3 1761 08309033 2

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

QUATRIÈME ANNÉE.

Paris
1890
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

JX
3
R48
1890

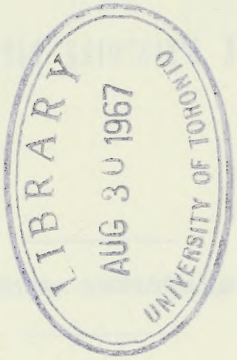

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

JANVIER 1890

MEMBRES D'HONNEUR

Sa Majesté don Pedro II, Empereur du Brésil.

Sa Majesté don Carlos Ier, Roi de Portugal et des Algarves.

Son Altesse Royale Ernest II, duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal de Danemark.

Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Sparte, prince-héritier de Grèce.

Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Eu.

BUREAU

Président :	M. le duc de Broglie.
Vice-présidents :	M. Geffroy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, directeur de l'École française de Rome, vice-président de la commission des archives diplomatiques.
	M. le marquis de Beaucourt.
	M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur.
Secrétaire-général :	M. R. de Maulde, ancien élève de l'École des Chartes.
Secrétaires du conseil :	M. le comte de Barral, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Rott, secrétaire de la légation de Suisse à Paris.
Trésorier :	M. Octave Noel, administrateur de la compagnie des Messageries maritimes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Allemagne

Bade

MM.

Le docteur von Bulmerincq, professeur à l'Université de Heidelberg.

Grand-Duché de Posen

S. A. la princesse Antoine Radziwill.

Wurtemberg

Le docteur von Schlossberger, vice-directeur des Archives royales de Stuttgart.

Autriche-Hongrie

Autriche

S. E. le baron von Arneth, directeur général des Archives impériales et royales de la Cour, de la Maison et de l'État, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche, président de l'Académie des sciences.

Bohême

Fournier, professeur à l'Université allemande de Prague.

Gindely, professeur à l'Université tchèque de Prague, archiviste de la Bohême.

Croatie

S. G. Mgr Strossmayer, évêque de Diakovo.

Hongrie

Mgr le chanoine Fraknoï, membre et secrétaire général de l'Académie des sciences de Hongrie, abbé de Saint-Sauveur de Szegsard.

Galicie

Le docteur St. Smolka, professeur à l'Université de Cracovie.

Belgique

Le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, ancien ministre, membre de la Chambre des représentants.

Brésil

S. E. le conseiller F. de Menézes Doria, baron de Loreto, ancien Ministre.

Centre-Amérique

S. E. le docteur Manuel M. de Peralta, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Costa-Rica en Belgique, en France et en Espagne.

Guatemala

Enrique Palacios, consul général de Costa-Rica à Paris.

Nicaragua

S. E. José Pasos, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Nicaragua à Londres.

Danemark

S. E. le conseiller intime Vedel, directeur du Ministère des Affaires étrangères de Danemark.

Égypte

S. E. Yacoub-Artin-Pacha, ministre-adjoint de l'Instruction publique.

Espagne

Ministère d'État

Le marquis de Prat de Nantouillet, ministre résident, membre correspondant de l'Académie royale d'histoire, directeur de la Presse au Ministère d'État.

Madrid

S. E. Wenceslao de Villa-Urrutia, ministre plénipotentiaire d'Espagne à La Haye.

Barcelone

A. Rubio y Lluch, professeur à l'Université de Barcelone.

États-Unis

Andrew D. White, président de Cornell University, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis à Berlin.

France

Alger

D. de Grammont, président de la Société historique d'Alger.

Grande-Bretagne

Angleterre

Oscar Browning, esq., R. S., professeur à l'Université de Cambridge.

Canada

L'honorable Chauveau, ancien président du Sénat canadien, ancien ministre, membre de la Société royale, doyen de la Faculté de droit de Montréal.

Malte

Le docteur Caruana, directeur de la bibliothèque de la Valette.

Grèce

D. Bikélas.

Italie

Rome

Le baron Carutti di Cantogno, sénateur, président de la Société historique de la Haute-Italie, membre de l'Académie *dei Lincei*, ancien ministre plénipotentiaire.

Bologne

Le comte N. Malvezzi de' Medici.

Turin

Le baron Antonio Manno, secrétaire de l'Académie des sciences.

Venise

Ceresole, consul de Suisse.

Grand Duché de Luxembourg

Le professeur van Wervecke, secrétaire de l'Institut royal grand-ducal.

Monaco

Saige, conseiller d'État, conservateur des archives du palais.

Pays-Bas

W-H. de Beaufort, membre de la Chambre des députés.

Pérou

Pradier-Fodéré, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, doyen honoraire de la Faculté de Lima.

Portugal

S. E. le conseiller de Serpa-Pimentel, ancien ministre des Affaires étrangères.

Roumanie

Bengesco, chargé d'affaires de Roumanie à Paris.

Russie

Saint-Pétersbourg

S. E. M. de Martens, professeur à l'Université impériale, directeur au ministère des Affaires étrangères de Saint-Pétersbourg.

Pologne

Le comte Waliszewski.

Serbie

S. E. Jean Ristitch, Premier Régent du Royaume.

Suède

S. E. M. Ch. de Burenstam, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège à Bruxelles et à la Haye.

Suisse

Genève

Alfred Cartier.

Turquie

S. E. Saïd-Pacha, ministre des Affaires étrangères.

Cilicie

S. B. Mgr Étienne-Pierre X. Azarian, patriarche des Arméniens catholiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte A. d'Antioche;
Le baron d'Avril, ministre plénipotentiaire;
Le comte de Barral, secrétaire du conseil;
Le marquis de Beaucourt, vice-président;
Le comte de Bizemont, ancien officier de marine, ancien vice-président de la Société de géographie;
Le comte Amédée de Bourmont, ancien élève de l'École des Chartes;
Le marquis de Breteuil, membre de la Chambre des députés;
Le duc de Broglie, président de la Société;
Gabriel Chabert;
Le comte de Chaudordy, ancien ambassadeur;
Le baron de Courcel, ancien ambassadeur;
J. Delaville Le Roulx, ancien élève de l'École des Chartes;
Paul Durrieu, ancien élève de l'École des Chartes;
L'hon. Hector Fabre, commissaire général du Canada à Paris;
Funck-Brentano, professeur à l'École des sciences politiques;
Le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur;
Geffroy, vice-président;
Le comte d'Harcourt, ancien ambassadeur;
René Lavollée, ancien consul général;
Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France;
Le comte de Luçay, ancien maître des requêtes au Conseil d'État;
Le comte de Mas Latrie, membre de l'Institut;
R. de Maulde, secrétaire général;
Le comte de Moustier, ancien secrétaire d'ambassade;
Octave Noel, trésorier;
G. Picot, membre de l'Institut;
Victor Pierre, avocat, membre de la Société de législation comparée;
Rothan, ministre plénipotentiaire;
Rott, secrétaire du conseil;
Le baron de Ruble;
Schefer, ministre plénipotentiaire, membre de l'Institut, administrateur de l'École des langues orientales;
Schlumberger, membre de l'Institut;
Le vicomte de Semallé, secrétaire d'ambassade;
Le comte de Talleyrand-Périgord, ancien ambassadeur;
Tranchant, ancien conseiller d'État, vice-président de la Société de législation comparée;
Le duc de La Trémoille;
Albert Vandal, professeur à l'École des sciences politiques;
Le marquis de Vogué, vice-président;
E. de Vorges, ministre plénipotentiaire.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. Aagaard, professeur au collège royal de Frédericsborg, membre de l'Académie de Stanislas (Danemark), Hillerōd;

Le duc d'Abrantès, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de la Mayenne (France), château de Gorron, Mayenne;

La Bibliothèque de Magyar Tudomanyos Akademia (Autriche-Hongrie), Budapesten;

Lord Acton (Grande-Bretagne), 72, Princesgates, London;

S. E. le baron Akerhjelm, premier gentilhomme de la Chambre de S. M. le Roi de Suède (Suède), slott Margretelund, over Stockholm;

Le conseiller Laurenço Cavalcanti de Albuquerque, député (Brésil), Rio de Janeiro;

S. E. le duc de Almenara la Alta, premier secrétaire d'ambassade (Espagne), 53, rue Saint-Dominique, Paris;

Jean Alexandropoulos, attaché au ministère des Affaires étrangères (Grèce), Ὑποοργεῖον τῶν Ἐξωτερικῶν, ἐν Ἀθήναις;

J.-C.-W. Alvarez, vice-consul et drogman (Grande-Bretagne), English Embassy, Péra, Constantinople;

Le baron Jules d'Anethan, secrétaire de légation de 1re classe, (Belgique), Belgisch Legaatschap, 's Gravenhage;

Le baron Paul d'Anethan, secrétaire de légation (Belgique), Legacion Belgica, Madrid;

Le comte d'Ansembourg, député du Grand-Duché de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), château d'Ansembourg;

Le comte d'Antioche, membre du conseil (France), 18, rue Vanneau, Paris;

St. Antonopoulos, secrétaire de la légation de Grèce (Grèce), 11, rue Lord Byron, Paris;

Al. d'Apletschéieff, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), 39, rue de la Boétie, Paris;

Le comte Alexandre Apponyi (Autriche-Hongrie), Lengyelen, Tolna-Megye;

Les Archives royales de Hongrie, représentées par M. Jules de Pauler (Autriche-Hongrie), Lánczhid-útcza, 2. sz, Budapesten;

Les Archives royales de Suède (Suède), Riks Archivet, Stockholm;

Les Archives du Loiret, représentées par M. Doinel (France), Orléans;

D'Argollo Ferrao, directeur du *Brésil* (Brésil), 19, boulevard Montmartre, Paris;

G. Argyropoulos, consul général (Grèce), Smyrne;

Le comte Armand, ancien ministre plénipotentiaire, député (France), 22, rue Franklin, Paris;

S. E. le baron von Arneth, membre correspondant (Autriche-Hongrie), Hofarchiv, Burg, Wien;

Le conseiller d'Etat Alfonso-Celso de Assis Figueirado, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Aubert, ancien élève de l'École des Chartes (Suisse), 57, rue de Lille, Paris;

D'Aubigny, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 5, rue de l'Odéon, Paris;

Le comte Ludovic d'Aubigny, consul général (France), Hôtel du Consulat général, au Caire;

Le duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris;

Auerbach, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (France), Nancy;

Le comte Balny d'Avricourt, consul général (France), Hamburg;

Le baron d'Avril, membre du conseil (France), 27, rue Galilée, Paris;

Louis d'Avril, secrétaire de l'ambassade de France près du Saint-Siège (France), 27, rue Galilée, Paris;

J.-F. de Aycinena (Guatemala), Guatemala;

Albert Ayguesparsse (France), château de Toulouse, par Vayres, Gironde;

S. B. Mgr Azarian, membre correspondant (Turquie), Constantinople;

L'honorable Georges Baby, juge de la Cour d'appel du Canada, ancien ministre fédéral, membre du Conseil privé du Canada (Grande-Bretagne), Montréal;

G. Baguenault de Puchesse, docteur ès-lettres (France), 18, rue Vignon, Paris;

E. Banning, directeur des Archives du Ministère des Affaires étrangères (Belgique), au Ministère des affaires étrangères, Bruxelles;

Germain Bapst (France), 6, rue d'Antin, Paris;

Baraclis, ancien élève de l'École des sciences politiques de Paris (Grèce), ἐν Ἀθήναις;

Le baron Claude de Barante (France), 128, boulevard Haussmann, Paris;

Le comte de Barral, secrétaire du Conseil (France), 56, avenue d'Iéna, Paris;

S. E. Camille Barrère, ministre de France (France), München;

S. E. le conseiller H. de Barros Gomes, ministre des Affaires étrangères (Portugal), ministerio dos Negocios estrangeiros, Lisboa;

Le docteur Bartoletti Effendi, inspecteur général du service de santé (Turquie), Constantinople;

A. D. Basily, attaché de légation (Grèce), 26, rue Lapérouse, Paris;

H. Basiadis, ancien président du Syllogue littéraire de Constantinople (Grèce), Constantinople;

Eug.-Louis Bastin, consul de Belgique, attaché à la chancellerie de la légation (Belgique), 6, rue Bastiat, Paris;

S. E. Antonio Batres, ministre de l'Instruction publique (Guatemala), Guatemala;

Baudran, lieutenant au 10e chasseurs (France), Moulins;

Alfred Baudrillart, agrégé de l'Université (France), 12, rue de Tournon, Paris;

Le marquis de Beaucourt, vice-président (France), 53, rue de Babylone, Paris;

De Beaufort, membre correspondant (Pays-Bas), den Pneck Leusden, provincie Utrecht;

Le vicomte Frédéric de Beaumont,

ministre plénipotentiaire (France), 120, avenue des Champs-Élysées, Paris;

Léon Béclard, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris;

Le vicomte Bégouen, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), 10, place Saint-François-Xavier, Paris;

Sa Majesté le Roi des Belges;

Le comte de Bellissen, ancien secrétaire d'ambassade (France), 236, boulevard Saint-Germain, Paris;

Bengesco, membre correspondant (Roumanie), 21, rue Beaujon, Paris;

Ph. Bérard, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris;

Le baron J.-A. de Bernon, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris;

P. Bertrand (France), 51, boulevard Arago, Paris;

S. E. le baron Beyens, ministre de Belgique (Belgique), 13, faubourg Saint-Honoré, Paris;

La Bibliothèque royale de Belgique, (Belgique) Bruxelles;

La Bibliothèque royale de Wurtemberg (Allemagne), Stuttgart;

La Bibliothèque royale de La Haye (Pays-Bas), 's Gravenhage;

Le Bibliothèque royale de Dresde (Allemagne), Dresden;

D. Bikélas, membre correspondant (Grèce), 4, rue de Babylone, Paris;

Basile Bilbassoff, membre de la Société historique de Russie (Russie), 38, Liteïna, Sanct-Pietierbourg;

Le comte de Bizemont, membre du Conseil (France), 2, rue Saint-Simon, Paris;

Bladé, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'École des hautes études commerciales (France), 40, rue de Berlin, Paris;

Jean Bloch (Russie), Marzalkawska, Warchawa;

Le baron de Blochausen, ancien ministre d'État, député (Grand-Duché de Luxembourg), château de Birtrange;

La librairie Bocca (Italie), correspondant : Mellier, 17, rue Séguier, Paris;

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 22, Cours la Reine, Paris;

Le baron Carl Jedward Bonde, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), slott Ericsberg, over Katrineholm, Södermanland;

L'honorable R. Bonghi (Italie), villino Bonghi, Macao, Roma;

Boniecki (Russie), 53, Nowi Sviat, Warchawa;

Pierre Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales (France), 62, rue de Rennes, Paris;

F. Bonnet, avocat au Conseil d'État (France), 198, boulevard Saint-Germain, Paris;

Auguste Boppe (France), 13, rue Bonaparte, Paris;

Maurice Borel, secrétaire d'ambassade (France), 32, avenue Montaigne, Paris;

Le comte Boulay de la Meurthe (France), 23, rue de l'Université, Paris;

Joseph Bourdel (France), 1, rue de Narbonne, Paris;

Le comte de Bourmont, membre du Conseil (France), 1, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris;

Boutiron, secrétaire d'ambassade (France), légation de France, Tanger;

Alfred Bovet (France), Valentigney, Doubs;

La Légation du Brésil (Brésil), 17, rue de Téhéran, Paris ;

Le marquis de Breteuil, membre du Conseil (France), 28, rue François Ier, Paris;

Mgr Carmel Brincat, évêque d'Adrumète, auxiliaire de S. E. le cardinal Lavigerie, directeur général de l'OEuvre antiesclavagiste (France), 11, rue du Regard, Paris;

Le comte Pierre de Cossé-Brissac (France), 61, avenue de l'Alma, Paris;

Le British Museum (Grande-Bretagne), London;

Le marquis Brivio Sforza, consul du Chili (Italie), Milano;

Le duc de Broglie, président de la Société (France), 10, rue de Solférino, Paris;

Le prince de Broglie, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boétie, Paris;

G. Brolemann (France), 12, boulevard Malesherbes, Paris;

Oscar Browning, membre correspondant (Grande-Bretagne), King's college, Cambridge;

Brückner, professeur à l'Université de Dorpat (Russie), Dorpat;

S. E. le baron Bühler, directeur général des Archives impériales de Moscou (Russie), Moskwa;

Son Altesse Royale Mgr le prince de Bulgarie;

Le Dr Aug. von Bülmerincq, membre correspondant (Allemagne), 11, Kaiserstrasse, Heidelberg;

S. E. Charles de Burenstam, membre correspondant (Suède), 50, rue Marie de Bourgogne, Bruxelles;

Le marquis de Bute, pair du Royaume (Grande-Bretagne), Chiswick House, Chiswick, London;

Le comte C.-J.-E. van Bylandt, membre de la députation permanente des États de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), s' Gravenhage;

Le grand rhéteur Calliady-Bey, président du Syllogue littéraire hellénique (Grèce), Constantinople;

S. E. Ch. Calvo, ministre de la République Argentine (République Argentine), 91, Roonstrasse, Berlin;

Le comte I. de Camondo (Italie), 61, rue de Monceau, Paris;

Le comte M. de Camondo (Italie), 63, rue de Monceau, Paris;

Augustin Gonzalez del Campillo, secrétaire de légation (Espagne), Legacion española, Tanger;

S. E. Antonio Canovas del Castillo, ancien président du Conseil des ministres, président de l'Académie Royale d'Histoire de Madrid, président de l'Athénée de Madrid, etc. (Espagne), Madrid;

Cesare Cantu, surintendant des Archives de Lombardie, membre de l'Académie dei Lincei, membre correspondant de l'Institut de France, (Italie), 5, via Morigi, Milano;

S. Ex. Carathéodori-Effendi, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles;

S. A. Carathéodori-Pacha, prince de Samos (Turquie), au Palais princier, Samos;

Carteron, consul de France dans les Cyclades (France), Syra;

Alf. Cartier, membre correspondant (Suisse), 2, avenue Florissant, Genève;

Le docteur Caruana, membre correspondant (Grande-Bretagne), Biblioteca publica, Valetta, Malta;

Le baron Carutti di Cantogno, membre correspondant (Italie), 8, via Florida, Roma;

Le conseiller Francisco de Carvalho, Soarez Brandao, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Casati, conseiller à la cour d'appel de Paris (France), 12, rue Martignac, Paris;

John Cassavetti (Grande-Bretagne), The Cedars, Torquay, South-Devon;

Antonio de Castro y Casaleiz, secrétaire d'ambassade (Espagne), 6, Calle de Claudio Coello, Madrid;

Cegielski, membre du Reichstag (Allemagne), Posen;

Le Cercle agricole (France), boulevard Saint-Germain, Paris;

Cérésole, membre correspondant (Suisse), au consulat de Suisse, Venezia;

Gabriel Chabert, membre du Conseil (France), 31, avenue des Champs-Elysées, Paris;

La bibliothèque de la Chambre des Députés (France), Palais Bourbon, Paris;

Alfred Charpentier, consul général de France (France), Milano;

Charvériat (France), 29, rue Gasparin, Lyon;

H. Chasles (France), 31, rue de la Baume, Paris;

Georges Chassiotis (Grèce); 21, avenue de l'Opéra, Paris;

Le comte de Chaudordy, membre du Conseil (France), 22, rue de l'Élysée, Paris;

Le marquis de Chaumont-Quitry (France), 13, boulevard des Invalides, Paris;

Le comte de Chaumont-Quitry (France); 5, avenue d'Antin, Paris;

Chauveau, membre correspondant (Grande-Bretagne), Montréal;

Chéruel, membre de l'Institut (France), 16, rue de l'Odéon, Paris;

M. Chevalier, ancien consul général (France), 238, faubourg Saint-Honoré, Paris;

A. Chevandier de Valdrôme, secrétaire d'ambassade (France), 35, avenue d'Antin, Paris;

Maurice Chevrier, ancien magistrat (France), 35, rue Jacob, Paris;

Le baron Chlapowski (Allemagne), Szoldry, provinz Posen;

Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme;

Jean de Chroustschoff, attaché au Ministère de l'Instruction Publique, (Russie), 38, milaïa Italianska, Sanct-Pietierbourg;

Le comte Albert de Circourt, ancien conseiller d'État (France), 17, rue de Milan, Paris;

Le Bibliothécaire des facultés de Clermont-Ferrand (France), Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme;

Alfred Clician, publiciste (Turquie), 4, Grand'rue Parmak-Capon, Pera, Constantinople;

Cogordan, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 7, rue Marbeuf, Paris;

Mme Coignet (France), 23, rue des Écuries d'Artois, Paris;

Le comte Luigi Provana di Collegno, gentilhomme de cour de S. M. la reine d'Italie, correspondant du Comité royal d'histoire nationale de Turin (Italie), 14, via San Francesco di Paola, Torino;

S. E. André Condouriotis, ministre de Grèce (Grèce), hôtel de la légation de Grèce, Constantinople;

Le Président de la Confédération suisse (Suisse), Bern;

G. Constantinidès, ancien directeur de l'École normale hellénique de Philippopoli (Grèce), 7, ὁδὸς Κάνιγγος, ἐν Ἀθήναις;

Consulat général de Grèce à Paris (Grèce), 20, rue Taitbout, Paris;

Emm. Coppinger (France), 1, rue Bassano, Paris;

Cordier, professeur à l'École des langues orientales (France), 3, place Vintimille, Paris;

M. Corgialegno (Grèce), 71, Cornhill, London E. C.;

Le vicomte Roger de Cormenin (France), 25, rue de l'Arcade, Paris;

Le conseiller d'État Manuel-Francisco Corréa, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

A. da Costa, secrétaire de légation (Brésil), Washington;

Le baron de Courcel, membre du Conseil (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris;

Valentin de Courcel (France), 20, rue de Vaugirard, Paris;

Le marquis Costa de Beauregard, ancien membre de l'Assemblée nationale (France), 7, rue Marignan, Paris;

Le marquis de Courcy, ancien diplomate (France), 33, rue Saint-Dominique, Paris;

Ant. de Courtois (France), 57, boulevard Malesherbes, Paris;

Gustave Couteaux, docteur en droit de la Faculté de Bruxelles, avocat (Belgique), Constantinople;

Champon, ancien consul général de France à la Havane (France), Grand Rozay, par Oulchy-le-Château, Aisne;

Robert de Crèvecœur (France), 120, rue de Longchamp, Paris;

Criézis, premier secrétaire de la légation de Grèce à Paris (Grèce), 44, rue François Ier, Paris;

Francis Decrue de Stoutz, professeur à l'Université de Genève (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève;

De Cyon, ancien directeur de la *Nouvelle Revue*, délégué du Ministère du Commerce (Russie), 44, rue de la Bienfaisance, Paris;

S. A. le prince Czartoryski (Autriche-Hongrie), Hôtel Lambert, île Saint-Louis, Paris;

Le Jonkheer abbé Th. M. A. van Daehne van Varick, (Hollande), 154, Noordeinde, 's Gravenhage;

H. Danloux-Dumesnil (France), 5, cité d'Antin, Paris;

Madame J. Darmestetter (France), 9, rue Bara, Paris;

Ernest Daudet (France), 48, avenue Marceau, Paris;

Le duc Decazes (France), 12, rue de Lubeck, Paris;

Paul De Cazes, secrétaire du département de l'Instruction publique à Québec, membre de la Société royale du Canada (Grande-Bretagne), Québec;

S. E. Albert Decrais, ambassadeur de France (France), Französische Botschaft, Wien;

H.-F. Delaborde, archiviste paléographe, ancien membre de l'École française de Rome (France), 103, faubourg Saint-Honoré, Paris;

Norbert Delacroix, professeur à l'École spéciale de Varsovie (Russie), 8, Kanonia, Warchawa;

Delafosse, député (France), 19, rue Caumartin, Paris;

Delagarde (France), 10, rue de Courcelles, Paris;

Paul Delaroche (France), 101, rue de Vaugirard, Paris;

Louis Delavaud, secrétaire d'ambassade (France), Französische Botschaft, Berlin;

J. Delaville Le Roulx, membre du Conseil (France), 52, rue de Monceau, Paris;

L. Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris;

S. E. N. Delyannis, ministre de Grèce à Paris (Grèce), 46, rue Pierre-Charron, Paris;

Deprez et Gutekunst (Grande-Bretagne), 18, Green street, St-Martin's place, London;

Deschamps, secrétaire d'ambassade (France), Frantsouskoïe Posolstwo, Sanct-Pietierbourg;

Paul Deschanel, député (France), 69, avenue Marceau, Paris;

Descos (France), 211, boulevard Saint-Germain, Paris;

Deveria, professeur à l'Ecole des langues orientales (France), 2, rue de Lille, Paris;

G. Digard, archiviste paléographe, ancien membre de l'École française de Rome (France), 27, boulevard Malesherbes, Paris;

S. E. Djevad-Pacha, sous-secrétaire d'État (Turquie), Ministère des Affaires étrangères, Constantinople;

Le colonel Donop, commandant le 4e régiment de chasseurs (France), Saint-Germain-en-Laye;

Dorizas, premier secrétaire de S. S. le patriarche œcuménique (Turquie), Constantinople;

Jean Doulcet, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du Palais-Bourbon, Paris;

L'archimandrite Nikiphor Doutchitch (Serbie), Belgrad;

S.E. E. Dragoumis, ministre des Affaires étrangères (Grèce), ἐν Ἀθήναις;

S. E. Marc Dragoumis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Grèce), Griechische Gesandtschaft, Wien;

Le vicomte du Dresnay (France), château de Dresneux, par Saint-Nicolas de Redon, Loire-Inférieure;

Dubois de l'Estang, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris;

Alfred Duclos De Celles, conservateur de la bibliothèque du Parlement du Canada (Grande-Bretagne), palais du Parlement, Montréal;

Ducros-Aubert, ancien ministre plénipotentiaire (France), 80, rue de Lille, Paris;

Le vicomte Dugon (France), château de Moidière, par La Verpillière, Isère;

Alfred Dumaine, secrétaire d'ambassade (France), 46, rue de Rennes, Paris;

S. E. Enrique Dupuy de Lôme, ministre d'Espagne, (Espagne), Montevideo;

Roberto Dupuy de Lôme, secrétaire d'ambassade (Espagne), 22, Calle del Prado, Madrid;

Albert Dureau (France), 3, rue de Bourgogne, Paris;

Paul Durrieu, secrétaire du Conseil, (France), 75, rue de Courcelles, Paris;

La Bibliothèque de l'École des sciences politiques (France), rue Saint-Guillaume, Paris;

L. Embirico, attaché à la légation de Grèce à Paris (Grèce), ἐν Ἀθήναις;

Engelhardt, ministre plénipotentiaire (France), 5, rue de Médicis, Paris;

Michel Ephrussi (France), 45, rue de l'Arcade, Paris;

Le docteur Alfredo d'Escragnolle Faunay, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Le baron Bezuel d'Esneval (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris;

Ascension Esquivel, ancien ministre des Affaires étrangères (Costa-Rica), San José, Costa-Rica;

S. E. Essad-Pacha, ambassadeur de Turquie à Paris (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris;

Le baron d'Estrella, chambellan de S. M. l'Impératrice du Brésil (Brésil), 14, place Vendôme, Paris;

A. Eydin (France), 5, avenue de Picardie, Versailles;

S. E. P. Eyschen, ministre d'État (Grand-Duché de Luxembourg), Luxembourg;

L'honorable H. Fabre, membre du Conseil (Grande-Bretagne), 10, rue de Rome, Paris;

La Faculté de philosophie et lettres de Barcelone (Espagne), Barcelona;

G. Fagniez, ancien archiviste aux Archives nationales (France), 69, rue de Paris, Meudon, Seine-et-Oise;

La marquise de Falandre (France), château de Falandre, Moulins-la-Marche, Orne;

N. Faucher de Saint-Maurice, député à la Législative, membre de la Société royale du Canada (Grande-Bretagne), Québec;

Maurice Faucon, archiviste paléographe, ancien membre de l'École française de Rome (France), Arlane, Puy-de-Dôme;

Camille Favre, ancien élève de l'École des Chartes (Suisse), rue Eynard, Genève;

Ed. Favre, ancien élève de l'École des hautes études (Suisse), rue du Manège, Genève;

Féraud-Giraud, conseiller à la Cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris;

S. E. Mauro Fernandez, ministre des finances (Costa-Rica), San José, Costa-Rica;

Hugo Finali (France), 68, rue de la Chaussée d'Antin, Paris;

Lord Edmond Fitzmaurice (Grande-Bretagne), 12, Arlington street, London, S. W.;

J. Flach, professeur au Collège de France (France), 37, rue de Berlin, Paris;

Flourens, député, ancien ministre des Affaires étrangères (France), 129, rue de la Pompe, Paris;

Flury, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris;

Le Foreign-Office (Grande-Bretagne), London;

Le comte Foucher de Careil, sénateur, ancien ambassadeur (France), 9, rue François Ier, Paris;

Fournier, membre correspondant (Autriche-Hongrie), 36, Mariengasse, Prag;

Mgr le chanoine Fraknoi, membre correspondant (Autriche-Hongrie), az Akademia palotájában, Budapesten;

S. E. le colonel Franassovitch, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrad;

Le comte Édouard Frémy, ancien premier secrétaire d'ambassade (France), 101, rue de Rennes, Paris;

M. de Fréville de Lorme, auditeur à la Cour des comptes (France), 12, rue Cassette, Paris;

F. de Frondeville (France), 13, rue Daru, Paris;

S. E. le comte de Krag Juel Vind Fryys, ancien président du Conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland;

Funck-Brentano, membre du Conseil (France), 5, rue de la Barouillère, Paris;

Frantz Funck-Brentano, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 7, rue de Passy, Paris;

Gabba, professeur à l'Université de Pise (Italie), Pisa;

Le marquis de Gabriac, membre du Conseil (France), 27, rue Barbet de Jouy, Paris;

Alfred Garneau, chef de bureau au Sénat du Canada (Grande-Bretagne), Ottawa;

La librairie W. Gautier (Russie), Sanct-Pietierbourg;

Emmanuel Gédéon, président de la Société des études médiévales à

Constantinople (Turquie), au patriarchat œcuménique, Phanar, Constantinople;

A. Geffroy, membre du Conseil (France). palazzo Farnese, Roma;

S. E. J.-U. Gennadios, ministre de Grèce (Grèce), 55, Saint-James street, London;

D. Georgiadès (Grèce), 28, avenue de l'Opéra, Paris;

Le prince Romuald Giedroyc, chambellan de S. M. l'empereur de Russie (Russie), 3, rue Galilée, Paris;

Le professeur Ant. Gindely, membre correspondant (Autriche-Hongrie), Université tchèque, Prag;

Le docteur Glaesener (Grand-Duché de Luxembourg), Diekirch;

René Goblet, ancien député, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien président du Conseil des ministres (France), 69, boulevard Henri-Martin, Paris;

Le baron de Golstein, ancien ministre des colonies, membre du Conseil de Régence (Pays-Bas), 's Gravenhage;

Ch. Gomel, ancien maître des requêtes au Conseil d'État (France), 1, rue de la Ville-l'Évêque, Paris;

Le vicomte de Gontaut-Biron, ancien ambassadeur (France), 41 bis, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris;

Le comte Théodore de Gontaut-Biron (France), 45, rue de Varennes, Paris;

Giacomo Gorrini, chef de la section des archives à la Consulta (Italie), palazzo della Consulta, Roma;

Gabriel de Gossellin (France), 19, avenue de Messine, Paris;

D. de Grammont, membre correspondant (France), villa Grammont, Saint-Eugène, Alger;

Le duc de Gramont (France), 52, rue de Chaillot, Paris;

Le comte Granville, pair du royaume ancien ministre, etc. (Grande-Bretagne), 18, Carlton House Terrace, London, S. W.;

La Bibliothèque universitaire de Grenoble (France), Grenoble;

Le comte Greppi, ancien ambassadeur (Italie), 11, rue Gluck, Paris;

Le vicomte de Grouchy, ancien secrétaire d'ambassade (France), 29, avenue Montaigne, Paris;

Le vicomte de Guichen (France), 50, rue de l'Université, Paris;

S. E. le baron Guillaume, chargé d'affaires (Belgique), Constantinople;

Enrique Guzman (San Salvador), Managua, Nicaragua;

Arpàd de Györy de Nadudvar, archiviste-rédacteur aux archives impériales et royales de Vienne (Autriche-Hongrie), 2. Renngasse, Wien;

Le prince Ch. Handjeri (France), château de Manerbe, par Lisieux, Calvados;

Le comte B. d'Harcourt, membre du Conseil (France), 69, rue de Varennes, Paris;

Arthur Hardinge (Grande-Bretagne), Angliïskoïe Posolstwo, Sanct-Pietierbourg;

S. E. le jonkheer C. Hartsen, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), 's Gravenhage;

Le docteur Heimburger, privat-docent à l'Université de Heidelberg (Allemagne), 22, Leopoldstrasse, Heidelberg;

S. E. Herbette, ambassadeur de la République française (France), Französische Botschaft, Berlin;

Le comte d'Héricourt, consul de France (France), Stuttgart;

Manuel Herrera, ancien ministre plénipotentiaire (Guatémala), 139, Pasco de Gracia, Barcelona;

Edmond Hippeau (France), 1, passage des Eaux, Passy;

S. E. Michel Hitrovo, ministre de Russie à Bucharest (Russie), Bucharest;

Hodji-Effendi, secrétaire d'ambassade (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris;

S. E. le docteur Carlos Holguin, président de la République (Colombie), Bogota;

Henri Houssaye, (France), 47, avenue Friedland, Paris;

La direction de l'Hôtel Continental, (France), 3, rue Castiglione, Paris;

Const. Ionidès, consul général de Grèce à Londres (Grèce), 8, Holland Villa's Road, London, W.;

S. E. le baron d'Itajuba, ministre du Brésil à Rome (Brésil), 121, boulevard Haussmann, Paris;

Jagerschmidt, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des consulats (France), 24, rue de l'Arcade, Paris;

N. Jaroczinski, secrétaire d'ambassade (France), palais de France, Constantinople;

S. E. le baron de Jaurú, ministre du Brésil (Brésil), Bresilianische Gesandtschaft, Berlin;

Augustus Jay, secrétaire de la légation des États-Unis à Paris (États-Unis), 21, rue Lapérouse, Paris;

L'honorable Louis-A. Jetté, juge de la Cour supérieure du Canada, professeur de droit civil à l'Université Laval (Grande-Bretagne), Montréal;

Le Jockey-Club (France), rue Scribe, Paris;

Joris, ministre de Belgique à Berne (Belgique), 93, avenue Louise, Bruxelles;

Camille Jordan, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 48, rue de Varennes, Paris;

André Joubert (France), 49, boulevard de Saumur, Angers;

S. E. le jonkheer A.-P.-C. van Karnebeek, ancien ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), 's Gravenhage;

Mgr Keane, recteur de l'Université catholique d'Amérique (États-Unis), Washington U. S.;

Le comte R. de Kergorlay (France), 83, avenue Marceau, Paris;

P.-L. de Kermaingant (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris;

Le baron Kervyn de Lettenhove, membre correspondant (Belgique), Saint-Michel, près Bruges;

A. de Kiss, secrétaire d'ambassade (France), 14, rue Saint-Guillaume, Paris;

Raymond Koechlin (France), 205, faubourg Saint-Honoré, Paris;

Le docteur Benjamin Kordt, bibliothécaire adjoint à l'Université de Dorpat (Russie), Dorpat;

Le comte Koscialski, membre de la Chambre des députés de Prusse (Allemagne), 32, Kœniggraetzerstrasse, Berlin;

Le marquis de La Borde (France), rue d'Anjou, Paris;

S. E. E. de Laboulaye, ambassadeur de la République française (France), Frantsouskoïe Posolstwo, Sanct-Pietierbourg;

J. de La Boulinière, secrétaire de la légation de France à Lisbonne (France), 23, rue de l'Université, Paris;

A. Lacaze, secrétaire d'ambassade (France), 2, rue de Luxembourg, Bruxelles;

Le comte Hector de La Ferrière (France), 138, boulevard Pereire, Paris;

De Laffore, libraire de la Cour (Russie), Sanct-Pietierbourg;

René Lenepveu-Boussaroque de La Font, secrétaire d'ambassade (France), 29, avenue d'Antin, Paris;

Pierre de La Gorce, ancien magistrat (France), Saint-Omer;

A. Lahaille, premier secrétaire-interprète (Roumanie), légation de Roumanie, Constantinople;

Louis de Laigue, consul général (France), 33, place de la Madeleine, Paris;

Roger Lambelin, directeur de *Samedi-Revue* (France), 66, rue du Bac, Paris;

Léonidas Lambrinudi (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, London;

Spiridion Lambros, professeur à l'Université d'Athènes (Grèce), ἐν Αθήναις;

Léon de Lanzac de Laborie (France), 15, rue Cassette, Paris;

Luis de La Piedra (Espagne), 98, rue de Miroménil, Paris;

S. E. M. Lardy, ministre de Suisse (Suisse), 4, rue Cambon, Paris;

Théodore de La Rive (Suisse), rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève;

William de La Rive (Suisse), Présinge, près Genève;

Le comte Aymery de La Rochefoucauld (France), 93, rue de l'Université, Paris;

Le duc de La Tremoille, membre du Conseil (France), 4, avenue Gabriel, Paris;

Comte de Laugier-Villars (France), 24, rue de l'Université, Paris;

Eugène Lautier, secrétaire de rédaction du *Temps* (France), 3, place des Batignolles, Paris;

S. E. le marquis de La Vega di Armijo, ministre d'État (Espagne), Madrid;

Émile de Laveleye (Belgique), Liège;

M. de La Verteville, ancien ministre plénipotentiaire (France), 78, rue de l'Université, Paris;

R. Lavollée, membre du Conseil (France), 162, boulevard Haussmann, Paris;

Léon Lefébure, ancien député (France), 36, avenue Marceau, Paris;

S. E. le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près du Saint-Siège (France), palazzo Rospigliosi, Roma;

Germain Lefèvre-Pontalis, attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères (France), 3, rue des Mathurins, Paris;

S. E. le baron de Rosenörn-Lehn, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Udenrigsministeriet, Kjöbenhavn;

Ernest Lehr, docteur en droit, membre de l'Institut de droit international, conseil de l'ambassade de France en Suisse (France), les Toises, près Lausanne, Suisse;

J. Mc Pherson Le Moine, membre de la Société royale du Canada (Grande-Bretagne), Québec;

S. E. M. de Léon y Castillo, ambassadeur d'Espagne (Espagne), 53, rue Saint-Dominique, Paris;

Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris;

Léonardon, ancien élève de l'École des Chartes, s.-conservateur de la Bibliothèque de Versailles (France), 11 bis, rue de Mademoiselle, Versailles;

Le Provost de Launay, député (France), 102, rue de Grenelle, Paris;

Le duc de Lesparre (France), 64, rue Pierre-Charron, Paris;

René de Lespinasse, ancien élève de l'École des Chartes, conseiller gé-

néral de la Nièvre (France), 44, rue du Bac, Paris ;

André Leval (France), 92, rue Yeni-Tcharsy, Pera, Constantinople;

Levasseur, membre du Conseil (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris ;

Ach. Levavasseur, ancien élève de l'École des Chartes (France), 69, rue du Bac, Paris ;

Georges Levidis, vice-consul (Grèce), Suez;

Le comte Adam Lewenhaupt, premier chambellan, grand'croix de l'Étoile polaire (Suède), slott Sjöholm, over Katrineholm, Södermanland ;

Aimé Lieffroy (France), 11, rue Charles-Nodier, Besançon ;

S. E. le prince Lobanoff, ambassadeur de Russie (Russie), Russische Botschaft, Wien;

Le prince A. Lobanoff de Rostoff, secrétaire de légation (Russie), Rousskaïa Missia, Pékin ;

R. Lodge, esq., professeur au Brasenore-College d'Oxford (Grande-Bretagne), Brasenore College, Oxford ;

Isidore Loeb (France), 35, rue de Trévise, Paris ;

De Loménie, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 71, rue de Madame, Paris ;

S. E. le baron de Loreto, membre correspondant (Brésil), Rio-de-Janeiro ;

L'abbé Loth, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, Rouen ;

Le comte de Luçay, membre du Conseil (France), 90, rue de Varennes, Paris ;

S. E. le comte E. Bulwer-Lytton, pair du Royaume, ancien vice-roi des Indes, ambassadeur d'Angleterre (Grande-Bretagne), English Embassy, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

Le docteur Ch. Macry (Grèce), Tecuci, Roumanie ;

Le vicomte Adrien Maggiolo, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, (France), 41, rue Demours, Paris ;

C.-G. Malmström, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Riks archivet, Stockholm ;

Le comte Nerio Malvezzi de' Medici, membre correspondant (Italie), Bologna ;

Bernard de Mandrot, ancien élève de l'École des Chartes (Suisse), 57, rue Pierre-Charron, Paris ;

Le baron Manno, membre correspondant (Italie), 19, via Ospedale, Torino ;

S. E. M. Mansfield, ministre d'Angleterre au Pérou (Grande-Bretagne), Lima ;

L'honorable F.-G. Marchand, président de l'Assemblée législative de la province de Québec, membre de la Société royale du Canada (Grande-Bretagne), Saint-Jean-de-Québec ;

S. E. I. Marinovitch, ancien ministre de Serbie à Paris (Serbie), Belgrad;

H. Marmonnier, docteur en droit, ancien député, (France), 79, rue des Saints-Pères, Paris ;

S. E. M. de Martens, membre correspondant (Russie), 12, Panteleimonskaïa, Sanct-Pietierbourg ;

A. de Martin, licencié en droit (France), 22, rue de l'Université, Paris ;

Le comte de Mas-Latrie, membre du Conseil (France), 229, boulevard Saint-Germain, Paris ;

Frédéric Masson, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boétie, Paris ;

S. E. Francisco de Mathéus, ancien ministre de Colombie à Rome (Colombie), Bogota ;

S. A. I. la princesse MATHILDE (France), 20, rue de Berri, Paris;

Paul de MATVÉIEFF, ancien ministre de Russie en Bulgarie (Russie), 15, Pouschkine, Sanct-Pietierbourg ;

Mme de MAULDE (France), château de Flotin, par Boiscommun, Loiret;

R. de MAULDE, secrétaire général de la Société (France), 10, boulevard Raspail, Paris ;

S. E. le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce (Grèce), Constantinople;

S. E. MAVROGÉNY-PACHA, sénateur, médecin en chef et particulier de S. M. I. le Sultan, inspecteur général des institutions médicales de l'Empire ottoman (Turquie), palais de Yildiz kiosque, Constantinople;

E. MAVROMATTI, consul général de Grèce (Grèce), Constantinople ;

Edmondo MAYOR, secrétaire d'ambassade, chef du secrétariat particulier du ministre (Italie), villino Mayor, Porta Pia, Roma;

Alexis de MAZARAKI (Russie), au Cercle anglais, Sanct-Pietierbourg ;

Le vicomte de MEAUX, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre (France), 40, rue du Bac, Paris ;

Constantin MÉLAS (Grèce), 67, cours Pierre Puget, Marseille ;

Joseph MÉNARD, publiciste (France), 35, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris;

Le baron de MESNARD, ancien secrétaire d'ambassade (France), 95, faubourg Saint-Honoré, Paris;

MERCIER, premier président honoraire de la Cour de Cassation (France), Saint-Jeoire, Haute-Savoie;

L'honorable Honoré MERCIER, procureur général et premier ministre de la province de Québec (Grande-Bretagne), Québec;

Le docteur Carlo MERKEL (Italie), corso Oporto, 36, Torino ;

Le docteur S. METAXAS (Grèce), Marseille;

Louis METMAN (France), 17, avenue Montaigne, Paris ;

S. A. le prince Richard de METTERNICH, ancien ambassadeur (Autriche-Hongrie), 27, Rennweg, Wien;

Le comte MEUNIER du HOUSSOY, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue Prony, Paris;

Le révérend C.-P. MILES, chanoine honoraire de Durham (Grande-Bretagne), Saint-Julian, Hatherley Road, Kew-gardens, Surrey;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET des CULTES de Bulgarie (Bulgarie); Sofia ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de Costa-Rica (Costa Rica);

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de l'Équateur (Equateur), au Consulat général de l'Équateur, 19, avenue de l'Opéra, Paris;

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de France (France), quai d'Orsay, Paris;

Le directeur des Affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de France (France), quai d'Orsay, Paris;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de Grèce (Grèce), ἐν Ἀθήναις; (souscrit deux fois),

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de Turquie (Turquie), Constantinople; (souscrit cinq fois);

Le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie, K. K. Ministerium des Æussern, Wien;

Le Ministre des Affaires étrangères de la République Argentine (République Argentine), Buenos-Aires ;

Le Ministre des Affaires étrangères du Brésil (Brésil), Rio de Janeiro;

Le Ministre des Affaires étrangères de France (France), quai d'Orsay, Paris;

H. Missak-Effendi, conseiller d'ambassade (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris;

M.-A.-M. Mizzi, consul général de Libéria, directeur de la Société géographique de Malte, président d'honneur des Hospitaliers d'Afrique, etc. (Grande-Bretagne), Valetta, Malta;

S. E. le comte de Moltke-Hvitfeld, ministre de Danemark à Paris (Danemark), 29, rue de Courcelles, Paris;

Le marquis de Rippert de Monclar, consul général (France), la Havane, Cuba;

S. E. le comte de Montebello, ambassadeur de France (France), palais de France, Constantinople;

S. E. le comte de Montholon, ministre de la République française (France), Γαλλικὴ Πρεσβεία, ἐν Αθήναις;

Le marquis de Montmarin, conseiller d'ambassade (France), Französische Botschaft, Wien;

Le docteur Manuel-J. Moralès (San-Salvador), San Salvador, Centre-Amérique;

S. E. M. Moret, ancien ministre d'État (Espagne), Madrid;

Alfred Morrison, esq. (Grande-Bretagne), London;

Le comte de Mosbourg, ancien ministre plénipotentiaire (France), 9, quai Voltaire, Paris;

Le comte Renaud de Moustier, ancien secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de Grenelle, Paris;

Le marquis de Moustier, député (France), 82, rue de l'Université, Paris;

Sir Charles Murray (Grande-Bretagne), villa Victoria, Cannes;

Le comte Louis Mycielski, membre de la Chambre des députés de Prusse (Allemagne), Galowo, Samter, Provinz Posen;

Le comte de La Barre de Nanteuil (France), château de Néchoat, par Morlaix, Finistère;

Ferdinand Henry de Navenne, secrétaire d'ambassade (France), ambasciata di Francia, pal. Fornese, Roma;

Naville, directeur de la Banque ottomane à Paris (Suisse), 7, rue Meyerbeer, Paris;

Mme Christine Negroponte (Grèce), 31, rue Fortuny, Paris;

N. Nicolaides, directeur de l'*Orient* (Grèce), 147, boulevard Saint-Michel, Paris;

S. E. le comte Nigra, ambassadeur d'Italie (Italie), Italienische Botschaft, Josefsplatz, Wien;

Octave Noel, trésorier de la Société (France), 70 bis, rue de l'Université, Paris;

C.-T. Odhner, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales de Suède (Suède), Riks Archivet, Stockholm;

Le marquis d'Olivart (Espagne), 7, Sagristans, Barcelona;

Luigi Olivi, professeur à l'Université de Modène (Italie), R. Universita, Modena;

H. Omont, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale (France), 30, rue Raynouard, Paris;

Jos.-A. Oriolle, (France), 7, rue de Verneuil, Paris;

Le comte d'Ormesson, directeur du Protocole, introducteur des ambas-

sadeurs (France), 18, avenue d'Iéna, Paris;

S. E. M. d'Ornellas, pair de Portugal, ministre plénipotentiaire de première classe, directeur des affaires politiques (Portugal), ministerio dos Negocios estrangeiros, Lisboa;

W. Oulanitski, professeur agrégé à la Faculté de droit de Moscou, archiviste aux archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), Moskwa;

S. E. le prince Ouroussoff, ministre de Russie (Russie), Hôtel de la légation, Bruxelles;

Théodore Ouspenski, professeur à l'Université d'Odessa (Russie), Odessa;

Leonidas Pacheco, secrétaire de légation (Costa-Rica), 16, rue Pierre-Charron, Paris;

S. E. Manuel del Palacio, ministre résident (Espagne), ministerio de Estado, Madrid;

Enrique Palacios, membre correspondant (Guatemala), 28, rue des Petites-Écuries, Paris;

G. Pallain, conseiller d'État, directeur général des Douanes, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, quai Debilly, Paris;

Alexandre Pangiris-Bey, secrétaire-interprète de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale ottomane, Constantinople;

Papadopoulos-Kérameus, archiviste de S. B. le patriarche grec de Jérusalem (Turquie), au Patriarchat grec orthodoxe, Jérusalem;

Le conseiller d'État vicomte de Paranagua, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Th.-G. Paraschos, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople;

S. E. José Pasos, membre correspondant (Nicaragua), Managua;

Louis Passy, membre de la Chambre des députés (France), 45, rue de Clichy, Paris;

L.-G. Pélissier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier (France), 5, rue du Palais, Montpellier;

S. E. le marquis de Peñafiel, ministre de Portugal à Berlin (Portugal), 5, Alsenstrasse, Berlin;

S. E. le baron de Penedo, ministre du Brésil (Brésil), 17, rue de Téhéran, Paris;

S. E. Manuel de Peralta, membre correspondant (Costa-Rica), 31, avenue Rogier, Liège;

Le conseiller d'État Lafayette-Rodriguez Pereira, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Le conseiller Pereira da Silva (Brésil), 121, boulevard Haussmann, Paris;

Michel Perret, ancien élève de l'École des Chartes (France), 19, boulevard des Capucines, Paris;

Maxime Petit, chef du secrétariat particulier du ministre des finances (France), 5, rue Sainte-Beuve, Paris;

E. Petit, conservateur de la Bibliothèque royale (Belgique), Bibliothèque royale, Bruxelles;

S. E. Edward-I. Phelps, ancien ministre des États-Unis (États-Unis), Yale University, New-Haven, Connecticut, U. S.;

Georges Picot, membre du Conseil (France), 54, rue Pigalle, Paris;

Le R. P. Pierling, S. J. (Russie), 26, avenue Hoche, Paris;

Victor Pierre, membre du Conseil (France), 40, rue du Bac, Paris;

S. E. le comte Artus de Pina de Saint-

Didier, ministre de France à Lima (France), 26, rue de Naples, Paris;

Léonce Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Faculté des lettres, Besançon;

Piot, archiviste général du Royaume (Belgique), aux Archives royales, Bruxelles:

L'abbé Pisani, secrétaire de l'Institut catholique de Paris (France), 72, rue d'Assas, Paris;

Le baron de Plancy, ancien conseiller d'ambassade (France), 74, avenue Marceau, Paris;

Plantet, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), ministère des Affaires étrangères, quai d'Orsay, Paris;

J.-Casimir Plebanski, docteur en philosophie, rédacteur en chef de la *Bibliotheka Warszawska* (Russie), 41, Nowy Swiat, Warchawa;

S. E. M. Polovtsoff, secrétaire d'État, vice-président de la Société impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Sanct-Pietierbourg;

Le marquis de Pommereu (France), 67, rue de Lille, Paris;

Eustache Popescos, professeur au Lycée hellénique (Grèce), Constantinople;

René Bittard des Portes, avocat, docteur en droit, rédacteur au *Mémorial diplomatique* (France), 9, rue Auber, Paris;

G.-H. Pouloulidis, avocat, licencié en droit de la Faculté de Paris (Grèce), 109, Tarla Bachi, Constantinople;

Le comte Pozzo di Borgo (France), 51, rue de l'Université, Paris;

Pradier-Fodéré, membre correspondant (France), 29, cours Morand, Lyon;

Le marquis de Prat de Nantouillet, membre correspondant (Espagne), ministerio de Estado, Madrid;

Le docteur Pribram, membre de l'Académie des sciences (Autriche-Hongrie), 10, Kolingasse, Wien;

Le comte Constantin Przezdziecki (Autriche-Hongrie), Wolskastrasse, Krakau;

S. E. Vincente-G. Quesada, ministre de la République argentine à Washington (République argentine), Washington;

Mgr le chanoine Raçki (Autriche-Hongrie), Agram (Zagreb);

S. A. la princesse Antoine Radziwill, membre correspondant (Allemagne), 3, Pariser Platz, Berlin;

S. A. le prince Michel Radziwill (Russie), 14, Belyanski, Warchawa;

Le marquis de Rambures, ancien secrétaire d'ambassade (France), 44, rue du Bac, Paris;

Le comte de Rambuteau, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris;

Arthur Reed Rosses (Grande-Bretagne), King's college, Cambridge;

Joseph Reinach, député, directeur de la *République française* (France), rue de la Chaussée-d'Antin, Paris;

L. Renault, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris;

M. Renieri, gouverneur de la Banque nationale d'Athènes (Grèce), Ἐθνικὴ Τράπεζα, ἐν Ἀθήναις;

Rafael Reyes, consul de Venezuela (San-Salvador) San-Salvador;

Le comte de Riancey (France), 40, rue de Villejust, Paris;

P. Ristelhueber, consul de France (France), Tien-Tsin;

S. E. Jean Ristitch, membre correspondant (Serbie), Belgrad;

Alph. Rivier, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Institut de droit international, consul général de Suisse (Belgique), 49, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles;

Emmanuel E. Rodocanachi (France), 8, avenue Hoche, Paris;

S. E. Juan-J. Rodriguez, ministre de l'Agriculture (Guatemala), Guatemala;

H. G. Rogge, bibliothécaire de l'Université (Pays-Bas), Amsterdam;

Rolin-Jaequemyns, ancien ministre, membre de l'Institut de droit international (Belgique), 67, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles;

Le vicomte Olivier de Romanet (France), château du Guillet, Orne;

H. de Ronseray (France), 19, rue de Lille, Paris;

Le comte de Rosebery, pair du royaume, ancien ministre, etc. (Grande-Bretagne), London;

Jules Rostand, banquier (France), 45, rue de Courcelles, Paris;

Rothan, membre du Conseil (France), 21, avenue Montaigne, Paris;

Le baron Alphonse de Rothschild (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris;

Le baron Arthur de Rothschild (France), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris;

Le baron Edmond de Rothschild (France), 41, faubourg Saint-Honoré, Paris;

Le baron Gustave de Rothschild (France), 23, avenue Marigny, Paris;

Rott, secrétaire du Conseil (Suisse), 53, rue Pierre Charron, Paris;

Louis Rouiller, préfet de l'Académie I. R. orientale de Vienne (Autriche-Hongrie), K. K. Orientalische Akademie, Wien;

François Rousseau (France), 12, rue Bayard, Paris;

Antonio Rubio y Lluch, membre correspondant (France), 5, passaje Pont de la Parra, Barcelona;

Le baron A. de Ruble, membre du Conseil (France), 43, rue Cambon, Paris;

Le baron Reinhold Rudbeck, ancien chambellan et secrétaire de légation (Suède), slott Edsberg, over Thüreberg, län Stockholm;

Lord Arthur Russel (Grande-Bretagne), 2, Dudley square, London;

Le comte Sigismond Rzyszezewski (Russie), 36, Nowi Zielna, Warchawa;

Le conseiller Franco de Sa, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Le duc de Sabran (France), 27, rue Barbet de Jouy, Paris;

S. E. Saïd-Pacha, membre correspondant (Turquie), ministère des Affaires étrangères, Constantinople;

Saige, membre correspondant (Monaco), Palais de Monaco, Monaco;

Maurice Sainctelette, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation attaché au ministère des Affaires étrangères (Belgique), 28, rue Berkmans, St-Gilles, Bruxelles;

H. de Saint-André (France), 6, rue Murillo, Paris;

Le comte Hervé de Saint-Gilles (France), 25, rue Marbeuf, Paris;

Le marquis de Saint-Maurice (France), en son hôtel, Montpellier, Hérault;

Saint-Paul, auditeur au Conseil d'Etat (France), 8, place des États-Unis, Paris;

Saïto Shmichivo, chef de bureau au ministère de l'Agriculture et du Commerce (Japon), au Ministère, Tokio;

Le docteur Sakelarides (Grèce), 3, Kolowratring, Wien;

Le comte Sala, secrétaire d'ambassade

(France), 22, rue Clément-Marot, Paris;

S. E. le marquis de SALISBURY, pair du Royaume, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), 20, Arlington street, London, S. W.;

G. de SALVERTE, maître des requêtes au Conseil d'État (France), 54, avenue Marceau, Paris;

DIAZ SANCHEZ, directeur des Archives de Simancas (Espagne), Simancas;

Enrique SANCHO, secrétaire d'ambassade (Espagne), 5, calle de Jovellanos, Madrid;

SANFORD, ancien ministre des États-Unis à Paris (États-Unis), 66, rue de la Loi, Bruxelles;

Alfred SANOÇKI (Russie), Gitomir, Wolynskaïa Goubernia;

Le conseiller Felipe-José-Antonio SARAIVA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Albert SARAZIN, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), rue Neuve-Saint-Léger, Genève;

Mme Marie SARNECKA (Russie), Grabowa, Hodyma, Balta, Podolskaïa Goubernia;

Léon SAY, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, député, ancien président du Conseil des ministres (France), 21, rue Fresnel, Paris;

SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Faculté des lettres, Besançon;

Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet de Jouy, Paris;

SCHEFER, membre du Conseil (France); 2, rue de Lille, Paris;

Christian SCHEFER (France), 2, rue de Lille, Paris;

Le docteur von SCHLOSSBERGER, membre correspondant (Allemagne), Königl. Archiv, Stuttgart;

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris;

G. SCHLUMBERGER, membre du Conseil (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris;

J.-R. SEELEY, professeur à l'Université de Cambridge (Grande-Bretagne), 7, Peter's terrace, Cambridge;

Le vicomte de SÉGUR d'AGUESSEAU, secrétaire d'ambassade (France), Fransch Legaatschap, 's Gravenhage;

Le comte E. de SÉGUR d'AGUESSEAU, 1er lieutenant hors cadre (France), au 1er bataillon des chasseurs annamites, à Haïphong, Tonkin;

Le comte Pierre de SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France) 55, avenue Montaigne, Paris;

Le vicomte de SEMALLÉ, membre du Conseil (France), 45, rue de Courcelles, Paris;

Em. SÉNART, membre de l'Institut (France), 16, rue Bayard, Paris;

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, membre correspondant (Portugal), Lisboa;

H. SHIMAMURA, secrétaire de légation (Japon), Japaneesch Gesantschap, 's Gravenhage;

Le jonkheer T.-H.-Hora SICCAMA, chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), Uitlandsch Ministerie, 's Gravenhage;

J.-A. SILLEM, membre du Conseil communal d'Amsterdam et des Etats provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam;

Luis de SILVA, secrétaire d'ambassade (Espagne), 14, calle San Bernardino, Madrid;

Guillaume SINGER, chef-correspondant

de la *Neue Freie Presse*, syndic de la presse étrangère de Paris (Autriche-Hongrie), Grand-Hôtel, boulevard des Capucines, Paris;

De Sivry, secrétaire d'ambassade (France), 7, rue Bonaventure, Versailles;

Smolka, membre correspondant (Autriche-Hongrie), 22, Ul. Skawkowska, Kravow.

La Société historique de Hollande (Pays-Bas), Utrecht;

La Société de lecture de Lyon (France), Lyon;

Léon Somzée, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles;

Albert Sorel, professeur à l'École des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris;

S. E. Bernardo Soto, président de la République de Costa-Rica (Costa-Rica), San José;

Soulange-Bodin, secrétaire d'ambassade (France), 5, avenue de Messine, Paris;

Le conseiller Francisco-Belisario Soarez de Souza, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Le conseiller d'État Paulino-José Soarez de Souza, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Le conseiller d'État Manuel Pinto de Souza Dantas, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

C.-C. Stavrides, drogman de l'ambassade (Grande-Bretagne), English Embassy, Constantinople;

H. Stein, archiviste aux Archives nationales (France), 54, rue Saint-Placide, Paris;

Steinmann, secrétaire de la Société historique de Russie (Russie), Moïka, Sanct-Pietierbourg;

B.-F. Stevens (Etats-Unis), 4, Trafalgar square, London;

Le docteur Stoerck, professeur à l'Université de droit international (Allemagne), Greifswald, Preussen;

S. E. le docteur Stranski, ministre des Affaires étrangères et des Cultes (Bulgarie), Sofia;

S. E. Oscar Straus, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis (Etats-Unis), American Legation, Constantinople;

S. G. Mgr Strossmayer, membre correspondant (Autriche-Hongrie), Diakovo;

S. E. le chevalier de Stuers, ministre des Pays-Bas à Paris (Pays-Bas), 21, rue Lapérouse, Paris;

S. E. le comte Ant. Szecsen von Temerin, ancien ministre, grand maréchal de la cour, chevalier de la Toison-d'Or, vice-président de la Société historique de Budapest (Autriche-Hongrie), 4, Herrengasse, Wien;

Alexandre Szilagyi, directeur de la bibliothèque de l'Université de Budapest (Autriche-Hongrie), 5, Ferenorisk tere, Budapesten;

S. E. M.-Lad. Szögyény-Marich de Magyar-Szögyen et Szolgaegyhaza, premier secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères (Autriche-Hongrie), K. K. Ministerium des Aeussern, Wien;

Le comte de Talleyrand-Périgord, membre du Conseil (France), palazzo Talleyrand, Firenze;

Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut (France), Gontaut, par Marmande, Lot-et-Garonne;

L'abbé Cyprien Tanguay, membre de la Société royale du Canada (Grande-Bretagne), Montréal;

Target, ancien député, ancien ministre de France à La Haye (France), 25, avenue d'Antin, Paris;

Joseph Tassé, ancien député, rédac-

teur en chef de la *Minerve* de Montréal, membre de la Société royale du Canada (Grande-Bretagne), Montréal;

Serge de TATISTCHEFF, ancien secrétaire d'ambassade (Russie), 56, boulevard Maillot, Paris;

De TCHIHACHTEFF, membre correspondant de l'Institut de France, conseiller d'État, gentilhomme de la chambre de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), 4, piazza degli Zuavi, Firenze;

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 3, rue Bastiat, Paris;

Carlos TESTA, ancien professeur à l'École navale de Lisbonne (Portugal), 66, da Emenda, Lisboa;

S. G. Mgr THOMAS, archevêque de Rouen (France), Rouen;

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris;

THUASNE (France), 73, rue de Vaugirard, Paris;

THUREAU-DANGIN, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 11, rue Garancière, Paris;

G. TOCILESCO, professeur à la Faculté de Jassy (Roumanie), Iassy;

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris;

Le baron de TORNACO (Grand-Duché de Luxembourg), château de Sanem;

Le comte de TORREPALMA, premier secrétaire à l'ambassade d'Espagne à Londres (Espagne), 10, calle de la Sarten, Madrid;

TORRES-CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Universita, Granada;

S. E. le conseiller A. de TOVAR, ministre plénipotentiaire de 1re classe, ancien directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères (Portugal), 58, rue de la Boétie, Paris;

TRANCHANT, membre du Conseil (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris;

HOVYN de TRANCHÈRE, ancien député (France), Guitres, Gironde;

A. TRATCHEVSKI, professeur à l'Université (Russie), Odessa;

S. E. le comte TRAUN, grand veneur de S. M. I. R. Apostolique (Autriche-Hongrie), 13, Wallfischgasse, Wien;

Le duc de LA TRÉMOILLE, membre du Conseil (France), 4, avenue Gabriel, Paris;

Le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza S. Alessandro, Milano;

Le comte Carl de TROLLE-BONDE, membre de la première chambre de la Diète (Suède), Stockholm;

La princesse Lise TROUBETZKOI (Russie), Simeonoffski pereoulok, Sanct-Pietierbourg;

Le comte THOINNET de la TURMELIÈRE, conseiller général de la Loire-Inférieure (France), 54, rue de Grenelle, Paris;

Herbert TUTTLE, professeur à Cornell-University (États-Unis), Cornell University, Ithaca, New-York;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de BUDAPEST (Autriche-Hongrie), Budapest;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de HEIDELBERG (Allemagne), Heidelberg;

Le Sénat de l'UNIVERSITÉ de LEIDEN (Hollande), Leiden;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ d'UPSALA (Suède), universitet, Upsala;

S. E. le comte de VALBOM, ministre de Portugal à Paris (Portugal), 45, avenue Marceau, Paris;

Octave VALIERI (Grèce), 2, Kensington Park gardens, London;

Oscar de VALLÉE, sénateur (France), 12, rue Vezelay, Paris;

Albert VANDAL, membre du Conseil (France), 1, rue François Ier, Paris

Le conseiller Joao-Florentino-Meira de VASCONCELLOS, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

VASILAKI-BEY SARAKIOTIS, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople;

Jean VAUQUELIN (France), château de Saint-Maclou, par Beuzeville, Eure;

De VAUVINEUX, premier secrétaire d'ambassade (France), Frantsouskoïe Posolstwo, Sanct-Pietierbourg;

S. E. le conseiller VEDEL, membre correspondant (Danemark), Udenrigsministeriet, Kjöbenhavn;

VEILLET-DUFRÈCHE, commis principal au ministère des Affaires étrangères (France), 50, boulevard Malesherbes, Paris;

De VERNOUILLET, ancien ministre plénipotentiaire (France), 104, rue du Bac, Paris;

L'abbé Hospice-A. VERREAU, principal de l'École normale Jacques Cartier, membre de la Société royale du Canada (Grande-Bretagne), École normale Jacques-Cartier, Québec;

S. E. Wenceslao de VILLA-URRUTIA, membre correspondant (Espagne). Spaansch Legaatschap, 's Gravenhage;

S. E. le comte de VILLENEUVE, ministre du Brésil (Brésil), légation du Brésil, Bruxelles;

Le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 35, via Monforte, Milano;

Arnold VISSIÈRE, ancien interprète à la légation de France à Pékin (France), 86, avenue de l'Est, Parc Saint-Maur, Seine;

A. D. VLASTO (Grèce), 54, rue de Naples, Paris;

Étienne VLASTO (Grèce), Marseille;

Le marquis de VOGUÉ, vice-président de la Société (France), 2, rue Fabert, Paris;

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGUÉ, membre de l'Académie française (France), 15, rue Las Cases, Paris;

Le comte A. GILBERT de VOISINS (France), à la Régie des tabacs, Constantinople;

E. DOMET de VORGES, membre du Conseil (France), 74, rue de Miromesnil, Paris;

VOUTYRAS, rédacteur en chef du *Neologos* (Grèce), au Νεολόγος, Constantinople;

Le comte WALISZEWSKI, membre correspondant (Russie), 5, rue de Phalsbourg, Paris;

WATERNAU, publiciste (France), 9, rue Paul-Louis Courier, Paris;

Le professeur van WERVECKE, membre correspondant (Grand-Duché de Luxembourg), Luxembourg;

Th. WESTRIN, archiviste aux Archives royales (Suède), Riks Archivet, Stockholm;

Le comte Joseph WEYSSENHOFF (Russie), Marzalkawska, Warchawa;

Andrew D. WHITE, membre correspondant (États-Unis), Cornell University, Ithaca, New-York;

Pierre de WITT (France), 83, boulevard Haussmann;

S. E. YACOUB-ARTIN-PACHA, membre correspondant (Egypte), au Caire;

YAVER-PACHA, contrôleur impérial de la dette publique et de la Régie des tabacs (Turquie), Grand'rue, Péra, Constantinople;

Ch. YRIARTE, publiciste (France), 23, rue Cambon, Paris;

Ch. Zappas (Grèce), rosthéni, Roumanie;
Constantin Zappas (Grèce), Brosthéni; Roumanie;
Léonidas Zarifi, banquier (Grèce), Constantinople;
S. E. Pedro-Perez Zeledon, ministre de Costa-Rica (Costa-Rica), Washington;
S. E. Christaki Effendi Zographos (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris;
Georges Christaki Zographos (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris;
Solon Christaki Zographos (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris;

MEMBRES DÉCÉDÉS

Sir Francis O. Adams, ancien ministre de la Grande-Bretagne à Berne (Grande-Bretagne);
Le conseiller Francisco-Octaviano de Almeida Rosa, sénateur (Brésil);
Benoît Brünswick, ancien directeur du *Répertoire diplomatique* (France);
Le comte M. de Camondo (Italie);
S. Georgantopoulos, avocat, ancien président du Syllogue littéraire de Constantinople (Grèce);
Armand Hayem (France);
Alain de Mérionec (France);
S.G. Mgr Paul, membre correspondant (Colombie);
Le marquis de Queux de Saint-Hilaire, membre du Conseil (France);
Le comte Fernand de Quinsonas, capitaine breveté d'infanterie (France);
Manuel Ramirez, président de la Chambre des députés (Guatemala);
Le comte A. Rochaid Daddah (France);
Le baron Warsberg, consul général d'Autriche-Hongrie à Venise (Autriche-Hongrie);

CONSULS ET DIPLOMATES

Ut mores gentium mutantur
et mutatur jus gentium.

Parmi les institutions auxquelles les relations internationales ont donné naissance, aucune peut-être ne justifie mieux l'épigraphe mise en tête de ces lignes que celle des consulats, car il en est peu qui, sous l'influence des idées, des mœurs et des besoins du temps, aient subi plus de vicissitudes, et dont l'histoire offre de plus curieux contrastes.

A l'origine, les consuls étaient de simples mandataires des grands centres maritimes, appelés à protéger le commerce et à juger les différends de leurs nationaux, en dehors de la mère-patrie. Hommes de négoce eux-mêmes, élus par leurs pairs, ils ne représentaient qu'une fraction de leurs concitoyens, et la magistrature dont ils étaient revêtus avait un caractère essentiellement municipal.

En se fortifiant à mesure que se multipliaient les échanges de peuple à peuple, et en s'étendant successivement des échelles musulmanes dans les ports chrétiens, l'organisation consulaire se transforma. De fondés de pouvoir des corporations ou des villes, les consuls devinrent les délégués de leur nation. Commissionnés directement par le gouvernement de leur pays, ils purent agir en son nom et comme ses organes publics et officiels. L'importance de leur mission s'en accrut d'autant plus qu'à l'époque où ce changement se généralisa, les États européens n'entretenaient qu'exceptionnellement des agents diplomatiques à l'étranger.

Suivant le protocole pompeux usité durant cette période de grandeur relative, les consuls étaient qualifiés de Podestats, de

Magnifiques, de Légats ou de Bayles, et leur emploi était brigué par les familles les plus illustres des cités italiennes, françaises et espagnoles[1].

A la suite du traité de Westphalie, le droit de légation fut mis en usage d'une manière permanente par les puissances de premier et de second ordre, et sous l'influence de la doctrine nouvelle de l'équilibre continental, chaque société politique se montra plus soucieuse de son indépendance intérieure et de ses attributs territoriaux. Les privilèges des établissements consulaires se conciliaient de moins en moins avec ce système d'autonomie jalouse qui tendait à une concentration plus étroite de ce que l'on désignait au XVIIIe siècle sous l'expression « les parties potentielles et subjectives de la souveraineté[2] ».

Le régime des juridictions locales, fruit d'une tolérance réciproque qu'expliquait au moyen âge l'état précaire des relations publiques, disparut peu à peu avec les causes qui l'avaient produit, et chaque gouvernement prit à tâche d'assujettir tous les résidents à ses propres tribunaux.

Resté à peu près intact en Orient, le rôle des consuls en fut singulièrement diminué dans les ports occidentaux ; il se borna à une surveillance plus ou moins effective des intérêts commerciaux et à quelques attributions de police sur les marchands et les navigateurs de leur pays.

La science du droit des gens ne resta pas étrangère à cette réaction gouvernementale et à l'esprit de loyalisme monarchique, qui la secondait dans ses entreprises. Aussi voit-on les publicistes dont les œuvres coïncident avec cette phase de reconstitution autoritaire, s'appliquer avec une sorte d'âpreté quelquefois servile à réduire les consuls à la portion congrue, à les *subalterniser*. Que l'on juge, par quelques citations contemporaines, de leur décadence, je dirai presque de leur abaissement.

Les consuls, déclarait Wicquefort, *ne sont que des marchands* qui, avec leur charge de prononcer sur les différends qui peuvent

1) En Turquie, le titre de bayle était aussi considéré que celui d'ambassadeur.

2) Puffendorf, *Le droit de la nature et des gens*, II, ch. IV.

surgir entre ceux de leur nation, ne laissent pas de faire leur trafic et d'être soumis aux lois locales. » Et, d'après les exemples qu'il cite, ces agents *sont le plus souvent sujets du pays de leur résidence* « commme ceux, dit-il, qui, à Amsterdam et à Hambourg, *mendient* des couronnes de Suède et de Danemark le titre de commissaires afin de faciliter par là leur petit commerce[1]. Ils n'ont point d'affaires d'État à manier... et les princes qui les emploient les protègent comme personnes qui sont à leur service et *comme tout maître protège son serviteur et son domestique*[2] ».

En vérité, Cicéron n'est guère moins dédaigneux lorsque, comparant le commerce en gros au commerce de détail, il lui échappe d'écrire : *non est admodum vituperandum*[3]. Les fonctionnaires qu'aujourd'hui plus d'un État assimile à des officiers généraux[4], sont traités comme des valets.

« Les consuls, dit à son tour Bynkershoeck, *ne sont d'ordinaire que des marchands* que l'on envoie, non pour représenter leur prince auprès d'une puissance souveraine, mais pour protéger les sujets de leur prince en ce qui regarde le négoce, souvent aussi pour connaître et décider des différends qu'il pourra y avoir entre eux en ces sortes d'affaires[5]. » Les deux auteurs s'expliquent à peu près dans les mêmes termes, raisonnent dans le même ordre d'idées, et il semble qu'ils mettent d'autant plus de complaisance en leurs définitions dénigrantes que les délégations consulaires des époques antérieures étaient plus honorées.

A près d'un siècle d'intervalle, Vattel s'exprime ainsi sur les consuls : « Autrefois, ces agens (*alias*, « ces gens ») étaient une espèce de ministres publics ; mais aujourd'hui que les titres sont prodigués, celui-ci est donné à de simples commissionnaires des princes pour leurs affaires particulières. Souvent ils sont sujets

1) Wicquefort met sur le même rang les consuls et les « facteurs ou commissionnaires », qu'il désigne sous le nom de commissaires.
2) *L'Ambassadeur et ses fonctions*, p. 63.
3) Cic. De *Off.*
4) V. notamment l'ordonnance française du 7 novembre 1833.
5) *Du juge compétent des ambassadeurs*, notes 112-113.

du pays où ils résident... On leur doit quelques égards en considération du prince qu'ils servent[1]. »

Nous retrouvons ici « les facteurs » de Wicquefort qui jouissent de la protection personnelle dont un maître bienveillant couvre sa domesticité.

Klüber, lui-même, qui cependant enseigne soixante ans plus tard, au seuil du XIXe siècle, Klüber, le professeur estimé que l'on invoque volontiers en cette matière, est évidemment resté sous l'influence de la doctrine quelque peu archéologique dont je viens de caractériser l'esprit. Pour lui, comme pour Wicquefort et Bynkershoeck, les consuls ou « agents commerciaux » auxquels il dénie naturellement la qualité de ministres publics, sont indifféremment de la nationalité de l'État qui les nomme ou de celle de l'État assigné à leur gestion. Dans le premier cas, ils sont regardés comme *subditi temporanei* du pays de leur résidence. Aucune ligne de démarcation n'est tracée entre ceux qui pratiquent le négoce et les non négociants. Les uns et les autres forment un seul et même type et sont également privés des immunités et privilèges diplomatiques. C'est apparemment cette confusion qu'entendait relever le dernier commentateur de Klüber, lorsque dans la note qui accompagne les deux paragraphes relatifs aux consuls, il fait allusion à l'importance et aux développements nouveaux de l'institution des consulats[2]. Ott convient qu'en plus d'un point les opinions de l'auteur ne sont plus en rapport « avec les changements nombreux survenus dans les usages et dans les doctrines mêmes du droit des gens[3] », et telle est, à plus forte raison, l'observation que suggèrent les thèses spéciales que j'ai résumées ou plutôt que j'ai *exhumées* d'un passé plus lointain.

Ce serait d'ailleurs encourir un égal reproche d'inconséquence et d'anachronisme que d'opposer à ces thèses plus ou moins restrictives des précédents contraires puisés dans l'histoire même des consulats.

1) *Le droit des gens*. L. IV, ch. VI.
2) *Le droit des gens modernes de l'Europe*, édit. Ott, p. 227.
3) Même ouvrage, Introd., p. VII. — V. aussi Calvo, *Le droit international théorique et pratique*, III, p. 227, *in fine*, 1888.

En définitive, si au XVIIe et au XVIIIe siècle, les consuls sont déconsidérés en tant que mandataires publics préposés à la défense de certains intérêts particuliers et même généraux, c'est parce que, d'ordinaire, l'on ne voit en eux que des agents commerciaux adonnés eux-mêmes, pour la plupart, au négoce et appartenant par leur nationalité au pays où ils s'acquittent de leurs fonctions. Aujourd'hui encore, la jurisprudence de plus d'un État semble s'inspirer de cette donnée, qui ne s'accorde pas avec la condition normale des consulats modernes, c'est-à-dire qui méconnaît la pratique devenue usuelle des missions consulaires effectives et ne tient pas suffisamment compte de la nature, cependant bien distincte, de ces missions.

En Angleterre, par exemple, où s'accuse avec le plus d'évidence l'infériorité politique et sociale des consuls, le même traitement, ou peu s'en faut, leur est réservé, quelle que soit la différence de leur origine et de leur destination, et les règles du droit commun leur sont appliquées avec une singulière inflexibilité[1]. C'est ce que dénote la série des actes administratifs et judiciaires que citent au titre « Consulat » la plupart des traités du droit des gens et qui se rapportent aux années 1717, 1735, 1808, 1814 et 1860[2].

Dans ce pays du négoce par excellence, il semble que la doctrine de Wicquefort n'a pas encore fait son temps, et les consuls y sont l'objet d'une sorte d'ostracisme qui rappelle jusqu'à un point « les facteurs » du XVIIe siècle[3].

Reconnaissons donc que l'on ne saurait faire fond des ouvrages

1) Ce qui n'empêche pas les *missi* d'Angleterre à l'étranger d'affirmer, toutes les fois que l'occasion s'en présente, « leur suprématie » sur les *electi*. Parmi les nombreuses démarches *officielles* faites dans ce but, je citerai celle d'un simple vice-consul d'Oran invoquant les traités de Vienne de 1815 pour justifier sa prétention.

2) Calvo. *Loc. cit.*, III, p. 247-248.

3) Voici ce qu'écrivait de Londres, en 1854, le consul général d'une grande puissance, appelé plus tard à une haute situation politique : « Repoussés de la cour, les consuls (envoyés) ne sont pas reçus dans les salons aristocratiques. Les fonctionnaires croiraient déroger en les accueillant. Le haut commerce, lui-même, se montre peu sympathique à des résidents qui ne sont, à ses yeux, ni hommes du monde, ni hommes d'affaires, qui n'ont ni crédit à la Bourse, ni accès au West-End..... Auprès des autorités secondaires, un consul n'est qu'un simple pétitionnaire.

anciens sur la matière pour définir les droits, obligations et privilèges des consuls modernes, conclusion qui ne sera pas sans portée dans le cours de cette controverse. Comme on l'a dit et tel est le sens de l'adage cité dans la première de ces pages, le droit des gens est un droit des vivants et non un droit des morts. C'est sous le bénéfice de ces remarques préliminaires que j'aborde l'examen du sujet principal de cette étude.

I

Si de nos jours l'organisation des consulats est à peu près la même dans tous les pays, et si les traités qui déterminent leur compétence se ressemblent plus ou moins dans leurs dispositions essentielles, un désaccord subsiste sur le caractère public des consuls et sur l'étendue des immunités inhérentes à leurs fonctions.

Aussi bien, comme je l'ai marqué incidemment dans les considérations sommaires qui précèdent, *ces agents sont de deux sortes*, et il est permis de croire que leurs prérogatives ne seraient point contestées, si, par elle-même, cette classification assignais aux uns et aux autres la place qui leur est due, si, en d'autre termes, l'usage et la jurisprudence des nations lui donnaient sa sanction naturelle.

Le droit conventionnel moderne distingue en effet les consuls envoyés ou *consules missi* des consuls non envoyés ou *consules electi*[1].

Sujets de l'État qui les délègue et rémunérés par lui, les premiers ne remplissent d'autre emploi que celui de consul ; il leur est notamment interdit de se livrer au commerce. Ce sont des fonctionnaires nationaux proprement dits, dont le recrutement et l'avancement hiérarchique sont soumis à des règles plus ou moins strictes et qui ne dépendent du pays où ils s'acquittent de leur ministère par aucun lien politique, économique ou fiscal.

1) *Electi*, c'est-à-dire choisis dans le pays même où ils servent.

Les seconds ne sont pas uniquement consuls; négociants pour la plupart, ils ne relèvent pas nécessairement par leur origine de l'État qui les commissionne ; ils comptent même le plus souvent parmi les sujets de l'État où ils sont établis. Pour eux, le consulat répond moins à l'idée d'une véritable charge qu'à celle d'une fonction honorifique ; aucune allocation budgétaire n'y est attachée ; il n'est et ne peut être qu'une occupation accessoire[1].

Si tranchées que paraissent ces différences, il n'est pas sans intérêt de les considérer dans quelques-unes de leurs conséquences pratiques et de motiver par des comparaisons de faits les déductions qu'elles comportent.

Je n'ai point à énumérer ici les attributions multiples dont les consuls sont investis. Tout manuel spécial, et nous en possédons d'excellents[2], démontre qu'il n'est pas d'agents dont on réclame des services plus divers et des connaissances plus variées. L'on pourrait, si le mot était séant, les qualifier de « Maîtres Jacques » de leurs ressortissants, car, indépendamment des rapports qu'ils entretiennent avec leur gouvernement et avec les autorités territoriales, ils cumulent les fonctions de l'ordre le plus opposé, et comme ils exercent par délégation toute l'autorité dont dispose leur gouvernement à l'étranger, leur ressort s'étend à la plupart des affaires que spécialisent les différentes administrations publiques[3].

Aussi ne conçoit-on guère, de prime abord, qu'un commerçant, si diligent et si bien doué qu'il soit, puisse utilement assumer et

1) Les consuls négociants rappellent, par plus d'un trait, l'antique magistrature grecque des *Proxènes* qui, élus par une cité étrangère, étaient citoyens de la ville dans laquelle ils veillaient sur les sujets de cette cité et jugeaient leurs différends. Comme eux, ils sont d'ordinaire indigènes et ils n'ont pas la qualité d'envoyés. Et de même que la *Proxénie* était considérée comme une dignité, d'autant plus enviable qu'elle impliquait certains privilèges, les consulats *electi*, qui jouissent de quelques immunités, représentent, en général, pour leurs titulaires, un mandat plus apparent qu'effectif.

2) Je citerai, notammment, par ordre de date, et sans faire mention des ouvrages plus étendus de droit des gens qui traitent des consulats, les Manuels, Guides et Répertoires de Miltitz, Neumann, de Clercq et de Vallat, F. de Martens, Malfatti, Chevrey-Rameau, de Bulmerincq, E. Lehr.

3) C'est ce qui faisait dire à Talleyrand : « Quand on a été ministre habile, que de choses il faut encore savoir pour être un bon consul ! »

remplir comme il convient tous les devoirs d'une mission consulaire. Ce n'est pas seulement le temps matériel qui lui manquera pour diriger concurremment son comptoir et sa chancellerie (et l'on ne saurait oublier qu'il est homme de négoce avant tout). Quelles que soient ses aptitudes, elles ne pourront suppléer à l'instruction et à l'expérience professionnelles, dont justifient généralement les consuls de carrière, après un stage plus ou moins long au siège de leur gouvernement ou dans les postes extérieurs.

« Si l'on peut être assuré de la capacité d'un négociant dans la branche de commerce qu'il exploite, elle est au contraire contestable sur toutes les matières si nombreuses qui rentrent dans la sphère d'un consulat. L'on peut même penser qu'en ce qui concerne les questions que les consuls *ad honorem* sont particulièrement aptes à traiter, c'est-à-dire celles qui touchent à leur propre commerce, on ne trouve pas toujours chez eux une entière impartialité et il est vraisemblable qu'ils n'emploieront pas volontiers tous leurs efforts à se susciter à eux-mêmes des concurrents. »

En d'autres mots, et ce jugement est textuellement extrait des délibérations d'une commission d'enquête, composée de membres du *haut commerce* et de la diplomatie d'un grand pays, les consuls négociants seraient, comme tels, insuffisants et suspects [1].

Le plus souvent, ai-je dit, le consul non envoyé est sujet de l'État qui l'agrée à ce titre. Qui n'est frappé de l'anomalie de cette situation mixte ? Elle n'a pas seulement pour effet de soustraire un regnicole à la loi commune en l'affranchissant *dans un intérêt étranger* de certaines charges imposées à ses compatriotes. L'on peut imaginer sans peine une coïncidence de faits qui créent à l'agent indigène de sérieux embarras, qui même le mettent dans la nécessité de choisir entre ses obligations consulaires et ses devoirs de fidèle et loyal citoyen.

Aura-t-il l'indépendance et la dignité d'un mandataire public vis-à-vis des autorités administratives et judiciaires, dont il devra

1) Commission française extra-parlementaire convoquée à Paris en 1876.

requérir incessamment l'intervention comme homme privé et comme négociant?

Son commettant, d'autre part, pourra-t-il compter absolument sur sa discrétion et sur son zèle? Se résoudra-t-il notamment à l'initier à certaines affaires d'un caractère intime, à lui confier une enquête politique?

A ces divers points de vue, le concours d'un consul *ad honorem* sera moins efficace et moins étendu que celui d'un consul envoyé et cela paraît d'autant moins douteux que les gouvernements eux-mêmes, induits par des motifs d'économie au choix de tels délégués, limitent spontanément leur tâche aux soins essentiels du commerce et de la navigation, c'est-à-dire qu'ils se privent de la surveillance et du contrôle auxquels sont tenus les consuls envoyés en dehors de ce domaine plus ou moins circonscrit.

Remarquons en outre que les fonctions de l'agent *electus* sont gratuites. N'émargeant point au budget, il recherchera naturellement en dehors des travaux de sa chancellerie, un emploi plus utile de son activité, alors que le consul envoyé, pourvu d'un traitement fixe et rémunérateur, se consacrera tout entier à ces travaux.

N'a-t-il point été relevé dans maintes commissions administratives ou parlementaires que souvent le titre de consul est l'objet d'une véritable exploitation, qu'il devient une réclame destinée surtout à rehausser le crédit d'une entreprise industrielle ou commerciale?

En ce cas, n'est-on pas en droit de se demander si le négociant étranger, dont l'écusson consulaire surmonte l'enseigne ou décore le prospectus, aura le même souci de l'honneur, des droits et des intérêts de ses ressortissants que l'envoyé national, spécialement et uniquement chargé de sauvegarder cet honneur, ces intérêts et ces droits?

Exposé à toutes les chances du commerce et de la spéculation, il peut faire faillite et subir ainsi une déchéance personnelle de nature à porter atteinte à la dignité de l'État, dont il possède ostensiblement la confiance. « Car le public, qui rarement approfondit les choses, que l'habitude guide dans ses jugements,

comme dans son langage, ne dira pas : un tel négociant, mais un tel consul est en déconfiture [1]. »

Ajoutons que le surnumérariat prolongé, auquel sont généralement astreints les jeunes gens qui se vouent aux consulats, n'a pas seulement pour objet leur instruction théorique et pratique. Dans cette période d'études préparatoires, dont maintes épreuves préalables marquent ordinairement le début, une éducation spéciale leur est donnée qui se pénètre des traditions de la diplomatie nationale. Cette éducation développe en eux des qualités professionnelles, qui font nécessairement défaut au consul *improvisé* et qu'un négociant pourra difficilement acquérir dans le milieu de ses opérations quotidiennes.

Ces diverses considérations, que je m'abstiens d'appuyer par des exemples et qui condamnent l'usage « déplorable » des missions électives [2], font suffisamment ressortir la distance qui sépare celles-ci des consulats réguliers, et l'on s'explique que le droit public n'établisse point entre les unes et les autres une complète parité. Mais les distingue-t-il assez et ne doit-on pas admettre *que les droits, immunités et privilèges des agents de carrière leur seraient moins parcimonieusement ménagés, s'ils ne les partageaient, pour la plupart, avec des collègues dont le caractère officiel présente à maints égards de moindres garanties?*

Tel est le point essentiel qu'il convient d'examiner en posant la question : les consuls envoyés sont-ils ministres publics?

L'on comprend sous la dénomination générique de ministres publics ou d'envoyés diplomatiques les agents qui, dûment accrédités à cet effet, sont chargés sous des titres divers de représenter les intérêts d'un État auprès d'un autre État. Le droit international moderne les répartit en quatre catégories, comprenant les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires, les ministres résidents et les chargés d'affaires. Cette division, toutefois, se rapporte moins à l'étendue des pouvoirs et aux

1) Borel, *Origine et fonctions des consuls*, p. 34.

2) L'on trouve cette expression dans plusieurs ouvrages sur les consulats. Un auteur allemand, d'une compétence incontestée, dit fort à propos : « Il est temps que le *dilettantisme consulaire* finisse. » (*Consular-Wesen* de A. de Bulmerincq, p. 113.)

immunités de ces *légats* spéciaux qu'à certaines prérogatives de dignité et de préséance.

Quelques jurisconsultes sont d'avis que l'on devrait ajouter à cette nomenclature les consuls envoyés.

Je voudrais exposer les raisons, qui tendent à justifier cette assimilation relative.

Comme les agents du service politique proprement dit, comme eux *officialis publicus*, le consul est nommé par le chef de l'État, qui le mande à l'étranger. Ses lettres de provisions, revêtues du contreseing du ministre des affaires étrangères, émanent de la même source ; mais, à la différence des lettres de créance remises aux ambassadeurs, aux ministres plénipotentiaires et aux ministres résidents, elles sont adressées au gouvernement et non au chef de l'État dans lequel il est commissionné.

L'on ne saurait toutefois induire de ce mode moins solennel d'institution, que le consul soit dépourvu de tout caractère représentatif, car, aux termes du règlement de Vienne de 1815, les chargés d'affaires, dont la qualité de ministres publics n'est pas mise en doute, sont simplement accrédités auprès du ministre dirigeant l'office des relations extérieures[1].

Le consul ne peut prendre la direction de son consulat qu'après avoir été muni d'un *exequatur* ou, suivant l'ancien protocole, *d'une dépêche d'approbation* délivrée par le gouvernement territorial et constatant son mandat officiel. Si l'admission des agents diplomatiques n'est pas subordonnée à une pareille formalité, elle est ordinairement précédée d'un acte analogue, et pour ainsi dire équivalent. L'usage veut en effet, que l'on indique au préalable à la nation étrangère le nom et les antécédents

1) « Cette diversité, quant à la forme des diplômes, dit Pinheiro-Ferreira, ne peut établir qu'une différence spécifique entre les consuls et les autres agents diplomatiques ; mais elle ne saurait les exclure de leurs corps, *de même que la différence entre les diplômes qui accréditent les ambassadeurs, les envoyés et les chargés d'affaires, ne fait que les partager en trois différents ordres du corps diplomatique, sans qu'on en puisse conclure que les derniers n'appartiennent pas, aussi bien que les premiers, à ce même corps.* » (Note 67 sur le *Précis du droit des gens* de G.-F. de Martens.)

V. aussi les observations du lord chancelier Talbot, relativement à la portée des Lettres de créance, Calvo, III, p. 246.

publics du diplomate qu'on se propose de lui envoyer, et il n'est pas rare que des objections soient faites à cette désignation.

La différence de procédés dans ces deux cas porte moins sur le caractère propre des agents diplomatiques et consulaires que sur les conditions particulières, dans lesquelles ils accomplissent leur mission respective. Un ambassadeur ou un ministre plénipotentiaire n'a de rapports réguliers qu'avec le ministre des affaires étrangères de sa résidence, c'est-à-dire avec le département par l'entremise et sous les auspices duquel il a présenté ses lettres de créance. La collation d'un *placet* n'a pas de raison d'être.

Le consul au contraire ne devant se trouver en contact qu'avec les fonctionnaires administratifs de telle ou telle circonscription provinciale qui ressortissent à un autre ministère, il importe que sa nomination soit dûment notifiée à ces fonctionnaires par l'organe central des relations extérieures, et qu'il ait en main un titre qui le fasse reconnaître et respecter.

L'on peut admettre aussi que tout gouvernement, justement jaloux de ses droits et de son autorité, tienne à préciser dans un document officiel les réserves juridiques et autres qu'il rattache au mandat public d'un consul qui est son sujet ou qui pratique le négoce ou qui est à la fois sujet et négociant[1].

Cette considération spéciale ne touche pas les consuls de carrière qui ne sont ni indigènes, ni commerçants.

Le gouvernement territorial, en vertu de son droit de souveraineté, peut mettre fin à la mission d'un consul en lui retirant *l'exequatur*. Il va sans dire, qu'une telle mesure doit être justifiée pour les raisons les plus graves et d'ordinaire, avant d'y recourir, le gouvernement intéressé est officiellement informé des plaintes et des griefs auxquels son agent a donné lieu[2].

Une procédure analogue est suivie à l'égard des fonctionnaires diplomatiques et, à défaut d'un ordre de rappel de leurs hauts

1) En général, la formule de l'*exequatur* varie suivant que le consul est ou n'est pas envoyé.

2) Aux termes de nombreuses conventions et notamment d'après les conventions anglo-américaines de 1794, 1806, 1815 et suédo-américaines de 1816 et 1817, le gouvernement offensé doit faire préalablement agréer les motifs de sa détermination par celui auquel appartient le consul.

commettants, leur renvoi s'effectue par simple notification ou par la remise de leurs passeports[1].

Les consuls relèvent du même département que les agents diplomatiques. C'est avec le ministre des affaires étrangères qu'ils correspondent; c'est de lui qu'ils reçoivent leurs directions.

Cette commune dépendance, qui fait règle à peu près partout, est aussi logique que rationnelle et elle offre par elle-même l'un des plus puissants arguments en faveur du principe d'égalité relative que je défends ici.

Je n'insisterai pas, en développant ce point, sur l'inconvénient qui résulterait, même dans la sphère proprement commerciale, du partage administratif des différentes classes de fonctionnaires du service extérieur. Les questions économiques ne sont pas exclusivement du ressort des consuls; les ambassadeurs, les ministres et les chargés d'affaires les traitent également et le soin qu'ils en prennent est d'autant plus efficace qu'il s'exerce dans un cercle moins restreint. Ce serait nuire à l'unité d'action de ces agents repartis dans les principaux centres d'un territoire national, que de les soumettre à des instructions émanant de ministères différents.

La raison primordiale qui légitime la parité relative des diplomates et des consuls, repose sur la connexité positive des intérêts commerciaux et des intérêts politiques.

S'il est une vérité que l'observation des phénomènes de la vie sociale met aujourd'hui en pleine lumière, c'est d'un côté que le souci des biens matériels absorbe la majeure partie des forces individuelles et collectives et que, par une relation naturelle, l'activité que développe un peuple dans la production de la richesse, concourt essentiellement à sa puissance politique. Peut-on nier d'autre part l'influence réflexe de la grandeur politique d'une nation sur sa prospérité industrielle et commerciale?

Il y a, de toute évidence, un lien si étroit entre les faits économiques et les faits politiques, que, le plus souvent, ils se con-

1) P. Leroy (*Des consulats, des légations*, etc.,) prétend, à tort, qu'un agent diplomatique ne peut être congédié qu'après l'obtention d'un ordre de rappel de son gouvernement.

fondent et qu'un trouble grave se produise dans le domaine des uns, il a son contre-coup dans celui des autres.

Aussi peut-on dire, en général, que toute question commerciale a une portée politique, de même que par un côté ou par un autre, toute question politique comprend ou engage une question commerciale. L'expression « diplomatie commerciale » n'a rien de contradictoire; elle résume plutôt les termes d'une véritable affinité; et, comme le faisait remarquer un publiciste contemporain, « aujourd'hui, grâce à la transformation des rapports entre nations, il n'y a rien de plus politique que les traités de commerce[1] ».

Ainsi se révèle immanente et nécessaire la solidarité professionnelle, qui unit les organes extérieurs des intérêts économiques et politiques d'un État. Persister dans les préjugés anciens et dans le maintien des institutions surannées, qui divisent encore les diplomates et les consuls, traiter les uns et les autres comme s'ils procédaient dans des sphères indépendantes, c'est aller à l'encontre des données les plus claires de l'expérience, c'est méconnaître dans leurs manifestations pour ainsi dire quotidiennes les besoins les plus impérieux des temps modernes[2].

Il convient de relever la position hiérarchique et sociale des

1) V. sur les conséquences politiques des conventions commerciales, le *Traité de droit international public*, de P. Pradier-Fodéré, IV, § 2033 et le *Précis de droit des gens*, de Funck-Brentano et Albert Sorel, p. 164.

2) M. F. de Martens dit, fort justement : l'Administration internationale est une et indivisible, comme le pouvoir souverain de l'Etat. Par conséquent, les organes de ce pouvoir unique ne peuvent être essentiellement séparés les uns des autres ; ils doivent, au contraire, se trouver placés de façon à agir incessamment les uns sur les autres et se pénétrer de l'idée qu'ils ont à se préoccuper de concert des intérêts de leur gouvernement et des buts qu'il se propose. Bien loin d'être des antagonistes, ou d'être séparés par des barrières infranchissables, les agents des deux services doivent pouvoir se suppléer réciproquement et passer de l'un à l'autre ; il serait même désirable que les agents diplomatiques, spécialement chargés des intérêts politiques et publics de la nation, passassent toujours quelque temps dans le service consulaire où ils se familiariseraient mieux que dans les légations, avec les multiples intérêts privés de leurs nationaux à l'étranger. (*Consular-Wesen*, p. 589. Berlin, 1874.) — Un règlement français, en vigueur depuis quelques années, répond, en partie, au vœu de M. F. de Martens, en disposant que les jeunes attachés du ministère des affaires étrangères qui se destinent à la carrière politique, doivent faire un stage d'une année à la direction centrale des consulats, et réciproquement, que les consuls surnuméraires sont tenus de passer une année au service de la direction politique du département.

consuls de carrière, de telle sorte qu'elle corresponde au vrai rôle qui leur est départi dans l'œuvre de plus en plus réaliste des rapprochements internationaux. Et ce but ne saurait être plus sûrement atteint qu'en leur attribuant formellement la qualité et les prérogatives de ministres publics.

Suivant la définition dogmatique qui en a été donnée, tout agent qui, dûment accrédité à cette fin, est chargé de représenter les intérêts d'un État auprès d'un autre État, est ministère public.

Aujourd'hui, les consuls *représentent effectivement des intérêts d'État;* ils ne sont plus, comme nous l'avons dit, les mandataires d'une corporation ou d'une ville; c'est un gouvernement souverain qui les institue, et ils n'ont pas seulement à connaître, selon les cas, des affaires individuelles de leurs concitoyens; ils gèrent aussi les affaires de la communauté nationale dont ils sont les organes locaux.

Y a-t-il un intérêt d'État plus patent que celui de la mise en pratique des traités de commerce, « de ces grandes transactions économiques, qui ont pris un caractère de plus en plus général dans les rapports entre nations[1] »? Or, les consuls, maintes stipulations le mentionnent, veillent à l'exécution des traités de commerce et s'entendent à ce sujet avec les autorités indigènes. Ils ont même, d'après certaines conventions, un mandat d'une plus haute et plus large portée, celui de poursuivre toute infraction au droit des gens[2].

Leur action, il est vrai, est circonscrite dans un arrondissement particulier d'un pays déterminé, et ils ne communiquent qu'avec les pouvoirs constitués de cet arrondissement. Assurément, cette double limitation amoindrit l'importance relative des missions consulaires ; mais elle n'en affecte pas le caractère public. Les consuls dans le Levant sont également préposés à de simples districts régionaux, et ils ne peuvent entrer en correspondance avec le gouvernement territorial. Ils n'en jouissent pas moins des privilèges et immunités de ministres publics.

Notons aussi que si les consuls sont subordonnés au chef de

1) Funck-Brentano et A. Sorel. *Loc. cit.*, p. 165.
2) V. notamment le Traité consulaire allemand-américain de 1871, art. 8.

l'ambassade ou de la légation placée au siège de toute administion supérieure, ce rapport hiérarchique qui les soumet à une surveillance plus politique que strictement professionnelle, ne les lie pas dans la pratique même de leurs devoirs et de leurs droits. Chefs de poste eux-mêmes, ils gardent leur autonomie, leur initiative et leur responsabilité; ils sont, nous l'avons vu, en contact immédiat avec leur ministre des affaires extérieures et se gèrent d'après ses ordres directs.

Sans doute, et c'est ce trait qui caractérise leur destination principale, les consuls sont plus particulièrement appelés à protéger le commerce et la navigation ; mais ils n'en restent pas moins dans l'accomplissement de cette tâche ainsi spécialisée, les intermédiaires publics de relations qui influent sur les intérêts généraux de leurs pays. Et s'il est vrai, comme je le rappelais à l'instant, que la politique internationale, de plus en plus positive, vise avant tout au bien-être des peuples et que le commerce et l'industrie, lancés dans des voies nouvelles, favorisent essentiellement les desseins et les entreprises de cette politique, ne doit-on point regarder les agents extérieurs du commerce et de l'industrie comme les auxiliaires permanents de toute diplomatie nationale ?

Cependant, les consuls envoyés n'ont pas seulement à veiller à l'exécution des traités de commerce et autres actes conventionnels, à assurer à leurs concitoyens, marchands, navigateurs, et autres, la jouissance des privilèges, immunités ou exemptions stipulés en leur faveur, ou admis par le droit des gens, à les assister comme juges, comme officiers de l'état civil, comme notaires, administrateurs, magistrats de police, comptables, etc., etc.; ils ne sont pas uniquement astreints à l'étude des questions qui concernent le négoce, l'industrie, les affaires proprement dites.

Le domaine de leurs observations et de leur correspondance officielle s'étend également aux questions essentiellement politiques, quoique sous ce rapport, leur vigilance ne se traduise pas d'ordinaire par des actes extérieurs[1]. Sans se montrer gênants et

1) Les consuls, dit P. Pradier-Fodéré, sont, sous plusieurs points de vue, des agents politiques. *Loc. cit.*, IV, p. 455.

inquisiteurs, ils ont à instruire leur gouvernement de tout fait local, de nature à servir sa politique étrangère, et ce devoir leur est tracé par des règlements généraux, qui n'ont rien de secret. Il va sans dire qu'à défaut d'une mission spéciale, leur office d'informateurs politiques doit se limiter, autant que possible, à l'arrondissement qui leur est dévolu.

Que l'on considère les pouvoirs dont ils sont munis, soit dans leur origine, soit dans les formalités qui en accompagnent la reconnaissance à l'étranger, tout en tenant compte de l'unité de direction qui préside à leur exercice, comme de la connexité et jusqu'à un certain point de l'idendité des affaires qui en forment l'objet, et il apparaîtra sans doute, que diplomates et consuls, sont de véritables collaborateurs, associés à des titres divers, chacun dans leur sphère propre, à l'œuvre commune de la représentation nationale.

C'est du sentiment de leur intime solidarité que s'est inspiré le gouvernement français en créant, il y a plusieurs années déjà, une équivalence de grades entre les agents des deux carrières, et en égalisant les conditions de leur avancement et de leur traitement budgétaire, de façon à leur permettre de passer d'un service dans l'autre [1].

J'estime que si ces dispositions étaient appréciées au dehors dans le même esprit que l'ordonnance française de 1833, qui a servi de modèle à l'organisation consulaire de presque tous les pays [2], la protection réciproque des intérêts d'État y puiserait des garanties de plus d'une sorte.

Elles sont toutefois d'ordre intérieur et ne rentrent pas dans le cadre des propositions auxquelles ces pages sont consacrées.

Autre serait la portée de l'innovation conventionnelle, dont l'opportunité a été maintes fois soutenue par des jurisconsultes contemporains, et qui consisterait à comprendre les *consuls envoyés* parmi les fonctionnaires diplomatiques désignés dans la

1) Les consuls généraux ont rang de conseillers d'ambassade.
— de 1re classe — de premiers secrétaires.
— de 2e — — de deuxièmes —
— suppléants — de troisièmes —

2) De Clercq et de Vallat, I, p. 3, etc., etc.

déclaration du Congrès de Vienne du 19 mars 1815. Ces agents en tant que chefs de poste, seraient classés après les chargés d'affaires, sans d'ailleurs qu'il soit fait acception de leur grade, pas plus que l'on ne s'enquiert du degré qu'occupent les diplomates dirigeants, dans la hiérarchie de leur propre administration. Et pour mieux les distinguer des consuls *ad honorem*, ceux-ci seraient qualifiés d'agents commerciaux [1].

II

Pour compléter l'exposé dont je viens de formuler la double conclusion, il importe de discuter certains arguments critiques qui affectent l'apparence de preuves péremptoires et que je trouve très nettement résumés dans un grand ouvrage en cours de publication, le *Traité de droit international public* de P. Pradier-Fodéré [2].

Quelques-uns de ces arguments sont de nature extrinsèque et se basent sur des autorités de valeur diverse. Je les aborde sans plus tarder, tout en constatant que Wicquefort et Bynkershoeck y figurent comme répondants des principaux adversaires auxquels se rallie le savant auteur du livre précité ; après Vattel, je nomme parmi ces derniers, Klüber, Wheaton, Sir Travers Twiss et Ch. de Martens. Or, l'on sait à quelles préoccupations ont obéi les deux écrivains hollandais, et jusqu'à quel point les prémisses de leur thèse sont en désaccord avec les conditions présentes des consulats érigés en pays de chrétienté [3].

Suivant P. Pradier-Fodéré, la doctrine, les gouvernements et la jurisprudence refusent presque unanimement aux consuls le caractère diplomatique.

Ce point de fait, à mon avis, est susceptible de plus d'une réserve.

1) D'après A. de Bulmerincq (*Consularrecht*. 1887, p. 13), la meilleure distinction à faire consisterait à partager les consuls en deux classes, comprenant, l'une, les consuls ayant le caractère diplomatique, et l'autre, les consuls n'ayant pas ce caractère.

2) Tous les juges compétents, tant en France qu'à l'étranger, reconnaissent la haute valeur scientifique et toute l'utilité pratique d'une œuvre qu'un cinquième volume, actuellement sous presse, doit prochainement compléter.

3) Pages 28, 29 ci-dessus.

Aux jurisconsultes bien connus qu'il nomme et analyse, l'on peut opposer tout autant, sinon plus de maîtres qui les contredisent et dont il a d'ailleurs pris soin de reproduire lui-même les témoignages[1]; ce sont, entre autres, Pardessus, Portalis, de Cussy, Pinheiro-Ferreira, F. de Martens, Heffter, Bluntchli, auxquels j'ajouterai, comme le plus récent, de Bulmerincq.

Quant aux gouvernements, j'estime tout au moins que celui auquel l'institution consulaire doit en grande partie ses progrès et sa forme actuelle, a démontré, par ses actes, qu'il était plutôt disposé à en étendre les privilèges et à rehausser la situation des agents nationaux et étrangers qui la représentent. Déjà en 1814, une circulaire française déclarait « que les fonctions consulaires sont diplomatiques », qu'elles ont un air de dignité qui suppose dans le sujet, élu d'un côté, et accueilli de l'autre, un mérite particulier et que le caractère public du consul commande l'estime et la considération.

Le gouvernement français est resté fidèle à cette tradition en traitant les consuls étrangers comme une sorte de corps diplomatique de province[2] et en fusionnant dans la mesure que j'ai indiquée[3], les carrières consulaire et politique. Et d'ailleurs ce régime de « pénétration » professionnelle avait été mis en pratique, bien avant qu'il ne fût l'objet d'un décret[4]; il prévaut également dans d'autres pays, tels que l'Espagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie[5].

Pour ce qui est de la jurisprudence, l'on voudra bien remarquer que les différentes décisions rendues par les cours anglaises et auxquelles j'ai déjà fait allusion[6], sont relatives à des consuls commerçants, sujets britanniques pour la plupart, et que dès lors

1) *Loc. cit.*, IV, § 2109.
2) Lettre du ministre des Affaires Étrangères au ministre de la Marine, en date du 23 octobre 1886.
3) Page 43.
4) En France, plusieurs ambassadeurs et de nombreux chefs de légation, ont débuté dans les consulats.
5) Il est vrai que dans une convention conclue entre la France et les Pays-Bas, le 8 juin 1855, il est stipulé « que les consuls des deux pays ne seront investis d'aucun caractère diplomatique »; mais cette disposition ne s'applique qu'aux colonies respectives. D'autres conventions ont, d'ailleurs, remplacé celle de 1855.
6) Page 31.

elles ne sauraient être justement représentées aux avocats des consuls de carrière. Ceux-ci peuvent au contraire s'en prévaloir pour critiquer les considérants qui assimilent plus ou moins les *missi* aux *electi*, c'est-à-dire, pour justifier la distinction capitale sur laquelle repose précisément leur plaidoyer. Ils y sont d'autant plus autorisés que dans les enquêtes anglaises de 1835 et de 1838, presque tous les témoins entendus se sont prononcés contre la nomination de consuls négociants.

J'ai d'ailleurs noté qu'en Angleterre où « le droit des gens fait partie des lois nationales », les premiers commentateurs de ce droit étaient toujours en crédit, quelque *irrelevante* que fût leur opinion dans l'espèce [1].

L'on signale plusieurs jugements et arrêts français qui semblent établir, comme on l'a prétendu, une jurisprudence invariable à l'encontre des consuls étrangers ; j'en extrais les énonciations suivantes :

« Le consul n'est que le protecteur, le régulateur *des opérations ou des difficultés de ses nationaux.* » (Arrêt de la cour d'Aix du 14 août 1829.) « Les consuls ne sont que des fonctionnaires délégués pour protéger et régler les *intérêts privés de leurs nationaux.* » (Jugement du tribunal de la Seine, confirmé par un arrêt de la cour, du 15 août 1842.) « La position des consuls se borne d'ordinaire à protéger les *intérêts privés de leurs nationaux.* » (Arrêt de la cour de Paris, du 28 juin 1883.)

Ces trois considérants, copiés en quelque sorte sur le même cliché, sont en contradiction avec les règlements et les traités français qui, nous l'avons vu, confient également aux consuls la défense d'*intérêts d'État* [2].

« Les consuls, affirme la cour de Rennes, le 25 juillet 1849, sont seulement chargés de protéger les *intérêts commerciaux de leur nation.* » Ici l'on abandonne la théorie qui limite l'action consulaire à la sauvegarde *des intérêts privés* ; mais est-il besoin de répéter que le soin des intérêts commerciaux, s'il constitue la

1) Pages 28, 29.
2) Page 41.

tâche principale des consuls, n'est pas leur tâche exclusive, et faut-il insister de nouveau sur l'intime corrélation des intérêts commerciaux et des intérêts politiques[1] ?

« Les consuls, objecte enfin la cour de Paris, en son arrêt, déjà cité, du 28 juin 1883, ne sont pas soumis, au moment de leur nomination, à l'agrément du gouvernement français..... ils ne représentent pas le gouvernement qui les a nommés. »

Je me réfère, pour contester ces assertions, à ce que j'ai dit au sujet de l'*exequatur* ou *placet*, délivré aux consuls par le souverain du pays où ils doivent fonctionner[2], et quant au caractère représentatif de cette classe d'agents, n'existe-t-il pas, de toute évidence, vis-à-vis des autorités territoriales de leur arrondissement[3] ?

Voilà, ce me semble, pour les adversaires de l'émancipation consulaire, des titres bien sujets à caution. Que devraient-ils d'ailleurs prouver aux yeux de ceux qui les inscrivent à leur actif ? Ne serait-ce point la convenance d'une entente internationale, qui mettrait hors de doute le caractère des consuls envoyés, et qui leur octroirait positivement telles ou telles prérogatives, dont maints jurisconsultes, maints gouvernements et maints tribunaux les jugent aujourd'hui dépourvus ? Car il est trop clair, je ne sais si je m'abuse, que les opposants de ces trois catégories consultent moins la nature réelle des fonctions consulaires, que de fausses traditions, et que leur verdict dans sa donnée rigoureuse dépasse la vérité, l'équité et la raison.

Sans doute, comme on se plaît à le rappeler[4], les consuls ne figurent pas dans la série des agents diplomatiques, arrêtée à Vienne et à Aix-la-Chapelle au commencement du siècle. S'ensuit-il qu'ils doivent en rester à jamais exclus ? Une stipulation internationale n'est pas une loi immuable, qu'elles qu'aient pu être la sagesse et la haute compétence des négociateurs qui y ont

1) Pages 39, 40.
2) Page 37, 38.
3) Page 31. Je mentionne incidemment un jugement du tribunal civil de la Seine du 14 mai 1813, d'après lequel un consul « a droit de jouir des avantages de ministre d'une puissance étrangère. »
4) P. Pradier-Fodéré, *loc. cit.*, IV, p. 655.

concouru. Telle disposition qui a paru opportune ou nécessaire, à l'époque des discussions dont elle a été l'objet, peut devenir notoirement insuffisante ou injuste, et le précédent de 1815 que l'on invoque, ne démontre-t-il pas par lui-même, qu'à trois ans d'intervalle, l'œuvre du congrès le plus solennel des temps modernes n'a point échappée à l'épreuve de cette expérience ?

Parmi les arguments de fond, tant anciens que nouveaux, qu'énumère ou développe l'auteur du dernier traité de droit international public, je recueille les suivants :

« Les Lettres de créance des agents politiques, dit Leroy, sont renouvelées à chaque changement de règne ou de forme de gouvernement, tandis que dans ces cas, les patentes et les *exequatur* des consuls restent valables.[1] »

Il est bien évident que l'avènement d'un souverain, une révolution, peuvent modifier la politique d'un État et que d'autres pouvoirs doivent être remis à ceux qui sont appelés à représenter directement cette politique à l'étranger. Dans les républiques, toutefois, la succession des présidences n'invalide pas nécessairement le mandat des agents extérieurs, et diplomates et consuls, s'ils sont maintenus, gardent les titres qui légitiment leur mission respective.

Que si, dans les hypothèses posées, un revirement peut se produire dans la politique d'un État, il n'en résulte pas que les relations commerciales en soient inévitablement atteintes. C'est ordinairement le contraire qui a lieu et il est naturel, il est même le plus souvent utile pour les nations en cause, que les fonctionnaires plus particulièrement chargés de la protection des intérêts commerciaux y pourvoient sans interruption.

Cette différence de traitement provient du caractère même de la délégation des agents diplomatiques et consulaires, délégation essentiellement, mais non exclusivement politique pour les uns, essentiellement, mais non exclusivement commerciale pour les autres. Témoignage apparent de l'importance que l'on attache à l'institution des consulats, elle ne saurait infirmer l'opinion de

1) *Des consulats, des légations*, etc. Part. II, l. II, p. 140.

ceux qui considèrent les consuls envoyés comme des ministres publics, d'un rang relativement inférieur.

« Aucun État, estime Wheaton, n'est forcé de souffrir chez lui des consuls, s'il n'a été stipulé par convention qu'il en recevrait[1]. »

Un État est-il obligé de recevoir des envoyés diplomatiques d'un autre état ? Le droit de légation est-il absolu ? Non.

En fait, l'usage, les règles de la courtoisie et les exigences des rapports internationaux ont créé cette obligation ; mais, ni cet usage, ni ces règles, ni ces exigences n'empêchent un gouvernement de refuser un ministre dont il a des motifs sérieux de décliner le choix.

Un État civilisé n'est ni plus ni moins libre dans le domaine de la représentation consulaire.

Cependant, si par suite de la solidarité qui unit un État aux autres États, la résidence de son souverain ou de son gouvernement ne peut être interdite aux diplomates étrangers, il serait abusif de prétendre que, en dehors des ports de commerce continentaux où les établissements consulaires sont généralement admis, chacune des localités plus ou moins considérables de son territoire pût être le siège d'un consulat. Cette restriction se justifie par des considérations politiques , militaires ou d'autre nature, et c'est la seule que pouvait faire valoir Wheaton en parlant « du droit de consulat » ; elle ne touche pas d'ailleurs au caractère des consuls.

« Il est difficile d'admettre, selon P. Pradier-Fodéré, que de deux consuls ayant l'un et l'autre les mêmes attributions, mais dont l'un sera consul de carrière, l'autre consul commerçant, le dernier n'aura pas la qualité diplomatique et que le premier en sera revêtu[2]. »

Ne paraît-il pas plus difficile d'admettre que des agents si dissemblables par leur origine, par leur destination principale et par les garanties qui découlent de leur commission[3], soient maintenus

1) *Eléments du droit international*, t. I, p. III, c. I, § 22.
2) *Loc. cit.*, IV, p. 655.
3) Pages 32 à 36.

au même rang, pourvus des mêmes droits et traités d'égaux à égaux dans la hiérarchie du personnel extérieur? Ne reconnaissez-vous pas vous-même que la pratique des consuls négociants « donne prise à la critique... et que les consuls envoyés, entretenus par leur gouvernement, fonctionnaires publics, choisis parmi les candidats élevés spécialement pour la carrière consulaire, doivent inspirer une plus grande estime au public et aux autorités locales, et sont mieux en état de veiller sur les intérêts du commerce de leurs nationaux, que de *simples particuliers* qui, comme négociants, sont exposés aux chances variables des opérations commerciales[1] ? »

N'ajoutez-vous pas que « l'exclusion des commerçants des fonctions de consul est un des rares points sur lesquels l'opinion des théoriciens et celle des hommes pratiques se trouvent d'accord ? »

Votre objection, me permettrai-je de dire, est donc fondée sur un abus que vous condamnez vous-même et je ne puis y voir qu'une réponse adhésive à cette question déjà posée : les droits et privilèges reconnus aux agents de carrière ne leur seraient-ils pas plus largement concédés, s'ils ne les partageaient pas pour la plupart avec les consuls négociants[2]?

« Si les consuls envoyés, fait également observer M. Pradier Fodéré, doivent être considérés comme ministres publics, *tous* les droits, *toutes* les immunités, *toutes* les prérogatives qui sont l'apanage du caractère diplomatique, leur appartiennent nécessairement. On est ou on n'est pas ministre public. On ne l'est pas plus ou moins[3]. »

En d'autres termes, car ce raisonnement conduit à cette conclusion quelque peu choquante, un simple consul préposé au plus modeste consulat devrait, dans l'hypothèse admise, être assimilé à un ambassadeur et à un chef de légation.

Logiquement aussi, énoncerai-je à mon tour, celui qui ne jouit pas de la plénitude des privilèges diplomatiques, ne saurait passer pour ministre public[4].

1) P. P.-F., *loc. cit.*, IV, § 2055.
2) Page 36.
3) *Loc. cit.*, IV, p. 634, 635.
4) Telle est bien la pensée de P. Pradier-Fodéré, car en cherchant à atténuer

Ces privilèges sont-ils donc les mêmes partout? La mesure en est-elle invariable? Il est bien certain que non. Deux envoyés accrédités au même titre auprès de deux gouvernements différents, ne sont-ils pas également ministres publics, lors même que l'un ne bénéficie pas de tous les privilèges attribués à l'autre? Un envoyé étranger, sujet de l'État qui l'accueille, peut être privé de l'immunité juridictionnelle. N'est-il pas néanmoins ministre public?

La corrélation que l'on établit entre la qualité de ministre public et la jouissance de *tous* les privilèges diplomatiques, n'est donc pas aussi étroite qu'on veut bien le dire, et ce n'est point là que gît le criterium auquel on peut reconnaître cette qualité. Ce criterium réside plutôt dans le *caractère représentatif* de l'envoyé, et ce caractère peut se concevoir à des degrés divers. Un ambassadeur le possède à la plus haute puissance; il est moindre chez le chargé d'affaires. Le consul en est revêtu dans une proportion plus réduite encore, puisque, à la différence du chargé d'affaires, il ne représente directement son gouvernement que vis-à-vis des autorités de sa province.

Quelque valeur que l'on attache aux arguments opposés à ces critiques diverses, et si autorisés que soient les jurisconsultes dont l'opinion est acquise à l'admission formelle des consuls envoyés au rang de fonctionnaires diplomatiques de cinquième classe, l'on ne saurait se dissimuler qu'une telle proposition, présentée sous la forme et conçue dans les termes d'une Déclaration conventionnelle générale, serait de nature à éveiller de prime abord bien des préjugés, et l'on est amené à se demander s'il ne conviendrait pas d'apporter quelque méthode dans les moyens de procédure propres à en assurer l'adoption. Le *consensus gentium* ne serait-il pas plus facilement gagné à la réforme dont il s'agit, si l'on avisait avant tout à une séparation plus complète des *consules missi* et des *consules electi?* Car il n'est pas présomptueux d'affirmer que si les consuls de carrière ne jouis-

la valeur des considérants de Portalis en faveur des consuls, il dit : « Portalis a reconnu positivement que les agents des relations commerciales n'ont pas la *plénitude* des prérogatives attribuées aux ambassadeurs et aux autres ministres publics. »

sent que d'une considération relative et sont loin d'occuper la place qui leur est due dans la hiérarchie internationale, c'est surtout parce que des agents moins qualifiés qu'eux portent le même titre et exercent les mêmes droits.

Par le fait de ce départ, je dirai presque de cette *section*, le corps consulaire proprement dit serait mieux équilibré dans ses fonctions organiques; son développemeut serait plus normal et l'on ne tarderait pas à lui reconnaître quelques unes des qualités essentielles du corps diplomatique.

De son côté, la classe des *electi* réduites dans ses immunités, sinon dans ses attributions, continuerait à rendre les services que l'on peut attendre d'elle, et son infériorité comparative disposerait peu à peu les gouvernements à la restreindre sinon à la supprimer.

C'est dans cet ordre d'idées, et sous réserves de délibérations préalables, que je me propose de rédiger le projet de Règlement dont l'Institut de droit international a bien voulu me charger à la suite de l'incident consulaire de Florence du mois de décembre 1887.

Ed. Engelhardt.

LES INSTRUCTIONS

DONNÉES PAR NAPOLÉON A M. DE CAULAINCOURT

APRÈS LA PAIX DE TILSITT

Les instructions données au général de Caulaincourt, plus tard duc de Vicence, nommé ambassadeur de France en Russie après Tilsitt, n'ont jamais été intégralement publiées. Quelques fragments en ont été détachés et intercalés dans divers ouvrages[1]; ainsi isolés, ces extraits sont moins propres à éclairer l'histoire sur la politique de Napoléon au lendemain de son alliance avec la Russie qu'à l'induire en erreur ou à l'obliger aux conjectures. Il nous semble au contraire que la pièce tout entière, présentée dans son ensemble, jette un jour assez vif sur les projets, les tendances et les doutes de l'Empereur à une époque décisive de sa carrière, à cet instant où, parvenu à l'apogée de sa fortune, il s'arrête incertain sur cette cime, avant de dévier dans une voie fatale.

Les traités de Tilsitt, signés le 8 juillet 1807, avaient rétabli la paix entre la France et la Russie et stipulé leur alliance. Napoléon s'engageait, en considération d'Alexandre, à rendre au roi de Prusse les deux tiers de ses États, se bornant à en détacher les provinces polonaises et les pays situés sur la rive gauche de l'Elbe; toutefois, en vertu d'une convention signée à Kœnigsberg, le 12 juillet 1807, les restitutions ne devaient s'opérer qu'après règlement définitif et acquittement

1) Bignon, *Histoire de France sous Napoléon*, t. VII, 45, 46. Armand Lefèbvre, *Histoire des cabinets de l'Europe sous le Consulat et l'Empire*, t. III. Cf. Hassel, *Geschichte der preussischen Politik*, 1807 bis 1815 (Publicationen aus den preussischen Staatsarchiven), t. I, 63.

des contributions de guerre imposées à la Prusse. Alexandre reconnaissait explicitement ou implicitement toutes les conquêtes et toutes les créations de l'Empereur. Il s'engageait de plus à interposer sa médiation entre la France et l'Angleterre; si cette dernière refusait de traiter, il lui déclarerait la guerre au 1er décembre 1807. De même, Napoléon offrait sa médiation pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Turquie, entre son ancien et son nouvel allié; afin de faciliter la négociation, un armistice serait conclu sur le Danube, et la Russie retirerait ses troupes des Principautés moldo-valaques. Au bout de trois mois, si la Sublime-Porte n'avait pas signé la paix avec le tsar, la France ferait cause commune avec ce prince, « et les deux hautes parties contractantes s'entendraient pour soustraire toutes les provinces de l'empire ottoman en Europe, la ville de Constantinople et la province de Roumélie exceptées, au joug et aux vexations des Turcs ».

On voit que, si Napoléon avait fait concevoir à Alexandre de vastes espérances, il ne lui en avait promis qu'éventuellement la réalisation. Le partage de l'empire ottoman demeurait subordonné à l'issue d'une négociation que le cabinet français, par son influence à Constantinople, restait maître de diriger à son gré, de rompre ou de faire aboutir. Par cette réserve, Napoléon se gardait la faculté de graduer, de doser ses concessions à la Russie suivant les services qu'il aurait à réclamer d'elle, suivant les nécessités de sa lutte avec l'Angleterre. Il ne faisait point opérer à sa politique orientale, ainsi qu'on l'a dit, une brusque révolution; il se mettait en mesure de la modifier, si les circonstances l'exigeaient, et se donnait trois mois pour prendre un parti. Alexandre, il est vrai, a prétendu plus tard que Napoléon, dans les entretiens célèbres de Tilsitt, était allé plus loin et lui avait fait la promesse ferme d'un agrandissement sur le Danube et la mer Noire. Mais ces arrangements verbaux, affirmés d'une part, ont toujours été contestés de l'autre; d'ailleurs, comme ils n'avaient laissé aucune trace écrite, l'acte signé pouvait seul faire foi entre les deux empereurs. « Que prétend-on, s'écriait un jour Napoléon, en me répétant que je ne

suis plus sur l'air de Tilsitt; je ne connais que l'*air noté*, c'est-à-dire la lettre des traités[1]. »

Après Tilsitt, un officier français, l'adjudant-général Guilleminot, fut envoyé sur le Danube, afin d'y ménager entre les belligérants l'armistice convenu. Par ses soins, cet acte fut signé en août 1807 à Slobodzéi; s'inspirant de la disposition exprimée dans le traité, il stipulait l'évacuation par la Russie des Principautés. Mais Alexandre n'avait jamais pris au sérieux cette obligation et n'attendait que l'occasion de s'en délier. Volontairement ou non, ses généraux la lui fournirent, en laissant insérer dans la convention d'armistice des clauses inusitées; la Russie s'engageait non seulement à ramener ses troupes en deçà du Dniester, mais à restituer le matériel de guerre, les vaisseaux qu'elle avait pris; elle aurait à rendre non seulement ses conquêtes, mais ses trophées. S'appuyant sur ce que ces exigences avaient de blessant pour l'honneur de ses armes, invoquant aussi quelques sévices commis par les Turcs sur les populations moldo-valaques, dont la sécurité avait été garantie, le tsar refusa de ratifier l'armistice; son armée, qui avait déjà commencé un mouvement rétrograde, reçut l'ordre de reprendre sur le champ ses positions et de ne plus quitter les deux provinces. Avec une preste habileté, la Russie se remettait en possession du gage dont Napoléon, afin de réserver la liberté de ses propres résolutions, avait voulu la dessaisir.

L'Empereur apprit cet incident en octobre et s'en montra contrarié. Il expédia à Guilleminot des ordres sévères, voulut que l'on fit disparaître de l'armistice les clauses inacceptables, afin d'enlever aux Russes tout prétexte de différer l'évacuation. Toutefois, il ne se faisait guère d'illusions sur la possibilité de reprendre en sous-œuvre la combinaison avortée. Il comprenait que la Russie, échappée des liens auxquels le traité de Tilsitt avait prétendu l'assujettir, ne s'y laisserait plus renfermer, et que la procédure imaginée pour réserver la question d'Orient pendant plusieurs mois, au moyen d'un armistice qui remettrait

1) Archives des Affaires étrangères, Russie, 145. Champagny à Caulaincourt, 2 avril 1808.

tout en état, devenait inapplicable. D'ailleurs la situation générale, en se prononçant, obligeait Napoléon à préciser sa politique. A Tilsitt, se flattant que la seule menace d'une alliance franco-russe ferait fléchir l'Angleterre, il avait évité de signer avec Alexandre un contrat positif et qui lui eût ôté la faculté de se reprendre. Mais l'Angleterre avait refusé de traiter ; elle restait debout, indomptée ; il était donc indispensable que l'alliance des deux empires se fixât et que leur action se produisît effectivement. Napoléon, il est vrai, comptait qu'Alexandre se déclarerait prochainement contre notre ennemie, mais il sentait que, dans ce cas même, le concours de ce prince n'en demeurerait pas moins conditionnel, entouré de certaines réserves, et que seule une entente sur la question turque le rendrait absolu. Dès le 1er novembre, cette vérité lui apparaissait : « Je sens, écrivait-il, la nécessité de terminer quelque chose, et je suis prêt à m'entendre là-dessus avec la Russie[1]. » Ainsi ce problème oriental, qui toujours avait tenté son imagination, qu'il avait soulevé plusieurs fois sans le résoudre, s'imposait à lui et devenait pressant. Sa fortune, l'entraînant sur des hauteurs de plus en plus redoutables et mettant son génie à de suprêmes épreuves, l'obligeait aujourd'hui, au cours d'une lutte dont les conditions extraordinaires venaient tout compliquer, à trancher le grand litige qui faisait depuis un demi-siècle l'occupation et le tourment de l'Europe.

Dans le problème à résoudre, la difficulté capitale était de satisfaire Alexandre sans trop compromettre et même, s'il était possible, en sauvegardant pleinement les intérêts de la France. Et ceux-ci étaient si graves et si divers, que Napoléon, devant leur effrayante complexité, s'arrêtait incertain et presque troublé. Le travail de sa pensée ne s'opérait que lentement, pas à pas, avec d'infinies précautions : « Cette affaire est bien intéressante pour moi, écrivait-il..., c'est une chose qui demande bien des combinaisons, sur laquelle il faut marcher bien doucement[2]. » Suivant son habitude, il prévoyait toutes les hypothèses

2) Correspondance de Napoléon, 13318.
2) Corr. 13253, 13318.

et prenait chacune d'elles pour base d'un système différent, complet et de toutes pièces. « Je fais toujours mon thème de plusieurs façons », devait-il dire plus tard ; nous saisissons ici ce procédé sur le vif. Suivant les dispositions, les exigences, les facilités qu'il rencontrerait à Pétersbourg, il imaginait des solutions diverses, susceptibles de se substituer l'une à l'autre et de se concilier, quoique à des degrés inégaux, avec les principes essentiels de sa politique.

La plus simple, la plus facile à réaliser matériellement, eût été une paix assurant l'intégrité à peu près totale des possessions ottomanes et par laquelle la Russie se fût contentée de légers avantages dans le présent, doublés de vastes espérances pour l'avenir. Ce dénouement était sans contredit le plus conforme aux désirs de Napoléon, et il n'y renonçait pas d'une manière absolue ; toutefois, s'il l'inscrivait le premier dans l'ordre de ses préférences, il ne s'y arrêtait guère, convaincu que la Russie le repousserait ou au moins ne l'admettrait qu'à regret, conservant au cœur l'amertume d'un grand espoir déçu. Après avoir fait appel à ses convoitises, il paraissait bien difficile d'en renvoyer la satisfaction à une échéance indéterminée, et seul un agrandissement considérable en Orient, obtenu sur le champ, semblait propre à nous attacher définitivement cette puissance. D'ailleurs, en continuant d'occuper la Moldavie et la Valachie, en y maintenant ses troupes malgré la lettre des traités, Alexandre laissait pressentir sa volonté de conserver au moins cette portion de la Turquie. Napoléon considérait l'abandon des deux provinces comme une éventualité fâcheuse, mais presque inévitable, et il s'occupait à en faire l'un des éléments d'une seconde combinaison, d'un arrangement acceptable pour les deux empires.

Dans la poursuite de ce but, une pensée le dominait : il n'admettait point de conquête pour la Russie sans un avantage au moins égal pour la France. Les deux empires, disait-il, devaient marcher du même pas. Si excessive que fût cette conception, alors que l'Empereur avait déjà largement dépassé son allié dans la carrière des conquêtes, ce serait se tromper que d'y voir

simple fureur de prendre un témoignage d'une mesquine jalousie Napoléon raisonnait profondément toutes ses ambitions, et c'était moins la passion que l'excès, si je puis dire, de logique, de calcul, de prévoyance, qui le rendait insatiable. S'il prétend aujourd'hui opposer à tout progrès de la Russie un accroissement parallèle, c'est à titre de précaution, et, il faut le dire, de précaution justifiée contre cet empire. Par les observations recueillies pour son compte à Pétersbourg, il sait que, si sincère qu'on la suppose, l'alliance russe ne tient qu'à la durée des sentiments d'un monarque impressionnable et mobile, entouré de nos ennemis, exposé lui-même à tous les accidents qui menacent le trône et la vie d'un tsar ; il sait aussi que dans les rapports entre la France et la Russie, tels que les circonstances les ont établis, il n'est point de milieu entre l'intimité et la brouille, entre l'alliance et la guerre, et que la cour de Pétersbourg ne se détachera de nous que pour revenir à nos ennemis [1]. Aussi, sentant la nécessité de donner une large satisfaction à son allié du jour, veut-il préparer en même temps ses moyens de défense contre l'adversaire possible du lendemain, et est-ce moins une compensation à laquelle il prétend qu'une sûreté ! Et cette préoccupation, quand il s'agit de désigner son lot, vient singulièrement restreindre ses choix. Dans la balance de profits qu'il veut établir entre les deux puissances, il ne fait entrer en compte et ne porte à son actif ni l'Italie, où il prend les provinces toscanes, ni l'Espagne, qu'il médite déjà de lier étroitement à son système, ni le Portugal, que ses troupes vont atteindre et que sa politique va dépecer; ce qui lui paraît à exiger, c'est un accroissement de force dans les contrées où la Russie elle-même peut agir, où s'opèrera le choc des deux empires, s'il doit se renouveler, c'est-à-dire dans cette zone de territoires qui coupe transversalement l'Europe du Nord-Ouest au Sud-Est et s'étend des rives de la Baltique à celles du Bosphore. Là, s'il consent que la

1) Le général Savary, envoyé en mission temporaire à Pétersbourg, écrivait : « l'Empereur et son ministre, le comte de Romanzoff, sont les seuls vrais amis de la France en Russie; c'est une vérité qu'il serait dangereux de taire. La nation serait toute prête à reprendre les armes et à faire de nouveaux sacrifices pour une guerre contre nous. » Archives des Affaires étrangères, Russie, 144.

Russie avance d'un pas, c'est à la condition que lui-même en fera un autre et marquera un point sur ce vaste échiquier où les intérêts respectifs sont en jeu et s'entrecroisent.

A Tilsitt, quand les deux empereurs, laissant errer leur imagination, méditaient de profonds remaniements, la Turquie seule était appelée à en faire tous les frais. La France prenait dans l'Ouest de la péninsule des Balkans une position assez forte pour contrebalancer celle de la Russie, établie sur le cours inférieur et peut-être sur les deux rives du Danube ; Alexandre n'avait élevé contre ce système aucune objection, et depuis lors, rien n'indiquait que ses dispositions eussent changé ; il semblait donc hors de doute que le tsar, au prix des Principautés, nous laisserait prendre à tout le moins la Bosnie et l'Albanie. Cependant Napoléon avait réfléchi ; ses vues premières s'étaient modifiées, et les parts ne lui semblaient plus égales. Maîtresse en fait de la Moldavie et de la Valachie, la Russie n'aurait qu'à s'y maintenir pour se trouver en possession de son lot ; la France aurait à conquérir le sien. Par l'annexion des pays roumains, notre alliée s'adjoindrait des territoires limitrophes de son État et qui en formaient le prolongement géographique. Entre nos mains, la Bosnie, l'Albanie, voire même l'Épire et la Grèce, ne seraient que des possessions éloignées, difficiles à relier aux parties principales de l'empire. La Russie acquerrait des provinces, la France des colonies, et quelles colonies ? des pays âpres, pauvres, d'accès difficile, défendus par une race belliqueuse. Il faudrait combattre pour les soumettre, combattre pour les garder ; ces luttes sans gloire n'aboutiraient qu'à des profits contestables, et Napoléon n'était pas éloigné de penser que de semblables parcelles de la Turquie ne valaient pas le sang d'un grenadier de sa garde.

La prise de possession de ces contrées aurait un autre inconvénient. La perte de la Moldavie et de la Valachie n'aboutissait pas nécessairement à la destruction de l'empire ottoman ; la Turquie pouvait vivre amputée ; résisterait-elle à une double mutilation ? Quand la Russie lui aurait enlevé ses provinces danubiennes, si la France l'entamait à son tour et mordait à

plein dans ses possessions de l'Ouest, elle succomberait presque infailliblement à cette formidable atteinte ; elle se disloquerait d'elle-même et tomberait en pièces, ou, se ranimant pour une lutte désespérée, viendrait se précipiter sur les envahisseurs, se briser contre leurs armes et mourir à leurs pieds. Dans l'un et l'autre cas, les deux empereurs auraient à recueillir la totalité de ses dépouilles et se verraient appelés à la tâche difficile d'en opérer la répartition. L'idée d'un démembrement partiel, admise par l'Empereur à Tilsitt, ne lui paraissait plus réalisable ; à ses yeux, le sacrifice des Principautés, compensé par l'attribution des provinces occidentales à la France, n'offrait point par lui-même une solution ; il préjugeait et entraînait le partage total de la Turquie.

Cette immense opération, l'Empereur la jugeait inévitable tôt ou tard ; pour lui, il ne s'agissait point de savoir si la Turquie pouvait vivre, mais seulement s'il convenait de hâter violemment sa fin. Napoléon reculait encore devant ce parti, par des motifs purement politiques. Après la chute de Selim, son allié, il avait cru que le nouveau gouvernement de la Turquie, faible, divisé, élevé en haine de l'étranger, tiendrait à notre égard une attitude passive ou hostile. Des nouvelles plus fraîches démentaient cette prévision. A Constantinople, si la paix entre la France et la Russie avait jeté l'inquiétude, on y faisait contre mauvaise fortune bon visage : les Turcs continuaient à se proclamer nos amis, recherchaient la protection de l'Empereur, remettaient leur sort entre ses mains ; ils avaient muni leur ambassadeur à Paris de pleins pouvoirs pour traiter avec la Russie sous notre médiation ; ils n'avaient point renoué avec l'Angleterre. Napoléon irait-il détruire de ses propres mains une puissance qui se rattachait désespérément à lui et nous restait de quelque utilité ? De plus, s'il précipitait le partage, cette suprême commotion, ajoutant de profondes causes de discorde à toutes celles qui divisaient les puissances, reculerait indéfiniment la paix générale ; ce serait une querelle nouvelle, aigüe, interminable, venant se greffer sur celle que quinze ans de guerre et de victoires françaises n'avaient point résolue. Napoléon pesait toutes ces considérations. Si

graves qu'elles lui parussent, il faut pourtant chercher ailleurs le principal motif qui le détournait de porter la main sur la Turquie. Pour comprendre le secret de ses répugnances, on doit pénétrer jusqu'à l'une de ses pensées intimes et profondes, née d'un événement qui avait fait époque dans l'histoire de ses idées comme dans celle de sa vie.

L'expédition d'Égypte n'avait pas été seulement une aventure héroïque, inspirée à Bonaparte par des vues égoïstes et le désir de se faire sacrer grand homme sur le sol des anciens. En 1797, amené par la victoire des Alpes à l'Adriatique, le jeune général avait aperçu l'Orient au delà de l'Italie soumise ; se penchant sur ce monde nouveau, il l'avait embrassé d'un rapide coup d'œil, en avait relevé les reliefs, les positions saillantes, et frappé des avantages incomparables qu'offre la situation de l'Égypte, l'avait marquée comme le lot de la France dans le partage futur de la Turquie. Un an après, il était au Caire. Il subit alors l'attrait captivant de l'Égypte ; cette contrée privilégiée entre toutes, avec son sol deux fois fécond, son fleuve nourricier, sa position au confluent de deux mondes, le prestige d'un passé sans bornes, produisit sur lui une impression ineffaçable, et il ne devait plus renoncer à l'espoir de remettre en valeur ce merveilleux domaine, de le rendre à la civilisation en l'assurant à la France. Forcé de le quitter, il ne l'oublie point ; après Marengo, tous ses efforts tendent un instant à la délivrance de l'Égypte française, et la perte de notre colonie mêle une amertume à l'ivresse de ses triomphes. Pendant les années suivantes, forcé de s'élever dans le Nord, d'y lutter et d'y vaincre sans cesse, d'y faire des conquêtes dont la valeur ne lui apparaissait que relative ou momentanée, il se reportait souvent par la pensée vers le pays de soleil qui lui était apparu au delà des mers et qui avait été sa conquête de prédilection.

Comptant ramener la France sur les bords du Nil, il reconnaissait, en 1807, que les temps n'étaient point venus, et sa politique se bornait à réserver l'avenir. A cet égard, la prolongation du régime ottoman servait ses desseins. Le Turc, dont les jours semblaient comptés, apparaissait sur le Nil moins en

possesseur définitif qu'en détenteur temporaire, conservant pour autrui l'héritage dont il était constitué gardien. Décréter de mort l'empire ottoman et par suite déclarer l'Égypte bien vacant et sans maître, c'était la livrer au premier occupant ; or, suivant toute apparence, l'Angleterre y serait avant nous. L'Angleterre était maîtresse de la mer ; postée à Malte, en Sicile, croisant à l'entrée de l'Adriatique, elle tenait toutes les approches de l'Égypte. Elle couvait des yeux la riche région dont Bonaparte lui avait montré le chemin ; lors de ses différends avec la Porte, si elle s'était bornée à menacer Constantinople, elle avait tenté d'enlever l'Égypte. Aujourd'hui le désir de s'accommoder avec Constantinople et l'intérêt supérieur qu'elle portait à la conservation de l'empire ottoman l'empêchaient de renouveler ce dessein, de donner elle-même le signal du partage ; mais, que Napoléon et Alexandre prissent l'initiative de ce bouleversement, on la verrait, incapable de s'y opposer, sauvegarder ses intérêts en ravissant la meilleure part de la proie. Avant que nos troupes n'eussent atteint Constantinople et Salonique, elle mettrait la main sur Alexandrie, sur le Caire ; elle prendrait en même temps Chypre, Candie, les Cyclades, peut être la Morée, les Dardanelles, toutes les parties maritimes de l'empire, les plus précieuses, les seules que la France eût véritablement à convoiter. En arrachant aujourd'hui ces positions à la Turquie, Napoléon s'en privait pour l'avenir et les abandonnait à l'Angleterre : « c'est la « plus forte objection de l'Empereur, écrivait Champagny sous « son inspiration, contre le partage de l'empire ottoman [1] .»

D'ailleurs, était-ce bien en Orient qu'il convenait de chercher notre compensation aux progrès de la Russie ? Sans doute, si l'alliance se rompait, les influences française et moscovite, redevenues ennemies, se heurteraient violemment sur le Danube et le Bosphore, mais était-ce là que le tsar tenterait de nous porter des coups décisifs ? Avant tout, il s'occuperait de soulever l'Europe ; cette tâche serait d'une exécution facile, presque instantanée, et le premier résultat d'une reprise d'hostilités avec la

1) Instructions de Caulaincourt.

Russie serait de réunir contre nous les trois monarchies militaires du continent dans une coalition plus formidable que toutes les précédentes. A l'apparition des armées russes sur le Niémen, la Prusse, irréconciliable depuis Iéna et Tilsitt, s'élancerait à leur rencontre et leur servirait d'avant-garde. L'Autriche nous demeurait foncièrement hostile. Si les blessures saignantes de 1805 ne lui avaient point permis de se lever en 1807 et de se jeter sur le flanc droit de la Grande Armée, elle poursuivait activement la réparation de ses forces. Quelques années, quelques mois peut-être ne s'écouleraient pas sans qu'elle n'ait repris figure de grande puissance. Vienne alors une occasion aussi favorable que celle dont elle n'avait pu user pendant la campagne de Pologne, elle se hâterait de la saisir, ferait cause commune avec la Russie et la Prusse, et ainsi se formerait cette triple alliance que la diplomatie de Pétersbourg avait vainement tenté de nouer à la veille d'Austerlitz et au lendemain d'Eylau. Napoléon avait battu l'Autriche et la Russie sans la Prusse, la Prusse et la Russie sans l'Autriche. S'il avait à combattre maintenant un contre trois, la lutte deviendrait plus inégale et aboutirait au plus formidable assaut que l'établissement impérial eût encore subi.

Mais si, des trois États dont l'hostilité était à craindre, l'un était préalablement mis hors de combat, réduit à l'incapacité de nuire, rayé du nombre des puissances actives, la coalition resterait toujours incomplète et boiteuse, partant moins redoutable : pour la vaincre, Napoléon n'aurait qu'à recommencer Austerlitz ou à frapper de nouveau le coup de foudre de Friedland. L'idée d'annuler totalement l'un des membres de la ligue européenne n'était point de celles devant lesquelles reculât Napoléon. A Tilsitt, il avait compris les inconvénients du parti mixte que les circonstances le forçaient d'adopter envers la Prusse, et c'était à regret qu'il avait contrevenu à ce précepte du grand Frédéric : « ne jamais maltraiter un adversaire à demi ». Il ne s'était point mépris sur le danger des restitutions promises à Frédéric-Guillaume, et l'on a vu avec quel soin méfiant il s'était ménagé le moyen de les retarder, en les subordonnant au paiement d'une

dette dont la liquidation et l'acquittement exigeraient de longs délais. Depuis, sa Grande Armée n'avait encore reculé que d'un pas ; il avait retiré ses troupes en deçà de la Passarge, rendu à Frédéric-Guillaume Kœnigsberg avec l'extrémité orientale du royaume, mais il gardait le reste, maintenait le gros de ses forces entre l'Elbe et la Vistule, l'avant-garde au delà de ce fleuve ; se retranchant derrière la convention du 12 juillet, il faisait dépendre l'évacution d'un accord financier, et ce règlement de comptes, ses exigences le rendaient impossible. Son commissaire, M. Daru, demandait en principal une somme de cent cinquante millions, hors de proportion avec les ressources de la Prusse, ajoutait d'autres réclamations, multipliait les difficultés, prolongeait systématiquement le débat. En même temps l'occupation militaire continuait de peser sur la Prusse avec une rigueur inouïe ; nos agents détenaient partout l'autorité, mettaient le pays sous séquestre, le pressuraient, épuisaient méthodiquement ses ressources, et comme les Prussiens, exaspérés de ce traitement, se répandaient en plaintes, en protestations, laissaient percer un âpre désir de révolte, l'Empereur sentait redoubler contre leur patrie son hostilité et sa défiance. Il songeait maintenant aux moyens d'éluder définitivement l'exécution du traité ; il se demandait par quel procédé s'assurer contre la Prusse une sûreté permanente, lorsque les exigences prévues de la Russie furent pour lui un trait de lumière. Puisque le tsar, au mépris des articles par lesquels le morcellement de la Turquie n'avait été admis que pour le cas où cette puissance refuserait de traiter, prétendait acquérir d'emblée certaines de ses provinces, pourquoi s'opposerait-il à ce que l'Empereur, par une dérogation identique au traité, revînt sur la Prusse, renchérît sur les conditions imposées à ce royaume et lui infligeât une nouvelle mutilation ? Napoléon, invoquant alors l'inexécution par la Prusse de ses engagements pécuniaires, la traiterait en débitrice insolvable, procèderait contre elle par voie d'expropriation et se ferait céder la Silésie, après avoir auparavant assuré au tsar la Molvaire et la Valachie. Il laisserait son allié prendre les Principautés ; Alexandre le laisserait prendre la Silésie ; les deux

monarques se feraient un sacrifice réciproque aux dépens d'autrui, et une double spoliation rétablirait entre eux l'équilibre.

Perdant la Silésie, la Prusse se verrait rejetée dans les limites de l'ancien électorat de Brandebourg; la monarchie des Hohenzollern, après avoir un instant empiété sur tous ses voisins, Suède, Saxe, Autriche, Pologne, reviendrait languir aux lieux même qui lui avaient servi de berceau. Cernée désormais de trois côtés par des États placés sous notre influence, séparée de l'Autriche, refoulée sur les bords de la Baltique, réduite à des provinces pauvres, dont les ressources ne lui permettraient plus l'entretien d'une armée, elle descendrait au rang de puissance secondaire, assisterait désormais impuissante aux luttes du continent ou ne jetterait dans la balance qu'un poids insignifiant. Cependant la Silésie, sans se placer directement sous nos lois, contribuerait à fortifier le système défensif de l'empire. Qu'elle dût être attribuée au royaume de Saxe et servir à le relier au grand duché de Varsovie, placé sous le même sceptre, qu'elle dût être maintenue sous un régime provisoire et occupée seulement par nos troupes jusqu'à la paix générale, qu'elle dût même revenir à l'Autriche au prix de certaines restitutions en Galicie, on peut affirmer qu'elle était destinée, dans la pensée de l'Empereur, à accroître, directement ou indirectement, la puissance de l'état germano-polonais créé par nous comme une position avancée. Cette fois encore, la pensée de rétablir une Pologne proprement dite, composée d'éléments homogènes, ne perce point chez Napoléon. Il ne prétend pas ressusciter une nation, mais en paralyser une, cette Prusse dont il prévoit l'éternelle hostilité, et en même temps augmenter ses moyens de défense contre la Russie. Ce qu'il veut s'assurer de plus en plus contre cette dernière, c'est un point de résistance, « un fort d'arrêt », dirait-on aujourd'hui, et peu lui importe de mêler dans la construction de ce retranchement des matériaux de provenance diverse, en ajoutant à ceux qu'il a trouvés dans les ruines de la Pologne quelques débris du royaume prussien.

Trente-cinq années auparavant, un roi de Prusse, profond et astucieux génie, avait cherché dans les querelles de l'Orient un

moyen de satisfaire son ambition aux dépens d'un peuple faible et divisé. Catherine II, victorieuse des Turcs, prétendait imposer à leur empire de cruelles mutilations ; l'Autriche, émue des progrès de sa voisine, s'agitait, menaçait, armait. Un choc paraissait inévitable entre les deux empires, lorsque Frédéric II imagina de les réconcilier aux dépens de la Pologne, en leur montrant cet État assez vaste et assez faible pour qu'ils pussent assouvir sur ses provinces leurs convoitises respectives. L'Autriche chercherait en Galicie une compensation aux progrès de la puissance moscovite ; la Russie, limitant ses conquêtes en Orient, se dédommagerait avec d'autres lambeaux de la Pologne, et Frédéric lui-même se paierait de son bon conseil en s'adjugeant une troisième part de l'État condamné. Cette suggestion aboutit au premier partage de la Pologne. En 1807, les desseins de Napoléon à l'égard de la Prusse s'inspiraient du principe posé naguère par cette puissance elle-même ; en faisant de sa meilleure province un objet d'échange, un appoint dans la distribution de territoires qui s'opérait du nord au sud du continent, le monarque français reprenait et appliquait pour son compte cette politique de partages et de compensations, dont Frédéric II avait donné à l'Europe les premières et inoubliables leçons. La comparaison, il est vrai, est fautive en un point. Quand Napoléon méditait de frapper à nouveau la puissance qui en 1806 l'avait follement provoqué, il se disposait seulement à faire du droit de la victoire un usage immodéré, usage d'autant plus abusif qu'il mettait à néant les conditions d'une paix récente et que c'était une reprise du châtiment succédant au pardon, mais Frédéric n'avait même pu alléguer contre la Pologne l'intérêt supérieur de sa propre défense ; il l'avait surprise et spoliée au cours d'une paix séculaire, par le seul motif qu'il convoitait ses possessions et la savait impuissante à les défendre. A cette différence près, le procédé était pareil et la violence égale ; c'était toujours le droit de vivre dénié aux faibles par l'arrêt du plus fort. Par un prodigieux retour de fortune, par cette justice des révolutions humaines qui n'est trop souvent que le déplacement de l'injuste, la Prusse vaincue, terrassée, inerte, recevait dans les plans du

vainqueur une destination analogue à celle que le plus habile de ses rois avait assignée naguère à la Pologne ; en nous fournissant une compensation aux conquêtes orientales de la Russie, elle éviterait à Napoléon de se dédommager aux dépens de l'empire ottoman, prolongerait l'existence de cet État et servirait à son tour de rançon à la Turquie.

S'arrêtant à cette idée, Napoléon résolut de la communiquer à l'empereur Alexandre et de lui en démontrer l'excellence. Ce dut être le principal soin de notre nouvel ambassadeur, M. de Caulaincourt, dès son arrivée à Pétersbourg, et ce fut le premier article de son instruction d'ensemble. Cette pièce, portant la date du 12 novembre 1807, inspirée, approuvée et revue par l'Empereur, laisse apercevoir toute la trame de son raisonnement. Mis pleinement au courant de l'évolution opérée dans l'esprit du maître, Caulaincourt comprendra mieux l'importance d'en assurer les résultats. Il devra employer à cette œuvre tout son zèle, toute sa force persuasive. Sans offrir de prime-abord les Principautés, il laissera entendre, si on le provoque, que l'Empereur « n'est pas très opposé » à cette grave concession, dans son infini désir de complaire à un allié qui est en même temps son ami. Toutefois, l'acte solennel de Tilsit ne saurait être modifié à l'avantage exclusif d'une des parties; l'infraction admise en faveur de la Russie doit en commander une autre au profit de la France.

Cette base posée, Caulaincourt indiquera avec force les motifs qui conseillent de différer le partage et dissuadent l'Empereur de chercher sur l'Adriatique son dédommagement aux conquêtes russes ; dans ces conditions, la Silésie seule peut lui offrir un juste équivalent. Le plus difficile sera sans doute de faire agréer au tsar ce second terme de la proposition; Caulaincourt devra s'y employer par de franches explications. Il ne cachera pas que l'Empereur, dans la situation de l'Europe, ne peut renoncer à aucun de ses avantages, que l'hostilité persistante de la Prusse justifie contre elle toutes les précautions. La France continuera donc de l'occuper tant que les Russes resteront en Moldo-Valachie, à moins que la cession de la Silésie ne vienne nous conférer

une autre garantie. La Prusse se trouve ainsi placée dans l'alternative de rester indéfiniment captive entre nos mains, prisonnière de guerre, ou de se rédimer par le sacrifice d'une province. Entre ces deux partis, il faut s'attacher à prouver que le second n'est pas le plus désavantageux pour elle, et notre ambassadeur aura la tâche délicate, passablement étrange, de démontrer que la Prusse souffrira moins après l'opération dont elle est menacée, que les deux empereurs doivent l'amputer pour son bien et qu'une sympathie éclairée pour cette monarchie conseille de lui enlever le rang de grande puissance, incompatible avec sa position actuelle, pour lui assurer le repos dans la médiocrité.

Si le tsar accède à l'échange proposé, tout pourra être terminé dès à présent. Une convention modifiant le traité de Tilsitt, sous couleur de l'interpréter, sera passée entre les deux empereurs ; elle demeurera secrète, mais servira de règle aux conditions de la paix qui sera conclue entre la Russie et la Porte, sous notre médiation, et à celles d'un nouvel arrangement à signer entre la France et la Prusse, par l'entremise du tsar. Napoléon se chargera de recommander la résignation au sultan, Alexandre s'employant dans le même sens à Kœnigsberg. La question orientale et la question prussienne seront résolues simultanément et l'une par l'autre.

Quelque tentante que dût être pour Alexandre cette perspective d'une conclusion immédiate, quelle que fût l'abondance des arguments fournis à Caulaincourt, quelque assuré que l'on fût de ses efforts, il n'était pas certain cependant que le gouvernement russe adhérerait à la combinaison projetée. Peut-être le tsar s'était-il juré d'en finir avec le Turc et demanderait-il plus que la Moldo-Valachie ! Peut-être aussi, à la pensée qu'un monarque malheureux, jadis son protégé, subirait à cause de lui un surcroît d'infortune, laisserait-il ses scrupules parler plus haut que son ambition et repousserait-il un agrandissement qu'il lui faudrait payer d'un tel prix. Quelque en dût être le motif, un refus de sa part restait une hypothèse à prévoir. Si elle se produisait, conviendrait-il de rompre la négociation et de laisser tout en suspens ? Napoléon en jugeait autrement. Il voulait que

son idée fût présentée au tsar sous une forme positive, pressante, mais n'entendait pas la lui imposer comme une condition *sine quâ non* de sa condescendance aux visées orientales de la Russie ; cette offre formelle ne serait pas son dernier mot. A ses yeux, la nécessité de s'entendre avec la Russie était tellement impérieuse qu'elle primait toute autre considération. Il estimait donc que si le tsar, persistant d'abord à s'attribuer une part des domaines ottomans, refusait ensuite de nous dédommager aux dépens de la Prusse, il faudrait se rabattre sur un autre et dernier moyen de tout concilier. Mais quel pouvait être ce moyen sinon le partage, malgré ses inconvénients et ses périls? Comme l'Empereur, s'il lui était interdit de saisir sa compensation en Prusse, ne pouvait la prendre qu'en Turquie, il se trouvait de la sorte ramené, acculé au partage ; aussi était-ce le parti qu'il admettait en dernière analyse, quand toutes autres voies de conciliation auraient été vainement essayées. Seulement, il n'entendait pas encore se lier à cet égard ni donner de promesse irrévocable. Dans une note émanée de lui-même et portée en marge de l'instruction, il ordonnait à Caulaincourt, pour le cas où l'empereur Alexandre insisterait sur le partage, de ne point s'y refuser en principe, de faire observer seulement que la matière était assez grave pour nécessiter une nouvelle entrevue et une négociation directe entre les deux empereurs. De cette manière, Napoléon gagnerait quelques mois, et peut-être la paix avec l'Angleterre, à laquelle il ne renonçait jamais, lui épargnerait-elle une extrémité qu'il eût voulu se dispenser de subir. Que si l'Angleterre restait intraitable et si la Russie devenait plus pressante, il regarderait alors en face la redoutable entreprise, s'y résoudrait franchement, l'entamerait à condition de la diriger, et son inépuisable génie, se pliant à cette périlleuse aventure, saurait en faire sortir le triomphe définitif de sa politique.

En somme, Napoléon admettait trois modes de solution pour le litige oriental ; en premier lieu, une paix assurant à la Turquie la remise de toutes ses provinces, y compris les Principautés, si le tsar consentait spontanément à ajourner les projets dont on

s'était entretenu à Tilsitt ; en second lieu, l'abandon à la Russie des Principautés moyennant la mise à notre disposition de la Silésie, et sur cette base Napoléon se déclarait prêt à traiter sur le champ; enfin le partage de l'empire ottoman, sous la condition que les deux empereurs se concerteraient personnellement sur les moyens de le faire tourner au profit commun de leurs États. C'est cette gradation, nettement formulée dans l'instruction de Caulaincourt, qui permet de comprendre les aspects divers et successifs de la politique impériale dans ses rapports avec la Russie, entre Tilsitt et Erfurt. Elle explique comment Napoléon, dans les mois qui suivent la première entrevue, tient tout en suspens aussi bien sur le Danube que sur la Vistule et l'Oder, espérant toujours obtenir d'Alexandre la Silésie en échange des Principautés; comment, en janvier 1808, alors que les refus réitérés du tsar lui enlèvent tout espoir de faire agréer cet expédient, il reprend la question du partage après l'avoir ajournée et réservée. A ce moment, la reconstitution de ses forces navales dans la Méditerranée le met en état de tenter l'entreprise avec plus de profit ; il songe alors à combiner une expédition ou au moins une démonstration vers les Indes, à laquelle le mémoire du 12 novembre fait une première allusion, avec le démembrement de l'empire ottoman, et à frapper l'Angleterre à travers la Turquie. Le 2 février 1808, il propose à Alexandre cette double et formidable opération, assigne à une nouvelle entrevue le soin de la régler et en fait l'objet principal de ses relations avec la Russie jusqu'au jour où l'Espagne se soulève, s'attache à ses flancs, paralyse ses mouvements, retient son essor et donne à l'Europe le signal de la révolte.

ALBERT VANDAL.

INSTRUCTIONS POUR M. DE CAULAINCOURT

12 NOVEMBRE 1807 [1].

M. de Tolstoï[2] paraît n'avoir eu aucune instruction particulière sur la manière d'exécuter le traité de Tilsitt, et une instruction propre à faire connaître les vues de l'empereur Alexandre semblait nécessaire.

L'empereur de Russie a accepté la médiation de l'empereur Napoléon pour faire sa paix avec la Turquie. La Turquie l'a aussi acceptée, et son ambassadeur à Paris a des pleins pouvoirs pour la conclure. M. de Tolstoï n'a point de pouvoirs ; la négociation ne peut donc avoir lieu ; ce qui joint à l'occupation actuelle de la Valachie et de la Moldavie et aux ouvertures faites par le comte de Romanzoff au général Savari, ainsi qu'aux mouvements de l'armée russe, porte à penser que la Russie a des vues sur ces deux provinces. L'Empereur n'est pas très opposé à cette occupation de la Valachie et de la Moldavie par les Russes. Sous quelques rapports, elle peut servir ses intérêts, en le mettant dans le cas de recevoir l'équivalent par la possession de quelques provinces prussiennes de plus, ce qui, en affaiblissant encore cette monarchie, consolide le système fédératif de l'Empereur ; à cette considération se joint celle que dans l'état de décadence où se trouve la Porte, ces provinces sont comme perdues pour elle ; on ne peut espérer qu'elle en tire les ressources qu'elles peuvent fournir ; le pays sera ravagé, ses habitants seront pillés et vexés par les deux partis ; les cris et les plaintes retentiront aux oreilles de l'Empereur, il sera appelé à intervenir dans des querelles sans cesse renaissantes, et l'amitié de la France et de la Russie serait en danger d'être troublée.

D'un autre côté, l'intérêt personnel de l'empereur de Russie exige qu'il ait entre ses mains des terres et des biens pour donner à ses officiers ; il faut qu'il puisse se glorifier, aux yeux de ses peuples, d'avoir, comme ses prédécesseurs, accru son empire.

Mais s'il retient la Valachie et la Moldavie, le traité de Tilsitt est violé en apparence et cette violation ne peut pas être au profit d'une seule des parties contractantes. Il faut une compensation à l'Empereur, et il ne peut la trouver que dans une partie des États

1) Archives des Affaires étrangères. Volume 144. Russie, 24 septembre 1804 au 31 décembre 1807.

2) Le comte Pierre Tolstoï, nommé ambassadeur de Russie près la cour de France, venait d'arriver à Paris.

de la Prusse dont le traité stipule la restitution, partie égale en population, en richesses, en ressources de tout genre, aux deux provinces turques. De cette manière, l'allié de la France, l'allié de la Russie, éprouveraient une perte égale. Tous les deux seraient également déchus de l'état où les avait laissés le traité de Tilsitt. La Prusse, il est vrai, n'aurait plus qu'une population de deux millions d'habitants, mais n'y en aurait-il pas assez pour le bonheur de la famille royale, et n'est-il pas de son intérêt de se placer, sur le champ et avec une entière résignation, parmi les puissances inférieures, lorsque tous les efforts pour reprendre le rang qu'elle a perdu ne serviraient qu'à tourmenter ses peuples et à nourrir d'inutiles regrets ?

Probablement on vous insinuera à Pétersbourg que l'Empereur peut prendre lui-même cette compensation dans les provinces turques les plus voisines de son royaume d'Italie, telles que la Bosnie, l'Albanie. Vous devez repousser tout arrangement de ce genre ; il ne peut convenir à l'Empereur. Il entraîne des conséquences qu'on ne prévoit pas. Ces provinces seraient à conquérir par l'Empereur ; elles ne sont point entre ses mains comme la Valachie et la Moldavie sont maintenant entre les mains des Russes. Il faudrait donc combattre pour les conquérir et combattre encore pour les garder, car les préjugés de ces pays et le caractère des habitants mettraient beaucoup d'obstacles à une possession tranquille. Ces provinces ne seraient pas une acquisition précieuse pour l'Empereur, elles sont peu riches, sans commerce, sans industrie et, par leur position, très difficiles à rattacher au centre principal de son empire. Par cette prétendue compensation, on ne léguerait à l'Empereur qu'une source de tracasseries à terminer par les armes, sans profit et sans gloire.

Des conséquences plus graves en seraient le résultat, la detsruction de l'Empire ottoman. Ainsi entamé dans le nord et le couchant, il serait impossible qu'il se soutînt davantage. La soustraction de la Valachie et de la Moldavie ne lui ôte rien de sa force ; il y a vingt ans que ces deux provinces, soumises à l'influence russe, sont perdues pour lui ; mais si cette perte est suivie de la séparation des provinces occidentales, l'Empire est frappé au cœur, le reste d'opinion qui le soutient est détruit ; la Porte ottomane menacée par les Russes d'un côté, attaquée par les Français de l'autre, a cessé d'exister. Cette chute de l'Empire ottoman peut être désirée par le cabinet de Pétersbourg ; on sait qu'elle est inévitable ; mais il n'est point de la politique des deux cours impériales de l'accélérer, elles doivent la reculer jusqu'au moment où le partage

de ces vastes débris pourra se faire d'une manière plus avantageuse pour l'une et pour l'autre, et où elles n'auront pas à craindre qu'une puissance, actuellement leur ennemie, s'en approprie par la possession de l'Égypte et des îles les plus riches dépouilles. C'est la plus forte objection de l'Empereur contre le partage de l'Empire ottoman.

(*Addition dictée par l'Empereur.*) *Ainsi le véritable désir de l'Empereur dans ce moment est que l'Empire ottoman reste dans son intégrité actuelle, vivant en paix avec la Russie et la France, ayant pour limites le thalweg du Danube, plus les places que la Turquie a sur ce fleuve, telles qu'Ismaïl, si toutefois la Russie consent que la France acquière sur la Prusse une augmentation pareille.*

Cependant, il est possible que l'idée du partage de l'empire ottoman soit décidée à Saint-Pétersbourg; dans ce cas, l'intention de l'Empereur est de ne point trop choquer cette cour sur cet objet, préférant faire ce partage seul avec elle, de manière à donner à la France le plus d'influence possible dans le partage, que de porter les Russes à y faire intervenir l'Autriche. Il ne faut donc point se refuser à ce partage, mais déclarer qu'il faut s'entendre verbalement sur cet objet. Rappelez, monsieur, à l'empereur Alexandre, les conversations qu'il a eues à ce sujet avec Sa Majesté, et comment les deux Empereurs sont convenus de ne rien entreprendre à cet égard, qu'après s'en être entendus, soit dans le voyage à Paris que doit faire l'empereur Alexandre, soit dans tout autre point où les deux souverains doivent se réunir. Mais si ces vues de partage existent, tirez-en au moins cette conséquence que l'Empereur des Français ne doit point évacuer la rive gauche de la Vistule, afin d'être prêt à tout événement. Et lorsqu'on vous parlera de l'Albanie et de la Bosnie comme objet de compensation pour l'Empereur, faites sentir l'inégalité de cette compensation et ses dangers, et revenez sur la possession de quelques provinces prussiennes de plus, comme objet d'un arrangement parfaitement égal, convenable à tous les intérêts, d'une exécution prompte et facile, et sans aucune de ces conséquences que la politique la plus clairvoyante ne peut prévoir ni prévenir.

L'Empereur ne peut désarmer, lorsque de si grands intérêts sont encore en balance. La Russie occupe les places du Dniester, la Valachie et la Moldavie, et renforce ses armées de ce côté, loin de songer à les rappeler. L'Empereur, qui a toute confiance en l'empereur Alexandre, veut bien régler sa marche sur la sienne; mais il faut que les deux Empires marchent d'un pas égal. Tel sera le prin-

cipe de la conduite de l'Empereur. Raison, justice, prudence, ne lui permettent pas de prendre un autre parti, et aucun obstacle ne poura le détourner de cette route.

L'Empereur ne désarmera pas. Il n'évacuera les États prussiens que quand les négociations pour la paix avec la Turquie seront recommencées, et que l'empereur Alexandre aura déclaré que son intention est de restituer la Valachie et la Moldavie, ou bien il évacuera partiellement, lorsque les arrangements dont je vous ai parlé, arrangements relatifs à un nouvel état de choses, auront été convenus entre les deux puissances. L'Empereur est prêt pour l'un ou l'autre parti. L'un et l'autre lui conviennent. En regardant comme plus avantageux à la Russie l'arrangement qui lui laisserait la Valachie et la Moldavie, il le préfererait pour cette unique raison ; mais il faudrait au préalable s'entendre sur les conditions de l'arrangement et sur la forme à lui donner. Il faudrait, sur les bases que je vous ai développées, qu'il fût fait une convention interprétative du traité de Tilsitt, que vous seriez autorisé à signer. Elle garantirait à la Porte l'intégrité des provinces qui lui seraient laissées. Cette convention resterait secrète. Chacun des deux Empereurs énoncerait d'une manière publique son refus d'évacuer telle ou telle province sous de spécieux prétextes, et on arriverait à faire à Paris d'une part un traité entre la Russie et la Turquie, sous la médiation de la France, de l'autre part, une convention entre la France et la Prusse sous la médiation de la Russie, pour sanctionner les arrangements qui auraient été convenus secrètement entre les deux grandes puissances.

Telles sont donc, Monsieur, sur ce point important de politique, les intentions de l'Empereur. Ce qu'il préfèrerait à tout serait que les Turcs pussent rester en paisible possession de la Valachie et de la Moldavie. Cependant le désir de ménager le cabinet de Saint-Pétersbourg et de s'attacher de plus en plus l'empereur Alexandre ne l'éloignent pas de lui abandonner ces deux provinces moyennant une juste compensation à prendre dans les provinces prussiennes ; et enfin, quoique très éloigné du partage de l'Empire turc et regardant cette mesure comme funeste, il ne veut pas qu'en vous expliquant avec l'empereur Alexandre et son ministre, vous la condamniez d'une manière absolue ; mais il vous prescrit de représenter avec force les motifs qui doivent en faire reculer l'époque. Cet antique projet de l'ambition russe est un lien qui peut attacher la Russie à la France, et, sous ce point de vue, il faut se garder de décourager entièrement ses espérances.

J'ai d'abord, Monsieur, appelé votre attention sur cet objet de

la mission que vous avez à remplir, puisqu'il est le plus important par ses conséquences et celui qui embrasse le plus d'intérêts ; mais il n'est pas le premier dont vous ayez à vous occuper. Avant d'en venir là, il faut que la Russie ait déclaré la guerre à l'Angleterre. La conduite de l'Angleterre dans la Baltique est seule un motif de guerre et le prétexte le plus spécieux. La Russie affaiblirait sa propre dignité, si elle souffrait, sans le venger, un pareil attentat[1] dans une mer dont elle protège l'indépendance. Elle affaiblirait sa considération au dehors, sa puissance au dedans. La guerre dût-elle être immédiatement suivie de la paix, il faut qu'elle soit déclarée, que le ministre russe à Londres soit rappelé, que l'ambassadeur anglais soit chassé. Ce devoir est imposé à la Russie, non seulement par toutes les convenances politiques, mais encore par le traité de Tilsitt, qui lui en fait une obligation expresse. Il est impossible de douter qu'elle ne soit remplie au moment où vous arriverez à Saint-Pétersbourg. La Russie devra alors faire déclarer la Suède pour la cause commune et l'y contraindre en cas de refus. La Suède doit, comme la Russie, défendre l'indépendance de la Baltique. Le Danemark, par le traité qu'il vient de conclure avec la France, a pris l'engagement de s'unir aux mesures qui auront pour objet de forcer la Suède à prendre parti pour le continent ; faites juger que, si la chose est jugée absolument nécessaire, une armée française et danoise sera prête à entrer en Scanie par la Norwège, lorsque la Russie envahirait la Finlande.

L'Autriche a d'elle-même, et d'après de simples insinuations verbales, adhéré aux vœux de la France. Vous trouverez ci-joint un extrait de la dernière dépêche de ce cabinet au prince Starhemberg qui doit amener le prompt départ de cet ambassadeur, et l'Autriche va être en guerre avec l'Angleterre : grand et puissant effet de l'alliance des deux premières puissances du globe ! A leur voix le continent se lève tout entier, et va au gré de leurs désirs, se coaliser contre l'ennemi du continent. Cet état de guerre de tant de puissances contre les insulaires, qui anéantira leur commerce, paralysera leur industrie, rendra stérile pour eux la mer, le plus fertile de leurs domaines, est une belle conception, et le plan le plus vaste, comme le plus difficile à exécuter. Il est exécuté. On peut en attendre d'utiles résultats, ce qui n'empêchera pas d'y joindre un plan d'opérations actives auxquelles serviraient les flottes dont on peut encore disposer.

On pourra songer à une expédition dons les Indes ; plus elle paraît

1) Le bombardement de Copenhague.

chimérique, plus la tentative qui en sera faite (et que ne peuvent la France et la Russie ?) épouvanterait les Anglais. La terreur semée dans les Indes anglaises répandrait la confusion à Londres, et certainement quarante mille Français auxquels la Porte aurait accordé passage par Constantinople, se joignant à quarante mille Russes venus par le Caucase, suffiraient pour épouvanter l'Asie et pour en faire la conquête. C'est dans de pareilles vues que l'Empereur a laissé l'ambassadeur qu'il avait nommé pour la Perse se rendre à sa destination.

Il me reste à vous entretenir d'autres objets qui ont un rapport moins direct avec la politique et dont l'idée n'a pu être suggérée à l'Empereur que par son extrême sollicitude pour les intérêts de l'empereur Alexandre. La Russie éprouve un grand mal être par le résultat des dettes qu'elle a faites pendant la dernière guerre. La guerre maritime va accroître cet embarras, en la privant de ses débouchés ordinaires. L'Empereur propose d'y suppléer, en faisant faire dans le courant de l'hiver ou au printemps des achats pour plusieurs millions de bois de mâture et autres objets d'approvisionnements pour la marine. Ces objets seraient payés aussitôt qu'ils seraient fournis ; ils resteraient en dépôt dans les ports de Russie, jusqu'au moment où le transport en deviendrait possible, mais il faudrait que ce dépôt fut sacré et qu'on donnât toute garantie que, même en cas de guerre entre les empires, il n'y serait porté aucune atteinte, et que les agents français chargés de sa garde et de sa surveillance jouiraient de toute liberté et de toute sûreté.

L'Empereur, dans les mêmes vues, se propose de faire construire trois vaisseaux de 74 canons dans les ports de Russie, mais il demanderait une pareille garantie. Ces mesures occuperaient des bras, verseraient de l'argent et seraient propres à prévenir quelques mécontentements. Elles doivent être agréables à l'empereur Alexandre, et c'est sous ce point de vue qu'il faut les présenter.

L'Empereur tient à l'exécution du traité de commerce de 1787 [1], traité qui n'est ni avantageux, ni désavantageux à la France, et dont la durée n'est pas exprimée. Mais, dans son esprit de modération et d'équité, l'Empereur ne réclame pas pour les Français des privilèges inusités dans d'autres pays. Il ne s'opposerait pas à un système général que paraît avoir embrassé le ministère russe et qui a pour objet la destruction des corporations de négociants étrangers. Il désire que la nation française soit toujours la mieux

1) Le premier traité de commerce entre la France et la Russie, signé par le comte de Ségur, ambassadeur de Louis XVI auprès de Catherine II.

traitée, mais non au détriment des négociants russes et d'une manière opposée aux vues de l'administration. Tous les règlements qui sont surtout nuisibles aux Anglais lui paraîtront convenables. Il est utile que les commerçants français soient favorisés ; il est plus utile encore que le commerce anglais soit soumis à des entraves et totalement découragé.

LETTRES DE M. DE TALLEYRAND

A MADAME DE STAEL

TIRÉES DES ARCHIVES DU CHATEAU DE BROGLIE

Nous publions ici une suite de lettres écrites à la fin de l'année 1793, par M. de Talleyrand à Mme de Staël, pendant le séjour que cet homme célèbre dut faire en Angleterre, après la mission qu'il avait été chargé de remplir auprès du gouvernement britannique par les derniers ministres de Louis XVI et avant son départ pour l'Amérique. A ce moment, l'ancien évêque d'Autun, malgré le dévouement qu'il avait témoigné et les services qu'il avait rendus à la cause de la Révolution, n'en venait pas moins d'être décrété d'accusation par la Convention. C'était, d'ailleurs, le sort réservé à toute la noblesse libérale qui avait embrassé le parti de la monarchie constitutionnelle, MM. de Narbonne, Mathieu de Montmorency, de Jaucourt, de La Rochefoucauld Liancourt, etc., tous amis personnels de Mme de Staël, et formant sa société habituelle. La situation de ce groupe d'hommes distingués était des plus pénibles. Bannis de France, mais repoussés et traités de traîtres par toute l'émigration aristocratique qui entourait les princes exilés, mal vus par les cabinets des Puissances coalisées contre la France, ils n'avaient, à vrai dire, où reposer leur tête. Les lettres qu'on va lire peignent vivement les difficultés et l'amertume de ce temps d'épreuve, comme les espérances et les projets souvent chimériques, dont ils s'entretenaient en attendant de meilleurs jours.

« *Londres*, 20 *août* 1793.

« Je reçois de vous une grande lettre de reproches pour ne pas vous avoir écrit; et je vous ai écrit plusieurs fois, les lettres n'arrivent point ; qu'il ne soit pas question de reproches entre nous, il n'y en aura jamais de mérités.

« Parlons-nous de nos intérêts, de nos projets, de nos affaires, et je ne trouve pas un mot de cela dans votre lettre.

« Dans la lettre que vous écrivez à Narbonne, je vous vois de l'incertitude et sur votre maison et sur le temps que vous y serez et sur un voyage à Paris ou en Suède.

« Cette incertitude-là ne fait qu'augmenter la mienne : je ne sais que faire. Je m'ennuie ici, je suis excédé de ne pas avoir de nouvelles de France ou plutôt des personnes que j'aime ou que je connais en France.

« Personne ici tout à fait selon mon esprit ou selon mon cœur ; et avec cela je vois que j'y resterai encore plusieurs mois, ne fusse que pour réfuter l'ouvrage de Mme votre mère contre le divorce ; c'est la seule chose à laquelle je sois décidé.

« Il ne faut pas croire qu'il n'y ait que nos lettres, à nous autres pauvres individus qui aimons la liberté et l'ordre, qui soient perdues, celles des négociants le sont tout comme les nôtres, beaucoup s'en plaignent.

« L'Allemagne est bien difficile à traverser pour une lettre et pour un constitutionnel.

« Mandez-moi vos projets, parlez-moi de Mathieu[1], que fait-il? quand vous arrive-t-il? Il va être chassé par le décret des nobles. M. de Montmorency et M. de V... seront déportés ensemble.

« La noblesse d'origine, de place ou d'argent, s'en ira par le même décret.

« Adieu, faites donc que je sache ce que je ferai, et comment je resterai ou partirai.

« Adieu. »

« 24 *août* 1793.

« Je vais louer une maison, je ne sais pas trop où la prendre, mandez-moi le côté qui vous convient davantage, dans huit jours cela sera décidé. « J'attends Mathieu, je pense à l'ambassade de « Londres pour M. de Staël, cela serait peut-être possible à arranger, « alors j'irais vous rejoindre et vous n'auriez pas les dangers du

1) M. Mathieu de Montmorency, plus tard duc et ministre des Affaires étrangères.

« voyage; si Mathieu n'arrive pas d'ici à huit jours, j'irai le chercher « à Paris; si M. de Staël est obligé de retourner en Suède, je ne sais « pas combien de temps j'aurai à ma disposition : il faudra que j'aille « à Paris pour les affaires de mon père ».

« Voilà ce que renferment quatre lettres que vous avez écrites à Narbonne et à moi et d'après lesquelles vous voulez que nous ayons une opinion bien arrêtée.

« Le jour de notre départ doit être fixé d'après des renseignemrnts aussi positifs sur l'arrangement de votre hiver.

« Tout cela fait que nous sommes dans une mer d'incertitude, et la saison avance.

« C'est à vous à mander quand il faut partir et pour combien de temps vous êtes sure de rester.

« J'ai pris aujourd'hui dans la correspondance la partie des grogneries, c'est pourquoi ma lettre sera fort courte.

« Vous ne nous dites pas si Beaumetz va en Suisse ou si son nouvel état de cuisinier à Abbeville lui plaît assez pour le déterminer à passer ainsi son hiver. J'espère que vous nous direz un peu des nouvelles de tout le monde quand vous aurez Mathieu à vous.

« Adieu, il me faut deux ou trois lettres de vous écrites la veille du jour où part la poste (car je m'impatiente contre celles écrites au dernier moment), pour que je vous pardonne toutes les incertitudes dans lesquelles je suis.

« Adieu, le vicomte de Talleyrand qui était si doux et si aimable vient de mourir ; j'en suis fâché ; c'est le chagrin qui le tue. Tout ce qui vaut quelque chose et vit obscurément périra comme cela. »

« *Londres*, 28 *septembre* 1793.

« J'ai reçu votre dernier ouvrage ; on le réimprime ici, nous l'aurons mardi et j'espère qu'il y aura moins de fautes d'impression que dans l'exemplaire que vous m'avez envoyé [1]. Votre nom ne sera pas à la tête, mais l'ouvrage sera annoncé dans les papiers avec les précautions que vous m'indiquez. Le libraire a la permission de dire qu'il est de vous. Je fais revoir les épreuves par Sainte-Croix qui est plus que personne propre à ne pas laisser une faute de ponctuation; il y met du zèle parce qu'il est très content de l'ouvrage. Moi je le trouve rempli de belles et de spirituelles choses.

1) *Réflexions sur le procès de la reine*, publiées par Mme de Staël en août 1793.

Il est bon pour la reine et pour vous ; je n'aime pas beaucoup les quatre premières pages, mais à dater de là le reste est superbe.

« Je vous enverrai les articles qui seront dans les journaux ; j'en ai fait faire deux.

« Je vais maintenant vous parler de nos affaires ou projets.

« Toulon me paraît devoir être le lieu où nous devons tâcher de nous rendre; pour cela il faut que Marseille ait repoussé Carteaux, mais cela fait, il me semble que nous devons aller dans le lieu où l'on parle de constitution de 1789 [1].

« Nous n'aurons du gouvernement anglais que bien peu de facilités pour nous rendre à Toulon ou plutôt dans ce moment-ci nous n'en aurons pas, et il n'y a pas de mal à attendre.

« Voici à ce qu'il me semble ce que le gouvernement veut faire : envoyer beaucoup de troupes à Toulon (et il part d'ici 12,000 hommes incessamment et cela sans compter les Espagnols, les Napolitains et les gens du pays), chasser Carteaux, détruire son armée, envoyer un commissaire civil avec des pouvoirs fort étendus ; (ce commissaire sera M. Gillot Elliot) : tout cela fait, attendre les comptes qui seront rendus par leur commissaire civil sur la situation des esprits, c'est alors que notre moment arrivera, car je crois que le ralliement des esprits est le mot vague de constitution de 1789.

« Mon vœu serait que les districts des départements méridionaux qui ont déjà fait connaître leur attachement à cette constitution de 89 rappelassent à Toulon ou ailleurs les députés de l'assemblée constituante.

« On aurait une assemblée, et c'est l'essentiel : car il n'y a qu'une assemblée qui puisse avoir longtemps une popularité assez forte pour aller en avant.

« Cette assemblée serait convoquée par les districts et départements méridionaux, et alors on pourrait bien dire qu'elle ne serait point sous l'influence des puissances étrangères.

« Vous voyez que tout cela ferait avant tout les affaires de la France et ensuite ferait les nôtres, car notre rôle d'émigré tranquille ne peut pas honnêtement nous convenir longtemps encore.

« Réfléchissez sur cela et développez-en dans votre bon esprit les suites avantageuses pour nous tous.

« Ce qu'il faut attendre et désirer beaucoup, c'est que le premier compte rendu par M. Elliot nous soit favorable.

1) Toulon venait, à cette date, d'être occupé par les Anglais à la suite de la révolte des provinces du midi de la France contre la Convention. Carteaux était le commandant des troupes de la Convention chargée de réprimer cette insurrection.

« Si les puissances ne s'enivrent pas par les succès de Toulon et de Maubeuge, elles feront ce que je dis là et réussiront : si elles font autrement, je ne vois la fin de rien.

« Il faut trois semaines pour aller à Toulon lorsque la traversée est heureuse, autant pour revenir, ainsi nous avons environ six ou sept semaines à attendre.

« C'est ce que je fais assez tranquillement à Hycombe, où je suis paresseux de mon mieux.

« Narbonne attend assez doucement de son côté.

« Adieu. Écrivez-moi ce que vous pensez du fagot de projets que je vous envoie.

« Ma raison pour les Puissances éclairées et pour vous ne me fournit rien de mieux. Nous formerons tout de suite notre petit pouvoir exécutif : Narbonne, Sainte-Croix ; pour avoir une armée et pour nos relations avec les Puissances, nous n'aurons besoin que de cela ; notre intérieur n'est pas assez grand encore pour mériter un ministre.

« Adieu. »

« *Heigh Hycombe*, 3 *octobre* 1793.

« Voici les articles qui seront demain dans les journaux ; demain aussi votre ouvrage sera en vente chez Elmsley. Votre nom, comme je crois vous l'avoir mandé, ne sera pas à la tête de l'ouvrage. Elmsley dira aux gens qui le lui demanderont qu'il le croit de vous. Ainsi tout le monde le saura et le saura comme il faut.

« Si la reine est assez heureuse pour pouvoir être sauvée par un bon livre, elle le sera par votre ouvrage ; mais quand on lit les papiers on a bien de la peine à l'espérer.

« Vos Piémontais sont de terribles gens ; ils ne défendent point Lyon et c'est là leur affaire. Ils ne reçoivent de l'Angleterre deux cent mille livres sterling que pour cela et ils n'avancent point. Je crois que c'est pour toucher le subside plus longtemps.

« L'affaire de Toulon a toujours bonne mine. Si l'on est raisonnable on ne fera rien que par nous ; car nous sommes les seuls par qui l'on puisse défaire et refaire.

« Avez-vous pensé, vous qui aimez les proclamations, à tout ce que l'on pouvait en faire ? N'envoyez rien sur tout cela ici à Narbonne. Dans notre position actuelle, nous n'avons besoin que d'une conduite journalière. Ne tentez pas son amour-propre en lui envoyant quelque chose de tout fait.

« Nous avons deux mois à attendre ; si nous nous pressons, nous nuirons à nos affaires.

« Je vous instruirai exactement du point où nous en sommes. Faites que nos amis en voyant les événements jugent notre conduite et arrangent la leur.

« Adieu. Aujourd'hui j'ai affaire, vous n'en aurez pas davantage de moi.

« Écrivez-moi toujours à Londres, j'y retourne demain.

« Mme de Flahault dit que vous lui avez promis des nouvelles de son mari qui est depuis un an en prison à Anvers. Mandez-nous ce que vous pouvez en savoir.

« Elle voudrait bien que vous chargeassiez Alexandre ou quelque autre de faire, sur le sort de ce malheureux homme, quelque question à un des députés d'Anvers ou à un des secrétaires du ministre de justice. »

« *Londres*, 8 *octobre* 1793.

« L'affaire de Toulon est conduite par les aristocrates émigrés ; ce sont eux (qui ont perdu tout ce qu'ils ont approché), qu'on laisse faire les choix et dont on suit les plans.

« Après Varenne, la royauté a été sauvée par le parti constitutionnel ; le 10 août, elle a été perdue par le parti aristocratique qui s'est opposé jusqu'au dernier moment à ce que le roi fût à Rouen.

« Les aristocrates ont conduit récemment l'entreprise faite sur les colonies françaises ; elle a absolument manqué.

« Il me semble que deux ans de guerre avaient assez démontré que contre les étrangers, tout le monde est soldat en France, et les honnêtes gens qui détestent la Convention et les scélérats qui sont dévoués à son service, parce que les étrangers se sont toujours présentés ou comme voulant conquérir le territoire, ou comme voulant détruire la liberté.

« Il faut se presser de prendre un autre moyen ; j'ai été frappé de ce que dit sur cela Mallet du Pan qui effraye les Puissances en annonçant qu'à la haine des étrangers, il se joindra en France des habitudes militaires impossibles ensuite à détruire et très près de se former par l'impossibilité de faire aujourd'hui un autre métier que celui des armes.

« Tout cela conduit à penser que c'est de l'intérieur de la France que peut sortir la seule force en état de remplir le grand objet que les Puissances doivent se proposer ; pour tout bon esprit, cette proposition est démontrée ; et c'est M. de Serran (ce petit Serran, le fils du gouverneur de M. le duc d'Artois,) et M. de Cazales qui partent avec M. Elliot. D'André est refusé, Narbonne, on n'a pas

voulu l'entendre et il a demandé par écrit un rendez-vous à M Pitt. qui lui a fait dire par M. Faukeen qu'il préférait que ce rendez-vous fût pour un autre moment.

« Que faire au milieu de cet aveuglement des cabinets de l'Europe? Attendre et dormir si l'on peut. C'est à cela que je me destine d'ici au mois de mars.

« Est-ce que, — étant bien sûr qu'il y a dans l'intérieur de la France un grand nombre d'hommes ennemis du joug abominable sous lequels ils sont, — est-ce que l'on ne devrait pas chercher un moyen pour cette classe innombrable de lui faire exprimer et défendre son opinion en présentant les Puissances belligérantes comme protectrices et non comme ennemies ? L'expérience prouve que dans le nord, les Puissances ont pris de mauvaises mesures, car depuis qu'elles ont adopté dans leurs succès toutes les formes de la conquête, les départements du nord, qui s'étaient montrés d'abord les plus éloignés de l'esprit républicain, sont aujourd'hui les plus dévoués à la Convention et que le midi qui était primitivement républicain ardent, n'ayant point d'inquiétude de la part des étrangers, est disposé à revenir à la monarchie limitée.

« J'invoque la grâce de M. Pitt pour lui demander de se placer au milieu de la France pour bien juger les moyens de succès. Il y trouverait trois factions très inégales qui la partagent : les aristocrates, les constitutionnels et les républicains. Les constitutionnels et les républicains sont deux classes déterminées, elles ont un code écrit, les aristocrates forment une classe vague, subdivisée et sans accord dont on ne connaît que les haines et les intrigues et dont personne ne connaît ni le but ni les effets. M. Pitt! M. Pitt! ne croyez aucun des partis, ne croyez aucune des personnes qui vous parlent, mais regardez et faites !

« On dit toujours que les constitutionnels n'ont point de parti en France. La France (hors les chefs républicains) est leur parti, car c'est précisément l'amour des Français pour la Constitution qu'on a employé pour la détruire. C'est en disant que le roi ne voulait pas être roi constitutionnel, que les Puissances belligérantes voulaient détruire la Constitution, qu'on a animé le peuple et qu'on a fait le 10 août. Ainsi le peuple n'aurait pas songé à devenir républicain, s'il n'avait pas été trompé ; ainsi les Puissances en se déclarant franchement pour la Constitution auraient peu désormais à combattre et auraient dans le sein même de la France des milliers d'hommes prêts à les aider.

« Voilà les forces qu'ont les constitutionnels ; voilà leur armée. De plus, avec les constitutionnels, point de pouvoir absolu ; ainsi

moins d'inquiétude pour les vengeances, ce qui est beaucoup pour un peuple qui, comme dit Mallet du Pan, est fédéré par les crimes.

« Je crois et je suis sûr que vous êtes de cet avis, que si les constitutionnels étaient protégés dans les villes qui se mirent sous la sauvegarde des alliés, si on leur donnait la faculté d'émettre leur vœu, bientôt ils parviendraient à remuer le peuple, à faire entendre le nom de roi sans terreur, à arracher la reine de l'abbaye, à donner sans secousse aux émigrés des moyens de rentrer dans leurs propriétés, à présenter aux Français et aux Puissances, une paix convenable et qui ne serait pas achetée par la servitude, à changer enfin la constitution pour la rendre plus monarchique, plus gouvernante : mais tout cela sans un nouvel éboulement.

« Il est précieux de conserver le mot de Constitution pour ramener le peuple à des idées de fixité qu'il est si important de replacer parmi nous, etc., etc., etc.

« Le fait est que le moment ne vaut rien pour nous, il faut attendre. Nous ne voulons rien que de raisonnable pour les Puissances et pour la France. Il est très possible que M. Elliot, à son arrivée à Toulon, voie que nous avons raison. Il faut attendre qu'il écrive de Toulon. C'est là ce qu'il y a de plus sage et pour Narbonne et pour moi.

« Adieu, je vous aime de tout mon cœur. »

« *Heigh Hycombe*, 30 *octobre*.

« C'est demain que votre ouvrage sera en vente et après-demain qu'il y aura la petite note dans le sens convenu dans les papiers.

« Je n'ai eu le temps de vous rien écrire dans ma dernière lettre; on me pressait pour partir, je ne savais ce que j'écrivais et j'oubliais des choses assez importantes.

« Je vous ai mandé ou j'ai dû vous mander que notre projet était d'attendre tranquillement ici les premières dépêches de M. Elliot; de chercher des moyens d'en savoir le contenu, et d'après ce qu'elles renferment, de faire une demande collective ou individuelle pour nous rendre à Toulon. Ce que je désirerais extrêmement, ce serait qu'il fût fait par quelques districts du midi la demande d'une assemblée, et dans l'impossibilité d'en avoir une nouvelle, le retour de l'assemblée constituante. C'est là ce que je vous demande de votre côté de faire parvenir dans le midi par les moyens que vous pouvez avoir à votre disposition. Il m'est démontré que c'est là l'intérêt bien entendu des gouvernements en guerre avec la France autant que le nôtre. Il n'y a point d'hommes aussi

appelés que nous à faire une constitution raisonnable. Vous trouverez sûrement quelques moyens de faire parvenir notre projet à nos amis sans les compromettre. Lorsqu'une fois cette assemblée sera formée, il faudra que M. de Staël se fasse envoyer vers cette assemblée et qu'elle soit reconnue par les Puissances comme la seule assemblée légitime, de là l'ordre, de là la paix, etc.

« N'écrivez point sur tout cela à M. Douglas, il est ami de M. Elliot, mais avant tout il est faux, et c'est son intérêt à lui ou celui de telle personne dont il attend quelque chose, qui le conduit.

« Je n'ai parlé de ce projet qu'avec Narbonne et Sainte-Croix. Tous les deux sont de mon avis absolument. Sainte-Croix, qui voit souvent des aristocrates, est convaincu, en dépit d'eux, que rien ne peut être fait que par une assemblée.

« Le roi et la reine courent moins de danger par nous que par les prises de Valenciennes, Quesnoy et Maubeuge.

« Nous n'agirions qu'en leur nom ; nous aurions besoin d'un Bourbon comme chef du conseil exécutif. Nous le trouverions à Marseille où est M. le prince de Conti, qui peut être lieutenant-général du royaume. C'est un homme de paille.

« Si les choses se passent ainsi, les Anglais auront la gloire d'avoir pacifié l'Europe, remis l'ordre en France, et ils auront fait une guerre utile pour eux, car il est impossible que le pouvoir quelconque qui gouvernera la France ne leur donne pas de dédommagements convenables pour les dépenses de la guerre dans laquelle les insensés Français les ont entraînés. Il paraît que Marseille va faire comme Toulon ; la disposition des esprits et la famine doivent le faire espérer.

« Songez-vous de quelle importance il est que M. Elliot ne tombe pas dans de mauvaises mains à son arrivée à Toulon et qu'il voie les choses telles qu'elles sont? Il aurait été fort à désirer qu'un homme comme d'André eût été avec lui ; il n'a aucune couleur, ni aristocratique, ni démocratique, et il connaît le pays mieux que personne. Mais ce serait se servir de quelqu'un de nous et il paraît qu'ici on ne le veut pas.

« On attendra des nouvelles de M. Elliot avant de se décider à faire quelque chose de nous.

« La rentrée du Parlement sera bien brillante pour le ministère. L'opposition aura beau faire valoir la défaite de Dunkerque et le nombre des hommes tués, et l'argent dépensé. Toulon, toute la marine française, l'empire absolu de la Méditerranée répondent à tout.

« Adieu. Faites des vœux pour que les premières lettres de

M. Elliot soient bonnes et voyez ce qu'il faudrait faire pour qu'il y eût des adresses de département et de district pour l'assemblée constituante.

« C'est là la grande question pour nous et même pour les émigrés, car il faudra un pouvoir tel que celui qu'aurait l'assemblée constituante rappelée pour leur donner les moyens de rentrer en France et pour revenir sur les confiscations républicaines. Sans cela, jamais ils ne pourront rentrer dans leurs biens.

« Ils devraient sentir cela, mais ils ont trop d'aigreur pour le sentir eux-mêmes : il faut faire leur bien sans eux.

« Voilà des espérances.

« Voici bien le contraire.

« Si les Anglais disaient : « MM. les émigrés, constitutionnels, « aristocrates, princes, nous vous avons fait une place en France « où vous pouvez aller vous poser ; de là, faites vos affaires vous-« mêmes. Nous allons vous conduire à Toulon tous. » Ce serait une chose horrible. J'espère que la lassitude, dont on doit être de tous les Français de tous les partis, ne produira pas cette fin féroce.

« Je crois à M. Pitt trop d'honneur et trop de vraie habileté pour adopter ce parti qui sera certainement proposé aux hommes de l'administration qui sont un peu influencés par nos émigrés.

« Adieu, ne dites plus que je ne vous écris pas des volumes.

« Narbonne a vu M. Faukeen, il y a deux ou trois jours. Des politesses sans résultat.

« Adieu, je vous aime de tout mon cœur.

« Un mot à nos amis Mathieu, Beaumetz, Jaucourt. »

« 1er *novembre.*

« Ne vous effrayez pas ! Sur l'affaire de Toulon comme sur tout ce qui se passe dans ma tête et dans mon cœur, j'ai causé avec vous ; depuis plus de quinze jours, je n'y pense plus.

« Il y avait là un moyen : il n'existe plus. Les puissances connaissent encore bien moins que nous l'état de la France.

« Vous en jugerez par cette grande ressource qu'avait l'Angleterre et qu'elle vient aussi de perdre ; son manifeste paraît, il n'appellera et ne contentera personne.

« Narbonne m'annonce qu'il viendra me voir la semaine prochaine ; nous causerons de ses projets.

« Je vous manderai notre résultat. La vérité est que mon vœu serait d'aller en Suisse. A tous les égards, cela me conviendrait beaucoup ; mais d'abord y avons-nous une manière d'être posés

quelque part pendant deux ans, et puis quel argent cela nécessite-t-il ?

« Aujourd'hui, mes livres vendues, j'ai en tout, hors de France, sept cent cinquante livres sterling ; à quoi cela est-il bon ? De plus, je ne quitterai pas l'Angleterre sans savoir si Mme de Laval et B..., ont absolument renoncé au projet d'y venir, ce que je ne crois pas.

« C'est à Mathieu à s'instruire et à m'instruire sur cela, dites-le lui, car je ne lui écrirai pas aujourd'hui, j'ai la migraine ; ce sera pour le prochain courrier.

« Je suis pleinement de votre avis, je ne connais pas la France, mais c'est à vous à m'instruire.

« Vous me dites : « M. de S. a bien d'autres projets, bien meilleurs pour nous.

« Expliquez-moi cette phrase.

« Mandez-moi ce que vous décidez pour l'hiver.

« Adieu, je ne puis plus écrire, j'ai trop de mal à la tête.

« Mille choses à nos amis. »

« *Heigh Hycombe*, 8 *novembre.*

« Narbonne, comme je vous l'ai mandé, est venu passer vingt-quatre heures. Il retourne aujourd'hui à Londres, riche de tous les passeports dont il a besoin. Ainsi, en partant bien exactement de Nyon, le 20 novembre, vous pourrez le rencontrer dans quelque coin de l'Allemagne, ou si vous ne le rencontrez pas, vous m'arriverez à Londres où je serai bien heureux de vous voir pendant le temps que vous chercherez à avoir des passeports pour retourner.

« Je ne prendrai point de parti pour moi avant le mois de mars. Vous me mandez dans votre dernière lettre si Mme de Laval peut se tirer de son arrestation ; est-ce qu'elle est arrêtée ? Mathieu m'avait mandé qu'elle l'avait été un moment et qu'elle ne l'était plus. Je prie quelqu'un de vous de m'expliquer cela. Narbonne s'engage, quand il sera à Nyon, de m'écrire ou de me faire écrire tous les courriers, ce qui nous manque ici de nouvelles. Les faits de guerre, nous les savons ; mais nous ignorons tout ce qui se passe dans l'intérieur et nous ne savons rien sur les personnes.

« C'est là ce qu'il me faut, ainsi que les projets.

« C'est une maison finie pour la France que la maison de Bourbon. Voilà de quoi penser. Dans tous mes projets pour dans trois ou quatre ans, bien des noms étrangers, bien des noms français

me sont venus et plusieurs fois, par des chemins différents, j'ai rencontré Mathieu.

« Si j'étais avec vous et que nous n'eussions pas déparlé pendant huit ou dix jours, vous trouveriez que ce n'est pas du Bedlam tout pur.

« J'en suis absolument à vos idées sur notre situation actuelle. Plusieurs années à ne pas faire autre chose que vivre. S'il y avait une contre-révolution dans notre sens, s'en mêler ; s'il y en a quelqu'autre, attendre.

« Je les ai toutes dans le cœur, mais il n'y en a qu'une dans laquelle nous puissions être actifs.

« Je traînerai jusqu'au mois de mars, soit à la ville, soit à la campagne, dépensant le moins d'argent que je pourrai. Mandez-moi quels sont les fonds de votre société. Je voudrais savoir ce que réunie elle possède de positif, combien vous estimez que votre petite manière de vivre vous coûtera. C'est pour vivre avec vous que je fais tous mes arrangements.

« Je vous manderai ce que j'aurai à apporter, le 1er mars.

« Adieu, faites donc pêcher Beaumetz et Mme de Luynes et Mme de Laval. Je ne conçois pas que tout cela n'ait pas trouvé le moyen de s'en aller par le Havre, d'où il arrive perpétuellement du monde.

« Adieu, je vous aime de tout mon cœur. Mille choses à nos amis.

« Ne soyez pas inquiet du voyage de Narbonne, car M. Faukeen vient de lui écrire qu'il pourrait voir M. Pitt avant son départ et il en aura, j'espère, une lettre pour Robert. Alors cela sera utile à toute la colonie. »

« *Sans date.*

« Dans ma dernière lettre, je vous ai mandé que rien ne pouvait m'engager à prendre le parti d'aller en Amérique ; je n'avais pas prévu et il m'était impossible de prévoir que je recevrais un ordre du roi qui m'obligerait de quitter le royaume.

« Mardi dernier à cinq heures du soir, sont entrés chez moi deux hommes, dont l'un m'a signifié qu'il était messager d'État et qu'il venait m'apporter un ordre du roi qui m'enjoignait de quitter ses États dans l'espace de cinq jours. J'ai lu l'ordre et j'ai dit, sans faire une réflexion, et je crois même sans avoir montré le plus léger trouble, que j'exécuterais les ordres qui m'étaient signifiés.

« Ma première démarche a été de déclarer aux ministres du roi

que je défiais que l'on pût donner un seul motif, même un seul prétexte, à l'acte dur dont j'étais l'objet. J'ai demandé à être entendu, j'ai demandé à connaître l'accusation quelconque qui motivait cette rigueur, j'ai dit que tout juge m'était bon, que je n'en récusais aucun, que je ne demandais même pas à connaître mes accusateurs ; il m'a été impossible d'obtenir aucune réponse.

« Ce qui se dit le plus, c'est que c'est sur la demande de l'empereur et du roi de Prusse que l'ordre de quitter le royaume m'a été donné. Apparemment que l'empereur et le roi de Prusse craignent les gens qui pêchent à la ligne pendant l'été et corrigent les épreuves d'un roman pendant l'hiver. C'est à cela qu'a été employée cette tête active dont le séjour en Europe est si inquiétant.

« Tous les différents motifs qui m'ont été donnés me prouvent qu'il n'y aurait aucune sûreté pour moi à aller sur une mer où la Russie peut avoir quelques bâtiments, ni sur une terre où le roi de Prusse ou l'empereur peuvent avoir quelques droits directs, ou quelque influence positive, comme Hambourg.

« J'ai pris mon parti : j'ai retenu une place sur un bâtiment américain et je m'embarque samedi.

« C'est à 39 ans que je recommence une nouvelle vie : car c'est la vie que je veux ; j'aime trop mes amis pour avoir d'autres idées ; et puis j'ai à dire et à dire bien haut ce que j'ai voulu, ce que j'ai fait, ce que j'ai empêché, ce que j'ai regretté ; j'ai à montrer combien j'ai aimé la liberté, que j'aime encore, et combien je déteste les Français.

« Il n'y a pas un seul motif, un seul prétexte, à l'ordre que j'ai reçu, et cela c'est vrai, parole d'honneur, de moi à vous.

« Quand il y aura un moyen de se rejoindre sans passer par quelque forteresse du roi de Prusse, j'arriverai.

« Je ne m'établirai dans aucun lieu qu'avec ce que je continuerai toute ma vie à appeler *nous ;* l'Amérique est un asile aussi bon que tout autre ; quand on fait son cours d'idées politiques, c'est un pays à voir.

« Je ne fais là qu'un voyage ; et je vous le répète : aussitôt qu'il sera possible à nous d'être tranquilles ou utiles quelque part, comptez tous sur moi.

« Beaumetz, tout aussi simplement que me l'aurait dit un des frères d'autrefois, m'a dit qu'il partirait avec moi, et moi, tout aussi simplement, je l'ai accepté.

« Samedi nous couchons à bord. Je ne vous parle pas et je vous prie de ne pas me parler de regrets, il y a ici nécessité.

« Parlons des moyens d'être bien, c'est-à-dire de savoir quelque

chose de nous le plus souvent possible et ensuite travaillons au retour.

« Toute explication sur mon départ, ou plutôt toute question à laquelle personne, y compris tous les ministres d'Europe, ne pourra vous répondre, toute question à ce sujet sera mandée par vous à Narbonne ou à Mme d'Henin ou à tout autre.

« C'est bon pour des lettres d'Europe : à moi, il me faut maintenant des choses plus substantielles. Il me faut des lettres longues, détaillées sur les choses et sur les personnes, et surtout des lettres qui ne soient pas écrites dans un moment où vous êtes pressée.

« Il part d'ici deux vaisseaux par mois régulièrement, outre cela beaucoup d'occasions. Les lettres passent nécessairement par l'Angleterre.

« Ecrivez-moi d'abord à mon adresse : Ch. Maurice Talleyrand, à Philadelphie.

« Que cette lettre soit cachetée avec un pain à cacheter et qu'il y ait une seconde enveloppe avec cette adresse-ci : *William Vaughan, esq., Mincing Lane, London.*

« Lisez cette lettre à Mathieu et à Jaucourt.

« Leur ami est plus éloigné, c'est quelques jours de plus pour revenir. Du reste rien n'est changé et rien ne changera jamais, jamais.... ma chère amie.

« Si vous avez quelque question personnelle à moi sur laquelle vous vouliez une réponse, écrivez à Mme de Flahault, n. 27. *Half moon street.*

« J'écrirai à Mathieu et à Jaucourt par le premier courrier. »

« 17 *décembre.*

« Voici une lettre de Mme d'Henin ; elle me mande qu'elle préfèrerait que je vous l'envoyasse par une occasion, mais qu'avant tout elle désire que vous la receviez par ce courrier ; je n'ai pas d'occasion et selon sa volonté, avant tout je vous l'envoie.

« Narbonne se démène de son mieux pour son affaire de Saint-Domingue, d'ici à huit jours il aura fait quelque arrangement, ainsi il sera tout prêt, quand il recevra votre réponse, à partir.

« Je me vois, par une foule de raisons, nécessité à remettre au printemps, un parti quelconque sur moi. Ce qui est vrai au dernier degré, c'est que je ne connais de manière d'être décente et douce que dans notre réunion, et vous savez ce que j'entends par *notre*, je parle sur cela la même langue que Mathieu.

« Vous avez sûrement imaginé et fait l'impossible pour sa mère.

« Est-ce qu'un enlèvement ne serait pas possible à tenter? Est-ce qu'un faux certificat de résidence d'Ormesson, ne pourrait être obtenu? Est-ce qu'avec de l'argent, on n'aurait pas accès auprès des geôliers?

« Il est inutile que je vous parle de tout cela, car sûrement vous avez tout essayé. Il faut être bien fatalisé pour se faire arrêter à la fin de septembre, lorsqu'on était décidé à la fin d'août à partir et alors il y avait mille moyens dans tous les ports. Ses amis ont bien quelque reproche à se faire dans toutes ces lenteurs là.

« Adieu, je suis dans une disposition détestable ; je ne sais qu'espérer, voilà la tentative de Moira qui devient nulle ; il est vraisemblable qu'il rentrera au premier jour à Portsmouth. Cela animera les républicains contre cette pauvre Vendée ; et des massacres sans nombre.

« Toulon va bien mal.

« On apprend des nouvelles de batailles, où il périt 20 ou 30,000 hommes, et le fond des affaires ne change pas.

« Qu'espérez-vous?

« J'embrasse nos amis.

« Vous savez que la nièce de Mme d'Henin qui a épousé Grefulhe a la petite vérole.

« Ce mariage tourne mal, il la rend malheureuse et elle a trop de petite vérole pour trouver aisément des consolateurs. »

« *Londres*, 1er *mars* 1794.

« Voici la dernière lettre que j'écrirai de Londres; demain matin, je serai sur mon bâtiment. En partant, ma chère amie, je vous demande de penser que le seul plaisir que je puisse avoir, c'est de recevoir de vos lettres. Il part régulièrement deux bâtiments par mois ; il y a outre cela des bâtiments de commerce ; écrivez-moi souvent aux adresses que je vous ai données. Mettez-vous ici en correspondance avec Mme de Flahault, mais comme elle va à la campagne dans peu de temps, je préfère que vous m'écriviez par M. William Vaughan, *Mincing Lane, City*, London.

« Aucune personne, à quelque hauteur d'aristocratie que je l'aie choisie, n'a pu obtenir de réponse ou plutôt d'explication sur l'ordre que j'ai reçu de quitter l'Angleterre.

« Faites ce que vous pourrez pour tirer Mme de Laval de notre horrible France ; je vous remercie de tout ce que vous ferez pour cela.

« Mon opinion est comme je vous l'ai mandé, que Narbonne partira d'ici dès qu'il aura embarqué Ferdinand.

« Je suis bien aise que notre colonie soit en Suisse ; elle est mieux là qu'en Angleterre ; Narbonne même n'y est que d'une manière pénible ; sur ce qu'on disait et sur ce qu'on renouvelle tous les jours que tel ou tel Français et peut-être tous les Français constitutionnels seront obligés de quitter Londres, il questionne tantôt le duc de Glocester, tantôt M. Faukeen, et tout cela rend la vie souverainement désagréable. Je m'en vais dans l'opinion qu'il sera avec vous dans le mois d'avril, c'est là ce qu'il m'a dit. Je répète en m'en allant que le jour où vous aurez un endroit sûr pour arriver et pour rester, je reviendrai ; que s'il se fait quelque chose dans notre sens, je reviendrai ; et que si les affaires se perdent absolument en Europe, je vous garderai et vous arrangerai une retraite pour les dix années qui vont arriver ; mais faites que nous ne soyons pas séparés plus d'un an.

« Que Beaumetz s'établisse ou non en Amérique, comme il en a le projet, je reviendrai au moment où vous, qui restez, m'en donnerez la possibilité.

« Adieu, chère amie, je vous aime de toute mon âme.

« Voici une lettre de Mme d'Henin. J'ai écrit hier à Gar... et à Saint-Léon sous votre adresse.

« Répétez tous les jours à Mathieu, quoique j'aie la confiance, que ce n'est pas nécessaire de m'écrire continuellement. »

LES PRÉLIMINAIRES
DE L'ENTREVUE D'ERFURT[1]

(1808)

L'entrevue de Tilsitt, dans les premiers jours de juillet 1807, n'avait pas été seulement le prologue d'un traité de paix, sincèrement désiré de part et d'autre et chèrement acheté par une guerre de vingt mois; elle avait provoqué chez les deux Empereurs une soudaine amitié. Alexandre, avec sa nature généreuse, son esprit délicat, devait éprouver en effet une vive gratitude pour les procédés de Napoléon. Le vainqueur de Friedland était à ses heures un irrésistible charmeur : sa bienveillance enjouée et prévenante guérissait alors les cruelles blessures de l'amour propre et apaisait les ressentiments les plus légitimes. Il sut gré d'ailleurs au jeune souverain de la Russie de comprendre les grands projets qu'enfantait son génie et de manifester le désir de s'y associer sans inquiétude, sinon sans impatience. Les intérêts des deux peuples pouvaient se concilier, leur éloignement même était un présage d'union. Pour cimenter une alliance, que faut-il le plus souvent? Un ennemi commun; cet ennemi devait être l'Angleterre, l'agresseur implacable de la France, l'alliée ingrate et timorée de la Russie.

Le décret de Berlin, promulgué à la fin de l'année 1806, avait déclaré les Iles Britanniques en état de blocus. L'exportation anglaise n'en avait pas moins continué, toujours vivace, encombrant les ports de la Russie, se répandant en Allemagne, grâce à ces précieux débouchés, alimentant chez les commerçants de

1) D'après les archives du dépôt des Affaires étrangères, le fonds de l'ancienne Secrétairerie d'État, la correspondance de Napoléon Ier, etc.

Londres et des grandes villes du Royaume-Uni une incessante richesse. Mais, après les nouveaux succès des armées françaises, après la capitulation de Kœnigsberg et la conquête de la Silésie, la Prusse ne pouvait que subir les dures conditions du vainqueur; l'Autriche, toute meurtrie encore de la merveilleuse campagne d'Austerlitz, n'avait pas la témérité de recommencer déjà la lutte, et quoiqu'il lui en coûtât, se résignait au traité de Presbourg. L'alliance franco-russe devenait donc essentiellement préjudiciable aux intérêts politiques et commerciaux de l'Angleterre, puisqu'elle allait appliquer, dans toute sa rigueur, le blocus continental.

Napoléon appréciait à sa valeur l'appui de la Russie, il désirait le tenir non seulement de la volonté de son gouvernement, mais aussi de l'opinion publique, représentée par la haute aristocratie et le haut commerce : l'influence française se restreindra donc à la ligne de l'Elbe[1]. Telle sera sa politique de Napoléon[2] « parce que c'est la seule qui puisse se concilier avec le système d'amitié sincère et constant qu'il veut contracter avec le grand empire du Nord ». Dans la pensée de l'Empereur, les pays situés entre le Niémen et l'Elbe devaient être la barrière destinée à amortir entre son empire et celui d'Alexandre « les coups d'épingle qui précèdent les coups de canon ».

Aussi Napoléon a-t-il donné à son fidèle aide de camp Savary, son représentant provisoire auprès d'Alexandre, la consigne de prévenir ces terribles coups d'épingle qui pouvaient compromettre la précieuse alliance. Le général Savary, profondément dévoué à l'Empereur, fort intelligent, très ferme, toujours maître de lui, s'attacha à bien remplir sa mission auprès de l'Empereur de Russie. La société de Saint-Pétersbourg lui fait

1) La protection de l'empereur de Russie avait fait rendre au roi de Prusse ses Etats jusqu'au Thalweg de l'Elbe. Mais la Vieille-Marche, Magdebourg, Hesse-Cassel, Brunswick et les Etats prussiens de la Wesphalie formaient le nouveau royaume du prince Jérôme. L'ancienne Pologne prussienne était donnée au roi de Saxe sous le titre de duché de Varsovie. Dantzig restait ville libre.

2) V. la *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par la commission présidée par le prince Napoléon (année 1807).

un froid accueil, en souvenir de la catastrophe de Vincennes; le général feint de ne point s'en apercevoir. Tout en gardant une sage réserve, il se montre assidu aux réceptions de la cour et y observe tout ce qui doit être observé. L'empereur Alexandre lui témoigne de la bienveillance, lui sachant gré de sa modération en toutes choses. Ces sentiments sont partagés par le comte de Romanzoff. L'ancien ministre de Catherine II, titulaire du ministère du commerce, gère aussi les affaires étrangères à titre intérimaire. La direction des deux importants services qui lui sont confiés, sa grande situation personnelle et surtout la faveur du souverain, font de M. de Romanzoff le personnage le plus considérable du cabinet. Comme Alexandre, il aime la France, admire Napoléon et croit sincèrement au succès et à la durée de l'alliance des deux empires.

En France, Napoléon et M. de Champagny, alors ministre des relations extérieures, prodiguent les égards et les prévenances au comte Tolstoï, ambassadeur de Russie. Officier général distingué par ses services, d'un caractère des plus estimables, mais irascible et parfois maladroit, imbu d'idées rétrogrades, défiant à l'égard des mœurs françaises, ayant gardé quelque rancune aux armes de la France de leurs glorieux succès, M. de Tolstoï devait bientôt irriter l'empereur Napoléon et mécontenter l'empereur Alexandre, dont il traduisait mal les sentiments, se montrant en toute occasion mauvais diplomate par le scrupule honorable de ne point paraître bon courtisan.

Les événements de Danemark, qui se produisirent à la fin de l'été de 1807, avaient déjà resserré les liens qui unissaient la France et la Russie. Le bombardement de Copenhague, par la flotte de l'amiral Gambier et l'armée du général Catheart, le 1er septembre 1807, provoquaient contre l'Angleterre une indignation générale. Le pillage de l'arsenal par les matelots anglais, la capture, préméditée comme un guet-apens, de la flotte danoise, avaient été hautement blâmés par l'empereur Alexandre et son entourage, et qualifiés d'actes attentatoires au droit des gens. L'orgueil national moscovite restait froissé de ce que lord Gower, le futur lord Grandville, avait refusé la médiation du

cabinet de Saint-Pétersbourg. Presque à la même époque, l'intervention du général Sébastiani, ministre de France à Constantinople, provoquait la signature d'un armistice entre les Turcs et les Russes, et mettait fin à une guerre particulièrement pénible et difficile pour les deux armées en présence.

Ainsi toutes les préoccuptions des Empereurs alliés se trouvaient reportées sur l'Angleterre. Il fallait venger le Danemark, frapper l'Angleterre dans son commerce en lui fermant tous les ports de la Russie et de l'Allemagne ; l'atteindre dans son prestige, en enlevant la Finlande à la Suède son alliée et, par cette conquête, réaliser le rêve de Catherine II, en satisfaisant l'opinion publique en Russie. C'était une des stipulations de l'entrevue de Tilsitt, et Napoléon chargeait le général Savary de le rappeler à Alexandre.

Malheureusement, à côté du texte écrit du traité de Tilsitt, bien des sujets avaient été discutés ou effleurés sur le radeau du Niémen. N'avait-il pas été question du partage, ou tout au moins de l'amoindrissement de l'empire turc ? C'était dans tous les cas le rêve d'Alexandre. « La Finlande est un désert, disait-il au général Savary, qu'en ferai-je ? et de plus, cela me coûte de l'enlever au roi de Suède, mon beau-frère. » Et l'envoyé de Napoléon comprenait que, pour cimenter l'alliance, il fallait promettre autre chose que les marécages de la Finlande. Tout diplomate improvisé qu'il fût, Savary fit de la diplomatie et de la meilleure, ne contestant rien, ne promettant pas davantage, encourageant sans s'engager. Dans son désir sincère d'alliance avec la France, l'empereur Alexandre croyait volontiers ce qu'il désirait et, rassuré par l'attitude habile de Savary, il voulut affirmer sa confiance dans l'avenir. Il demande à Napoléon de faire élever en France les cadets de la marine russe qui allaient auparavant en Angleterre et obtint également la faculté d'acquérir des fusils dans les manufactures françaises pour son infanterie, qui en avait de mauvaise qualité. De son côté, Napoléon exprimait à M. de Tolstoï le désir de faire acheter en Russie pour vingt millions de francs « des productions du pays à l'usage de la marine », ainsi que de pouvoir faire construire sur les chantiers

russes un certain nombre de vaisseaux pour son compte. L'ambassadeur de Russie écrivait à M. de Champagny, à la date du 1er janvier 1808[1], que l'une et l'autre proposition avaient été agréées avec empressement. La première devait avoir, à la satisfaction de l'empereur Alexandre, l'avantage de détourner sur la France le cours des denrées russes qui passaient exclusivement par les mains des Anglais[2].

Quant à la construction des bâtiments français dans les ports russes, l'empereur Alexandre se déclarait « trop jaloux de saisir toute occasion de manifester l'amitié qui l'unissait à son illustre allié pour laisser échapper celle-ci ».

L'ambassadeur terminait ainsi : « Sa Majesté l'Empereur se flatte d'autant plus d'avoir donné dans cette occasion une preuve des dispositions dont il est animé envers son auguste ami et allié, qu'une proposition semblable lui ayant été faite par le gouvernement anglais, dans le temps où les relations entre la Russie et la Grande-Bretagne étaient à leur plus haut point d'intimité, elle fut néanmoins refusée. »

M. de Champagny répondit au comte Tolstoï que Napoléon avait appris avec beaucoup de satisfaction la décision de l'empereur Alexandre.

« Les objets que Sa Majesté se propose d'acheter ne pourront être transportés en France, mais ils resteront en dépôt, sous la garde de la loyauté russe. Sa Majesté se repose avec une confiance sans borne sur l'engagement pris par Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies de faire respecter inviolablement ces propriétés, même dans le cas, où ce qu'à Dieu ne plaise et ce qui heureusement est contre toute vraisemblance, la bonne intelligence viendrait à cesser entre les deux États. »

Nous avons cru devoir rappeler ce qu'était la situation, aux derniers jours de l'année 1807, lorsque, malgré le réciproque désir d'une union étroite, basée sur des concessions de part et

1) Lettre du comte Tolstoï à M. de Champagny, 1er janvier 1808 (Dépôt des Affaires étrangères).

2) « Sa Majesté, disait M. de Tolstoï, m'autorise à engager sa parole impériale que jamais, dans aucun cas, il ne sera touché aux objets qui ont été ainsi acquis pour la France. »

d'autre, les difficultés vont s'accroître et nécessiteront cette nouvelle entrevue que l'histoire a nommée l'entrevue d'Erfurt.

C'est dans le récit écourté des négociations, qui l'ont amenée, dans le tableau, trop restreint aussi à notre désir, des événements graves qui se sont produits, au cours de ces pourparlers diplomatiques, que consiste notre modeste étude. Ce travail n'est en quelque sorte d'ailleurs que le classement de nos archives et n'a d'autre intérêt que de s'appuyer sur des documents d'une incontestable authenticité. — Nous avons écarté toutes les communications qui présentaient un caractère trop strictement confidentiel.

La mission à titre provisoire du général Savary avait pris fin dans la première quinzaine de décembre. A cette époque il était remplacé par le général de division de Caulaincourt, Grand Écuyer, investi du titre d'ambassadeur de France. M. de Caulaincourt était bien l'homme qui convenait à la situation. Appartenant à une ancienne famille d'origine militaire, ayant lui-même servi avant la Révolution, il avait conquis, par sa valeur personnelle, une situation des plus enviées parmi les généraux français. Son éducation parfaite, son tact exquis l'avaient désigné pour la charge importante dont il portait le titre à la cour impériale, sans exercer les fonctions spéciales qu'il évoquait. Le général de Caulaincourt, destiné d'ailleurs à devenir, quelques mois après, duc de Vicence, devait plaire à l'empereur Alexandre par son intelligence, par sa distinction de bon aloi, et se faire respecter de la société de Saint-Pétersbourg par ses fières allures de grand seigneur.

Sa première lettre à Napoléon, datée du 31 décembre 1807[1], marque à son souverain, en termes précis, l'excellent accueil qu'il a reçu d'Alexandre...

1) Archives nationales (Fonds de la Secrétairerie d'État, Consulat et Empire, A. F. T. V. - 1697).

« Votre Majesté verra par le rapport ci-joint que les relations de son ambassadeur sont aussi intimes que celles de son aide de camp : parades, dîner, Hermitage [1], il est invité partout. »

M. de Caulaincourt avait été en effet comblé d'égards. A la frontière russe, le commandant du territoire l'avait reçu à la tête des contingents de Cosaques. Les honneurs civils et militaires lui avaient été rendus dans tous les gouvernements jusqu'à Saint-Pétersbourg, où il descendit au palais [2] qu'Alexandre lui avait fait préparer. Son audience de présentation eut un caractère exceptionnellement pompeux. Le même jour, il fut invité à l'Hermitage, aucun autre membre du corps diplomatique n'y fut convié. L'Empereur et les princes de la famille impériale se montrèrent des plus affectueux à son sujet [3].

M. de Caulaincourt rend compte à l'empereur de l'excellente impression qu'a produite sa demande au gouvernement russe :

« L'attention de Votre Majesté pour les vaisseaux de guerre ou de commerce russes, surtout pour le choix des fusils, et la pensée qu'ils pourraient servir à la Garde, a été au cœur de l'Empereur, mais il revient toujours aux affaires de Turquie, aux prétendues promesses de Tilsitt. »

1) Résidence de campagne de la cour.
2) Le 17 décembre 1808.
3) La lettre suivante montre de quelles prévenances notre ambassadeur était entouré. Elle fut écrite vingt et quelques jours après son arrivée :

« *Saint-Pétersbourg*, 10 *janvier* 1808.

« Monsieur,

« Je crois devoir rendre compte à Votre Excellence, qu'il y a eu un bal particulier chez l'Empereur, auquel l'ambassadeur de France a été prié, ainsi que tous les officiers qui lui sont attachés ; il était le seul étranger qui y fut admis ; il a eu l'honneur, pendant toute la soirée, de faire la partie de l'impératrice-mère et de souper à la table de la famille impériale ; il était le seul homme assis. La table était couverte du service de porcelaine envoyé de Sèvres. L'Empereur et les deux Impératrices, ainsi que la princesse Amélie, ont cherché toutes les occasions d'en faire valoir le goût et les dessins et de répéter à l'ambassadeur tout le plaisir qu'on avait à se servir de quelque chose envoyé par l'Empereur.

« L'Empereur m'a envoyé une voiture et un attelage de six chevaux.

« Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma parfaite considération, et de mon sincère attachement.

« *A. Caulaincourt.* »

S. Exc. M. de Champagny, ministre des Relations extérieures.

Mais il ne s'illusionne pas sur les difficultés de l'heure présente :

« Sire, l'alliance de la Russie avec Votre Majesté et surtout la guerre avec l'Angleterre, ont renversé toutes les idées de ce pays. C'est, on peut le dire, presque un changement de religion... »

Les coups d'épingle qu'appréhendait tant Napoléon ne devaient pas tarder à se produire, en attendant de plus réelles préoccupations. Le passage de deux divisions hollandaises dans le duché d'Oldenbourg affecta l'empereur Alexandre et paraît avoir amené un premier nuage dans l'amitié des alliés de Tilsitt.

M. de Caulaincourt recevait en effet du ministre des Affaires étrangères de Russie une note où perçait un peu de mécontentement :

« L'empereur vient d'apprendre qu'un corps de 15,000 hommes de troupe hollandaise, sous les ordres du maréchal Dumonceau est entré et continue, jusqu'à ce moment, à séjourner dans le duché d'Oldenbourg. Persuadé que la conduite du souverain de ce pays n'a pu motiver un traitement aussi contraire aux stipulations de l'article 12 du traité de Tilsitt, Sa Majesté Impériale a bien voulu charger le soussigné d'engager M. l'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie, a faire auprès de sa cour les représentations qu'il jugera convenables, afin que le duché d'Oldenbourg soit évacué par les troupes qui s'y trouvent encore.

« L'exactitude scrupuleuse que Sa Majesté Impériale a mise de son côté à remplir les différentes obligations qui résultaient pour Elle du traité de Tilsitt lui fait espérer que les représentations que Son Excellence M. l'ambassadeur extraordinaire est invité à faire, produiront l'effet désiré. Sa Majesté impériale se flatte de même que les liens de proche parenté qui l'unissent au duc d'Oldenbourg auquel d'ailleurs Elle porte une amitié personnelle, cimentée par un séjour assez prolongé que ce souverain a fait à Saint-Pétersbourg, auront également quelque part aux déterminations que Sa Majesté l'Empereur Napoléon voudra bien prendre dans cette occasion.

« Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à Son Excellence M. de Caulincourt l'expression de sa haute considération.

« Saint-Pétersbourg, ce 8 janvier 1808,

« *Le comte Nicolas de Romanzoff.* »

Notre ambassadeur répondit à M. de Romanzoff par une note où il protestait contre l'exagération des rapports qui faisaient monter ces forces à 15,000 hommes. Il ne s'agissait que de l'occupation des ports de ce duché, ce qui était conforme à l'une des stipulations de l'art. 12 du traité de Tilsitt, et ce qui n'était qu'une conséquence du système consacré par le traité de Tilsitt (le blocus continental). M. de Caulaincourt ajoutait : « Les liens qui unissent S. M. l'empereur Alexandre au duc d'Oldenbourg seront sûrement pour l'empereur Napoléon un motif de plus de partager l'intérêt que S. M. I. prend à ce prince. » Une satisfaction complète allait être donnée à l'empereur Alexandre. Par une dépêche du 19 février, M. de Champagny informait M. de Caulaincourt qu'empressé de remplir les vœux de l'empereur de Russie, l'empereur Napoléon faisait cesser l'occupation du duché[1].

La déclaration de guerre de la Russie à la Suède était imminente. M. de Caulaincourt eut, à ce sujet, un entretien avec l'empereur Alexandre, à la suite duquel il adressa d'urgence un rapport à l'empereur Napoléon. Nous avons relevé ce rapport aux Archives nationales. Il est annexé à une lettre de M. de Caulaincourt, du 13 janvier 1808, et est intitulé :

« Extrait de la note qui doit être remise à la cour de Stockholm et à l'ambassadeur de Suède, tel que la mémoire a pu le fournir. »

« On a attendu un mois, espérant que le roi de Suède, ramené par la réflexion aux véritables intérêts de son peuple et de sa gloire, n'hésiterait pas à accéder aux mesures prises contre l'Angleterre par la cour de Pétersbourg. On se croyait fondé dans cette opinion par deux raisons :

« 1° Parce que la note, qui a été remise à l'ambassadeur de Suède sur la conduite tenue par l'Angleterre envers le Danemark, annonçait que Sa Majesté ne pouvait y être insensible, soit comme souverain d'une partie des côtes de la Baltique, soit comme parent, soit comme souverain d'un grand État, qui se trouve blessé dans sa dignité quand un autre prince l'est aussi dans la sienne, au mépris de tout ce qu'il y a de plus sacré ;

« 2° Parce que les traités faits entre Gustave III et l'Impératrice Catherine, renouvelés par feu l'Empereur et le Roi lui-même,

1) Dépôt des Affaires étrangères, Russie. (Correspondance de M. de Caulaincourt, 1808.)

lient les trois puissances du Nord pour la défense de la Baltique.

« Les menaces faites au Danemark, par les Anglais, de l'invasion de la Norwège par un corps suédois, s'il n'accédait aux honteuses conditions que l'Angleterre lui proposait, ont paru à l'empereur en opposition avec les devoirs que les traités susdits imposent à la Suède et contraires même à la neutralité qu'elle aurait pu vouloir adopter, mais à laquelle la cour de Russie n'aurait jamais pu consentir, parce qu'elle se trouverait toute à l'avantage des Anglais. Sans s'immiscer dans les droits particuliers des souverains, l'empereur, comme beau-frère, croit pouvoir demander au roi de Suède, quel avantage son pays a retiré de son alliance avec l'Angleterre. »

Napoléon recherchait l'occasion de satisfaire les désirs de l'empereur de Russie. Le comte Tolstoï avait réclamé en son nom contre les décisions de la commission militaire du Cattaro, à l'égard d'un certain nombre d'habitants de cette région. M. de Champagny lui écrivit en ces termes :

« Monsieur le comte,

« J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur et Roi la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire relativement à quelques sentences portées, entre des habitants de Cattaro, par la commission militaire établie dans ce pays. Sa Majesté ne peut se persuader que les faits, pour lesquels ces individus ont été recherchés, soient antérieurs au rétablissement de la paix. S'il en était ainsi, la commission militaire se serait totalement écartée des instructions qu'elle a reçues. Mais quelle que puisse être la date de ces faits, Sa Majesté me charge de faire connaître à Votre Excellence qu'Elle veut qu'ils soient mis dans un entier oubli et regardés comme non avenus, par égard pour Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, pour l'intérêt qu'il prend aux individus condamnés, et flatté de pouvoir donner par là à son auguste allié une nouvelle preuve de sa sincère et constante amitié.

« Recevez, etc. »

« *Champagny.* »

1) Une démarche de même nature du comte Tolstoï, le 24 mai 1808, obtint, au sujet des habitants de la Dalmatie, un résultat également favorable.

Napoléon pour seconder la Russie dans ses préparatifs contre la Suède, donnait l'ordre au maréchal Bernadotte de se rendre à Copenhague, et de se concerter avec le gouvernement danois pour la défense de la Scanie. 140,000 hommes de la Grande-Armée devaient y être employés ; le Danemark fournissait tous les bâtiments de transport, la Hollande y joignait les forces navales et militaires dont elle pouvait disposer.

Dès le 15 février, les troupes russes entraient dans la Finlande suédoise, bien accueillies par les habitants. Quelques affaires d'avant-postes coûtaient peu de monde aux Russes et aux Suédois.

A la fin de février, le général Buxhowen, commandant l'armée russe, s'empara de Tawastho, point central où aboutissaient toutes les communications du pays. Tatschkoff emportait les places de Saint-Michel et de Christinia. Dans cette dernière ville, l'amiral suédois désespéré ordonnait lui-même la destruction de la flotille. En mars, les Russes occupaient Tamerfors et Tawart-Hus, puis marchaient sur Sweaborg, qui devait se rendre le 9 mai, trois jours après la capitulation de Gothland.

L'empereur Alexandre, justement fier de ces succès, exprimait sa satisfaction à M. de Caulaincourt, déclarant hautement qu'il avait suivi les bons conseils de Napoléon, qu'il en avait profité pour se défaire de l'*ennemi géographique*, qu'à l'avenir, la rivière qui se jette dans le golfe de Bothnie, près de Torneo, serait la limite de la Russie. M. de Caulaincourt ajoutait, en rendant compte à son ministre :

« J'ai fortement appuyé sur tous les avantages de cette acquisition. J'ai fait sentir toute sa valeur. Elle touche à la capitale de l'Empire, ai-je dit à Sa Majesté, elle assure la domination de la Baltique, *c'est un bras ajouté au corps*. Ce n'est pas là une de ces acquisitions à *deux cents* lieues de la frontière, ai-je ajouté. »

Malheureusement, la conquête de la Finlande ne pouvait suffire à satisfaire Alexandre. L'empereur de Russie voyait dans les procédés de Napoléon la preuve d'une sincère amitié. Mais, comme il l'avait déclaré au général Savary, si les intérêts de la Russie et l'ambition qui est permise à un jeune souverain lui faisaient désirer le morcellement de la Turquie, d'autre part, le

souci de son propre honneur lui ordonnait d'améliorer la situation de la monarchie prussienne, son alliée pendant la campagne de 1807.

Cédant à un louable scrupule, l'empereur de Russie devait se montrer sur ce point plus exigeant que le roi de Prusse. Il se plaignit de la convention du 12 mars, conclue entre l'intendant général Daru, plénipotentiaire français, et M. de Stein, représentant du roi du Prusse. Il y avait été décidé que la masse des contributions serait divisée en deux parties égales : la première payable en argent ou effets de commerce en trois termes ; la seconde hypothéquée jusqu'au paiement sur les domaines du Roi qui pourraient être aliénés, si le gouvernement français n'était pas payé à l'échéance. Les troupes françaises évacueraient tous les États prussiens, un mois après la ratification, à l'exception des places de Glogau, Custrin et Stettin, qui auraient des garnisons françaises peu considérables. Ces places seraient ensuite et successivement évacuées, en commençant par Glogau, lors du paiement de chacun des termes, auxquels elles serviraient d'hypothèques.

Ces conditions ne parurent pas trop pénibles au roi de Prusse, qui désirait avant tout l'évacuation aussi prompte que possible de ses États par les troupes françaises :

« Le ministre de Prusse m'a répété, disait M. de Caulincourt, que sa cour n'avait d'autre désir que de s'attacher à la France, qu'elle sentait que son alliance ne pouvait nous paraître avantageuse dans la malheureuse position où elle se trouvait, qu'elle espérait cependant que l'Empereur lui accorderait cette faveur, quand toutes les affaires seraient finies, comme une preuve du retour de sa bienveillance. Je réponds par des politesses. »

Alexandre trouva les conditions un peu dures, et son ambassadeur, le comte de Tolstoï, adressa à M. de Champagny la lettre suivante :

« Monsieur,

« Les représentations que les ordres de ma cour m'ont fait renouveler si souvent auprès de Votre Excellence attestent le vif désir de l'Empereur, mon auguste maître, de voir alléger les maux qui

accablent toujours la monarchie prussienne. Les liens qui unissent le Roi à Sa Majesté Impériale ne se sont que resserrés encore davantage par les malheurs qu'il a éprouvés. Elle n'a pu se défendre d'un sentiment de peine en apprenant la teneur du projet de convention, arrêté le 9 mars entre M. l'intendant général Daru et M. le baron de Stein. Elle n'a pu qu'y voir un dernier sacrifice arraché à la sensibilité de cet infortuné monarque par le besoin de soulager ses sujets, et l'espoir de les soustraire immédiatement à un état de souffrance, qui est à son comble et dont le poids s'étend déjà sur le Roi et sur toute sa famille. Dans cette circonstance malheureuse, mon auguste souverain me prescrit d'en appeler de nouveau aux sentiments généreux de Sa Majesté Impériale et Royale. Il verrait, avec une vive satisfaction, apporter quelques adoucissements aux stipulations onéreuses du projet précité. En effet, l'occupation prolongée des États prussiens par les armées françaises en achevant d'épuiser les faibles moyens d'existence qui lui restaient, semblait motiver de la part de Sa Majesté Impériale et Royale une réduction sur le montant des contributions arriérées, et des termes de payement plus longs et plus analogues à la situation désastreuses du pays. Cet acte de générosité attesterait à la fois la grandeur de son cœur et l'étendue de l'amitié qu'Elle porte à mon auguste souverain. Si, cependant, des considérations que Sa Majesté Impériale ne saurait prévoir devaient empêcher le développement des intentions magnanimes de son auguste allié, Elle espère au moins qu'Elle ne se refusera pas à faire signer et exécuter la convention du 9 mars. Sa Majesté prend trop de part aux calamités de la monarchie prussienne pour ne pas mettre toute sa persévérance dans ses efforts en faveur d'un souverain dont elle ne saurait abandonner les intérêts.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le comte de Tolstoï.*

« Paris le 10/22 avril 1808. »

L'ambassadeur de Russie à Paris avait d'ailleurs pour la monarchie prussienne, des sympathies qu'il ne dissimulait guère.

« M. de Tolstoï, dit M. de Champagny dans une de ses lettres à M. de Caulincourt, ne voit que la Prusse et ses intérêts. Il avoue naïvement que pour lui, la Valachie et la Moldavie ne sont rien, mais il s'inquiète de voir les armées françaises encore si près des frontières de la Russie, il s'inquiète même des fortifications qu'on fait à Prague. Tout ce qui touche la maison de Prusse excite en lui

les plus tendres émotions. Je ne sais à quel point il peut être conduit en cela par ses affections particulières. Une dépêche de sa cour qu'il a eu ordre de me communiquer annonce le prix que l'Empereur de Russie met à l'acquisition de la Valachie et de la Moldavie, mais elle annonce aussi le projet de ne pas abandonner la Prusse. Il est vrai que le comte de Tolstoï avait répandu l'alarme à sa cour, en annonçant la prétendue découverte qu'il croyait avoir faite d'un projet de démembrement total de la Prusse. Vous savez Monsieur, que telle n'est point l'intention de l'Empereur. »

En conséquence, M. de Champagny rappelait qu'aux termes du traité de Tilsitt, il y avait une sorte de contrat synallagmatique ; la Valachie et la Moldavie devaient être évacuées par la Russie, et les États prussiens par la France, une fois les contributions payées. Par amitié et par égard pour l'empereur Alexandre, l'Empereur se serait déterminé à laisser aux Russes la Valachie et la Moldavie, mais il aurait voulu une compensation autre que la possession de l'Albanie et de la Morée ; ce serait la ruine de l'empire ottoman, ce qu'il ne veut pas.

« La Silésie est la seule compensation qu'il puisse admettre quoique cette province n'offre pas à beaucoup près les immenses avantages que la Russie retirera de la conservation des deux provinces turques. »

M. de Champagny terminait ses instructions ainsi :

« La situation actuelle des choses convient à l'Empereur, rien ne presse de les changer, surtout de façon à empêcher le partage de l'empire turc. »

Un incident d'une importance minime, mais qui n'en était pas moins significatif, allait démontrer plus clairement encore le désir qu'avait la cour de Russie de ne point mécontenter M. de Caulaincourt. L'ambassadeur d'Autriche, M. de Merfeldt, avait invité à dîner plusieurs de ses collègues, parmi lesquels se trouvait l'ambassadeur de France. Quel ne fut pas l'étonnement de M. de Caulaincourt lorsqu'il aperçut parmi les convives l'un des représentants les plus en vue du comte de Provence, M. de Blacas, portant la croix de Saint-Louis sur un uniforme dont les broderies représentaient les fleurs de lys et ayant au chapeau la

cocarde blanche ! M. de Caulaincourt s'en plaignit très vivement à MM. de Romanzoff et de Merfeldt, et M. de Blacas reçut du gouvernement russe l'ordre de quitter immédiatement Saint-Pétersbourg. Dès l'arrivée de notre ambassadeur, il lui avait été fait défense de se présenter dans aucun endroit où serait la cour.

En réalité, le représentant de Napoléon n'avait d'influence que sur la cour ; la société échappait à son action. Aussi l'Empereur et M. de Romanzoff ne pouvaient-ils taire à M. de Caulaincourt qu'une fraction considérable ne trouvait pas l'alliance française assez fructueuse. La guerre avec l'Angleterre et même avec la Suède était considérée comme une opération toute française. Il y avait, en effet, deux partis dans la noblesse russe. Un certain nombre de seigneurs tenait ouvertement pour l'ancienne politique favorable à l'Angleterre. Leurs intérêts en souffrance depuis le blocus continental donnaient plus de force à ces impressions. Mais il y avait aussi un autre parti qui acquérait de jour en jour plus de consistance. L'occupation de la Finlande et sa prochaine réunion à l'Empire y contribuaient fortement en flattant l'orgueil national. Cette importante conquête remédiait à un voisinage dangereux pour la sécurité de la capitale. Le Grand-Duc, fort bien disposé pour la France, se félicitait de la guerre contre la Suède et ne cachait pas sa satisfaction à notre ambassadeur. Il n'oubliait pas qu'un jour à Vienne, chez l'Empereur, le duc de Sudermanie lui avait rappelé une humiliation de l'impératrice Catherine, le canon suédois entendu de Czarskosélo.

L'espoir de s'agrandir un jour ou l'autre du côté de la Turquie augmentait les impressions favorables à la France. L'empereur Alexandre, toujours épris de l'alliance française, le montrait ouvertement, tout en gardant une grande modération dans ses propos et dans son attitude à l'égard des autres puissances.

Un rapport confidentiel adressé à Napoléon par l'un des nombreux agents de sa police politique, dépeignait ainsi les principaux membres du cabinet russe :

« Le comte de Romanzoff, en même temps ministre des Affaires étrangères et du Commerce, est réputé pour sa droiture, très attaché à son pays, et dans la conviction intime qu'il est de l'intérêt de

sa patrie de rester unie avec la France. On dit que le prince Kurakin, ministre de l'Intérieur, est dans les mêmes sentiments, il passe pour un homme très fort, d'une opinion à lui, et qui ne reçoit pas facilement des impressions étrangères. Enfin le ministre de la Marine, l'amiral Tsitschagoff, se prononce le plus ouvertement en faveur de l'Alliance française et sur ses sentiments d'admiration pour le grand Empereur. C'est un militaire accompli, rempli de connaissances dans son métier, d'une réputation brillante d'intégrité, avec des formes ouvertes et franches, et qui dans ce moment a une grande part à la confiance de l'Empereur [1]. »

Les projets de Napoléon sur la Silésie inquiétaient toujours Alexandre et son ministre des Affaires étrangères. Ils demandaient sans cesse à M. de Caulaincourt l'évacuation de cette province, ils demandaient aussi que le partage de l'empire turc fut admis en principe par la France. Le lot de celle-ci devait être la Bosnie et la Morée. M. de Romanzoff insistait, d'autant plus qu'il rappelait à notre ambassadeur le véritable motif, à son sens, de l'expédition de Finlande : c'était pour la France, et non pour la Russie, que l'empereur Alexandre faisait la guerre à la Suède.

M. de Caulaincourt temporisait adroitement, répondant qu'il fallait avant tout s'occuper d'une guerre contre l'Angleterre. Quant à la Silésie, si loin de la France, l'intérêt qu'y attachait M. de Romanzoff était exagéré. Combien étaient plus importantes pour la Russie, la Moldavie et la Valachie, dont le territoire était contigu à sa frontière et lui donnait le Danube comme limite.

L'empereur Alexandre s'exprima dans le même sens auprès de M. de Caulaincourt. Il se montra mécontent de la présence prolongée à Varsovie du maréchal Davoust, exprimant aussi la crainte que la possession de la Silésie pour la France ne fût un acheminement au rétablissement de la Pologne. M. de Caulaincourt en prévint M. de Champagny qui, après en avoir conféré avec l'Empereur, crut devoir lui reprocher de ne pas avoir mieux réussi à calmer les appréhensions de la cour de Saint-Pétersbourg. M. de Caulaincourt, sous l'impression d'un sentiment pénible et avec la conviction d'avoir rempli son devoir dans la mesure du

1) V. aux Archives du dépôt des Affaires étrangères.

possible, se défendit en termes très dignes, des reproches que lui adressait le ministre des Relations extérieures. La lettre de l'ambassadeur, qui porte la date du 2 avril 1808, se termine ainsi :

« Après avoir rendu compte à Votre Excellence de l'état des affaires , je crois devoir répondre au reproche qu'elle m'adresse en me disant que l'Empereur aurait désiré un peu plus de vigueur dans mes réponses au ministre. Ce reproche m'a été fort sensible, je l'avoue à Votre Excellence. La preuve que je n'ai pas manqué de force, c'est que je n'ai cédé sur rien, à tel point que le ministre, qui se cabrait encore plus que l'Empereur sur la cession de la Silésie, était venu à me dire qu'il pourrait mettre de nouveau cette idée en avant, si on pouvait espérer un dédommagement quelconque pour la Russie. Je prie à cet égard Votre Excellence de vouloir bien remettre sous les yeux de l'Empereur les différents ordres qu'il m'a donnés, et mes rapports sur la situation où je me suis trouvé. Obligé de renouer sans cesse ce que M. de Tolstoï ne cessait de rompre, je crois avoir servi mon maître comme il devait l'être. On croirait difficilement ici que j'aie pu encourir le reproche qui m'est adressé. Au reste, il ne m'appartient pas de me juger. Je suis loin d'avoir la prétention de ne point me tromper. Je puis être un fort mauvais diplomate, mais je ne manque point de fermeté quand je parle au nom de l'Empereur ou que je défends ses intérêts. Je ne suis pas du nombre de ceux qui ont besoin de coups d'éperon pour le servir. Cette digression est peut-être de trop, mais j'espère que Votre Excellence appréciera les motifs qui me l'ont dictée.

« Je prie Votre Excellence, etc.

« *A. Caulaincourt.* »

Et il ajoutait plus loin :

« Les bruits inquiétants qu'on répandait sur l'opinion des habitants de Moscou où plusieurs grands seigneurs avaient de suite ôté de leurs appartements les bustes et portraits de l'Empereur, m'ont décidé à y envoyer M. d'Asnières, élève attaché à ma légation. Il y a passé quinze jours. Tous ces bruits sont faux. Il a été accueilli partout, bien traité, même fêté. Les opposants les plus marquants ne parlaient qu'avec admiration de l'empereur Napoléon, et avec une haute estime de l'armée française. Comme à Pétersbourg, ils blâment la prétendue modération de l'empereur Alexandre, mais comme à Pétersbourg, ce sont des murmures et

rien de plus. On bavarde parce que le gouvernement le permet, et surtout parce qu'on en est loin et qu'on n'en est pas distingué.

« *A. Caulaincourt.* »

M. de Tolstoï envoyait souvent à sa cour des dépêches alarmantes. L'Empereur et M. de Romanzoff n'y attachaient pas grande importance, et, cependant, Alexandre savait gré à Napoléon des preuves de bienveillance qu'il donnait au vieux général, trop souvent irascible. M. de Caulaincourt informait M. de Champagny, dans une lettre du 15 mars, qu'une boutade de Napoléon avait produit le meilleur effet sur l'ambassadeur d'Alexandre, et par suite sur la cour de Russie :

« L'Empereur (Napoléon) aurait dit dans un moment de vivacité au comte de Tolstoï : « Eh bien, mettons que je ne suis plus « l'Empereur, c'est un général de division comme vous qui vous « parle, où avez-vous rêvé, qui vous a dit que je ne voulais pas éva- « cuer la Prusse, que je ne l'évacuerais pas quand même vous reste- « riez en Moldavie ? » « Ces paroles, m'a ajouté M. de Romanzoff, « ont entièrement satisfait M. de Tolstoï, c'est la première fois « qu'il écrit du ton d'un homme content, il paraît en attendre un « effet avantageux pour la Prusse. »

Quelques jours après, le 18 mars, M. de Caulaincourt fut reçu par l'empereur Alexandre qui lui dit avoir reçu de bonnes nouvelles de Paris. « Il me paraît que Tolstoï commence à comprendre l'Empereur, il m'écrit une longue lettre qui m'a fait grand plaisir. » Cet ambassadeur mandait que, dans une longue audience de l'empereur Napoléon, et des conférences avec M. de Champagny, on lui avait tenu un langage plus franc et plus positif que jamais, que l'Empereur lui a dit que ses troupes se mettraient incessamment en mouvement pour évacuer Berlin et même le duché de Varsovie, qu'on ne lui avait pas prononcé à la vérité le nom de la Silésie, mais qu'il avait pensé qu'elle était comprise dans la dénomination générale de la Prusse, que l'Empereur qui s'expliquait toujours d'une manière fort positive sur ses sentiments pour l'empereur Alexandre et sur ses vues amicales par rapport à la Russie, avait bien voulu lui rapporter sa conversation avec la députation polonaise, à laquelle il avait

déclaré qu'il fallait renoncer à toute idée de rétablissement de la Pologne et, surtout, à tout envoi d'émissaires pour inquiéter la Gallicie ou les provinces russes, que les Polonais du duché de Varsovie devaient s'attacher au roi de Saxe, et ne pas avoir d'autres idées que de vivre ses sujets.

M. de Tolstoï croyait savoir que l'empereur Napoléon avait des projets sur l'Afrique, qu'il voulait y établir des colonies militaires, en suivant les côtes de la Méditerranée, et se venger du dey d'Alger qui a signifié au consul de France qu'il fallait que l'empereur Napoléon ne crût pas pouvoir s'exempter du tribut. M. de Tolstoï croyait que l'Empereur verrait avec plaisir la Russie s'emparer de Stockholm, et il lui aurait parlé de la Poméranie suédoise comme d'une propriété fort à la convenance de la maison de Mecklembourg-Schwerin.

Sous l'impression de ces bonnes nouvelles, le gouvernement russe accentue son attitude hostile à l'égard de l'Angleterre.

La traduction ci-jointe d'un ukase au Sénat dirigeant[1] ne laisse pas de doute à ce sujet :

« En conséquence de la déclaration du 26 octobre 1807, communiquée au Sénat dirigeant, et qui expose les motifs de sa rupture avec l'Angleterre et de la suppression de toute relation commerciale entre les deux nations, nous ordonnons :

« 1° De défendre l'importation en Russie, tant par mer que par terre, de toutes les marchandises de manufacture anglaise, à quelques nations qu'elles appartiennent, soit qu'elles proviennent de prises faites sur l'ennemi, ou de quelque pays étranger;

« 2° Les navires russes qui se trouvent en Angleterre reviendront sans aucune cargaison de marchandises.

« 3° Et, au cas que des marchandises anglaises arrivassent dans quelqu'un de nos ports ou bien à tel point de nos frontières, nous ordonnons qu'elles soient renvoyées dans le terme prescrit par l'article 5 de l'ukase du 8 avril 1793, savoir : des ports, dans l'espace de deux semaines, et des bureaux de douanes frontières en trois jours.

« Donné à Saint-Pétersbourg, le 20 mars/1er avril 1808,

« Signé : *Alexandre.* »

« Contre signé : Le ministre du Commerce,

« *Comte Nicolas de Romanzoff.* »

1) V. au dépôt des Affaires étrangères.

En communiquant l'ukase au Sénat, M. de Romanzoff engageait M. de Caulaincourt à le porter à la connaissance de sa cour, comme un nouveau témoignage du désir de l'empereur de Russie de concourir, en toute occasion, aux mesures adoptées par l'empereur des Français contre l'ennemi commun. Il engageait l'ambassadeur de France à observer que par le second point de cet ukase, il était ordonné à tous les bâtiments russes, qui se trouvaient encore dans les ports de l'Angleterre, d'en partir sans aucune cargaison de marchandises. Cette circonstance seule paraissait devoir mettre ces navires à l'abri de toute molestation de la part des bâtiments de guerre et croiseurs français, mais il existait un décret de Napoléon, qui autorisait les croiseurs portant son pavillon à s'emparer, sans aucune exception, de tout bâtiment provenant ou sortant d'un port anglais. Aussi le comte de Romanzoff demandait-il que le gouvernement français donnât l'ordre immédiat de laisser librement passer tous les bâtiments russes qui rentraient dans les ports de leur pays, conformément au dispositif de l'ukase. Le ministre des Affaires étrangères rappelait que ces bâtiments ne stationnaient pas dans les ports anglais par suite d'une spéculation mercantile, mais uniquement parce qu'ils s'y trouvaient au moment de la rupture entre la Russie et la Grande-Bretagne.

Dans une seconde note, M. de Romanzoff insistait encore sur ce point :

« Saint-Pétersbourg, le 22/10 avril 1808,

« Dans l'intention de prévenir jusqu'à la possibilité d'une communication quelconque entre la Russie et l'Angleterre, Sa Majeste Impériale a jugé à propos d'ordonner que nul bâtiment venant d'un port anglais, si même il appartenait à une nation amie de la Russie et n'était chargé d'aucune marchandise, ne sera admis dans les ports de la Russie. Par contre, tout bâtiment ami qui n'aura pas été en Angleterre pourra librement entrer dans les ports russes et exporter des productions de cet empire, avec cette précaution toutefois que les maisons de commerce auxquelles ces bâtiments seront adressés, auront à s'engager par écrit qu'ils n'iront pas en Angleterre, mais consigneront leur cargaison dans quelque port appartenant à une puissance amie de la Russie.

« Le soussigné a cru de son devoir de communiquer cette nouvelle disposition à Son Excellence M. de Caulaincourt, ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie, et il saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

« *Le comte Nicolas de Romanzoff.* »

La cour de Palerme, désireuse de manifester son dévouement à l'Angleterre, déclarait au ministre russe accrédité auprès d'elle, M. de Tatischeff, que les ports de la Sicile seraient désormais fermés au pavillon russe. M. de Romanzoff prévint le duc de Serra Capriola, ministre de S. M. Sicilienne, que le gouvernement moscovite considérait un tel avis comme une rupture absolue des relations diplomatiques et qu'il eût à s'abstenir de paraître à la cour.

La Turquie restait toujours le point de mire d'Alexandre et de ses conseillers. Aussi Napoléon faisait-il recommander à M. de Caulaincourt par M. de Champagny de ne pas paraître absolument opposé à l'idée de partage de l'empire turc. Il lui en coûtait cependant beaucoup de ne pas la repousser ouvertement. Cet empire se rattachait de plus en plus à la France, l'influence française y triomphait. Le Sultan offrait ses vaisseaux à l'empereur des Français et déclarait se mettre, lui et son armée, à sa disposition.

Le cabinet russe était d'autant moins disposé à céder sur la question de la Turquie, qu'il s'inquiétait de l'agglomération des troupes turques sur la frontière; de nombreux contingents arrivaient d'Asie. Mais le corps russe d'observation était commandé par le maréchal Prozarowski, encore plein d'énergie malgré son grand âge, qui, tout en estimant leurs forces à 80,000 hommes, se déclarait sans inquiétude et prétendait avoir les moyens de les vaincre.

Napoléon écrivait à Alexandre pour l'entretenir encore de l'entrevue :

« A ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE

« Bayonne, 3 juin 1808,

« Monsieur mon frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du

28 avril. J'ai appris avec plaisir les succès que ses armes ont obtenus. La prise de la flotille suédoise est bien importante et bien précieuse pour Votre Majesté.

« Les affaires d'Espagne me retiendront ici encore le mois; après quoi, je pourrai me rendre où Votre Majesté le jugera nécessaire pour l'*entrevue*, afin de concilier les différents intérêts de nos empires.

« L'Espagne change de souverain. Je ne garde rien pour moi. La grandeur de la France n'y gagnera rien, si ce n'est plus de sûreté pour l'avenir. Je me réserve d'écrire dans peu de jours à Votre Majesté sur toutes ces affaires. Je La prie, en attendant, de ne pas douter de mes inaltérables sentiments pour Elle.

« *Napoléon.* »

C'est dans le courant de mai que l'*entrevue* paraît avoir été décidée. La plupart des historiens en ont attribué l'initiative à Alexandre. Il nous semble résulter de la correspondance de M. de Caulaincourt avec M. de Champagny, qu'elle fut demandée par l'ambassadeur de France au nom de Napoléon.

(Extrait d'une lettre de notre ambassadeur, en date du 25 mai 1808).

. . . . . .

..... « Ayant parlé à l'Empereur de l'entrevue, il me témoigna qu'il aurait été à désirer qu'avant de se voir, on eût posé quelques bases ; mais lui ayant représenté que trente courriers ne suffiraient pas pour tirer au clair ce qui se ferait en trois jours seulement d'entrevue, et qu'une semaine suffirait pour terminer ce qu'autrement on ne ferait pas en deux ans, que des souverains seuls pouvaient s'entendre dans une aussi grande affaire, ayant de plus appuyé sur la preuve de confiance que l'Empereur lui avait donnée en proposant sans aucune condition une conférence dont le résultat devait nécessairement être beaucoup plus à l'avantage de la Russie que de la France, et lui ayant fait entendre que le seul moyen de répondre à cette marque de confiance était d'accepter cette entrevue sans condition. Sa Majesté me dit qu'Elle y consentait puis me demanda à quelle époque elle pourrait avoir lieu. Ayant parlé du mois prochain, l'Empereur m'observa que ce serait bien difficile, qu'il allait avoir sur les bras les Anglais et les Suédois, que déjà, d'après les nouvelles apportées à Christiansund par un bâtiment danois relâché par les Anglais, il y avait dans les ports d'Angleterre 4,000 voiles prêtes à partir pour le Nord; que dans ce moment de crise, il ne pouvait donc quitter ses États et sa famille, que la

moindre faute, le moindre contre-temps alarmerait en son absence et qu'il fallait qu'il fût là pour remédier à tout. Il me proposa donc d'ajourner au mois de juillet où on saurait à quoi s'en tenir sur les dispositions des Anglais, et ajouta que si l'Empereur y consentait, il lui expédierait un courrier pour l'informer que tel jour il partirait et qu'il serait tel jour à Erfurt, en calculant son départ de manière à ce que l'Empereur ait huit ou dix jours pour son voyage. Il finit par me dire que l'Empereur approuverait sans doute les raisons qui lui feraient désirer ce retard, que s'il ne consultait que son désir personnel, il partirait dès demain.

« L'Empereur me témoigna encore son regret que le corps du prince Ponte-Corvo n'ait pas exécuté son passage en Scanie et me montra la crainte que les Suédois ne se rendissent maîtres de la Norwège et ne vinssent, réunis aux Anglais, faire une diversion en Finlande. Je lui répondis que la saison en était cause et je lui fis observer que la marche du prince de Ponte-Corvo avait déjà été utile puisqu'elle avait facilité aux Russes la conquête de la Finlande, que même à présent ses démonstrations de l'île de Fionie, du Holstein, combinées avec celles du maréchal Soult de l'île de Rugen, empêchaient les Suédois de dégarnir la Scanie..... »

Les relations furent refroidies, entre les deux cours, par un fait peu important, que nous trouvons consigné dans une lettre de M. de Caulaincourt, à la date du 8 juin :

M. de Romanzoff se plaignit, au nom de son souverain, des articles de la *Gazette de Berlin* (du 12 mai), et du *Journal de Paris* (1er mai). On y accusait les autorités russes en Valachie et en Moldavie de ne pas payer les réquisitions qu'elles prélevaient sur le territoire. M. de Romanzoff nia ces faits et s'étonna, avec quelque amertume, de ce que le gouvernement français ait laissé passer ces accusations.

M. de Caulaincourt répondit qu'il en rendrait compte à son gouvernement, mais que si les gouvernements étaient responsables de tout ce qu'on imprimait chez eux, il aurait été le premier à se plaindre d'un ouvrage sur l'armée française, qui avait été imprimé à l'Académie de Saint-Pétersbourg, qu'il s'était borné, il y a quelque temps, à en faire remettre un exemplaire au comte Tolstoï pour l'empereur Alexandre, pensant qu'il ignorait ce qu'il contenait; que l'empereur Napoléon étant absent de

Paris, la censure pourrait être moins judicieuse dans ses remarques. M. de Romanzoff répondit que M. de Novosilhoff, censeur de tous les ouvrages qui paraissent en Russie, avait parcouru cet ouvrage sur ce que M. de Tolstoï lui en avait dit, et qu'il n'était probablement tombé que sur les passages tout à fait à notre gloire, qu'au reste l'Empereur était disposé à arrêter tout ce qui ne serait pas convenable, qu'il avait donné à l'empereur Napoléon des preuves des sentiments qui l'animaient pour lui.

« Je répondis, dit spirituellement M. de Caulincourt, que sous ce rapport nous n'étions pas en reste, que n'ayant pas jugé des sentiments de l'empereur Alexandre sur une brochure, on ne pouvait juger de ceux de l'empereur Napoléon sur une gazette. L'Empereur que j'ai rencontré hier et ce matin m'a battu froid et ne m'a pas parlé. Il attribue probablement aux comptes que je rends les articles de journaux qui le fâchent. Je suis ma marche accoutumée et fais comme si je ne m'en apercevais pas. »

M. de Caulaincourt apprenait, de source certaine aussi, que le comte Pozzo di Borgo, cet infatigable ennemi de Napoléon, avait rédigé et remis à l'Empereur un mémoire afin d'engager la Russie à s'entendre avec l'Autriche pour les arrangements de la Turquie, et que l'Autriche lui garantirait à ce prix la possession de la Valachie et de la Moldavie.

« On assure aussi, ajoutait l'ambassadeur, que le comte de Merfeldt appuie cette proposition indirecte qui aurait été faite du consentement de sa cour. Comme cette nouvelle peut être de fabrique russe et qu'elle ne vient pas d'une source bien sûre, je n'y ajoute pas une grande foi, mais je me tiens à la piste. Car par ce qui me revient de l'Autriche, cette puissance cherche à se rapprocher de la Russie surtout depuis les affaires d'Espagne qui, dit-on, l'alarment beaucoup sans changer cependant les principes ni la conduite de son cabinet et de ses agents politiques. »

Ces nuages devaient se dissiper sous l'active et habile influence du représentant français à Saint-Pétersbourg. Aussi écrivait-il, le 14 juin 1808, à M. de Champagny :

« L'Empereur semble toujours indifférent aux affaires d'Espagne. Nous avons aussi parlé des armements de l'Autriche. L'Empereur paraissait les regarder comme une suite d'ouvertures quelconques

que le cabinet des Tuileries aurait faites sur les affaires de Turquie. Je l'ai assuré qu'il n'en avait fait aucunes et que l'Autriche niait ces armements ou du moins les faisait envisager comme insignifiants. L'Empereur désire toujours l'entrevue. Il m'a encore témoigné le regret qu'elle n'ait pas eu lieu plus tôt. Il ne la regarde que comme ajournée jusqu'à l'époque où on sera sûr de ce que feront les Anglais. Il fera dans quelques jours son voyage en Finlande que la perte de sa fille avait retardé. Le public s'entretient beaucoup des événements de Madrid, mais on paraît prendre en géneral plus d'intérêt à ce qui se passe à Rome. On veut que le pape ait été arrêté et même, selon quelques-uns, conduit en France, menacé en plusieurs circonstances et forcé d'abdiquer. Le ministre garde une entière réserve sur ces événements. »

L'empereur Alexandre et M. de Romanzoff qui, lorsqu'il ne s'agissait ni de la Turquie, ni de la Silésie, restaient bien disposés pour la politique française, envisageaient avec optimisme notre situation en Espagne, dès le mois d'avril.

Une dépêche de M. de Caulaincourt constatait, à cette époque, qu'il n'en est pas de même dans l'aristocratie russe qui compte de nombreux partisans de l'alliance anglaise.

..... « Les nouvelles d'Espagne ont augmenté l'agitation des esprits déjà fort inquiets par les retards qu'a éprouvés l'expédition de Scanie. La société montre plus d'opposition que je n'en ai encore vu, ce sont des accès qu'une bonne nouvelle calmera. »

Nous trouvons une nouvelle preuve des dispositions bienveillantes d'Alexandre et de son ministre, dans la lettre de M. de Caulaincourt à M. de Champagny, à la date du 17 juin, où nous relevons ce passage.

..... « Le 9, il est arrivé un courrier de Paris, qui en était parti le 17 mai. Le ministre que j'ai vu le même jour m'a dit que M. de Tolstoï envoyait par ce courrier les journaux qui contiennent les nouvelles d'Espagne, en mandant qu'elles étaient déjà connues à Paris depuis quelques jours, mais qu'on n'avait aucun détail sur les conditions du traité. Peu importe, a ajouté M. de Romanzoff, quelles sont ces conditions, le roi ayant transporté tous ses droits à l'empereur Napoléon, il n'y a point de doute que c'est pour qu'il en jouisse. Aucun événement ne peut nous éloigner de vous.

« Rappelez-vous mon langage, M. l'ambassadeur, il n'a point

changé. L'Empereur tient à l'empereur Napoléon, à son alliance ; j'attache ma gloire à la cimenter, et vous nous trouverez toujours dans la droite ligne de nos engagements de Tilsitt. »

Le 24 juin, M. de Caulaincourt assistait à une réception de l'Hermitage. L'Empereur était inquiet des nouvelles de Suède. Trois cents bâtiments anglais, chargés de troupes, étaient arrivés à Gothembourg et semblaient faire voile vers Seeland. Alexandre déclara à M. de Caulaincourt que, si cette île était attaquée, elle devait être défendue par les troupes françaises, commandées par le prince de Ponte-Corvo. L'ambassadeur de France répondit que plusieurs bataillons français avaient déjà passé dans cette île, qu'il devait s'y trouver plus de quarante mille hommes sous les armes, et que ces moyens étaient suffisants pour la défendre.

M. de Caulaincourt rend compte au ministre, par une lettre du 29 juin, qu'il fut ensuite question des affaires de Turquie, et il ajoute :

« Je dis à Sa Majesté que l'Empereur désirait toujours l'entrevue, mais sans condition, le projet de M. de Romanzoff présentant des difficultés que les deux souverains peuvent seuls résoudre. Sa Majesté en me répondant comme précédemment qu'elle avait accepté l'entrevue comme je l'avais proposée, sans condition, me demanda quels étaient les points qui pouvaient faire difficulté, s'il s'agissait toujours des mêmes. Je m'attachai à lui faire sentir l'impossibilité de donner à la Russie Constantinople et les Dardanelles qui, liés comme ils le seraient à ses vastes possessions lui donneraient une position formidable ; qu'elle deviendrait par là maîtresse du commerce du Levant et même de l'Inde et qu'elle serait, quand elle le voudrait, aux portes de Corfou, de Toulon, etc., tandis que dans les mains de la France ou de tout autre, ces mêmes possessions ne nuiraient à personne, étant si éloignées qu'on pourrait plutôt les regarder comme des colonies. L'Empereur me répondit que Constantinople ne serait pour la Russie qu'une ville de province à l'extrémité de l'Empire, que la géographie la lui donnait ; qu'il fallait qu'il eût la clef de la porte de sa maison, que si un autre l'avait, il ne serait plus maître chez lui. Il ajouta qu'on pourrait, pour assurer le commerce de toutes les puissances, faire un arrangement qui garantirait que cette route ne serait jamais fermée en aucun temps que ce fût. A ceci, je répliquai que cette garantie aurait sans doute

un grand prix pendant le règne de Sa Majesté, mais qu'elle ne pouvait répondre que son successeur fût l'ami, l'allié de la France, qu'il fallait, dans un arrondissement de cette importance, pour le rendre durable, que les avantages fussent égaux.

« Sa Majesté m'ayant objecté ensuite, en répondant à ce que je lui avais dit que la Russie serait aux portes de Corfou, etc., qu'elle ne serait pas plus aux portes de Corfou que nous n'étions à celles de Porstmouth, et l'Angleterre à celles de Brest, je réplique que c'était justement cette position qui nous rendait les rivaux de l'Angleterre, et nous empêchait d'être à jamais ses amis, encore moins ses alliés, que par l'intérêt même de notre alliance et de l'union intime entre les deux empires, il était nécessaire que la Russie bornât ses vues à des acquisitions moins menaçantes pour la France et le reste de l'Europe. La conversation se termina par les assurances réitérées de la part de l'Empereur, de son désir de se rendre à l'entrevue et du regret qu'il avait que l'incertitude des opérations des Anglais empêchât qu'elle n'eût lieu avant le mois d'août. »

M. de Caulaincourt vit, le lendemain, le comte de Romanzoff.

« Dans nos précédentes conversations, dit l'habile diplomate, il avait plusieurs fois été question des affaires de Turquie, et quoiqu'il semblât ajourner toute idée d'arrangement et même de discussion à l'entrevue. Je n'avais laissé échapper aucune occasion de lui faire sentir que les bases proposées par lui ne conciliaient point les deux parties et que tout se trouvait sacrifié au seul intérêt de la Russie; elles ne pouvaient être acceptées. La première fois que je lui avais parlé de cette manière, il m'avait dit : « Si on ne peut s'entendre, « puisque l'époque de l'entrevue n'est pas fixée, on peut tout regar- « der comme non avenu. » Cependant, il avait fini par m'engager à parler moi-même à l'Empereur, dont il ne connaissait pas assez, disait-il, les intentions définitives. Dans la conversation dont je rends compte à Votre Excellence, il me demanda si j'avais parlé des affaires de Turquie à l'Empereur, et sur ma réponse affirmative, il me dit : « Au fond, nous ne voulons et ne désirons que la partie qui était dans « la pensée de Tilsitt, si vous ne voulez également que cela, nous « serons facilement d'accord, car je ne vois pas de raison pour que « nous y ayons moins de droit qu'alors. » Je répondis que puisqu'ils devaient évacuer alors cette partie de la Turquie dont il me parlait, c'était probablement parce qu'ils n'avaient aucun droit et que certainement leur occupation ne pouvait lui en avoir donné depuis, puisqu'elle était contre la lettre des traités. Il répliqua qu'il

pouvait avoir fait des erreurs dans son projet, mais que l'empereur Napoléon était trop grand et trop supérieur aux autres hommes pour ne pas avoir de l'indulgence pour tout le monde, que nous avions travaillé en aveugles, puisque nous ne savions pas ce que l'empereur Napoléon voulait définitivement, que pour lui ses intentions étaient trop droites pour que l'Empereur ne les appréciât pas, que le général Savary venait de lui mander que l'Empereur l'honorait même d'une estime et d'une bienveillance particulière, et qu'il ne lui accorderait pas l'une et l'autre, s'il n'avait pas trouvé dans son projet un esprit de conciliation autant que de justice. Qu'au reste, sur cet article, l'Empereur Alexandre avait une opinion à lui qu'il suivrait ponctuellement, mais qu'il ne connaissait pas assez particulièrement pour pouvoir se prononcer, qu'il lui tardait que l'entrevue eût lieu et qu'il travaillerait toujours à ce qui pourrait rapprocher les deux souverains et cimenter par conséquent tous les liens entre les deux nations. Je me conformerai dans mes réponses aux intentions de Sa Majesté, en appuyant fortement sur l'obligation où elle était de ne point sacrifier les intérêts de la France et du commerce du monde à son affection pour l'empereur Alexandre, que pour tout concilier promptement, il fallait établir l'équilibre dans les avantages comme dans les parts, et l'entrevue amènerait infailliblement à ce résultat. »

Le 7 juillet, M. de Romanzoff adressait à M. de Caulaincourt la note suivante :

« Saint-Pétersbourg, 7 juillet 1808.

« En vertu d'une disposition générale concernant le commerce de la mer Noire, il avait été statué dans le courant de l'année 1806, que tous les bâtiments venant des États ottomans et qui seraient chargés de marchandises sujettes à passer par la quarantaine ne seraient admis que dans les ports d'Odessa et de Théodosie.

« Cette disposition connue dès lors par l'envoyé de Russie à Constantinople, ainsi que par les consuls de Sa Majesté dans les différents ports turcs, fut communiquée par eux aux commerçants y établis, mais il paraît que l'on aura négligé d'en faire également part aux missions étrangères, attendu que celle de France délivre jusqu'à ce jour des passeports pour les ports de Kozloff, Kirtschet, même Tagourok, à des bâtiments chargés de marchandises de la nature ci-dessus spécifiée, lesquels bâtiments ne pouvant être reçus dans aucun de ces ports, il en résulte nécessairement des pertes sensibles, à la charge de leurs propriétaires.

« Pour obvier à cet inconvénient, le comte de Romanzoff s'adresse

avec confiance à M. l'Ambassadeur extraordinaire de France, en le priant de vouloir bien instruire la mission de S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, à Constantinople, de la disposition dont il s'agit, et de l'engager en même temps d'en faire part aux autres missions étrangères près la Porte ottomane.

« Le comte de Romanzoff saisit cette occasion, etc. »

Pendant cet échange de communications diplomatiques sur des points secondaires, Napoléon résolut de s'expliquer directement, avec Alexandre, sur les affaires d'Espagne, il lui écrivit en ces termes [1] :

« Bayonne, 8 juillet 1808.

« Monsieur notre frère, j'envoie à Votre Majesté la constitution que la junte espagnole vient d'arrêter. Les désordres de ce pays étaient arrivés à un degré difficile à concevoir. Obligé de me mêler de ses affaires, j'ai été, par la pente irrésistible des événements, conduit à un système qui, en assurant le bonheur de l'Espagne, assure la tranquillité de mes États. Dans cette nouvelle situation, l'Espagne sera en réalité plus indépendante de moi qu'elle ne l'a jamais été; mais j'aurai l'avantage que, se trouvant dans une position naturelle et n'ayant aucun sujet de méfiance du côté de terre, elle emploiera tous ses moyens au rétablissement de sa marine. J'ai lieu d'être satisfait de toutes les personnes de rang, de fortune ou d'éducation. Les moines seuls, qui occupent la moitié du territoire, prévoient dans le nouvel ordre de choses la destruction des abus, et les nombreux agents de l'Inquisition, qui entrevoient la fin de leur existence, agitent le pays.

« Je sens bien que cet événement ouvrira un des plus vastes champs pour disserter. On ne voudra pas apprécier les circonstances et les événements; on voudra que tout ait été suscité et prémédité. Cependant si je n'eusse considéré que l'intérêt de la France, j'aurais eu un moyen plus simple, qui eût été d'étendre mes frontières de ce côté et d'amoindrir l'Espagne, car qui ne sait que les liens de parenté entrent pour peu de chose dans les calculs de la politique et deviennent nuls au bout de vingt ans? Philippe V a fait la guerre à son grand-père. Une province, comme la Catalogne ou la Navarre, ajoutée à la France, eût été plus pour sa puissance que le changement qui vient d'avoir lieu, qui en réalité n'est utile qu'à l'Espagne.

« Je n'ai rien de commun avec l'Angleterre. Je n'ai rien de

1) D'après la copie conservée par S. M. l'Empereur de Russie.

commun avec l'Autriche. Les Anglais escortent de prétendus bâtiments américains jusqu'à Trieste. D'un autre côté, l'Autriche arme de toutes ses forces, et paraît concentrer ses troupes sur les confins de la Servie et en Hongrie ; on m'assure qu'elle a évacué presque toute la Galicie. Ces armements lui sont funestes, puisqu'ils ruinent ses finances ; mais ils entretiennent merveilleusement sur l'avenir un nuage qui plaît à l'Angleterre. Je lui ai fait demander légèrement ce que ces armements voulaient dire : elle m'a répondu qu'il était faux qu'elle armât. Il ne me reste plus qu'à prier Votre Majesté de croire mes sentiments pour elle inaltérables, et je ressens une vive satisfaction de l'espérance de la voir cette année.

« *Napoléon.* »

Napoléon avait d'autres préoccupations. La situation en Portugal devenait fort critique. Il convient de revenir de quelques mois en arrière pour en rappeler les différentes phases. Au mois de mars 1807, l'amiral Tchitchagoff, ministre de la marine russe, avait prévenu M. de Caulaincourt que l'empereur Alexandre mettait, en qualité d'auxiliaires, à la disposition de l'empereur Napoléon, les escadres russes qui stationnaient à Lisbonne et dans les ports de la Méditerranée. On lui communiquait le document suivant :

« *Traduction des ordres donnés par S. M. l'Empereur de Russie, au vice-amiral Siniavin, au commodore Sollanoff et au capitaine Goetzen.*

« 13 mars 1808.

« Les circonstances présentes exigeant, pour le bien de la cause commune, que nos forces maritimes stationnées à Lisbonne et dans les ports de la Méditerranée, soient mises à la disposition de S. M. l'Empereur Napoléon, je vous enjoins de vous conformer dorénavant à tous les ordres que Votre Majesté Impériale et Royale jugera à propos de vous donner. J'attends de votre zèle et de vos talents que vous les remplirez avec toute l'exactitude possible, et que vous contribuerez par vos actions à répandre un nouveau lustre sur le pavillon russe.

« Pour ce qui regarde l'entretien, les réparations et les approvisionnements de l'escadre qui vous est confiée, tout restera sur le pied actuel, jusqu'à ce que vous receviez de ma part ou de celle de S. M. l'Empereur Napoléon de nouveaux ordres à cet égard.

« Donné à Saint-Pétersbourg, le 1er/13 mars 1808. »

L'empereur Alexandre avait en outre fait donner l'ordre formel

au vice-amiral Siniavin, commandant l'escadre russe, de ne prendre aucune disposition sans s'être concerté avec le général Junot, duc d'Abrantès. Au commencement de juillet, le commandant en chef de l'armée de Portugal demanda à l'amiral russe de faire débarquer quelques centaines de ses matelots, pour garder, de concert avec les troupes françaises, une pointe importante de la rive gauche du Tage, qui aurait protégé d'une manière efficace la gauche de sa ligne d'embossage. En conséquence, il demandait à l'amiral Siniavin, de faire une démonstration de sortie du port contre les bâtiments anglais peu nombreux, qui effectuaient sur les côtes des débarquements partiels d'Anglais, ou des rassemblements de révoltés. L'amiral allégua pour la première demande, l'infériorité de ses équipages, et pour la seconde, les inconvénients qu'il y aurait à abandonner ses positions, sans s'exposer gravement. Le duc d'Abrantès n'insista pas, mais prévint aussitôt son gouvernement.

L'empereur de Russie fit témoigner son mécontentement le plus formel à l'amiral pour son excès de prudence. M. de Caulaincourt en fut officiellement avisé, il en avertit à son tour son ministre, dans une lettre qui porte la date du 16 juillet 1808.

« Le ministre de la Marine m'a dit qu'il était chargé par l'Empereur de lui témoigner son mécontentement sur la réponse qu'il a faite à M. le duc d'Abrantès, l'Empereur l'ayant mis lui et son escadre à la disposition de l'Empereur Napoléon pour en faire ce qu'il jugerait à propos, et trouvant par conséquent mauvais qu'il ait ajourné l'exécution d'un ordre ou d'une demande quelconque, sous prétexte d'en référer à son ministre et de prendre les ordres de la cour de Russie, dont l'intention était que cette escadre comme toutes les forces de l'Adriatique et de la Méditerranée, obéissent aux ordres que leur feroit transmettre la cour de France comme s'ils venoient d'elle-même. »

Deux autres demandes du duc d'Abrantès à l'amiral Siniavin, faites à quelques jours d'intervalle, le 15 juillet, restèrent inutiles. L'amiral ne pouvait disposer que d'un nombre très limité d'hommes, ne connaissant pour la plupart que leur métier de matelot, et la vaillante armée du général Junot ne put échapper à la capitulation de Coïmbra, qui fut d'ailleurs des plus honorables.

Le 20 juillet, M. de Caulaincourt fut appelé auprès de l'empereur Alexandre. C'était pour lui communiquer des nouvelles de Trieste, où l'on signalait l'arrivée dans ce port d'une frégate anglaise, chargée de dépêches pour l'archiduc Charles. L'Empereur ajouta qu'il ne pouvait croire que la cour de Vienne fît la folie de se laisser aller aux insinuations du cabinet britannique, dans un moment où l'alliance intime de la Russie et de la France ne lui laissait aucun espoir de succès, qu'au surplus, dans tous les cas, l'empereur Napoléon devait compter sur lui.

Le comte de Romanzoff, que notre ambassadeur vit peu après, lui parla dans le même sens, et ajouta que l'empereur de Russie avait voulu, par cette communication, donner à M. de Caulaincourt une nouvelle preuve de la franchise de sa conduite, et des sentiments qui l'attachaient à l'empereur Napoléon.

En rendant compte de ce double entretien, le duc de Vicence écrivait au Ministre des Relations extérieures, de Kamini-Ostroff, à la date du 27 juillet 1808 :

« Le 24, je dînai à la cour. Sa Majesté me parla encore de l'Autriche à peu près dans les mêmes termes que dans sa précédente audience, et me répéta que l'Empereur pouvait en toutes circonstances compter sur lui, et qu'il tenait autant aujourd'hui aux engagements de Tilsitt qu'il y tenait il y a un an : Je ne sais (ce sont ces paroles) ce que c'est que d'être ami ou allié à demi, c'est dans les circonstances difficiles que l'Empereur me trouvera. Rien n'a encore pu, et ne pourra jamais me faire changer, ni contrariétés, ni obstacles réels. Mon amitié pour lui n'est pas un vain mot.

« Il fut ensuite question de l'*entrevue* que l'Empereur désire toujours ardemment et dont il fixera le jour, m'a-t-il dit, aussitôt qu'il saura le parti que prendront les Anglais. »

Malheureusement l'horizon politique continuait à s'assombrir. L'Autriche persistait dans ses formidables préparatifs de guerre.

Le cabinet des Tuileries s'en inquiétait à bon droit, et M. de Champagny, espérant que la Russie pourrait exercer encore une influence pacifique sur les desseins de la cour de Vienne, en entretint M. de Caulaincourt dans une lettre datée de Bordeaux, où Napoléon se trouvait également, pour surveiller de plus près les graves événements d'Espagne.

« Bordeaux, 30 juillet 1808.

« Monsieur l'Ambassadeur,

« Le bruit des armements de l'Autriche dans toute l'Allemagne s'entretient et s'augmente. C'est sans doute parvenu en Russie, ils ont causé à l'Empereur le plus grand étonnement. Sa Majesté n'a pas encore conçu comment dans le moment même où l'Autriche venait de resserrer ses liens avec la France, où la plus grande harmonie régnait entre l'une et l'autre puissance, lorsqu'il n'y avait d'aucun côté ni prétention inquiétante, ni plainte, ni grief, l'Autriche pouvait ainsi faire de dispendieux préparatifs qui sembleraient annoncer ou qu'elle se croit menacée, or elle ne l'est pas, ou qu'elle a conçu de vastes projets d'agrandissement. Elle met son armée au grand complet, elle y ajoute un corps de 60,000 hommes de milieu organisés en bataillons et en activité de service militaire, enfin elle crée une réserve de 400,000 hommes qui sont armés et exercés. Tout en faisant ces formidables préparatifs, l'Autriche dit qu'elle n'arme pas; nous ne pénétrons pas ses vues, nous ne devinons pas les motifs qui la font agir. L'Empereur a voulu longtemps paraître ignorer ses mouvements militaires, mais enfin les inquiétudes manifestées par les cours d'Allemagne voisines de l'Autriche, l'ont forcé d'y donner quelque attention. J'en ai causé très fort à M. de Metternich, et l'Empereur a ordonné récemment la mise en mouvement de quelques troupes qui marchent de l'intérieur vers le Rhin, l'Empereur veut éviter la guerre avec l'Autriche, parce qu'il n'a aucun sujet de la faire, lorsqu'elle ne lui présente aucun but, cependant il ne se laissera pas impunément menacer. Ces préparatifs militaires ont excité une fermentation guerrière dans quelques parties des États Autrichiens. A Trieste, le rassemblement de nouvelles milices a insulté les Français et les Italiens, environné la maison du consul de France, l'outrageant et renouvelant la scène de l'ambassadeur Bernadotte. Deux courriers français allant en Dalmatie ont été arrêtés et leurs dépêches enlevées. L'Empereur d'Autriche imprime à la monarchie autrichienne un mouvement qu'il ne sera pas maître de régler et qui le mènera à la guerre contre son vœu, contre celui des hommes sages de son empire. L'Empereur a cherché à lui ouvrir les yeux sur la suite des mesures prises peut-être inconsidérément et pour obéir aux vues ambitieuses de quelques intrigants qui n'en ont pas calculé les résultats..... »

« *Champagny.* »

En même temps, les nouvelles de Turquie s'aggravaient, Mus-

tapha Baraïctar et Ali, pacha de Janina, avaient obligé le grand Vizir à se joindre à eux pour marcher sur Constantinople. On affirmait, en même temps, que d'autres troupes turques, cantonnées sur la frontière de la Serbie, passaient le Danube et brûlaient trois grands villages, après avoir massacré les hommes et emmené les femmes en esclavage. Le maréchal prince Prozarowski envoyait un de ses aides de camp demander des explications à Mustapha Baraïctar, mais cet officier trouvait le pacha aux portes de Constantinople et n'en rapportait que des politesses dilatoires. Le maréchal prenait ses dispositions pour être prêt à repousser les Turcs et concentrait trois divisions.

L'empereur Alexandre insista sur l'éventualité d'une marche en avant pour ne pas se laisser surprendre et ne pas abandonner les Serviens, qui étaient compris dans l'armistice, déclarant même qu'il était de toute nécessité de repousser enfin les Turcs en Asie, et répétant que l'affranchissement des contrées qu'ils occupaient en Europe était une grande et noble action; la civilisation et les lumières de ce siècle l'exigeaient encore plus que la politique.

« Nous nous accorderons, soyez en certain, sur la *langue de chat*, disait l'empereur de Russie à l'ambassadeur de France, » ajoutant qu'au reste sa marche serait toujours franche et loyale, et que c'était à ce qui pouvait convenir à l'empereur Napoléon qu'il tenait le plus.

M. de Caulaincourt, toujours adroit, s'attachait à convaincre l'empereur Alexandre de la nécessité de ne rien brusquer, de maintenir le plus possible le *statu quo*, de ne point rompre l'armistice avec les Turcs, à moins d'attaque brusque de leur part, avant qu'on ne se fût entendu avec Napoléon, l'*époque de l'entrevue étant déjà prochaine*. Il faisait observer que le peu de forces turques, restées sur le Danube, ne pouvait donner d'inquiétudes aux vaillantes troupes russes, commandées par un général expérimenté. L'Empereur parut se rendre aux raisons de M. de Caulain court, et son ministre, M. de Romanzoff, ajouta qu'il recommanderait au prince Prozarowski de n'ordonner de mouvement offensif qu'en cas d'absolue nécessité.

L'empereur Alexandre ne voulait pas croire aux vues hostiles de l'Autriche, répétant que la principale raison qui s'y opposait était son alliance avec Napoléon, « alliance qui *durera toujours et qui ôte toute possibilité de troubler la paix du continent* ».

Les nouvelles de Suède ne lui donnaient plus d'inquiétude. Les Anglais allaient évacuer Gothembourg, disait-on, et s'embarquer. Le général Barclay de Tolly mandait que la rareté des subsistances, les difficultés des chemins, le manque de ponts sur les rivières et de barques sur les lacs retardaient beaucoup la concentration de ses troupes. La confiance d'Alexandre ne se démentait pas : « L'hiver fait des ponts partout et fera disparaître en même temps les autres difficultés. »

Nous avons relevé aux archives du département des affaires étrangères un mémoire, non signé, qui porte la date du 7 août 1808, et qui était adressé personnellement à Napoléon. Il émane d'un agent secret. Les fragments que nous allons en reproduire donnent d'intéressants détails sur l'attitude du gouvernement russe et de la haute société, ainsi que sur la situation personnelle de notre ambassadeur.

« Les informations que j'ai données depuis plusieurs semaines, n'ont pas varié sur l'extrême bonne intelligence qui règne entre les Empereurs de France et de Russie. Elle se manifeste dans toutes les occasions. La frontière du Niémen presqu'entièrement dégarnie et la vigueur avec laquelle l'Empereur Alexandre veut que la guerre soit poussée contre la Suède en sont des preuves décisives. L'Angleterre et son parti nombreux ont fait de vains efforts pour détruire ou diminuer cette intelligence. Ils ont échoué contre la fermeté de l'Empereur auquel, j'en ai eu la conviction, les procédés des Anglais en 1807 ont inspiré une véritable aversion.

« Tout ce qui est dans le ministère suit les drapaux de l'Empereur, et même, autant que je puis voir, les suit de bonne foi. Le ministre de la Marine, amiral Tsitschagoff et le prince de Labanoff, gouverneur de Saint-Pétersbourg (personnage très important pour le repos de la capitale et pour la sûreté de l'Empereur) paraissent en première ligne sous ce rapport. Tous d'ailleurs qui peuvent marquer trop engagés pour changer, défendant en même temps leurs intérêts et leurs places, lorsqu'ils appuient, comme de raison,

sur les événements et les dangers qu'entraînerait toute altération dans le système politique actuel.

« Ces dangers et ces événements sont également sentis par un petit nombre de gens sensés et réfléchis. Il ne faut qu'observer la disposition des esprits en Pologne, le mécontentement de la Courlande, de la Livonie et de l'Esthonie, la présence d'une armée française dans le duché de Varsovie, commandée par un des maréchaux les plus distingués, et l'éloignement des troupes russes, pour adopter leur opinion.

« Mais il s'en faut bien que le grand nombre raisonne de la même manière. Il ne sait ni juger de sang froid, ni comprimer ses passions qui, chez la plupart des seigneurs et chez les négociants presque sans exception, produisent une vive affection pour les Anglais, et les sentiments contraires pour les Français.

« Les circonstances à cet égard ne laissent pas que de se combiner d'une façon malheureuse, depuis l'avènement au trône du présent Empereur. A cette époque les armées russes étaient dans la plénitude de leur gloire, relevées encore par les campagnes brillantes du maréchal Sowarow en Italie, et que les revers en Suisse n'avaient pas été capables d'arrêter. Elles étaient accoutumées à vaincre depuis presque un siècle et se croyaient réellement invincibles ; quelque sanglantes et décisives qu'aient été les batailles d'Austerlitz et de Friedland, l'orgueil national en laissant les vainqueurs s'obstine à en écarter le souvenir douloureux pour se rappeler la bataille mieux balancée d'Eylau et le combat avantageux d'Heilsberg. »

D'après l'auteur du rapport la préoccupation générale est inspirée par la stagnation du commerce, la dépréciation du change et du papier monnaie, et surtout les embarras des finances, et il ajoute :

« Ce tableau, Sire, est fidèle et nullement exagéré. Il fera voir à Votre Majesté les difficultés, avec lesquelles l'Empereur, les ministres et l'ambassadeur de France ont à lutter. Ils y mettent beaucoup de suite et de caractère, et jusqu'à présent je ne prévois point qu'ils aient besoin de céder. Mais dans une situation aussi forcée, avec autant d'obstacles à combattre, qui est-ce qui peut répondre de l'avenir?.... »

Faisant allusion à la sécurité personnelle de l'Empereur qui ne lui semble pas menacée, l'auteur du rapport reconnaît

qu'il est d'ailleurs impossible que le caractère de l'empereur Alexandre, sa popularité, sa bonté, sa générosité et son équité naturelle n'inspirent point l'affection.

Quant à M. de Caulaincourt, pleine justice lui est rendue.....

« L'ambassadeur de France se trouve ici avec de grandes occupations sur les bras. Placé pour ainsi dire sur la brêche, il remplit ses devoirs avec un zèle, une tenue et une activité peu communes, tandis qu'en même temps il a su se concilier l'affection de tous les autres ministres étrangers dans cette résidence. Sa maison est magnifiquement montée, et sa dépense, nécessaire dans sa situation, effroyable. Malgré que l'Empereur de Russie ait donné un superbe hôtel avec tous les meubles à l'ambassade, je ne pense pas qu'avec 500,000 francs il puisse y suffire annuellement. Je suis dans de très bons termes avec lui, croyant, de cette manière, remplir les intentions de Votre Majesté, non moins qu'en suivant la ligne de la politique française pour toutes les affaires étrangères à celles du Royaume. »

M. de Caulaincourt, cherchait un dérivatif aux projets d'Alexandre sur l'empire turc. Il l'entretenait de la Perse et prétendait qu'il y avait là un vaste champ d'exploitation pour l'influence moscovite.

On sait qu'en juin 1807, le général Gardanne était arrivé à la cour du Schah de Perse, comme ambassadeur de l'Empereur des Français. Le nom du général n'était pas inconnu à Ispahan, son grand père avait négocié le traité de 1715.

Le but de la mission de l'envoyé de Napoléon est clairement défini par une lettre de l'Empereur à M. de Talleyrand, antérieure d'une année aux événements que nous racontons (12 avril 1807) :

« 1° Reconnaître les ressources de la Perse tant sous le point de vue militaire que sous le point de vue du commerce, bien étudier surtout la nature des obstacles qu'aurait à franchir une armée française de 40,000 hommes qui se rendrait aux Grandes-Indes et qui serait favorisée par la Perse et par la Porte; 2° Considérer la Perse comme alliée naturelle de la France à cause de son inimitié avec la Russie, entretenir cette inimitié, diriger les efforts des Persans, faire tout ce qui sera possible pour améliorer leurs troupes, leur artillerie, leurs fortifications, afin de les rendre plus redoutables aux ennemis communs; 3° Considérer la Perse sous le point

de vue de l'Angleterre, l'exciter à ne plus laisser passer les dépêches, les courriers anglais, et entraver, par tous les moyens, le commerce de la compagnie anglaise des Indes, correspondre avec l'île de France, en favoriser le commerce autant que possible, être en correspondance suivie avec notre ambassadeur à Constantinople et resserrer les liens entre la Perse et la Porte. »

Malheureusement la Perse était en guerre avec la Russie, et les projets d'alliance commune contre l'Angleterre, que nourrissait M. de Caulaincourt, n'étaient pas faciles à exécuter.

C'est sous l'empire de ces préoccupations qu'il écrivait à M. de Champagny dans la lettre suivante, datée de

« Kamini-Ostroff, 9 août 1808:

« J'ai communiqué à M. le comte de Romanzoff la réponse du général Gardanne. Ce ministre m'a dit que les nouvelles qu'il avait reçues, portaient que les Persans, qui avaient précédemment fait demander la paix par le fils du Roi et avaient paru acquiescer aux propositions qui leur avaient été faites, avaient tout à fait changé depuis quelque temps, qu'ils demandaient maintenant qu'on leur rendît même la Géorgie, mais que, sachant que ces demandes ne pouvaient être acceptées, ils demandaient à leur tour un armistice d'un an, chose que précédemment ils avaient toujours déclinée. »

Les mauvaises nouvelles continuaient à arriver d'Espagne. Elles rencontraient de l'écho partout, sauf dans l'entourage intime de l'Empereur. Dans une lettre datée de Kamini-Ostroff, 9 août 1808, M. de Caulaincourt s'exprime ainsi :

« Pendant mon séjour à Péterhoff, j'ai eu l'honneur d'entretenir plusieurs fois l'Empereur. Nos conversations ont roulé sur l'Espagne. Sa Majesté m'a parlé avec éloges de la Constitution donnée à ce pays. Elle est très libérale, m'a-t-elle dit, et digne, en un mot, de celui qui y a présidé. Des nouvelles de Copenhague lui avaient appris que les Anglais venaient de déclarer qu'ils n'étaient plus en guerre avec l'Espagne, et qu'ils se proposaient de jeter sur les côtes des armes et mille prisonniers, qu'ils comptaient appuyer de toutes leurs forces. Sa Majesté me dit, en me faisant part de ces nouvelles : « Tous ces événements tourneront, j'espère, à la confusion « des Anglais, et l'arrivée du Roi à Madrid fera renaître l'ordre par- « tout. »

Sans être à beaucoup près aussi compliquées que celles d'Es-

pagne, les affaires de Turquie, tout au moins au regard des Russes, ne s'éclaircissaient pas. Mustapha répondait aux injonctions du maréchal Prozarowski, dont il prenait connaissance sous les murs de Constantinople, que quelqu. s villages serviens ne pouvaient faire question entre eux, qu'il ne s'agissait point d'une satisfaction du moment, que la Porte veut la paix, qu'elle la désire depuis longtemps, comme il le lui a souvent fait dire, mais qu'elle la veut prompte, directe et sans médiation étrangère, que lui veut la faire et qu'il commande. Que quant aux Serviens, rien ne peut l'empêcher de châtier des infidèles et des sujets rebelles et entêtés ; que l'armistice de Stobosi ne lui ferme pas l'entrée de leur pays, d'un côté; qu'il le prévient donc que ses troupes vont y pénétrer par ce point. » Il joignait à cette lettre, en cadeaux, une cargaison de châles et d'essence.

Le maréchal prince Prozarowski répondit sur le champ, qu'il regardait toute agression contre les Serviens, comme une attaque contre son armée, et par conséquent l'état d'armistice comme rompu, que quant à cet armistice qui ne l'empêchait pas, disait-il, d'agir sur un point de la Serbie, l'empereur Alexandre ne l'avait jamais ratifié, qu'il avait seulement eu la condescendance de ne point agir, quoique les Turcs l'eussent souvent enfreint, mais que s'ils agissaient ainsi à force ouverte, il se regardait comme libre à leur égard, et agirait de son côté, que quant à la paix, Sa Majesté avait fait connaître ses intentions à la Porte, qu'elle ne variait pas et qu'il était certain d'avance que l'Empereur ne transporterait pas à l'armée la négociation entamée à Paris, sous la médiation de l'empereur Napoléon.

Les révolutions de palais se multipliaient à Constantinople. Mustapha Pacha forçait le grand Vizir à renoncer à sa charge, puis exigeait du sultan Mustapha qu'il rendît le trône au sultan Sélim. Or Sélim avait été peu de jours auparavant mis à mort par ordre du sultan Mustapha. L'ambitieux pacha fit arrêter et enfermer dans le sérail Mustapha, puis il éleva, de sa propre autorité, à la dignité de sultan, son frère Mahmoud.

Le maréchal Prozarowski signalait Mustapha et son entourage comme hostiles à l'influence française. Il supposait que le nou-

veau gouvernement allait changer totalement de système, faire la paix avec les Anglais, tâcher de conclure une alliance avec l'Autriche et tâcher d'engager la Russie elle-même, comme Mustapha l'a déjà fait secrètement, à se déclarer contre la France. Le pacha faisait demander au maréchal une entrevue ; mais le commandant de l'armée russe, connaissant les sentiments de l'Empereur et l'alliance de son gouvernement avec celui de la France, ajourna adroitement la conférence, ne se relâchant en rien de sa vigilance, et s'attendant à une attaque des Turcs contre ses troupes ou contre les Serviens.

Le ministère russe s'inquiétait d'une reprise des hostilités en Turquie, et M. de Romanzoff s'exprimait ainsi devant M. de Caulaincourt.

« Cette position presse les affaires de la Turquie et par conséquent l'entrevue. L'empereur Napoléon nous rendra, j'espère, une justice, c'est que nous n'avons pas choisi notre jour et que nous avons toujours préféré ses convenances aux nôtres. Nous tenons, du reste, a lui prouver et à vous convaincre, M. l'ambassadeur, de la droiture de nos intentions. »

M. de Caulaincourt, dans sa lettre du 18 août, rapporte ce propos et rend compte au ministre de sa réponse. Il objecta à M. de Romanzoff que les affaires de Turquie en général étaient une chose trop uniquement à la convenance de la Russie, pour que la part que nous y prenions ne fût pas une preuve de notre condescendance pour elle, que, quant à l'*entrevue*, l'empereur Napoléon l'avait proposée et la désirait depuis longtemps, et il ne tenait qu'à l'empereur Alexandre de fixer le jour de la réunion des deux souverains, qu'il priait même le ministre de lui en parler. Une démarche importante allait être tentée par notre ambassadeur. Napoléon voulait mettre l'Autriche dans la nécessité de se prononcer ouvertement pour ou contre sa politique. M. de Champagny invita M. de Caulaincourt à faire appel aux bons offices du cabinet de Saint-Pétersbourg pour mettre celui de Vienne en demeure.

Le ministre s'exprime ainsi, dans sa lettre du 20 août 1808 :

« La meilleure garantie qu'on aura de la tranquillité de l'Autriche, sera la reconnaissance du nouveau roi d'Espagne. Que la Russie lui dise donc : « J'ai reconnu le Roi d'Espagne, son « droit est légitime, il le tient de cessions faites par des traités, vous « seule, en Europe, ne pouvez ne pas reconnaître ce que l'Europe « reconnaît. Donnez-moi ce gage de votre intention de rester l'amie « de la France et de la Russie. »

« La Russie, monsieur, a à cette reconnaissance de l'Autriche un véritable intérêt, et vous allez le sentir.

« Je joins à ma dépêche un projet de traité qui sera signé dans deux jours, peut-être avec quelques modifications, mais très légères, par les plénipotentiaires prussiens. Vous voyez que la Silésie et les autres Etats du roi de Prusse vont être évacués. L'Empereur s'est déterminé à cette résolution par le désir de faire quelque chose d'agréable à l'Empereur de Russie et par une reconnaissance des preuves d'amitié qu'il en a reçues. « Entre grandes puissances, dit l'Empereur, les traités seuls ne doivent pas être la règle des procédés, il faut aller au delà des traités, inspirer de la confiance et la justifier. Une liaison de souverains puissants est encore plus déterminée par le sentiment que par le besoin. C'est d'après ce principe que l'empereur évacue les Etats prussiens, sans exiger de la Russie l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie qu'il était en droit de prétendre. Mais cette évacuation, qui entre si fort dans la vue de l'empereur Alexandre, ne peut avoir lieu si l'Autriche donne quelque inquiétude. La position de l'armée française dans le grand duché et la Silésie est trop avantageuse dans le cas d'une guerre contre l'Autriche pour l'abandonner, si cette guerre est à craindre. L'empereur ne la désire pas, il préfère la paix, parce qu'il veut avant tout arranger les affaires d'Espagne, ce qu'il regarde comme un coup terrible porté à l'Angleterre, mais si l'Autriche avait véritablement des projets hostiles, l'empereur, avant tout, voudrait avoir raison de l'Autriche.

« Que la Russie, en pressant la reconnaissance du roi d'Espagne fasse valoir ces arguments, qu'elle dise à l'Autriche : La Silésie « va être évacuée; la maison de Brandebourg va redevenir une « puissance. Les armees que vous redoutez vont s'éloigner de vos « frontières; acceptez le gage des intentions pacifiques qu'on a à « votre égard, et répondez par la garantie qu'on vous demande. »

« Ce langage, appuyé de la menace d'une armée russe de cent mille hommes, ne peut manquer d'avoir son effet; l'Autriche à qui on ne demande aucun sacrifice ne peut se faire assez d'illusion sur sa position pour s'exposer gratuitement à une ruine entière. »

Le 22 août, l'empereur Alexandre et M. de Caulaincourt s'entretinrent encore de l'attitude de la cour d'Autriche. L'empereur de Russie exprima la crainte que le gouvernement autrichien ne se laissât aller à quelque imprudence regrettable : « Je crains bien, de vous à moi, disait l'Empereur, qu'on ne consulte point les conseils de la raison, qu'on ne se laisse entraîner dans de fausses mesures, sur lesquelles on voudra peut-être revenir, mais trop tard, et lorsqu'on sera sur les bords du précipice. Si les Autrichiens me consultent ou que j'en trouve d'ailleurs l'occasion, je leur dirai aussi franchement ce que je pense de leur conduite. »

Les affaires d'Espagne s'aggravaient de jour en jour, et on le savait dans l'entourage de l'Empereur. M. de Romanzoff le regrettait, mais il estimait que le résultat finirait par nous être favorable. Le sage ministre prévoyait, il est vrai, des luttes plus sanglantes encore « ce qui donnerait de nouvelles armes aux Anglais, déclarant d'ailleurs, de la façon la plus expresse, que l'empereur Napoléon devait compter sur l'empereur Alexandre, comme sur un allié que rien ne pouvait ébranler ni changer ».

L'empereur Alexandre s'expliqua de nouveau, devant M. de Caulaincourt, dans des termes presque identiques, en répétant que Napoléon pouvait compter sur lui. Il fut aussi question de l'entrevue.

« Sa Majesté m'avait prévenu, écrit M. de Caulaincourt à M. de Champagny, qu'elle en fixerait le jour avec moi. Après m'avoir entretenu du plaisir qu'elle ressentait d'en voir approcher le moment, de l'espoir qu'elle avait de resserrer ses liens avec l'Empereur Napoléon, de manière à ce que rien ne puisse ni les rompre ni les altérer, et qu'en Angleterre, comme partout ailleurs, on perde enfin toute espérance de désunir la France et la Russie, Sa Majesté me dit qu'elle partirait sans faute le 31 août (style russe)-12 septembre (style français), qu'elle voyagerait presque jour et nuit et serait à Erfurt, le 15 septembre russe (27 septembre français). Elle sera accompagnée du grand duc Constantin, du comte de Tolstoï[1] et de son aide de camp. Elle prendra la route de Kœnigsberg, mais évitera de passer par Berlin. »

1) Grand maréchal du Palais, frère de l'ambassadeur de Russie à Paris.

M. de Caulaincourt ajoute plus loin :

« J'ai parlé à M. de Romanzoff de l'entrevue. Il m'a dit qu'il savait que l'Empereur devait avoir pris jour avec moi, et qu'elle était fixée au 27 septembre, qu'il se préparait à partir dans huit jours, n'allant pas aussi vite que Sa Majesté, qu'il n'avait pas, au reste, les derniers ordres de l'Empereur à cet égard, mais qu'il comptait les prendre incessamment. Qu'il pensait qu'il serait convenable de faire aux ministres étrangers une espèce de notification de ce voyage, son départ et celui de l'Empereur, qui le suivait de près, interrompant ici toutes les affaires. »

Sachant l'importance que l'empereur Napoléon attache à l'entrevue, M. de Caulaincourt lui écrit directement :

« Sire,

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté mon 48e rapport. L'entrevue est fixée, comme elle avait été précédemment indiquée, au 27 septembre, l'Empereur Alexandre part d'ici le 12. Je joins ici une lettre pour M. le duc de Frioul qui contient les détails que je me suis procurés sur le voyage de l'Empereur. Je prends la liberté de la mettre dans le paquet de Votre Majesté parce que j'ignore s'il est dans ses intentions que ce projet soit connu. L'Empereur a voulu voir au moment de son départ M. d'Hervas que j'expédie à Votre Majesté et lui a dit : Dites à l'Empereur que je me fais une fête de le voir et de passer quelques jours avec lui, je serai exact au rendez-vous . . . . . .

« Je suis, etc.....

« *Caulaincourt, duc de Vicence.* »

« Kamini-Ostroff, le 23 août 1808.

« *P.-S.* — L'escadre russe est toujours dans les eaux de Sveaborg, elle s'est emparée d'un brick et de transports suédois. On ne mande rien à M. de Tolstoï sur l'entrevue. Le ministère dit même hautement qu'il ne faut pas lui en parler. »

Quelques jours après, le 28 août, l'ambassadeur écrit une nouvelle lettre à Napoléon, au cours de laquelle nous relevons ceci :

« Sire, on paraît croire aux vues hostiles de l'Autriche, on pense cependant que les explications que le prince Kurakin est chargé de demander changeront ses dispositions. Le langage de l'Empereur est amical et confiant, celui du ministre ne l'a jamais été autant.

Il part après demain, ne voyageant pas vite; paroles, comme action, tout me prouve que Votre Majesté peut compter sur cette Cour, quelques (*sic*) soient les événements. Le voyage du ministre commence à s'ébruiter, le corps diplomatique ne doit cependant recevoir que demain l'avis de son absence.

« L'Empereur tire de la signature du traité avec la Prusse, la conséquence de l'évacuation de ce pays. Tout ce qui m'en est revenu prouve qu'il a été fort touché de la manière, dont Votre Majesté le lui a fait annoncer, et du moment : « c'est inappréciable « pour moi avant l'entrevue, a-t-il dit, je ne trouverai pas ces « gens-là au désespoir, en passant à Kœnigsberg. » Il m'a dit à peu près la même chose ce matin à la parade. Je n'ai rien dit sur l'intention que pourrait avoir Votre Majesté de faire évacuer à ses troupes tout ce qui est entre la Vistule et l'Elbe. Ma position n'a pas besoin de s'appuyer de ce moyen, toutes les dispositions sont bonnes, et je crois les intentions droites. Cette évacuation à laquelle on a toujours tenu ici, sera un bouquet qui aura mille fois plus de prix si Votre Majesté l'offre elle-même, il disposera d'ailleurs à la reconnaissance s'il vient à une époque plus rapprochée de l'entrevue . . . . . .

« Je suis, etc.....

« *Caulaincourt, duc de Vicence.* »

Avant son départ, M. de Romanzoff adressa aux ministres étrangers une note les informant que pendant son absence de quelques semaines, ils devaient s'adresser au comte Soltykoff, ministre adjoint.

M. de Caulaincourt crut devoir rappeler respectueusement à l'empereur de Russie, combien Napoléon désirait rester en communauté d'idées avec lui. Alexandre répéta que rien ne lui serait plus agréable « que l'évacuation de la Prusse, que cela rassurerait tout le monde, qu'il y tenait surtout, parce que l'empereur Napoléon avait annoncé, à Tilsitt, que c'était en sa faveur qu'il restituait au roi de Prusse ses États, et parce que cela augmentait la confiance que devait inspirer l'alliance de la France et de la Russie ».

L'empereur Alexandre s'attrista de la situation du roi Joseph, obligé de quitter Madrid, et blâma son ministre, M. de Strogonoff, d'être resté à Madrid, à moins que ce ne fût d'après les ordres du Roi et pour son service.

Sur les côtes de Finlande, l'escadre russe venait d'éprouver un échec, sans grande importance d'ailleurs. Poursuivie par les flottes suédoises et anglaises, en nombre supérieur, elle gagnait Baltisch, mais perdait un vaisseau et soixante-quatre canons.

Quelque ennui qu'en éprouvât Alexandre, il ne voulut pas retarder l'entrevue. Le départ de M. de Romanzoff avait d'ailleurs rendu public ce projet. L'Empereur en parla ouvertement, le 2 septembre, à table. Il répéta à l'ambassadeur de France l'invitation formelle de l'accompagner, et l'engagea même à partir cinq ou six jours avant lui, annonçant son départ au plus tard, pour le 13 ou le 14, mais manifestant l'intention d'être rendu à Erfurt, de toutes façons, le 27.

Napoléon faisait porter par un de ses officiers d'ordonnance, en lui recommandant de faire diligence, la lettre suivante pour Alexandre[1] :

« A ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG

« Saint-Cloud, 7 septembre 1808.

« Monsieur mon frère, le général Caulaincourt me mande que Votre Majesté part le 12 septembre pour Erfurt ou Weimar. J'envoie le maréchal duc de Montebello à la rencontre de Votre Majesté sur la Vistule, afin qu'il lui exprime quelques jours d'avance le bonheur que j'ai de la revoir et tous les sentiments qu'elle m'a depuis si longtemps inspirés. Je le charge aussi de prendre immédiatement soin de tout ce qui est relatif aux escortes de Votre Majesté.

« *Napoléon.* »

Dans sa dernière lettre avant l'entrevue, datée de Kamini-Ostroff, le 8 septembre 1808, M. de Caulaincourt retrace avec détails les dernières négociations qui précédèrent l'entrevue d'Erfurt.

L'empereur Alexandre lui parla de l'attitude imprudente de l'Autriche :

« La cour de Vienne me connait assez pour savoir que je suis esclave de ma parole, et Kourakin[2] n'a pas un doute sur mes intentions. Il sait que si l'Autriche vous attaquait, il devrait se retirer

1) D'après la copie comm. par S. M. l'empereur de Russie.
2) L'ambassadeur de Russie à Vienne.

sur le champ. Tout ce que je désire, c'est que l'Empereur, dont le langage a, jusqu'ici, été si modéré, si digne, si conciliant, n'attaque pas le premier cette puissance; il faut, de toutes manières, la mettre dans son tort. « Au reste, ajouta Sa Majesté, j'espère qu'on n'en « viendra pas à cette extrémité. Mon ambassadeur persiste à croire, « et il mande que c'est aussi l'opinion du vôtre, que l'Autriche n'a « vraiment point de vues hostiles et que ses mesures sont purement « défensives. »

Après avoir combattu cette opinion, M. de Caulaincourt fit observer à l'empereur Alexandre que dire positivement à son ambassadeur de demander ses passeports était la manière la plus prompte et la plus certaine de faire prononcer l'Autriche; que ce seul mot exprimé par l'empereur de Russie serait un argument irrésistible.

« Eh bien, on le dira, reprit Sa Majesté, on a déjà fait les démarches nécessaires, mais puisque vous le désirez, on les renouvellera, je n'y vois pas d'inconvénient. Quant à la reconnaissance du roi d'Espagne, continua l'empereur, j'ignore les intentions de la cour de Vienne, mais je n'ai pas attendu à aujourd'hui pour lui notifier la conduite que je tenais à cet égard. Kourakin a été chargé de lui faire part des ordres que j'ai donnés au baron de Strogonoff. Tout ce qui peut constater ma confiance en l'empereur Napoléon et notre intimité, je le fais avec plaisir, et vais même au-devant, vous le savez. Kourakin aura aussi des ordres pour porter l'Autriche à cette reconnaissance et pour seconder en cela votre ambassadeur de tous ses moyens. »

M. de Caulaincourt, tout en remerciant vivement l'Empereur, lui fit de nouveau sentir que c'était l'unique moyen d'amener la prompte évacuation de la Prusse. L'empereur Alexandre répondit qu'il avait espéré pour cette puissance plus de bienveillance encore. Le comte Tolstoï l'avait informé des conditions de cette évacuation. Les troupes françaises devaient garder trois places fortes sur l'Oder (Glogau, Stettin et Custrin) jusqu'à l'acquittement des cent quarante millions exigés par Napoléon. Alexandre, tout en déclarant qu'il était plein de confiance, qu'on ne pouvait le soupçonner d'une arrière-pensée, redoutait de fâcheuses interprétations. Bien des gens ne manqueraient pas de dire que l'occupation de ces places n'était pas dirigée contre la

Prusse, qui tremblerait toujours à la moindre démonstration de notre part, mais contre la Russie. Au point de vue des contributions de guerre, quelle dure situation que celle de la Prusse, ajoutait l'empereur de Russie ! Comment ce pays pourra-t-il payer les sommes que vous lui demandez, puisque tous ses revenus sont touchés par la France, depuis la paix de Tilsitt ? La difficulté de s'acquitter ferait naître de nouvelles discussions et de nouveaux chagrins pour la Prusse, comme pour l'empereur de Russie lui-même. « Que l'empereur Napoléon, disait Alexandre, se montre généreux avec la Prusse, il fera la chose qui me sera le plus agréable ; il forcera tout le monde à convenir que c'est avec raison que je compte sur lui. Je veux lui faire des amis. » L'entretien porta alors sur les provinces turques, qui auraient été promises à la Russie. Laissons parler M. de Caulaincourt :

« L'Empereur passa de là à ce que je lui avais dit sur la Valachie et la Moldavie. Selon lui, l'évacuation de la Prusse par l'armée française ne devait pas être la condition de l'abandon de ces provinces par les troupes russes. « Les paroles de l'Empereur, me « dit-il, sont aussi sacrées pour moi que des traités, aussi n'ai-je « jamais rien voulu obtenir de lui par ma politique, mais tout pour « ma loyauté. » Je me rappelle alors ce qu'il m'avait déjà dit plusieurs fois, que depuis longtemps il avait pu en finir avec les Turcs par rapport à ces provinces, mais qu'il n'avait pas voulu le faire sans l'intervention de l'Empereur, qu'il n'avait pas profité des circonstances, même les plus favorables, et n'avait point agi lors même que les Turcs rompaient l'armistice et attaquaient les Serviens. Sa Majesté ajouta que c'était là le système qu'elle suivrait toujours, que rien ne pourrait l'en faire dévier, mais qu'elle désirait pour le monde, pour fermer la bouche aux Anglais et à leurs adhérents, que la Prusse fût traitée avec plus de ménagements et que l'Empereur retirât ses troupes des positions inquiétantes qu'elles occcupaient, que cela rassurerait toutes les puissances et inspirerait à tout le monde la même confiance qu'à lui, et que, par cette conduite modérée, la France deviendrait plus puissante encore, et son Empereur plus grand et plus heureux.

« Je répondis à Sa Majesté que les intentions de la Prusse ne pouvaient se juger que par sa conduite passée, laquelle n'avait pas été de nature à inspirer la confiance, qu'on ne pouvait donc pas s'étonner que l'Empereur prît ses sûretés avec elle. J'observai

que la somme demandée était stipulée depuis longtemps et qu'il était évident par le peu de troupes qui resteraient dans les places que nous continuerions à occuper, que ce n'était qu'une garantie d'argent. Je fis voir que ces places ne menaçaient nullement la Russie et je remarquai que Glogau, la plus avancée de toutes, serait évacuée la première. J'ajoutai que tous les gens sages verraient la garantie la plus certaine des intentions pacifiques de l'empereur Napoléon, dans l'évacuation de tout le pays entre le Niémen et l'Elbe, que quant à ces esprits brouillons, qui ne cherchaient qu'à semer partout la discorde, Sa Majesté m'avait dit elle-même qu'il fallait les mépriser et n'attacher aucun prix à leurs discours. Je fis ensuite considérer à Sa Majesté que le séjour prolongé des troupes russes sur le Danube, et la réunion de la Finlande, étaient des preuves convaincantes que l'empereur Napoléon mettait autant de prix à assurer des avantages à son auguste allié qu'à la France elle-même. J'ajoutai que Sa Majesté jugerait à Erfurt, mieux que je ne pouvais le lui dire, combien l'Empereur lui était attaché. »

L'ambassadeur de France rendit compte aussi qu'il s'attacha de nouveau, sans l'énoncer positivement, à faire regarder la reconnaissance du roi d'Espagne, par la cour de Vienne, comme le gage le plus certain de ses intentions pacifiques.

« J'aurai voulu, dit-il, que dans les ordres qui sont transmis à l'ambassadeur de Russie, on appuyât aussi fortement sur la nécessité de cette reconnaissance que sur celle d'un désarmement. Mais je n'ai pu amener l'Empereur qu'à me promettre de donner à cet égard des conseils et de faire de fortes insinuations à l'Autriche, en lui proposant sa propre conduite pour exemple. »

M. de Caulaincourt termine ainsi cette longue et intéressante dépêche :

« Ne recevant point d'ordres de Votre Excellence sur ce que je dois faire, quoiqu'elle m'ait, depuis plusieurs courriers, accusé la réception de ma dépêche, qui lui indiquait l'époque de l'entrevue, je pars le 11, après avoir eu l'honneur de féliciter l'Empereur sur sa fête, comme il m'y a invité. M. de Tolstoï, vient de me répéter le ministre[1], n'a pas eu connaissance de l'entrevue et ne fera par conséquent à cet égard que ce que l'Empereur Napoléon lui ordonnera.

« Je suis, etc...

« *Caulaincourt, duc de Vicence.* »

1) M. de Soltykoff, ministre adjoint.

M. de Caulaincourt partait donc le 11 septembre. L'empereur Alexandre quittait Saint-Pétersbourg le 14. M. de Rayneval, premier secrétaire, restait chargé d'affaires de France pendant l'absence de notre ambassadeur.

Les nouvelles de Finlande étaient excellentes. Le général Kamenski, commandant l'aile gauche de l'armée russe, obtenait plusieurs succès et marchait sur Vasa. Les Anglais quittaient le port de Baltishport et battaient en retraite, laissant la flotte russe rentrer à Cronstadt, malgré son infériorité numérique.

Ces nouvelles flatteuses pour les armes russes parvenaient à l'empereur Alexandre, dès le début de son voyage, et l'encourageaient dans son désir de consolider l'alliance avec la France. Les troupes françaises lui rendaient partout les honneurs, et l'acclamaient comme un puissant et fidèle allié. Parti de Kœnigsberg le 10, où il laissait le roi de Prusse rassuré sur la question des contributions, Alexandre arrivait à Friedberg le 22 septembre.

Le maréchal Lannes l'y attendait, pour le saluer au nom de son souverain.

Les Archives nationales (fonds de la secrétairerie d'État) ont gardé la lettre où le maréchal rend compte de sa mission :

« Sire,

« L'empereur Alexandre arrive à l'instant à Friedberg, où il doit passer une partie de la nuit.

« Il n'y a pas de choses agréables, Sire, qu'il ne m'ait dites pour Votre Majesté. Il m'a répété souvent et de cœur : J'aime beaucoup l'Empereur Napoléon, et je lui en donnerai des preuves, dans toutes les occasions. Il m'a beaucoup parlé de Paris, il m'a même dit que si les choses s'arrangeaient, comme il espérait, il désirerait infiniment voir cette capitale pour rester plus longtemps avec l'Empereur Napoléon.

« Il est dix heures. L'empereur Alexandre partira d'ici à une heure du matin. Il restera quelques heures à Custrin pour voir la division de cuirassiers; il a trouvé nos troupes qui sont sur la Vistule, superbes. Il a particulièrement remarqué le 26e d'infanterie légère et le 8e de hussards, pour la tenue.

« Il partira demain, 23, de Custrin, vers midi, et il ira sans s'arrêter jusqu'à Erfurt où il arrivera le 25 dans la nuit ou le 26 au matin.

« Je suis avec le plus profond respect et parfait dévouement, etc.

« *Lannes.* »

« Friedberg, le 22, à 10 heures du soir, mois de septembre 1808. »

L'empereur Alexandre repartait pour Weimar et arrivait à Erfurt le 27, charmant les généraux et les fonctionnaires français par sa courtoisie et sa simplicité[1]. Le même jour, Napoléon le rejoignait, avant qu'il ne fût entré dans la ville. Les rois de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, et de Westphalie, une foule de princes et de grands dignitaires, faisaient aux deux plus puissants souverains de l'Europe un respectueux cortège.

Il n'entre pas dans le cadre étroit de notre sujet de décrire, même succinctement, les différentes phases de l'entrevue d'Erfurt. Rappelons seulement que l'amitié des deux Empereurs parut se resserrer plus encore qu'à Tilsitt, et que l'alliance franco-russe fut, une fois de plus, hautement affirmée contre l'Angleterre. Le traité du 12 octobre concédait à la Russie la pleine propriété de la Finlande, de la Valachie et de la Moldavie. Les protocoles sont parfois prolixes, celui d'Erfurt prévoyait une nouvelle entrevue qu'il fixait à l'année suivante. Hélas ! il ne devait rien rester de ce rêve d'union qu'un chapitre d'histoire.

L'avenir, il est vrai, refait parfois ce qu'a défait le passé. Peut-être nous sera-t-il donné de voir définitivement conclue cette formidable alliance, qu'appellent chez les deux peuples d'évidentes sympathies et de communes préoccupations.

René Bittard des Portes.

1) Le maréchal Lannes avait été l'objet d'une attention particulière de l'Empereur de Russie, ainsi que le constatent les deux lettres suivantes :

Sire, S. M. l'Empereur Alexandre vient de m'envoyer le grand cordon de l'ordre de Saint-André. Je pense que c'est à Votre Majesté Impériale que je dois cet honneur, et je demande à Votre Majesté la permission de le porter.

Erfurt, le 1er *octobre* 1808.

Lannes.

(D'après l'original, comm. par le duc de Montebello.)

Erfurt, 1er *octobre* 1808.

Vous l'avez méritée aux champs de Friedland comme à ceux de Pultusk. L'estime d'un des anciens ennemis, aujourd'hui notre intime allié, vous honore et me plaît.

Tout à vous, mon cher Lannes

Napoléon.

CHRONIQUE

On été élus membres de la Société d'Histoire Diplomatique :

MM.

Charles Baetzmann, vice-président de l'Association littéraire internationale (Suède);

Alfred Bovet (France) ;

La légation du Brésil à Paris;

Casati, conseiller à la cour d'appel de Paris (France) ;

Le Jonkheer abbé Th. M. A. van Daehne van Varick (Hollande);

Deprez et Gutekunst (Grande-Bretagne);

Deveria, professeur à l'École des langues orientales (France);

Le colonel Donop, commandant le 4e régiment de chasseurs (France);

René Millet, ministre à Stockholm (France);

Maurice Sainctelette, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation attaché au ministère des Affaires étrangères (Belgique);

Serge de Tatistcheff, ancien secrétaire d'ambassade (Russie);

Le marquis Visconti-Venosta, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie).

Notre Société vient de perdre M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, membre de son conseil d'administration, MM. d'Almeïda Rosa, Georgantopoulos, le comte A. de Camondo.

M. Condouriotis a été nommé grand maréchal de la cour de Grèce; M. Argyropoulos, consul général de Grèce à Alexandrie.

M. Goblet vient de se faire inscrire au Tableau de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris. M. Sorel vient d'être élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques ainsi que membre correspondant de l'Académie des Sciences de Munich.

Les insignes de l'ordre de la Toison d'Or ont été solennellement remises, le 10 novembre, au nom de S. M. la Reine Régente d'Espagne, à S. A. R. Mgr le Prince Royal de Grèce. M. Tricoupis a reçu le grand cordon de l'Aigle-blanc, M. Dragoumis la décoration de l'Aigle-rouge ; M. le comte de Montholon le grand cordon du Sauveur de Grèce; M. Condouriotis le grand cordon de l'Aigle-blanc.

M. Browning a été nommé officier d'Académie, de France, en « reconnaissance des services rendus par lui à l'Instruction publique ». M. Yriarte a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MM. le comte Armand, le marquis de Moustier, Joseph Reinach, Léon Say, ont été élus députés ; M. de Lespinasse, conseiller général de la Nièvre.

M. de Fréville vient de publier, pour la *Société des Anciens textes Français*,

une édition critique d'un poème du moyen âge, *Les quatre âges de l'homme*, traité moral de Philippe de Navarre.

M. Ant. Rubio y Lluch, élu membre de l'Académie de Barcelone, a prononcé, pour son entrée, un grand discours sur la Renaissance classique dans la littérature catalane.

M. Norbert Delacroix vient de publier des *Notes, notices et notules sur divers ouvrages concernant la Franche-Comté.*

On annonce la publication prochaine de la correspondance du cardinal Maury avec Pie VI et Louis XVIII, pendant le conclave de 1800 et relativement au concordat de 1801.

M. Rothan prépare une grande histoire de la guerre de 1859.

M. Filippi, professeur au collège royal de Savone, va publier une notice sur l'Entrevue de Savone, en 1507.

M. Ernest Daudet, qui avait été autorisé par le gouvernement russe à prendre copie, aux archives du ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg et à Moscou, des pièces composant les fonds dits des émigrés, vient d'offrir cette importante collection au dépôt du ministère des Affaires étrangères de France.

Allemagne. — Sous le titre de *Frédéric-Guillaume III et Hardenberg au Congrès de Vienne*, l'*Historische Zeitschrift* publie un important article de M. Hans Delbrüch, dont le point de départ est celui-ci :

Au Congrès de Vienne, le czar persuada au roi de Prusse de se séparer des autres puissances et de se mettre du côté de la Russie pour la discussion de la question de Pologne. Le chancelier de Prusse défendait la politique opposée, mais il dut obéir aux ordres formels du roi. Premier jugement : Cet acte du roi a été désastreux pour la Prusse, car il donna à la Russie la prépondérance en Allemagne. — Deuxième jugement (celui de Treitschke) : Le salut de la Prusse est dû à l'immixtion personnelle du roi dans l'affaire, car la Prusse eut la moitié de la Saxe quand Metternich ne voulait lui donner qu'un morceau de la Lusace. — Troisième jugement (de Max Lehmann) : La Prusse aurait, avec une ligne de conduite intelligente, dû obtenir toute la Saxe et un morceau de la Pologne actuellement russe. — Quatrième jugement (celui de l'auteur) : L'immixtion du roi n'a pas eu une si grande importance. Le roi n'a ni sauvé ni morcelé la Prusse ; il a été la cause que certaines contradictions se sont développées plus vite. En ce qui concernait l'Allemagne, il y avait trois puissances en jeu : la Prusse, l'Autriche, la Russie. L'Autriche ne voulait pas abandonner la Saxe à la Prusse, cependant Metternich avait fait des promesses aux ministres prussiens, promesses qui n'étaient pas sincères, qui avaient uniquement pour but d'aliéner à la Prusse l'appui de la Russie, et le roi a été plus intelligent que ses ministres en se mettant du côté de la Russie. L'opinion de l'auteur est que, si la Prusse n'a eu que la moitié de la Saxe, c'est qu'elle était sortie très affaiblie des guerres contre Napoléon.

L'article est suivi de documents, de notes tirées du journal d'Hardenberg, de lettres de Metternich à Hardenberg, d'un mémoire d'Humboldt, de lettres d'Hardenberg annotées de la main du roi et de Czartoryski à Hardenberg, d'extraits d'un mémoire d'Hardenberg adressé au czar le 23 novembre 1814.

Signalons encore dans la même Revue quelques documents sur la guerre de

1813, quatre lettres de Stein au czar, une lettre du conseiller Stägemann et un mémoire du comte Munster, daté de Londres, 1813.

Amérique du Sud. — Le gouvernement de la République argentine vient de faire publier à Buenos-Aires (imprenta J.-A. Alsina, Mexico 1422) deux volumes contenant : 1° les actes des sessions du Congrès sud-américain de droit international privé, réuni à Montevideo, du 25 août 1888 au 18 février 1889, entre les représentants de la République argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay ; 2° les traités sanctionnés par ce congrès, c'est-à-dire les Traités de droit civil, commercial, pénal, de procédure, de propriété littéraire et artistique, de marques de commerce et de fabrique, et de brevets d'invention, d'exercice des professions libérales, et le protocole additionel. On sait que le Ministère argentin publie un Bulletin mensuel, contenant les rapports consulaires, la correspondance diplomatique et les actes officiels.

France. — Sous le titre : *Droit d'expulsion des étrangers*, M. Féraud-Giraud, membre de la VIIIe commission de l'Institut de Droit international, vient de publier une véritable monographie de la question. En tête, le projet en 22 articles, puis discussion et élucidation des articles, avec citation des auteurs et rappel de ce qui a été fait dans les différents pays. La 3e partie (annexes, p. 99 à 142) donne le texte ou l'analyse des dispositions légales en vigueur dans un grand nombre de pays, ainsi que des traités conclus entre différentes puissances.

M. le duc de Broglie reprend dans la *Revue des Deux-Mondes* ses études diplomatiques sur Louis XV, Marie-Thérèse, Frédéric II. — Frédéric et Marie-Thérèse ayant conclu le 26 décembre 1745 la paix de Dresde, la France était isolée, d'Argenson continuait à ne pas s'apercevoir qu'il était la dupe de la Prusse. Frédéric II ne voulait pas se mêler d'affaires où il n'y avait rien à gagner pour lui. Il fallait donc agir seul et rapidement.

Après nous avoir conté la mésaventure du duc de Richelieu arrêté dans ses projets de descente en Écosse par le vent et les Anglais, M. de Broglie nous peint Maurice de Saxe au moment où il prépare la prise de Bruxelles, c'est-à-dire Maurice de Saxe habile diplomate et homme d'État perspicace, autant que grand général. L'auteur entre ensuite dans le cœur de son sujet, les négociations pour la conclusion de la paix. Pour donner une idée à nos lecteurs du relief, avec lequel M. le duc de Broglie sait résumer une situation, nous citerons une phrase touchant l'entrée en ligne de la Hollande.

« On pourrait signaler dans l'histoire de l'Europe moderne plus d'une occasion où les résolutions d'un petit État, peu puissant par lui-même, ont décidé de l'issue d'une grande lutte, et par là même de la direction imprimée au cours général des événements. C'est le poids léger qui, jeté à droite ou à gauche dans les plateaux d'une balance, suffit pour la faire trébucher dans un sens ou dans l'autre. »

Nous assistons aux débuts de cette étonnante négociation où Wassenaer, ministre de la Hollande, du petit État, de l'État vaincu, vient dicter des conditions au vainqueur. Est-ce un nouveau cas de l'incapacité des conseillers de Louis XV ? Non, la fatalité vient de faire éclater, de la façon la plus imprévue, un nouvel orage en Italie. Une négociation de d'Argenson, « beaucoup plus

heureusement conçue », échouait quand on la croyait aboutie. L'auteur se propose de reprendre dans le prochain article son récit à ce moment.

La *Revue des questions historiques* publie un article de M. B. Fagniez : *Le Père Joseph et Richelieu — le projet de croisade, 1616-1625.* Le Père Joseph a eu toute sa vie la préoccupation d'arracher les lieux saints aux mains des infidèles. D'un autre côté, Charles de Gonzague, duc de Nevers, avait, un peu dans le même but, entamé vers 1609 des négociations avec les Grecs et les Slaves. Il fut détourné de son dessein par les troubles de 1614.

Cependant Nevers et le Père Joseph se rencontrent. Le duc lui dévoile ses projets auxquels il avait déjà associé d'autres pays, l'Espagne surtout. Un pacte est conclu entre le duc et Richelieu : le duc faciliterait l'entrée de l'évêque de Luçon aux affaires, celui-ci servirait les visées du duc. Le départ de l'expédition était fixé pour l'automne 1616. Le duc voulait même s'assurer le concours de l'Allemagne, mais il en fut empêché par l'arrestation de Condé (1er septembre 1616). Le Père Joseph, lui, pousse jusqu'à Rome pour obtenir l'adhésion du pape Paul V. Mais le pape, probablement fort sceptique à l'endroit de projets un peu *usés*, qui mit beaucoup de lenteur à répondre. Entre temps, le roi de Pologne, Sigismond, qui se trouvait à un moment très menacé par les Turcs, prit sa revanche à Chocim : sa victoire « rendit à la république chrétienne la sécurité et la liberté de se déchirer elle-même ». A partir de 1625, le Père Joseph reconnut définitivement que les circonstances ordonnaient, une fois de plus, l'ajournement des projets de croisade.

Grande-Bretagne. — M. Bikélas a fait récemment à Athènes une fort intéressante conférence sur l'Écosse, qu'il a explorée en compagnie de lord Bute. Cette conférence vient de paraître à Athènes sous ce titre : Περι Σκωτίας Βιβλιοπωλειον της Εστιας.

Hongrie. — L'Académie des sciences de Hongrie vient de publier son annuaire. Elle a livré aussi au public les lectures si intéressantes faites, cette année, dans sa réunion annuelle. On peut dire que cette réunion a été une réunion de deuil, tant étaient grandes et nombreuses les pertes que l'Académie avait à déplorer. M. C. Keleti a lu une notice sur M. Auguste Tréfort. Le discours de M. Jokai sur l'archiduc Rodolphe, discours vibrant et ému jusqu'à l'éloquence, tout plein de souvenirs intimes et saignants, a causé une vive émotion, non seulement dans l'enceinte de l'Académie, mais au dehors. Le Dr G. Fraknói, secrétaire général de l'Académie, que sa fonction appelle à résumer, dans son rapport annuel, les travaux de l'Académie et ses pertes, a passé la revue de tant d'illustres morts, spécialement de MM. Rónay, Tréfort, et bien d'autres. « Nous constatons, a-t-il dit en finissant, que la direction, les encouragements et l'appui de l'Académie ont grandement favorisé l'activité de ceux qui ont ouvert de nouvelles voies, et créé de grandes œuvres. Et si la nation leur décerne ses justes hommages, l'Académie peut en réclamer sa part légitime ».

MM. les professeurs-docteurs Ant. Herrmann et Louis Katona ont entrepris la publication, à Budapest, sous le titre *Folklore*, d'une Revue internationale,

qui remplacera et amplifiera les *Ethnologische Mitteilungen aus Ungarn* publiées depuis 1887 par le Dr Herrmann. Comme le remarquent les deux savants directeurs, la situation géographique de la Hongrie et ses traditions historiques la rendent le centre naturel d'une publication de ce genre. « Notre Revue, dit le programme, embrassera toutes les sciences auxiliaires de l'ethnologie. Elle sera ouverte aux travaux spéciaux et à la publication des trouvailles et des documents inédits méritant une attention particulière. Ces articles seront, toutes les fois que leur sujet l'exigera, illustrés et suivis de suppléments de musique populaire. » Le *Folklore* publiera des travaux en français, en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, en russe et en hongrois. Les pièces de langage populaire sont, cela va sans dire, publiées en original. Tous nos vœux à ce nouveau recueil.

Le public hongrois vient de suivre avec un grand intérêt la joute scientifique, engagée entre M. Horvath de Rona et le Dr Fraknói. M. Horvath de Rona a ouvert le feu en affirmant que Vladislas, roi de Hongrie et de Pologne, se montra parjure en violant la paix signée à Szeged avec le sultan Murad, et qu'après tout, en perdant la désastreuse bataille de Varna, où périt le légat Cesarini, en 1844, il ne trouva qu'un juste châtiment.

Le Dr Fraknói, au contraire, documents en main, pèse avec soin les divers éléments de la question, et n'admet pas que, ni comme roi ni comme homme, Vladislas ait eu des torts si éclatants. Depuis l'année précédente, le pape Eugène IV préparait une campagne, et Vladislas venait de se lier envers lui et envers la république de Venise. Murad, ému, cherche à détourner l'orage et, par l'intermédiaire du despote Georges Brankovitch de Serbie, offre de telles conditions qu'on ne pouvait les refuser. On les accepta, malgré le légat. Cependant la belle flotte armée par le pape et par Venise mit à la voile au jour dit ; Murad, au contraire, laissa passer le délai de huit jours, stipulé pour la reddition de Szendrœ et de Colombacz. Cette double circonstance permit au légat d'entraîner Vladislas à la guerre, et rendez-vous général fut donné à Orsova pour l'envahissement de la Bulgarie. On comprend ainsi les contradictions apparentes de Vladislas ; ce qu'on comprend moins, c'est la conduite des Vénitiens qui, après avoir ainsi forcé la main à la Hongrie, arrêtèrent leur flotte à Ténédos et laissèrent Murad rentrer en Europe avec toutes ses forces sans l'apparence d'une difficulté.

Italie. — M. César Cantù complète son *Histoire universelle*, dont la 10e édition vient de paraître à Turin, par une *Letteratura delle nazioni*, dont le 1er volume vient de paraître. Le premier volume de cette colossale entreprise contient l'histoire de la littérature humaine depuis les épopées sanscrites jusques et y compris les Pères de l'Église. A côté de la littérature grecque classique et des Latins, figurent la Chine, la Perse, l'Arabie, la Germanie. C'est une synthèse immense, michelangelesque.

Suède. — M. S.-J. Boëthins vient de publier un ouvrage intitulé : *Gustaf IV Adolfs formyndaregering och den franska revolutionen* (La Suède et la Révolution française pendant la minorité de Gustave IV Adolphe). L'histoire des rapports de la Suède et de la Révolution française se divise en deux périodes

bien distinctes. Pendant la première, la Suède, gouvernée par Gustave III, se pose en adversaire acharnée des idées révolutionnaires, et, pour les combattre plus sûrement, cherche à unir les différents souverains dans une action commune. Mais quelque temps après la mort de Gustave III, il se produit un revirement. Le duc de Sudermanie, régent pendant la minorité de son neveu, Gustave IV Adolphe, se rapproche de la France, et les deux puissances finissent par conclure le traité de 1795. C'est l'histoire de cette seconde période que M. S.-J. Boëthins retrace dans une série de très intéressants articles publiés dans l'*Historisk Tidsskrift* et pour lesquels il a consulté les documents conservés aux archives nationales et aux archives du ministère des Affaires étrangères de France.

Peu après son arrivée au ministère — en mars 1792 —, Dumouriez rappela Gaussen, qui représentait la France à Stockholm, et nomma à sa place un jeune avocat, Raymond Verninac. Les instructions de ce dernier portaient qu'il devait s'efforcer de rompre l'alliance qui existait entre la Suède et la Russie depuis les traités de Véréle et de Drotningholm et essayer de gagner la confiance du régent pour l'empêcher de reprendre le rôle que Gustave III avait voulu jouer. Mais il est probable que Dumouriez espérait qu'on pourrait ne point s'en tenir là : il entrait dans son plan d'essayer de se créer des alliances et, Gustave III étant mort, il allait peut-être devenir possible d'opérer un rapprochement entre la Suède et la France.

Verninac arriva à Stockholm le 17 mai et se trouva tout d'abord dans une position difficile : c'étaient encore les idées de Gustave III qui guidaient le gouvernement suédois, aussi l'envoyé des révolutionnaires ne pouvait-il être que fort mal reçu. Bientôt cependant la situation changeait : Verninac obtenait l'audience qui lui avait d'abord été refusée, et, peu après, on lui faisait des ouvertures en vue de la conclusion d'une alliance. M. Boëthins étudie de très près les causes de ce revirement et il établit qu'il ne faut pas l'attribuer à l'influence de Reuterholm, comme on serait tenté de le faire au premier abord, mais bien à celle de l'ancien ambassadeur de Gustave III à Paris, Staël de Holstein, très chaud partisan de l'alliance française, et assez porté, lui aussi, vers les idées nouvelles. Reuterholm, en effet, ne se trouvait pas en Suède au moment où le duc de Sudermanie prit le pouvoir et, lorsqu'il revint, l'évolution était déjà accomplie. Quant à l'intérêt que la Suède pouvait trouver à se rapprocher de la France, il est facile à comprendre : le gouvernement suédois espérait que la France entièrement isolée en Europe consentirait à payer son alliance très cher.

Verninac ne fit aucune réponse formelle aux propositions suédoises et se borna à les transmettre à son gouvernement. Mais plusieurs mois se passèrent avant qu'il ne reçût de nouvelles instructions. Ce fut seulement après le 10 août que Lebrun, alors ministre des Affaires étrangères, lui envoya l'ordre de s'informer de l'appui que la Suède pourrait prêter à la France et de la somme qu'elle exigerait à titre de subsides. Les négociations recommencèrent, mais pour être de nouveau interrompues peu de temps après. Il était en effet très important pour le gouvernement suédois de ne pas mécontenter la Russie, car il ne fallait rompre avec elle et renoncer aux subsides qu'elle fournissait que lorsque l'entente avec la France serait définitivement établie. Or le séjour de

Verninac à Stockholm, joint à certains discours de Chambonas et de Lebrun, avait éveillé les soupçons de Catherine. Le régent demanda donc que les négociations fussent continuées à Paris où Staël se rendrait en son nom, mais sans être revêtu d'aucun caractère officiel. Verninac y consentit et quitta lui-même Stockholm au commencement de novembre.

Staël se rendit d'abord à Hambourg, puis en Hollande où il eut une entrevue avec Dumouriez et arriva enfin à Paris, le 25 février 1793. Son voyage n'était en apparence qu'un voyage d'agrément, et le chancelier du royaume, Sparre, qui s'occupait spécialement des affaires étrangères en ignorait lui-même le but véritable. Staël envoyait ses dépêches directement au régent qui les déchiffrait, aidé de Reuterholm, et tandis que les pourparlers commençaient, une circulaire informait les représentants de la Suède auprès des diverses puissances, que le voyage du baron de Staël à Paris n'avait aucun caractère politique. Les négociations marchèrent d'abord rapidement et semblaient devoir bientôt aboutir, quand la défection de Dumouriez et l'affaiblissement du parti girondin vinrent tout remettre en question. Staël se préparait même à quitter Paris quand il trouva un nouvel appui chez Danton, qui, dès le moment où il commença à s'occuper des Affaires étrangères, se montra très chaud partisan de l'alliance suédoise. Les négociations recommencèrent. M. Boëthins les raconte presque jour par jour en s'appuyant sur les documents authentiques et en rectifiant parfois des récits déjà publiés ; nous ne pouvons naturellement ici qu'en rappeler brièvement les phases principales.

Le 17 mai, l'on avait arrêté les termes d'une convention préliminaire qui créait entre les deux pays une véritable alliance défensive. Le nombre d'hommes et de vaisseaux que chacune des parties contractantes devait fournir était soigneusement stipulé ainsi que les sommes que la France payerait à la Suède. Après avoir envoyé au régent le projet de convention, Staël se décida à obéir aux injonctions de Sparre et quitta Paris. Il se rendit en Suisse, et Verninac, qui venait d'être nommé ministre à Stockholm, l'y rejoignit bientôt pour terminer les négociations. Mais à la suite des changements survenus en France et après l'arrivée de Robespierre aux affaires, les intentions du gouvernement français changèrent, et le 3 septembre, Deforgues écrivait à Verninac qui se préparait à signer avec Staël le traité définitif, qu'en présence des déclarations menaçantes de l'Angleterre et de la Russie au sujet du commerce des neutres, il lui semblait qu'on ne devait point aller jusqu'à une alliance formelle. Il proposait en conséquence de se borner à signer une convention de neutralité sur les bases suivantes : la Suède fera convoyer ses bâtiments marchands par des navires de guerre ; les bâtiments suédois chargés de denrées ne payeront pas, dans les ports français, des droits plus élevés que les bâtiments français ; la France payera à la Suède une certaine somme pour chaque navire de guerre employé à la protection du commerce ; si le présent traité provoque une déclaration de guerre de la part de la Russie, la France fournira des subsides à la Suède ; la Suède ne laissera pas les ennemis de la République s'approvisionner dans les ports suédois. Staël communiqua ces propositions au régent qui ne fit d'objections sérieuses que sur le dernier point : il se montra d'ailleurs satisfait de la tournure nouvelle qu'avaient prise les pourparlers. Une convention de ce genre

lui paraissait en effet moins compromettante qu'une alliance formelle et, d'autre part, il avait engagé avec le Danemark les négociations qui aboutirent au traité du 27 mars 1794 ; mais bientôt les intentions du gouvernement français changèrent de nouveau, et vers la fin de l'année 1793, toute idée d'un traité entre la France et la Suède parut définitivement abandonnée.

Les négociations reprirent cependant dès l'année suivante, après la chute de Robespierre, et les deux puissances songèrent presque en même temps à les renouer. Sous l'influence des victoires remportées par les armées françaises, le gouvernement de la République reprenait en grande partie les plans de Dumouriez et de Danton. La Hollande devenait une république vassale, l'on souhaitait non seulement la paix, mais même l'alliance avec la Prusse, l'on s'intéressait au sort de la Pologne, et l'on songeait à lancer la Turquie contre la Russie et l'Autriche. Une entente avec la Suède cadrait très bien avec ces idées, aussi recommença-t-on à s'occuper de l'alliance suédoise, et le 13 novembre, un certain Rivals était nommé « agent » de la République à Stockholm. Reuterholm de son côté pensait que, Robespierre une fois tombé, la politique tant intérieure qu'extérieure de la France allait reprendre un cours plus normal, et il jugeait l'occasion favorable pour essayer d'obtenir des subsides. En conséquence, Staël, qui avait été rappelé, repartit pour Paris, où il arriva au commencement de l'année 1795. Ainsi qu'on l'avait fait deux ans auparavant, l'on voulut d'abord dissimuler le but véritable de son voyage, mais bientôt, il fut accrédité officiellement comme ambassadeur. Les négociations commencèrent au mois d'avril sur les bases de la convention du 17 mai 1793, et le 7 juin l'on arrêtait les termes d'une convention préliminaire, que le régent refusait de ratifier comme trop défavorable pour la Suède. Staël s'efforça alors d'obtenir de nouveaux avantages, et, grâce à son énergie et à son habileté, le traité définitif fut enfin signé le 14 septembre.

Nous avons dû nous borner à résumer rapidement les négociations directement engagées entre la France et la Suède. Mais ce n'est là en réalité qu'une partie du travail de M. Boëthins. Désireux de faire ressortir toujours les causes et l'enchaînement exact des événements, l'habile historien a pris soin de rappeler les évènements de la politique européenne, et de montrer l'influence que l'attitude des diverses puissances a eue sur les rapports de la Suède et du gouvernement de la République.

CHRISTIAN SCHEFER.

SUISSE. — La direction des Archives de la Confédération à Berne, a fait paraître le 3e volume de l'*Inventaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse, conservés dans les archives et bibliothèques de Paris*, publié par M. Édouard Rott, secrétaire de la légation de Suisse à Paris, notre confrère. Ce 3e volume embrasse trente-six années, de 1648 à 1684 (XIII et 824 p.) Les deux premiers tomes (XII et 471 p. 1882 ; XVI et 645 p. 1885) sont consacrés à la période comprise entre la bataille de Sainct-Jacques-sur-la-Boise et la paix de Münster (1444-1610 ; 1610-1648). Le 4e tome (1684-1700) est en préparation et sera livré sous peu à l'imprimeur. L'ouvrage entier, auquel a été assignée comme date finale la mort de Louis XIV, comprendra 5 volumes, plus un volume de *Tables* et de *Biographies des ambassadeurs et autres agents diplomatiques*

de la couronne de France aux Ligues, depuis l'origine des relations entre les deux pays jusqu'à l'année 1715. Les pièces relatives à chaque ambassade ont été groupées sous quatre rubriques : I. Mémoires. Toutes dépêches reçues par l'ambassadeur; II. Dépêches de l'ambassadeur en cour ou à ses collègues à l'étranger; III. Dépêches aux cantons. Propositions faites aux diètes; IV. Toutes autres pièces intéressant l'ambassade. Catégories spéciales : *Correspondance échangée entre la Cour de France et les Ligues. — Instructions et pouvoirs aux ambassadeurs de France. — Généralités. — Corps Diplomatique. — Militaire-pensions, finances, quittances, levées. — Privilèges commerciaux, lettres patentes, péages, messageries, commerce en général. — Droits d'établissement et de succession, procès civils ou commerciaux. — Sel. — Grisons. — Genève. — Neuchâtel. — Évêché de Bâle*, etc. Le 2e volume comprend, en outre, une annexe assez étendue relative à l'*affaire de la Valteline.*

Turquie. — M. André Leval, de concert avec M. Andréadès, publie dans le *Levant Hérald* un bulletin bibliographique où les ouvrages d'histoire paraissant en Orient occupent la place la plus importante. Parmi les auteurs signalés, nous relevons MM. Papadopoulos Kerameus (*Bibliothèque Mavrocordato*) et Gédéon (*Tableaux patriarchaux*). M. Leval prépare encore la publication de quelques documents du XVIIIe siècle relatifs à des monastères grecs.

L'intervention officieuse de certaines puissances dans le règlement pacifique des difficultés suscitées par le soulèvement crétois et par les plaintes des Arméeniens, a remis à l'ordre du jour l'œuvre des réformes projetées au dernier congrès de Berlin. Toutes ces questions, et, en général, toutes celles que vise l'article 23 du traité de 1878, donnent un nouvel intérêt à l'ouvrage impartial de notre collaborateur, M. Ed. Engelhardt : *La Turquie et le Tanzimat, ou histoire des réformes dans l'Empire Ottoman depuis* 1826 *jusqu'à nos jours* (2 vol. Cotillon-Pichon, Paris). R. M.

ERRATA. — M. Ant. Rubio y Lluch signale quelques erreurs d'impression dans sa dernière Chronique espagnole. P. 463, en parlant de l'ouvrage de M. Canovas del Castillo, on a imprimé « guérison » de l'Autriche, pour « Maison » d'Autriche. P. 461, l. 8, au lieu « d'éditions, fort nombréuses », M. R. y L. a parlé de l'impatience avec laquelle on attend le second volume.

Dans la *Liste des membres*, p. 24, au lieu de « Steinmann » lire « Stendmann ».

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

Annales de la Chambre des députés. — Quatrième Législature. *Débats parlementaires.* Session ordinaire de 1889. T. II. Première partie : du 1er avril au 15 juin 1889. In-4 à 3 col., 794 p. — *Paris, impr. des journaux officiels.*

Annales de l'École des sciences politiques. — *Octobre.* — **L. Lévy-Brühl** : Les théories politiques de Frédéric II.

Annales de l'Est. — *Juillet.* — **B. Auerbach** : La question d'Alsace à la diète de Ratisbonne.

Bibliothèque de l'École des Chartes. — *Juillet-octobre.* — **H. Moranvillé** : Conférences entre la France et l'Angleterre (1388-1393).

Correspondant. — *10 septembre.* — **Duc de Broglie** : Madame Anisson. — *25.* — **A. Welschinger** : L'abbé d'Astros et Napoléon, d'après des documents inédits. — *10 octobre.* — **Baguenault de Puchesse** : Le pont sur la Manche.

Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires. — *Octobre.* — **J. Delbrel** : L'Espagne et la Révolution française. Diplomatie révolutionnaire.

Mémorial diplomatique. — *16 novembre.* — La politique portugaise en Afrique.

Nouvelle revue. — *15 septembre.* — **S. Antonopoulos** : Bonaparte et la Grèce. — **M. Philippoff** : La réconciliation polono-russe. — **A. Gagnière** : La fête pour la conclusion de la paix et le rétablissement du culte catholique en 1802. — *1er octobre.* — **H. de La Ferrière** : La véritable abbesse de Jouarre ; Charlotte de Bourbon. — **Petit** : La question arménienne. — *1er* et *15 novembre.* — **Prince de Valori** : Le rêve de Charles XV. — *1er décembre.* — **Z. Marcas** : La diplomatie, les consulats et le commerce français.

Révolution française. — *Septembre* et *octobre.* — **P. Gaffarel** : Fondation de la république cisalpine. — *Octobre.* — **A. Debidour** : Le Congrès de Vienne.

Revue d'Alsace. — *Juin.* — **A. Benoît** : Le blocus de Thionville et la correspondance du général Hugo (1814-1815).

Revue de la France moderne. — *Juillet.* — **Colmenn** : L'Alsace-Lorraine et l'Italie.

Revue des deux-mondes. — *15 novembre.* — **Duc de Broglie** : Etudes diplomatiques. Fin du ministère du marquis d'Argenson. I. L'expédition d'Ecosse et la prise de Bruxelles. — **Edmond Plauchut** : Le Congrès anti-esclavagiste.

Revue des questions historiques. — *Octobre.* — **G. Fagniez** : Le Père Joseph et Richelieu : le Projet de croisade (1616-1625). — **Marquis de Saporta** : L'émigration d'après un journal inédit. — **J. d'Aubecourt** : La conquête de l'Algérie.

Revue du Monde catholique. — *Septembre.* — **L. Godré** : Le pape et l'Irlande.

Revue du Monde latin. — *Septembre* et *octobre.* — **Rodocanachi** : La vie et la conjuration de messire Stefano Porcari.

Revue politique et littéraire. — *7 septembre.* — **L. Farges** : Stendhal diplomate, d'après sa correspondance officielle inédite. — *14.* — **A. Sorel** : La politique de Danton, ses desseins. — *21.* — **A. Sorel** : L'échec des négociations de Danton.

Adams (W.-H. Davenport). — The Maid of Orleans, und the Great War of the English in France. In-8, xi-339 p. *London, Hutchinson and Co.*

Bréard (C. et P.). — Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux xvie et xviie siècles pour le Canada, l'Afrique, les Antilles, le Bresil et les Indes. In-8, xiii 295 p. *Rouen, Lestringant.....*

Carette (Mme, née Bouvet). — My Mistress, the Empress Eugenie ; or, Court Life at the Tuileries. Authorised Trans. With two Portraits. In-8, 336 p. *London, Dean.....*

Charles (l'abbé R.). — L'invasion anglaise dans le Maine, de 1417 à 1428. Publié par l'abbé Louis Froger. In-8, 112 p. *Mamers, Fleury et Dangin.*

Clarke (F.). — Cardinal Lavigerie and the African Slave Trade. In-8, 376 p. *London, Longmans.*

Cogordan (G.). — Droit des gens. La Nationalité au point de vue des rapports internationaux. 2e éd., mise au courant du dernier état de la législation en France et à l'étranger. In-8, 579 p. *Paris, Larose et Forcel.*

Cordier (H.). — Les débuts de la Compagnie royale de Suède en Extrême-Orient au XVIIIe siècle. In-8, 45 p. *Paris, Leroux.*

Doniol (H.). — L'introduction par la France du droit des neutres dans le droit public maritime. In-8, 19 p. *Paris, Picard.*

Fay (le général). — Souvenirs de la guerre de Crimée (1854-1856). In-8, XI-363 p. et pl. *Paris, Berger-Levrault.*

Fournier (Dr Aug.). — Napoleon I. III. Band : Die Erhebung der Nationen und Napoleons Ende. In-12, 304 p. *Vienne, Tempsky.*

Hippeau (E.). — Histoire diplomatique de la troisième République (1870-1889). In-8, XVI-695 p. *Paris, Dentu.*

Kermaingant (P. Lafleur de). — Lettres de Henri IV au comte de La Rochepot, ambassadeur en Espagne (1600-1601). In-8, XVI-121 p. *Paris, Chamerot.*

Luchaire (A.). — Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137), avec introduction. In-8, CC-395 p. *Paris, Picard.*

Lyon-Caen (Ch.) et **Delalain** (Paul). — Lois françaises et étrangères sur la propriété littéraire et artistique, suivies des conventions internationales conclues par la France pour la protection des œuvres de littérature et d'art. Lois des Etats de l'Europe. In-8, VIII-569 p. *Paris, Pichon.*

Marin (le capitaine P.). — L'équilibre européen à la fin du XIXe siècle. Français et Russes vis-à-vis la triple alliance : la Russie, ses forces militaires, la mobilisation et la concentration des armées russes. In-18, 332 p. *Paris, Baudouin.*

Maulde (de). — Un essai d'exposition internationale en 1470. In-8, 7 p. *Paris, Imp. nationale.*

Mavidal (J.) et **Laurent** (E.). — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés. 2e série (1800 à 1860.) T. LXXII : du 23 novembre 1831 au 22 décembre 1831. In-8 à 2 col., 774 p. *Paris, P. Dupont.*

.·. Napoléon III et la France en 1889. In-8, 48 p. *Paris, Towne.*

Orléans (d'). — Lettres du duc d'Orléans (1825-42), publiées par ses fils, le comte de Paris et le duc de Chartres. In-8, XII-341 p. avec portrait. *Paris, C. Lévy.*

Petit (E.). — Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives. T. III. In-8, 528 p. *Dijon, Darantière.*

Porchat (J. J.) et **Miot** (C.). — Histoire de France, principalement pendant le XVIe et le XVIIe siècle, par Léopold de Ranke. T. VI. In-8, 410 p. *Paris, Klincksieck.*

Potel (A.). — Aperçu historique des affaires d'Orient. In-18, III-250 p. *Paris, Thorin.*

Queux de Saint-Hilaire (Marquis de). — Lettres de Coray au protopsale de Smyrne. Dimitrios Lotos, sur les événements de la Révolution française (1782-1793). Traduction du grec. In-8, XXII-285 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Raffalovich (A.). — Le Congrès monétaire international de 1889. In-8, 31 p. *Paris, Guillaumin.*

Ruble (Baron A. de). — Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné. Edition publiée pour la Société de l'Histoire de France. T. III (1568-1572). In-8, 404 p. *Paris, Laurens.*

Sayous (E.). — Études sur la religion romaine et le moyen âge oriental. (La religion romaine au temps des guerres puniques; le Taurobole; les Idées musulmanes sur le christianisme; l'Introduction de l'Europe slave et finnoise dans la chrétienté ; les Bulgares, les Croisés français et Innocent III, le cardinal Buonvisi et la Croisade de Bude.) In-8, 304 p. *Paris, Leroux.*

Tamizey de Larroque (P.). — Les Correspondants de Peiresc. XVI : François Luillier, lettres inédites, écrites de Paris à Peiresc (1630-1636). In-8, 60 p. *Paris, Vo Techener.*

Vogüé (Marquis de). — Mémoires du maréchal de Villars, publiés d'après le manuscrit original pour la Société de l'Histoire de France et accompa-

gnés de correspondances inédites. T. III. In-8, 372 p. *Paris, Laurens.*

Welschinger (H.). — Le Roman de Dumouriez. In-8, 43 p. *Paris, Quantin.*

BELGIQUE

(*par M. Petit*).

ANALECTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE BELGIQUE. 4e liv. — **Barbier** : Documents concernant le chapitre de Saint-Gengoux à Florennes. Inventaire du trésor de l'abbaye de Waulsort. — **Id** : Le chapitre de Sclayn, son histoire.

ANNALES DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES. T. I. 1er fasc. **L. Leclère** : L'élection du pape Clément V. — **F. Vercruysse** : Essai critique sur la chronique d'Albert d'Aix. — **L. Wodon** : Du Wehrgeld des Romains libres chez les Ripuaires.

ARCHIVUM ECCLESIAE LONDINO-BATAVAE. Tomus II. Epistulae et tractatus cum reformationis tum ecclesiae Londino-Batavae historiam illustrantes (1544-1622). Ex autographis mandante ecclesia Londino-Batava edidit Joannes Henricus Hessels. *Cantabrigiae, Clay and Sons.* In 4, XXVIII-1041 p. et 1 pl. de fac-simile. (Le premier volume consacré à la correspondance d'Ortelino a paru en 1887.)

BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS. — *N° 8.* — **Kurth** : Etude critique sur le *Gesta Regum Francorum.*

BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS. — T. XXI, liv. 2. — **Bormans** : Les Wallons en Suède.

MAGASIN LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE. — *N° 7.* — **A. de Ridder** : Un ambassadeur flamand à Londres. 1544-1550.

SCIENCE CATHOLIQUE. — *N° 10.* — **Allard** (P.) : La bataille du pont Milvino et l'édit de Milan.

Béthune (Le baron Léon). — Les puissances européennes et la traite des nègres depuis le Congrès de Berlin (Extrait du *Mouvement antiesclavagiste*). In-8, 12 p.

Chastel de la Howarderie-Neuvireuil (du). — Un cartulaire de la Howarderie. Actes scabinaux, mémoriaux et documents divers. *Peruwelz, imp. Delmée.* In-fol. 234 p. et 8 pl.

Delahaye (Hipp.). — S.-J. Guibert, abbé de Florennes et de Gembloux, XIIe-XIIIe siècle. *Bruxelles, Vromants.* In-8. 90 p.

Devillers (Léop.). — Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, publié par Léopold Devilliers, conservateur des archives de l'Etat à Mons. T. IV (14 février 1414-3 juillet 1428). 1889. In-4, LVI-764 p. (Collections des chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement.) *Bruxelles, Hayez.*

Ghellinck d'Elseghem (Le chev. de). — Le chartrier de la maison de Diesbach. Histoire généalogique de la maison de Diesbach, 1889. 1 vol. in-fol. (IV-474 p.) avec une phototypie, un fac-simile d'une lettre de Canisius, plusieurs reproductions de signatures, lettrines, culs-de-lampe, fleurons, tiré à 165 exempl. numérotés. *Gand, Leliaert et Cie.*

Granvelle. — Correspondance du cardinal de Granvelle, publiée par M. Ch. Piot, archiviste général du royaume. T. VII (1578-1579). In-4 (LII-684 p.). (Collection de chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement). *Bruxelles, Hayez.*

Kervyn de Lettenhove (baron). — Marie-Stuart. L'œuvre puritaine. Le procès. Le supplice. 1585-1587. 2 vol. in-8, VII-461-537 p. *Paris, Perrin.*

Marneffe (Edg. de). — La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondances et documents politiques. T. II. In-8, 504 p. *Liège, Grandmont-Donders.*

Renon de France. — Histoire des troubles des Pays-Bas par messire Renon de France, publiée par M. Ch. Piot, archiviste général du royaume. 2 vol. in-4 (LII-670 et LIX-682 p.). 1886-1889. (Collection de chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement.) *Bruxelles, Hayez.*

Rivier (A.). — Programme d'un cours de droit des gens pour servir à l'étude privée et aux leçons universitaires, par Alphonse Rivier, professeur à l'Université de Bruxelles. In-12, XV-217 p. *Bruxelles, Hayez.*

Stahn (Dr K.). — Die Ursachen der Räumung Belgiens im jahre 1794. Ein Beitrag zur Geschichte der Revolutionskriege. In-8, 60 p. *Buuzlan, Kreuschmer.*

ÉGYPTE

Zucchinetti (P.-V.). — Lettre à S.A. le khédive sur la réforme judiciaire après treize années de fonctionnement. In-8, 94 p. *Le Caire,* chez *l'Auteur.*

GRANDE-BRETAGNE

Edinburgh Review. — *Octobre.* — The conquest of Algeria. — Maitland of Lethington and Mary Stuart.

English Historical Review. — *Octobre.* — **Nisbet Bain** : The Polish Interregnum, 1575.

Parliamentary. — Cyprus. Affairs and Finances. Further Correspondence. — East India. Assam Coolies, Despatch, etc. — Moral Progress. Statement for 1887-88. — Turkey, No. 1. Condition of Population. Correspondence. — Africa. No. 1 : Germany and Zanzibar. Further Correspondence.

Church (Alfred-J.). — Early Britain. (The Story of the Nations.) In-8, xx-382 p. *London, T. Fisher Unwin.*

Gasquet (Francis-Aidan). — Henry VIII, and the English Monasteries : An Attempt to illustrate the History of their Suppression. 3rd ed. 2 vols. Vol. II. In-8, viii-611 p. *London, J. Hodges.*

Ropes (Arthur-Reed). — A Sketch of the History of Europe. Chiefly International. From the Beginning of the Roman Empire to the Present Day. In-8, 200 p. *London, S. P. C. K.*

Skottowe (B.-C.). — Our Hanoverian Kings : A Short History of the Four Georges, embracing the period 1714-1830. *New ed.* In-8, 418 p. *London, Low.*

Taylor (W.-F.). — English History by Contemporary Writers. England under Charles II., from the Restoration to the Treaty of Nimeguen, 1660-1678. Extracts from Contemporary Records. In-18, 178 p. *London, Nutt.*

COLONIES

Kaye's and **Malleson's**. — History of the Indian Mutiny of 1857-58. Cabinet ed. Vol. V. In-8, 384 p. *London, W. H. Allen.*

Pène-Siefert (J.). — L'Inde britannique. Type de colonisation moderne, par sir Richard Temple. Trad. de l'anglais. In-18, xliv-546 p. — *Paris, Nouvelle librairie parisienne.*

Robinet de Cléry. — L'Angleterre et ses colonies ; Les îles normandes. In 8, 43 p. *Paris, P. Dupont.*

CANADA

Canada français. — *Octobre.* — **A. Gérin-Lajoie** : Dix ans au Canada, de 1840 à 1850 (suite).

ITALIE

(*par M. le Dr C. Merkel*)

Archivio Storico Lombardo. — S. II, fasc. 3, 1889. **Liebenau** (T. di). Il duca di Orléans e gli Svizzeri nel l'anno 1495, pp. 607-24. — **Forcella** (V.). Chiese e luoghi pii soppressi in Milano dal 1764 al 1808. [L'A. publie un inculte catalogue d'Angelo Marelli, moine servite ; cependant ce catalogue est intéressant, parce qu'il est écrit en forme de journal et il fait mention de temps en temps aux faits politiques, pour lesquels les églises et les couvents, par l'A. passés en revue ont été supprimés, et naturellement il s'occupe en matière spéciale des changements causés par la Révolution française], pp. 646-64.

Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di Storia Patria per le provincie Modenesi e Parmensi. S. III, vol. V, parte 1, an. 1888. — **Campori** (Giov.). Il conte Michele Woronzow in Modena (1764), pp. 167-75.

Atti e Memorie della R. Deputazione di Storia Patria per le provincie di Romagna. S. III, vol. VII, fasc. 1-2. — **Fattori** (Marino). Memoria sul tentativo di Fabiano da Monte Savino di occupare la repubblica di S. Marino (1543), pp. 45-95.

Memorie della R. Accademia dei Lincei, S. IV, vol. IV, parte 1. — **Merkel** (Carlo). L'Opinione dei contemporanei sull' impresa italiana di Carlo I d' Angio, pp. 275-435. S. IV, vol. VI, parte 1. — **Cipolla** (Carlo). Una congiura contro la repubblica di Venezia negli anni 1522-29, pp. 32-170.

Nuova Antologia, 1° Sett. — **Masi** (E.). Cospiratori in Romagna dal 1815 al 1859, pp. 5-38.

Revue Internationale. — *10 octobre* — **Abel Gay** : La France et l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, *25 octobre* et *25 novembre.*— **Un Italien** : M. Crispi, sa vie, son caractère, sa politique. — **E. de Laveleye** : Des probabilités de guerre en Europe.

Ancona (Amilcare). — Medaglia satirica di Mentana ed altre medaglie garibaldine coniate in Francia nel 1870-71. *Milano, Boniardi-Pogliani,* 8°, p. 20.

Bonini (Pie.). — Commemorazione di Benedetto Cairoli. *Udine, Bardusco,* 16°, 22.

Cappelletti (Licurgo). — I misteri del Tempio, ovvero Luigi XVII e i falsi Delfini. *Milano, tip. d. Perseveranza,* 16°, p. 186.

Chiuso (Tomm.). — La Chiesa in Piemonte dal 1757 ai giorni nostri. Vol. III, disp. 16-17. *Torino, Speirani*, 8°, 257-402.

.·. — Commemorazioni dei morti nel 20 giugno 1859, del generale Masi e dei soldati italiani caduti in Perugia nel 14 settembre 1860 (Perugia, 120 giugno, 89). *Perugia, Boncompagni*, 8°, 34.

Confalonieri (Fed.). — Memorie e lettere pubblicate per cura di **Gabrio Casati**. *Milano, Hoepli*, 1890, 16°, 2 voll. (pp. 298-423).

Consulte (Le) della repubblica fiorentina, per la prima volta pubblicate da **Alessandro Gherardi**, fasc. 10-12. *Firenze, Sansoni*, 4°, p. 361-480.

Fede (Di Giov.). — Benedetto Cairoli. *Terranuova-Sicilia, Scordato*, 8°, p. 20.

Franciosi (Pietro). — Il 15 maggio 1860 a Calatafimi. *Palermo, tip. del giorn. di Sicilia*, 8°, p. 20.

Guidi (Aug.). — Benedetto Cairoli, commemorazione fatta dalla società dei reduci delle patrie battaglie in Pesaro. *Pesaro, Federici*, 8°, 20.

Lasinio Fausto. — Michele Amari. *Firenze, Cellini*, 8°, p. 7.

Lumbroso (Giac.). — Memorie italiane del buon tempo antico. *Torino, Loescher*, 8°, p. IV-266.

Mancini (Stanislao). — Discorsi pronunciati nella solenne commemorazione del prof. P. S. Mancini, fatta nella grand' aula della R. Università degli studi in Roma. *Roma, Pallotta*, 8°, 51.

Marchesi (Vinc.). — Le origini e le cause storiche della rovina della repubblica veneta. *Venezia, Fontana*, 8°, 16.

Meille (William). — Un Vaudois de la vieille roche : Souvenirs de Joseph Malan. *Turin, imp. de l'Union typographique-éditrice*, 8°, p. 188.

Montefredini (Fr.). — La Rivoluzione francese, reazione socialistica. *Roma, Loescher*, 16°, p. XII-716.

Orsi (Paolo). — Episodi di guerra alpina nella campagna veneto-tirolese del 1487, desunti da documenti inediti. *Roveredo, tip. Roveretana*, 8°, p. 13.

Prasca (Em.). — Un capitano alpino del secolo XVIII. Studio storico-militare, contenente due lettere del re di Sardegna Vittorio Amedeo III ed altri documenti inediti del tempo. *Roma, Forzani*, 8°, p. 46.

Salveraglio (F.). — Isaia Ghiron. *Milano, Bortolotti*, 8°, p. 18.

Sanuto (Marino). — J. Diarî, V. XXVI, fasc. 117-19. *Venezia, Visentini*, 4°.

Spaventa Silvio e **Gius. Pisanelli**. — Lettere due a Gius. Massari (Torino, 11 giugno 1880 e Parigi 17 ottobre 1851). *Trani, Vecchi*, 8°, p. 12.

Stegagnini (Leop.). — Prima e dopo il 1789. *Verona, Merlo*, 16°, 169.

Tognarini (Dom.). — Due lettere di un montanino pistoiese ai suoi al principio della guerra di Russia, pubblicate da **Alberto Chiapelli**. *Pistoia, Cino*, 16°, 23.

Tosti (Lu.). — Storia della badia di Montecassino. Vol. I-III. *Roma, tip. d. Camera dei Deputati*, 8°, p. XXVII-453; XI-340; XI-313.

Tron (A.-B.). — L'esilio dei Valdesi ed il loro ritorno in patria, 1686-89. *Roma, Arter*, 8°, p. 49.

Vendramini (Fr.). — Commemorazione di Benedetto Cairoli in Bassano. *Bassano, Sante-Pozzato*, 8°, 23.

Vicini (Gioac.). — La Rivoluzione dell' anno 1831 nello stato romano. Memorie storiche e documenti editi ed inediti. *Imola, Galeati*, 8°, p. XXIV-454.

Zerbi (De Rocco). — Commemorazione di Marco Minghetti. *Legnago, Bardellini*, 8°, p. 35.

MAROC

Houdas (O.). — Nozhet-Elhâdi. Histoire de la dynastie saadienne au Maroc (1511-1670); par Mohammed Esseghir ben Elhadj ben Abdallah Eloufrâni. (T. II, 3e série, volume 3.) In-8, VII-568 p. *Paris, Leroux*.

MONACO

Saubissan (G. de). — Charles III, prince règnant de Monaco ; par G. de Saubissan, de la Société des gens de lettres. In-18, 20 p. *Paris, Lemerre*.

PERSE

Morgan (C.) et **F. Burger**. — Nassr-Eddin Schah u. das moderne Persien. *Dresde v. Grumbkow*.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MINISTERIO DE RELATIONES EXTERIORES. BOLETIN MENSUAL. — *Août et septembre*. Correspondencia diplomatica y actos officiales

RUSSIE

Russische Revue, xviii-2. — **J. Vaclik** : Le chemin de fer du Pacifique russe.

Bilbassow (le prof. B.). — Jeanne-Elisabeth, princesse d'Anhalt Zerbst, mère de Catherine II, impératrice de Russie. In-8, 205 p. *Saint-Pétersbourg, J. Skorochodow.*

Curzon (G.-N.). — Russia in Central Asia in 1889, and the Anglo-Russian Question. In-8, 590 p. *London, Longmans.*

Pierling (Le P. S.-J.). — Papes et tsars 1547-1597, d'après des documents nouveaux. In-8, 514 p. *Paris, Retaux-Bray.*

Sayn-Wittgenstein-Berlebourg (E. de). — Souvenirs et Correspondance du prince Emile de Sayn-Wittgenstein-Berlebourg, aide de camp général de S. M. l'empereur Alexandre II de Russie. 2 vol, In-8. T. Ier : 1841-1862, vi-463 p. ; t. II : 1863-1878, 532 p. *Paris, C. Lévy.*

SAINT-SIÈGE

(*Par M. le Dr C. Merkel*).

Delabe (O.). — Saint-Grégoire VII et la réforme de l'Eglise au xie siècle. T. Ier. In-8, xcix-402 p. *Paris, Retaux-Bray.*

Finke (H.). — Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Konzils. *Paderborn, F. Schöningh.*

Gregorovius (F.). — Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter. Tom V. bis XVI. Jahrh. 4 Aufl. 2 Bd. *Stuttgart, Cotta.*

Studi e Documenti di Storia e Diritto ; an. 1889, fasc. 1-2 : Pontificati di Innocenzo XII, Diario del conte Giov. Batf. Campello (fin du siècle xvii), pp. 185-206.

SUÈDE

(*par M. Th. Westrin*)

Actes de la diète suédoise et autres documents touchant l'histoire de la Constitution pendant le temps 1521-1718. In-8. 1er vol. 1887-88 (1re livraison par **E. Hildebrand** et **O. Alin** ; 2e livraison, par **E. Hildebrand**), contenant les années 1521-1560. 2e vol. 1889 (1re livraison, contenant les années 1561-1568, par **E. Hildebrand**). *Stockholm, imprimerie royale.*

Comptes rendus relatifs aux archives du royaume de Suède. In-8. *No 13.* Publiés par **C.-T. Odhner**. 1889. *Stockholm, imprimerie royale.*

Documents historiques publiés par la Société royale (Manuscrits touchant l'histoire de la Scandinavie). In-8. 11e vol., 2e livraison, 1889 (contient la correspondance de Charles XII avec le conseil royal, 1713). *Stockholm, Centraltryckeriet.*

Protocoles de la noblesse suédoise assemblée en diète, depuis l'an 1719. Publiés aux frais de la noblesse. Tome XI, 3e livraison (rédacteur, **C. Silfverstolpe**). 1889. *Stockholm, Nordstedt et Sœner.*

Protocoles du Sénat du royaume de Suède. Publiés par les Archives du royaume. In-8. Vol. VI, 1889 (rédacteur, **S. Bergh**). *Stockholm, Norstedt et Sœner.*

Revue historique. 9e année, 1889. Publiée par la Société d'histoire suédoise (rédacteur, **E. Hildebrand**). *Stockholm, imprimerie royale.*

Traités de la Suède avec les puissances étrangères (documents s'y rapportant). In-8. Publiés par **O. S. Rydberg**. 4e vol., 3-4 livraisons (1561-1571). In-8, 1888. *Stockholm, Norstedt et Sœner.*

Akerblom (A.). — La Suède et la Norvège pendant leur union au moyen âge. Thèse. In-8. *Lund.*

Akeson (N.). — Gustave III et la Révolution française. In-8. *Lund, Ohlsson.*

Alin (O.). — L'union entre la Suède et la Norvège. Mémoires et documents. In-8. 1er vol. 1889. *Stockholm, Norstedt et Sœner.*

Axelson (G.-E.). — Matériaux pour faire connaître l'état de la Suède pendant le règne de Charles XII. Thèse. In-8. 1888. *Visby.*

Bæckstrom (P.-E.). — Abrégé de l'histoire politique des Etats de l'Europe. 1881-1887. In 8, *Stockholm, Norstedt et Sœner.*

Bain (F.-W.). — Christina, queen of Sweden. In-8. 394 p. *W. H. Allen.*

Beckman (K.). — Recherches pour servir à l'éclaircissement de l'histoire de la Diète suédoise, 1650-1680. In 8. *Upsala.*

Blomberg (A.). — Le maréchal Bernadotte. Notices sur sa vie et son temps (1763-1810). In-8. *Stockholm, Bonnier.*

Boëthius (S.). — L'origine et l'histoire intérieure de la Révolution française (1789-1799). In-8. *Stockholm, Fahlcrantz.*

Id. — La régence de Gustave IV, Adolphe et la Révolution française (extrait de la *Revue historique*).

Danielson (J. R.). — Die Nordische Frage in den Jahren 1746-1751. Mit einer Darstellung russich schwedisch-finnischer Beziehungen 1740-1743. In-8. *Helsingfors, Edlund.*

Enghoff (K.). — L'état de la Scanie pendant l'administration de Magnus Stenbock. 1707-1711. In-8. Thèse. *Lund.*

Forssell (H.). — Gustaf af Wetterstedt (Le comte Gustaf af Wetterstedt était ministre d'Etat pour les affaires étrangères, 1824-1837). Essai biographique (publié dans les mémoires de l'Académie suédoise). 1889. *Stockholm, Norstedt et Sœner.*

Fries (E.). — Erik Oxenstierna. Etude biographique. (Erik Oxenstierna, chancelier du royaume de 1654 à 1656, succéda à son père, Axel Oxenstierna). In-8. *Stockholm, Norstedt et Sœner.*

Hochschild (Baron), ancien ministre des affaires étrangères de Suède et de Norvège. — Désirée, reine de Suède et de Norvège. In-12. *Paris, Plon.*

Hœgstrœm (E.-O.-E.). — Saint-Barthélemy sous la domination suédoise. In-8. Thèse. *Upsala.*

Key-Aberg (K.-V.-V.). — Élections de rois et de leurs successeurs en Suède, jugées au point de vue de l'histoire et du droit public. In-8. Thèse. *Upsala.*

Kjellén (R.). — Om Eriksgatan (*Eriksgata* était la tournée que faisaient autrefois les rois de Suède autour du royaume après leur avènement au trône). Etudes critiques touchant au droit public de la Suède ancienne. Thèse. In-8. 1889. — *Upsala, Almquist et Wiksell.*

Kleen (R.). — Contrebande d'après le droit des gens et les lois et les traités des Etats. 1888. *Stockhlom, Norman.*

Id. — Les lois de la neutralité. 1er vol. in-8. *Stockholm, Gernandt.*

Larsson (H.). — Participation de la Suède à la neutralité armée de 1800-1801. Thèse. In-8. *Lund.*

Lljiestraebe (N. F.). — Les diètes de 1609 et 1610. Thèse. L. 8. *Nykœping.*

Malmstroem (C. G.). — Essais concernant l'histoire (de Suède) du XVIIIe siècle. In-8. 1889. *Stockholm, Norstedt et Sœner.*

Oxenstierna (Axel), chancelier du royaume. — Ecrits et correspondance. Publiés par l'Académie de belles lettres, d'histoire et d'antiquités. In-8. 1er vol. Ecrits historiques et politiques (rédacteur, **O.-G. Styffe**). 2e vol. Lettres et instructions du roi Gustave II Adolphe (rédacteur, **P. Soudén**). *Stockholm, Norstedt et Sœner.*

Schybergson (M.-G.). — L'histoire de la Finlande. In-8. 2 vol. *Helsingerfors, Eddund.*

Stille (A.). — Études sur la politique danoise pendant la guerre de Charles XII en Pologne (1700-1709). In-8. Thèse. *Lund.*

Svedelius (V.-L.). — L'histoire de la réforme de la représentation nationale (de Suède). 1-8 livraisons. *Stockholm, Fahlcrantz.*

Trolle-Wachtmeister (H.-G.). — Mémoires pour l'histoire de Suède pendant la première partie du XIXe siècle, publiées par E. Tegnér. In-8. 1-8 livraisons. *Stockholm, F. et G. Beyer.*

Wrangel (F.-U.). — La jeunesse de Jean Bernadotte. In-8. *Stockholm, Norstedt et Sœner.*

SUISSE

Geigy (Dr A.). — Haldenstein und Schonenstein-Reichenau, und ihre Münzpraegungen. In-8, 40 p. *Bâle, Birkhaeuser.*

Geigy (Dr A.) et **Liebenau** (Dr Th. von). — Aus den Papieren des französischen Botschafters Franz Karl du Luc. In-8, 76 p. *Archiv des hist. Ver. des Kantons Bern.*

Grandpierre (L.). — Histoire du canton de Neuchâtel sous les rois de Prusse, 1707-1848. *Leipzig, Grandpierre.*

Wolf (P.). — Die Schweizerische Bundesgesetzgebung. Nach Materien geordnete Sammlung der Gesetze, Beschlüsse, Verordnungen und Staatsverträge der Schweizer Eidgennossenschaft, sowie der Konkordate. In-8. 640 p. *Bâle, Kreis.*

TURQUIE

Castonnet des Fosses (H.). — Le Pèlerinage de la Mecque, ses influences politiques et commerciales. In-8. 40 p. *Angers, Lachèse et Dolbeau.*

Le Gérant : ERNEST LEROUX.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LOUIS XIV

AU DÉBUT DE SON GOUVERNEMENT PERSONNEL

(1661)

Mazarin était mort le 9 mars 1661. Louis XIV agit aussitôt en roi. Comme les ministres lui demandaient à qui ils devaient s'adresser, « A moi » leur répondit-il. Les courtisans ne prirent pas ces paroles au sérieux. Ils croyaient que ce jeune Roi se lasserait bientôt des soucis du pouvoir et renoncerait à ses velléités de gouvernement personnel. Les apparences leur donnèrent d'abord raison. Le Roi s'était rendu à Fontainebleau dès le mois d'avril, et il y séjourna jusqu'en septembre 1661. Il était entouré de jeunes seigneurs qui ne songeaient qu'aux plaisirs. Le marquis de Vardes, le comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont, le prince de Marsillac, fils du duc de La Rochefoucauld, étaient à la tête de cette noblesse de cour. La comtesse de Soissons, Olympe Mancini, était le centre de toutes les intrigues féminines, qui avaient pour but de donner une maîtresse au Roi, de l'endormir dans les voluptés et de gouverner sous son nom.

Louis XIV, âgé de vingt-trois ans, semblait se prêter à cette vie dissipée ; on le voyait tout occupé de ballets, de promenades nocturnes sur le canal de Fontainebleau, de chasses dans les bois. A ces plaisirs s'ajoutaient des représentations théâtrales, dont quelques-unes furent données par la troupe de Molière. Le surintendant des finances, Fouquet, dont le château de Vaux

était voisin de Fontainebleau, y reçut le Roi et la Cour avec magnificence. Il achetait partout des partisans, avait des auxiliaires dévoués dans la cabale de la comtesse de Soissons et espérait devenir le principal ministre d'un roi plongé dans les plaisirs.

Tel était l'aspect de la Cour[1], et les spectateurs superficiels y étaient facilement trompés ; mais lorsque l'on étudie plus sérieusement les documents de cette époque, on voit que le jeune Louis XIV, au milieu de cette vie frivole, consacrait une partie de son temps à son « métier de Roi ». Nous avons ici le témoignage d'un des ministres que Mazarin lui avait légués, Hugues de Lionne[2]. Ce personnage atteste, dans une lettre confidentielle, avec quelle application Louis XIV dirigeait les affaires diplomatiques. « Ceux, écrivait-il à un ambassadeur[3], ceux qui ont cru que notre maître se lasserait bientôt des affaires se sont bien abusés, puisque plus nous allons en avant, plus il prend plaisir à s'y appliquer et à s'y donner tout entier ». Hugues de Lionne avait été chargé par le Roi de rédiger les dépêches diplomatiques. Il indique, dans la suite de cette lettre, comment il s'acquittait de ce travail et quelle part y prenait Louis XIV. « J'ai l'honneur de lui lire, écrivait-il, les dépêches les plus secrètes, qui lui sont adressées par ma voie, après qu'elles ont été déchiffrées. Il me fait, après, l'honneur de m'appeler pour me dire ses sentiments et ses intentions sur la réponse, à laquelle je travaille sous lui, en sa présence, article par article, et Sa Majesté me corrigeant quand je ne suis pas exactement sa pensée. En quoi, sans flatterie ni exagération, je vous proteste que j'apprends plus que je ne suis capable de l'instruire. »

On pourrait soupçonner de Lionne d'avoir, malgré ses protes-

1) Voy. les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, de Mme de Motteville, l'*Histoire de Henriette d'Angleterre*, par Mme de La Fayette, et les correspondances conservées dans les papiers de Fouquet à la Bibl. nationale.

2) De Lionne n'avait pas encore le titre de secrétaire d'Etat. C'était le comte de Brienne (Henri de Lomenie), qui était titulaire de la charge des Affaires étrangères ; mais de Lionne avait la confiance du roi et remplissait en réalité les fonctions de cette charge.

3) Cette lettre, conservée aux Affaires étrangères de Paris, porte la date du 14 août 1661. Ce fut trois jours après, le 17 août, que Fouquet donna à Louis XIV la fête célèbre du château de Vaux.

tations, exagéré la part que prenait le Roi à la direction de la politique extérieure ; mais un autre personnage, qui venait d'être admis par Louis XIV à son conseil intime, J.-B. Colbert[1], cite une preuve incontestable de la connaissance qu'avait le jeune Roi des affaires étrangères. Il raconte, dans son *Journal*[2], que la reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague de Clèves, ayant envoyé en France l'abbé Fantoni, le Roi l'étonna en l'entretenant pendant deux heures, des affaires de ce royaume. « Cet abbé, ajoute Colbert, ne pouvait pas se persuader qu'un prince qui ne commençait à parler d'affaires que depuis quatre mois, en pût tant savoir sans une espèce de miracle. Mais il ne savait pas qu'outre que, pendant la vie du Cardinal, il ne s'était passé aucune affaire de conséquence dont le Roi n'eût été amplement informé[3], depuis sa mort, l'esprit de ce prince, immodérément désireux de gloire et d'établir sa réputation dans le monde, doué d'une facilité incroyable, s'était appliqué jusqu'à six et huit heures par jour pour prendre une profonde connaissance de toutes ses affaires.»

Le témoignage de deux personnages admis dans l'intimité de Louis XIV et initiés à tous ses travaux, suffirait pour prouver avec quelle sérieuse application le jeune Roi s'occupait, dès 1661, du gouvernement extérieur de la France; mais on trouve, en outre, dans les archives des Affaires étrangères un grand nombre de pièces qui confirment les affirmations de Lionne et de Colbert[4].

1) Jean-Baptiste Colbert n'avait encore que le titre d'intendant des finances, mais avec le droit de siéger au Conseil.

2) Cette partie du *Journal* de Colbert a été publiée par M. Pierre Clément dans le tome VI, p. 488, de l'ouvrage intitulé : *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert.*

3) Colbert réfute, dans ce passage, l'assertion souvent répétée que Mazarin, pour s'assurer le pouvoir, avait tenu Louis XIV dans une ignorance complète des affaires d'État. Voltaire a reproduit cette accusation contre le Cardinal, et d'autres l'ont répétée avec aussi peu de fondement.

4) Les historiens modernes, à la suite de M. Mignet, ont consulté les documents des Affaires étrangères; mais ceux qui en ont fait le plus d'usage pour les premières années du gouvernement personnel de Louis XIV se sont enfermés dans une question spéciale : *La succession d'Espagne.* On connaît le mérite de l'ouvrage de M. Mignet, sur les *Négociations relatives à la succession d'Espagne.* Malheureusement il s'arrête à la paix de Nimègue. M. Legrelle, dans le savant travail intitulé : *La diplomatie française et la succession d'Espagne,* a repris le même sujet et en poursuit la continuation avec la plus louable persévérance; il a soin de s'appuyer sur tous les documents diplomatiques

Rappelons en quelques mots la situation de la France en face de l'Europe en 1661 : Mazarin avait, par les traités de Westphalie et des Pyrénées, triomphé des deux branches de la maison d'Autriche ; mais il fallait maintenir cette supériorité, sans inquiéter l'Europe par des vues ambitieuses et des menaces de guerre. L'Espagne et l'Autriche conservaient des forces considérables. La première possédait, outre la péninsule et les Pays-Bas espagnols, le royaume des Deux-Siciles, le duché de Milan et les présides de Toscane (Piombino, Porto-Ercole, Orbitello, etc.), où elle entretenait des garnisons. Les galions du Mexique et du Pérou lui apportaient chaque année les moissons dorées de l'Amérique. De la branche allemande de la maison d'Autriche dépendaient les royaumes de Bohême et de Hongrie, l'archiduché d'Autriche, le Tyrol, la Moravie, la Silésie et de nombreux domaines épars en Allemagne. Ses armées étaient aguerries et sa diplomatie d'une habileté renommée. La dignité impériale lui donnait sur l'Allemagne entière des droits de suzeraineté et de juridiction plus apparents que réels, mais qui conservaient encore quelque prestige. Elle avait une faction considérable en Pologne et dominait en Danemark.

La diplomatie de Louis XIV lutta avec succès, en 1661, contre ces deux Puissances réunies par la parenté et la communauté d'intérêts. Elle soutint le Portugal qui, depuis 1641, s'était affranchi du joug de l'Espagne et avait été un puissant auxiliaire de la France. Par le traité des Pyrénées, Louis XIV s'était engagé à garder la neutralité entre l'Espagne et le Portugal ; mais il reconnaissait avec inquiétude que l'observation stricte du traité allait entraîner la ruine de ses fidèles alliés. « Je voyais, dit-il dans ses *Mémoires* [1], que les Portugais, s'ils étaient

de la France et des Puissances étrangères engagées dans la lutte. Tous deux, par suite de la spécialité de leur sujet, ont dû négliger les nombreuses questions diplomatiques qui ne se rattachaient pas à la succession d'Espagne. On doit aussi au ministère des Affaires étrangères la publication des *Instructions données aux ambassadeurs français depuis la paix de Westphalie*. MM. Sorel, Geffroy, Farges, Hanotaux, ont déjà publié les instructions données aux ambassadeurs envoyés en Autriche, en Suède, en Pologne et à Rome. Cette précieuse collection s'augmente chaque année.

1) Édit. Dreyss, t. II, p. 407.

privés de mon assistance, n'étaient pas suffisants pour résister seuls à toutes les forces de la maison d'Autriche. Je ne doutais point que les Espagnols, ayant dompté cet ennemi domestique, entreprendraient plus aisément de troubler les établissements que je méditais pour le bien de mon État, et néanmoins je faisais scrupule d'assister ouvertement le Portugal à cause du traité des Pyrénées. L'expédient le plus naturel pour me tirer de cet embarras était de mettre le roi d'Angleterre en état d'agréer que je donnasse, sous son nom, au Portugal toute l'assistance qui lui était nécessaire. »

Ce fut, en effet, à cette politique, plus habile que scrupuleuse, que s'arrêta Louis XIV. Il se servit d'un agent secret, La Bastide de la Croix, pour engager le roi d'Angleterre, Charles II, à épouser l'infante de Portugal, Catherine, sœur du roi Jean VI. Sous prétexte d'acheter du plomb en Angleterre pour les bâtiments royaux, La Bastide y porta des lettres de crédit de la valeur de cinq cent mille livres, et s'en servit pour gagner le chancelier d'Angleterre, Hyde, comte de Clarendon, qui avait la principale autorité sur l'esprit de Charles II. L'argent était le grand mobile de cette cour vénale. Le chancelier d'Angleterre fit décider, dès le 23 juin 1661, le mariage du roi, son maître, avec l'infante Catherine, malgré la très vive opposition du ministère espagnol. Le roi d'Angleterre s'engagea, par son traité de mariage, à fournir au Portugal trois mille hommes de pied et à mettre huit frégates à sa disposition. Avec ce secours, dont Louis XIV faisait tous les frais, le Portugal put continuer la lutte contre l'Espagne.

En même temps, Louis XIV envoyait pour représenter la France auprès de Philippe IV, Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun. Ce diplomate, d'une habileté éprouvée, était spécialement chargé de réclamer la dot promise à l'infante Marie-Thérèse à l'époque de son mariage avec Louis XIV, ou de demander l'annulation formelle de l'acte par lequel elle avait renoncé à la succession d'Espagne. Le roi insistait sur ce point dans une dépêche du 31 août 1661, adressée à l'archevêque d'Embrun :

« L'aveu que vous a fait don Christoval[1], lui écrivait-il, de la nullité de la renonciation faite par la Reine à ses droits pour la succession, n'est pas le premier discours de cette nature que les Espagnols ont fait. Don Louis [de Haro] l'a souvent tenu à mon cousin le cardinal Mazarin, et le roi, mon frère, à l'Infante, lorsqu'il l'obligeait à signer cet acte, lui disant que c'était plutôt une coutume et une forme de style qu'une obligation qui dût avoir aucun effet. »

Ainsi, dès 1661, Louis XIV avait pris ses mesures pour attacher le Portugal comme un ennemi domestique aux flancs de l'Espagne, et en même temps il tenait en inquiétude Philippe IV par la revendication de la dot de Marie-Thérèse ou l'annulation de sa renonciation à la succession d'Espagne.

En Italie, le roi ne cessa de travailler à fortifier le parti français par des alliances avec les princes souverains. Dans les derniers temps de sa vie, Mazarin avait négocié deux mariages qui devaient lier étroitement la Toscane et la Savoie à la politique française. Ils s'accomplirent dans les premiers temps du gouvernement personnel de Louis XIV. Dès le 18 avril 1661, le Roi signa le contrat de mariage de Cosme de Médicis, fils du grand-duc de Toscane, avec Marguerite-Louise d'Orléans, fille aînée issue du second mariage de Gaston d'Orléans. Le Roi donna à cette princesse neuf cent mille livres comme présent de noces[2]. Le mariage eut lieu le lendemain (19 avril). Celui de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, avec Françoise-Madeleine d'Orléans, troisième fille du second mariage de Gaston, ne s'accomplit que plus tard; mais les négociations, entamées par Mazarin, se continuèrent activement en 1661, et contribuèrent à resserrer l'alliance de Louis XIV avec la maison de Savoie.

Parmi les princes italiens, le pape Alexandre VII (Fabio Chigi) était le souverain qui avait montré les dispositions les moins favorables à la France. On attribuait cette hostilité du

1) Don Christoval était secrétaire de Don Louis de Haro. Il avait dit à l'ambassadeur français : « Nous croyons que tôt ou tard nous appartiendrons à la France. »

2) *Journal des Bienfaits du Roi*, mscr. de la Bib. nat.

Pape à son animosité personnelle contre Mazarin. Il avait eu connaissance des instructions que le cardinal, qui gouvernait alors la France, avait envoyées aux partisans de ce royaume pour qu'ils s'opposassent à la promotion de Chigi à la papauté. Le portrait que Mazarin traçait de ce cardinal était rempli de traits satiriques [1]. « Il n'a, disait-il, ni savoir ni vertu solides, mais une simple littérature superficielle et pédantesque, et un semblant de zèle ecclésiastique qui n'est que grimace. Il a le cerveau rempli de fausses maximes touchant les affaires du monde ou les intérêts des princes chrétiens, d'autant plus dangereuses qu'il a une présomption incroyable et qu'il abonde en son sens au delà de toute expression. » Alexandre VII n'oublia pas les injures de Fabio Chigi. Il avait, d'ailleurs, été blessé de n'avoir pas eu part aux négociations de la paix des Pyrénées, et n'avait cessé de témoigner son ressentiment contre Mazarin dans ses relations avec la France.

Louis XIV voulut faire cesser cette situation. Un des premiers actes de son gouvernement personnel fut l'envoi d'un gentilhomme, nommé Aubeville, pour tenter de ramener le Pape à d'autres sentiments; cette mission échoua. Le Roi espéra mieux réussir en chargeant de l'ambassade de Rome un des principaux seigneurs du royaume, le duc de Créqui; mais la lutte, qui jusqu'alors s'était bornée à la froideur des relations diplomatiques, éclata avec violence et amena une rupture momentanée entre le Saint-Siège et la France. On sait que Louis XIV en sortit victorieux [2] et que son autorité s'affermit, par ce succès, dans la péninsule italique.

Le principal danger pour la France venait de la branche allemande de la maison d'Autriche, qui, depuis la paix de Westphalie, s'était relevée dans l'Empire et dans l'Europe septentrionale. Mazarin lui avait opposé la Ligue du Rhin, organisée en 1658. Colbert dit dans son *Journal* que Louis XIV s'attacha à la forti-

1) Ces instructions se trouvent aux Affaires étrangères, *France*, t. 270, f° 323, et *Rome*, t. 126, f° 572. Elles sont en italien et datées du 8 octobre 1654, plusieurs mois avant la mort du pape Innocent X. On a imprimé une traduction de ces instructions dans le recueil publié par le ministère des Affaires étrangères.

2) Le récit de cette lutte se trouve dans toutes les histoires de Louis XIV.

fier. « Comme la seule puissance de la maison d'Autriche est toujours à considérer, écrit Colbert [1], il (le Roi), résolut de faire toutes choses possibles pour la tenir en échec, et, pour cet effet, de soutenir, fortifier et augmenter l'alliance du Rhin, par le moyen de laquelle il tiendrait dans l'Empire une puissance plus grande que celle de l'Empereur. »

La correspondance de Lionne confirme encore ici les renseignements fournis par Colbert. En annonçant, en 1661, à l'archevêque-Électeur de Mayence la mort de Mazarin, de Lionne ajoutait [2] :

« Un des soins les plus pressants de Sa Majesté sera la religieuse observation de ses alliances et surtout de celle qu'Elle a contractée avec les princes du Rhin de l'une et de l'autre religion [3]. Elle veut bien assurer et donner sa parole royale à tous les princes, ses confédérés qu'Elle n'aura rien de plus à cœur que de cultiver cette alliance, la fortifier et la protéger, et de donner en particulier à chaque allié, aux rencontres qui s'offriraient, toutes les preuves effectives d'estime et de tendresse en son pouvoir. »

Le premier soin du Roi fut de faire payer aux princes allemands les pensions qu'on leur avait promises. Il s'attacha ensuite à étendre cette confédération dévouée à la France. L'archevêque-Électeur de Trèves avait d'abord refusé d'y entrer, mais enveloppé de toutes parts par les États de la France et des autres princes de la Ligue du Rhin, il demanda lui-même à être compris dans cette alliance. Louis XIV s'empressa d'annoncer ce succès à M. de Gravel, qui était le représentant officiel de la France à Francfort et sur les bords du Rhin. Il lui écrivait le 21 août 1661 [4] :

« Il m'a enfin réussi de detacher mon cousin l'électeur de Trèves des engagements qu'il avait contraires à nos intérêts et de le por-

1) Ce passage du *Journal* de Colbert, a été publié dans le tome VI, p. 487, du recueil déjà cité de M. Pierre Clément.
2) Aff. étr., *Corresp. d'Allemagne*, t. CLXIX.
3) L'alliance du Rhin comprenait, dès 1661, des catholiques comme les Électeurs archevêques de Mayence et de Cologne, l'évêque de Munster, etc., et des protestants, entre autres, le roi de Suède et les trois ducs de Brunswick.
4) Aff. étr., *Corresp. d'Allemagne*, t. CLXVIII.

ter à conclure avec moi un traité d'alliance. Il promet d'entrer dans le plus bref délai dans l'alliance des princes du Rhin. Cette affaire m'a paru de grande considération et pour le solide et pour la réputation dans l'Empire et partout ailleurs [1]. »

On voit quelle importance Louis XIV attachait avec raison à cette Ligue du Rhin, qui pouvait mettre sur pied une armée et tenir l'Empereur en échec au sein même de l'Allemagne. Elle s'étendit rapidement, depuis la Baltique jusqu'aux frontières de la Suisse, et embrassa le puissant électorat de Brandebourg, les duchés de Brunswick (Lunebourg, Wolfenbüttel et Hanovre), le duché de Neubourg (capitale Düsseldorf), les trois électorats ecclésiastiques de Mayence, Cologne et Trèves, les évêchés souverains de Munster, Strasbourg et Bâle, les landgraviats de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt, les duchés des Deux-Ponts et de Würtemberg [2]. Louis XIV, qui, par ses subsides, tenait réunis ces princes divisés de religion et d'intérêts, était le véritable chef de la Ligue. Tant qu'elle subsista, il fut plus puissant en Allemagne que l'empereur Léopold.

Il s'efforça en même temps d'enlever à cet empereur l'alliance de la Pologne et de placer un prince français à la tête de ce pays. La reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague, était française de naissance et de cœur [3]. Plus habile et plus ambitieuse que son mari, Jean-Casimir Wasa, elle aurait voulu lui donner pour associé à la couronne Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, fils unique du Grand Condé [4]. Elle aurait ainsi fortifié l'autorité royale et modifié la constitution anarchique de la Pologne en remplaçant l'élection des rois par une sorte de système d'adoption. Mais la noblesse polonaise, jalouse de ses droits,

1) Cette lettre prouve que M. Mignet a eu tort de placer, dès 1658, l'archevêque-Électeur de Trèves parmi les confédérés du Rhin (*Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II, p. 14).

2) J'ai exposé l'origine, les développements et la ruine de la Ligue du Rhin dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*. Je me borne ici à rappeler son influence en Allemagne.

3) On peut consulter sur le rôle de cette reine un intéressant article publié par M. Vandal, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

4) Le duc d'Enghien devait épouser Anne de Bavière, fille d'Anne de Gonzague et nièce de la reine de Pologne.

préférait une république aristocratique à une véritable monarchie.

Louis XIV ne se laissa pas décourager par cette opposition. Il avait en Pologne un représentant habile et expérimenté, le président de Lumbres [1], qui soutint énergiquement la candidature du duc d'Enghien contre le baron de l'Isola [2] et le maréchal de la la petite Pologne, le comte Lubomirski. Cette lutte remplit l'année 1661 et entraîna la France dans des dépenses considérables pour gagner une noblesse fastueuse, ruinée par ses habitudes de luxe et de prodigalité. On demandait à Louis XIV quatre millions. De Lionne écrivait, à ce sujet, à M. de Lumbres [3] :

« Je ne vous celerai pas que Sa Majesté a été surprise de voir que la somme, qu'on dit être nécessaire pour surmonter les obstacles, va toujours croissant notablement... Elle connaît mieux que personne la considération et la conséquence de toute cette affaire et voit suffisamment qu'il est de son service, de son avantage et de sa gloire d'en venir à bout en employant tous les moyens qui sont en sa puissance; mais il faut voir, en même temps, si, après l'épuisement où une guerre de vingt-cinq ans a laissé son Épargne [4], les moyens qu'on demande comme nécessaires sont en son pouvoir, et si on doit s'engager à offrir ce qu'on reconnaît moralement impossible d'accomplir. »

Pendant que Louis XIV hésitait à épuiser les finances de la France pour un résultat incertain, les partisans de l'Autriche agissaient avec vigueur. Le maréchal Lubomirski et les nobles de sa faction firent décider par la diète polonaise que l'élection du successeur de Jean-Casimir Wasa n'aurait pas lieu tant que ce prince occuperait le trône. Pour soutenir leur décision, ils formèrent une confédération et résolurent de ne pas reculer devant une guerre civile, si la reine de Pologne voulait user de violence

1) On trouve les instructions qui furent données à M. de Lumbres dans la publication de M. Farges, indiquée plus haut.

2) Le baron de l'Isola était un Francomtois, habile diplomate, envoyé par l'Empereur en Pologne pour combattre la candidature du duc d'Enghien. On peut consulter sur lui les importants travaux de notre confrère de la Société d'Histoire diplomatique, M. le docteur Pribram.

3) Aff. étr. *Corresp. d'Allemagne* (supplément). Dépêche du 31 juillet 1661.

4) Il ne faut pas oublier qu'en juillet 1661, Fouquet était encore surintendant des finances.

pour faire proclamer l'élection du duc d'Enghien. La situation était d'autant plus dangereuse que l'Empereur, dont les États confinaient à ceux de la Pologne, se montrait disposé à envoyer des troupes au secours des confédérés. La France était trop éloignée pour opposer une armée à celle des Autrichiens ; mais la Suède, ancienne alliée de la France, touchait à la Pologne et était en état d'arrêter les Impériaux. Lionne annonçait à M. de Lumbres, dans une dépêche du 30 juillet 1661, que le comte de Tott [1] paraissait favorable à une intervention de la Suède en Pologne. Les négociations, entamées avec cet ambassadeur, aboutirent à la conclusion d'un traité dont les principaux articles devaient rester secrets [2]. La Suède s'engageait, dans le cas où les Impériaux envahiraient la Pologne, à leur opposer un corps de douze mille hommes, à condition que la France lui fournirait un subside de 480,000 écus. L'Empereur craignit de s'engager dans une guerre, où il aurait eu à combattre la Suède en Pologne et la France en Allemagne ; il se contenta d'avoir fait échouer le projet d'élection du duc d'Enghien.

Les faits que je viens de rappeler suffisent pour prouver quelle active et puissante influence Louis XIV exerçait, dès le début de son gouvernement personnel, sur la diplomatie européenne. Ce jeune roi, auquel on a plus tard reproché un caractère si impérieux, avait alors le mérite de reconnaître l'utilité des conseils que lui donnaient des hommes tels que de Lionne et Colbert. On en trouve la preuve dans une anecdote racontée par ce dernier [3].

« Le Roi, dit Colbert, avait résolu dès le commencement de l'année 1662, de faire deux voyages pendant l'été suivant, l'un en Al-

1) Claude de Tott, né en 1616, était ambassadeur de Suède en France; il y mourut en 1674.

2) La dépêche de Lionne fait connaître ces articles.

3) Ce passage du *Journal de Colbert* se rapporte à l'année 1662. Il ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément, mais dans le manuscrit des Affaires étrangères. La *Société de l'Histoire de France* a décidé en principe la publication complète de ce manuscrit, et a chargé de l'éditer M. Farges, sous-chef de bureau aux Affaires étrangères. On doit déjà à M. Farges plusieurs publications historiques, entre autres, comme nous l'avons dit, celle des *Instructions données aux ambassadeurs français en Pologne depuis la paix de Westphalie.*

lemagne pour voir Brisach et Philipsbourg [1], qu'il n'avait pas encore vus, et ensuite toute la frontière septentrionale jusqu'à Gravelines. Tous les préparatifs étaient faits : ses gardes du corps, au nombre de quatre cents, étaient assemblés ; ses gendarmes et ses chevau-légers, au nombre de deux cents à deux cent cinquante chacun [2], l'étaient également. Il leur avait fait faire des casaques en broderie, de ses couleurs, à la réserve des gendarmes et des chevau-légers, qui en avaient tous d'écarlates, chamarrées de gros galons d'or et d'argent. Tout son équipage était somptueux et magnifique.

« Il s'était déclaré de (l'intention de) faire ce voyage, et dans tout son royaume et dans les pays étrangers ; il s'était flatté d'y recevoir beaucoup de satisfaction et en parlait tous les jours comme d'une chose qu'il avait fort à cœur, et cela était passé si avant que ceux qui ont l'honneur de le servir n'osaient lui representer les inconvénients qui en pouvaient arriver. » Et cependant ils en voyaient le danger. « Celui, ajoute Colbert, qui a soin des affaires étrangères [3], soutenait que l'Empereur, étant menacé du Turc et ayant envoyé à la Porte pour avoir la paix à des conditions honteuses qu'il faisait offrir, rejetterait tout le blâme de ces conditions sur la nécessité de divertir [4] ses troupes pour en avoir un corps considérable pour garantir ses États patrimoniaux et l'empire même de la puissance du Roi, et que les princes, Électeurs et autres, qui étaient dans l'alliance du Rhin, étaient tellement remplis de sa puissance et s'attendaient à de si grands présents que, quoi que sa Sa Majesté leur donnât, ils se retireraient toujours moins contents qu'ils ne seraient venus.

« Celui qui a soin des affaires de finances [5] disait que les avantages que le Roi prétendait tirer de la chambre de Justice [6] pourraient souffrir quelque diminution en son absence.

1) Ces deux places fortes, situées sur la rive droite du Rhin, appartenaient alors à la France. La première avait été conquise sous le règne de Louis XIII, et la seconde pendant la régence d'Anne d'Autriche, à la suite de la victoire de Fribourg, remportée par Condé.

2) Pour chaque corps.

3) On a déjà vu que de Lionne, sans avoir encore le titre de secrétaire d'État, était en réalité le véritable ministre des Affaires étrangères. C'est lui que désigne Colbert.

4) Le verbe *divertir* a ici le sens d'*employer ses troupes ailleurs*.

5) Tout le monde sait qu'après la disgrâce de Fouquet, en septembre 1661, ce fut Colbert qui eut la direction des finances, sous le nom de contrôleur général.

6) Cette Chambre de Justice avait été établie en 1661 pour juger Fouquet et tous les financiers qu'on accusait de malversation. La présence du Roi paraissait nécessaire pour déterminer les juges à condamner des accusés qui avaient beaucoup d'amis dévoués et de puissants protecteurs.

« Enfin le mal étant pressant, l'un d'eux [1], s'accusant lui-même en son particulier, de n'avoir pas en cela satisfait à la fidélité qu'il devait au Roi et à la liberté entière qu'il donnait de dire leurs sentiments à ceux qui ont l'honneur de le servir, prit la résolution de lui dire (ses objections). Aussitôt ce prince, avec une facilité d'esprit qui lui est particulière et que jamais homme vivant n'a possédée si parfaitement que lui, après avoir fait toutes ses réflexions sur cette matière, leur fit [2] une douce réprimande de ne l'avoir pas plus tôt averti, leur ordonna, en toutes occasions, de l'avertir avec une entière liberté de ce qu'ils trouveraient être nécessaire et avantageux pour son service, même sur ses propres actions. Il licencia sa maison et tous les équipages qu'il avait fait préparer. »

Il y a loin de ce jeune Roi au monarque hautain et absolu, tel que l'imagination se représente Louis XIV. Les succès, les flatteries et l'enivrement de la puissance purent transformer plus tard son caractère. L'étude historique, que nous venons de faire sur sa politique en 1661 [3], nous le montre sous un aspect fort différent. Il avait, il est vrai, les passions et les faiblesses de son âge ; il prit une maîtresse parmi les filles d'honneur de Henriette d'Angleterre, mais il ne lui donna aucune part dans le gouvernement. Ses plaisirs ne l'empêchèrent jamais de surveiller et de diriger la diplomatie européenne. Il s'acquittait déjà de tous les devoirs de la royauté, qu'il devait remplir avec tant de grandeur pendant cinquante-quatre ans (1661-1715) ; il aspirait à la gloire et à la domination ; mais son ambition était contenue par la prudence. Lorsqu'il le fallait, il parlait et agissait en roi, et cependant il écoutait et provoquait même les conseils de ministres aussi habiles et aussi dévoués que de Lionne et Colbert ; toujours maître de lui-même, il sacrifiait, sans hésitation, à l'intérêt de la France les satisfactions de son orgueil.

A. Chéruel.

1) Colbert ne se nomme pas, mais les sentiments qu'il exprime indiquent assez que celui qui fit au Roi des représentations est le même que le narrateur.

2) Le mot *leur* indique assez que de Lionne assistait et prenait part à cette conférence.

3) Nous pouvons ajouter que cette étude est appuyée sur des documents d'une authenticité incontestable.

DIPLOMATIE DE L'ANCIENNE RUSSIE[1]

Pierre le Grand fit entrer la Russie dans le concert des États européens. Dès lors il ne s'est produit en Europe aucun événement important sans que la Russie y ait pris part ou même, quelquefois, y ait exercé une influence par la force de ses armes.

La fermeté et la direction de la politique russe ne datent cependant pas seulement de Pierre Ier. Le point de départ est dans les faits historiques antérieurs.

La diplomatie d'un État réfléchit sa vie intérieure. Les moyens qu'emploie l'État dans ses relations extérieures, attestent le degré de dignité personnelle qui lui est propre.

Les questions à examiner dans l'histoire de l'ancienne diplomatie russe concernent la mesure dans laquelle la Russie possédait le sentiment de la justice et de la morale universelle, en entrant dans le concert des États civilisés ; les garanties qu'elle donna à l'Europe occidentale de son respect pour le droit et la dignité des autres États.

La direction de la diplomatie russe a subi de fréquentes modifications ; une fois établies, les règles qu'elle suivait s'affermirent et se développèrent avec la marche de l'histoire. Là se trouvent

1) Lechkow, *Ancienne diplomatie russe.* — Schletzer, *Nestor.* — *Chroniques russes.* — Evers, *Anciens droits russes.* — Pogodine, *Études sur les traités conclus avec les Grecs par Oleg, Igor et Sviatoslav, Grands-Ducs de Russie.* — Andréevsky, *Droits des étrangers en Russie avant Ivan III.* — Lochvitzky, *Des prisonniers de guerre d'apres l'ancien droit russe.* — Iwanow, *Caractère des relations internationales et développement historique du droit international.* — Kotochikine, *La Russie sous Alexis Michaïlovitsch.* — Kostomarow, *Commerce du Grand-Duché de Moscou.* — Kapoustine, *Relations diplomatiques de la Russie au* XVIIe *siècle.* — *Annales* (Pamiatniki) *des relations diplomatiques de l'ancienne Russie.* — Karamizine, *Histoire de l'Empire de Russie.* — Bestoujew-Rioumine, *Histoire de Russie.* — Koch et Schoell, *Histoire des traités de Paix.*

à la fois la base de la politique russe jusqu'au règne d'Iwan III, et les signes qui caractérisent cette politique depuis Iwan III jusqu'à Pierre le Grand. Les premières manifestations ne concernaient pas les intérêts généraux de la Russie ; elles visaient les intérêts particuliers de ses éléments constitutifs. Tantôt c'étaient les intérêts du peuple, tantôt de la maison régnante, tantôt enfin les intérêts du prince gouvernant. Dans la période suivante, au contraire, l'objet de la diplomatie russe se rapporta aux intérêts de l'État.

I

Une partie des tribus se détache de la famille commune du peuple slave. Étant venues s'établir dans le territoire de la Russie moderne, ces tribus formaient une nation, une société distincte. Polaniens, Drévlians, Radimitschs, Viatitschs, tous différents de mœurs et coutumes, vivent d'abord séparés. Cette vie à part des tribus slaves, en Russie, peut avoir duré assez longtemps, avant qu'elles se fussent organisées en sociétés, appelées principautés. Si ces tribus avaient leurs anciens princes, si elles possédaient un pouvoir général, une espèce de gouvernement, il n'existait point de lien commun entre elles. La guerre entre tribus slaves était en permanence. En dehors des querelles de voisinage, le paiement d'un tribut fut la cause de cette guerre perpétuelle entre les peuplades d'origine slave et celles qui ne l'étaient pas, Khozars et Varègues, habitant la Russie.

Dans les sociétés primitives, le tribut est une question vitale des peuples. Dans la première période historique de la Russie, les principautés slaves du Midi étaient tributaires des Khozars ; celles du Nord payaient tribut aux Varègues. La Russie, divisée et tributaire, était dépendante de voisins plus puissants. Plus pauvres et hors d'état d'acquitter exactement leur tribut aux Varègues, les peuplades slaves du Nord se soulevèrent. Réunies ensemble, elles chassèrent leurs oppresseurs. Exécutée en commun et couronnée de succès, cette première entreprise des tribus du Nord contre un ennemi commun, ne fut pas imitée par les tribus slaves du Midi. Celles-ci sont redevables à la domi-

nation des Varègues d'avoir cessé d'être tributaires des Khozars. L'expulsion des Varègues mit fin à l'union des tribus du Nord. La guerre intestine recommença. Ne réussissant pas d'elles-mêmes à faire régner l'ordre au dedans, les tribus slaves firent appel aux Varègues. Elles leur demandèrent de venir gouverner la Russie. C'est le premier acte public et organique que mentionnent les chroniques russes ; acte d'appel de la maison de Rurik dans la Russie (862).

Dans l'origine, cet acte n'émana que de quelques tribus du Nord. Mais l'idée de cet acte, son but et son fondement répondaient si bien à l'intérêt de toutes les tribus slaves, qu'il avait le caractère d'une loi fondamentale d'État. La tâche des princes appelés par cet acte en Russie, tâche dont les éléments slaves divisés par la guerre ne réussissaient pas à venir à bout, était d'organiser un pouvoir général. Ce pouvoir tout formé et représenté par une famille, ne pouvait que venir du dehors. Ce ne fut pas un individu, mais une famille entière, la maison de Rurik, dans la personne de trois frères et leurs descendants, que les tribus slaves de la Russie investirent de la souveraineté.

Ce fut le point de départ de la vie politique du peuple russe. L'entrée de la maison de Rurik dans l'exercice de tous les droits de la souveraineté forma des tribus slaves de la Russie une nation; les intérêts du peuple et ceux de la maison régnante se confondent peu à peu et forment l'intérêt commun de la Russie. Antérieurement à l'époque de cette union organique, l'histoire de la Russie est l'histoire de la formation et de la réalisation du pouvoir suprême par les Rurik, appelés à régner sur la Russie. Cette élaboration dura plusieurs siècles. Elle se divise en des périodes, dont chacune constitue comme un degré dans l'ascension de la maison régnante au pouvoir suprême. Telles sont les périodes connues dans l'histoire de la Russie sous la dénomination des *Varègues*, d'*Apanages* et de *Joug mongole*.

Avant que les tribus slaves de Russie se fussent formées en corps d'État, les questions de diplomatie générale et les intérêts nationaux font défaut partout. Des éléments séparés se meuvent et agissent isolément.

Beaucoup plus tard, développés chacun d'une manière distincte, ces éléments s'assemblent et forment le grand-duché de Moscou.

II

L'intérêt commun des principautés slaves dans la période des *Varègues*, qui commence à l'arrivée de Rurik avec ses frères, fut, avant tout, de sortir de l'état tributaire et d'imposer le tribut aux peuplades voisines non slaves. Ce résultat pouvait être atteint par la maison régnante, en rendant la Russie plus forte, soit par la conquête de toutes les tribus slaves, soit en leur désignant un ennemi commun. La conquête de toute la Russie dépassait les forces de la maison de Rurik. Il restait, pour unir les tribus slaves, à leur opposer un ennemi commun. L'empire de Byzance fut cet ennemi. Les Rurik firent luire aux yeux des Slaves l'espérance du tribut et du butin, et toute la Russie, conduite par Oleg, se mit en marche contre l'empire grec.

Avant l'arrivée des Rurik, quelques princes slaves avaient fait des incursions dans cet empire. A partir d'Oleg, les campagnes contre l'empire de Byzance deviennent générales. Ce prince établit sa capitale à Kiew, point de départ, disait-il, de la route de Constantinople. Sviatoslav nourrissait même l'idée de s'installer à Péréiaslavetz, au bord du Danube. Un rapprochement se produisit ainsi entre le Nord pauvre et le Midi riche, dont le but était d'enlever du butin et de percevoir un tribut. La maison régnante transporta hors des frontières russes l'objet des discordes entre les tribus slaves. Les Rurik reportèrent vers l'empire de Byzance tous les désirs et toutes les forces de la Russie. Le désir de s'enrichir du butin enlevé aux Grecs et d'en faire leurs tributaires, réconcilie les peuplades slaves et les unit en un seul peuple, aux dépens de ceux-là.

Ainsi naquit le premier sentiment de leur unité. Les victoires remportées en commun sur les Grecs, avaient porté les tribus slaves à reconnaître sans conteste l'autorité du prince, leur chef militaire, et à se regarder comme un seul peuple. Les rapports avec l'empire de Byzance furent antérieurs à l'unification de la Russie. Ils n'avaient eu pour but que de procurer aux peuplades

slaves les moyens d'existence grâce au tribut et au butin. Il n'y était pas question de droit ni d'intérêts politiques. Violation directe de tout droit, les premières guerres des Slaves de Russie contre l'empire grec n'étaient qu'une affaire de nécessité. La diplomatie n'y intervient point, ne décide de rien. Son rôle se borne à sanctionner les résultats des guerres et des incursions. Actes de paix seulement, les traités s'offraient aux Grecs comme l'unique moyen de contenir la Russie et de mettre des bornes à sa marche en avant. Par ces actes, les Grecs espéraient du moins obliger la Russie à reconnaître comme un droit inviolable les résultats de ses victoires. Tels ont été les bases et le caractère de la diplomatie russe des *Varègues*.

III

La première campagne considérable contre l'empire grec fut entreprise par Ascold et Dir, deux compatriotes de Rurik. Ayant armé à Kiew, en 865, deux cents navires, ils s'ouvrirent une route vers la mer Noire et le Bosphore de Thrace; ils mirent tout à feu sur les côtes, et ils furent bientôt aux portes de Constantinople, qu'ils assiégèrent par mer. Michel III, régnant à Constantinople, ne dut son salut qu'à une violente tempête qui dispersa et détruisit la flotte russe.

Rurik, premier grand-duc de Russie, mourut en 879, laissant à Oleg, son parent, la régence du gouvernement et la tutelle de son fils, Igor, encore en bas-âge. En 907, Oleg résolut de faire la guerre à l'empire. Toutes les tribus de la Russie se rangèrent sous ses drapeaux. Le Dniéper fut bientôt couvert de deux mille barques légères portant chacune quarante combattants. Cette armée russe, forte de 80,000 combattants, arriva dans l'empire grec en longeant les côtes occidentales de la mer Noire. Le superstitieux Léon, qui régnait alors à Constantinople, peu occupé de la sûreté de son empire, se contenta de faire entourer le port d'une forte chaîne. Oleg saccagea les environs de Byzance, incendia les villages, les églises et les maisons de plaisance des seigneurs. Les Grecs restaient honteusement renfermés dans les murs de la capitale, que le prince russe fit

bientôt trembler. Oleg, selon Nestor, chroniqueur russe, fit mettre ses bateaux à terre, les fit monter sur des roues, et, par la seule force du vent, la flotte approcha de Constantinople à pleines voiles. Il ordonna peut-être à ses soldats de traîner les barques par terre jusque dans le port, pour pouvoir escalader les murs de la ville. Cette derniere version serait plus vraisemblable. Les Grecs, effrayés de cette entreprise, se hâtèrent de proposer la paix à Oleg, et de lui offrir un tribut. Le vainqueur exigea douze grivnas pour chaque homme de ses troupes; les Grecs y consentirent, à condition que lui, de son côté, ferait cesser les hostilités, et s'en retournerait dans sa patrie. L'armée russe se retira en effet à quelque distance de la ville. Le prince envoya à l'empereur des Normands, ses compagnons : Charles, Farlof, Vérémid, Boulaf et Stémid. Ces ambassadeurs conclurent avec l'empire le traité suivant :

« 1° Les Grecs s'engagent à donner douze grivnas à chaque homme de la flotte, et, de plus, à payer des contributions pour les villes de Kiew, Tschemigow, Péréiaslaw, Polotzk, Rostow, Lubetsch et autres, gouvernées par des princes, dépendant d'Oleg. »

« 2° Les ambassadeurs que le prince russe enverra à Constantinople, y seront défrayés de tout par le trésor impérial. L'empereur s'engage en outre à donner à tout négociant russe venant en Grèce, du pain, du vin, de la viande, du poisson et des fruits pendant six mois, à lui accorder l'entrée libre dans les bains publics, et à lui fournir, pour son retour dans sa patrie, des vivres, des ancres, des voiles, en un mot tout ce dont il aurait besoin. »

Les Grecs acceptèrent ces conditions. Il fut convenu en outre ce qui suit : « 1° les Russes qui viendront à Constantinople, pour d'autres affaires que celles du commerce, n'auront pas droit à l'entretien mensuel ; 2° le prince russe défendra à ses ambassadeurs de faire aucune offense aux habitants des provinces et villages grecs ; 3° le quartier de Saint-Mame sera spécialement affecté aux Russes, qui devront informer de leur arrivée le conseil de ville, lequel inscrira leurs noms, et leur comptera tous les mois la somme nécessaire à leur entretien, à quelque ville

de Russie qu'ils appartiennent, Kiew, Tschemigow, Péréiaslaw ou autres. Il leur sera désigné une porte par laquelle ils entreront sans armes, et jamais plus de cinquante hommes à la fois; du reste, il leur est permis d'exercer librement le commerce à Constantinople sans payer aucun droit. »

Cette paix, si avantageuse pour les Russes, fut ratifiée par les cérémonies de la religion. L'empereur jura sur l'Évangile; Oleg et les siens, sur leurs armes et par les dieux du peuple russe, le Péroune et le Volosse. En signe de triomphe, Oleg suspendit son bouclier aux portes de Constantinople et revint à Kiew. Tel fut le premier traité conclu entre les Russes et les Grecs. Quelques historiens le considèrent comme les simples préliminaires d'un traité postérieur, conclu en 911. Le traité de 907 ayant surtout en vue des intérêts commerciaux, ne détermina pas de règles précises, d'après lesquelles seraient résolues les constestations entre les Grecs et les Russes. Les Grecs, sans doute, espéraient être suffisamment garantis de la violence et l'arbitraire par les dispositions générales du traité. Il n'en fut probablement pas ainsi, car l'expérience démontra la nécessité de compléter le traité de 907, en y ajoutant des dispositions particulières. En effet, quatre ans après, Oleg envoya à Constantinople des ambassadeurs pour conclure avec l'empire un traité, écrit cette fois, où seraient précisées les règles à suivre dans les contestations entre particuliers des deux États[1].

Trente-six ans s'étaient écoulés pendant lesquels les relations entre les Russes et les Grecs avaient été régies par les deux traités d'Oleg. Igor succéda à son parent et tuteur sur le trône de Kiew. Son règne ne fut signalé par aucun évènement important jusqu'à l'an 941, où il entreprit une guerre contre les Grecs. Le motif de cette guerre fut probablement l'inobservation par les Grecs des traités précédents.

S'il faut en croire les chroniqueurs, Igor entra dans la mer Noire, qui avait reçu le nom de mer Russe, avec dix mille barques. Les Bulgares, alors alliés des Grecs, avertirent l'empereur

1) Schletzer, *loc. cit.*, t. II (éd. russe), p. 698.

de cette irruption; mais déjà le prince russe avait eu le temps d'opérer une descente, et de ravager les environs du Bosphore. Ce prince se croyait sûr de la victoire, mais le succès ne répondit pas à son attente. Le terrible feu grégeois, au moyen duquel les Grecs incendièrent un grand nombre de barques d'Igor, inspira aux Russes une telle frayeur qu'ils se retirèrent sur les côtes de l'Asie mineure. Ayant pillé la Bithynie, ils gagnèrent les côtes de Thrace. Après avoir encore tenté le sort d'un combat naval, ils reprirent le chemin de leur patrie avec une perte considérable.

Loin d'être découragé, Igor résolut de tirer une vengeance éclatante des Grecs. Il leva une armée considérable dans les tribus reconnaissant son autorité et, deux ans après, il marcha de nouveau contre l'Empire, avec une flotte et une cavalerie formidable. Averti par les Bulgares, Romain, qui régnait alors à Constantinople, envoya sur-le-champ des ambassadeurs à Igor. Ceux-ci le rencontrèrent aux embouchures du Danube et lui proposèrent de lui payer le même tribut qu'Oleg avait jadis imposé à l'empire, si le prince consentait à conclure la paix. Igor s'arrêta et communiqua à sa troupe d'élite la proposition des Grecs. « Si l'empereur, répondirent ces fidèles compagnons du prince russe, consent à nous donner de l'or et de l'argent sans nous exposer à la chance de la guerre, que pouvons-nous exiger de plus? Savons-nous qui de lui ou de nous remportera la victoire? et qui peut deviner ce qui nous attend sur mer? Ce n'est pas la terre qui est sous nos pieds, c'est l'abîme des eaux où tous les hommes courent les mêmes dangers. »

L'année suivante, Romain envoya des ambassadeurs à Igor; celui-ci en députa de son côté à Constantinople, où fut solennellement conclu le traité de paix.

Après avoir confirmé cette alliance par serment, l'empereur députa de nouveaux ambassadeurs à Kiew, pour remettre au prince russe la charte de la paix. Igor se rendit avec eux sur la colline sacrée, où était l'idole du Péroune, et là, en leur présence, il promit solennellement de vivre ami de l'empereur. A son exemple, ses guerriers, pour gage de la sincérité de leurs ser-

ments, déposèrent auprès de l'idole leurs armes, leurs boucliers et leurs anneaux. Les Varègues chrétiens, et ils l'étaient déjà en grand nombre, prêtèrent le même serment dans la cathédrale de Saint-Élie. Igor avait fait aux ambassadeurs grecs de riches présents en fourrures, en cire et en prisonniers, et il les envoya à l'empereur avec les protestations d'amitié les plus sincères.

Les conditions des traités d'Oleg et d'Igor, dont l'un fut conclu après une campagne heureuse et l'autre à la suite d'un désastre, sont essentiellement différentes. En dehors des stipulations générales et réglementaires, le premier montre d'une manière évidente les Varègues vainqueurs; le second, vaincus. Favorable aux Russes, le premier ne contient que des clauses qui, en même temps, tendent à l'avantage des deux peuples ; tous les articles de l'autre ne visent que les intérêts des Grecs. La plupart de ces articles sont tels qu'à priori on voit combien les Grecs étaient heureux d'avoir trouvé occasion de modifier, conformément à leur intérêt, les dispositions de l'ancien traité. Ils stipulent avec Oleg, tandis qu'ils imposent leurs conditions à Igor. Pour expliquer cette différence entre les deux traités, il ne suffit pas de dire que, les Grecs ayant été vainqueurs dans la première campagne d'Igor, les Russes ne voulurent pas courir la chance d'une seconde défaite, que, par conséquent, ils se virent réduits à tout consentir sans contester. Leur première campagne n'atteignit pas seulement son but, c'est-à-dire ils ne s'étaient pas enrichis de butin aux dépens des Grecs. En prescrivant les conditions les plus onéreuses, on tâche ordinairement de conserver à l'acte la forme de traité et de donner à l'ensemble, comme à un arrangement mutuel, au moins quelque apparence de réciprocité, à l'aide de laquelle se peuvent masquer les exigences les plus rigoureuses. Comme les Russes, les Grecs connaissaient la forme des conditions mutuelles. Le traité d'Oleg précisément fut rédigé dans cette forme. Pourquoi dès lors les Grecs, peuple civilisé, choisirent-ils, en 945, cette forme extraordinaire ? Cette question évidemment ne peut être résolue qu'en supposant que le traité de 911 fut le principal. Celui conclu sous Igor ne paraît être qu'une annexe au traité d'Oleg.

En 967, le mécontentement de l'empereur Nicéphore Phocas contre Pierre, roi des Bulgares, fournit au grand-duc de Russie, Sviatoslav, l'occasion de faire la conquête de la Bulgarie. Jaloux de punir les Bulgares, l'empereur députa à Kiew une ambassade, chargée d'engager le prince russe à faire la guerre aux Bulgares. Sviatoslav se prêta de bon gré au désir de l'empereur et marcha contre les Bulgares qu'il défit. S'étant rendu maître de leur royaume, Sviatoslav résolut d'y fixer définitivement son séjour. Les Grecs ne furent pas longtemps sans reconnaître la faute qu'ils avaient faite, d'attirer les Russes sur les bords du Danube, car le belliqueux Sviatoslav leur paraissait, dans un voisinage si rapproché, beaucoup plus terrible que les Bulgares. Jean Zimiscès, alors empereur de Constantinople, somma ce prince de remplir les conditions arrêtées avec Nicéphore, et conséquemment d'évacuer la Bulgarie. Sviatoslav rejeta les propositions des députés de l'empereur, et leur répondit avec fierté, que bientôt il serait lui-même à Constantinople, et qu'il chasserait les Grecs en Asie. Zimiscès fit ses dispositions pour la guerre, et Sviatoslav se hâta de le prévenir. De part et d'autre, les hostilités furent poussées avec beaucoup de vigueur. Enfin Sviatoslav, après une bataille sanglante sous les murs de Péréiaslavetz, voyant le petit nombre de braves qui lui restaient, blessés pour la plupart comme il l'était lui-même, se décida à demander la paix. Zimiscès fut ravi de sa proposition. Théophane, grand de la cour de l'empereur, et Sveneld, général russe, conclurent le traité suivant, qui prouve que les Grecs eurent tout l'honneur de cette campagne, car Sviatoslav y approuve solennellement tout ce qui peut être utile à l'empereur, et n'y stipule aucun avantage pour la Russie.

« Au mois de juillet, indiction XIV, l'année 1479, moi, Sviatoslav, grand-duc de Russie, fais serment de vivre jusqu'à la fin de ma carrière en paix et en bonne intelligence avec vous, Zimiscès, grand empereur des Grecs, vous, Boris et Constantin, empereurs très-chrétiens, ainsi qu'avec tous vos peuples, promettant au nom de tous les Russes, boyards et autres, nos sujets, de ne jamais rien entreprendre contre vous, de ne jamais con-

duire mon armée ni celle des étrangers dans l'empire grec, dans la province de Chersonèse et dans la Bulgarie. S'il arrivait que d'autres ennemis vous attaquaient, je me déclarerai contre eux, et je les combattrai. Si moi et mes sujets nous manquions de remplir ces conditions fondées sur la justice, puissions-nous devenir l'objet de la malédiction des dieux que nous adorons, du Péroune et du Volosse. Que nous soyons alors *jaunes comme de l'or*, et que nous périssions par nos propres armes. En foi de quoi, nous avons signé le présent traité, écrit sur parchemin, et y avons apposé notre sceau. »

Un différend au sujet des privilèges des marchands russes à Constantinople donna lieu à une nouvelle campagne, entreprise contre les Grecs, en 1043, par le grand-duc Jaroslav. Elle ne fut point heureuse. Une partie de la flotte russe fut brûlée par les Grecs au moyen du feu grégeois, près du Phare. A peine les Russes avaient-ils levé leurs ancres pour échapper aux flammes, qu'il s'éleva une tempête funeste à leurs bâtiments trop légers. La tempête se calma enfin, et six mille Russes qui s'étaient rassemblés au bord de la mer, prirent le parti de retourner dans leur patrie. L'empereur voulant les en empêcher, envoya sa flotte et deux légions à leur poursuite. Vladimir, fils de Jaroslav, qui se trouvait à la tête des Russes, attaqua les galères grecques. Les Grecs se jetèrent à l'abordage et engagèrent un combat désespéré, d'où les Russes sortirent vainqueurs. Les navires des Grecs furent tous pris ou brûlés, leur amiral fut tué, et Vladimir revint à Kiew avec un grand nombre de prisonniers. Cette guerre fut la dernière que les Russes firent contre les empereurs, et depuis cette époque, Constantinople ne vit plus dans le Bosphore, leurs terribles flottes. La Russie, déchirée par les guerres civiles, perdit bientôt sa puissance et sa grandeur.

IV

Dans leurs guerres contre les Grecs, les grands-ducs russes, Oleg, Igor et Sviatoslav, après avoir conféré avec leurs compagnons d'armes, faisaient personnellement des propositions de paix. Lorsque les bases en avaient été arrêtées, des ambassa-

deurs étaient nommés pour compléter et rédiger dans les formes les conditions des traités. L'envoi d'ambassadeurs à cet effet fut un pas en avant, fait par la Russie dans la voie de la civilisation, probablement sur les instances des Grecs, qui y trouvaient leur intérêt. Les ambassadeurs qui, en 911, conclurent le traité d'Oleg avec l'empire grec, étaient des chefs militaires, tous normands, nommés au nom du prince et des boyards. Le traité de 945, conclu sous le règne d'Igor, ne paraît pas avoir été négocié par des ambassadeurs d'origine exclusivement normande ; car ils ne furent plus nommés seulement au nom du grand-duc et des boyards, mais aussi de tout le peuple russe.

D'autres documents attestent que les ambassadeurs étaient choisis dans la classe supérieure ou parmi les hauts fonctionnaires du grand-duché. Ils étaient accompagnés d'une suite nombreuse, et représentaient en même temps le grand-duc, les boyards et le peuple, sauf dans la période des *Varègues*, où la Russie n'était pas encore définitivement formée en corps d'État. En guise de lettres de créance, les ambassadeurs russes, ainsi que les négociants qui les accompagnaient, portaient des cachets, servant à reconnaître l'identité de leurs personnes. Longtemps, en Russie, les cachets tenaient lieu de passeports. Les cachets d'ambassadeurs étaient en or ; ceux des négociants, en argent. On peut cependant inférer du traité conclu du temps d'Igor, qu'à cette époque déjà, les ambassadeurs russes étaient munis d'une espèce de lettres de créance. Toutes les formes épistolaires de la diplomatie russe de ce temps reculé, avaient été empruntées aux Grecs. C'est ainsi que dans l'acte conclu par Igor avec l'empire de Byzance, la cour de Constantinople détermine le contenu des lettres de créance ou passeports.

Les audiences de l'empereur se donnaient en grande pompe. La cour et les plus hauts dignitaires de l'empire s'assemblaient le jour marqué pour la réception des ambassadeurs russes. Leurs discours, ainsi que les réponses de l'empereur, étaient inscrits sur parchemin, à mesure qu'ils étaient prononcés.

Les négociations terminées, les conditions du traité arrêtées, enfin l'acte rédigé, l'empereur jurait sur la croix d'observer fidè-

lement les obligations par lui souscrites. Les ambassadeurs russes devaient être témoins du serment de l'empereur ; en cela consistait la seconde partie de leur mission. Au temps de Sviatoslav, qui avait pour coutume de faire procéder ses guerres par une déclaration, des ambassadeurs remplissaient l'office de hérauts, à l'exemple des féciaux romains ; ils dénonçaient la paix.

Les ambassadeurs, en Russie et dans l'empire, étaient reçus et congédiés avec des honneurs. Toutes leurs démarches étaient entourées de solennité. On leur faisait des présents et on les traitait magnifiquement. L'usage de présents était commun à la Russie et à l'empire de Byzance. Réciproquement, les ambassadeurs étaient entretenus aux frais de la cour qui les recevait.

L'origine des traités de paix écrits, entre la Russie et l'empire grec, est dans la coutume d'inscrire sur des parchemins les discours des ambassadeurs, en usage à la cour de Constantinople. Les traités de paix n'étaient qu'un développement des préliminaires arrêtés sur le champ de bataille, par le prince lui-même. La question de tribut se réglait par le prince vainqueur. Les autres conditions étaient le résultat des négociations des ambassadeurs. Le traité se rédigeait en deux instruments. L'instrument grec, au lieu de sceau, portait la marque de la croix et la signature de l'empereur. Celui de Russie n'avait ni croix ni signature. Ce n'étaient pas deux exemplaires d'un même acte, ayant la forme d'une convention, mais deux instruments différents, en forme d'engagement unilatéral. Pour la forme et le contenu, les traités entre la Russie et l'empire grec, à cette époque, comme ceux entre la Russie et d'autres États plus tard aussi, étaient des déclarations ou en quelque sorte des engagements souscrits, que les parties se délivraient réciproquement. L'exemplaire du traité destiné à l'empereur était rédigé en grec ; celui que les ambassadeurs russes devaient porter à leur prince, en slavon. Il se trouvait à la cour de Constantinople beaucoup de Slaves, habitants de la Thrace, du Péloponèse, et des autres provinces de la Grèce, qui pouvaient servir d'interprètes aux ambassadeurs russes, probablement peu versés dans la langue grecque. Au VIIIe siècle déjà un Slave avait été patriarche de l'É-

glise grecque, et l'empereur Alexandre qui signa la paix avec Oleg, avait même le projet de désigner Basile, un de ses favoris slaves, pour son successeur. Le traité, rédigé de cette façon, était signé, ratifié; après quoi les actes en étaient échangés. Du côté de la Russie, le traité était garanti par le serment du grand-duc et des boyards. Ce n'était pas une garantie pareille à celle des grands vassaux de l'Europe occidentale, qui, par leurs lettres et scellés, l'apposition de leur sceau, s'engageaient à veiller à l'observation du traité conclu par leur suzerain. En Russie, le serment du prince et des boyards était le signe de leur participation au traité en qualité de parties indépendantes. Les traités de paix étaient à cette époque, en Russie, le seul genre de traités connu. Ainsi qu'il a été dit déjà, la Russie au xe siècle, n'était pas encore un État, mais un peuple uni par la communauté d'origine, de religion, de gouvernement et d'hostilité contre les Grecs. Le peuple, dans ses rapports avec ceux-ci, distingue ses droits et ses devoirs d'avec ceux du grand-duc. Il négocie pour la nation, ratifie séparément le traité et veille à ses intérêts particuliers. La participation indépendante du peuple russe aux négociations et aux traités avec l'empire grec apparaît d'une manière évidente dans l'adjonction des ambassadeurs, nommés par lui, à ceux du grand-duc et des boyards.

Unité ethnographique, la Russie n'a pas de frontières géographiques fixes. Dans les traités avec l'empire de Byzance, il ne se trouve presque pas un mot désignant la Russie comme pays. L'empire grec, au contraire, y est toujours expressément mentionné. On détermine ses frontières, on veille à leur inviolabilité, on déclare que telle contrée n'est pas sous la domination russe. C'est là seulement que la Russie apprend ce qui ne lui appartient pas, ce qui est à autrui. Elle ne désigne rien comme étant à elle. La Russie n'est encore qu'un peuple, et comme tel, se compose de princes, boyards, gens de guerre, habitants, villes et villages. Ce sont des éléments, entre lesquels le lien politique est trop faible encore. Aussi, tout comme le grand-duc, des villes avec leurs princes particuliers, les boyards et les gens de guerre se font payer séparément des tributs par les Grecs. On rencontre

cependant dans les traités entre la Russie et l'empire grec, des dispositions sans désignation de la personne ou des personnes qu'elles avaient en vue. D'un intérêt général, de pareilles dispositions concernent la Russie considérée comme un peuple uni ou comme État. Au nombre des stipulations de ce genre est celle qui garantit à la Russie le droit de propriété privée dans l'empire. Tel est le sens de l'article 10 du traité d'Oleg, relatif au droit des parents d'hériter des biens d'un Russe, mort dans l'empire grec. Il en est de même de l'obligation, contractée par l'empire, de conserver intacts et de restituer les biens des Russes, naufragés dans les mers grecques. Reconnue pour la première fois dans les traités avec l'empire de Byzance, l'inviolabilité de la propriété privée fut depuis observée. En conséquence de ce principe, les traités entre la Russie et l'empire grec contiennent des clauses relatives à l'extradition des criminels. Un incendiaire ou un voleur est cause de la destruction d'une propriété privée. Par cette raison, tous les coupables d'infractions au droit de propriété privée, tel que ce droit était compris par les contemporains, sont passibles d'extradition. Ce principe a été maintenu dans la diplomatie russe, jusqu'au XVIIIe siècle.

Comme dans les temps modernes, le principe de l'extradition ne s'étendait pas aux nationaux. Les Russes qui, après avoir commis un crime dans l'empire grec, se réfugiaient dans leur pays, étaient jugés par les princes russes. De son côté, la Russie s'engageait à ne pas punir de mort, mais à livrer tout Grec qui aurait commis un crime capital en Russie. En dehors des crimes punissables de la peine capitale, les étrangers en Russie étaient jugés d'après la loi territoriale. Mais en l'absence de lois écrites, les décisions étaient fondées sur la coutume. Les Grecs crurent indispensable de demander un exposé clair des règles, d'après lesquelles se guidaient les tribunaux russes. Ce fut un nouvel objet de négociations entre les deux peuples. La Russie sentit pour la première fois la nécessité de se rendre mieux compte de son *Droit* et de ses coutumes plus ou moins générales. C'est ainsi que l'empire de Byzance commença à exercer son influence sur le droit pénal russe. Enfin, les deux pays arrêtèrent les rè-

gles à observer, pour le jugement des étrangers, par des commissions mixtes, réunies sur les frontières ; jugement qui se faisait toujours dans les formes du pays où le crime avait été commis et en appliquant la loi territoriale.

Certains principes du droit de la guerre avaient été reconnus par la Russie dès l'époque de l'arrivée des Rurik. Aux termes des traités avec l'empire grec, les actes des particuliers ne devaient pas entraîner une rupture de la paix entre les deux pays. Tel est le sens général de tous les articles du traité d'Oleg. La guerre n'était censée ouverte que lorsque le peuple en masse, conduit par son prince, attaquait ou envahissait l'autre pays. C'était les guerres formelles ; elles étaient fréquentes à l'époque dont il est ici question. Le motif à peu près unique des hostilités était le refus de payer le tribut promis. Oleg et Igor n'ayant fait chacun qu'une campagne contre les Grecs, on est fondé à penser que ceux-ci payaient leur tribut assez exactement. D'un autre côté, chacun de ces princes ayant eu à faire une campagne, il est probable qu'à chaque changement de règne en Russie, les Grecs cherchaient à éluder l'obligation du tribut.

Il existait en Russie à cette époque, comme ailleurs, quelques règlements servant à prévenir la guerre. Un de ces règlements était le combat singulier. Ainsi, une guerre entre les Russes et les Pétschénegs se termina par le combat d'un Russe contre un Pétschéneg. La guerre entre Mstislav de Tmoutarakan et Rédédia, prince des Kassogs, fut décidée par un combat de ces princes. Mstislav, vainqueur de Rédédia, s'empara, selon la convention, de la femme, des enfants et de la terre de son adversaire. Les Kassogs devinrent les tributaires de Mstislav. Les Russes commençaient la guerre en se conformant à certains usages. Le prince engageait le premier l'action. Lors de la guerre d'Oleg contre les Drévlians, le prince enfant Igor lança le premier sa javeline contre l'ennemi. Il avait si peu de force encore, que l'arme tomba aux pieds de son cheval. Après que le prince eut ainsi donné le signal de l'action, les Russes se jetèrent sur l'ennemi. Cette formalité est comme un genre de discipline militaire.

Nées des passions, les guerres des Russes étaient en général

cruelles et inhumaines. Croyant tout licite contre un ennemi aussi barbare que les Russes l'étaient alors, les Grecs, de leur côté, usaient des procédés les plus abominables. L'empoisonnement était pour eux un moyen de guerre fort ordinaire. C'est ainsi que les Grecs de Tauride, redoutant le voisinage d'un brave prince russe, Rostislav de Tmoutarakan, chargèrent leur cotonon ou préfet de l'empoisonner. Celui-ci, étant venu joindre le prince, eut l'adresse de s'insinuer dans sa confiance. A un moment où Rastislav buvait avec son soi-disant ami, le cotonon, qui avait sous l'ongle un poison subtil, le glissa dans la coupe et empoisonna le prince. Il se retira ensuite dans la Chersonèse, où il déclara solennellement aux habitants que Rostislav devait mourir avant huit jours, et sa prédiction s'accomplit le 3 février 1066.

Peu à peu cependant les traités entre la Russie et l'empire grec établirent certaines règles du droit de la guerre. D'abord ce sont des règles relatives aux prisonniers. D'après les stipulations de ces traités, le rachat est admis non seulement à l'égard des prisonniers de guerre, mais aussi pour les esclaves achetés par l'autre partie contractante. Quelques autres usages de guerre, conventionnels, existaient également. Des princes de camps opposés échangeaient leurs armes en signe d'amitié. Attacher un bouclier à la porte d'une ville assiégée était considéré comme équivalant à une victoire complète et comme une espèce de triomphe. Cet honneur échut à Oleg seul.

Telle était la diplomatie russe dans la période des *Varègues*. Ses instruments et ses formes, ambassades et traités, découlaient en partie de la vie et du caractère du peuple russe, en partie ils avaient été empruntés aux usages de l'empire grec. L'empire de Byzance fut l'initiateur de la Russie dans la civilisation et dans la religion. Les éléments de civilisation que la Russie possédait se développèrent au contact des Grecs.

V

Le principal événement de la période connue dans l'histoire russe sous le nom d'*Apanages* est le partage de la Russie entre les princes de la maison de Rurik. Les actes qui avaient réglé ce

partage sont le traité de Gorodetzk (1024) entre Mstislav et Jaroslav, ainsi que le testament par lequel Jaroslav le Grand répartit les villes russes entre ses cinq fils (1054). Le testament de Jaroslav, qui prescrivait aux princes d'obéir à leur aîné, grand-duc de Kiew, comme à leur père, et de ne pas s'enlever réciproquement leurs provinces, avait formé le droit fondamental dans la période des *Apanages*. Malheureusement ce ne fut qu'un droit idéal, que les fils de Jaroslav même commencèrent à violer. La division de la Russie ne fit cependant pas disparaître son unité politique. Le territoire, dans la période des *Apanages,* fut l'unique objet, sur lequel s'exerçait l'autorité de la maison régnante. Posséder la terre fut alors le principal intérêt des princes, comme dans la période précédente la perception du tribut avait été la seule expression matérielle de l'autorité princière. Lié par la communauté d'origine et de religion, le peuple russe, dans la période des *Apanages,* n'était qu'indirectement subordonné aux princes. Car la maison de Rurik n'exerçait la souveraineté sur le peuple qu'en tant que possesseur de la terre seulement, comme maison et comme famille. En cela, notamment, la Russie du moyen âge diffère essentiellement de l'Europe occidentale. La féodalité proprement dite n'a jamais existé en Russie. Le peuple y fut dès les premiers temps entièrement libre. Le servage n'y a été introduit qu'au XVIe siècle. Le pouvoir princier en Russie était général, fondé sur le sentiment religieux. Mû par ce sentiment, le peuple russe, dans la période dont il s'agit ici, entra en lutte contre le monde païen au nord, au sud et à l'ouest. Par là se fortifie de plus en plus le sentiment d'unité et d'indépendance du peuple russe. La propagation de la foi chrétienne, intérêt vital pour la Russie, devint le but nouveau que poursuivit la maison régnante. Les princes russes se mirent à la tête du mouvement religieux contre les païens et par là dominèrent le peuple. L'exercice du pouvoir souverain imposait des obligations. Pour s'être refusé à combattre les Polovetz païens, le grand-duc Isiaslav se vit dépouiller de Kiew. Ce fut une menace contre tous les princes apanagés qui balanceraient à faire le guerre aux infidèles.

Deux genres de luttes se poursuivaient en Russie dans la pé-

riode des *Apanages*. Les unes sont intérieures, entre les membres de la maison de Rurik, pour le droit de possession territoriale ; les autres, extérieures, furent dirigées par le grand-duc. Celles-ci eurent un caractère religieux. Le pouvoir du grand-duc, chef et représentant de la maison de Rurik, avait pour fondement l'intérêt religieux, intérêt commun à tous les princes apanagés et au peuple. Par cette raison, malgré le morcellement, le sentiment de l'unité se fortifiait en Russie de plus en plus, et les principautés russes formaient comme une union d'États.

Tous les membres de la maison de Rurik étaient des princes russes. Mais, en outre, le prince de Kiew portait le titre de grand-duc. A tout degré de parenté, les princes s'appelaient frères. Il y avait entre eux, à l'égard des peuples étrangers, une alliance naturelle, un *pacte de famille*. C'est de cette manière que la Russie, tout en étant divisée en apanages, était unifiée. Paix entre frères et membres de la maison régnante pour faire en commun la guerre aux païens, tel fut le but de cet union des principautés apanagées, défini dans les actes contemporains. Le grand-duc avait le droit de convoquer à une guerre contre les païens les princes apanagés. Toute désobéissance à cet appel était punie par la force réunie des autres princes. Mais à peine une guerre extérieure finissait-elle, que la lutte intestine entre les princes apanagés éclatait de nouveau. La possession de telle ou telle partie de la Russie, fondée sur le droit de primogéniture ou un titre de partage, en était le motif.

L'activité de la diplomatie russe dans la période des *Apanages* devint beaucoup plus considérable. Les divisions intérieures donnèrent lieu à des relations plus fréquentes des princes russes avec les États étrangers. Ainsi Isiaslav, forcé d'abandonner le trône de Kiew, une première fois par une sédition et quelques années plus tard, une seconde fois, par les intrigues de ses frères, demanda du secours à Bolislas II le Hardi, de Pologne, à l'empereur Henri IV et au pape Grégoire VII. Pour se concilier les souverains étrangers, le grand-duc avait dû promettre des avantages particuliers, tels que des présents, de l'argent, des terres. De pareils moyens de persuasion n'étaient pas assez sûrs. Isias-

lav, à la vérité, réussit à gagner les bonnes dispositions de la Pologne, où il se réfugia en emportant avec lui de grands trésors ; mais s'étant emparés de ses trésors, les Polonais refusèrent tout secours.

Henri IV, auprès de qui se rendit Isiaslav banni, envoya à Sviatoslav, qui occupait alors le trône de Kiew, des ambassadeurs chargés de plaider la cause du prince malheureux. Éblouis par les richesses du trésor grand-ducal, ces ambassadeurs revinrent à la cour impériale, avec des présents qui causèrent l'étonnement de l'Allemagne. Henri fut désarmé par la libéralité de Sviatoslav et se contenta d'accorder au prince banni une stérile compassion. Isiaslav eut alors recours au pape Grégoire VII. Il envoya son fils à Rome. Sacrifiant à son ambition, et la religion orthodoxe de l'Église d'Orient et la dignité de prince indépendant, il s'engageait à reconnaître non seulement le pouvoir spirituel, mais encore l'autorité temporelle du pape sur la Russie, en échange de son intercession.

En 1075, Grégoire VII envoya des ambassadeurs à Isiaslav et lui écrivit une lettre qui ne fit que montrer combien peu il connaissait l'état de la Russie à cette époque. Mais les principales relations politiques de la Russie, dans la période des *Apanages,* étaient celles qui existaient entre les princes russes eux-mêmes. Ayant en vue des intérêts particuliers à chacun d'eux, les princes négociaient personnellement, dans des entrevues et des diètes. Les entrevues des princes ont contribué au développement du droit d'ambassade. Car c'est ainsi que furent réglés les usages alors observés par les ambassadeurs et envers eux. En se réunissant pour négocier, les princes se faisaient réciproquement de riches présents. Le même usage s'observait entre les ambassadeurs. Pendant leur séjour dans une principauté étrangère, les princes étaient défrayés de tout par le trésor du souverain régnant. Il en était de même des ambassadeurs. Comme les princes négociaient directement, l'usage s'établit de régler les affaires par une négociation directe avec le souverain, alors même que la partie adverse était représentée par des ambassadeurs. Ceux-ci étaient des représentants de leur souverain, d'autant

plus que l'objet des négociations concernait les intérêts personnels du prince.

Les ambassadeurs étaient choisis parmi les parents du prince, ses frères ou ses fils. Plus éclairés et plus instruits, des membres du clergé étaient souvent chargés de missions diplomatiques. Admis à l'audience, les ambassadeurs devaient avant tout s'informer de la santé du prince et lui transmettre les compliments de leur souverain. Ils exposaient ensuite l'objet de leur mission. Une des attributions des ambassadeurs était de recevoir du prince le serment d'observer fidèlement l'engagement contracté. Pour cela ils lui présentaient la croix, qu'il baisait en affirmant par serment ses bons sentiments. Déclarer la guerre était une autre fonction des ambassadeurs. Cette déclaration se faisait par la remise ou la restitution des actes de traités qui avaient établi la paix. C'était à proprement parler une dénonciation du traité de paix. Le meurtre d'un ambassadeur était considéré comme un crime exceptionnellement grave. Mais ceux des Polovetz et, dans la suite, les ambassadeurs des Tatars n'étaient pas toujours assurés de leur inviolabilité. Souvent les ambassadeurs d'un prince apanagé étaient retenus comme otages par un autre. Une offense contre eux était punie comme envers un prêtre ou un des plus illustres personnages. L'amende pour une telle offense était portée au double de la somme ordinaire.

Il y eut dans la période des *Apanages* des traités de plus d'un genre. Tels furent les traités de partage, d'alliance, de paix, de commerce, enfin les contrats de mariage des princes. Le nombre de traités ne fut cependant pas considérable. Il y était suppléé par les entrevues et les négociations directes des princes. Tous les engagements contractés dans ces entrevues ou ces diètes étaient garantis par serment, comme les traités.

Les traités étaient écrits sur parchemin. Faits en double expédition, ils avaient la forme de déclaration. Ils étaient signés ou marqués d'un signe de la croix par des ambassadeurs illettrés. Afin de communiquer aux traités un caractère sacré, les princes juraient entre les mains d'un prêtre, sur la croix, d'en observer loyalement les stipulations. Les traités étaient mis sous

l'invocation de *Dieu tout-puissant*. Pour la première fois, cette formule se rencontre dans le préambule du traité de 1229, entre la ville libre de Novgorod et l'île de Gothland, où florissait l'opulente ville de Wyzby, avec laquelle les Novgorodiens entretenaient un commerce fort étendu. Par la suite des temps, la formule de *Dieu tout-puissant* fut remplacée par l'invocation de la *Sainte Trinité indivisible*. L'observation loyale des traités fut considérée par les princes russes comme impliquant le salut éternel. Malgré ces formalités, les cas de violation de traités n'étaient pas rares. Même la violation des traités conclus avec les Polovetz et autres païens n'était pas réputée crime ou déloyauté. De leur côté, les Polovetz ne se montraient pas plus scrupuleux observateurs de leurs traités avec les Russes. Souvent, il est vrai, des deux côtés, on prenait la peine de motiver l'inobservation d'un traité par la contrainte qui avait présidé à sa conclusion.

Dans la période dont il est ici question, à l'exception du traité de Gorodetzk (1024) entre Mstislav et Jaroslav et de ceux que la Russie du Nord conclut avec ses voisins de l'ouest, il n'existe pas d'actes politiques proprement dits. Tous les autres traités ont pour objet le droit civil. Celui de Gorodetzk divisa la Russie entre Mstislav et Jaroslav. Aux termes de ce traité, Jaroslav devait posséder la rive droite du Dniéper; la rive gauche du même fleuve était attribuée à Mstislav. Ce partage de la Russie en orientale et occidentale se reproduisit en 1195, sous le règne de Vsévolod.

Les traités conclus dans cette période, en 1228, par Mstislav, prince de Smolensk, avec l'ordre des Porteglaives, et celui de la ville libre de Novgorod avec l'île de Gothland contiennent des clauses concernant la situation des étrangers en Russie. Le traité de Smolensk, de 1228, garantit aux Allemands de la Livonie le droit d'exercer librement leur culte en Russie. Aux termes des traités de 1228 et de 1229, les Allemands dans la principauté de Smolensk et à Novgorod devaient être jugés d'après les lois territoriales. Dans le cas où une contestation entre des habitants de Novgorod et des Allemands résidant dans cette ville n'aurait pas été réglée dans le délai d'un ou même de deux ans, ceux-ci se réservaient le droit de les traiter en ennemis. Il leur était

loisible d'emprisonner les Allemands de la partie adverse et de vendre leurs biens. Conformément aux mêmes traités, le commerce entre les parties contractantes devait être libre, même en temps de guerre. Sous certains rapports, les coutumes russes, à cette époque, étaient plus humanitaires que celles de l'Europe occidentale. Ceci est surtout vrai de la situation des étrangers en Russie. Ils y ont toujours joui des droits civils. De l'aveu unanime des anciens chroniqueurs européens, les Slaves de tous temps se distinguaient par leur hospitalité. Chez eux, un hôte était considéré comme une personne sacrée. Sa sécurité, dont celui qui le recevait était responsable, intéressait toute la société. Une insulte envers un hôte était ressentie comme personnelle par tout Slave et entraînait une vengeance publique. Cette hospitalité, véritable qualité nationale, devint habituelle parmi les princes russes. Ils la considéraient comme un devoir sacré. Un des plus grands princes russes, Wladimir Monomaque, dans les instructions léguées à ses enfants, recommande l'hospitalité en termes touchants. C'est pourquoi les annales ne contiennent pas d'exemple où, sans un motif particulier, l'entrée de Russie fût défendue aux étrangers. On était libre d'en sortir quand on voulait. Les coutumes gênantes de *jus wildfangiatus*, *jus albinagii*, *compendium naufragiorum*, n'étaient point connues en Russie. Jamais les étrangers n'y étaient attachés à la glèbe pour l'unique raison d'un séjour prolongé. Le droit d'aubaine et le droit d'épave avaient été abolis en Russie au xe siècle déjà, en 911, par le traité d'Oleg avec l'empire de Byzance. L'abolition de ces droits fut renouvelée par le traité d'Igor, de 945. Plus tard à la place du droit d'épave fut établi le droit de sauvetage. Il est impossible de savoir, les monuments historiques qui nous restent ne nous apprenant rien à ce sujet, si, en entrant en Russie, les étrangers étaient astreints à la production de certificats établissant leur nationalité, ou s'ils étaient soumis à quelque autre formalité.

Alors que la Russie était encore plongée dans les ténèbres du paganisme, chacun y pouvait exercer librement son culte. Rien ne prouve que, par rapport aux étrangers professant une autre

religion, les prêtres chez les Slaves aient exercé quelque droit. Cette même tolérance ne se démentit point avec les grands-ducs. Un évêque envoyé en Russie par le patriarche grec Ignace, sous le règne de Basile Ier, donnait sans empêchement le baptême aux Russes qui voulaient embrasser le christianisme. La religion chrétienne, comme toute autre en Russie, pouvait être professée librement. Le clergé de tout culte y étant toléré, les pratiques religieuses s'exerçaient ouvertement. Une église chrétienne consacrée à saint Élie, avec un nombreux personnel desservant, existait à Kiew sous le règne du prince païen Igor. Les Varègues chrétiens de Kiew, pour pratiquer leurs dévotions, se réunissaient dans une caverne, habitée plus tard par un saint Russe, André de Pétschersk. La Russie devenue chrétienne, les princes se distinguèrent par une tolérance plus large encore.

S'ils firent une guerre implacable aux voisins païens, la religion n'en fut pas l'unique motif, car, en convertissant ces peuplades au christianisme, ils espéraient par là se garantir de leurs incursions. Le prince Andrée Bogolubsky, qui convertit au christianisme un grand nombre de Bulgares et de Juifs, est l'objet des louanges particulières de la part des chroniqueurs russes du temps.

Les étrangers en Russie pouvaient aussi bâtir des églises de leur culte. Mais c'était pour eux un droit particulier, fondé sur des traités ou une autorisation spéciale.

Ils pouvaient également entrer au service de la Russie. Tout Normand, à moins d'une raison exceptionnelle, était admis dans la milice grand-ducale. En parcourant toute l'échelle hiérarchique des fonctions, à commencer par les plus hautes et en finissant par les plus infimes, il n'y en avait aucune qu'un étranger ne pût remplir.

Tous les artisans et commerçants étrangers avaient le droit de se livrer à leur industrie dans les villes ; et les premiers, également dans les villages. Mais le commerce dans les villages leur fut pourtant sévèrement prohibé. Les obstacles que des particuliers créaient aux étrangers dans l'exercice de leurs industries en Russie, furent toujours considérés comme une

atteinte aux droits de ceux-ci. Ils pouvaient réclamer satisfaction. En revanche, les commerçants étrangers, sauf stipulations contenues dans les traités, étaient soumis à toutes les obligations et taxes attachées à leur métier.

Les étrangers pouvaient être propriétaires de maisons dans les villes et de terres non patrimoniales. Le premier exemple d'une propriété foncière, possédée en Russie par un étranger, est celui de l'achat à Novgorod, au commencement du XIIe siècle, par saint Antoine de Rome, d'une terre destinée à la fondation d'un monastère. Des terres patrimoniales ne pouvaient cependant être possédées par des étrangers qu'en vertu d'une autorisation spéciale ou par donation du grand-duc. Il n'y avait que des étrangers au service grand-ducal et, par conséquent, considérés au moins temporairement comme sujets russes, qui po s sédassent de pareilles propriétés. A l'égard du droit de posséder en toute sécurité des biens meubles, il est certain que les étrangers en jouissaient sans restriction. Il leur était aussi permis d'avoir des esclaves. Une exception était faite pour les païens et les Juifs. Par des règlements de l'Église, il fut défendu à ceux-ci d'avoir des esclaves chrétiens.

Les créanciers étrangers étaient satisfaits avant tous les autres. Ils recevaient leur argent dans le cas même où le débiteur, condamné pour crime capital, était privé de tous ses biens. Devant les tribunaux, les étrangers étaient exemptés de l'obligation de produire des témoins. Pour confirmer leurs déclarations, ils pouvaient se borner à prêter serment. Les épreuves judiciaires au moyen du fer brûlant n'étaient permises, à l'égard des étrangers, qu'après le consentement des parties. On ne pouvait les y contraindre. Ils ne pouvaient être emprisonnés pour cause de dettes. Ils étaient jugés par un tribunal privilégié : à Smolensk, par le prince lui-même ; dans la ville libre de Novgorod, par le gouverneur. Toujours nombreux en Russie, les commerçants étrangers y jouissaient de temps immémorial du self-government, dans leurs relations mutuelles. Ils avaient leur propre tribunal *des anciens*. Les marchands de la hanse, notamment, possédaient l'autonomie administrative dans la

ville de Novgorod, à l'époque de son indépendance. Au XIIIe siècle déjà, ils formaient une corporation distincte ayant ses assemblées, sa caisse publique, et gouvernée, dans ses affaires intérieures, par des anciens ou consuls, d'après un statut arrêté à une réunion générale à Lubeck, pour le comptoir de Novgorod.

Les droits des étrangers de quelques nations, des Grecs notamment, dans les procès criminels, furent de bonne heure déterminés par le traité d'Oleg, de 911, et par celui d'Igor, de 945. Les étrangers d'autres nations peuvent, en vertu de la coutume, avoir joui des mêmes droits, car le droit coutumier russe d'avant Jaroslav offre beaucoup de rapport avec les dispositions des traités de 911 et 945. Les droits accordés aux Grecs par ces traités étaient les suivants :

1° *En cas de meurtre*, le meurtrier pouvait être tué sur le lieu même où le crime avait été commis. Si le meurtrier s'échappait et qu'il possédât des biens, sa fortune passait au plus proche parent du mort. Dans ce cas, le meurtrier était exempté de toute poursuite ultérieure. Si, au contraire, le coupable s'enfuyait sans laisser de biens, il demeurait toujours responsable. Tout parent de l'assassiné avait droit de le tuer partout où il le rencontrait.

2° Celui qui frappait avec une épée ou une autre arme, payait cinq litres d'argent. S'il ne possédait pas une pareille somme, il devait abandonner à l'offensé tout son bien, et même ses vêtements. En outre, il jurait que personne de ses parents ou amis ne pouvait ou ne voulait racheter sa faute. Dans ce cas, il devenait exempt de poursuites et n'était pas réduit en esclavage.

3° Le voleur pris en flagrant délit pouvait, aux termes du traité d'Oleg, être tué sur place, s'il faisait résistance. Le propriétaire de la chose volée avait le droit de reprendre son bien. Si le voleur se livrait sans résistance entre les mains du propriétaire, il devait, outre la restitution de la chose volée, payer trois fois son prix. D'après le traité d'Igor, l'amende pour un vol était portée au double de la valeur de l'objet volé.

4° Celui qui enlevait par force le bien d'autrui, payait, d'après

le traité d'Oleg, trois fois la valeur de l'objet volé. Par le traité d'Igor, outre la restitution de la chose enlevée, le ravisseur était tenu de payer sa valeur. Les Grecs, dans tous ces cas, pouvaient être demandeurs et défendeurs.

D'après les coutumes russes les plus anciennes, consignées dans le *Droit russe*, premier Code de lois élaboré sous le règne de Jaroslav (1019-1054), le meurtre d'un homme se vengeait par frère pour frère, fils pour père, père pour fils, neveu pour oncle. S'il n'y avait point de vengeur, le meurtrier devait payer 40 grivnas pour le meurtre d'un homme de toute condition. Cette coutume, jusqu'à sa modification par les fils de Jaroslav, s'appliquait aux étrangers en Russie, indifféremment comme demandeurs ou défendeurs. Après son abrogation, ils ne pouvaient plus recevoir ni réclamer pour un meurtre qu'une indemnité en argent. Le droit de tirer par eux-mêmes vengeance leur fut enlevé.

Pour une offense par voie de fait, les étrangers comme les Russes, d'après le Code de Jaroslav, avaient le droit d'exercer la vengeance. Par les lois des fils de ce prince, ils ne pouvaient plus réclamer qu'une indemnité en argent, évaluée d'après la gravité de l'offense et la qualité de l'offensé.

Pour un vol, par les lois de Jaroslav, le propriétaire avait le droit de reprendre l'objet volé, en réclamant, en outre, une indemnité en argent, comme satisfaction pour l'offense. Par les lois des fils de Jaroslav, le voleur, outre la restitution de la chose volée, payait au propriétaire une indemnité en argent, comme satisfaction pour l'offense ; de plus, une amende au Trésor public.

Outre celles-ci, toutes les autres dispositions du Code de Jaroslav, relatives aux procès criminels, s'étendaient aux étrangers comme aux Russes.

Cette subordination, en matière criminelle, aux lois communes ne répondait pas toujours au désir des étrangers qui séjournaient en Russie. Aussi les gouvernements étrangers tâchaient par des traités de faire conférer à leurs nationaux des droits particuliers.

En règle générale, la juridiction sur les étrangers en Russie appartenait : 1° aux tribunaux communs, dans les contestations entre eux et des Russes, ainsi que dans toutes les causes de la compétence de ces tribunaux ; 2° au tribunal ecclésiastique, dans les contestations des étrangers entre eux ou avec des Russes, membres du clergé ou appartenant à une classe d'hommes d'Église ; dans les causes relevant par leur nature du tribunal ecclésiastique, telles que les causes matrimoniales, procès entre parents et enfants, de famille ou concernant la tutelle de mineurs ; dans certaines causes criminelles : crime contre la religion orthodoxe (blasphème, sortilège, sacrilège, etc.); dans les crimes contre les bonnes mœurs; dans quelques délits dont le jugement appartenait partie aux tribunaux communs, partie au tribunal ecclésiastique.

Dans les procès de la compétence des tribunaux communs, les étrangers étaient soumis aux lois russes générales. Dans les causes relevant du tribunal ecclésiastique, ils étaient jugés d'après les lois gréco-romaines, dont, à cette époque, s'inspiraient les tribunaux ecclésiastiques russes.

Tels sont les droits dont tous les étrangers, en Russie, jouissaient en général. Il y avait en outre des catégories nombreuses qui possédaient des droits privilégiés plus notables encore.

Les guerres de la Russie dans la période des *Apanages*, eurent une double signification. Celles de l'intérieur, pour le droit de possession, étaient considérées comme un jugement de Dieu. Provoquées par le sentiment religieux et le désir de la vengeance pour des attaques incessantes, celles contre les voisins païens étaient tenues pour œuvre pie et avaient un caractère de férocité exceptionnelle. Les causes de la haine violente qui divisait les Russes chrétiens et les peuplades voisines païennes étaient trop nombreuses pour qu'il existât des moyens pacifiques de régler leurs contestations. D'autre part, le droit de chaque prince russe à une partie de la terre, était cause que les différends intérieurs se décidaient rarement à l'amiable. De là, la légitimité et la nécessité des guerres entre les princes russes. Car la force était l'unique moyen de sortir de l'incertitude.

Les guerres, dans cette période, ne se déclaraient plus verbalement. La paix se dénonçait par l'intermédiaire des ambassadeurs, au moyen de la remise des traités précédents. Comme antérieurement, les hostilités étaient ouvertes par le prince dans la période des *Apanages ;* des prêtres marchaient quelquefois à la tête des troupes. Le fondement de cet usage se trouve probablement dans le caractère de la guerre, considérée comme un jugement divin. Par la même raison, comme la trève de Dieu dans l'Europe occidentale, il existait quelques règlements analogues dans les guerres entre les princes russes. Ainsi Wladimir Monomaque exhorta les princes russes à ne pas verser le sang chrétien en carême. Quelquefois, la guerre était suspendue le dimanche et les jours de fête. Malgré cette influence salutaire de l'Église, les guerres russes à cette époque ne laissaient pas d'être fort cruelles : l'âge ni le sexe ne trouvaient pas toujours grâce devant ces guerriers féroces. En outre, l'armée russe renfermait un fort contingent de régnicoles barbares, non slaves, qui, certainement, ne pouvaient contribuer à l'adoucissement des mœurs militaires.

Conquête, butin et prisonniers, tels furent les trois objets de la guerre à l'époque dont il s'agit ici. Le partage du butin se faisait diversement. Le plus souvent, il devenait en entier la propriété des troupes. Quelquefois le tribut même était, par le prince, abandonné à l'armée. Trois signes à cette époque servaient à juger de la vertu des princes russes : la dotation des couvents, la charité envers les pauvres et la libéralité pour l'armée.

Souvent on faisait plus de prisonniers parmi les habitants paisibles que dans les rangs des gens de guerre. Quelques engagements réciproques cependant, contractés sous serment par des princes russes, au nom de tous leurs sujets, de respecter la sécurité des habitants paisibles, sont parvenus jusqu'à nous. Tel est celui que firent, en 1229, Daniel de Gallicie et Conrad de Mazovie. Les prisonniers de guerre étaient partagés entre le prince et les soldats qui s'en étaient emparés. Ils se divisaient, par conséquent, en deux catégories : prisonniers d'État et prisonniers des particuliers. La situation des prisonniers de guerre échus

au prince ou à l'État était beaucoup meilleure que celle des autres qui avaient le malheur de tomber entre les mains des particuliers. Le traitement qu'ils essuyaient était, en général, cruel. Ainsi Roman de Gallicie les faisait atteler à la charrue. Quelquefois on les traitait avec moins de dureté, dans l'espoir d'une grosse rançon. Ils ne devenaient pas esclaves à perpétuité, ils pouvaient être rachetés. Leurs enfants, en tout cas, étaient des hommes libres.

Il se rencontre dans cette période de l'histoire de Russie, des conventions militaires. Ce sont pour la plupart des capitulations et des conventions au sujet de la reddition des villes. Le principal objet des assiégés, en les concluant, était d'éviter le pillage.

Des ruses de divers genre étaient admises à la guerre. On dressait des embuscades, on faisait des retraites simulées; la perfidie même n'était pas toujours condamnée. Un prince russe en fit mourir un autre avec toute son escorte, en temps d'armistice et en violation du droit d'hospitalité. La guerre dans la période des *Apanages* semble être en Russie un état plus normal que la paix. Les lois et les principes de la diplomatie restent presque stationnaires; mais les formes de relations en temps de guerre et les instruments de la diplomatie se développent néanmoins.

Les deux premières périodes historiques virent un peuple surgir des tribus slaves habitant la Russie. Pour devenir un État, il lui manquait un pouvoir général fort et bien défini. Le joug des Tatars servit de moyen pour fortifier le pouvoir du grand-duc.

IV

Au XIIIe siècle, les Mongols envahirent la Russie. Leur joug ne s'appesantit proprement que dans sa partie nord-est. Là encore, ils levèrent un tribut, mais ne touchèrent pas aux institutions de l'Église, à la foi du peuple, et n'apportèrent aucune modification à l'exercice de la souveraineté par la maison de Rurik. Toutefois un changement se produisit par rapport à la situation de certains membres de la maison régnante. Par leurs intrigues auprès du

Kkan mongol, au lieu d'un seul, plusieurs grands-duchés s'étaient formés presque simultanément. Comme dans la période précédente pour des apanages, une guerre civile s'alluma entre les grands-duchés de Tver, de Riazan et de Moscou. Elle finit par le triomphe de Moscou qui, après avoir réuni tous les grands-duchés, devint le centre de la Russie orientale.

Pressée par les Mongols et hors d'état de leur opposer une résistance efficace, la partie sud-ouest de la Russie se donna, par degrés, à la Lithuanie. La ville de Vilna devint le centre de la Russie occidentale que, dédaignant de se contenter d'un tribut, la Lithuanie résolut de s'incorporer. Elle y établit son administration, y introduit ses lois et sa religion. Ainsi, du grand-duc, l'autorité souveraine sur la Russie occidentale passa à la maison de Guédimine. Cependant, d'après les traditions séculaires, la Russie tout entière devait appartenir à la maison de Rurik. De là, une lutte entre Moscou et la Lithuanie.

Pendant que, déchirée par une guerre civile, la Russie orientale gémissait sous le joug des Mongols et que Moscou luttait contre la Lithuanie pour la souveraineté de la Russie occidentale, celle du nord-ouest poursuivait une existence indépendante. Les relations de la ville libre de Novgorod avec la Suède sont dignes de remarque, en raison de leur caractère religieux et de quelques actes diplomatiques sur lesquels, plus tard, dans ses contestations avec la Suède, s'étaya le grand-duché de Moscou. Tels sont les traités d'Orechov de 1325, de Novgorod de 1326, de Dorpat de 1349 et de 1350.

Le titre, porté par les grands-ducs russes à l'époque de la domination des Tatars, se modifia assez souvent. Précédé de la formule « par la grâce de Dieu », le titre appelle le prince orthodoxe, souverain, grand de Moscou ou de Tver.

Le pouvoir du grand-duc sur la terre de Russie était illimité. Il pouvait l'hypothéquer, l'échanger, la léguer par testament, la vendre, etc. Mais ces transactions n'étaient légales qu'à la condition d'être passées avec des membres de la maison de Rurik. A l'égard des États étrangers, le grand-duc n'était que détenteur de son duché.

Le peuple, à l'époque dont il est ici question, se divisait politiquement en deux classes: les hommes libres et non libres. Comme auparavant, les hommes non libres étaient ceux que la loi avait privés de la liberté, esclaves et serfs, ou ceux que leurs actes avaient donnés à un propriétaire, tels que par exemple: débiteurs insolvables, voleurs ou brigands. Les hommes non libres étaient attachés à la glèbe. Ils n'avaient pas le droit de quitter leur maître ni d'abandonner le lieu de leur demeure. Les hommes libres étaient tout le peuple russe, les princes et les boyards. Ceux-ci avaient le droit de libre locomotion. Le peuple, à cette époque, n'était pas encore aussi sédentaire qu'il le fut dans la suite. Il ne se sentait pas d'attachement particulier pour les lieux qui l'avaient vu naître ni pour ses lois. Seuls les princes apanagés, dans la période de la domination des Mongols, se fixèrent dans leurs principautés qui avaient des frontières déterminées, mais la Russie n'en avait pas encore.

Les étrangers en Russie étaient traités comme les nationaux. Les lois territoriales régissaient également tous les habitants. Aussi, l'ancienne règle, d'après laquelle les étrangers étaient jugés par un conseil mixte, tombe complètement en désuétude pendant la période de la domination des Mongols. Mais naturellement, à cette époque, le pouvoir princier était moins fort vers les frontières. Loin du prince, alors que la population était mouvante et que les frontières restaient ouvertes, l'autorité des lois s'affaiblissait. Le désir de remédier à cet inconvénient donna lieu à l'institution des tribunaux mixtes de frontières. Dans la période de la domination des Mongols, le tribunal mixte ne connaissait que d'affaires de frontières qui se réglaient d'après une entente entre les juges de principautés voisines. Tout procès pouvait être évoqué devant ce tribunal. Il jugeait des titres de possession, des actes criminels, des offenses, etc. Le tribunal mixte pour les affaires de frontières, avait deux juridictions. Les contestations qui n'arrivaient pas à être jugées en première instance, étaient portées devant le Conseil princier qui, à défaut des princes, se composait de leurs ambassadeurs. Aux termes des traités, trois fois la partie ou principauté plaignante devait

réclamer jugement et satisfaction, et si l'affaire n'était pas décidée à l'amiable, elle se réglait par la force. Alors chaque partie avait le droit de prendre de force ce qu'elle jugeait devoir lui appartenir. Dès lors, le *Jugement de Dieu*, la guerre commençait, car les hommes croyaient avoir tout fait pour éviter cette nécessité. Quelquefois les parties en contestation avaient recours à l'arbitrage. Dans le cas où la décision d'un tribunal frontière de première juridiction ne les satisfaisait pas, il leur était loisible d'en appeler au Métropolite. Celui-ci alors nommait une personne tierce, agréée des parties, qui prononçait comme arbitre.

A l'époque dont il s'agit ici, la guerre, en Russie, était de plus en plus considérée comme un jugement suprême, mettant fin à l'incertitude d'un droit ou fixant la légitimité d'une prétention. Comme dans la période précédente, elle se déclarait par la dénonciation et le renvoi des traités sur lesquels reposait la paix ou trève. L'état de paix en Russie n'était pas alors un état normal, mais artificiel, conditionnel et déterminé par un acte formel. Dès que cet acte perdait sa force, l'état de paix prenait fin. Les traités tendaient cependant à réagir contre cet état de choses. La plupart d'entre eux statuaient, d'une part, que les hostilités ne seraient pas ouvertes aussitôt après la dénonciation de la paix ; d'autre part, qu'après l'expiration d'une trève, la paix ne serait pas absolument refusée. Certains traités, conclus par les villes libres de Novgorod et Psokow avec la Lithuanie et l'ordre Teutonique, stipulaient que les hostilités ne commenceraient qu'un mois après la dénonciation de la paix.

Anciennement l'usage était que le prince fît lui-même les premières ouvertures de paix; de même dans la période dont il est ici question, il fait connaître d'abord par un ambassadeur au souverain ennemi ses conditions principales de paix et l'objet le plus important des négociations à entamer. L'idée une fois acceptée, des ambassadeurs en titre partaient pour arrêter le détail d'une trève et débattre les conditions de paix. Comme dans l'ancien temps, les ambassadeurs composant une mission étaient nombreux. Chacun d'eux, à tour de rôle, exposait au souverain étranger l'objet partiel de la négociation dont il était chargé.

Les ambassadeurs étaient choisis parmi les personnes de l'intimité du prince et qui possédaient sa confiance. Ordinairement c'étaient de hauts fonctionnaires ou ses conseillers. A la représentation de leur souverain, les ambassadeurs joignaient à cette époque des fonctions judiciaires. Ils remplissaient, ainsi qu'il a été dit déjà, l'office de juges dans les affaires de frontières.

L'inviolabilité des ambassadeurs était reconnue d'une manière expresse. La sécurité et le respect dû à leur caractère leur étaient partout assurés. Les actes contemporains en font un objet spécial de stipulations.

Les traités de cette période ont pour objet non plus des intérêts personnels du prince, mais ceux de l'État. C'est pourquoi les bases en étaient précisées par le prince d'accord avec son Conseil, comme la plus haute institution de l'État. Lois obligatoires pour toute la Russie, les traités étaient par cette raison rédigés en forme de manifeste. Formant un droit pour les relations extérieures, leur durée ne pouvait plus être, comme avant, limitée à la vie du souverain. Dans le cas même où ils n'avaient été conclus que pour la vie du prince, on tâchait d'étendre leur application à la génération suivante. Les traités étaient garantis par serment prêté sur la croix, la signature des ambassadeurs et l'apposition du sceau des souverains. Le serment était accompagné d'une formule d'imprécation qui vouait le violateur au châtiment de Dieu, à la famine et à la peste.

Les traités de la période de la domination des Tatars sont très variés par leur coutume. C'étaient le plus souvent des traités d'alliance, de paix, et des conventions matrimoniales. Il convient de faire remarquer au sujet de ces dernières que, à la différence de l'Europe occidentale, le mariage des princes n'a point servi à la formation de la Russie. Elle n'a rien perdu ni gagné par ce moyen. Comme dot, la Russie donnait et recevait des biens meubles exclusivement.

Dans les deux premières périodes historiques, les relations de la Russie se bornaient au cercle des voisins les plus proches. Elle agissait seule, sans alliés. L'objet de ses relations n'était ni compliqué ni étendu. Il ne la concernait pas tout entière. Dans

chacune des deux périodes examinées, la diplomatie servait d'instrument principalement à un seul des éléments constitutifs de la Russie. Cet élément était tantôt le peuple, avec ses besoins matériels, tantôt la maison régnante avec ses prétentions de famille, tantôt enfin le grand-duc avec ses intérêts politiques. En se réunissant vers la fin du XVe siècle, ces éléments formèrent le grand-duché de Moscou. Ivan III fut le premier des tsars russes qui ait conçu l'idée d'un grand-duché de Moscou et qui l'ait proclamée à la face du monde entier. Lui, le premier, fonda sur cette idée les prétentions de la Russie et traça pour ses successeurs un plan politique nouveau. Ce fut ce prince qui, avant Pierre le Grand, prépara la Russie aux hautes destinées auxquelles elle était appelée.

SERGE DE WESTMAN.

LETTRES DE M. DE TALLEYRAND

A Mme DE STAEL

TIRÉES DES ARCHIVES DU CHATEAU DE BROGLIE

Nous donnons ici la suite[1] des lettres de M. de Talleyrand à Mme de Staël; celles qu'on va lire ont été écrites pendant le séjour que l'ancien évêque d'Autun fit en Amérique.

Philadelphie, 12 mai 1794.

J'ai eu une traversée assez douce, chère amie; après trente-huit jours de mer à compter de Falmouth, je suis arrivé à Philadelphie. Les huit premiers jours j'ai été souffrant, deux ou trois jours encore j'ai eu du mal être; le reste du temps je me suis porté de manière à faire vraiment de la peine à tous messieurs les catholiques émigrés.

Nous n'avons pas rencontré un seul bâtiment dans tout notre voyage. Les chances pour être pris ne laissaient pourtant pas que d'être nombreuses, car les bâtiments anglais qui sont à croiser près de Terre-Neuve arrêtent les vaisseaux américains et les retiennent dans leurs colonies; les Français prennent et pillent; les Algériens prennent et vendent : nous avons évité tous ces petits dangers-là; ainsi j'ai fait ce que, dans toute autre disposition d'âme, j'appellerais un bon voyage.

En arrivant ici, j'ai trouvé un embargo sur tous les vaisseaux qui sont en Amérique; pour le moment il n'y a plus de communication avec l'Europe.

Cet embargo a été motivé par les arrestations dures et continuelles de vaisseaux américains par les vaisse aux anglais.

On envoie par un bâtiment parlementaire, un ambassadeur extraordinaire dont le voyage a pour objet le rétablissement de

1) V. ci-dessus p. 79.

l'harmonie entre les deux pays. Si l'Angleterre est de bonne foi disposée à la paix avec ce pays-ci, tout s'arrangera, car certainement M. Jay (c'est le nom de l'envoyé), n'insistera que sur ce qui est parfaitement raisonnable.

Avec quelques réparations et dédommagements pour les prises qui ont été faites d'une manière si injuste, on finira l'affaire.

Le départ de M. Jay me donne une occasion pour écrire; on espère que l'embargo ne durera pas plus que jusqu'à la fin du mois de mai.

Je n'ai, depuis que je suis en Amérique, reçu que deux lettres, celle de Mathieu et la vôtre. Quel bien elles m'ont fait! Qu'il y avait de temps que rien de doux n'était arrivé jusqu'à mon cœur! Je l'ai, tous ces temps-ci, distrait par des occupations d'esprit, par des idées de fortune, par des combinaisons de spéculation; tout cela est bon pour quelques quarts d'heure, mais voilà tout. Beaumetz même est bien peu de chose pour mon cœur, il a des inquiétudes de vanité qui sont bien sèches et qui m'ont expliqué pourquoi, à quarante ans qu'il a, ses plus anciens amis sont des connaissances de dix-huit mois.

Il m'a été de ressource par son esprit qui n'a aucune nouveauté, mais qui est grand développeur; avec cela on cause fort bien et on aurait fait fortune dans l'ancien régime, car il est absolument taillé en maître des requêtes, de la facilité pour parler, rien de bien arrêté dans l'esprit, s'échauffant pour l'avis qu'il va quitter, et des formes camarades, avec lesquelles on a suffisamment l'air bon enfant.

Somme toute, il vaut mieux que beaucoup d'autres, mais il n'est pas d'une aussi belle eau que nos amis. Eux n'ont pas fait d'apprentissage pour faire fortune, et cet apprentissage donne des habitudes qui restent. Tout cela est entre nous, chère amie; ne me répondez pas un mot qui y ait rapport, car souvent il me demande ce que vous m'écrivez, et que je veux pouvoir lui montrer vos lettres.

Vous me demandez ce que je pense de votre projet sur le Danemark? Comment voulez-vous que j'aie un avis? Sais-je ce que le Danemark sera obligé de faire? Sais-je s'il y a un moyen d'y arriver d'ici sans tomber entre les mains des algériens d'Autriche, des algériens de France ou des algériens d'Alger? l'Europe sera-t-elle tranquille dans six mois? c'est de là que dépend la réponse.

L'Amérique est tranquille, voilà qui est sûr; et, guerre ou non, (je ne crois cependant point à la guerre) nous y sommes bien.

J'ai retrouvé ici, parmi les gens que je ne connaissais pas, des regards de bienveillance qu'il y avait longtemps que je n'avais rencontrés.

Je voudrais jusqu'à l'automne ne me décider à rien, attendre les événements de la guerre en Flandre et sur le Rhin et savoir d'après tous ces événements-là votre opinion.

Je vous l'ai mandé avant de partir et je vous le répète : je ferai ce que feront mes amis; rien ne me porterait à séparer ma vie de la leur.

C'est trop de tout mon cœur que je vous aime pour prendre un parti à moi tout seul. Ma raison me dit qu'il faut refaire un peu de fortune, afin de ne pas être dans la gêne et dans la dépendance continuelle lorsqu'on devient plus âgé; cette idée m'occupe. Mais, jusqu'à présent, je n'ai pas vu jour à grand'chose. Il y a ici beaucoup d'argent à gagner, mais c'est pour les gens qui en ont. Si vous connaissez des gens qui aient envie de spéculer ici dans les terres, je ferai leurs affaires volontiers. Si j'avais un assez grand nombre de personnes qui me chargeassent de leurs affaires et qui m'y donnassent un intérêt, elles et moi y gagnerions beaucoup; elles, par ce que les négociants américains sont bien peu sûrs en affaires, et moi, parce que je n'aurais point de fonds à faire pour avoir un intérêt quelconque.

Voyez un peu à cela.

Quand je suis parti d'Angleterre, Narbonne était fort occupé de son habitation de Saint-Domingue; j'ai pris ici beaucoup d'informations que je lui ai envoyées et, s'il a quelques fonds de ses amis, Cham et autres lui assurent que son habitation pourra être bientôt refaite.

L'Amérique est une trop petite ambassade pour M. de Staël; nous n'avons que des ministres et point d'hommes de l'espèce de M. de Staël; ce sont des hommes seconds dans la carrière.

Le ministre d'Angleterre est d'une classe inférieure, celui de Hollande vaut un peu mieux.

Avec cela peut-être que dans six mois, si la France a de grands avantages, il n'y aura pas une place agréable à occuper en Europe; car je regarde toujours qu'une guerre civile en France sera la suite de la paix.

Vous avez dû être contente de ce qu'on a fait ici pour La Fayette; c'est particulièrement l'ouvrage de M. de Ternan. Le vicomte de Noailles a l'air d'avoir tout fait, la vérité est qu'il a tenu de bons propos, qu'il a animé les hommes influents; mais le véritable auteur est Ternan, qui est fort considéré ici.

Blacon est établi avec Talon; ils spéculent en terre et d'une manière avantageuse, Noailles est aussi dans leur spéculation. Tout le monde croit ici que La Fayette viendrait sur-le-champ en Amérique, qu'il aurait une belle manière d'être, s'il sort de son infernale prison.

Adieu, chère amie, écrivez-moi toujours à la même adresse, deux enveloppes, William Vaughan, *Mincing lane*, *city*, London.

Je ne veux point de lettres par des occasions; celles-là n'arrivent pas.

Adieu encore une fois, je vous aime pour ma vie de toute mon âme.

Parlez de moi aux nôtres. Je ne vous dis pas comment j'ai été reçu ici, c'est dans ma lettre à Mathieu.

Boston, 4 août 1794.

Voilà la première fois qu'il arrive un bâtiment d'Europe sans que j'aie de vos nouvelles; le dernier vaisseau ne m'a rien apporté.

Il ne me reste au monde que vos lettres, veut-on aussi me les ôter?

Je suis à user mon été dans le nord. Je voyage de mon mieux. Je veux que, si l'Europe devient totalement inhabitable pour ceux qui ont eu de la mesure dans leurs idées et de la modération dans leurs sentiments, ce voyage-ci puisse me servir à choisir quelque position où nous puissions être tous, et tous avec une occupation qui puisse nous assurer l'indépendance. Ce sont vos lettres du mois de septembre et d'octobre, qui doivent m'apprendre ce que je ferai.

J'aperçois de quoi donner du travail utile à ceux de nous qui, après cette campagne-ci, voudront éloigner toutes les chimères de leur esprit et ne plus croire à une France, ni aux puissances étrangères. Je remets à vous écrire sur tout cela au moment où j'aurai reçu vos lettres d'octobre.

J'avais espéré trouver ici Gouvernet, il me l'avait promis; mais le besoin d'agir l'a fait partir pour le Canada. Je doute fort que ce voyage lui soit utile.

Mme de Gouvernet a plu extrêmement à toutes les dames de Boston, qui sont les meilleurs juges de l'Amérique. Elle parle bien la langue, elle a des manières simples et, ce qui est fort recommandable ici, elle couche toutes les nuits avec son mari; ils n'avaient qu'une chambre; prévenez de cela Mathieu et Narbonne, dites-leur

bien que c'est un article essentiel pour avoir une bonne réputation dans le pays.

Parmi les choses que je ne sais pas expliquer, le silence absolu de Narbonne depuis mon départ me paraît d'une espèce particulière.

Depuis six mois, et dans quelle circonstance! je n'en ai pas reçu un seul mot.

Je crois bien que sa première lettre me parviendra avec un chiffre huit ou neuf en tête. Mais comme nous sommes convenus chez M. William Vaughan que toutes ses lettres lui seraient remises, et que toutes les lettres de M. Vaughan m'arrivent, je ne croirai guère à ses chiffres.

Vous m'avez mandé que j'avais dit à Mme de Flahault que je voulais revenir en Angleterre. Cela n'est pas exact : j'ai mandé que je désirais avoir, pendant l'administration qui m'a forcé à sortir d'Angleterre, la permission d'y revenir.

Après cela j'userai ou n'userai pas de cette permission; plus vraisemblablement je n'en userai pas, mais je tenais à l'avoir. Pour cela, il m'aurait fallu à Londres quelques amis puissants, et je ne m'en connais pas de ce genre.

D'ailleurs la pleine liberté d'aller en Angleterre, que je désire avoir, n'est quelque chose pour moi que dans le cas où vous vous y établiriez tous, et je crois cela impossible.

Quand j'examine d'ici la situation que nous pouvons avoir et espérer de conserver dans quelque pays d'Europe, je trouve toujours les tourments des émigrés ou des Français. On sera plus ou moins longtemps avant d'éprouver des persécutions de l'un des deux côtés, mais cela finira par là. Voilà de ce que moi, dont les goûts sont européens, suis convaincu.

Il y a ici plus de moyens de refaire de la fortune que dans aucun autre endroit. Je me mets en mesure de faire des commissions d'Europe, et toutes celles que l'on me donnera me seront utiles. Si quelques-uns des amis de M. votre père envoyaient des bâtiments en Amérique, si quelques Suédois font ici des envois, soit à New-York, soit à Philadelphie, je suis en position de faire bien les affaires des personnes qui s'adresseront à moi directement. Je vous prie de mettre, à me procurer des commissions, un peu de votre activité; il serait trop bête d'être ici pour n'y pas refaire de quoi exister d'une manière bien à l'abri des événements, et en peu de temps on peut gagner beaucoup d'argent, soit par des commisions en marchandises qui me seraient consignées, soit par des commissions d'achats dans les fonds publics, soit par des commissions d'achats dans les terres. Les réputations assez incertaines des négociants améri-

cains font que les marchands d'Europe sont toujours embarrassés pour charger quelqu'un de leurs affaires. C'est pour cela que je me propose avec quelques avantages.

De toutes les villes que j'ai vues jusqu'à présent, Boston est celle qui me plaît davantage. La campagne qui l'entoure est jolie, et il y a plus de simplicité dans la manière de vivre.

D'ailleurs il y fait moins chaud qu'à Philadelphie, et c'est le trop grand chaud étouffé que je ressens. Je vois Jaucourt établi avec M. de la Châtre en Suisse. Ils font mal. Ici ils auraient été mieux pour leur tranquillité qui sera là, j'en ai peur, de bien peu de temps. Et puis, quinze cents lieues entre soi et la terre qu'on regrette, quoiqu'on fasse, toujours un peu, me paraissent préférables à du voisinage.

Mathieu m'annonce dans sa lettre un second envoi en Normandie; j'espère qu'il arrivera dans un temps de quelque nouvelle heureuse pour la France. Il me semble que dans ces moments-là il y a un peu de relâche à leurs cruautés. J'ai mandé à Mathieu ou à vous que M. Monroe, le nouveau ministre d'Amérique en France, m'avait promis son intérêt, auquel il donnerait une forme de réclamation au nom de leurs familles américaines pour Mme de Laval et Mme de L... sa fille, Mme de Périgord, Mme de Valence, Mme de Damas, Mlle de Beaumetz; tout cela dans le cas d'une déportation qui ici avait été fort répandue. Alors elles seraient mises par l'ambassadeur sur un bâtiment américain et envoyées ici. C'est une chance.

Adieu, écrivez à M. de Staël pour savoir s'il peut me faire donner ici des commissions suédoises ou danoises.

Adieu, mon amie, à vous pour jamais de toute mon âme.

New-York, 8 septembre 1795.

J'ai un tel besoin, chère amie, d'avoir de vos lettres que je ne suis occupé que de vous donner des moyens commodes et sûrs pour m'écrire. Depuis peu de jours j'ai appris qu'un négociant français de New-York, que je vois et estime, était en correspondance avec M. Gautier que j'ai vu souvent chez vous. Remettez à M. Gautier vos lettres, il a des correspondants dans les ports de France et il me les fera parvenir sous l'adresse de M. Olive de New-York.

Je n'ai encore reçu qu'une lettre de vous, c'est celle où vous me parlez de plusieurs moyens pour rentrer, et vous voulez que je vous dise bien clairement ce que je désire.

D'abord, ou il y aura un tremblement de terre général en Europe

ou j'y retournerai au mois de mai prochain, cela est arrêté dans mon esprit. Je voudrais d'abord aller ailleurs qu'en France. Ansi il faut que les démarches que vous ferez, pour faciliter ma rentrée, soient d'accord avec cela ; vous savez et sentez que je dois vouloir traverser l'Angleterre ; je serais malheureux si je n'y parvenais pas. Pour que j'éprouve moins de difficultés à cet égard, il me semble qu'il ne faut pas que mon décret d'accusation à moi seul soit rappelé. Il y a plusieurs personnes qui sont dans la même situation et dont on doit rapporter les décrets. Je voudrais être avec eux ; avoir une expédition de cet anéantissement de décret donné par le comité de sûreté publique ; et ensuite que, sur le vu de mon passeport, mon émigration fût jugée et que l'on me fît parvenir un acte de ce jugement ; je voudrais avoir tout cela au mois de mai prochain au plus tard. Alors je vous écrirai le moment de mon départ et où j'arriverai, car je veux trouver là au moins des paquets de vous. Si je choisissais Hambourg, d'Hambourg j'irais en Angleterre et d'Angleterre en France ; tout cela suppose la paix bien faite.

Je ne reçois ici aucun des décrets réglementaires, relatifs aux émigrés : je vous en prie de me les envoyer. Vous me parlez d'un décret favorable à tout ce qui est sorti depuis le 2 septembre et qui n'a point porté les armes : ce décret est-il rendu ou seulement projeté ? Je voudrais l'avoir, non par extrait, mais en totalité.

Dans ma dernière lettre, qui est peut-être au fond de la mer, je vous parlais des enfants de Mme de Périgord et je vous demandais de faire le possible pour eux.

Ma famille et moi n'étant pas dans les mêmes opinions, c'est une raison de cœur de plus pour les servir.

Faites démener l'abbé Desrenaudes, il doit connaître ce pays-ci supérieurement, puisqu'il n'a jamais été arrêté.

Dans ma résolution bien arrêtée de retourner au printemps prochain, il entre mille raisons que vous savez presque toutes ; une que vous ignorez, c'est le mal que l'été fait ici aux Européens.

Le mois de septembre arrivé, tout est dit. Il y a bien encore quelques restes d'une fièvre contagieuse que nous avons eue cette année à New-York, mais qui n'a été presque rien en comparaison de tout ce qui en a été dit par la jalousie des autres grandes villes du continent.

J'ai reçu une lettre de Mathieu, bien bonne, bien longue, doucement triste. Narbonne, selon son usage, ne m'écrit pas ; mais Mme de Laval, qui est plus exacte, ne m'écrit pas non plus ; d'elle, cela m'étonne davantage.

Adieu, chère amie, reposez votre cœur sur quelques-uns de vos

amis qui jamais ne vous feront de peine et qui pour la vie vous aiment avec le plus tendre dévouement.

Adieu.

New-York, 14 novembre 1795.

A cette date, les amis de M. de Talleyrand, et Mme de Staël en particulier, revenue à Paris, en qualité d'ambassadrice de Suède, ayant obtenu du Directoire que le décret de la Convention qui l'avait banni fût retiré, il dut, comme on le voit, se préparer à rentrer en Europe.

Voilà donc, grâce à vous, chère amie, une affaire terminée, vous avez fait en totalité ce que je désirais. Je voulais que la même convention qui m'avait accusé revînt sur son décret.

Au printemps je partirai d'ici pour le port que vous m'indiquerez, et le reste de ma vie, quelque lieu que vous habitiez, se passera près de vous.

Mille raisons me font choisir le mois de mai pour m'embarquer; peut-être sera-ce avec une cargaison convenable aux besoins de la France, à cette époque; ne serait-ce pas votre avis?

M. de Staël me donnera-t-il une petite chambre? c'est chez vous que je voudrais descendre en arrivant. Si vous aperceviez de la difficulté à arriver à un de nos ports, j'irais en Hollande et de là, par terre, je me rendrais rue du Bac.

Il me semble que vous ne faites pas le possible pour me faire parvenir vos lettres. Je n'en ai reçu que deux fois depuis que vous êtes en France.

Vous auriez par la voie du commerce, que je préfère beaucoup à tous les moyens d'ambassadeur, bien des facilités pour écrire.

M. Gautier, qui a des amis intimes ici et des correspondants dans tous nos ports français, serait excellent pour ces petites commissions.

Qui est-ce qui se charge de m'envoyer une expédition du décret de l'assemblée et un passeport? les duplicata et même triplicata sont nécessaires.

Démeunier, qui est parti de Philadelphie pour la France, vous porte une lettre de moi, où je vous parle d'aller a Hambourg au printemps, d'après votre première idée: mais les choses sont toutes différentes aujourd'hui, c'est en France directement que je désire aller, soit à Bordeaux, soit au Havre.

Adieu, chère amie, demain, je vous écrirai par une autre voie, il

est de fait que, sur trois lettres, il n'en arrive pas plus d'une pour la France, tandis que rien ne se perd d'ici à Londres.

J'embrasse Mathieu, Mme de Valence, Castellane.

Adieu, chère amie, je vous aime de toute mon âme.

Philadelphie, 20 décembre 1795.

Rien ne changera dans mes projets, chère amie, que par vos ordres. Je retournerai chez vous en Europe, au printemps ; c'est positif; vous m'écrirez où vous serez.

Je vous prie d'envoyer chercher, le jour où vous recevrez ma lettre, l'abbé Desrenaudes; je lui ai écrit quatre ou cinq fois, ainsi qu'à vous, sur le même sujet : j'espère qu'une de mes lettres vous sera parvenue. Il est de fait que la France est pillée par tous les agents que l'on envoie ici pour lui faire des achats de subsistance.

Je conseille de suivre, pour éviter la hausse des prix et le gaspillage de ces Messieurs, la même forme adoptée par M. votre père, il y a trois ans. Il chargeait une seule maison à Londres de faire secrètement des achats en Amérique, aujourd'hui on ne peut plus s'adresser à une maison de Londres. Il faut donner sa confiance à une seule maison américaine. Seulement il faut bien faire son choix; et c'est sur ce choix que j'ai une opinion faite; je suis sûr que, lorsqu'il sera connu, il sera approuvé de tout ce qu'il y a d'honnête dans le commerce.

Je conseille d'employer la maison Seton, Maillard et Co, dans la forme que j'ai indiquée à l'abbé Desrenaudes. Beaucoup de millions seront épargnés, si l'on suit la marche que je trace; et rien n'est plus facile. Une lettre secrète de l'exécutif à la maison Seton pour lui donner des ordres, envoi d'un crédit sur une maison hors de France, lettre de la maison, choisie par l'exécutif pour faire ce crédit, qui l'annoncera à M. Seton, limites de ce crédit. Si une de ces choses-là manque, point d'affaire; et beaucoup de gens sont intéressés à la faire manquer, parce qu'elle est simple et qu'il n'y a rien à gagner pour Messieurs les entrepreneurs de la république. Sans le crédit sur une maison étrangère et sans la lettre de cette maison à M. Seton, il ne se ferait rien du côté de la maison Seton qui ne demande qu'une simple commission, mais qui, comme de raison, veut opérer sûrement.

Adieu, je finis cette très ennuyeuse lettre sans vous dire un mot de moi, parce que je n'ai pas le temps aujourd'hui. Je me porte bien; je vous aime de toute mon âme. Je vous reverrai au mois de mai.

Pourquoi ne serait-ce pas l'abbé Desrenaudes qui serait porteur pour le comité de ses ordres à la maison Seton? il ferait très bien d'avoir le courage de se donner mal au cœur quelques jours.

Philadelphie, 8 mars 1796.

J'attends que le coup de vent de l'équinoxe soit passé; et immédiatement après, chère amie, je m'embarque pour Hambourg. Je me suis décidé à prendre mon passage sur un bâtiment adressé à un port neutre, parce que cela m'évite toutes les pirateries anglaises, auquelles je serais exposé.

Les navires qui vont d'Amérique en France y portent des provisions, comme farines, riz, salaisons; et sur trois bâtiments chargés de cette manière, il y en a deux conduits à la Bermude, à Halifax ou dans quelque port de l'Angleterre. Pour Hambourg, on expédie d'ici des sucres, cafés, ou autres denrées coloniales; et ce genre de cargaison arrive ordinairement à sa destination sans être inquiété.

Le 15 avril, je serai à la mer : faites, je vous en prie, que je trouve de vos nouvelles à Hambourg chez John Parish, consul d'Amérique.

Voilà la sixième lettre que je vous écris pour vous prévenir de mon départ. Si je ne suis pas trop malencontreux, je serais à Hambourg dans les premiers jours de juin.

Adieu, j'embrasse Mathieu; je vous aime, chère amie de toute mon âme.

A dater du 25 mai, il me faut une lettre de vous, tous les courriers, à Hambourg.

Gouvernet et sa femme partent au mois de mai pour l'Espagne et, de là, vont chez eux.

Beaumetz est marié; il n'y a juste que lui qui trouve que ce n'est pas une folie. Il ne retourne pas avec moi. Sa femme n'a pas cinquante louis de rente; elle est veuve et a trois enfants.

Hambourg, 19 août 1796.

Je viens de passer quinze jours avec une assez bonne fièvre; mais c'est fini : et je compte partir dans la semaine pour Amsterdam, où je resterai peu de temps. Je m'arrange pour être à Paris vers le 10 septembre. Je vous écrirai d'Amsterdam d'abord et, de Paris, le lendemain de mon arrivée.

Il m'est impossible de dire d'ici où je passerai l'hiver : mon intention est de ne pas rester à Paris, il y trop de mouvement

pour y apprendre la France, où je crois qu'avec mes quatre ans d'absence je me trouverai bien étranger. C'est la seconde lettre, que je vous écrirai de Paris, qui vous apprendra mes projets, et je vous demande de n'en pas faire que vous ne l'ayez reçue.

Je ne sais pas un mot de ce que l'on appelle la politique des Français qui sont à Hambourg on à Altona. Ce qui me revient, c'est que tout ce monde-là déteste l'Angleterre et désire rentrer en France. La vente des biens fait des milliers de républicains. On parle d'un parti d'Orléans, dont le chef, à ce que me disait ces jours-ci mon médecin, ne pense qu'à aller en Amérique; d'un parti Lameth qui est composé de deux personnes, dont l'impotent d'Aiguillon se trouve être une; d'un parti Dumouriez, formé par son valet de chambre Baptiste et son chirurgien-major : les trois partis ensemble font bien à peu près huit ou neuf personnes. Si votre Suisse ne fournit pas de rassemblements plus dangereux, je vois que nous serons, cet hiver, fort tranquilles à Paris.

Qu'est-ce que c'est qu'un M. Benjamin Constant, dont je viens de lire un ouvrage fort remarquable? Est-ce qu'il est lié avec Narbonne? J'y ai trouvé beaucoup de choses qu'ils ont l'air d'avoir pensées ou écrites ensemble; j'ai retrouvé quelques formes mêmes de rapports ou mémoires de Narbonne.

Je vous ai écrit à travers une fièvre que j'attendais une lettre de vous à Amsterdam.

Adieu. Pourquoi avez-vous rendu Mathieu dévot?

C'est mal pour moi.

Cette lettre, sans date de lieu, est évidemment écrite après le retour de M. de Talleyrand à Paris.

18 février 1797.

Votre ouvrage est superbe[1] : je ne sais pas s'il y avait à ajouter à votre réputation, mais à présent cela ne se peut plus. Les Condorcet sont à la campagne, ils n'en reviennent que dans huit jours; je n'ai vu personne qui ait pu me dire ce que le *divertissement célèbre* avait fait sur eux. Il est probable qu'ils ne se portent pas pour choqués; car il sortira un bon extrait de la maison Helvétius qui est un écho Condorcet. Vous savez que Cabanis a épousé la cadette des Grouchy.

Mathieu est fort content de son projet de maison pour vous. Être

1) *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, ouvrage de Mme de Staël qui venait de paraître.

à deux lieues de Dampierre lui parait une faveur bien décidée, et c'est la seule qu'aujourd'hui il eût osé vous demander.

Pourquoi arrive-t-il continuellement des nouvelles de Suisse, qui disent que M. de Staël revient ? est-ce que c'est son projet ? Il me semble que les personnes qui font courir ce bruit ne sont pas très éloignées de lui, d'où j'avais assez naturellement conclu qu'il voulait sonder l'opinion sur son retour.

Qu'est-ce qu'il y a de vrai à cela ?

Vous savez que Mme de Valence est partie pour Bordeaux. Est-elle chez Mme de Gouvernet que j'aime, comme vous dites, beaucoup? J'ai trouvé le caractère, l'esprit et la figure de Mme de Valence bien changés, elle n'a plus du tout d'énergie de volonté. Elle est affaissée. Je l'aime par souvenirs, mais uniquement par souvenirs. La révolution a produit sur M. de Gouvernet des effets tout contraires, son caractère et son esprit se sont extrêmement fortifiés. Mme de Valence dit que l'amour qu'elle conçoit n'est pas du tout celui que vous avez peint ; il y avait chez elle trois ou quatre jeunes gens qui lui ont dit, ensemble et d'une manière assez comique, que c'était vrai.

Je passe ici mon temps à suivre des affaires d'argent que j'avais commencées en Amérique et à Hambourg. Je vois beaucoup une femme très bon enfant, qui s'appelle Mme de Brack, et je rentre tous les jours chez moi à dix heures.

Je fais des vœux pour les succès de la république, je déteste plus que jamais l'aristocratie; je fais des vœux pour votre retour; j'ai un besoin extrême de vous revoir, je vous aime de toute mon âme.

Ce M. de Ribbiny, dont vous m'écriviez tant d'éloges en Amérique, m'a paru bien peu de chose ; il est beau à la manière des anciens domestiques de M. de Poix, et, comme esprit, ce n'est pas grand' chose.

Votre opinion est-elle que des terres d'Amérique se vendissent en Suisse? Si cela était, j'y enverrais quelqu'un.

M. de Talleyrand, rentré en France, ne tarda pas à être appelé au Ministère des Affaires étrangères. Cette lettre, sans date, est écrite le jour de sa nomination.

Me voilà donc encore ministre.

J'ai des raisons de position pour en être bien aise ; des raisons de caractère pour en être fâché ; c'est fort loin d'être un plaisir complet.

J'irai vous voir ce soir. Je vous remercie de l'extrait que vous m'envoyez.

Les rapports de M. de Talleyrand avec Mme de Staël furent interrompus pendant toute la durée de l'Empire, mais repris après la Restauration, comme on peut le voir par cette lettre, écrite de Vienne, pendant le Congrès, dans lequel M. de Talleyrand représentait la France.

Vienne, 21 octobre 1814.

Vous êtes fâchée que je ne sois pas à Paris : je le crois. Il serait par trop triste de se donner toute la peine qu'il faut prendre pour vivre, si personne ne s'affligeait de ne pas nous voir.

J'ai l'idée que ma mauvaise petite écriture trouvera encore moyen de se faire jour au travers des brillantes réunions de Clichy, dont tout le monde me parle.

M. Devernois m'a remis votre lettre, je voulais lui parler de vous, mais il avait trop à dire sur la traite des nègres, pour qu'il fût possible de placer un mot.

C'est un grand bonheur que d'être Genevois ; on a tout le temps d'éclairer les autres sur leurs propres affaires. Je voudrais bien que ces vertueux missionnaires s'attachassent un peu à prouver à votre romanesque souverain que les succès de Bonaparte n'étaient pas la seule chose à détester en lui, mais que c'était ses principes qui étaient horribles et qu'ils doivent être à jamais repoussés de l'Europe.

Faites cela ; j'adore Genève, et dans un mois j'ai le bonheur d'être à Clichy.

On m'envoie de Paris des ouvrages que je n'aime guère : les passions sont encore bien en mouvement. L'oubli a bien besoin d'être prêché; rappelez à ceux qui vous entourent ce que dit un auteur allemand ; l'oubli est tellement nécessaire que, même en jugeant son étonnante difficulté, on a besoin de l'espérer encore.

Adieu : je ne sais ce que nous ferons ici; mais je vous promets un langage noble. Serrez de ma part la main de votre belle fille.

Je ne sais comment finir cette lettre à vous : je crois que je vais tout bonnement vous dire que je vous aime.

Si vous voyez Dupont, dites-lui de me donner des nouvelles de ses enfants, dès qu'il lui arrivera des lettres d'Amérique : leur établissement est très près du lieu où le débarquement s'est fait.

CORRESPONDANCE
D'UN REPRÉSENTANT DU DUC DE MODÈNE
A LA COUR DE MADRID
(1661-1667)

(*Fin*)

Nous omettons ici quelques autres nouvelles de moindre importance, par exemple celles qui ont trait aux courses de taureaux, auxquelles notre diplomate assistait quelquefois. Il résulte de ce qu'il en dit que le spectacle était le même qu'aujourd'hui.

III

Abordons à présent l'exposé des faits contenus dans la correspondance de notre diplomate et intéressant en particulier le droit international.

Il s'agit ici des prérogatives propres aux agents diplomatiques et dont ils se montraient fort jaloux. Les questions de préséance et celles relatives à l'inviolabilité et aux immunités de leurs personnes, de leur suite et de la maison de la légation, étaient souvent débattues avec beaucoup d'énergie et donnaient lieu à des complications fâcheuses. Le privilège d'exterritorialité s'était constitué, peu à peu, par suite de l'état des mœurs à cette époque, et comme une conséquence logique de ce fait qu'un ambassadeur était alors considéré comme un *alter ego* du prince son maître. Il avait pour but d'assurer à l'ambassadeur le libre exercice de sa mission, sans aucun obstacle de la part des autorités locales. On considérait l'envoyé, en vertu d'une fiction, comme n'ayant jamais quitté son dernier domicile dans son pays et, par conséquent, comme compétentes à son égard, les

lois et les autorités judiciaires établies dans le lieu de ce dernier domicile. C'était une extension, par rapport au droit de la paix, de cette *sanctitas legatorum* qui, dans les temps anciens, s'appliquait en particulier au droit de la guerre. La constitution politique des États européens, à l'époque où nous voyons s'établir les légations permanentes, contribua beaucoup à la reconnaissance de cette exterritorialité, qui n'a nullement été l'œuvre de la science ; les jurisconsultes n'ont fait qu'en constater l'existence dans leurs ouvrages, et Grotius, pour la première fois, reconnaît qu'elle est établie dans la société des nations comme un *communis mos*. Depuis, elle s'est maintenue dans le fond, jusqu'à nos jours, par l'effet de la tradition juridique, malgré la disparition des causes qui avaient amené l'adoption du système ; comme il est arrivé, comme il arrive encore pour plusieurs autres institutions sociales. Nous ajouterons qu'on admettait une foule d'exceptions à la règle générale de l'exterritorialité, qui se trouvait ainsi diminuée dans son importance réelle et même contredite dans son objet.

Le 1er avril 1662, Perellio écrit à son maître, le duc Alphonse IV de Modène, que l'ambassadeur de Venise accrédité à Madrid était très irrité de ce que les gardes de la justice locale avaient emprisonné sous ses propres yeux un de ses domestiques, qui avait blessé un alguazil, et refusaient de lui rendre la liberté. L'ambassadeur se plaignait de cet acte à la cour espagnole, car il le regardait comme une offense faite à sa personne et, par conséquent, à l'État qu'il représentait, et il menaçait de partir immédiatement, si son domestique coupable ne lui était remis.

En octobre 1665, les alguazils s'emparèrent, à Madrid, d'un homme de la suite de l'ambassadeur d'Angleterre qui, en dépit des ordonnances en vigueur, portait l'épée avec le fourreau ouvert. A titre de représailles pour cette infraction aux privilèges des ambassadeurs, le ministre anglais fit arrêter par ses gens un alcade et un alguazil, qui passaient devant son palais ; il adressa aussi à l'alcade des mots terribles et lui arracha le bâton qu'il portait comme insigne de justice et qui fut expédié à la reine. L'alguazil demeura prisonnier dans la demeure du

représentant d'Angleterre, et celui-ci déclara au *corregidor* qu'il n'était pas disposé à lui rendre la liberté avant qu'on eût agi de même à l'égard de l'homme de sa suite[1]. Cette conduite énergique, combinée avec les rapports internationaux qui existaient alors entre l'Angleterre et l'Espagne, eut pour résultat que le gouvernement espagnol délivra ledit prisonnier, sans lui avoir fait subir aucune peine, et le fit remettre aux mains de l'ambassadeur anglais par l'intermédiaire des ministres de justice[2].

En septembre de cette même année, quelques alguazils pénétrèrent dans la maison de notre diplomate pour y opérer l'arrestation d'un ministre portugais, qui y avait cherché un asile dans la protection de la légation du duché de Modène. Ce ministre, pour éviter la prison, paya sur-le-champ aux alguazils une somme de quinze doublons et demeura libre. Le jour suivant, les officiers de justice revinrent à l'habitation de Perellio, et profitant de ce que celui-ci était absent, ils eurent l'audace de s'emparer d'une autre personne qui s'y était réfugiée. Notre diplomate, se sentant offensé par une telle conduite, feignit d'aller au palais de la reine, non sans avoir fait auparavant cacher au bout de la rue deux de ses domestiques, qui réussirent tout à coup à s'emparer d'un alguazil et à le battre publiquement. Celui-ci, pour se venger de l'affront qu'il avait reçu, se porta, le matin suivant, à la buvette de Perellio, la fit fermer, mit sous sequestre les meubles de la personne qui en avait la direction, et la conduisit enchaînée en prison. Par suite de cet événement, notre diplomate porta plainte devant le Président de la Sala, qui déclara ignorer les faits ; il alla alors visiter l'alcade qui avait le service de la semaine et l'obligea à donner l'ordre immédiat de la délivrance de l'homme dont les alguazils s'étaient emparés dans la demeure de Perellio. L'ordre fut exécuté après quelques difficultés, parce que l'alcade niait que Perellio jouît de la prérogative des ministres des princes souverains, d'avoir une buvette. Cet incident est relaté dans la lettre, adressée à la duchesse de Modène, en date du 15 septembre 1665.

1) Lettre du 25 octobre 1665.
2) Lettre du 1er novembre 1665.

Par cette même lettre on apprend aussi que, la veille, notre diplomate avait prêté son carrosse au duc de Mantoue, pour transporter au couvent des religieuses de Sainte-Catherine, à Madrid, une dame de quelque distinction, qui était maltraitée par son mari et avait résolu de passer le reste de sa vie dans le cloître. Le mari prononça des paroles amères contre ledit secrétaire, car il supposait que c'était lui qui avait conseillé à sa femme de prendre une semblable résolution, et, dans la chaleur de la dispute, il frappa le cocher de Perellio. Cette offense et les prières du secrétaire poussèrent notre diplomate à se venger. Il changea de vêtement pour n'être reconnu de personne et, à la nuit tombante, alla avec ses domestiques à la rencontre de l'offenseur qui, accompagné de quelques amis et particulièrement de deux hommes de la suite de l'ambassadeur de France, se promenait sur la petite place de Saint-Alphonse, devant l'habitation du secrétaire du duc de Mantoue, peut-être afin de le molester et de lui enlever deux coffres remplis de marchandises, qu'il avait l'intention d'envoyer à sa femme. Alors Perellio le menaça de son épée et, l'adversaire ayant opposé résistance, il le blessa et l'obligea à se réfugier près de la porte de la maison du secrétaire. Les amis du blessé accoururent à sa défense; mais quoique plus de vingt-cinq épées fussent réunies, on ne réussit qu'à blesser légèrement notre diplomate à un doigt de la main droite. D'autres personnes arrivèrent sur le lieu du combat, et quelques-unes d'entre elles se rangèrent du côté de Perellio, dont elles connaissaient les gens. Notre personnage, qui semblait vouloir acquérir une certaine renommée de valeur dans les armes, se retira alors vers la partie la plus étroite de la petite place pour être en mesure de mieux châtier l'insolence de ses ennemis et, en particulier, des deux hommes de la suite de l'ambassadeur français. Il fit prendre en mains six pistolets et les lever menaçants contre ses adversaires. Ce fut ainsi qu'il parvint à couvrir sa retraite et que tout le monde quitta la place de part et d'autre.

La justice locale ne pouvait naturellement passer ce fait sous silence : elle commença à instruire un procès, et notre Perellio,

par précaution, ne permettait pas à ses domestiques de sortir de la maison.

Dans sa lettre du 7 octobre 1665, notre diplomate affirme que la conduite qu'il avait tenue vis-à-vis des alguazils était celle que suivaient, à Madrid, les ministres des princes. Il dit que les alcades, les corregidores et les autres gens de justice sont autant de scélérats et qu'ils haïssent les envoyés diplomatiques étrangers, parce que la partie de la ville de Madrid, restée soumise à l'exercice de leur tyrannie, était réduite à peu d'étendue par l'effet des privilèges conférés à ces envoyés.

A la suite du procès, intenté aux domestiques de Perellio, et d'autres événements, il fut contraint d'enlever les armoiries du duché de Modène, de quitter sa demeure et d'aller s'établir pour quelque temps à Chamartin, hors de Madrid, et ce ne fut qu'après satisfaction à lui donnée par la reine qu'il se décida à annoncer son retour dans son ancienne habitation de Madrid [1].

En juillet 1667, le nouveau Président de la Salle, que notre Perellio dépeint comme un homme brutal et sauvage, ordonna l'abolition de toutes les exemptions, dispenses et buvettes, établies à Madrid en faveur des ministres des princes. Son but était de réunir ainsi une somme d'argent que la reine avait demandée. Ensuite, sous prétexte de contravention à un ancien édit, il fit emprisonner plusieurs sommeliers, parmi lesquels était celui de notre Perellio. Notre diplomate alla trouver ledit président et lui arracha la promesse de la mise en liberté du sommelier. Mais cette promesse fut oubliée, et tous les sommeliers, sans distinction, furent condamnés à payer une somme de cinquante écus, outre les frais de la prison ; ils devaient, de plus, passer deux ans en exil. Les sommeliers du nonce pontifical et du cardinal d'Aragone, qui dirigeaient en même temps deux buvettes, furent condamnés à une somme double. Quant à la peine de l'exil, on ne procéda pas à l'exécution ; mais le président ayant manifesté son intention d'envoyer tous les sommeliers aux galères, celui qui était au service de Perellio vint aussitôt se

1) Lettre du 1er février 1666.

retirer chez lui. Ne voulant pas souffrir un outrage pareil et vivre dans un état d'inquiétude, notre diplomate écrivit au président un billet ainsi conçu :

« Muy bien ha cumplido VS. con la segura intencion que ahier me diò de mandar sueltar libre a mi botillero : pero cadauno trata como quien es mas porque entiendo que aun los Alguaziles van buscando por orden de VS. a mi despensero, y con efecto se procura prenderle, y hacerme nueva molestia, mucho me holgaré que VS. embie o venga en persona a sacarlo de mi Casa, adonde se halla despues de haver cerrado a mi despensa, porque tengo deseo de darle à conocer quien es al Seren^mo^. de Modena mi Señor, pues hecho de ver que no lo conoce, y cual respeto se deve en todo tiempo a sus ministros. Venga pues VS. que yo la aguardarè para recibirla segun merece aunque eso me costara el volver de nuevo a Chamartin, ò cien leguas mas allà. Guarda Dios a VS. los años que puede.

« Casa a 20 de Julio 1667.

« Servidor de VS.

« Don Juan Perelio. »

La copie de ce billet aurait été remise par Perellio au comte Jérôme Graziani dans la lettre qu'il lui expédia en date du 25 juillet 1667.

Notre diplomate attendait alors de jour en jour l'arrivée du président de la Salle ou de ses alguazils, et, pour être en mesure de se défendre, il plaça ses domestiques avec des fusils aux fenêtres de sa demeure. Mais personne ne se montra, et le magasinier de Perellio fit librement retour à sa maison. Les alguazils, toujours à l'affût des occasions, s'emparèrent aussitôt après de la magasinière du comte Sannazaro, envoyé de Mantoue, et celle-ci fut contrainte de payer quatre-vingt doublons pour échapper au cachot. Après ils arrêtèrent le même magasinier de Perellio, sous le prétexte que les balances dont il se servait dans le magasin n'étaient pas en règle et n'avaient pas été enregistrées. Perellio affirmait le contraire, en soutenant que la différence de

quelques grains en moins, dans le poids des balances, n'était que la conséquence inévitable du temps. Il ne manquait pas de réclamer la relaxation de ce pauvre homme qui était vieux, malade et père de quatre filles qu'il était obligé d'entretenir ; mais toute démarche demeurait alors sans effet, parce que le président de la Salle avait déjà informé du succès le conseil royal et la reine qui, de l'avis de Perellio, était une femme qui prêtait facilement foi aux premières relations et possédait peu de prudence et de discrétion [1].

Mais les ministres royaux ne réussirent pas dans leur tentative de faire condamner ledit magasinier, le manque de régularité dans les balances ne pouvant être prouvé légalement, et le magasinier, après plus de vingt jours de prison, fut mis en liberté : on lui remit en outre une somme d'argent qui représentait la valeur des objets qu'on lui avait enlevés au moment de l'arrestation. De plus, l'alguazil qui s'était rendu coupable d'une fausse accusation fut puni [2].

La forme du billet, dont nous avons rapporté plus haut le texte espagnol, surexcita les esprits des ministres espagnols et provoqua l'invitation faite à Perellio par la reine de quitter la cour d'Espagne, comme nous le verrons plus loin. Les ministres étaient, en effet, toujours irrités de la conduite outrageante que notre diplomate avait tenue envers les alguazils. A ce sujet, et pour sa propre justification, Perellio, dans sa lettre du 27 août 1667, adressée à la duchesse Laure, cite plusieurs exemples de ce qui, dans des circonstances identiques, avait été fait par les ministres des princes accrédités à Madrid.

Il raconte que le marquis de Grana, qui fut ambassadeur impérial, frappa de sa propre main un alguazil, le fit dépouiller et lui commanda de se montrer ainsi au public par une fenêtre, et tout cela se passa sans réclamation. Plus tard, le marquis de Petting, son successeur à la légation en 1665, fit tirer deux coups de fusil contre le carrosse du marquis de Torralba, président de

1) Lettre du 15 août 1667.
2) Lettre du 27 août 1667.

la Salle, pour une question d'étiquette, sans que le gouvernement formulât de plaintes.

Perellio mentionne aussi les faits qui suivent :

Cornaro, ambassadeur de Venise, avait fait tuer un alguazil. Le meurtrier, qui était de la suite dudit Cornaro, fut pris par la justice locale ; mais on le remit en liberté un mois après, sans prendre aucune mesure contre l'ambassadeur qui avait commandé l'exécution du crime.

Le cardinal Bonelli, étant nonce à la cour d'Espagne, fit renfermer deux alguazils dans un magasin de charbon, où ils furent pendus sans aucune protestation de la part des autorités locales.

De même, un ambassadeur de Lucques, ayant donné des coups de poing à un alcalde de la cour et contraint, par la force des armes, des alguazils à s'éloigner de sa maison où ils voulaient pénétrer pour s'emparer de quelques voleurs, ne fut pas pour cela congédié par la cour et n'effectua pas son départ avant l'arrivée du successeur que Philippe IV demanda à cette république.

Le représentant de Malte, en 1667, renversa de cheval un alguazil et le frappa de ses pieds ; il opposa ensuite de la résistance aux alguazils, qui l'assaillirent dans sa propre maison, et il en blessa quelques-uns ; il ne fut cependant ni licencié ni réprimandé par le gouvernement de Madrid.

L'ambassadeur de Pologne avait été accusé d'avoir fait frapper de faux doublons et tuer ensuite l'homme dont il se servait à cet effet. On ne fit pas grand bruit de cette affaire : on écrivit une lettre au roi son maître pour le prier de vouloir bien rappeler son représentant de Madrid et l'on en attendit l'effet avec beaucoup de patience. Mais on réussit enfin à constater l'innocence dudit ambassadeur, qui revint à la cour d'Espagne et fut réintégré dans sa position primitive.

Assurément, ces exemples nous prouvent que les agents diplomatiques abusaient souvent des prérogatives qui leur étaient reconnues, au préjudice de la justice et des droits de la souveraineté locale ; quant à celle-ci, elle montrait peu d'énergie et se laissait dominer par l'influence des rapports politiques avec les

États étrangers. On reconnaissait parfois aux maisons des envoyés un droit d'asile en faveur des coupables, et les autorités locales ne pouvaient y pénétrer pour l'accomplissement de leurs fonctions ; c'était une conséquence rigoureuse de la fiction d'exterritorialité appliquée à ces maisons, quoique presque tous les jurisconsultes de l'époque eussent établi une exception à ce sujet, afin d'assurer la distribution de la justice locale. Il ressort ainsi desdits exemples que l'exterritorialité aboutissait aisément à l'impunité des agents diplomatiques qui commettaient des crimes dans leur pays de résidence. Cet état de choses devait certainement se modifier dans les siècles suivants, et la théorie moderne soumet déjà lesdits agents aux lois et aux tribunaux locaux en matière pénale, en supposant que le caractère diplomatique est comme suspendu dans ses effets par suite du crime perpétré ; on n'aura tout au plus que quelques ménagements à observer pour ne pas compromettre les bonnes relations internationales.

Des conflits éclataient fréquemment à cette époque au sujet de la préséance et du rang entre les ambassadeurs et ministres de princes accrédités à une même cour. Les ambitions des souverains et des puissances politiques y étaient en jeu, et puis il y avait toujours quelque question pendante à propos des privilèges qui étaient particuliers à l'un ou à l'autre agent diplomatique, selon le caractère qu'il avait reçu de son maître.

Une lettre de Perellio, du 20 octobre 1664, nous informe que le ministre de Hollande, qui avait le titre d'ambassadeur, se disposait à faire comme tel son entrée à Madrid, en se servant pour sa suite des carrosses des ambassadeurs de France et d'Angleterre. Mais on craignait quelque refus de la part du ministre anglais qui prétendait à plus de privilèges que tous les autres envoyés.

Dans le même mois, le comte de la Trinità, ambassadeur extraordinaire du comte de Savoie, se trouvait en Espagne, mais il n'avait fait connaître sa qualité qu'à l'ambassadeur de France et au duc de Medina. Il était accompagné d'une suite nombreuse et résidait dans la ville de Caramancel, attendant, pour faire son entrée à Madrid, que la cour espagnole eût accueilli ses préten-

tions, c'est-à-dire lui eût accordé le titre d'Excellence et une place dans la chapelle parmi les représentants des couronnes. L'ambassadeur de France, le duc de Medina et l'ambassadeur d'Allemagne faisaient de leur mieux pour lui faire obtenir gain de cause. L'empressement du représentant de l'Empire paraissait motivé aussi par les rapports particuliers qui existaient entre la maison impériale et le duc de Savoie, celui-ci manifestant l'intention d'épouser une sœur de l'empereur. L'envoyé de la république de Gênes avait les mêmes exigences que le comte de la Trinità et offrait à la couronne espagnole une somme de deux millions pour obtenir la reconnaissance de ses privilèges [1].

Perellio, dans sa lettre du 28 janvier 1665, annonce que le représentant du duc de Savoie avait éte exclu par la cour espagnole d'une réception royale, et ajoute que le refus fut provoqué par l'ambassadeur de Venise ; aussi celui de France s'en plaignit-il amèrement, mais sans aucun succès. Le comte de la Trinità voulait alors quitter la cour de Madrid et retourner dans son pays ; mais il en fut détourné par le duc de Medina qui lui manifesta les désirs de S. M. Catholique à cet égard, en lui donnant l'assurance que, s'il n'avait obtenu la place désirée dans la chapelle, il aurait été néanmoins satisfait des égards qu'on aurait eus pour lui [2]. Le 15 février suivant, une lettre de Perellio nous apprend que l'ambassadeur de Savoie avait été vu parcourant la ville de Madrid dans un carrosse du palais, ce qui faisait croire à notre diplomate que ses prétentions au sujet de la prééminence avaient été accueillies. Dans la même lettre, Perellio dit que le peuple de la capitale de l'Espagne, faisant confusion, persistait dans la croyance que le duc de Savoie lui-même était à Madrid *incognito*.

Mais Perellio aussi tombait dans une confusion, car le personnage qu'on avait aperçu dans un carrosse du palais n'était pas le ministre de Savoie, mais l'ambassadeur des Suisses catholiques, qui se trouvait en Espagne avec un certain nombre d'hommes

1) Lettre du 28 octobre 1664.
2) Lettre du 8 février 1665.

d'armes [1]. Toutefois le comte de la Trinità fit réellement son entrée à Madrid à cette même époque, se montra au public avec beaucoup d'éclat et assista à une comédie qui fut représentée à la cour [2].

La cour espagnole désirait prolonger le séjour de ce diplomate dans la capitale à cause des affaires politiques qu'elle avait à traiter avec lui ; mais elle semblait seulement empêchée de faire tout ce qu'elle aurait voulu pour le contenter, par suite de l'opposition qu'elle rencontrait de la part de l'ambassadeur de Venise. On nomma le comte Galerati régent des affaires d'Italie pour rendre moins onéreuse la charge du duc de Medina et pour avoir une garantie de plus de la présence à Madrid du comte de la Trinità. Les membres du Conseil d'État lui rendirent les mêmes honneurs qu'aux ministres de couronnes, savoir : une maison dont le loyer représentait une valeur annuelle de mille cinq cents ducats, une dispense et une buvette exempte de tout impôt, ainsi que plusieurs autres franchises, à l'exception de la place dans la chapelle et de la faculté de se couvrir pendant les audiences royales ; mais il refusa ces propositions, en affirmant alors d'une façon ridicule qu'il n'y avait pas droit, qu'il était le simple comte de la Trinità. Plutôt que de ne pas obtenir une réponse favorable à toutes ses demandes, il préférait donc faire valoir son caractère privé, en repoussant tout accommodement à ce sujet.

Une pareille conduite lui fit perdre la correspondance amicale avec l'ambassadeur de France, qui commença à le traiter comme un simple comte, ce qui l'irrita au plus haut degré : il ne laissait, d'ailleurs, aucune occasion de montrer son peu de jugement et de sérieux [3].

Notre diplomate, dans sa lettre du 5 avril 1665, adressée au cardinal d'Este, raconte que le carrosse du duc de Savoie fut confisqué plusieurs fois par les *arrendadores*, à titre de peine pour la contrebande qu'il commettait, en se servant de ce carrosse,

1) Lettre du 21 février 1665.
2) Lettre du 21 février 1665.
3) Lettre du 7 mars 1665.

pour introduire secrètement dans l'intérieur de Madrid des vins qu'il possédait dans la ville de Caramancel.

Et, en effet, il ne pouvait pas invoquer une franchise qui lui avait été offerte, mais qu'il avait énergiquement refusée. Le carrosse, cependant, lui fut remis, la première fois tout de suite, par l'entremise d'un marchand génois du nom de Grilli. Mais il fut confisqué de nouveau et, pour le relâcher, on attendit un ordre du Roi qui fut donné au bout de quelques jours, à la condition que le comte de la Trinità paierait une certaine somme d'argent aux *arrendadores* de la *Hacienda*. Ledit comte, peu satisfait de ses négociations, se disposa alors à quitter l'Espagne avec le ministre de Gênes [1].

Mais ce départ ne devait pas s'accomplir de sitôt. Perellio écrit qu'il resta encore à Madrid sous le prétexte qu'il n'avait pu être reçu par la reine et l'infante qui étaient parties pour Aranjuez. D'autre part, le représentant de Gênes qui devait l'accompagner dans le voyage était, lui aussi, retenu à la cour pour donner à l'impression un ouvrage qu'il écrivait en langue espagnole sur les grandeurs de sa république [2] ; mais la publication de cet ouvrage fut arrêtée par l'influence de l'ambassadeur de Venise. Ici même se révélait la lutte entre ces deux républiques [3].

Le comte de la Trinità partit définitivement pour Turin le 1er juin 1665.

IV

Quant à la position particulière de notre Perellio dans la capitale de l'Espagne, elle paraît avoir été fort triste. Sa correspondance en particulier avec le comte Graziani est pleine de doléances et de plaintes. Il n'y a là qu'une indication de la situation générale qui était faite, à cette époque, aux envoyés diplomatiques et surtout aux ministres des petits États. Il ne sera donc

1) Lettre du 18 avril 1665.
2) Lettre du 25 avril 1665.
3) Lettre du 3 juin 1665.

pas sans intérêt de rapporter ici les faits les plus importants relatés dans la correspondance de Perellio.

Dans la lettre du 12 novembre 1661, aussitôt après son arrivée en Espagne, notre diplomate déclare au comte Graziani qu'il a contracté beaucoup de dettes par suite de sa charge. Il prie Graziani de vouloir bien lui obtenir du duc une peseta et demie par jour, afin de pourvoir à son alimentation et à tout ce qui a trait à la cuisine, aux lumières, au feu pour chauffer la maison, et aux salaires à payer à la servante et au domestique. De plus, il demandait cent pesetas pour le loyer d'un appartement dans une maison honorable et cent autres pesetas par an pour l'habillement, en ajoutant quelque autre somme pour l'achat de meubles, de sorte que la somme totale se serait élevée, pour la première année, à huit cents piastres environ. Il réclamait aussi des subsides pour le cas de maladie et les allocations indispensables pour se procurer un cheval et un carrosse, afin de se conformer aux usages suivis à Madrid par les ambassadeurs des princes et de pouvoir soutenir, avec la dignité convenable, les intérêts du duc son maître. Perellio écrit, en outre, qu'il avait déjà fait des instances pour obtenir une *dispense* et, par elle, une diminution de ses dépenses. Il avait chargé le marquis Mario Calcagnini, partant alors pour Modène, de faire connaître sa situation. Enfin, il exprime l'opinion que, pour éviter des dépenses considérables, on aurait pu l'autoriser à s'habiller en prêtre, en lui conférant ainsi quelque bénéfice ecclésiastique, ou une rente quelconque sur les biens de l'Église.

Sept jours après, c'est-à-dire à la date du 19 novembre, Perellio écrivait une nouvelle lettre au même personnage, en renouvelant ses plaintes. Il avait reçu de Calcagnini deux nappes, quelques petites nappes, une paire de draps, une cuillère et une fourchette en argent. Il avait à peine de quoi vivre jusqu'à la fin de janvier prochain, étant obligé de s'habiller en bayeta et de payer le loyer de quelques meubles nécessaires qu'il n'avait pas été à même d'acheter. Il insiste pour la remise des doublons qu'on lui avait promis.

Le 23 décembre suivant, notre diplomate, dans sa lettre à

Graziani, l'informe que ses instances pour avoir la « dispense » demeuraient sans résultat et que le comte de Castriglio lui avait déclaré qu'il n'aurait pu jouir d'une telle prérogative parce qu'il ne possédait que le caractère d'un simple agent, en ajoutant que, si Paul Cani l'avait obtenu, c'était parce qu'il portait dans les dépêches le titre de secrétaire résident de S. A. le duc de Parme. Il écrit ensuite que, faute d'argent, il a dû renoncer à un vêtement d'hiver, en se contentant d'un manteau de *bayeta*, qu'il s'était procuré au mois de septembre précédent, quoique la saison fût horrible à cette époque. Il insiste pour avoir un cheval, car, par suite de la boue qui était abondante dans les rues de Madrid, notre diplomate avait honte de se présenter tout sale, de la tête aux pieds, devant les ministres de la cour.

Le 27 mai 1662, Perellio envoie une lettre importante au même Graziani ; il y marque sa confiance qu'il pourra obtenir une amélioration de sa situation misérable. On y apprend qu'il avait toujours à lutter contre les mêmes difficultés au sujet de la *dispense* qui consistait, comme nous l'avons déjà dit, dans la faculté d'introduire dans la ville de Madrid des comestibles et autres objets en exemption de droits de douane et dans le pouvoir d'ouvrir une boutique pour la vente de ces denrées. Ainsi, les ambassadeurs étaient contraints alors de se faire commerçants pour vivre ! Notre diplomate demande, une autre fois, la délivrance de lettres de créance, qui lui attribuent un titre diplomatique plus élevé et en vertu duquel il serait parvenu à représenter plus dignement le duc son maître et à se procurer le carrosse, le cheval et un domestique en livrée, trois conditions exigées par le duc de Medina Las Torres, afin de pouvoir octroyer la prérogative de la dispense. Il rapporte aussi un événement curieux qui jette un jour des plus vifs sur la situation. Il se plaint, comme à l'ordinaire, du défaut d'argent, d'autant plus, dit-il, que son domestique était mort d'une hémorrhagie et qu'il avait été contraint d'en prendre un autre en donnant à celui-ci, outre le salaire, un habillement convenable, puisque tel était l'usage à Madrid. A l'époque où notre malheureux personnage écrit cette lettre, il ne possédait qu'une petite somme qu'il avait reçue, en

vertu du testament du domestique défunt, et dont une partie avait déjà été employée aux frais de son enterrement. Il promet de rendre un compte exact à son maître des sommes qu'il voudrait bien lui expédier, en le remboursant, en outre, des bénéfices que Perellio aurait pu réaliser, grâce à la concession de la dispense.

Le 9 juillet suivant, Perellio annonce au duc Alphonse IV que le roi d'Espagne avait donné l'ordre de retirer les dispenses à tous les grands du royaume, à tous les ministres des princes et à toute autre personne privilégiée, à l'exception des instituts pieux, en leur offrant en échange une certaine somme d'argent peu considérable. Mais cet ordre ne fut pas publié et demeura, par conséquent, inexécuté. Le nonce du pape et les ambassadeurs de France et de Venise refusèrent de s'y conformer, protestant qu'autrement ils auraient été privés des ressources nécessaires à l'entretien de leur suite; c'est pourquoi les prérogatives demeurèrent intactes, et notre Perellio avait quelque espoir de réussir dans ses démarches, ayant intéressé à leur succès don Joseph Navarro, secrétaire du roi, qui avait une certaine influence sur le duc de Medina Las Torres.

Le roi donna, en effet, satisfaction aux désirs de notre diplomate en lui accordant le privilège dont il s'agit. C'est une lettre du 9 septembre 1662 qui nous l'apprend, mais il fut empêché d'en jouir, car, peu après, on fit publier à Madrid un décret portant suppression de toutes les dispenses et buvettes. Les ambassadeurs ne voulaient pas obéir et continuèrent à tenir leurs boutiques, quoique les grands d'Espagne et tous les autres privilégiés eussent immédiatement fermé les leurs. Mais le peuple de la ville, de peur d'encourir des peines sévères en cas de contravention, s'abstenait d'y acheter les marchandises ou denrées ; par suite, les ambassadeurs furent enfin contraints de se conformer à l'édit du roi, les dispenses ne leur rapportant rien. Sa Majesté Catholique leur fit entendre que la prohibition, dont il s'agissait, n'avait pas été établie pour leur porter préjudice, mais dans le but de mettre un terme à plusieurs inconvénients qui se produisaient tous les jours. Elle leur promettait, d'ailleurs, le paiement

d'une somme d'argent comme indemnité des avantages qu'ils tenaient de leurs prérogatives.

Notre diplomate, se voyant frustré dans ses espérances, fit des instances auprès des ministres espagnols pour obtenir, au lieu de la dispense, un émolument proportionnel ; naturellement il réclamait pour lui le même traitement qu'on venait de faire à tous les représentants des princes[1].

Mais, vers la fin de ce même mois de septembre, le nonce du pape et les ambassadeurs de France, de Pologne, de Danemarck et de Venise trouvèrent un moyen d'ouvrir de nouveau leurs « dispenses », sous le prétexte qu'elles n'étaient pas destinées au service public, comme auparavant, mais aux besoins particuliers de leur propre maison. Toutefois, à ce que dit Perellio, ils laissaient vendre d'une manière déguisée tout ce qui leur semblait bon, et ils en étaient approuvés, le paiement des sommes d'argent, qu'on venait de leur promettre en échange des dispenses, n'ayant pas encore commencé. Comme on le voit, on tenait de part et d'autre une conduite peu louable : c'était toujours la ruse qui l'emportait. Perellio observait la conduite des secrétaires résidents à Madrid, résolu de s'y conformer et, par conséquent, d'ouvrir sa « dispense », si les secrétaires ouvraient la leur. Il rapporte ces incidents dans sa lettre du 23 septembre 1662, adressée à la duchesse Laure, et y joint la copie d'une communication officielle qu'il avait reçue, quelques jours auparavant, d'un secrétaire de la cour espagnole. On y apprend qu'en ce qui concerne l'assignation d'une maison, la cour s'engageait à traiter notre diplomate sur le même pied que les autres accrédités à Madrid. En voici le texte :

« Siento mucho que no hayan tenido efecto las ordenes, que V. S. solicita para las franquicias, y prerogativas que le tocan, y supuesto que por lo que toca a la despensa ha tomado Su Mag^d. resolucion general de que se quitten, solo queda agora (como V. S. dice) la de la casa de aposento, en que no dudo se hará

1) Lettre du 8 septembre 1665.

con V. S. lo que se hubiere hecho con los demas, y yo daré quenta Su Mag^d. de lo que V. S. me dice pare que se renueven las ordenes a favor de V. S. de mandar que tengan cumplimiento. Dios guarde a V. S. felizes años como deseo.

« Palac^o : 11 de septiembre 1662.

« *A don Juan Perelio que Dios g^de Secretrio Residente del Duque*
« *de Mod. en esta Corte.*

« P. S. M. a V. S. su mayor serdid^d.
« Don Luis de Ranguren. »

Dans ce document, il n'est fait aucune allusion aux sommes d'argent que Perellio avait demandées en remplacement de la « dispense ».

Dans une autre lettre au comte Graziani, en date du 25 novembre suivant, il déclare avoir reçu enfin de la cour espagnole l'assignation d'une somme de deux mille *reales*, au lieu de la prérogative de la maison : ces deux mille réaux devaient être payés en deux versements annuels, à compter du 12 septembre 1662, soit deux mois après la signature du premier décret royal octroyant la « dispense » à notre personnage. L'ordre du président de la *Hacienda* était, en effet, conçu dans ces termes. Quant aux autres franchises qu'on lui avait promises par un décret du roi, il n'espérait pas en jouir bientôt, d'autant plus que Paul Cani n'avait pas joint ses instances à celles de Perellio afin de leur donner plus de poids. Notre diplomate se proposait alors d'acheter son carrosse au moyen de mille *reales* qu'il aurait touchés à la fin du semestre et de la somme d'argent que la duchesse de Modène lui avait fait parvenir à titre de don, sur la demande du comte Graziani ; en attendant, il avait loué une voiture pour deux ou trois mois, contre le paiement d'une somme de vingt *reales* pour chaque jour où il s'en serait servi.

Enfin, dans le courant de décembre de cette même année, Perellio obtint la licence d'ouverture de la « dispense », qui fut octroyée à d'autres agents diplomatiques, à titre de simple tolérance, demeurant exclue de l'exemption des taxes l'avoine pour deux mulets ou deux chevaux. Du reste, Perellio ne se montre

pas satisfait (il semble qu'il était difficile de le contenter), parce que, bien qu'un grand nombre de « *dispensiers* » lui eussent offert leurs services, aucun d'eux ne voulait s'engager à lui verser une peseta par jour au moins, sinon à la condition de recevoir de lui les armoiries du duché de Modène, l'usage de la maison et quelques ustensiles. Pour terminer le différend, Perellio remit à un des « dispensiers » les seules armoiries, en convenant du paiement de dix *reales* de billon par jour. Il se proposait d'ouvrir la « dispense » aussitôt après les fêtes de Noël, faisant peindre en attendant les dites armoiries qui étaient destinées à faire respecter la boutique par les officiers de la justice locale. Il indique, en outre, au comte Graziani[1] les dépenses qu'il avait dû faire pour l'octroi du privilège et qui consistaient dans un cadeau fait à un de ses amis, afin qu'il intervînt auprès du comte de Castriglio, dans un don envoyé à cet effet au secrétaire de la *junta* des comestibles, dans le paiement de certains droits au secrétariat de la ville et dans le prix de la peinture des armoiries, ce qui faisait un total de trente-cinq pesetas, dont il avait hâte d'être remboursé. Il priait le comte de tenir compte de cette circonstance qu'il tirerait bien peu de profit de la « dispense » pendant le carême prochain, la vente de la viande étant alors défendue, sauf dimanches; et, comme conclusion, il demandait que tous les avantages qu'il aurait pu réaliser jusqu'à Pâques ne fussent pas imputés sur le salaire qu'il devait recevoir de la cour de Madrid. Vers la fin de la lettre, où nous trouvons ces renseignements, Perellio se plaint de ce que la remise des sommes expédiées de Modène souffre des retards considérables; il semble qu'on se servait, dans ce but, de quelques marchands qui attendaient, pour l'expédition, le moment où ils avaient occasion d'envoyer à Madrid leurs propres marchandises, afin d'éviter ainsi les frais de poste.

Dans la lettre écrite par notre diplomate au cardinal Rinaldo d'Este, à la date du 1er novembre 1664, nous lisons qu'au lieu de deux mille *reales* que lui avait promis la cour espagnole, il n'en

1) Lettre du 15 septembre 1665.

avait reçu que cinq cents et que la « dispense » lui servait plus de luxe apparent que de véritable ressource. C'est pourquoi il renouvelle ses instances pour obtenir un bénéfice ecclésiastique dans le diocèse de Carpi, afin de pouvoir vivre honorablement, en faisant observer que l'honneur même de la maison d'Este était en jeu dans cette affaire.

D'autres malheurs devaient frapper le pauvre Perellio. Le marquis de Mondécar, un des capitaines de Sa Majesté Catholique, fit ouvrir sa propre « dispense » tout près de celle de Perellio. Celui-ci lui représenta naturellement le dommage qu'il en éprouvait, en lui rappelant, en outre, l'usage en vigueur de n'établir aucune nouvelle « dispense » dans la juridiction d'autrui et concluant par la demande de sa clôture immédiate. Ledit marquis repartit que le fait était arrivé à son insu et qu'il ferait tout de suite droit aux réclamations de Perellio. Tout cela eut lieu en novembre 1664, et à la fin du mois de janvier suivant, les choses demeuraient dans le même état. Notre diplomate formula donc de nouvelles protestations et, voyant que celles-ci n'aboutissaient non plus à aucun résultat pratique, il résolut de transporter ailleurs sa « dispense », en se vengeant par là d'une manière courtoise[1]. Le 11 mars 1665, le « dispensier » prit la fuite afin de se soustraire au paiement des dettes dont il était accablé. Notre diplomate écrit que la cause de cette faillite était en particulier la conduite du prince d'Avellino et du duc d'Abrantès, celui-là n'ayant jamais payé au « *dispensier* » une somme importante qu'il lui devait, et celui-ci l'ayant contraint à rembourser le prix de quelques plats d'argent enlevés par des voleurs qui avaient réussi à pénétrer dans la « dispense ». Perellio se plaint de ce qu'il continuait à être victime de la violence et désirait toujours quitter la cour d'Espagne, pourvu que cela pût se faire avec honneur. En attendant, il avait de la peine à se procurer un autre *dispensier*[2], ce qui rendait toujours plus difficile sa situation économique, d'autant plus qu'il était depuis quelques mois sans lettres de Modène et ne recevait aucune somme d'ar-

1) Lettre du 9 septembre 1662.
2) Lettre du 29 décembre 1662.

gent. Enfin, au commencement d'avril, il mit au service de la « dispense » un Maure qui s'était fait chrétien et conclut avec lui à des conditions convenables. Mais d'autres incidents devaient se produire qui causèrent de nouveaux embarras à notre Perellio. Nous donnons ici la traduction française de la lettre qu'il écrit à ce sujet au comte Graziani, à la date du 5 avril 1665. Elle est très intéressante :

« Très illustre Monsieur et Maître très vénéré,

« Je demeure si confus et mortifié, par suite du retard de vos lettres que je ne reçois depuis quatre mois, que je ne trouve pas d'expressions plus vigoureuses que celles dont je me suis servi dans mes écrits précédents. Deux semaines et demie se sont déjà écoulées depuis le jour où je suis resté sans le subside de la « Dispense », car, comme je vous en ai déjà informé, mon « dispensier » a pris la fuite pour être tombé en faillite, et il me devait trente *pesetas*. Cependant, il est vrai que j'en ai retrouvé un autre ces jours-ci, qui, bien qu'il soit turc ou maure et esclave devenu chrétien ensuite, est un honnête homme et digne de foi bien plus que tous les Espagnols qu'ait produits la nature. Celui-ci, pour m'assurer l'accomplissement de sa dette, m'a donné en gage vingt doublons et un écrit par lequel il s'oblige à tenir ouverte ma « dispense » pour une année entière, en me tenant compte d'un réal par jour, à l'exception du carême ; il déclare, en outre, que, s'il omettait de me payer pendant une seule semaine, je pourrais retenir à mon profit et avec justice lesdits vingt doublons et lui retirer les armoiries de la Maison Sérenissime. Il avait ouvert avant-hier la « dispense » dans une rue qu'on appelle *de Silva* ; mais, à peine commençait-il à vendre que l'ambassadeur d'Angleterre me fit prier de le faire enlever de cet endroit, qui se trouvait dans sa juridiction. Quoique cela ne soit qu'une présomption vaine, puisque ce lieu est éloigné de sa Maison de plus de deux cents pas, et qu'aucun ministre de prince résident à cette cour n'ait un domaine de plus de soixante-dix pas, j'ai pris la résolution de faire fermer la « dispense » le jour suivant, en la rouvrant ailleurs, afin d'éviter des contesta-

tions, difficultés graves que j'aurais, du reste, vaincues en ayant recours au roi, pourvu que l'on eût appliqué les lois du royaume et l'usage de la cour. Petroszki, qui veut dire « bohème », a été si dur avec ses « *dispensiers* », qu'il en fit tomber trois ou quatre en faillite et est à présent dans l'impossibilité d'en trouver un autre. C'est pourquoi sa dispense demeure fermée et sans crédit, mais, comme il jouit de l'entrée en franchise à sa porte pour une très grande quantité de denrées alimentaires, il fait en sorte que son cuisinier joue le rôle de « *dispensier* », et cette confusion est très préjudiciable à sa réputation. Mais il n'est pas seulement un tyran (*sic*), il est aussi un vilain, car il manque à toute courtoisie. Par suite, il fut provoqué en duel par le lieutenant de la garde allemande, qui lui envoya un cartel afin d'obtenir réparation des mauvais traitements qu'il avait eu à subir, pour n'avoir pas ôté son chapeau au moment où Petroszki montait dans son carrosse, après avoir visité la maison du Retiro de Sa Majesté et toutes les curiosités qu'elle renferme. De même, le frère du cardinal Raggi, qui se trouve ici, voyant qu'il ne lui rendait pas la visite qu'il lui avait faite par trois fois, lui fit entendre que, s'il avait eu à traiter pour le seul comte de Petting, bohémien, et non avec le ministre de l'Empereur, il lui aurait appris les égards que l'on est tenu de garder envers ses égaux et envers le frère du cardinal Raggi. Mais qu'est-ce que je devrais dire, moi, qui l'ai visité deux fois, savoir quand il arriva à Madrid, et lorsque la nouvelle de la mort des archiducs d'Autriche m'est parvenue ? Il ne me visita jamais, bien qu'il dît vouloir le faire, et quoique les ambassadeurs de Gênes, de Hollande et de Venise lui en eussent donné l'exemple. Mais je saurais faire ce que je ne saurais pas dire, puisque j'ai résolu, en le rencontrant dans la rue, de lui tirer en face les rideaux de mon carrosse ; mais sa nature grossière l'empêchera peut-être de comprendre mon sentiment.

« Voilà ce que j'ai voulu vous communiquer afin qu'on ait toujours une connaissance parfaite de l'origine et du fondement rationnel de ce qui pourra m'arriver, et je ne négligerai rien lorqu'il s'agira du point d'honneur et de la considération

due à la Maison Sérénissime ; et ici je vous fais, comme à l'ordinaire, une révérence très profonde.

« Madrid, ce 5 avril 1665.

« Très dévoué et très obligé serviteur,

« Jean Perellio. »

La « dispense » de Perellio fut ouverte alors dans la rue de la *Fuente del Cura;* mais on avait de la peine à en tirer avantages, la rue étant peu fréquentée[1]. Toutefois, notre diplomate pouvait se consoler; il avait obtenu, en effet, grâce à l'intercession du comte Graziani, le secours des deux cents *pesetas*, qu'il avait demandé au gouvernement de Modène. Dans sa lettre au comte, datée du 18 avril, nous lisons qu'après avoir perdu tout espoir de toucher quelque argent, Perellio avait vendu à un employé des ordres militaires d'Alcazar, et pour la moitié de quatre mille *reales*, le billet relatif au privilège de sa Maison : encore le billet ne fut accepté que par amitié. Il céda, en outre, en supportant une perte égale, l'autre billet concernant l'octroi de la prérogative du carrosse et celle d'introduire à Madrid de la paille et de l'orge, dont notre diplomate, faute d'argent, ne s'était jamais servi. Il assure avoir été contraint d'agir ainsi, par suite notamment des fluctuations continuelles des prix des denrées et de la misérable situation économique, dans laquelle le pays espagnol paraissait être plongé. Ajoutant à la somme qu'il venait d'acquérir par ces transactions celle qu'il put tirer de la vente d'une certaine quantité de livres, qui furent achetés par des marchands français et flamands, il réunit un total de quatre cents pesetas qu'il espérait employer à l'acquisition d'une maison dans le territoire de Modène, pour pouvoir y passer tranquillement ses jours après la fin de sa mission en Espagne. Il priait Jérôme Graziani de vouloir bien lui procurer dans ce but l'entremise de M. Charles Vigarani et de M. Giardini[2].

Ensuite, Perellio réussit à retrouver son *dispensier* fugitif.

1) Lettre au comte Jérôme Graziani du 28 janvier 1665.
2) Lettre du 17 mars 1665.

Il s'était réfugié dans le quartier de l'ambassadeur de Venise, qui se refusa de donner licence aux domestiques de Perellio de pénétrer dans sa juridiction pour s'emparer de ce « dispensier » ou pour le contraindre au paiement des trente pesetas qu'il devait à leur maître, et d'une indemnité convenable pour tout le temps où la « dispense » était restée fermée. C'est pourquoi Perellio fut obligé d'envoyer, de nuit, une voiture à la maison de ce « dispensier » et de lui faire enlever par force tout ce qu'on put y trouver, c'est-à-dire quelques vieux meubles, ne valant pas plus de dix pesetas : on disait, en effet, qu'il avait mis en sûreté ailleurs les objets plus précieux qu'il possédait. A la suite de ce fait, l'ambassadeur de Venise fit aussitôt chasser de sa juridiction, non seulement ledit « dispensier », mais aussi quelques-uns des domestiques de sa suite, qui l'avaient accueilli sans son consentement. Du reste, tout cela se passa sans bruit, sans aucune intervention de la part des ministres de la justice locale. Perellio, qui communique tout cela au comte Graziani, dans la lettre du 25 avril de cette même année 1665, s'exprime après en ces termes : « Je pensai, à vrai dire, à faire le butin à temps opportun et à ressaisir ce que j'avais perdu, en faisant recouvrer aussi à ma servante, parente de ce « dispensier, » 500 réaux, qu'elle avait prêtés à sa femme, et un vêtement, qui en vaut autant, laissé dans sa maison peu avant la faillite ; mais l'affaire n'a pu réussir que de la façon que j'ai rapportée, de sorte que j'en conclus que ce sont là des embarras inséparables du profit que ladite dispense m'apporte. Les autres maîtres tourmentent leurs *dispensiers*, et moi, pour vouloir exercer la pitié envers ces barbares, je suis tourmenté par eux. Je ne pense pas que cela m'arrive avec celui qui me sert actuellement, parce que je garde déjà la caution de 20 doublons, que je tiens dans mon tiroir, etc... »

Notre diplomate réussit, plus tard, à faire arrêter le « dispensier » fugitif par des alguazils ; il le fit conduire en sa présence et le garda dans une chambre de sa maison, en ne lui fournissant pour nourriture que du pain et de l'eau. Perellio, qui n'était pas d'un naturel méchant, considérant, après quelques jours, la

misère dans laquelle le *dispensier* était tombé, puisqu'il avait perdu tous ses biens pendant les trois mois qui s'étaient écoulés depuis le jour de la fuite, et que sa femme s'obstinait à ne vouloir lui donner aucun secours sur sa dot, était presque sur le point de le relâcher, en se contentant de la valeur des meubles qu'il avait fait vendre, et qui ne couvrait pas même les dépenses faites pour l'arrestation du « dispensier » par les alguazils [1]. Nous croyons qu'à la fin celui-ci aura été délivré, quoiqu'on ne trouve, à cet égard, aucune indication certaine dans la correspondance de Perellio.

Plusieurs conflits se produisirent entre Perellio et les gens de sa suite, d'une part, et les officiers des autres ambassadeurs ou ceux de la justice locale, d'autre part, à propos de violations fréquentes de la franchise de quartiers qui, comme nous venons de le voir, était alors pleinement en vigueur à Madrid. Ces conflits dégénéraient souvent en véritables combats, les armes à la main : la souveraineté territoriale était impuissante au maintien de l'ordre et, en même temps, dans l'impossibilité d'exercer son action dans les lieux privilégiés. Mais nous ne rapporterons pas ici tous les événements particuliers : nous avons déjà cité divers exemples, et cela suffit pour donner, comme nous nous le sommes proposé, une idée complète et exacte de la situation des choses.

Pour se mettre en état de mieux pourvoir à sa sécurité et à celle de sa suite, Perellio, d'après l'avis de quelques amis, se décida à prendre à son service un alguazil, suivant en cela l'usage des ministres des princes en résidence dans la capitale de l'Espagne. Il en prit un qui se contenta de recevoir, en échange de son service, une entière liberté d'agir dans le domaine de la juridiction de son maître, outre un petit salaire et deux habits par an, tandis que les autres alguazils demandaient un doublon par mois. Par ce motif et par suite d'une diminution des bénéfices de la « dispense » et de la buvette, par suite du ban publié par le *corregidor* et défendant, sous des peines graves, la vente

1) Lettre du 18 avril 1665.

de limonades et d'autres boissons rafraîchissantes, Perellio insiste auprès de Jérôme Graziani, dans la lettre adressée à ce dernier le 10 juin 1665, pour le paiement exact de 100 pesetas par semestre. Cette même prière, il l'adressait le même jour à la duchesse Laure ; il la répétait au comte Graziani, dix jours après, d'autant plus qu'il avait alors des dépenses extraordinaires à supporter pour préparer les livrées des domestiques et se procurer un meilleur carrosse pour les noces de l'infante [1]. A cette époque, Perellio commence déjà à faire ses instances, afin de quitter Madrid et l'Espagne et d'être employé ailleurs, dans une autre mission [2], d'autant plus que le climat de l'Espagne ne semblait pas favorable à sa santé et qu'il souffrait de temps à autre de l'estomac et de la tête [3]. Il espérait être en Italie au printemps prochain [4] ; mais cet espoir ne devait pas se réaliser.

Dans plusieurs lettres du mois de septembre 1665, notre personnage insiste pour obtenir une allocation extraordinaire de 150 pesetas, afin de pouvoir s'habiller et habiller de deuil les gens de sa suite à l'occasion de la mort du roi Philippe IV, promettant en même temps de rendre ce qui lui resterait de ladite somme après avoir payé l'étoffe nécessaire et le tailleur. Il ajoute ce détail curieux que l'on avait de la peine à trouver alors de la *bayeta* à Madrid, car elle avait été réquisitionnée au profit de la cour. Il fallait donc obtenir une concession spéciale des ministres espagnols ou bien aller à Ségovie [5]. Toutefois, Perellio put se procurer la *bayeta* qui lui était nécessaire, grâce à l'alcade Harnedo. Il dit que celle qui n'avait pas été réquisitionnée demeurait cachée dans les habitations des marchands, de leurs amis ou des religieux, pour la soustraire à la cour, qui avait l'habitude de payer tardivement ses dettes, et de ne les payer jamais en totalité. Perellio dépensa pour les habits en question une somme

1) Lettre du 18 avril 1665.
2) Lettre du 15 mai 1665.
3) Lettre du 30 juin 1665.
A cette époque Perellio recevait les lettres de Modène par la voie de Barcelone qui paraissait être la plus courte.
4) Lettre du 1er août 1665.
5) Lettre du 12 août 1665 adressée au comte Graziani.

de 115 pesetas, soit trente-cinq pièces de moins que la somme qu'il avait demandée à Modène. N'ayant pas l'argent nécessaire pour solder ce compte, il remit à son créancier une pièce écrite, par laquelle il s'obligeait à s'acquitter avant la fin de 1665 ou, au plus tard, avant la fête des Rois. Il va sans dire qu'afin d'être en mesure de tenir cet engagement, il insiste auprès de Graziani, dans la lettre du 19 septembre de ladite année, pour obtenir les fonds nécessaires.

Les ministres espagnols ne voyaient pas de bon œil la présence de Perellio à Madrid, et celui-ci craignait toujours qu'ils ne lançassent contre lui de fausses accusations : il en avertissait la cour de Modène dans ses lettres adressées à la duchesse et au comte Graziani. Nous avons déjà vu ailleurs que notre personnage, à la fin de 1665, fut contraint de quitter la capitale de l'Espagne, qu'il alla s'établir pour quelque temps à Chamartin, et ne rentra à Madrid qu'après qu'une satisfaction convenable lui eût été accordée par la reine. Celle-ci était irritée contre lui, parce qu'elle avait appris des ministres d'État que Perellio, du vivant du roi Philippe IV, avait coutume de commettre des actes de violence contre les alguazils et qu'il parcourait, pendant la nuit, les rues de la ville avec des armes et beaucoup de gens, afin de les poursuivre. Dans la lettre à la duchesse, qui porte la date du 14 novembre 1665, il affirme que cela n'était pas vrai, qu'il ne sortait, la nuit, de sa maison que pour visiter quelques-uns de ses amis malades ; il avoue ne s'être écarté de cette règle de conduite qu'une seule fois, au mois de septembre précédent, pour se venger d'un alguazil, et suivant le conseil du secrétaire du duc de Mantoue. C'était le fait dont il est question dans la lettre du 15 septembre, et que nous avons rapporté ailleurs en détail. Pour apaiser l'esprit de la reine, Perellio eut recours à l'intercession du cardinal Colonna, de l'ambassadeur de France et de don Blasco Loyola, afin d'obtenir une audience ; mais aucun d'eux ne se chargea de cette mission. C'est alors que notre diplomate alla exposer ses plaintes aux ministres des princes, résidant à Madrid, excepté ceux d'Allemagne et de Lucques, qui avaient eu avec lui quelques difficultés. Lesdits ministres accueil-

lirent Perellio avec des marques de bienveillance et de distinction et témoignèrent ressentir ce qui lui arrivait, en particulier les ambassadeurs de Hollande, d'Angleterre et de Venise, qui allèrent tout de suite le visiter dans sa maison, et l'envoyé de Venise, qui s'engagea expressément à arranger pacifiquement l'affaire. Ce fut aussi d'après son conseil et d'après celui du nonce du Pape, que Perellio quitta la cour, fit enlever les armoiries de son logis et fermer buvette et « dispense. » Il espérait que la reine aurait procuré son rappel à Modène, ce qu'il désirait ardemment, pour mettre un terme à sa pénible situation. Sa lettre termine, comme la plupart, par des demandes d'argent. Il avait remis les meubles de sa maison à un de ses amis ; il n'avait gardé qu'une somme de quinze doublons pour avoir de quoi vivre, laissant ces meubles en gage à son créancier. Il attendait encore l'envoi des 115 pesetas qu'il devait payer pour l'habillement de deuil avant la fête des Rois ; si cette somme ne lui était parvenue à temps opportun, il aurait été obligé de vendre tous ses biens, le carrosse compris, ce qui n'aurait pas contribué à relever sa dignité et l'honneur de la Maison d'Este. Le même jour, il informait de ces incidents le cardinal Rinaldo et le comte Graziani.

Le 21 novembre suivant, il faisait connaître à la duchesse les marques d'amitié qu'il recevait des ministres de princes pendant son séjour à Chamartin ; il ajoutait que la conduite qu'il avait gardée était généralement approuvée, et qu'on attendait son rappel à Madrid de la part de la reine. Il vivait à la campagne avec sa suite, à l'exception de sa servante, qu'il avait laissée à la ville pour garder la maison. Le lieu de sa demeure, si l'on en doit croire ses expressions, était un véritable désert ; il devait se faire porter de Madrid tous les comestibles, et le transport lui coûtait autant que les objets achetés. Pour subsister, il fut contraint de vendre une montre et deux chandeliers d'argent qu'il avait reçus en cadeau. Il exposa cette situation désolante au comte Graziani, auquel il écrivait, le même jour, 21 novembre, et implora des secours.

L'ambassadeur de Venise différait de jour en jour son in-

tervention en faveur de notre malheureux diplomate, et finalement ne fit rien. Perellio s'adressa alors à l'ambassadeur de France, en lui demandant de vouloir bien du moins présenter à la reine un mémoire qu'il venait de rédiger et par lequel il se justifiait des accusations qu'on venait de porter contre lui. En attendant, il s'abstenait d'exposer de nouveau les armoiries de son prince et de rouvrir la « dispense ». Dans ce mémoire, il priait de nouveau la reine de le recevoir en audience, afin qu'il pût lui exposer de vive voix le véritable état de choses. L'audience demandée ne fut pas accordée : le 8 décembre, il recevait ce billet de don Blasco de Loyola :

« Haviendo dado cuenta a la Reyna mi S^ra^ de lo que VS. refiere en el papel que me escrivió a los 10 del pasado con occasion de haverse dado a entender a VS. de su Real orden que saliere de la Corte y considerado su Mag^d^. lo que contiene me manda diga a VS. que se abstenga de acudir a su Real audiencia y que si tuviere VS. algo que representarle, lo haga por escrito ; deque doy aviso a VS. a quien Dios guarde los muchos años que puede.

« Palacio a 8 de dezemb^e^. 1665.

« D. Blasco de Loyola. »

Perellio répliqua par cet écrit :

« Señor mio = Por obedecer a la Real orden de su Mag^d^. despues de haver visto que se me negavan todos los medios de alcanzar su audiencia al instante me ausenté de Madrid y ya sin duda estuviere en camino, si no me huviesen detenido unos pocos tractos y otros intereses de mi Casa = Ahora pues que me llega el Villete de VS. en que se sirve de darme aviso, como su Mag^d^. se digna permitirme de que pueda por escrito representarle lo que se me ofrece, oy vá un memorial, y con todo encarecimiento suplico a VS. me haga merced asi de ponerlo en sus Reales manos, como de dar motivo de que se despache con toda brevedad, que lo estimaré mucho = si entanto valiere a servir a

VS. en algo, me dè muchas occasiones en que lo pueda hacer y Dios g^de^ la persona de VS. los muchos años que deseo.

« Chamartin a 10 de diz^e^ 1665.

« Servidor de VS. :

« Don Juan Perellio. »

Mais l'ambassadeur de France différait, lui aussi, de jour en jour, de venir en aide à notre diplomate, étant peut-être engagé dans des affaires plus grandes, intéressant les relations de son gouvernement avec la cour d'Espagne[1].

Perellio, renonçant à insister davantage auprès de cet ambassadeur, adressa à la reine un autre mémoire, dans lequel il se plaignait de la conduite qu'on gardait à Madrid à son égard, en particulier de celle du *corregidor* et de ses alguazils, et priait Sa Majesté de vouloir bien réparer ces injures d'une façon convenable, ou bien de lui donner son passeport pour pouvoir quitter le sol d'Espagne en pleine sûreté. Quelques jours après, il recevait de don Blasco une réponse peu concluante. Ce même ministre fit exprimer à Perellio, par l'intermédiaire d'un certain Cassiani, maître des postes, le désir qu'il voulût bien suspendre son départ dans l'espoir d'un accommodement, car au cas contraire, il aurait perdu la réputation dont il jouissait à la cour espagnole, ce qui aurait apporté quelque préjudice même à son crédit près de la cour de Modène, attendu que celle-ci ajouterait plus de foi à une lettre de la reine qu'aux protestations de Perellio. Celui-ci répliqua à son tour aux communications reçues de Don Blasco, en précisant l'objet de sa réclamation et en insistant pour une réparation de l'injure faite en sa personne, à son prince. Cette réparation devait consister, d'après sa demande, dans l'envoi à Chamartin d'un exprès de la part de la reine, qui l'invitât, au nom de celle-ci, à retourner à la cour. Il demandait aussi le maintien des franchises et prérogatives dont il avait joui jusqu'alors, en vertu des deux décrets qu'il avait obtenus de feu le roi Philippe IV. Il prétendait, en outre, que toute poursuite intentée contre ses domestiques fût abandonnée, afin

1) Lettre du 22 août 1665 adressée à la duchesse de Modène.

d'écarter tout risque de dommage à ce sujet. Nous trouvons ces renseignements dans la lettre qu'il écrivit, le 27 décembre 1665, à la duchesse Laure.

Mais l'accommodement se faisait attendre, et la situation financière de Perellio devenait de plus en plus pitoyable, celui-ci ne pouvant plus tirer aucun avantage de la « dispense » et de la buvette, toutes deux fermées. Il est bien vrai que, comme nous le lisons dans sa lettre du 25 janvier 1666, adressée au comte Graziani, il venait de recevoir la remise de cent quinze pesetas par l'intermédiaire de M. Charles Vigarani ; mais il dut les employer aussitôt au paiement de la dette qu'il avait contractée envers le marchand, qui lui avait fourni la *bayeta*, et envers le tailleur pour les vêtements de deuil. A cette époque il était revenu à Madrid, pour mieux soigner sa santé déjà ébranlée, et vivait incognito dans sa maison ordinaire, en attendant les décisions de la reine ou son rappel à Modène. Enfin il reçut la nouvelle que la reine d'Espagne avait envoyé une personne à sa maison pour l'informer qu'elle acceptait toutes les conclusions du mémoire et l'invitait à se présenter de nouveau à la cour. Cet envoyé n'aurait pu pénétrer dans l'habitation de Perellio, qui était fermée. Celui-ci avait quelque doute sur la vérité d'une pareille assertion ; il craignait qu'on n'eût peut-être pris le parti de déclarer avoir déjà donné une satisfaction qui, en réalité, n'avait pas été donnée. Toutefois, il résolut de relever les armoiries de son prince, d'annoncer son retour à Madrid et d'ouvrir la « dispense ». Cette conduite lui parut préférable aussi pour mettre en relief qu'il avait réussi à accommoder l'affaire sans l'intervention des ambassadeurs de France et de Venise, qui venaient de le tromper[1].

Toutefois, après ces événements, notre diplomate résolut, par suite d'autres circonstances, de quitter la cour d'Espagne. Il en avait reçu même l'ordre de Modène, avait vendu le reste de ses meubles et le carrosse, et congédié ses domestiques. Il était, en outre, prié par le maître de sa maison de vouloir bien renou-

1) Lettre du 16 septembre 1665 au comte Graziani et du jour suivant à la duchesse de Modène.

veler son bail ou de partir sous peu de jours. Il informa la reine de l'état de choses, en manifestant en outre son intention de différer son départ et même d'y renoncer, s'il avait reçu du gouvernement local la remise des trois cents ducats, dont il était créancier à cause de la prérogative de la maison. La reine répondit à son billet en le priant de vouloir bien avoir patience et de continuer son séjour à Madrid, et, peu après, Perellio reçut aussi, de la part de Sa Majesté, un écrit contenant l'ordre de paiement des trois cents ducats, ce qui décida Perellio à abandonner pour le moment toute idée de départ, du moins jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de rappel lui fût parvenu de Modène. C'est pourquoi il demandait à la duchesse Laure des sommes suffisantes pour son séjour en Espagne et pour remettre en ordre sa demeure, se procurer de nouveaux domestiques, acheter un autre carrosse[1].

Pour le cas où il aurait quitté Madrid, il conseillait au comte Graziani, dans la lettre qu'il lui adressait le 8 mai 1666, de recourir aux bons offices du secrétaire résident des villes hanséatiques, accrédité alors à la cour espagnole, dans le but de recevoir les renseignements intéressants sur ce qui se passait à Madrid. Ce secrétaire était un des meilleurs amis de Perellio et propre, dans son opinion, à traiter les affaires de la maison d'Este.

L'avis du rappel de Perellio à Modène avait fourni au secrétaire d'État Arezpacociaga un prétexte d'exprimer l'opinion que la duchesse Laure n'était pas satisfaite de son représentant. On disait que le gouverneur de Milan avait déjà transmis à la reine d'Espagne une lettre du cardinal d'Este, faisant connaître son mécontentement de la conduite que Perellio avait tenue à la cour de Madrid. Arezpacociaga fit part de cette circonstance à notre diplomate, en lui exprimant du reste le désir de la reine qu'il eût à continuer sa résidence dans la capitale espagnole, et les bonnes relations ordinaires entre Sa Majesté et la Maison d'Este. Il ajouta que notre diplomate trouverait toujours la porte

1) Lettre à la duchesse de Modène du 10 décembre 1665.

ouverte pour toutes les audiences royales et qu'il devrait s'abstenir, à l'avenir, de soulever de nouvelles plaintes au sujet des faits passés. Perellio était prié encore d'éviter toute rencontre avec les officiers de justice, ce qui était de son propre intérêt. Notre personnage protesta que son rappel n'avait pas été provoqué par sa conduite, mais accordé seulement sur la demande qu'il en avait formée, pour échapper aux mauvais traitements dont il était devenu l'objet de la part de la cour d'Espagne, en ajoutant qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser la reine ni le gouvernement espagnol, ayant en vue seulement de se faire respecter, comme il convenait, par les officiers de justice. Il promettait de ne plus prononcer un mot au sujet de ce qui s'était passé et d'éviter avec soin tout motif de nouveaux conflits[1].

La « dispense » qui, comme nous remarqué plus haut, avait été ouverte de nouveau, ne procurait pas à Perellio un gain considérable. Il est bien vrai que, pendant quelque temps, il en tira douze réaux par jour, mais cet avantage fut perdu pendant toute une semaine, notre diplomate ayant été contraint de la transférer ailleurs par suite des remontrances qui lui étaient faites par les supérieurs de l'Hôtel-Dieu Saint-Antoine, auquel cette dispense portait quelque préjudice[2]. Les difficultés et les malheurs poursuivaient donc sans cesse notre personnage. Dans le nouveau lieu où la « dispense » avait été transportée, elle devait fournir une rente de dix réaux par jour. Mais Perellio manquait toujours des sommes indispensables pour acheter un nouveau carrosse, et il ne reçut de Modène, pendant quelques mois, ni argent, ni lettres. Il profitait, de temps à autre, de la voiture de quelques amis pour aller se promener en leur compagnie. C'est ce que nous apprend la lettre qu'il écrivait à Graziani le 18 juillet 1666.

Ne recevant pas de réponse précise au sujet de la prolongation de son séjour à Madrid, notre diplomate dut prier le maître de

1) Lettre du 1er février 1666 à la duchesse de Modène.
2) Lettre à la même du 20 mai 1666.

sa maison d'avoir patience et d'attendre le payement de son loyer. Il fut contraint, en même temps, de contracter de nouvelles dettes pour s'habiller et habiller trois de ses domestiques[1]. Le marchand Crotta, établi à Madrid, à qui Perellio s'adressait pour recevoir les sommes portant sur les provisions qu'on lui devait expédier de Modène, disait toujours n'avoir reçu aucun ordre de paiement. Notre pauvre homme demeurait interdit et ne savait plus que faire. Voilà ce qu'il écrivait au comte Graziani, le 28 août 1666 :

« Très illustre Monsieur et Maître très vénéré,

« J'aimerais à connaître une bonne fois, car il en est temps, la résolution que la cour de Modène aura daigné prendre à mon égard, ou de me confirmer dans ma position ici, en me fournissant les moyens requis, ou de me rappeler, en me rendant une liberté précieuse que je désire du fond de mon cœur ; en attendant, cette incertitude rend mon esprit inquiet.

« Je connais bien le peu de cas que l'on fait de moi et de mon zèle, et je crois qu'on ne répond que tard ou mal aux choses que j'ai cru devoir proposer pour le service de Son Altesse ; mais je garderai dorénavant la même conduite qu'on garde envers moi et je déciderai moi-même s'il conviendra de rester ou de partir, parce que j'ai bien le droit d'espérer quelque résultat heureux de mes bonnes actions et que je ne puis me livrer toujours aux caprices de la fortune.

« Je désire recevoir, en attendant, une résolution qui puisse faire cesser l'incertitude où je me trouve et afin de savoir si je devrais rendre grâce à Dieu, à Son Altesse et à vous de ma liberté ou d'une amélioration dans ma position. N'ayant autre chose à vous mander, je vous salue avec le dévouement ordinaire.

« Madrid, ce 28 août 1666.

« Très dévoué et obligé serviteur,

« Jean Perellio. »

1) Lettre à la même du 5 juin 1666.

Au mois d'octobre suivant, pour rendre dignement ses hommages au roi d'Espagne à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, Perellio dut faire habiller en velours et satin à fleurs deux gentilhommes et fournir aussi des vêtements de luxe à deux cochers, ce qui l'obligea à débourser une somme de cent soixante-cinq pesetas. Il en emprunta deux cents à un marchand et cent autres à son « dispensier ». Il demanda le remboursement de la somme employée dans ce but et s'en remit, à ce sujet, à la bonté du comte Graziani, à qui il écrivait dans ce sens, le 2 novembre de cette année 1666, en faisant remarquer que l'honneur même de la Maison d'Este était intéressé à l'acquittement exact des obligations qu'il avait contractées envers son créancier. Quant aux restes des valeurs empruntées, Perellio se proposait d'y satisfaire avec les allocations ordinaires qu'il attendait de Modène.

Le 16 novembre suivant, il accusait réception à Graziani de deux de ses lettres en date du 7 et du 28 août. Le retard n'était pas médiocre. Il semble que ces lettres contenaient quelque blâme de la conduite de Perellio : celui-ci proteste, en effet, avoir toujours rempli tous ses devoirs envers les ministres des princes, qui voulaient correspondre avec lui et, en particulier, avec l'abbé Dini, avec lequel il vivait dans la meilleure intelligence. Il dit qu'il avait, au contraire, de bonnes raisons de se plaindre du gouvernement de Modène, qui ne se décidait pas à le rappeler à Madrid, et l'y laissait dans une extrême misère, sous le prétexte qu'il devait y attendre l'arrivée d'un chevalier qui n'avait pas encore paru depuis neuf mois.

Au commencement du 1667, il paraissait définitivement résolu à quitter Madrid, par les motifs que nous connaissons déjà [1] ; mais des lettres qui lui parvinrent de Modène le décidèrent à retarder encore son départ : on lui annonçait, en effet, la proche arrivée du chevalier dans la capitale espagnole (ce chevalier était le marquis Félix Montecuccoli) et la remise effective des provisions. C'est avec elles qu'il pensait payer ses dettes et renouveler

1) Lettre au comte Graziani du 24 juin 1666.

le bail de son logement pour un autre semestre. Il annonçait que, si, au mois d'août suivant, il se trouvait dans la même situation regrettable, il abaisserait les armoiries de son prince et quitterait sans retard la cour d'Espagne, sans même prendre congé, mais en laissant toutefois au Prince Cardinal le temps nécessaire pour se procurer un autre représentant[1].

Les lettres de Perellio, en date des 6 et 28 mai et 12 juin 1667, ne contiennent que la répétition de ses plaintes et de ses instances pour recevoir de Modène de quoi payer ses dettes. Le 20 juin seulement, Perellio accuse réception au comte Graziani des allocations de deux trimestres; mais il n'avait pas encore obtenu les cent soixante-quinze pesetas qu'il avait employées à l'habillement de personnes de sa suite à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi d'Espagne. Il semble que la cause du retard était la négligence du trésorier Vigarani à donner les ordres nécessaires, d'autant plus que Jérôme Graziani protestait que ladite somme avait été remise à l'adresse de Perellio, le 8 janvier précédent[2]. Le 25 juillet suivant, il reçut de Modène cent pesetas, et, pour cet envoi, il exprime ses vifs remercîments au comte Graziani.

Le même jour, il informe la duchesse Laure qu'il a présenté à la reine Anne d'Autriche un mémoire à l'effet d'obtenir la moitié de la franchise pour l'entrée de vivres aux portes de la ville, ce qui avait été déjà octroyé au récepteur de Malte, au résident de Parme et à l'envoyé de Mantoue. Perellio, après en avoir parlé lui-même à la Reine, réussit à obtenir un décret tel qu'il le désirait. Mais l'exécution de ce décret souleva des difficultés, car les signatures de divers officiers devaient y être apposées, moyennant le paiement de certaines taxes et de quelques cadeaux. Dans l'intervalle, Sa Majesté fit fermer toutes les « dispenses » et les buvettes, excepté celle des ministres du Conseil d'État et des ambassadeurs des Couronnes; Elle fit arrêter en même temps tous les buvetiers et « dispensiers » des autres ministres

1) Lettre audit comte du 25 juillet 1666.
2) Lettres à la duchesse du 1er février et au comte Graziani du 9 février 1667.

des princes et des Grands d'Espagne, en les obligeant à racheter leur liberté au prix de cinquante écus chacun et d'un double pour obtenir qu'on leur ôtât les fers. Une pareille conduite avait pour but principal la perception d'une somme d'argent de trente ou quarante mille écus. Cette tyrannie, dit Perellio, fut exercée sous le faux prétexte de l'exécution d'un ordre qui aurait été publié quelques jours auparavant et qui interdisait la vente de la viande et du vin dans les boutiques privilégiées. De plus, on exigea le paiement de cinquante écus pour posséder un carrosse à deux chevaux et de cent écus pour en avoir un à quatre chevaux. Ce fut alors qu'on emprisonna, entr'autres, le « dispensier » de Perellio : Il s'en suivit la contestation que nous avons rapportée ailleurs et qui occasionna enfin le départ réel de notre diplomate de la cour de Madrid.

Le 3 septembre 1667, il dit avoir reçu l'ordre de son gouvernement de quitter l'Espagne et il en rend grâces à Dieu. On lui avait expédié une lettre à remettre à la reine Anne d'Autriche, et il ne pouvait, dès lors, partir avant de s'être acquitté de cette mission. Aussi devait-il attendre la remise de son passeport et un subside de soixante doublons (outre les vingt-cinq qu'il venait d'obtenir) pour payer son « dispensier » et le buvetier, ainsi que pour pourvoir aux frais de son voyage, promettant de rendre un compte exact des sommes reçues, après son arrivée à Modène. Perellio désirait que l'ordre de lui payer cet argent fût donné par le trésorier Vigarani et que l'argent même fût envoyé à Madrid à l'abbé Dini [1]. Avec le passeport pour l'Espagne, il devait en avoir un autre du Roi Très Chrétien, afin de pouvoir traverser la France en toute sûreté [2].

Après avoir reçu la lettre adressée à la Reine, Perellio en avertit immédiatement le secrétaire du conseil, en le priant de lui obtenir une audience royale ou, du moins, de vouloir bien lui indiquer la conduite à tenir pour la remise de cette lettre. Le secrétaire lui répondit qu'on examinerait la question et que l'on

1) Lettre au comte Graziani du 25 mars 1667.
2) Lettre du 2 juillet 1667, adressée audit Graziani.

communiquerait à Perellio la résolution prise[1]. Quelques jours après, c'est-à-dire le 10 septembre, il n'avait reçu aucune communication : c'était la lenteur ordinaire qui l'emportait. Aussi, dans la dernière lettre qu'il écrit de Madrid à la duchesse Laure, annonce-t-il l'intention de garder en poche le document en question jusqu'au moment de monter à cheval et de le rapporter à Modène, s'il ne lui est demandé. La correspondance de notre diplomate ne nous apprend pas comment se termina cette affaire.

Il partit enfin, et, avant d'arriver à Modène, il écrivit deux lettres de Gênes, l'une adressée à la duchesse et l'autre au comte Graziani, à la date du 1er novembre 1667. Il y est question du manque d'argent, pour continuer son voyage, les marchands Rezzonico trouvant toujours des prétextes pour différer la remise à Perellio des cent pesetas qu'il n'avait pas exigées à Madrid ; aussi prie-t-il le gouvernement de Modène de vouloir bien renouveler les ordres à cet effet. Il devait remettre cette somme à des moines qui avaient voyagé avec lui et la lui avaient avancée. Notre diplomate, toujours accablé de soucis, demandait, en conséquence, l'envoi de nouveaux subsides. Les marchands gênois, dont il parle, étaient des correspondants du trésorier Vigarani. Un courrier exprès devait apporter tout de suite à Modène les lettres de Perellio.

Ici se termine notre étude. Il paraît que le pauvre Perellio ne réussit pas à améliorer sa situation après sa mission d'Espagne. Il se retira dans son pays natal et renouvela sa demande au duc François II pour obtenir un bénéfice ou quelque rente ecclésiastique; mais ses efforts n'aboutirent à aucun résultat utile. Une de ses requêtes se trouve dans les archives d'État de Modène et porte la date de juillet 1685.

Louis Olivi.

1) Lettre des 26 août et 3 septembre au comte Graziani et du 15 août à la duchesse Laure.

LE ROI DE PORTUGAL

Dom Luis Ier, Philippe Marie Ferdinand Pierre d'Alcantara, Antoine Michel Raphaël Gabriel Gonzague Xavier François-d'Assise Jean Jules Auguste Volfando de Bragance Bourbon, roi de Portugal et des Algarves en deçà et au delà de la mer en Afrique, Seigneur de Guinée et duc de Saxe, né le 31 octobre 1838[1], fils du roi Ferdinand et de la reine Marie II da Gloria, fille de l'empereur Pierre Ier du Brésil, a prématurément rendu son âme à Dieu dans la cinquantième année de son âge.

Dans ces dernières années, la mort a sévi à coups redoublés dans l'illustre maison de Bragance. « La garde qui veille aux barrières du Louvre n'en défend pas nos rois, a dit le poète ». Depuis à peine trois années, le roi Dom Ferdinand, sa fille, l'infante Marie-Anne, princesse de Saxe, tout récemment l'infant Dom Augusto, ont été enlevés ; puis le roi, dont cette suite de pertes, la dernière spécialement, avait ébranlé le moral. Ce qui était à redouter est advenu, cela avait aggravé et augmenté les progrès de la maladie, malgré les précautions multiples prises pour lui dévoiler l'attristante et fatale vérité. Des sept enfants de la reine Maria da Gloria, il ne reste plus qu'un seul survivant, l'infante Antonia, mariée au prince Antoine de Hohenzollern.

Commandant la flotte portugaise dans les « aux de l'Atlantique »[2], il fut appeler à monter sur le trône le 11 novembre 1861. Succédant à son frère Dom Pedro V, il épousa, en 1862, Marie Pie, fille de

1) Il eut pour parrain Louis Philippe représenté par le comte Durosnel et pour marraine la duchesse Marie-Antoinette de Saxe-Cobourg, remplacée par la duchesse de Terceira.

2) Il avait passé les premières années de sa jeunesse dans la marine portugaise, y possédait, en ce temps, le grade de capitaine ; devenu par la suite souverain, il revêtait toujours de préférence l'uniforme d'amiral, qui, avec ses jeunes ans, lui rappelait aussi son apprentissage dans le rude métier d'officier de marine.

Victor-Emmanuel II, roi d'Italie ; de ce mariage naquirent deux fils, le premier, Charles-Ferdinand-Louis, etc. de Bragance, Savoie-Bourbon, Saxe-Cobourg et Gotha, duc de Bragance, lieutenant-colonel de cavalerie, capitaine de frégate, né le 28 septembre 1863, marié à Lisbonne, le 22 mai 1886 à Amélie, née le 28 septembre 1865, fille de Philippe, prince d'Orléans, comte de Paris ; le deuxième fils, Alphonse-Henri-Napoléon, etc., né le 31 juillet 1865, lieutenant d'artillerie.

Le roi défunt a maintenu avec gloire et honneur le drapeau de son royaume.

Son règne occupe une grande et belle place dans l'histoire contemporaine et dans les annales lusitaniennes. Les arts, les sciences, les lettres et aussi le commerce [1] se sont développés sous la prévoyante et intelligente protection de ce souverain, lettré parmi tous. Son ambition ne le lançait pas dans les hautes sphères de la politique et de ses gloires le plus souvent trompeuses. Son peuple l'aimait, l'adulait, avait conscience de la situation dans laquelle il l'avait trouvé, après la perte du Brésil, alors que la guerre civile avait appauvri la nation, que le commerce et l'industrie souffraient. Le Portugal d'aujourd'hui est une preuve incontestable des soins multiples apportés par le souverain à son relèvement. Les circonstances nous y ayant ramené à différentes reprises, à quelques années d'intervalle, nous avons été rempli d'admiration à la vue des progrès réalisés, des améliorations de tous genres obtenus, non seulement dans la capitale, cette ville gracieuse, typique, originale entre toutes, mais encore dans tout ce beau pays au climat bienfaisant, au ciel radieux, à la population si douce et si hospitalière.

Nul ne peut mettre en doute la situation actuelle du Portugal dans le concert des nations et l'influence exercée par ce pays dans les délibérations du Congrès de Berlin. Son action sans cesse croissante et la création d'un empire portugais sur le continent africain en font foi.

Le roi Louis Ier a répandu l'instruction parmi les classes les plus extrêmes de ses sujets, il a réorganisé sur un pied moderne, en rapport avec la nécessité des temps, son armée et sa flotte. Grâce à l'impulsion qu'il a continuellement donnée au commerce et à l'industrie nationale, le Portugal a plus que quadruplé aujourd'hui

1) Sur son initiative deux expositions universelles ont été ouvertes à Porto et Lisbonne.

le chiffre de ses transactions et il a entièrement rétabli ses finances. En monarque non oublieux des besoins politiques et sociaux de ceux qu'il gouvernait, il a donné en 1862 l'île de Macao aux Portugais, il a décrété l'adoption du système décimal (1867), l'abolition de l'esclavage dans ses possessions (1868), la suppression des passeports, la division de l'État en provinces, la diminution de la liste civile, la suppression de la peine de mort pour les crimes civils et politiques du majorat, il établit l'organisation du Crédit foncier. Il avait (en 1864) conclu un traité de délimitation avec l'Espagne, auquel on travaillait déjà depuis douze ans, fait achever le code de justice militaire, fait construire de nombreux chemins de fer, etc. Il ne faut pas oublier non plus les vastes travaux du port de Lisbonne, commencés il y a deux ans, qui, transformant ses quais d'après les derniers perfectionnements, en feront la première place maritime de l'ancien continent.

En dehors ou plutôt au-dessus de la lutte des partis, Dom Louis Ier sut, par son impartialité, sa mansuétude, son inaltérable bonté, obtenir une popularité non déniée, dont nous retrouvons l'écho sincère dans les marques de douloureuses sympathies témoignées à la famille royale en deuil. Pendant ces vingt-huit années de règne, vingt-huit années prospères et heureuses, fécondes par le nombre de travaux achevés ou sur le point de l'être, rien n'est venu rompre la sérénité de son gouvernement intègre et attentif. Aucun conflit n'est venu entacher la bonne entente avec les Puissances, d'ailleurs toutes amies. Toujours par lui-même, le monarque s'efforçait de deviner les besoins de ses sujets, mettant tout en œuvre pour les satisfaire et y porter remède par les moyens les plus sûrs et les plus prompts. La cour était tenue avec élégance mais avec simplicité ; les palais étaient bien meublés, mais sans luxe inutile. Les équipages de bon goût, sans fastueux étalage, démontraient une direction à laquelle le brillant et l'éclat, l'amour de la parade étaient inconnus.

L'auguste défunt était doué du mérite si rare du véritable savant. Parmi toutes les sciences, l'astronomie et les mathématiques le passionnaient au plus haut point. Épris des choses de l'art et des lettres, il occupait ses loisirs à des travaux littéraires, il partageait son temps entre ses chères études et l'administration de ses États. Il mérite le souvenir respectueusement reconnaissant de ses peuples, qu'il chérissait d'un véritable amour, payé d'ailleurs de retour. Comme écrivain, le Roi laisse des traductions appréciées de Shakespeare ; son *Othello* est spécialement remarqué, sans

oublier *Hamlet*, le *Marchand de Venise* et *Richard III*, dont il a enrichi le domaine littéraire de la langue portugaise. Les différentes connaissances exigées des officiers d'artillerie et du génie lui étaient familières. Il parlait couramment plusieurs langues et s'exprimait avec la plus grande pureté en français, qui était son idiome préféré. Connaissant à fond les auteurs français, il pouvait tenir tête aux plus érudits. Dom Louis, passionné pour la musique, jouait indifféremment de plusieurs instruments ; son talent sur le violoncelle faisait l'objet de l'admiration des rares privilégiés, ses auditeurs ; ajoutons qu'à ses heures le Roi Louis dessinait et peignait avec talent.

La *Revue des Deux-Mondes*, après un éloge mérité du Prince décédé, déclare « qu'il a eu un jour l'occasion de faire preuve d'une raison éclairée et ferme. C'était au temps où l'Espagne, jetée dans une révolution[1], rêvait l'union ibérique ou demandait un roi au Portugal. Ni Dom Louis, ni son père, le roi Ferdinand, ne se laissaient tenter par ce rêve, et, dans leur résistance, ils avaient certainement pour complice le bon sens national. »

La conduite de la reine Maria Pia, en ces douloureux moments, durant la lente agonie de son époux, a surpassé tout ce que les mots les plus élogieux pourraient exprimer.

En nous inclinant devant la grande douleur de la Maison illustre de Bragance, offrons-lui l'hommage de nos respectueux sentiments de condoléance. La *Société d'Histoire Diplomatique*, tous ses membres sans exception, s'associent, j'en suis convaincu, à l'humble témoignage de la part que nous prenons au deuil de la nation portugaise et de la famille royale, qui préside à ses destinées.

Pour terminer ces courtes lignes, disons un mot du roi actuel régnant en Portugal. Le jeune roi Dom Carlos Ier n'a que vingt-six ans. Blond, élancé, les yeux bleus, le regard doux, d'un caractère ouvert, vif et animé, aimé déjà chez lui, il a conquis, de l'avis de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher durant ses nombreux voyages à l'étranger, des sympathies universelles par son affabilité pleine de naturel.

Souhaitons au successeur de Dom Louis Ier un règne semblable à celui de son père, tout empreint de la sagesse et de la prudence paternelle, un règne long et prospère que nous font augurer avec certitude les brillantes qualités du jeune prince.

1) A la chute de la reine Isabelle en 1868.

Carlos Ier fera mieux que de succéder à son père, il le continuera. Les destinées du pays sont en de bonnes mains ; point de doute que le Portugal ne se déclare satisfait de posséder depuis soixante ans une monarchie véritablement constitutionnelle et tempérée. Comme duc de Bragance, le prince était parfait, aujourd'hui qu'il est roi, tous ont confiance en sa sagesse, son habileté et sa prudence. Le nouveau roi ne sera pas moins aimé que son pére, dont il a le caractère affable et doux, la culture et l'élévation de l'esprit. Dom Carlos Ier est le plus jeune des monarques régnants de l'Europe, et cependant il a déjà fourni à son pays, on sait dans quelles circonstances, des gages qui nous donnent la conviction la plus inébranlable que son règne sera prospère et heureux.

Baron Jules d'Anethan.

COMPTES RENDUS

Publications de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

A l'occasion de son cinquantenaire qu'elle a fêté en 1888, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* a chargé son vice-président, M. Édouard Favre, de publier un volume qui contiendrait, avec la liste de ses membres, « l'indication de toutes les communications faites, de tous les mémoires lus à ses séances ou imprimés par elle ». C'est cette mission que M. Favre vient d'accomplir, avec beaucoup de soin et de compétence, en publiant un volume intitulé : ***Mémorial des cinquante premières années de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*** (8°, Genève, Jullien ; Paris, Fischbacher, 1889).

La première partie de ce livre est consacrée aux fastes intimes de la Société. Elle est enrichie des portraits de plusieurs membres dont la Société garde pieusement le souvenir, tels que MM. Édouard Mallet, Guillaume Favre, Albert Rilliet..... La seconde partie comprend les discours prononcés en 1888. Enfin vient une Table méthodique, fort précieuse, de toutes les communications analysées dans les procès-verbaux des réunions ou publiées par la Société. Nous croyons être utile à nos lecteurs en extrayant de cette Table les mentions relatives aux travaux d'histoire diplomatique ou internationale, produits à Genève, depuis cinquante ans, sous l'égide de la Société [1].

Les conseillers de Charles VII et le traité de Cleppié (1452), 236. — La neutralité de la Franche-Comté au XVIe siècle, 124. — Projet de mariage entre Condé et Marie Stuart, 223. — Lettre adressée en 1602 à Charles-Emmanuel de Savoie par Roucas, ambassadeur du Duc à Rome, et relative à la conspiration du maréchal de Biron, 108.

Deux lettres inédites des Archives de Lucques, adressées par Catherine de Médicis et Charles IX (16 et 17 février 1563) à cette République, en faveur des protestants lucquois établis en France, 81, 82. — Protestants étrangers en France, 234. — Démarches faites par les Cantons évangéliques auprès de Louis XIV en faveur des protestants du pays de Gex, 104. — Lettres adressées aux seigneurs de Berne par des membres de la famille de l'amiral de Coligny, réfugiés à Bâle après la Saint-Barthélemy, 184.

Instruction diplomatique donnée en 1612 par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, 160-161.

Mandement du bailli de Morges (4 mai 1687) relatif au passage à travers la Suisse des Vaudois du Piémont (1690), 129.

1) Les chiffres renvoient aux pages du volume de M. Favre.

Lettre d'Ézéchiel Spanheim à Ami Le Fort, relative aux Vaudois du Piémont (1690), 129. — Correspondance des ambassadeurs vénitiens et relations de Venise avec les Ottomans, 154. — Relations de la République française avec la République de Venise de 1794 à 1797, 240.

Relations entre les Hussites et les Vaudois, 166. — Biographie du baron H.-F.-C. de Stein, 1757-1831, 192 *bis*.

Compte rendu de l'ouvrage de M. Victor Cérésole, intitulé : *La République de Venise et les Suisses*, 142. — Manuscrits de Bruslart, marquis de Sillery, relatifs à son ambassade auprès des Cantons suisses (1698-1708), 99.

Les Cantons suisses au milieu du XIVe siècle et la paix de Ratisbonne (1335), 204. — Un traité d'alliance au XIVe siècle, 214. — Compte rendu de l'ouvrage de M. Frédéric de Gingins La-Sarraz intitulé : *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, 1474-1477, 118.

Instructions données par le pape Grégoire XV à son nonce en Suisse et à son envoyé auprès du roi de France et du duc de Savoie, 79. — Lettre de Pell, agent diplomatique de Cromwell en Suisse (1655), 164. — Lettre écrite par l'ambassadeur d'Espagne en Suisse, peu de jours après la bataille de Villmergen (1712), 158.

Accord entre Mme de Nemours, comtesse de Genevois et les Bernois (1536), 47. — Lettre de l'ambassadeur de France au conseil de Berne (4 juin 1540), 171. — Abandon fait par les Bernois, en 1564, de la Savoie du nord, 166.

Documents originaux sur le Concile de Bâle, 54. — Lettre de René d'Anjou à Nicod de Menton, gouverneur du comté de Nice (20 février 1437), commandant quatre galères destinées à transporter des Grecs qui se rendent au Concile de Bâle, 54.

Correspondances échangées, au XVIe et au XVIIe siècle, au sujet de Genève, entre les cours de Rome, de Madrid et de Turin, 106. — Sur divers documents des Archives de Turin, relatifs à l'histoire de Genève de 1570 à 1700, 101. — Documents du XVIe et du XVIIe siècle, tirés des Archives d'État de Turin, 195. — Documents relatifs à l'histoire de Genève, conservés à Paris, 43. — Rapport sur les matériaux pour l'histoire de Genève, conservés à Paris, 135. — Pièces relatives à Genève, conservées dans les Archives pontificales à Rome, 150. — Compte rendu de la traduction en allemand d'extraits de la Relation d'André Cardoini sur Genève (1621) et d'instructions pontificales relatives à la Valteline et à Genève (12 mai et 18 juillet 1621), 78. —

Lettres patentes des Provinces-Unies des Pays-Bas, en faveur des docteurs et autres gradués de l'Académie de Genève (1593-1599), 111. — Armorial des étudiants étrangers de l'Académie de Genève, 165. — Liste des étudiants genevois à l'Université de Leyde, 196. — Influence italienne sur les mœurs et les institutions de Genève au XVIe siècle, 81.

Commerce de Genève durant la première partie du XVe siècle, 102. — Commerce et foires de Genève avant la Réformation, 37. — Foires de Genève au XVe siècle, 236. — Bulle du pape Jules II (1512) ordonnant la translation des foires de Lyon à Genève, 236.

Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève, 71, 72, 75, 77, 78, 79, 86 *bis*, 87. — Relations de Genève avec les Cantons suisses au moyen âge, 47. — Négociations secrètes entreprises par Amédée VIII, duc de Savoie,

avec la cour de Rome, pour obtenir la session totale ou partielle des droits de souveraineté sur Genève (1427-1430), 19. — Examen topographique du projet de séparation de la ville de Genève en deux parties, élaboré au cours des négociations secrètes (1427-1430) d'Amédée VIII avec la cour de Rome, 201. — Attitude hostile des Bernois à l'égard de Genève en 1474, 135. — Contribution payée par Genève aux Suisses après la bataille de Morat (1476), 47. — Traité de combourgeoisie conclu, le 14 novembre 1477, par Jean-Louis de Savoie, administrateur de l'évêché de Genève, pour lui et la ville de Genève, avec Berne et Fribourg 135. — Compte détaillé de la rançon payée par les Genevois aux Suisses (1480), 40.

Introduction au récit des fêtes célébrées à l'occasion de l'entrée à Genève de Béatrix de Portugal (1523), et analyse de deux sotties jouées à Genève en 1523 et en 1524, 45. — Sentence rendue par Berne et Fribourg, relativement aux fugitifs genevois (22 août 1527), 97. — Mémoire de M. de Bellegarde, envoyé du duc de Savoie Charles III, relatif à l'audience qu'il a obtenue de l'empereur Charles V à Augsbourg au sujet des différends du duc avec la ville de Genève, 139. — Copie d'une lettre de François Ier aux Syndics de Genève (1534), 140. — Les Espagnols protestants réfugiés à Genève au XVIe siècle, 106. — Réfutation du récit de Bolsec relatif à l'ambassade d'Ami Perrin auprès de Henri II en 1547, 182. — Relations extérieures de Genève en 1552, 190. — La colonie anglaise établie à Genève de 1555 à 1560, 92. — Le traité de Cateau-Cambrésis (1559) et ses conséquences pour Genève, 208. — Récit adressé par Louis Alardet, évêque de Mondovi, au duc Emmanuel-Philibert, de son séjour à Genève en décembre 1559, 117. — Genève et la première guerre de religion en France (1562), 217. — Marguerite de France, duchesse de Savoie, ses rapports avec Genève (1563-1567), 129. — « Discours qui monstre qu'il est nécessaire que le roy de France mette la ville de Genève sous sa protection, » 114, 119, 120. — Le baron d'Hermance et les pratiques secrètes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avant la guerre de 1589, 185. — Extrait des registres du Conseil privé de la reine Élisabeth d'Angleterre, relatif à un secours demandé par Genève (1589), 141. — Emprunt fait à Strasbourg par Berne et Zurich, à l'occasion d'une guerre de Genève avec le duc de Savoie (1589-1590), mémoire de M. B. Spach, 187. — Les sommes prêtées ou données à Genève par la Hollande, à la fin du XVIe siècle, 101. — Passeport délivré le 15 septembre 1595, à Thomas Platter, 199. — Lettre de Henri IV aux Syndics et Conseil de Genève (7 mars 1597), 63. — Relations entre Henri IV et les Genevois pendant la guerre de 1600, 168. — Fragment des *Mémoires* de Philippe Hurault, évêque de Chartres, relatif à la visite qu'il fit à Genève en 1600, 195.

Le refuge italien aux XVIe et XVIIe siècles, 210. — Documents des Archives de La Haye et du British Museum, relatifs aux secours pécuniaires que Genève reçut après l'Escalade, 238. — Lettre du maréchal duc de Bouillon (Genève, janvier 1603), contenant un récit de l'Escalade, 218. — Discours adressé à l'Empereur au nom du duc de Savoie, pour expliquer sa tentative de l'Escalade, 163. — Lettre d'un ambassadeur vénitien sur Genève (1618) et sur le duc Charles-Emmanuel, 117. — Les princesses de Portugal à Genève, 141. — Rapports de Gustave-Adolphe avec Genève, 174. — Mission de Jacques Godefroy à Paris (1643) au sujet de l'affaire Du Piau, 210. — Deux députations

genevoises auprès des Provinces-Unies des Pays-Bas pendant le XVIIe siècle, 125. — Le premier résident de France à Genève et le retour de la messe dans cette ville (1679), 208. — Lettres de Michel Trembley, envoyé de la République auprès de la cour de France (1680), 61. — Extraits des Registres du Conseil (1680), relatifs à une société du négoce du Levant et à François Fatio, fermier des halles, 205. — Prétendus espions genevois, exécutés à Marseille (1696), 208.

Fête donnée à Genève (6 septembre 1725), par M. de La Closure, résident de France, à l'occasion du mariage de Louis XV, 227. — La congrégation genevoise établie à Constantinople, d'après un mémoire adressé en 1725 par Jean Chevrier au Petit Conseil, 117-118. — Lettres de Jean Chevrier, négociant genevois à Constantinople, à Ami Lullin (1733), 226. — Négociations secrètes entre Genève et Turin, de 1738 à 1742, 184, 184-185. — Genève pendant la guerre pour la succession d'Autriche (1742-1749), 187, 188. — Histoire anecdotique et diplomatique du traité de Turin entre la cour de Sardaigne et la ville de Genève (1754), 194, 195. — Instructions données à Philibert Cramer pour deux missions, l'une à Chambéry, au sujet des brigandages de Copponex (2 décembre 1769), l'autre à Bourg-en-Bresse, relative aux déserteurs (3 août 1768), 69. — Représentation adressée aux Conseils en 1773 contre les loteries étrangères, 101. — Deux pièces relatives à l'annexion de Genève à la France, 203.

Appel adressé, en 1801, par les Genevois de Copenhague à leurs compatriotes à l'étranger, en faveur de l'indépendance de Genève, 185. — Lettre de J.-P. Bérenger au premier consul (30 nivôse an X), sur l'annexion de Genève à la France, 184. — Rapport présenté le 17 janvier 1805 au consistoire de Genève par le pasteur Ami Martin, sur son voyage à Paris, 90.

Genève au Congrès de Vienne, 73 *bis*. — Les Genevois au Congrès de Vienne, 244. — Les Polonais à Genève (1834).

R. M.

Publications de l'Académie des sciences de Cracovie.

L'*Académie des sciences de Cracovie* vient de publier dans un volume de quatre cents pages le compte rendu de ses travaux pendant les quinze premières années de son existence (1873-1889). La partie historique y occupe la place d'honneur. C'est de ce côté en effet que se sont dirigés principalement les efforts et les ressources de la docte compagnie, grâce à l'influence et l'énergique initiative d'un de ses membres, qu'elle a eu le malheur de perdre, il y a quelques années, mais qui fut l'âme et, sous le titre modeste de secrétaire général, le véritable directeur de l'œuvre entreprise en commun : nous avons nommé l'illustre et regretté historien Joseph Szujski.

Fondée en 1872 sous le ministère du comte Alfred Potocki, et placée sous le haut patronage de l'archiduc Charles-Louis, frère de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche-Hongrie, l'*Académie* a pris en quelque sorte la succession d'une *Société scientifique* établie dans l'ancienne capitale de la Pologne, société dont les origines remontent à l'année 1816, mais dont l'existence était demeurée assez

précaire et le champ d'action assez restreint. Il était réservé à la nouvelle institution, fruit de l'autonomie administrative concédée par la monarchie autrichienne à sa province polonaise, de grouper et de concentrer, pour ainsi dire en un foyer, les éléments de mouvement intellectuel et scientifique subsistant dans les parties démembrées de l'ancienne république, mais épars et dépourvus de force par suite du manque de cohésion. Grâce à son *Académie*, Cracovie a recouvré, en dehors, d'ailleurs, de toute combinaison politique, ses droits de capitale, et c'est, toujours dans une sphère étrangère aux intérêts matériels et aux préoccupations qu'ils comportent, une véritable renaissance de l'unité polonaise à laquelle il nous est donné d'assister.

Les ressources de l'Académie proviennent pour la plus grande partie d'une double subvention annuelle inscrite au budget de l'Empire et au budget local de la province. La fortune, mobilière et immobilière de l'institution, quoique assez considérable, mais grevée de charges diverses, ne donne, actuellement du moins, aucun revenu disponible. L'Académie possède une maison qu'elle habite, une bibliothèque composée de 34,500 volumes et de nombreuses collections scientifiques et artistiques. L'ensemble de sa dotation annuelle monte à environ 40,000 fl. (90,000 fr.). Sur cette somme qui échoit en partage à diverses sections ou commissions scientifiques, la Commission historique reçoit la part du lion, encore bien modeste, hélas ! 10,000 fr., environ. C'est donc avec un budget annuel de 10,000 fr., qu'ont été entreprises toutes les publications, auxquelles l'Académie a attaché son nom et qui constituent son œuvre.

Cette œuvre est considérable. Il est vrai que des particuliers généreux y ont apporté un concours matériel assez important et que l'Académie a toujours pu compter sur le zèle désintéressé de tous ses collaborateurs. A part de nombreuses monographies, dissertations, études critiques et autres travaux d'importance secondaire publiés dans deux recueils périodiques dirigés par elle, les publications de l'Académie ne comprennent pas moins de 40 volumes, pour la plupart de très grand format, consacrés à l'histoire nationale. En outre, l'Académie s'est préoccupée d'enrichir ses collections de manuscrits et d'explorer soit dans le pays soit à l'étranger les archives les plus importantes. C'est ainsi que tout récemment encore un de ses membres, le professeur Smolka, correspondant de la Société d'Histoire diplomatique à Cracovie, a dirigé à Rome une mission scientifique, qui s'est donné la tâche d'inventorier les collections incomparables du Vatican et d'en extraire de nombreux documents.

Ces diverses publications et entreprises scientifiques ont pour ouvriers principaux les membres d'une Commission historique qui a ceci de particulier que, tout en relevant de l'Académie, elle n'en fait pas partie intégrante, se recrutant en dehors d'elle et ayant même une existence antérieure à sa fondation. L'ancienne *Société scientifique*, dont nous faisions mention plus haut et dont l'Académie a recueilli l'héritage, avait déjà donné naissance à une commission de ce genre, qui s'est perpétuée avec le concours de l'Académie. Par ce trait et par beaucoup d'autres, l'institution cracovienne se rapproche de ce qu'on voit en Angleterre, pays dont le développement historique offre d'ailleurs avec le passé de l'ancienne république polonaise de nombreuses analogies.

Les publications historiques de l'Académie se ressentent de cette absence d'homogénéité dans son organisation. L'ancienne *Société scientifique* et l'an-

cienne Commission historique avaient commencé deux recueils de documents sous le titre de : *Monumenta Poloniae historica* et *Starodawne prawa polskiego pomniki* (Monuments anciens du droit polonais). L'Académie les a continués et y a ajouté trois nouvelles séries : les *Monumenta medii aevi*, les *Acta historica* et la collection de : *Scriptores rerum polonicarum*. Chacune de ces séries avait à l'origine une destination nettement définie. Dans la pratique toutefois, de nombreuses dérogations au plan primitivement conçu s'y trouvèrent introduites. On a été conduit ainsi à multiplier les subdivisions, les sous-titres et les classifications bibliographiques les plus variées, au grand détriment, il faut le dire, de la clarté et de l'ordre nécessaires. C'est ainsi que tel volume, offrant pour l'histoire internationale et notamment pour l'histoire française un intérêt particulier, en est arrivé à porter jusqu'à trois titres différents, formant à la fois le n° 3 de telle série et le n° 14 de telle autre.

Académie et Commission historique, l'une aidant l'autre, se sont principalement attachées, jusqu'à présent, à recueillir et à mettre au jour les documents les plus anciens. On a voulu, et non sans raison assurément, commencer par le commencement. On n'a pas dépassé ainsi la première moitié du XVIIe siècle, sauf une dérogation en ce qui concerne les volumes se rattachant, très exceptionnellement aussi, à l'histoire internationale et particulièrement à l'histoire française. Aux approches de l'année 1883, l'idée étant venue à Cracovie comme à Vienne de célébrer avec quelque éclat le deux-centième anniversaire de la délivrance de cette capitale par Sobieski, l'Académie a voulu y contribuer à sa manière. Aussitôt deux publications importantes ont été commencées. Dans l'une, M. Kluczycki s'est appliqué à réunir tous les documents, concernant la vie et le règne du roi-héros (1629-1696), que les archives du pays ont pu lui fournir. Trois volumes de cette collection ont paru jusqu'à ce jour. L'autre a reçu une destination plus spéciale. Les archives du quai d'Orsay venaient d'être largement ouvertes aux investigations scientifiques. L'Académie a songé à en utiliser les documents diplomatiques se rapportant à Jean Sobieski. Le correspondant de la Société d'Histoire diplomatique pour la Pologne russe, K. Waliszewski, a entrepris cette tâche. Trois volumes encore de cette autre collection ont été publiés sous le titre : *Editionum Collegii Historici Academiae Litterarum Cracoviensis*, n° 14, 18 et 26 ; *Acta historica res gestas Poloniae illustrantia*, vol. III, V et VII, et lesous-titre : *Acta quae in archivo Ministerii rerum exterarum gallici ad Joannis III regnum illustrandum spectant*, I, II, III (Cracovie, 1879-84). Les pièces diplomatiques s'y trouvent, soit reproduites *in-extenso* et dans la langue des originaux (française pour la plus grande part), soit analysées ou résumées, malheureusement en polonais. Une table, insérée à la fin de chaque volume et rédigée en français, compense jusqu'à un certain point l'emploi de la langue polonaise, imposé à l'éditeur. Cette table, en effet (fruit d'un sentiment louable de compromission), simplement indicative pour les documents qui ont pu être intégralement reproduits dans le corps du volume, devient analytique pour les autres, moins favorisés. Les historiens la consulteront avec fruit, mais non sans peine. Trois volumes appartenant à cette même publication restent à publier, prêts pour l'impression, mais attendant leur tour.

Parmi les publications de l'Académie se rapportant à une époque plus ancienne de l'histoire nationale une seule paraît offrir un intérêt plus général. C'est

celle qui comprend la correspondance du cardinal Hosius (1504-1579) : *Stanislai Hosii s. R. e. cardinalis, majoris poenitentiarii, episcopi Varmiensis et quae ad eum scriptae sunt epistolae, tum etiam ejus orationes, legationes ;* Ed. Dr Franciscus Hipler et Dr Vincentius Zakrzewski. D'abord évêque de Varmie et placé, grâce à ses talents et son énergie, à la tête de l'Église polonaise au milieu de la tourmente religieuse qui déchirait alors l'Europe, puis nonce à Vienne, cardinal et l'un des présidents du Concile de Trente, ce prélat a joué un rôle important dans le monde catholique. Deux volumes ont paru de cette publication qui en comprendra cinq ou six. Le troisième volume, qui va bientôt être mis sous presse, contiendra la correspondance des cardinaux-légats, présidant le Concile de Trente, avec Rome.

Le compte rendu de tous ces travaux, qui nous est offert par l'Académie, très intéressant en général et très instructif, ne laisse pas de présenter quelques particularités bizarres. C'est ainsi qu'à côté de courts résumés et de simples indications bibliographiques, nous y rencontrons des excursions fort inattendues dans le domaine de la critique et de la controverse. Ce n'est assurément qu'un effet de l'inexpérience qui est signe de jeunesse. Mais il n'en résulte pas moins que, parlant d'œuvres qui sont siennes par voie de filiation ou par voie d'adoption, l'Académie paraît se distribuer à elle-même le blâme ou l'éloge. Disons toutefois qu'elle le fait en général avec mesure et que l'indulgence prévaut dans ses jugements, qui peuvent bien du reste ne pas être sans appel, même quand elle prend sur elle de déclarer (page 85) que telle œuvre constitue « le dernier mot de la science » sur le sujet traité par l'auteur, — ce qui est certainement excessif.

K. Waliszewski.

Lehrbuch des Voelkerrechts (*Manuel de Droit des gens*), par M. Alphonse Rivier, professeur de droit à l'Université de Bruxelles, consul général de la Confédération suisse en Belgique. 1 vol. in-8, Stuttgart, Enke, 1889.

La *Revue* avait déjà annoncé, en peu de mots (t. III, p. 607), l'intéressant petit volume publié par M. Alphonse Rivier sous le titre trop modeste de *Programme d'un cours de droit des gens, pour servir à l'étude privée et aux leçons universitaires.* Aujourd'hui le savant professeur et diplomate de Bruxelles nous donne, dans la *Petite Bibliothèque de Droit public,* de M. de Kirchenheim, un nouvel ouvrage plus développé sur le même sujet ; et nous ne pensons pas être indiscret en disant que l'auteur, l'un des rares écrivains qui manient avec une égale élégance le français et l'allemand, prépare un Traité de droit des gens, dans notre langue, qui sera plus complet encore que son *Lehrbuch.* Les deux ouvrages qui ont déjà vu le jour sont, comme l'indiquent les titres, des programmes et des manuels. Il ne faut pas y chercher de longues discussions sur les questions controversées, ni même le développement des doctrines personnelles de l'auteur sur les diverses matières qu'il touche. Il s'est proposé avant tout, un peu moins brièvement dans le *Lehrbuch* que dans le *Programme,* de tracer le plan d'un enseignement méthodique et scientifique du Droit des gens

et de faire connaître les théories le plus généralement admises dans les conventions internationales et par les publicistes qui font autorité. Il n'était pas aisé de trouver un groupement rationnel pour ces matières disparates, ni de résumer une littérature juridique immense, en faisant, au nom de la raison, de la doctrine pure et des exigences de la civilisation moderne, un triage entre les théories successivement préconisées dans les divers États du globe. Il y fallait toute la science d'un professeur éprouvé, tout le tact d'un jurisconsulte doublé d'un diplomate, placé de façon à éprouver les système au creuset de la pratique et des nécessités journalières. Si nous ajoutons que, parmi les spécialistes de race française, il en est peu dont l'érudition soit plus étendue et plus sûre, qui connaissent mieux tout ce qui a été écrit sur le sujet et qui soient plus soucieux de rendre justice à des confrères et d'étayer leurs opinions de celles des maîtres, nous aurons indiqué ce qui fait, à nos yeux, le mérite des deux publications de notre éminent collègue de Bruxelles : une méthode excellente, un résumé judicieux et complet des meilleures doctrines, une équité dans les appréciations et une modération rares en des matières souvent brûlantes, une abondance tout à fait précieuse d'indications bibliographiques, avec transcription littérale des textes importants. Le *Lehrbuch* s'adresse particulièrement aux lecteurs et étudiants allemands. Après l'avoir lu, nous saluons d'avance et nous attendons plus impatiemment le traité plus développé que le savant président de l'Institut de Droit international nous promet en la langue diplomatique par excellence.

Ernest Lehr.

La France pendant la guerre de Cent ans. — Épisodes historiques et vie privée aux XIVe et XVe siècles, par M. Siméon Luce. — Paris, Hachette, in-18, 393 p. — 3 fr. 50.

Le livre de M. Luce n'est point, comme on pourrait le croire au premier abord, une histoire de France pendant la guerre de Cent ans. C'est un recueil d'une suite de petits mémoires, d'un haut intérêt, sur une foule de questions relatives à la vie privée de la France vers cette époque. L'extrême diversité des matières, la clarté, la brièveté de ces démonstrations, l'agrément du style font du livre une des lectures les plus attrayantes qu'on puisse indiquer.

L'un de ces mémoires, *Les Anglais et le roi de Navarre en 1358*, touche à l'une des questions les plus importantes de l'histoire diplomatique du moyen âge.

Rymer a publié dans les *Fœdera*, t. III, p. 228, sous la date du 1er août 1351, un traité entre Édouard III, roi d'Angleterre, et Charles le Mauvais, roi de Navarre, par lequel ces deux princes conviennent du démembrement de la France et s'en partagent le territoire. S'il fallait s'en tenir à la date indiquée par Rymer, ce traité serait fort suspect. M. Luce établit de la manière la plus ingénieuse, par des synchronismes très habilement tirés de *lettres de rémission*, que le traité est, en réalité, du 1er août 1358, et qu'il a été motivé par la chute d'Étienne Marcel. L'Angleterre et la France se trouvaient alors dans un état de

paix apparente : mais Charles le Mauvais, agissant de compte à demi avec l'Angleterre, faisait occuper les environs de Paris par des troupes anglaises, soutenait la commune de Paris et son prévôt. Charles le Mauvais espérait ceindre la couronne de France et abandonnait une partie du pays à l'Angleterre. La chute de l'homme sur lequel il comptait pour la réalisation de ses desseins, la chute d'Étienne Marcel, intervertit les rôles. Charles le Mauvais dut céder à Édouard III la part principale, c'est ce qu'il fit par le traité du 1er août 1358. Vraisemblablement, la victoire d'Etienne Marcel aurait eu pour effet d'assurer le même résultat.

M. Luce a écrit là, en quelques pages, une démonstration très curieuse et très importante.

R. M.

La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie, par M. le vicomte de Meaux, 2 vol. in-8°, chez Perrin, Paris 1889.

M. le vicomte de Meaux nous a précédemment donné l'histoire des luttes intestines dont la religion fut le prétexte en France au XVIe siècle ; il s'attache aujourd'hui, dans un nouvel ouvrage, à faire ressortir l'action de la politique française sur les Puissances étrangères, troublées par les divisions religieuses pendant la période qui s'étend de l'établissement de la réforme au traité de Westphalie. Afin d'asseoir son jugement sur des bases solides, M. de Meaux trace d'abord un exposé détaillé de la situation des divers centres européens ; il initie le lecteur aux phases successives des crises morales et sociales qui amenèrent, chez les uns, le triomphe des protestants et qui aboutirent, chez les autres, au maintien de la vraie foi. On apprécie à leur juste valeur les moyens à l'aide desquels les apôtres des doctrines nouvelles, tantôt excitant les princes à secouer le joug de l'Église pour s'emparer de ses biens, tantôt poussant le peuple à se révolter contre le pouvoir légitime en flattant sa soif d'indépendance et de liberté, sont arrivés à rompre l'unité de croyance, ce puissant lien du monde chrétien, et à substituer, dans le règlement des questions religieuses, l'autorité civile à l'autorité ecclésiastique. Il est aisé ainsi de se rendre compte des mobiles très humains qui ont présidé à la fondation de ces institutions étranges, auxquelles fut donné plus tard le nom peu justifié d'Églises *nationales* et qui eussent mieux mérité celui d'Églises *gouvernementales*.

Le dernier chapitre du premier volume de M. de Meaux résume la politique de Henri IV. Après de longues et sanglantes épreuves, malgré le nuage sombre que l'antagonisme des partis laisse encore planer à l'horizon, notre pays trouve dans le régime de transaction, inauguré par ce prince, un repos momentané et la sauvegarde de son intégrité territoriale. Henri IV déclare que l'orthodoxie ne doit pas être restaurée par les armes ; il garantit aux protestants les possessions qu'ils ont conquises et promulgue l'Édit de Nantes ; néanmoins il empêche la secte de s'étendre et ne perd pas une occasion de fortifier le pouvoir temporel

du Pape. Sully nous apprend même que le Roi a résolu de déférer aux souverains pontifes le rôle de *Présidents de la confédération européenne*, « voulant, dit-il, que les dissidents eux-mêmes, qui ne les reconnoistroient pas pour chefs de l'Église, les estimassent grands et puissants princes ayant toutes les qualités nécessaires pour estre *souverains arbitres* entre les potentats et peuples chrestiens. » Cette profonde conception politique qui contient la solution du problème de la pacification universelle et qui n'est peut-être point aujourd'hui aussi éloignée de sa réalisation qu'on le pense, est un très frappant témoignage de la perspicacité diplomatique d'un prince dont le génie militaire est incontesté. L'apaisement de la France ne s'était opéré qu'au prix de graves concessions ; il avait pour base la prétendue neutralité religieuse de l'État, qui n'était ni dans le tempérament ni dans les mœurs du pays. Mais si ce régime de balance et de juste milieu, fondé sur l'absence évidente de toute conviction, devait faire concevoir beaucoup de craintes pour l'avenir, les victoires remportées aux dépens des principes n'étant jamais durables, il faut reconnaître qu'il assurait au gouvernement, en ce qui concernait sa direction et le choix de ses alliances, le bénéfice d'une indépendance dont les menaces de la situation intérieure et extérieure rehaussaient encore le prix. Henri IV avait vaincu la Ligue, mais le parti catholique avait pris sa revanche en le forçant à abjurer l'hérésie, et les ligueurs comptaient au dehors un appui formidable qui, le cas échéant, pouvait devenir pour le Roi un sérieux danger. Philippe II n'était plus, mais la maison impériale d'Autriche, son héritière, se dressait comme un infranchissable obstacle en face du successeur des Valois. Fidèle aux anciennes traditions religieuses et monarchiques, irréconciliable ennemie de toute transaction, elle luttait avec énergie contre les nationalités nouvelles dont la réforme favorisait partout l'expansion, et prétendait ranger sous sa domination l'Europe entière. Le Roi, comprenant qu'il ne sera vraiment maître chez lui qu'après avoir détruit ce foyer d'idées contraires aux tendances qu'il représente, enrôle pour alliés tous les adversaires de l'Espagne et de l'Empire, sans distinction de race ou de culte, et se prépare à exécuter son *grand dessein* quand le poignard de Ravaillac l'arrête inopinément.

Dans son second volume, M. de Meaux nous montre comment deux hommes d'État illustres achèvent l'œuvre interrompue de Henri IV ; il y retrace l'histoire comparée du parti catholique et du parti protestant, en France d'abord, puis à l'étranger, sous le ministère de Richelieu et sous celui de Mazarin jusqu'à la paix de Westphalie. Les mémoires du cardinal, les travaux français et allemands publiés sur l'époque de la guerre de Trente ans, les papiers d'État, les archives du Vatican et le dépôt des Affaires étrangères de Paris ont fourni au savant historien les éléments d'une enquête approfondie autant qu'impartiale, sur les faits et sur les hommes qui ont joué un rôle dans cette lutte gigantesque d'où est issue la gloire de Louis-le-Grand, apogée de la puissance de la monarchie. Nous n'étonnerons personne en disant que l'on trouve dans ces deux volumes les rares qualités de l'éminent écrivain et notamment une variété d'informations, une scrupuleuse exactitude, une modération de jugement, auxquelles le lecteur n'est plus guère accoutumé.

1 S ★ Cte Édouard Frémy.

Histoire de la Monarchie de Juillet, par M. Paul Thureau-Dangin. (Ouvrage couronné deux fois par l'Académie française. Grand prix Gobert, 1885 et 1886). Tome V-1841-1845 [1].

Nous n'avons pas la prétention de faire connaître aux lecteurs de la *Revue* le livre de M. Thureau-Dangin sur l'*histoire de la Monarchie de Juillet*. Cet ouvrage, aussi remarquable par le fond que par la forme, a déjà sa place marquée dans toutes les bibliothèques, et l'Académie française, en lui décernant deux années de suite, le grand prix Gobert, lui a donné une consécration définitive et souveraine.

Nous nous proposons simplement de signaler au public diplomatique la publication du cinquième volume de cette œuvre magistrale. Il traite exclusivement de l'histoire du ministère de M. Guizot. Il le prend en 1841, au lendemain de sa constitution, après l'apaisement des graves difficultés, auxquelles avaient donné lieu les affaires d'Egypte, et qui, l'année précédente, faillirent mettre l'Europe en feu. Il le suit à travers les épreuves diverses qu'il eut à subir, soit au dedans, soit au dehors, et il le laisse en 1845, matériellement raffermi, moralement consolidé.

Au point de vue international, ce nouveau volume présente un intérêt, sinon aussi dramatique que celui du précédent, du moins aussi profond et aussi soutenu. On y rencontre quelques-unes des affaires les plus délicates, les plus compliquées, que la diplomatie moderne ait eues à traiter ; celle du droit de visite, l'occupation de Taïti et l'expédition contre le Maroc ; enfin, l'arrestation et la détention du révérend Pritchard par le commandant des établissements français d'Océanie. Tous ces incidents sont exposés par M. Thureau-Dangin avec l'aisance et l'élégante clarté dont il a le secret. Il se joue comme un diplomate de profession, dans l'exposé de ces négociations prolongées qui se poursuivent souvent en partie double ou triple, d'un bout de l'Europe à l'autre, et que l'intervention des chambres risque, à chaque instant, de faire dévier. L'auteur n'a eu garde, d'ailleurs, de surcharger de citations un travail déjà suffisamment complexe par lui-même. Suivant le conseil que M. le duc de Broglie donnait dernièrement ici même, avec une si haute autorité, il a fait une histoire, non une compilation, et s'est abstenu d'accabler le lecteur sous une avalanche de textes, de notes et d'annexes. Les érudits de l'école allemande trouveront seuls qu'il n'y en a pas assez. Mais on sent combien la trame du récit est forte, serrée, solide, quelle connaissance intime et profonde de ses personnages l'auteur a su acquérir, à quelle patiente étude des sources il a dû se livrer avant d'entreprendre son récit. Il ne s'est pas borné, d'ailleurs, à utiliser les documents déjà publiés ; il en a consulté d'inédits et des plus intéressants, par exemple le *Journal du baron de Viel-Castel*, la correspondance particulière de M. de Barante et de M. Guizot.

Les indications qu'il y a puisées jettent un jour tout nouveau sur cette époque si rapprochée de nous et, par cela même, encore mal connue. A défaut des correspondances diplomatiques dont le secret n'est pas levé, elles nous

1) Plon, 1889, 1 vol. in-8°.

introduisent dans les coulisses de la scène politique, nous révèlent les dessous de la diplomatie européenne. C'est là qu'il faut être pour juger à sa vraie valeur l'œuvre diplomatique de M. Guizot et de la monarchie constitutionnelle. On y voit quelles merveilles de patience, de fermeté souple, de bonne volonté réciproque il fallut en France à M. Guizot, et, de l'autre côté du détroit, à lord Aberdeen pour apaiser, malgré les excitations de l'opinion publique et de la presse, malgré l'intervention souvent inopportune des parlements, tant d'incidents successifs ou même simultanés dont le moindre pouvait mettre aux prises les deux nations. On y saisit à chaque instant et comme sur le vif l'action modératrice et bienfaisante du roi, tantôt intervenant avec l'autorité inhérente à son titre et à sa race, pour soutenir l'action de sa diplomatie en vue du maintien des droits de la France, tantôt prévenant, par quelques paroles habilement jetées, les imprudences des chambres et empêchant la majorité de céder aux entraînements d'un patriotisme irréfléchi. On sent que là, et là seulement, au-dessus des luttes et des haines aveugles des partis, se rencontrent la préoccupation éclairée, constante, des intérêts supérieurs du pays, le respect et le culte des grandes traditions nationales qui ont fait la France.

Sur un autre terrain, non plus diplomatique, mais tout aussi intéressant au point de vue national, l'autorité du roi se faisait sentir à la même époque avec non moins de suite et d'utilité. Nous voulons parler de la conquête de l'Algérie. C'est de 1842 à 1845, sous le gouvernement du général Bugeaud, que cette grande entreprise est entrée dans sa phase décisive et qu'elle a donné des résultats définitifs. M. Thureau-Dangin n'a pu résister au désir de nous donner un récit complet et suivi de cette glorieuse épopée, qui rentrait, d'ailleurs, naturellement dans le cadre de son travail. Il a voulu, lui aussi, écrire sa *guerre de Jugurtha*, il l'a fait et nous ne saurions trop l'en remercier. Même après l'histoire si complète de M. Camille Rousset, c'est un plaisir, et un plaisir des plus vifs, de lire le long chapitre intitulé *Bugeaud et Abd-el-Kader*, qui remplit, à lui seul, près du quart du volume. On le dévore comme un roman: tant les évènements y sont pressés, intéressants, dramatiques; tant le récit est vif, rapide et clair; tant les figures des principaux personnages y sont burinées d'un trait sûr et profond, avec cet art de portraitiste que l'on connaît de longue date à l'auteur. Nous serions fort surpris si ce morceau ne devenait pas un modèle classique d'histoire militaire.

René Lavollée.

Histoire de la seconde République française, par Pierre de La Gorce. Paris, 1887, 2 vol. in-8.

C'est faire un éloge bien banal d'un ouvrage considérable sur l'histoire contemporaine que de dire qu'il est composé avec autant de méthode que d'impartialité. Et pourtant, en lisant les deux volumes consacrés par M. P. de la Gorce aux trois années qui vont du 24 février 1848 au 2 décembre 1851, on est étonné de la sûreté des informations, de la rectitude absolue des jugements, du tact parfait avec lequel l'auteur a « échappé au double écueil du dénigrement et de la faveur. » Comment raconter après lui des faits si connus et si près de nous? Allons tout droit au sujet qui fait la spécialité de cette *Revue*.

La diplomatie du gouvernement de la révolution de février paraît avoir laissé peu de traces; dans les divers ministères qui se succédèrent, le personnage chargé des Affaires étrangères est en général un homme politique très effacé. Il semble que la seconde République ait pris à tâche de se faire pardonner le trouble que, par contre-coup, elle jeta en Europe; et, comme elle remplaçait un prince que les vieilles chancelleries avaient toujours eu quelque peine à accepter, elle n'eut pas de difficultés à borner son rôle à la politique intérieure.

Une fois pourtant, la République française prit une part active dans les affaires de ses voisins; mais on se figure difficilement aujourd'hui que cette intervention ait eu pour effet, plus encore que pour but, de rétablir le pouvoir temporel du pape. M. de la Gorce a consacré d'assez longs chapitres à l'expédition de Rome et aux négociations qui la préparèrent et qui la suivirent. Il y eut dans ce singulier épisode une part de hasard, qui explique comment un gouvernement révolutionnaire fut amené à renverser par les armes une république, œuvre de ses coreligionnaires, pour la remplacer par une restauration presque théocratique.

L'auteur a jeté une vive lumière sur les débuts de l'action française, quand le général Cavaignac, à la fin de son principat, prit l'initiative d'offrir au Saint-Père, par l'entremise de M. de Corcelles, l'hospitalité du sol français, avec la protection de notre escadre. Plus tard, il analyse avec beaucoup de finesse le rôle étrange joué par M. de Lesseps entre l'armée française, campée sous les murs de Rome, et les bandes italiennes, qui s'étaient emparées de la Ville Éternelle. Enfin, il caractérise très justement le gouvernement de Pie IX, après sa rentrée dans Rome, et cette incertitude des esprits en Italie, qui devait trouver dans Louis-Napoléon le plus utile agent des révolutions nouvelles, dont la France a si durement subi les conséquences. Tous ces faits sont jugés avec autant de sens politique que de connaissance des documents historiques.

Il en est de même des appréciations que l'auteur porte sur les hommes de février 1848 et des portraits qu'il en a tracés. Il n'était pas facile de rendre justice tout ensemble à Lamartine, à Cavaignac, à Odilon Barrot, à M. de Tocqueville, à M. de Falloux, au général Changarnier et même au prince Louis-Napoléon et à ses amis. M. de la Gorce ne dissimule pas les torts, les points faibles de chacun, mais il rehausse les talents et les caractères; et, très ferme dans ses convictions, il n'en est pas moins exempt de toute rancune rétrospective.

Il nous reste à dire que l'auteur ne s'est pas contenté de consulter toutes les publications connues, qui sont déjà nombreuses; mais il a puisé de précieux renseignements dans les mémoires inédits, dont il a pu avoir communication. Ceux de M. le vicomte de Melun semblent lui avoir été particulièrement utiles; et il ne pouvait trouver de meilleur guide que le grand sens de cet éminent homme de bien. Il n'a pas connu ceux de M. de Falloux, dont les fragments ont été pourtant publiés avant ses deux volumes. Enfin, nous serions tenté de lui reprocher de n'avoir point cité l'ouvrage estimable de M. Victor Pierre sur *la République de 1848*, qui ne date pourtant que de quelques années, et avec lequel il pouvait aisément supporter la comparaison.

G. Baguenault de Puchesse.

Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), publiés sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par M. Jean Kaulek, tome III, années 1793-1794. Paris, Félix Alcan, 1888.

Il est inutile de montrer de nouveau l'importance, au point de vue historique, de la publication des papiers d'un homme qui fut, à partir de 1792 et par la force même des choses « le véritable ministre des Affaires étrangères de la République », selon la très juste expression de M. Kaulek. Les deux premiers volumes ont été présentés ici même par un de nos regrettés confrères, lequel a signalé la valeur de documents, qui sont à peu près les seuls que nous possédions pour éclairer notre histoire diplomatique pendant une partie de la période révolutionnaire. Le troisième volume contient des pièces, dont les dates vont de septembre 1793 à mars 1794, et n'est pas moins intéressant que les deux premiers. Les intrigues des émigrés en Suisse y tiennent une large place, ainsi que les nouvelles de la guerre et les projets formés par le gouvernement français pour détacher les coalisés les uns des autres et les conduire à rechercher la paix.

Dans la préparation de ce recueil, le travail personnel de M. Kaulek, qui semble peu apparent, est en réalité considérable. Chacun de nous sait par expérience combien il est difficile de choisir dans une dépêche et d'en détacher le passage qui est seul utile. Tout paraît intéressant au premier abord, et c'est à peine si l'on consent à négliger les compliments du début et de la fin, dont la forme même semble un trait de caractère utile à noter. Il faut faire un effort contre soi pour écarter les passages qui ne sont qu'accessoires et pour réserver seulement la partie principale. Cet effort, M. Kaulek a dû l'accomplir déjà pour plus de trois mille dépêches et plus de cinq cents de ces documents que l'on appelle pièces jointes, en style de chancellerie. C'est qu'en effet, il ne publie pas intégralement les papiers de Barthélemy, mais qu'il en donne la substance, en choisissant les passages qui peuvent réellement intéresser l'histoire de nos relations extérieures à cette époque. Si encore il avait pu ajouter des notes, des commentaires, son travail serait devenu plus attrayant pour lui; mais le programme adopté par la Commission des archives diplomatiques le lui défendait, et lui imposait de se contenter d'analyser et de retenir ou de rejeter des phrases, selon l'importance qu'il y voyait, afin de nous préparer sèchement l'œuvre d'autrui sans y ajouter jamais le moindre condiment de son cru. Il était à redouter que M. Kaulek ne se lassât bientôt d'un travail de ce genre et que la publication ne restât en suspens; mais on peut constater avec satisfaction que le troisième volume a été préparé avec autant de fermeté et de sûreté dans le jugement que les deux premiers, et que l'éditeur des *Papiers de Barthélemy* semble heureusement inaccessible à la fatigue.

En fait, grâce à lui, tout ce qui offre un intérêt général est mis à la portée des travailleurs, et tout ce qui n'est intéressant qu'à un point de vue particulier est signalé. Rien n'est omis, mais chaque chose est présentée avec plus ou moins de développements, selon sa valeur relative.

Le travail de M. Kaulek est irréprochable. On ne peut pas en dire autant de la conception qui a dirigé ce travail. La Commission des archives est tombée

dans une erreur profonde, en voulant imiter les *Calendars of State Papers* et en projetant de publier un *Inventaire analytique* de notre correspondance diplomatique. Grâce aux efforts vraiment désintéressés de quelques archivistes zélés, tels que M. Jean Kaulek et MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis, la Commission a pu faire paraître cinq volumes en quelques années ; la publication de M. Kaulek devant en fournir encore deux ou trois, cela fera au plus huit volumes imprimés, qui représenteront quarante des volumes manuscrits que possèdent les archives des Affaires étrangères. Or ce dépôt comporte plus de trente mille volumes manuscrits. Si l'on tient compte que, pour compléter la série de nos ambassades, il faudrait avoir recours à des centaines de volumes qui ne se trouvent pas aux Affaires étrangères, mais bien à la Bibliothèque nationale, on reconnaît facilement que l'entreprise commencée doit durer des siècles et devenir une folle entreprise, ou être interrompue bientôt par le bon sens même de ceux qui l'ont conçue sans y avoir assez réfléchi. C'est à cette dernière solution que la Commission des archives s'arrêtera probablement, et en cela elle imitera encore ce qui s'est fait en Angleterre, où l'on pense volontiers que les plus courtes erreurs sont les meilleures et où l'on semble avoir renoncé à poursuivre la publication des *State Papers*.

S'ensuit-il qu'il n'y ait rien à faire? Non ; mais l'entreprise colossale qui a été commencée n'aurait jamais dû être considérée comme l'œuvre propre des archivistes et aurait dû être laissée au zèle des particuliers et livrée aux efforts personnels des jeunes gens qui se préparent à la carrière diplomatique, auxquels il est dangereux de donner un travail tout fait qu'ils dédaignent volontiers, parce qu'il ne leur a coûté aucune peine. Telle qu'elle a été conçue, l'entreprise commencée ne peut pas aboutir, et il serait utile et prudent d'y substituer une entreprise plus modeste et plus facile à mener à bien. Qu'au lieu d'un *Inventaire analytique* irréalisable dans son ensemble, on prépare tout simplement un *Inventaire*, ou plutôt un *Répertoire* de la correspondance diplomatique et, avec moins de travail, on obtiendra plus rapidement des résultats plus considérables. Ne serait-ce donc rien que de faire connaître à nos agents et aux travailleurs, non quelques documents analysés lentement et avec peine, mais l'ensemble même des documents possédés par les Archives, dont le catalogue pourrait être contenu dans quelques volumes seulement? Ce qui a déjà été fait pour le fonds de *France*, ce qui se fait actuellement pour les *Mémoires et documents étrangers*, peut se faire pour la Correspondance avec avantage pour tout le monde. Le modèle à imiter a été fourni par Armand Baschet, qui a préparé pour le gouvernement anglais un *Répertoire de toutes les dépêches appartenant aux correspondances des ambassadeurs de France en Angleterre* (1509-1714), qui se trouvent dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de France (Londres, 1878, in-8).

Un rapide inventaire des archives serait utile au public, procurerait une économie appréciable à l'État, ferait grand honneur à la Commission et, par surcroît, mettrait désormais à l'abri du vol tous les documents qui y seraient signalés.

Quant aux volumes, publiés jusqu'ici sous le titre général d'*Inventaire analytique*, ils n'ont nullement le caractère qui est celui des Inventaires. Ce sont d'excellentes publications historiques qui font honneur à ceux qui les ont pré-

parées, comme aussi à ceux qui les ont patronnées, et que tous les amis de l'histoire seront heureux de posséder et de mettre à profit, mais auxquelles le titre d'Inventaire ne peut s'appliquer à juste titre.

PIERRE BERTRAND.

Correspondance inédite du comte d'Avaux (Claude de Mesmes) avec son père, Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy (1627-1642), publiée avec une introduction et des notes par Auguste BOPPE. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Claude de Mesmes, comte d'Avaux, cadet de l'illustre famille de Mesmes, fut l'un des personnages les plus considérables de son temps; il prit part directement ou indirectement à presque toutes les négociations de la France pendant la guerre de Trente ans; il prépara la paix qui mit fin à cette guerre et, s'il ne la signa pas, du moins il en assura la conclusion. Lié avec le Père Joseph, dont il avait été le condisciple, estimé par Richelieu et par Louis XIII, qui le regardaient comme « le plus grand des ambassadeurs » dont leur politique se servait, respecté dans tous les pays où il avait été envoyé en mission, à Venise, en Allemagne, en Danemark, en Pologne, admiré par les alliés de la France et redouté de ses ennemis, pénétrant, habile, actif, soucieux de sa propre renommée autant que de la gloire et de la grandeur de son roi et ayant obtenu des succès diplomatiques éclatants, tout semblait le destiner à remplir les premières charges de l'État, ou tout au moins à occuper dans l'histoire une place brillante. Cependant, il mourut presque obscurément, après une disgrâce imméritée, à peine âgé de cinquante-cinq ans, et, à part le Père Bougeant, qui s'est servi de ses papiers pour écrire son *Histoire des Traités de Westphalie*, aucun historien ne s'est occupé de lui, aucun biographe n'a mis sa figure en lumière.

C'est donc bien réellement un personnage nouveau qui nous apparaît dans la correspondance publiée par M. Boppe. Les *Lettres*, écrites par lui pendant sa querelle avec Servien et publiées en 1650, n'avaient pu nous le faire connaître parce qu'il y argumentait et ne s'y livrait pas. Il en était de même des cinq ou six *Lettres du comte d'Avaux à Voiture*, publiées par M. Amédée Roux en 1858, et où le grand seigneur raille si agréablement l'écrivain. Les documents donnés par M. Boppe nous font au contraire pleinement connaître le caractère du comte d'Avaux, sa tolérance, sa constance, son désintéressement, en même temps qu'ils montrent sa tendresse filiale et qu'ils offrent le plus piquant tableau des relations d'un père et d'un fils de famille noble au temps de Louis XIII. Catholique zélé, nous voyons néanmoins le comte d'Avaux recueillir chez lui un pauvre gentilhomme luthérien, parce que c'est charité que de le faire, et cela contre l'avis des ecclésiastiques. Ailleurs, il refuse les sommes d'argent que les étrangers lui veulent donner, bien qu'il soit autorisé par le roi à les recevoir et qu'il ne lui soit pas demandé en retour autre chose que d'obéir à ses instructions. Et pourtant il n'était pas même payé de ses appointements et était réduit à dépenser son propre bien et à emprunter à 12 0/0 pour

paraître avec le faste qu'il croyait nécessaire à un représentant du roi de France. En Pologne, il ne trouve qu'une vie misérable, les farines sont gâtées, on ne rencontre pas d'eau potable, « le vin et la bière ont des goûts de bête,... mais, dit-il, j'espère m'y accoutumer ». Il va en Suède au cœur de l'hiver, et le voyage est si pénible qu'il met quarante jours pour passer de Copenhague à Stockholm; il y perd ses dents, ses yeux sont atteints, et l'eau puante lui donne des coliques; il se console de tout, néanmoins, en faisant des vers latins avec son aumônier. En négociant, d'Avaux se heurte aux prétentions britanniques et espagnoles, qui lui disputent la préséance : nulle part il ne cède, et pour ne pas plier, l'Espagnol est réduit à se retirer, tandis que l'Anglais se résigne à n'occuper que la seconde place.

La figure de J.-J. de Mesmes, sieur de Roissy, père de d'Avaux, n'est pas moins intéressante. Vieux, maladif, retiré des affaires publiques, Roissy ne va plus à la cour que pour voir ceux qui peuvent servir son fils ou lui fournir quelques renseignements utiles, de même qu'il ne reçoit que les amis ou les protégés de ce fils bien aimé qu'il préfère à ses autres enfants. Il n'a de joie que lorsqu'il lui écrit pour le mettre au courant de ce qui se passe, et il ne craint pas de se dire souffrant, afin d'avoir un prétexte de défendre sa porte pour pouvoir achever ses lettres sans être interrompu. Il les faisait volontiers longues et bavardes, ces lettres qui devaient porter à d'Avaux des nouvelles de la cour et de la ville, de sa famille, de ses amis et de ses ennemis, et il y disait simplement toute sa vie, ses joies, ses peines, s'y épanchant, s'y emportant contre les uns et les autres, peignant leurs travers et leurs qualités, et n'y épargnant personne, pas même sa femme, pas même ses enfants, comme il l'eût fait dans une conversation avec d'Avaux, « l'entretenant ainsi en papier », pour se donner l'illusion de vivre quelques instants avec lui, donnant des conseils, mais ne les prodiguant pas, ce qui, pourtant, eût été excusable chez un septuagénaire.

Les côtés intimes de cette correspondance sont donc intéressants; les détails qu'elle fournit sur la vie publique, sur les négociations de l'époque, sur les intrigues et les jalousies des serviteurs les plus dévoués de Louis XIII sont plus intéressants encore, et par là cette publication apporte un précieux contingent à notre histoire diplomatique. Il a fallu une persistance remarquable à M. Boppe pour réunir les lettres qu'il publie, car elles étaient éparses dans les divers fonds de la Bibliothèque nationale et des archives du ministère des Affaires étrangères de Paris, et perdues, noyées en quelque sorte au milieu de documents de tout genre. M. Boppe les a éclairées et complétées d'une manière très heureuse par de nombreuses notes. Son travail personnel témoigne d'une connaissance réelle de l'époque de Richelieu et d'une conscience profonde. Pour nous, qui avons étudié cette même époque, nous avons trouvé des renseignements nouveaux dans les notes concises et nettes de M. Boppe. Nous souhaitons qu'il revienne à quelques-uns de ces agents secondaires dont le rôle dans la diplomatie du XVIIe siècle, qu'il semble avoir pénétré, n'est pas encore bien connu, à Charles et à François Ogier, à Aubéry du Maurier, à de Meulles, à Rorté, etc., nous souhaitons surtout qu'il revienne à d'Avaux et qu'il nous montre ce grand homme à Munster, au milieu des représentants de l'Europe, assemblés pour faire « la paix générale », ce rêve des peuples et des diplomates

de tous les temps. L'histoire de la paix de Westphalie est encore à écrire. M. Boppe est parfaitement préparé pour cette tâche par l'étude des hommes et des documents du temps; son esprit est sérieux, son jugement droit, son style ferme, simple et clair, et il a la jeunesse, toutes choses bien utiles à qui veut entreprendre une œuvre forte. Espérons qu'il ne se laissera pas trop distraire par les attraits de l'histoire contemporaine et qu'il ne laissera pas stérile la connaissance qu'il a des choses du XVIIe siècle.

PIERRE BERTRAND.

Un Ambassadeur d'autrefois. — Le prince-duc de Laval-Montmorency, par le comte de COURONNEL [1].

Le prince-duc de Laval-Montmorency a successivement rempli, pendant seize années, les postes d'ambassadeur à Madrid, à Rome, à Vienne et à Londres : il a pris ainsi la part la plus importante à la politique extérieure de la Restauration. Nous ne saurions assez rappeler, en outre, le rôle qu'il a joué dans les négociations relatives à la conquête d'Alger et à l'affranchissement de la Grèce. M. le comte de Couronnel nous montre d'abord le duc de Laval ménageant, auprès de Ferdinand VII, un accueil digne d'eux au duc de Bourbon, à M. le duc et à Mme la duchesse d'Angoulême, alors que le retour de Napoléon de l'île d'Elbe forçait de nouveau la famille royale à s'expatrier ; il donne de curieux fragments de la correspondance inédite de Louis XVIII avec le monarque espagnol dans ces graves conjonctures. On y retrouve l'incomparable autorité et l'indomptable énergie d'un prince qui, chaque fois que l'intérêt de la patrie était en jeu, savait parler en roi et en roi de France. En quittant Madrid, le duc de Laval fut envoyé à Rome où il résida en qualité d'ambassadeur près les papes Pie VII et Léon XII. Protecteur éclairé des arts et des lettres, il fit des salons du palais Colonna un centre des plus recherchés auquel, en 1822, la présence de Mme Récamier vint ajouter un charme de plus. M. de Laval, nommé à Vienne en 1828, n'y resta pas longtemps et accepta l'ambassade d'Angleterre, après avoir refusé d'entrer dans le ministère du prince de Polignac. Appelé en France pour les affaires de Grèce, que la conférence de Londres était alors chargée de régler, il fut douloureusement surpris, à son arrivée à Calais, le 28 juillet 1830, par la nouvelle de la révolution. Le duc chercha aussitôt à se rendre auprès du roi qu'il ne devait, malheureusement, rejoindre que le 4 août au château de Rambouillet. C'était, hélas ! le dernier asile de l'infortuné monarque, contraint de quitter le sol de la patrie à l'instant même où il négociait pour elle la restitution de ses frontières du Rhin. Pénétré de tristesse en apprenant l'abdication du roi et la renonciation du dauphin au trône en faveur du duc de Bordeaux, M. de Laval, prévoyant les événements que ces déclarations allaient provoquer, offrit à Charles X de ramener lui-même le jeune prince dans la capitale.

1) In-12, Limoges, 1888, imprimerie typographique Gély.

Le roi refusa de verser le sang français qui, depuis, coula à flots dans de si fréquentes émeutes. L'auguste représentant du droit traditionnel, se retirant devant la rébellion, donna l'ordre du départ. La plupart de ceux qui ont fait la Révolution de 1830 s'en repentent amèrement aujourd'hui : mais, en politique, le repentir n'efface pas les fautes.

Le 5 août 1830, le duc de Laval se rendait au Palais-Royal, porteur du message contenant les dernières recommandations de Charles X au duc d'Orléans, qui venait d'être nomme lieutenant-général du royaume : ce prince étant absent, M. de Laval fut reçu par la duchesse et par Mlle d'Orléans. Il leur exprima la confiance que le roi plaçait en M. le duc d'Orléans et son espoir qu'il la justifierait comme premier prince du sang. « Mesdames, disait-il, le plus beau rôle que jamais prince ait joué s'offre à M. le lieutenant-général du royaume. Qu'il fasse abnégation de lui-même et défende avec courage les intérêts du royal pupille dont, seul, il peut être le protecteur, et rien ne manquera à l'éclat de sa position et de sa fortune. Une gloire immortelle et une légitime puissance auront complété ce que la providence a déjà fait pour M. le duc d'Orléans, en lui donnant, avec d'immenses richesses, les joies d'une belle et nombreuse famille. »

Ces sages conseils n'ayant pas prévalu, le duc de Laval envoya sa démission à la Chambre des Pairs et rentra dans la vie privée.

Cte Ed. Frémy.

Texte officiel de l'allocution, adressée par les barons de Chypre au roi Henri II de Lusignan pour lui notifier sa déchéance, par le comte de Mas-Latrie. — Paris, Palmé, 1888, in-8.

Le comte de Mas-Latrie vient de publier le texte et la traduction littérale d'un document récemment découvert aux archives vaticanes par M. l'abbé Giraudin. Il est important de saisir une fois de plus sur le fait l'idée que nos sociétés du moyen âge se faisaient de la souveraineté et de ses devoirs, aussi bien que des droits des liges si constamment, si fièrement revendiqués presque à chaque page des vieilles chroniques et si nettement confirmés tant par les assises de Jérusalem que par les usances et coustumes de Morée. Tout cela nous laisse bien loin de la conception césarienne, exhumée au XVIIe siècle, et du prétendu droit divin formulé à cette époque.

S'il profita alors des facilités que lui offrait l'exercice des droits féodaux, Amaury de Lusignan ne jouit pas longtemps du fruit de son ambition. Assassiné deux ans après, il laissait la couronne à ce frère Henri qu'il avait fait déposséder et qui fut alors rappelé par ses barons. La postérité d'Amaury fut plus heureuse. Sa veuve Isabelle, fille de Léon III d'Arménie et femme d'un grand courage, assura à ses fils, après bien des tribulations, la couronne de son propre pays auquel ils fournirent les cinq Lusignan qui régnèrent sur la Cilicie.

La dépossession provoquée par la manifestation de 1306 et les événements qui suivirent, eurent du retentissement dans la chrétienté. M. de Mas-Latrie rappelle la députation qui fut alors envoyée au pape Clément V. Dans le cata-

logue publié à Saint-Pétersbourg en 1860, par Victor Langlois, nous relèverons trois pièces pontificales, datées de 1310 et de 1311, relatives à l'usurpation et à la restauration de Henri II. Ces quelques lignes suffiront à faire ressortir l'intérêt historique et diplomatique du document traduit, publié et commenté par le comte de Mas-Latrie.

ADOLPHE D'AVRIL.

Les Français au Canada et en Acadie, par REMY DE GOURMONT. Un volume in-8 de 224 pages, illustré de 50 gravures. Paris, Firmin-Didot. 1888.

Il y a quelques temps, nous rendions compte à cette place de l'ouvrage dans lequel M. Chauveau, se faisant l'historien du grand historien de son pays, Garneau, nous présentait un tableau aussi solide que brillant de la résurrection de la nationalité franco-canadienne, après le désastreux traité de 1763, et de son développement depuis cette époque. Le livre de M. de Gourmont, que nous recommandons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue d'histoire diplomatique*, est la préface naturelle de celui de M. Chauveau, si, toutefois, le mot préface peut convenir au récit de tous les événements qui se sont passés dans la Nouvelle-France depuis les premiers temps de la colonisation jusqu'à la capitulation de Québec et de Montréal. Il est peu d'histoires aussi attachantes que celle de notre ancienne colonie, et il en est peu, hélas! d'aussi mal connues : M. de Gourmont a su la rendre particulièrement attachante, en nous la racontant dans un style clair, élégant, rapide, mêlant les anecdotes, les détails pittoresques, les traits caractéristiques aux considérations philosophiques et aux légendes guerrières, nous faisant connaître, en s'inspirant à propos des écrivains canadiens, bien des faits nouveaux.

Nous regrettons que la place dont nous disposons ne nous permette pas de passer en revue les quinze chapitres de son livre. On trouvera dans le premier des détails curieux sur les tribus indiennes, et spécialement sur les Iroquois dont les habitudes fraternelles et le parlementarisme à plusieurs chambres, « chef-d'œuvre de raison », pourraient être un objet d'envie pour plus d'une nation civilisée. Les chapitres suivants nous font assister aux voyages de découverte de Cartier et de Roberval, puis nous voyons entrer en scène le véritable fondateur du Canada, Champlain, nature primesautière, originale, pleine de foi et d'énergie, portant bien l'empreinte de son siècle. Dès le premier jour, on voit éclater la supériorité, déjà signalée par M. de Huebner, de la race latine, au point de vue de ce que j'appellerais volontiers la partie divine de la colonisation : la civilisation et l'assimilation des indigènes. Il est vrai que, dès le premier jour aussi, derrière les conquérants, on voit s'avancer les missionnaires et leurs compagnes inséparables, les sœurs de charité. Rien de charmant comme la page dans laquelle Bancroft, cité fort opportunément par M. de Gourmont, raconte l'arrivée des religieuses de Dieppe, débarquant à Québec pour fonder un hôpital. « En prenant terre, ces jeunes héroïnes s'arrêtèrent pour baiser la terre qu'elles adoptaient et qu'elles étaient prêtes au besoin à teindre de leur sang. Le gouverneur, avec sa petite garnison, vint en personne au devant

d'elles. Des Hurons, des Algonquins, mêlant leurs acclamations à celles de la colonie, remplissaient l'air de cris de joie, et le groupe bigarré accompagna les nouvelles venues jusqu'à l'église où, au milieu d'actions de grâce universelles, le *Te Deum* fut chanté. » Tout en rendant pleine justice, à la suite des écrivains tant protestants que catholiques, à l'œuvre civilisatrice des missionnaires, l'auteur nous semble un peu sévère pour les procédés des jésuites, qu'il qualifie de puérils : s'appliquant à des peuples enfants, ces procédés étaient vraisemblablement les plus propres à les conduire d'échelon en échelon à un christianisme supérieur.

La nouvelle colonie, libre d'abord, puis devenue en 1663 possession de la couronne, se développe sous le règne de Louis XIV, malgré les abus du fonctionnarisme, grâce à ses vaillants colons qui y fondent des familles nombreuses et prospères. Mais la lutte contre les Anglais commence dès la fin du XVIIe siècle, et, sauf des trêves bien courtes, elle se continuera sans merci, avec des fortunes diverses, jusqu'en 1763. M. de Gourmont consacre cinq chapitres fort attachants au récit de cette lutte inégale, soutenue sur un immense théâtre par une poignée de soldats et de colons à peu près abandonnés par le gouvernement de Louis XV. C'est ainsi qu'à la veille de la lutte suprême, le marquis de Montcalm ne pouvait opposer que 5,500 soldats réguliers, quelques bataillons de milice et un petit nombre d'Indiens à 40,000 soldats anglais soutenus par 20,000 hommes de réserve.

L'issue ne pouvait être douteuse; mais quelle résistance désespérée! Que de brillants faits d'armes! Quel admirable esprit de sacrifice dans cette armée franco-canadienne qui comptait des enfants de douze ans et des vieillards octogénaires! La victoire de Carillon (8 juillet 1758) peut être mise en parallèle avec les plus belles pages de notre histoire militaire; le récit en est fort émouvant.

Les deux derniers chapitres sont consacrés à l'Acadie; ce sont les plus attachants et les plus neufs. Il n'est pas de destinée plus poignante que celle de cette colonie qui, surprise par les Anglais en 1755, en pleine prospérité, vit ses habitants décimés et déportés au mépris des lois les plus élémentaires de la justice et de l'humanité. Elle a pris, il est vrai, largement sa revanche sous le régime libéral inauguré en 1772; la population y double tous les vingt ans : réduite à 2,400 en 1763, elle est maintenant de 250,000 environ.

M. de Gourmont a enrichi d'un ouvrage intéressant la bibliothèque franco-canadienne; son livre sera lu avec plaisir et avec fruit par ceux qui voudront étudier les origines de ce grand et beau pays dont les habitants atteindront le chiffre de cinquante millions à la fin du siècle prochain.

Comte Renaud de Moustier.

Correspondance politique d'Odet de Selve, *ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549)*, par M. G. Lefèvre-Pontalis. Sous ce titre, a été publié récemment, par la Commission des Archives de France, un volume qui sera lu avec un intérêt considérable par tous ceux qui étudient l'époque des Tudor.

L'excellente analyse des documents est de la plume de M. Germain Lefèvre-Pontalis, et il est nécessaire d'en faire une étude soigneuse pour être à même d'estimer à sa valeur la contribution que l'auteur apporte à nos sources d'information.

Dans l'intéressante introduction qui sert de préface à l'analyse des dépêches, M. Lefèvre-Pontalis résume la carrière d'Odet de Selve depuis son début dans le Parlement de Paris jusqu'à la clôture en 1563, après vingt-trois années passées au service de la maison de Valois; il esquisse la situation politique que Selve trouvait en arrivant en Angleterre et, après avoir fixé les points cardinaux, autour desquels les diverses négociations venaient se grouper, l'auteur trace le caractère de l'ambassadeur, tel qu'il se révèle dans ses dépêches, et termine la préface en établissant un parallèle, en ce qui concerne l'importance de l'ambassade, entre Selve et ses prédécesseurs, Castillon et Marillac.

Odet de Selve était le dernier de cette série d'agents capables, à qui étaient confiés les intérêts de la France en Angleterre durant le règne de Henri VIII. Il y arrive après une interruption de toutes relations officielles régulières pendant trois ans. Cette période avait été marquée par une lutte contre la France, entreprise par Henri VIII en personne, de concert avec Charles-Quint. L'invasion, en ce qui concernait l'Empereur, se termina en 1544 par la paix de Crépy, laquelle eut pour résultat de laisser ses deux rivaux engagés dans une lutte qui devait les occuper pendant quelque temps. Charles-Quint préféra s'abandonner à son goût pour la diplomatie et surveiller le développement des questions politiques et religieuses, écloses dès l'ouverture du concile de Trente. La prise de Boulogne, néanmoins, permettait à Henri VIII de soutenir la lutte avec ou sans le concours de l'Empereur. En face des efforts les plus décisifs des Français, les Anglais furent à même, non seulement de garder Boulogne, mais encore de repousser en leur infligeant de grosses pertes, la plus formidable expédition qui ait été dirigée contre l'Angleterre depuis la conquête normande. A la longue, l'épuisement des deux combattants mit fin aux hostilités, et la conclusion de la paix d'Ardres le 7 juin 1546 rendit possible le rétablissement des relations entre les deux pays. Les relations diplomatiques formelles furent subitement reprises, et le 22 juin, « M. de Selve, conseiller du roy en son grant conseil », reçut des instructions pour présenter à Henri VIII ses lettres, l'accréditant comme ambassadeur à la cour d'Angleterre.

La situation politique, à laquelle Odet de Selve avait affaire, était très compliquée et de nature à absorber toute son intelligence et son énergie. La tâche de maintenir la paix entre l'Angleterre et la France était liée aux difficultés les plus variées et les plus perplexes. Le traité d'Ardres n'avait fourni aucune base pour conclure une paix durable.

Au point de vue des Français comme des Anglais, ce traité établissait un état de choses provisoire que l'épée devait redresser en dernier lieu. Boulogne aux mains des Anglais pendant huit ans, durée stipulée par le traité, constituait un grief que les Français avaient constamment à la mémoire; les ministres anglais,

de leur côté, en acceptant le traité, se consolaient avec la pensée que huit ans, c'était long, que beaucoup d'événements pouvaient se produire pendant cette période, qui tendraient à raffermir l'occupation de Boulogne par les troupes anglaises. Étant donnée cette attitude des deux gouvernements, les froissements continuels auxquels donnait lieu l'occupation de Boulogne ne doivent pas nous surprendre. De temps à autre, les escarmouches entre les avants-postes français et anglais menaçaient d'amener une nouvelle guerre, pendant que la délimitation des frontières du Boulonnais et de l'étendue, dans laquelle les Anglais pouvaient fortifier leur nouvelle possession, donnait aux agents diplomatiques des deux pays l'occasion d'interminables négociations. C'est seulement en surveillant la marche des événements jour par jour, tels qu'ils sont décrits dans les dépêches de l'ambassadeur français, que nous sommes à même de définir la tâche qui lui était confiée.

Autour de sa vigoureuse personnalité se groupaient des agents spéciaux, chargés d'une série de négociations, en étroite relations avec Selve, mais qui recevaient leurs instructions des ministres français ; et Selve se trouvait ainsi dans une position qui pouvait, à un moment ou un autre, mettre en péril la ligne politique particulière qu'il poursuivait.

Ajoutez que la situation politique devenait encore plus compliquée par le changement des règnes en France et en Angleterre, Henry VIII étant mort sept mois, et François Ier neuf mois après l'arrivée d'Odet de Selve à Londres.

Ce fut cependant la question d'Écosse qui était destinée par la suite à montrer l'obstacle insurmontable qui s'opposait à la continuation de la trève et qui devait hâter l'éclosion de la querelle de Boulogne.

Quoique l'Écosse ait été comprise dans le traité d'Ardres, elle était obligée d'exécuter le traité de Greenwich qui avait stipulé, en 1543, le mariage de Marie Stuart avec le prince Edouard. Mais comme elle souffrait encore de la récente attaque de Leith et d'Édinburgh par la flotte anglaise, il était peu probable qu'elle accepterait, en ce qui la concernait, le récent arrangement.

Tel étant l'état des choses, la base de la politique, à suivre par l'ambassadeur français, peut être considérée comme ayant été tracée avec une clarté suffisante. La situation cadrait éminemment avec la diplomatie du jour.

Parmi les princes séculiers de l'Europe, Charles-Quint était le seul dont on peut dire qu'il avait des buts définis qu'il poursuivait continuellement, et des vues plus nettes que celles que lui suggérait au premier coup d'œil la constellation politique de l'heure présente. La plupart du temps, les diplomates se contentaient d'une politique d'à peu près, la développaient en vérité avec beaucoup de subtilité, mais la défiguraient par un égoïsme à courte vue, et par une fourberie mensongère trop basse pour qu'elle puisse être appelée machiavélique.

Cependant la situation était telle qu'à cette époque, pour les relations de l'Angleterre et de la France, une politique de stratagèmes était seule possible. Il ne pouvait être question d'une politique à vues héroïques. Le devoir de l'ambassadeur français était assez clair : se rendre agréable à l'occupant du trône d'Angleterre, surveiller de près les diverses négociations, prévenir à tout hasard un rapprochement entre l'Empire et l'Angleterre, tenir soigneusement le gouvernement français au courant de toutes les nouvelles apportées en Angleterre par les marchands flamands et les voyageurs du nord, négocier si possible la

restitution anticipée de Boulogne et, surtout, de seconder l'ambassadeur français en Écosse dans ses efforts pour tenir les Écossais en échec jusqu'au jour où, les relations de l'Angleterre avec la France ayant cessé d'être amicales, ils pourraient être lancés avec avantage contre les Anglais.

Odet de Selve débarque en Angleterre le 3 juillet 1546 et, le jour suivant, présente ses lettres de créance à Henry VIII, en ce moment en résidence à Greenwich. Le roi fit l'accueil le plus gracieux à l'ambassadeur, repoussant énergiquement toute responsabilité dans l'explosion de la dernière guerre, qu'il mit sur le compte des bévues des ministres français. Henri VIII, cependant, était un politique trop pénétrant pour résister au plaisir d'ajouter une petite dose d'amertume aux lieux communs de la diplomatie. Sous le couvert d'un avis amical, il insinua que le succès de l'Empereur dans sa lutte contre le protestantisme pourrait constituer un réel danger pour la France. Il était bon de rappeler que le Pape, « qu'il ha appellé évesque de Romme », et l'Empereur agissaient en politique comme une seule personne. Essayer de jeter la discorde entre les deux grandes puissances catholiques était la tâche favorite d'Henry VIII, une tâche sur laquelle il manquait rarement d'insister, lorsque l'occasion s'en présentait.

Dix jours après la première entrevue, nous trouvons le roi de nouveau occupé à développer le thème. Les galères, faisait-il observer à de Selve, que le roi de France a levées sur les côtes de Provence, se sont montrées sans utilité pour le service dans la Manche; mais si l'Angleterre et la France étaient en paix, elles pourraient être dirigées sur les côtes flamandes, alors « elles feront merveilles ».

Durant les quelques mois qui suivirent, les derniers du règne, Selve ne voyait le roi que rarement. Ses négociations étaient menées en principe, soit directement avec tout le Conseil, soit avec Sir William Paget. La grosse question, dans laquelle la diplomatie anglo-française se trouvait maintenant engagée, était la délimitation des frontières du Boulonnais. Le traité d'Ardres avait prévu la nomination de commissaires, qui avaient été effectivement désignés, mais les commissaires français contestèrent subitement la validité des pouvoirs de leurs collègues anglais; le résultat fut que les négociations restaient en suspens. De fait, la question ne fut jamais résolue d'une façon satisfaisante. Mais en se référant à la table des matières de ce volume, on verra que l'échec des négociations n'était pas dû à un manque d'énergie de la part d'Odet de Selve. Ses dépêches d'un bout à l'autre du volume fourmillent de renseignements sur l'affaire de Boulogne. A plusieurs reprises, l'ambassadeur se plaint : les Anglais construisaient de nouvelles fortifications, on avaient accueilli les déserteurs du camp français. D'autres fois, des plaintes analogues étaient adressées à Selve. Les Français tentaient un coup de main sur Boulogne; naturellement Selve n'en avait pas la moindre nouvelle ; ou encore les Anglais prétendent qu'en se fortifiant à Boulogne, ils ne font que suivre l'exemple des Français qui fortifient leurs lignes en dépit des stipulations du traité, et Selve est forcé de se réfugier dans des distinctions subtiles entre la promesse de ne pas se fortifier et la renonciation au droit de le faire.

Néanmoins, malgré la question de Boulogne, un esprit de conciliation plus déclaré animait, vers la fin du règne, les relations entre les deux cours. Henry

comprenait que les complications avec la France étaient un legs dangereux qu'il laissait à son successeur. Pas besoin de beaucoup de perspicacité pour prévoir les dangers qui menaçaient le trône d'Édouard VI.

Les questions religieuses déjà étaient comme une pierre au cou du jeune prince. En vérité, les conseilleurs ne manquaient pas, mais quelle confiance pouvait-on avoir en eux ? Henry n'avait pas assez bien traité ses serviteurs pour pouvoir leur demander ce dévouement complet, la fidélité aux volontés de quelqu'un dont la mort a éteint la voix. Et il n'avait pas l'ombre du droit d'exiger cette fidélité. Si son trône était entouré d'une foule d'ambitieux à la recherche de places, si sa vieillesse était isolée, c'est lui qui l'avait voulu. L'exemple de Wolsey, de More et de Cromwell, montrait le sort qui attendait ceux qui, après de longues années de fidèles services et de faveur royale étaient étonnés de trouver que le roi les reléguait au second plan et n'avait plus besoin d'eux. La leçon avait été bien apprise, même par ceux qui étaient le plus près du trône. Avant que la dépouille du roi fût refroidie, deux de ses serviteurs, dans lesquels il avait le plus de confiance, projetèrent de mettre de côté les arrangements constitutionnels, contenus dans les volontés royales.

Mais si Hertford et Paget n'inspiraient pas confiance, qui conduira le pays à travers la lutte de la Réformation, qui commençait à peine? Jusqu'à quel point le roi avait conscience de l'échec de sa politique *viae mediae*, nous ne pouvons pas le deviner. Mais il ne devait guère avoir d'illusions à ce sujet. Dans son dernier discours au Parlement, il avait déploré les résultats inévitables de son action. Cependant, comme il n'était pas donné à tout le monde d'imiter l'erastinianisme servile d'un Cranmer, il devait avoir prévu que cent hardis esprits attendaient seulement sa mort pour faire aboutir à une conclusion triomphale les vues ultra-réformistes.

Toutes choses bien considérées, Henry avait de bonnes raisons de pousser à une entente avec la France. Le 17 janvier 1547, le roi « lequel se porte maintenant assés bien », donna audience à Selve. L'ambassadeur était accompagné par M. de La Garde qui avait reçu du gouvernement français une mission spéciale à la cour d'Angleterre, en ce qui concernait les fortifications de Boulogne, les 500,000 couronnes réclamées par Henry VIII et la libération de Bernard d'Anessan, baron de Saint-Blancard, fils du fameux amiral, qui avait été pris dans la dernière guerre avec son vaisseau et son équipage. Ce dernier point avait été accordé, et c'est après ce léger succès diplomatique que les deux agents attendaient le roi. Pendant l'entretien, le roi sortit de son discours et insista sur son désir d'une union plus étroite et suggéra « une ligue deffensive » entre les deux pays. Apparemment le roi ne donna pas aux ambassadeurs l'occasion de répondre à sa proposition, mais, dans la suite, Paget assura Selve des sentiments cordiaux du roi pour la France et émit l'idée que la ligue pourrait être offensive et défensive et s'étendre aux protestants allemands. Une semaine plus tard, cependant, le roi était mort, et le gouvernement passa aux mains de Lord Hertford.

Le Protecteur arrivant au pouvoir, la question d'Écosse sortit subitement de sa phase aiguë. Maintenant celui-ci était entièrement responsable.

Deux mois seulement avant la mort d'Henry, Selve attendait le résultat d'une audience accordée par le roi à l'ambassadeur d'Écosse, laquelle avait été « très

agitée ». Nous avons déjà dit que l'Écosse était comprise dans le traité d'Ardres. Depuis lors, les intérêts anglais en Écosse s'étaient ranimés. L'assassinat du cardinal Beaton, que Henry avait approuvé, s'il n'en fut pas l'instigateur, avait permis au parti anglais de lever de nouveau la tête. Aussi le gouvernement anglais, se sentant en posture de dicter la loi aux Écossais, refusa de reconnaître leur acceptation de la clause du traité d'Ardres qui les concernait et voulait les forcer à demander la paix. Les ambassadeurs d'Écosse déclarèrent à Selve que jamais ils n'y consentiraient, et, à partir de cette époque, les lettres de l'ambassadeur français sont pleines des préparatifs du gouvernement anglais pour la reprise des hostilités. Dès avril 1547, Selve entendait parler du commencement des hostilités, mais ce ne fut qu'en septembre que les relations pacifiques furent entièrement rompues. Dans l'intervalle, les Anglais se contentaient de petites incursions en Écosse et envoyaient du secours aux assassins du cardinal Beaton, à ce moment assiégés dans le château d'Edinburgh. La prise du château et le coup porté par là à l'influence anglaise poussèrent le Protecteur à faire un grand effort. Les préparatifs des Anglais étaient faits, la seule raison pour un délai était la peur de voir les Français attaquer Boulogne ou le côté sud de l'Angleterre. Les derniers deux mois, néanmoins, le Protecteur avait leurré l'ambassadeur français de l'espoir d'une restitution anticipée de Boulogne. Comme les négociations avançaient lentement, Somerset les remit aux mains de l'habile Paget et se mit en personne à la tête de son armée pour envahir l'Écosse.

Les dépêches de Selve durant la guerre d'Écosse sont particulièrement intéressantes et constituent en même temps une toute première source d'information. Comme les autres ambassadeurs, il resta à Londres, mais il fut à même de se tenir extrêmement bien informé de la marche des événements. Ses lettres des 7 septembre et 18 octobre contiennent des détails importants sur la bataille de Pinkie. Elles sont trop longues pour pouvoir être citées, mais dans l'ensemble, elles confirment l'impression résultant des autres descriptions que les Écossais n'ont pas remporté la victoire par suite de leur peu de discipline. Un des agents de Selve fait observer que la défaite arriva « par ung malheur incroyable » et qu' « il n'y avoit homme vivant qui sceust rendre bonne raison comme cela estoyt advenu. »

Avec l'invasion de l'Écosse, la mission de Selve peut être considérée comme entrant dans une seconde phase. Les relations entre l'Angleterre et la France se trouvaient profondément altérées par la bataille de Pinkie. Le Protecteur avait brillamment terminé la campagne et avait exactement obtenu le genre de succès exigé par la politique des coups de foudre qu'il préférait. Mais, en réalité, il avait poussé la France dans une impasse. Il était impossible aux Guise, alors tout-puissants en France, d'abandonner leur sœur la reine régente d'Écosse. La bataille de Pinkie avait eu lieu sans l'intervention de la France, mais durant le reste de la guerre, les Anglais se trouvaient opposés aux troupes françaises agissant ouvertement sous les ordres de leur gouvernement.

Néanmoins, malgré le fait que l'Angleterre et la France étaient en guerre sur le territoire d'une troisième puissance, les deux pays se trouvaient encore officiellement en état de paix. A son retour, le Protecteur reprit en main l'interminable négociation de Boulogne, et l'infatigable Selve devait jeter de nou-

veau ses filets diplomatiques avec la patience et le sérieux que lui donnait son grand crédit. Le Protecteur, de son côté, affectait une franchise vraiment engageante. Si le roi de France donnait la plus petite preuve d'amitié, le Protecteur ferait des miracles, mais afin de pouvoir apaiser le Conseil et le Parlement, Henry II devait vraiment procurer « quelque petit fundement dont il peust prendre commencement ». Dans une autre circonstance, Somerset se plaint de la mauvaise volonté des Français, « se donnant au diable s'il n'avoyt regardé de plus près au bien du roy qu'à celuy de son maistre ». Aussi, le Protecteur ne se prodiguait pas; il traitait strictement de Selve comme on traitait Wotton, l'agent anglais à Paris. Le 1er décembre 1547, Selve se plaint que, obéissant à une invitation du Protecteur, il le trouva absent et qu'il avait été forcé de se présenter de nouveau le jour suivant. Il paraît que Wotton avait été victime d'un pareil manque de politesse, ce qui avait donné au Protecteur l'idée d'appliquer la peine du talion. Selve fait remarquer que c'était « ugne courtoisie qu'il m'a faicte en revanche ».

Mais la marche précipitée des événements devait pousser irrésistiblement les deux pays vers une rupture. En juin 1548, un détachement français débarque en Écosse, rejette hors de leurs lignes fortifiées les Anglais, pendant que la flotte française pousse jusqu'à Dumbaton, prend à bord la jeune reine, et par une croisière hardie autour du nord de l'Écosse, elle échappe aux Anglais et la dépose heureusement à Brest. La nouvelle des fiançailles de Marie Stuart avec le Dauphin mit fin au semblant de paix qui avait existé jusque-là. En septembre 1549, la guerre fut déclarée. Avant que ce point ait été atteint, Selve avait quitté l'Angleterre. Il ne nous est pas possible de fixer la date exacte de son rappel. Les dépêches cessent brusquement le 21 décembre 1548, mais l'existence d'une série d'instructions rédigées au mois de janvier suivant à l'usage du sieur d'Asnoys, chargé par le gouvernement français de rejoindre Selve, montre que celui-ci était encore à son poste au commencement de 1549.

Il nous est impossible de ne pas nous arrêter ici pour établir la comparaison que nous inspirent deux documents, le premier et le dernier de ce volume. Nous n'avons qu'à placer les instructions données à Selve en regard de celles données à M. d'Anoys pour marquer la différence que deux années et demie avaient produite entre les positions respectives de l'Angleterre et de la France Au début, l'Angleterre pouvait dicter ses volontés, elle avait refoulé son ennemie séculaire et avait pris pied sur son sol. A la France, battue et épuisée, il fallait du temps pour recouvrer ses forces ; en conséquence, Selve reçut des instructions pour engager la longue série de négociations que le traité d'Ardres avait rendues nécessaires. Tout était changé maintenant. La France, avec sa légèreté habituelle, s'était relevée de son épuisement et était prête à s'affirmer de nouveau. Et, effectivement, elle avait le jeu dans ses mains. Deux années de protectorat de Somerset avaient porté l'Angleterre au bord de la banqueroute. Absorbée comme elle l'était dans la lutte des factions religieuses, Somerset l'avait jetée dans une guerre où la victoire fut à peine moins désastreuse que la défaite. Il avait poussé l'Écosse dans les bras de la France et ainsi avait contribué plus que toute autre chose, à rendre possible l'union des couronnes de France et d'Écosse. Les instructions de d'Asnoys reflètent bien le changement produit dans l'état des affaires. Elles respirent la défiance qui triomphe.

Le roi de France est enchanté de la tournure des affaires. L'arrestation de lord Seymour, le frère du Protecteur, et l'insécurité se généralisant dans la Cour « viennent grandement à propos pour accomoder et facilitter ses affaires en Écosse ». Le grand désir d'Henry II est maintenant de « faire brouiller plus forts les cartes... afin de mettre dedans ledit royaume s'il estoit possible une guerre civile et les amuser à se venger les uns des autres ». Avec ce but devant les yeux, Selve et d'Asnoys devaient découvrir les mécontents et s'efforcer de s'entendre avec eux pour un plan d'action. Il est intéressant de noter que, dans le dernier document relatif à la mission de Selve, il est question de lui dans des termes qui montrent en quelle faveur il était à la Cour de France. D'Asnoys est spécialement envoyé pour consulter de Selve sur l'état de l'Angleterre ; il est chargé de dire à l'ambassadeur que le roi considère sa conduite au sujet des prisonniers français comme « merveilleusement bonne », et d'Asnoys doit se conduire en toutes choses « par l'avis dudict ambassadeur ».

Il y a encore un côté des dépêches de Selve qu'il nous reste à signaler. En feuilletant un volume tel que celui-ci, nous regardons bien naturellement après les petites touches de second plan, qui peuvent nous aider à nous représenter la vie de cette époque. Nous devons dire que sous ce rapport les lettres nous ont désappointés. Les allusions aux événements sociaux et religieux du temps sont singulièrement rares. Il pourrait paraître que l'ambassadeur était si enfoncé dans l'Écosse qu'il n'avait pas d'yeux pour ce qui se passait autour de lui. Ceci est néanmoins contraire à l'impression que les dépêches nous donnent du caractère de Selve. Plein de zèle et méthodique jusqu'au dernier degré, il ne manquait jamais de noter tout ce qui, directement ou indirectement, pouvait affecter les intérêts français. Néanmoins l'absence d'allusions à la part de la Réformation dans les difficultés de l'Angleterre est au moins étrange.

Dans plus de cinq cents lettres nous n'avons rencontré que vingt à vingt-cinq passages concernant ce que Selve appelle lui-même « la nouvelle mode de religion. » Bien plus, en parlant du sujet, il donne à peine quelques détails.

Cependant, à un moment, le progrès de l'iconoclasme attire son attention. En novembre 1547, il informe le roi que « en ugne nuict l'on a faict abattre le cruciflx et touz les images de la grande esglise de cest ville et ainsy avoyt on faict à toutes les aultres desquelles les murailles ont esté reblanchies par dedans et au lieu des imaiges l'on y a faict mectre force escriptz du Vieulx et Nouveau Testament..... faisantz selon l'interpretation de deçà pour l'abolition des dictes images.» Plus loin il remarque que le Protecteur et d'autres grands lords deviennent pires que les sacramentaires en Allemagne. Cependant, en règle générale, Selve passe en silence les suites du fanatisme protestant, ou, quand il y fait allusion, c'est avec un ton de mépris et d'indifférence.

Est-il nécessaire d'insister sur les qualités d'Odet de Selve ? Comme nous l'avons déjà dit, M. Lefèvre-Pontalis a retracé le caractère de Selve, et nous pouvons considérer le portrait comme fidèle. « Esprit profondément honnête, cultivé et éclairé, jugement de perception lente et minutieux dans ses prévisions, mais prudent et réfléchi..... il est bien l'expression assez juste et exacte de cette école de diplomates choisis par la monarchie des Valois dans les familles de robe, qui servaient avec tant de dévouement les intérêts intérieurs de la France. »

Et en établissant un parallèle entre Odet de Selve et ses contemporains, M. Lefèvre-Pontalis ajoute : « Selve ne peut pas susciter le même éveil d'intérêt que les originales figures de maints personnages, mêlés côte à côte avec lui aux divers épisodes de sa négociation. Mais en jugeant son ambassade au point de vue des intérêts de la France, de la persévérance avec laquelle il les défendit et de l'application qu'il mit à les faire triompher, ses trois années de résidence à Londres, les plus difficiles de tout un demi siècle de relations entre les deux nations, sont singulièrement instructives et tout à son honneur. Il fut en cette période critique le négociateur qui convenait aux temps de sa mission. »

E. Wyatt Davies.

Il conte Umberto I e il re Ardoino, ricerche e documenti del barone *Domenico Carutti*, nouvelle édition revue par l'auteur, 1 vol. in-8, 384 pp., Rome, 1888.

Le livre de M. le baron Carutti est, comme le dit le titre, consacré aux origines de la famille actuellement régnante en Italie. « Humbert I, écrit l'auteur dans un mouvement de fierté nationale, que les chroniqueurs appellent Humbert aux blanches mains, fonda en 1025 la plus ancienne dynastie qui règne en Europe. » Ce Humbert, malgré la gloire qui lui revient, était demeuré un personnage fort inconnu. Aussi le baron Carutti se demande-t-il à quelle nation il appartenait, s'il était de sang bourguignon, ou gallo-romain, ou latin, si la famille dont il était issu avait été florissante ou pauvre; et malgré de savantes et consciencieuses recherches ne lui est-il pas possible de trancher ces questions avec certitude. Il est vrai que l'origine de la maison capétienne est entourée du même mystère.

La seconde partie du livre est consacrée à Ardouin ou Hardwig, marquis d'Ivrée, que les Italiens, refusant de reconnaître l'empereur Henri II après la mort d'Otton III, proclamèrent roi d'Italie à Pavie, le 15 février 1002. Le baron Carutti ne se propose pas de raconter, après d'autres, la vie d'Ardoin, il s'attache à l'histoire de sa maison et redresse en passant quelques erreurs commises par les historiens précédents. Peut-être reprocherons-nous à l'auteur de prendre le texte des chroniques trop au pied de la lettre, il est vrai qu'à ces dates reculées les chartes sont fort rares, et l'historien se voit obligé de se contenter des propos plus ou moins vagues des chroniqueurs.

M. Carutti a fait suivre ces deux études importantes de plusieurs appendices, qui éclairent différents points de l'histoire des familles féodales de la haute Italie aux xe et xie siècles. Notons les pages consacrées « aux trois maris de la comtesse Adélaïde », aux anciens comtes du Piémont, particulièrement aux comtes de Lomello et de Ventimiglia, ainsi qu'au marquis Pierre Ier et Agnès de Savoie.

M. Carutti a eu soin de réunir à la suite de ces différentes études les principales chartes qui ont servi de bases à ses recherches, et dont la plupart ont déjà été publiées ; M. Carutti nous en avertit avec soin. A la fin du volume, se trouve une table alphabétique qui facilite les recherches.

Ce livre, en effet, est surtout pour les savants, bien qu'il soit écrit d'un style vif et facile, qui en rend la lecture agréable. Les Italiens y trouveront avec plaisir une étude consciencieuse sur les origines d'une famille aujourd'hui populaire parmi eux; les savants français y recourront pour les nombreux rapports entre la haute Italie et la France, particulièrement la vallée du Rhône et la Bourgogne, à cette époque reculée de notre histoire.

Frantz Funck-Brentano.

Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, publié d'ordre du ministre des Affaires étrangères, par F. de Martens.

C'est le huitième volume, qui est au fond le neuvième, de cette importante publication du gouvernement russe. Il termine la publication de tous les actes internationaux conclus entre la Russie et les états germaniques depuis la moitié du XVIIe siècle jusqu'à l'année dernière.

Les introductions historiques qui précèdent ces actes et qui s'étendent jusqu'au Congrès de Paris de 1856, présentent, au point de vue diplomatique, un très grand intérêt. M. de Martens y met la connaissance profonde qu'il possède de l'état politique de l'époque entière; malheureusement, il ne peut pas, comme pour les papiers de la Grande Catherine et de Frédéric II, en donner complètement tous les documents. L'éminent professeur l'avoue franchement dans la préface : « D'une part, le temps n'est pas encore venu de publier, sans restrictions, tous les documents de nos archives; et, de l'autre, le caractère tout à fait intime de la plupart de ces actes rend leur publication impossible ». Cet aveu semblerait ôter quelque intérêt à la publication : il n'en est rien, nous dirions volontiers « au contraire ». Si certains esprits ont un goût particulier pour les petits faits et les petites circonstances, aventures, rapports secrets, etc., d'autres, heureusement plus sérieux, comprennent que tout cela n'est point de l'histoire. Aussi, est-ce à ce dernier point de vue que ce huitième volume du recueil présente un intérêt d'autant plus vivant qu'il est une des grandes pages de l'histoire contemporaine et dévoile la grande intimité des rapports des cours de Russie et de Prusse, complétant admirablement la correspondance diplomatique de M. de Bismarck de 1851 à 1856.

Le tome suivant, nous annonce M. de Martens, sera le premier d'une nouvelle et troisième série de traités, ceux que la Russie a conclus avec la Grande Bretagne à partir de la moitié du XVIIe siècle.

Th. Funck-Brentano.

Jeanne-Élisabeth, princesse d'Anhalt-Zerbst, mère de Catherine II, par le professeur B. Bilbassow. Saint-Pétersbourg, 1889, in-8°, 205 p. (en français).

Notre éminent collaborateur, M. le professeur B. Bilbassow, travaille à une monumentale histoire de Catherine II, dont le premier volume vient de paraître. Ses vastes recherches l'ayant amené à rassembler beaucoup de documents sur la jeunesse de l'Impératrice et sur sa mère, Jeanne-Élisabeth, princesse d'Anhalt-Zerbst, il a pensé, avec raison, qu'il convenait de détacher de son sujet principal la biographie de Jeanne-Élisabeth, et d'en faire l'objet d'une publication spéciale. Il y était d'autant plus autorisé que les papiers de Gérard Levesque de Champeaux, ministre résident de France à Hambourg, de 1694 à 1778, mis gracieusement à sa disposition par M. le vicomte de Champeaux-Verneuil, lui fournissaient des documents du plus vif intérêt. M. Bilbassow, à qui on ne saurait refuser infiniment d'esprit, ne pouvait résister à la tentation de publier *in extenso* des pièces toutes pleines de verve et d'esprit.

Sans doute, même dans cette biographie, la princesse d'Anhalt-Zerbst ne joue pas le rôle principal : c'est surtout la cour d'Élisabeth Pétrowna que nous décrit l'auteur, armé de tous les renseignements qu'il a puisés à Paris, à Saint-Pétersbourg, à Londres, notamment d'une dépêche de M. de Champeaux et de 28 lettres de Jeanne-Élisabeth, publiées à la fin du volume.

La dépêche de M. de Champeaux est un pur chef-d'œuvre de style diplomatique : tous ceux qui voudront apprendre le difficile secret de raconter avec tranquillité, avec humour et en même temps avec l'ironie la plus contenue et la plus correcte, les choses les plus risquées, peuvent la lire. C'est un morceau d'une finesse achevée et d'une lecture fort amusante. Peut-être les oreilles du XIXe siècle, qui deviennent plus rigides à mesure que le besoin se fait sentir de fortifier la tradition et d'ajouter à son auréole, s'étonneront de voir des récits si piquants sortir d'une bouche officielle et passer ainsi à travers les mailles de la censure. Mais, au XVIIIe siècle, on était moins difficile en matière de racontars. Du reste, il s'agit des débuts de la grande Catherine II dans la vie publique, et, si l'on n'était pas encore bien fixé sur le détail de ses premiers pas, au moins savait-on déjà qu'en matière morale, comme en matière politique, elle avait agi avec ce dédain des demi-mesures et du terre-à-terre qui marque la grandeur de son génie.

M. Bilbassow nous présente Jeanne-Élisabeth venue à Moscou pour accompagner sa fille au moment du mariage. Il reconnaît tout ce que la princesse d'Anhalt avait d'esprit et d'intelligence, sans toutefois lui accorder assez de perspicacité pour pénétrer le jeu de Frédéric II ou du vice-chancelier Bestojew.

L'impératrice Élisabeth soupçonna bien vite en elle une agente, inconsciente ou non, de Frédéric, et hâta le mariage du grand-duc, afin de permettre à la princesse de Zerbst de regagner ses États.

Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, Catherine laissa partir sa mère sans manifester un grand chagrin ; elle trouvait même, à ce départ, l'avantage d'échapper aux corrections manuelles dont son visage portait plus d'une trace, même depuis ses fiançailles avec l'héritier du trône. D'ailleurs, s'il faut en croire M. Bilbassow, Jeanne-Élisabeth était encore plutôt femme du monde

que mère, et son biographe accable par une série de détails, d'apparence suffisamment convaincante, certains historiens allemands, assez mal avisés pour présenter la princesse de Zerbst comme « la plus vertueuse des princesses allemandes ». Ce qui choque surtout M. Bilbassow dans son héroïne, c'est une manie de mentir à tout propos, en toute circonstance, manie qui en a imposé encore à plusieurs historiens, Rulhière, Sibigk, Zedler, et causé leurs erreurs.

Jeanne-Élisabeth résida à Zerbst, jusqu'au jour où Frédéric II occupa la principauté, sous le spécieux prétexte d'aller y chercher le marquis de Fraigne, envoyé français, dont les efforts près de la princesse et, par elle, près de Catherine, en faveur d'une alliance franco-russe, lui semblaient déplacés. La princesse s'enfuit à Hambourg, où elle fit la connaissance de Champeaux et d'un cousin du résident, Jean-Simon Lévesque de Pouilly.

De Hambourg, elle se dirigea sur Paris. Son arrivée en France ne fut pas sans causer quelque souci au cardinal de Bernis, qui craignait de mécontenter l'impératrice Élisabeth. Pourtant la princesse put s'installer à Paris sans difficulté, sous le nom de comtesse d'Oldenbourg, et mener « une joyeuse existence ». Malheureusement Frédéric II mit la main sur les revenus de Zerbst, et la cour de Russie payait assez inexactement la pension allouée à l'exilée ; de sorte que Jeanne-Élisabeth allait se voir la proie des créanciers et s'attendait à être saisie, lorsqu'elle mourut. Fin romanesque d'une existence qui détonnait un peu avec les calmes traditions de la cour de Zerbst. C'est de Paris que Jeanne-Élisabeth adressa à Pouilly les lettres reproduites à la fin du livre de M. Bilbassow.

R. M.

Rikskansleren Axel Oxenstiernas Skrifter och Brefvexling. — Écrits et correspondance du chancelier Axel Oxenstierna, publiés par l'Académie royale de littérature, d'histoire et d'archéologie. Deux forts volumes in-8°, Stockholm. Norstedt et fils, 1888.

Cet importaut recueil inaugure deux publications de l'Académie suédoise des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie (*Kongl. Vitterhets-Historie och antiquitets Akademie*). La première comprendra les écrits historiques et politiques d'Axel Oxenstierna ; nous en avons ici le tome premier. (*Förra Afdelningen. Första Bandet. Historiska och politiska skrifter*). Le seconde comprendra les lettres et instructions du roi Gustave-Adolphe, rédigées par Axel Oxenstierna ; nous en avons le tome premier (*Senare Afdelningen. Första Bandet. K. Gustaf II Adolfs Bref och Instruktioner).* Il s'agit donc d'un recueil de papiers d'État. Le premier volume de la première section, confiée aux soins expérimentés de M. C.-G. Styffe, s'ouvre par une très utile introduction, dont l'intérêt toutefois n'est pas historique, mais plutôt bibliographique. C'sst un examen très attentif des sources qu'il a fallu rechercher et mettre à profit pour retrouver le plus complètement possible les papiers d'Axel Oxenstierna. Le premier volume de la seconde section a été confiée aux soins de M. Per Sonden. Il va de soi qu'une pareille publication ne comporte aucune sorte d'analyse, mais quelle doit devenir

indispensable à l'historien d'un règne tel que celui de Gustave-Adolphe. Il y a de tout dans ces deux volumes, actes administratifs, mesures militaires, documents commerciaux, financiers, diplomatiques. Le recueil devient surtout abondant pendant les années de la guerre de Trente Ans, et lors des négociations diverses parmi lesquelles figurent les négociations avec la France. Il y a de curieuses conventions avec des chefs militaires isolés, qui paraissent ne relever que d'eux-mêmes, et qui s'engagent à conquérir telle place, tel comté, tel domaine, dont ils deviendront les maîtres politiques sous la suzeraineté de la Suède. — Nul doute qu'un patient examen ne fasse découvrir dans ces 16 à 1700 pages une multitude d'informations nouvelles. Des index dressés avec grand soin faciliteraient la tâche. Les documents sont rédigés généralement en suédois, mais souvent aussi en allemand et en latin.

A. G.

Documents recueillis de différentes archives, par B. La Haye, 1888. 135 pages, in-8.

Extrait du contenu : Lettre du roi *Gustave Ier* au bourgmestre de Reval (1548). — Inventaire de papiers et documents, appartenant à la famille des *margraves de Bade*, des années 1582-1613. (La margrave Cécilia était une princesse de Wasa). — Lettre autographe du chancelier *Axel Oxenstierna* au résident suédois à La Haye (1625). — Lettres du roi de Suède, *Gustave Adolphe*, à son beau-frère l'Électeur de Brandebourg (1632). — Deux lettres du chancelier *Axel Oxenstierna* au même (1633). — Résolutions des États Généraux concernant l'arrivée du chancelier *Oxenstierna* à La Haye (1635). — Lettres du même chancelier aux États-Généraux. — Sept lettres de la reine *Christine* de Suède adressées à Vossius (1652), à Gassendi (1652), au *prince Louis de Bourbon* (le grand Condé) sans date, gracieusement communiquées des archives de Chantilly, au comte de Buquoi (1654) également des archives de Chantilly, à *Louis XIV* (1667), à l'abbé Santini (1668), au duc de Bouillon (1675). — Lettre de Gustave III au cardinal de Bernis (1776). — Lettre de Gustave III à la Reine son épouse (1790). — Mémoires sur la cour de Suède (1792-3). — Trois lettres de Bernadotte : une de Bilsen le 3e jour des sans-culotides à Kléber; une du 17 avril 1800 au ministre de la guerre *Carnot*; une de Rennes le 8 juillet 1800 à *Joseph Bonaparte*; une du 7 décembre, même année, au même. — Lettre de la *reine de Suède, Charlotte*, à la *princesse de Radziwill*, née princesse de Prusse (1810). — Plusieurs lettres de la même reine à la *princesse Louise de Brunsvick, née princesse d'Orange* (1813-18). — Correspondance entre les autorités de la police hollandaise (1827-29) pour surveiller le roi de Suède Gustave IV. — Toutes inédites.

A. G.

CHRONIQUE

Société d'Histoire diplomatique. — L'assemblée générale annuelle de la Société d'Histoire diplomatique aura lieu le jeudi 22 mai, à 8 heures 1/2 du soir, 2, rue Saint-Simon, à Paris. Tous les membres de la Société sont priés de considérer le présent avis comme une convocation.

Ont été élus membres correspondants de la Société : Son Excellence M. le baron Buhler, directeur général des archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères, à Moscou ; en Suisse, M. le comte Max de Diesbach, pour le canton de Fribourg ; M. Decrue de Stoutz, professeur à l'Université de Genève, pour le canton de Genève, en remplacement de M. Cartier, démissionnaire ; M. le lieutenant-colonel T. de Sprecher de Bernegg, pour le canton des Grisons ; M. le docteur Jean de Pury, pour le canton de Neuchâtel ; M. le pasteur E. Maury, pour le canton de Saint-Gall ; M. le baron R. de Reding-Biberegg, pour le canton de Schwytz ; M. Berthold van Muyden, pour le canton de Vaud.

Ont été élus membres :

L'Atheneum, de Boston (États-Unis) ;

MM.

Frédéric Bancroft, archiviste et bibliothécaire du ministère de l'État (États-Unis) ;

E. Bécourt, professeur de l'Université (France) ;

La librairie de l'Actien-Buchdruckerei, à Agram (Autriche-Hongrie) ;

Le baron James de Chambrier (Suisse) ;

S. E. M. Basile Cheremetew, conseiller d'État actuel, correspondant des archives principales du ministère I. des Affaires étrangères (Russie) ;

Le comte Max de Diesbach (Suisse) ;

Michel A. Durutti, chargé d'affaires à Bukarest (Grèce) ;

Jules Flammermont, professeur à la Faculté des lettres de Lille (France) ;

Nicolas de Giers, chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, premier secrétaire d'ambassade (Russie) ;

C. F. Gillette (France) ;

Le comte Greffulhe, député (France) ;

Herbert Haines, esq. (Grande-Bretagne) ;

S. E. M. Hintze Ribeiro, ministre des Affaires étrangères (Portugal) ;

S. E. le baron Hochschild, ancien ministre des Affaires étrangères (Suède) ;

Édouard de Laage de Meux (France) ;

Le pasteur Ed. Maury (Suisse) ;

Berthold van Muyden (Suisse) ;

Le duc de Noailles (France) ;

Jean de Pury, docteur en droit (Suisse);

F. de Ramel, député (France);

Le baron de Reding-Biberegg (Suisse);

La Société de lecture de Neuchâtel, représentée par M. G. de Coulon (Suisse);

Le lieutenant-colonel T. de Sprecher de Bernegg (Suisse);

La bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne (France);

Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, sénateur, ancien ministre, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris (France);

Le docteur Ottocar Weber (Autriche-Hongrie);

Serge de Westman, attaché au ministère des Affaires étrangères (Russie);

Ernest Wyatt Davies (Grande-Bretagne);

Xydachis (Grèce).

La Société a perdu M. Rothan, membre de son Conseil d'administration, M. Paul Delaroche.

M. le comte de Valbom, ministre de Portugal à Paris, a été relevé de ses fonctions sur sa demande et a repris son siège à la Chambre des Pairs. M. Carathéodory Effendi a été envoyé en mission extraordinaire à Lisbonne pour le couronnement du Roi.

M. Lardy a été nommé lieutenant-colonel de l'armée fédérale; M. Cogordan, directeur du cabinet du ministre, à Paris; M. le baron Guillaume, premier secrétaire de la légation de Belgique à La Haye; M. le vicomte de Guichen, attaché à la légation de la République française à Rio-de-Janeiro; M. le vicomte du Dresnay, attaché au consulat général de France au Caire; M. Hippeau rédacteur-adjoint au ministère des Affaires étrangères de France, chargé des travaux spéciaux; Mgr Fraknoï a été nommé évêque d'Abre et élu vice-président de l'Académie des sciences de Hongrie; M. Schefer a été élu président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris; M. le vicomte de Voguë, correspondant de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

M. O.-H. Aagaard, professeur au collège de Frédéricsbourg (Danemark), a été nommé officier d'Académie de France pour services rendus à l'enseignement de la géographie.

Un curieux manuscrit a été offert à l'Académie française, par M. le comte de La Ferrière : c'est la seule copie qui existe du *Livre de dépenses* de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, du mois de septembre 1540 à la fin d'août 1549. L'original de ce manuscrit est conservé dans la bibliothèque du marquis de Frotté, descendant en ligne directe de Jehan de Frotté, secrétaire des commandements de la reine Marguerite.

M. de Maulde, notre secrétaire général, vient de publier les deux premiers volumes d'une grande *Histoire de Louis XII*; le tome III, qui paraîtra sous peu, est relatif aux expéditions d'Italie et aux négociations de 1493 à 1498. M. de Maulde a donné aussi le tome I des *Chroniques de Jean d'Auton*, édition critique de cette chronique si précieuse pour le commencement du XVIe siècle : l'ouvrage complet formera 4 volumes; le tome II paraîtra à la fin de cette année.

M. le comte de Barral prépare un volume sous le titre : *Dix ans de paix*

armée entre la France et l'Angleterre (1783-1793), d'après les archives d'Alcala, de Londres et de Paris.

Un certain nombre de nos collaborateurs, MM. Koechlin, Christian Schefer, Boppe, Doulcet, etc., répondant à un besoin que nous indiquions naguère ici même, ont commencé, sous la direction de M. Albert Sorel, dans les *Annales de l'École des sciences politiques*, un *Répertoire de l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le congrès de Westphalie*. Ce n'est pas une liste complète, mais un choix des bibliographies, inventaires d'archives et de manuscrits, et des principaux recueils de traités, biographies, histoires générales, ouvrages de géographie historique, de chronologie et de généalogie. Pour chaque traité de paix, ils signalent les histoires générales, puis les histoires particulières, enfin les documents relatifs à chaque pays. Le numéro de janvier contient les tableaux pour la France jusqu'aux traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade.

On annonce l'apparition d'une traduction française par M. et Mme Ed. Rod du savant ouvrage de Mme J. Darmesteter (miss Mary Robinson): *End of the Middle Ages*.

M. de Maulde a lu à l'Académie des inscriptions, à Paris, une note critique sur une Chronique du XVIe siècle, contenue dans un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican et sur la valeur historique de cette Chronique, dont l'auteur est un nommé Barthélemy de Loches, et que M. de Maulde établit avoir été écrite en 1520.

Nous regrettons que les limites et le programme de cette Chronique ne nous permettent pas de nous étendre sur une œuvre d'un genre bien différent des travaux que nous venons de citer, mais de premier ordre, publiée par un de nos collaborateurs: *Histoire de la Renaissance artistique en Italie*, par Charles Blanc, révisée et publiée par Maurice Faucon. (Paris, Didot, 2 vol. 8°.)

C'est à proprement parler une Histoire des Primitifs italiens, moins minutieuse et moins systématique que l'œuvre de M. Rio, mais beaucoup plus large, beaucoup plus libre de jugement et d'expression. Ces deux volumes peuvent compter parmi ce que M. Charles Blanc a produit de meilleur; il est difficile d'apprécier la part qui en revient à M. Faucon, à cause de la modestie qui retient celui-ci dans l'ombre: mais on sent que la part a dû être grande. M. Faucon, mieux placé que M. Blanc pour s'affranchir d'anciens préjugés, y a mis la note de son âme de poète et d'artiste. Le seul regret qu'on éprouve, c'est la terminaison un peu brusque de ces deux volumes, avec lesquels on voudrait visiter toutes les écoles italiennes et suivre chacune jusqu'à l'arrêt de son développement.

Il serait un peu tard pour parler de **1814**, par M. Henri Houssaye, si le succès inépuisable de ce livre, dont la huitième édition a paru à la fin de l'année dernière (Paris, Perrin, in-16), ne nous en fournissait une nouvelle occasion. L'auteur, toujours attentif, a profité de cette nouvelle édition pour retoucher son œuvre, l'augmenter encore, répondre à des critiques parfois passionnées. Ce petit volume, de 647 pages, du format in-16, comprend, en huit livres et trente chapitres, toute l'histoire si mouvementée que le titre fait pressentir. M. H. Houssaye a accompli là un véritable tour de force, car il a l'extrême souci du détail et de l'exactitude; son œuvre est prodigieusement documentée. Elle est purement militaire, ce qui ne nous permet pas de lui consacrer une notice spéciale, car ce

serait bien sortir de notre compétence que d'apprécier la valeur stratégique des conceptions de Napoléon Ier ou de la marche des alliés. Mais il est certain que rien d'aussi complet n'avait été écrit sur cette période de l'histoire, et que M. Houssaye a répandu dans son récit beaucoup de vivacité, de patriotisme, de vigueur martiale.

Signalons enfin, parmi les publications de nos membres, une brochure de M. le baron Guillaume : un rapport sur la situation commerciale et économique de la Serbie, qui donne tous les détails désirables sur la Serbie et sur les importations belges dans ce pays ; une biographie d'Ignace Döllinger, par M. le vicomte H. Bégouen. Tous les événements importants de la lutte du Saint-Siège pour le pouvoir temporel, auxquels Döllinger a pris part, y sont passés en revue.

Une traduction par M. Baudran, du petit livre du docteur Holländer : *Strasbourg pendant la guerre de* 1552. C'est l'intéressante histoire des efforts que firent les bourgeois de Strasbourg, ayant Jacob Sturm à leur tête, pour conserver leur indépendance vis-à-vis du roi de France et de Charles-Quint, efforts qui eurent d'ailleurs tout le succès désirable.

Nous remonterons dans la *Revue des Deux-Mondes*, jusqu'au 1er décembre, pour y recommander l'étude sociale, publiée par M. de Laveleye : *Un précurseur. — Dupont-White.*

Dans les numéros des 15 décembre, 15 janvier et 15 février, M. le duc de Broglie continue ses études sur la fin du ministère d'Argenson. Louis XV, épris d'un désir subit de régner, concluait lui-même à Fontainebleau, pour faire pièce au roi de Sardaigne, allié à l'Autriche, un traité avec l'Espagne pour assurer la communauté de leur action en Italie. Ce traité fut le boulet qui empêcha les ministres français d'avancer ; d'Argenson en était si importuné qu'il proposait de pousser les Espagnols à conclure la paix avec l'Angleterre, dans le seul but de trouver un prétexte pour les abandonner. M. le duc de Broglie donne un certain nombre d'extraits de la correspondance de Vauréal, ambassadeur de Louis XV à Madrid, avec d'Argenson ; la cour de Madrid avait, comme Versailles, ses faiblesses et ses ridicules ; la reine d'Espagne, notamment, qui faisait le désespoir de d'Argenson, provoquait des scènes du plus haut comique.

C'est du reste le *portrait*, ce genre où excelle si merveilleusement M. le duc de Broglie, qui occupe dans cet article la place dominante. Il faut lire encore les passages relatifs à Charles-Emmanuel et à la Maison de Savoie. L'auteur reconnaît, du reste, que ses appréciations sont sévères, et il aurait voulu, si c'eût été possible, pouvoir trouver dans les archives italiennes un motif de les atténuer. Le débat est des plus importants. Dès le milieu du XVIIIe siècle, d'Argenson voulait mettre en exécution un projet qui a paru extravagant jusqu'au jour où il devint une réalité ; nous voulons parler de l'unité italienne. *Former une république des puissances italiques*, tel était le projet de d'Argenson, et ce projet trouva son premier adversaire dans la maison régnante, destinée à en retirer bien des avantages, la Maison de Savoie. Champeaux, alors à Genève, est chargé de la négociation. Du plan de d'Argenson, il ne reste rien dans le premier traité. Charles-Emmanuel, battu par les *Gallispans* (Français et Espagnols), consent à quelques cessions sans importance, mais il exige des subsides égaux à ceux que fournissait jusque-là l'Angleterre. Le même jour (Charles-Emmanuel

l'ignorait), Frédéric II et Marie-Thérèse signent la paix à Dresde, et l'Autriche se trouve en état de s'occuper plus sérieusement de ses intérêts italiens.

L'article du 1er janvier est entièrement consacré à démêler la suite des intrigues, ourdies par le gouvernement de Charles-Emmanuel pour tromper celui de Louis XV, intrigues qui réussirent d'ailleurs à souhait.

Charles-Emmanuel n'eut pas plus tôt appris la conclusion de la paix à Dresde qu'il rêva aux moyens de fausser compagnie à ses nouveaux alliés, la France et l'Espagne, qui mirent d'ailleurs beaucoup de bonne volonté à se laisser berner par le cabinet sarde. Le projet de Charles-Emmanuel était de traîner en longueur les négociations, d'attendre l'arrivée des Autrichiens, de se préparer en secret pour surprendre au jour dit les garnisons françaises et espagnoles, absorbées dans leurs rivalités, et convaincues que la paix allait être signée. Le plan réussit en tous points et ne fit qu'augmenter la confusion parmi les chefs militaires et politiques des deux nations. Pour panser la blessure faite à l'amour-propre des Espagnols (ils croyaient Louis XV d'accord avec Charles-Emmanuel), on résolut d'envoyer le maréchal de Noailles à Madrid. Aux promesses qu'on ne pouvait tenir en Italie vis-à-vis de l'Infant, on chercherait une compensation dans les Flandres.

Nous revenons au point qui terminait le premier article de cette étude : la négociation avec la Hollande. Les fruits de la campagne de Maurice de Saxe étaient annihilés. Les ministres français et les envoyés hollandais ont bientôt mis sur le papier un traité de paix qu'il s'agissait de soumettre aux intéressés. On commencerait par l'Espagne. Pour assurer la bienvenue au maréchal de Noailles, on mit les troupes françaises en Italie sous les ordres des généraux espagnols.

Si Noailles eut un succès personnel à Madrid, sa mission n'en eut pas. Le projet de traité ne recevait pas d'accueil plus encourageant ni à Vienne ni à Londres. Marie-Thérèse était exaspérée contre la France qui persistait, en dépit du bon sens, à soutenir la Prusse.

La cour de Londres, pas plus que les Écossais eux-mêmes, n'avait oublié les embarras que la France lui avait créés et les malheurs qu'elle avait attirés sur l'Écosse. D'Argenson continuait à compter sur la loyauté de ses adversaires. Marie-Thérèse voulait soulever l'Allemagne contre la France; à cette occasion, Frédéric II rendit un véritable service à la France en empêchant, ainsi que d'autres princes, la diète de sortir de sa quiétude. La Saxe qui avait été si utile à l'Autriche fut gagnée à l'influence française, grâce au prix mis par le gouvernement, surtout grâce à Maurice de Saxe, qui voulait renforcer son armée de Flandre de l'armée de Conti, campée sur le Rhin et devenue disponible, dès que tout danger disparaissait en Allemagne. L'armée du Rhin resta sous le commandement de Conti ; ce fut le résultat d'une nouvelle influence féminine qui allait s'exercer d'une façon si déplorable pendant toute la durée du règne. Dans le numéro du 15 mars, M. le duc de Broglie étudie le rôle de la marquise de Pompadour et la campagne de 1746.

Dans la même Revue (1er mars), M. le marquis de la Jonquière nous montre M. de Castillon à la cour d'Henri VIII (ambassade en Angleterre au XVIe siècle) d'après la correspondance politique de M. de Castillon, publication qui fait partie de la série entreprise par MM. Kaulek, Farges, Lefèvre-Pontalis.

Nous trouvons dans la *Revue historique*, sous le titre : *La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III*, un article de M. A. Waddington qui, après avoir songé à consacrer un livre à la vie d'Hubert Languet, huguenot français au service d'Auguste de Saxe, a jugé préférable de condenser le résultat de ses minutieuses recherches en un simple mémoire. Si Hubert Languet négociait en France pour les princes allemands, Gaspard de Schomberg, allemand, lui, négociait auprès des princes allemands pour les rois de France. La Saint-Barthélemy empêcha toutes ces négociations d'aboutir à la ligue que les rois de France voulaient conclure avec les princes protestants d'Allemagne.

Dans la *Nouvelle Revue* du 15 mars, M. J. Ayme essaie de fixer la physionomie de Frédéric II d'après sa correspondance et les mémoires d'Henri de Catt qui fut son secrétaire. M. Ayme croit que Frédéric n'avait que le masque du philosophe.

Dans la *Revue des Questions Historiques* de janvier, sous le titre : *Mme de Maintenon, son rôle politique pendant les dernières années du règne de Louis XIV* (1700-15). M. A. Baudrillart se pose la question suivante : Mme de Maintenon a-t-elle eu une part effective au gouvernement de la France pendant les dernières années du règne de Louis XIV ? L'auteur s'appuie, pour répondre, sur les *Mémoires* contemporains et les archives d'Alcala de Hénarès et du ministère des Affaires étrangères de Paris.

Parmi les auteurs de *Mémoires*, les uns la représentent comme inspirant tous les actes de Louis XIV, comme recevant les communications d'ambassadeurs, de souverains ; témoin l'Électeur de Cologne, qui se jette à genoux devant elle et la prie *de lui tenir lieu de mère* : d'autres prétendent qu'elle n'eut qu'une influence générale, du moins en ce qui concernait les affaires d'Espagne. L'auteur, lui, établit que Mme de Maintenon a joué un rôle important lors de l'acceptation du testament de Charles II, qu'elle a conseillé l'entreprise d'Écosse en 1708, et que, de 1706 à 1710, elle a voulu la paix à tout prix.

N'oublions pas un article des plus intéressants de M. Delbrel, faisant partie d'une histoire de l'Espagne et de la Révolution française, parue dans les *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, article intitulé : *Diplomatie révolutionnaire*. La cour d'Espagne, sentant qu'elle va être abandonnée par l'Angleterre, désire faire la paix, et Godoy écrit dans ce sens au général espagnol La Union qui commande contre Dugommier, le général de la République. Comment présenter des propositions de paix, par qui et à qui ? Que faut-il proposer ? Godoy et La Union recourent aux bons offices d'un payeur des prisonniers français en Espagne, Simonin, lequel, sachant qu'il est défendu de parler paix à Dugommier, lui envoie une branche d'olivier ! Mais Godoy a des projets absolument extraordinaires ! Il propose aux républicains français d'aller s'installer aux Antilles et de rendre la France à Louis XVII !! Finalement il aurait voulu qu'on fît un petit royaume, à l'usage de Louis XVII, avec les provinces limitrophes de l'Espagne. Était-il sincère ? L'auteur croit que l'Espagne faisait réellement une guerre de principe et non de conquête...

Les représentants près l'armée des Pyrénées n'attendirent pas l'avis du Comité de salut public pour donner au gouvernement espagnol la seule réponse possible : la guerre reprit. A la bataille de la Montagne-Noire, le général en chef français perdit la vie ; trois jours après, le général espagnol fut également

tué, et les négociations pour la paix étaient renvoyées à l'année suivante, 1795.

Nous ne pouvons assez louer le style de l'auteur et sa façon claire, précise et impartiale, humoristique même, de présenter les événements.

L'ambassade de Jean de Chambes, envoyé par Charles VII en 1459, à Venise, restait très obscure, quant au but de la mission.

Notre collaborateur, M. Perret, a relevé dans les registres du Sénat vénitien deux délibérations qui jettent un peu de lumière sur cette mission et qu'il a publiées dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Il en ressort que Jean de Chambes devait sonder le Sénat sur les projets du roi René d'Anjou à l'égard de Naples et se rendre compte de l'effet produit d'ores et déjà par la conquête de Gênes. Les délibérations rapportées par M. Perret sont purement dilatoires.

Dans la même *Bibliothèque*, M. Moranvillé donne quatre documents et une étude sur les conférences entre la France et l'Angleterre, pendant la guerre de Cent ans, de 1388 à 1393. L'auteur a voulu démontrer que Charles V et Charles VI étaient animés du désir le plus sincère de conclure la paix, peut-être aussi Richard II et son entourage immédiat, mais que (le fait a été démontré par M. le baron Kervyn de Lettenhowe), le Parlement d'Angleterre la rendit impossible. La conduite des ducs de Berry et de Bourgogne, ainsi que la maladie de Charles VI, ont également contribué à retarder la conclusion de la paix.

Dans la *Revue du Monde latin*, M. Léon Marlet a raconté, d'un style vif, alerte et agréable, la vie aventureuse du comte de Montgomery, un des chefs des huguenots français, qui eut le bonheur d'échapper à la Saint-Barthélemy, et depuis fut, plus d'une fois, l'objet de négociations entre Catherine de Médicis et la reine Élisabeth Ce sont des pages d'histoire qui ont la grâce d'un chapitre de roman.

Dans la *Révolution française* (novembre), M. Debidour termine son article sur le Congrès de Vienne.

Le traité de Cateau-Cambrésis, par M. le baron Alphonse de Ruble (in-8, Paris, chez Labitte). M. le baron de Ruble vient de publier, sur le traité de Cateau-Cambrésis, un volume dont le premier chapitre avait paru dans le tome I de la *Revue d'histoire diplomatique*.

Le traité de Cateau-Cambrésis a été diversement jugé.

M. le baron de Ruble, dans une étude riche de faits et de documents, démontre la sagesse d'un instrument diplomatique qui réprimait l'ambition de la maison d'Autriche, dissipait ses rêves de monarchie universelle et assurait, dit-il, « la liberté du monde longtemps menacée par l'omnipotence de Charles-Quint. »

L'auteur, pour nous faire juger les divers points de vue du traité, nous conduit successivement, à la suite des plénipotentiaires de Cateau-Cambrésis, dans les cours des puissances contractantes, à Rome, en Corse, en Piémont, à Madrid.

Les tableaux de la cour de Madrid offrent l'intérêt d'un roman. Élisabeth de Valois, en vertu du traité de Cateau-Cambrésis, avait épousé le roi d'Espagne. La vie et la mort de cette princesse, les événements qui marquèrent son court passage sur le trône de Charles-Quint, le mystère qui entoure encore la mort de l'infant don Carlos, ont permis à la fiction de broder sur la courte vie d'Elisa-

beth une sombre légende que l'auteur éclaire à l'aide de documents nouveaux et présente dans ses plus secrètes péripéties.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a couronné la méthode de travail de M. le baron de Ruble, en décernant en 1887 le grand prix Gobert à son *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.*

L'étude des sources originales, la recherche des mémoires, des lettres, des correspondances diplomatiques, les dépositions des témoins, les aveux des coupables, les apologies des innocents l'aident à composer d'immenses dossiers, qu'il dépouille plus tard, comme un juge d'instruction, pour trouver la vérité. L'histoire est un procès éternellement sujet à révision. C'est à l'historien à justifier ses arrêts par des preuves. Telle a été la tâche que s'est imposée M. de Ruble.

M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, vient de publier un *Rapport sur une mission en Allemagne* (Paris, Ernest Leroux, in-8 de 15 p.). Il a visité les bibliothèques publiques, les archives de Berlin, Hanovre, Wolfenbüttel, Cassel et Marburg. Ce sont ces dernières qui renferment le plus grand nombre de documents pour l'histoire des rapports politiques de la France et de l'Allemagne au XVIe siècle. M. Joret y a trouvé deux liasses volumineuses relatives aux négociations poursuivies entre François Ier et le landgrave de Hesse de 1527 à 1535 et de 1536 à 1542. Les archives de Marbourg possèdent aussi des renseignements sur les affaires de France pendant les années 1561 et 1562. M. Joret signale particulièrement la correspondance du célèbre Hotman avec Philippe de Hesse, celle de Jacques de Ségur-Pardaillan, envoyé du futur Henri IV en Allemagne, celle du roi de Navarre lui-même avec le duc Guillaume de Lunebourg, avec le duc Jules de Brunswick. Parmi les autres pièces énumérées, citons le journal du voyage fait en France par le landgrave Guillaume de IV de Hesse (1646-1648), des lettres à Conring d'Ézéchiel Spanheim, deux lettres de Charles Patin au duc Auguste de Brunswick, le journal du voyage fait en Italie et en France par les ducs Henri-Ferdinand et Ernest de Brunswick-Lunebourg (1701-1702).

Le partage de la souveraineté de la ville de Gap entre le Dauphiné, le comte de Provence et l'évêque donna lieu, jusqu'au XVIe siècle, à des luttes continuelles. M. J. Roman a découvert dans les archives de l'Isère quatre lettres relatives à une expédition qui fut préparée contre Gap en 1415 par Louis II, comte de Provence. Il publie ces lettres, avec une introduction, sous ce titre : *Expédition projetée par le comte de Provence contre la ville de Gap en* 1415 (Valence, Céas, in-8 de 15 p.).

La Société normande de géographie a publié, dans le numéro de novembre-décembre 1889, un travail de Fernando Palha sur *la Lettre de marque de Jean Ango, exposé sommaire des faits, d'après des documents originaux et inédits*, traduction de M. R.-Francisque Michel.

A l'heure où la question du renouvellement des traités de commerce le préoccupe vivement, le public français lira avec un vif intérêt d'actualité le beau livre que M. Funck-Brentano vient de publier : *Traité de l'économie politique dédié en* 1615 *au roy et à la reyne mère du roy*, par Antoyne de Montchrétien.

L'œuvre du grand économiste était tombée dans l'oubli, et cependant avec quel sentiment vivant et concret des besoins du pays n'avait-il pas envisagé

cette science, dont tant d'économistes modernes ne font plus qu'un sujet d'abstraites dissertations! Ni protectionniste, ni libre-échangiste, Montchrétien, représentant d'une école d'économistes d'État, dont M. Funck-Brentano, le premier, signale l'importance, qui compta Henri IV, Richelieu et Colbert parmi ses représentants, veut qu'on se rende partout et toujours compte des intérêts réels et vitaux du pays, pour arriver à la connaissance des meilleurs moyens pour les favoriser. Montchrétien avait été frappé lors de ses voyages en Angleterre, en Hollande, de la manière éhontée dont les puissances étrangères violaient les traités de commerce conclus, alors que l'action débile d'une femme, régente du royaume de France, n'avait pas la force de les défendre, et nous révèle ainsi à quel point une bonne diplomatie est utile à la prospérité économique.

M. Funck a ajouté au vieux texte des notes et des tables de matières nécessaires, il l'a fait précéder d'une introduction importante, où il a, avec la force de synthèse qu'on lui connaît, résumé tout le développement de l'histoire de France en quatre-vingts pages. Il a mis en relief, avec preuves à l'appui, le caractère patronal de la féodalité du moyen âge aussi bien que de la monarchie du XVIIe siècle, dont on méconnaît si souvent le caractère; puis, passant aux causes de la Révolution, il nous la montre dans la transformation du pays qui, de pays agricole, devient, par les efforts de Colbert, pays industriel, ainsi que dans la disparition de l'esprit patronal. La Révolution éclate, conséquence d'un profond mouvement social qui s'est étendu à tous les peuples de l'Europe moderne, et Napoléon, génie français, profondément français, quoi qu'on ait dit, consolide l'œuvre nouvelle par la puissance de son esprit organisateur. Nous ne pouvons que signaler l'ensemble de cette remarquable page d'histoire; le lecteur trouvera ces vues confirmées de point en point par les aperçus de détail, précis et ingénieux.

M. André Joubert, dont la merveilleuse ardeur au travail ne se ralentit pas, vient de publier un nouvel ouvrage : *Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie* (Paris, Lechevalier, in-8, de XI et 363 pages, avec vingt-quatre héliogravures). Ce gros et bel ouvrage, tiré entièrement de documents inédits qui appartiennent à l'auteur, est intéressant en ce qu'il contient la monographie d'une famille qui occupa la charge de grand prévôt d'Anjou au XVIIe et au XVIIIe siècle. Une foule de menues affaires a donc passé par leurs mains. Au point de vue international nous signalerons : chapitre II (1664-1680), les difficultés avec les paysans qui veulent empêcher la libre circulation des grains; chapitre V (1688-1689), la procédure contre plusieurs protestants accusés d'intelligence secrète contre les huguenots réfugiés en Angleterre et en Hollande.

ALLEMAGNE. M. le docteur A. von Bulmerincq a publié, en une brochure de 61 pages, ses 7e et 8e rapports annuels (1887 et 1888), sur les publications récentes concernant le droit des gens chez toutes les nations.

Le premier chapitre s'occupe des *publications historiques* qui comprennent les articles, classés par sujets, publiés par la *Revue d'histoire diplomatique* depuis juillet 1887. Le chapitre II résume les *systèmes*, le IIIe, les *monographies*, le IVe, les *recueils de documents*.

Autriche-Hongrie. Sous le titre de : *La politique médiatrice de l'Autriche-Hongrie dans la guerre polono-russe* (1654-1660), notre éminent collaborateur, M. le docteur Pribram, a voulu compléter les rapports de l'envoyé impérial Franz de Lisola, publiés par lui il y a quelques années.

Est-il fondé, le reproche qu'on a fait à la cour de Vienne, d'avoir laissé passer, sans en profiter, l'occasion de s'immiscer dans les affaires du Nord ? Telle est la question posée par l'auteur, et voici sa réponse :

Dans la lutte séculaire de la Russie contre la Pologne, c'est grâce à l'Autriche que cette dernière puissance, déjà à son déclin, n'ait pas été anéantie plus tôt : si la Russie et l'Autriche n'ont pas été en conflit ouvert à propos de la Pologne, c'est que la lutte aurait profité à la France, à la Suède, et plus tard à la Prusse.

L'auteur, après avoir suivi les négociations dans leurs détails, conclut que l'Autriche obtint tout le succès espéré et que la politique de l'Empereur pendant cette période doit être approuvée.

Vient de paraître le premier volume, et bientôt paraîtra le second, d'une œuvre capitale : *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, publiée par M. le chevalier Alfred d'Arneth, directeur des archives de la Maison, de la Cour et de l'État d'Autriche, et Jules Flammermont, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille (Paris, 1889, tome premier, 494 p. gr. m. 8°).

Cette correspondance, qui fait suite à celle publiée par MM. d'Arneth et Geffroy, commence à la mort de Marie-Thérèse. La première lettre est du 6 décembre 1780. Mais le caractère des lettres de Mercy n'est plus le même; il ne donne plus des détails aussi complets sur la vie de chaque jour de la Reine ; il s'occupe plus spécialement de son influence sur les affaires publiques et particulièrement sur la politique extérieure de la France. C'est pourquoi les éditeurs ont multiplié, avec un soin parfait et un rare souci d'exactitude rigoureuse, les notes, tirées principalement des dépêches d'office de Mercy et de Kaunitz. Ce premier volume s'arrête à la fin de l'année 1785. Le second ira jusqu'au départ de Paris de Mercy, en octobre 1790, et contiendra en outre un certain nombre de lettres échangées entre Mercy et Kaunitz, de 1766 à 1780. En même temps paraîtra, comme fascicule séparé, une introduction consacrée à la biographie du comte de Mercy et à l'étude de ses correspondances. Nous reviendrons, en temps et lieu, sur cette œuvre fort considérable, qui éclaire d'un jour singulier la conduite politique de Marie-Antoinette.

Mgr Fraknoï prépare une Histoire de Mathias Corvin ; M. O. Weber, un ouvrage sur les Négociations secrètes qui ont précédé le traité d'Utrecht.

M. le professeur St. Smolka prépare une histoire détaillée de la Lithuanie (*Kiejstut i Jagiello*) de 1377-1387, depuis la mort du dernier souverain païen Olgerd, jusqu'à la réunion de la Lithuanie à la Pologne et sa conversion au christianisme. M. Smolka a présenté à l'Académie des sciences de Cracovie un mémoire (1377-1382) qui forme la première partie de son ouvrage et donne des détails sur les démêlés entre la Pologne, de la Lithuanie, la Ruthénie, la Moscovie et les Tartares.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Smolka comprendra l'avènement de Jagellon au trône de Pologne, qui ouvrit la Lithuanie à la civilisation et au

christianisme de l'Occident. Dans un autre mémoire, M. Smolka examine les chroniques lithuaniennes, éditées par Danilovicz en 1824 et Popow en 1854; enfin il communique à l'Académie des sciences de Cracovie son projet de faire les recherches nécessaires pour une histoire du « Projet d'une ligue contre les Turcs en 1583 ». Signalons encore le livre de M. B. Dembinski sur les rapports de la France avec le Saint-Siège sous le règne de François II.

Sous ce titre : *La Jeunesse du roi Mathias*, Mgr Fraknoï a également publié en brochure quelques pages de son futur ouvrage sur le roi Mathias Corvinus.

Belgique. Dans la *Revue de droit international*, M. Rolin-Jaequemyns estime, au début de son étude sur l'Arménie, que la question arménienne est, depuis 1878, internationale, et que l'Angleterre, spécialement, a assumé, par le traité du 4 juin 1878, une grande responsabilité, en ce qui concerne l'administration des sujets chrétiens du Sultan. L'auteur étudie ensuite la situation lamentable de l'Arménie, telle qu'elle ressort des rapports des consuls anglais, publiés dans les *livres bleus* depuis 1879.

Dans le numéro suivant, M. Rolin-Jaequemyns entreprend un *Essai sur les relations diplomatiques entre l'Allemagne et la Russie*, à propos des publications de M. de Martens. L'auteur remonte à 1517. C'est un véritable résumé d'histoire diplomatique, coupé de place en place par quelques considérations de droit international, qu'on lira avec plaisir. L'auteur insiste sur la question de Pologne. M. de Martens croit que l'initiative du partage revient à la Prusse, M. Rolin-Jaequemyns conteste la portée du document, sur lequel est basée cette opinion. Pour lui, le partage de la Pologne était une de ces choses, sur lesquelles *on est d'accord avant d'en parler*.

Grande-Bretagne. L'*Historical Review* nous apporte deux articles dignes d'être cités : *Frederick Henry, Prince of Orange*, par le Rév. George Edmundson, étude sur la politique des Pays-Bas au commencement du XVIIe siècle, et *The execution of Major André*, par notre associé, M. Herbert Haines.

Le major André, officier anglais, fut pris par les Américains et condamné à mort comme espion. M. Haines discute ce point important de droit international, l'espionnage en temps de guerre; il donne tort à Washington d'avoir laissé condamner le major André par des juges (dont La Fayette faisait partie), qui ignoraient les règles du droit des gens.

Signalons *The first period of anti-irish british diplomacy at Rome*, par Mgr Bernard O'Reilly, paru dans l'*American Catholic Quarterly Review*. La question traitée par l'auteur est et restera d'actualité aussi longtemps qu'il y aura pour l'Angleterre une question d'Irlande. Charles Ier avait déjà fait demander au pape de ne nommer en Irlande que des évêques anglais. De tout temps, le gouvernement anglais devait réclamer l'assistance du Saint-Siège dans ses démêlés avec les habitants de l'Ile-sœur. Pie VII, prisonnier de Napoléon à Fontainebleau, s'y prêta un moment; mais, plus tard, il dut se modérer devant l'opposition des catholiques irlandais. Depuis le commencement du siècle, l'Angleterre cherche non seulement à obtenir la nomination des évêques, mais à faire ratifier par le pape diverses mesures, telles que l'organi-

sation de l'enseignement; plus d'une fois, elle est parvenue à mettre de son côté des prélats irlandais; en 1848, l'Angleterre voulut faire lever l'interdit, prononcé par le pape contre les collèges de la Reine; un évêque irlandais accepta même de porter cette demande à Rome, mais Pie IX renvoya Nicholson dans son diocèse, et les collèges de la Reine furent condamnés une fois de plus comme « intrinsèquement dangereux pour la foi et la moralité ».

Italie. L'*Archivio Veneto* (fasc. 74, 1889) a achevé la publication du travail de M. A. Rossi : *Di una controversia fra la Republica di Venezia e Clemente VIII*, travail fouillé et intéressant, mais qui a peut-être une tendance un peu trop marquée à la thèse. Il s'agit d'une brouille aiguë survenue entre le Pape et la Sérénissime, parce que le capitaine général de cette dernière avait cru, en 1592, pouvoir engager dans ses troupes des brigands poursuivis par les carabiniers pontificaux, et qu'en les embarquant de suite, il les avait soustraits à un juste châtiment. Le Pape prit fort mal ce procédé, par le fait assez bizarre, et la querelle s'envenima. Qui eut tort? qui eut raison? tout le monde, dit M. Rossi, et la conclusion semble assez juste, encore qu'il paraisse bien difficile d'en tirer matière à des considérations de haute politique... Dans le même fascicule, M. Molmenti a continué sa jolie et amusante étude : *Venezia nell' arte e nella letteratura francese*.

L'histoire de ce qu'on pourrait appeler les *rapports internationaux d'idées*, histoire fort originale et fort vraie, trop négligée ailleurs, est très en honneur en Italie. L'article de M. Molmenti en relève directement. L'enseignement dirigé dans le même sens par l'éminent M. C°. Cipolla, à Turin, a inspiré à notre savant collaborateur, M. C° Merkel, un mémoire analogue, mais de large envergure, *L'opinione dei contemporanei sull' impresa italiana di Carlo I d'Angio*, mémoire présenté à l'Académie *dei Lincei* par M. Carutti, et qui a eu l'honneur de l'insertion dans ses publications (anno CCLXXXV : tirage à part, Roma, 1889, 163 p. in-4°). La conquête du royaume de Naples par Charles Ier d'Anjou a été un des événements les plus mémorables du XIIIe siècle. M. Merkel a voulu rechercher ce qu'on en pensait alors en Europe; dans ce but, il a dépouillé toutes les chroniques et les œuvres des troubadours, des trouvères, des *Minnesinger*. Que, dans ce cycle de recherches internationales, M. Merkel ait pu omettre quelques témoignages, c'est ce qui n'étonnera personne; du moins, il présente un tableau, complet et méthodique, qui témoigne d'une vaste étendue de recherches et d'une connaissance approfondie des diverses langues du moyen âge, car les citations sont d'une correction remarquable. M. Merkel prend successivement chaque pays, et, dans chaque pays, il établit critiquement la situation personnelle et le point de vue de chaque auteur, de manière à fixer la portée de son témoignage et à bien indiquer jusqu'à quel point on doit y voir le reflet de l'opinion publique. En France, d'abord, les témoignages au nord ou au midi sont naturellement favorables à Charles d'Anjou : tous applaudissent. En Allemagne, on aurait dû s'attendre à l'avis contraire; il n'en est rien; la plupart des écrivains cités appartiennent, en effet, au clergé, et se montrent favorables à la politique suivie par le Pape. En Allemagne, et en Espagne, l'opinion reste plus indifférente. En Italie, enfin, où les témoignages sont plus nombreux et plus vifs, l'épreuve paraît favorable à Charles d'Anjou.

Telle est, bien sommairement, la donnée de cet excellent mémoire, où la science des textes et la critique historique s'unissent si judicieusement pour produire une véritable œuvre d'histoire, une œuvre neuve, intéressante et d'une portée considérable. Trop souvent de nos jours, on considère comme des rivales, presque comme des sœurs ennemies, l'histoire proprement dite et l'érudition. Il semble que le dernier mot de l'histoire se trouve dans l'éloquence de la forme et le dernier mot de l'érudition dans la publication d'un texte ou quelque dissertation infinitésimale sur un détail sans importance, que personne, à moins d'un grand hasard, ne se souciera jamais de contester. Si M. Merkel a pris à la science allemande sa rigueur de méthode, il est italien par l'art de vivifier les textes et d'en tirer parti : son style est sobre sans emphase, sa déduction claire. Sa dissertation est une œuvre de bonne école, qui fait honneur non seulement à l'auteur, mais aussi au monde savant de Turin, auquel il appartient.

M. Giov. Filippi, professeur d'histoire au collège de Savone et chercheur émérite, a donné dans une brochure : *Relazioni tra Savona e Firenze nell' anno* 1477 (Extr. du *Giornale Ligustico*, fasc. v-vi, 1889), cinq pièces des archives de Savone, dont il fait ressortir l'intérêt dans une courte, mais substantielle préface. Pendant les troubles qui agitèrent, notamment en 1477, Gênes, Savone, toujours en rapports assez froids avec sa puissante voisine, demeura fidèle aux Sforza, et donna asile dans son port à des vaisseaux florentins, poursuivis par des croiseurs génois. Pour témoigner sa reconnaissance à Savone, Florence ne crut pouvoir mieux faire que de lui conférer en bloc la bourgeoisie florentine : *Nihil enim habemus civitate patriaque carius.* Ce fait, une des curiosités de l'histoire diplomatique du moyen âge, ne tira pas à conséquence, on s'en doute; néanmoins il créa entre les citoyens de Savone et de Florence de véritables relations d'amitié, et M. Filippi cite encore une confirmation de cette *cittadinanza* donnée à Savone en 1550 par le grand duc Cosme de Médicis.

M. Perrens va publier un nouveau volume de son *Histoire de Florence*. Nous signalerons d'avance, dans ce tome nouveau, quelques pages fort intéressantes sur les négociations secrètes du gonfalonier de justice Niccolò Capponi avec le pape Clément VII (pages 179-182, 181-188). Capponi, tout en traitant avec la France officiellement, penchait vers les Impériaux et voulait engager Florence à son insu. Il agissait, dit M. Perrens, « en conspirateur ». M. Perrens s'étend ensuite (p. 209-218) sur le traité de Barcelone et ses conséquences pour l'Italie. La république entame alors des négociations officielles avec Charles-Quint qui donne à ses ambassadeurs audience publique le 23 août 1529. Mais la situation était inextricable, désespérée : les difficultés intérieures l'aggravaient encore (p. 220-228). Florence essaie aussi de négocier avec le prince d'Orange, avec le pape, sans grand succès. Ses illusions persistent pourtant et elle tente de négocier avec l'Empereur par-dessus la tête du pape (p. 246-254).

Grand-Duché de Luxembourg. Sous ce titre : *Le droit public du Grand-Duché de Luxembourg*, le docteur Eyschen, ministre d'Etat, vient de publier en allemand (l'édition française paraîtra incessamment) un volume important, dont quelques

chapitres intéressent l'histoire diplomatique au premier chef. D'abord, l'histoire en résumé du Grand-Duché, puis le tableau de sa situation internationale, l'historique documenté du traité de Londres du 11 mai 1867, qui place la neutralité du Luxembourg sous la garantie *collective* des puissances, la neutralité de la Belgique et de la Suisse étant placée sous la garantie simple. L'auteur s'étend sur cette distinction qui paraît fort claire, en théorie.

Suisse. François-Charles, comte du Luc, de Marseille et de la Marthe, a été ambassadeur de France en Suisse, de 1709 à 1715. Zellweger, qui le considérait comme un « maître fripon », a écrit son histoire très complète, mais il a oublié un document très intéressant, un rapport, envoyé par du Luc au roi en 1715. Ce rapport a été publié en traduction allemande dès 1816. MM. le docteur A. Geigy et le docteur Th. de Liebenau viennent de le publier textuellement, d'après un manuscrit provenant de la bibliothèque d'Augustin Thierry, dans l'*Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, puis, avec quelques lettres du comte du Luc, en une brochure de 76 p , sous le titre de : *Papiers de l'ambassadeur français François-Charles du Luc*. Ce rapport donne une idée des relations entre la Suisse et la France au commencement du XVIIIe siècle et de la situation de la Suisse à la même époque.

ERRATUM. — M. le vicomte de Grouchy, porté sur la *Liste des Membres* comme « secrétaire d'ambassade », est ministre plénipotentiaire.

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES. — Boletin mensual, Informes consulares. Correspondencia diplomatica y actos officiales. *Novembre.* — Tratado de arbitraje celebrado entre la Republica Argentina y el imperio del Brasil. — Gobierno provisorio del Brasil. — Pésame del Gobierno Argentino por el fallecimiento de S. M. el rey de Portugal. — Promociones en el Cuerpo diplomatico argentino. — Proyecto de union comercial y politica Ibero-Americana. — Acta de canje de ratificaciones del Tratado de arbitraje con el Brasil. — Nombriamentos en el Cuerpo consular de la Republica Argentina. — *decembre* — Estados unidos del Brasil. Circular del ministro de R. E. communicando la proclamacion de la Republica. — Nombriamentos en el Cuerpo consular.

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — Turkey. N° 2. Affairs of Crete. Correspondence Argentine Republic. Emigration to. Correspondence. Slave Trade. N° 1. Correspondence in 1888-89.

ITALIE

ATTI PARLAMENTARI. — XVI legislatura — Quarta sessione 1890. — Documenti diplomatici presentati al parlamento italiano dal presidente del consiglio, ministro ad interim degli affari esteri (Crispi). **Candia.** (87 pièces du 6 avril 1888-18 novembre 1889. 34 de la Canée; 19 de Constantinople et de Saint-Pétersbourg, 8 d'Athènes 6 de Londres: 2 de Berlin, 1 de Vienne, 16 du ministère des affaires étrangères de Rome. ——— ID. Di concerto col ministro della guerra (Bertholè Viale). **L'occupazione di Keren e dell'Asmara** (85 pièces du 8 octobre 1888 au 1er septembre 1889). Communications du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la guerre et des agents à Massoua.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Quatrième législature. *Débats parlementaires.* Session ordinaire de 1889. T. II. Deuxième partie : du 17 juin au 15 juillet 1889. In-4, p. 793 à 1652. — *Documents parlementaires.* T. XXVI. Session extraordinaire de 1888. T. III : du 15 octobre au 29 décembre 1888. In-4 à 3 col., 887 p. *Paris, imprim. des journaux officiels.*

ANNALES DE L'ECOLE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Janvier.* — Répertoire de l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Westphalie.

ANNALES DE L'EST. — *Octobre et janvier.* — **A. Nerlinger** : Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace (suite).

ANNALES FRANC-COMTOISES. — *Novembre-Décembre.* — **Ul. Robert** : Le pape Calixte II, sa jeunesse, son épiscopat sur le siège de Vienne.

CORRESPONDANT. — *10 janvier.* — **Edm. Biré** : La réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie.

ETUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES. — *XLVIII.* — **P. I. Delbrel** : L'Espagne et la Révolution française ; diplomatie révolutionnaire.

FRANCE JUDICIAIRE. — *Octobre-Novembre.* — **Eug. Dreyfus et L. Le Sueur** : Etude sur la nationalité (loi du 26 juin 1889).

JOURNAL DES ÉCONOMISTES. — *Décembre.* — **G. de Molinari** : La question de l'esclavage africain à la conférence de Bruxelles.

NOUVELLE REVUE. — 1er *Décembre.* — **Z. Marcas** : La diplomatie, les consulats et le commerce français. — La conférence antiesclavagiste de Bruxelles : les eunuques. — La triple alliance dans la Méditerranée. — 15. **A. Leroy-Beaulieu** : Nos hôtes de 1889. — **Em. Bonjour** : L'Allemagne et la Suisse. — 1er *Janvier.* — **J. Zeller** : Hussites et Tchèques ; expulsion des Allemands de la Bohême au XVe siècle. — La France en Egypte. — **Edg. Boulangier** : La Russie en face de l'Allemagne.

RÉVOLUTION FRANÇAISE. — *Novembre.* — **A. Debidour.** — Le Congrès de Vienne (fin).

REVUE D'ALSACE. — *Septembre-Décembre.* — **X. Mossmann** : Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans, tirés des archives de Colmar (suite). — Correspondances politiques et chroniques parisiennes adressées à Christophe Güntzer, syndic royal de la ville de Strasbourg (1684). — Le blocus de Thionville et la correspondance du général Hugo (fin).

REVUE DES DEUX-MONDES. — 15 *Décembre.* — **Fm. Michel** : Amsterdam et la Hollande vers 1630. — 15 *Décembre*, 1er *Janvier* et 15 *Février.* — **Duc de Broglie** : La fin du ministère d'Argenson et la suite du projet de confédération italienne. — **G. Valbert** : Un épisode de la vieillesse du duc de Wellington. — 15 *Janvier.* — **Duc d'Aumale** : La lutte entre Turenne et Condé (1654-1657). — **C. de Varigny** : Un homme d'Etat américain ; James C. Blaine et le Congrès des trois Amériques.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Janvier.* — **Alf. Baudrillart** : Mme de Maintenon et son rôle politique pendant les dernières années du règne de Louis XIV (1700-1715). — **V. Pierre** : Marie-Antoinette à la Conciergerie.

Revue générale.— *Octobre.*— **L. Farges** : Le conclave de 1829 et le consulat de Trieste. — *Novembre.*— **G. Flozi** : L'éducation française de Frédéric III; lettres inédites du prince à son précepteur.

Revue historique. — *Mars.* — **A. Waddington** : La France et les Protestants allemands sous Charles IX et Henri III. Hubert Languet et Gaspard de Schomberg. — **L. Farges** : Le pouvoir temporel au début du pontificat de Grégoire XVI, d'après la correspondance officielle de Stendhal.

Revue historique et archéologique du Maine. — *3e Liv.* — Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent ans dans le Maine (1424-1444), extraits des collections du British Museum et de la collection Lambeth à Londres.

Revue politique et littéraire. — **Alb. Malet** : Recherches nouvelles sur Talleyrand.

Aulard (F. A.). — Mémoires de Louvet de Couvray sur la Révolution française. 1re *édition* complète, avec préface, notes et tables. T Ier, In-16. XXVIII-260 p.; T. II, 292 p. *Paris, Libr. des bibliophiles.*

Avenel (G. d'). — Richelieu et la monarchie absolue. T. IV. In-8°, 459 p. *Paris, Plon.*

Bingham (Hon. D.). — The Marriages of the Bourbons. 2 vol. In-8, 1120 p. *London, Chapman and Hall.*

Cahu (T.). — L'Europe en armes en 1889. Etude de politique militaire : par Théodore Cahu. In-18, LIV-408 p. *Paris, Savine.*

.˙.. — Catalogue des actes de François Ier. T. III : 1er janvier 1535-avril 1539. In-4, 773 p. *Paris, Imp. natianale.*

Clarke (Richard F.). — Cardinal Lavigerie and the African Slave Trade. In-8, pp. XII + 379. *London, Longmans, Green.*

Daniel (A.). — L'Année politique 1889, (16e année), avec un index raisonné, une table chronologique, des notes, des documents et des pièces justificatives. In-18 VI-361 p. *Paris, Charpentier.*

Gasté (A.). — Les Insurrections populaires en Basse-Normandie au XVe siècle, pendant l'occupation anglaise, et la Question d'Olivier Basselin. In-8, 82 p. *Caen, Delesques.*

Guillaume (P.). — Recherches historiques sur les Hautes-Alpes. I. Les maisons religieuses. II. Les Sarrasins et les Hongrois. 2 vol. In-8°. 142 p. *Paris, Picard.*

Hooper (Georges). — Waterloo : The downfall of the First Napoleon. A. History of the Campaign of 1815. With Map and Plans. New ed., Revised. In-8, 344 p. *London, Bell and Sons.*

Jackson (Lady C. Ch.). — The First of the Bourbons, 1595-1610. 2 vol. In-8, 820 p. *London, Bentley.*

Lockhart, John Gibson. The Life of Napoleon Bonaparte. 650 p. In-12, *New-York, Ward, Lock.*

Maulde-La-Clavière (R. de). — Chroniques de Louis XII; par Jean d'Auton. *Edition* publiée pour la Société de l'histoire de France. T. I. In-8, 414 p. *Paris, Laurens.*

Maulde-La-Clavière (de). — Histoire de Louis XII; Première partie : Louis d'Orléans. T. I. In-8, 400 p. *Paris, Leroux.*

Meyniel (L.). — Napoléon Ier : sa vie, son œuvre, d'après les travaux historiques les plus récents; In-8, VIII-269 p. *Paris, Delagrave.*

Perret (P. M.). — L'ambassade de Jean de Chambes à Venise (1459) d'après des documents vénitiens. In-8, 8 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Riancey (H. de), **A. de Riancey** et **A. Rastoul**. — Histoire du monde, ou Histoire universelle jusqu'à nos jours; T. XII. In-8, 607 p. *Paris, Palmé.*

Robert (A.) et **Gaston Cougny**. — Dictionnaire des parlementaires français, comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889, avec leurs noms, état civil, états de services, actes politiques, votes parlementaires, etc. T. I. In-8, Aba-Cay XVI-628 p. T. II. Livraison 1. 16 p. *Paris, Bourloton.*

Rozière (E. de) et **E. Spuller**. — Rapport sur les travaux de la commission des archives diplomatiques pendant les années 1887 et 1888. In-8, 13 p. *Paris, Imp. nationale.*

Vallée (O. de). — Pages d'histoire. Les Lettres du duc d'Orléans; In-8, 27 p. *Paris, Soye et fils.*

Zeller (B.). — Le Mouvement guisard en 1588. Catherine de Médicis et la

journée des barricades; In-8, 26 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

ALLEMAGNE

Deutsche Rundschau. — *Novembre.* — **Ernest II, duc de Saxe-Cobourg-Gotha** : Der Fürstencongress zu Frankfurt. 1863. (Un extrait du 3e volume des Mémoires).

Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. — N° 1. — **M. Brosch** : Maria Stuart. — **O. Heuer** : Die Heirath Lucrezia Borgia's mit Alphonse von Este. — **H. Prutz** : Frankreich u. Polen gegen Preussen in 1689. — N° 3. — **H. Baumgarten** : Streit zwischen Karl V u. seinem Bruder Ferdinand in 1524. — **G. Sommerfeldt** : Der Kœnig Heinrich VII u. die Lombardischen Staedte (1310-1312). — **H. Fester** : Zur Geschichte des Frankfurter Bunes in 1697.

Geschichte der europaeischen Staaten. (Hrsg. v. A. H. L. Heeren, F. A. Ukert, u, W. v. Giesebrecht. Gotha, F. A. Perthes). — 51-1. — **S, Riezler** : Geschichte Baierns (1347-1508).

Historische Zeitschrift. — N° 4. — **A. Wohlwill** : Zur Geschichte der diplomatischen Beziehungen zwischen Frankreich und Preussen. (1800-1807). — 63, 1. — **Wolgang Michaël** : Oliver Cromwell — 63. 2. — **Ludwig Keller** : Der Protestantismus am Niederrhein, (1555-1609). — **Hans Delbrück** : Friedrich-Wilhem III u. Hardenberg auf dem Wiener Congresse — Vorgeschichte des Krieges von 1813.

Nation. — *Oct.* — Politische Korrespondenz Karl Friedrichs von Baden, 1743-1806.

Publikationen aus den k. preussischen Staatsarchiven (Leipzig, Hirzel). — 40. — **C. Schmidt** : Urkundenbuch d. Hochstifts Halberstadt u. seiner Bischöfe. 4. Thl. 1362-1425.

Sammlung gemeinverstaendlicher wissenschaftlicher Vortraege. (R. Virchow u. W. Wattenbach). Hamburg. — 86. **Ch. Meyer** : Ulrich v. Hutten u. Franz v. Sickingen als Vorkaempfer unserer nationalen Einheit. — 87 **H. Wlislocki** : Aus dem Leben der Siebenbürger Rumänen.

Untersuchungen zur deutschen Staats- u. Rechtsgeschichte. (hrsg. v. O. Gierke. Breslau, Koebner. — *XXX.* 8. — **H. Wendt** : Der deutsche Reichstag unter König Sigmund bis zum Ende der Reichskriege gegen die Hussiten, 1410—1431.

Biedermann (K.) 1815-1840. 25 Jahre deutscher Geschichte. Vom Wiener Congress bis zum Thronwechsel in Preussen. 1. Bd. *Breslau, Schottlaender.*

Bismarck's politische Briefe aus den Jahren 1849-1889. 2. Sammlg. *Berlin, Steinitz.*

.·. — Bismarckbriefe. Neue Folge. *Berlin, Henning u, Eigendorf.*

.·. — Bismarck und England. Gechichte der Beziehungen Deutschlands und Englands seit dem Krimkriege. *Berlin, Eckstein.*

.·. — Die westfälischen Siegel d. Mittelalters. Hrsg. vom Verein f. Geschichte u. Alterthumskunde Westfalens. 3. Abtlg. Fol. *Münster, Regensberg.*

Hagenmeyer (H.). — Anonymi gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum. 1. Hälfte. *Heidelberg, C. Winter.*

Hessler (C.). — Die deutschen Kolonieen. Beschreibung v. Land u. Leuten unserer auswärt. Besitzgn. 2. Aufl. *Metz, Lang.*

Kloeden (F. v.). — Die Quitzows u. ihre Zeit od. die Mark Brandenburg unter Kaiser Karl IV, bis zu ihrem ersten Hohenzollernschen Regenten. 3. Ausg. v. E. Friedel. *Berlin. Weidmann.*

Mirbt (C.). — Die Absetzung Heinrichs IV. durch Gregor VII. in der Publicistik jener Zeit. *Leipzig, Hinrichs.*

Paulig (F. R.). — Friedrich Wilhem I, König von Preussen, II. Aufl. *Frankfurt a/O., Paulig.*

Ruith (M.). — Kurfuerst Max Emanuel v. Bayern u. die Donaustaedte. *Ingolstadt, Ganghofer.*

Schlossberger (A. von). — Prinz Kar v. Würtemberg, Kaiserl. russischer Generallieutenant. geb. 1770, gest. 1791. *Stuttgart, Kohlhammer.*

Schwarz (W. E.). — Briefe u. Akten zur Geschichte Maximilians II, 1. Thl. Der Briefwechsel d. Kaisers Maximilians II. m. Papst Pius V. *Paderborn, Bonifacius-Druckerei.*

Schlossberger (Dr A. von). — Politische und militärische Correspondenz König Friedrichs von Würtemberg mit Kaiser Napoleon I. (1805-1813), in-8, VIII-342. *Stuttgart, Kohlhammer.*

Simon (E.). — L'Empereur Guillaume II et la première année de son règne. 5e *édit.* in-18, VIII-307 p. *Paris Hinrichsen.*

Stoerk (Félix). — Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international. Continuation du grand recueil de G. Fr. de Martens, 2e série. T. XIV, 1re livr. In-8, 274 p. *Goettingen, Dieterich.*

Sybel (H. v.). — Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I. Vornehmlich nach den preuss. Staatsacten. 1. u. 2. Bd. *München, Oldenbourg.*

Unger (A. von). — Unterredungen mit Bismarck. *Berlin, Eckstein.*

.*. — Verzeichniss der Konsuln im deutschen Reich. 1889. 4. *Berlin, Mittler u. Sohn.*

Wissmann (H.). — Unter deutscher Flagge quer durch Afrika von West nach Ost. Von 1880 bis 1883 ausgeführt v. P. Pogge u. A. Wissmann. 5. Aufl. *Berlin, Walter u. Apolant.*

AUTRICHE-HONGRIE

Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtforschung. — N° 1. **M. Brosch** : Heirathsprojekten zwischen Habsburg u. Elisabeth von England. — N° 2. **Fr. Arnheim** : Urtheil eines schwedischen Diplomaten über den Wiener Hof in 1756, d'après un document des archives d'Etat de Stockholm.

Ungarische Revue. *VIII-IX.* — **Moritz Darvai** : Die italienische Legion im ungarischen Freiheitskriege. — **F. Bostel** : Polnische Historiographie über Ungarn, in den 10 letzten Jahren.

Arneth (le chevalier A. d') et **Jules Flammermont**. — Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz. T. I. In-8, 499 p. *Paris, Hachette.*

Czerny (A.). — Der zweite Bauernaufstand in Oberösterreich 1595-1597. *Linz, Ebenhoech.*

.*. — Archiv für osterreichische Geschichte, LXXIII. 1re partie. In-8, 274 p. *Vienne, Tempsky.*

Neumann (Bon de) et **Plason** (Ad. de). — Recueil des traités et conventions conclus par l'Autriche avec les puissances étrangères, depuis 1763 jusqu'à nos jours. T. XVIII. Nouvelle suite. T. XII. in-8, 916 p. *Vienne, Fromme.*

Pribram (Dr A. F.). — Oesterreichische Vermittelungs-Politik im polnisch-russischen Kriege (1654-1660). In-8, 66 p. *Vienne, Tempski.*

.*. — Venetianische, Depeschen, vom Kaiserhofe (Dispacci di Germania). Hrsg. v. der histor. Commission der kaiserl. Akademie der Wissenschaften. 1. Bd. *Wienne, Tempsky.*

Weiss (J. B.). — Lehrbuch der Weltgeschichte. 9. Bd. 1. Hälfte. — *Graz, Styria.*

Zeissberg (H. von). — Zur deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs. Ein Beitrag zur Geschichte d. Revolutionsjahres 1795. *Vienne, Tempsky.*

BELGIQUE

Revue de droit international et de législation comparée. N° 3 et 4. — **Pradier Fodéré** : Le congrès de droit international sud-américain et les traités de Montevideo. — **Torre Campos** : Le Congrès juridique de Lisbonne. — **Rolin Jacquemyns** : L'Arménie, les Arméniens et les traités. N° 5. — **Rolin-Jacquemyns** : Essais sur les relations diplomatiques entre l'Allemagne et la Russie, à propos des publications de M. de Martens.

BRÉSIL

Mossé (B.). — Don Pedro II, empereur du Brésil. In-18, IV-456 p. et portrait. *Paris, Firmin-Didot.*

DANEMARK

(*Par M. O.-H. Aagard*)

Encyclopédie de la Jurisprudence des Etats du Nord. — Publiée par F. Aschehoug et V. Berg. 1889. In-8. *Copenhague, C. Gad.*

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord. — 1888-1889 In-8. 1-4 *livraisons. Copenhague, Gyldendal.*

Histoire de la Famille illustre des Bille. — 1889 In-8, 9 vol. 7-13 *livraisons. Copenhague, Gyldendal.*

Revue historique. — 1888. — Publiée par la Société d'histoire danoise, 1er vol. 1-3 *livraisons. Copenhague, Schubothe.*

Revue de la généalogie dano-norvégienne. — 1888. In-8. 1-3 *livraisons.* Rédacteur : P. Wad. *Copenhague, Klein.*

Bricka (C.-F.). — Dictionnaire biographique. In-8. 1889. 17-23 *livraisons. Copenhague, Gyldendal.* — Les rois et les reines, descendant du roi Frédéric II, et qui, pour le moment, occupent les trônes de l'Europe, 30 portraits avec des tables généalogiques. 1889.

Bricka (C.-F.). et **S.-A. Fridericia.** — Les Lettres autographes du roi Christian IV. — 1889, In-8. 15-16es *livraisons. Copenhague, Klein.*

N. Jensen. — L'Amérique et le peuple danois. 1889. In-8. *Nexo, Wichmann.*

H. Muller. — Le roi Christian VI et le comte Christian Ernest de Stolberg, Vernigerode. 1889. In 8. *Copenhague C. Gad.*

O. Nielsen. — L'histoire de Copenhague pendant les années 1660-96. In-8. *Copenhague, C. Gad.*

J. Steenstrup. — L'Historiographie danoise pendant le XIXe siècle (1801-63). — 1888. In-8. *Copenhague, Schubothe.*

A. Thorsoe. — Le gouvernement de Frédéric VII, (1878-1863). 39 *livraisons.* In-8. *Copenhague, Gyldendal.*

S.-B. Thrige. — L'histoire du Danemark dans le XIXe siècle. 1889. In-8. 2-12 *livraisons. Copenhague, J.-S. Wulff.*

ESPAGNE

Boletin de la Real Academia de la historia. — *Juillet-Septembre.* — **B. Oliver y Esteller** : La batalla de Pavia — **A. Sanchez Mognel** : Observaciones criticas sobre la cronica de D. Pedro I de Portugal.

Revista contemporeana — *30 mai.* — **A. Canovas del Castillo** : De las ideas politicos en Espana cuando la casa de Austria entro à reinar. — 30 *juillet.* — **R. de Hinojosa**: Felipe II y el Conclave de 1559 (fin). — 15 *septembre.* — **I. de Sigüenza** : Constantinopla en los sieglos XVI y XVII.

Morga (A. de). — Sucesos de las islas Filipinas. Obra publicada en Méjico el ano de 1609, nuevamente sacada a luz y anotada por José Rizal y precedida de un prologo del profesor Fernando Blumentritt. In-8°, XXXVIII-374 p. *Paris, Garnier frères.*

Lafuente (M.). — Historia général de Espana, desde los tiempos primitivos hasta la muerte de Fernando VII. T. XVII. In-4, 475 p. et pl. *Barcelona Montaner y Simon.*

∴ Colleccion de documentos ineditos para la Historia de Espana. T. XCIII. Diario del viaje à Moscovia del Duque de Liria y Xérica, Embajador plenipotenciario del Rey Nuestro Senor (que Dios guarde) el Senor Felipe V à la corte de Rusia, partiendo de Madrid el dia 10 de Marzo de 1727 y pasando por las Cortes de Viena, Dresden y Berlin. (Archivo del Excmo. Sr. Duque de Alba). In-4, XX-503 p. *Madrid, Murillo.*

∴ Colleccion de documentos ineditos relativos al descubrimiento, conquista y organizacion de las antiguas posesiones espanolas de Ultramar. Segunda serie, publicada por la Real Academia de la Historia. T. IV (Isla de Cuba). In-4, XII-476 p. *Madrid, M. Murillo.*

∴ Memorial historico espanol : coleccion de documentos, opusculos y antiguedades, que publica la Real Academia de la Historia. T. XXI. Madrid, De los muchos sucesos dignos de memoria que han ocurrido en Barcelona y otros lugares de Cataluna, cronica escrita por Miguel Parets entre los anos 1626 à 1666. T. II (*juillet-décembre 1640*). In-4, XXIX-494 p. *Madrid, Tello.*

ÉTATS-UNIS

American Catholic Quarterly Review. — *Janvier.* — **Bernard O'Reilly** : The first period of anti-irish british diplomacy at Rome.

Adams (Henri . — History of the United States of America during the First Administration of Thomas Jefferson. 2 vol., 12° 446-436 p. *New-York, Chas. Scribner's Sons.*

Bancroft (Hubert-Howe). — History of the Pacific States of North America.

Vol. 21. In-8 45+808 p. *San Francisco, The History C°.*

Bayard Tuckerman. — Life of General **Lafayette**. — With a Critical Estimate of his Character and Public Acts. With Portraits. 2 vol. In-8. — *London, Low.*

Bettany (G.-T.). — The Conquerors of the World ; Being a Popular Account of the peoples and races of Europe. 12°, 8+579 p.

Id. — The Teeming Millions of the East : Being a Popular Account of the Inhabitants of Asia. 12°, 8+371 p. *New-York, Ward and Lock.*

Bigelow (John). — The Autobiography of Benjamin Franklin. " Knickerbocker Nuggets ". 32°. 310 p. *New-York, G. P. Putnam's Sons.*

Brown (Alex.). — The Genesis of the United States : A Narrative of the Movement in England, 1605-1616, which resulted in the Plantation of North America by Englishmen, 2 vol. In-8. *Boston, Houghton, Mifflin.*

Cabot-Lodge (H.). — George Washington 2 vols. In-8, 750 p. *London, Low.*

Coffin (Charles-Carleton). — Redeeming the Republic. The Third Period of the War of the Rebellion in the Year 1864. In-8. 478 p. *New-York, Harper et Bros.*

Eggleston (Edward). — A First Book in American History. With Special Reference to the Lives and Deeds of Great Americans. In-12. 203 p. *New-York, D. Appleton.*

Goodloe (D.-R.). — The Birth of the Republic. Compiled from the National and Colonial Histories and Historical Collections, from the American Archives, and from Memoirs, and from the Journals and Proceedings of the Bristish Parliament. In-12. *New-York.*

Herndon (W.-H.) and **Weik** (J.-W.). — Herndon's Lincoln : The True Story of a Great Life : The History and Personal Recollections of Abraham Lincoln. In-12. *New-York.*

Johnston (Alex.). — The United States, Its History and Constitution. *New-York, Chas. Scribner's Sons.*

Masseras (E.). — L'Exemple de l'Amérique. Washington et son œuvre. In-18, XII-303 p. *Paris, Plon, Nourrit et C°.*

Morse (John T., Jr.). — Benjamin Franklin. American Statesmen Series. In-16, VI-428 p. *Boston, Houghton, Mifflin et C°.*

ÉGYPTE

Yacoub-Artin-Pacha. — L'instruction publique en Egypte. In-8, VIII-214 p. *Paris, Leroux.*

GRANDE-BRETAGNE

ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Janvier.* — **Stanley Lane-Poole** : Sir Richard Church (guerres de la Révolution et de l'Empire). — **Herbert Haines** : The execution of Major André (pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis). — **Rev. G. Edmundson** : Frederick Henry, prince of Orange.

GOVERNMENT PUBLICATIONS. — **David Masson** (David) : *Record* The Register of The Privy Council of Scotland. 9 vol. A. D. 1610-1613.

Luke Owen Pike : *Chronicles.* Year Books of the Reign of King Edward the Third. Years 14 and 15.

∴ *id.* — Adæ Murimuth Continuatio Chronicarum Robertus de Avesbury de Gestis Mirabilibus Regis Edwardi Tertii.

∴ *id.* — Competitions for Situations of Clerk in the Foreign Office and Attaché in the Diplomatic Service. Regulations, Specimens of Examination Papers, and Table of Marks.

∴ *id.* — Willelmi Malmesbiriensis Monachi de Gestis Regum Anglorum. Libri Tres.

Davis (J. F.). — Anglo-Saxon Chronicles, from 800-1001 A. D. In-8, 106 p. *London, Whittaker.*

Harrison (William). — Elisabethan England : From " A Description of England " (in " Holinshed's Chronicles "). In-12, lii-274 p. *London, Walter Scott.*

Hoinix (P.). — Anglo-Franca : A New Plan for the Facilitation of International Communication. In-8. *London, Trübner.*

A. E. — Un capucin à la cour de Charles Ier, roi d'Angleterre. In-8, 30 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Low (W. H.). — The Anglo-Saxon Chronicle. 787-1,001 A. D.; A Translation. In-8, 36 p. *London. Clive.*

Morrison (David McLaren). — Imperial Federation. In-8, 12 p. *Calcutta, Thacker, Spink and Co.*

Murdock (H.). The Reconstruction of Europe ; A Sketch of the Diplomatic and Military History of Continental Europe, from the Rise to the Fall of the Second French Empire. In-8, 460 p. *London, Longmans.*

Napier (Sir William). — English Battles and Sieges in the Peninsula. New ed. With Portrait. In-8, 460 p., *London, Murray.*

O'Byrne (Robert). — The Victories of the British Army in the Peninsula and South of France, from 1808 to 1814 ; An Epitome, in One Vol., of Napier's " History of the Peninsular War " and Gurwood's " Collection of Duke of Wellington's Despatches. " In-8, 330 p. *London, Chapman and Hall.*

Sumner Maine (H.). — Le Droit international. La Guerre : Traduit de l'anglais. In-8, XXXIV-318 p. *Paris, Thorin.*

Walford (Edm.). — William Pitt, a biography. In-12, 320 p. *London, Chatto and Windus.*

Wellington (Duke of) Letters to Miss J., 183-51. In-12, 210 p. *London, T. Fisher Unwin.*

Yonge (Charlotte M.). — Life of H. R. H. the Prince Consort (*Statesmen Series*). In-8, 248 p. *London, W. H. Allen.*

CANADA

CANADA FRANÇAIS. — *Janvier.* — **A. Gérin-Lajoie** : Dix ans au Canada, 1840-1850. — **Benjamin Sulte** : Le pays des grands lacs au XVIIe siècle.

Kingsford (William). — The History of Canada. 3 vol. 1726-56. With Maps. In-8, 580 p. *London, Trübner.*

Munro (J. E. C.). — The Constitution of Canada. In-8, 36 + 356 p. *New-York, Macmillan.*

COLONIES

Barton (G. B.). — History of New South Wales from the Records. Vol. 1, Governor Philip, 1783-1789. With Maps lxxxviii-626 p. *London, Kegan Paul, Trübner.*

Dufferin and Ava (Marchioness). — Our Viceregal Life in India. Selections from my Journal, 1884-1888. 2 vol. in-8, 448 p. *London, Murray.*

GRÈCE

Legrand (E.). — Les Grecs au moyen âge, étude historique; par D. Bikélas. Traduite du grec moderne. In-18, VIII-194 p. *Paris, Maisonneuve et Cie.*

Pennell (Robt. F.). — History of Greece. In-16, 194 p. *Boston, Allyn and Bacon.*

ITALIE

(par M. le Dr Carlo Merkel)

BULLETTINO DELLA SOCIETÀ DI STORIA PATRIA ANTON LUDOVICO ANTINORI NEGLI ABBRUZZI. — An. II, puntata 3a. **Bragagnolo** (G.). — L'Aquila degli Abbruzzi sotto la Dominazione Spagnola nella prima metà del secolo XIII°.

REVUE INTERNATIONALE. — *Décembre.* — Notes sur l'armée prussienne en 1786 (Récit d'officiers français contemporains). *Décembre à février.* **Un Italien.** M. Crispi, sa vie, son caractère, sa politique.

Astor (William W.). — Sforza : A Story of Milan. In-12, 6 + 282 p. *New-York, Chas Scribner's Sons.*

Bacci (Vitt.). — Ricordi del Risorgimento Italiano dal 1808 al 1889. *Milano, Brigola*, in-16, pp. XV-254.

Camera (Matt.). — Elucubrazioni storico-diplomatiche su Giovanna I, regina di Napoli, e Carlo III di Durazzo *Salerno, Tip. nazion* 1889, in-4, pp. 343.

Chiaves (Desiderato). — La battaglia della Cernaia ed Alfonso Lamarmora. *Torino, Roux*, 1889, in-8, 39.

Chiapusso (Fel.). — Relazione antica dello stato di Piemonte : Frammenti. *Torino, Paravia*, 1889, in-8, pp. 26.

Cini (Dom.). — La battaglia di Gavinana, descritta dal capitano Domenico Cini di S. Marcello e dagli storici del secolo XVI°. *Firenze, Pellas*, 89, in-8, pp. 82.

Comba (Em.). — Enrico Arnaud, pastore e duce de' Valdesi (1641-1721) : Cenno biografico. *Firenze, Claudiana*, 89, in-16, pp. 167.

Codemo (Luigia).— Sulla « Rivoluzione Francese » di Alessandro Manzoni. *Venezia, Fontana*, 89, in-8, 14.

Ferruccio (Franc.). — La guerra di Firenze del 1529-1530 : Raccolta di scritti documenti rari, publicati per cura del Comitato per le Onoranze a Francesco Ferrucci. *Firenze, Pellas*, 89. in-8, pp. XIX-539.

Frosina Canella (G.). — Prima e dopo la Guerra del Vespro, dentro e nei pressi di Sciaca, Castelvetrano, Mazara e Marsala. *Roma, Tip. delle scienze matematiche*, 89, in-4, pp. XVIII-57.

Gabotto (Ferd.) e **Badini Confalonieri**.— Per l'Entrata di un re di Francia in Torino nel 1574. *Torino, Tip. della Letteratura*, in-16, pp. 20.

Graesse (Th.). — Jacobi a Voragine, legenda aurea vulgo historia lombardica dicta. Ed. III. *Breslau Koebner*.

Grottunelli (Lor.). — La regina Cristina di Svezia in roma, *Firenze, Cellini*, 89, in-8, pp. 111.

Jordan. — Florence et la succession lombarde, 1447-1450. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. (École française de Rome) IX, 1-2.

Lucatelli (Annibale) e **Miencci** (Leop.). — Carita di Patria : Ricordo ai fratelli dimenticati (Martiri pontifici, 1848-64). *Roma, Ripamonti*, 89, in-8, pp. 157.

Magistrelli (Pier.). — Galeazzo Maria Sforza prigione nella Novalesa. *Milano, Bortolotti*, 89, in-8, pp. 35.

Mellini (Ponce De Leon Vinc.). - I Francesi all Elba, 1799. *Livorno, Giusti*, in-8, pp. x-310.

Mencacci (Pa.). — Memorie documentate per la Storia della Rivoluzione Italiana. *Roma, tip. degli Artigianelli*, 89, in-8, Vol. 3e parte 1e 2e, pp. 129-352, 416.

Oncken (Guig.). — L'Epoca della Rivoluzione, dell'Impero, e delle guerre d'Indipendenza, 1789-1815. *Milano, Vallardi*, 89-30, in-8, dispensa VI-VII, pp. 387-528.

Revel (Di Genova). — La Cessione del Veneto : Ricordi di un commissario regio militare. *Milano, Dumolard*, in-8, pp. 183.

Romano (G.). — L'Età e la Patria di Giangaleazzo Visconti. *Milano, Bortolotti*, 89, in-8, pp. 18.

Sanuto Marino. — I Diari. Vol. XXVI-XXVII, fasc. 121-22. *Venezia, Visentini*, 89, in-4, vol. 513-630, 65-304.

Scorzi (Donato). — I Pisani alla prima Crociata : Cenni storici. *Pisa, Ungher* in-16, VI-106.

JAPON

Villaret (E. de). — Dai Nippon (le Japon) ; 3 cartes hors texte. In-8, x-389 p. *Paris, Delagrave*.

PORTUGAL

Pina (M.). — Portugal perante a Europa ; In-18, 16 p. *Paris, Mouillot*.

Waller (H.). — Nyassaland : Great Britain's Case against Portugal. In-8. *London, Stanford*.

RUSSIE

Curzon (George N.). — Russia in Central Asia in 1889, and the Anglo-Russian Question. In-8°, map. 22+477 p. *New-York. Longmans, Green*.

Leroy-Beaulieu (A.). — Das Reich der Zaren u. die Russen. Deutsch v. L. Pezold u. J. Müller. III. Bd. Die Macht der Religion. Kirche, Geistlichkeit u. Sektenwesen in Russland. *Sondershausen, Eupel*.

SAINT-SIÈGE

Pascalein (E.). — Origine du pape Innocent V (Pierre de Tarentaise). In-8, 24 p. *Annecy, Abry*.

SERBIE

Moeller (H.). — Der serbisch-bulgarische Krieg 1885. In-8, XII-230 p. *Hannover, Helwing*.

SUISSE

Bettig (G.). — Die Beziehungen Mühlhausens zur Schweizerischen Eidgenossenschaft bis zu den Burgunderkriegen. In-8, 52 p. *Berne, Schmid.*

Denier (A.). — Urkunden ans Uri. 4 div. Du *Geschichtsfreund*, *Lucerne*, vol. XLIV, 1889 ; A noter pour les relations avec la Lombardie, les Nos 335 (1477, 10 octobre ; Traité entre Uri et Milan). No 341 (1479, 29 septembre et 3-5 mars ; Paix entre les Confédérés et le duc de Milan), No 361 (1484, 26 septembre ; Arrangement juridique d'Uri avec Milan au sujet de la vallée de Blenio et Leventina), No 365 (1487, 17 mars ; Id. de Blenio et Valtellina).

Le Gérant : Ernest Leroux.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 MAI 1890.

Messieurs,

Le rapport si complet et si bien présenté par M. le Secrétaire général ne me laisse plus rien à vous apprendre sur les progrès faits par votre Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Le juste hommage, qu'il a rendu aux confrères éminents qui nous ont été enlevés dans les diverses parties du monde, suffit pour faire voir quelle est aujourd'hui l'étendue de nos relations : de nouvelles adhésions, sans nous consoler de pertes si sensibles, sont venues combler les vides faits dans nos rangs.

M. le Secrétaire a rappelé aussi, en les caractérisant par de justes appréciations, les travaux importants parus dans les derniers numéros de notre Revue et qui ont attiré l'attention des principaux organes de la presse. Enfin il ne pouvait se dispenser de mentionner le succès déjà très général obtenu par l'ouvrage de M. Alfred Baudrillart, sur les relations de Louis XIV et de Philippe V, la première des publications qui ait vu le jour sous les auspices de la Société et qui inaugure dignement la série de celles qui vont suivre [1].

A propos de cet ouvrage que j'étais heureux déjà d'annoncer l'année dernière, je n'avais pas craint d'affirmer qu'on y verrait un nouvel exemple du service inappréciable que rend à l'histoire la publication des correspondances diplomatiques, tirées des diverses archives d'Europe. Je me permettais pourtant d'ajouter

1) Rappelons à ce sujet à MM. les membres de la Société, qui n'auraient pas encore retiré le volume de M. Baudrillart, que ce volume est mis *gratuitement* à leur disposition au bureau de la Rédaction, 10 boulevard Raspail, ou peut leur être adressé sur simple envoi des frais de poste. Voir l'avis *sur papier bleu*, inséré dans le fascicule n° 1 de la *Revue*.

quelques observations sur la nécessité de ne faire usage de ces documents qu'avec sobriété et discernement, sans oublier que, n'exprimant jamais que les vues d'une des parties engagées dans une négociation ou dans un conflit diplomatique, ils gardent toujours un caractère plus ou moins suspect ou intéressé.

Ce n'était pas assurément à M. Baudrillart, dont le travail était déjà terminé et sous presse, que pouvaient s'adresser des conseils dont il n'avait pas plus besoin que je n'eusse été en droit de les lui offrir. Je n'en suis que plus en liberté, aujourd'hui que l'ouvrage est entre les mains du public, d'en dire tout haut ce que tout le monde en pensera. Sans parler des divers mérites qu'on y reconnaît, la clarté de l'exposition, l'élégance du style, la justesse des vues, je me bornerai, en me plaçant au point de vue que je rappelais tout à l'heure, à assurer que l'emploi, fait par l'auteur des véritables trésors qu'il a trouvés dans les archives de Simancas et d'Alcala, a su éviter tous les écueils de ce genre de composition historique, en profitant de tous ses avantages. D'une masse de documents qu'il a dû compulser, rien d'inutile n'est extrait, bien que, par la suite et l'enchaînement des faits, on voie que rien d'important n'est oublié. De la confusion de correspondances échangées pendant quinze années entre les deux rois de France et d'Espagne, leurs ambassadeurs, leurs ministres et leurs conseillers féminins (Mmes des Ursins et de Maintenon), relatant les mêmes faits avec des appréciations différentes et souvent contradictoires, un rapprochement et un choix habilement faits ont su tirer un tableau qui présente tout l'aspect de la vérité.

Employées avec cette discrétion intelligente, c'est, en vérité, un renouvellement à peu près complet, un changement absolu de ton, de couleur et d'allure, que les correspondances font subir aux événements historiques qu'on croyait le mieux connaître. Il semble qu'on cause avec les personnages eux-mêmes, qu'on leur parle et qu'ils répondent, et qu'on surprend le secret de leurs pensées. Qui ne se figurait, par exemple, après les récits éloquents de Saint-Simon, n'avoir plus rien à apprendre sur les vicissitudes de cette grande guerre de la succession d'Espagne,

qui a failli un moment être le tombeau de la grandeur française et qui a fini, au contraire, grâce à un retour de fortune inespéré, par assurer pour un siècle à la maison de Bourbon la domination sur une moitié de l'Europe? Qui ne s'imaginait avoir été complètement initié aux douleurs de l'intérieur désolé du grand Roi, comme aux intrigues qui se poursuivaient soit à Versailles, soit à Madrid, à travers les humiliations nationales et les tristesses domestiques?

Tous ces faits reparaissent bien dans l'ouvrage de M. Baudrillart, mais ils prennent une face nouvelle qui fait même souvent qu'on a peine à les reconnaître. Tandis que Saint-Simon, écrivant après vingt années de retraite, avec un sentiment de douleur et d'irritation que le temps n'avait fait qu'assombrir et exaspérer, interpose toujours ses préjugés et sa passion personnelle entre son lecteur et les personnages qu'il met en scène, M. Baudrillart, ou plutôt les correspondants, auxquels il laisse presque constamment la parole, nous font assister à l'impression, produite jour par jour sur chacun d'eux par chaque événement, et à des alternatives de surprise, d'angoisse et d'espérance, qui donnent aux péripéties de cette lamentable et, en définitive, glorieuse histoire, tout l'intérêt pathétique d'un drame dont on ignore le dénouement.

Et cependant ce n'est pas seulement cette physionomie, donnée aux tableaux du passé, qui fait le charme principal, à mes yeux, des correspondances originales. Je leur sais plus de gré encore du démenti qu'elles permettent de donner à des théories aujourd'hui trop accréditées, et qui me paraissent, quel que soit le mérite de ceux qui les mettent en application, compromettre gravement la sincérité en même temps que la moralité de l'histoire.

Vous les connaissez, ces théories qui, se rattachant au système général de philosophie, en vertu duquel tout s'opère dans le monde par voie d'évolutions successives et fatales, établissent que chaque génération d'hommes apporte en venant au monde un caractère — disons plutôt un tempérament — qui n'est que la résultante de l'état social, dans lequel elle a pris naissance, et de la race dont elle est sortie. Il y a donc, suivant ce système,

dans toute nation et à toute époque, un type commun, dont les grands hommes et généralement ceux qui figurent dans l'histoire à un titre quelconque ne sont que des exemplaires plus ou moins éclatants. Dès lors, en sachant où est né et de qui est sorti chacun de personnages qui, soit par le génie, soit par la puissance, attirent les regards de la postérité, on trouve le secret de sa nature et l'explication de ses actes. Tous les grands événements, auxquels ils ont été mêlés, ne sont plus que le produit de deux facteurs, dont il suffit de trouver la formule et de poser l'équation pour dégager l'inconnue.

Il est sans doute, pour réfuter cette doctrine et les vues philosophiques dont elle émane, des raisons plus élevées que celle qu'on peut tirer de l'étude d'aucun document. Je n'en connais pourtant pas beaucoup de plus saisissantes que celle qui s'est présentée à l'esprit par ces relations diverses que les correspondances établissent entre nous et les hommes d'autrefois, et la manière dont elles nous introduisent, en quelque sorte de plein saut, sur le théâtre où ils ont vécu. Vus de près et dans cette intimité familière, combien ces hommes ressemblent peu au portrait qu'on ferait d'eux d'après un type préconçu! Combien surtout ils se ressemblent peu les uns aux autres, et sont loin d'avoir été coulés dans le même moule et formés sur le même modèle! Prenez, par exemple, dans le récit de M. Baudrillart, tous les hommes d'État et de guerre qu'il a dû nous faire connaître. Ils sont bien élevés dans le même milieu et sortent de la même race, et s'il suffisait donc, pour se faire une idée juste de ce qu'ils ont été, de savoir de quels aïeux ils sont sortis, et quelle atmosphère régnait autour de leur berceau, ils devraient être tous à ce point pareils qu'on aurait peine à les distinguer. Il n'en est rien. Sans doute, il y a entre eux un air de famille, et l'ordre d'idées politiques et sociales, dans lequels ils se meuvent, est semblable. Mais à part ces rapports inévitables entre contemporains, pas un trait n'est commun : ils ne pensent ni n'agissent de même, et tout diffère dès lors dans le tour que prennent les événements, dès que c'est l'un ou l'autre qui parle ou commande. Et, chez chacun d'eux, bien qu'on puisse distinguer une qualité dominante qui

fait le fond de leur caractère, que d'incertitudes et d'inconséquences! Comme on les voit souvent changer d'une heure à l'autre, et par l'effet soit d'une défaillance, soit d'une impulsion généreuse, tomber au-dessous ou s'élever au-dessus de l'attente de ceux qui pensaient les mieux connaître! Non, décidément il n'y a que des machines dont on puisse calculer d'avance la force et la vitesse, d'après la quantité de combustible qu'on a mise dans leur chaudière. Il n'y a que des animaux dont on puisse classer les qualités, d'après l'accouplement des reproducteurs qui les mettent au monde, ou la nature de l'herbage où ils sont élevés. Dans toute âme humaine, il y a une étincelle de liberté qui déjoue tous les calculs et qui, se développant au lieu de s'éteindre au souffle des grands événements, fait de l'histoire un spectacle plus riche en contrastes de toute sorte, de grandeurs et de faiblesses, qu'aucun docteur d'aucune école ne peut le prévoir ni le définir.

A se laisser engager dans le cadre étroit de ces deux systèmes qui la faussent et la dénaturent, l'histoire ne compromettrait pas seulement l'exactitude et la vérité de ses peintures, mais, ce qui serait plus grave, elle enlèverait à ses enseignements leur caractère de haute moralité. Si, en effet, les hommes qui apparaissent sur le théâtre agité de la vie politique, y arrivaient (comme on vous le dit) assujettis à un certain ordre de dispositions et de penchants irrésistibles, soumis à l'action souveraine de l'hérédité et des influences qui auraient entouré leur enfance avant l'âge de la raison et du discernement, c'en serait fait, en même temps que de la liberté, de la responsabilité de leurs actes. Dès lors, tout point de vue moral disparaît de l'histoire. Le crime, qu'on n'aurait plus le droit de flétrir, et la vertu, qui n'aurait plus de titre à l'estime, ne seraient plus que les composés divers de deux éléments entrant en combinaison chimique sous l'influence de l'air extérieur. Le narrateur devrait les exposer de sang-froid avec une égale indifférence, sans blâme aussi bien que sans éloge. Il faudrait alors désavouer ces jugements sévères que les grands historiens ont portés avec éloquence sur les odieux abus de la puissance et de la force, et l'admiration qu'ils n'ont pas hésité à accorder à la résistance héroïque des faibles, des vaincus,

des opprimés. Quoi ! ces nobles protestations, qui ont fait battre d'une émotion généreuse le cœur de tant de générations, ne seraient que des déclamations vaines ; et les Thucydide, les Tacite, les Bossuet, les Montesquieu ne seraient que de petits esprits dénués de vues vraiment philosophiques ! Puis, en même temps qu'à la responsabilité des actes humains, ne faudrait-il pas cesser de croire à la justice divine ? Ne devrions-nous pas cesser de reconnaître des arrêts de cette justice suprême dans ces châtiments exemplaires qui viennent frapper à certains jours, au faîte même de leur toute-puissance, ceux que le poète appelle être *les plus fortunés coupables*. Quel abaissement pour l'histoire ! Car ce rôle de juge de la conduite des peuples et d'interprète des desseins de la Providence, elle a toujours tenu à honneur de le remplir. Et elle ne saurait l'abdiquer sans déchoir.

Heureusement, plus on serre de près l'étude des faits et plus on se croit autorisé à repousser des théories qui porteraient de si tristes conséquences et que l'expérience ne confirme pas.

Duc de Broglie.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Messieurs,

Notre quatrième année d'existence nous laisse de grands vides. Il suffit de parcourir la liste de nos Membres d'Honneur, palladium de notre association, pour y trouver la trace de bien des événements. La mort nous a enlevé S. A. S. Monseigneur le Prince de Monaco, dont le règne demeurera justement mémorable à Monaco par le décret du 8 février 1869, ainsi conçu : « A partir de ce jour, sont supprimés dans notre principauté la contribution personnelle et mobilière, et l'impôt des patentes. » Son fils, le prince régnant actuel, a voulu prendre parmi nous la place de son auguste père.

Il nous est particulièrement agréable de penser que nous avons pu joindre le tribut de nos respects et de nos vœux aux hommages qui ont entouré cette année S. M. le Roi don Carlos Ier, lors de son avènement au trône de Portugal.

Nous avons perdu trois des chefs de notre association : Monseigneur Paúl, membre correspondant pour la Colombie; MM. le marquis de Queux de Saint-Hilaire et Rothan, membres du Conseil d'administration.

Homme d'État et prêtre, désigné pour le cardinalat, don José Telesfóro Paúl y Vargas, archevêque de Santa-Fé-de-Bogota, continuait, ce semble, les Mazarin, les Alberoni, les Granvelle, les Ximénès..... Mais combien il en diffère ! Prêtre avant tout, c'est au nom de la religion chrétienne que, préoccupé des grandes questions sociales qui nous troublent, il présenta l'Évangile comme une charte de paix et de bonheur pour la vie présente,

aussi bien que pour la vie future. C'était un homme tout moderne; il se rattachait au Venezuela par son père, à la Nouvelle-Grenade par sa mère ; il naquit dans les temps héroïques, en 1831, le lendemain de la mort de Bolivar, dans un pays neuf, jeune, impressionnable, ouvert aux entreprises hardies, où le décor change facilement et où, faute de traditions, le gouvernement cherche souvent sa direction. Lui, qui devait entreprendre de fixer son pays dans le cadre d'une forte tradition chrétienne, il n'hésita pas; à treize ans, il se fit jésuite, c'est-à-dire exilé naturel, ce qui lui valut une sorte d'apprentissage diplomatique. En effet, obligé de s'expatrier dès 1850, il séjourne en Belgique, en France, en Espagne, il revient passer encore près de Soissons trois années d'étude, et ne reparaît en Amérique qu'en 1857. A la tête du collège de Guatemala, il se révéla de suite comme un charmeur, avec sa parole persuasive, son onction, sa voix douce, son sourire gracieux, son aimable accueil, et ce regard pénétrant, et ce large front ennobli par une calvitie précoce... Sa flexibilité merveilleuse lui avait assimilé des dons fort divers : l'éducation sociale anglaise, l'ardente croyance de la théologie espagnole, l'art des maîtres français de la parole. Il parlait quatre ou cinq langues avec une égale perfection [1]. Chassé de son collège par le gouvernement en 1861, et redevenu simple professeur, il se rend, en 1863, à l'appel du Salvador qui, au sortir d'une lutte désastreuse, réclamait des prédications de paix sociale : il y retourne encore en 1869, si bien qu'on prononce dans le pays son nom pour l'épiscopat. Au lieu de l'épiscopat, il trouve l'exil. Dans la nuit du 3 mars 1872, la police vient l'arrêter chez lui avec ses compagnons, pour le conduire à la frontière. Il est vrai que cette mesure avait donné lieu à un conflit aigu entre le Guatemala et le Salvador, aux démarches personnelles du président de la République, à une lutte demeurée mémorable dans les fastes parlementaires du Centre-Américain. Quoique devenu célèbre à ses dépens, Mgr Paúl reprit avec modestie la vie de professeur au sémi-

1) *Oracio funebre...* leida por el presb. Raf. Ma Carrasquilla, cura de la catedral, el 14 de mayo de 1889, en la iglesia metropolitana.

naire de Panama, et se mit à parcourir la région avec une nouvelle ardeur, région âpre, désolée, en proie à de mortelles épidémies, où l'esprit moral semblait fort en décadence; son ardent amour de l'humanité l'entraînait, pour ainsi dire par instinct, à la mission sublime de soulager les maux, de réconforter les âmes, au péril de sa vie. Les malheureux l'acclamèrent comme un messager du ciel; une popularité sans exemple le porta en 1874 au siège épiscopal de Panama[1]. Bientôt, dans cette bataille cosmopolite contre la nature dont l'isthme devint le théâtre, au milieu d'une armée hétérogène de travailleurs, où s'enrôlaient pêle-mêle toutes les nationalités, tous les courages, tous les vices, pour marchander vainement la victoire à coups de cadavres, on devine ce qu'il lui fallut de tact et de dévouement. Mgr Paúl se considéra comme le pasteur de tout ce monde, et, en 1884, lorsqu'un bref l'appela à l'archevêché de Bogota, il voulut encore, avant de partir, aller, sur l'invitation de M. de Lesseps, bénir la nouvelle église de Colon. Quelle mission l'attendait à Bogota! Les affaires arrêtées par une cruelle guerre civile, le crédit de l'État extrêmement compromis et son existence même en péril; le pouvoir faible, tout haletant encore d'une victoire douloureuse; les familles divisées par des drames domestiques, partout la ruine et la haine, voilà un spectacle bien fait pour étreindre un cœur patriote. Seul en possession d'une autorité réelle et en mesure de tendre le premier la main aux vaincus, Mgr Paúl s'acquitta de ce devoir de politique et de charité : il crut ne pouvoir consacrer trop de zèle et d'action à la reconstitution sociale, morale, financière et matérielle de la République. Son frère, l'éminent docteur Paúl, membre du ministère, le seconda efficacement, et bientôt un homme d'État dont Paris et Madrid gardent le souvenir, S. E. don Carlos Holguin, aujourd'hui président de la République, prit le gouvernail d'une main ferme.

Il n'est pas indiscret de dire que, durant les dernières années, Mgr Paúl a exercé une influence majeure sur la direction du

1) *Souvenir d'Ant. José de Sucre*, dans *La Nacion* du 3 mai 1889 : *Oraison* funèbre par M. le curé de Guamo (*El Orden*, 22 juin 1889).

parti au pouvoir; il n'a pas peu contribué à la transformation des rapports entre l'Église et l'État. Les soins généraux de la politique ne refroidirent point son ardeur personnelle; toujours sur la brèche, avec modestie, avec foi, avec chaleur, il donnait le grand exemple de la cordialité, de l'indulgence; porté en quelque sorte sur l'aile des hautes idées qu'il voulait faire planer dans l'atmosphère du monde, lui-même sembla prendre son essor et donner la mesure de son génie. Il devenait, d'un aveu unanime, l'un des premiers littérateurs de l'Amérique du Sud. Son air de jeunesse lui promettait encore une longue carrière. Une grave maladie l'obligea, dans l'été de 1888, à chercher dans la juridiction de Tocaima un changement de climat. Là encore, il voulut travailler sans cesse, et même, quand il vit la gravité de son état, et qu'il sentit se lever autour de lui les ombres de la mort, rien ne put le retenir; il repartit pour sa ville archiépiscopale, sans savoir s'il y arriverait vivant. Il mourut sur la route, en traversant le village de la Mesa. Je ne saurais, Messieurs, vous peindre le deuil de la Colombie[1], ni les honneurs vraiment extraordinaires que le pays s'honora de rendre aux restes d'un de ses plus illustres fils. Sur le télégramme du président de la République[2], les gouverneurs[3] et les alcades ordonnent un deuil public et déplorent dans leurs proclamations la perte du régénérateur de la patrie. Le canon tonne, les cloches tintent, les pavillons sont en berne, les administrations chôment, l'armée prend le deuil de celui qui succombe, disait l'ordre du jour du général I. V. Martinez, « au service de l'humanité ».

Le président de la République a résumé toutes les oraisons funèbres dans un décret, où il proclame Mgr Paúl « gloire de la patrie » et ordonne l'érection d'un monument national à sa mémoire. Le chef de l'État voulut aussi présider les obsèques, où le général Rafael Reyes rendit un hommage public « à l'un des plus brillants génies » de la Colombie.

1) Discours du président de la République sur sa tombe.
2) « Nous sommes dans une profonde douleur, l'archevêque est mort. »
3) Décrets des gouverneurs de Boyacá, de Guaduas, de Bolivar, de Panama, de los Santos, etc.

Au commencement de février, la frontière d'Alsace s'est rouverte devant M. Rothan. Cette patrie, que notre éminent confrère chérissait, et dont les votes fidèles lui prouvèrent l'affection jusqu'en 1870, les mesures impitoyables de la haute politique ne l'ont rendue qu'à son cercueil, et ce cercueil est rentré sans apparat, sans entourage.

Certes, un tel spectacle parle assez éloquemment par lui-même. Si l'expulsion violente d'un écrivain n'a jamais compté au nombre des actes qui honorent le plus la carrière du prince de Bismarck, M. Rothan est entré, presque en même temps que son puissant adversaire, dans l'histoire où la postérité gardera son souvenir. Ici, dans une réunion pour ainsi dire familiale, nous pouvons oublier les récriminations amères : son attachante physionomie ne nous rappelle que des souvenirs affectueux ; nous aimons à voir l'ami, le collaborateur, le patriote.

M. Rothan était un Alsacien consommé, Alsacien jusque dans la moelle des os; sa bonne et expansive rondeur enveloppait une extrême finesse. Il parlait également bien les langues française et allemande, et la majeure partie de sa carrière s'est passée en Allemagne, où il incarna les vœux, les affections, les sollicitudes de sa province. Sa vie est facile à résumer dans un mot, un chiffre : 1870. Cette date flamboie au milieu, au sommet de l'existence de M. Rothan. Soit par avance, soit après coup, M. Rothan écrit l'histoire de l'année fatale. Il s'est représenté, lui-même, par la correspondance de sa carrière active, gravissant péniblement une pente, dont il devine et détermine, avec une lucidité merveilleuse, le sens redoutable. En 1871, il cherche à arrêter les événements; puis, quand tout est fini, il rentre dans la retraite, obstinément; il descend la montagne, mais en retournant la tête vers l'ancien horizon. Ah! tous nous connaissons dans la vie les jouissances actives de la période ascensionnelle, la brève halte, en haut, quand paraît un monde nouveau, avec d'autres couleurs et d'autres aspects, puis la descente plus ou moins mêlée de regrets; chez M. Rothan cette évolution si profondément humaine prenait des proportions douloureuses. Tout changeait pour lui, puisque le sol même de la patrie se dérobait sous ses pas.

M. Rothan ressentit durement cette épreuve. L'exil, loin de ses champs et de ses paysans d'Alsace, dont il ne s'était jamais séparé, la privation de l'air natal, où il lui fallait chaque année retremper ses forces, lui semblaient insupportables. La patrie ne sera jamais un écriteau placé sur le bord de la route, ni un théorème de linguistique ou de démographie; c'est le sentiment vivant qui nous possède et que nous prêtons à chacun des objets qui peuplent notre horizon, drapeau, clocher, que sais-je? les champs, les montagnes, tout ce qui existe et respire avec nous... L'œil de M. Rothan s'humectait au seul souvenir de l'Alsace. Malgré beaucoup d'épreuves, son esprit, toujours délicat et sensible, il demeurait fidèle à sa foi : il se refusait à admettre la pure théorie de la force, théorie d'un mal au-dessus de notre puissance.

Au dernier trait, vous reconnaissez ce qu'on est convenu d'appeler « la vieille école ». M. Rothan lui appartenait. Il était, du reste, le type accompli d'un *résident* du siècle dernier, au fin profil, à l'œil spirituel, au bienveillant sourire, à l'accueil sympathique, à la tenue distinguée, sachant sur le bout du doigt le détail des petites cours, modeste, volontiers silencieux, plein de tact et de réserve, causeur charmant dans l'embrasure d'une porte ou devant la cheminée. Il se plaisait à vivre dans l'agréable atmosphère d'amitiés dévouées, au milieu des plus jolies évocations de l'art. Certainement, il ne redoutait pas le bruit; mais, en prenant la plume, il ne céda pourtant ni à une soif, bien légitime, de renommée, ni à un désir de vengeance ; il se mit à écrire, sans idée très préconçue, même sans plan rigoureux, en diplomate plutôt qu'en historien, comme un homme de carrière, obsédé par de grosses questions, sur lesquelles il veut faire la lumière; il cédait au besoin d'expliquer ses idées, de raconter ses déceptions et l'effondrement tragique de l'œuvre de Richelieu.

L'aspect habituel de vieux papiers, dans le silence du présent, semble, comme on l'a si bien dit, ranimer la vie passée : « elle bruit dans ces petits volumes...; les figures connues se pressent au premier plan, les myriades d'inconnus s'agitent confusément dans les lointains..., les héros, les traîtres, les bouffons se suc-

cèdent... »[1]. Une sorte de représentation semble se donner pour nous, elle nous attire, elle nous provoque...

Bien des notes jaunies, feuilles tombées de sa vie, les liasses de lettres, où revivaient beaucoup d'hommes, le chantaient, ce chant de sirène, à l'oreille de M. Rothan. Il l'entendit et, le premier pas fait, il s'éprit de l'œuvre à accomplir. Il y a un an, il manifestait l'intention de se reposer enfin, de ne plus rien entreprendre ; et il est mort à la peine, la tête pleine de projets et d'idées. Il ciselait son style avec minutie, avec amour, pour lui donner la limpidité et le brillant du cristal. En pesant ses phrases, on s'aperçoit combien l'expression, malgré une véhémence apparente, demeure diplomatiquement.... oserai-je dire académiquement? correcte. On sent que l'auteur, avec sa grande expérience des affaires et sa bonté native, a lui-même estimé, médité soigneusement la portée de sa parole.

Sans doute, M. Rothan se risquait dans un genre très dangereux : toucher sans cesse à des questions brûlantes, raviver des souvenirs souvent pénibles pour tout le monde, juger des événements qui n'ont pas dit leur dernier mot, des hommes encore au premier rang, et prétendre au respect des obligations professionnelles du diplomate en même temps que de l'historien, c'est une entreprise qui nécessite infiniment de prudence, d'autorité, et surtout une sûreté toute spéciale d'informations. Malgré sa conscience, M. Rothan n'a pas échappé à bien des reproches, on peut dire à des accusations. La doctrine antique qui défendait à un diplomate, même retiré de la scène, de soulever le moindre coin du rideau hiératique, a subi heureusement tant d'atteintes que l'ambassadeur le plus prudent se permet aujourd'hui des réflexions, si ce n'est des confidences : soit effet du système général de publicité à outrance, soit par suite de l'amoindrissement des responsabilités personnelles, la parole est devenue une arme, et une arme puissante, dans les mains de diplomates éloquents ou habiles. Cependant nul n'était entré aussi profondément dans la voie nouvelle que l'a fait M. Rothan. Comme ces peintres hardis qui

1) Le vicomte E. Melchior de Vogüé, *Un changement de règne.*

ont rompu les premiers la vieille tradition pour introduire jusque dans les images sacrées la composition et la vie, il n'a pas craint de dessiner les hommes d'après nature, de les assembler, de les faire vivre. Parfois, les modèles ne se sont pas reconnus sans étonnement. Une des plus illustres victimes de M. Rothan m'écrivait un jour : « Les diplomates qui s'avisent d'écrire l'histoire sur leurs propres dépêches, sans souci de celles des autres, me font l'effet de ressembler à des caporaux ou à des lieutenants qui racontent une bataille, et qui sont naturellement portés à croire que toute l'affaire a dépendu du mouvement restreint dont ils ont été le centre. »

M. Rothan a subi des critiques qu'il n'attendait pas. Bien qu'il eût recueilli dans ses séjours en Italie, et spécialement dans son voyage en 1863, à la suite du roi Victor-Emmanuel, des souvenirs divers, il aimait l'Italie, il ressentait en artiste son charme souverain, les gloires de son passé, ses espérances d'avenir; comme il appartenait à la religion réformée, il se flattait aussi d'échapper au soupçon de parti pris dans la question romaine. C'est en Italie qu'il est allé mourir, la plume à la main pour raconter un épisode oublié de la campagne de 1859-1860, l'intervention prussienne. Il appréciait donc peu les critiques passionnées qu'il rencontra au-delà des Alpes. En Allemagne même, il éprouva de singulières désillusions. On sait qu'il avait eu souvent pour collaborateur un Allemand fort distingué, bien connu avant 1870, et mis en grande lumière (je pourrais dire en prison) après la mort de l'empereur Frédéric. Cet homme remarquable, qui a fait un instant partie de notre association, pouvait retrouver dans les livres de M. Rothan la trace — adoucie — de ses avis et de ses idées; or, il prit précisément la plume pour combattre devant le public allemand ces mêmes livres. En revanche, M. Rothan reçut, au mois d'avril 1871, le meilleur accueil de Pie IX, qui le bénit, en le remerciant de son concours dans la question des garanties et en disant : « J'aime mieux un bon protestant qu'un mauvais catholique. » Et, le 23 février 1888, un illustre exilé écrivait à l'auteur de *La Prusse et son roi* : « A propos de vos publications si remarquables sur les préliminaires

de la guerre de 1870, il faut que je vous dise que le malheureux Kronprinz m'en a parlé la dernière fois que je l'ai vu, il y a huit mois, en Angleterre. « Je les ai lues avec le plus « grand intérêt, m'a-t-il dit, et je trouve qu'on a été très injuste « chez nous envers M. Rothan : les faits sont exacts et la manière « dont il parle de nous ne dépasse jamais la mesure que l'on doit « attendre d'un loyal adversaire. »

M. Rothan a, en quelque sorte, écrit dans ses ouvrages l'histoire de sa vie, ses *Mémoires* : en sorte que sa carrière et son œuvre se confondent. Sa carrière fut lente, sérieuse; elle ne dut rien à la faveur, et n'éprouva pas non plus de vicissitudes. Il se destinait à la magistrature ou au barreau, lorsqu'il partit pour Cassel en 1847, à l'âge de vingt-cinq ans. Depuis ce moment jusqu'en 1870, il passa par tous les grades et occupa des postes d'observation à Francfort, à Berlin, à Stuttgart, de nouveau à Francfort, puis à Constantinople, à Turin, à Bruxelles. Il retourna pour la troisième fois à Francfort, en 1866, comme consul général, et devint, en juillet 1868, ministre de France près des villes anséatiques, des cours de Brunswick, d'Oldenbourg et des deux Mecklembourg. Son expulsion de Hambourg, en 1870, ne lui parut pas devoir mettre fin à ses services. Il vint à Paris multiplier ses conseils, puis en Suisse, d'où il adressa des rapports qu'il s'est plu à publier. M. le comte de Chaudordy pensa à lui pour un poste particulièrement intéressant, celui de ministre à Florence. M. Rothan se rendit à Florence, mais, pour des motifs que je ne chercherai pas à expliquer, M. Thiers débuta par le rappeler. M. Rothan ressentit vivement une disgrâce qui laissait un vide profond dans sa vie; pourtant, il sut en prendre son parti mieux que beaucoup d'autres, et plus tard, quand on lui parla de rentrer dans la vie active, il s'y refusa et préféra le rôle de conseiller influent et écouté.

Il avait pu ainsi, pendant un quart de siècle, connaître et voir s'élever les principales personnalités d'Allemagne : il avait vu notamment M. de Bismarck représenter à Francfort, d'une manière encore juvénile, la monarchie prussienne. Il eut donc le rare avantage d'écrire d'après ses souvenirs en même temps que

d'après des documents, suivant l'ancienne et large façon des grands mémoires politiques. Il considéra les faits, non point des hauteurs philosophiques de l'histoire, ni des profondeurs de l'érudition, mais au point de vue particulier de son ardent patriotisme. Il ne se piquait point de goûter la formule classique : « Le patriotisme est une vertu, l'histoire est une science : il ne faut pas les confondre [1]. » Au contraire, il ressentait un certain scepticisme pour les travaux de pure érudition, dont la certitude et l'intérêt ne lui apparaissaient pas toujours, et il se préoccupait, en fixant le souvenir des événements de son temps, d'en tirer un enseignement politique pour le présent et l'avenir.

Il se décida en 1878, sur les instances de ses amis, à donner au public *La Prusse et la politique française en 1866*, premier ouvrage, encore un peu timide, où l'on sent comme un souci d'effacement volontaire. Il se plaçait ainsi, du premier coup, au cœur de son sujet : satisfait de l'accueil du public, il prit une allure plus chaude, plus large, sensiblement personnelle, et publia le volume qui passe pour son œuvre principale : *L'affaire du Luxembourg*. Depuis lors, il continua avec ardeur, et, pour établir ses ouvrages dans un ordre chronologique, nous citerons d'abord le dernier, *L'Europe et l'avènement du second Empire*, préface de tous les autres, qui embrasse les années 1846 à 1853 ; puis *La Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée* (1853-1856), *L'Entrevue de Stuttgart et la guerre d'Italie* (1857-1862), les deux volumes que j'ai indiqués, enfin *La France et sa politique extérieure en 1867*, *L'Allemagne et l'Italie en 1870-1871*. Il ne manquait plus qu'une partie médiane, une série sur la guerre d'Italie de 1859. Le jour, le matin où M. Rothan put déclarer son œuvre achevée, il se sentit frappé du mal qui devait l'emporter si brusquement.

Dans une œuvre si vaste et que tout le monde connaît, ce qui domine, ce qui laisse une impression de noblesse véritable, c'est le culte passionné de l'auteur pour la France. M. Rothan ne

1) V. l'excellente notice publiée par M. A. Sorel, dans *Le Temps*, à laquelle nous empruntons ce trait.

voit que son drapeau; les souffrances du pays sont les siennes: il souffre véritablement de son effacement, pour ne pas dire de son abaissement. Il se sentait le cœur profondément blessé; mais il se consolait par une foi chaleureuse dans l'avenir; il croyait fermement au retour de la prépondérance française. Hors de là, il n'appartenait à aucune école, à aucune coterie. Comme un capitaine de navire, il regardait l'horizon, la boussole, le drapeau, sans s'inquiéter du nom des passagers; à chaque coup de roulis ou de tangage, il donnait, à droite ou à gauche, de sages conseils, qu'on n'écoutait pas toujours. Son cœur excellent, la chaleur et la confiance de son caractère, la sûreté de son commerce lui ont créé des amitiés dans les camps les plus divers et, si l'indépendance de ses vues n'a pas toujours bien servi ses intérêts, elle lui a valu l'estime publique et des années de ce bonheur particulier que procure la véritable sagesse.

« L'honnête homme, a-t-on dit, est celui qui ne se pique de rien. » Notre collaborateur et ami le marquis Auguste de Queux de Saint-Hilaire en fit aussi l'expérience. *Ne se piquer de rien*, quelle originalité, dans un temps où l'on ne craint pas, en général, de *se piquer*, et de laisser voir son mérite, fût-ce au prix d'un peu de pédantisme! Aimer la science, la cultiver assidûment, sans en tirer parti, l'aimer en amoureux, tout simplement pour elle-même, et se faire pardonner à force de grâce, d'entrain, d'amabilité, voilà un caractère rare, élevé, sympathique, un vrai caractère de grand seigneur moderne, qui ne prétendait pas aux hommages officiels, mais qui eût mérité le pinceau de La Bruyère. M. de Saint-Hilaire, parfait galant homme, digne de la plus réelle considération, se vantait de ne pas même faire partie du conseil municipal de son village. Pourquoi? était-ce rigorisme excessif, orgueil déplacé, bizarrerie d'humeur? non, tout simplement une disposition particulière du cœur. Obligeant, amical, serviable au delà de toute expression, il acquit plus que personne de vrais amis; mais il préférait l'amitié aux grandeurs. Ignorant l'ambition, du moins pour lui-même, il ne connaissait pas de meilleure jouissance que de servir un ami, de mettre en lumière un mérite, tout en restant dans la pénombre, de découvrir un

homme de valeur, d'aider un étranger... C'est une bien puissante singularité que de prendre ainsi le cœur pour guide de sa vie, car où sont les autels que les Grecs élevaient jadis à l'Amitié ou a l'Amour? On y a placé la Raison, sévère déesse, qui, sans rendre les hommes beaucoup plus raisonnables, appauvrit parfois notre horizon. Combien de jeunes gens, égarés par l'exclusivisme de son culte, entrent dans la vie, comme dans un train de chemin de fer qui traverserait un désert, et choisissent leur compartiment pour manger, veiller, dormir, arriver plus ou moins confortablement au but final, sans se soucier d'autre chose que des buffets. Mais tel compartiment porte telle étiquette, l'autre représente une autre catégorie... M. de Saint-Hilaire, qui paraissait taillé sur un vieux modèle, avec sa haute stature, ses traits énergiques et fins, son regard clair, sa main toujours tendue vers une cordiale étreinte, préféra chevaucher librement, à la façon des anciens preux. Il ne fut ni banal ni vulgaire: son exquise politesse, ses grandes manières ne cachaient point le vide, elles servaient un cœur sympathique et chaud. Sa généreuse nature le portait d'un élan spontané vers tout ce qui paraissait élevé ou beau, il n'y avait pas chez lui une seule idée basse ou mesquinement personnelle [1]. Au premier abord, rien, dans sa verve amusante, dans son esprit pétillant, ne trahissait l'auteur d'une édition, déjà en six volumes, d'Eustache Deschamps, poète fort recommandable, quoique un peu indigeste : dès qu'il causait, à travers sa raillerie un peu sceptique apparaissait vite l'homme enthousiaste et convaincu, le gourmet au courant de toutes les manifestations intellectuelles. Qu'il y eût une exposition à organiser, une œuvre ou un homme à produire, M. de Saint-Hilaire le savait des premiers, parce qu'on avait réclamé son concours cordial [2].

Trois personnes, à des titres fort divers, enflammèrent sa jeunesse, au point d'orienter sa vie. Comme disciple de Rossini, il aima et pratiqua la musique avec passion. Le nom de Lamartine lui a toujours paru évoquer la splendeur, l'éclat, les orages,

1) Croiset, Discours prononcé à ses obsèques.
2) M. Bréal, *Le Temps*, 1er décembre 1889.

le souffle génial, dont les générations actuelles conservent à peine le souvenir; c'était pour lui une épreuve indicible d'entendre parfois discuter Lamartine, nier même la pensée puissante qui enlève certaines strophes vers l'idéal. A la poésie, M. de Saint-Hilaire paya son tribut par des travaux sur *Amphytrion*, sur les vieux fabulistes flamands, sur les *Cent ballades*, sur Deschamps. A la suite de Brunet de Presle, il devint helléniste consommé ; c'est ainsi qu'il nous appartenait. Depuis le xve siècle, comme on sait, la Grèce a le privilége de régir l'Occident et de fournir des aïeux aux nations civilisées; en France, notamment, elle prit le monopole de l'esthétique : c'est en son nom qu'au xviie siècle on s'embrasse, qu'en 1793 on s'égorge, et qu'aujourd'hui encore on goûte l'espérance de mœurs, sinon spartiates, du moins athéniennes, tandis que le même nom magique ouvre grandes les avenues de la science à un débris de statue, ou à un morceau d'inscription. Depuis plus de soixante ans, la Grèce moderne a bénéficié de ce mouvement; avec Homère et Hérodote, M. de Saint-Hilaire aussi adopta chaleureusement la cause des Hellènes. Il se fit le trait d'union de la Grèce et de la France. Il suivait avec passion le mouvement de la Grèce nouvelle, ses publications, sa presse, son théâtre, ses syllogues, sa politique. Il s'appliqua, dans une quantité d'articles ou de travaux, à répandre la connaissance de la jeune littérature grecque, si délicate déjà dans ses productions. Il voua une amitié fervente aux hellénistes français, MM. Egger, Miller, Croiset notamment, pour ne citer que les principaux. Son plus grand plaisir fut de présenter au public français le conteur grec, M. Bikélas, notre excellent collaborateur, que nos confrères, MM. Rubio y Lluch et Rogge, présentaient en Espagne et aux Pays-Bas. Il traduisit et recommanda fort humoristiquement le roman *Louki Laras*, il nous valut les *Lettres de Nicopolis à Olympie*, il se fit l'apôtre des *Nouvelles grecques*, et il voulut même lire en personne la première de ces Nouvelles, la *Sœur laide*, histoire pittoresque et émue d'un brave professeur de Syra, M. Platéas, qui, sauvé par un ami, M. Liakos, un jour de bain trop prolongé, voue à son sauveur une reconnaissance encombrante. M. Liakos devient amoureux et ne peut épouser l'objet de

sa flamme, parce qu'il existe une sœur aînée, affreuse, impossible à marier, dont des parents sans pitié veulent se défaire tout d'abord. M. Platéas surprend le secret ; vous devinez le reste. Il demande la main de la fille redoutée : étonnement et réserve des parents, surprise et incrédulité de la jeune fille, gradation des sentiments de M. Platéas, qui constate dans une glace sa propre laideur, sa décadence, puis, nouveau Colomb, découvre dans sa fiancée une série de perfections inconnues, bref un amour d'automne, brusquement né de visions rapides et rationnelles, le tout chamarré d'Homère, car j'oubliais de dire que le digne M. Platéas, un peu gourmé et passablement original, comme on voit, occupait une chaire de grec à Syra. M. de Saint-Hilaire interprétait cette nouvelle avec une verve, un entrain parfaits.

Notre ami ne suivit pas l'exemple de M. Platéas, il ne se maria point. Sa mère, femme distinguée, était restée veuve de bonne heure, et l'existence de son fils s'était solidarisée avec la sienne de la manière la plus profonde et la plus touchante. On ne pouvait pas prévoir la séparation de deux êtres si étroitement unis ; elle eut lieu pourtant, mais quand le fils resta seul, son foyer lui apparut trop vide, et la vie ne lui sembla plus la peine de vivre. Tout en conservant jusqu'au dernier jour ses apparences d'activité, notre excellent confrère a succombé à une blessure inguérissable. Il mourut dignement comme il avait vécu, en chrétien, léguant ses collections à des musées et son château de Saint-Hilaire aux Sœurs des pauvres. Les souvenirs d'amis sincères entourent sa mémoire. Dans la séance du 23 novembre-5 décembre 1889, la Chambre grecque, en apprenant sa mort, a noblement manifesté, par l'organe de MM. Kozakis et Théod. Delyannis, l'expression d'un vif et unanime regret.

L'aimable, le sympathique baron Alexandre de Warsberg, consul général d'Autriche-Hongrie à Venise, offrait avec le marquis de Saint-Hilaire des points de ressemblance extrêmement frappants, et il semble tout naturel que ces deux hommes, si proches par l'esprit, se trouvassent unis par une sorte de parenté intellectuelle comme celle qui résulte de notre association. Bien que né au service de la Prusse où son père, le baron Joseph,

chef et représentant d'une antique race d'origine lorraine[1], occupait la charge de chambellan de cour, Alexandre de Warsberg, comme l'ont fait, après lui, ses frères, entra directement au service de l'Autriche. En 1859, il débutait, à vingt-trois ans, avec le titre d'attaché à la lieutenance générale de Venise : là, son esprit s'enflamma au contact de l'Orient. Il se prit d'amour pour les horizons radieux, pour le beau ciel clair dont la tiédeur convenait à sa santé délicate : bienfaisante passion, qui remplit et embellit sa vie, car il fut un homme heureux. Aussi enthousiaste que séduisant, l'esprit toujours en mouvement, très sensible à toutes les manifestations de la beauté, il confondit dans son affection les brillants souvenirs de l'empire des doges et le monde merveilleux du cycle homérique. A cette poésie s'alliait un ardent patriotisme ; la prépondérance de la Maison de Habsbourg lui semblait un dogme, et il rêvait de l'étendre partout où Saint Marc avait posé sa griffe. Quel réveil en 1866, et quel véritable désespoir! Le comte Prokesch-Osten, son ami, tenta de le raisonner, de le ramener à plus de sang-froid, en lui montrant les incertitudes de l'avenir, la fragilité du *Bund*, la possibilité d'un rôle pour l'Autriche; la logique, la fierté de M. de Warsberg se révoltaient. Il ne s'est pas soumis, et jamais il n'a pu arriver à se reconnaître dans le nouvel ordre de choses. Par là, il appartenait à une génération presque disparue[2].

Entré depuis 1866 à l'administration centrale du ministère du commerce, il s'y consacra aux affaires d'Orient, et d'un premier voyage, exécuté en 1868-1869, naquit son livre : *Été en Orient*. Des motifs de santé le firent appeler au consulat de Corfou ; dès lors, il ne se lassa plus de parcourir la Méditerranée, dont il connut bientôt les moindres rivages. « Qui veut comprendre le poète doit aller au pays du poète », a-t-il dit ; ainsi, l'*Odyssée* sous le bras, il voulut se donner toutes les visions homériques : il pénétra la Lycie, la Bithynie, et rapporta trois volumes de notes qui

1) Dont beaucoup de membres se sont illustrés. Grimm, dans sa Correspondance, parle d'une baronne de Warsberg qui, dès son arrivée à Paris, devint la « reine du carnaval ». M. Rouiller, qui nous donne ces détails, se demande si son mari n'était pas ministre de l'Électeur de Trèves.

2) *Münchner Allgemeine Zeitung*, 13 juin 1889.

parurent en 1878 sous le nom de *Paysages odysséens*. Sa mort a arrêté une autre suite de *Paysages homériques*, inaugurée en 1884. Le baron Warsberg se défendait de passer pour un écrivain, bien qu'il collaborât de temps en temps à la *Münchner Allgemeine Zeitung* ; il se qualifiait de « *dilettante* de la plume, photographe, dessinateur d'après nature... » Il avait écrit ses notes à la hâte, à son campement, sur le pont d'un bateau, dans le feu d'une première impression, sous le coup des sentiments d'un érudit et d'un artiste : il entendait les imprimer telles, portant le cachet de leur forme primesautière. Il voyageait avec foi, avec bonheur, comme un pèlerin prêt à tout oublier dans l'ineffable contemplation des lieux aimés. Il goûtait, avec une joie profonde, l'ampleur, la simplicité, le caractère patriarcal de la vie en Orient : l'antique berceau de la civilisation lui semblait conserver une réserve de jeunesse, où la société d'Occident alanguie, étriquée, devenue mesquine et banale, viendrait, un jour, reprendre vigueur. En attendant, il conviait chacun à « retremper son âme dans le sens de la vérité et de la foi, sur ce sol historique béni de Dieu ».

Infidèle à une seule de ses passions, la politique, qu'il cherchait à oublier, M. de Warsberg rayonnait ainsi par une satisfaction communicative. On sait qu'il fut assez heureux pour gagner à son enthousiasme une auguste princesse. S. M. l'Impératrice-reine d'Autriche-Hongrie daigna se l'attacher, avec le titre de chambellan, comme compagnon de ses nombreux voyages à Corfou et dans les îles Ioniennes. Comme lui, la noble souveraine subit l'attraction et presque la nécessité de l'idéal. Elle lui ordonna de dresser des plans pour l'érection d'un palais dans le goût antique, sur les bords de la mer Ionienne. M. de Warsberg se mit à l'œuvre avec ardeur : il n'a pu voir se réaliser son rêve, mais les plans subsistent, et, malgré de douloureuses vicissitudes, ils restent en bonnes mains.

A la fin de 1887, M. de Warsberg rentrait joyeusement, comme consul général, dans la ville de sa jeunesse, à Venise : « Venise ne m'a fait aucun mal pendant vingt-quatre ans... Je l'aime au-dessus de toute chose... son souvenir tue chez moi

toute autre impression ; je lui resterai éternellement fidèle. »... Il y projetait de grands travaux, notamment la mise en œuvre d'un *splendide trésor*, comme il disait, la correspondance de Gentz avec la comtesse Fuchs...

Le *Wiener Zeitung* lui a rendu un hommage ému et bien mérité : « Sept années, dit-elle, ont suffi pour montrer quel fonctionnaire consciencieux et patriote l'État possédait dans cet homme, admirablement doué et d'une science étendue. »

M. de Warsberg laisse une biographie qui passe pour un modèle du genre, celle de son ami le comte Prokesch-Osten, l'historien de la Grèce et des Balkans, l'ancien envoyé d'Autriche à Athènes, à Francfort et à Constantinople.

Sir Francis Ottiwell Adams, né à Halifax en 1825, entré au service en 1852, et mis à la retraite l'an dernier, avait passé ainsi trente-sept ans dans la carrière diplomatique, comme secrétaire à Stockholm, à Pétersbourg, à Washington, à Yeddo, comme secrétaire et chargé d'affaires de S. M. Britannique à Berlin de 1872 à 1874, de 1874 à 1882 comme ministre plénipotentiaire chargé d'affaires à Paris, et enfin à la tête de la légation britannique de Berne. Malgré une carrière si variée et si complète, M. Adams restait à Berne tel que ses vieux amis (l'ambassadeur de la République française à Londres pourrait en témoigner) l'avaient connu sur les bancs de Trinity College, à Cambridge ; très correct de tenue et de langage, l'esprit fort ouvert, tout sympathique par sa rondeur affable, sa cordialité, son humour. Un sentiment inné de curiosité et d'observation le portait à s'assimiler les divers pays où il passait et à prendre part à leur vie. Il voyagea comme un touriste privilégié, ayant eu d'ailleurs le bonheur de ne jamais se trouver mêlé à une négociation pénible ou trop épineuse. Il se plut à Yeddo, dont il consacra le souvenir dans un livre fort agréable. A Berlin, il assista à la formation du nouvel Empire ; à Paris, il vit se constituer, parmi bien des crises, la nouvelle République. Son tact lui permit de tout observer du rivage et de se faire beaucoup d'amis, surtout à Paris où il séjourna huit ans. Il joua un rôle important comme premier représentant de la Reine dans une réunion essentiellement paci-

fique, le Congrès postal de 1878. De même à Berne, dans les conférences sur la propriété littéraire, son esprit conciliateur et modérateur, son activité, son influence, ses saillies, sa gaîté même n'ont pas nui au succès de la conférence, et notre collaborateur, M. Lavollée, a pu mieux que personne en témoigner.

Dans l'heureux pays où le *tourisme* tient une si grande place, M. Adams, maître de lui, consciencieux et convaincu, entendit prendre réellement la tête de la colonie anglaise : à près de soixante ans, il se fit touriste; plus que touriste : *grimpeur*. L'annaliste autorisé de la diplomatie britannique, M. Browning, nous raconte ses exploits. M. Adams fit l'ascension du Galenstock; il reçut, en 1880, le diplôme de membre honoraire de l'Alpin-Club. Il parlait, avec enthousiasme, du panorama dont il jouissait à Berne même, de sa table de travail, et « c'était vraiment curieux, dit M. Browning, de voir avec quelle impatience cet homme, qui avait passé tant d'années dans les grandes capitales, comptait les jours qui le séparaient du départ pour sa vallée de l'Oberland ».

A force d'être Anglais en Suisse, M. Adams devint un véritable Suisse. Il avait dans l'Oberland le centre de sa popularité; il appelait en riant l'*Hôtel de l'Ours* de Grindelwald son château : « Votre ministre, écrivait l'un des derniers présidents de la Confédération, est plutôt un ami que le représentant d'une puissance étrangère. » Il employait ses heures de loisir à réunir les matériaux d'une histoire de Suisse [1]. Honoré, lors de sa retraite, de l'ordre du Bain et du titre de *sir*, il projeta de partager ses loisirs entre les Alpes et les bords de la Tamise; il est mort subitement à Grindelwald, au retour d'une excursion. Ses restes, portés par des guides, et couverts seulement de rhododendrons et d'édelweiss, furent déposés, selon son désir, en vue des sommets neigeux qui lui paraissaient un sublime échelon vers le ciel et dont il n'avait pu se détacher.

Nous avons encore perdu M. le conseiller Francisco Octaviano de Almeida Rosa, sénateur au Brésil; M. le comte de Camondo, M. le comte Rochaïd Daddah, M. Benoît Brunswick, pu-

1) Il publia un livre très apprécié : *The Swiss Confederation.*

bliciste distingué qui connaissait à fond l'Orient ; M. Armand Hayem, homme d'une grâce éprouvée et d'un savoir très étendu ; M. Diaz Sanchez, le savant gouverneur du pittoresque château qui renferme les archives de Castille et d'Aragon ; M. Paul Delaroche, un tout jeune homme, presque un enfant, héritier de noms illustres, qui laisse le souvenir d'une grâce et d'une sympathie indicibles..... ; deux membres enfin de la grande communauté grecque de Constantinople, MM. Georgantopoulo, de Syra, et Herocles Basiades, le premier, avocat fort estimé, docteur en droit de l'Université d'Athènes ; le second, docteur en médecine, tous deux fort attachés à ce qui relevait du monde des idées, même en dehors de leur profession, et surtout à ce qui intéressait la Grèce. M. Georgantopoulo est mort d'une manière presque tragique, au milieu d'un discours qu'il prononçait dans un syllogue. On comprend l'impression produite par un tel événement, frappant un homme dont on a pu dire qu'on le trouvait « quelquefois adversaire, mais toujours ami ». M. Basiades, malgré son âge, avait voulu venir, l'été dernier, à Paris, représenter la Grèce au Congrès d'enseignement secondaire et supérieur, dont il fut un des vice-présidents. Jamais il ne reculait devant une démarche de ce genre : deux fois il eut la mission de représenter à Athènes les Grecs de Constantinople dans des circonstances officielles, en 1861 et 1868 ; il les représenta aussi deux fois à des fêtes de l'Université d'Athènes. Le seul nom de la Grèce lui faisait tout quitter ; il vouait à sa race un culte pour lequel il aurait volontiers tout sacrifié. C'est lui, en réalité, qui fonda le Syllogue littéraire de Constantinople, devenu depuis lors la souche de tant d'autres, et il le présida plusieurs fois. Le caractère principal de son esprit était une facilité d'assimilation vraiment incroyable ; il publia des travaux d'une extrême variété depuis une édition estimée de Démosthènes jusqu'à des mémoires de chimie. Malheureusement, un incendie dévora en 1870 les manuscrits de ses éditions savantes, et l'édition de Démosthènes resta au premier volume. Les travaux de ses débuts littéraires lui avaient valu, en 1848, le titre de docteur en philosophie *ad honorem* de l'Université de Leipzig. Il passa par les écoles de Cons-

tantinople, d'Athènes, de Paris, de Berlin; il reçut son diplôme de docteur en médecine dans cette dernière ville. Sa pratique médicale fort active s'unit toujours au goût le plus vif pour les études littéraires.

Tant de coups n'ont pas porté atteinte à la vitalité de notre Société, dont la puissance expansive, nous l'espérons, s'affirmera de plus en plus. Pour assurer le service de la Société, le Conseil d'administration a provisoirement pourvu à ses propres vides; les noms de MM. Léon Say, Wallon, le comte Renaud de Moustier, qu'il propose à vos suffrages, n'ont pas besoin de justifications; nous vous demandons de ratifier ces choix, appelés à compléter un Conseil auquel la Société doit tant. L'état-major des membres correspondants, chefs et guides de notre œuvre, directeurs de nos sections, s'est accru par suite de notre réorganisation en Russie et en Suisse. Dire que LL. EE. MM. de Martens et le baron Bühler ont accepté de nous diriger, l'un à Pétersbourg, l'autre à Moscou, est faire à notre œuvre un compliment si délicat que je n'ose insister. M. Decrue de Stoutz est devenu notre chef à Genève; des sections se sont fondées dans les cantons de Fribourg, des Grisons, de Neuchâtel, de Saint-Gall, de Schwytz, de Vaud, sous la direction de MM. le comte de Diesbach, le lieutenant-colonel de Sprecher de Bernegg, le docteur Jean de Pury, le pasteur Maury, le baron de Reding-Biberegg, van Muyden.

Nos publications ont embrassé comme toujours les sujets les plus variés. Vous avez lu les lettres de M. de Talleyrand, les intéressants travaux de MM. Chéruel, d'Avril, de Vorges, de Loreto, Boulay de la Meurthe, Engelhardt, Vandal, Baudrillart, des Portes, de Westman, Olivi, tous si remarquables, les comptes rendus, si nombreux et si importants, que nous avons donnés.

Le beau volume de M. Baudrillart a été mis *gratuitement* à votre disposition.

Nous comptions distribuer cette année le Recueil d'instructions, de MM. Rouiller et Gyóry, dont j'ai eu l'honneur de vous parler l'an dernier. M. Rouiller y travaille toujours, avec une ardeur que soutient la pensée du service rendu à la science. En at-

tendant l'achèvement de son œuvre, le Conseil a décidé la publication d'un Recueil de documents relatifs au Concordat français, par M. le comte Boulay de la Meurthe.

Depuis près de vingt ans, M. Boulay de la Meurthe amasse, avec une patience admirable, les correspondances et les documents relatifs aux rapports de la France avec le Saint-Siège pendant la période difficile du Directoire, du Consulat et de l'Empire. Il prépare à ce sujet un grand ouvrage ; mais il a pensé que, dans une matière si grave, on aimerait à prendre connaissance des pièces principales du débat et à saisir par soi-même la physionomie de la négociation. Il a donc opéré à notre intention un choix des pièces importantes. Ces pièces forment un récit animé, et le simple lecteur trouvera, à les suivre, le même agrément que le savant ou l'homme d'État à les consulter.

La question des rapports de l'État avec la Papauté tient tant de place dans les préoccupations politiques qu'à ce titre seul il semblerait intéressant de réunir en un corps les pièces, presque toutes inédites, d'une des principales négociations de ce genre, le Concordat français. Mais comme vous le savez, Messieurs, le Concordat français résulte d'une préparation qui a présenté un caractère tout particulier. Jamais peut-être, œuvre de si longue durée ne sortit de négociation si agitée; au lieu d'une étude calme et réfléchie entre deux pouvoirs, traitant sur un pied d'égalité ou de respect mutuel, nous nous trouvons là en pleine mêlée européenne. Et au milieu de cette Europe en tumulte et en armes, la circonspection tenace de la cour de Rome d'un côté, le scepticisme véhément et autoritaire du premier Consul, de l'autre, s'approchent, tout en craignant de se rapprocher. Ils représentent deux mondes si profondément hostiles ! il existe entre eux de tels abîmes ! Aussi, point d'allure réglée dans les pourparlers, pas même une tournure à proprement parler normale. Des coups de canons la traversent; elle est ouverte aux rumeurs du dehors. Péniblement mise en marche, nous la voyons bientôt retardée, puis suspendue, puis entravée à plusieurs reprises ; elle reprend avec peine, difficilement. Le premier Consul se heurte souvent à des soucis d'ordre extérieur ou intérieur; la cour de

Rome, hantée par le spectre de la république romaine et le souvenir du sort de Pie VI, s'avance, de crise en crise, sur un terrain douloureux... Et encore s'il ne s'agissait que des questions traitées à Paris, si toute la négociation tenait dans les dépêches de l'agent du Saint-Siège en France!... Parfois, il faut en chercher le mot dans les instructions de Louis XVIII à son représentant de Rome, dans les lettres des généraux français en Italie, de Murat, notamment, qui occupait l'État romain, dans les dépêches des ambassadeurs des diverses puissances près le Saint-Siège... Toutes ces pièces donnent à la négociation son caractère véritablement européen. Nous comptons que le travail préparé par M. Boulay de la Meurthe apportera une contribution fort importante à l'histoire diplomatique du commencement du siècle. M. le baron de Courcel veut bien en suivre l'impression avec l'auteur, comme commissaire de la Société.

Laissez-moi, Messieurs, finir ce trop long rapport par un appel spécialement adressé à nos membres éloignés. Il semble parfois que la distance qui nous sépare semble inspirer à plusieurs d'entre nous une sorte de réserve, et faire hésiter à communiquer des travaux ou des projets. Ou tout au plus ne croit-on devoir entretenir la Société que de questions où la France joue un rôle important. Rappelons que notre programme, qui s'applique à l'histoire des relations des peuples, présente un caractère essentiellement international et embrasse tous les faits internationaux, sans acception de temps, de lieu, ou de parties en cause, pourvu qu'il ne s'agisse point de l'histoire intérieure des États ou de négociations encore ouvertes. Tous les membres de la Société jouissent de droits strictement égaux, sauf les nécessités du contrôle scientifique et de l'organisation matérielle. Chacun, du reste, possède à sa portée un membre correspondant, près duquel il trouvera son pilote naturel, et, s'il en est besoin, son conseil. J'ajoute que les communications lointaines jouissent d'un tour de faveur, parce qu'elles répondent spécialement à notre programme, qui est d'unir les forces éparses, d'associer les bonnes volontés dispersées, d'arriver par des travaux parallèles

à dégager la vérité, que le travail unilatéral atteint si difficilement, en matière d'histoire diplomatique. Faisons des vœux pour que ce mouvement de cohésion et de contrôle réciproque s'opère aisément par le moyen de notre Société et que nous voyions par là se multiplier le nombre de nos membres et de nos productions.

R. de Maulde.

COMPTE RENDU DU TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

La situation financière que nous avions l'honneur de vous présenter l'an dernier faisait ressortir un solde créditeur de 3.937 fr. 92, provenant à la fois d'une augmentation dans nos recettes et d'économies réalisées sur les frais d'administration de la Société au cours de l'exercice précédent.

Pendant l'année 1889, cet excédent s'est encore amélioré, et, tandis que les recettes se chiffrent par 10.452 fr. 25, les dépenses, réduites de nouveau, ne s'élèvent plus qu'à 7.997 fr. 52, laissant intacte une somme de 2.454 fr. 73 qui, réunie au solde des exercices précédents, a élevé notre réserve disponible à 6.392 fr. 65.

Votre Conseil, sur la proposition de son Comité des finances, a pensé que désormais, l'existence de la Société étant assurée par le service normal de ses cotisations, il serait sage de songer à l'avenir et de créer un fonds d'épargne qui deviendrait une réserve précieuse pour l'œuvre à laquelle vous êtes associés. Une somme de 5.000 francs environ a été employée à cet effet, et votre Société est aujourd'hui propriétaire de onze obligations de la Compagnie d'Orléans, qui, jointes à deux titres de rente de 15 francs chacun, provenant du rachat de cotisations annuelles, constituent un commencement de portefeuille que nous espérons voir grossir dans les années qui suivront.

En même temps, obéissant à une promesse faite au début de notre existence, le Conseil a jugé l'heure venue de suivre l'exemple donné par plusieurs Sociétés similaires, en complétant la Revue trimestrielle, qui vous est adressée, par la publication de recueils

documentaires sur les grands événements de l'histoire diplomatique.

Un premier volume écrit par M. Alfred Baudrillart vous a été distribué ainsi au commencement de cette année; un ouvrage nouveau, affecté à l'exercice 1890, est actuellement sous presse et vous sera remis, nous l'espérons, dans le cours du second semestre.

Les charges imposées à la Société par cette publication sont comprises dans les prévisions budgétaires, adoptées par le Conseil, et elles seront couvertes au moyen des ressources normales que nous obtenons des cotisations de nos adhérents.

Le nombre de ces dernières s'est peu accru ; cependant, si lente que soit la progression, elle est constante et elle confirme les espérances que nous avions fondées, au début, sur la prospérité et sur l'avenir de la Société.

Au point de vue financier, cet avenir nous paraît désormais assuré : en face de l'augmentation ininterrompue de nos recettes, nous pouvons prévoir, dans un délai rapproché, de nouvelles et importantes économies sur les dépenses affectées tant à la Revue qu'aux publications qui l'accompagnent. Votre Conseil a profité, en effet, de l'échéance du contrat passé avec l'éditeur actuel de la Revue pour préparer de nouvelles conventions et organiser ses divers services sur des bases moins coûteuses. De ce chef, il espère réaliser une économie de 1.200 francs environ par année, dont une partie pourra être heureusement employée à apporter à nos recueils des modifications de détail, profitables à la renommée et au développement de la Société, et dont l'autre ira grossir notre réserve disponible.

Si ces dispositions vous paraissent justifiées, nous vous prions de leur donner votre assentiment et d'approuver en même temps les comptes de l'exercice 1889, que nous venons de vous exposer.

Octave Noel.

NOTES DE VOYAGE

DU COMTE GIANDEMARIA

ENVOYÉ DU DUC DE PARME A LA COUR DE LOUIS XIV (1680)

Le mariage du dauphin, fils de Louis XIV, avec Madame, fille de l'Électeur de Bavière, était un événement qui attira l'attention de toutes les cours d'Europe et auquel même les petits princes d'Italie ne voulurent pas rester étrangers. Ainsi Ranuce Farnèse, duc de Parme, saisit avec empressement cette occasion pour témoigner à Louis XIV, qui touchait alors à l'apogée de sa grandeur, ses sentiments d'admiration et de dévouement. A cet effet, il choisit le comte Giandemaria, un des gentilshommes les plus distingués de sa cour, pour apporter au roi de France l'expression de ses félicitations.

Le comte Giandemaria, après avoir reçu les instructions et les lettres ducales de créance, quitta Plaisance, où résidait sa famille, dans la matinée du 10 avril 1680, prenant place dans une chaise de poste, en compagnie d'un secrétaire et d'un valet de chambre, et se faisant précéder par un courrier de la cour, à cheval.

Après avoir traversé Milan, Novare, Verceil, il arrivait à Turin dans la soirée du 13 et, de suite, il se rendit chez le marquis de Saint-Thomas, premier secrétaire d'État du duc de Savoie. Par son entremise, il obtint une audience chez la duchesse de Savoie, Marie de Nemours, alors régente, pendant la minorité de son fils, Victor-Amédée II. Il trouva la duchesse dans son cabinet, ayant à ses côtés le jeune duc son fils, entourée par un grand nombre de dames et de cavaliers, parmi lesquels l'abbé d'Estrades, ambassadeur de France, qui fréquentait habituel-

lement le cercle intime de la régente. L'envoyé de Parme fut frappé de la beauté de la duchesse et, dans ses notes de voyage, il fait les plus grands éloges de l'éclat de son teint et de ses longs cheveux blonds. Ses éloges ne s'adressent pas uniquement à ses attraits extérieurs, mais aussi à l'habileté avec laquelle elle dirige les affaires d'État, prenant pour base de sa politique l'amitié de la France, amitié dictée non seulement par les sentiments qui l'attachent à sa patrie, mais par la prudence qui lui était inspirée par un puissant voisin, possesseur de Pignerol, une des clefs des Alpes.

Dans la journée du 17 avril, le comte Giandemaria se remet en route et, après avoir très péniblement traversé le mont Cenis, à cause d'une tourmente de neige, au coucher du soleil du 22, il arrive à Pont-Beauvoisin, ancienne frontière du duché de Savoie avec la France. Ses malles sont soumises à la visite de la douane, et les employés s'acquittent de leurs devoirs avec la plus grande urbanité, tout en ne se laissant pas séduire par l'offre de pourboires. Le 24 avril, il entre à Lyon, où il descend à l'hôtel de l'*Écu de France*, et y séjourne jusqu'au 27, s'occupant à visiter les choses les plus marquantes de la ville. Il mentionne le couvent des religieuses de Saint-Benoît, qui ne sont pas cloîtrées, et dont la mère-abbesse doit appartenir à la plus grande noblesse ; le musée de l'abbé Cervieri, où sont exposés un grand nombre d'objets, comme montres, sculptures en ivoire, boîtes, instruments de mathématiques, travaillés avec la plus exquise finesse de la main même de l'abbé. Le 28, l'envoyé de Parme s'embarque sur la Saône, prenant le coche d'eau qui partait trois fois la semaine avec les voyageurs pour Paris. Le fleuve ayant débordé à la suite de fortes pluies, le voyage est très lent. A Châlons, notre voyageur quitte le coche d'eau pour poursuivre son chemin dans une chaise de poste tirée par quatre chevaux qu'on change toutes les trois heures. Enfin, le soir du 5 mai, l'envoyé de Parme entre à Paris et s'installe à l'*hôtel d'Angleterre*, au faubourg Saint-Germain, dans des appartements dont il se plaît à louer la commodité. Ses premiers soins sont de se procurer des domestiques et des voitures conformément au rang qu'il occu-

pait: ensuite il s'empresse de dépêcher son secrétaire chez le résident de Parme, l'abbé Vittorio Siri, pour lui faire parvenir une lettre de son souverain, dans laquelle on lui fait part de la mission dont est chargé le comte Giandemaria. L'abbé Siri était un historien de grande valeur et qui, par ses écrits, très favorables à la France, avait attiré sur lui les sympathies de la cour et mérité la protection de Richelieu et de Mazarin. Dans la première entrevue qu'il eut avec l'envoyé de Parme, il s'empressa de l'instruire de certaines formes d'étiquette nouvellement introduites par M. Colbert-Croissy, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, sur lesquelles formes il fallait s'entendre, avant de procéder aux démarches nécessaires pour obtenir les audiences chez le roi et la famille royale. Il paraît que le nouveau secrétaire d'État ne voulait plus céder le pas aux résidents et aux envoyés des princes italiens, ainsi que cela s'était pratiqué jusqu'alors. Les diplomates italiens s'étaient entendus pour repousser cette prétention et pour maintenir intégralement l'ancienne étiquette, ne voulant renoncer à aucune de leurs prérogatives, à moins d'avis contraire de la part de leurs souverains respectifs, auxquels ils s'étaient adressés pour avoir des instructions. En présence de cet état de choses, le comte Giandemaria prend la résolution d'attendre les ordres de sa cour et de conserver l'incognito, employant ses loisirs à visiter Paris, comme simple gentilhomme. Voilà donc l'envoyé de Parme qui commence sa vie de curieux, prenant note de tout ce qui le frappe. Il admire avant tout la position de Paris au milieu d'une plaine entourée de collines délicieuses et arrosées par la Seine. Son attention est attirée par le Pont-Neuf, décoré par la statue en bronze d'Henri IV, et surtout par une horloge, mise en mouvement par l'eau de la Seine. Il considère la Seine et la Marne comme deux nourrices chargées de l'entretien de Paris dont il résume la description de la manière suivante :

« La ville de Paris a une étendue d'au moins quatorze milles italiens (à peu près 20 kilomètres). Des palais majestueux se voient de tous les côtés, puis des places spacieuses coupant de larges

avenues. Enfin, Paris, selon son dire, est une ville telle que son étendue et la variété de ses constructions produisent un étonnement si grand que l'esprit en conçoit une impression confuse et désordonnée. »

Il se promène dans les jardins des Tuileries un soir, lorsque la reine et la dauphine, venues de Saint-Germain où la cour séjournait en ce moment-là, pour assister à une cérémonie religieuse dans l'église de Notre-Dame, s'y trouvèrent aussi. L'envoyé de Parme affirme que la foule de beau monde était telle que les deux princesses avaient de la peine à avancer. Ce spectacle frappe tellement l'imagination du comte Giandemaria qu'il écrit dans ses notes, avec l'emphase caractéristique du XVIIe siècle, que la ville de Paris est la Rome de la France et que, si l'Europe était une bague, Paris en serait le chaton. Il visita aussi le palais du Parlement auquel on arrive par de larges escaliers qui aboutissent à des galeries, sur lesquelles s'ouvrent des boutiques fournies des marchandises les plus variées et desservies par des femmes aux manières les plus engageantes. Rien n'échappe à l'examen de notre envoyé, qui finit par déclarer que Paris est la huitième merveille du monde et se résume en disant que tout ce que l'intelligence humaine peut désirer se trouve concentré en Paris. Ayant été informé que le roi devait passer une revue des gardes du corps et des mousquetaires dans les environs de Saint-Germain, il s'empresse de s'y rendre. A cette revue prennent part huit escadrons de gardes du corps et deux de mousquetaires. Le roi avec une grande suite passe à travers les rangs, examinant minutieusement l'armement de chaque garde et le harnachement de chaque cheval, et, dès qu'il s'aperçoit d'une irrégularité quelconque, il s'empresse de donner les ordres pour la faire rectifier. La reine, avec la dauphine en voiture, à côté de laquelle chevauche le dauphin, suit aussi la revue.

Sur ces entrefaites, M. Colbert-Croissy, mieux avisé, fit savoir qu'il renonçait à la prétention de prendre le pas sur les envoyés extraordinaires étrangers, se le réservant cependant sur les résidents. La difficulté qui avait retardé l'accomplissement de sa

mission se trouvant par là aplanie, le comte Giandemaria se rend dans la journée du 26 mai à Fontainebleau, où la cour venait d'établir sa résidence. Il se loge provisoirement dans la maison d'un des gens d'armes du roi, attendu que toutes les autres habitations étaient retenues par les personnes de la cour.

Dès le lendemain de son arrivée, l'envoyé de Parme s'occupe de ses audiences, expédiant son secrétaire chez M. Colbert-Croissy pour demander l'heure à laquelle il lui conviendrait de le recevoir. On lui fit savoir qu'il serait reçu par le secrétaire d'État à trois heures de ce même jour. A l'heure qui lui fut désignée, le comte Giandemaria se présente à la demeure de M. Colbert-Croissy, mais l'ambassadeur de Venise se trouvant en conférence avec lui, il est introduit dans un salon contigu au cabinet de travail du secrétaire d'État. A peine l'ambassadeur de Venise se fut-il éloigné que M. Colbert-Croissy vient immédiatement à la rencontre de l'envoyé et, lui cédant la droite, le conduit dans son cabinet particulier. Ayant ouvert la lettre du duc de Parme, qui lui était destinée, il s'exprime dans les termes les plus sympathiques à l'égard de la maison Farnèse, ajoutant que, dès qu'il pourra voir le roi, il lui fera part de cette mission et prendra ses ordres à propos de l'audience. Ensuite M. Colbert-Croissy entretient l'envoyé sur les affaires d'Italie, faisant les éloges des objets d'art conservés avec tant de soins dans le palais ducal de Parme et dans celui de Farnèse à Rome. Au moment de prendre congé, M. Colbert-Croissy accompagne le représentant du duc de Parme jusqu'à la porte de sortie de son appartement. Mais les gens de service du comte Giandemaria qui se trouvaient dans l'antichambre, observèrent que le secrétaire d'État s'était arrêté, en l'accompagnant, trois pas plus tôt qu'avec l'ambassadeur de Venise.

Les arrangements pour l'audience royale ayant été convenus dans la matinée du 28 mai, les deux introducteurs des ambassadeurs, MM. de Bonneuil et Giraud, se présentèrent au logis de l'envoyé de Parme avec deux voitures de la cour; dans la première, celle dite du roi, le comte Giandemaria prit place, ayant à ses côtés M. de Bonneuil; dans la seconde, celle de la reine, mon-

tèrent le secrétaire de l'envoyé avec M. Giraud. La domesticité suivit dans la voiture particulière du comte. A l'arrivée au château, ce dernier fut introduit dans une longue galerie où il dut attendre que le roi eût congédié les ambassadeurs de Pologne et de Savoie, qui l'avaient précédé. Dès que ces derniers furent partis, on fit passer l'envoyé dans un salon communiquant à celui où le roi se tenait. Après quelques instants d'attente, le comte Giandemaria est invité à entrer dans la chambre de toilette, par laquelle il passe dans le salon royal. Louis XIV se trouvait assis dans un fauteuil assez éloigné de la muraille, au dossier duquel s'appuyaient les deux premiers gentilshommes de la chambre, le duc de Créquy et le duc de Gèvres. Le salon royal était presque entièrement occupé par la grande noblesse de France, se tenant sur un double rang en face et sur les côtés du trône. L'envoyé de Parme s'avance lentement, s'inclinant à trois reprises, et chaque fois le roi répond en ôtant légèrement son chapeau. Dès qu'il fut arrivé à une distance convenable, l'envoyé prononce une courte allocution pour exposer le but de sa mission, faisant en même temps allusion aux exploits du roi et à la grandeur de son génie, à l'aide duquel il avait su remporter sur lui-même une victoire, aussi signalée que celles sur ses ennemis, en restituant la paix à l'Europe. Il conclut en disant que le duc, son maître, désirant s'associer à la joie générale, avec laquelle tous les princes avaient reçu la nouvelle du mariage du dauphin avec Madame de Bavière, l'avait chargé de lui présenter ses félicitations. Louis XIV, avant de répondre, voulut s'assurer que le comte Giandemaria comprenait la langue française et ensuite prononça les paroles suivantes : « Je suis bien aise de recevoir les marques d'affection de mon cousin le duc de Parme, à l'occasion du mariage de mon fils, et je le serai aussi de pouvoir de mon côté lui en donner des preuves, si l'opportunité se présentait de lui rendre service. » L'envoyé ayant répété les mêmes compliments au nom de la duchesse de Parme, le roi répliqua : « Vous remercierez madame la duchesse de sa civilité et vous lui direz que je lui suis bien obligé. »

Pour les audiences de la reine et des autres membres de la

famille royale, les introducteurs des ambassadeurs avertirent l'envoyé de Parme qu'il n'existait pas une étiquette spéciale. Il fut, par conséquent, de suite introduit chez le dauphin, qu'il trouva assis sur une petite chaise et entouré par un grand nombre de gentilshommes. Les choses se passèrent dans cette audience à peu près comme pour celle de chez le roi. En sortant de l'audience du dauphin, il passa à celle du duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, et à celle de la duchesse d'Orléans, fille du palatin Charles-Louis. Le comte Giandemaria était muni des lettres du duc et de la duchesse de Parme pour tous les membres de la famille royale, excepté pour le duc et duchesse d'Orléans, à cause d'un différend, qui n'était pas encore aplani, sur le titre qu'il aurait fallu leur donner. A l'audience chez la reine assistaient aussi le dauphin, la dauphine, le duc et la duchesse d'Orléans, le duc d'Enghien, le prince Conti, ainsi qu'une foule de cavaliers et de dames. La série des audiences prit fin avec celle chez la dauphine qui était assise, ayant à ses côtés la duchesse d'Orléans, le prince Conti et une suite de courtisans. Dans l'après-dîner, toute la famille royale suivit une chasse au sanglier dans une partie de la forêt, située à deux lieues du château. Le comte Giandemaria, qui fut invité à y assister, exprime son admiration à la vue de cinq cents cavaliers en costume de chasse, montés sur de fringants chevaux, et de plus de cinquante équipages de chasse à six chevaux, occupés par des dames très élégantes. Des toiles fermaient l'emplacement où la chasse devait avoir lieu. On tua cinq sangliers dont un de la main même du dauphin. Au coucher du soleil, la cour rentra au château pour assister à une comédie représentée par la troupe italienne. Dans les intermèdes, Mlle Saint-Christophe et d'autres artistes françaises chantèrent des ariettes.

Mais pour mieux suivre le comte Giandemaria pendant son séjour à la cour de Fontainebleau, nous n'avons qu'à reproduire ses notes mêmes sur l'emploi de ses journées.

Jeudi 29 mai. – Je me rends au château pour assister au lever du roi qui a lieu en présence des princes de sang et de toute la cour. Cette cérémonie une fois terminée, le roi se lève de la chaise

qu'il occupait au milieu de la chambre, pour s'agenouiller sur un prie-Dieu, ayant à ses côtés le cardinal de Bouillon, son premier grand-aumônier, et, après une courte prière, il se rend dans son cabinet de travail, où il accueille en audience le prince de Furstenberg qui va rentrer en Allemagne. Ensuite il va rejoindre le conseil des ministres qu'il préside depuis dix heures jusqu'à midi. Étant descendu pour entendre la messe dans la chapelle, accompagné par les princes et toute la cour, il s'agenouille avec la reine, lui ayant à ses côtés le cardinal de Bouillon et le Père La Chaise, son confesseur, la reine, le cardinal Bonzy, son grand-aumônier, et l'évêque de Reims, grand-maître de la chapelle. Le long de la chapelle sur un double rang, les genoux à terre, se tiennent les évêques et les abbés, pendant que les membres de la famille royale, agenouillés aussi sur de larges coussins, occupent la place derrière le prie-Dieu de Leurs Majestés. La messe est accompagnée de motets chantés par les musiciens attachés à la chapelle royale, comme mieux n'aurait pu être fait, même en Italie. Après la messe tout le monde remonte dans les grands appartements où la table était déjà dressée pour le dîner. Le roi et la reine prennent place au centre sur de grands fauteuils faisant face à la porte d'entrée des services. A un des bouts de la table est assis le dauphin, à l'autre la dauphine sur des tabourets. Presque en face du roi et de la reine se placent le duc et la duchesse d'Orléans. La conversation est générale selon la coutume adoptée à la cour de France, où tous les gentilshommes, français comme étrangers, peuvent librement assister au banquet royal. Le dîner est terminé vers les trois heures et la famille royale se rend de nouveau à la chapelle pour assister aux vêpres, ce jour étant la fête de l'Ascension. La reine reste constamment agenouillée, pendant que le roi de temps en temps se repose dans un fauteuil. Ensuite on se promène le long du canal. Le roi cependant n'y parut que fort tard en voiture avec la dauphine et le duc d'Orléans. La voiture royale est entourée par plus de cent gentilshommes à cheval. La reine prend part à la promenade, mais séparément, ayant goûté auparavant au pied d'une fontaine dans les jardins.

Vendredi 30 mai. — Je me rends au palais de M. Colbert-Croissy pour lui offrir mes remerciements à la suite des audiences qui me furent accordées. Mais il est indisposé et je ne puis parvenir jusqu'à lui. J'assiste au lever du roi où tout se passe comme la veille. Seulement le roi se fait servir le déjeuner sur une petite table placée près du fauteuil où il s'était habillé, étant pressé, devant se

rendre à deux heures à la chasse avec le dauphin. Pour ce motif. l'audience qui devait être donnée à l'ambassadeur de Hollande est différée à dimanche et pour la même raison le conseil des ministres est très court. Je suis invité à dîner chez M. de Villeneuve, grand maître-d'hôtel de la reine. En attendant l'heure de m'y rendre, je passe dans les appartements du cardinal d'Estrées, à qui j'avais été présenté quelques instants auparavant dans la grande galerie. Le cardinal est très prévoyant pour moi et veut bien me rappeler que son père avait guerroyé contre les Barberini avec le duc Édouard Farnèse. L'heure du dîner ayant sonné, je me rends chez M. de Villeneuve où je me trouve avec les ambassadeurs de Hollande et de Brandebourg. Le dîner a été splendide. Dans la distribution des places on ne suit aucune règle de préséance. Chacun choisit la place qui lui est le plus agréable. Après le dîner, je reçois l'invitation de suivre le roi à la chasse du cerf, mais je décline l'invitation, n'ayant pas de cheval dressé à ce genre d'exercice. L'ambassadeur de Venise et l'envoyé de Savoie, M. de Chatillon, vont rejoindre le roi. A 8 heures du soir, je me rends au théâtre où l'on représente une comédie française. Je suis frappé de l'élégance des dames qui paraissent couvertes de bijoux. Après le théâtre j'assiste au souper du roi qui se passe en public comme le dîner.

Samedi 31 mai. — Je me rends chez M. Colbert-Croissy qui, après avoir reçu la visite de l'ambassadeur de Pologne, me fait entrer dans son cabinet. Je le remercie de l'accueil qu'on a bien voulu me faire. Sa réponse fut on ne peut plus courtoise, et le secrétaire d'État me rappela les faveurs dont il avait été comblé par la cour de Parme à l'occasion du traité qu'il avait négocié à Rome avec le pape Alexandre VII, lors de la restauration de la maison Farnèse dans les États de Castro et de Roncillon, selon les instances qui lui avaient été faites par le marquis Marius Giandemaria, résident de Parme à Rome et mon oncle paternel. M. Colbert-Croissy m'ayant demandé si j'avais été satisfait de mon séjour à Fontainebleau et si j'avais l'intention de le prolonger, je lui répondis que les faveurs que j'avais reçues dans la cour la plus splendide d'Europe seraient plus que suffisantes pour m'empêcher de songer à mon départ, mais que d'un autre côté j'étais pressé de me rendre chez le duc mon maître pour l'instruire de l'empressement avec lequel j'avais été accueilli ici et que, par conséquent, je le priais de me procurer mes audiences de congé : le ministre promit de me le faire connaître par l'entremise des introducteurs des ambassadeurs. Au moment de prendre congé de lui, M. Colbert-Croissy m'engage à dîner pour

le lendemain dimanche. En quittant le secrétaire d'État, je me rends dans la grande galerie pour y attendre le passage du roi qui doit se rendre à la messe. La promenade du soir est interrompue par un violent ouragan. J'assiste ensuite à la Comédie française qui fut très attrayante, surtout à cause des chansonnettes qui furent exécutées aux entr'actes. A minuit le roi va souper dans la cour des fontaines dans un petit pavillon auquel on n'arrive que par eau.

Dimanche 2 juin. — Ce matin sont admis par le roi en audience les ambassadeurs de Hollande que la République a désignés comme médiateurs au sujet des différends qui tout dernièrement ont surgi entre la France et l'Espagne, cette dernière prétendant garder pour elle le titre de duc de Bourgogne ainsi que le droit de conférer l'ordre de la Toison d'or. Il paraît que les deux ambassadeurs ont peu d'espoir dans la réussite de leur mission. Après eux l'ambassadeur d'Angleterre est admis auprès du roi. Lui aussi est chargé de la même négociation, mais ses démarches resteront sans résultat. A l'heure du dîner je passe chez Mme Colbert-Croissy où je trouve la comtesse d'Estrées, l'abbé Colbert, archevêque de Rouen, et trois autres personnages de la cour. Après le dîner je m'amuse à regarder jouer la comtesse d'Estrées à l'*hombre* et plus tard je vais à la chasse du sanglier où le roi court quelque danger, un sanglier ayant grièvement blessé le cheval qu'il montait.

Lundi 3 juin. — Le roi, aussitôt après son lever, se met à table et écoute la messe. Il s'entretient pendant une heure avec l'abbé Gabriel de Languedoc, célèbre médecin, pour s'enquérir sur la maladie aux jambes dont est affecté le duc de Maine, son fils naturel. Au moment de se rendre dans la salle de conseil, il reçoit en passant le prince de Brunswick, s'inclinant légèrement vers lui, la tête découverte. Dans l'antichambre je rencontre le cardinal Bonzy qui m'engage à dîner pour demain. Je passe la soirée au théâtre où l'on joue une comédie italienne à laquelle prennent part quatre frères Scaramuzza.

Mardi 4 juin. — Après le lever du roi, je passe chez M. Colbert-Croissy pour lui rappeler sa promesse de me procurer mes audiences de congé. Je dîne chez le cardinal de Bonzy qui boit à la santé du duc de Parme en rappelant l'aimable accueil qu'il en eut lors de son voyage à Rome, à l'occasion du conclave. Mes audiences de congé sont fixées pour demain.

Mercredi 5 juin. — A huit heures et demie du matin, les intro-

ducteurs des ambassadeurs se présentent chez moi, et avec le même cérémonial que le jour de ma présentation, je suis conduit au château. Après son lever, le roi donne d'abord audience à l'ambassadeur de Venise et ensuite, restant debout, à l'ambassadeur de Savoie, que lui est présenté par l'envoyé ordinaire de cette cour, M. de Chatillon. Enfin moi-même je suis admis à formuler mon compliment d'adieu, auquel le roi répond avec des phrases de courtoisie. Ensuite je suis introduit successivement chez le dauphin, la reine et la dauphine. Je dîne dans les appartements du duc d'Enghien, avec les introducteurs des ambassadeurs, le résident de Florence et le grand maître d'hôtel du roi. Je suis reconduit à mon logement dans les voitures de la cour. Je n'ai pas eu d'audience chez le duc et la duchesse d'Orléans, car à l'exception du roi, de la reine, du dauphin et de la dauphine, les autres princes de sang ne reçoivent en audience qu'une seule fois.

Jeudi 6 juin. — Je me rends, dans la matinée, chez M. Colbert-Croissy pour lui faire mes adieux. Je le rencontre au moment où il part au château et je me borne à un simple compliment. Je vais prendre congé de Mme Colbert-Croissy qui me remercie pour des éventails, des gants et des parfums de Rome que je lui avais offert.

Vendredi 7 juin. — Ce matin les introducteurs des ambassadeurs me confient les lettres royales en réponse à celles que j'ai apportées du duc et de la duchesse de Parme, excepté cependant celles de la reine qui me seront confiées dans quelques jours, son secrétaire particulier se trouvant absent. Ils me remettent aussi un portrait du roi encadré de diamants, en me disant que Sa Majesté ayant agréé ma mission, voulait me témoigner sa satisfaction par l'envoi de son portrait. J'exprime ma plus vive reconnaissance pour cette haute marque de la faveur royale et, en même temps, je les informe que je viens de déposer chez le joaillier du roi un modeste témoignage de ma gratitude pour les services qu'ils m'avaient rendu. Ce témoignage consiste pour M. de Bonneuil premier introducteur des ambassadeurs, en un billet de 400 francs, pour M. Giraud, deuxième introducteur, un de 200 francs. Ces messieurs m'expriment leur reconnaissance dans les termes les plus chaleureux. Dans l'après-dîner, je visite pour la dernière fois M. Colbert-Croissy qui veut bien m'exprimer son désir de servir la maison Farnèse, ajoutant, qu'en me disant cela il sait être l'interprète fidèle des sentiments du roi. Au moment de me congédier, le secrétaire d'État m'accompagne jusqu'en haut de l'escalier, quand, à l'ordinaire, il s'arrête à la porte qui donne sur l'escalier.

A présent, dans les notes de voyage du comte Giandemaria, nous trouvons quelques appréciations sur le roi, la famille royale, son gouvernement et aussi sur la situation politique de la France en ce moment-là. Le comte Giandemaria, sans être un homme d'État ni un diplomate expérimenté, se livre dans ses notes à des considérations, qui prouvent qu'il observait bien ce qui se passait autour de lui. Nous croyons donc intéressant de résumer brièvement son jugement sur la cour de Louis XIV et sur sa politique.

Louis XIV a atteint l'âge de 42 ans et mérite en tout le titre de « grand », qui lui a été conféré par son peuple. Il est doué d'une prudence sans égale et dirige les affaires d'État avec autant d'énergie que d'habileté. Très vaillant en guerre, il sait commander à ses armées avec l'expérience qu'il a acquise pendant ses nombreuses campagnes. Il administre la justice avec une admirable impartialité et sait allier la clémence à la rigueur. Sa générosité est sans limites. Il est affable sans affectation. Ses hautes qualités ne permettent pas de s'arrêter sur quelques faiblesses auxquelles les natures d'élite même ne parviennent pas à échapper. Parmi ces faiblesses, il faut noter son penchant pour les aventures galantes. Ces petits travers n'exercent pas d'influence sur les affaires d'État, et surtout sur celles qui touchent à la justice. Louis XIV commande au royaume le plus florissant d'Europe et tient dans ses mains le pouvoir avec une telle fermeté que les États voisins en tremblent et que les plus éloignés restent aveuglés par l'éclat de sa fortune. La reine occupe la seconde place dans le royaume. Marie-Thérèse d'Espagne est une princesse très vertueuse et se distingue par sa piété, la pureté de ses mœurs et son tact parfait. Elle est très respectée par le roi qui la récompense ainsi de l'affection profonde qu'elle nourrit pour lui. Elle prend part aux réjouissances de la cour sans se mêler aucunement des affaires d'État desquelles le roi est très jaloux. Elle aime tendrement le dauphin, son fils unique, et est aimée par le peuple à cause de son esprit charitable. Tout en étant à peu près du même âge que le roi, elle conserve les traces d'une très grande beauté. Le dauphin répond parfaitement aux soins avec lesquels le roi a dirigé son éducation. Il est courageux et plein de vigueur, de manière que les espérances les plus justifiées se fondent sur lui. Il aurait peut-être déjà donné des preuves de sa capacité, n'était la comparaison avec la splendeur de son père. Il est très beau et d'un maintien plein de majesté. Sa taille est bien faite, son

teint est blanc et ses cheveux sont blonds. Il est peut-être un des princes les plus charmants d'Europe. Il aime les études, l'exercice de la chasse et paraît plus disposé à l'entraînement de la guerre qu'à celui de l'amour. Madame la dauphine, Chrétienne de Bavière, ne paraît pas née dans une cour allemande, mais sortie d'une des cours plus élégantes d'Italie. Elle s'est déjà faite aux usages français et a su se captiver les sympathies de toute la France en commençant par le roi qui l'aime tendrement. Son teint est brun et le visage plein, mais malgré cela elle possède de l'attrait et les qualités de son esprit correspondent à celles de son extérieur. Elle parle facilement quatre langues, est très instruite dans les sciences, connaissant à fond l'histoire. On attend impatiemment qu'elle se trouve en état de donner un héritier au trône. Philippe de Bourbon, duc d'Orléans, frère du roi et sa femme, fille du prince palatin du Rhin, occupent une grande place dans le respect de la cour, étant les plus proches parents du roi. Mais malgré cela ils se tiennent à l'écart, ne se mêlant en rien aux affaires d'État et dépendent en tout du bon plaisir du roi. Ils jouissent d'une certaine popularité, le duc surtout à cause de ses exploits sur les champs de bataille. A la tête des autres princes du sang se trouve Louis de Bourbon, prince de Condé, dont le nom est celui du plus vaillant prince de son siècle. Il a atteint à présent l'âge de 60 ans et est tourmenté par la podagre de manière qu'il est forcé de se tenir à l'écart. Son fils, Henri Jules, duc d'Enghien et son neveu Louis Armand, prince de Conti, sont tout à fait dignes du sang royal qui court dans leurs veines. Le duc d'Enghien s'est déjà distingué dans les armes et dans les affaires politiques.

Louis XIV gouverne ses États d'après son bon plaisir et à l'encontre de ses devanciers qui dépendaient des résolutions du parlement de Paris, celui-ci à présent dépend de la volonté du roi et conserve à peine quelques traces de ses anciens privilèges, se limitant à exécuter les ordonnances royales ; aussi l'opinion prévaut que le roi se fait plutôt craindre qu'aimer. Depuis la mort du cardinal Mazarin il n'y a plus de premier ministre, car le roi sait combien ces fonctions éveillaient de mécontentement et préfère agir seul. Cependant il aime à se conseiller, mais il est doué d'un esprit si subtil que de suite il sait choisir l'avis qui lui paraît le meilleur et se l'approprier comme si lui-même en était l'auteur. Le conseil royal, appelé le cabinet, se compose du grand chancelier Michel Le Tellier, du maréchal Villeroy, du marquis de Châteauneuf et des trois secrétaires d'État, Jean-Baptiste Colbert, son frère Charles, baron de Croissy, et le marquis de Louvois, fils du grand chancelier.

Parmi ces trois secrétaires d'État, le plus éminent est Jean-Baptiste Colbert, surintendant aux finances, qu'il administre avec la plus grande sagesse. Son frère Charles est celui qui, en qualité d'ambassadeur, eut la mission de se rendre en Bavière pour négocier le mariage du dauphin. A présent, il dirige les affaires étrangères comme le marquis de Louvois dirige celles de la guerre. Louis XIV se trouve avoir atteint tout ce que la fortune peut offrir à qui a tout fait pour la mériter. Il est parvenu à imposer la paix aux amis comme aux ennemis, ainsi que le prouve le traité de Nimègue entre les États-Généraux de la Hollande, l'Espagne, l'Empire et les autres puissances du nord. Tous ces États se sont empressés d'accepter les conditions proposées par la France. Il faut cependant admettre que la tranquillité dont à présent jouit l'Europe est due aussi à l'Angleterre, laquelle, jalouse des conquêtes et des accroissements de la France, parut pour un instant disposée à tourner contre elle ses armes. Mais le roi, avec la perspicacité qui sait calmer les passions, saisit le moment opportun pour arrêter la marche de ses armées victorieuses, en vue de ne pas les exposer à des revers qu'une guerre avec l'Angleterre aurait pu entraîner. Malgré ces apparences, on ne croit pas à la durée de la paix, car on se rappelle la coutume des Français de s'affranchir des dangers qui peuvent surgir à la suite de troubles intérieurs, en provoquant des guerres à l'étranger. Il est bien vrai que la paix est signée, mais en attendant la France ne désarme pas ; au contraire, elle augmente ses armées et le roi paraît être à la recherche d'un prétexte pour rompre avec l'Espagne et l'Empire. En attendant l'Autriche tâche, en négociant des traités de réciproque garantie, de liguer entre elles l'Angleterre, la Hollande et les princes d'Allemagne, s'efforçant de propager dans tous les États le soupçon que le roi de France aspire non seulement à se rendre maître de toutes les Flandres, mais qu'il aspire également à soumettre les princes du Rhin, pour assurer l'élection du dauphin comme roi des Romains, événement qui a été prophétisé par plusieurs historiens. Louis XIV s'applique énergiquement à combattre ces velléités de coalition et on affirme que, moyennant des fortes sommes d'argent, il entretient dans le parlement anglais la division entre les partis. Par le fréquent envoi d'agents en Allemagne, il veut détourner tantôt l'un tantôt l'autre des princes allemands de se joindre à l'Autriche. Ses efforts se concentrent surtout sur l'Électeur de Brandebourg pour l'avoir à tout prix de son côté. Il en use de même avec la Suède et le Danemark. Enfin il ne néglige rien pour arriver à ses fins. En attendant, il obtient ce résultat, d'épuiser les forces de ses adver-

saires en maintenant ses armées prêtes à entrer en campagne. Pendant que la situation financière des États étrangers est des plus désastreuses, celle de la France se maintient dans des conditions très propères. Le roi, pendant les dernières guerres, a eu bien soin de faire nourrir ses troupes par les pays qu'elles occupaient. On calcule que la rente de l'État monte à 150 millions, et les finances sont si bien administrées qu'on attribue à la France une richesse supérieure à celle qu'elle possède réellement. Dans les forteresses du royaume plus de 100,000 hommes tiennent garnison et on fait monter à 70,000 hommes l'armée prête à entrer en campagne, Chaque nouvelle levée, avant de se fondre dans l'armée mobile. s'exerce pendant un certain temps au maniement des armes, dans l'intérieur des forteresses. Le soldat est bien armé et bien équipé. L'uniforme est fourni par l'État, mais chaque soldat en devient le propriétaire par un décompte graduel sur sa paye. A l'aide d'une prévidente organisation introduite dans l'armée, le roi peut continuer les opérations de la guerre pendant l'hiver, ayant accumulé dans des magasins proches des endroits où les troupes doivent agir tout ce qui est nécessaire pour leur entretien. Le roi est d'un courage indomptable, et bien souvent ses généraux durent l'arracher du plus fort de la mêlée, presque avec violence. Les plus vaillants hommes de guerre sont le duc de Créquy, le maréchal de Schomberg, le maréchal Bellefonds, maréchal Humières, maréchal d'Estrades, maréchal duc de Lorges, neveu du vicomte de Turenne, maréchal duc de la Feuillade, duc de Duras, comte de Montbrun, marquis de Chamilly, marquis de Boufflers. Très imposantes sont aussi les forces navales de la France. Dans les ports de l'Océan, sous le commandement du comte d'Estrées, se trouvent réunis plusieurs vaisseaux de haut bord destinés à protéger le commerce avec l'Amérique. Dans les ports de la Méditerranée, une flotte sous le commandement du marquis de Noailles et de Duquesne est toujours prête à mettre à la voile pour repousser les exploits téméraires des États barbaresques. Les rapports de Louis XIV avec l'Italie sont très corrects, bien qu'avec le pape Innocent XI il y ait eu des difficultés motivées par des brefs adressés au roi, conçus dans des termes assez violents, le roi y étant accusé d'avoir exigé arbitrairement certaines *régales*.

Le comte Giandemaria entreprit son voyage de retour le 10 juin et, en parcourant à peu près le même itinéraire que lors de

son premier voyage, dans l'avant-midi du 27 du même mois, il rentrait à Parme, où il s'empressa de se présenter au duc son maître pour lui exposer les résultats de sa mission. La duchesse de Parme témoigna aussi un vif désir de voir le comte Giandemaria pour être bien renseignée sur les splendeurs de la cour de Louis XIV et sur ses usages. Le comte Giandemaria, en adroit courtisan, lui fit hommage alors de deux poupées qu'il s'était procurées à Paris et dont les habillements représentaient avec exactitude les costumes portés à la cour de France, ce qui prouve que Paris possédait déjà en ce temps-là un sceptre que personne n'ose lui contester, le sceptre du bon goût et de l'élégance.

GREPPI.

L'ARRIVÉE DU BARON DE BARANTE

A SAINT-PÉTERSBOURG

(*Décembre 1835*)

Le 11 septembre 1835, M. de Barante quittait l'ambassade de Sardaigne pour représenter la France près la cour de Russie. Il succédait au maréchal Maison, appelé quelques mois auparavant au ministère de la guerre. La mission, confiée à M. de Barante par le duc de Broglie, pour être d'une importance bien autrement considérable, n'en avait pas moins quelque analogie avec celle qu'il venait de remplir à Turin. Accrédité en 1830 auprès d'un gouvernement que la révolution de Juillet et le caractère de la monarchie nouvelle avaient profondément blessé dans ses sentiments et effrayé dans quelques-uns de ses intérêts, il s'était trouvé en face de sympathies ouvertement exprimées pour le régime tombé, et d'un concours plus dissimulé, mais non moins réel, donné aux partisans aventureux de Mme la duchesse de Berri. Ces difficultés dont sa prudence et sa fermeté avaient triomphé, il allait, en partie, les rencontrer encore à Saint-Pétersbourg.

De toutes les grandes puissances, la Russie était peut-être celle dont les événements de Juillet avaient le plus essentiellement modifié les rapports avec la France. Sous la Restauration, ces deux États étaient unis par une alliance qui semblait devoir se resserrer de plus en plus. Cette alliance, fondée sur la communauté d'adversaires et l'absence absolue de points de contact

et de motifs de rivalité, résistait à tous les efforts de l'Autriche pour la dissoudre. Si M. de Metternich réussit un instant à la refroidir, en inquiétant l'empereur Alexandre sur la stabilité de notre gouvernement devant le mouvement libéral, ses insinuations trop prodiguées avaient fini par perdre presque tout leur effet. Un peu plus tard, la franchise et l'efficacité de notre concours, au milieu des embarras où la guerre de Turquie jetait momentanément l'empereur Nicolas, fortifiait encore l'union des deux pays, en les mettant, vis-à-vis l'un de l'autre, sur le pied d'une égalité complète. En mesure d'exercer, à son tour, un rôle de protection, la France se relevait ainsi de l'infériorité où elle se voyait à l'égard de la Russie depuis 1814.

Mais, d'un côté, la Révolution de 1830 avait suscité sur plusieurs points, particulièrement en Pologne et en Belgique, des questions où les affections et les intérêts du cabinet de Saint-Pétersbourg s'étaient trouvés en opposition avec les nôtres ; de l'autre, elle avait amené entre la France et l'Angleterre un rapprochement dont le seul fait eût suffi pour modifier la nature de nos relations avec le gouvernement russe. Enfin, cette révolution, réaction puissante contre l'esprit des traités de 1816 et la Sainte-Alliance, c'est-à-dire contre les faits et la doctrine qui investissaient, depuis dix ans, la Russie d'une sorte de dictature européenne, attaquait à la fois cette nation dans toutes les susceptibilités de son ambition et de son orgueil. Ce dernier motif inspirait surtout à l'empereur Nicolas et à ses sujets une vive irritation contre la royauté nouvelle. A diverses reprises on put croire qu'elle se manifesterait par quelque coup d'éclat. Cependant, elle ne se traduisit jamais qu'en velléités hostiles. Formulée plus sérieusement, elle aurait rencontré dans la politique circonspecte de l'Autriche et de la Prusse une insurmontable barrière. Mais les sentiments malveillants du souverain du Nord, ainsi comprimés, n'en étaient que plus amers et plus intenses, et ils se révélaient souvent par d'impuissantes colères et de bizarres procédés. Pour n'en citer qu'un exemple, il suffit de rappeler les épreuves qu'eut à subir, en 1834, le duc de Trévise. Par un raffinement singulier, le tsar, en le comblant de prévenances, ostensiblement accordées à sa réputation

militaire, s'était constamment abstenu de lui adresser une seule parole qui se rapportât à son caractère diplomatique. Le maréchal Maison eut peut-être moins à se plaindre de l'attitude de l'empereur. Les réclamations justement émues de la cour des Tuileries, les résolutions qu'elle laissa entrevoir, avaient obtenu des égards dont on pouvait à la rigueur se contenter. Toutefois l'opiniâtreté avec laquelle, sans s'arrêter aux répugnances de ses alliés, Nicolas ne cessait de provoquer ces réunions extraordinaires, telles que les récentes conférences de Münichen-Gratz et de Tœplitz, les efforts qu'il y faisait pour former la ligue de l'Europe absolutiste contre l'Europe constitutionnelle, prouvaient suffisamment que, malgré des apparences meilleures, ses sentiments envers le roi Louis-Philippe ne variaient point. Il ne voulait pas voir, comme l'Autriche et la Prusse, cette monarchie, que son origine avait pu faire croire éphémère, consolidée par cinq années de gouvernement. Sans mentir à son titre et à ses doctrines, n'avait-elle pas contenu avec énergie et succès l'élément révolutionnaire?

Un pareil état de choses n'était point fait pour multiplier les relations diplomatiques; aussi, depuis 1830, s'était-on servi, et particulièrement dans l'incident hollando-belge, de l'intermédiaire de la Prusse et de l'Autriche. La question grecque avait marché en quelque sorte au hasard. Si, pour achever de décider la Porte à consentir à la délimitation des frontières du nouvel État; si, pour garantir un emprunt impérieusement réclamé par la Grèce, quelques communications durent nécessairement s'établir, elles avaient été des plus rares et des moins suivies. On conçoit facilement que les discordes civiles de l'Espagne et du Portugal ne provoquèrent aucun échange d'impressions entre les deux cours. La plus vulgaire prudence prescrivait d'éviter le moindre contact propre à accroître de déplorables dissentiments. Mais dans un temps si fécond en péripéties, il semblait difficile qu'un incident inattendu ne devînt le signal d'une rupture entre des politiques dont les intérêts étaient si nombreux et si étendus. Le danger avait paru imminent à une récente époque, lors des derniers événements d'Orient et des conventions d'Unkiar-

Skélessi. Aussitôt ce traité connu, la France comprit qu'elle ne pouvait faire de plus longs sacrifices à l'esprit de conciliation. De concert avec l'Angleterre, elle déclara que nous n'admettions pas les modifications apportées ainsi dans les rapports des États européens avec la Turquie. La Russie fit une réponse dont l'indifférence un peu dédaigneuse était évidemment affectée. Le gouvernement du roi, croyant inutile d'agiter une question que les faits seuls pourraient résoudre un jour, s'en tint à cette manifestation et ne s'associa ensuite qu'indirectement aux démarches de l'Angleterre à Constantinople, pour y obtenir sur le sens du traité des explications toujours éludées.

Depuis cette époque, jusqu'à la nomination de M. de Barante, aucune circonstance nouvelle n'était venue changer la position, prise deux ans auparavant. Pendant les premiers instants de sa mission, le nouvel ambassadeur ne devait probablement pas avoir à traiter officiellement de ces graves intérêts. Mais on pouvait supposer que ce sujet épineux serait abordé dans ses conversations avec les personnes influentes du pays et ses collègues du corps diplomatique. M. de Barante recevait comme instruction, à ce propos, de calculer son langage de manière à donner à entendre bien clairement que, sans contester à la Russie une juste part d'influence dans les affaires orientales, nous aurions l'œil ouvert sur tout ce qui tendrait à faire de cette influence une cause d'exclusion et de dommages contre les autres États.

La question d'Orient, malgré son importance, n'était pourtant pas la plus délicate des difficultés qui s'étaient élevées depuis cinq ans entre la France et la Russie. La question de Pologne contribuait bien autrement à aigrir l'empereur Nicolas. Au lendemain de 1830, le sentimentalisme politique, dont les affaires de Grèce avaient déjà provoqué une première explosion, s'était encore développé dans les esprits surexcités. Les factions révolutionnaires et bonapartistes, à ce moment étroitement unies, témoins de l'incendie allumé en Italie et en Belgique par la secousse de Juillet, ne rêvaient que propagande et guerres contre l'Europe de 1815. Elles ne négligaient pas, on le conçoit, d'exploiter les malheurs de la Pologne, en eux-mêmes fort de nature à s'emparer de l'imagina-

tion populaire. Aussi étaient-elles parvenues à déterminer un formidable mouvement de l'opinion publique en faveur d'une intervention armée. Résister de front à une telle pression aurait été imprudent de la part d'un gouvernement qui devait son existence à cette même opinion publique et dont les bases n'avaient pas encore été complètement affermies par Casimir Périer et le ministère du 11 novembre. D'un autre côté, prendre parti pour la nationalité polonaise était reformer la coalition presque rompue des trois puissances, autrefois complices de sa ruine. Le gouvernement français, avec une réserve des plus grandes, essaya d'entrer en communication avec le gouvernement russe, sinon pour plaider la cause de la Pologne, du moins pour obtenir plus de modération dans cette impitoyable répression. Quelques promesses furent faites à M. de Mortemart ; mais bientôt la chute de Varsovie et les événements dont elle fut suivie nous forçaient de reconnaître que notre intercession exaspérait encore le ressentiment du vainqueur. Un devoir d'humanité nous prescrivait donc une abstention nécessaire. En 1835, l'heure n'était pas sonnée pour l'ambassade de France de rompre ce pénible silence. Toutefois on ne défendait pas à M. de Barante de saisir, si quelque heureux hasard la lui fournissait, l'occasion de contribuer par une démarche opportune au soulagement de la Pologne ou de quelques-uns de ses enfants.

Tel était le tableau de la situation, tracée à M. de Barante par M. de Broglie dans les instructions qu'il lui remettait avant son départ. Le ministre des Affaires étrangères terminait son exposé par des considérations plus générales sur l'avenir de nos rapports avec la Russie. Sans méconnaître les avantages qu'avait eus pour nous et qu'offrirait peut-être plus tard l'alliance du cabinet de Saint-Pétersbourg, il ne croyait ni possible, ni à propos de la rétablir dans les circonstances actuelles. Les dissentiments paraissaient trop profonds ; on était d'ailleurs au lendemain du vote des lois de septembre ; l'opposition, qui cherchait à faire prendre ces mesures législatives pour le signal d'une réaction contre les principes de 1830, aurait été trop heureuse de trouver dans nos relations diplomatiques des arguments

de nature à donner une certaine vraisemblance à ses accusations. « Néanmoins, — ajoutait le duc de Broglie, — comme il peut surgir d'un moment à l'autre des questions, dans lesquelles il serait également de l'intérêt de la France et de la Russie de se concerter et de s'entendre, nous devons sans affectation travailler à nous replacer, par rapport au gouvernement russe, dans ces relations de bienveillance, au moins apparente, qui n'amènent pas toujours une entière réconciliation, mais qui, lorsqu'elle doit avoir lieu, la précèdent infailliblement. C'est à peu près sur ce pied que nous sommes avec la Prusse et l'Autriche. »

Le comte Pozzo et le maréchal Maison ayant simultanément quitté leur poste respectif, les ambassades des deux pays étaient restées en même temps vacantes. La France avait cru devoir attendre que la Russie fît la première démarche en désignant le comte Pahlen, et la nomination de notre représentant n'avait paru que quelques jours plus tard. L'arrivée du comte Pahlen fut également le signal du départ de M. de Barante qui se mit en route vers la fin de novembre. Aucune affaire urgente n'accélérait son voyage, et il avait mission de s'arrêter à Berlin pour pressentir, avec M. Bresson, quel serait l'accueil, fait au duc d'Orléans et au duc de Nemours, s'ils venaient rendre visite à la famille royale. En passant à Weimar, M. de Barante alla voir le baron de Fritsch, administrateur principal de ce petit État. Une invitation à dîner chez le grand-duc lui fut immédiatement envoyée.

Madame la grande-duchesse, sœur de l'empereur de Russie, — écrivait[1] le lendemain M. de Barante au ministre des Affaires étrangères, — m'a reçu avec un accueil bienveillant et, me parlant de la mission que je vais remplir, m'a dit qu'elle m'engageait à ne point emporter en Russie les préventions qui peut-être règnent en France contre ce pays, mais à en juger par mes propres et impartiales observations. J'ai assuré Son Altesse Impériale que je n'avais aucun préjugé à écarter et qu'en France on était tout disposé à

1) Dépêche datée de Berlin 9 décembre 1835.

entretenir avec la Russie des relations amicales, maintenant comme par le passé, et qu'il existait entre la société de Paris et la société de Saint-Pétersbourg une sorte de communauté et de sympathie qui ne pouvaient se perdre. Le grand-duc est entré peu de moments après et s'est tout aussitôt empressé à me demander des nouvelles du roi. Puis il s'est longuement et avec une sorte de volubilité livré à de grands éloges du caractère, de la sagesse, de l'habileté de notre souverain, et a parlé du regret de ne le point connaître personnellement. Ses compliments se sont portés ensuite sur la reine et sur l'éducation que le roi a donnée à ses fils; enfin il est impossible de faire paraître une plus grande bonne volonté. Le grand-duc a moins que peu d'esprit, il est souvent incohérent et sans mesure. Je savais d'avance ce que sa conversation a d'étrange et de décousu; on m'avait prévenu de l'espèce d'embarras qu'il cause sans cesse à la grande-duchesse, dont il blesse ou inquiète le goût délicat et les nobles manières. Pendant toute cette protestation de sentiments favorables au roi et à la France, elle ne s'est nullement associée à la conversation; mais comme elle est assez sourde, elle pouvait ne pas bien entendre ce que le grand-duc disait un peu vite et confusément. Plus tard et à diverses reprises, à propos de l'attentat du 28 juillet[1], grand sujet d'intérêt et de curiosité à l'étranger, elle s'est exprimée en termes fort convenables, déplorant non seulement le crime, mais donnant de justes louanges au courage du roi et demandant des détails sur cette triste journée.

J'ai dîné auprès de la grande-duchesse, et elle a bien voulu m'engager à revenir deux heures après à une soirée. Comme elle n'aime point à jouer, elle m'a fait asseoir auprès d'elle, et la conversation a encore été longue et diverse. Elle est évidemment fort spirituelle, mais sa surdité, mais son union avec un mari qui lui est si inégal, mais son séjour dans une petite ville de province, tandis que tout en elle respire le besoin et l'habitude d'une grande cour et d'un théâtre élevé, tout cela lui donne un aspect de tristesse et de découragement. Trente et un ans de cette vie-là ne semblent pas lui avoir inspiré de résignation. Il paraissait que ce fût un chagrin et un ennui du premier jour. C'est avec cette disposition qu'elle envisage et juge toutes choses. L'état général des affaires en Europe, l'esprit des peuples, le cours des idées, les opinions régnantes, le caractère de la littérature étaient sans cesse en termes généraux l'objet de remarques dédaigneuses et amères. C'étaient moins des jugements curieux que les impressions d'une personne spirituelle, qu'elle

1) L'attentat de Fieschi.

laissait tomber du haut de son rang de princesse, sans rien développer, sans s'animer, avec dégoût plutôt qu'avec vivacité. Ce qui donnait quelque intérêt à cette conversation, c'est qu'elle n'était générale et abstraite qu'en apparence. Tout y était allusion à l'empereur de Russie, à sa situation vis-à-vis de l'Europe, à la façon dont il est jugé, au peu d'aide qu'il rencontre pour la tâche qu'il se propose. L'injustice des préventions populaires, la position difficile des hommes qu'il gouverne, l'impossibilité de faire comprendre aux nations le bien qu'on veut leur faire : telles étaient les pensées non exprimées qui se laissaient entrevoir dans chaque parole de la grande-duchesse. Cependant elle n'a pu se renfermer constamment dans ce langage indirect et allusif. Il lui a fallu se livrer à un mouvement de tendresse et d'enthousiasme pour son frère; elle en a fait un portrait vif et animé, parlant de tous ses avantages, de ses grandes qualités, de son génie, de la noblesse et de la pureté de ses intentions. Et comme, pour entrer dans le sens de ce discours, je célébrais le courage et la fermeté de l'empereur de Russie, elle a rejeté cette sorte de louange. — « Bien des princes ont eu de la fermeté et du courage, » — disait-elle, — « mais ce qu'a mon frère, c'est de la justice et de la bonté » ; — insistant de la voix sur ce mot de bonté, et comme la conversation finissait sur ce sujet, elle a repris après quelque intervalle, avant de passer à autre chose : « Ce qu'il est surtout, c'est extrêmement bon. » — Il ne s'agissait, on le voit, nullement d'un jugement général; nous parlions clairement du discours de Varsovie et des articles de journaux.

En totalité, la conversation a été d'un ton bienveillant, et il y avait intention manifeste de m'anoncer un bon accueil à Pétersbourg. Beaucoup de paroles gracieuses et obligeantes m'ont été dites, lorsque j'ai pris congé du grand-duc et de la grande-duchesse.

J'avais passé une partie de la journée avec M. de Fritsch, ainsi que je l'ai dit à Votre Excellence. C'est un administrateur sensé. Il m'a paru que le gouvernement du duché de Weimar n'avait en aucune façon la prétention d'avoir une politique, et qu'on ne s'occupait point inutilement de telle ou telle opinion. Les États étaient assemblés en ce moment, et cela n'inquiétait et n'effrayait personne. Le grand-duc a des domaines considérables dont le revenu suffit à ses besoins. Il laisse aux États et à ses ministres le soin de régler les dépenses et les revenus publics, restant ainsi désintéressé dans le budget de l'État. L'accession aux douanes prussiennes réussit fort bien dans ce petit État, et je dois dire que, sur toute ma route, j'ai vu qu'on s'en applaudissait. Francfort seul n'y trouve point

son compte, mais ne peut faire autrement que de s'y réunir : son commerce souffrirait encore davantage de l'isolement. En somme, la partie de l'Allemagne que je viens de parcourir m'a semblé présenter un tableau de prospérité et de progrès industriels ; partout on bâtit, partout on parle d'entreprises nouvelles, de fabrications qui commencent ou s'agrandissent ; les populations sont heureuses et paraissent bien savoir qu'elles doivent ce bonheur à la paix. Une paix de vingt ans en Allemagne est une époque nouvelle dans l'histoire. Il en résulte des intérêts, des habitudes, des opinions qui ne sont plus semblables à l'état du passé. Ce n'est pas à moi, voyageur, et qui ai vu les choses en passant et d'une façon superficielle, qu'il convient de vous en entretenir, mais j'ai cru devoir vous dire ce qui m'a paru évident.

Arrivé à Berlin, M. de Barante reçut aussitôt de Frédéric-Guillaume une invitation à dîner pour le lendemain.

Les premières paroles du roi de Prusse ont été pour me demander des nouvelles du roi, pour professer des sentiments de haute estime et de considération pour lui ; il a parlé de la tâche difficile qu'il avait eue à remplir. Je n'ai point nié la difficulté ni le péril ; mais j'ai affirmé que le roi recueillait maintenant le fruit de ses peines, et que la France jouissait d'un calme qui était sa plus douce récompense. J'ai ajouté que le roi avait été aidé dans cette tâche par la politique des souverains sages, et que la paix du dehors avait maintenu la paix du dedans. Le roi de Prusse m'a dit alors que, pour son compte, il avait fait et ferait toujours tout ce qui dépendrait de lui, que ses sentiments ne pouvaient être douteux ; qu'il me chargeait d'en assurer de nouveau le roi, ainsi que de son attachement ; puis il m'a parlé de ma mission, disant qu'il espérait qu'elle serait heureuse. — « On ne doit pas douter, a-t-il dit, des intentions de l'empereur de Russie ; elles sont bonnes : il veut le repos de l'Europe. Je sais que ses relations particulières avec le roi ne sont pas telles qu'elles devraient être, telles que je le voudrais ; mais cela peut changer. Je désire que vous y puissiez contribuer, et en attendant, les rapports politiques ne doivent pas donner d'inquiétudes. » — Puis il a causé de l'activité de l'empereur de Russie, de son goût des voyages, de la rapidité de ses courses. — « Il est bien heureux de n'en pas être fatigué », — ajoutait-il. Il n'y avait ni blâme ni raillerie. La conversation simple et froide du roi de Prusse ne comporte rien de pareil. Cependant, ce n'était pas un accent d'approbation. Il serait inutile de rappeler le reste d'une conversa-

tion qui a été aussi longue, qui a repris après le dîner. Des souvenirs de ses voyages en France; un regret assez prononcé de ce que le comte Pozzo n'était plus ambassadeur de Russie à Paris, en rappelant qu'il y avait été utile au maintien de la paix en Europe; une mention particulière de M. de Talleyrand et des vues pacifiques que de tout temps il a apportées dans la politique; tels sont les autres traits qui demeurent dans ma mémoire. Tout cela était accompagné de choses fort obligeantes pour moi personnellement. Enfin, si je m'en rapporte à M. Bresson, qui connaît mieux que moi les habitudes du roi de Prusse, cette réception est aussi favorable que nous pouvions l'espérer, et il n'est pas ordinaire que ce prince ait un langage aussi explicite.

Le prince et la princesse royale se montrèrent des plus affables; le prince Auguste, que M. de Barante connaissait depuis longtemps, fut peut-être, dans une conversation intime, plus réservé à l'égard de notre gouvernement. Quant au prince Albert, le plus jeune des fils de Frédéric-Guillaume, et à la princesse Albert, fille du roi des Pays-Bas, l'un et l'autre reçurent à merveille notre envoyé, parlèrent de la France avec goût, et la princesse même sut à plus d'une reprise indiquer d'un ton dégagé et convenable la situation de son père vis-à-vis de la France.

Deux hommes dirigeaient alors les affaires de la Prusse : le prince de Wittgenstein, conseiller intime du roi, auprès duquel il exerçait le plus grand crédit, et M. Ancillon, ministre des Affaires étrangères.

Esprit ouvert, éclairé, nullement systématique, le premier comprenait parfaitement chez les autres une politique différente de celle dont il désirait le maintien dans son pays, et il savait allier à une réelle amitié pour la France sa fidélité à l'union des trois cours. Ces sentiments étaient partagés par le second, M. Ancillon, historien, publiciste, moraliste et philosophe assez estimé, dont tout le secret politique consistait dans une prudente temporisation. A sa demande, M. de Barante eut avec lui quelques entretiens sur l'ensemble de la situation de l'Europe, entretiens à qui la nature d'esprit de M. Ancillon et sa position dans

le gouvernement prussien prêtaient un caractère assez vague et plus général qu'applicable. Après avoir constaté les relations, pour ainsi dire muettes, des grandes puissances qui n'avaient en ce moment aucune affaire importante à traiter entre elles, leur désir sincère de la paix, qui ne les empêchait point d'être au fond partagées en deux camps différents, M. Ancillon critiqua, fort platoniquement, du reste, la politique anglo-française en Belgique, en Espagne et en Portugal. L'Angleterre surtout était l'objet de ses récriminations ; l'Angleterre, qui semblait vouloir instituer un nouveau droit public, créait ou détruisait des États et des gouvernements à elle toute seule. Il n'y avait nul moyen de s'entendre avec elle. Notre alliance se comprenait fort bien ; dans notre situation elle était nécessaire ; mais elle pesait sur nous d'une manière fâcheuse et nous détournait du penchant que nous avions à nous rapprocher de l'Europe continentale. Espérions-nous donc faire une trouée entre les grandes puissances du Nord ? Était-il vrai que nous tâtions l'Autriche pour la ramener à une alliance avec l'Angleterre et nous ? Erreur profonde de notre part devant l'union intime de la Prusse et de l'Autriche, gage précieux de la paix de l'Allemagne et conséquemment de la paix de l'Europe ! L'état de l'Orient ne nous donnait aucune chance. Il était vain de prévoir qu'en ce moment il y eût là une question. — « L'empereur Nicolas », ajoutait cet homme d'État, — « proteste qu'il n'a nulle idée d'agrandissement ni de conquête ; il serait insensé à lui de rien tenter contre le gré de l'Europe entière. Le roi de Prusse a, au fond, une grande influence sur ses déterminations. On ne peut rien sur son langage, sur ses façons, sur ses lubies ; mais lorsqu'il faut en venir à une résolution réelle et se décider de manière à accepter de graves conséquences, la raison revient, et on ne rejette pas les bons conseils. » — Nous devions donc être en repos de ce côté et ne pas imiter l'Angleterre qui, par sa méfiance, pouvait inciter et provoquer l'empereur de Russie. En résumé, M. Ancillon nous désirait une politique plus européenne et manifestait le vœu qu'une occasion se présentât d'ouvrir une conférence entre les cinq grandes puissances, mais il ne savait pas quelle occasion. Aux allégations de M. Ancillon, M. de

Barante répondit en affirmant que la France n'avait nullement l'intention de menacer la sécurité de l'Allemagne, en cherchant à troubler l'alliance qui en était la base. Dans le cas où la Russie éveillerait quelque inquiétude, la Prusse serait immédiatement mise au courant de nos alarmes et consultée sur les moyens de prévenir les funestes effets de l'ambition de l'empereur Nicolas. Il était fort simple, en attendant, de ne point accepter toute la sécurité que l'on voulait nous inspirer. Nous n'ignorions pas tout ce qui avait été inutilement essayé à Kalisch pour ranimer de vieilles rancunes et réchauffer les souvenirs de 1813.

Plus avant dans la pensée du gouvernement que M. Ancillon, le prince de Wittgenstein ne convenait pas de son importance et, s'il influait sur la direction politique, il ne se mêlait pas des affaires. Ses conversations avec M. de Barante furent simples comme entre gens du monde et ne ressemblèrent en rien à une conférence. Notre ambassadeur faisait suivre les éloges du prince sur la prudence politique de Louis-Philippe de considérations sur la sagesse du gouvernement prussien et l'union qui semblait régner entre le souverain et ses sujets, lorsque le prince l'arrêta:

« Nous avons bien aussi nos mécontents; on nous critique aussi, pas si fort que chez vous, cela ne fait pas tant de bruit; mais nous avons nos impatients, des sous-lieutenants qui voudraient de l'avancement, des jeunes princes qui ont des fantaisies de guerre. N'avez-vous pas la même chose? » — Là-dessus j'ai répondu, — écrit notre envoyé, — que M. le duc d'Orléans, tout en s'occupant de l'armée comme il importe, tout en éprouvant le penchant bien naturel de saisir chaque occasion d'activité et de périls, n'avait jamais souhaité la guerre, qu'il avait des opinions sages et conformes, par leur prudence, à la politique du roi. — Après quelques autres paroles, M. le prince de Wittgenstein a dit, sans que rien de ma part eût conduit à cette pensée : — « Mais il faudrait qu'il se mariât! » — « Si M. Bresson ne m'avait pas appris que déjà deux fois le prince avait touché cette corde, dans ses conversations, j'aurais peut-être essayé de savoir s'il y avait là-dessous une idée positive : j'ai craint de ne pas mener cette conversation aussi bien que M. Bresson, qui a une longue habitude du prince de Wittgenstein, et je n'ai rien voulu compromettre. Le roi m'avait

aussi parlé beaucoup de M. le duc d'Orléans et de son voyage en Afrique avec bienveillance, trouvant naturel qu'un jeune prince eût souhaité cette distraction et ait voulu voir un peu la guerre. J'avais eu soin de répondre que, comme M. le duc d'Orléans avait l'espérance de ne pas la voir en Europe, il avait été la chercher en Afrique. J'ai continué à être accueilli par le roi et sa famille avec la bienveillance la plus marquée, au point que cette réception a fini par prendre à Berlin une sorte de caractère politique. M. Bresson, qui connaît si bien ce pays et dont la position ici est si bonne, croit aussi qu'il y a là un symptôme manifeste d'une disposition très favorable. J'ai pensé qu'il y avait avantage à bien constater par un séjour un peu plus long, ces signes des bons sentiments de la cour de Prusse pour le roi et pour la France. L'effet en doit être heureux partout, et peut-être à Saint-Pétersbourg plus qu'ailleurs.

S'il me fallait exprimer quel jugement total j'emporterais de la situation politique du cabinet de Berlin, je dirais que ses liens sont plus intimes avec l'Autriche qu'avec la Russie, qu'il en a probablement toujours été ainsi depuis vingt ans, mais qu'en ce moment la différence est beaucoup plus sensible, parce qu'il y a un fond d'inquiétude et de déplaisance dans les impressions produites par la conduite de l'empereur Nicolas. On commence à croire que l'Europe pourrait être troublée par la Russie plutôt que par la France. On prend confiance à notre stabilité, mais on ne veut rien de nous que le maintien de la paix. Nos essais pour amener l'Autriche à une alliance ou à un concert tacite déplairaient ici plus encore qu'ils n'inquiéteraient, parce que l'on ne croit pas à leur succès. Cependant c'est la chose à quoi l'on prend garde aujourd'hui, mais un rapprochement opéré à la fois avec l'Autriche et avec la Prusse serait désiré, et peut-être cette vue politique n'est-elle pas sans quelque liaison avec les paroles de mariage qui ont été dites à M. Bresson et à moi. L'idée d'assurer un avenir pacifique se mêlerait sans doute à cette considération du moment[1].

M. de Barante trouva à la frontière russe le feldjäger, ordinairement chargé des voyages de l'impératrice, envoyé par le tsar avec les instructions les plus courtoises. Le 10 janvier, il présentait ses lettres de créance à l'empereur. Voici l'intéressant récit qu'il faisait de cette cérémonie[2] :

1) Dépêche datée de Berlin, 20 décembre 1835.
2) Dépêche datée de Saint-Pétersbourg, 12 janvier 1836.

J'ai été conduit au Palais et introduit avec toute l'étiquette pratiquée en pareille occasion. Je me proposais en remettant mes lettres de prononcer à l'empereur quelques mots, sinon solennels du moins un peu officiels, mais l'empereur m'a reçu dans son cabinet, seul. A peine étais-je entré que je me suis trouvé près de lui, et il m'a, sur-le-champ, adressé la parole avec une familiarité toute obligeante, parlant avec une sorte de volubilité facile et élégante qui ne laissait plus aucune place à ce que je me proposais de dire. La conversation a commencé par des compliments tout à fait personnels. L'empereur a assuré qu'il se ressouvenait de m'avoir vu à Paris, ce qui n'est vraiment pas possible ; il m'a entretenu des emplois que j'ai occupés, de la préfecture de la Vendée, des missions que j'ai eues comme auditeur. La conversation continuait toujours à son gré et telle qu'il la voulait, puis il a parlé de la diplomatie qui ne ressemblait plus à ce qu'elle avait été : — « Maintenant on se dit tout ; chacun a la même intention. chacun veut la paix, elle fait le bonheur de l'Europe. Vous avez vu combien l'Allemagne en profite et combien elle souhaite sa conservation. Quoi qu'on pense et quoi qu'on dise, c'est de même ici. La Russie aussi a besoin de la paix ; elle a fait quatre guerres depuis vingt ans; elles ont coûté beaucoup de millions et, ce qui est plus regrettable, la vie de trois ou quatre cent mille hommes. Il est temps de ne s'occuper que du bien des peuples; vous voyez que je vous parle sincèrement et que je n'ai pas d'arrière pensée », — et il me prenait la main en la serrant. — « On parle de guerre, mais elle ne se fait que par nécessité ou volonté; par nécessité il n'y en a aucune; personne ne veut rien, il n'y a nulle affaire, nulle difficulté. Par volonté, ni moi ni aucune autre personne ne veut la guerre. » — Tout cela était entremêlé de quelques mots de moi ; j'appuyais sur ce qui, dans les paroles de l'empereur, me semblait utile à remarquer ; je donnais aux choses une nuance qui se rapportât mieux à notre politique française ou à notre situation. Cependant je craignais que cette audience ne se passât sans qu'il y eût un mot de dit sur le roi, ce qui eût été grave. Il me semblait même que, pour échapper à cette obligation, l'empereur avait imprimé ce ton vif à la conversation et en avait aussitôt fait une causerie familière. Je guettais une occasion ; comme je tenais à la main mes lettres, l'empereur les a prises en disant : — « Il faut que je vous débarrasse de cela », — et il les a posées sur une table. Alors je lui ai dit que, dans sa bonté, il avait ôté à ma présentation tout caractère d'étiquette, de sorte que je n'avais pu lui adresser aucune parole officielle, ni lui porter l'assurance des sen-

timents du roi. La phrase qui avait précédé se rapportait au désir de la paix ; de sorte que le mot sentiment pouvait être mis dans son sens politique. Alors l'empereur s'est exécuté d'une bonne grâce, sans embarras, sans aigreur, mais aussi sans rien d'affectueux; il a parlé du roi, de ce que l'Europe lui doit pour la conservation de la paix, de la tâche difficile qu'il a entreprise, des succès qu'il y a obtenus, de son habileté, de sa sagesse. J'aidais à faire arriver toutes ces paroles et à prolonger cet article de la conversation. Il s'est ensuite exprimé sur le 28 juillet en fort bons termes, avec horreur, mais toujours avec un fond de froideur, ne rappelant ni le calme et la valeur du roi, ni ce que la reine avait dû éprouver; enfin rien ne ressemblait à ce que j'ai entendu à Berlin, puis il a ajouté : — « Ce crime a dessillé tous les yeux, et la situation en est devenue beaucoup meilleure. » — J'ai parlé des lois[1] et de leur parfaite conformité avec l'opinion générale. — « Il en faudra quelques autres », a dit l'empereur, — « et vous y viendrez. » — « Selon l'occasion et selon l'opinion », ai-je répondu ; « dans notre forme de gouvernement et dans notre situation, il faut attendre que l'opinion soit avertie et éclairée ; alors le mérite consiste à profiter du moment. » — Tout en continuant sur ce sujet, il lui est arrivé de me dire en reconnaissant notre bonne situation : — « Mais cela durera-t-il ? » — J'ai répliqué très froidement : — « Il n'y a pas une raison pour avoir sur cela d'inquiétude quelconque. » — Rien de plus n'a été ajouté sur ce ton.

Je voulais savoir si je pourrais entendre quelque parole sur M. le duc d'Orléans. Comme la circonstance l'indiquait, dans cette causerie si longue et si diverse, il m'a été facile de parler d'Alger; cela est venu à propos de l'armée française : l'empereur disait que le maréchal Maison, dont le nom est revenu souvent avec une entière bienveillance, devait être un bon ministre de la guerre, ferme et sévère sur la dicipline; — « car nous autres militaires, il faut nous mener droit et avec roideur; » — j'ai observé que l'armée française était accoutumée à une excellente et régulière discipline, et cela m'a servi de transition pour Alger. — « Cette expédition de Mascara a été bien menée et vigoureusement exécutée », — s'est écrié l'empereur; — » Vous avez là un homme de tête, un habile général, le maréchal Clauzel ». — Il y avait, on le voit, presque affectation à ne pas nommer M. le duc d'Orléans, à ne rien dire de sa bravoure et des dangers auxquels il s'est exposé.

A propos du caractère que la diplomatie a et doit avoir actuellement, l'Empereur m'a dit, sans que rien de ma part l'y eût

(1) Les lois de septembre 1835.

conduit, que c'était pour cela qu'il avait changé le comte Pozzo : — « C'est un homme de la vieille diplomatie; je n'ai nul besoin de ruse ni de finesse, nous ne pouvions nous entendre. Il a pu rendre autrefois de grands services, mais, précisément parce qu'il a été employé à des missions non avouées, il a contracté des habitudes qui ne me vont pas. » — J'ai défendu de mon mieux le comte Pozzo, et comme je répondais qu'il connaissait bien la France : — « La France, oui; la Russie, pas du tout. Il y a passé en tout quatre mois; je l'avais fait venir pour qu'il fît un peu connaissance avec la Russie et avec moi, et j'ai vu que nous ne nous comprendrions jamais. » — Puis il a parlé du comte Pahlen : — « Celui-là est l'homme de mon choix; il fera de la diplomatie comme je la conçois, en loyal militaire. Je suis reconnaissant de ce qu'il a cédé à mes instances et accepté ce poste. Vous me faites grand plaisir en me disant qu'on lui rend justice à Paris. Vous n'avez pas à craindre d'intrigues de celui-là; il ne saurait comment s'y prendre —. » L'empereur m'a demandé si je connaissais lord Durham. — « Quand on pourra le voir, quand il aura un peu surmonté sa douleur[1], vous jugerez qu'il ne ressemble pas à la réputation qu'on lui a faite. Je ne sais pas ce qu'il est quant aux affaires de son pays, mais il est parfaitement raisonnable et voit juste sur la situation de l'Europe ; il ne se fait point des imaginations et des méfiances. — » Du reste rien ne m'a été dit sur l'Angleterre, encore que j'ai entrevu que, si je l'avais voulu, il y aurait eu quelques paroles jetées sur sa situation intérieure et le caractère inquiet de sa politique, mais j'ai mieux aimé ne pas laisser se développer ces pensées qui étaient à peine indiquées. »

Notre affaire avec les États-Unis a été aussi un texte, et comme j'ai dit qu'il n'y aurait nulle inquiétude à concevoir ni même aucune difficulté, si nous n'avions pas à traiter avec une assemblée soumise à toutes les impulsions démocratiques, l'Empereur a montré contentement d'entendre ce langage et s'est mis à insister sur l'aspect que présente maintenant cette république tant proposée pour modèle. Cependant aucune allusion, même éloignée, n'a été faite contre ce qui se passe chez nous.

La conversation a pris un tour plus positif en ce qui touche la Grèce dont je n'ai pas non plus parlé le premier. Il m'a semblé que l'empereur n'était en ce moment préoccupé d'autre chose que de s'opposer à tout essai de constitutions et d'institutions représentatives, et qu'à cela près, il était à supposer qu'on pourrait trouver peu d'obstacles de la part du Cabinet de Saint-Pétersbourg. L'em-

1) Il venait de perdre un fils.

pereur fait bon marché du comte d'Armensperg et des Bavarois.— « Le roi de Bavière vient d'y arriver; vous ne croyez pas qu'il y fasse rien de bon, ni moi non plus. Je suis ingrat pour le roi de Bavière, il me comble de protestations d'amitié. Il prétend qu'autrefois à Paris, nous nous sommes liés, et je ne m'en souviens guère. En toute occasion, il s'empresse de me montrer de l'attachement: je le trouve un peu fou. Quant à la Grèce, il y a envoyé les gens dont il voulait se débarrasser, à commencer par M. d'Armensperg, et cela n'est pas bien. » — J'ai dit à l'empereur que nous avions surtout remarqué et constaté que l'administration de la Grèce était mauvaise, sans économie, sans résultats suffisants, sans régularité, que l'on pouvait différer de vues et d'opinions sur telle ou telle forme politique, mais qu'en fait d'administration le bien et le mal étaient évidents et incontestables ; que les trois puissances avaient à chercher les moyens à employer pour que la Grèce fût mieux administrée; qu'un pays en tutelle, sous trois grandes puissances, ne pouvait appartenir à aucun système de politique; qu'il fallait seulement s'occuper de lui donner du calme et de la prospérité; que selon nous, sauf plus ample examen, il y avait en Grèce assez d'hommes capables pour les charger de conduire les affaires de leur pays. — « On les connaît bien peu, a répondu l'empereur. — « J'ai vu ici le prince Soudzo, qui m'a paru un excellent homme, fort raisonnable, mais il est pour ainsi dire étranger à la Grèce. Une des difficultés, c'est la quantité de gens qui ont été élevés à l'étranger, qui y ont pris leurs habitudes, et leurs idées, et qui les rapportent dans un pays où elles sont sans application. »

Le ton général de cette conversation a été facile, obligeant, avec une volonté évidente de montrer une extrême franchise et un grand désir de la paix. Ces démonstrations semblent adressées, non pas à la France seulement, mais à l'opinion générale de l'Europe. Aucune avance n'est faite vers nous, mais l'empereur éprouve le besoin de dissiper les préventions répandues contre son caractère et de rassurer sur les inquiétudes qui ont pu être conçues sur ses projets; c'est évidemment ce qui le préoccupe; c'est le sens de toutes les conversations que j'ai eues depuis Weimar jusqu'à Saint-Pétersbourg avec toutes les personnes qui tiennent à l'empereur; les préjugés qu'on a contre la Russie; l'opinion fausse qui a été conçue des Russes et du gouvernement, voilà les premières paroles que chacun me dit ici. L'empereur veut effacer cette impression; de là sa politesse gracieuse et prévenante pour le Corps diplomatique. J'en ai eu et j'en aurai ma part, sans que je doive y supposer rien de particulier. Ainsi, pendant mon audience, la main de l'empereur

est venue souvent prendre la mienne pour la serrer cordialement; il m'a annoncé qu'il irait voir Mme de Barante et m'a témoigné un vif intérêt sur l'indisposition légère qui retarde pour quelques jours sa présentation. Cette coquetterie, ce soin de plaire n'a pas une autre explication, et il n'y faut chercher aucune autre signification.

M. de Nesselrode avait quelque inquiétude de mon audience de l'empereur; je la lui ai racontée à peu près telle que je la rapporte à V. Ex., sans plainte, sans aigreur, d'un peu haut. J'ai fait remarquer ce qui manquait du côté des procédés dans toute la conduite de l'empereur; que les relations politiques des deux États pouvaient demeurer pacifiques, tant que nous n'apercevrions rien de choquant, mais qu'elles n'étaient point complètes et n'inspiraient point sécurité, puisqu'elles laissaient apparaître un fond de malveillance; qu'il y avait peu de dignité à manifester des penchants en opposition avec la ligne politique imposée par la raison et la nécessité. M. de Nesselrode était tellement de mon avis, il était si humblement conforme à mes remarques, qu'il m'a été facile d'y insister beaucoup et de dire toute ma pensée; du reste, je répétais, sans cesse, que le roi était fort au-dessus de tout cela et n'y prenait garde que dans la limite de notre dignité nationale. J'ai ajouté que l'empereur Alexandre n'eût pas été ainsi, et que lui, M. de Nesselrode, savait mieux que personne comment les fautes qui ont amené la Révolution de 1830 avaient souvent été prévues par l'empereur Alexandre. M. de Nesselrode est, je pense, hors d'état d'adresser aucune représentation à l'empereur. Je ne l'ai nullement pressé de le faire, lui disant seulement que, puisqu'il désirait connaître à fond notre situation réciproque, ceci en était une circonstance grave, dont l'influence pourrait, à un moment donné, se faire sentir d'une manière fâcheuse. Il m'a dit que notre devoir, à l'un et à l'autre, était de prévenir de telles conséquences; qu'il s'y emploierait de son mieux, et que, de mon côté, je travaillerais sans doute à empêcher qu'il ne survînt de l'aigreur et de l'exagération; que ces inconvénients disparaîtraient, que le temps amènerait les choses au point où elles doivent être. J'ai répondu que j'étais disposé à le penser, que même je croyais m'apercevoir qu'un certain embarras d'amour-propre, une sorte d'obstination dans des paroles dites sans assez de réflexion, étaient, en ce moment, la seule cause de cet incomplet dans les procédés. Au fond, disais-je, l'empereur sait qu'il est arrivé au moment d'être avec la France dans les mêmes rapports que toute l'Europe. M. de Nesselrode m'a dit qu'il le jugeait de même.

L'inquiétude du jugement qu'on porte en ce moment sur la Russie a été bien plus manifeste encore dans l'entretien de M. de Nesselrode, et les explications ont été directes. — « Dites-moi franchement ce qu'on pense de nous à Paris, et jusqu'à quel point on partage l'opinion que les journaux veulent donner de nous. » J'ai répondu que je n'avais rien à cacher; que le roi et son cabinet se rendaient fort bien compte de la situation de la Russie, sachant qu'elle ne pouvait avoir aucun projet actuel. « La saine politique, son intérêt évident, le simple bon sens lui interdisent de rien faire qui mette l'Europe en mouvement, pas plus en Orient qu'en Occident; mais pour l'Orient, il existe une nécessité de situation, une force qui fait que vous y porterez la main au moindre événement, sans un accord avec nous. Sera-ce en donnant aux questions un caractère européen et en leur cherchant une solution conforme à l'intérêt général? C'est là ce que nous avons à regarder. Nous ne sommes pas en inquiétude, mais en observation. Ce sera ma mission.

« En outre, on croit en France et en Europe que l'empereur peut avoir des volontés inspirées par ses impressions personnelles, plus que par sa lumière et sa raison; qu'il peut en telle ou telle circonstance se décider contre l'intérêt bien entendu de son empire et de sa puissance. Cette supposition doit paraître, sans doute, moins vraisemblable, quand on connaît mieux l'empereur. Peut-être serai-je encore plus éloigné de la regarder comme possible, lorsque j'aurai passé quelque temps ici. Je suis porté à croire que, de loin, on s'exagère l'importance de telles ou telles paroles dites dans la vivacité d'une conversation. Maintenant vous savez toute notre pensée sur la Russie; elle n'a rien d'hostile, rien qui ne se rapporte au maintien de la paix. »

Voilà, monsieur le duc, le récit assez complet de mon installation dans le poste que le roi a bien voulu me confier. Je me borne à relater ce qui m'a été dit, sans y ajouter aucun jugement. Il y aurait de la précipitation à vouloir apprécier les personnes et l'état des affaires au bout de quatre jours. J'ai voulu donner surtout à Votre Excellence l'idée de la situation où je vais me trouver; elle ne semble pas mauvaise auprès de l'empereur. Mes relations avec M. de Nesselrode seront faciles, assez confiantes, et sans grand résultat. La cour et la société me montrent un empressement qui ne signifie pas de la bienveillance et qui ne prouve guère autre chose, sinon que l'empereur n'a pas souhaité le contraire.

CLAUDE. DE BARANTE.

LA PREMIÈRE AMBASSADE VENITIENNE

A LOUIS XI

(12 octobre 1461 — mai 1462)

Au moment où Louis XI monta sur le trône (22 juillet 1461), deux événements occupaient les esprits en Italie : d'abord la ville de Gênes, qui en 1458 s'était donnée à Charles VII, venait de chasser sa garnison française (mars 1461) et s'était érigée en république [1] ; puis les Turcs, un instant arrêtés par Scanderbeg, venaient de faire la paix avec lui et se montraient déjà sur les frontières du royaume de Bosnie qui seul les séparait de l'Italie. La révolution génoise, accueillie avec plaisir par Sforza qui convoitait Gênes et qui espérait que les dissensions intestines, dont cette ville ne pouvait manquer d'être déchirée, la lui livreraient bientôt, et presque avec indifférence par les Florentins, offrait à Venise un plus faible intérêt que les progrès des Turcs : ceux-ci, en menaçant ses possessions orientales, touchaient directement la République, ce qui devait la pousser à provoquer dans la chrétienté un grand mouvement de résistance capable, sinon de les refouler en Orient, au moins d'entraver leur marche vers l'Occident.

Dans ces circonstances, quelle serait l'attitude du nouveau roi de France? Allait-il revenir aux errements de Charles VII, renouveler contre les Turcs les vagues protestations dont celui-ci durant tout son règne avait fait retentir la chrétienté, qu'il avait encore prodiguées à la diète de Mantoue, protestations platoniques du

1) Vaesen et Charavay, *Lettres de Louis XI* (Société de l'hist. de France). I, P. J. n° 100. Milan, 20 juillet 1461. Le duc de Milan rend compte au dauphin de la défaite des Français et de René d'Anjou par les Génois.

reste, et qui jamais n'avaient été suivies d'effets? Allait-il au contraire, par un de ces virements de politique qui plaisent tant aux jeunes souverains, se souvenir qu'il avait porté le titre de gonfalonier de l'Église [1] et se mettre à la tête de cette nouvelle croisade que tous les états italiens appelaient de leurs vœux, sans oser l'entreprendre d'eux-mêmes?

En ce qui concerne ses intentions sur Gênes, l'incertitude était encore plus grande. Louis XI allait-il inaugurer sur le trône la politique qu'il avait pratiquée comme dauphin et qui consistait à agrandir Sforza aux dépens des autres puissances italiennes et le laisser s'implanter à Gênes? Allait-il au contraire se retourner contre son ami de la veille, dont il connaissait les ambitieuses visées, répudier la politique de sa jeunesse pour adopter la politique traditionnelle de ses prédécesseurs, c'est-à-dire rétablir la domination française à Gênes, de façon à avoir un pied en Italie et être plus à portée de soutenir, s'il lui en prenait envie, les entreprises angevines sur le royaume de Naples, les prétentions orléanaises sur Milan [2]? Dans ce cas, peut-être chercherait-il à lier ces questions les unes aux autres, et à ne promettre aux gouvernements qui y étaient le plus intéressés son assistance contre les Turcs qu'après avoir obtenu leur concours, ou tout au moins s'être assuré de leur neutralité quand il tenterait le recouvrement de Gênes et l'exécution de ses projets sur Naples et Milan.

De sa conduite passée il était assez malaisé de préjuger sa conduite future. Si, en 1453 [3], il avait offert à la Seigneurie de Venise de l'aider dans sa guerre contre Sforza (et ses propositions allaient être acceptées sans la paix de Lodi) [4], il s'était plus tard jeté dans les bras de ce même Sforza : il venait même

1) Lunig, *Codex diplomaticus Italiæ*, IV, 182. La Seigneurie de Venise le félicita le 11 mars 1446 de cette nomination dont il lui avait fait part. (Vaesen, *op. cit.*, I, P. J. n° 38.)

2) V. sur les vues de Louis XI, dans Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, I, 127, le rapport des ambassadeurs florentins qui lui avaient été envoyés (13 et 14 mars 1462).

3) Vaesen, *op. cit.*, I, P. J. nos 59 (31 août 1453); 60 (11 décembre 1353); 61 (14 janvier 1454); 62 (26 avril 1454).

4) Dumont, *Corps universel diplomatique*, etc., III, 202.

de conclure avec lui, le 6 octobre 1460 [1] une ligue offensive et défensive. D'autre part on le savait fort habile, très au courant des affaires italiennes, auxquelles il était mêlé depuis quinze ans : il n'était donc pas probable qu'il resterait à l'écart de ce qui se ferait dans la péninsule : tout, au contraire, faisait présumer qu'il exercerait une influence prépondérante sur les événements qui sortiraient de la révolution génoise et qui pouvaient bouleverser l'Italie, et sur les décisions que les princes occidentaux prendraient à l'égard des Turcs.

Telles étaient les préoccupations qu'inspirait à Sforza, aux Florentins et à Venise, l'avènement de Louis XI. Parmi ces amis de la France, les Vénitiens, les premiers, voulurent être fixés [2] et lui envoyèrent le 12 octobre deux ambassadeurs, Bernard Justiniani et Paul Barbo. Les instructions qu'ils emportaient, rédigées par les Sages du Conseil et les Sages de Terre ferme [3], trahissaient les inquiétudes que nous venons de signaler.

Les deux envoyés devaient s'arrêter à Milan, visiter le duc au nom de la Seigneurie, lui témoigner le chagrin qu'elle éprou-

1) Lunig, *op. cit.*, III, col. 622. La ratification du dauphin est du 1er juin; celle de Sforza du 26 juillet. (V. Vaesen, *op. cit.*, I. P. J. nos 84, 85, 86.)

2) L'ambassade florentine, composée de Philippe de Medicis, Pierre de Pazzi et Bonnacorso Pitti, se mit en route le 28 octobre 1461. (Desjardins, *op. cit.*, I, 127); la milanaise, composée de Pierre de Pusterla, de Thomas Arieto et de Laurent de Pesaro ne partit que le 15 novembre, quoique Louis XI eût demandé son envoi dès le 29 août (Vaesen, *op. cit.*, II, n° 4). Le duc avait sans doute différé son départ, afin de pouvoir auparavant écouter l'exposition de l'envoyé français, Jean de Croy, que Louis XI lui dépêcha le 24 septembre (Vaesen, *op. cit.*, II, n° 9), et auquel le duc répondit le 12 novembre (Buzer, *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich*. Leipzig, 1879, 405), et préparer en conséquence les instructions de ses envoyés (*Ibid.*, 104).

3) Elles avaient été approuvées par 144 voix. Archives de Venise, Senato. Deliberazioni secrete, XXI, fol. 60.

Justiniani, à la fois diplomate et historien, était en grande réputation : Louis XI l'arma chevalier, et Justiniani le remercia de cette distinction par une harangue latine qu'il prononça devant lui à Tours, le 6 janvier. La *Serie delle ediz. Aldine* prétend que cette allocution a été imprimée par Alde en 1501 : mais Renouard (*Annales de l'imprimerie des Aldes*, 3e édit., Paris, 1824, p. 52) affirme ne l'avoir pu retrouver ; la Bibliothèque nationale en possède au moins deux copies manuscrites (mss. lat. 4154, fol. 201 v°, et 8749, fol. 117). A son passage à Paris, l'Université rendit à Justiniani des honneurs extraordinaires et vint le visiter. Il la remercia de cet empressement par un discours latin qui a été imprimé comme le précédent dans l'édition des Œuvres de Justiniani, donnée à Venise en 1492 (fol. 144 et 146). V. sur Justiniani : Stella (Ant.), *B. Justiniani patritii venetii senatorii equestris, procuratoriique ordinis viri amplissimi vita*, Venise, 1555, in-8°.

vait de sa maladie[1] et lui porter ses vœux de prompt rétablissement : ils visiteraient pareillement la duchesse et son fils Galéas Marie. Dans le cas où François Sforza leur offrirait de faire route avec les ambassadeurs qu'il dépêchait à Louis XI et leur demanderait de leur prêter leurs bons offices auprès du roi, il était soigneusement prescrit à Justiniani et à Barbo de s'abstenir autant que possible de ce voyage en commun, de le décliner, en prétextant les difficultés avec lesquelles seraient aux prises pour trouver des logements, des vivres, etc., les deux légations et leurs nombreuses suites, si elles étaient réunies ; en revanche ils promettraient d'assister de leur mieux à la cour de France leurs collègues milanais. — En Savoie, ils excuseraient auprès du duc la Seigneurie de ce que des galères vénitiennes ont attaqué celles de la reine de Chypre : cette agression a été faite à l'insu du gouvernement vénitien qui a ordonné une enquête.

Ces préliminaires épuisés, les instructions délimitaient minutieusement, afin d'éviter toute surprise, le champ d'action dans lequel Justiniani et Barbo pourraient se mouvoir en France. Chargés officiellement et en apparence de transmettre au roi les compliments de condoléance de la Seigneurie à propos de la mort de son père, et de le féliciter de son avènement, ils avaient en réalité pour mission de pénétrer ses desseins sur Naples et Gênes. La Seigneurie avait appris que Louis était très sollicité d'empêcher le duc de Milan d'occuper cette ville et de la reconquérir pour son compte : si le roi les entretenait de ses vues et les interrogeait sur le rôle que jouerait la République, le jour où il ferait une tentative sérieuse contre Gênes, Justiniani et Barbo observeraient la plus grande circonspection et se contenteraient de déclarer que la Seigneurie s'est toujours appliquée à demeurer étrangère aux événements dont Gênes avait été le théâtre, et qu'elle ne se départira pas de sa réserve. On leur remettait à cet effet copie de la réponse faite à ce sujet aux ambassadeurs

1) François Sforza souffrait d'une fièvre lente qui dégénéra en hydropisie. (Corio, *Storia di Milano*, Milan, 1503, in-fol. ad annum 1461).

de Charles VII, venus à Venise en 1459 [1]. Quant aux intentions du duc de Milan, si Louis XI y faisait allusion, ils feindraient de les ignorer et être sans mandat sur ce point. Quelque priés qu'ils en puissent être, ils laisseraient dans ce cas les orateurs milanais agir seuls et à leur guise.

Les instructions abordaient ensuite la question turque : sans formuler contre les Turcs un plan de campagne précis et sans toutefois y mettre trop de hâte, Justiniani et Barbo devraient exposer à Louis XI le développement constant de la puissance ottomane, rappeler le zèle dont la maison de France a toujours été animée contre ces ennemis de la foi et exprimer l'espoir que le nouveau roi marcherait sur les traces de ses prédécesseurs : son exemple entraînerait les autres princes chrétiens hésitants à entreprendre une croisade qui n'a jamais été plus nécessaire. Justiniani et Barbo feraient en particulier au duc de Bourgogne une communication analogue, en lui donnant à entendre toutes les espérances que les Italiens ont fondées sur lui qui, autrefois, a secondé avec une si noble ardeur les projets de croisade, examinés à la diète de Mantoue. Ils profiteraient de cette entrevue pour recommander à Philippe le Bon les Vénitiens qui trafiquent dans ses États, les prier de respecter les privilèges et les franchises qu'il leur a accordés, et lui annoncer que, conformément au désir qu'il a témoigné, les galères du voyage de Flandre, au lieu d'aller à Anvers cette année, iront à l'Écluse. — Enfin, et c'est ce qui terminait ces copieuses instructions, les orateurs vénitiens avaient ordre de se plaindre au roi des empêchements que Jacques et Léonard Zeno, créanciers de Jacques Cœur, rencontraient pour se faire rembourser, et des embarras suscités aux galères de la République du voyage d'Aigues-Mortes par un Florentin, Édouard de Bardi, établi dans cette ville.

Le 20 octobre [2], la Seigneurie reçut du capitaine de mer l'annonce

1) Nous avons publié cette réponse, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, L (1889), 559.

2). Le même jour, les Sages du Conseil et Paul Morosini, Sage de Terre ferme, avaient proposé au Sénat de compléter les instructions du 12 octobre, en enjoignant à Justiniani et à Barbo, si, durant leur séjour en France, le duc

que les Turcs, après avoir défait Ussun Hassan, s'étaient emparés de Trébizonde. Dès lors, la légation vénitienne subit en quelque sorte une déviation : les événements purement italiens qui, jusqu'à cet instant, avaient été son principal objet, sont relégués à l'arrière-plan : les Turcs, les obstacles à leur opposer accaparent toute l'attention des hommes d'État vénitiens; soit par habileté, pour éviter de se prononcer sur les affaires irritantes de l'Italie occidentale, soit qu'en toute sincérité leurs craintes fussent au diapason de l'expression qu'ils leur donnaient, ils ne paraissent plus redouter qu'une invasion ottomane. C'est la matière de toute leur correspondance avec leurs envoyés.

Le même jour [1], Nicolas Canal, Sage de Terre ferme, fait remarquer au Sénat que, lorsque Justiniani et Barbo ont reçu leurs instructions, on ne savait rien de positif sur l'issue de l'expédition d'Ussun Hassan : depuis, tout est changé, et on ne peut plus conserver d'espoir ; on devait donc, suivant lui, faire part de ces tristes nouvelles aux ambassadeurs qui les communiqueraient au roi de France et, à cette occasion, l'exhorteraient avec plus d'instance encore à diriger cette campagne contre les ennemis de la chrétienté, et lui représenteraient quelle efficacité aurait son exemple, et la gloire qu'il acquerrait en assurant le succès de cette sainte entreprise. — La motion de Canal réunit 129 voix.

Après quelques jours de réflexion, quand l'affolement de la première heure fut passé, la Seigneurie estima que, le 20 octobre, le Sénat avait cédé à un sentiment de timidité, indigne de la sagesse et du sang-froid qui le caractérisaient d'ordinaire : aussi, le 26, les Sages du Conseil et les Sages de Terre ferme, après lui avoir exposé les dangers de cette précipitation, l'engagèrent-ils presque à se déjuger, à révoquer les lettres que, sous l'inspiration de Nicolas Canal, il avait fait écrire à Justiniani et à Barbo, et à leur

de Bourgogne ne paraissait pas à la cour, de se rendre auprès de lui pour lui parler de la croisade projetée : mais 63 senateurs seulement votèrent cette motion : Laurent Mauro, Albain Capello, Dominique Zorzi et Nicolas Canal, Sages de Terre ferme, mirent aux voix la résolution de s'en tenir aux termes consignés dans la commission du 12 octobre; et le Sénat leur donna raison par 86 voix : il y eut 5 opposants et 8 abstentions. (Arch. de Venise, Senato. Deliberazioni secrete, XXI, fol. 62 v°.)

1) Arch. de Venise, *ibid.*, XXI, fol. 63.

enjoindre de s'en tenir à leurs instructions primitives, tout en leur confirmant les nouvelles que contenaient ces lettres. Nicolas Canal défendit l'avis dont il était l'auteur : mais 48 votants seulement se rangèrent de son côté, tandis que l'opinion de ses collègues prévalut avec 116 suffrages [1].

La patience préconisée par les Sages du Conseil et les Sages de Terre ferme ne plaisait pas à tout le monde : le 13 novembre [2], Laurent Mauro, Conseiller, et Dominique Zorzi soumettaient au Sénat un projet de dépêche par laquelle Justiniani et Barbo recevaient l'ordre d'instruire en toute hâte la Seigneurie des dispositions que Louis XI leur marquerait touchant les Turcs, et de ne pas quitter sa cour avant de connaître les volontés de leur gouvernement. Cette lettre était adoptée par 91 voix. Les partisans de la temporisation, c'est-à-dire les Sages du Conseil et les Sages de Terre ferme, à l'exception de leur collègue Zorzi, essayèrent de différer le départ de ces prescriptions, mais ils furent battus et ne recueillirent que 78 suffrages.

A ce moment, Venise se désintéresse de plus en plus de ce qui peut survenir en Italie; toutes ses pensées sont tournées vers les Turcs. Ainsi, quand l'orateur du duc de Milan vint notifier à la Seigneurie les réclamations que Jean de Croy avait faites à Sforza de la part de Louis XI [3], et sollicita un conseil, celle-ci les écouta d'une oreille distraite. Le 13 novembre, les Sages du Conseil et Sages de Terre ferme présentaient au Sénat un texte de réponse assez impertinent où, après avoir remercié Sforza de sa commu-

1) *Ibid.*, fol. 63 v°. Dans la même séance, le Sénat décidait par 178 voix d'informer Pierre Tomaso, orateur vénitien en Hongrie, des démarches qu'il faisait faire auprès de Louis XI, afin qu'il en donne connaissance à Mathias Corvin (*ibid.*, fol. 65.)

2) *Ibid.*, fol. 67, v°.

3) V. plus haut et Buzer, *op. cit.*, 405. Les réclamations du roi de France portaient sur quatre points : 1° il demandait à Sforza, pour faire renoncer le duc d'Orléans à ses prétentions sur le Milanais, de consentir à céder à ce dernier ou des terres ou une rente, ou tout au moins de conclure une longue trêve ; 2° il priait Sforza de l'aider à recouvrer Gênes ; la 3e demande était relative à l'entente intervenue au détriment du roi René entre le duc de Milan et le roi de Naples, à la suite du mariage de la fille du premier avec le fils du deuxième ; enfin Louis XI proposait à Sforza d'échanger sa qualité de vassal de l'Empire contre celle de pair de France.

V. aussi R. de Maulde, *Hist. de Louis XII*, Paris, 1889, I, 177 et suiv.

nication qui témoigne de sa confiance en elle, la Seigneurie se dérobait à l'honneur périlleux de cette consultation. Sforza a su traverser avec tant de bonheur toutes les crises de sa vie que, cette fois encore, elle en est du moins persuadée, il imaginera un expédient que pourra avouer sa prudence passée et fournira à Louis XI des assurances qui, tout en affermissant Sforza à Milan, ne pourront qu'agréer au roi. 156 sénateurs approuvaient cette déclaration [1].

Quelques jours après, la Seigneurie prenait en tout autre considération l'invitation, que lui faisait le pape par son orateur, d'associer ses efforts aux siens pour ramener la paix en Italie, de façon à ce que tous les états de la péninsule s'unissent ensuite et sans arrière-pensée contre les ennemis de la foi. Dans les explications qu'il donna en retour au souverain pontife (8 décembre) [2], le Sénat lui certifiait être en communion d'idées avec lui et le lui prouvait en lui apprenant qu'il n'avait pas attendu d'être convié pour agir, et que deux ambassadeurs de la République étaient déjà en France à implorer l'appui du roi.

Cependant Justiniani et Barbo étaient arrivés à la cour de France alors en résidence à Tours [3] : par leurs lettres, datées des 11, 12, 18, 22 et 30 décembre 1461 et du 1er janvier 1462 [4], ils rendirent compte à la Seigneurie de leurs entretiens avec le roi et avec les personnes qu'il avait désignées pour conférer avec eux.

Rien, comme on le sait, ne faisait présager au début de son règne les discordes intestines qui allaient éclater par la suite : aussi Louis XI ne paraît-il pas avoir fait plus mystère aux orateurs vénitiens qu'aux orateurs florentins [5] qu'il songeait à tirer

1) Arch. de Venise, Senato. Deliberazioni secrete, XXI, fol. 67.

2) *Ibid.*, fol. 71. Ces explications étaient l'œuvre des Sages du Conseil, de Nicolas Bernardo, d'Orsat Justiniani, de Guillaume Quirini et de Zacharie Trevisan.

3) Vaesen, *op. cit.*, II, nos 17, 18, 19 et 20.

4) Nous n'avons pu retrouver ces lettres, mais la réponse du Sénat permet à peu près de reconstituer leur contenu.

5) Desjardins, *op. cit.*, p. 127. Le 20 septembre, il avait pareillement invité Sigismond Malatesta, seigneur de Rimini, à soutenir René, roi de Sicile, et Jean, duc de Calabre, son fils, dans leurs tentatives pour rentrer en possession du royaume de Naples (Vaesen, *op. cit.*, n° 8).

parti de cette tranquillité pour rétablir sa domination à Gênes et conquérir Naples à la dynastie angevine. Il ne se montra pas moins enclin à combattre énergiquement les Turcs : mais tandis que Venise espérait divertir son attention de l'Italie par la croisade, Louis XI [1] voulait exploiter les craintes que les Turcs causaient aux Vénitiens, et ne leur promettre son concours dans une guerre sainte qu'après avoir obtenu leur assistance pour l'accomplissement de ses desseins en Italie. Il fit valoir son éloignement du théâtre de la guerre, allégua que deux routes seulement conduisaient en Turquie : l'une par l'Allemagne et la Hongrie, et elle était rendue impraticable par les différends de l'empereur et de Mathias Corvin; l'autre par Gênes, et c'est la plus commode, car une flotte transporterait facilement dans le royaume de Naples une armée qui, après avoir relâché à Brindisi, débarquerait à Durazzo : sa conclusion était qu'il ne pouvait rien entreprendre s'il n'avait préalablement en son pouvoir Gênes et Naples; afin d'en devenir maître plus rapidement, il demandait le secours de la Seigneurie [2].

Le 22 janvier 1462 [3], les Sages du Conseil et les Sages de Terre ferme lisaient au Sénat, qui l'approuvait [4], une dépêche à Justiniani et à Barbo, où ils réfutaient et discutaient les arguments du roi : les ambassadeurs devaient les lui répéter. En premier lieu, ils attesteraient qu'en ce qui regardait Gênes et Naples, la Seigneurie persévérerait dans la neutralité que, par égard envers la maison de France, elle s'était fait un devoir de garder strictement; elle y persévérerait d'autant mieux que son intervention en Italie l'empêcherait de consacrer toutes ses forces à repousser les Turcs; or, jamais le danger n'a été plus pressant :

1) Le 30 janvier, le Sénat écrivait au pape que la République avait envoyé une ambassade en France, *nullam aliam ob rem quam ad exhortandum et inducendum eam Majestatem ad suscipiendam impresium contra Turcos ut per consequens cogitamina sua ab rebus regni et Janue divertere possit*; car malheureusement, *rex ipse constanter hactenus persistere videtur prius regnum et Januam obtinendi.* (Arch. de Venise, Senato. Deliberazioni secrete, XXI, fol. 76.)

2) Arch. de Venise; *ibid.*, XXI, fol. 75 v°.

3) *Ibid.*

4) Par 134 voix; il n'y eut pas d'opposants et seulement 2 bulletins nuls.

le roi de Hongrie est près de succomber, ayant à lutter à la fois contre les Ottomans et contre l'Empereur ; une paix, honteuse pour lui et funeste à tous les autres États chrétiens, peut seule le sauver. La position du roi de Bosnie et du duc Étienne n'est pas moins critique. Quant à faire traverser une armée de Brindisi à Durazzo, il n'y faut pas penser : les Turcs, comme ils s'en vantent du reste, occuperaient certainement ces deux villes avant l'arrivée de la flotte française.

Incidemment les ambassadeurs préviendraient le roi du désir qu'avait le pape de faire contribuer le clergé aux frais de la croisade, en décrétant la levée de décimes extraordinaires sur les biens ecclésiastiques.

Ce message dut singulièrement déconcerter Justiniani et Barbo : soit qu'ils eussent été troublés par les avertissements contradictoires de la Seigneurie, soient qu'ils eussent été captivés par Louis XI qui s'entendait, mieux qu'homme du monde, à séduire les personnes dont il entreprenait la conquête, il semble qu'ils avaient dépassé leurs instructions ; s'ils n'avaient pas été jusqu'à consentir au nom de leur gouvernemeut des engagements, subordonnant à la participation éventuelle du roi à la croisade, la participation de Venise dans l'exécution de ses plans en Italie [1], ils s'étaient du moins avancés jusqu'à lui prôner cette politique. La Seigneurie ne les blâma pas ostensiblement, mais elle leur sut très mauvais gré d'une initiative, si en désaccord avec ses aspirations secrètes, et elle ne tarda pas à les rappeler. Le 8 février [2], sur la motion des Sages du Conseil et des Sages de Terre ferme, le Sénat, considérant d'une part que, à en juger d'après les dernières lettres de Justiniani et de Barbo, le roi leur a en quelque sorte donné leur audience d'adieu avant de partir

1) Cosme de Médicis disait le 26 janvier à Nicodème de Pontremoli, agent du duc de Milan à Florence : « havere da Venesia che Venitiani anche se tenevano poco satisfacti da loro ambaxiatori, quali per parte del Re confortano d'essere aiuto al duca Zohanne, et che obtenuto havesse el reame Sua Majesta subveniria loro bixognando contra el Turcho de 30^{m} combatenti, maxime etiam quando havesse obtenuto Zenoa, et che Venitiani dicevano questi esser promesse cum troppo avantagii et da fare ad gente grossa ». — Nicodème de Pontremoli à Sforza, Florence, 26 janvier 1462. Bibl. nat., ms. ital 1589, fol. 46 (Orig.).

2) Arch. de Venise. Senato. Deliberazioni secrete, XXI, fol. 77 v°.

pour Bordeaux [1], et que, d'autre part, il ne tentera rien contre les Turcs avant les autres princes chrétiens, décida [2] de mander à ses agents, au cas où ils n'auraient pas accompagné Louis XI vers ces frontières lointaines [3], de prendre congé de lui par écrit et de regagner Venise.

D'un autre côté, l'insistance de Justiniani et de Barbo à lui parler des Turcs ne paraît pas avoir été du goût de Louis XI; il se plaignit de l'importunité des Vénitiens aux agents milanais Pierre de Pusterla et Laurent de Pesaro [4] : il leur répéta qu'il ne ferait rien avant d'avoir Gênes et la certitude que le duc Jean de Calabre serait mis en possession du royaume de Naples ; dans ces conditions et si le duc de Bourgogne ne renonçait pas à participer à la croisade, il destinerait 30,000 combattants contre les mahométans [5].

Justiniani et Barbo étaient rentrés à Venise avant le 21 mai 1462 [6].

1) Louis XI était à Bordeaux le 15 mars. (Vaesen, *op. cit.*, II, nº 23.)

2) Par 104 voix contre 2 opposants et 2 abstentions.

3) Dans la délibération analysée plus haut, il est dit de Bordeaux : « *locus valde remotus et in finibus terræ* ».

4) Bibl. nat., ms. ital. 1649, fol. 46, Tours, 5 janvier 1462. Pierre de Pusterla et Laurent de Pesaro au duc de Milan (copie du XIXe siècle). Louis XI conserva longtemps un mauvais souvenir de Justiniani et de Barbo, mais surtout de ce dernier : au mois de janvier 1464, il parlait de lui encore avec ressentiment à l'agent milanais, Alberic Maletta. Bibl. nat. ms., ital. 1593, fol. 25. Arras, 30 janvier 1464. Maletta au duc de Milan.

5) Ces faits concordent entièrement avec l'appréciation que fait Thomas Bazin des ambassades italiennes (et de celles de Venise en particulier) qui vinrent saluer Louis XI après son couronnement (*Hist. des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Bazin, éd. de la Société de l'histoire de France, II, 43) : Chastellain, égaré par sa partialité envers les ducs de Bourgogne, doit donc se méprendre lorsqu'il écrit à propos de la mission vénitienne : « Et fit (Louis XI) deux chevaliers de la nation de Venise à grand mistere venir et leur fit honneur et grande chere; et eux pareillement se offrirent prompts à tous jours et prests de le servir et obeyr comme le souverain roy du monde et le plus à doubter comme bien savoient demonstrer les causes et circonstances » (éd. Kervyn de Lettenhove, IV, 199.)

6) A cette date, le Collège liquidait les frais de leur voyage. Le jour de leur départ (12 octobre 1461), les conseillers du doge, pour subvenir à leurs besoins, leur avaient fait ouvrir chez les correspondants ou à la succursale en France du banquier Jean Superantio, un crédit de 1,500 ducats, qu'ils pourraient tirer sur lui au moyen de lettres de change; le remboursement de cette somme avait été imputé à Jean Superantio sur les revenus de l'office du sel; or le 20 octobre, le Sénat décréta que cet office devrait verser 6,000 ducats par mois à la procuratie. Superantio craignit alors qu'en vertu de cette décision, l'office du sel ne se refusât à lui rembourser les avances qu'il avait faites aux ambassa-

En résumé, des deux buts que la Seigneurie poursuivait par cette mission, sonder les intentions de Louis XI quant à Naples et à Gênes et l'armer contre les Turcs, elle atteignit pleinement le premier et manqua tout à fait le second. Un autre résultat peut-être inattendu fut de lui apprendre qu'il y avait alors sur le trône de France — ce qu'on n'avait pas vu depuis longtemps — un prince qui savait ce qu'il voulait et qui, à l'instant propice, pourrait mettre au service de son ambition toutes les ressources d'une ferme et subtile intelligence, assouplie encore par son commerce avec les ultramontains. Cette leçon que lui rapportaient ses ambassadeurs resta lettre morte pour la Seigneurie : au mépris de ses véritables intérêts, pour des causes futiles, elle s'aliéna son bon vouloir et se ligua avec ses adversaires : il lui fallut quinze ans, jusqu'à la paix de 1478, pour reconnaître son erreur et s'apercevoir, comme nous avons essayé de le démontrer ailleurs [1], que Louis XI était le souverain d'Occident le plus capable de favoriser (et c'est le souci qui domine tous les actes de la Seigneurie) le trafic de ses citoyens ou de lui nuire.

P. M. Perret.

deurs avant d'avoir opéré le versement à la procuratie : le 23 octobre, les Conseillers du doge admirent le bien fondé des observations de Superantio et déclarèrent que l'arrêt pris par le Sénat le 20 octobre et relatif à l'office du sel n'abrogeait pas celui du 12 du même mois et relatif au remboursement de Superantio (Archives de Venise, Collegio, Notatorio, XVIII, fol. 40). Mais d'autres difficultés survinrent : les règlements en vigueur, sous peine d'une amende de 500 ducats interdisaient au caissier de l'office du sel d'ordonnancer à qui que ce soit une somme quelconque, (exception faite pour les 6,000 ducats de la procuratie), tant qu'il n'aurait pas compté à Jean Superantio les 1,500 ducats qui lui avaient été assignés sur sa caisse ; or Justiniani et Barbo, ménagers des deniers de l'État, ne prenaient de l'argent qu'au fur et à mesure de leurs besoins et n'avaient pas encore touché cette somme intégralement, ainsi que le Collège avait pu le vérifier sur les livres de Superantio. Le 30 janvier 1462, les conseillers du doge expliquèrent le cas au Senat et lui demandèrent de déroger pour cette fois seulement à ce règlement ; ce à quoi le Sénat consentit à l'unanimité (*ibid.*, Senato, Terra, IV, fol. 189). Enfin, à leur retour, un reliquat dont la valeur n'est pas mentionnée demeurait entre les mains de Justiniani et de Barbo ; le 21 mai, les conseillers prirent sur eux de disposer de ce boni ; 75 ducats seraient remis à Mathieu Victuri en payement de pareille somme qu'il avait prêtée à la Seigneurie, et le reste serait envoyé à Paul Morosini et employé aux travaux de la ville de Corbola (province et arrondissement de Rovigo) dont les besoins financiers étaient urgents (*ibid.*, Collegio, Notatorio, XVIII, fol. 60 v°.)

1) *Biblioth. École des Chartes*, — LI (1890), p. 111 et s.

LA COUR DE RUSSIE EN 1807-1808

NOTES SUR LA COUR DE RUSSIE ET SAINT-PÉTERSBOURG, écrites en décembre 1807 par le général SAVARY.

Après l'entrevue de Tilsit, le général Savary, aide de camp de l'empereur Napoléon, fut chargé d'opérer en Russie une reconnaissance diplomatique. Si l'empereur Alexandre, lié par des engagements formels et retenu par de captivantes espérances, semblait nous appartenir, son gouvernement, ses principaux ministres, ses conseillers officiels ou privés, les chefs de la noblesse, les directeurs de l'opinion, tout ce qui à Pétersbourg pouvait influer sur la marche des affaires, sous un prince indulgent, tout ce qui pouvait seconder, contrarier ou changer ses intentions, n'avait point figuré à Tilsit ni signé au pacte d'alliance. La Russie suivrait-elle l'évolution de son souverain? au contraire, persisterait-elle envers nous dans une hostilité qui tiendrait continuellement en péril l'union et même la paix? Était-il possible d'agir sur elle, de la gagner en tout ou en partie? Avant de se prononcer sur ce point, il était nécessaire de la connaître, et l'on ne possédait sur son compte que des notions surannées, vagues et contradictoires. Savary fut envoyé en explorateur. Accrédité temporairement auprès d'Alexandre afin d'entretenir et de renouveler sa confiance, il dut en même temps considérer de près la société russe, observer les factions, les coteries, démêler le jeu des intrigues, étudier les moyens de créer un parti français et

fournir sur tous ces points des détails circonstanciés. Napoléon avait besoin de ces renseignements pour apprécier l'alliance à son juste prix et régler en conséquence sa marche ultérieure. Les instincts scrutateurs de Savary, les qualités de pénétration qu'il avait souvent déployées, le rendaient particulièrement apte à ce rôle. On lui recommanda toutefois de l'aborder avec tact, de s'insinuer dans la confiance des Russes, de les observer sans en avoir l'air, évitant tout ce qui pourrait donner à ses investigations un air de surveillance et d'espionnage : d'un mot Talleyand lui traça sa conduite : « Tâchez, lui dit-il, de savoir beaucoup en demandant peu [1]. »

Dans l'accomplissement de sa tâche, Savary rencontra d'abord de sérieuses difficultés. Parfaitement accueilli par l'empereur, il fut reçu avec une froideur marquée par l'impératrice-mère, qui donnait le ton à la cour [2] ; en même temps, la noblesse russe, se murant dans ses préjugés de caste, dans ses passions nationales, refusait tout contact avec un étranger qui était son vainqueur et qui n'était pas de son monde. Pendant les premières semaines de son séjour, le général ne réussit pas à se faire ouvrir une seule maison. Ces mécomptes ne le découragèrent point. Fidèle à sa consigne qui était de s'immiscer à tout prix dans la société, il revint à la charge et, suppléant au tact par l'aplomb, finit par s'imposer dans une certaine mesure. Secondé dans ses efforts par le tsar lui-même, il se fit recevoir peu à peu chez plusieurs Russes haut placés et recueillit de leur bouche de précieuses informations : il parvint enfin, grâce à un travail de cheminement continu, à s'ouvrir des accès dans tous les milieux, à s'y créer, non certes un parti, mais des intelligences. S'il ne ramena pas les dissidents, il put reconnaître les positions à conquérir, leurs points faibles, les facilités d'attaque, fixer en un mot ses notions sur l'état de la société russe et les moyens de

1) Parole rappelée par Savary dans sa lettre au ministre des affaires étrangères du 9 septembre 1807 (Archives des Affaires étrangères, *Russie*, 144).

2) « Le 31, écrit Savary à l'Empereur le 6 août, à six heures du soir, je fus présenté à S. M. l'impératrice-mère au palais de Tauride. J'avais sollicité cette faveur dès le lendemain de mon arrivée. L'accueil fut froid et ne dura pas tout à fait une minute. » (Archives nationales, AF, IV, 1697).

s'en emparer. Après cinq mois, un travail d'ensemble que l'on va lire, intitulé : « Notes sur la cour de Russie et Saint-Pétersbourg » vint transmettre à l'Empereur les résultats de son enquête. Le général y trace de la noblesse russe un portrait peu flatteur. Sa sévérité va-t-elle jusqu'à l'injustice? Nous serions tenté de le croire, si le témoignage d'hommes placés mieux que lui encore pour bien voir, mais appartenant à des partis tout différents, s'inspirant de passions tout autres, ne concordait avec le sien; son rapport apparaît comme le développement impitoyable, mais logique, de certaines observations consignées par le prince Adam Czartoryski dans ses Mémoires, par Joseph de Maistre dans sa correspondance. Cependant nous ne ferons pas difficulté d'admettre que Savary a quelque peu forcé la note et s'est trop souvenu, en tenant sous sa plume ceux qui l'avaient tant de fois éconduit, de ses mésaventures mondaines.

ALBERT VANDAL.

Notes sur la Cour de Russie et Saint-Pétersbourg [1]

Un voyageur qui arrive à Saint-Pétersbourg y remarque quatre choses bien distinctes, la cour, la noblesse, le corps des négociants, et le peuple qui est esclave.

J'essaierai de les décomposer et de les présenter sous leurs rapports politiques.

DE LA COUR.

Elle se divise en trois :

L'empereur,

L'impératrice régnante,

L'impératrice-mère et ses enfants.

La cour de l'empereur se compose des ministres du pays et des grands-officiers de sa maison parmi lesquels on remarque particulièrement comme ayant des habitudes journalières chez lui :

1) Archives nationales de Paris, AF. IV, 1697

1° son grand maréchal, le *comte de Tolstoy*[1]; 2° le prince *Galitzin*, ministre du synode, ou du culte; 3° le prince *Labanoff*; 4° M. de *Gourieff*, ministre des apanages, ou intendant de la liste civile; son fils est à Paris avec le comte Tolstoy; 5° le lieutenant général comte de *Lieven*, aide de camp de l'empereur[2]; 6° le général *Ouvaroff*, aussi aide de camp et commandant le corps des chevaliers-gardes, homme de confiance, créature. Tous ces personnages ont l'entrée du salon de l'empereur en tout temps et dînent régulièrement trois fois par semaine, et quelquefois plus, à la cour. La conversation habituelle roule pendant le dîner sur les voyages, la guerre, l'administration. Il n'y a jamais de cercle chez l'empereur; à 8 heures au plus tard il est retiré. Alors ces personnes vont à leurs affaires et l'on ne peut les rencontrer que dans la société. Elles sont toutes de mœurs douces, et si l'on avait intérêt de s'en approcher pour un motif quelconque, ce serait facile. Il y a beaucoup d'autres personnes qui sont également admises chez l'empereur, mais toujours pour travailler, et non pour sa société privée.

L'impératrice régnante[3] vit dans une entière retraite. Elle mange chez elle, seule avec sa sœur la princesse Amélie de Bade, trois jours de la semaine au moins. — Les autres jours où elle dîne chez l'empereur, elle paraît dans le salon un instant avant que l'on ne serve; elle se retire immédiatement après le café et rentre dans son intérieur d'où même elle renvoie la demoiselle d'honneur, ou dame du palais, qui est de service près d'elle. Elle reste ainsi toute seule quand elle n'a pas fait dire à madame la grande maréchale comtesse de Tolstoy et à la comtesse Strogonoff la jeune de venir lui tenir compagnie. Il n'y a chez elle aucune espèce de représentation ni d'étiquette et peu de gaieté. Elle s'occupe beaucoup de choses sérieuses; elle lit beaucoup, raisonne bien de nos bons auteurs, parle peu et a l'air en général d'avoir l'esprit extrêmement froid. Depuis 14 ans que l'impératrice régnante est ici, son caractère est encore inconnu de ceux mêmes qui la voient le plus habituellement. Elle s'observe tellement dans le monde qu'elle ne laisse échapper aucune parole, aucun regard qui puisse la faire juger. Elle est presque continuellement brouillée avec l'impératrice-mère

1) Nous avons maintenu, pour les noms russes, l'orthographe employée par l'auteur du mémoire.

2) M. de Lieven est fils de la comtesse Lieven, grande maîtresse et directrice de l'éducation des grandes-duchesses Catherine et Anne. Il est chez l'empereur pour la partie militaire de l'armée ce qu'est le grand maréchal Duroc auprès de l'empereur Napoléon (Note de Savary).

3) Louise-Auguste de Bade, mariée à Alexandre en 1793, à quatorze ans. Elle avait pris, en embrassant la religion grecque, le nom d'Élisabeth.

et ne vit plus depuis longtemps avec son mari. Elle s'exalte l'imagination par la lecture de nos auteurs tragiques — c'est une femme qu'il serait plus facile de saisir par l'esprit que par le cœur. Il n'y a jamais eu d'intrigue politique à cette cour, qui n'est que l'intérieur d'un particulier très ordinaire. Je crois l'impératrice Élisabeth très fine et d'un jugement fort exercé. Le souvenir de l'Allemagne ne paraît pas beaucoup l'occuper, et en général ces princesses étrangères deviennent des princesses russes une fois qu'elles sont mariées. Il n'y a pas d'homme admis dans sa société intérieure.

L'impératrice-mère[1]. — C'est chez elle que se trouve toute la représentation de la cour de Russie. C'est là que l'on voit l'étiquette jusques dans les moindres détails de la vie privée. C'est à cette cour qu'il y a des dames d'honneur de service, des chambellans, des écuyers et des pages. Tout le service commensal ne remplit ses devoirs que près de l'impératrice-mère. Elle elève dans son palais ses enfants qui ont néanmoins leurs maisons séparées, c'est-à-dire les deux grandes-duchesses ensemble sous la direction de Mme la comtesse de Lieven, âgée de soixante ans au moins, et les deux jeunes grands-ducs ensemble sous la direction de leur gouverneur. Chacune de ces maisons a un service d'honneur particulier. Il n'y a que les jours où l'impératrice-mère fait inviter ses enfants à dîner que tous ces services se confondent.

Un étranger qui arrive en Russie est frappé de la différence qui existe entre la cour de l'impératrice-mère et celle de l'empereur; et comme la première impression se fait sur les yeux, on est surtout frappé de voir tous les honneurs extérieurs, tous les hommages dirigés vers ce point. L'étiquette ne permet jamais de franchir la distance qui en sépare; enfin, c'est à la cour qui n'est pas *souveraine* que l'on trouve tout le prestige qui environne un trône!... Dans les cérémonies publiques, l'impératrice-mère prend le plus souvent le bras de l'empereur. L'impératrice régnante ne marche qu'après elle et seule. En voiture elle a toujours la droite du fond — l'impératrice régnante à sa gauche, et l'on a vu quelquefois l'empereur sur le devant. Il est arrivé fréquemment dans les cérémonies militaires, et je l'ai vu, que les troupes étant sous les armes et l'empereur à cheval, la cérémonie ne commençait pas parce que l'impératrice-mère n'était point arrivée.

Il ne s'accorde pas une faveur en Russie, il ne se fait pas une nomination qu'on n'aille lui rendre hommage et lui baiser la main

1) Marie-Féodorovna, princesse de Wurtemberg-Montbéliard, née en 1759, mariée en 1777 à Paul Ier.

pour la remercier, sans que cependant elle ait pris la moindre part à faire obtenir le bienfait ou la faveur. On ne va rien dire à l'impératrice régnante, et quand un étranger fait une observation à ce sujet, on lui répond *que ce n'est pas d'usage*.

Les grands de Saint-Pétersbourg se garderaient bien de laisser passer quinze jours sans avoir fait une apparition à la cour de l'impératrice-mère, et quoiqu'elle demeure à douze lieues de la ville, on va assister à son cercle jusqu'à minuit et l'on revient à Saint-Pétersbourg. L'empereur lui-même y va dîner deux fois la semaine et souvent il y couche; mais presque jamais l'impératrice régnante n'y paraît. Le grand-duc Constantin s'y rend aussi assez régulièrement. Il n'y a à Saint-Pétersbourg qu'une seule troupe d'acteurs français qui sont obligés d'aller jouer quelquefois deux et trois jours de suite au palais de l'impératrice-mère. Dans ce cas la ville n'a plus de théâtre.

Je crois par tous ces détails avoir suffisamment démontré que *pour les yeux* c'est chez l'impératrice-mère que se trouve toute la représentation d'un grand État comme la Russie. Maintenant j'ajouterai que le nom de cette princesse commande ici la vénération publique, que la pratique de toutes les vertus honore sa vie, que tous les grands établissements de charité, de bienfaisance et d'humanité, tels que les orphelins, les enfants trouvés, les pauvres, les femmes en couche, l'éducation des demoiselles nobles, orphelines ou pauvres, et en général tout ce qui appartient à cette partie en Russie porte son nom; elle en est la fondatrice, la première directrice et le premier administrateur. J'ai vu tous ces établissements et dans chacun on reconnaît la marque d'une puissante protection. Quand elle est à Saint-Pétersbourg, elle visite régulièrement toutes ces maisons; elle préside elle-même les conseils d'administration, réforme les dépenses, dirige les maîtres dans les instructions, assiste aux cours à la fin de l'année, donne elle-même les récompenses et fait les mariages. — On voit dans ses appartements des meubles brodés par ses petites pensionnaires. Il n'y a pas d'officier général ou particulier tué dont les enfants ne deviennent les siens; aussi sa puissance en Russie est-elle établie sur la reconnaissance, l'amour et le respect de toute la nation.

Son salon est habituellement composé de gens très puissants et de quelques hommes de lettres de ce pays-ci; et la foule de chambellans, d'écuyers et de courtisans va successivement et comme machinalement y porter ses hommages, par l'habitude et le besoin que l'on a de vivre à la cour *qui ne se trouve que là*.

En arrivant ici j'ai trouvé dans tout ce qui formait la société

intime de l'impératrice-mère une opposition très prononcée contre nous ; et par une conséquence de cette opinion toute la partie de la noblesse qui n'était pas pour nous se rattachait à elle de plus près et cherchait dans son intérieur de la consolation contre les événements politiques qu'ils voyaient marcher en sens opposé à leurs désirs.

Il y aurait eu de l'imprudence, lors de mon arrivée ici, à vouloir heurter les opinions de cette cour. Je n'aurais point eu de succès et d'ailleurs ce n'était pas là l'objet de ma mission. Ce n'est que depuis un mois qu'ayant appris que dans le salon de l'impératrice-mère le ton de conversation changeait en notre faveur, j'ai hasardé une lettre à son grand maréchal dans laquelle je le priais de vouloir bien solliciter pour moi de S. M. la permission de visiter les établissements dont elle était la fondatrice ou la protectrice. Vingt-quatre heures après, je reçus non seulement une réponse de son grand maréchal, mais encore un avis de sa part que l'impératrice-mère avait envoyé *elle-même* sur-le-champ prévenir les directeurs et les directrices de ces maisons de ma visite, avec l'ordre de me les faire voir comme à elle-même. Je ne manquai pas de répondre à cette extrême bonté de sa part. Je visitai toutes les maisons, et fis en sorte de faire parvenir jusqu'à elle l'admiration et les éloges que ces établissements méritent si justement.

C'est vers ce temps-là que l'on apprit ici le mariage de la reine de Westphalie [1]. On en parlait peu. Je n'eus d'autre moyen de savoir l'opinion de l'impératrice-mère sur cet événement qu'en choisissant cette circonstance pour faire présenter M. de Montesquiou à sa cour [2]. L'accueil flatteur qu'il y a reçu m'a prouvé la vérité de tout ce qu'on m'avait dit sur le changement de ton de son salon et combien j'avais été autorisé à mander à l'Empereur tout ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire. J'ai su qu'après le départ de M. de Montesquiou l'impératrice-mère a dit dans son intérieur combien elle avait été contente de lui, et que, lorsqu'elle serait rentrée à Pétersbourg, elle se proposait d'inviter à son bal les Français qui étaient avec moi. Je tiens de deux habitués de son salon qu'elle avait témoigné sa satisfaction de ma visite à son établissement de bienfaisance. Le prince Beloselsky, homme d'esprit, ancien ministre à Dresde et à Turin, enthousiaste de notre empereur et un des habitués du salon de l'impératrice-mère, s'attache à nous rendre les esprits de cette cour favorables.

1) La princesse Catherine de Westphalie venait d'épouser le roi Jérôme
2) M. de Montesquiou, officier français, avait été envoyé en Russie porter des dépêches.

Je crois avoir dit assez sur cette matière pour convaincre de la nécessité d'achever promptement la tâche commencée et de mettre cette princesse tout à fait dans nos intérêts, ou pour mieux dire d'enlever à nos ennemis l'espérance de l'attacher encore à leur parti. Il n'y a nul doute que cette conversion ne soit tout à la fois l'effet de la justesse de son esprit et de son attachement pour son fils.

Je ne puis rien préciser sur ce qu'il faudrait faire de gracieux pour elle, mais je sais positivement qu'elle est disposée à accueillir très bien tout ce qui lui viendra de Saint-Cloud. Mais, je le répète, il est important, pour parvenir à l'influence que la France doit exercer sur la Russie, que l'impératrice-mère soit entièrement pour nous ; c'est pour ainsi dire elle seule qu'il faut gagner, et il n'y a que notre empereur qui sache bien faire ce qu'il faut pour cela. Pour achever de peindre son caractère, je dirai qu'en parcourant ses appartements j'ai vu tout ce qui rappelle la mémoire de son mari religieusement conservé, au point que les petits objets qu'elle tenait de lui ont été laissés à la même place où ils étaient lorsqu'il est mort. Par exemple on trouve son cabinet encore dans le même état : son bureau, sa chaise, son écritoire, ses plumes sont encore comme il les a laissés pour la dernière fois. On y remarque plusieurs jolis ouvrages d'ivoire faits par l'impératrice-mère elle-même [1], et dont elle avait fait présent à son mari à l'époque des fêtes de famille.

J'ai vu dans ses petits appartements un service de déjeuner en porcelaine de Sèvres qui lui fut donné par Louis XVI. Il est de mauvais goût et bien inférieur à ce que l'on fait aujourd'hui. Ses tapisseries favorites sont les étoffes de Lyon brodées ; — j'ai vu chez elle quelques Gobelins assez beaux, donnés par Louis XV à l'impératrice Catherine. Je pense que si l'Empereur a l'intention de lui envoyer quelques présents, c'est particulièrement dans ce genre (porcelaine, étoffes de soie et tapisseries) que l'on peut trouver ce qui lui serait agréable. Sans envoyer des tentures de tapisserie complètes, on peut trouver quelque chose qui lui plairait également, par exemple des écrans, des paravents, des fauteuils, des tabourets, etc. C'est l'élégance dans le choix et la grâce dans la manière de donner qui feront surtout le prix de telles choses. Cela produirait un effet d'autant meilleur qu'il y a ici, et particulièrement à cette cour, des gens persuadés que sous l'em-

1) L'impératrice-mère tourne l'ivoire et l'ambre aussi bien qu'un bon ouvrier de Paris. C'est une de ses occupations favorites (Note de Savary).

pereur Napoléon nos fabriques et manufactures ne font rien d'aussi beau que ce qu'elles faisaient sous les rois. — On a l'air de croire que nous avons traité les arts et métiers en Turcs ou en Arabes!

On ne trouve dans les jardins de l'impératrice-mère que des monuments élevés à la mémoire de feu l'empereur et qui attestent son attachement pour lui : on y trouve des arbres plantés à la naissance de chacun de ses enfants, — des urnes funéraires à ceux qui sont déjà morts, — enfin un mausolée magnifique consacré à la mémoire de ses parents, et de son frère et de sa sœur.

Je crois avoir tout dit sur cette princesse et l'avoir fait assez connaître pour qu'on sache maintenant par quels moyens on peut lui plaire. J'aurai atteint le but que je me proposais si j'ai persuadé *qu'il était du plus grand intérêt pour la France de se l'attacher.*

Je termine ces mots sur la cour par quelques détails sur la manière de vivre du grand-duc Constantin [1]. Il habite toujours seul à la campagne dans un très beau château bâti par Pierre le Grand, appellé *Strelna*, à 7 lieues de Pétersbourg. Il a avec lui son régiment de houlans qui l'occupe exclusivement. Son château ressemble à une vraie place de guerre, où l'on sert plus rigidement que dans nos principales villes de garnison. Son appartement est un arsenal où l'on voit des armes de toute espèce; sa bibliothèque est composée de tous les ouvrages militaires qui existent, et dans lesquels il cherche toujours quelques nouveautés à introduire dans l'armée russe. On remarque dans son parc des modèles de baraques de tous nos camps de Boulogne, d'Ostende et d'Embleteuse, qu'il a fait faire par des prisonniers français qu'il avait chez lui. La musique de ses deux régiments de gardes à cheval et de houlans ne défile plus la parade qu'en jouant des marches françaises telles que le *Chant du départ*, etc.

Voilà, je pense, tout ce qu'il y a à dire sur l'intérieur des cours de Russie. Quant aux moyens de les influencer, il n'y a que notre empereur lui-même qui puisse les bien choisir, et il est nécessaire qu'ils viennent directement de lui. Je parlerai maintenant de la noblesse que j'ai rangée après la cour.

1) Constantin Pavlovitch, né en 1779, mort en 1831. Il reçut à partir de 1814 le gouvernement militaire de la Pologne et à la mort d'Alexandre renonça au trône en faveur de son frère Nicolas.

DE LA NOBLESSE

Je la divise en deux classes, *grande* et *petite*. Par la grande noblesse j'entends parler des plus anciennes généalogies de l'empire russe, des hommes occupant les premières places actuellement et de tous ceux qui les ont occupées, ou leurs aïeux, depuis l'impératrice Élisabeth. Il est une vérité, c'est qu'à l'exception des individus dont l'empereur se sert, savoir : les Tolstoy, les Romanzoff, les Labanoff, Galitsin, Scheremeteff, Soltikoff, Lanskoy, Gourieff et de quelques autres qui vivent assez loin de la cour, le souverain de Russie a le droit d'appeler le reste

Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes
Que pressent de ses lois les ordres légitimes,
Et qui, désespérant de les plus éviter,
Si tout n'est renversé ne sauraient subsister.

Jamais application ne fut plus juste. Tous ces hommes, accoutumés sous Catherine à recevoir fréquemment des cadeaux considérables[1] et à les dissiper presqu'aussitôt pour être autorisés à en solliciter d'autres, ne peuvent s'habituer à la sage économie de l'empereur Alexandre qui, loin d'employer les domaines de la couronne pour venir au secours des dérangements de fortune de pareils hommes, veut les obliger à vivre avec ce qu'ils possèdent, et loin de les aider il achète au contraire pour la Couronne les biens de ceux qui sont obligés de les vendre pour satisfaire aux poursuites de leurs créanciers. Il est inexorable là-dessus; aussi toute cette classe d'hommes accoutumés aux crimes fait-elle craindre qu'étant poussée à bout dans ses ressources, elle ne fasse une révolution contre l'empereur Alexandre, si celui-ci n'en gagne quelques-uns de vitesse ou ne prenne extrêmement garde à lui. Il n'a vraiment dans son empire que ces gens-là pour ennemis, et l'état de leurs affaires est tel que j'en connais plusieurs, titrés, couverts de diamants les jours de représentation et occupant des charges éminentes dans l'État, auxquels il arrive fréquemment qu'un boulanger refuse au moment du dîner de fournir le pain nécessaire : on voit ici à cet égard des choses qu'on ne voit nulle autre part, des hommes qui ont des

1) Les prodigalités du règne de Catherine sont encore à présent les sujets des conversations et l'objet des regrets. Paul Ier était dans les mêmes principes et récompensait magnifiquement. De telles comparaisons sont funestes au règne actuel (Note de Savary).

millions de dettes et qui n'ont d'autres ressources que de s'en mettre à la mode, que de s'en flatter et d'en tirer vanité[1].

Une des causes qui contribuèrent à la guerre de Moravie, ce fut l'extrême désir que les jeunes gens avaient de se soustraire à la poursuite de leurs créanciers qui négociaient leurs lettres de change sur la place à 80 0/0 de perte. Les chefs de leurs familles dont je viens de parler intriguaient dans l'espoir dont ils se flattaient du succès qui vaudrait à la Russie de nouvelles acquisitions, et déjà ils croyaient obtenir des terres et des dédommagements des dépouilles des vaincus!

Les Anglais, qui étaient observateurs de toutes ces dispositions, n'ont point eu grand'chose à faire pour les tourner à leur avantage, et il leur a été facile de décider la cour de Russie en profitant des événements qui sont survenus dans ce temps-là. La guerre, au lieu d'avoir des suites heureuses, a aggravé la position désagréable de tous ces individus qui ont perdu leurs équipages, leurs chevaux et qui se sont fait blesser, de sorte qu'actuellement les imaginations travaillent de nouveau, mais il n'y a point d'arrogance parce que l'on a été battu.

Cette classe d'hommes donne beaucoup d'occupation à l'empereur Alexandre, et les révolutions de palais sont si faciles ici qu'on ne saurait trop être sur ses gardes. Cependant rien n'annonce un événement[2].

Un mot sur les femmes peut trouver sa place ici : on peut les diviser comme leurs maris en deux classes. Toutes celles qui appartiennent aux familles dont j'ai indiqué les noms sont estimables et respectables sous tous les rapports. Quant aux autres, leurs affaires sont aussi dérangées que celles de leurs maris avec lesquels elles ont ordinairement peu de rapports d'intérêt. Rien ne ressemble au mauvais état de leurs finances et à la dissolution des mœurs de la plupart d'entre elles. En général elles ont de l'esprit et beaucoup ont de l'instruction. Une femme titrée de Saint Pétersbourg raconte comme une chose à laquelle elle met peu d'importance qu'elle a 150 mille roubles de dettes, et quand on l'invite à un bal paré et qu'elle n'a pu s'y rendre, il est ordinaire de l'entendre s'excuser en disant que le prêteur n'a pas voulu lui confier ses diamants pour la nuit. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que tout cela ne fait aucun tort à ces

1) Ceci se conçoit quand on sait qu'à Pétersbourg le nombre des débiteurs surpasse de beaucoup celui des créanciers. (Note de Savary.)

2) J'ai su que l'empereur disait dernièrement dans un thé en parlant de ces gens-là : « *Si ces b.... là ont envie de m'expédier, qu'ils se dépêchent; mais qu'ils ne pensent pas me faire faiblir ou me déshonorer* » (Note de Savary).

femmes dans le monde, toutes étant à peu près dans le même cas. Que l'on juge maintenant de ce que l'on peut espérer des sentiments d'un cercle comme celui-là et qui forme la majeure partie de ce qu'on appelle les courtisans !

L'ambassadeur de France doit exercer une surveillance bien active sur cette noblesse dérangée et être habile à observer la direction qu'elle peut prendre dans des circonstances difficiles. Il y a même quelques individus dans le nombre qui sont dangereux pour l'empereur Alexandre. Il sera nécessaire que notre ambassadeur en reçoive beaucoup chez lui afin de contrebalancer l'intrigue anglaise, si elle avait le projet de s'en servir pour une révolution de palais. Ce soin est regardé comme essentiel par des gens même du pays, et ce n'est que par des dîners et des fêtes que nous pouvons gouverner ceux que nous ne pouvons ni ne devons payer.

Il existe dans cette noblesse un parti anglais décidemment prononcé contre nous et contre tout ce que fait l'empereur de Russie. Dans ce parti sont : le comte *Czartoriski*, le comte *Kotschoubey*, le comte *Strogonoff* père et fils, M. *Novosiltsoff* et le comte *Orloff*, neveu des fameux Orloff, le comte Poushkine et M. de Budberg, qui est un imbécile. Il y a encore dans ce parti quelques émigrés sans nom, sans naissance, se faisant passer ici pour des descendants des familles qui ont illustré notre histoire, et qui, prévoyant que leur fourberie sera infailliblement reconnue, s'agitent en tous sens. Ce sont ces misérables qui ont fourni des notes pour la composition de ces ouvrages dégoûtants sur nos événements politiques, sur l'avènement de notre dynastie nouvelle et sur les principaux personnages de notre Révolution. Il y en a quelques-uns qui se proposent de retourner en France. Il sera bon que dans le temps le ministre de la police en soit averti. Ces misérables étaient ici à la solde de l'ambassadeur d'Angleterre pour nous flétrir et nous déshonorer. Il sera facile à l'ambassadeur de France d'observer ce parti-là, et à son arrivée ici je lui donnerai des notes utiles à ce sujet. D'ailleurs, l'empereur Alexandre est mal disposé à leur égard et ne les ménagera pas, s'il les trouve en faute. J'ai déjà beaucoup fait contre eux près de ce prince, et j'aurais infailliblement obtenu un succès complet s'il eût pensé qu'il était temps de renvoyer l'ambassadeur d'Angleterre. Moi-même j'aurais été fâché que cela fût trop prématuré, ne voyant pas encore une mission française en Russie bien établie, entouré d'une grande considération et capable de donner de la confiance au petit nombre d'amis que nous y avons, et qui puisse remplir dans la société et dans l'opinion le vide qu'un tel changement ne manquera pas de laisser.

On est tellement accoutumé à l'influence étrangère qu'une fois l'ambassadeur d'Angleterre parti, on serait surpris que la maison de l'ambassadeur de France ne fût pas la meilleure de Saint-Pétersbourg, et constamment ouverte à toutes les personnes de la cour accoutumées à voir dans le corps diplomatique moins des hommes d'affaires que des ministres chargés du soin de les fêter et de les amuser. Cela ferait désirer que l'ambassade fût donnée à quelqu'un de marquant, et qui aurait sous lui un ministre consommé dans les affaires, qui ne fût obligé à aucune représentation et uniquement occupé du travail. [1]

Ce que j'appelle la petite noblesse reçoit son impulsion de la grande et n'en diffère que par la médiocrité de la fortune; les naissances n'apportent pas de grande distinction entre elles deux, parcequ'à l'exception de quelques boyards, les généalogies ne remontent pas à Pierre Ier. Cette petite noblesse n'étant pas riche n'a pas tant de désordre que l'autre, et en général est de peu d'importance en Russie.

DU COMMERCE

Il se divise en deux classes, savoir :

1° Les banquiers ayant comptoir et les négociants en gros ;

2° Les marchands en boutiques.

La première classe est composée *moitié* d'Anglais de nation, ' *autre moitié* d'Allemands, de Russes et de quelques Français. Il n'y a ici que cinq à six maisons françaises de troisième ordre; à Lyon, à Bordeaux, à Nantes ou à Rouen, cela ne s'appellerait pas des négociants. La seconde classe se compose de Russes en grande partie, d'Allemands et d'une foule d'aventuriers français sortis de France avec rien ou avec une pacotille de cinq à six cents francs dont ils ont décuplé le capital en vendant à usure. Il y en a peu d'estimables à Saint-Pétersbourg. Notre commerce ici est dans l'avilissement ou pour mieux dire n'existe point. J'ai parcouru les magasins et je n'y ai pas vu pour vingt mille francs d'objets provenant de nos manufactures [2].

1) L'ambassade d'Angleterre est ainsi composée. Lord Gower paye, traite, a de beaux chevaux, de belles voitures, et ne se mêle de rien que de la représentation. Il a sous lui un ministre accrédité nommé M. Stuart, qui fait les affaires (Note de Savary).

2) Je n'ai vu en Russie ni *soieries de Lyon*, ni *velours*, ni *draps* de France, ni *casimir*, ni *toile*, ni *porcelaine*, ni *argenterie*, ni *dentelle*, ni *bijouterie*, ni *horlogerie*, ni *bronzes dorés*, ni *tapis*, et en général rien qui donne une idée de tout ce que nous avons tellement perfectionné depuis la Révolution. Je suis

Celui de l'Angleterre est dans l'état le plus florissant. Il embrasse tout en général. L'esprit d'envahissement qui anime tous les négociants de cette nation est tel que n'ayant pu obtenir l'entrée de quelques objets qui sont ici en contrebande ils ont fait venir des ouvriers d'Angleterre pour les manufacturer sur les lieux et pouvoir les débiter dans leurs magasins. De cette manière ils sont parvenus à fournir à la Russie toute espèce de denrées depuis les pains à cacheter, le papier, les plumes et l'encre jusqu'aux objets les plus précieux. Tant que ce moyen leur restera, ils exerceront une influence énorme et donneront seuls la vie au commerce et accoutumeront tellement les Russes à les regarder comme leurs pourvoyeurs que ceux-ci croiront ne pouvoir se passer d'eux. Nos ministres dans ce pays n'ont point fait assez d'attention aux progrès annuels et excessifs du commerce anglais. L'opinion les accuse d'indifférence sur cette partie de nos intérêts.

Notre ambassadeur n'aura de moyens pour influencer le commerce en Russie que lorsque la France aura ici une factorerie composée de négociants respectables et connus dans notre pays, et lorsqu'on portera son attention à avoir ici des magasins ouverts comme ceux des Anglais, où les produits de notre industrie seront exposés aux yeux du public. Cela est d'autant plus facile que tout ce que nous faisons est infiniment au-dessus de tout ce que je vois vendre aux Anglais à Saint-Pétersbourg. Je m'occupe à recueillir des notes à ce sujet que j'emporterai à Paris et qui, je crois, pourront servir au ministre de l'intérieur pour chasser l'industrie des Anglais de tous les points de la Russie.

Si nous n'avons point ici le commerce exclusif, nous n'en aurons point, les Anglais nous tueront toujours. Je crois que l'on ne trouverait pas d'opposition chez les vrais Russes à toute espèce de changement pour les relations de commerce avec nous. Ils nous donnent la préférence dans le trafic.

Je crois avoir suffisamment ébauché le tableau des négociants pour donner une idée de ce qu'il y a à faire, si l'on veut les mettre dans nos intérêts. J'avoue que je regarde la chose comme impossible dans ce moment. Je crains même que, lorsqu'il faudra éclater

dans l'opinion que notre ambassadeur ne peut pas rendre un plus grand service à l'Empereur et à l'État qu'en faisant faire ici en petit par nos négociants une exposition du produit de nos fabriques, d'après celle faite à Paris. Comme tout le commerce de la Russie passe par Saint-Pétersbourg, il est probable que le nôtre est en aussi mauvais état dans les provinces qu'il l'est dans la capitale.

Hormis les vins, les eaux-de-vie, les huiles, les savons, nous ne vendons rien ici (Note de Savary).

contre l'Angleterre, l'empereur Alexandre ne soit obligé d'employer de la sévérité pour faire taire les cris des mécontents.

Je me résume donc à dire que l'empereur Napoléon seul peut influencer les cours de Russie et en chasser l'intrigue par ses communications directes avec l'empereur Alexandre dont les sentiments seront durables.

L'impératrice régnante est nulle. Une politesse de loin en loin, un cadeau fait avec grâce la maintiendront dans la ligne de l'empereur son mari.

Chez l'impératrice-mère il y a beaucoup à observer; mais, comme elle a beaucoup d'esprit et de jugement, notre empereur peut encore bien mieux en tirer parti.

Quant la noblesse, il faut que notre ambassadeur, tout en lui donnant des dîners et des fêtes, se fasse craindre d'elle. Ce n'est que de cette manière qu'il la gouvernera, et il faut qu'elle le soit. Il est bon d'observer que la plupart des officiers aux gardes sont des enfants de ces nobles, et qu'il est plus important qu'on ne le croit de savoir ce qu'ils font et ce qu'ils disent. Ils n'aiment pas les officiers français par lesquels ils ont été battus et sont naturellement indiscrets.

Je m'en réfère pour les négociants à ce que j'ai dit à ce chapitre. Il n'y a que le temps et la restauration de notre commerce qui puissent les mettre dans nos intérêts.

NOTE SUR LE MINISTÈRE DE LA RUSSIE

ET LE CORPS DIPLOMATIQUE A SAINT-PÉTERSBOURG

(Dépêche du général Savary au ministre des relations extérieures en date du 23 août 1807.[1])

..... Je crois voir que les ministres de l'empereur marcheront très bien dans le sens de sa volonté actuelle; il faut savoir oublier avec eux ce qu'ils ont fait ou dit depuis deux ans. Voici la note de ces ministres :

1) Archives des Affaires étrangères, Russie, 141.

M. de Budberg, ministre des affaires étrangères, est entièrement revenu à nous depuis Tilsit.

M. de Soltikoff, son adjoint, est un travailleur ami de la paix.

M. le comte de Kotschoubey, ministre de l'intérieur. C'est un homme de beaucoup d'esprit et d'instruction; il a eu pendant un temps l'ambassade de Constantinople. Il n'a pas été de nos amis, mais on le dit russe par dessus tout. Il demande sa démission.

M. le comte Romanzoff, ministre du commerce. Brave et respectable homme, déjà vieux et cassé, ami de son pays et de la paix par dessus tout. Le comte Romanzoff m'a dit : Je n'ai pu être l'ambassadeur de mon maître en France à cause de ma mauvaise santé; mais je veux servir l'empereur Napoléon d'ici, et je veux qu'il s'aperçoive que je suis ministre du commerce. Les négociants français me trouveront toujours prêt à les protéger; dans les temps *d'aigreur* je n'ai pas craint de parler en leur faveur; le comte Romanzoff serait fort sensible à la moindre marque de souvenir de l'Empereur.

Le prince Labanoff et M. de Viasmitinoff, ministre de la guerre depuis que ce département est organisé comme il l'est en France. On connaît le prince Labanoff; quant à M. de Viasmitinoff, c'est un homme assez âgé, bon russe.

Le prince Lapouckin, ministre de la justice. Il est déjà connu à Paris; c'est un homme qui ne s'occupe que des affaires de son ministère.

M. de Tchitchagoff, ministre de la marine. C'est un jeune homme instruit dans sa partie; il n'est ni français ni anglais ; c'est un bon russe.

Le prince Galitzin, procureur impérial au synode, ce qui répond à notre ministre des cultes. C'est également un bon russe.

M. le comte Saratowski, ministre de l'instruction publique : on n'en dit rien.

M. le comte Vassilieff, ministre des finances. Brave et respectable homme.

Le prince Adam Czartoriski, aujourd'hui sénateur et membre du conseil; on ajoute dans le public : ami de l'empereur. Il a une conduite inexplicable, a l'air de ne se mêler de rien et l'opinion le place presque partout. On ne sait ce qu'il veut, il voit peu de monde excepté M. de Novosiltsoff[1]

M. de Novosiltsoff, autrefois adjoint aux affaires étrangères, n'est

1) J'ai eu l'occasion de voir le prince Czartoriski ; je l'ai trouvé fort au-dessous de sa réputation : c'est un homme de l'opinion duquel on doit peu se soucier (Note de Savary).

plus que sénateur et membre du conseil. Il a vécu longtemps en Angleterre où il a puisé des principes de gouvernement qu'il voudrait faire adopter à son pays; il en est ridicule. Il est maintenant président de la commission des lois qui s'occupe de la rédaction d'un code. C'est un des intimes de l'empereur.

M. Alexandre Narischkin, grand chambellan, et son frère M. Dimitri Narischkin, grand veneur, sont de braves et excellents russes ne voulant que la paix et les plaisirs et accueillant très bien les Français chez eux.....

Le prince Bagraton, gouverneur militaire de tous les lieux, où réside l'impératrice mère, est un homme sombre, ambitieux et n'aimant pas les Français; on dit qu'il ne voulait pas la paix. Je ne sais pourquoi il est poussé à la tête de l'armée, mais tous les militaires l'ont en grande vénération et son éloge est dans toutes les bouches.

L'opinion dans la société nous est en général peu favorable. Elle sera longtemps encore entretenue dans cette direction par les soins de l'intrigue. Le corps diplomatique, qui forme ici la très grande partie de la société, qui en dirige l'esprit et les plaisirs, se trouve encore aujourd'hui composé bien désavantageusement pour nos intérêts : en voici la note.

Lord Gower, ambassadeur d'Angleterre. Il passe pour avoir très peu de moyens. M. Stuart, son ministre, fait tout.

M. le comte de Merfeld, ambassadeur d'Autriche. Les Anglais n'ont pas de plus chauds amis à Pétersbourg que M. et Mme de Merfeld envers qui l'Angleterre est reconnaissante et leur envoie régulièrement des présents de toute espèce. M. de Merfeld affiche sa préférence pour les Anglais jusqu'à l'oubli de tout sentiment de dignité. Il serait bien nécessaire que l'Empereur fît changer le comte de Merfeld et envoyer ici un homme tel que le général Vincent : cela est d'autant plus aisé que l'empereur Alexandre le verra partir sans le moindre regret.

Le baron de Steding, ambassadeur de Suède, ancien et brave militaire ayant servi autrefois la France pour laquelle il a conservé une grande prédilection : il est ami de la paix et souffre de la conduite de sa cour.

M. de Noroña (depuis un mois que je suis ici je n'ai pas reçu une politesse de M. Noroña), ministre d'Espagne. C'est un homme de l'esprit le plus médiocre, l'objet du ridicule de la société. Il s'est conduit avec lâcheté pendant la guerre et n'a pas su soutenir son caractère de ministre d'un des plus fidèles alliés de la France. On lui a entendu dire que l'Espagne était sous le joug.... Aujourd'hui il ne sait quelle contenance faire vis-à-vis de moi. C'est un homme qu'il faut absolument changer.

M. de Navarro, chargé d'affaires du Portugal, est un homme d'esprit, depuis plusieurs années ici.

Le comte Einsidel, ministre de Saxe, est un brave et loyal homme. Il ne se montre nulle part en attendant ses lettres de recréance du Roi.

M. de Bremer, ministre de Hanovre. C'est un honnête homme, mais tout à fait à la dévotion de l'ambassadeur d'Angleterre. Il est frère du baron de Bremer qui fut député du Hanovre à Varsovie auprès de l'Empereur.

M. le baron de Bloom, ministre de Danemark, ne passe pas pour être ami des Français.

Le vieux duc de Serra Capriola, ci-devant ministre de Naples, marié à une Russe, reste encore ici, et se croit toujours ministre. L'empereur ne le traite plus comme tel, mais la société ne cessera de le considérer comme ministre de Naples que lorsqu'on verra à Pétersbourg un envoyé du roi Joseph. Il sera nécessaire de faire choix d'un homme riche, considérable dans le pays et titré. Le vieux duc retournera alors à son existence de simple particulier. Il est déjà à moitié Russe, établi ici depuis 30 ans.

On rencontre encore ici un comte de Meister [1] qui prétend toujours être ministre de Sardaigne. C'est un homme d'esprit et un habitué de la maison de l'ambassadeur d'Autriche et de celui d'Angleterre. Il serait peut-être mieux à Mittau qu'ici, s'il s'obstine à vouloir être ambassadeur du roi de Cagliari.

Vous voyez assez, Monseigneur, que le corps diplomatique, tel qu'il est en ce moment à Pétersbourg, est loin de nous être favorable. Les choses changeraient promptement si l'on voyait bientôt ici un ambassadeur de France et des ministres bien choisis d'Espagne, de Naples, de Hollande, de Bavière, de Wurtemberg, de Westphalie, etc. Il serait peut-être bon aussi que l'on envoyât ici un ministre d'Italie, choisi parmi les nationaux riches et les gens considérés. Il faut ici un grand-cordon de la Couronne de fer, extrêmement riche et titré; ce serait un moyen d'habituer la Russie à l'existence du nouveau royaume qu'on regarde comme *circonstanciel.*

Un corps diplomatique ainsi composé balancerait bientôt l'énorme influence des Anglais dans la société et nous placerait ici comme il convient que les Français y soient.

Tout ce dont j'ai l'honneur de parler à Votre Altesse doit se faire promptement, Monseigneur. Il n'y a pas de temps à perdre quand

1) Joseph de Maistre.

il s'agit si directement de reprendre de la considération. Il ne faut pas croire que ma mission puisse remplacer encore longtemps l'ambassade de France dans ce pays. Cette erreur nuirait trop à l'intérêt de nos affaires; à coup sûr, sans la bonté particulière de l'empereur, je serais moins considéré ici qu'un envoyé de Hanovre, mais il ne serait pas raisonnable à moi d'imaginer que l'empereur de Russie puisse continuer bien longtemps à me traiter avec autant de distinction. Certes, ce serait une fatigante suggestion pour lui, si cela devait durer, et un grand désagrément pour moi si, après avoir été comblé, on en agissait autrement à mon égard. Je fais bien tout ce que je puis pour ne pas fatiguer l'empereur de ma présence et je m'efforce d'avoir toujours de quoi intéresser sa curiosité en lui parlant de l'Égypte et de l'Italie, sujets de sa conversation avec moi; mais, à la longue, les préférences qu'il m'accorde deviendraient gênantes pour lui. Il faut donc l'en débarrasser en lui envoyant incessamment quelqu'un qui devra rester ici et avec qui il puisse se mettre à son aise. L'empereur espère que cela ne tardera pas. Je ne me lasserai pas de vous répéter, Monseigneur, de quelle importance il est pour nos intérêts d'envoyer promptement un ambassadeur à Pétersbourg. Il est instant que l'on sache bientôt ici qu'à Paris l'on s'occupe du choix de cet ambassadeur et que je puisse le dire officiellement. C'est, je pense, parce que l'amour-propre des Russes a été si fortement froissé par les derniers événements de la guerre qu'il faut avec eux plus de ménagement : ils sont naturellemeut portés à croire que nous les traiterons avec peu d'importance et déjà nos ennemis répandent ce bruit dans la société.....

..... Il n'est pas du tout indifférent que l'ambassade qui viendra ici soit solennelle. Il faut du faste et beaucoup de dignité, un choix rigoureux dans les personnes qui accompagneront l'ambassadeur, beaucoup de jeunes gens agréables et d'une éducation soignée [1].....

..... Je vais maintenant, Monseigneur, vous parler de quelques articles de cadeaux qui seraient reçus ici avec infiniment de plaisir.

Le major général a promis à Tilsit quelques armes de Versailles

1) Le successeur de Savary, M. de Caulaincourt, écrivait à l'Empereur, le 28 avril 1808 : « J'ose rappeler qu'un officier français, jeune, surtout bien élevé et « spirituel, chantant agréablement, me serait fort utile pour mettre à la raison « quelques jeunes femmes plus indignées que les autres. Les gardes fourmillent « de jolis jeunes gens qui ont des talents de société ; quelques-uns sont ai- « mables : il faut donc mieux qu'eux ou rien. Je rappelle à V. M. M. de Fla- « hault, parce que je suis certain de le bien diriger et que personne ne peut « me seconder mieux que lui pour ramener tout le parti Czartoriski et Kotchou- « bey... qui est, il faut l'avouer, celui où s'est réfugié l'esprit mâle et femelle « de la capitale. » Archives nationales, A. F., IV, 1697.

et on ferait bien de les envoyer — par exemple au prince Labanoff 2 fusils à un coup et à M. de Narischkin, le grand veneur, qui envoye de superbes lévriers pour les chasses de l'Empereur, aussi des fusils.

Je me rappelle d'avoir vu envoyer à la reine d'Espagne des robes magnifiques. C'est un cadeau dont on sentirait fort le prix ici. L'impératrice est jeune, jolie et gracieuse, elle a beaucoup de perles et de diamants, mais pas une seule robe de belle étoffe et qui soit bien faite. La grande duchesse Catherine, âgée de 17 ans, est dans le même cas et ne serait pas moins sensible aux soins qu'on prendrait de sa parure. La princesse Amélie, sœur de l'impératrice, serait également flattée de recevoir le moindre cadeau de toilette. Nos dentelles, nos étoffes de Lyon brodées en or et en argent seraient sans prix ici.

Je sais d'une manière certaine que M. de Tolstoy portera avec lui deux pelisses pour l'Empereur dont la fourrure est estimée, pour chacune, 80 mille roubles.

Parmi les choses qui seraient le plus agréables à l'Empereur Alexandre, je crois que son goût pour les tableaux dans le genre gracieux doit déterminer principalement le choix de ce qu'on lui enverra. Il vient de faire remettre à M. Denon par le grand maréchal une traite de cinquante mille francs pour acheter des tableaux de maîtres français; cette somme sera bientôt suivie d'une autre. Il m'a demandé si l'Empereur avait acheté le tableau des *Sabines* de David. Il m'a demandé également si j'avais vu un nouveau tableau appelé *La Peste de Jaffa* et si j'en connaissais le sujet, j'ai répondu que oui, et après me l'avoir fait raconter, l'empereur me dit avec étonnement : « Et il a touché les pestiférés! pour le coup, c'est fort. J'eusse mieux aimé aller à cent batailles que de faire cela [1]. » Si ce tableau n'est pas vendu, je pense qu'il ferait grand plaisir à l'empereur.

Il parle si souvent et toujours avec tant d'intérêt des campagnes d'Égypte que j'ai pensé qu'il lui serait agréable d'avoir le beau service de porcelaine de Sèvres dont chaque pièce représente un tableau de cette guerre ou un camp, ou une marche ou une vue du Nil [2]. En général rien de plus estimé ici en ce genre que la porcelaine de Sèvres. C'est au point que M. Demidoff, qui va partir pour Paris, est tourmenté par tout le monde pour vendre un service de

1) Cette phrase a été citée par M. Pingaud dans son ouvrage *Français et Russes*, p. 282.

2) Le service fut envoyé et est conservé aujourd'hui au Trésor de Moscou.

porcelaine qu'il a apporté de France. Il n'a pas craint de l'offrir au grand-maréchal pour l'empereur qui ne l'a point fait acheter parce qu'il n'était pas de Sèvres.

Je sais aussi de M. de Tolstoy lui-même que l'empereur lui a donné ordre de faire venir du vin de Bourgogne de même qualité que celui que l'empereur Napoléon lui a fait boire à Tilsit, et de s'arranger pour qu'il en ait toujours.

Je vous prie instamment, Monseigneur, de me faire envoyer par le premier courrier un bon nombre des médailles qui ont consacré les événements les plus importants de la vie de l'Empereur. On ne les connaît pas ici et l'on m'en a beaucoup demandé. Quelques napoléons que nous avions ont été désirés et recherchés comme des médailles. Ces petits moyens-là ne coûtent rien et l'on ne saurait trop répandre ce qui éternise la gloire de l'Empereur.....

Le Gérant : Ernest Leroux.

DOCUMENTS

RELATIFS AU PARTAGE DE L'ORIENT

NÉGOCIÉ ENTRE NAPOLÉON ET ALEXANDRE Ier

(JANVIER-JUIN 1808)

A Tilsit, Napoléon avait promis éventuellement au tsar Alexandre de partager avec lui quelques-unes des provinces européennes de la Turquie. La Russie obtiendrait les Principautés danubiennes, peut-être la Bulgarie ; la France s'annexerait les pays limitrophes de ses possessions de l'Adriatique. Toutefois, si l'Empereur avait admis qu'un article du traité secret fît allusion à ce démembrement partiel [1], il avait évité de se lier par des promesses positives : il hésitait encore à dépouiller une ancienne alliée : « Mon système sur la Porte chancelle, écrivait-il, et est au moment de tomber; pourtant je ne suis pas décidé [2]. » Il craignait de déchaîner sur le midi de l'Europe l'ambition moscovite; il craignait surtout, s'il portait la main sur la Turquie, que les Anglais, maîtres de la Méditerranée, ne s'emparassent avant lui des parties maritimes de cet empire, les seules qui lui parussent réellement enviables. Aussi, durant les mois qui suivent Tilsit, en octobre et novembre 1807, s'efforce-t-il, dans ses rapports avec le tsar, de substituer au partage une autre combinaison : la Russie s'emparerait des Principautés, mais la France, au lieu de prendre sa compensation en Turquie, la prendrait aux dé-

1) Le traité secret de Tilsit a été publié par M. le docteur Fournier *Napoléon Ier*, Leipzig et Prague, 1888, t. II, p. 250-252.
2) Correspondance de Napoléon, n° 12886.

pens de la Prusse, que nos troupes occupaient encore et tenaient à leur merci ; la monarchie des Hohenzollern subirait une nouvelle mutilation et nous abandonnerait la Silésie. L'aide de camp Savary, puis l'ambassadeur Caulaincourt furent chargés successivement de transmettre cette proposition à l'empereur de Russie [1]. En décembre 1807, Napoléon apprit pour la première fois, par les rapports de Savary, que le tsar, tout en affirmant ses prétentions sur les Principautés, lui refusait la Silésie; ce monarque répugnait à l'idée de consommer la ruine totale de la Prusse ; il craignait surtout que la Silésie ne servît à agrandir et à fortifier le duché de Varsovie, dans lequel il découvrait le germe d'une nouvelle Pologne. Si Caulaincourt ne réussissait pas mieux que Savary à faire agréer l'échange proposé, il ne resterait qu'un moyen de satisfaire la Russie et d'indemniser la France, ce serait de partager en commun la Turquie : Napoléon se résoudrait-il à ce suprême parti?

Il visitait alors son royaume transalpin et se trouvait à Venise, au seuil de l'Orient. C'était là que ces captivantes régions lui étaient apparues à la veille de l'expédition d'Égypte, qu'elles l'avaient attiré et séduit [2] : à dix ans de distance, la même vision tentatrice se reproduisit-elle? contribua-t-elle, autant que les demandes de la Russie, à diminuer les préventions de l'Empereur contre une grande entreprise dont la Turquie serait l'objet et la victime. On peut le croire, car la vue des lieux saisissait fortement son imagination et décidait parfois de ses projets. Ce qui est certain, c'est que sa pensée se met de nouveau à évoluer vers l'Orient ; après avoir soulevé la question du partage à Tilsit, après l'avoir un peu plus tard ajournée et comme réservée, il la reprend aujourd'hui, ne la tranche pas encore, mais la remet à l'étude et en délibère avec lui-même.

La subversion de l'Orient, limitée au partage des provinces turques, restait grosse de périls, puisqu'elle risquait d'attirer les

1) Nous avons publié les instructions de Caulaincourt dans la *Revue d'Histoire diplomatique* (livraison de janvier 1890).

2) Voyez l'ouvrage de M. le comte Boulay de la Meurthe, *Le Directoire et l'expédition d'Égypte*, p. 17 et 18.

Anglais en Égypte, dans les îles de l'Archipel; mais la même opération, si on la poussait jusqu'à ses plus audacieuses conséquences, si on lui donnait un couronnement gigantesque, loin de profiter à nos rivaux, ne pourrait-elle devenir contre eux un instrument de ruine et de destruction? Les contrées ottomanes, en particulier les péninsules de Thrace et d'Asie Mineure qui se rapprochent et s'affleurent par leurs extrémités, ne possèdent pas seulement une valeur intrinsèque : leur position géographique double leur importance; elles marquent le point de soudure, forment le lien terrestre entre l'Europe et l'Asie. Or, c'était dans cette lointaine Asie que l'Angleterre avait été chercher un empire, que cette puissance maritime avait pris terre et s'était faite continentale : n'était-ce point là qu'il appartenait au maître de la terre de la saisir et de la frapper? Que la France et la Russie s'unissent dans un grand effort, que la Turquie soit broyée, la Perse utilisée, que les armées combinées, débouchant de l'Asie Mineure, viennent prendre position sur les hauts plateaux qui bordent le bassin de l'Euphrate, aucun obstacle ne se dressera plus entre elles et les possessions anglaises, et peu à peu germait dans l'esprit de Napoléon cette pensée qui semblait défier les forces humaines : greffer une expédition ou au moins une démonstration contre les Indes sur le partage de l'empire ottoman.

Ce n'était là pourtant qu'un côté de plus vastes desseins, l'une des parties d'un système englobant le monde. D'autres préoccupations, dont chacune eût pu paraître exclusive et absorbante, se partageaient alors l'Empereur. A cette heure, il complète et renforce l'occupation du Portugal, pousse silencieusement ses colonnes au delà des Pyrénées, insinue son armée au cœur de l'Espagne; en Italie, après avoir annexé la Toscane, Parme, Plaisance, il décrète l'occupation des États romains et entame contre le chef de l'Église une lutte fatale à sa mémoire. Ces empiétements multiples, il les mène de front avec ses méditations sur l'Orient, et loin que tant d'entreprises commencées ou agitées se fassent diversion dans son esprit, il les appelle à se compléter et à s'appuyer réciproquement. A ses yeux, l'identité de but forme leur lien : il ne les envisage pas isolément, mais voit en elles

autant d'opérations convergentes dont la réunion doit accabler l'Angleterre et la jeter anéantie à ses pieds. La passion de conquérir définitivement la paix, par la réduction de l'Angleterre, prend alors chez lui un caractère plus impérieux et plus despotique; elle surexcite, féconde, égare tour à tour son génie, lui inspire des combinaisons toujours ingénieuses et profondes, mais démesurées, lui dicte l'emploi de moyens extraordinaires, surhumains, qui violent les lois ordinaires de la politique autant que le droit des nations. Étreignant l'Allemagne, croyant à la possibilité de s'assurer la Russie qui lui garde le Nord, il juge l'instant venu d'organiser le midi de l'Europe pour la lutte contre la puissance maritime et coloniale des Anglais. Dans le Midi, plusieurs États, par principe ou débilité, se dérobent encore à ce qu'il attend d'eux, et leur faiblesse les rend accessibles à l'action de sa rivale. Il faut que ces États reprennent consistance sous sa main, ne se ferment pas seulement à nos ennemis, mais s'emploient contre eux, se laissent pénétrer, transformer, soulever, qu'ils cèdent à notre impulsion ou qu'ils disparaissent, car leurs ressources, leurs populations doivent être utilisées pour la cause commune, et leurs territoires doivent nous livrer passage jusqu'aux points occupés ou menacés par l'Angleterre. Déployant la puissance française autour de la Méditerranée, Napoléon veut lui faire embrasser ce vaste bassin de l'une de ses extrémités à l'autre, afin d'en former une seule et immense ligne d'opérations, et c'est la même pensée qui le conduit à diriger son aile droite vers Gibraltar, qui le pousse à prolonger son aile gauche au delà du Bosphore.

Cependant, s'il se produit en lui un prodigieux effort de conception, une affluence et comme un bouillonnement d'idées, dans les deux questions maîtresses, Espagne et Orient, il n'estime point que l'heure des décisions soit arrivée. Il attend que les événements, se prononçant davantage, viennent lui fournir des indications plus nettes et lui donner prise. Pour l'Orient en particulier, il flotte entre plusieurs partis : avant de sacrifier la Turquie, il veut savoir si cet empire n'est plus apte à jouer un rôle actif dans son système; il interroge à ce sujet Sébastiani, son

ambassadeur à Constantinople [1]. Il attend aussi que les exigences de la Russie lui soient mieux connues, et s'arrête provisoirement à l'idée de retarder plutôt que de précipiter les événements. Le 14 janvier, il laisse son ministre des relations extérieures, M. de Champagny, écrire encore à M. de Caulaincourt dans le sens des instructions précédentes, revenir sur le projet turco-prussien, repousser pour la France toute compensation orientale ; il prescrit surtout à l'ambassadeur de gagner du temps, de tenir tout en suspens, et son vœu se réduit à réserver le plus longtemps possible la liberté de ses déterminations [2].

Dans les jours qui suivent, de plus pressantes nouvelles lui arrivent de Russie. Caulaincourt peint avec vivacité l'invincible préjugé du tsar contre tout démembrement nouveau de la Prusse, ses défiances réveillées, ses convoitises surexcitées, l'opportunité de calmer les unes et de satisfaire les autres, en un mot l'urgence d'une solution. Sentant plus vivement la nécessité de se résoudre, Napoléon fait alors un pas vers les mesures extrêmes. Tandis qu'il offre éventuellement à l'Autriche d'intervenir au partage [3], afin d'y contrebalancer l'influence de la Russie, il adresse à Caulaincourt le 29 janvier, par la plume de Champagny, une longue réponse. Il permet à l'ambassadeur, non seulement d'écouter les Russes quand ils lui parleront du partage, mais de leur demander comment ils comprennent et veulent exécuter cette opération ; toutefois ce langage ne doit pas impliquer dès à présent une adhésion formelle. L'instruction ne conclut pas encore, et cette pièce, dans laquelle l'Empereur interroge plutôt qu'il ne commande, nous livre le secret de ses irrésolutions. Sur le point de dépasser les limites au delà desquelles la raison et la prudence humaines abdiquent leur empire, attiré par les entraînements de

1) Correspondance, 13446. Champagny à Sébastiani, 14 janvier 1808, Archives des Affaires étrangères, Turquie, 216.

2) Champagny à Caulaincourt, 15 et 18 janvier 1808. Archives des Affaires étrangères, Russie, 146.

3) *Mémoires de Metternich*, II, 151, 154 à 156, 159. Cf. Beer, *Die orientalische Politik Œsterreich's*, 171 et 174, et *Zehn Jahre œsterreichischer Politik*, 303-308.

sa lutte contre l'Angleterre jusqu'au bord de l'inconnu, avant d'y aventurer sa fortune, il hésite et se recueille.

« L'Empereur préférerait de beaucoup, dit le ministre, que les choses restassent telles que le traité de Tilsit les a établies [1]. Peuvent-elles rester ainsi? Le peuple de Pétersbourg, qui ne sera plus distrait par le bruit des armes et par la perspective d'un nouvel agrandissement de l'empire, ne supportera-t-il pas avec plus d'impatience les privations et les pertes auxquelles l'expose l'interruption de ses anciennes relations avec l'Angleterre? Ce mécontentement du peuple ne sera-t-il pas encouragé par les mécontentements de la cour et de l'armée ?

« L'armée entière ne sera-t-elle pas fatiguée de son inactivité et ne verra-t-elle pas avec un extrême regret s'évanouir les espérances de fortune que lui offrait une conquête nouvelle? Le parti anglais ne peut-il pas tirer un grand avantage de ces dispositions?

« Examinez, monsieur, s'il est possible que l'empereur Alexandre, aidé de tout l'appui que lui donne le nom de l'Empereur, surmonte ces difficultés. Le moment critique sera le printemps prochain. C'est alors que l'interruption des relations commerciales avec l'Angleterre se fera plus vivement sentir. L'empereur Alexandre peut-il, sans changer de système, ou sans danger d'une révolution, atteindre l'hiver suivant, sans pouvoir dire à ses peuples : Grâce à mon alliance avec la France, j'ai accru l'empire de Russie et si vous avez éprouvé quelques privations, elles sont bien plus que compensées par l'illustration qui accompagne le nom russe et par l'acquisition de riches provinces qui augmentent la richesse de l'empire en même temps que sa puissance.

« Enfin, combien de temps croyez-vous qu'on puisse conserver la tranquillité de cet empire, seulement en nourrissant des espérances que la paix dispenserait de réaliser ?

« S'il est vrai que par votre rang, votre représentation et

1) Le traité patent de Tilsit stipulait l'évacuation par les Russes des Principautés et l'ouverture de négociations de paix entre le tsar et la Porte, sous la médiation de la France.

l'impulsion que vous donnerez au corps diplomatique qui sera bientôt composé de personnes dévouées à la France, vous puissiez influer sur l'esprit de la société de Saint-Pétersbourg qu'on représente comme exerçant elle-même une grande influence sur la cour et l'armée, vous êtes invité à ne négliger aucun moyen d'atteindre ce but, et tous ceux qui peuvent vous êtes fournis d'ici seront mis à votre disposition.

« Mais ce résultat sera-t-il tel que vous puissiez parvenir à réaliser le vœu de l'Empereur, de se borner à exécuter le traité de Tilsit, en maintenant l'alliance de la France et de la Russie jusqu'à la paix avec l'Angleterre, et sans exposer l'empereur Alexandre au danger d'une révolution?

« L'Empereur sait bien qu'il conservera cette alliance et assurera à l'empereur Alexandre la tranquille possession de son trône, soit par l'abandon de la Valachie et de la Moldavie, soit par le partage de l'empire turc. Mais cette alliance sera chèrement payée : une nouvelle scène de bouleversements s'ouvrira en Europe, qui sans doute offrira au génie de l'Empereur des chances qu'il saura faire tourner à son avantage, mais qui aussi éloignera la paix avec l'Angleterre et redoublera pour la France et pour l'Europe les calamités d'une guerre si longtemps prolongée et devenue plus coûteuse et plus inquiétante par des expéditions de plus en plus lointaines.

« Cependant, dans vos entretiens avec l'empereur Alexandre et le comte de Romanzof[1], ne rejetez pas absolument l'idée de ce partage : informez-vous comment on veut le faire, quels sont les moyens d'exécution, quelles puissances on veut y faire entrer, et ne cachez pas combien il est peu favorable aux intérêts de la France, qui ne peut y avoir un lot avantageux, fût-il même très étendu. Faites voir aussi l'avantage de différer cette mesure jusqu'à la paix avec l'Angleterre ou au moins jusqu'au moment où on aurait pu lui arracher l'empire de la Méditerranée, qui la met en état de recueillir dès ce moment les plus précieuses dépouilles de l'empire ottoman[2]. »

1) Le comte Roumantsof, ministre des Affaires étrangères de Russie.
2) Archives des Affaires étrangères, Russie, 146.

La position prise par l'Angleterre sur le chemin de l'Égypte et des Iles, tel était toujours l'écueil principal, jugé jusqu'alors insurmontable, auquel se heurtait l'Empereur. Cependant, un concours de circonstances favorables commençait à lui inspirer l'espoir de l'écarter. L'Angleterre avait rappelé de la Méditerranée une partie de ses forces, qu'elle portait au secours de la Suède, menacée par la Russie : le Nord faisait diversion au Midi. Des flottes françaises se concentraient à Toulon, elles suffisaient à assurer le ravitaillement et la défense de Corfou, qui serait le pivot sur lequel tournerait toute l'opération orientale; elles rendaient possible l'attaque de la Sicile, dont la conquête changerait, suivant Napoléon, « la face de la Méditerranée[1] ; » l'une des conditions, à laquelle il avait subordonné le partage, pouvait ainsi se trouver accomplie. En même temps, à l'extrême fin de janvier, d'irritantes nouvelles lui arrivèrent de Londres. La session du Parlement venait de s'ouvrir : le discours du trône, lu et commenté par les ministres devant les deux Chambres, respirait une indomptable obstination : « Nous avons l'ordre de vous assurer, disaient les ministres au nom du roi, que, dans cette lutte si imposante et si terrible, vous pouvez compter sur la fermeté de S. M. qui n'a d'autre intérêt que celui de son peuple[2]. » A cette fière déclaration, l'Empereur frémit de colère. Il releva le défi, et puisque l'Angleterre voulait une guerre à mort, se jura de l'anéantir, dût-il ébranler le monde pour l'écraser sous ses débris. Il prit alors son parti, résolut de s'associer plus étroitement la Russie : le 2 février, écrivant personnellement au tsar, tandis qu'il le pressait d'activer ses opérations contre la Suède, il lui ouvrait en Orient des perspectives illimitées et lui montrait Constantinople comme une étape sur la route des Indes.

« Une armée de 50,000 hommes, disait-il, russe, française, peut-être même un peu autrichienne, qui se dirigerait par Constantinople sur l'Asie, ne serait pas arrivée sur l'Euphrate, qu'elle ferait trembler l'Angleterre et la mettrait aux genoux du continent. Je suis en mesure en Dalmatie; Votre Majesté l'est sur le Danube.

1) Correspondance, 13534.
2) *Moniteur* du 2 février 1808.

Un mois après que nous en serions convenus, l'armée pourrait être sur le Bosphore. Le coup en retentirait aux Indes, et l'Angleterre serait soumise. Je ne me refuse à aucune des stipulations préalables nécessaires pour arriver à un si grand but. Mais l'intérêt réciproque de nos deux États doit être combiné et balancé. Cela ne peut se faire que dans une entrevue avec Votre Majesté, ou bien après de sincères conférences entre Romansof et Caulaincourt, et l'envoi ici d'un homme qui fût bien dans le système. M. de Tolstoï[1] est un brave homme, mais il est rempli de préjugés et de méfiances contre la France, et est bien loin de la hauteur des événements de Tilsit et de la nouvelle position où l'étroite amitié qui règne entre Votre Majesté et moi ont placé l'univers. Tout peut être signé et décidé avant le 15 mars. Au 1er mai nos troupes peuvent être en Asie, et à la même époque les troupes de Votre Majesté à Stockholm. Alors les Anglais, menacés dans les Indes, chassés du Levant, seront écrasés sous le poids des événements dont l'atmosphère sera chargée. Votre Majesté et moi aurions préféré la douceur de la paix et de passer notre vie au milieu de nos vastes empires, occupés de les vivifier et de les rendre heureux par les arts et les bienfaits de l'administration ; les ennemis du monde ne le veulent pas. Il faut être plus grands, malgré nous. Il est de la sagesse et de la politique de faire ce que le destin ordonne et d'aller où la marche irrésistible des événements nous conduit. Alors cette nuée de pygmées qui ne veulent pas voir que les événements actuels sont tels qu'il faut en chercher la comparaison dans l'histoire et non dans les gazettes du dernier siècle, fléchiront et suivront le mouvement que Votre Majesté et moi aurons ordonné ; et les peuples russes seront contents de la gloire, des richesses et de la fortune qui seront les résultats de ces grands événements. Dans ce peu de lignes j'exprime à Votre Majesté mon âme toute entière. L'ouvrage de Tilsit réglera les destins du monde. Peut-être de la part de Votre Majesté et de la mienne un peu de pusillanimité nous portait à préférer un bien certain et présent à un état meilleur et plus

1) Ambassadeur de Russie à Paris.

parfait ; mais puisque enfin l'Angleterre ne veut pas, reconnaissons l'époque arrivée des grands changements et des grands événements [1]. »

En traçant ces lignes, d'une entraînante éloquence, Napoléon se proposait un double but. Il voulait d'abord charmer, éblouir Alexandre, le distraire de la Prusse, dont le sort définitif était réservé, de l'Espagne, où se préparait un changement de dynastie ; il voulait aussi, sans prendre aucun engagement immédiat, préparer les moyens de s'entendre ultérieurement avec la Russie, s'il y avait lieu, sur le grand projet qu'il avait imaginé et tenait en réserve comme suprême moyen d'action contre l'Angleterre. La lettre au tsar n'exprimait pas l'idée du partage, mais la sous-entendait : celle à Caulaincourt, plus explicite, l'admettait formellement; elle ordonnait à l'ambassadeur d'aborder dès à présent la discussion des parts et des avantages respectifs. Cette lettre manque dans la *Correspondance* et ne nous a pas été conservée, mais les volumineuses réponses de l'ambassadeur, que l'on va lire, le rapport ou plutôt le procès-verbal de ses conférences avec l'empereur de Russie et le comte Roumantsof, montrent comment Napoléon entendait le débat préparatoire qui allait s'ouvrir à Pétersbourg, quelle latitude il lui accordait, quel vague il laissait planer sur ses intentions définitives, quel accueil fut fait à sa proposition et enfin ce qu'eût été la carte de l'Orient franco-russe telle que la rêvaient Alexandre Ier et ses ministres [2].

1) Correspondance, XVI, p. 587 (pièce non numérotée).
2) Tous les documents qui suivent sont extraits des Archives nationales, AF., IV, 1697.

Dix-septième rapport

26 février 1808.

M. Darberg[1] étant arrivé le 25 au soir, je prévins de suite le comte de Romansoff de l'ordre donné par V. M. au prince de Ponte-Corvo. Il envoya mon billet à l'Empereur.

Le 26, au matin, je fus chez lui, mais il était avec l'ambassadeur d'Autriche et devait travailler à midi avec l'Empereur. Je passai alors chez le grand maréchal Tolstoï que je prévins de l'arrivée de M. Darberg, porteur d'une lettre pour S. M. et de la première livraison de l'ouvrage sur l'Égypte. J ajoutai que j'avais aussi une lettre de V. M. pour l'Empereur; il me dit qu'il avait l'ordre de le prévenir si je venais et de l'avertir si j'avais quelque chose à lui remettre. Il se rendit donc chez S. M. qui me donna l'ordre de passer chez elle tel que j'étais. Je demandai la permission d'aller chercher la lettre de V. M. et je l'apportai de suite.

L'Empereur. — « Pourquoi ne vouliez-vous point entrer, il n'y a point de cérémonie dans mon cabinet. Je ne reçois jamais assez tôt une lettre de l'Empereur et je vous vois toujours avec plaisir. L'Empereur se porte-t-il bien? je pense que nous aurons à causer.

L'Ambassadeur. — J'ai l'honneur de remettre à V. M. une lettre de l'Empereur mon maître. »

L'Empereur la prit avec empressement et me dit : « Je vous demande, général, la permission de la lire. Vous n'êtes point de trop », ajouta-t-il, parce que je me retirais. L'Empereur était sérieux; son visage s'anima peu à peu, il sourit à la fin de la première page, puis après il s'écria : « Voilà de grandes choses », et répéta plusieurs fois : « Voilà le style de Tilsit. » A la phrase « ne cherchons pas dans les gazettes, » il s'écria : « Voilà le grand homme », me lut cette phrase, puis continua tout bas jusqu'à la fin. Il me prit ensuite par la main et me dit en la serrant avec émotion : « Dites à l'Empereur combien je suis touché de sa confiance, combien je désire le seconder. Vous êtes témoin de la manière dont je reçois sa lettre, je veux vous la lire. » L'Empereur la lut avec moi; il s'arrêtait à chaque phrase, mais surtout à celle précitée. Après, il me dit : « Général, je vous parle franchement, cette lettre me fait grand plaisir; c'est le langage de Tilsit. L'Empereur peut compter sur

1) Chambellan de l'Empereur chargé de porter à Pétersbourg la lettre du 2 février.

moi, car je n'ai point changé de ton, vous le savez. Je suis bien aise de ne pas avoir évacué ces provinces [1], c'est beaucoup de besogne de faite. J'ai sûrement encore plus d'envie que l'Empereur de nous rencontrer. Il faudra bien nous voir, j'irai comme un courrier, mais Paris est trop loin pour la circonstance actuelle. Vous savez que ma présence est nécessaire ici, indispensable même, pour diriger tout ce qu'il faudra employer pour seconder les vues de l'Empereur. C'est à lui à diriger toute cette opération; c'est une bonne chose d'y faire entrer les Autrichiens; c'était déjà la pensée de Tilsit. »

L'Ambassadeur. — L'Empereur verrait sûrement V. M. avec grand plaisir à Paris; mais, si c'est trop loin et qu'elle ne puisse lui envoyer un homme de confiance, il m'autorise à mettre le compas sur la carte et à prendre sur-le-champ les engagements que V. M. voudra pour qu'il se trouve au lieu qu'elle choisira à moitié chemin.

L'Empereur. — Voilà la difficulté; l'Empereur a vu par Tolstoï que je n'en avais pas; en connaîtriez-vous un ici? J'ai choisi Tolstoï parce qu'il n'est pas intrigant; eh bien! il ne me mène pas les affaires. L'Empereur n'est pas content de lui; de vous à moi je m'en aperçois depuis longtemps; j'en ai souvent causé avec Romansoff. Nous avions eu l'idée de tout traiter avec vous, mais n'aurait-on pas trouvé cela extraordinaire à Paris? je ne veux rien faire qui déplaise à l'Empereur.

L'Ambassadeur. — Sa Majesté n'a point parlé de cette affaire à M. de Tolstoï; elle est tout à fait secrète et confidentielle sous tous les rapports.

L'Empereur. — Je sais cela, je suis tout à fait de cet avis. Ceci restera entre nous, Romansoff et moi; cela me convient tout à fait. Je vais m'occuper de tout ce que l'Empereur nous demande, en causer avec Romansoff et, ensuite, avec vous. Mandez toujours cela à l'Empereur.

L'Ambassadeur. — J'attendrai demain à cause des nouvelles de Finlande, si V. M. le permet [2].

L'Empereur. — Vous avez raison; je désirerais bien vous annoncer la prise de Sveaborg et pouvoir aller à Paris, mais comment n'y rester que quelques jours ? c'est impossible pour ce pays-ci! c'est un voyage que je ferai à la paix. Remerciez bien l'Empereur de sa coopération en Scanie; êtes-vous encore fâché de votre négligé? Moi, je suis bien aise de vous avoir vu. A ce soir. »

Le soir, au bal, l'Empereur me parla plusieurs fois, me répéta : « J'ai plus d'une fois relu la lettre de l'Empereur; voilà des paroles de Tilsit. » Je l'assurai qu'on n'en avait jamais proféré d'autres.

1) La Moldavie et la Valachie.
2) L'armée russe envahissait en ce moment la Finlande suédoise.

Lettre particulière à l'Empereur

27 février 1808.

Sire,

Votre Majesté verra, par le rapport n° 17 ci-joint, la manière dont sa lettre a été reçue par l'empereur Alexandre. Celle que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser en même temps sera ma gouverne dans cette négociation. Le comte de Romansoff, qui a vu plusieurs fois l'Empereur depuis mon audience, ne cesse de me répéter *que ce sont des paroles sur l'air de Tilsit, qu'il entend celles-là, que l'Empereur en est enchanté, qu'il lui en parle sans cesse*; les visages sont épanouis, tout a une autre couleur.

Tout ce que V. M. propose convient, m'a dit le comte de Romansoff; lui préférerait envoyer un homme dans l'opinion de la chose, mais où le prendre? lui n'en connaît point et moi je ne vois qu'un comte Potocki, Polonais, que j'ai beaucoup vu ici, mais encore est-ce plutôt un savant qu'un homme d'affaires; je ne le désigne pas, il est d'ailleurs absent depuis quinze jours. L'Empereur penche pour le rendez-vous à mi-chemin; le comte m'a dit qu'il l'accompagnerait; j'ose espérer que Votre Majesté daignerait dans ce cas autoriser son ambassadeur à aller mettre aussi son hommage à ses pieds. Je ne presse point pour le voyage à Paris; une longue absence de l'Empereur ne serait peut-être pas sans inconvénient pour ce pays; sa puissance seule fait un peu mouvoir tous les ressorts.

Le comte de Romansoff vient de me renouveler au nom de l'Empereur l'assurance que le ministre de la marine donnerait encore de nouveaux ordres aux bâtiments de la Méditerranée et de l'Adriatique pour qu'ils eussent à concourir au succès de la cause commune; il en a déjà été expédié sur ma première demande, le ministre de la marine fait la tournée des côtes de la Livonie, M. de Ponthon[1] l'accompagne, ils arriveront dans huit jours.

M. Osirotstki, parti de Paris le 11 février avec des dépêches de M. de Tolstoï, est arrivé hier. Le ministre vient de me dire en riant : Il rend compte de la conversation qu'il a eue avec l'Empereur à la chasse : il dit qu'on le place toujours sur le même objet, qu'il entrevoit cependant plus de désir de s'entendre, qu'on parle sur un ton plus conciliant, que l'Empereur le traite toujours avec une grande distinction et pré-

(1) Officier français, chargé d'une mission en Russie.

férence. L'Empereur lui en donne à garder et l'occupe, m'ajouta-t-il ; nous sommes fort aises de cela ; nous ferons pendant ce temps toutes les affaires ici, cela restera entre nous ; il m'assura que sous huit jours je pourrai répondre à Votre Majesté d'une manière positive.

Le premier courrier portera aussi à Votre Majesté toutes les notes recueillies près de ce comte Potocki sur l'Asie; c'est le rêve de toute sa vie qu'une influence *gallo-russe* dans ce pays. M. de Saint-Aignan, qui s'est intimement lié avec lui, pourra répondre à toutes les questions que Votre Majesté daignera lui faire, si les détails écrits dans la pensée d'une expédition russe dans l'Inde par Astrabad ne lui paraissaient pas assez clairs.

Saint-Pétersbourg, le 27 février 1808.

Lettre particulière à l'Empereur

Petersbourg, le 29 février 1808.

Sire,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de ma première conférence avec le comte de Romansoff sur le grand objet dont elle a bien voulu confier la direction à ma fidélité.

L'Empereur ayant fait une chute de cheval qui l'a empêché de me recevoir et de travailler avec le ministre, il ne se passa rien d'important à ma conférence du 28; il me parla comme précédemment du comte Tolstoï.

Le 29, il me pria de passer chez lui et commença par me reparler de la dépêche de l'ambassadeur Tolstoï; cette fois il s'exprima ainsi : L'empereur Napoléon, après un peu d'impatience sur l'entêtement et le sentiment prussien du comte Tolstoï, lui a dit : *prenez que je ne sois plus l'Empereur ! c'est un général de division comme vous qui vous parle, eh bien ! où avez-vous rêvé, qui est-ce qui vous a dit que je ne voulais pas évacuer la Prusse, que je ne l'évacuerais pas, même si vous restiez en Valachie?* le comte m'a ensuite ajouté que ces mots étaient soulignés et que cet ambassadeur écrivait pour la première fois du ton d'un homme content; il m'a demandé si cela apportait quelques changements à la lettre de Votre Majesté, puisque ceci y était postérieur. Ma réponse a été que ces paroles me paraissaient tout à fait sur le *même air* que la lettre, seulement dans le sens nécessaire pour occuper et satisfaire l'homme auquel on ne pouvait parler des grands intérêts actuels. De là nous en sommes venus au grand objet, il m'a lu la lettre de Votre Majesté que l'Empereur lui avait confiée et m'a dit

que, d'après une de ces expressions, ce prince pensait que j'avais des instructions particulières de Votre Majesté sur la manière de s'entendre et sur le partage à faire. J'avais prévu cela, j'étais muni de la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire et je lui en lus les passages que j'avais marqués d'avance, j'ajoutai que les intentions de mon maître me paraissaient si positives que je ne pouvais concevoir ce qui pourrait l'arrêter pour faire connaître ses vues et celles de la Russie; il en convint sans entrer en matière, dans l'espoir que j'entamerais la question; persuadé enfin que celui qui avait fait la proposition ne pouvait y répondre, il finit par me dire : « tout ce que propose l'empereur Napoléon nous convient; veut-il même acquérir de grandes possessions dans l'Inde, l'empereur Alexandre le verra avec plaisir et le secondera, il y faut des établissements à la France pour qu'elle forme des matelots. L'empereur Napoléon vous dit-il s'il veut chasser aussi les Turcs d'Asie? » Ma réponse a été que non, mais que la question actuelle du partage me paraissait en Europe, que l'Asie ne me paraissait nommée que relativement à l'expédition; que puisque Votre Majesté nous disait de *raisonner*, de *présenter nos vues*, que nous pouvions le faire dans différentes hypothèses; que ce qui intéresserait réellement la Russie conviendrait sûrement à Votre Majesté. Le comte reprit : « Qu'entend l'Empereur par ce partage? est-ce celui du traité d'alliance, ou le tout? on a parlé une fois du premier à M. Tolstoï, en lui disant cependant que ce n'était plus dans la politique du moment : la France, dans celui-là, avait la Morée, l'Archipel, même Candie, je crois; à présent tout annonce que vous admettez décidément l'Autriche au partage, nous le voyons avec plaisir et nous ne tiendrons même pas à quelques-unes de nos convenances pour que tout s'arrange bien.

« Vous ne me dites rien de la Silésie! un mot eût cependant fait plaisir; la lettre de l'Empereur est dans l'esprit de Tilsit, il ne peut avoir la pensée d'en changer les transactions. » Ma réponse a été qu'il n'était pas plus difficile, comme je le lui avais déjà dit, de raisonner dans trois hypothèses que dans une; qu'il n'avait qu'à prendre la carte et m'indiquer ses vues, soit pour le grand partage européen, soit pour le partiel, soit enfin pour un démembrement en Asie, que, quant à la Silésie sur laquelle il revenait, quoique ce fût tout à fait étranger au grand objet, il me semblait que c'était une de ces questions prussiennes du ressort de l'ambassadeur de Paris, comme il le savait, qu'il voyait bien que le sentiment qui avait dicté ces lettres étoit celui qui avait inspiré à Tilsit et le même qui portait Votre Majesté vers la Russie depuis les premiers jours de son règne, qu'elles n'étaient pas animées par une politique timide, qu'il fallait donc bannir toutes ces arrière-pensées qui empêchaient de faire de grandes choses.

Après avoir répondu à cela par des protestations de confiance et surtout de dévouement à ce qu'il appelle *le grand système*, il continua ainsi : « Je ne vois point d'homme capable de traiter d'aussi grands intérêts. L'Empereur penche toujours pour l'entrevue, moi je la désire puisqu'il m'a promis que je l'accompagnerais, et que le plus beau jour de ma vie sera celui où je pourrai mettre mon respect aux pieds de l'empereur Napoléon, mais le prix même que j'attache à cette grande alliance, à tout ce qui doit en résulter, me fait désirer qu'on jette, au préalable, quelques bases sur lesquelles on traiterait; il faut s'expliquer avant, afin d'être sûr de s'entendre quand on se verra et qu'une entrevue comme celle-là ne soit pas sans résultat; je ne suis pas timide, mais prudent; vous connaissez ce pays, rendez donc justice à mes intentions : comme l'Empereur, je veux l'attacher non seulement à vous mais à vos neveux. »

« Tout ce que vous me dites, ai-je répondu, me prouve, comme le dit et répète l'empereur Napoléon, qu'une entrevue est indispensable, si vous n'avez personne à lui envoyer et que vous ne puissiez aller vous-même, car c'est un homme tout à fait dans votre esprit que l'Empereur demande. Remarquez-le, monsieur le comte! cela vous dit assez dans quelle intention il est, et quel sentiment le dirige. Dans sa lettre il s'exprime d'une manière si franche, si positive, que le résultat de cette entrevue ne peut être mis en doute. Au fait, c'est pour complaire à l'empereur Alexandre, c'est pour votre intérêt plus que pour le sien, que mon maître prend ce parti! Si l'entrevue n'a pas lieu, vous êtes le seul homme qui puisse terminer cette affaire ; quant aux idées à jeter en avant pour mieux s'entendre, je suis prêt à causer de tout ce que vous voudrez. Prenez la carte, nous raisonnerons. » — « J'adopte cette idée, me répondit-il, puisque votre cour ne vous donne point d'instructions positives sur les vues qu'elle a dans ce partage; j'en parlerai à l'Empereur et nous reviendrons là-dessus, quand j'aurai ses ordres. »

Ce ministre me dit ensuite qu'il avait été question de la Silésie à Paris, qu'il ne savait pas d'où provenait l'indiscrétion; qu'il était possible que le comte Tolstoï s'en fût trop ouvert à un de ses entours dans un moment d'humeur, que cela était revenu ici par l'avant-dernier courrier, que quelqu'un lui en avait parlé, mais que dans l'état actuel des choses, cela était indifférent; il est revenu à tant de reprises et de tant de manières sur la Silésie que — je dois le faire remarquer à Votre Majesté — il m'a été facile de démêler qu'il a la crainte que le partage proposé ne soit un moyen de changer la question et de rester en Silésie, sans que la Russie soit en position de demander pourquoi. De mon côté j'écartais la question prussienne sans l'éluder, ne voulant ni prendre d'engagement, ni le laisser cependant croire à une arrière-pensée. Ma

réflexion sur le caractère que Votre Majesté désirait à l'homme qu'on lui enverrait, m'a paru le frapper et dissiper ses doutes. Il a affecté de revenir sur les prétendus avantages que la France retirerait d'un établissement dans l'Inde, il m'a assuré que l'Empereur, qui avait avant beaucoup d'éloignement pour ce projet, le goûtait beaucoup depuis la lettre de Votre Majesté : « c'est, a-t-il dit, l'endroit vulnérable pour l'Angleterre, je vous confesse que je serai enchanté que cela puisse réussir, car les grands talents de l'empereur Napoléon n'ont pas encore pu porter de coup assez sensible aux Anglais; il faudrait aussi une grande expédition chez eux. » — « Prenez-vous en à votre ancien ministère, monsieur le comte, c'est lui qui nous a forcés à débarquer pour venir à Vienne, ai-je répondu! Mais rapportez-vous en à l'Empereur, il portera le coup de massue quand il sera temps, et vous aurez votre part de la gloire, puisque vous contribuerez au succès de ses grandes vues. » — « Je ferai tout ce qui dépendra de moi », m'a-t-il répondu, mais il a ajouté qu'il savait positivement par Vienne que ce cabinet avait offert à Votre Majesté de le seconder contre les Turcs; je lui demandai si c'était par M. de Merveldt [1], il me répondit que non; c'est une communication faite au prince Kourakin [2].

Dix-huitième rapport

1er mars 1808.

Le 1er, j'eus l'honneur de dîner à la cour. L'Empereur était presque rétabli : après le dîner, il me fit appeler dans son cabinet.

L'Empereur. — Romansoff m'a rendu un compte sommaire de ce que vous vous êtes dit hier. L'Empereur ne vous donne-t-il donc aucun détail sur ses vues dans cette grande affaire?

L'Ambassadeur. — L'Empereur m'écrit dans la même pensée qu'à V. M.; cela suffit pour V. M. qui a le souvenir de Tilsit et pour moi qui connais le désir qu'il a de tout faire pour la gloire de V. M. et l'avantage de la Russie.

L'Empereur. — Je croyais, d'après une expression de sa lettre, que la vôtre contiendrait les bases de l'arrangement qu'il propose. Romansoff vous l'aura dit.

L'Ambassadeur. — Oui, sire, je lui ai lu la lettre de l'Empereur, je

1) Ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg.
2) Ambassadeur de Russie à Vienne.

puis la lire aussi à Votre Majesté ; et voilà l'extrait qu'elle peut parcourir [1].

L'Empereur. — Vous me ferez plaisir. (Je lus ce que j'avais marqué au crayon). L'Empereur relut l'extrait, me le rendit, puis continua : Ce sont les mêmes paroles ; il semble cependant, d'après le désir de l'Empereur de faire une expédition dans l'Inde, qu'il faut partager toute la Turquie, même Constantinople, qui sera le point de départ. S'il ne s'agit que du partage dont il a été question à Tilsit, tout est prêt. Si l'on veut le partage entier, il faut s'entendre. Je pense, et je l'ai même dit hier à Romansoff, qu'il faut en raisonner la carte à la main.

L'Ambassadeur. — C'est ce que l'Empereur mande à V. M. et à moi ; une feuille suffira pour mettre nos idées. Avant tout, ce qu'on fait ayant pour but de complaire à V. M., la même intention présidera à tout.

L'Empereur. — Mon ambition n'allait pas au delà de la Moldavie et de la Valachie, encore était-ce parce que j'y voyais un moyen de consolider notre alliance. Alors l'Empereur ne voulait point détruire la Turquie. Ses vues sont changées ; tout ce qui lui convient me convient aussi. Je suis enchanté qu'il ne soit plus question de la Silésie. L'Empereur n'en dit rien ; Romansoff vous en a parlé hier ainsi que de l'inconvénient de se voir sans s'entendre. Pour moi, au style de la lettre de l'Empereur, je reconnais les pensées de Tilsit. Je suis certain du succès ; je n'ai donc aucun doute sur l'accomplissement de ce qui y a été stipulé. Franchement cette question du partage de l'empire ottoman doit annuler tout ce qui a été proposé et dit sur la Prusse depuis Tilsit. Cela rétablit la question telle que l'a consacrée le traité.

L'Ambassadeur. — L'Empereur n'a jamais pressé V. M. sur l'évacuation des provinces turques ; on a été trop content en Angleterre de l'idée de l'évacuation de la Prusse pour que V. M. ne sente pas que l'intérêt commun veut que la Prusse ne soit pas évacuée dans l'état de guerre actuel avec l'Angleterre. Confiance et facilités réciproques, cela mènera tout à bien. V. M. apprécie sans doute toute la confiance que l'Empereur lui témoigne, et je viens de déduire les raisons pour ne pas évacuer dans ce moment. Dirigées contre l'ennemi commun, elles nous sont communes avec V. M. L'empereur Napoléon lui demande de ne pas le *presser* plus qu'il ne la *presse* ! L'Empereur dit à V. M. qu'il veut tout ce qu'elle veut ; cela est clair. Il m'ordonne de m'aboucher avec le comte Romansoff, c'est pour jeter les premières idées ; ensuite

1) Cet extrait, qui reproduit en les amplifiant les termes de la lettre au tsar, a été publié tout récemment par M. Tatistchelf (*Nouvelle Revue*, livraison du 15 juin 1890.)

les souverains seuls peuvent s'entendre, à moins que V. M. n'ait à envoyer à l'Empereur un homme bien dans l'esprit de la chose.

L'Empereur. — J'en ai bien un, mais je ne puis m'en passer ici. Sans lui, comment faire marcher ma marine : c'est Tchitchakoff[1]. Que pensez-vous de lui ? franchement; allons, dites-moi ce que vous en pensez.

L'Ambassadeur. — Du bien, sire; je l'ai même mandé à l'Empereur en lui disant que je le voyais souvent; il a tout ce qu'il faut pour apprécier les avantages de ce grand parti. Mais est-il assez décidé pour conclure? je ne le connais que depuis peu de temps.

L'Empereur. — Comme je vous l'ai dit, je ne puis m'en passer ici; c'est une idée qui m'est venue, je ne veux rien vous cacher. J'ai encore le comte Potocki, qui est un homme tout à fait dans cet esprit, mais il n'a jamais traité de grandes affaires. C'est un savant et il n'est plus jeune.

L'Ambassadeur. — Sire, il n'est pas Russe; il faut quelqu'un qui fasse les affaires et qui y attache la nation. V. M. me pardonnera cette observation.

L'Empereur (en me prenant la main). — Je vous en remercie, général; l'empereur Napoléon pense comme vous, je me loue tous les jours du choix qu'il a fait en vous envoyant près de moi; je voudrais pouvoir en faire un qui lui fût aussi agréable. Au reste, cette idée sur tel ou tel ne signifie rien. Mon parti est pris. Le moyen que je préfère est de voir l'Empereur; je vous réponds positivement : si c'est du projet de partage convenu à Tilsit qu'il s'agit, tout est prêt; nous sommes d'accord avant de nous être vus; si c'est le partage du tout, abouchez-vous avec Romansoff, prenez les cartes, raisonnez, voyez ce qu'on peut faire, ce qui peut convenir à chacun. Tout sera prêt de même quand nous nous serons expliqués. Constantinople est un point important, trop loin de vous et que vous regarderez peut-être comme trop important pour nous. J'ai une idée ; pour que cela ne fasse pas de difficultés, faisons-en une espèce de ville libre. Au reste, raisonnez bien de tout cela avec Romansoff; prévoyez tout, j'écrirai franchement à l'Empereur; vous enverrez vos vues; un de vos officiers portera tout cela, et si, comme je le pense, cela convient à l'Empereur, qu'il réponde qu'on peut s'entendre, qu'il sera tel jour à tel endroit, après avoir calculé le temps qu'il faut à nos courriers pour arriver ici et celui qui m'est nécessaire pour aller au rendez-vous, je n'y manquerai pas ; j'irai jour et nuit.

L'Ambassadeur. — Sire, ceci rentre tout à fait dans les intentions de l'Empereur; je ne retarderai point le comte de Romansoff; il sera

1) L'amiral Tchitchagof, ministre de la marine.

nécessaire de s'expliquer aussi sur les moyens dont V. M. peut disposer et pour le partage et pour l'expédition. Il faut s'aboucher aussi avec les personnes qui connaissent le mieux l'idée pour savoir quels sont les moyens de coopération les plus avantageux, car il fait bon donner à l'empereur Napoléon des idées sur tous les moyens d'exécution.

L'Empereur. — Pour cela je suis encore tout prêt, général, et je donnerai à l'Empereur le nombre de soldats qu'il désire; je les lui choisirai en ami, vous pouvez l'en assurer. Mon armée du Danube est prête; je ne ferai pas attendre l'Empereur. Si l'expédition peut se faire, ce ne peut être que par Constantinople; un petit corps pourrait aller par Asthrabad.

L'Ambassadeur. — V. M. peut combiner sa coopération de beaucoup de manières: un corps par Asthrabad et un débarquement à Trébizonde; mais il faut toujours remonter vers Hérat et le Candahar.

L'Empereur. — Je suis prêt à faire tout ce qui sera utile à l'Empereur, tout ce qui pourra contribuer à sa gloire. Entendons-nous bien, ne laissons rien dans le doute, et il verra que je ne suis ni ami ni allié à demi. Je donnerai des ordres à Romansoff pour que vous ayez tous les renseignements que vous désirerez sur l'Asie; il faut frapper l'Angleterre partout.

L'Ambassadeur. — Sire, la prise de Stockholm sera un coup terrible pour Londres. L'intérêt de la chose comme celui de sa Majesté veut qu'on se presse; il faut marcher comme des gens qui veulent aller à Stockholm et point comme une armée qui a tout l'hiver pour se rendre à Abo.

Dix-neuvième rapport

2 mars 1808.

Le 2, je vis le comte de Romansoff; il débuta ainsi, après avoir lu la lettre de V. M. : « Ceci est une grande affaire; il faut, comme le dit l'empereur Napoléon, y penser mûrement. Je vois, comme je le disais l'autre jour, deux systèmes à discuter; l'un que nous avons déja traité, qui est l'acquisition de la Valachie et de la Moldavie pour lesquelles vous voulez garder la Silésie, et l'autre le partage de l'empire ottoman. Si vous entendez ce partage comme à Tilsit, nous demandons peu de chose au delà de ce que nous occupons. Si vous acquérez l'Égypte et nécessairement beaucoup d'autres choses en même temps, nous pouvons prétendre à un plus grand accroissement. Rien ne nous éloigne de voir l'Autriche entrer dans le partage, si elle rend des services, mais il faut que son lot soit peu considérable, car cette puissance sera nécessaire-

ment dans une position influencée, et il ne faut pas que ce qu'on fera pour elle altère dans l'opinion l'idée qu'on a de notre alliance. Les choses reviennent à ma grande satisfaction au point de départ de Tilsit. C'était nécessaire pour cimenter notre alliance, pour détruire tout ce qui pouvait ramener aux anciennes idées. L'Empereur, ne pouvant frapper l'Angleterre au cœur, veut détruire une à une toutes les sources de sa prospérité, tous les débouchés de son commerce. Croyez-moi, monsieur l'ambassadeur, sa gloire comme ses talents surpassent tout ce que l'histoire nous a transmis ; pour la postérité il aura cependant peu fait s'il ne soumet cette rivale. La France a toujours désiré l'Égypte. Sous le règne de l'impératrice Catherine, elle nous avait fait proposer par l'empereur Joseph II de nous laisser aller à Constantinople si nous lui laissions prendre l'Égypte. Tout ce qui agrandira la France, tout ce qui ajoutera à la puissance de l'Empereur, sans vous trop rapprocher de nous, car il ne faut pas, comme on dit, être nez à nez, nous convient et nous vous aiderons même. Mais faites aussi pour nous et pas moins qu'on ne voulait autrefois. Dites-nous positivement que le système de partage en Turquie détruit le système d'échange de la Silésie contre la Valachie et la Moldavie. L'Empereur adopte peu à peu toutes les idées ; il n'est plus éloigné de celle d'une expédition dans l'Inde, mais de vous à moi, il a toujours une petite pensée pour les intérêts de la Prusse, c'est aussi dans notre intérêt. Ne nous rapprochons pas; donnez-nous une assurance à cet égard et nous ferons ce que vous désirerez. L'expédition des Indes est toute pour vous ; faites pour nous plus qu'à Tilsit, puisque nous faisons aussi plus qu'il n'a été convenu alors, et nous vous seconderons avec plaisir, quoique notre intérêt ne nous fasse pas désirer un autre arrangement que celui prévu. Tout ce qui est sur *l'air* de cette lettre est, je vous l'avoue, et vous m'en croirez facilement, beaucoup plus de mon goût que ces paroles du retour de l'Empereur à M. de Tolstoï : « On me cite ce que j'ai dit; qu'est-ce que cela signifie? il ne s'agit pas ici d'enfantillages. » Je vous dis cela maintenant, monsieur l'ambassadeur, pour vous prouver que si j'ai, même alors, tenu à votre alliance, j'y tiens doublement aujourd'hui. Nous n'avons pas brouillé les cartes alors, vous m'y avez aidé, je vous en remercie, et la preuve que je sais le prix de la conduite que vous avez tenue, c'est la confiance avec laquelle je vous parle en ce moment. Aidez-moi de vos conseils pour que nous fassions de ceci un grand œuvre. Expliquons-nous d'abord franchement sur la première question.

L'Ambassadeur. — Comme je l'entends aussi, monsieur le comte, il y a ce que vous appelez deux systèmes et peut-être même un troisième. Mais, comme à ma dernière conférence, je vous répète que la question doit, ce me semble, s'établir ainsi : se bornera-t-on au partage partiel dont on a

parlé à Tilsit? partagera-t-on toute la Turquie d'Europe, ou bien, ce qui ferait le troisième sytème, comme vous l'appelez, fera-t-on un démembrement en Asie? Dans tous les cas, quels seront les lots de chacun? Mais parlons des deux premiers; ne parlons pas encore de l'Égypte pour commencer et finir en Europe, et ne lions pas au grand objet les petits intérêts allemands. La lettre de l'empereur Napoléon à l'empereur Alexandre dit, ce me semble, tout ce qu'on peut désirer, c'est pour moi le commandement de Dieu, tout s'y trouve. Nous pensons à ce partage pour vous complaire, pour la carte; vos intérêts y sont écrits avant les nôtres, vous en conviendrez, et ce que nous avons à espérer plutôt qu'à désirer ne vaut certainement pas ce que vous occupez déjà; toute la population est là. Après tout, les coups que l'Empereur veut porter aux Anglais dans l'Inde vous affranchiront comme nous de leur tyrannie. Votre empire a aussi des côtes, vous avez une marine. Quant à ce qu'a mandé M. de Tolstoï, je l'ignore; les véritables paroles de mon maître, c'est moi qui les ai répétées. Enfin, lisez ce qu'il écrit, voilà la loi et les prophètes. Il me paraît qu'on peut juger du lot qu'on destine à l'Autriche par le secours qu'on lui demandera. Sur cela, comme sur tout, quelles sont vos vues, monsieur le comte? on voit mieux sur la carte; en raisonnant de cette manière, on arrive plutôt au but.

Le Ministre. — Il faut que je vous dise encore une chose, monsieur l'ambassadeur, l'Empereur a l'intention de mettre ses flottes qui sont dans vos parages à votre disposition. Je l'ai fait expliquer à cet égard; c'est non seulement pour agir contre l'Angleterre, mais aussi pour seconder vos flottes dans une expédition faite en Égypte, soit sur les côtes d'Afrique, soit même aux Indes. Mais l'Empereur désirerait avoir l'assurance que le grand-duché de Varsovie restera dans l'état actuel et ne sera pas donné à un autre État. A Tilsit les choses ont été arrangées, on ne peut pas dire très bien, mais passablement pour notre tranquillité. Depuis, cela a un peu changé, vous l'avouerez! Il faut donc s'expliquer en amis avant les grands changements dont l'atmosphère est chargée, comme dit l'empereur Napoléon; j'aborde, comme vous voyez, toutes les questions afin de prévenir tout malentendu.

L'Ambassadeur. — L'Empereur a déjà daigné me faire part d'une partie de ses instructions pour sa flotte. L'empereur Napoléon sera sûrement sensible à cette marque de confiance. Je lui rendrai aussi compte de l'extension que vous leur avez fait donner. Je puis vous assurer, monsieur le comte, que vos intentions, comme vos principes, sont appréciées autant qu'elles doivent l'être. Mais en même temps que je me plais à vous assurer que l'Empereur vous rend la justice qui vous est due, je vous avoue que je ne comprends pas certains doutes, je n'y conçois rien. Cela contraste avec la confiance que nous vous témoignons. Nous vous engageons à

éloigner la Suède de vous, à placer de cette manière votre capitale au centre, nous vous y aidons même, et vous adoptez tous les doutes des coteries de Kœnisberg ; cela n'est pas trop sur l'air de Tilsit, avouez-le, monsieur le comte.

Le Ministre. — Jugez mieux, je vous prie, de mes intentions. Je dois dire ce que me reprocheraient un jour mon souverain, mon pays et vous même, peut-être, si cela faisait difficulté : c'est le désir de voir notre alliance prendre enfin le caractère d'intimité et de confiance qui lui convient et qui peut seul la rendre durable, qui me rend si prévoyant; mais voyons les cartes.

L'Ambassadeur. — Cherchons ce qui nous convient; que désirait l'Empereur à Tilsit? il doit savoir aussi ce que voulait l'empereur Napoléon.

Le Ministre. — Il ne s'est jamais expliqué là-dessus d'une manière bien positive. Il me semble que nous avions la Moldavie, la Valachie et la Bulgarie ; la France la Morée, peut-être l'Albanie, Candie.

L'Ambassadeur. — Ce n'est pas tout; que faisait-on du reste? même en laissant la Roumélie aux Turcs, car c'est de ce système que nous parlons maintenant; n'est-ce pas, monsieur le comte?

Le Ministre. — Oui, nous désirons que vous ayez ce qui est à votre convenance. L'Autriche n'a rien fait, il lui faut peu de chose si elle agit. Mais il sera bon de s'en servir.

L'Ambassadeur. — Mais que lui donnez-vous?

Le Ministre. — La Croatie, si c'est trop peu, quelque chose en Bosnie.

L'Ambassadeur. — La Bosnie est le véritable chemin de l'Albanie. A vue de pays, c'est notre lot naturel. Mais vous oubliez la Servie.

Le Ministre. — On peut la rendre indépendante, lui laisser son gouvernement, sous votre influence et la nôtre.

L'Ambassadeur. — Deux grandes influences dans un pays, n'est-ce pas comme deux maîtresses dans une maison?

Le Ministre. — Vous avez raison. Cela aurait des inconvénients. On pourrait donner cette province à un archiduc d'Autriche. L'empereur Napoléon pourrait le choisir dans une branche cadette pour que cela ne revînt jamais à la branche régnante.

L'Ambassadeur. — N'avez-vous pas quelques engagements avec les Serviens?

Le Ministre. — Point sous ce rapport. Seulement de ne point les livrer aux Turcs et de tâcher de leur obtenir un gouvernement particulier, même sous l'influence de la Porte, c'est-à-dire de ne point les livrer aux Turcs pour être massacrés.

L'Ambassadeur. — Ce que vous prenez est immense; toutes ces provinces se lient entre elles, toute la population vous restera et sera

pour vous, puisqu'elle est chrétienne, tandis que, dans les autres, la grande majorité des habitants est composée de Turcs qui suivront par conséquent le gouvernement ottoman dans sa fuite. Vos provinces seront dont peuplées et les nôtres désertes.

Le Ministre. — Si les Turcs sont chassés d'Europe, ce qui me paraît inévitable, si on veut une expédition en Asie, car je doute qu'on obtienne le passage du Grand Seigneur à qui on aurait coupé d'avance bras et jambes, et même sans cela, s'ils sont, dis-je, chassés de Constantinople, ce que je regarde comme contraire à nos intérêts, à moins qu'elle ne soit donnée à un gouvernement invalide comme celui des Turcs, cette ville, par sa position, par la nôtre, par tous les intérêts de notre commerce dont la clef est au Bosphore et aux Dardanelles, nous revient, ainsi qu'un grand territoire qui comprenne ces points.

L'Ambassadeur. — La clef de la mer Noire et celle de la mer de Marmara, c'est beaucoup pour une porte, monsieur le comte, ce serait déjà beaucoup d'en avoir une. Ceci, il me semble, ne serait même proposable qu'en ayant chacun la sienne.

Le Ministre. — L'une sans l'autre, ce n'est rien. C'est la géographie et notre mer Noire, plus encore que notre intérêt politique, qui veulent que nous ayons Constantinople. Vous en êtes loin et vous aurez d'assez belles possessions pour n'avoir rien à nous envier. Votre lot est beau, et comme je vous l'ai dit, nous verrons avec plaisir toutes les acquisitions que vous ferez sans nous toucher.

L'Ambassadeur. — Nous vous prouvons que nous avons les mêmes sentiments ; mais parlons de l'expédition, car après le désir de faire ce qui peut être agréable et surtout utile à l'empereur Alexandre, c'est la raison déterminante, par conséquent la première chose dont il faut convenir.

Le Ministre. — Cela sort de la pensée de Tilsit ; cependant l'Empereur s'y prêtera ; mais il doit en résulter des avantages pour nous, car votre intérêt plus que le nôtre vous porte dans l'Inde, en Égypte.

L'Ambassadeur. — Mais vos avantages ne sont pas douteux. Ils sont, j'ose le dire, plus palpables que les nôtres. Il ne tient qu'à vous de finir ; répondez? partons pour l'entrevue, et tout sera en mouvement dans un mois, comme le dit l'empereur Napoléon.

Le Ministre. — Cela s'éclaircira d'ici à quelques jours. Nous occupons la Valachie et la Moldavie ; Tilsit nous les a tacitement promis contre un équivalent qu'il ne tient qu'à vous de prendre. Vous ne pouvez donc nous compter cela pour des avantages attachés à cette coopération.

L'Ambassadeur. — On ne vous les comptera pas pour tout, sans doute ; mais si chacun partait de ce qu'il occupe pour établir ses droits, nous ne nous entendrions bientôt plus, monsieur le comte, surtout en

me servant de vos arguments. A cet égard, l'Empereur a daigné me répondre d'une manière plus positive. Au reste, vous êtes convenu vous-même que ce projet vous convenait.

Le Ministre. — J'en conviens encore; je dis ce à quoi nous pouvons prétendre, mais je vous assure en même temps que nous vous seconderons avec plaisir.

L'Ambassadeur. — Il serait bon de s'entendre un peu sur les moyens d'exécution. L'empereur Napoléon dit quel nombre de troupes il a réuni. Connaissez-vous la force de votre armée du Danube?

Le Ministre. — Pas exactement, je sais qu'elle est assez forte. Nous sommes, je vous assure, d'une grande bonne foi avec vous, monsieur l'ambassadeur. Dans le temps, je vous ai parlé d'une forteresse sur la rive gauche du Danube qu'un chef turc voulait nous livrer. Ce chef, c'est Mustapha Baïractar. Je vous le confie. Il renouvelle encore ses propositions. J'en reçois à l'instant la nouvelle du prince Prosarovski [1], qui a formellement refusé. Ces chefs ont toujours peur que la Porte les fasse assassiner. Celui-là sait que sa tête est à prix, quoiqu'on lui envoie chaque jour de nouveaux titres.

L'Ambassadeur. — Je suis toujours sensible à votre confiance, monsieur le comte. Vous voyez que je vous parle avec la même franchise. Il vaudrait, je crois, mieux rédiger chaque jour vos idées, vos vues par écrit : si vous le jugiez convenable, nous en userions ainsi à la première conférence.

Le Ministre. — Rien ne presse encore, il faut asseoir nos idées. Demain je rendrai compte à l'Empereur de cet entretien, et nous nous reverrons. Nous aurons perdu quelques jours, mais nous sommes, comme vous savez, en carême. J'ai fait mes dévotions et n'ai pu m'occuper d'autre chose depuis quelques jours.

L'Ambassadeur. — L'Empereur m'a paru décidé pour l'entrevue, quoiqu'il eût jeté les yeux sur quelqu'un.

Le Ministre. — Il penche pour cette course; (en réfléchissant) j'ai bien deux personnes en vue pour cela; mais l'une qui y convient, je crois, par son esprit et son jugement autant que par sa haine contre les Turcs, blesserait beaucoup de convenances, c'est M. de Richelieu; l'autre est M. d'Alopeus de Stockholm [2], brouillé depuis des années avec son frère à cause de son anglomanie. Mais ce nom en *us* ne convient pas à Paris, et pour ce pays-ci il faut un Russe. L'Empereur a pensé à M. de Tchitchakoff. Vous l'a-t-il dit?

L'Ambassadeur. — Oui, monsieur le comte. Me permettez-vous une

1) Général en chef de l'armée russe sur le Danube.
2) Ancien ministre de Russie en Suède.

réflexion? Ce ne sont pas les Turcs qu'il faut haïr, ce sont les Anglais. Leurs prôneurs ne peuvent traiter de telles affaires.

Le Ministre. — Quant à M. de Tchitchakoff, il est depuis longtemps admirateur de l'empereur Napoléon. Son esprit est tout à fait à la hauteur de ces événements; mais avec l'air de la décision, c'est un homme qui ne conclut pas. C'est cependant ce que nous avons de mieux.

Vingtième rapport

4 mars 1808.

Le 4, j'eus une nouvelle conférence avec le comte de Romansoff qui voulait encore mieux asseoir ses idées, disait-il, avant de rien faire rédiger.

Voici ce qui se passa :

Le Ministre. — L'Empereur, à qui j'ai rendu compte de notre conférence, pense que nous avançons vers le but : il verra avec plaisir, je suis chargé de vous le dire et répéter, que l'empereur Napoléon acquière tout ce qui peut lui convenir.

L'Ambassadeur. — Qu'entendez-vous par là, monsieur le comte?

Le Ministre. — Mais, qu'outre la Morée et l'Archipel, par exemple, vous preniez l'Albanie dont il n'a pas été question : ce pays est près de vous et offre des ressources précieuses à votre marine. L'empereur Alexandre a eu de lui-même l'idée que cela convenait à l'empereur Napoléon. Outre cela, vous pouvez encore acquérir l'Égypte, même la Syrie, si c'est à votre convenance.

L'Ambassadeur. — L'Albanie n'a jamais pu faire question. Souvent vous me l'avez nommée et, avant-hier encore comme une acquisition sur laquelle vous n'éleviez point de doutes. Ce que vous prétendriez nous offrir sans l'Albanie, serait comme le don de la Valachie sans la Moldavie. Puis vous nous menez tout de suite en Asie, monsieur le comte. Je ne demande pas mieux que de vous suivre : cependant marchons pas à pas, classons nos idées et partageons d'abord l'Europe, car c'est de ce point qu'il faut, je crois, partir.

Le Ministre. — Eh bien, la Valachie et la Moldavie, voilà ce qui nous convient, en y ajoutant la Bulgarie et peut-être même la Servie; la France prendrait la Morée, l'Albanie, l'Archipel et une partie de la Bosnie, l'autre partie et la Croatie seraient pour l'Autriche. Tout cela dans le cas où la Romélie et Constantinople resteraient aux Turcs.

L'Ambassadeur. — Depuis la dernière fois, vous avez bien augmenté votre lot, monsieur le comte; si cela traîne, vous mangerez tout. L'Autriche ne vous remerciera pas du lot que vous lui faites. Je ne sais même

trop que penser du nôtre. Voyez la carte ; la Servie est tout à fait hors de votre géographie.

Le Ministre. — L'Empereur n'y tient pas; n'en parlons plus sous ce rapport, si vous ne voyez pas la chose admissible. Alors, donnez-la, comme nous avons dit, à un archiduc d'une branche cadette ou à un prince quelconque de l'Europe : celui de Cobourg, par exemple, si vous voulez, ou tout autre. Si vous désirez nous obliger, faites-en la dot d'une de nos grandes-duchesses (celle que vous voudrez) quoique la propriété du mari, si vous le croyez nécessaire. Étant de la religion grecque, elle ralliera au prince qu'on lui fera épouser tous les habitants de ce pays : ils sont plus que fanatiques, et quand j'ai cette idée, je crois servir la cause de la paix et indiquer le seul moyen de maintenir la tranquillité parmi ces sauvages. Peut-être même serait-il bon de stipuler que les enfants seront élevés dans la religion grecque. Je n'attache au reste aucune importance à cette idée qui m'est toute personnelle.

L'Ambassadeur. — L'Empereur serait sûrement fort aise de faire quelque chose qui serait personnellement agréable à la famille impériale, mais la Servie serait une médiocre dot pour une grande-duchesse avec l'obligation d'y rester. Mettre ainsi une de ces princesses entre vous et nous, ne serait-ce pas agir de fait contre vos principes sur les inconvénients du contact entre grandes puissances et donner lieu peut-être à quelques difficultés; car vous régnerez de fait où sera cette princesse. Comme vous voyez, j'abonde dans votre sens; au reste, vous savez que je n'ai pouvoir ni pour vous refuser, ni pour nous accorder.

Le Ministre. — Que ce pays soit donc indépendant, c'est tout ce que nous voulons dans l'état de choses dont nous parlons.

L'Ambassadeur. — Je raisonne toujours dans la pensée que l'expédition aux Indes et notre coopération sont les conséquences de tous les arrangements sur la Turquie. C'est sous-entendu dans tous les cas.

Le Ministre. — Je pense aussi que c'est l'intention de l'Empereur. Mais il doit nous en revenir quelque avantage proportionné aux forces que nous fournirons. Tout annonce que l'Autriche est déjà prévenue sur cela, car elle rassemble beaucoup de troupes sur la frontière turque et sans que M. de Stadion en convienne positivement, nous savons que c'est d'accord avec vous. La lettre de l'Empereur dit clairement que l'Autriche coopérera, donc elle aura part. Notre intimité, notre attachement à votre cause ne peut être comparé au sien, pas plus que ce qu'ils feront et ce que nous avons fait pour nous. S'ils retirent donc les avantages de leur coopération, la nôtre doit à plus forte raison nous en assurer, vous ne pouvez pas nous compter comme tels la Valachie et la Moldavie, c'est indépendant de toute coopération.

L'Ambassadeur. — Mais la Bulgarie, n'est-ce donc rien? et les deux

provinces dont vous parlez, monsieur le comte, sont-ce des propriétés parce que vous y êtes encore?

Le Ministre. — En un mot, nous voulons vous seconder, vous obliger; nous ne tenons pas à tel ou tel coin de terre, puisqu'il n'y a pas d'habitants et que dans l'état actuel la Bulgarie est presque déserte, mais il faut quelque chose qui parle à la nation et qui prouve que l'Empereur n'a pas donné son armée sans qu'il en soit résulté des avantages. C'est pour vous que nous irons aux Indes, nous n'y avons aucun intérêt personnel.

L'Ambassadeur. — On dirait que vous n'êtes pas en guerre avec l'Angleterre! Nous voulons aussi vous obliger, monsieur le comte, et surtout faire quelque chose qui attache votre nation à son maître, voilà notre but dans cette affaire, croyez-moi! Vous et moi ne pouvons que jeter des idées en avant, tâcher de prévoir les difficultés pour qu'on s'entende plutôt, voilà notre rôle, car je ne puis rien stipuler, vous le savez. Abordons donc franchement la question; l'empereur Napoléon s'est prononcé : vous savez combien nous désirons vous complaire pour tout ce qui a déjà été convenu.

Le Ministre. — Avec plaisir, mais il faudra toujours s'entendre et s'expliquer sur la Silésie.

L'Ambassadeur. — On voit bien que les distances ne sont rien en Russie. Quel rapport la Silésie peut-elle avoir avec le grand objet dont nous nous occupons. Vous savez que M. de Tolstoï est guéri, monsieur le comte, et que vous pouvez vous en rapporter à lui sur cet article. Je suis fâché que vous n'ayez pas encore fait rédiger vos vues, nous irions plus vite.

Le Ministre. — L'empereur Napoléon veut que nous fassions cela ensemble, c'est une affaire qu'on ne peut confier : puisqu'elle passe par vous seul, il faudrait qu'un de vos secrétaires la rédigeât sous notre dictée commune : je voulais aussi en causer encore une fois avec vous. Demain je verrai l'Empereur : après-demain nous nous réunirons encore et vous pourrez expédier dimanche. Mais parlons de Constantinople. Si comme l'expédition projetée doit le faire penser, toute la Turquie doit être partagée et que cette ville ne reste pas à un gouvernement insignifiant comme celui des Turcs, notre lot est de l'avoir, notre position nous y mène comme au Bosphore et aux Dardanelles. La Serbie doit alors être donnée en toute propriété à l'Autriche ainsi qu'une partie de la Macédoine et de la Romélie jusqu'à la mer pour que cette puissance nous sépare, d'après le principe émis dans la note de l'empereur Napoléon à Tilsit, que pour rester amis, il ne faut pas être voisins. Cet arrangement attachera, bien plus que vous ne pouvez le penser, ce pays à votre système, à votre dynastie; votre cause sera la nôtre. Vous aurez le reste de la

Macédoine et la partie de la Romélie qui est à l'ouest, en général tout ce qui vous conviendra, toute la Bosnie, si vous voulez, en compensation de ce que l'Autriche aurait en Romélie et Macédoine pour nous séparer. De plus l'Égypte, la Syrie, si cela vous convient.

L'Ambassadeur. — La part n'est pas égale. Constantinople à lui seul vaut mieux que tout ce que vous nous offrez en Europe, vous n'êtes pas généreux aujourd'hui, monsieur le comte.

Le Ministre. — C'est plutôt vous qui auriez tout. Qn'est-ce que c'est que Constantinople et ce qui l'entoure quand il n'y aura plus de Turcs? Enfin, comment voyez-vous la chose?

L'Ambassadeur. — Constantinople m'effraye, je vous l'avoue. C'est un beau réveil que d'ouvrir les yeux empereur de Constantinople. De votre frontière actuelle jusque-là, c'est un empire tout entier. Quelle position, on peut dire sur deux parties du monde. Ce sont de ces idées avec lesquelles il faut se familiariser pour oser en parler.

Le Ministre. — La géographie le veut ainsi autant que l'intérêt de notre commerce, elle a bien voulu autre chose pour nous. Ce n'est pas aussi avantageux que vous croyez, c'est loin de nous, ce sera une ville et un pays sans habitants, mais notre position est telle que nous ne pouvons pas ne point tenir à Constantinople et aux Dardanelles à cause de la mer Noire.

L'Ambassadeur. — Je ne comprends pas bien la possibilité de l'acquisition de Constantinople, mais si on l'admettait, je vous avoue que je ne consentirais pas à celle des Dardanelles par la même puissance.

Le Ministre. — A qui les donneriez-vous donc?

L'Ambassadeur. — Je les prendrais pour la France.

Le Ministre. — Pourquoi cela? quel avantage trouveriez-vous à vous rapprocher autant de nous?

L'Ambassadeur. — Si on pouvait vous accorder Constantinople, il faudrait nécessairement qu'il en résulte de grands, même d'étonnants avantages pour la France; où les chercher en Europe? Je n'en vois pas. En Asie, serait-ce l'Égypte, la Syrie? cela peut-il se comparer? enfin vous nous les offrez, il faut un moyen de communiquer avec ces acquisitions, et je ne le trouve avec sûreté que par les Dardanelles. Alors encore, je vous demanderais si vous nous seconderiez pour conquérir ces deux provinces. Après tout, en me parlant de la Syrie et de l'Égypte, vous avez prétendu nous obliger, monsieur le comte; de quel prix est cette offre, sans les Dardanelles?

Le Ministre. — L'Empereur ne s'est pas expliqué sur cette coopération particulière, mais vous savez comme il est coulant sur toutes ces choses et que tout ce qui prouve le prix qu'il met à cette alliance et arrange l'empereur Napoléon, est facilement adopté par lui. Mais notre

commerce, monsieur l'ambassadeur, du vivant de l'Empereur, on ne l'inquiétera pas, je veux le croire; mais ensuite quelle sûreté aura-t-il si vous avez cette clef?

L'Ambassadeur — Votre commerce ne consiste que dans les productions de votre sol. Toute l'Europe en a besoin, la France comme les autres puissances. Ce sont leurs bâtiments qui les transportent et non les vôtres, quel dommage pourriez-vous donc éprouver de notre position aux Dardanelles? aucun, je vous assure; c'est la vôtre qui peut gêner tout le monde, la nôtre personne.

Le Ministre. — Voyez tout ce que vous acquérez de cette manière; quelle influence! et nous, qu'aurons-nous? une ville d'un grand nom et rien de plus. J'aimerais cent fois mieux le second.

L'Ambassadeur. — La comparaison ne nuit pas à Constantinople. Prenez votre armée de Finlande, vous irez : nous sommes en marche.

Le Ministre. — Les îles seules sont pour vous une richesse incalculable, elles vous donneront d'excellents matelots. L'Égypte et la Syrie, vous en disposerez pour qui vous voudrez, et nous qu'aurons-nous pour cela? Si vous tenez aux Dardanelles, ne pourriez-vous pas nous donner la Servie?

L'Ambassadeur. — De cette manière vous nous mettez dans votre poche en disant que vous ne voulez pas nous avoir dans la vôtre. Que laissez-vous à l'Autriche puisqu'on s'en sert? Voyez la carte, monsieur le comte; la géographie ne veut décidément pas que la Servie soit à vous. Nous parlons aussi de l'Asie, c'est là que vous pouvez prendre. Trébizonde est sous votre main. Voilà une belle acquisition pour le ministre du commerce. En tout, monsieur le comte, faites cette réflexion. Tout ce que vous acquérez se touche et consolide votre puissance, tout ce que vous nous proposez est pour la nôtre presqu'au bout du monde. Vous serez donc en tout état de cause forts partout et nous faibles.

Le Ministre. — Mais jusqu'où viendriez-vous et par où, si vous aviez les Dardanelles?

L'Ambassadeur. – Mais au moins jusqu'à Rodosto; on pourrait prendre pour frontière la chaîne des montagnes depuis Pristina jusque vers Andrinople

Le Ministre. — Mon opinion est que nous ne pouvons céder ni Constantinople, ni les Dardanelles. Au reste, je prendrai les ordres de l'Empereur, peut-être sera-t-il plus facile. Nous voulons, soyez-en certain, vous aider, vous seconder de toutes manières, et que vous ayez tout ce qui est à votre convenance; nous devons trouver les mêmes sentiments dans l'empereur Napoléon pour ce qui est à la nôtre : sa lettre m'a fait grand bien, et grand plaisir à l'Empereur.

L'Ambassadeur. — Nous ne jetons que des idées en avant; l'empe-

reur Napoléon aura sûrement celles qui concilieront tout et assureront l'avenir par le présent.

Le Ministre. — Je le crois.

Vingt et unième rapport

7 mars 1808.

[Caulaincourt avait reçu une nouvelle lettre de l'Empereur ; Alexandre voulut savoir si elle contenait quelques explications sur le projet de partage, et c'est à ce sujet qu'il eut avec l'ambassadeur la conversation suivante :]

L'Empereur. — L'Empereur vous fait-il connaître ses vues, entre-t-il dans quelques détails sur ce qu'indique sa dernière lettre?

L'Ambassadeur. — Non, sire! il en attend la réponse.

L'Empereur. — Ce ne sera pas long ; il paraît que vous vous entendez bien avec Romansoff et que cela avance?

L'Ambassadeur. — Nos opinions sont différentes pour Constantinople et les Dardanelles, quoique je n'aie rien à accorder ni à refuser ; c'était au reste la première idée de V. M., elle pensait qu'il faudrait peut-être rendre cette ville indépendante.

L'Empereur. — Les choses ont changé ; l'Empereur demande une expédition dont il n'était pas question, on s'entendra, soyez-en certain. Il est des choses auxquelles je suis obligé de tenir même pour marcher franchement et continuer votre système. L'empereur Napoléon veut faire des avantages à ce pays ; moi, je veux le seconder en franc allié, il faut donc que ces avantages soient marquants, et qu'ils justifient les sacrifices que nous ferons. Vous verrez Romansoff demain et vous finirez par convenir vous-même que je suis modéré dans mes demandes, eu égard à ma position géographique, et à ce que je fais pour vous. Je me fais, je vous l'assure, une fête de voir l'Empereur.

L'Ambassadeur. — Ce désir est sûrement partagé.

L'Empereur. — Avez-vous des nouvelles d'Angleterre ? celles qui arrivent ici annoncent beaucoup d'inquiétude, ce sera bien autre chose quand ils sauront vos flottes dehors et que nos troupes marchent ; le prince de Ponte-Corvo a-t-il passé [1] ?

L'Ambassadeur. — Il écrivait le 11 à l'Empereur qu'il devait voir le lendemain à Kiel le prince royal [2] et qu'il se mettrait en mouvement.

1) Le prince de Ponte-Corvo devait passer en Scanie, province méridionale de la Suède, avec un corps de Français et de Danois.
2) De Danemarck.

L'Empereur a aussi donné des ordres pour que la Suède soit menacée par l'île de Rugen.

L'Empereur. — C'est une bonne chose, mais on dit que vous n'envoyez aux Danois que des troupes étrangères. Vous m'aviez cependant parlé de Français ; les Suédois sont de bons soldats ; il est instant de presser cette opération, car on dit que les Anglais ont déjà envoyé des forces à Gothenbourg.

L'Ambassadeur. — Les Anglais sont fort inquiets chez eux, car la nation veut la paix, elle raisonne et voit la folie de la lutte actuelle. Au reste, V. M. peut être convaincue et je suis chargé de lui en répéter l'assurance, qu'il ne sera écouté ni fait aucune proposition sans s'être entendu avec elle.

L'Empereur désire bien qu'elle soit en possession de la Finlande et pour l'avantage personnel de V. M. et pour que les belles de Pétersbourg n'en entendent plus le canon.

L'Empereur. — Mandez à l'Empereur que c'est une affaire en bon train, que je la remercie et pour moi et pour les belles de Pétersbourg ; (en riant) je le leur dirai, il est toujours aimable pour moi, j'y suis bien sensible, vous le savez, il n'a pas affaire à un ingrat. Au revoir, général ! des affaires me pressent, ce qui me prive de vous voir plus longtemps, mais je vous retrouverai sous peu de jours.

Vingt-deuxième rapport

9 mars 1808.

Le 9 j'eus une quatrième conférence avec le comte de Romansoff, elle roula sur les mêmes objets que la précédente. Mêmes questions, mêmes réponses. Après être plusieurs fois revenu sur les mêmes choses, le ministre finit par me dire que l'Empereur ne pouvait consentir à voir la France posséder les Dardanelles, que c'était désobliger ses amis pour une *langue de chat*[1], qu'il ne pouvait de même voir Constantinople en d'autres mains que les siennes, qu'il fallait que l'Autriche fût entre nous et eût, outre la Servie, la Macédoine jusqu'à la mer, qu'il verrait avec plaisir que nous prissions de notre côté tout ce qui était à notre convenance, mais que ce n'était pas travailler pour l'avenir et pour le grand système d'alliance qui devait exister entre les deux pays que de se rapprocher sur ce point qui serait un objet continuel de difficultés, que cela forcerait chacun à y entretenir une armée, ce qui était contre les principes d'une politique prévoyante.

1) Allusion à la forme de la péninsule de Gallipoli.

Je lui représentai que l'offre des Échelles du Levant et de la Syrie devenait par cette difficulté presque nulle, que la Russie se trouverait de cette manière des possessions immenses sans que la France eût un juste équivalent lorsqu'elle faisait cependant tout pour lui complaire, qu'il me paraissait que la France ne pouvait laisser à l'Autriche dans la partie qu'il désignait tout ce qu'il proposait, par conséquent Salonique, que cela resserrerait trop vers la mer les possessions que nous acquérerions en Albanie. Je lui demandai si l'Empereur s'était expliqué sur la coopération dont je lui avais parlé pour la conquête de la Syrie et de l'Égypte; il me répondit que non, mais qu'il prévoyait que cela n'était pas admissible, que les forces russes étaient employées en Suède, sur les côtes, à cause de la guerre avec l'Angleterre, de plus sur les frontières de la Perse et qu'elles le seraient enfin pour la conquête de la Turquie et l'expédition de l'Inde.

Je répondis que, dans cet état de choses, je pensais qu'il fallait revenir à l'établissement d'un gouvernement indépendant à Constantinople, que cette première idée de l'empereur Alexandre me paraissait la meilleure.

Le ministre se récria fort contre cette réponse et me dit : cette idée de l'Empereur ne signifie rien, puisqu'il en est revenu et que ce n'était qu'une réflexion générale ; qu'est-ce qui légitimera aux yeux de la nation, ajouta-t-il, la mise à votre disposition (et pour un intérêt qui vous est tout à fait personnel) d'une armée pour aller dans l'Inde? Si nous n'avons pas Constantinople dans le partage, on sera encore plus mécontent du nouvel ordre de choses qu'on ne l'est de celui-ci ; travaillons pour l'avenir. Vous faites des difficultés sur la possession de Constantinople ; l'empereur Napoléon ne parle pas ainsi, j'en suis sûr, il a offert lui-même cette acquisition à M. de Tolstoï lorsqu'il était question des autres affaires. Il nous faut une acquisition marquante dans le grand partage, il nous en faut une même sans cela, je vous le répète, puisque nous vous donnons une armée ; ne disputez pas sur quelques morceaux de terre, sur quelques avantages que notre position peut nous offrir. La Bulgarie est sans habitants, la portion de la Roumélie qui nous viendra n'en a pas davantage, nous n'aurons donc que ce que la géographie veut qu'on nous donne, et de fait point d'avantages du moment bien réels. Cela ne vous convient-il pas? donnez-nous la Servie.

La Servie, répondis-je, vous rapproche trop de nous ; comme je vous l'ai déjà dit, cette possession est hors de votre géographie, elle serait inquiétante pour l'Autriche. J'ajoutai que je ne voyais pas pourquoi il était si éloigné de nous donner les Dardanelles s'il tenait tant à Constantinople, que s'il regardait comme impossible de consentir à cet arrangement, il n'y avait qu'à donner à Constantinople un gouvernement indépendant avec un territoire en Europe, que l'empereur Alexandre avait

de *primo* abord senti la nécessité d'adopter peut-être cette idée, que lui même n'en avoit pas paru éloigné dans les premières conférences, que je ne comprenais donc pas pourquoi il avait changé d'opinion.

Sans me répondre positivement, M. de Romansoff se récria de nouveau et avec encore plus de force sur cette proposition, puis me dit : « Toute réflexion faite, Constantinople nous revient, si vous voulez faire quelque chose qui dure, et nous traiter comme nous méritons de l'être : je vous le répète, l'empereur Napoléon nous l'a offert. » Il finit cependant par me demander à qui je proposerais de donner cette souveraineté. Ma réponse fut que ce devrait être à un prince français, parce que le peuple étant grec ou arménien, la Russie y aurait nécessairement une grande influence et par son voisinage et par la population, qu'elle ne pouvait donc être balancée que par le souverain, qu'on pourrait au reste prendre un prince tout à fait étranger; « puisque c'est une position que vous envisagez sous le rapport du commerce, ajoutai-je, il faut tâcher d'y rendre l'influence mixte. » M. de Romansoff répondit que c'était inadmissible, qu'il fallait que la Russie eût Constantinople et les Dardanelles, que pour nous prouver cependant que la Russie n'avait dans ces prétentions d'autre désir que d'établir les choses sur un pied qui pût être stable et éviter toutes contestations pour l'avenir, il proposait, si on adoptait l'arrangement que désirait la Russie, de laisser la France s'emparer des Échelles du Levant et de lui garantir cette possession contre les Turcs et les Anglais. Je lui demandai si cette garantie s'étendrait à la Syrie et à l'Égypte qu'il nous avait aussi proposées, et si on accorderait dans ce cas le passage aux troupes françaises pour se rendre en Asie, à Smyrne et ailleurs toutes les fois qu'on voudrait en envoyer, enfin si la Russie coopérerait à la conquête des Échelles du Levant. Sa réponse fut que, comme il nous l'avait déjà dit, la Russie ne pouvait coopérer par terre à ces conquêtes, mais qu'on pourrait y employer les bâtiments qu'elle mettait à notre disposition, qu'elle s'engagerait par un traité formel à la garantie des Échelles et à les défendre en cas d'attaque par une force de terre et de mer qu'on stipulerait, mais que cela ne s'étendait pas à la Syrie et à l'Égypte qui étaient trop éloignées, qu'au reste dans l'état d'intimité où étaient les deux puissances, on s'aiderait sans doute avec plaisir, mais que pour les points éloignés ce ne pourrait être que par une flotte.

Je lui demandai si la Russie garantirait cette propriété à la France dans le traité à intervenir avec l'Angleterre? il me répondit : oui pour les Échelles ! Il revint sur la nécessité de donner encore d'autres indemnités à la Russie pour sa coopération à l'expédition des Indes, et me répéta plusieurs fois que cette coopération serait un sacrifice contraire aux intérêts du pays si elle n'obtenait pas Constantinople et les Darda-

nelles, qu'au reste elle ne voulait pas influer seule sur ces passages, qu'elle voyait avec plaisir les châteaux d'Asie, soit au Bosphore, soit aux Dardanelles, entre les mains des Turcs, qu'elle ne prétendait rien en Asie sur ce point. Ma réponse fut qu'il savait bien que la Russie serait la maîtresse partout où elle n'aurait que des Turcs devant elle, qu'il fallait une autre garantie que les Turcs au monde commerçant, que si elle se croyait trop lésée par l'abandon des Dardanelles ou de Constantinople avec un territoire en Europe dans les mains d'un prince tout à fait étranger, elle pourrait chercher des dédommagements en Asie, que Trébizonde lui en offrait qui étaient bien au-delà de ce qu'elle pouvait prétendre.

Le ministre tint bon pour Constantinople et les Dardanelles; il m'assura en plaisantant que Votre Majesté serait plus juste que je n'étais traitable, que dans tout ceci la Russie ne désirait rien qui pût réellement porter ombrage à la France; que l'empereur Alexandre prouvait par ce qu'il offrait à Votre Majesté, comme par ce qu'il demandait, qu'il voulait avant tout lui être agréable et qu'il n'avait que de justes prétentions; qu'il était sûr que sans nous en douter, Votre Majesté nous mettrait d'accord, sans rien rabattre de ce qu'il demandait; qu'il ne fallait pas sortir d'une position passable pour se mettre dans une mauvaise; que l'empereur Alexandre ne s'inquiétait pas de ce que Votre Majesté acquérait et acquérerait encore loin de lui, que ce qui contribuerait à sa gloire et à la prospérité de la France, il le verrait même avec plaisir et qu'il y contribuerait quand il le pourrait en franc et bon allié; que Votre Majesté savait, et que je pourrois l'attester de même que lui (Romansoff), que ces protestations n'étaient pas de vaines paroles, mais qu'elles étaient écrites au fond du cœur de l'empereur Alexandre; que, quant à lui, l'alliance avec la France était dans sa politique comme dans ses opinions particulières, même avant qu'il ne fût ministre, qu'il ne fallait pas que l'obligeance fût un vain mot; que l'empereur Alexandre prouvait toujours qu'il était empressé de faire ce qui était agréable à l'empereur Napoléon et qu'il comptait par conséquent sur les preuves d'une entière réciprocité.

M. de Romansoff finit par me dire qu'il ne serait pas étonné que les Turcs et les Anglais s'entendissent pour nous attaquer pendant que nous discuterions; que d'ailleurs la Turquie se décomposait d'elle-même, qu'il ne fallait donc pas disputer à la Russie ce que la géographie voulait qu'elle eût et ce que des prétentions très modérées lui faisaient désirer, quand tout ce qu'elle demandait allait lui échoir d'un moment à l'autre *faute d'héritiers*; qu'il désirait que Votre Majesté profitât de l'occasion pour paraître leur donner ce qu'ils seraient sans doute obligés de prendre avant peu, puisque l'empire ottoman n'aurait probablement pas la force de faire son testament.

Je répondis à tous ses arguments d'obligeance par tout ce que Votre Majesté faisait dans ce moment même pour la Russie en la secondant contre la Suède, en pensant même à ce partage, etc., etc.

Après cette conférence dont voici l'extrait, puisqu'elle dura quatre heures, je proposai au ministre des vues par écrit; voyant qu'il m'ajournait encore et que nous ne terminions rien, je lui dis : « Je vais écrire, monsieur le comte, dictez ! de cette manière vous montrerez en peu de mots à l'Empereur à quel point nous sommes et quelles sont celles de mes objections sur lesquelles nous ne pouvons nous accorder ; il vous donnera ses ordres ; sans cela nous ne serons pas plus avancés dans huit jours qu'à présent. »

Après quelques nouvelles discussions sur les points déjà traités dans ce rapport, il en résulta la note ci-jointe, que le ministre garda pour la montrer à l'Empereur et qu'il me renvoya à minuit.

Vues du comte de Romansoff sur le partage de la Turquie à la fin de la conférence du 9 mars.

Dans l'idée du traité d'alliance :

La Russie aurait la Moldavie, la Bessarabie, la Valachie et la Bulgarie;

La France aurait l'Albanie, partie de la Bosnie, la Morée, Candie;

L'Autriche, la Croatie et partie de la Bosnie.

La Servie serait indépendante et donnée à un prince de la maison d'Autriche ou à tout autre prince étranger épousant une grande duchesse de Russie.

Dans l'idée du grand partage :

La Russie aurait la Moldavie, la Bessarabie, la Valachie, la Bulgarie et partie de la Roumélie, la frontière russe partant de la Bulgarie et suivant celle actuelle de la Servie jusqu'à la chaîne des montagnes qui se dirige sur Trajanopoli, d'où la Maritza servirait de frontière à cette puissance jusqu'à la mer.

La France aurait la Bosnie, l'Albanie, la Morée, Candie, Chypre, Rhodes, toutes les îles de l'Archipel, Smyrne et les Échelles du Levant, la Syrie et l'Égypte.

L'Autriche aurait la Servie en toute propriété, comme province autrichienne, la Macédoine jusqu'à la mer, sauf les parties que la France pourrait désirer pour fortifier sa frontière d'Albanie, de manière aussi à ce que cette puissance ait Salonique. On tirerait donc une ligne de Scopia sur Orfana où la frontière autrichienne aboutirait à la mer.

La Croatie, dont il n'est point parlé, pourrait appartenir à la France ou à l'Autriche, au gré de l'empereur Napoléon.

Soit qu'on adopte l'une ou l'autre idée, les trois puissances coparta-

geantes contribueront à une expédition aux Indes; la Russie ne prétend rien aux Indes pour sa coopération.

Objections de l'ambassadeur de France sur lesquelles le comte de Romansoff n'a pu, dit-il, le satisfaire.

1° La possession de Constantinople par la Russie.

2° La nécessité de donner les Dardanelles à la France, si elle pouvait consentir à voir la Russie s'établir à Constantinople (l'Autriche pourrait être dédommagée en Croatie ou Bosnie de la perte qu'elle ferait en Macédoine).

3° Si on ne peut s'entendre sur les deux premières objections, revenir à la première idée de l'empereur Alexandre et aviser aux moyens d'établir un gouvernement indépendant à Constantinople.

4° Demander formellement si l'empereur de Russie ne coopérerait point à la conquête de la Syrie et de l'Égypte qu'il offre?

Nota. — Si la France avait les Dardanelles ou qu'on établît un gouvernement indépendant à Constantinople avec un arrondissement en Europe, la Russie pourrait être dédommagée en Asie, du côté de Trébizonde.

Vingt-troisième rapport

10 mars 1808.

Le 10 je revis le comte de Romansoff. Il me dit qu'il avait mis sous les yeux de l'Empereur la note rédigée la veille; il ajouta que l'Empereur tenait formellement à Constantinople, que tout grand partage de l'empire ottoman qui ne donnerait pas cette ville à la Russie serait contre l'opinion de la nation et mécontenterait plus que la situation actuelle, quelque mauvaise qu'elle fût; que l'Empereur et lui avaient bien réfléchi aux moyens de tout concilier avec l'éloignement que je montrais pour qu'ils occupassent Constantinople et surtout les Dardanelles, qu'ils s'étaient convaincus qu'il était impossible de penser à fournir des troupes pour une expédition dans l'Inde, sans acquérir les avantages que la géographie, plus encore que son ambition, donnaient à la Russie, que le désir de l'Empereur de s'entendre avec Votre Majesté lui avait cependant suggéré un moyen qui concilierait probablement l'intérêt que pouvait avoir la France à désirer les Dardanelles avec ce qu'une sage prévoyance obligeait

S. M. de se réserver, qu'il proposait donc de fixer par un traité la route militaire que la France pourrait désirer pour traverser en tout temps les Dardanelles et se rendre d'Europe en Asie et d'Asie en Europe.

J'observai au ministre que ce qu'il me disait ne répondait qu'en partie à mes objections et point d'une manière satisfaisante, qu'il me paraissait indispensable de revenir à l'idée d'un gouvernement indépendant pour Constantinople, que je lui demandais cependant, puisque je ne stipulais pas et que ma mission se bornait à faire connaître des vues, de convenir qu'en tout état de cause, la France posséderait la *Dardanelle d'Asie* comme faisant partie des Échelles qu'il m'avait lui-même offertes. Sur quelques objections qu'il me fit à cet égard et avec chaleur, j'ajoutai que cette position n'avait rien d'inquiétant pour eux, puisque ce ne serait qu'une colonie, tandis que leur empire d'Europe (en supposant qu'on adopte son projet) serait vis-à-vis, qu'ayant alors leur marine dans la mer Noire et la mer de Marmara, cette possession ne serait qu'un faible moyen de protection pour assurer la possession des Échelles et au besoin le passage des troupes, qu'il savait mieux qu'un autre qu'il fallait des précautions avec les Turcs et ne point se mettre à leur merci.

Le ministre finit par me répondre qu'il avait prévu que cette idée pourrait être mise en avant et que l'Empereur qu'il avait consulté s'y était entièrement refusé. Ma réponse fut que je voyais avec regret qu'on n'était pas plus conciliant sur les petites choses que sur les grandes, que ce n'était cependant qu'en donnant beaucoup de facilités sur les objets peu importants qu'on pouvait accélérer et même rendre possible une négociation comme celle-là, vu la distance où l'on était de Paris.

M. de Romansoff m'asssura ensuite que l'Empereur avait approuvé tout ce qu'il m'avait dit la veille relativement à la garantie des Échelles ; que quant à la Syrie et à l'Égypte, il ne pouvait coopérer à la conquête de ces provinces ni les garantir ; et sur ce que je voulus le faire expliquer encore une fois sur l'emploi qu'on pourrait faire des forces navales russes, comme il me l'avait proposé, il commença par me dire qu'il ne se rappelait pas m'avoir dit cela : je lui en rappelai alors toutes les circonstances, notamment une qui m'avait frappé ; c'étoit qu'il m'avait parlé en même temps du duché de Varsovie ; il finit donc par convenir que c'était vrai, mais qu'il s'était trompé, en me disant qu'il s'en était expliqué avec l'Empereur, Sa Majesté n'ayant point donné un consentement général à tout ce qu'on pourrait faire de ses flottes. Comme j'insistai, en lui rappelant et les expressions dont il s'étoit servi et le ton positif avec lequel il m'avait parlé sur cet objet, il finit par me dire : « Je vous prie de regarder tout cela comme non avenu. L'Empereur mettra sûrement ses flottes à la disposition de l'empereur Napoléon ; mais la marine a un chef particulier : ce chef *est comme le Dieu d'Israël, un dieu ja-*

loux de tous les autres dieux, et par-dessus le marché un dieu un peu entêté. Ne me faites pas me quereller avec lui, ce serait désagréable à l'Empereur : voyez l'amiral Tchitchatkoff; il est de retour; traitez cela directement avec lui, je vous aiderai de tout mon pouvoir, votre discrétion m'en fera même un devoir. Vous voyez que je veux vous servir; pour m'en donner les moyens il faut ménager certaines gens. »

Je lui répondis que cela me paraissait changer beaucoup de choses, que je lui avouais que cela me mettait dans un grand embarras vis-à-vis de ma cour, que j'avais prévenue par la poste; que je garderais cependant la réserve qu'il désirait, mais que j'espérais que ce serait pour peu de jours, et qu'il ferait décider la chose comme il me l'avait promis. Je lui demandai ensuite s'il ne trouvait pas d'inconvénient pour lui à ce que je parlasse à l'Empereur de cet objet si j'en trouvais l'occasion, ainsi que de la possession des Dardanelles d'Asie qui n'étaient qu'une partie des Échelles qu'il nous offrait, parce que cette idée me paroissait concilier tous les intérêts. Sa réponse fut qu'il m'engageait seulement au secret sur ce qu'il m'avait confié, que je verrais probablement Sa Majesté le lendemain; qu'il pensait que l'Empereur écrirait sa lettre et que l'officier que j'envoyais pourrait partir sous peu de jours; que l'Empereur voulait qu'il fût accompagné jusqu'à sa frontière par un de ses *feldjœgers*[1], pour qu'il allât plus vite. Comme il m'engageait à rédiger ce qu'il disait être arrêté, je lui répondis que j'avais fait la veille tout ce que je pouvais écrire, que c'était maintenant à lui puisque Votre Majesté disait positivement que c'étaient ses idées, ses vues personnelles qu'elle désirait connaître; que la même intention se manifestait encore dans l'indication du choix à faire si on lui envoyait quelqu'un; que je pensais donc qu'il valait mieux qu'il rédigeât ses vues, que cela lui donnerait d'ailleurs le moyen de s'entendre sur les motifs qui fondaient ses prétentions, comme sur les raisons qu'il opposait à mes objections; que la proposition étant faite par l'empereur Napoléon, il me paraissait que c'était à l'empereur Alexandre et à son ministère à y répondre. Il m'assura alors qu'il rédigerait lui-même, ajouta qu'il était sûr que Votre Majesté approuverait tout ce qu'il proposerait, qu'il se félicitait d'avance du résultat de nos conférences, et que, quoique nous ne vissions pas de même sous différents rapports, il était convaincu que Votre Majesté donnerait son assentiment à tout ce que la Russie demandait.

Au moment où je me retirais, M. de Romansoff me dit : « Nous avons le désir de vous donner des facilités sur tout; que l'Empereur réunisse Naples à son royaume d'Italie et qu'il donne en dédommagement au roi la Syrie, Candie, etc. Je vous parle ainsi, monsieur l'ambassadeur, pour

1) Chasseurs.

vous donner la mesure de notre opinion sur tout ce qui peut vous arranger. Ne nous touchons pas pour rester amis. Faites-nous un lot qui soutienne, aux yeux de notre nation comme à ceux de l'Europe, notre alliance, et le temps vous prouvera que nous n'avons d'autre but, d'autre désir que de voir la puissance de l'Empereur et la prospérité de la France s'accroître; vous éprouverez même, soyez-en certain, à quel point nous sommes fidèles à nos alliés. »

Vingt-quatrième rapport

12 mars 1808.

Le 12, j'eus l'honneur de dîner à la cour. Après le dîner, l'Empereur me dit.

L'Empereur. — Avez-vous vu Tchitchakoff? (L'Empereur avait donné ordre au ministre de la marine qui lui avait rendu compte de la conversation que j'avais eue la veille avec lui, de passer chez moi pour me dire qu'il avait ordre de tout terminer avec moi sur-le-champ, qu'il fallait seulement convenir de ce qu'on fournirait à la flotte).

L'Ambassadeur. — Oui, sire.

L'Empereur. — Êtes-vous convenus de ce qu'on fournirait à mes escadres? quand nous avons été liés avec les Anglais, on nous a donné les vivres et on entretenait les bâtiments. C'est un usage pour tous les auxiliaires; on doit le savoir dans votre légation.

L'Ambassadeur. — Sire, j'ai appelé toute ma légation devant l'amiral, et personne n'a connaissance de ce genre d'arrangement. Je ne pense même pas qu'il se pratique entre puissances amies. Votre Majesté n'est d'ailleurs pas auxiliaire. Elle est *partie* et a *cause* comme nous dans cette guerre.

L'Empereur. — L'empereur Napoléon ne fera sûrement pas de difficultés sur cela. C'est un petit avantage pour nous auquel il ne se refusera certainement pas et qui nous fera grand bien dans la position actuelle.

L'Ambassadeur. — J'ignore l'usage dont parle Votre Majesté. Je rendrai compte de ce qu'elle me fait l'honneur de me dire, mais je dois lui observer que je ne puis prendre d'engagement à cet égard. Votre Majesté, pour obvier aux mésentendus qui ont eu lieu, a daigné m'offrir la première de mettre sa flotte à la disposition de l'Empereur. Je l'ai accepté comme une chose qui lui serait agréable, mais sans conditions.

L'Empereur — Tout cela s'arrangera, soyez-en sûr; mais parlons de la grande affaire. Romansoff m'a lu ses vues. J'ai fait peu de changements et tous à votre avantage. Ma foi, vous avez un beau et bon lot!

L'Ambassadeur. — C'est plutôt celui que Votre Majesté s'est fait qui est beau et bon; tout se lie, tout se tient; il a l'avantage de la position géographique et de la population.

L'Empereur. — Et vous! quel nombre de possessions, sans compter l'Albanie et la Morée!

L'Ambassadeur. — Des morceaux partout, et tous loin de nous.

L'Empereur. — Comment! cela touche à la Dalmatie, à Cattaro, et tient à l'Italie, à toutes vos possessions.

L'Ambassadeur. — Oui, sire, si Votre Majesté avait les États de l'empereur d'Autriche et qu'elle nous les donnât. Avec cela nous toucherions à ces possessions. Sans cela il n'y a que la mer entre, tandis que dans le lot de Votre Majesté tout se lie à ce qu'elle a déjà.

L'Empereur. — Il faut faire quelque chose qui dure, qui inspire de la confiance, qui prouve que notre système actuel est le meilleur. Je vous l'assure, je suis modéré dans mes prétentions, je ne demande que ce que l'intérêt du pays me force à exiger et ce sur quoi je ne puis céder.

L'Ambassadeur. — Je demande cependant à Votre Majesté la permission de la ramener à la première idée qu'elle avait eue, celle d'un gouvernement indépendant à Constantinople.

L'Empereur. — Je n'avais pas envisagé alors l'importance de tout ce que l'Empereur me demandait. Regardez ce que je vous ai dit sur cela comme non avenu. Si je fournis une armée pour aller dans l'Inde, il faut qu'il en résulte des avantages qui dédommagent la Russie de ses sacrifices, il ne faut donc point laisser de doutes sur la possession de Constantinople. L'empereur Napoléon sera, soyez-en sûr, de cet avis.

L'Ambassadeur. — Mais les Dardanelles, sire? Si Votre Majesté les possède avec Constantinople, le passage sera moins libre que le Sund, qui a cependant une puissance différente sur chaque rive.

L'Empereur. — Ne soyons pas voisins; je me rappelle les bons conseils de l'empereur Napoléon. Je ne puis céder sur ce point, Romansoff vous l'aura dit. Moi, ni personne ne pourrait sortir de chez moi, ni entrer, sans votre permission, si vous étiez là. Je suis sans aucun doute sur les intentions de l'empereur Napoléon, mais je ne veux rien faire qui laisse de l'inquiétude à l'opinion, ni de l'incertitude entre nous. On attend depuis longtemps un résultat; faites qu'il soit digne de l'Empereur. Il faut qu'on voie enfin les avantages que vous nous avez tacitement promis. J'écrirai à l'Empereur, je vous remettrai ma lettre, pour que Saint-Aignan la porte. Les Échelles du Levant, savez-vous que c'est ce qu'il y a de plus riche, de plus populeux! Smyrne, quelle richesse! En général, votre position est superbe sous tous les rapports, vous êtes maîtres partout. Les possessions de Varsovie, les troupes que

vous y avez, vous donnent toujours une position menaçante pour nous si on se brouillait un jour, ce qui n'arrivera jamais par nous, je vous assure. L'Empereur dit tout cela en plaisantant et d'un ton qui pouvait faire penser qu'il croyait que Votre Majesté avait l'intention, si ce n'est de s'approprier un jour ce duché, au moins celle d'y laisser une armée; on revient souvent sur ce point et le ministre d'une manière plus positive.

L'Ambassadeur. — Varsovie est au roi de Saxe, sire, et non pas à l'Empereur. Votre Majesté parle de notre position. Qu'est-elle cependant? L'attitude de gens prudents que l'Angleterre force à être prévoyants; rien de plus! Après tout, pouvons-nous jamais être l'ennemi naturel de la Russie? Nous sommes trop loin d'elle, sire, et quand nous nous en rapprocherons ce ne sera que pour marcher avec elle. L'ennemi de la Russie, sire, c'est l'Autriche. Si le partage a lieu, elle le sera plus que jamais; la géographie ne peut pas vous en faire un allié. Mais grâce à nos guerres avec elle, Votre Majesté n'en a rien à redouter pendant un demi-siècle, la France a donc encore rendu ce service à la Russie, cet avantage ne peut échapper à la politique qui calcule tout. Quand l'impartialité pésera tout en Russie, sire, on n'aura jamais un doute sur les intentions de la France à son égard; jusque-là on sera plus d'une fois injuste. Mais l'empereur Napoléon n'en sera pas moins le fidèle allié de l'empereur Alexandre. Je reviens à la Turquie, sire, Votre Majesté nous offre en Asie ce que nous ne demandons pas, et nous compte ce qu'elle nous offre.

L'Empereur. — Sans l'Asie vous avez encore le plus beau lot à cause de votre marine.

L'Ambassadeur. — Votre Majesté nous propose une route militaire pour aller aux Échelles du Levant, mais d'où partent ces Échelles? des Dardanelles d'Asie, probablement. Sans cela quelle sûreté pour cette route? puis, elle nous porte réellement en compte ce qu'elle nous offre en Asie pour ce qu'elle prend en Europe; passe encore si elle nous offrait de nous aider à en faire la conquête indépendamment de l'expédition des Indes; de cette manière, cela acquerrait peut-être quelque prix.

L'Empereur. — Prenez en Asie tout ce que vous voudrez, excepté ce qui touche aux Dardanelles; celà ôterait tout le prix à ce que vous nous donneriez. Quant à cette coopération pour la conquête des Échelles, je l'avais toujours refusée; je n'avais promis que ma garantie. Mais je ne veux pas vous refuser ce soir tout ce que vous me demandez. Si les bases que j'ai proposées sont adoptées, que le grand partage ait lieu et que je sois par conséquent aux Dardanelles et à Constantinople, je coopérerai avec vous à cette conquête, mais non compris la Syrie et l'Égypte..

L'Ambassadeur. — Votre Majesté y met sûrement une obligeance qui me pénètre de reconnaissance, mais j'ai l'honneur de lui observer que je ne fais que causer sur l'Asie pour faciliter les moyens de s'entendre, j'ignore les intentions de l'Empereur; je ne puis ni accepter, ni refuser, ni donner; je n'ai d'autre mission que de présenter les moyens de s'entendre et de raisonner dans ce sens. Si j'ai donc dit trop ou trop peu dans toute la négociation, je prie Votre Majesté d'en rejeter le blâme sur moi, car l'Empereur ne m'a donné aucune autre instruction que celles qui sont dans la lettre qu'elle a reçue de lui.

L'Empereur. — Vous faites votre devoir en cherchant à rendre votre lot le meilleur possible, c'est tout simple. Mais l'Empereur appréciera mes raisons; j'espère beaucoup, puisque voilà une occasion de faire pour moi ce que son amitié m'a toujours promis. Je suis prêt à partir, comme a dû vous le dire Romansoff, aussitôt que je saurai que les bases proposées conviennent à l'Empereur. Je me fais une fête de le voir; ce sera à Erfurt s'il veut; il aura moins de chemin à faire; j'ai pensé que cela lui conviendrait mieux, que nous serions seuls et que nous n'aurions pas les embarras de la cour de Weymar; en cela je ne veux que ce qui plaira à l'Empereur. J'espère, général, que vous serez du voyage et de l'entrevue, je vous y invite.

L'Ambassadeur. — Je le désire, sire, et je demande à l'Empereur la permission d'aller mettre mon respect à ses pieds.

L'Empereur. — Je prie l'Empereur de calculer le temps qu'il faudra à son courrier et quinze jours pour mon voyage, car je ne veux m'arrêter nulle part pour éviter toutes les lamentations [1]; mandez cela à l'Empereur.

L'Ambassadeur. — Je le lui manderai mot pour mot, sire...

Vingt-cinquième rapport

12 mars 1808.

Le 12, je vis le comte de Romansoff en sortant de chez l'Empereur. Il me lut ce qu'il avait mis au net et me demanda de lui dire ce que j'en pensais, ne voulant, disait-il, tenir que le langage qui pouvait convenir à Votre Majesté. Je lui fis en conséquence observer quelques mots du préambule qui n'annonçaient pas qu'on eût toujours été content avant la réception de la dernière lettre de Votre Majesté. Je lui répresentai aussi qu'il mêlait les propositions qu'il nous faisait d'acquisitions en Asie avec le partage en Europe, objet sur lequel nous n'avions

1) Allusion à la cour de Prusse.

jamais été d'accord, qu'il avait de cette manière l'air de nous offrir beaucoup, tandis que nous avions, dans le fait, bien moins que la Russie; en un mot, que, s'il avait été question de l'Asie, c'était parce qu'il l'avait voulu et pour lui donner le moyen de développer ses vues dans toutes les hypothèses, la France n'ayant peut-être pas plus d'envie que la Russie d'y avoir des possessions.

Sa réponse fut que ces offres étaient une preuve du désir qu'avait l'Empereur de nous être agréable, qu'il était inutile de changer la rédaction de ses vues, puisque, même sans cela, notre lot était très grand et tout ce qu'il pouvait être; que cela ne faisait rien à la question, puisque tout ce qui nous convenait sans nous rapprocher d'eux, je devais le savoir, ils le verraient avec plaisir: qu'ils ne prenaient qu'un très mince intérêt aux Autrichiens, et que leur premier désir était toujours que nous fussions contents; il ajouta du ton d'un homme qui attache à ce qu'il dit une intention qu'il sous-entend :

« J'ai, monsieur l'ambassadeur, de fortes raisons de croire et je vous le dis comme une nouvelle preuve de toute ma confiance en vous, car je ne l'ai pas même dit à l'Empereur, que le moment des grands changements est arrivé; que l'empereur Napoléon désire ce qui va se faire; que c'est même indispensable avec les grands projets qu'il médite depuis quelque temps; ce que nous demandons ne fera point difficulté, soyez-en sûr. Vous avez entre vos mains assez de dédommagements, et ceux que vous acquerrez dans la Turquie d'Europe valent certainement à eux seuls tout ce que vous nous y donnerez. Je ne parle pas de tout ce que le génie de l'Empereur sait tourner en sa faveur. »

Voilà, autant que la mémoire peut se le rappeler, ses expressions sur un ton prophétique.

Nous revînmes à sa note[1]. Je lui représentai que je n'étais pas plus d'accord avec lui sur Constantinople que sur les Dardanelles, que je ne savais pas pourquoi il avait supprimé cette observation; il me répondit en riant : « Vous êtes bien tenace, je n'ai pas voulu faire mention de cette difficulté, parce que cela n'en faisait pas une, j'en suis certain, dans l'esprit de l'empereur Napoléon, lorsqu'il a écrit à l'empereur Alexandre, écrivez au reste de votre côté, mais vous perdrez votre procès, ajouta-t-il en plaisantant. » Sans instruction, répondis-je, je ne puis rien vous refuser, vous le savez; c'est mon opinion personnelle, ma conscience, si vous voulez, qui vous le refuse, je ne capitule pas avec elle quand il est de mon devoir de dire ce que je pense. Là-dessus il me fit de grandes protestations sur l'estime et la confiance que j'avais, disait-il, inspirées à

1) La note de Roumantsof, contenant le plan de partage, a été publiée par Thiers, VIII, 449-456.

l'Empereur comme à lui, sur la satisfaction qu'ils avaient de ma manière de traiter, puis il reprit ainsi : «Quant aux Dardanelles, tous les gens qui veulent éloigner l'empereur Alexandre de votre alliance, lui répètent depuis Tilsit que si l'union de la France avec la Russie lui donne un jour une partie de la Turquie et Constantinople, la France voudra avoir les Dardanelles, on s'en est fait une arme, mais l'Empereur repousse tout en ne laissant jamais achever ceux qui lui tiennent ce langage. Croyez-moi! l'empereur Napoléon veut de grandes choses et nous le seconderons. Entendons-nous donc sur le seul moyen de mettre tout ce pays autant que moi dans vos intérêts. » Il appuya ensuite beaucoup sur la garantie des Échelles en observant que l'Empereur n'entendait cependant par là que ce qui était depuis la Syrie jusqu'à Smyrne. Je lui dis que l'Empereur venait d'ajouter sa coopération pour cette conquête. Après m'avoir répondu qu'il l'ajouterait avec plaisir à sa note, il ajouta qu'il fallait que l'Autriche garantît à Votre Majesté Salonique et toute cette côte; il termina cette conférence en me disant qu'il reverrait Sa Majesté et qu'aussitôt que sa note serait approuvée il m'en ferait prévenir, mais que ce ne pouvait être avant deux ou trois jours; il m'assura que l'Empereur écrivait à Votre Majesté d'une manière détaillée, que pour lui il ne nommait personne dans sa note et ne la signait point, parce qu'il pensait que Votre Majesté préférerait que cela eût la forme d'un mémoire à celle d'une note officielle, qui exigeait une réponse dans la même forme. Je répondis qu'il me paraissait alors indispensable que l'Empereur s'expliquât dans sa lettre de manière à donner à cette note l'authenticité nécessaire, le ministre m'assura que cela rentrait dans les intentions de l'Empereur.

Lettre particulière à l'Empereur

Pétersbourg, le 16 mars 1808, à minuit.

Sire,

. . . . . .

L'Empereur a eu la bonté de me faire venir chez lui avant-hier matin pour me lire le brouillard de sa lettre[1] à Votre Majesté et me charger de lui répéter encore qu'il se faisait une fête de la voir, qu'il n'avait nommé Erfurt que parce qu'il pensait que ce lieu conviendrait plus à Votre Majesté.....

1) Cette lettre, qui confirmait les demandes formulées dans la note de Roumantsof, a été publiée par nous dans la *Revue de la France moderne* (1er juin 1890).

Le carême et les dévotions qui en font la suite ont suspendu pendant plusieurs jours toutes les affaires. Votre Majesté verra par mes conférences avec le ministre comme avec l'Empereur, que j'ai cherché à les faire expliquer dans toutes les hypothèses, pour qu'elle pût juger de leur opinion dans cette grande affaire ; ne pouvant les décider à une entrevue avant que les bases de l'arrangement ne fussent établies, j'offre à Votre Majesté plus de dévouement que de talent dans ces détails ; je lui avoue qu'elle m'a mis à une grande épreuve et que je me croirai bien heureux si elle n'improuve pas trop la marche que j'ai suivie.

Malgré le secret promis, il y a eu des petits conseils; l'opinion de M. de Romansoff y a toujours prévalu, c'était la plus envahissante : aussi Votre Majesté trouvera-t-elle dans le détail de ces conférences que l'ambition croissait chaque jour; elle y verra aussi le cachet de l'inquiétude et même l'esprit de méfiance que professe la société. Le ministre, malgré ses protestations, n'en a pas été exempt, sans avoir cependant changé de principes ou au moins de conduite dans les moments où il en avait le plus. Je le dis franchement à Votre Majesté, ce cabinet, depuis les pourparlers pour la Silésie, se méfie de la politique de la France, peut-être même de ses intentions à son égard. Soit intérêt personnel ou public, je dois rendre au ministre cette justice, c'est qu'il marche tout en se défiant, comme un homme fidèle à son système et qui veut soutenir l'alliance de la France. L'Empereur seul est confiant; si on ne l'inquiétait pas de cent mille manières, il dirait franchement à l'empereur Napoléon : Faites les parts, je m'en rapporte à vous! il était inquiet, la lettre de Votre Majesté l'a rassuré. Dit-il un mot, profère-t-il une plainte d'après les soupçons qu'on lui a donnés, en lui répondant d'une manière positive, on la ramène de suite; ne le peut-on pas, en prenant l'air affecté de ses doutes, il en revient de suite, c'est chose oubliée. L'Empereur est de cœur comme d'opinion à Votre Majesté; c'est la nation et le ministère qu'il faut conquérir, et pour cela il faut quelques sacrifices. L'occupation de la Silésie est ce qui inquiète le conseil et ce qui afflige l'Empereur ; c'est là la grande affaire, celle qu'on voulait nouer à toutes les autres; tous les coups d'épingle qui viennent de Varsovie entretiennent cette opinion, si généralement répandue, qu'un jour ou l'autre le corps d'armée qui est là leur tombera sur le corps. Un peu de circonspection sur ce point servirait puissamment les intérêts de Votre Majesté à Pétersbourg,

Je reviens au grand objet. J'aurais pu toucher la corde de l'occupation des Dardanelles par les Autrichiens, mais on est si persuadé qu'il y a un traité d'alliance fait ou en négociation avec eux et on est si intrigué qu'on n'aurait pas manqué d'en conclure que j'en proposais un des articles; je ne pourrais au reste assurer à Votre Majesté si on aimerait mieux l'Autriche que la France aux Dardanelles, car ce n'est pas tou-

jours une idée politique ou militaire qui dirige ce cabinet. Cette cour tient à Constantinople par vanité et aux Dardanelles par intérêt, elle sent qu'elle ne peut être maîtresse chez elle et assurer le commerce de la mer Noire, et on peut dire de tout son empire, si elle n'a pas ce point. Le ministère du commerce est dans les mains du comte de Romansoff, c'est, on peut le dire, sa maîtresse, il disputera donc fortement comme ministre des affaires étrangères tout ce qu'on voudra lui prendre; c'est un grand inconvénient pour traiter les affaires du commerce, de cette manière il est toujours deux contre un, je m'en plains chaque jour. L'Empereur avait dans le principe l'idée de faire de Constantinople une ville indépendante, toutes les personnes consultées l'en ont guéri; on consentira à y laisser les Turcs, parce qu'on est sûr de les dominer et d'avoir le passage à la première occasion.

L'Empereur veut franchement l'entrevue, le ministre parait la désirer, mais seulement dans le cas où il serait sûr des bases sur lesquelles il traiterait....

Je me résume sur l'article de la Turquie; que Votre Majesté réunisse l'Italie à la France, peut-être même l'Espagne, qu'elle change les dynasties, fonde des royaumes, qu'elle exige la coopération de la flotte de la mer Noire et d'une armée de terre pour conquérir l'Égypte; qu'elle demande les garanties qu'elle voudra; qu'elle fasse avec l'Autriche les échanges qui lui conviendront, en un mot, que le monde change de place; si la Russie obtient Constantinople et les Dardanelles, on pourra, je crois, obtenir d'elle tout ce qu'elle pourra offrir, et lui faire tout envisager sans inquiétude.

Trente-quatrième rapport

21 mai 1808.

[Napoléon avait reçu les rapports de Caulaincourt, le mémoire de Roumantsof et la lettre confirmative d'Alexandre. Un coup d'œil jeté sur le projet russe lui avait suffi pour le juger inadmissible en bien des points; il le fit savoir à Pétersbourg. En même temps, il continuait d'exiger l'entrevue sans conditions, avant qu'aucun accord préalable fût intervenu sur les bases du partage. C'est à ce sujet qu'eurent lieu entre l'empereur Alexandre et Caulaincourt de nouvelles conversations dont le rapport suit].

L'Empereur. — Dites bien à l'Empereur combien je suis sensible à son amitié. Romansoff m'a raconté vos conversations. Moi, j'ai toujours désiré l'entretien, j'ai toute confiance en l'Empereur. Il vous écrivait bien de mettre le compas sur la carte; mais, par ma lettre, il semblait qu'on

devait préalablement s'entendre sur quelques bases, puis, il n'y aurait pas eu d'inconvénients à trouver les grandes discussions terminées en nous voyant. Les détails étaient encore assez importants pour nous occuper. Vous a-t-on répondu quelque chose sur ce que vous avez envoyé? Y a-t-il des difficultés sur *la langue de chat*?

L'Ambassadeur. — Trente courriers ne tireront pas au clair ce qui se fera dans trois jours d'entrevue et on ne finirait pas en deux ans ce qui se fera en dix jours. Il y a tant de choses scabreuses dans cette grande affaire que des souverains seuls peuvent s'entendre. Le comte Romansoff a les bras un peu longs.

L'Empereur. — J'ai désiré l'entrevue. C'est une preuve de l'amitié de l'Empereur à laquelle j'ai été fort sensible.

L'Ambassadeur. — Cette proposition prouvait à Votre Majesté toute la confiance qu'il met en elle. La manière d'y répondre, si Votre Majesté me permet de lui dire, c'est d'accepter l'entrevue sans conditions. Les intérêts de la Russie se trouvent plus liés à cette affaire que ceux de la France. En témoignant à l'empereur Napoléon autant de confiance qu'il en place en elle, Votre Majesté ne fait que répondre à la sienne. C'est Votre Majesté qui désire ce partage : l'empereur Napoléon y consent pour lui être agréable. Il ne peut donc sacrifier dans cette circonstance tous les intérêts de la France et ceux de son ancien allié. Dans une affaire de cette importance, les discussions diplomatiques arrêtent plus qu'elles n'avancent.

L'Empereur. — Je crois cela, pour mon compte j'ai toujours pensé ainsi. Au reste, j'ai toute confiance; je veux trop tout ce qui peut être avantageux à l'empereur Napoléon pour qu'il ne pense pas de même à mon égard, et je le lui ai prouvé. Comment voudriez-vous arranger cela? parlez-moi franchement.

L'Ambassadeur. — Accepter l'entrevue sans conditions, Sire.

L'Empereur. — Avec plaisir, mais quand?

L'Ambassadeur. — Je ne puis maintenant en préciser l'époque à Votre Majesté.

Trente-neuvième rapport

24 juin 1808.

. . . . . .

L'Ambassadeur. — L'Empereur désire comme toujours l'entrevue. Il la désire avec confiance et sans conditions, parce que le projet de M. de Romansoff présente quelques difficultés qui ne peuvent être conciliées que dans une entrevue.

Cinquante courriers, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Majesté, ne finiront pas ce qui s'arrangera en dix jours.

L'Empereur. — Aussi ai-je accepté l'entrevue avec toute confiance et sans conditions. Les Anglais me forcent à l'ajourner; mais au plus tard en août, je serai libre et je m'empresserai de me rendre au rendez-vous. La mer ne sera pas encore fermée alors, mais la saison sera trop avancée pour qu'ils puissent rien entreprendre. Mais sur quoi reposent les difficultés?

L'Ambassadeur. — Votre Majesté avait elle-même prévu l'une; M. de Romansoff et moi les autres. Les bases de M. de Romansoff font bien la part de la Russie, mais ne concilient rien.

Constantinople est un point si important que sa possession et le débouché des Dardanelles vous rendraient doublement maîtres de tout le commerce avec le Levant, avec l'Inde même. Sans rien préciser, les bases du projet de M. de Romansoff ne peuvent être acceptées.

L'Empereur. — Constantinople, par l'éloignement des Turcs, ne sera plus qu'une ville de province au bout de l'Empire. La géographie veut que je l'aie parce que si elle était à un autre, je ne serais plus maître chez moi, et qu'il est cependant sans inconvénient pour les autres, l'Empereur l'avouera, que j'aie la clef de la porte de ma maison.

L'Ambassadeur. — Cette clef est aussi celle de Toulon, de Corfou, du commerce du monde.

L'Empereur. — Mais on peut faire tel arrangement qui garantirait que cette route ne sera et ne pourra jamais être fermée au commerce de qui que ce soit et en quelque temps que ce soit.

L'Ambassadeur. — Si Votre Majesté régnait toujours, cette garantie pourrait avoir un grand prix, mais la prévoyance veut que dans une affaire qui réglera les destinées du monde, l'Empereur prenne toutes les sûretés possibles pour son empire. Le successeur de Votre Majesté sera-il l'ami, l'allié de la France? Votre Majesté peut-elle le garantir? M. de Romansoff fait le lot de la Russie pour qu'il soit bon et sûr en tout état de cause. Tout en voulant ce qui peut convenir à Votre Majesté et lui être utile, l'Empereur ne peut cependant, dans un arrangement de cette importance, lui sacrifier les intérêts et la sûreté de la France. Concilier les uns et les autres, ce n'est pas tout s'approprier.

L'Empereur. — Je ne demande pas mieux que de m'entendre; mais quand vous avez la plus grande part, et que toutes les conséquences de ce grand événement seront à votre avantage, il faut bien que j'aie ceux que la géographie me donne. C'est d'ailleurs bien moins que vous ne pensez. L'Empereur ne peut vouloir les Dardanelles. Veut-il les donner à quelqu'un, quel inconvénient que je les aie?

L'Ambassadeur. — Si Votre Majesté les possédait, elle serait aux portes de Corfou, de Toulon.

L'Empereur. — Bien moins que vous êtes aux portes de Portsmouth, et l'Angleterre à celles de Brest et de Cherbourg.

L'Ambassadeur. — Aussi sommes-nous rivaux, même en paix. Peut-être ne serons-nous jamais amis, certainement pas alliés. Votre Majesté me permettra de lui répondre que sa comparaison même fournit une raison contre le projet de M. de Romansoff, car elle veut que nous restions amis. Pour cela, il ne faut que des avantages qui ne nous nuisent pas réciproquement. En suivant les vues de M. de Romanzoff, la puissance réelle dans le Levant serait la Russie dont les nouvelles acquisitions se lieraient avec son vaste empire. Il n'y aurait donc plus cet équilibre qui conserve la paix. La France qui n'acquiert que loin d'elle, la France aux Dardanelles, à Constantinople même, n'est redoutable pour personne, parce que c'est une propriété éloignée, une espèce de colonie, tandis que dans les mains de la Russie c'est un établissement formidable.

Toutes ces raisons prouvent à Votre Majesté qu'une entrevue peut seule mettre d'accord sur de tels intérêts. Ce sont de ces grandes transactions dans lesquelles les souverains seuls peuvent s'entendre.

L'Empereur. — Je le crois aussi, mais je ne veux pas placer mon pays dans une position plus gênante que celle où il se trouve par son voisinage des Turcs. La France aux Dardanelles, nous perdrions plus que nous n'aurions gagné.

COMPTES RENDUS

La diplomatie française en Pologne au XVIIe siècle. — D'après les documents du ministère des Affaires étrangères, publiés par l'Académie de Cracovie. *Acta quæ in archivo ministerii rerum exterarum Gallici ad Joannis III regnum illustrandum spectant.* 3 volumes grand in-8, 546, 495 et 425 pages. Cracovie, 1879-1884.

Les trois volumes de documents, empruntés aux archives du quai d'Orsay, mis en œuvre par M. Waliszewski et publiés par l'Académie de Cracovie, offrent le tableau des relations diplomatiques entre la France et la Pologne pendant la première partie du règne de Jean Sobieski, de 1674 à 1683, année où fut conclu le traité qui jeta définitivement la Pologne entre les bras de l'Autriche.

I

Les volumes de correspondance diplomatique utilisés par M. Waliszewski sont au nombre de 53. Parmi les milliers de pièces qu'ils contiennent, la première en date est une lettre du prince-primat de Pologne, Casimir Czartoryski, archevêque de Gniezno, annonçant au roi de France la mort du roi de Pologne, Michel Wisniowiecki (24 novembre 1673). Cette nouvelle est une surprise pour le cabinet de Saint-Germain et le prend au dépourvu. La diplomatie française n'a pour le moment personne en Pologne pour y représenter ses intérêts, ou même pour lui communiquer les informations les plus indispensables, sauf un agent d'ordre inférieur, Baluze, qui réside à Hambourg. L'intimité, qui s'est établie depuis deux années entre la cour de Vienne et celle de Varsovie et qui est une conséquence du mariage de Wisniowiecki avec une princesse autrichienne (Éléonore, fille de l'empereur Ferdinand III et sœur de Léopold Ier), explique cette éclipse dans les relations diplomatiques des deux pays. Bien entendu, on se préoccupe aussitôt à Saint-Germain de mettre à profit la catastrophe inattendue qui va une fois de plus faire dépendre le sort de la République du hasard d'une élection, autour de laquelle se multiplient et s'excitent de plus en plus les ambitions et les rivalités des cours européennes. Cependant, alors que l'ouverture de la diète décisive est fixée au 20 avril 1674, c'est le 30 mars seulement que des instructions sont remises au nouvel ambassadeur français, Toussaint Forbin de Janson, évêque de Marseille. L'objet essentiel de ces instructions est facile à deviner. Il s'agit de reprendre position en Pologne, et pour cela d'écarter avant toute chose les candidatures autrichiennes, celle notamment du

prince de Lorraine. A cet effet, un nouveau candidat français est mis en avant dans la personne du prince de Neubourg, fils du duc régnant. Le père avait porté sans succès les couleurs françaises dans la dernière élection. Son âge et le nombre de ses enfants avaient éloigné de lui les suffrages. La candidature du duc d'Enghien et celle de son glorieux père, également mises en avant, n'avaient pas mieux réussi. On en fait l'abandon, à moins toutefois qu'un revirement inattendu au sein de la noblesse polonaise ne permette de s'en servir pour combattre un candidat autrichien. Pour cet objet, tout candidat français, c'est-à-dire ayant l'appui de la France, est également acceptable. Le prince de Conti lui-même peut être mis en avant. Quant aux moyens à mettre en œuvre, ils consistent principalement dans l'appui précédemment acquis déjà de deux puissants seigneurs polonais, à savoir le grand-maréchal de la Couronne, Sobieski, marié à une française (Marie d'Arquien), et le grand-trésorier Morsztyn. Le prix de ce concours, également convenu lors de la dernière élection, consiste en une duché-pairie promise au grand-maréchal avec le bâton de maréchal de France et l'ordre du Saint-Esprit, plus une somme de 400,000 francs payable aux mains dudit grand-maréchal et de son collègue, le trésorier. Diverses promesses de pensions, variant de 5 à 20,000 livres, sont jointes à ces libéralités et mises à la disposition de l'ambassadeur. Enfin une somme de 150,000 livres est destinée à être distribuée par lui au corps électoral dont il a à gagner les préférences.

L'ambassadeur, ainsi pourvu, n'arrive à Varsovie que le 10 mai 1674 et, à la date du 21 de ce mois, il expédie un courrier pour annoncer l'élection de Jean Sobieski.

Les vues ambitieuses du grand-maréchal n'avaient pas entièrement échappé à la perspicacité de la diplomatie française sans qu'on y eût attaché cependant une importance suffisante. Voici le passage qui s'y rapporte dans les instructions reçues par l'évêque de Marseille :

« Il pourra, pour toucher davantage le grand-maréchal, lui faire connaître que Sa Majesté verrait avec un extrême plaisir que la République réparât en sa personne par l'élection d'un *Piaste* le mauvais choix qu'elle avait fait dans la dernière diète. Ce discours obligera le grand-maréchal, mais ne le portera pas toutefois à prendre quelque vue pour l'élection à la couronne, au moins si tous les avis sont vrais qu'il n'y a aucune pensée pour lui-même. »

En dépit de cette restriction, il semble ressortir de l'ensemble des documents communiqués après l'événement au cabinet français que, si l'ambassadeur français ne s'est pas appliqué tout d'abord à favoriser l'élection du nouveau roi, il s'est décidé du moins à lui prêter au dernier moment un concours efficace, sinon décisif. Il a cru obéir ainsi à l'esprit et ménager l'objet principal de ses instructions, en même temps qu'il se soumettait aux nécessités d'une situation imprévue. Cette situation, créée par un coup de haute politique, où se révèle d'une manière inattendue le génie du soldat héroïque que tout le monde connaît, peut être résumée ainsi : En mettant pied sur la terre polonaise, l'évêque de Marseille trouve le parti français tout entier rallié à la candidature de Condé, à l'exclusion de tout autre candidat. C'est le grand-maréchal qui a jugé à propos d'écarter par cette manœuvre la candidature de Neubourg. Ceci fait,

il met l'ambassadeur français en demeure de garantir l'arrivée du prince français ainsi choisi, même dans l'éventualité probable d'une scission du corps électoral et d'une élection contestée. Les instructions de l'ambassadeur ne vont pas jusque-là. Sobieski le sait et lui met le marché à la main : le parti français ne voulant pas de Neubourg et n'étant pas assuré d'avoir Condé, *quoi qu'il arrive*, ce sera le prince de Lorraine, tout disposé à tenter l'aventure, qui l'emportera, — ou lui-même Sobieski, également prêt à courir tous les hasards. L'évêque cède, et une promesse de chapeau, à faire valoir dans la première distribution à laquelle la couronne de Pologne aura part, est la récompense de sa soumission[1].

Ce dénouement est accueilli à Saint-Germain avec une entière satisfaction[2], en même temps qu'on s'y hâte d'indiquer les services qu'on attend du nouveau roi de Pologne. Celui-ci peut se rendre utile à la politique française, d'une part en nourrissant les troubles de Hongrie, « d'autre part, comme le bruit se répand en Allemagne d'une liaison entre l'empereur et l'électeur de Brandebourg, en faisant revivre d'anciennes querelles que la Pologne a de ce côté au sujet de la Prusse orientale. » Il va sans dire qu'une condition préalable et indispensable de ce double concours est la fin d'une guerre sanglante que la Pologne a à soutenir depuis deux ans avec la Turquie. — La réponse faite par Sobieski aux propositions qui lui sont soumises aussitôt en ce sens ne laisse rien à désirer. Il offre de faire la paix avec le Turc et immédiatement après de chercher un prétexte de rupture avec l'empereur et d'attaquer ce dernier en Silésie, avec ou même sans le consentement de la République. Que s'il est nécessaire d'agir simultanément en Hongrie, il est prêt à le faire « à couvert » en y faisant passer 6,000 hommes de bonnes troupes, moitié cavalerie, moitié infanterie. De plus, il s'engage à prévenir l'électeur de Brandebourg « que, s'il veut bien l'assurer de son amitié, il faut qu'il fasse une ligue avec le roi (de France) et qu'il s'attache à ses intérêts, comme aussi de faire faire à la Suède telle déclaration que le roi voudra. » Pour tout cela il demande peu de chose : l'amitié de la France et un secours en argent (environ 100,000 écus), pour contenter l'armée. Il est vrai qu'il y a aussi la reine, une Française, fille aujourd'hui couronnée d'un capitaine aux gardes de Monsieur, qui a voix au chapitre et qui veut de son côté être contentée. Elle réclame une pension et « une distinction » pour son père, le marquis besogneux et quelque peu déconsidéré qu'elle trouve non sans raisons trop éloigné du niveau actuel de sa propre élévation[3]. Le prix paraîtra modeste; c'est cette dernière exigence pourtant qui devient par la suite, comme on le verra, la pierre d'achopement à laquelle se heurte et se brise définitivement l'union présentement négociée entre les deux pays.

Cette union devient cependant un fait au cours de l'année suivante, et se

1) L'évêque de Marseille à Louis XIV; 11, 17, 18 et 21 mai 1674. — Caillères à de Pomponne; 22 mai 1674. — Marie-Casimire, reine de Pologne, à Louis XIV; 7 juin 1674. — L'évêque de Marseille à de Pomponne; 22 juin 1674. Affaires étrangères.

2) Louis XIV à l'évêque de Marseille ; camp de Dôle, 3 juin 1674. Affaires étrangères.

3) L'évêque de Marseille à Louis XIV; Varsovie, 1er juin et 9 juillet 1674. Affaires étrangères.

traduit par un traité signé à Jaworow le 13 juin 1675, après de longues discussions et des péripéties diverses.

Au bas de ce document se rencontre, à côté de la signature de l'évêque de Marseille, celle d'un collègue, appelé dès le mois d'août de l'année précédente à partager les soins de son ambassade, et plus particulièrement à conquérir les bonnes grâces de la reine de Pologne. Beau-frère de cette dernière par son mariage avec une fille cadette du marquis d'Arquien, le marquis de Béthune s'est trouvé naturellement désigné pour cette fonction délicate. Mais ses aptitudes et ses goûts tournés plus encore vers les choses de la guerre que vers les soins de la diplomatie l'ont destiné en même temps à un autre rôle. Il a profité de son séjour en Pologne pour nouer des intelligences avec les patriotes hongrois, toujours disposés à un soulèvement; il est entré en pourparlers avec un puissant seigneur polonais, le prince Lubomirski, possesseur d'une terre et d'une forteresse sur la frontière hongroise et nourrissant des vues ambitieuses qui vont jusqu'à convoiter la couronne de Saint-Étienne, et il s'est préparé ainsi à convertir les provinces limitrophes de la Pologne en place de ravitaillement, de dépôt et de remonte pour une future insurrection hongroise. C'est à cet objet que se rapporte le second article du traité signé à Jaworow.

Détail instructif : le banquier Fromont, de Dantzic, chargé du transport de la correspondance diplomatique entre la Pologne et la France, réclame 10,400 livres pour une année et pour le port des dépêches de Hambourg en Pologne seulement. Le coût total pour l'année et la distance entière sera de 30,000 livres.

Le traité une fois signé, le marquis de Béthune revient aussitôt en France emportant le précieux instrument. Malheureusement il est bientôt prouvé que la signature du roi de Pologne n'était pas ce qu'il y avait de plus difficile à obtenir. Tout d'abord les Turcs ne veulent pas entendre parler de paix. Au mois d'août 1675, une armée tartare, qui leur sert d'avant-garde, n'est arrêtée et mise en déroute sous les murs de Léopol que par un véritable prodige de courage et d'habileté. Au mois de juillet de l'année suivante, ils repassent encore le Danube pour inonder les plaines de la Podolie. Au mois de septembre 1676, le marquis de Béthune, qui a reparu en Pologne, à titre d'envoyé extraordinaire chargé de remettre à Sa Majesté polonaise les insignes de l'ordre du Saint-Esprit, accompagne le roi-soldat au camp. Ce sera désormais une pratique constamment suivie par le cabinet français d'avoir deux sinon trois chefs de missions en Pologne, appelés à agir de concert en partageant la besogne. On espère obtenir ainsi plus de prise sur les divers éléments dont se compose la vie politique de ce singulier pays. L'évêque de Marseille reste pour le moment auprès de la reine, à Varsovie. Mais le marquis de Béthune lui-même juge plus prudent de demeurer à Léopol, pendant que Sobieski, obéissant à une de ces inspirations qui sont familières à son génie, fait d'audace et de calcul, risque une fois de plus sa couronne et sa vie dans une partie décisive. Avec une poignée de soldats attachés à sa fortune, il se laisse délibérément enfermer dans un camp retranché à Zurawno, par une armée turque et tartare forte de 200,000 hommes. Il s'agit de durer dans cette position inexpugnable, Turcs et Tartares ne supportant pas une campagne d'hiver. Effectivement, au cours du mois d'octobre 1676, la paix est signée.

Mais aussitôt de nouvelles difficultés surgissent. La reine de Pologne trouve qu'on l'a oubliée dans le traité signé à Jaworow. Elle réclame le titre de « duc et pair » pour son père, le marquis d'Arquien, et pour elle-même trois années de pension non payées jusqu'à présent. Le roi, de son côté, sollicite une somme de 200,000 livres comme prix de la paix signée à Zurawno. Le comte de Maligny, frère de la reine, est envoyé en France pour soutenir ces prétentions. L'évêque de Marseille, qui n'a pas encore obtenu son chapeau et à qui il tarde de l'obtenir, se prête assez complaisamment à les appuyer. Le marquis de Béthune qui, en sa qualité de beau-frère de la reine, trouve que la duché-pairie dont il est question serait infiniment mieux placée en sa propre personne n'hésite pas à dénoncer les connivences intéressées de son collègue. Une aventure bizarre, et demeurée à l'état d'énigme, introduit un nouvel élément de complication dans cet imbroglio diplomatique. La « duché-pairie » si ardemment convoitée risque de devenir la proie d'un obscur personnage du nom de Brisacier, que rien ne semble désigner pour cette faveur [1]. Pourtant, à la suite de négociations ardues, entamées au mois de mars 1677 à Varsovie avec l'envoyé de Suède, baron Lilienhöck, et ayant pour objet une action commune dans la Prusse ducale, le roi de Pologne se laisse amener (5 avril 1677) à prendre à cet égard un engagement décisif [2]. Il se rend en effet à Thorn (mai 1677) pour préparer une entrée en campagne. Il refuse toutefois de prendre part à un traité que les deux envoyés de France négocient en même temps avec les plénipotentiaires du duc de Transilvanie et qui a pour objet un commencement d'action contre l'empereur, moyennant un premier subside de 100.000 livres. Mais, le traité signé (31 mai 1677) [3], il s'engage de vive voix à laisser passer en Hongrie un corps de 3.000 hommes, pris sur les troupes que la paix faite avec le Turc laisse sans emploi. Quant aux opérations projetées de concert avec la Suède, elles subissent un retard qui se prolonge tant à raison du défaut de préparation de l'armée suédoise, que du résultat négatif des négociations, poursuivies à Saint-Germain par le comte de Maligny, et de la mauvaise volonté du roi de Pologne qui en est la conséquence. L'électeur de Brandebourg, qui sait que la destinée de la Prusse est en jeu, remue ciel et terre et cherche, non sans quelque succès, à ameuter la noblesse polonaise contre la tentative dont ses possessions doivent être l'objet. L'empereur ne laisse pas, comme de raison, de lui prêter main forte. Une lettre du Sénat suédois au roi de Suède, interceptée par l'envoyé impérial et communiquée aussitôt à l'envoyé brandebourgeois, vient éventer le plan de campagne polono-suédois. Le comte de Maligny revient de sa mission avec une année de pension seulement pour la reine et un refus catégorique à l'égard du marquis d'Aquien. Pourtant, à la date du 21 août 1677, un traité d'alliance offensive ayant pour objet la conquête de la Prusse ducale est signé sous la garantie de la France, par Sa Majesté polonaise et les plénipotentiaires suédois. Deux années de pension payées à la reine de Pologne déterminent son acquiescement [4]. Malheureusement une exécution immédiate ne

1) Voir le récit de cettte intrigue dans le « Correspondant » (24 février 1884).
2) De Béthune à Louis XIV; Varsovie, 5 avril 1677. Aff. étrangères.
3) De Béthune à de Pomponne; même date. Aff. étrangères.
4) De Béthune à Louis XIV; Dantzic, 26 août 1677. Aff. étrangères.

s'en suit pas. Les Suédois se trouvent empêchés d'entrer en campagne par un défaut de ressources pécuniaires, auquel on n'est pas disposé à remédier en France. Et le roi de Pologne, harcelé d'un côté par les récriminations d'une partie de la noblesse polonaise, dans les rangs de laquelle l'Électeur de Brandebourg a su se faire des amis, obsédé d'un autre côté par la reine qui n'a pas abandonné l'idée de faire son père « duc et pair », ne se presse pas d'agir. Il n'hésite même pas à saisir en fin de compte un prétexte pour abandonner la partie, provisoirement du moins. Au commencement de décembre, un *ultimatum* est envoyé par lui au commandant de l'armée suédoise, pour mettre ce dernier en demeure d'agir immédiatement ou de renoncer à l'entreprise. Les mêmes obstacles que par le passé rendant cette action immédiate impossible, Sa Majesté polonaise se tient quitte de tout engagement, tout en conservant ses prétentions à l'égard des subsides promis par la France. En même temps un gentilhomme est envoyé en France avec la mission officielle de demander l'agrément de Sa Majesté très chrétienne au mariage de Mlle d'Arquien, sœur puînée de la reine, dont la main est sollicitée par le vice-chancelier du royaume, avec la mission officieuse d'exposer les doléances de Leurs Majestés polonaises et de solliciter une dernière fois une réponse plus satisfaisante à leurs diverses demandes. Les documents qui se rapportent à cette mission, dont le résultat est décisif pour l'avenir des relations diplomatiques entre la France et la Pologne, ont trouvé place dans le second volume de la publication de M. Waliszewski.

II

L'histoire diplomatique de deux années qui suivent, 1678-1679, peut, au point de vue des relations dont il s'agit, être résumée ainsi qu'il suit : du côté de la France, abandon d'une alliance à laquelle la paix négociée à Nimègue ôte de plus en plus de son prix ; du côté de la Pologne, tendance de plus en plus accusée à se rapprocher de l'Autriche. Les deux entreprises de Prusse et de Hongrie, précédemment entamées, subissent le contre-coup de ce revirement.

Le 4 janvier 1678, les ordres sont donnés pour la marche des troupes polonaises destinées à agir en Prusse, l'armée suédoise étant censée devoir entrer en action « avant les Rois ». Les semaines se passent cependant sans que cette dernière donne signe de vie, et pendant ce temps l'Électeur de Brandebourg s'applique avec ardeur à se fortifier dans ses possessions menacées. Enfin, à la date du 22 janvier, Lilienhöck donne à entendre que les Suédois ne peuvent marcher à moins de recevoir aussitôt 140,000 écus, soit de la part du roi de Pologne, soit de l'ambassadeur de France. Refus catégorique de ce dernier et refus non moins énergique de Sobieski, qui déclare aussitôt « qu'il n'a plus qu'à se retirer de l'affaire. » Instances du marquis de Béthune pour obtenir du moins que les troupes polonaises restent jusqu'au printemps, les places de la Prusse polonaise devant leur servir de dépôt. Offre de payer leur subsistance sur les fonds mis à sa disposition par S. M. T. C[1]. Le cabinet de Saint-Germain va de son côté jusqu'à offrir 100,000 écus à Leur Majestés polonaises, indépendamment

1) De Béthune à Louis XIV ; Dantzic, 22 janvier 1678. Aff. Etrangères.

des subsides convenus, pour prix d'une diversion sérieuse du côté de la Prusse[1]. Finalement, le roi de Pologne prend l'engagement de maintenir en Prusse un corps de 4,000 hommes, qui suffira pour inquiéter l'Électeur, et l'envoyé français prend sur lui de rembourser les frais de leur entretien. Mais Sa Majesté polonaise demande en outre à être contentée sur le chapitre des 200,000 livres qu'elle prétend avoir avancées, pour hâter la paix de Zurawno, et le marquis de Béthune écrit qu'il n'est pas moins nécessaire de contenter la reine de Pologne sur le chapitre du marquis d'Arquien, sans quoi « elle troublera toutes les affaires. » Et l'on peut estimer qu'il a raison, à en juger par un billet qu'elle adresse à M. de Pomponne[2].

Au cours du mois de février, le roi de Pologne quitte définitivement ses quartiers de Prusse, et bientôt après les affaires de Hongrie elles-mêmes prennent une tournure inquiétante. Il devient évident que Leurs Majestés polonaises traversent les levées faites pour le compte des insurgés hongrois et c'est encore et toujours la « duché-pairie » du marquis d'Arquien qui est cause de ce changement d'attitude. Pourtant on se résout à Saint-Germain à se relâcher sur ce point; mais on y met une condition absolue. L'événement déjà certain de la paix avec l'Empire rendant la « diversion hongroise » à peu près superflue, on se rabat du côté de l'Électeur de Brandebourg, qui ne se décide pas encore à déposer les armes. Le marquis d'Arquien sera donc « duc et pair » s'il plaît au roi de Pologne de déclarer ouvertement la guerre à son vassal[3]. L'envoyé français remet jusqu'à la fin du mois d'avril la communication de cet *ultimatum*, pour se donner le temps de faire passer tant bien que mal les secours d'hommes et d'argent destinés à la Hongrie. Cette dernière entreprise, où il a engagé quelques ambitions personnelles, lui tenait particulièrement à cœur. Quand il se décide à faire la communication dont il s'agit, elle est reçue « avec une extraordinaire rigueur et tout l'emportement qu'il a prévu[4]. » Et bientôt après il apprend que l'empereur, au lieu de renforcer ses troupes de Hongrie, se prend à en retirer la plus grande partie. L'explication de cette manœuvre ne se fait pas attendre ; vers la fin de mai on apprend à Jaworow que le palatin de Russie, chef d'un des corps d'armée polonais, a arrêté au passage du Dniester une troupe de 600 Cosaques se disposant à passer en Hongrie. Puis c'est le grand-général de la couronne, prince Wisniowiecki, qui fait juger sommairement et fusiller le comte Wesselini, venu de Transilvanie, pour faire quelques recrues. Il est vrai qu'à la date du 22 septembre 1678, le marquis de Béthune est averti par M. de Pomponne que « l'affaire de Hongrie » est devenue à peu près inutile et la dépense faite jusqu'à présent en Pologne tout à fait excessive. Celle-ci ne doit pas dépasser désormais 100,000 écus par an, lesquels doivent être surtout employés à maintenir encore quelque temps les troupes polonaises réunies en Prusse.

La conclusion d'un traité de paix séparé avec l'Électeur de Brandebourg

1) Pomponne à de Béthune; Saint-Germain, 14 janvier 1673. *Ibid.*
2) Dantzic, 22 janvier 1678. Aff. étrangères.
3) Louis XIV à de Béthune; Saint-Germain, 20 février 1678. *Ibid.*
4) De Béthune à Louis XIV: Jaworow, 2 mai 1678. Ibid.

n'est en effet désormais en France qu'une question de temps. Elle devient un fait accompli au cours de l'année suivante (1679), et, à la date du 10 novembre, le marquis de Béthune est chargé de communiquer au roi de Pologne et de faire valoir auprès de lui un article de ce même traité, qui le concerne particulièrement. Sa Majesté T. C., «ayant regardé les avantages du roi de Pologne avant toutes choses, a voulu engager cet Électeur à les procurer. » A cet effet l'article en question a été partagé en deux points : « l'un regarde les moyens d'assurer la couronne en la personne du jeune prince (fils de Sobieski), l'autre l'accident dont on pourrait être surpris si le roi de Pologne mourant et le prince son fils n'ayant point été élu en sa place, il était nécessaire de lui élire un successeur. Sur le premier de ces points, ledit Électeur s'oblige de contribuer tout ce qui sera en lui par ses offices et par ses amis pour faire assurer la couronne en la personne du jeune prince; sur l'autre, il s'engage précisément d'employer tout son crédit pour faire tomber l'élection sur un prince qui me serait agréable et pour faire exclure ceux qui ne le seraient pas [1]. »

Le marquis de Béthune hésite à faire à S. M. polonaise cette communication où l'on peut dire qu'il n'est question que de sa mort. D'autant que les choses ont tourné au pire aussi bien en ce qui concerne les relations diplomatiques, déjà si fortement compromises entre les deux pays, qu'en ce qui concerne la situation personnelle de l'envoyé français. Les probabilités d'une nouvelle guerre avec la Turquie ont contribué à rendre plus séduisantes aux yeux de la cour de Pologne les offres d'alliance que la cour de Vienne ne s'est pas fait faute de lui prodiguer. Des ambassadeurs ont été envoyés dans toutes les cours d'Europe pour solliciter un secours contre l'ennemi commun de la chrétienté, et le prince Radziwill, qui a paru en cette qualité à Vienne, y a trouvé le meilleur accueil. Pendant ce temps l'ancien ami de la France, le grand-trésorier Morsztyn, qui a pris le chemin de Saint-Germain, n'a pas eu à se louer du succès de sa mission. Il est vrai que la surcharge ajoutée par la reine de Pologne à son bagage diplomatique y a été pour quelque chose. L'éternelle question de la « duché-pairie » a joué une fois de plus son rôle néfaste. Le marquis d'Arquien est venu depuis quelques temps résider en Pologne et sa présence n'a pas servi, on le pense bien, à réduire les exigences et à modérer les impatiences de sa fille. Tout naturellement aussi le marquis de Béthune, le beau-frère insuffisamment complaisant, est devenu le bouc émissaire des rancunes ainsi provoquées. Dès le mois d'août 1679, son rappel et son remplacement par le marquis de Vitry a été décidé. Il lui est donné cependant encore de voir aboutir à un conflit, presque décisif déjà, ces relations si amicales à son premier début en Pologne, et dont il s'était promis tant de choses! Au mois de février 1680, ayant fait décider à Saint-Germain l'envoi en Transilvanie d'un agent spécial, Akakia, faisant jusqu'à ce moment office de résident en Pologne, il se heurte à un refus catégorique de passe-ports.

Puis vient l'histoire malencontreuse d'un autre résident que l'on connaît déjà, qui s'est plu à envoyer en France des rapports passablement impertinents et qui n'a pas su ménager suffisamment le secret de sa correspondance. Le sieur

1) Louis XIV à de Béthune; Saint-Germain, 10 novembre 1679. Aff. ét.

Baluze a le triste privilège de provoquer tout particulièrement la colère du roi de Pologne. Copie officielle d'une douzaine de ses lettres avec des annotations originales faites de la main du roi de Pologne lui-même, telles que « menteur et imposteur »... « quelle effronterie! »... « qui lui a communiqué ce secret? » « pourquoi nous tient-il pour si peu sages?... » « il ne sait ce qu'il dit!... » etc. est envoyée en France. Enfin, à la date du 29 mars 1678, la reine de Pologne écrit de sa main au successeur de M. de Pomponne, M. de Croissy, un billet de quelques lignes pour lui demander une *dernière résolution* sur les questions agitées avec son prédécesseur. Et Louis XIV, consulté, donne ordre au ministre de laisser le billet sans réponse [1]. Est-ce une rupture définitive [2]? Non, c'est l'avant-propos, assez singulier, on en conviendra, d'une nouvelle et dernière campagne diplomatique confiée à l'expérience et à l'habileté éprouvées de l'évêque de Marseille, devenu évêque de Beauvais. Celui-ci est appelé en outre à servir de truchement au successeur définitif du marquis de Béthune, que nous avons désigné déjà.

III

Les débuts de la nouvelle ambassade, dont le IIIe volume de la publication de M. Waliszewski nous raconte l'histoire, ne sont pas heureux. Le roi de Pologne, auquel l'évêque de Beauvais s'adresse tout d'abord, répond à une demande d'entretien secret en engageant l'ambassadeur à le suivre à la chasse, où il parait ne s'occuper que de son plaisir. La reine, sur laquelle il se rabat, en la priant d'une manière engageante de formuler ses demandes, répond sèchement qu'elle n'a rien à demander; qu'en ce qui concerne la distinction précédemment souhaitée pour le marquis d'Arquien, celui-ci s'étant décidé à finir ses jours en Pologne, est désormais assez distingué par l'honneur qu'il a d'être beau-père du roi, et en ce qui concerne les sommes promises par la France au roi de Pologne, celui-ci est assez riche pour s'en passer. L'ambassadeur se résout alors à mettre en avant l'article du traité conclu avec l'électeur de Brandebourg, dont le marquis de Béthune avait jugé prudent de ne pas se servir. L'ouverture est froidement accueillie. Le roi de Pologne est très obligé, mais il assure « qu'il se détruirait s'il s'avisait de songer maintenant à sa succession ». L'évêque insiste pour obtenir une audience particulière. Elle lui est accordée pour le lendemain, « si Sa Majesté ne va pas à la chasse », et Sa Majesté va à la chasse. Les deux ambassadeurs en viennent à conclure qu'une influence occulte et hostile leur est opposée et ils accusent formellement le marquis de Béthune, dont la femme est restée en Pologne auprès de sa sœur. Un ordre rappelle cette dernière en France et un autre ordre l'exile de la cour: c'est un nouveau grief, qui ne contribue évidemment pas à rendre Leurs Majestés polonaises plus abordables. Entre temps cependant, le roi de Pologne semble s'humaniser et se décide, du moins l'évêque de Beauvais le prend ainsi, à « ouvrir son cœur. » Il

1) « Le roi n'a pas jugé à propos que le Marquis fît réponse à cette lettre », mention faite en marge de l'original par un des secrétaires de M. de Croissy. Aff. étrangères.

2) L'évêque de Beauvais à Louis XIV; Sambor, 26 sept. 1680. Aff. étrangères.

assure que ses sentiments pour la France n'ont pas changé et qu'il n'a pris aucun engagement avec l'Autriche, mais il énumère les sujets de plainte qu'on lui a donnés, ses services restés sans récompense, ses demandes « accueillies avec mépris. » On peut presque affirmer avec certitude que ce n'est là de la part de Sa Majesté polonnaise qu'une feinte diplomatique, destinée à masquer son jeu, et que les engagements qui attacheront bientôt la Pologne pour de longues années à la fortune de l'Empire sont dès cette époque sinon entièrement arrêtés, du moins très voisins d'une conclusion définitive. Leur exécution étant toutefois soumise au consentement de la République, il peut convenir au roi de Pologne de ménager les apparences. Il peut aussi lui agréer de se servir d'un semblant de négociations avec la France pour fortifier sa position à Vienne. Sa manœuvre réussit en tout cas à donner entièrement le change aux négociateurs français. L'évêque de Beauvais demeure persuadé que la prétendue ligue contre la Turquie, dont on se prévaut déjà à Vienne et dont tout le monde parle en Europe, est jusqu'à présent une pure imagination, et il se croit en mesure d'affirmer qu'en donnant une demi-satisfaction à Leurs Majestés polonaises, on peut en écarter entièrement l'éventualité.

En quoi consiste ce minimum de concessions? — « Deux cent mille livres pour le Roi, quarante mille livres pour la Reine et la « duché-pairie » pour le marquis d'Arquien. » Un courrier expédié à la date du 8 novembre 1680 emporte un mémoire rédigé en ce sens. La réponse du cabinet de Saint-Germain, en date du 10 décembre 1680, prend la forme d'un traité à soumettre au roi de Pologne.

Moyennant l'adhésion du roi de Pologne à ce traité, l'évêque de Beauvais et le marquis de Vitry sont autorisés à lui offrir : 50,000 écus pour ses prétentions au sujet du traité de Zurawno, 12,000 écus de pension annuelle pour la reine, et enfin le brevet de « duc et pair » pour le marquis d'Arquien, avec promesse de le faire enregistrer au Parlement « à la première occasion [1]. »

Faite dans ces termes, la proposition a un médiocre succès. Le roi de Pologne se déclare « très obligé », mais demande à réfléchir. C'est une échappatoire. Quant à la reine, elle dit « ne compter pour rien les lettres du duc » sans une vérification immédiate au Parlement et trouve la somme offerte à son mari insuffisante [2]. Il en résulte qu'au mois de mars 1681, la diète, obéissant aux inspirations qui lui viennent du roi de Pologne, vote une alliance offensive avec la Moscovie et une prise d'armes contre la Turquie. En même temps les envoyés de France n'osent recourir à l'expédient suprême d'une rupture de la diète, la diète précédente ayant octroyé au roi (ou plutôt à un conseil nommé *ad hoc* et demeurant à la dévotion du roi) le pouvoir d'engager la République dans toute ligue destinée à combattre l'ennemi commun de la chrétienté. L'envoyé de Brandebourg a moins de scrupules, et la diète est rompue par un nonce, dont il a gagné la voix, Przyjemski; non sans que la France soit soupçonnée d'y avoir eu part, Przyjemski ayant servi jadis dans les mousquetaires de S. M. T. C. Le roi de Pologne se montre aussitôt plus accessible.

1) Louis XIV à l'évêque de Beauvais et au marquis de Vitry ; Saint-Germain, 10 décembre 1680.

2) L'évêque de Beauvais et le marquis de Vitry à Louis XIV ; Varsovie, 17 et 24 janvier 1681. Aff. étrangères.

Ayant invité l'évêque de Beauvais à le rejoindre dans sa résidence de Willanow, il se donne l'air de dérober à la reine un entretien qu'il accorde à l'envoyé français « dans un cabinet de son jardin », et au cours duquel il lui prodigue les témoignages d'amitié les plus rassurants, sans se laisser aller pourtant à aucun engagement positif. Ainsi réconforté et s'étant donné de son côté l'apparence d'une victoire diplomatique, l'évêque reprend au mois de juillet 1681 le chemin de la France, laissant le soin de la négociation « remise de la sorte sur un bon pied » au marquis de Vitry.

Celui-ci n'éprouve aucun embarras à concevoir, à entretenir et à communiquer à sa cour les appréciations les plus optimistes. Il se montre résolument et constamment sceptique à l'encontre du spectre de l'alliance autrichienne, que les avertissements qu'on ne se fait pas faute de lui prodiguer de Versailles, où l'on est sans doute mieux informé, agitent devant lui. Il ne peut pourtant pas s'empêcher de s'apercevoir du changement d'attitude qui se produit et se développe peu à peu vis-à-vis de lui. Il est désagréablement surpris, au mois d'avril 1882, de voir «que pendant trois ou quatre jours de suite, étant le soir arrivé chez le roi de Pologne pendant le jeu, on l'a laissé debout sans lui présenter un siège », ce qui ne s'était jamais pratiqué jusqu'à présent. L'abbé Zaluski, grand-secrétaire de la Couronne, auquel il fait part de son étonnement, lui répond, après avoir pris les ordres de Leurs Majestés polonaises, que le droit des envoyés de France à s'asseoir en présence de Leurs Majestés dans les audiences et les cérémonies publiques où ils paraissent en qualité d'ambassadeurs, n'est pas contestable ni contesté, mais qu'il en va autrement de leurs visites quotidiennes et de leurs apparitions à la cour à titre particulier plutôt que public; que si dans ces circonstances on a par le passé offert un siège à ses prédécesseurs ou à lui-même, « ça été une pure grâce », qu'il ne doit point considérer « comme une chose de droit [1] ».

Quelques jours après cet incident (au sujet duquel on s'empresse d'ailleurs à Versailles de donner tort à l'ambassadeur [2]), c'est bien autre chose: le roi de Pologne fait venir l'ambassadeur pour lui signifier qu'il ne saurait tolérer davantage les correspondances entretenues par lui avec la Transilvanie, des plaintes légitimes à ce sujet se faisant entendre de Rome et de Vienne. Le nonce du pape, notamment, proteste contre le séjour sur la frontière de Transilvanie, ou à Jaworow même, du sieur du Vernay, agent français, qui se sert de son séjour en Pologne et des ressources que lui offre le pays pour exercer en Hongrie des pratiques contraires au droit des gens. C'est aussi la personne de du Vernay et sa présence à Jaworow qui provoquent à bref délai un éclat destiné à détruire les dernières illusions du marquis de Vitry. Après avoir épuisé tous les délais et toutes les ressources d'un esprit fécond en défaites et en moyens dilatoires, du Vernay prend le parti de demander au roi de Pologne une audience de congé (octobre 1682). Le roi de Pologne accorde l'audience, mais réclame la présence du marquis de Vitry à l'entrevue, se donnant ainsi l'appa-

1) Le marquis de Vitry à Louis XIV; Jaworow, 10 avril 1682. Aff. étrangères.
2) Louis XIV au marquis de Vitry ; Versailles, 14 mai 1682. Aff. étrangères.

rence d'une complicité voulue dans la scène qui se produit. En effet, à peine les deux envoyés français ont paru devant Sa Majesté que, fendant la foule des courtisans, apparaît de son côté l'envoyé de l'empereur, comte Zelrowski, et prenant aussitôt la parole, « commence à déclamer par un long discours latin avec le dernier emportement contre M. du Vernay[1]. » La harangue achevée, le marquis de Vitry élève, il est vrai, la voix non moins haut pour déclarer à S. M. polonaise qu' « il ne croyait pas qu'elle l'eût fait venir pour le rendre témoin d'une pareille comédie », mais il se prête ensuite à la lecture publique d'un mémoire, qui est produit par l'envoyé de l'empereur à l'appui de son discours, et qui est un véritable acte d'accusation, l'audience tournant ainsi en une séance d'instruction criminelle. Après de longs débats, le roi de Pologne se déclare incommodé, et remet au lendemain la suite de l'affaire, qui aboutit au départ de du Vernay pour Dantzic.

Les illusions du marquis de Vitry se montrent pourtant tenaces. Ayant reçu dès le 30 septembre, de la part de son maître, la nouvelle de la signature imminente de l'alliance austro-polonaise, il répond sans s'émouvoir à la date du 10 novembre 1482 qu'il n'y croit pas. A Versailles, par contre, le récit des événements, dont il a lui-même rendu compte à la date du 9 octobre, ne laissent plus de place à aucun doute. L'alliance tant contestée y est considérée comme une chose faite et on en prend son parti, en se décidant pour un changement de front immédiat dans la position diplomatique, occupée en Pologne au lendemain de l'élection de Sobieski et conservée jusqu'à ce jour malgré tous les déboires et tous les mécomptes. La politique française, qui s'était solidarisée jusqu'à présent avec celle de la cour de Pologne, devra désormais se préoccuper de mettre en échec cette dernière, en se servant pour cet objet des éléments indisciplinés, rebelles et révolutionnaires, qui ne manquent pas dans le pays. En un mot, la politique française passe à l'opposition [2]. Ce programme, que le marquis de Béthune, brouillé avec la reine et peu satisfait du roi lui-même, avait été le premier à mettre en avant, est épousé avec ardeur par le marquis de Vitry. Il prend ses mesures pour l'appliquer dans la diète prochaine qui sera décisive pour l'avenir de l'alliance austro-polonaise, et il se propose, ainsi que cela lui est recommandé, d'agir de concert avec l'envoyé de l'Électeur de Brandebourg, dont l'arrivée est annoncée [3].

Ce dernier paraît en effet à Varsovie un mois après l'ouverture de la diète (février 1683), mais, au grand mécontentement de l'ambassadeur français, il arrive les mains vides. Pourtant le parti antigouvernemental, qui est actuellement le parti français, l'emporte visiblement, quand soudain se produit un incident qui change la face des choses. Ce parti, dont le marquis de Vitry est le chef réel, a parmi les seigneurs polonais un chef apparent en la personne du grand-trésorier Morsztyn. Or voici qu'une correspondance de ce dernier, interceptée à propos, le montre coupable du crime de haute trahison, préparant un détrônement du roi actuel, au profit du nouveau palatin de Russie Iablonowski.

1) De Vitry à Louis XIV ; Jaworow, 3 octobre 1682. Aff. étrangères.
2) Louis XIV à de Vitry ; Fontainebleau, 13 novembre, 1682. — Aff. étrangères.
3) De Vitry à Louis XIV ; Varsovie, 15 février 1683. — *Ibid.*

Il est mis en accusation, et, en même temps, des dépêches du marquis de Vitry lui-même, également interceptées, fournissent un prétexte au roi de Pologne pour demander son rappel. Le Sénat, lui aussi, se fait un devoir d'appuyer la demande royale par l'entremise de l'archevêque de Léopol. Le parti français est anéanti; le parti de la cour triomphe. La ressource suprême de ces heures de crise, la rupture de la diète, se trouve elle-même inaccessible : le roi de Pologne, faisant pour une fois preuve d'une énergie sans exemple, hélas! dans le passé comme dans l'avenir de la royauté polonaise, a, paraît-il, donné à entendre « qu'il était résolu de convoquer l'arrière-ban, et, à la tête de la noblesse polonaise, laisser juger et condamner ceux que l'on saurait coupables de la rupture de la diète et d'avoir empêché par un si pernicieux moyen les bonnes résolutions que l'on aurait pu prendre pour le salut de la Pologne contre l'ennemi commun de la Chrétienté [1]. »

Le marquis de Vitry ne perd cependant ni son courage ni ses illusions. Ecrivant à sa cour par *l'ordinaire* du 1er avril 1683, il ne fait encore aucune mention de l'événement qui met fin à la lutte, par lui soutenue, et, indirectement, à son ambassade : la ligue avec l'Autriche a été votée par la diète le 31 mars au soir. C'est par une autre voie et dans une dépêche datée du 10 mai seulement (sans indication d'origine) que l'on reçoit à Versailles le texte du traité définitif. Dès le 22 avril cependant, ordre est donné à l'ambassadeur de demander son audience de congé. Elle lui est accordée le 28 mai 1683, et il en profite pour proclamer hautement la fausseté des accusations dont ses dépêches interceptées ont fourni l'occasion, le grand-chancelier de la couronne répondant à sa harangue, au nom du roi de Pologne, « en un latin fort embrouillé. » L'exécution de quelques dernières recommandations qui lui sont envoyées de Versailles à la date du 6 mai et qui ont pour objet l'entretien de ses relations avec les chefs du parti français, doit retarder son départ de quelques semaines, mais un nouvel incident vient mettre obstacle à la prolongation de sa malheureuse ambassade, en aggravant encore le caractère du conflit diplomatique qu'il ne lui a pas été donné de prévenir. Sa maison de Varsovie est assaillie par une troupe de gens à cheval qui tirent sur les fenêtres sans toutefois blesser personne. Le roi de Pologne, averti, offre à l'ambassadeur « telle satisfaction qu'il voudra réclamer. » Il répond qu'il ne saurait rien résoudre « dans une affaire d'une si terrible importance » sans prendre les ordres de son maître, et se hâte de gagner Dantzic. La résolution de Louis XIV est de renvoyer, sans qu'elles aient été ouvertes, les dernières missives du roi et du sénat de Pologne. C'est bien une rupture cette fois.

Le troisième volume de la publication de M. Waliszewski s'arrête à ce moment. Il est assurément à regretter que l'Académie de Cracovie ne se soit pas jusqu'à présent trouvée à même de mettre sous presse la seconde partie de cet ouvrage dont l'intérêt est incontestable.

W.

1) De Vitry à Louis XIV ; Varsovie, 13 mars 1683. Aff. étrangères. — V. Krockow (l'envoyé brandebourgeois), à l'Électeur de Brandebourg ; Varsovie, 13 mars 1683. (Copie.) *Ibid.*

Marie Stuart. L'œuvre puritaine, le procès, le supplice (1585—1857), par le baron Kervyn de Lettenhove. — 1 vol. in-8, Bruxelles,

M. le baron Kervyn de Lettenhove vient de publier un ouvrage, plein de révélations et de documents nouveaux, sur Marie Stuart et sur le procès éternellement pendant entre cette gracieuse princesse et la reine d'Angleterre. Vaincue en 1568 à la bataille de Langside, près de Glasgow, Marie Stuart passa en Angleterre et demanda un asile à la reine. Élisabeth l'envoya au château de Carlisle et l'y traita bientôt en prisonnière. En même temps elle faisait instruire le procès de sa rivale. On trouva facilement de faux témoins, on inventa de fausses dépositions, qui accusaient Marie d'avoir soudoyé les assassins d'Henry Darnley, son second mari.

Le comte de Murray, fils naturel de Jacques V et propre frère de l'accusée, un traître mercenaire, qu'elle avait comblé de bienfaits, livra ou vendit aux Anglais de prétendues preuves fabriquées de toutes pièces. Jamais les faussaires aux gages du Foreign Office ne gagnèrent mieux leur salaire. Elisabeth poursuivait la reine d'Écosse avec un acharnement dans lequel entraient à doses égales la jalousie de la femme et le fanatisme anglican. Cependant surgissait, même au Parlement, une forte opposition contre les iniquités de l'instruction. Le duc de Norfolk, président de la commission de justice, tenta de sauver Marie Stuart et lui offrit sa main. Les ducs de Northumberland et de Westmoreland se soulevèrent en faveur de la belle captive. Norfolk paya de la tête sa généreuse tentative, et les deux autres seigneurs, battus sur le champ de bataille, furent obligés de prendre la fuite. D'autres conspirateurs, séduits par la noble infortune de la reine d'Écosse, excitèrent des mouvements populaires qui furent noyés dans le sang. A la suite de ces révoltes, Élisabeth fit passer au Parlement une de ces lois cruelles qui sont la honte d'une législature. Il fut légiféré que les princes et seigneurs, en faveur de qui une conjuration serait organisée, pourraient, quelle que fût leur innocence, être frappés des mêmes peines que les conjurés. C'était une application inattendue de l'adage *Is fecit cui prodest.* La loi visait Marie Stuart. Armée de cet instrument, Élisabeth fit comparaître la reine d'Écosse devant une nouvelle cour de justice au château de Fotheringay. La victime tint tête aux bourreaux avec une fermeté inébranlable. Les mensonges furent dévoilés; les faux témoins déconcertés par les réponses de l'accusée; les subtilités et les perfidies de la chancellerie anglaise percées à jour. Mais il importait peu à la reine d'Angleterre. Quand la passion et le parti-pris sont au banc des juges, la justice n'est pas écoutée à la barre. L'arrêt, préparé dans le cabinet de lord Burleigh, fut rendu par la cour, et Marie Stuart fut condamnée à mort.

Alors commença une comédie où la reine d'Angleterre joua le premier rôle. A ceux de ses ministres qui, pour lui plaire, demandaient la tête de la princesse, Élisabeth opposait une feinte résistance, son naturel magnanime, l'horreur de verser le sang. En même temps elle encourageait des assassins à la délivrer d'une rivale sans le secours de ces vains simulacres de légalité. Elle

se fit prier longtemps et signa enfin un ordre d'exécution, qu'elle révoqua avec de fausses larmes le lendemain de la consommation du crime.

C'est à la dernière partie de ce sujet que M. Kervyn de Lettenhove a consacré plusieurs années de recherches. Accueilli dans les archives du marquis de Salisbury et de lord Calthorpe, il a pu consulter les papiers secrets de lord Burleigh, premier ministre de la reine Élisabeth, et de Robert Beale, clerc du conseil privé. Il en a tiré un livre qui venge la conscience publique offensée par les ténébreuses intrigues des puritains et par leurs parodies de la justice. Il prouve que l'association, qui réunit un si grand nombre d'adhérents sous prétexte de servir d'égide à la reine d'Angleterre, n'a pas d'autre objet que de créer un mouvement d'opinion contre la reine d'Écosse, que ce mouvement factice cache l'hypocrisie du despote qui n'ose pas commettre le crime et qui voudrait avoir la main forcée. Le ministre Walsingham feint de s'appuyer sur les passions populaires qu'il a lui-même allumées et presse la condamnation. L'emprisonnement de Marie Stuart à Chartley, les pratiques de Gifford, espion accrédité par de fausses lettres de recommandation, le complot de Babington, conspirateur naïf qui se laisse prendre aux excitations de deux agents provocateurs, l'internement de Marie Stuart à Fotheringay, l'arrêt d'une commission de justice choisie dans les bas lieux où s'agitent les magistrats vendus d'avance, les refus de la reine d'Angleterre d'autoriser l'exécution, les ruses des ministres anglais pour surprendre le warrant, l'arrivée du comte de Leicester, le favori de la reine, à la rescousse du bourreau, et enfin la majesté avec laquelle la noble victime monte sur l'échafaud et termine son long martyre en pardonnant à ses ennemis : « Mon Dieu, pardonne à ceux qui ont eu soif de mon sang comme le cerf a soif de l'eau de la fontaine. Melvil, tu diras à mes amis que je meurs ferme dans ma religion, en vraie femme écossaise, en vraie femme française. » Tous ces récits fournissent à M. Kervyn de Lettenhove le sujet de tableaux saisissants, dont les moindres traits sont appuyés par des témoignages précis.

Les études historiques traversent de nos jours une crise redoutable. Il est de mode de blâmer la passion de l'inédit, le goût du détail, le luxe des citations, les minuties de l'école moderne. De si bons esprits se sont engagés sur cette thèse qu'on doit lui supposer un fond de vérité. Chateaubriand avait dit dans la préface des *Études historiques* : Tout est perdu si l'auteur n'a pas remarqué que l'année commençait à Pâques et qu'il l'ait datée du premier janvier. Comment voulez-vous qu'on s'assure en sa parole s'il s'est trompé de page dans une citation ou s'il a mal coté l'édition. » Ce n'est pas seulement les inutilités de l'érudition que l'auteur du *Génie du Christianisme* raille en termes piquants; c'est la précision et l'exactitude. Où en arriverions-nous si nous devions prendre ces persiflages au sérieux? L'histoire est un procès éternellement sujet à revision ; l'historien est le juge ; les auteurs du drame sont les accusés; les documents originaux sont les témoignages. Le premier devoir du juge est de pousser l'instruction aux dernières limites ; son plus grand mérite est l'équité; son droit est d'étaler ses preuves. Heureux qui possède l'art de rédiger ses arrêts en beau langage. — Les membres de la *Société diplomatique*, pour trouver un modèle, n'ont qu'à regarder au fauteuil de leur président. Nous leur

recommandons aussi M. Kervyn de Lettenhove. L'auteur de *Marie Stuart* a étudié toutes les pièces produites contre la reine d'Écosse; il a prouvé la fausseté des unes, le peu de portée des autres; il a disséqué les dépositions, signalé les contradictions des témoins, mis au jour pour la première fois, d'après les propres aveux des ministres anglais, les machinations iniques du cabinet de Windsor et enfin présenté son récit avec un art et sous une forme, qui, après la vérité, en forment le principal agrément.

Baron Alph. de Ruble.

Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville. — T. II. — Paris ; Plon, 1890. — 1 vol. in-8 de 516 pages.

Dans le premier volume de ses Mémoires, Hyde de Neuville s'était montré surtout un homme d'action; conspirateur sous le Directoire et le Consulat, exilé sous l'Empire, il avait livré, par dévouement aux Bourbons, sa vie aux aventures. Le second volume, qui commence en 1814, nous fait connaître l'homme d'État, le ministre de Louis XVIII aux États-Unis.

Pour n'avoir pas percé jusqu'au premier rang parmi les politiques de cette époque, Hyde de Neuville n'en a pas moins une physionomie à part. C'est un *ultra* qui raisonne, un royaliste « intransigeant » qui admire la république américaine et qui sera le collègue de Martignac ; à un dévouement passionné à ses maîtres, il unit la prudence et la clairvoyance. Courtois et généreux envers les adversaires de sa cause (p. 129, 159, 212), il mérita plus d'une fois le jugement que Louis XVIII porta un jour sur sa conduite : « Cela est noble, cela est chevalier, cela est français! » Le duc de Richelieu et Chateaubriand sont ses inspirateurs et ses modèles.

Sous la première Restauration, Hyde de Neuville, qui se rappelait encore sa vie de négociateur secret, fut chargé d'une mission officieuse en Angleterre, puis en Italie, pour préparer la chute de Murat et l'éloignement de Napoléon. Pendant les Cent-Jours, il courut de Londres à Gand, de Gand à Paris, toujours invisible et pourtant à l'avant-garde. Enfin, après avoir passé quelques mois dans la Chambre de 1815, il vint aux États-Unis, comme Chateaubriand en Angleterre représenter le roi de France dans un pays où il avait vécu en exilé. Il y intervint dans l'acte de cession de la Floride aux États-Unis, et conclut avec le cabinet de Washington le traité de commerce du 10 juin 1822.

Ce sont donc des épisodes peu connus et néanmoins fort curieux de l'histoire de la Restauration qui forment la matière de ce volume. Ils sont encore éclairés par des dépêches et des lettres émanées de l'auteur des Mémoires ou à lui adressées, et par des fragments du journal de Mme Hyde de Neuville. L'éditeur a de plus intercalé çà et là des réflexions et des éclaircissements qui, imprimés en plus petit caractère, rompent au moins extérieurement l'unité de l'ouvrage. Nous professons aujourd'hui un respect plus étroit des textes livrés à la publicité; il nous semble que, sous la forme de notes, ces additions eussent été mieux venues et n'eussent pas été moins utiles.

Léonce Pingaud.

CHRONIQUE

Société d'Histoire diplomatique. — L'assemblée générale annuelle de la Société d'Histoire diplomatique a eu lieu le 29 mai dernier.

Après le compte rendu du trésorier et le rapport du secrétaire général, l'assemblée a entendu les lectures faites par MM. le comte Greppi et le baron C. de Barante. M. le duc de Broglie qui présidait a terminé la séance par l'allocution, qu'on a trouvée plus haut, ainsi que les autres lectures.

L'assemblée a confirmé par vote la nomination de MM. le comte Renaud de Moustier, Léon Say, Wallon, comme membres du Conseil d'administration, et a réélu les membres sortants : MM. le comte d'Antioche, le marquis de Beaucourt, le comte de Bizemont, le baron de Courcel, Paul Durrieu, le comte B. d'Harcourt, R. Lavollée, Schlumberger, le marquis de Vogüé.

Le Conseil d'administration a réélu le bureau sortant de la Société.

Ont été élus membres de la Société :

MM.

Le comte V. Bettoni, secrétaire d'ambassade (Italie) ;

Le comte W. K. F. P. van Bylandt, ministre résident en disponibilité, membre de la seconde Chambre des États-Généraux (Pays-Bas) ;

S. E. M. Cambon, ambassadeur à Madrid (France) ;

Le comte de Cosnac (France) ;

Delaroche-Vernet, secrétaire d'ambassade, attaché au cabinet du Ministre des Affaires étrangères (France) ;

Paul B. Dutreil, sénateur (France) ;

Léon Geoffray, premier secrétaire d'ambassade (France) ;

De Geofroy, ancien ministre plénipotentiaire (France) ;

I. G. Gleichmann, ancien ministre des finances, membre de la seconde Chambre des États-Généraux (Pays-Bas) ;

Le comte L. G. Gropello, attaché d'ambassade (Italie) ;

Le comte Horric de Beaucaire, premier secrétaire d'ambassade, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France) ;

De Kirow-Dinjan, consul général en Espagne (Russie) ;

Le Roy (France) ;

Lucien Maurouard, secrétaire d'ambassade (France);

J. Mayor (Suisse);

Le Ministre des Affaires étrangères de Portugal;

Albert de Montet, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse);

Adolphe Moynier, consul de Belgique (Suisse);

Le baron de Nervo (France);

Le marquis de Persan, secrétaire d'ambassade (France);

Sabouroff, sénateur, ancien ambassadeur (Russie);

G. Townsend Warner, de Jesus College, à Cambridge (Grande-Bretagne);

Le Dr J. Thyrén, professeur à l'Université de Lund (Suède);

Le duc de Vallombrose (France);

Le baron Ch. de Wimpffen, ministre plénipotentiaire (France).

La Société a perdu M. Chauveau, son correspondant au Canada, M. le vicomte Élie de Gontaut-Biron, M. le conseiller Francisco Belisario Soarez de Souza.

M. le comte Sala, premier secrétaire de la légation de France à Washington, vient d'être victime de son dévouement. En voulant arrêter un cheval emporté, il a éprouvé un grave accident.

M. de Serpa Pimentel a été nommé grand'croix de la Tour et de l'Épée; M. de Giers, premier secrétaire de l'ambassade de Russie à Paris, a été promu officier de la Légion d'honneur; M. Banning a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold; M. le comte d'Ormesson, grand officier de l'ordre du Sauveur.

M. Rogge a été nommé professeur à l'Université municipale d'Amsterdam.

Le prince Anatole Lobanoff de Rostoff, secrétaire de légation à Pékin, a été nommé vice-consul de Russie à Yokohama; M. Castro y Casaleiz, secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires dans le Centre-Amérique, à un poste au ministère d'État à Madrid; M. Carteron, consul de France à Bâle.

M. le duc de Broglie se trouve définitivement chargé de publier les mémoires de Talleyrand; le produit en sera consacré à une bonne œuvre.

M. Ernest Daudet doit se rendre à Saint-Pétersbourg pour faire des recherches dans les archives se rapportant à l'émigration française en Russie pendant la Révolution.

Notre collaborateur, M. Frantz Funck-Brentano a fait, depuis le commencement de l'année, une série de conférences à Bruxelles sur la Bastille, sur les causes de décadence des aristocraties.

M. Eug. Plantet a reçu un prix de l'Académie française pour sa *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France* (1579-1833); M. le vicomte de Meaux, pour son ouvrage : *La Réforme et la Politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*; M. G. Pellissier, pour son *Mouvement littéraire au* XIXe *siècle*.

France. On ne peut contester à M. Baudrillart une grande habileté, dans ses études sur les relations de la France et de l'Espagne au temps de Louis XIV; il sait poser les questions sur leur véritable terrain et les aborder de front.

Le duc d'Orléans a-t-il conspiré en Espagne contre son neveu Philippe V qu'il s'était chargé de défendre à la tête d'une armée? C'est par cette question que M. Baudrillart ouvre son étude sur les *Intrigues du duc d'Orléans en Espagne*, dont le commencement vient d'être publié dans la *Revue historique* (mai). La discussion porte sur trois points ; d'abord : les accusations lancées contre le duc d'Orléans ont-elles été le résultat d'un complot entre Mme de Maintenon et la princesse des Ursins? L'auteur a pu mettre à profit des documents recueillis par lui aux archives d'Alcala de Hénarès et au ministère des Affaires étrangères à Paris.

Toutes choses bien pesées, M. Baudrillart conclut qu'il y avait hostilité manifeste entre la princesse des Ursins et le duc d'Orléans, mais que cette hostilité n'était pas, du côté de la princesse des Ursins, préconçue ni constante.

La conduite du duc d'Orléans la justifiait-elle? C'est la transition naturelle au deuxième point à discuter : quels ont été le but et la portée des intrigues du duc d'Orléans en Espagne? Nous trouverons la conclusion dans le prochain article de M. Baudrillart.

Signalons dans la même Revue, un article sur le règne de Louis XII, par M. de Maulde-la-Clavière, notre secrétaire général, suivi d'un important document : le *Panegiricon in laudem Ludovici XII, regis Francorum.*

Il faut louer sans réserve l'article que vient de publier dans les *Annales de l'École des sciences politiques* notre collaborateur, M. Christian Schefer, sous le titre : *Louis XIV et Charles XII*, d'après les correspondances des Archives du ministère des Affaires étrangères de Paris et des sources suédoises.

L'auteur nous raconte les négociations engagées par Louis XIV avec la Suède, alors la plus importante des puissances du nord, pour avoir son alliance pendant la guerre de la succession d'Espagne.

C'est d'Avaux qui, après la paix de Ryswick, ouvre les négociations ; le comte de Guiscard les reprend en 1699. Plusieurs passages de cette étude mériteraient d'être cités en entier, notamment celui où l'auteur fait le portrait de Charles XII, et un autre où il établit, à propos de d'Avaux et de Guiscard, la différence qu'il y a entre le diplomate par profession et le diplomate militaire. Étant donné le caractère entier et intraitable de Charles XII, on se rend compte des difficultés dont la mission de Guiscard était hérissée ; il est vrai que, si Charles XII restait inabordable pour l'envoyé de France, les ministres des autres puissances n'avaient pas plus de succès. Tout ce que Guiscard put faire, fut d'amener une entente entre le duc de Holstein et la France ; il ne fallait plus songer à lancer les Suédois sur les derrières de l'Autriche ; on consentit même à un subside pour combattre le roi de Pologne, qui était cependant un allié de la France, à la seule condition que Charles XII n'allât pas au secours de l'Autriche.

M. Christian Schefer voit dans ces faits une preuve de plus de la haute opinion que l'Europe avait encore de la puissance de la Suède, malheureusement déjà à son déclin, par suite de l'incohérence de la politique de Charles XII.

M. d'Aubigny continue avec succès ses études diplomatiques du XVIIIe siècle ; la même Revue nous apporte *L'Affaire de Port d'Egmont, la chute de Choiseul.* Bougainville avait occupé les îles Malouines, mais sur les réclamations de l'Espagne, la France les céda à son alliée. Les Anglais avaient entretemps pris

possession du port de la Croisade, appelé par eux port d'Egmont. Le gouverneur de Buenos-Aires les en délogea. L'Angleterre demanda satisfaction et fit des préparatifs de guerre. L'Espagne semblait vouloir relever le gant, et invoqua l'appui de la France stipulé par le pacte de famille. Louis XV voulait la paix à tout prix et commençait à témoigner de la froideur à Choiseul, toujours pacifique, mais dont les négociations paraissaient tourner à la guerre. En effet, Choiseul, le négociateur du pacte de famille, fut sacrifié, et le roi d'Espagne, voyant qu'il serait abandonné à ses seules forces, se résigna à suivre les conseils de Louis XV. On rétablit d'abord le *statu quo ante* à Port d'Egmont, et finalement, l'ambassadeur de France à Londres proposa l'abandon mutuel de leurs prétentions à l'Angleterre et à l'Espagne. Les Malouines demeurèrent sans maître.

Dans la *Revue du Monde latin* (avril et juin), M. le comte de Barral expose *la question hollandaise à la fin du dernier siècle*, la lutte des Orangistes, soutenus par l'Angleterre, contre les Patriotes appuyés sur la France, et les menées de l'Autriche, maîtresse des provinces belges, pour profiter des dissensions intestines des Provinces-Unies de Hollande. L'auteur pense que la question hollandaise est bien près d'être remise sur le tapis vert, de nos jours même, et qu'il y a double intérêt à en étudier la filiation.

Il s'agit plus particulièrement de la querelle que chercha à la Hollande, en 1783, l'empereur Joseph II, à propos de la possession de Maëstricht, de la navigation de l'Escaut et de certains ports revendiqués par l'Autriche. Ce qui rend l'analogie entre la situation à la fin du dernier siècle et du nôtre plus grande, c'est l'intérêt que témoigne la Prusse au stathouder, parent par alliance des Hohenzollern. M. de Barral reproduit de nombreux passages d'un mémoire adressé au gouvernement français par M. de Vérac.

Signalons un article de M. le vicomte Bégouen, paru dans le *Correspondant*, sur les dernières élections en Allemagne et la conférence ouvrière de Berlin, que l'auteur examine au point de vue de l'état intérieur de l'Allemagne.

M. Aulard étudie dans la *Révolution française* la diplomatie du premier Comité de salut public. Les négociations avec l'Angleterre, conseillées par Danton, échouent. L'avènement de Robespierre empêche les efforts faits auprès de la Prusse d'aboutir. Quant à l'Autriche, l'Espagne, la Hollande, il ne fallait pas compter sur un résultat pratique.

M. Aimé Vingtrinier, conservateur de la grande bibliothèque de Lyon, a publié une brochure sur les *Incunables de la ville de Lyon et les premiers débuts de l'imprimerie* (Lyon, Bernoux et Cumin), pleine de détails intéressants.

M. L. Sandret, sous le titre : *Philibert de Chalon, prince d'Orange* (Paris, A. Picard; in-8 de VIII-112 p. avec un portrait), a publié un volume très curieux sur ce Franc-Comtois qui, à peine âgé de vingt-huit ans, succomba en pleine victoire devant Florence qu'il assiégeait; il était alors, en Italie, le successeur de génie du connétable de Bourbon, tué à l'assaut de Rome. Ce qui rend cette brochure particulièrement digne d'attention, ce sont les nombreux documents inédits qui l'accompagnent, lesquels ont été tirés des archives du château d'Arlay. Une petite critique : dans son introduction M. Sandret mentionne le président « Clerc de Landresse »; or, cet historien s'appelait simplement Édouard Clerc,

ou, d'après son état civil : Bernard-Gabriel-Édouard Clerc. La famille Clerc de Landresse, qui a donné un maire à la ville de Besançon (1860-1867), est tout à fait distincte de celle de l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*.

Signalons encore la suite d'articles de M. Léon Marlet, *Le comte de Montgomery*, réunis en volume et dont nous avons fait ressortir les qualités de style et de méthode; plusieurs ouvrages de nos collaborateurs : les *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*, littérature latine et histoire du moyen âge, par le savant directeur de la Bibliothèque nationale, M. L. Delisle (vol. de 116 p.); le petit livre de M. Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont : *Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du nord de la France d'après des lettres inédites de Louvois*; la lecture sur le *Ghetto de Rome* faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. E. Rodocanachi, et le *Carnaval à Rome*, du même auteur; le *Testament de Nicolas Boileau-Despréaux et inventaire après décès de son mobilier*, par M. le vicomte de Grouchy; les articles remarquables et remarqués de M. de Cyon, publiés dans la *Nouvelle Revue* et réunis en brochure, sur *la France et La Russie*.

Allemagne. — Yorck, lorsqu'il a embrassé en 1813 la cause des alliés, avait-il des instructions secrètes pour agir ainsi, ou faisait-il de la politique pour son propre compte? Un historien allemand, M. G. Zippel, a été de ce dernier avis qui n'est pas celui de M. Max Lehmann. Dans l'*Historische Zeitschrift*, M. Max Lehmann pense que les documents livrés depuis longtemps à la publicité suffiraient pour prouver que le général Yorck avait des instructions secrètes; il apporte à l'appui de sa thèse une nouvelle pièce, une lettre d'Hardenberg, qui ne permet pas le moindre doute sur l'existence d'instructions secrètes, données aux commandants des troupes prussiennes engagées dans la campagne de Russie.

Signalons dans la même revue des documents intéressants sur l'origine de la guerre de Sept ans.

Les *Études sur l'Allemagne politique* [1], que publie M. André Lebon, forment le recueil le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour en France sur la constitution de l'Empire allemand. L'auteur ne se borne pas à en décrire les rouages; il en montre les origines, en s'éclairant à chaque pas des renseignements de l'histoire parlementaire et des mouvements de l'opinion publique allemande depuis 1870. Son livre servira utilement à faire comprendre l'Allemagne d'aujourd'hui, à laisser même entrevoir celle de demain.

Le chapitre Ier contient un résumé très substantiel de l'histoire de la constitution allemande, mêlée si intimement à l'histoire diplomatique.

Autriche-Hongrie. — La *Südslawische Revue*, dont le premier numéro a paru à Vienne vers la fin de mars, est une revue politique et littéraire qui donnera des études sur les rapports entre eux des différentes populations slaves, sur leur

1) Un vol. in-18; E. Plon, Nourrit et Cie.

situation vis-à-vis des États européens, et particulièrement de la monarchie austro-hongroise. Ces études, publiées sous la forme d'esquisses ethnographiques, serviront aussi bien à ceux qui s'occupent de politique qu'à ceux qui cultivent l'histoire ou l'ethnographie.

Pologne. — Le professeur Wierzbowski est bien connu par ses ouvrages qui forment déjà un ensemble de soixante-douze volumes. Le temps qui suit la fuite d'Henri de Valois a déjà servi de thème à ses travaux. Actuellement il s'occupe de la même question. Le professeur Zakrzewski, en traitant cet épisode, avait laissé de côté la candidature de Wilhelm de Rosenberg. Wierzbowski a fait aux archives d'Innsbruck et des princes de Schwarzenberg des recherches qui ui ont permis d'épuiser le sujet. Le titre de son livre est : *Dwie Kandydatury na tron Polski Wilhelma z Rosenbergu i arcyksiecia Ferdynanda.*

M. A. Lewicki a publié une étude sur les relations de la Lithuanie avec la Pologne du temps de Jagiello et de Witold.

L'auteur émet l'opinion que l'histoire a jusqu'ici exagéré le rôle de Witold aux dépens de Jagiello. C'est Jagiello qui non seulement réunit les deux pays, mais qui créa le système sur lequel était basée cette fédération, unique dans son genre. Witold n'a fait que continuer l'exécution de l'idée de Jagiello.

Belgique. — Notons dans la *Revue de droit international* la première partie d'une étude de M. Ernest Nys : *L'esclavage noir devant les jurisconsultes et les cours de justice.* L'auteur a l'intention de nous montrer comment les écrits des jurisconsultes et les arrêts des cours de justice ont, avant que le droit positif ait formulé l'idée de liberté, fait prévaloir le principe que l'esclave devient libre, en mettant le pied sur un sol libre.

Grande-Bretagne. — L'*English Historical Review* termine dans son dernier numéro l'étude sur Frédéric Henri, prince d'Orange, et nous apporte en même temps quelques pages de M. Charles-V. Langlois, qui méritent d'être signalées.

L'auteur préconise *l'histoire comparée de l'Angleterre et de la France pendant le moyen âge* : il voit dans l'histoire de ces deux pays de nombreuses analogies qui mériteraient d'être relevées avec soin. De l'avis de M. Langlois, un seul homme en France, Guizot, aurait été capable de faire quelque chose sous ce rapport; mais Guizot n'était pas historien de profession.

Le troisième volume des « Facsimilés de manuscrits des Archives européennes relatifs à l'Amérique de 1773 à 1783 », de Stevens, va paraître très prochainement. Il contiendra la suite des négociations secrètes concernant les affaires américaines, et particulièrement les pourparlers qui eurent lieu à Paris en 1777 et 1778.

Italie. — *La Revue Internationale* poursuit ses études sur *Crispi, sa vie, son caractère, sa politique.* Signalons, dans la même revue, une biographie fort soignée de l'impératrice Frédéric, par M. Ernest Tissot, ainsi que les lettres inédites d'Hedwige-Charlotte, reine de Suède, avec une introduction par la comtesse Tomassucci Klinckavstrom.

M. A. Maspes a publié dans l'*Archivio storico Lombardo* (p. 148) un document très intéressant pour l'histoire diplomatique. C'est un règlement du 10 décembre 1468 pour la réception des ambassadeurs à la cour de Milan. Les préséances, le cérémonial, les présents font l'objet de ce memorandum. Les légats *a latere*, les ambassadeurs de l'Empire et de France doivent être logés et défrayés ; les autres envoyés reçoivent des présents variant de 25 à 12 ducats.

Sous le titre *Delle relazioni di Isabella d'Este Gonzaga con Ludovico e Beatrice Sforza*, MM. Alessº Luzio et Rod. Renier commencent la publication d'un long mémoire sur le mariage de Ludovic le More. Jusqu'à présent ils s'étendent plutôt sur le côté intime de cet événement, le cérémonial, les fêtes, que sur les relations politiques qui ont pu en naître. L'article contient des détails curieux et nouveaux : il en résulte la preuve d'une intimité ancienne entre la cour de Ferrare et les Sforza. Ludovic le More avait, dès 1480, demandé la main d'Isabelle d'Este. On lui accorda celle de Béatrix. Nous signalerons notamment une correspondance bien curieuse sur les débats littéraires de la cour de Milan, à propos de la valeur des héros des anciens romans. Heureux temps, celui où de tels soucis remplissent les correspondances diplomatiques !

Dans les *Miscellanea di Storia italiana edita per cura della regia deputazione di Storia patria*, nous trouvons une *Relazione antica dello stato di Piemonte e Savoia* découverte dans les Archives secrètes du Vatican. L'auteur n'est pas connu, mais paraît être un légat du Pape, le cardinal Bonelli, neveu du pape Pie V; l'époque, 1571.

A noter encore un article de notre vénérable collaborateur, M. César Cantù, paru dans l'*Archivio Storico lombardo*, sous le titre d'*Episodj di una illustre famiglia milanese*, résumé des souvenirs ou Mémoires du duc Antonio Litta (né vers 1747, mort en 1820), spécialement sur son voyage à Vienne de 1765 à 1769. On y trouvera d'intéressantes appréciations sur les princes et princesses de la Maison Impériale d'Autriche à cette époque.

M. Oreste Tommasini vient de commencer la publication d'une œuvre fort importante pour l'histoire de la fin du xve siècle. C'est le *Diario della città di Roma*, de Stefano Infessura. Ce volume fait partie des *Fonti della storia d'Italia*, publiées sous la direction de l'Institut historique d'Italie.

R. M.

Suisse. — Le traité conclu à Turin, en 1754, entre la cour de Sardaigne et la République de Genève fut suivi de relations diplomatiques excellentes entre ces deux États. M. Charles Du Bois-Melly vient de leur consacrer [1], et cela comme une suite naturelle de son *Histoire anecdotique et diplomatique du Traité de Turin* (Genève, 1880), une étude très approfondie, dont les trois premiers chapitres ont paru dans le 28e volume de la *Miscellanea di Storia italiana*. (Turin, 1890.)

Les questions si complexes de délimitations, d'échanges de territoires, la répression de la contrebande et la liberté du commerce, tiennent une large place

1) Charles Du Bois-Melly, *Relations de la cour de Sardaigne et de la République de Genève, depuis le traité de Turin* (1754) *jusqu'à la fin de l'année* 1773. (Tirage à part. Br. in-8°. Turin, 1889.)

dans ces rapports internationaux et en forment, bien qu'il s'agisse d'un État de second rang et d'une république minuscule, le réel intérêt historique. Les incidents de frontière, les revendications faites de part et d'autre donnent lieu à une foule d'anecdotes piquantes, consignées avec gravité par les *Registres des Conseils* de Genève, source inépuisable de renseignements ; l'une des premières réclamations de la cour de Sardaigne a trait à M. de Voltaire, l'hôte généralement désagréable de la République de Genève, qui, dans une pièce de vers, « a affecté de jeter sur la mémoire d'Amédée VIII, duc de Savoie, les traits les plus indécents et les plus calomnieux ».

Malgré les causes incessantes de querelles que faisait surgir le régime même inauguré par le traité de 1754, les relations de bon voisinage ne furent pas troublées; la preuve en est dans les assurances réciproques de sympathie échangées à l'occasion de la mort du vieux roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III.

L'on ne peut qu'être reconnaissant à M. Du Bois-Melly de nous avoir fait connaître une nouvelle page de l'histoire diplomatique du XVIIIe siècle.

Notre savant correspondant, M. Berthold van Muyden, a publié un fort volume sur *la Suisse sous le Pacte de 1815*[1] ; ce remarquable travail, consacré à l'histoire politique, économique et militaire de la Suisse pendant une période relativement peu connue et cependant fort intéressante de son histoire, renferme de précieux renseignements sur les relations de la Confédération avec les puissances étrangères; un important chapitre est consacré au Congrès de Vienne et aux résolutions prises à l'égard de la Suisse par cette assemblée. La dernière partie de l'ouvrage se rapporte aux capitulations militaires conclues avec la France, les Pays-Bas, le royaume des Deux-Siciles, etc., depuis 1803 jusqu'au dernier licenciement des troupes suisses au service étranger en 1859.

Formé de morceaux détachés, de monographies pouvant être lues séparément, à l'exception des trois premiers chapitres, le livre de M. van Muyden est écrit avec impartialité et un grand luxe de détails; on pourrait peut-être lui reprocher cette absence de plan d'ensemble : mais un sujet aussi touffu, aussi complexe que l'histoire, même partielle, des vingt-deux républiques confédérées, ne se serait guère prêté, sans obscurité, à une vue générale. Voici les titres des quatorze chapitres dont se compose ce volume :

Entrée des Alliés en Suisse. — Élaboration du Pacte de 1815. — Congrès de Vienne. — Influence de la Restauration sur le régime intérieur des cantons. — Caractéristique du Pacte, organisation politique et financière de la Confédération. — Influence étrangère sur la politique fédérale. — Réveil de l'esprit national en Suisse. — Situation matérielle de la Suisse de 1815 à 1830. —Questions économiques. — Concordats intercantonaux et traités conclus avec l'étranger relativement à diverses matières de droit public et international. — Mesures prises par la Diète de 1815 à 1831 relativement à l'organisation de l'armée fédérale et à la défense nationale. — Réaction religieuse dans les cantons catholiques. — Réveil religieux dans les cantons protestants. — Des capitulations militaires (1803 à 1859).

1) Berthold van Muyden, *Essais historiques. — La Suisse sous le Pacte de 1815. — 1813 à 1830.* Lausanne, 1890, in-8°.

L'étude des privilèges des agents diplomatiques a fourni à M. Pierre-Gabriel Odier la matière d'un fort volume, intéressant à plus d'un titre [1]. Remontant aux sources historiques de la représentation officielle d'un pays auprès d'un gouvernement étranger, l'auteur décrit et commente successivement les conventions internationales réglant ce droit, les privilèges actuels ou disparus accordés aux différentes classes d'agents diplomatiques, les divers cas de procédure que peut faire naître l'exercice même de ce droit. M. Odier termine son ouvrage en indiquant quelques modifications qu'il serait désirable d'apporter aux immunités diplomatiques, modifications qui feront du reste l'objet des préoccupations du prochain Congrès de l'Institut de droit international.

J. Mayor.

1) Pierre-Gabriel Odier, *Des privilèges et immunités des agents diplomatiques en pays de chrétienté* (*Etude de droit international public*). Paris, 1890, in-8°.

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

REPUBLIQUE ARGENTINE

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES. — *Boletin mensual.* Informes consulares, correspondencia diplomatica y actos oficiales. — *Janvier.* — Notas cambiadas con motivo del fallecimiento de S. A. R. el Duque de Aosta. — Legacion en los Estados Unidos. Discurso cambiado en el acto de la recepcion del E. E. y M. P. en mision especial, Dr Manuel Quintana. — Mision especial cerca del Gobierno de Suecia y Noruega. Nombramiento del Dr. D. Miguel Cané. — Nombramientos en el Cuerpo Consular de la Republica. — *Février.* — Nombramiento de los Plenipotenciarios Argentinos para la negociacion y firma del Tratado definitivo de limites con Brasil. — Notas cambiadas con el Gobierno de la Republica Oriental del Uruguay con motivo de la celebracion del Tratado de limites con el Brasil. — Convencion de 20 de Agosto de 1888 para la demarcacion de limites con Chile. Ratificacion del Gobierno Argentino. Canje de las ratificaciones. — Legacion en Alemania. Notas cambiadas con motivo del fallecimiento de S. M. I. y R. la Emperatriz Augusta. — Conferencia international Americana de Washington. Comisiones. — Nota del ministerio de Negocios Extranjeros de Italia al Embajador Britanico, sobre el tratamiento que reciben en la Republica Argentina los inmigrantes italianos. Del senor Damiani al Marqués de Dufferin, ambajador de Inglaterra en Italia. — Nombramientos en el Cuerpo Consular de la Republica. — *Mars.* — Nombramiento del senor Octavio Pico como perito de la Republica Argentina para la demarcacion de limites con Chile. Nota de la Legacion de Chile. — Mision especial cerca de S. M. el Rey de Suecia y Noruega. Nota del E. E. y M. P. en Espana, Dr Miguel Cané aceptando el cargo. — Cartas autografas cambiadas entre los Exmos. Presidentes di las Republicas Oriental del Uruguay y Argentina con motivo de la eleccion del primero. — Nombramientos en el Cuerpo consulat de la Republica.

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — Africa, N° 2. Action of Portugal in Mashonaland and the Districts of the Shiré, and Lake Nyassa. Correspondence. — N° 1. Delagoa Bay Railway. Action of Portugal. Correspondence. — New Guinea. Further Correspondence. Maps. — Samoa, N° 1. Affairs. Further Correspondence. — Turkey, N° 3. 1889. Affairs in the East. Further Correspondence. — N° 1. 1890. Condition of the Populations in Asiatic Turkey, and the Trial of Moussa Bey. Correspondence.

ITALIE

ATTI PARLAMENTARI. — *XVI legislatura, quarta sessione 1889-1890.* — Documenti diplomatici presentati al parlamento italiano dal presidente del consiglio, ministro ad interim degli affari esteri (Crispi). **Bulgaria.** (309 pièces, du 15 novembre 1886 au 16 novembre 1889. 21, St-Pétersbourg: 116, Sofia et Philippopoli; 51, Constantinople; 30, Londres; 33, Vienne; 17, Berlin; 4, Paris, 37 circulaires et divers). — **Etiopia.** (239 pièces, du 15 janvier 1857 au 9 septembre 1899. Correspondance avec les missionnaires, les consuls à Aden, au Caire, etc; correspondance avec le roi Ménélik, avec le comte Antonelli, avec le commissaire à Assab, l'ambassade à Londres, le commandant de Massoua, et divers). — **Tratta degli schiavi.** (70 pièces, du 28 mars 1884 au 1er décembre 1889; correspondance avec les ambassades de Constantinople St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Paris, Madrid, le commandant de Massoua, le comte Antonelli, la légation au Caire, à Bruxelles, à Lisbonne, à Washington et divers.) — **Etiopia** (2e série, du 1er juin 1889 au 26 mars 1890. 75 pièces. Voyage de la mission éthiopienne en Italie; correspondance avec les gouvernements à Londres, Vienne, Madrid, Paris, Berlin, Copenhague, Bruxelles, Stockholm, Constantinople, St-Pétersbourg; correspondance avec le roi Ménélik.)

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

Académie d'Arras. — *Mémoires, t. XX.* — **A. Wicquot** : François Baldrier d'Arras, jurisconsulte, histoirien, diplomate (1520-1573).

Annales de la Chambre des députés. — *Cinquième législature.* — Débats parlementaires. Session extraordinaire de 1889. Tome unique : du 12 novembre au 23 décembre 1889. In-4° à 3 col., 700 p. *Paris, imp. des journaux off.*

Annales de l'Ecole libre des Sciences politiques. — *Avril.* — **Chr. Schefer** : Louis XIV et Charles XII. — **D'Aubigny** : L'affaire de Port d'Egmont et la chute de Choiseul.

Annales de l'Est. — *Avril.* — **Ch. Nerlinger** : Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace.

Correspondant. — *10 février.* — La guerre et le droit international.

Nouvelle Revue. — *1er février.* — **: Vsevolodovitch** : Quelques mots sur la colonisation russe. — *15 mars.* — **J. Ayme** : Frédéric II d'après sa correspondance et les mémoires de Catt. — *15 Avril.* — **E. de Cyon** : La France et la Russie.

Révolution Française. — *Février et mars.* — **Aulard** : La diplomatie du premier Comité de salut public.

Revue d'Alsace. iv. — **Mossmann** : Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente Ans.

Revue des Deux Mondes. — 15 *mars.* — **F. Brunetière** : La Belgique et la Suisse devant la triple alliance. — **Duc de Broglie** : La fin du ministère du marquis d'Argenson et la campane de 1746.

Revue des questions historiques. — *Avril.* — **L. Marlet** : Florimond Robertet, son rôle à sa cour et ses missions diplomatiques. — **L. Sciout** : La République française et la République batave. — **Le R. P. Pierling** : Un Vénitien à Moscou, au xvᵉ siècle ; G. B. Trevisan. — **G. Baguenault de Puchesse** : Les deux dernières années de Marie Stuart.

Revue du Monde catholique. — *Avril.* — **H. de l'Epinois** : Marie Stuart.

Revue du Monde latin. — *Avril.* — **Comté de Barral** : La question hollandaise à la fin du siècle dernier.

Revue Française et Exploration. — *Février.* — Le Canada et l'annexion aux États-Unis. — **Casgrain** : Canada et Etats-Unis.

Revue historique. — *Mai.* — **A. Baudrillart** : Les intrigues du duc d'Orléans en Espagne (1708-1709). — **R. de Maulde** : Éloge de Louis XII, « père de la France », en 1509. — **H. Harrisse** : Nouvelles recherches sur l'histoire de l'Amérique.

Revue politique et littéraire. — 1er *mars.* — **Alf. Berl** : Diplomates contemporains ; M. Billot. — **A. Moireau** : Le comte J. Andrassy. — **Alb. Malet** : Le comte de Vergennes, étude diplomatique. — 22. — **Foucher de Careil** : Le traité avec la Turquie au Sénat.

Spectateur militaire. — 1er *janvier* et 1er *février.* — **Cne Palat** : Une campagne de Turenne et de Condé dans les Flandres et en Artois (suite).

Albéca (A. L. d'). — Côte occidentale d'Afrique. Les Établissements français du golfe de Bénin. In-8°, 244 p. *Paris, Baudoin.*

Auerbach (B.). — La Diplomatie française et la cour de Saxe (1648-1680) (thèse). In-8°, xxiv-492. *Paris, Hachette.*

Autran (F. C.). — Code international de l'abordage maritime. Législation, Doctrine, Jurisprudence. In-8°, 208 p. *Paris, Chevalier-Marescq.*

Bournichon (J.). — L'Invasion musulmane en Afrique, suivie du Réveil de la foi chrétienne dans ces contrées et de la Croisade des noirs entreprise par S. Em. le cardinal Lavigerie. In-8°, 352 p. *Tours, Cattier.*

Brionnet (G.). — Lettre à M. le colonel Stoffel. L'Alliance franco-allemande ; le sauvetage de l'Angleterre. In-8°, 24 p. *Paris, Blaffard.*

.·. — Chronique du règne de Charles IX. In-8°, 16 pages. *Paris, Testard.*

Delbos (L.). — Les Deux Rivales. L'Angleterre et la France. In-18, 331 p. *Paris, Savine.*

Du Bled (V.). — Le Prince de Ligne et ses contemporains. In-18, VI-330 p. *Paris, C. Lévy.*

Duclos (H.). — Mlle de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, avec pièces et documents inédits; 4e éd. 2 vol. in-18. T. Ier, XVI-418 p.; t. II, 512 p. *Paris, Perrin.*

Fleury-Bergier. — Philippe le Bel et Othon IV, comte palatin de Bourgogne. Mouvance de la Franche-Comté envers l'empire germanique au moyen âge. In-8°, 39 p. *Besançon, Jacquin.*

Forneron (H.). — Histoire générale des émigrés. Les Émigrés et la société française sous Napoléon Ier. T. III. In-8°, 645 p. *Paris, Plon.*

Halphen (E.). — Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome du 18 octobre au 24 décembre 1601. In-8°, 56 p. *Paris, Jouaust.*

Haussmann (Baron). — Mémoires. T. Ier. (Avant l'Hôtel de ville; la Restauration; Révolution de 1830; Gouvernement de Juillet; République de 1848; le Prince-Président; Coup d'Etat du 2 décembre; l'Empire.) 2e éd. In-8°, XVI-587 p. *Paris, Victor-Havard.*

Havet (J.). — Questions mérovingiennes; V. les Origines de Saint-Denis. In-8°, 62 p. *Paris, Champion.*

Hérisson (d'). — Un drame royal. In-18, 320 p. *Paris, Ollendorff.*

Hyde de Neuville. — Mémoires et Souvenirs. T. II : la Restauration; les Cent Jours; Louis XVIII. In-8°, 520 p. et portrait. In-8°, 520 p. *Paris, Plon.*

Imbert de Saint-Amand. — La duchesse de Berry et la cour de Charles X, par Imbert de Saint-Amand. 6e éd. In-18, 348 p. *Paris, Dentu.*

Inhaus (E. N.). — Les Nouvelles-Hébrides. Avec carte et grav. In-8°, XV-165 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Lavisse (E.). — Vue générale de l'histoire politique de l'Europe. In-18, VIII-213 p. *Paris, Colin.*

Le Coq (Loys). — De la feste qui sera donnée, de par le mandement de Sa Glorieuse Majesté le roy Françoys, en l'honneur du Très Magnifique empereur Charles d'Espaigne, roy des Romains, archi-duc d'Austrie, au palays de Fontaine Bleau, et de divers détails d'importance touchant icelle. A esté supposé faict par les soings du sieur Benvenuto Cellini, Florentin, et translaté de l'italian en françoys. In-18, 23 p. *Paris, C. Lévy.*

Maulde-La-Clavière (de). — Histoire de Louis XII; Première partie : Louis d'Orléans. T. II. In-8°, 330 p. *Paris, Leroux.*

Napoléon III. — Œuvres choisies; In-8°, 32 p. *Paris, Gautier.*

Picot (G.). — Collection des ordonnances des rois de France. Sixième rapport sur les travaux de la commission chargée de la publication. In-8°, 8 pages. *Orléans, Girardot.*

Pimodan (de). — La Mère des Guises. Antoinette de Bourbon (1494-1583), lettres inédites et documents. In-8°, 474 p. *Paris, Champion.*

Plantet (E.). — Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France (1579-1833), recueillie d'après les dépôts d'archives des Affaires étrangères, de la marine, des colonies et de la chambre de commerce de Marseille. 2 vol. In-8°. T. Ier (1579-1700). LXXV-560 p. et grav.; t. II. (1700-1833), 623 p. et grav. *Paris, Alcan.*

Rastoul (A.). — Pages d'histoire contemporaine. Le maréchal Randon (1795-1871), d'après ses mémoires et des documents inédits. In-8°, III-408 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Rothan (G.). — Souvenirs diplomatiques. L'Europe et l'avènement du second Empire. In-8°, XXII-443 p. *Paris, C. Lévy.*

Rouard de Card (E.). — Études de droit international. In-8°, VII-232 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Saint-George d'Armstrong (T. de). — Principes généraux du droit international public. De l'utilité de l'arbitrage : T. Ier. In-8°, CCXXIV-159 p. *Paris, Larose et Forcel.*

Salomon (F.). — Frankreichs Beziehungen zu dem schottischen Aufstand (1637-1640). Mit einem Exkurs ueber die Faelschung der Briefe des Grafen d'Estrades. In-8°, 58 p. *Berlin, Speyer et Peters.*

Soubert (A.). — Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent

Ans dans le Maine, de 1424 à 1452, d'après les archives du British Museum et du Lambeth Palace de Londres. In-8, 47 p. *Mamers, Fleury et Dangin.*

Stoffel. — De la possibilité d'une future alliance franco-allemande. In-18, 44 p. et carte. *Paris, Vormus.*

Thaller (E.). — Annales de droit commercial français, étranger et international, publiées avec le concours de MM. Crépon, Féraud-Giraud, Arthur Desjardins. 3e année. 1889. In-8°, XXII-554 p. *Paris, Rousseau.*

Thouvenel (L.). — La Grèce du roi Othon. Correspondance de M. Thouvenel avec sa famille et ses amis. In-8°, VI-469 p. *Paris, Lib. nouvelle.*

Vallée (O. de). — Pages d'histoire. Récits de campagne du duc d'Orléans. In-8°, 28 p. *Paris, de Soye et fils.*

Villot (le col.). — L'Alliance russe. Réponse à M. le colonel Stoffel. In-8°, 69 p. *Paris, Charles-Lavauzelle.*

Vincent (R.) et E. **Pénaud.** — Dictionnaire de droit international privé. Revue de l'année 1888, suivie d'une table chronologique, in-8° à 2 col., 144 p. *Paris, Larose et Forcel.*

Waddington (A.) — La France et les Protestants allemands sous Charles IX et Henri III. Hubert Languet et Gaspard de Schomberg: In-8°, 37 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

ALLEMAGNE

Bremisches Jahrbuch. — XV. — **Kuehnmann** : Bremen und die franzoesische Revolution.

Codex diplomaticus Silesiae. — Hrsg. vom Vereine f. Geschichte u. Alterthum Schlesiens. 15. Bd. 4 *Breslau, Max et Co.* — **W. Altmann** : Acta Nicolai Gramis. Urkunden u. Aktenstücke betr. die Beziehgn. Schlesiens zum Baseler Konzile.

Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. — N° 4. — **F. Arnheim** : Zur Geschichte der Politik Friedrichs des Grossen.

Geschichtsquellen der Prov. Sachsen u. angrenzender Gebiete. — (Hrsg. v. der histor. Commission der Prov. Sachsen Halle, Hendel). — *23. Bd.* — **C. Beyer** : Urkundenbuch der Stadt Erfurt. I. Tl.

Historisches Taschenbuch. — IX. — **Busch** : Der Fall des Cardinals Wolsey. — **Prutz** : Unterhandlungen für die erzbischöfliche Wahl van Koeln in 1688 und der Bruch mit Ludwig XIV.

Historische Zeitschrift. — 2. *Heft.* — **I. Weizsaecker** : Versuch eines Nationalkonzils in Speier (1524). — **H. Von Friedberg** : Konflikt zwischen Friedrich Wilhelm I. u. Karl VI. ueber die Allodifikation der Lehen in den Marken. — Yorks Wiedereintritt in den preusssichen Dienst. 3. *Heft.* — **Max Lehmann** : Ein Vorspiel der Konvention von Taurroggen. — **Fritz Arnheim** : Kœnig Erich XIV. von Schweden als Politiker. — Winterfeldt und der Ursprung des Siebenjaehrigen Krieges.

Mittheilungem des historischen Vereins der Pfalz. — *14.* — **Harster** : Zur Geschichte der Zerstoerung Speiers durch die franzoesischen Truppen in 1689.

Monumenta Germaniae historica. inde ab a. Chr. D usque ad a. MD, ed. societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. — Necrologia Germaniae II. pars 1. 4. *Berlin, Weidmann.* — **S. Herzberg-Frankel** : Dioecesis Saliburgensis.

Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven. 41. Bd. Leipzig, Hirzel. — **O Meinardus** : Protokolle u. Relationen d. Brandenburgischen Geheimen Rathes aus der Zeit d. Kurfürsten Friedrich Wilhelm. 1. Bd. Bis zum 14. Apr. 1643.

Staatengeschichte der neusten Zeit. — 27. *Bd.* — **H. v. Treitschke** : Deutsche Geschichte im 19. Jahrh. *4 Thl.* Bis zum Tode Friedrich Wilhelms III.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. — *V. 1.* — **E. Marcks** : Die Besetzung Strasburgs durch Ludwig XIV in 1681.

Dieffenbach (F.). — Der französische Einfluss in Deutschland unter Ludwig XIV. u. der Widerstand der kurbrandenburgischen u. kursächsischen Politik. Aus dem Nachlass d. Verf. bearb. u. hrsg. v. A. Kohut. *Dresden, Oehlmann.*

Engler (Gust.). — Koloniales. Eine umfassende Darstellung der Kolonialverhältnisse des Deutschen Reiches und der übrigen europ. Staaten. In-8, 169 p. *Hamburg, Voss.*

Ernst II (Herzog v. Sachsen-Coburg-Gotha). — Aus meinem Leben u. aus meiner Zeit. 3. Bd. 6. Aufl. *Berlin W. Hertz.*

Hagenmeyer (H.). — Anonymi gesta

Francorum et aliorum Hierosolymitanorum. 2. Hälfte. *Heidelberg, C. Winter.*

Heigel (K. Th). — Quellen u. Abhandlungen zur neuren Geschichte Bayerns. Neue Folge. *München, Rieger.*

Heumann (le commandant A.). — La Marine et les Colonies de l'Allemagne; 8 croquis. T. II. In-32, 120 p. *Paris, Charles-Lavauzelle.*

Jahnke (H.). — Kaiser Wilhelm II. Ein Bild seines Lebens u. seiner Zeit. 2. Aufl. *Berlin, Kittel.*

Janssen (J.). — Geschichte d. deutschen Volkes seit dem Ausgang d. Mittelalters. 4. Bd. Allgemeine Zustände d. deutschen Volkes seit dem sogenannten Augsburger Religions-frieden vom J. 1555 bis zur Verkündigung der Concordienformel im J. 1580. 13. Aufl. *Freiburg i/Br., Herder.*

Kehr (P). — Die Urkunden Otto III. *Innsbruck, Wagner.*

Kloeden, F. v., die Quitzows u. ihre Zeit od. die Mark Brandenburg unter Kaiser Karl IV. bis zu ihrem ersten Hohenzollern'schen Regenten. *3 Ausg.* v. E. Friedel. 3 Bd. *Berlin, Weidmann.*

Kœppen (F.). — Fürst Bismarck, der deutsche Reichskanzler. *Leipzig, Spamer.*

Lavisse (E.). — Études sur l'histoire de Prusse; 3e éd. In-18. *Paris, Hachette.*

Pflugk-Harttung (J. V.). — Untersuchungen zur Geschichte Kaiser Konrads II. *Stuttgart, Kohlhammer.*

Plew (J.). — Quellenuntersuchungen zur Geschichte Kaisers Hadrian. *Strassburg, Trübner.*

Richter (G.). — Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter. Von der Gründg. d. fränk. Reichs bis zum Untergang der Hohenstaufen. 2. Abtlg. 1. Bd. *Halle, Buchhandlg, d. Waisenhauses.*

Richter (G.) et **Kohl** (H.). — Annalen d. Deutschen Reichs im Zeitalter der Ottonen u Salier. 1. Bd. Von der Gründg. d. Deutschen Reichs durch Heinrich I. bis zur höchsten Machtenfaltg. d. Kaisertums unter Heinrich III.

Schreiber (W.). — Geschichte Bayerns in Verbindung mit der deutschen Geschichte. 1. Bd. *Freiburg i. Br., Herder.*

Schulte (Al.) et **Wolfram** (G.). — Urkunden und Akten der Stadt Strassburg, Urkundenbuch der Stadt Strassburg. IV. 2. Hälfte. Stadtrechte und Aufzeichnungen über bischöflich-städtische und bischöfliche Aemter. In-8, VI-309 p. *Strasbourg, Trübner.*

Simon (E.). — Kaiser Wilhelm II. Deutsche Uebersetzung. 2. Aufl. *Berlin, Conrad.*

Stadelmann (R.). — Aus der Regierungsthätigkeit Friedrichs d. Grossen. *Halle a/S., Hendel.*

Sybel (H. V.). Die Begründung d. Deutschen Reiches durch Wilhelm I. Vornehmlich nach den preuss. Staatsacten. 3 Bd. 3. Aufl. *München, Oldenbourg.*

Wagner (Arthur L.). — The Campaign of Königgraetz. In-8°, 121 p. *Leavenworth, Kan., Geo. A. Spooner.*

AUTRICHE-HONGRIE

K. Akademie der Wissenschaften. — *Bd. CXVII.* — **H. von Zeissberg** : Die Oesterreichische Politik gegenueber dem deutschen Reiche (1795).

Mittheilungen aus dem vaticanischen Archive. — Hrsg. von der kaiserl. Akademie der Wissenschaften. (Wien, Tempsky). — *I Bd.* **F. Kaltenbach** : Actenstücke zur Geschichte d Deutschen Reiches unter den Königen Rudolf I. u. Albrecht I.

∴ Archiv für Oesterreichische Geschichte. LXXIII. In-8, III-508 p. *Wien, Tempsky.*

Charvériat (E.) — Biographies allemandes. Le Prince d'Eggenberg, ministre de l'empereur Ferdinand II; In-8°, 12 p. *Lyon, Mougin-Rusand.*

Mannl (P. Osw). — Die Occupation der königl. Stadt Pilsen durch den Grafen Ernst von Mansfeld (1618-1621). In-8, 78 p. *Pilsen, Maasch.*

BELGIQUE

Revue de droit international et de législation comparée. *N° 6.* — **G. Roszkowski** : De la codification du droit international. — **Pradier-Fodéré** : Le Congrès de droit international sud-américain et les traités de Montevideo. — **Ed. Engelhardt** : Les consuls envoyés et les consuls négociants (rapport). *N° 1, 1890.* — **G. Rolin-Jacquemyns** : La conférence de Berlin sur la législation du travail et le socialisme dans le droit international. — **E. Nys** : L'esclavage noir devant les jurisconsultes et les cours de justice. — **Féraud-Giraud** : Les institutions judiciaires de l'Égypte (rapport).

Revue de Belgique. — *11.* — H. **Lonchay** : Chiroux et Grignoux (intrigues de l'Espagne et de la France dans la principauté de Liège au xviie siècle).

Revue de l'Instruction publique en Belgique. 5 *livr.* — **H. Stein**: Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon.

Banning (E.). — Die politische Theilung Afrikas nach den neuesten internationalen Vereinbaarungen (1885-1889), trad. de A. Pfungst. *Berlin, Walther et Apolant.*

BRÉSIL

Frances (May). — Beyond the Argentine; or, Letters from Brazil. In-12 158 p. *London, W. H. Allen.*

CHILI

Medina (J. T.). — Coleccion de documentos ineditos para la Historia de Chile, desde el viaje de Magallanes hasta la batalla de Maipo (1518-1818). Tomo IV. In-fol., vi-453 p. Tomo V., vi-494 p. *Santiago de Chile, Ercilla.*

COSTA-RICA

Calvo (Joaquin Bernardo). — The Republic of Costa Rica. From the Spanish. Edit. by L. de T. In 12 p. ii-392. *Chicago and New York.*

Biolley (P.). — Costa Rica et son avenir. In-8°; 127 p. et carte. *Paris, Giard.*

ÉGYPTE

Wendel (F. C. H.). — History of Egypt. In-16, p. 159. *New York, D. Appleton et C°.*

Rawlinson (G.). — Ancient Egypt. 5th ed. (Story of Nations.) In-8, 410 p. *London, T. Fisher Unwin.*

ESPAGNE

Revista contemporanea. — *Février.* — **E. Delgado Martin** : Rebeliones de Vizcaya en el siglo XVII.

Revista de la Espana regional. — *Février.* — **J. Pella y Forgas** : De la propaganda para la union entre Espana y Portugal.

Cantù (C.). — Historia Universal, traducida del italiano, anotada y continuada hasta nuestros dias, por don Nemesio Fernandez Cuesta. Edicion completa. Tomos VII y VIII. In-fol., 753 et 852 p. *Madrid, E. Rubinos.*

Cappa (p. R.). — Estudios criticos acerca de la dominacion espanola en America. Parte primera. Colon y los espanoles. In-8, 439 p. *Madrid. G, del Amo.*

.·. — Coleccion de documentos ineditos para la Historia de Espana, por el marqués de la Fuensanta del Valle, D. José Sancho Rayon y D. Francisco de Zabalburu. Tomo XCIV. Vida de D. Antonio de Quiroga. Cartas, relaciones y otros varios documentos del ultimo tercio del siglo xvi, referentes al Peru y Chile. In-4°, 610 p. *Madrid, M. Murillo.*

Houghton (A.). — Les Origines de la restauration des Bourbons en Espagne. In-8°, iv-411 p. *Paris, Plon.*

Labra (R. M. de). — El Instituto de Derecho Internacional, su historia, sus hombres y su representacion. In-4, 42 p. *Madrid, J. Gongora y Alvarez.*

Lafuente (M.). Historia general de Espana desde los tiempos primitivos hasta la muerte de Fernando VII. In-4, tomo XV, 410 p.: tomo XVIII, 457 p. *Barcelona, Montaner y Simon.*

Lavigne (G. de). — Les Espagnols au Maroc. In-18, 196 p. avec carte. *Paris, Bayle.*

ÉTATS-UNIS

American catholic Quarterly Review. — *Avril.* — **Y. I. Rodriguez** : Is the dream of a universal republic to be realized in our day?

Adams (Henry). — History of the United States of America, during the Second Administration of Thomas Jefferson. Vols 3 and 4. 12°, 471+499, *New York, Chas. Scribner's Sons.*

Bancroft (Hubert Howe). — History of the Pacific States of North America. Vol. 20. In-8, *San Francisco, The History Co.*

Blackmar (Frank W.). — Spanish Colonization in the Southwest. In-8, *Baltimore, Pub. Agency Johns Hopkins Univ.*

Cesaresco (Evelyn Martinengo). — Italian Characters in the Epoch of Unification. In-8, *New York, Scribner et Welford.*

Fyffe (C. A.) — A History of Modern Europe. Vol III. From 1848 to 1878. In-8, 572 p. *New York, Henry Holt.*

Holst (H.V.) — The Political and Constitutional History of the United States of America. Vol. 3. In-8, 490 p. *Chicago, Callaghan.*

Lane-Poole (Stanley). — Thirty Years of Colonial Government. A Selection from the Despatches and Letters of Rt. Hon. Sir George, Bowen. In-8°, 460 + 467 p. 2 vols. *New York, Longmans, Green.*

Mahan (Capt. A. T.). — Influence of Sea Power upon History. In-8. *Boston, Little, Brown.*

Schouler (James). — The History of the United States under the Constitution. New ed. In-8, *New York, Dodd, Mead.*

Skewes (J. Henry). - Sir John Franklin : The True Secret of the Discovery of his Fate : A Revelation, and ed , 2 Maps In-8, 320 p. *London, Bemrose.*

Smith (Prof. Richmond M.) — Emigration and Immigration. In-12. *New York, Chas Scribner's Sons.*

GRANDE-BRETAGNE

ACADEMY. — *Février.* — **Bain :** Christina, queen of Sweden.

ASIATIC QUARTERLY REVIEW. — *Avril.* — **Fr. H. Tyrrell** : The Turks in Crete. — : **Mark Bell** : China in central Asia.

CONTEMPORARY REVIEW. — *Janvier.* — **M. G. Mulhall** : Brazil, past and future. — *Février.* — **C. Gavan Duffy** : The road to Australian Federation. — **Fr. H. Hill** : The future of English Monarchy.

ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Avril.* — **Ch. W. Langlois.** The comparative history of England and France during the middle ages. — **R. G. Edmunson** : Frederick Henry, prince of Orange.

GOVERNMENT PUBLICATIONS. — *Scotch Records.* — **Joseph Bain,** F. S. A. Scot., Member of Council of the Royal Archæological Institute of Great Britain and Ireland, Membre correspondant Étranger de la Société des Antiquaires de Normandie. The Hamilton Papers : Letters and Papers Illustrating the Political Relations of England and Scotland in the Sixteenth Century. Formerly in the Possession of the Dukes of Hamilton, now in the British Museum. Vol. 1, A. D. 1532-1543. — *Calendars.* — **Rawdon Brown et G. Cavendish :** Calendar of State Papers and Manuscripts Relating to English Affairs Existing in the Archives and Collections of Venice and in other Libraries of Northern Italy. Vol. 1,1558-1580. — *Chronicles.* — **Richard Howlett :** Chronicles of the Reigns of Stephen, Henri II., and Richard I. Vol. 4 : The Chronicle of Robert of Torigni, Abbot of the Monastery of St. Michael-in-Peril-of-the-Sea.

NINETEENTH CENTURY. — *Février.* — **Huxley** : Natural Rights and Political Rights. — **A. Vambéry** : The future of Russia in Asia.

Clinton (H. R.). — The war in the Peninsula and Wellington's Campaigns in France and Belgium. 3e éd. In-8, VI-191 p. *London, Macmillan.*

Gibbs (Edward J.). — England and South Africa. In-8°, XIV + 151 p. *London, Longmans, Green.*

Hall (W. E.). — A Treatise on International Law. 3. ed. In-8, 812 p. *London, Frowde.*

Meiklejohn (J., M.D.). — A New History of England and Great Britain. With Maps and Tables. In-8, 310 p. *London, Simpkin.*

Napier (Sir W. F. P.). — History of the War in the Peninsula and in the South of France, from the Year 1807 to the Year 1814. With 55 Maps and Plans (Chandos Library.) 6 vol. *London, Warne.*

Palgrave (Reginald F. D.). — Oliver Cromwell, the Protector : An Appreciation based on Contemporary Evidence. In-8, XI-320 p. *London, Low.*

Ross (David). — Mnemonic Time Charts of English History, for Students and others; Showing at a glance, in Chronological Relation, the Kings of the Chief Anglo Saxon Kingdoms, A.D. 440-828; the Reigns from 828 to 1890; the Genealogy of the Royal Line; the Parliaments from 1510 to 1695, and Ministries from 1695 to 1890; the Civil and Foreign Wars; and a Selection of the Leading Men and Important General Events. In-8. *London, Stanford.*

Rutland (J. duke of) — Correspondence between the Right Hon William Pitt and Charles, Duke of Rutland, Lord Lieutenant of Ireland, 1781-1787. In-8, 186 p. *London, Blackwood and Sons.*

Thornto (Percy M.). — The Stuart Dy-

nasty : Short Studies of its Rise, Course and Early Exile. The latter drawn from Papers in Her Majesty's Possession at Windsor Castle. In-8, 500 p. *London, Ridgway.*

Wakeman (H. Offley). — Life of Ch. J. Fox (Statesmen Series). In-8, 220 p. *London, W. H. Allen.*

CANADA

Canada Français. — *Mars.* — **A. Gérin-Lajoie** : Dix ans au Canada, de 1840 à 1850 (suite).

Revue canadienne. — *Mars.* — **A. Lefranc** : Quelques pages de Garneau. — L'école historique

Marmier (X.). — Les États-Unis et le Canada. In-8°, 239 p. *Tours, Mame et fils.*

GRÈCE

Aristarchi-Bey. — Mémoires. 2 vol. et introd. in-12, Cl. 324-228 p. *Paris, Duval.*

Houssaye (H.). — Aspasie, Cléopâtre, Théodora. — In-18, IV-331, p. Paris, *C. Lévy.*

Λαμπάκη Γεωργίου, χριστιανικὴ ἀρχαιολογία τῆς Μονῆς Δαφνίου. *Athènes.*

Μαυρογιάννη Γερασίμου (E.). Ἱστορία τῶν Ἰονίων Νήσων (depuis 1757 jusqu'en 1815, avec une introduction contenant un exposé de l'histoire de ces îles, antérieure à cette période, 2 vol. in-8°. *Athènes.*

Neroutsos (T.) — Δελτίον τῆς Ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, 1er fascicule du 3e volume contenant Athènes chrétienne; histoire de l'Eglise d'Athènes jusqu'à la conquète franque (895-975). — Lettre de Nicolas, Patriarche de Constantinople à l'Émir de l'île de Crète. *Athènes.*

Paspati (Dr. A.) — Πολιορκία καὶ ἅλωσις τῆς Κωνσταντινουπόλεως (1453), in 8° avec plan. *Athènes.*

K. Παπαρρηγοπούλου, Ἱστορικαὶ πραγματεῖαι (vie du général Karaïskakis, — L'Hellénisme depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, — Vingt-cinq années de règne du roi Georges, Fréderic II, etc. etc.), In-8°, *Athènes.*

HAITI

La Selve (E.). — La République d'Haïti, ancienne partie française de Saint-Domingue; in-8°, 136 p. *Limoges, Ardant.*

ITALIE

(*Par M. le Dr Carlo Merkel*)

Archivio Giuridico. — *XLIV*, 4-5. — **Lupattelli** : Del contrabbando e della sua natura giuri lica.

Archivio Storico Italiano — *S. V. T. V, disp.* 2, 1890. — **Livi** (G.) : Lettere inedite di Pasquale de Paoli.

Archivio Storico Lombardo. — *S* 2, *XVII*, 1. — **Maspes** (A.) : Prammatica pel ricevimento degli Ambasciatori inviati alla corte di Galeazzo Maria Sforza, duca di Milano (1468-10 dicembre)

Archivio Storico per le Provincie Napoletane. — *XV*, 1 : **Schipa** (M.) : Carlo Martello (continuazione e fine, cfr. an. XIV, nn. 3-4).

Archivio Storico Siciliano. — *N. S., XIV.* — **Columba** (G. M.) : Il mare e le relazioni marittime tra la Grecia e la Sicilia nell'antichita. — **Sansone** (A. : La Sicilia nel trentasette.

Archivio Veneto. — *N. S., XIX*, fasc. 76. — **Errera** (C.) : I Crociati Veneziani in Terra Santa (dal Concilio di Clermont alla morte di Ordelafo Falier. — **Pinton** (P.) : Veneziani e Longobardi a Ravenna.

Bullettino della Sezione Fiorentina della Societa Africana. — *VI*, 1-2 : Trattati conclusi dall'Italia coll'Imperatore Menelik e col Sultano d'Aussa. — **Cavanna** (G.) : La spedizione dello Stanley.

Miscellanea Storica Romana od Archivio di Storia Medioevale ed Ecclesiastica. — *S. I, vol. III, fasc.* 1. — **Cristofori** : Memorie e documenti sul pontificato di Paolo IV.

Allcroft (A. H.) and **Masom.** — A history of Sicily, B. C. 491-289. In-8°, 176 p. *London, Clive.*

Amadei (Mich.) — Discorsi Commemorativi [Vittorio Emanuele, Giuseppe Garibaldi, Benedetto Cairoli, Quintino Sella, Guiseppe Mazoni, Terenzio Mamiani] *Roma, Forzani*, in-8, pp. 62.

Amato (Dom.) — Cenni biografici d'illustri uomini politici e dei più chiari scienziati, letterati ed artisti contemporanei italiani. Disp. 13-14. *Napoli, Marchese*, in-8, pp. 357-380, 380-400. L. 3 la dispensa.

Atri (d'Aless.). — L'Ottantanove nel Brasile. Traduzione dal portoghese. *Napoli, D'Auria*, in-16, pp. 91. L. 1.

Audo-Gianotti (P.) — Principali vicende storiche della Sicilia, *Noto, Zammit*, in-16, pp. 118, L. 1, 50.

Bacile (nons. Gal.). — Per Amedeo di Savoia : discorso. *Bari, Corriere delle Puglie*, in-8, pp. 40.

Ball (John). — Lettere due : 22 agosto, 3 marzo 1855. *Bassano, Roberti*, in 8, pp. 9.

Barberis (Tarsillo). — Cinque anni in Birmania : note. *Milano, Vallardi*, in 8, fig., pp. 201.

Bargoni (Ang.). — In morte di Amedeo di Savoia, duca di Aosta : commemorazione. *Venezia, Ancora*, in-8, pp. 39.

Battaglino (Joannes) et **Calligaris** (Maria-Joseph). — Indices Chronologici ad Antiquitates ital. medii aevi et ad Opera minora Lud. Ant. Muratorii. Operis moderamen sibi susceperunt Carolus Cipolla et Antonius Manno. Fascicolus II, *Torino, Bocca*, f. pp. 61-120, L. 3. 50 il fascicolo.

Belgrano (L. T.). — Aneddoti e ritratti Casanoviani. *Torino, la Letteratura editr.*, in-16 pp. 57.

Belluzzi (Raff.) e **Fiorini** (Vitt.).— Catalogo illustrativo dei libri, documenti ed oggeti esposti dalle provincie dell' Emilia e delle Romagne nel tempio del risorgimento italiano. (Esposizione regionale in Bologna, 1888), con riproduzioni di quadri e ritratti in fototipia. Libri e documenti, descritti a cura di Vittorio Fiorini. Vol. 1°, *Bologna, Zamorani-Albertazzi*, in-8, p. XIII-247.

Beltrami (Luca). — Un disegno originale del progetto delle fortificazioni di Milano nella prima metà del secolo XVI. *Milano, Bortolotti*, in-8, pp. 11.

Benadduci (Giov.). — La battaglia di Tolentino nell' anno 1815 : memorie, documenti, aneddoti. *Tolentino, Filelfo*, in-8, pp. 44.

Benvenuti (J. B.). — Quadri storici fiorentini [2]. *Firenze, succ. Le Monnier*, in-8, 169, L. 3.

Benvenuti (Léo). — Dizionario degli Italiani all'estero : opera postuma. *Firenze, Barbèra*, in-8, pp. 167.

Berchet (Gugl.). — Cristoforo Colombo e Venezia : Ricerca Storica. *Roma, tip. della Camera dei deputati*, in-8, pp. 15.

Bianco (Salv.). — Cenni biografici dei duchi di Savoia. *Palermo, Giliberti*, in-16, pp. XXVII-170, L. 3.50.

Bonetti (Antonmaria). — Da Bagnorea a Mentana : Storia dell' invasione garibaldina degli Stati della Chiesa nell' autunno del 1867 [3]. *Lucca, arciv.*, in-16, pp. 172, L. 1.

Buonanno (G.). — I due rarissimi globi di Mercatore nella biblioteca governativa di Cremona : notizia. *Cremona, Interessi Cremonesi*, in-8, pp. 39.

Brentari (Ott.). — Il principe Amedeo di Savoia, duca d'Aosta : due commemorazioni. *Verona, Drucker*, in-8, pp. 28.

Bruni (Leon). — La successione di Toscana e la corte di Modena : saggio d'uno studio storico. *Firenze, Passeri*, in-16, pp. 38.

Cais de Pierlas (E.). — Statuts et privilèges accordés au Comté de Vintimille et Val de Lantosque par les comtes de Provence. *Genova, Sordomuti*, in-4, pp. 128.

Cagni (P.) Amedeo di Savoia : discorso. *Piazza Armerina, Bologna la bella*, in-8, pp. 38.

Calligaris (Gius.). — Intorno al sepolcro di Adelaide di Susa : nota. *Torino, ed Clausen*, in-8, pp. 16.

Cantù (Ces.). — Storia universale [10]. Disp. 167-171, *Torino, Unione tipogr. editr.*, in-8, pp. 225-550.

Carreri (F. C.). — Regesti dei principali documenti della Casa di Dovara, conservati nell' archivio Gonzaga in Mantova : Spogli. *Cremona, ed. Maffezzoni* in-8, pp. 59, L. 1.

Castelli (E.). — Jacopo Castelli, ovvero una pagina della storia di Venezia nel 1848. *Venezia, d. Ancora*, in-8, pp. 83, L. 1.

Cerri (Aug.). — Amedeo di Savoia : conferenza. *Napoli, Gargiulo*, in-8, pp. 43.

Cuman (Melchiorre). — Commemorazione di Amedeo di Savoia, duca di Aosta. *Venezia, della Gazzetta di Venezia*, in 8. pp. 31.

Chiappelli (Demostene).—Per Benedetto Cairoli : discorso. *Civitanova Marche, Natalucci*, in-8, p. 20.

Comba (Em.). — Henry Arnaud : sa vie et ses lettres. *La Tour, Alpina*, in-8 fig., pp. 80, L. 1,25.

Corti (E.). — Studio bibliografico a proposito dei Ricordi del risorgimento italiano dal 1848 al 1889 di Vittorio Bacci : *Milano, ed. Brigola*, in-16, pp. 31.

Fabris (Cecilio). e **Zanelli** (Severino). — Storia della brigata Aosta, dalle origini ai nostri tempi. *Città di Castello, Lapi*, in-4 fig., p. 476 (edizione fuori di commercio).

Facchini (Didaco). — Biografia di Ugo

Bassi, con note ed appendici². *Bologna, Zanichelli*, in-16, pp. 227.

Filippi (Giov.). — Nuovi documenti intorno alla dominazione del duca d'Orleans in Savona (1394-97). *Genova, Sordo-Muti*, in-8, pp. 22.

Filippi (Giov.). — Il convegno in Savona tra Luigi XII e Ferdinando il Cattolico. *Savona, Bertolotto*, in-8, pp. 40.

Gasperini (Leop.) — Vita di Amedeo Ferdinando Maria, duca d'Aosta. *Vittoria, Valardi*, in-8, pp. 24.

Giarelli (F.). — Storia di Piacenza dalle origini ai giorni nostri. Vol. II. (ultimo). *Piacenza, Porta*, in-16, pp. 516, L. 5.

Giusti (Gius.). — Memorie inedite (1845-49), pubblicate per la prima volta con proemio e note da Ferdinando Martini. *Milano, Treves*, in-16, pp. LI-318, L. 5.

Gozzi (Daffroso). — Note alla buona sugli avvenimenti di Egitto e Sudan dal 1882 al 1885. *Firenze, Passeri*, in-8, pp. VI-521, L. 10.

Infessura (Stef.). — Diaro della città di Roma², ed. Oreste Tommasini (Istituto Storico Italiano). *Roma, Forzani*, in-8, pp. XXXI-337.

Jachino (Giov.). — Varietà tradizionali e dialettali Alessandrine, raccolte e illustrate. *Alessandria, Jacquemod*, in-8, pp. 179, L. 2.

Locascio (Fr.). — La falitta italica ribellione del 1848 e la invasione piemontese in Sicilia nel 1860. Vol. II, disp. 8. *Palermo, il Guttemberg*, in-8, pp. 129-192. L. 1 la dispensa.

Lombardo (Em.). — Discorso commemorativo di S. A. R. il principe Amedeo, duca di Aosta. *Modica, Avolio*, in-16, pp. 37.

Luise (De Gaspare). — Storia della prime rivoluzioni italiane comparate alla ultima presente. *Napoli, Priore*, in-8, pp. XVII-286.

Maccario (Seb.). — Cronologia storica della città di Cuneo dalla sua fondazione sino ai dì nostri. *Cuneo, Subalpina*, in-8, pp. 211.

Manfredi (C.) e **Cisotti** (L.). — Sua Altezza Reale Amedeo Ferdinando Maria, duca d'Aosta : ricordi storici. *Roma, Voghera*, in-8, pp. 87.

Maineri (B.-E.). — Le conchiglie del Torsèro e i Turchi al Ceriale. *Roma, Civelli*, in-8, pp. VIII-177, L. 3.

Masucci (Giov.). — Discorso pronunziato nell' occasione dei funerali del duca d'Aosta, celebrati in Serino. *Napoli, Bellisario*, in-8, pp. 24.

Mazzini (Gius.). — Ricordo della repubblica romana del 1849. *Perugia, Umbra*, in-16. pp. 16.

Merkel (Carlo). — Un quarto di secolo di vita comunale e le Origini della dominazione Angioina in Piemonte. *Torino, ed. Loescher*, in-4, pp. 181.

Mesurier (Le, E. A.). — Genoa her history as written in her buildings : five lectures. *Genova, Donath*, in-16, pp. 234.

Muratori (Ant. Lod.). — Lettere inedite al. p. Giuseppe Bianchini : contributo all'edizione dell'epistolario muratoriano per E. Celani. *Modena, Vincenzi*, in-8, pp. 73.

Nasi (Carlo). — Commemorazione de principe Amedeo di Savoia. *Piacenza d. Libertà*, in-16, pp. 29.

Negro (Giov.). — Ingresso dell'Imperatore Carlo v in Granata, li 4 giugno 1526 : lettera al padre Antonio [8 giugno 1526]. *Venezia, succ. Fontana*, in-4, pp. 15.

Panazza (Gae.). — Per il XII anniversario della morte di Vittorio Emanuele II : commemorazione. *Brescia, Unione tip.* in-8, pp. 23.

Perrens (F. T.). — Histoire de Florence depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la République (1434-1531) : T. 3, In-8°, 535 p. *Paris, Quantin*.

Piccione (Evr.). — Aurelio Saffi : discorso. *Bologna, Zamorani-Albertazzi*, in-8, pp. 21.

Rossetto (Vitt.). — L'ultimo soldato della serenissima repubblica Veneta. *Roma, Voghera*, in-8, pp. 33.

Rossi (Girol.). Il diritto di porto della città di Monaco e Nicolò Machiavelli. *Firenze, Cellini*, in-8, pp. 14.

Sacerdoti (Gior.). — In morte di Amedeo di Savoia, duca d'Aosta : Commemorazione. *Padova, Crescini*, in-8, pp. 31.

Sanuto (Marino). — I Diari. T. XXVII-XXVIII, fasc. 123-125, col. 305-690. *Venezia, Visentini*, in-4, L. 5 il fasc.

Scarfoglio (Ed.). — In Levante e a traverso i Balkani : note di viaggio. *Milano, Treves*, in-16, pp. VIII-245, L. 2, 50.

Segreto (Nunzio). — Nei solenni funerali di S. A. R. il principe Amedeo di Savoia, duca d'Aosta : orazione. *Patti, Paci*, in-4, pp. 21.

Sforza (Giov.). — Garibaldi in Toscana nel 1848 : ricordi. *Firenze, Carnesecchi*, in-8, pp. 36.

Sola (Andr.). — Impressioni d'un viaggio

nell'Africa italiana : conversazione. *Milano, Verri*, in-8, pp. 47.

Spagnoletti (R. O.) — Ruggiero, ultimo conte normanno di Andria : Studî. *Trani, Vecchi*, in-8, p. 62, L. 1.

Stanley (H. M.). — La liberazione d'Emin-Pascià narrata nelle sue lettere raccolte da J. Scott Keltie, segretario della r. società geografica di Londra, e pubblicate col permesso di Stanley. Traduzione italiana dall'originale inglese autorizzata dall'autore con un' appendice sui viaggi e le avventure del capitano Casati, dalle sue lettere. *Milano, Treves*, in-16, fig., pp. XVI-256, L. 1, 50.

Vassallo (Car.). — Matteo Prandone, difensore d'Asti nel 1526 contro Fabrizio Maramaldo : nota. *Torino, Clausen*, in-8, pp. 29.

Wattenbach (W.). — Le fonti storiche della Germania nel medio evo : versione delle pagine concernenti l'Italia, con permesso dell'autore, per L. Colini-Baldeschi. *Ascoli Piceno, Cardi*, in-8, pp. 71.

Vienna. — Lettere tre, 26 marzo 1836, 18 settembre 1837 e 15 ottobre 1841 al signor Giuseppe de Manzoni. *Belluno, Cavessago*, in-8, pp. 13.

Zambusi (Gust.). — XII Anniversario della morte di Vittorio Emanuele, 9 gennaio 1890. *Padova, Prosperini*, in-8, pp. 31.

MEXIQUE

Prescott (W. H.) — History of the Conquest of Mexico. 3 vols. In-8°. *London, Routledge.*

PORTUGAL

Portugal de Faria (G. de). — Considérations sur les limites des États ; In-8°, p. 136. *Paris, Balitout.*

RUSSIE

(Par M. B. Cordt.)

MAGASIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE IMPÉRIALE, *t. 70* : Relations diplomatiques de la Russie avec la France pendant l'époque de Napoléon Ier. T. I, 1800-1802. *Saint-Pétersbourg.*

ROUSSKAÏA MYSL. *Janvier.* — **W. Klïoutchewski.** Les éléments des diètes (Sobovy) de l'ancienne Russie.

ROUSSKAÏA STARINA. *Janvier.* — **Childer** : La Russie et ses relations avec l'Europe sous le règne d'Alexandre Ier. 1806 1815.

ROUSSKI ARCHIV. *Janvier.* — **Choumigorski** : L'impératrice publiciste (Catherine II).

RUSSISCHE REVUE. — *N° 4.* — A. **Brueckner** : Zur Geschichte des Russischen Hofes im XVII u. XVIII. Jahrh.

Andriewitch (B.). — Histoire de la Sibérie. I. *Saint-Pétersbourg.*

Batjouchkow (P.). — La Russie blanche et la Lithuanie. Le sort historique de ce pays. *Saint-Pétersbourg.*

Bilbassow (W.). — Histoire de Catherine II. T. I. *Saint-Pétersbourg.*

Bouczinski (P.). — La colonisation de la Sibérie et les mœurs de ses premiers colonisateurs. *Harcow.*

Diakonow (W.). — L'autorité des souverains moscovites. *Saint-Pétersbourg.*

Doubrovine (N.). — L'annexion de la Crimée par la Russie. T. IV. *Saint-Pétersbourg.*

Dutreuil de Rhins (J. L.). — L'Asie centrale (Thibet et régions limitrophes). In-4°, XVI-620 p.; Atlas, in-f°, 14 cartes. *Paris, Leroux.*

Edwards (H. S.). — The Romanoffs, Tsars of Moscow and Emperors of Russia. In-8°, 366 p. *London, W.H. Allen.*

Evarnitski (D.). — Essais sur l'histoire des cosaques Saporogues et de la Nouvelle-Russie. *Saint-Pétersbourg.*

Geisman (P.). — Le conflit slavo-turc (1876-1878) et son importance dans l'histoire de la question orientale. T. II, 1. *Saint-Pétersbourg.*

Golovatchev (P.). — Les députés de la Sibérie dans la grande commission (législative) de Catherine II. *Moscou.*

Herzen (A.). — Le peuple russe et son gouvernement ; in-8°. 42 p. Paris, *lib. de la Revue socialiste.*

Jasinski (A.). — Les œuvres du prince Kourbsky, comme matériaux historiques. *Kiew.*

Jurien de la Gravière. — Les Anglais et les Hollandais dans les mers polaires. I. II. *Paris.*

Krotkow (A.). — La marine russe sous Catherine II, de 1772-1783. *Saint-Pétersbourg.*

Leroy-Beaulieu (A.). — L'Empire des tsars et les Russes, 3e éd. — T. Ier : le pays et les habitants. In-8°. XVI-611 p. *Paris, Hachette.*

.·. — Lettres et documents de l'empereur Pierre-le-Grand. T. II, *Saint-Pétersbourg.*

Masslowski (O.). Der siebenjæhrige Krieg nach russischer Darstellung. I. Der Feldzug Apraxin's in Ostpreussen (1756-1757). Uebersetzt von A. von Drygalski. In-8, XVI-358 p. *Berlin, Eisenschmidt.*

Morfill (W. R.). — Russia. With Maps and Illusts. (Story of the Nations.) XXI-394 p. *London, T. Fisher Unwin.*

Ordine (K.). — La conquête de la Finlande. T. I. 2. *Saint-Pétersbourg.*

Ovsjannikow. — La ville de Tver au XVIIe siècle. *Tver.*

Pollmann (H.). — Beitrag zur aeltesten Geschichte des Kosakentums. *Muenchen.*

.·. — Recueil des documents historiques, tirés des archives de la chancellerie de S. M. Impériale. T. II. *Saint-Pétersbourg.*

.·. — Recueil des traités actuels, conclus par la Russie avec les puissances étrangères. T. II. *Saint-Pétersbourg.*

Spassovitch (W.). — Œuvres. T. 1.-3. *Saint-Pétersbourg.*

Tatichtchew (S.). — Matériaux pour servir à l'histoire de la diplomatie russe. *Saint-Pétersbourg.*

Id. — Causeries diplomatiques sur la politique extérieure de la Russie. I. année. *Saint-Pétersbourg.*

Tchetchouline (N.). — Les villes de la Moscovie au XVIe siècle. *Saint-Pétersbourg.*

Stroukow (D.). — Archives de l'Artillerie russe. T. I. *Saint-Pétersbourg*, 1889.

Wesselowsky (N.). — Annales des relations diplomatiques et commerciales entre la Perse et la Russie moscovite. *Saint-Pétersbourg.*

Id. — L'ambassade du capitaine d'artillerie I. Ounkowsky auprès le Choun-Taitchi-Tsevan-Rabtan de la Dsoungarie. 1722-1724. *Saint-Pétersbourg.*

SAINT-SIÉGE

Leclère (Léon). — Rapports de la papauté et de la France sous Philippe III (1270-1285). In-8°, 146 p. *Bruxelles, Lamertin.*

Pastor (L.) — Geschichte der Päpste seit dem Ausgang d. Mittelalters. Mit Benutzg. d. päpstl. Geheim-Archives u. vieler anderer Archive. — 2 Bd. Geschichte d. Päpste im Zeitalter der Renaissance bis zum Tode Sixtus IV. *Freiburg i. Br., Herder.*

.·. — Spicilegio Vaticano di documenti inediti e rari, estratti dagli archivî e dalla biblioteca della sede apostolica per cura di alcuni degli addetti ai medesimi. Vol. I. fasc. 1 °. *Roma, Loescher*, in-8, pp. 168.

Stead (William T.). — The Pope and the New Era : Being Letters from the Vatican in 1889. In-8°, p. 250. *London, Cassell.*

SUÈDE

Fay (F. R.). — Königin Christine von Schweden, die Tochter Gustav Adolfs. In-12, 40 p. *Barmen, Klein.*

Le Gérant : E. LEROUX.

LA TRAITE DES NOIRS

ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

I. — La conférence, réunie à Berlin en 1884-85, a renouvelé les déclarations émises en 1815 et en 1822 contre la traite des noirs. Ce fut cette fois plus qu'une déclaration : ce fut un engagement qui lie les Puissances signataires de l'Acte général.

L'engagement résulte de deux articles ; nous reproduisons ces articles *in extenso* :

Article VI. — *Toutes les Puissances qui exercent des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires (le bassin conventionnel du Congo) s'engagent à veiller à la conservation de populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'exercice, et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs. Elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalité ni de culte, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées ou organisées à ces fins.*

Article IX. — *Conformément aux principes du droit des gens, tels qu'ils sont reconnus par les Puissances signataires, la traite des esclaves étant interdite, et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissent des esclaves à la traite devant être également considérées comme interdites, les Puissances qui exerceront des droits de souveraineté ou une influence dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo déclarent que ces territoires ne pourront servir ni de marché ni de voie de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit. Chacune de ces Puissances s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et pour punir ceux qui s'en occupent.*

Résumons ce qui s'est passé depuis 1885.

II. — Quelques années après, le pape Léon XIII, qui venait de flétrir la traite dans une encyclique adressée aux évêques du Brésil, disait en réponse à un pèlerinage africain :

« Nous avons invité et vivement engagé tous les gouvernements à mettre un terme au hideux trafic appelé la traite des nègres, et à employer tous les moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le genre humain. »

Chargé spécialement par le pape de porter l'écho de sa parole, le cardinal Lavigerie, par la prédication et par la correspondance, adressa aux populations chrétiennes et à plusieurs gouvernements de vives instances en faveur des noirs.

Enfin, en 1890, sur l'initiative de la reine d'Angleterre et du roi Léopold, souverain de l'État libre du Congo, les Puissances signataires de l'Acte général de Berlin envoyèrent des plénipotentiaires à une conférence qui fut tenue à Bruxelles. Il s'agissait de s'entendre sur les mesures à prendre en commun à l'effet de réaliser l'engagement contracté en 1885.

II. — La *Revue d'Histoire diplomatique*, lorsque tous les documents officiels seront documents d'histoire, publiera un exposé des délibérations et des résolutions de Bruxelles; mais il n'est pas inutile de faire précéder cet exposé d'une étude historique sur les antécédents de la question.

Et, en effet, plus de quarante ans avant la réunion des congrès de 1814 et de 1815, l'une des plus grandes Puissances coloniales édictait déjà des dispositions à l'encontre de la traite. Depuis l'année 1772 jusqu'à la veille même de la conférence tenue en 1890, la plupart des États possesseurs de colonies ont pris des mesures sur leur propre territoire ou contracté entre elles des engagements antiesclavagistes. Ces mesures et ces engagements sont en quelque sorte la genèse de l'œuvre commune entreprise en 1885. L'histoire, qui en est très remplie et quelque peu oubliée, forme une introduction naturelle et nécessaire à l'exposé de la situation que la conférence de Bruxelles vient de consacrer.

A. D'AVRIL.

I

La traite des noirs a sévi surtout depuis le XVIe siècle [1] ; les Espagnols et les Portugais, puis les autres Puissances coloniales, ont utilisé les bras des travailleurs africains dans leurs possessions d'Amérique. La profession de négrier était une des plus lucratives qu'on pût adopter ; on ne prenait aucun soin pour effectuer dans de bonnes conditions le transport des noirs, dont la moitié périssait en route. Depuis un siècle à peine, ce trafic a excité l'indignation des philanthropes.

En 1772, une loi anglaise conféra la liberté à tout esclave qui mettrait le pied sur le sol britannique. En 1787, une société anglaise fonda, avec 400 noirs délivrés, la ville de Freetown à Sierra-Leone [2]. Pendant la guerre d'Amérique, les Anglais promirent la liberté à tout esclave qui prendrait parti contre les insurgés. En 1807, l'importation des noirs dans les colonies anglaises fut interdite.

Le 30 mai 1814, la France signa avec la Grande-Bretagne un traité portant que « S. M. T. C. partageant, sans réserves, tous les sentiments de S. M. B. relativement à ce genre de commerce, que repoussent, et les principes de la justice naturelle, et les lumières des temps où nous vivons, s'engage à unir au futur Congrès tous ses efforts à ceux de S. M. B. pour faire prononcer

1) Une liste des traités, accompagnée d'extraits et d'analyses, se trouve dans le *Recueil manuel et pratique des traités, conventions et autres actes diplomatiques*, par MM. de Martens et de Cussy (1849, t. V, p. 436 et suiv.).

2) *Deutsche Kolonialzeitung*, n° 19, 11 mai 1889.

par toutes les Puissances de la chrétienté, l'abolition de la traite des noirs, de sorte que ladite traite cesse universellement, comme elle cessera définitivement et dans tous les cas, de la part de la France dans un délai de cinq années ; et qu'en outre, pendant ce délai, aucun trafiquant d'esclaves n'en puisse importer ni vendre ailleurs que dans les colonies de l'État dont il est sujet. »

Les Puissances représentées au Congrès de Vienne signèrent, le 8 février 1815, une déclaration contre la traite, conçue en termes élevés ; mais les plénipotentiaires reconnurent « en même temps que cette déclaration générale ne saurait préjuger le terme que chaque Puissance en particulier pourrait envisager comme le plus convenable pour l'abolition définitive du commerce des nègres ».

Forte de cette déclaration de principe, l'Angleterre fit tous ses efforts pour obtenir des autres États la conclusion de conventions contre la traite des noirs. Elle désirait surtout obtenir, pour les croiseurs britanniques affectés à ce service, le droit de visiter les autres navires, à charge de réciprocité. La supériorité de la marine britannique lui permettait d'entretenir un nombre de croiseurs assez considérable pour que le droit de visiter cessât presque d'être réciproque, étant presque toujours exercé par les Anglais, et donnant lieu de leur part, quelquefois, à des enquêtes gênantes pour le commerce, même régulier.

Voici la liste des traités contenant des dispositions relatives à la traite, qui ont été passés depuis 1814 :

28 août 1814. Grande-Bretagne, Espagne.

22 janvier 1815. Grande-Bretagne, Portugal. (Ce traité déclare illégal le commerce de la traite dans toutes les parties de l'Afrique, au nord de l'équateur, mais l'autorise en principe quand il s'agit d'alimenter les possessions transatlantiques de la couronne de Portugal.)

28 juillet 1817. Grande-Bretagne, Portugal. (Cette convention additionnelle autorise la *recherche réciproque* par les croiseurs, dans quelque latitude ou longitude qu'ils se trouvent.)

23 septembre 1817. Grande-Bretagne, Espagne. (Cette Puissance s'engage à abolir la traite. Les croiseurs anglais auront un

droit limité de recherche ; la Grande-Bretagne accorde une indemnité de 2,000,000 fr. pour les pertes éprouvées par les bâtiments négriers.) Le roi d'Espagne rendit le 19 décembre 1817 un décret pour l'exécution de cette convention.

4 mai 1818. Grande-Bretagne, Pays-Bas. (« Les vaisseaux de leurs marines qui seront munis d'instructions spéciales, pourront visiter tels navires marchands des deux nations qui, sur des présomptions raisonnables, seraient suspects d'avoir des esclaves à bord, destinés pour un commerce illicite, et dans le cas seulement qu'ils trouveraient de pareils esclaves à bord, ils pourront arrêter et amener les navires, afin d'être mis en jugement par devant les tribunaux établis pour cet objet. ») — Ce droit ne pourra être exercé dans les mers européennes ; les deux Puissances se communiqueront les noms des croiseurs spécialement commissionnés ; le nombre de ces navires ne pourra excéder douze ; deux cours de justice mixtes seront établies, l'une dans les possessions coloniales du roi des Pays-Bas, l'autre sur les côtes d'Afrique.)

10 décembre 1822. Article supplémentaire au traité anglo-espagnol du 23 septembre 1817. (Les navires négriers espagnols seront passibles de saisie, même en l'absence de tout esclave à bord, s'il est démontré que des noirs y ont été embarqués avec l'intention de les faire servir à un trafic illégal.)

31 décembre 1822. Article additionnel au traité anglo-hollandais.

25 janvier 1823. Nouvel article additionnel à ce traité. (Déclarant de bonne prise le navire pris sur ou près de la côte d'Afrique, qui offrira, dans son appropriation et son équipement, des particularités de nature à prouver qu'il a été construit en vue de la traite ; s'il a ses écoutilles en caillebotes ou treillis, ouvertes au lieu de les avoir fermées, comme le sont d'ordinaire celles des navires marchands ; — s'il a plus de cloisons à fond de cale ou sur le pont, qu'il n'en faut à un navire marchand ; — s'il a à bord des ais en réserve, déjà appropriés ou de nature à l'être, pour poser aisément un second pont mobile, ou pont négrier ; — s'il a à bord des chaînes, des entraves ou des menottes ; — s'il a une quantité exorbitante d'eau en barriques ou en cuves, ou de

barriques à eau, ou de baquets à portions ; — s'il a deux chaudières de cuivre ou une seule d'une grandeur exorbitante ; — s'il a une quantité extraordinaire de riz ou de maïs. — Un article additionnel a été signé le 7 février 1837.)

16 mars 1823. Grande-Bretagne, Portugal. (Articles additionnels).

6 novembre 1824. Grande-Bretagne, Suède. (Le gouvernement suèdois avait rendu le 7 février 1823, une ordonnance contre la traite. Le traité du 6 novembre 1824, comme celui de 1818 entre l'Angleterre et le Pays-Bas, établit le droit de visite et institue des commissions mixtes.)

Février 1825. Le gouvernement de Buenos-Ayres, qui avait assimilé le commerce des noirs à la *piraterie* et l'avait déclaré passible des mêmes peines, s'engagea, par un traité d'amitié avec l'Angleterre, à contribuer à l'extinction totale de la traite.

18 avril 1825. Grande-Bretagne et République de Colombie (divisée depuis en trois États, Nouvelle-Grenade, Équateur, Venezuela).

2 octobre 1826. Note remise par le ministre des Affaires étrangères de Portugal au ministre d'Angleterre à Lisbonne. (Le Portugal s'engage à interdire la traite aux sujets portugais et à coopérer à sa suppression.)

23 novembre 1826. Grande-Bretagne, Brésil. (Celui-ci se reconnaît lié par les dispositions du traité anglo-portugais de 1817.) La traite continua cependant, bien que, le 7 novembre 1831 et le 12 avril 1832, l'empereur Dom Pedro ait publié deux décrets ordonnant que tout esclave importé au Brésil serait libre, et que les bâtiments arrivants seraient soumis à des recherches, en vue de s'assurer de l'exécution du décret de 1831.

II

Le traité anglo-français de 1831 marque le commencement d'une période nouvelle. Ce fut l'origine et le modèle des traités ultérieurs, et le point de départ des mesures qui ont fait disparaître la traite de la côte occidentale d'Afrique.

La loi du 25 avril 1827, relative à la répression de la traite des nègres, a prononcé des peines contre ceux qui se seraient livrés au trafic de la traite des noirs, ou qui y auraient sciemment participé. La loi du 4 mars 1831 a ensuite édicté des peines contre ceux qui ont armé ou fait armer un navire dans le but de se livrer à la traite des noirs et contre ceux qui ont participé à l'armement.

Le traité du 30 novembre 1831 permit aux bâtiments *commissionnés à cet effet, dont le nombre serait fixé chaque année par une convention spéciale,* d'exercer le droit de visite réciproque dans certains parages : 1° le long de la côte occidentale d'Afrique, depuis le Cap-Vert jusqu'à la distance de 10 degrés au sud de l'équateur, c'est-à-dire du 10e degré de latitude méridionale au 15e degré de latitude septentrionale jusqu'au 30e de longitude occidentale à partir du méridien de Paris ; — 2° tout autour de l'île de Madagascar, dans une zone d'environ vingt lieues de largeur ; — 3° à la même distance des côtes de l'île de Cuba ; — 4° à la même distance des côtes de l'île de Porto-Rico ; — 5° à la même distance des côtes du Brésil. « Le nombre des bâtiments pourra n'être pas le même pour l'une et l'autre nation, mais dans aucun cas *le nombre des croiseurs de l'une ne devra être de plus du double de celui des croiseurs de l'autre.* Les noms des bâtiments et ceux de leurs commandants seront communiqués par chacun des gouvernements contractants à l'autre, et il sera donné réciproquement avis de toutes les mutations qui pourront survenir parmi les croiseurs. Toutes les fois qu'un des croiseurs aura poursuivi et atteindra comme suspect un navire de commerce, le commandant, avant de procéder à la visite, *devra montrer au capitaine les ordres spéciaux qui lui confèrent le droit exceptionnel de visite, et lorsqu'il aura reconnu que les expéditions sont régulières et les opérations licites, il fera constater sur le journal du bord que la visite n'a eu lieu qu'en vertu desdits ordres.* » Les croiseurs devaient être investis d'un signe spécial « dont il ne sera donné connaissance à aucun autre bâtiment étranger à la croisière ». Les navires capturés devaient être remis sans délai à leur juridiction nationale.

En lisant ce traité, on voit les garanties nombreuses dont on avait voulu entourer le droit de visite. On craignait que l'Angleterre, ayant une grande supériorité maritime, ne profitât de ce droit pour molester nos navires de commerce, et on avait multiplié les précautions. Ceux qui s'indignaient, sous la monarchie de Juillet, contre l'exercice du droit de visite réciproque, n'avaient peut-être pas bien lu les traités qui le confèrent; on est porté à s'imaginer qu'en vertu de ce droit, un navire de guerre anglais quelconque pouvait, sans commission spéciale, n'importe où, arrêter tout navire français ; ainsi compris, le droit de visite constituerait en effet, au profit de l'Angleterre, une hégémonie scandaleuse, mais il ne s'est jamais agi de cela ; en principe, d'ailleurs, le droit était réciproque, et si la France n'entretenait pas autant de croiseurs que la Grande-Bretagne, la convention limitait le nombre de ceux de cette Puissance.

Un arrangement nouveau, du 22 mars 1833, compléta le traité de 1831, particulièrement au point de vue de la remise des navires capturés à leur juridiction nationale. L'article 6 posait des présomptions identiques à celles du traité anglo-danois de 1823. Les articles 8 et 9 soumettaient à des dommages-intérêts les officiers qui, dans l'exercice du droit de visite, se seraient rendus coupables d'abus ou de vexations. A cette convention était jointe une annexe déterminant avec précision les règles que devaient suivre les croiseurs en ce qui concernait la visite des navires suspects, leur arrestation, leur remise, *ainsi que celle des esclaves délivrés*, aux autorités de la nation (à Gorée, à la Martinique, à Bourbon, à Cayenne, à Bathurst, à la Jamaïque, au Cap ou à Demerary, suivant les points où auraient été capturés les négriers).

Un grand nombre de Puissances ont accédé aux conventions de 1831 et 1833. Ce sont: le Danemark (26 juillet 1834), la Sardaigne (8 août 1834 ; un article additionnel du 8 décembre 1834 a déterminé les points où seraient débarqués les esclaves trouvés à bord des négriers); les villes hanséatiques (9 juin 1837); les Deux-Siciles (14 février 1838); Haïti (23 décembre 1840).

Ces Puissances, en accordant à la France et à l'Angleterre le

droit de visite, à charge de réciprocité, ne se sont pas engagées à entretenir des croiseurs dans toutes les stations. Le droit de visite n'en devait pas moins exister au profit des deux autres Puissances ; c'est ce qui fut dit notamment par les gouvernements des Deux-Siciles et d'Haïti. L'Angleterre est encore liée vis-à-vis du Danemark et d'Haïti par les traités de 1831 et 1833, et réciproquement. En ce qui concerne la France, il faut se reporter aux instructions données aux capitaines des croiseurs, qui sont annexées à la convention franco-anglaise de 1845, modificative des traités de 1831 et de 1833.

L'Angleterre était liée à l'Italie par l'adhésion de la Sardaigne aux traités de 1831 et 1833, car on sait qu'en 1860 tous les traités conclus par le gouvernement piémontais avec les autres Puissances ont été déclarés applicables au nouveau royaume d'Italie, mais tout récemment les cabinets de Londres et de Rome ont conclu un nouvel accord.

Le gouvernement britannique, en même temps qu'il obtenait l'accession de quelques Puissances aux traités conclus avec le gouvernement de Louis-Philippe, avait signé des traités spéciaux avec l'Espagne (28 juin 1835, pour confirmer celui de 1817 ; les Cortès ont voté en 1844 une loi pour l'exécution de ce traité) ; avec le Pérou et la Bolivie (5 juin 1837 et 25 septembre 1840, analogue à celui de 1817 et de 1835 avec l'Espagne) ; avec le Chili (19 janvier 1839 et 7 août 1841, analogues à ceux de 1831 et 1833); avec le Venezuela (15 mars 1839, droit de visite) ; avec la République Argentine (24 mai 1839, droit de visite ; juridiction nationale) ; avec l'Uruguay (13 juillet 1839, droit de visite ; commissions mixtes) ; avec le Texas (16 décembre 1840, analogues à ceux de 1831 et 1833) ; avec le Mexique (24 février 1841, droit de visite ; juridiction nationale ; la traite est assimilée à la piraterie).

Sauf la France et l'Angleterre, les grandes Puissances n'avaient pas pris des mesures contre la traite, ni signé de traités en vue de concourir à sa répression. Les États-Unis n'ont pas voulu admettre le *droit de visite*. Le 4 octobre 1834, le secrétaire d'État des Affaires étrangères fit connaître le refus de son gouvernement d'accéder aux conventions de 1831 et de 1833. « Il a été résolu

qu'on ne prendrait part à aucune convention relative à la traite; on a la conviction qu'en mettant sincèrement à profit les moyens qu'il possède pour découvrir et punir les citoyens de l'Union qui violeraient les lois, le gouvernement s'acquitterait mieux de ce qu'il doit au peuple des États-Unis et aux intérêts du monde. »

La Prusse, l'Autriche et la Russie crurent qu'au lieu d'accéder purement et simplement aux traités anglo-français, elles feraient mieux de conclure une convention nouvelle à laquelle toutes les Puissances pourraient participer. Nous n'avons pas à refaire l'histoire de ce traité, après le récit si intéressant de M. Thureau-Dangin.

Les plénipotentiaires des cinq grandes Puissances signèrent, le 20 décembre 1841, un traité célèbre. Ce traité contenait des dispositions analogues à celles des conventions précédentes : droit de visite, présomptions contre les navires présentant certaines particularités, assimilation de la traite à la piraterie. Le nombre des vaisseaux n'était pas limité.

A ce traité était joint le texte d'instructions données aux croiseurs relativement à la visite, à la saisie, à la remise du navire capturé, à sa juridiction nationale en des ports déterminés.

Lorsque ce traité fut signé, la France était sous le coup de l'émotion causée par la signature du traité du 20 juillet 1840. L'opinion publique était très irritée contre les Anglais; la Chambre des députés émit un vote contre la ratification du traité.

L'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la Russie avaient ratifié le traité le 19 février 1842. La France restait liée par les traités de 1832 et de 1833.

Une nouvelle convention fut signée, le 29 mai 1845 : « Considérant que les conventions de 1831 et de 1833 ont atteint leur but, en prévenant la traite des noirs sous les pavillons français et anglais, mais que ce trafic odieux subsiste encore, et que lesdites conventions sont insuffisantes pour en assurer la suppression complète, S. M. le Roi des Français ayant témoigné le désir d'adopter des mesures plus efficaces, etc... », la France s'engage à employer vingt-six croiseurs au moins sur la côte occidentale d'Afrique, l'Angleterre vingt-six au moins sur cette même côte,

et le nombre qu'elle estimerait nécessaire sur la côte orientale. Le droit de visite était supprimé, et les officiers des deux nations étaient engagés à se concerter. La durée de la convention était fixée à dix ans.

Les instructions données aux capitaines des croiseurs étaient jointes au texte du traité de 1845. Celles qui furent données aux officiers français disaient notamment : « Le devoir de chacun, à bord des croiseurs des deux nations, sera, tout en maintenant l'indépendance réciproque, de s'entr'aider constamment dans l'exécution des ordres supérieurs, et de se communiquer toutes les informations utiles au succès des dispositions adoptées en tout ce qui se rattache à la répression du trafic des esclaves. »

« Quant aux navires de commerce et aux croiseurs portant le pavillon des autres nations dont les gouvernements ont successivement conclu avec la France des conventions basées sur le principe du droit de visite, et conformes aux traités de 1831 et de 1833, il n'y a rien de modifié à l'état de choses réglé par ces actes, et vous aurez à exécuter, pour ce qui les concerne, les instructions générales précédemment émanées de mon département. Je me borne donc à vous rappeler ici que ces pays sont la Sardaigne, la Toscane, les Deux-Siciles, la Suède, le Danemark et les villes hanséatiques. »

Les instructions rappelaient qu'en vertu des principes du droit des gens, les navires suspects de *piraterie*, quel que fût le pavillon porté par eux, pouvaient être arrêtés par les croiseurs : la traite n'était pas assimilée à la piraterie à cet égard. Mais « la loi du 12 avril 1825 sur la piraterie considère comme pirates, non seulement les équipages des navires armés qui se livrent à des actes de déprédation, mais ceux qui naviguent sans papiers de bord ou avec des papiers qui ne justifient pas la régularité de l'expédition, ou, enfin, avec des *commissions* émanées de plusieurs Puissances ou États différents, le mot *commission* étant entendu ici non seulement des lettres de marque en temps de guerre, mais des expéditions délivrées aux navires marchands en temps de paix... ». Les croiseurs étaient autorisés à visiter les navires suspects de piraterie, et cette disposition corrigeait les inconvé-

nients que pouvait avoir la suppression du droit de visite; la plupart du temps, en effet, les négriers qui, comme tels, n'auraient pas été soumis à ce droit, l'étaient comme pirates, soit qu'ils se livrassent à des actes de brigandage, soit qu'ils eussent à bord « des papiers émanés, en apparence, de plusieurs gouvernements différents, des rôles d'équipages faux qui leur permissent de se donner, suivant l'occurrence, pour appartenir tantôt à une nation, tantôt à une autre ».

« Vous n'oublierez pas, disaient les instructions, qu'en pareil cas les soupçons doivent être réels et graves ; que la vérification de la nationalité des navires et de la régularité de l'expédition, si le cas échet, doit être limitée aux mesures strictement nécessaires pour atteindre ce but, et que toute arrestation, opérée légèrement, et avec un déploiement de forces et des procédés que les circonstances ne justifieraient pas, serait, de votre part, un acte répréhensible et qui pourrait donner ouverture à des réclamations fondées.

« La loi du 12 avril 1825 ne considère pas comme un acte de piraterie le simple fait d'arborer un pavillon qu'on n'a pas le droit de porter : c'est néanmoins un acte contraire au droit des gens, un acte frauduleux et qui, s'il était toléré, rendrait impossible toute police de la mer, toute surveillance des bâtiments de guerre sur les bâtiments marchands, même celle qu'un croiseur est appelé à exercer sur les navires de sa propre nation.

« S'il suffisait, pour qu'un navire français chargé de noirs échappât à votre vigilance, qu'il arborât le pavillon d'une autre nation, si ce simple fait le rendait pour vous inviolable, lors même que vous auriez la certitude qu'il est français, qu'il fait la traite des noirs et que le pavillon qu'il porte est usurpé, toute croisière deviendrait inutile, vous ne pourriez ni réprimer le commerce prohibé ni protéger le commerce licite.

« Lors donc que vous aurez lieu de soupçonner quelque fraude de cette nature, vous pourrez vérifier la nationalité du bâtiment suspect. Si vos soupçons se trouvent fondés, si le bâtiment suspect se trouve être en effet, ou français ou soumis à votre surveillance en vertu des traités actuellement en vigueur, et si ce

navire est également engagé dans la traite des noirs, vous n'hésiterez pas à l'arrêter. Aucune nation ne serait fondée à réclamer pour son pavillon le droit de protéger les crimes et de soustraire les criminels qui lui sont étrangers au châtiment qui leur est dû. Si vos soupçons, au contraire, ne sont pas fondés, si le navire suspect appartient *bona fide* à la nation dont il porte le pavillon, vous n'hésiterez pas à le relâcher sur-le-champ, *sauf à donner avis du fait aux croisières qui auraient le droit de l'arrêter.* »

Il a dû arriver souvent qu'en vertu de ces instructions, on arrêtât des négriers étrangers, tout négrier étant suspect de piraterie, et que, fussent-ils reconnus innocents du fait de piraterie, on s'arrangeât de manière à prolonger la visite de manière à ne les relâcher qu'au moment où ils seraient à portée du croiseur de leur nation ayant seul droit de les retenir.

Le gouvernement britannique donna des instructions analogues à ses officiers ; en leur permettant de vérifier la nationalité des navires suspects d'arborer un pavillon français ou autre, il les invitait à montrer à cet égard toute la prudence nécessaire et leur faisait des recommandations minutieuses, de nature à éviter tout fait blessant pour la susceptibilité des autres États. « L'officier qui abordera le navire étranger devra..... si ce dernier appartient réellement à la nation dont il porte les couleurs et n'est pas, par conséquent, susceptible d'être soumis à la visite, le quitter immédiatement, offrant de spécifier sur les papiers de bord le motif qui lui a fait soupçonner sa nationalité et le *nombre de minutes* pendant lequel le vaisseau aura été retenu pour cet objet. »

Nous avons encore à citer, parmi les traités relatifs à la traite, celui que l'Angleterre et le Portugal ont conclu, le 3 juillet 1842 (droit de visite réciproque, commissions mixtes, présomptions contre les navires présentant des particularités de construction ; — d'après un règlement additionnel, les nègres libérés doivent être remis au gouvernement auquel appartient le croiseur qui a fait la capture ; ces nègres seront mis en apprentissage ou entretenus au frais de l'État). Le traité conclu entre les États-Unis et

la Grande-Bretagne, le 9 août 1842, est analogue au traité anglo-français de 1845 ; chacun des deux États entretiendra, sur la côte d'Afrique, des croisières qui agiront de concert, tout en restant indépendantes l'une de l'autre.

D'autre part, le 3 décembre 1839, le pape Grégoire XVI a, par une bulle, condamné le trafic des esclaves. Une loi grecque, du 13 mars 1841, a interdit aux sujets hellènes toute participation à la traite, que prohibent aujourd'hui les lois de tous les pays civilisés.

III

Elle doit continuer cependant tant que les marchands d'esclaves trouvent des débouchés. La suppression de la traite et celle de l'esclavage doivent être deux mesures connexes. Le vicomte de Meaux a, dernièrement (*Correspondant*, 25 mars 1889), fait le tableau de l'abolition de l'esclavage dans tous les États chrétiens (colonies anglaises, 1833 ; françaises, 1848 ; États-Unis, 1865 ; etc.). Le Brésil a suivi, en 1888, l'exemple donné par les autres Puissances.

En 1855, la France et l'Angleterre n'ont pas jugé nécessaire de renouveler le traité de 1845. Chacune de ces Puissances réprime les faits de traite comme il lui convient.

Il est certain que, grâce aux mesures prises depuis près d'un siècle et surtout depuis une soixantaine d'années, le nombre des esclaves transportés par mer a considérablement diminué. Non seulement, l'abolition de l'esclavage dans la plupart des pays civilisés a fermé aux négriers leurs plus importants débouchés, mais les risques qu'ils courent en transportant leurs captifs leur inspirent quelque prudence.

C'est sur la côte orientale d'Afrique que la traite sévit encore aujourd'hui. Elle a été longtemps très active entre le continent et les pays voisins, Madagascar, les Comores, l'Arabie, Zanzibar. C'est surtout à partir du règne de Saïd (1806-1859) que Zanzibar est devenu le plus grand marché d'esclaves du littoral. Les marchands arabes formaient des caravanes qui, traversant de gré ou

de force le pays des petits souverains noirs, allaient jusqu'aux grands lacs, et dont les étapes étaient de grands marchés, Zungomero, Mpouapoua, Kazeh, Oujiji. C'était à dos d'esclaves que les marchandises étaient transportées. Les Arabes, pénétrant de plus en plus loin dans l'intérieur, y portèrent avec eux tous les maux de la traite. L'extension du mouvement commercial eut pour conséquence l'accroissement du nombre des esclaves employés par les caravanes ; au delà même des grands lacs, des battues furent organisées par les traitants pour rassembler des troupeaux d'esclaves. Ces esclaves n'étaient pas seulement des porteurs ; c'étaient aussi, par eux-mêmes, des marchandises qui trouvaient toujours leur acheteur, et dont le prix de revient était minime. Au lieu de les vendre aux Européens, qui n'en demandaient plus pour leurs colonies, on les livrait soit aux négriers, qui les transportaient à Madagascar ou en Arabie, soit au sultan de Zanzibar lui-même et aux planteurs arabes des îles de Zanzibar, de Pemba, de Lamou. Depuis 1840, le sultan dirigeait lui-même les riches plantations de Zanzibar, et il y employait plusieurs milliers d'esclaves, dont la mortalité annuelle était de 22 à 30 0/0 (en 1862). Les acheteurs étrangers y venaient chercher, dans l'île, 10 à 15,000 esclaves par an. En 1872, 25,000 esclaves furent importés de Quiloa à Zanzibar et à Pemba.

L'Angleterre qui, depuis quelques années, avait pris une influence prépondérante dans le sultanat, a demandé au sultan d'abolir la traite, tout en maintenant l'institution de l'esclavage ; de sorte que l'hérédité fut la seule cause d'esclavage. La présence d'une escadre britannique ne permit pas au sultan de refuser.

Le traité du 5 juin 1873 porte que tout bâtiment engagé dans le transport ou la conduite des esclaves pourra être saisi et condamné par les officiers de marine ou autres agents et par les tribunaux autorisés à cet effet par S. M. B. Le Sultan prend l'engagement que tous les marchés publics ouverts dans ses États pour l'achat et la vente des esclaves *importés* seront entièrement fermés.

Comme le fait remarquer M. Paul Fontin (*Revue bleue*, 4 mai

1879), « les marchés à esclaves, destinés à l'importation, cessèrent d'être publics pour devenir clandestins. La vente des esclaves dits domestiques continua au grand jour, si bien qu'il n'y eut que le trésor de ce pauvre Bargach qui perdit à l'affaire ». Jusque-là, les courtiers, en arrivant à la côte, payaient une première taxe de 10 fr. par tête de noir ; alors seulement ils pouvaient embarquer leur marchandise pour Zanzibar ; là, seconde taxe de 10 fr., dite *d'entrée*. Enfin, le noir vendu et embarqué à Zanzibar acquittait une taxe de 10 fr., dite de sortie. Les agents du sultan en percevaient encore une lorsque les esclaves étaient vendus à la criée sur le marché public.

C'est seulement en 1875, au retour d'un voyage qu'il fit en France et en Angleterre, que Saïd-Bargach se décida à assurer l'exécution du traité de 1873.

Des tribunaux ou vice-amirautés ont été établis au cap de Bonne-Espérance, à Madagascar et à Aden pour juger les marins arabes arrêtés. « Leur rôle est passif, dit l'amiral Fleuriot de Langle. L'amirauté anglaise a prescrit aux croiseurs de la côte orientale d'Afrique de détruire les boutres qui ne pourraient tenir la mer, et la validation de ces prises se poursuit devant la cour, sur les procès-verbaux dressés par les officiers qui sont intéressés à obtenir des condamnations, car les capteurs ont des parts de prises payées sur les prix de vente des bâtiments condamnés. Quand le navire est détruit, il lui est alloué une indemnité de 36 fr. par tonne ; ils ont en outre une prime par tête de noir. »

La croisière anglaise délivre maintenant très peu d'esclaves [1]. Si l'on consulte les *livres bleus* publiés sur cette question, on doit conclure du nombre des navires pris que la plupart des négriers trompent la surveillance des officiers anglais (95 0/0 d'après un rapport officiel.) Il n'y a plus à proprement parler de navire négrier ; mais chaque boutre transporte quelques esclaves, et ce genre de contrebande n'est pas facile à réprimer ;

1) En 1874, 674 ; en 1875, 376 ; puis, dans les années suivantes, 491 ; 294 ; 142 ; 73 ; 263 ; 343 ; 105. Et cependant, d'après M. Fabri (*Deutsch Ost-Afrika*), on en exporterait le chiffre invraisemblable de 100,000 !

toutes les fois qu'on visite une barque, on y trouve des noirs dont il est difficile de distinguer la condition.

Que font les capteurs des esclaves délivrés ?

On a reproché aux Anglais de les utiliser pour leurs plantations. Il y a quelque chose de piquant à voir les libérateurs des esclaves prendre ceux-ci à leur service et les y garder à perpétuité.

Les sociétés de missions anglaises payent 100 francs par tête d'esclave délivré qui leur est remis. « Elles se trouvent ainsi, dit M. Paul Fontin, avoir pour 100 fr. un nègre qui leur en coûterait trois ou quatre cents sur les marchés de la côte. Mais ce ne sont plus des esclaves, ce sont des néophytes. »

M. Ch. Demay dit aussi : « On envoie les esclaves délivrés dans les colonies anglaises qui manquent de bras, Maurice, les Seychelles, Natal. Ils sont libres sans doute, mais ils signent un engagement qui les lie pour trois années au travail de la terre, chez les colons de ces pays, moyennant un salaire dérisoire. Bien souvent, pendant ces trois années, on a l'occasion de leur infliger, comme punition, l'obligation de demeurer encore un an ou deux dans la même situation. Quand ils arrivent au terme de leur engagement, ils n'ont guère rien de mieux à faire que d'en contracter un nouveau[1]. »

Il est juste de reconnaître cependant que l'on ne peut pas renvoyer dans leur pays les esclaves délivrés ; les abandonner à eux-mêmes, ce serait les laisser sans ressources. Mieux vaut certainement les utiliser comme on le fait, surtout quand on les remet aux missionnaires. C'est à ceux-ci qu'il convient de faire leur éducation en leur faisant connaître le moyen de gagner leur vie, et en formant des villages noirs placés sous leur direction[2]. Les antiesclavagistes anglais ont accusé la France de ne pas prendre de mesures contre la traite. Le gouvernement anglais a même fait beaucoup de difficultés pour faciliter le recrutement, parmi

1) V. G. Westphal, *Sansibar und das deutsche Ost-Afrika* (Weimar, 1885), p. 19. Le *Temps*, 21 janvier 1889.

2) Nous ne pouvons traiter ici cette question : *Que faire des esclaves délivrés?* Il est évident que, la plupart du temps, ils ont besoin d'être initiés à la culture

ses sujets hindous, des travailleurs nécessaires aux colonies françaises pour la culture [1]; la convention conclue à cet effet, bien qu'elle contînt des dispositions nombreuses destinées à assurer le respect de la liberté des immigrants, a même été suspendue, ce qui met d'accord les principes philanthropiques et les sentiments peu bienveillants que certains Anglais ont pour la prospérité des colonies sucrières de la France. Le gouvernement français a conclu, en 1883, un accord avec le Portugal pour l'engagement d'indigènes dans la province de Mozambique, et leur transport à la Réunion; aussitôt les journaux anglais ont prétendu que la France rétablissait la traite; chose curieuse, les clauses de l'acte incriminé étaient semblables à celles d'un traité anglo-portugais. L'immigration indigène dans les colonies, malgré ses inconvénients, malgré les abus qui l'accompagnent souvent, ne peut être comparée à la traite.

Les accusations portées contre les habitants de Madagascar, qui se seraient livrés avant 1886 à la traite, n'ont rien d'invraisemblable; mais il est juste d'ajouter que la France a pris, depuis qu'elle a le protectorat de l'île, des mesures efficaces contre l'esclavage, et surtout contre l'abus qui pourrait être fait de son pavillon par les négriers. Déjà par l'article 20 du traité du 8 août 1868, conclu avec la France, la reine de Madagascar s'était engagée à empêcher la traite des noirs dans ses États, et avait reconnu aux navires français le droit de visiter les navires malgaches ou arabes, soupçonnés de servir à la traite, et de les traiter comme pirates.

Les indigènes des Comores faisaient aussi, paraît-il, la traite sous nos couleurs. Bien qu'il fût difficile de prouver l'exactitude de cette assertion, elle peut avoir quelque chose de vrai. Le résident de France a, le 29 janvier 1889, obtenu du sultan de la Grande-Comore l'abolition de l'esclavage.

et aux arts utiles avant d'être livrés à eux-mêmes; cette œuvre de civilisation est poursuivie avec dévouement et avec beaucoup d'habileté par les Pères français du Saint-Esprit (voir le *Correspondant*, 10 décembre 1888, p. 856); leur œuvre est beaucoup plus profitable que celle des missionnaires anglais aux progrès de la race noire, comme le constate un correspondant de la *Gazette de Cologne*.

1) Le 1er novembre 1888, il a interdit le recrutement sur le territoire indien de travailleurs destinés à nos colonies des Antilles. — Voir, sur l'immigration, le livre de M. de Lanessan, l'*Expansion coloniale*.

Dans le Soudan égyptien, la traite a été combattue, comme on le sait, par Baker et Gordon. Celui-ci a dû, cependant, après tant d'efforts faits pour abolir la traite, permettre, quand il est revenu à Khartoum, ce trafic qu'il avait combattu, et s'allier même à quelques-uns de ceux dont il avait détruit les établissements et délivré les captifs. Le traité anglo-égyptien de 1877 ne peut plus être appliqué que dans l'Égypte proprement dite.

C'est dans la mer Rouge que le trafic des esclaves se fait surtout aujourd'hui, plus que sur tout autre point de la côte d'Afrique [1]. M. Menges qui, en 1874, a été dans le Soudan l'un des compagnons de Gordon, a publié dans la *Deutsche Kolonialzeitung* (20 et 27 octobre 1888) un article documenté sur la traite dans la mer Rouge; l'insurrection mahdiste a, par suite de l'interruption des relations commerciales entre le Soudan et la côte, fait cesser le commerce des esclaves, qui trouvait autrefois son débouché à Massouah et à Souakim ; mais les mahdistes échangent, à Agig, au sud de Souakim, des esclaves, contre les armes que leur apportent des boutres arabes, qui traversent la mer Rouge en 48 heures. Si la traite a diminué dans le Soudan, la chasse aux esclaves y a pris, au contraire, un nouveau degré d'activité; les noirs pris par les mahdistes sont enrôlés par eux comme soldats. Les Abyssins chrétiens sont des chasseurs d'hommes aussi cruels; des courtiers musulmans leur servent d'intermédiaires pour aller vendre sur la côte du golfe d'Aden le produit de leurs razzias, à travers les terribles déserts brûlants. Le pacha de Zéïla, Abou Bekr, était le principal traitant de la côte; ses cinquante fils lui ont succédé, ils dirigent leurs caravanes, depuis que leurs opérations sont gênées par la surveillance des navires anglais et français, vers les points de la côte situés entre Obock et Assab; ils traversent facilement la distance, relativement faible, qui les sépare de l'Arabie, où Moka est un grand marché d'esclaves; on

1) Un missionnaire allemand, M. Greiner, aurait, en 1886, rencontré dans le désert de Aussa-Aimara une caravane de deux mille esclaves se rendant aux bords du golfe d'Aden sous la direction du sultan de Tadjoura, protégé français; les Français auraient assisté tranquillement à ces opérations, s'il faut en croire le récit invraisemblable de M. Greiner, qui accuse le commandant d'un de nos navires d'avoir délivré une seule esclave qu'il fit conduire à son bord (*Export*, 11 décembre 1888, p. 707).

en exporte ainsi 6 à 10,000 par an. M. Menges déclare absolument faux les bruits répandus sur l'ingérence de quelques Français dans la traite ; on ne fait pas plus le commerce des esclaves à Obock, dit-il, que dans les villes administrées par l'Angleterre, Zéïlah, Berberah, Boulhar.

Les gouverneurs égyptiens du Harar avaient organisé contre les Gallas des razzias. Le Harar est encore un des centres de la traite; depuis quinze ans au moins, il n'envoie plus d'esclaves à Berberah, mais à Zéïlah, et, depuis l'installation des Anglais, au nord d'Obock, entre ce port et Raheita. Au sud de Zéïlah, l'exportation des esclaves, d'après M. Menges, n'aurait pas d'importance, mais toute crique est le théâtre de la contrebande, les croiseurs anglais obtiennent peu de résultats.

Tout récemment, des ordres ont été donnés par le ministre français de la marine, pour l'exercice d'une surveillance efficace sur la traite dans les eaux d'Obock.

Un correspondant du *Temps* a donné des détails sur le commerce des esclaves à Hodeïdah en février 1889.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a, le 26 avril dernier, rendu hommage aux efforts faits par la Porte, pour réprimer les abus qui se commettent dans les pays de sa juridiction. En 1881, l'Angleterre et la Turquie ont conclu un traité consacrant dans la mer Rouge l'exercice de droit de visite.

IV

Les croisières arriveront peut-être à supprimer la traite par mer ; si elles sont très actives, il se peut que la contrebande des esclaves finisse par présenter trop de risques pour qu'on ait grand intérêt à la faire; cependant, quand ces risques augmentent, le prix des esclaves s'élève, et l'intérêt des négriers reste sensiblement le même. Ils sont prêts d'ailleurs à profiter de la moindre négligence dans la surveillance. Il est difficile, en occupant les routes maritimes, d'empêcher complètement qu'il ne se forme un courant entre les pays qui ont besoin d'esclaves et le

grand réservoir de nègres, où les traitants vont incessamment puiser une marchandise peu coûteuse, qu'ils sont assurés de vendre à un haut prix. Un noir acheté 1 franc dans l'intérieur, peut valoir plus de 150 francs sur la côte, et près de 300 à Bassorah !

La traite ne se ferait-elle plus par mer qu'elle n'en subsisterait pas moins dans l'intérieur du continent africain, où elle sévit cruellement. « Que font les croiseurs anglais dans l'océan Indien, écrivait, en 1887, un missionnaire anglais établi près du lac Victoria, M. Ashe, à M. Charles Allen, secrétaire de l'*Antislavery Society*. C'est dans l'intérieur que se font les horribles chasses à l'homme. C'est l'importation des fusils et de la poudre qui permet aux dévastateurs de poursuivre leurs incursions. » Les négriers sont les maîtres de toute l'Afrique centrale. Dans le Soudan égyptien, l'œuvre de Baker, de Gordon, de Gessi, a été détruite. Les rois de la région des grands lacs, les souverains de l'Ouganda et de l'Ounyoro, subissent l'influence des marchands d'esclaves arabes, qui leur fournissent tout ce dont ils ont besoin. Tantôt ils vendent les noirs qu'ils ont fait prisonniers, tantôt ils achètent ceux que leur amènent les négriers au retour de leur razzias. Depuis vingt-cinq ans, Arabes et mulâtres se sont installés chaque année dans une province nouvelle, fondant des villes et régnant sur des États d'une étendue parfois considérable. Ils chassent à la fois l'éléphant et le noir ; ils détruisent les villages des populations paisibles, et conduisent vers les résidences de tous les rois de l'Afrique centrale, les longues caravanes d'esclaves qui laissent derrière elles des milliers de cadavres[1]. Le nombre de ceux qu'on envoie vers la côte n'est rien en comparaison de celui des esclaves dont les rois noirs font le trafic. Des marchés d'esclaves se tiennent même à proximité de colonies européennes. La *Gazette de la Croix,* au mois de février 1889, a révélé qu'un grand marché d'esclaves existait à proximité de la colonie alle-

1) Conférence de M. Wissmann, à Berlin, le 30 octobre 1888. — *L'esclavage africain*, par le cardinal Lavigerie. — Carte des routes des caravanes d'esclaves (*Deutsche Kolonialzeitung*, 1er septembre 1888). — *L'esclavage et la traite*, par le lieutenant Krenzler (*Annales de la Société Wurtembergeoise de Géographie commerciale*, t. VI). — La *Germania*, 30 septembre 1888.

mande du Togo et que des caravanes d'esclaves traversaient ce territoire; tous les journaux allemands de l'opposition ont reproduit la lettre écrite à ce sujet par le voyageur Krause.

Aucune mesure sérieuse n'a été prise pour réprimer la traite qui se fait dans l'intérieur du continent. Jusqu'ici les résolutions de la Conférence africaine de 1884-85 sont demeurées lettre morte.

Dès la première séance de cette conférence, le prince de Bismarck, qui la présidait, annonça que le gouvernement impérial lui soumettrait un projet de déclaration d'après lequel, « toutes les Puissances, exerçant des droits ou de l'influence dans les territoires formant le bassin du Congo et son embouchure, prendraient l'obligation de concourir à la suppression de l'esclavage dans ces pays ». Les autres plénipotentiaires s'associèrent au vœu qu'exprimait le chancelier en ce sens, et, sur la proposition de l'ambassadeur d'Angleterre, la Conférence adopta la résolution suivante, qui forma l'article 9 de l'acte général : « Conformément aux principes du droit des gens, tels qu'ils sont reconnus par les Puissances signataires, la traite des esclaves étant interdite, et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissent des esclaves à la traite, devant être également considérées comme interdites, les Puissances qui exercent ou exerceront des droits de souveraineté ou une influence... déclarent que ces territoires ne peuvent servir ni de marché, ni recevoir de transit pour la traite des esclaves. Chacun s'engage à employer tous les moyens pour mettre fin à ce commerce et punir ceux qui s'en occupent. »

V

Rien n'avait été fait, depuis quatre ans, lorsque le cardinal Lavigerie est venu rappeler à l'Europe ses engagements. Ce n'est pas le lieu de raconter ici la campagne qu'il a entreprise. Des sociétés antiesclavagistes se sont formées en France, en Belgique, en Portugal, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Autriche, et elles ont prêché une nouvelle croisade. Dès le mois de

novembre 1888, on a parlé de la réunion d'une conférence internationale qui serait présidée par un délégué du Pape. L'agitation qui régnait dans l'Afrique orientale, contre la Compagnie allemande, à qui le gouvernement impérial a accordé les droits souverains par la lettre de protection du 27 février 1885[1], donna aux projets du cardinal un appui inespéré. Une lettre, adressée par lui au chancelier de l'Empire, a été insérée parmi les documents diplomatiques présentés au Reichstag, et le parti du centre a adhéré aux plans du prince de Bismarck; M. Windthorst a fait adopter, d'accord avec le gouvernement, un projet de loi ouvrant au chancelier un crédit de deux millions de marks, pour les opérations militaires qui se poursuivaient en ce moment, et qui avaient pour but apparent la soumission des marchands d'esclaves. Bien que les catholiques, en présentant, en soutenant et en votant cette loi[2], aient eu soin de distinguer expressément la question de la répression de la traite, qui seule les intéresse, de la question de la politique coloniale qu'ils continuent à combattre, c'est évidemment la prise de possession du pays, au nom de l'Empire, qui importe surtout à l'Allemagne. Mais cette question se lie au mouvement antiesclavagiste; dès le mois d'octobre, il entra en négociations avec l'Angleterre pour obtenir son concours (Dépêches au comte de Hatzfeldt, 21 et 22 octobre); sans s'expliquer sur les reproches faits à la Compagnie de l'Afrique orientale, on a attribué le soulèvement des indigènes aux marchands d'esclaves. Nous ne raconterons pas ici comment une entente se produisit sur ce terrain; ce récit a été fait récemment dans le *Correspondant* (10 février 1889) par M. Ch. Demay, et la *Revue* doit rester en dehors des questions politiques qui s'agitent sous nos yeux. Le blocus auquel prenaient part l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, et auquel le Portugal a coopéré en interdisant l'importation des armes dans la province de Mozambique, a donné lieu à des négociations entre l'Allemagne et la France. Celle-ci, tout en se refusant (octobre-

1) Voir au *Livre blanc* la dépêche du prince de Bismarck, du 6 octobre. — Cf. dans le *Livre bleu* anglais, les dépêches de M. Evan Smith, des 25 août et 21 septembre.

2) Proposition Windthorst. — Séance du Reichstag du 15 décembre 1888.

décembre 1888), conformément à ses principes traditionnels, à laisser les croiseurs étrangers faire la visite de ses navires, pour y chercher les esclaves, a mis beaucoup de bonne grâce à se prêter à des mesures qui, sans être sans doute très efficaces, n'en sont pas moins dirigées contre les traitants, et qui ont pour résultat de gêner un commerce odieux, et d'empêcher les insurgés de l'Afrique orientale de recevoir des armes et des munitions. Si le droit de visite ne pouvait être accordé pour la recherche des esclaves, on n'avait rien à objecter, en droit, à ce que le sultan de Zanzibar interdît le commerce des armes le long des côtes qui lui appartiennent, et à ce que ce littoral, à la suite des opérations de guerre qui y étaient dirigées par les alliés de ce sultan, fût déclaré en état de blocus par les amiraux anglais et allemand. La déclaration de blocus a eu pour conséquence légitime le droit de rechercher la contrebande de guerre, ce qui permit aux escadres alliées de saisir un certain nombre de navires négriers abusant du pavillon des autres Puissances. D'autre part, la France a renforcé la division navale de la mer des Indes ; car si elle ne veut laisser à personne le soin de faire la police de son pavillon, elle entend exercer sérieusement son droit, et remplir, comme elle l'a fait jusqu'ici, le devoir qui lui incombe de concourir à la répression de la traite [1].

Le blocus a cessé le 1er octobre 1889; le capitaine Wissmann poursuivit sur le continent ses opérations militaires contre les révoltés. Par un traité récent, l'Italie et l'Angleterre ont assimilé la traite à la piraterie et se sont accordé, hors de la Méditerranée, le droit de visite sans restriction. Le sultan de Zanzibar a, d'autre part, déclaré libre tout esclave qui serait amené dans ses États ou qui naîtrait à partir du 1er novembre; quand il n'y aura plus d'esclaves à Zanzibar, on cessera forcément de faire la traite. Le sultan a autorisé les navires anglais et allemands à visiter les boutres indigènes dans les eaux de Zanzibar.

1) Voir le discours du comte de Bismarck au Reichstag, le 15 décembre. — *Le Temps*, 25 janvier.

VI

Nous ne nous figurons guère l'Europe dirigeant une grande expédition coloniale contre les marchands d'esclaves arabes ; mais l'installation des Européens sur toute la côte africaine, le partage du continent noir, auront pour conséquence de resserrer en des limites de plus en plus étroites, le domaine des traitants. C'est la traite seule, d'ailleurs, que l'on combat et non pas l'esclavage; la question de l'abolition de l'esclavage, dans les pays musulmans, ne peut être soulevée; « cette institution, dit la *Gazette coloniale allemande* (18 mai 1889), est d'accord avec les conditions économiques et politiques des pays musulmans. Dans l'intérêt même des esclaves et de la civilisation, il ne faut pas l'abolir; si elle disparaissait, comme les esclaves seuls travaillent, le pays serait ruiné, et nous n'y trouverions plus de débouchés. Il faut laisser à la race noire le temps de se civiliser, sans lui enlever brusquement ses institutions sociales. Nous avons dû attendre nous-mêmes des milliers d'années, pour émanciper chez nous les esclaves. » Le journal allemand fait ressortir, d'ailleurs, que la condition des esclaves n'est pas partout aussi dure qu'on l'imagine, que chez beaucoup de tribus, l'esclave est traité par son maître, comme le client l'était chez les Romains par son patron. L'esclavage domestique héréditaire n'a le plus souvent rien de rigoureux[1]. D'ailleurs, à chaque époque suffit son œuvre; le jour où la traite sera abolie, on verra partout diminuer le nombre des esclaves; car généralement leur famille ne se perpétue pas en captivité, ce n'est pas le nombre des naissances, c'est la traite qui comble les vides produits par la mort. (Mortalité des esclaves à Zanzibar en 1883, 10 à 12 0/0; à Pemba, 8 à 10 0/0.) La disparition du trafic des noirs ne sera pas non plus l'œuvre d'un jour; aucun

1) Le Koran recommande aux maîtres la mansuétude envers les esclaves, bien qu'il ordonne la guerre contre les infidèles et puisse être invoqué par les traitants qui pourchassent les noirs (*Deutsche Kolonialzeitung*, 27 avril 1889, p. 133) — Sur la condition des esclaves en Afrique, voir la conférence du Dr Büttner à la Société de Géographie commerciale de Berlin (*Export*, 11 décembre 1888), l'article de M. Reichardt (*D. Kolzg.*, 24 nov. 1888).

des orateurs allemands qui a dépeint avec horreur les caravanes des traitants ne s'est fait d'illusions à cet égard, et M. de Bismarck lui-même n'a montré que comme un idéal, difficile à réaliser, même en dix ans, la destruction de la traite, pour laquelle, d'après lui, l'Angleterre a déjà dépensé des milliards. « Ce n'est pas, a-t-il dit, une question qui se puisse régler du mardi au mercredi. »

L'INSTITUTION CONSULAIRE

SON PASSÉ HISTORIQUE

DEPUIS L'ANTIQUITÉ GRECQUE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU PREMIER EMPIRE (1806)

Dans le préambule de son étude intitulée : *Consuls et diplomates* [1], l'un de nos confrères résume, en quelques pages concises mais « documentaires », les diverses phases de splendeur et d'effacement relatif, par lesquelles a passé, tour à tour, l'institution consulaire. — En lisant ce rapide résumé, la pensée nous est venue que, peut-être, il ne serait pas complètement sans intérêt de présenter aujourd'hui un exposé de cette question, déjà traitée sans doute, avec autorité, mais dont les éléments essentiels se trouvent épars en différentes publications assez rares, et plus encore dans certains documents inédits qu'il nous a été donné de consulter aux archives du ministère des Affaires étrangères de Paris. Nous nous efforcerons, du reste, de concilier, autant que possible, la brièveté avec les développements nécessités par la nature des choses, étant donnée l'intention où nous sommes de prendre le sujet à l'origine des temps historiques de la Grèce, et de préparer, en quelque sorte, les éléments d'une introduction exégétique aux ouvrages spéciaux sur la matière, et particulièrement, si ce n'est trop de présomption de notre part, à celui de MM. de Clerq et de Vallat, qui est et demeure le prototype du genre [2].

1) Ce travail, dû à M. Engelhardt, ministre plénipotentiaire de France, a paru dans le n° 1 de la *Revue* de 1890.

2) *Guide pratique des consulats* et *Formulaire des chancelleries* ; une nouvelle édition est en préparation.

Nous avons divisé en deux parties le résultat de nos recherches. Dans la première seront groupés les faits d'essence internationale. La seconde, sous-divisée elle-même en deux époques principales, sera exclusivement affectée à la synthèse des monuments législatifs français qui, avec le progrès des temps, sont devenus et tendent à devenir chaque jour davantage la base fondamentale du droit consulaire entre les nations.

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE D'ENSEMBLE

L'ANTIQUITÉ. — LE JUGE DES GRECS EN ÉGYPTE. — LES PROXÈNES

L'antiquité égyptienne elle-même nous offre l'exemple d'une sorte de délégué consulaire, puisqu'Hérodote rappelle qu'Amasis (569-526 av. J.-C.) accorda aux Hellènes, commerçant à Naucratis, le droit de se choisir un magistrat qui leur appliquerait les lois de la mère-patrie. Mais sur ce fait isolé, il n'y a pas lieu de longuement insister.

Il en est autrement pour le monde grec proprement dit, dans ses relations avec les diverses entités souveraines le composant, et si, présentement, les Grecs nomment leurs consuls proxènes (πρόξενοι), il ne faut point voir là simplement une de ces manifestations pieuses qui portent les modernes Hellènes à restituer la langue antique et à éliminer progressivement ce dialecte dégénéré qui a été communément qualifié de « romaïc ». — En effet, on va voir que les peuples de la Grèce autonome entretenaient sous ce nom de proxène des fonctionnaires qui, par leurs attributions et leurs privilèges, se rapprochaient assez sensiblement des agents que le droit international contemporain qualifie de *consuls*.

En France, l'éminent diplomate et publiciste Tissot fut, en 1863, le premier à solliciter l'attention en faveur du régime des « proxénies [1]. » Mais, depuis lors, la question s'est précisée :

1) *Des proxénies grecques*, etc. Dijon, 1863, Rabutot.

divers travaux ont été publiés, et c'est notamment à l'important ouvrage de notre compatriote, M. P. Monceaux [1], que nous allons emprunter les éléments spécifiques des observations qui vont suivre.

La proxénie (*hospitalité publique*) constituait un véritable contrat ou traité entre un État *républicain autonome* et un particulier, *citoyen d'un autre État,* aussi autonome et aussi républicain. — Par ce traité, *l'hôte* [2] *public* (πρόξενος) devenait le protecteur officiel (προστάτης) du gouvernement qui le commissionnait. Ainsi, le mandat de représenter les intérêts généraux ou privés d'une république était conféré non à un citoyen du pays *représenté*, mais à un citoyen du pays *auprès duquel* cette représentation était instituée.

La nomination avait lieu ordinairement par le peuple, sur l'avis du Sénat, et le décret rendu en conséquence était envoyé au titulaire qui le faisait graver soit sur le marbre, soit sur des mains ou des poissons de bronze ; les premières, emblèmes d'alliance ; les seconds, symboles des voyages et de l'intercourse maritime.

C'est grâce à cet usage que l'épigraphie nous a conservé de si nombreux titres afférents à ces emplois qui étaient particulièrement honorables, puisque le proxène, personnage officiel usant d'un sceau gravé aux armoiries [3] de la communauté représentée [4], participait aux attributions religieuses, diplomatiques ou commerciales, chacune de ces attributions devenant prépondérante, suivant la diversité des cas.

Cependant l'hôte public auquel cette délégation d'un pouvoir étranger assurait même de l'autorité dans les affaires intérieures de son propre pays, était, ce semble, surtout agent commercial. Spécialement, les proxènes d'Athènes s'engageaient à garantir l'approvisionnement en blés de la grande cité attique, et en gé-

1) *Les proxénies grecques* ; Paris, Thorin, 1886.
2) *Hôte* dans le sens de *qui reçoit* et non de *qui est reçu.*
3) On nous pardonnera de nous servir du terme *armoiries* : mais la numismatique prouve surabondamment que, dans l'antiquité, les États et les particuliers avaient des armes parlantes. Ainsi, sur les monnaies de *Rhodes*, on voit une *rose* et sur celles du Romain *Malleolus* un *petit marteau*, etc.
4) Thucydide, I, 80, cité par Miltitz. Voir plus bas.

néral ce fonctionnaire, tuteur naturel des marchands de la ville représentée, recevait leur argent en dépôt, facilitait la vente des cargaisons, se portait garant des emprunts, surveillait les registres des banquiers, assistait les négociants devant les tribunaux, en un mot était, tout à la fois, le gardien des intérêts communs de la nation et des intérêts privés de ses membres. En outre, comme *persona grata,* il était tout désigné pour les services d'ordre diplomatique, tels que celui d'introduire les ambassadeurs. Et à ne citer qu'un exemple spécial, Callias, l'un des interlocuteurs du *Protagoras* de Platon, et proxène de Lacédémone dans Athènes, fut choisi comme envoyé de cette seconde métropole auprès de la première [1]. Remarquons, en passant, que ce Callias était de haute naissance, puisque sa maison, celle des Καλλίαι ou Ἰππονίκοι, jouissait du privilège héréditaire de porter les torches aux mystères d'Éleusis et se prétendait issue de Triptolème [2].

En regard de ces charges et fonctions, le proxène recevait de nombreux privilèges de la ville représentée. Ces privilèges peuvent être ramenés aux neuf catégories dont voici l'énumération d'après les monuments les plus autorisés :

1° Droit de libre pratique, même en cas de guerre, avec immunité pour l'équipage, le navire et la cargaison;

2° Droit de libre importation ou exportation de toutes marchandises;

3° Exemption de la plupart des impôts;

4° Traitement national pour celles des taxes auxquelles il demeurait exceptionnellement sujet;

5° *Épinomie* ou droit de pâturage;

6° Droit d'acquérir et de posséder des immeubles;

7° *Asylie* ou garantie contre les saisies en paix comme en guerre;

8° Allocation, parfois, de dotations en argent ou en terre, comme on le voit pour un proxène d'Athènes ayant dû quitter sa patrie et à qui la République fit pension d'une drachme journalière;

1) Xénophon, *Hell.*, VI, III, 3-5.
2) Smith, *A dictionary of biography, mythology*, etc. V° *Callias*.

9° Dans le sens religieux, admission, sans restriction, au culte démotique.

Ainsi, l'économie de ce règlement était fondée sur de larges privilèges, combinés avec le traitement national pour la religion et pour l'impôt en tant qu'il devait être acquitté.

Il faut, toutefois, faire surtout ressortir l'immunité personnelle même en cas d'hostilités déclarées, εμ πολέμῳ εἰρήρην[1] et l'inviolabilité, si absolue que, loin d'être vendu, un proxène, fait prisonnier de guerre, fut relâché, dès que sa qualité eut été reconnue[2].

Aux neuf privilèges principaux énumérés plus haut, l'on pourrait encore ajouter l'addition directe du magistrat des étrangers auquel le proxène restait soumis (πρόσοδος πρὸς τὸν πολέμαρχον), le droit de faire juger les affaires personnelles hors tour (προδικία) et le libre accès aux assemblées du sénat et du peuple (πρόσοδος προς την βουλὴν καὶ τον δῆμον).

Nous avons suffisamment établi, ce semble, combien ces agents formaient une classe distinguée, combien leurs attributions étaient complexes, combien enfin elles étaient honorables et assuraient d'influence à ceux qui en étaient revêtus. Pour mieux le montrer encore, il suffira d'indiquer que la qualité de proxène fut parfois conférée, comme distinction pure, et sans fonctions effectives, à des hommes d'élite étrangers, littérateurs, artistes, médecins, savants.

Quant à l'analogie entre les modernes consuls et les proxènes, elle n'a guère besoin d'être établie, et Dukas sur Thucydide n'hésite pas à traduire ce terme par celui de consul[3].

Cependant, pour ne point pousser au-delà des bornes l'assimilation possible, il nous convient de reproduire sommairement ici les conclusions de Tissot qui, consul dans le temps où il traitait la matière[4], et savant tout à la fois, était bien placé pour faire le départ voulu. Il s'exprime ainsi en substance :

1) *C. I. G.*, 2330.
2) Polybe, V, 49.
3) *In Thuc.*, II, 29. Πρόξενον τὸν λεγόμενον παρα τοῖς Ευρωπαίοις κόνσολα
4) Il est, comme on sait, devenu ambassa leur.

« Le proxène antique se rapproche plus des consuls modernes *non envoyés*[1] que des consuls agents politiques ; l'agent consulaire comme le proxène, est choisi, le plus souvent, parmi les sujets du pays même où il défend les intérêts du pays qui le nomme : comme le proxène, il n'a pas le caractère d'envoyé. Sa charge, comme celle du proxène, constitue en sa faveur plutôt un titre honorifique qu'un emploi proprement dit ; n'étant point nécessairement rétribué par l'État qui le nomme, il lui est permis de se livrer au commerce ; il n'a point à réclamer, du moins dans la même mesure, les immunités qu'assure aux consuls envoyés leur caractère de ministres publics ; il demeure, dès lors, vis-à-vis de sa ville natale, dans une situation analogue à celle du proxène. »

Peut-être nous jugera-t-on bien osé d'ajouter encore quelque sous-distinction. Sans doute, l'agent consulaire se rapproche du proxène parce qu'il est souvent étranger, parce qu'il peut faire le commerce, mais il n'a *jamais* de mission ou charge diplomatique, si modeste qu'elle soit, à la différence du proxène. En outre, s'il vient visiter la patrie de ses commettants, il ne jouit d'aucune faveur légale et est soumis activement et passivement au régime soit conventionnel, soit de droit commun, applicable aux étrangers quelconques du pays auquel il appartient par la naissance.

Aussi bien, et nous nous plaisons à le reconnaître, cette variation résulte de la diversité de l'organisation sociale actuellement et en ces époques reculées, car chaque jour les relations de peuple à peuple se modifient, et, dans l'antiquité même, la proxénie suivit l'évolution du négoce et de l'expansion des villes commerçantes ou des lieux consacrés par la haute religion interhelladique. Lacédémone et Athènes eurent le plus grand nombre de proxènes à l'époque de leur plus grand éclat. Puis les proxénies deviennent fréquentes pour les cités que leur assiette destine à être les marchés de l'Orient. Sous ce rapport, les conquêtes d'Alexandre mettent en vedette Pergame, Antioche, Alexan-

1) Pour cette distinction fondamentale entre consuls envoyés et non envoyés, voyez un article paru en 1885, dans la *Revue Française*, sous le pseudonyme de Lucius, et l'étude précitée de notre confrère M. Engelhardt.

drie, Cyrène et les cours des rois macédoniens, où les principaux États grecs commissionnent des mandataires.

L'absorption romaine commençant au IIe siècle avant J.-C., c'est à Rome que les cités helléniques ont le plus de représentants. Enfin, Rome devient maîtresse du monde grec, et la proxénie s'éteint. C'est pourquoi Monceaux dit, en manière de conclusion de son ouvrage si complet : « A mesure que les armées romaines envahissent les pays grecs, la proxénie cède peu à peu la place au patronat. »

Ainsi, remontant par preuves gravées sur le marbre et le bronze jusqu'au VIIe siècle avant J.-C., confondant son passé traditionnel avec la légende homérique d'Anténor, représenté comme proxène héroïque dans une peinture de Delphes [1], où l'on voyait une peau de panthère suspendue à la porte de sa maison en signe d'inviolabilité [2], cette institution exclusivement républicaine disparut avec l'autonomie des États grecs démocratiques auxquels elle avait dû sa naissance, et le patronat, forme aristocratique, essentiellement romaine et impériale, lui fut substitué.

LE PATRONAT. — LE *PRAETOR PEREGRINUS*.

De même que Napoléon Ier entretint fort peu de consuls parce qu'il était en guerre presque avec tous les États européens, de même, quoique par un motif inverse, Rome, devenue maîtresse du monde civilisé, n'avait ni à recevoir ni à envoyer des agents publics d'un ordre analogue. Il suffisait que les cités plus ou moins lointaines, plus ou moins en vue, mais toutes sujettes, eussent auprès des maîtres du monde quelque grand seigneur, quelque haut fonctionnaire, parfois l'empereur lui-même comme protecteur attitré. D'où l'institution des patrons au sujet desquels nous dirons seulement ce qui est nécessaire pour montrer combien peu ils ressemblaient aux proxènes que pourtant ils remplaçaient.

En effet, les *patroni* étaient citoyens romains et chargés, uniquement comme tels, des intérêts des villes soumises.

1) Pline, II, XXXV, 9.
2) Voyez, entre autres, sur cette antique légende, la *Mythologie grecque*, etc., par Talbot, p. 482-483. Paris, Lemerre, 1890.

« Les patrons, écrit un savant latiniste[1], étaient des personnages qui, grâce à la faveur et à l'autorité dont ils jouissaient, assumaient, après la soumission d'un peuple ou d'une cité à l'empire, la charge de défendre ce peuple ou cette cité devant le sénat et les comices. C'est ainsi que ceux de Bononia eurent pour patrons les *Marcelli*, les Lacédémoniens les *Claudii*, les Africains les *Scipions*, les Allobroges les *Sangas*, etc. » Et Cicéron s'exprime ainsi à ce sujet : « La justice a toujours été si particulièrement respectée chez nous que ceux mêmes qui avaient reçu à soumission les cités ou les nations vaincues en devenaient les patrons suivant l'usage de nos pères[2]. »

Parmi les monuments épigraphiques, assez nombreux, bornons-nous à citer l'inscription de L. Æmilius, gratifié d'un cheval public par l'empereur « César Trajan Hadrien Auguste », et qui devint patron de la *civitas Assotana*, ville de la Tarraconnaise[3], et aussi le document du *conventus* entier de Clunia (Espagne citérieure) qui se donne (*cooptat*) pour patron le légat d'une légion romaine[4].

Enfin, pour montrer, comme on l'a plus haut avancé, que les empereurs daignaient parfois accepter ce titre, il suffit d'indiquer qu'à *Ulia* (Montemayor) on a trouvé le texte que voici :

CAESARI AVGVSTO PATRONO[5].

Nous avons, croyons-nous, établi que les *patroni* n'avaient aucun caractère international ; nous n'avons plus dès lors à nous occuper d'eux et moins encore du *prætor peregrinus*, cité pourtant par les ouvrages spéciaux[6], puisque ce magistrat romain avait pour unique mission de dire, à Rome seulement, le droit entre pérégrins et pérégrins, ou romains et pérégrins[7].

1) Forcellini, *Dictionnaire*, v° *Patronus*.
2) Cicéron, *De Off.*, l. 11.
3) Grüter, p. 174, n° 4.
4) Orelli-Hensen, n° 956.
5) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II.
6) Notamment par Dalloz, v° *Consul*.
7) Dig., I, t. 2, 28.

LE MOYEN AGE. — LES *TELONARII*.

L'absorption des démocraties grecques par la vaste autocratie romaine ayant amené la disparition des organes internationaux qui favorisaient les relations de ces démocraties entre elles, l'on conçoit que la formation de nouvelles entités indépendantes devait faire revivre l'institution quant au fond, quoique dans une forme nécessairement très rudimentaire.

En effet, c'est à la dislocation de l'Empire que nous retrouvons, pour la première fois, une sorte de magistrature des étrangers. C'est du moins ce qui semble résulter d'un passage de la loi des Wisigoths, remontant au ve siècle, et dont voici le texte, d'après Dalloz et Miltitz [1] : « Cum transmarini negociatores inter se causam haberent, nullus de sedibus nostris eos audire præsumat, nisi tantummodo suis legibus audiantur apud telonarios suos [2]. » Ce latin bâtard est ainsi traduit en espagnol dans le « Forus antiquus » de Madrid [3]. « Si los mercaderos dultra partos an dalgun pleyto entre si, nengun juyz de nostra tierra no les deve juzgar, mas deve responder segundo sus leyes, e ante *sus juyzes*. — Ley antigua [4]. »

Ainsi, le commentateur espagnol n'hésite pas à traduire *telonarii* par « juges » spéciaux, et c'est à quoi nous nous tiendrons, bien qu'au Code Théodosien [5] et aussi pour Du Cange [6] les *telonarii* soient surtout des agents fiscaux percepteurs de certains impôts. On verra, d'ailleurs, dans la seconde partie de ce travail, que la juridiction absolue des consuls, français tout au moins, se maintint fort tard dans l'empire espagnol, par dérivation, sans doute, de cette loi des Wisigoths dont il est dit, encore en 1600, qu'elle est de tout point conforme à la nature des choses [7].

1) *Tableau du développement des institutions judiciaires administratives créées pour l'utilité du commerce*, etc. Londres et Berlin, 1837.
2) Loi des Wisigoths, livre XI, t. III, loi 2.
3) *Forus antiquus Gothorum regum Hispaniæ*, etc., Madrid, 1600.
4) Traduction un peu différente dans le *Fuero juzgo*, publié en 1815, à Madrid, chez Ibarra, imprimeur du Roi.
5) *De indulg. debit.*, l. 3.
6) V° *Telonarii*.
7) Même *Forus antiquus*, commentaire de la loi citée note 3.

BAILES, JUGES, CONSULS, ETC.

Au temps de l'existence des *telonarii* en Espagne et pendant plusieurs siècles encore, les peuples étaient trop repliés sur eux-mêmes, trop peu en sûreté, fût-ce dans leurs relations intérieures, pour que les rapports internationaux ne demeurassent pas, en quelque sorte, purement accidentels. D'où l'absence presque complète de délégués chargés, au dehors, sous une dénomination quelconque, de la sauvegarde des intérêts des leurs.

Si, de l'avis de Miltitz, il est infructueux de rechercher la date du premier établissement consulaire, Borel [1], pour sa part, note avec raison, d'après Steck, que le grand mouvement créé par les croisades fut l'origine véritable du régime qui subsiste encore, quelles qu'en aient été les transformations successives.

Quoi qu'il en soit, le même Miltitz croit que les plus anciens consuls sont antérieurs à 1075, et les Pisans, auxquels on doit le fameux « consulat de la mer », auraient été les premiers à obtenir divers privilèges des princes chrétiens dont ils avaient transporté les troupes en Palestine : tel est aussi le sentiment de Borel.

D'autre part, on doit à un savant français, M. Rey [2], connu par ses travaux sur l'Orient féodal et chrétien, l'indication d'un texte qui donne la priorité à la France, au moins par la précision des termes. En effet, dans un extrait d'Ibn Khaldoun publié par Tornberg [3], on lit, au sujet de l'expédition en Égypte du roi Amaury, en 1167 : « Franci in Syriam reverterunt et Ægyptii Alexandriam occupaverunt. Hos inter et Francos conventum est ut *consulem* Kahirae hi tenerent. »

Il est vrai, on mentionne quelque part un certain Aldobrando, « consul des Pisans » en Asie Mineure [4], environ cent ans plus tôt, mais un savant professeur de droit de l'Université de Pise, interrogé par nous à ce sujet, ne nous a fait aucune réponse. Inutile

1) *De l'origine et des fonctions des consuls*. Pétersbourg, 1807.
2) Note manuscrite obligeamment communiquée par ce savant, notre collègue à la Société des Antiquaires de France.
3) Paru à Upsal en 1840.
4) D'après un document parlementaire, cet Aldobrando a été cité dans une étude sur le « corps consulaire », publiée dans la *Revue Française* (1855) sous le pseudonyme de Lucius.

de le dire, nous accueillerons avec empressement tout renseignement propre à fixer la question. Aussi bien, la prépondérance de l'Italie dans la Méditerranée, au moyen âge, constitue un fait trop avéré, pour que ce détail secondaire mérite une étude approfondie.

D'ailleurs, sous la date de 1170, Muratori rapporte les avantages accordés par Boémond III, prince d'Antioche et, par sa femme Urgolossa « à l'archevêque et au peuple de Pise, » mais le titre de consul n'est pas davantage expressément inscrit dans le texte qui parle, entre autres choses, du règlement des naufrages et successions.

Cependant, pour faire un exposé consciencieux, il faut encore, d'après M. Rey [1], indiquer un traité de 1123 donnant, dans chaque ville de Syrie, un quartier complet aux Vénitiens ; nous ne voyons point, toutefois, qu'il soit fait mention expresse des consuls, quoique le même auteur les cite comme étant en résidence notamment à Tyr et à Antioche. Enfin, d'après un document de source italienne [2], vers 1200, mais sans indication exacte de l'année, l'empereur d'Orient aurait accordé un consul aux Pisans pour juger leurs procès. Ainsi l'on peut, afin de concilier les prétentions rivales, conclure que Français, Pisans et Vénitiens bénéficièrent concurremment des mêmes avantages et, à quelques années près, furent les premiers à entretenir des consuls.

En suivant l'ordre chronologique, on voit les Amalfitains envoyer un consul à Naples en 1190, et Marseille, « qui brille d'un si grand éclat dans les fastes consulaires [3] » obtient en 1226 de Thomas, comte de Savoie, le droit d'avoir des consuls dans le comté avec juridiction sur leurs compatriotes [4].

Il est, en outre, à peu près incontestable que, malgré la puissance de Pise et de Gênes, ce furent les Vénitiens qui tinrent la primauté à Constantinople, où ils exerçaient la souveraineté sur ceux de la République de Saint-Marc.

1) *Les colonies françaises de Syrie aux* XIIe et XIIIe *siècles*. Paris, Picard, 1883.
2) Curoplata, *De mensa imperatorum*, cap. VII, 49.
3) Borel, *op. cit.*
4) Pardessus, *Collection de lois maritimes antérieures au* XVIIIe *siècle*, II, chap. IV, p. 144, n° 2.

En 1200, le doge Dandolo avait établi à Constantinople une véritable république avec un *podestà*. — Vers 1263, le *podestà* quitta ce titre pour celui de baile (*baïlo*, *balio*) et devint un véritable consul chef d'établissement, auquel ressortissaient tous les autres consuls des échelles. Ce baile dont, plus tard, le titre devint synonyme de celui d'ambassadeur, était traité en souverain à ce point qu'il chaussait les souliers de pourpre, insigne impérial, portait un manteau rouge brodé d'or, une barrette semblable à celle des doges et arborait, aux fêtes, l'étendard de Saint-Marc sur les églises de « Nostre Seigneur le Christ » au quartier « di quei di Vinegia » où il exerçait, sans restriction, tous les droits seigneuriaux que nos vieux coutumiers nommaient de « haulte et basse justice. » Aussi, relève-t-on, parmi ceux des bailes, les plus illustres noms du livre d'or et notamment ceux des Giustiniani, des Zeno et des Morosini (XIIIe siècle). — Donc, s'ils sont moins anciens en date, les Vénitiens furent les plus « splendides », selon la phraséologie italienne, les plus puissants aussi, et c'est de leurs droits qu'héritèrent les Français au XVIe siècle.

Pour continuer la série chronologique, interrompue par ces détails sur « ceux de Saint-Marc », Gênes, la magnifique cité, obtint du roi de Castille Ferdinand III (1251) le droit d'avoir des consuls à Séville, récemment conquise sur les Maures.

Puis, Florence, devenue maîtresse des ports de Livourne et de Pise (1406), songea à établir des consulats en Orient et sut en revêtir les titulaires d'une haute autorité diplomatique. — Il importe surtout de le noter, les consuls de Florence devaient être citoyens florentins et recevaient directement leurs instructions, comme les ambassadeurs, des officiers « de la mer », formant l'un des principaux conseils de la République.

L'honneur d'avoir posé ce principe de la nationalité des consuls revient donc à la vieille cité des « ciompi », et les plus importants royaumes n'eurent que tardivement des mandataires nationaux, puisque si, d'après Anderson [1], le premier consul d'Angleterre

1) *An historical and chronological deduction of the origin of commerce*, etc., vol. I, p. 301.

fut commissionné par Richard III en 1485, premier exemple d'une institution royale directe, il ne s'agit point pourtant d'un Anglais, mais d'un Toscan, Laurent Strozzi. Néanmoins, on trouvera naturel que nous traduisions ici, du latin, la plus ancienne « provision » consulaire royale qu'il nous ait été donné de rencontrer. En voici la substance [1] :

« Pour Laurent Strozzi.

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Attendu que certains de nos sujets ont l'intention de visiter les contrées étrangères et surtout l'Italie avec des navires à eux appartenant ou nolisés... Suivant l'exemple d'autres nations, nous tenons pour certain qu'il convient d'établir un magistrat particulier qui puisse définir et juger les différends de nos dits sujets... Et ayant ouï que la cité des Pisans était, plus que toute autre, en Italie, propre à la résidence de nos négociants.....

« Comme il nous a été fait rapport de la fidélité singulière, vertus et probité de Laurent Strozzi, florentin, et que nous avons en lui pleine confiance, vu l'humble supplique des marchands anglais... nous constituons, ordonnons et nommons ledit Laurent consul et surveillant sur tous faits de tous et de chacun de nos sujets se rendant en cette ville et lieux adjacents. Et nous donnons et concédons audit Laurent, autant qu'il est en nous, pouvoir de juridiction sur nos dits sujets, mais à la charge d'agir sans bruit et forme extérieure de justice [2], avec mandat de faire, tant en jugement que dehors, tout ce qui est de l'appartenance de cet emploi, soit de droit, soit d'après l'usage des autres nations. — Mandons à tous nos sujets de quelque rang ou prééminence qu'ils soient, résidant ou de passage, de lui obéir en sa dite fonction de consul... Et comme toute peine est digne de salaire, mandons et ordonnons aussi que ledit Laurent percevra un droit de ducat pour cent, sa charge étant à vie... Le roi étant présent à Westminster, le 4 juillet 1485. — De par le Roi. »

1) Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc. ; Hagæ Comitis, 1741, t. V, p. 164.
2) *Sine strepitu et formâ judicii*, dit le latin, ce qui revient à dire que ce texte vise la juridiction *volontaire* et non *contentieuse*.

On voit par là que les emplois consulaires, soit nationaux, soit étrangers, étaient brigués, en ces temps, par les membres de la plus haute noblesse italienne, tant de Venise que de Florence. Ainsi encore, un Doria fut en charge à Manfredonia, l'an 1478[1]. D'autre part, de recherches faites par le savant M. Biagi[2], conservateur de la bibliothèque *Marucelliana*, et par son confrère, M. Gherardi, de l'*Archivio di Stato* de Florence, il résulte que même un Médicis fut consul. En effet, « après la nativité de N.-S. 1422, le consulat des Catalans en la ville de Pise fut institué pour le magnifique Cosme, fils de Jean de Médicis[3]. »

Ce document appelle l'attention sur les vaillants marins catalans qui, avec les Marseillais et les Italiens, revendiquent la plus large part dans le mouvement consulaire du moyen âge. Aussi bien a-t-on vu que, même aux époques barbares, les rois goths d'Espagne ont été les créateurs de la juridiction ante-consulaire des *telonarii*.

En outre, les « rooles d'Oloron » et le « consulat de la mer », ce dernier réputé antérieur à 1075, contiennent deux pièces relatives aux consuls de Barcelone établis en Sardaigne et en Sicile, et l'on sait qu'au xve siècle la cité de Barcelone entretenait cinquante-cinq consuls, chiffre évidemment très élevé pour ce temps-là.

1) Borel, *op. cit.*
2) Lettre de ce savant du 6 mai 1889 et annexe de M. Gherardi.
3) La même lettre dit que ce texte est extrait d'un *liber notularum annorum* 1410 *ad* 1423, « nell'archivio municipale di Barcellona » dans Capmany (*Memorias historicas sobre la marina, el commercio*, etc., vol. II, 23, p. 60.)

Plus haut, nous avons attribué, sans discussion, le « Consulat de la mer» aux Pisans, le cadre de cette étude ne comportant point l'examen des questions controversées. Cependant, on manquerait aux règles de la plus élémentaire équité si, en parlant des Catalans, l'on omettait de rappeler que, sans prendre positivement parti, le savant Pardessus (*Collection des lois maritimes*, etc., Paris, Imprimerie royale, 1826-1845, t. II, p. 12 et suiv.), révoque en doute l'attribution de cet important recueil à la République italienne, et oppose à l'argumentation de l'abbé Gaétan, Pisan lui-même, le fait indéniable que le plus ancien texté connu du « Consulat » est, sinon en catalan proprement dit, au moins dans un idiome autre que l'italien ou « volgare ». — Sans vouloir nous prononcer, nous transcrirons simplement ici, toujours d'après Pardessus, le début du célèbre texte. Le voici : CAPITOL PRIMER. *Aquests son los bons stabilimens è los bons costumes que son de fet de mar que los savis homens quivan par lo mar ne començaren a donar als nostres antecesores*, etc. — Est-ce là du catalan ou une sorte de langue *commune* aux peuples du littoral méditerranéen depuis l'Ebre jusqu'à l'Arno ? — Aux *félibres* de répondre.

Parmi les Puissances européennes, une des dernières à établir des consuls semble avoir été la Russie. Le premier agent de cet empire fut envoyé aux Pays-Bas par Pierre le Grand qui, bientôt, en commissionna un second à Bordeaux, puis un troisième à Cadix en 1723, non seulement avec patentes consulaires, mais encore avec lettres de crédit auprès du gouvernement central[1].

SECONDE PARTIE

FRANCE

PREMIÈRE ÉPOQUE. — DU VIIIe SIÈCLE AU RÈGNE DE FRANÇOIS Ier

Jusqu'ici nous avons passé en revue une série de documents, qui constatent simplement, à une date plus ou moins éloignée, l'existence en divers lieux de consuls de diverses nations, ou mieux de diverses cités. Nous l'allons voir, les archives françaises sont plus précises, puisqu'au moins, à partir du XVIe siècle, elles contiennent les titres spécifiques des pouvoirs et du caractère de ces agents, pouvoirs qu'il ne serait guère possible de dégager avec précision des faits ou textes rapportés dans la première partie de cette étude.

Afin de former une série coordonnée, il nous faut remonter jusqu'aux premiers temps de la monarchie, ce que nous ferons, au surplus, avec brièveté. Et pour n'être point taxé de partialité, nous suivrons, notamment, sur ce point, et, du moins jusqu'au règne de François Ier, le travail déjà souvent cité de M. de Miltitz, savant publiciste étranger.

On est si fort accoutumé à ne voir de place, au moyen âge, dans le commerce méditerranéen, que pour les Amalfitains, puis un peu plus tard pour les Pisans, les Gênois, les Vénitiens, qu'on lit presque avec surprise, dans Pouqueville[2], que, nos transactions en Égypte étant considérables au IXe siècle, Louis le Débonnaire envoya, en 820, d'importantes flottes dans la Méditerranée pour

1) Borel, *op. cit.*
2) *Mém. hist. et dipl.*, p. 531.

châtier les corsaires qui avaient coulé des navires français. Il y a plus : dès le VIIIe siècle, les Provençaux fréquentaient les ports d'Orient, où ils précédèrent, en quelque sorte, les Pisans et les autres peuples italiques. Toutefois, il faut l'avouer, parmi les Francs, ceux de Verdun faisaient un trafic peu louable d'eunuques qu'ils revendaient aux Maures d'Espagne.

Les croisades, on le sait, couvrirent les côtes d'Asie Mineure et les pays circonvoisins de colonies françaises. En 1152, les Marseillais obtinrent de grands et formels privilèges de Baudouin III dans toutes les villes soumises à sa domination, et, plus tard, en 1226, date déjà citée, Thomas de Savoie, en sa qualité de vicaire de l'empereur Frédéric II, roi de Sicile et de Jérusalem, accorda aux mêmes Marseillais le droit d'avoir des consuls, avec juridiction entière sur leurs nationaux, en Syrie, en Sicile, dans les Pouilles et dans la marche d'Ancône[1].

De ces privilèges, et de nombre d'autres obtenus vers le même temps, Miltitz dit expressément : « Les différents peuples d'Europe n'ont pas à en produire d'aussi anciens : ce fut seulement au siècle suivant que les villes maritimes d'Italie en obtinrent de semblables ».

Suivant Rey[2], certain Guillaume Comte, nommément désigné, était consul des Marseillais à Saint-Jean d'Acre en 1259, tandis que Papon, auteur d'une histoire de Provence, parle des exemptions mercantiles accordées aussi aux Marseillais, dès 1236, par l'empereur des Romains.

Malheureusement, les gens du comte de Barcelone ayant, en 1423, brûlé et mis à sac la ville de Marseille, les plus précieux titres historiques du corps consulaire français périrent avec les archives municipales. Cependant, on sait que des traités formels existaient notamment avec l'Égypte, puisque Jacques Cœur les invoqua pour sa défense lors du procès qui aboutit à son inique bannissement.

1) Ménestrier, *Histoire civile et consulaire de Lyon* (Lyon, 1696, p. 541) : « Liceat habere consulatum et exercere iurisdictionem in dicta regna. » La date est empruntée à Borel, *op. cit.*, et à Miltitz, *id.*
2) Note manuscrite de ce savant.

Il serait pourtant aisé d'énumérer plusieurs conventions visant les consuls des cités françaises, conventions échelonnées entre 1243 et 1377. Mais ces conventions n'étaient encore, pour la plupart, que municipales, au moins quant à l'une des parties contractantes, et il importe, maintenant, de citer le premier instrument échangé entre deux princes. Cet instrument porte le nom du bon roi saint Louis qui, pendant sa captivité, obtint, en 1250 et 1251, du sultan d'Égypte la faculté d'établir des consuls tant à Tripoli qu'à Alexandrie. Il était essentiellement stipulé que nulle autre nation ne pourrait avoir pareils officiers, qu'aucune ne pourrait trafiquer sûrement, *sinon sous l'exclusive protection des consuls de France*[1]. Il est superflu de faire ressortir la valeur de ce document qui est comme l'origine des droits de *patronat* que nous avons longtemps exercés sans conteste sur toutes les nations chrétiennes, dans les domaines du Grand Seigneur, et par suite desquels nos clients, comme nous-mêmes, étaient désignés sous l'appellation générique de Francs, *Franghi* en « sabir ».

Mais revenons à la série chronologique des documents. — Certain voyageur du XIVe siècle trouva dans la ville d'Alexandrie un consul de France[2] et, en 1447, grâce à l'influence de « Monsieur » Jacques Cœur, le « souldan » d'Égypte écrivit à Charles VII pour promettre sa protection aux Français et autoriser, nouvellement, l'établissement des consuls dans ses États[3].

Toutefois, le commerce extérieur de la France ayant subi le contre-coup de désastres militaires, on peut dire que, sous les règnes des princes qui eurent à lutter contre l'invasion anglaise, nos institutions consulaires traversèrent une période critique : mais elles étaient trop fortes, déjà, pour périr.

Il appartenait à Louis XI de tenter le relèvement de notre prestige au dehors, et, pour y parvenir, il interdit, avec une sagacité économique précoce, l'importation en France des marchandises du Levant, hormis sous pavillon français[4], et, bientôt,

1) Villaret, *Hist. de France*, t. IX, p. 200, 201.
2) Frescobaldo, *Viaggio di Terra santa*, p. 57.
3) Mathieu de Coussi, *Mémoires*, t. X, p. 105.
4) Pouqueville, *op. cit.*, p. 459.

les marchands ayant retrouvé matière à de fructueuses opérations, se choisirent de nouveaux consuls, auxquels certains honoraires furent formellement attribués[1].

DEUXIÈME ÉPOQUE. — DU XVIe SIÈCLE AU PREMIER EMPIRE (1806)

Si, comme on l'a vu, dès 1250, saint Louis avait directement négocié avec le sultan d'Égypte et obtenu pour nos consuls la protection de tous les « Francs », c'est, à vrai dire, aux XVIe siècle que nos agents deviennent nombreux et se hiérarchisent surtout dans les échelles du Levant, où ils assument ce rôle de patrons des chrétiens qu'ils ont longtemps gardé, qu'ils gardent encore dans certaine mesure[2].

Nous arrivons, en effet, au régime des capitulations. La plus ancienne, dont nous n'avons plus le texte, daterait de 1528 et serait due, conséquemment, à l'initiative de François Ier qui aurait obtenu de Suleyman II que Catalans et Français fussent administrés par nos consuls, lesquels liquidaient les naufrages, étaient juges de leurs nationaux, sauf s'il y avait « sang », recevaient les testaments et étaient saisis des biens des individus morts *ab intestat*[3].

A partir de ce moment, les documents abondent : ils prennent un caractère de haute solennité internationale ou de législation précise, ce qui s'explique, puisqu'une série d'actes préparatoires avait ménagé ce résultat. Ainsi, en outre des divers accords intervenus ou des mesures prises depuis saint Louis jusqu'à 1528, date de la première capitulation, on voit qu'en 1504, c'est-à-dire sous Louis XII, Jean et Pierre Bennette frères, consuls des nations française et catalane « en Alexandrie », obtinrent de Bajazet II un commandement sur le fait du commerce et de son entière liberté[4].

Enfin, en 1535, « sieur Jehan de la Forest, chevalier de l'ordre

1) Villaret, *Hist. de France*, t. II, p. 207.
2) Voy. le Traité de Berlin.
3) Pouqueville, *op. cit.*, p. 550-551.
4) Flassan, *Hist. générale et raisonnée de la diplomatie française*, t. I, 2e période, l. III, p. 367.

de Saint-Jean de Jérusalem, ambassadeur du Roy très chrestien auprès de l'empereur des Turcs », obtint la confirmation définitive des anciennes capitulations et un traité assurant, en Orient, la prééminence des agents du « sultan de France ».

Constamment invoqué comme la première base du droit public consulaire, ce traité a trop de portée pour que, ne pouvant le transcrire *in extenso*, nous n'en donnions au moins un extrait, d'après l'ouvrage de MM. d'Hauterive et de Cussy[1]. Voici cet extrait :

Art. III. « Item que toutes fois que le Roy mandera à Constantinople ou Péra ou aux aultres lieux de cest empire ung bayle, comme de présent il tient ung consul en Alexandrie, que lesdicts bayle et consul soient acceptez et entretenus en autorité et convenances.... chacun d'eulx en son lieu, et selon leur foi et loi sans qu'aucun juge *kadi* ou *soubachi*... puissent ouïr juger et prononcer, tant au civil qu'au criminel, sur les causes, procez ou différends qui naistront entre marchands et aultres subjects du Roy seulement.... Et sera donné mainforte par les officiers de justice musulmans... dont les sentences seroient nulles s'il leur advenoit de juger. »

Art. XV. « S'il y a naufrage... aux lieux et jurisdiction de l'aultre Seigneur, que les personnes qui échapperoient au péril puissent reprendre toute leur robe[2], et si tous sont morts, leurs robes seront consignées aux consuls ou bayle. »

On le voit, nulle distinction n'est faite entre le bayle de Constantinople et les consuls qui sont et demeurent, encore aujourd'hui, parifiés au sens des privilèges et immunités dont ils jouissent en pays d'Orient et d'Extrême-Orient.

Il importe, toutefois, de bien indiquer que par imitation des « splendides » Vénitiens, auxquels nous nous étions substitués, nous avions adopté pour notre ambassadeur le titre de bayle, synonymie spéciale confirmée par les répertoires les plus autorisés de notre langue, publiés au XVIIe et au XVIIIe siècles[3].

1) *Traités de la France*, t. II, 1re partie, p. 425.
2) *Robe*, de l'italien *roba*, avec le sens d'*effets*.
3) *Dictionnaires* de Richelet, de Trévoux, de l'Académie, etc.

Et maintenant, sans parler des immunités diplomatiques elles-mêmes, peut-être nous objectera-t-on qu'il n'est point possible de tirer un argument général, quant au droit de juridiction, d'un acte spécial à l'Orient musulman, seule région où il est, aujourd'hui encore, en pleine vigueur. C'est là une objection inadmissible pour l'époque dont nous nous occupons, car l'on aurait tort de croire que, dans le passé, le droit juridictionnel ne s'appliquait qu'en Orient. Le contraire résulte de nombreux documents conservés aux archives des Affaires étrangères, comme nous aurons lieu de l'établir plus loin, nous bornant, quant à présent, à l'affirmation des pouvoirs judiciaires des consuls français même en pays de chrétienté, au moins jusque vers le milieu du siècle dernier.

Quoi qu'il en soit, ce qui paraît avoir longtemps laissé à désirer, c'était la discipline et le recrutement du personnel. Ainsi, au XVIe siècle, les charges consulaires, devenues abusivement héréditaires, étaient l'objet des plus fâcheuses spéculations et les titulaires qui les faisaient gérer par des scribes en trafiquaient comme d'une marchandise quelconque ou d'un effet public coté tantôt en hausse tantôt en baisse, suivant les fluctuations du marché [1]. Cet état de choses dura longtemps, car le savant commentateur de l'ordonnance sur la marine, Valin, s'exprimait ainsi, pour sa part, au siècle dernier [2] :

« Ce qui surprend le plus, c'est que... des postes aussi importants fussent confiés à des gens de métier, mais encore plus souvent à des étrangers. D'où il arrivoit que le commerce des François manquoit d'une protection suffisante ou parce que ces consuls, pris parmi le bas peuple, étoient sans aucune considération auprès des puissances, de même que sans talent pour y suppléer par la force des raisons...

« Ces désordres duroient encore du temps du duc de Vendôme, lorsqu'il exerçoit la charge de grand maître et surintendant de la navigation et du commerce de France [3]... ce qui porta,

1) Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de la France*, t. I, p. 428.
2) *Commentaire sur l'ord. de* 1681, t. I, p. 217 et suiv.
3) Ce prince, mort en 1665, exerça cette charge sous Louis XIII, si nous avons

après avoir remboursé à tous les consuls les finances par eux déboursées à créer... l'état et office d'intendant et contrôleur des consulats, avec pouvoir à celui qui en seroit revêtu, de rembourser tous les consuls alors en place et d'y substituer des gentilshommes ou autres personnes de condition honnête, tous sujets du Roi, et d'une capacité reconnue, dont l'exercice, toutefois, ne dureroit que cinq ans.....

« Mais ce projet, en corrigeant certains abus, en auroit maintenu d'autres, ce qui le fit échouer. — Ce qui en est résulté d'utile, néanmoins, c'est que les consuls ont tous été François, et s'ils n'ont pas tous été gentilshommes, parce que la naissance ne suffit pas pour faire un consul et que les nobles, par un misérable préjugé, dédaignent un peu trop le commerce... ils ont été, du moins, d'un rang à faire honneur à la nation, et d'une capacité telle qu'on pouvoit la désirer pour l'avantage de son commerce. »

Peut-être, cependant, malgré son autorité, notre auteur s'abuse-t-il sur l'infériorité de la situation de nos officiers extérieurs avant la publication de la célèbre ordonnance de 1681, dont nous allons parler tout à l'heure, car, entre autres, nous voyons que dès 1581 une charge consulaire en Portugal fut dévolue à Melchior de Rieux[1], et l'on sait qu'un Rieux fut maréchal de France et compagnon d'armes de Duguesclin.

Mais ce que l'on ne saurait préciser, c'est le point de savoir si l'exercice des consulats à l'étranger donnait la noblesse à ceux qui ne la possédaient pas, lors de leur entrée en charge. Cependant, nous penchons pour l'affirmative, puisque, d'une part, les fonctions municipales analogues dans les principales villes de la mère-patrie conféraient cette distinction[2] et que, d'autre part, elle semble résulter du titre d'*écuyer*, accolé à certains « gentilices » non significatifs par eux-mêmes. Tel est le cas de Jean Partyet qui, au pied d'un acte du 21 juillet 1731[3], se qualifie

bonne mémoire. Voy. *Archives des Affaires étrangères*, volumes cotés *Consulats*, t. I, ancienne série.

1) Vicomte de Caix de Saint-Aymour. *Recueil des instructions*, etc., *Portugal*.

2) De Laigue, *Les familles françaises*, etc., 2e édition, p. 40.

3) *Affaires étrangères*, Consulats, t. III, n° 110.

« escuyer, conseiller du Roy, commissaire de la marine, consul général de France en Andalousie » avec résidence à Cadix. — En outre, quelques-uns étaient revêtus de hauts honneurs. Tel Demoy[1], consul à Livourne au XVIIe siècle, était chevalier « de l'ordre du Roy » (cordon noir) et les édits royaux de janvier 1629 et du 10 juillet 1665[2] montrent assez combien cet ordre était considérable. — De plus, les agents étaient regardés comme les intermédiaires directs des colonies françaises auprès du « Monarque. » Ainsi, en 1699, le 2 juillet, encore à Livourne, la « nation se retire pardevant M. de Gibercourt, consul [du Roy], pour le suplier... » de faire certaines remontrances au prince lui-même[3]. Enfin, les listes officielles, dont la première ne remonte malheureusement qu'à 1717[4], contiennent des noms fort distintingués, tels que ceux des Duranti, des Suffren, des Gardanne, des Montagnac, des Blacas, des La Loëre, des Clairambault et surtout des Lesseps, connus à Bayonne depuis 1460[5], et qui ont donné tant d'éclat à ce corps consulaire français auquel ils appartenaient récemment encore.

En voilà trop, d'ailleurs, sur ce détail désormais suranné, mais qu'il nous fallait toucher, eu égard à l'époque traitée. Venons maintenant aux textes organiques, et le premier à citer sous ce rapport est incontestablement la fameuse ordonnance de 1681, demeurée le code essentiel de l'institution.

On a déjà vu, d'après Valin, que certains désordres, certaines incorrections, s'étaient perpétués surtout dans le mode de nomination des consuls : il appartenait à Colbert de les faire disparaître, en même temps qu'il réglementait la matière, en codifiant les bons résultats de la pratique séculaire et en fermant la porte aux abus qu'entraînait l'insuffisance ou la confusion des actes souverains antérieurs.

En effet, dès le début[6] est posé le principe que nul ne pourra

1) Mêmes *Archives des Affaires étrangères*. Nous avons scrupuleusement transcrit l'orthographe, évidemment fautive.
2) *Isambert*, Recueil déjà cité.
3) *Affaires étrangères*, Consulats, t. I, n° 114.
4) Série des *Almanachs royaux*.
5) La Chesnaye des Boys, *Nobiliaire*, v° *Lesseps*.
6) Valin, *op. cit.* ; *Formulaire de chancelleries*, de MM. de Clercq et de Vallat, t. II.

se dire consul de la « Nation françoise », s'il n'a reçu commission royale et s'il n'a 30 ans accomplis. Ces « lettres de consul » sont publiées en l'Assemblée générale des marchands, et l'officier prête serment suivant « l'adresse portée par ses provisions ». En outre, le consul est le juge « privatif [1] » de ses nationaux et l'édit de juin 1778 fait de très expresses inhibitions aux sujets français, voyageant ou commerçant à l'étranger, de s'adresser aux juges et autres officiers de Puissances étrangères. Plus tard, dans l'ordonnance du 3 mars 1781, contenant une réglementation étendue, Louis XVI assigne un traitement budgétaire à ses consuls (art. 19) et leur défend, *sous peine de destitution* (art. 20), d'exercer aucun commerce directement ou indirectement. Ainsi se trouve définitivement sanctionné un état de choses préexistant, mais non encore loi écrite, et la qualité essentiellement publique du mandat consulaire, tel qu'en étaient investis nos nationaux *et eux seuls*, se dégage d'une manière définitive.

Toutefois, lorsque nous disons *eux seuls*, ces termes veulent un commentaire, car, singulière omission, il n'est dit nulle part, croyons-nous, en termes exprès, dans les documents du XVIIIe siècle ou autres, soit antérieurs, soit postérieurs [2], que les titulaires des divers emplois à l'étranger doivent être Français. C'est là, sans doute, un oubli, fâcheux au point de vue strictement juridique, mais cet oubli résulta, évidemment, de ce que l'usage constant de recruter les consuls parmi les regnicoles ne souffrant plus d'exception depuis de longues années, il parut au législateur superflu d'avancer un fait incontesté. — D'ailleurs l'art. 1er du titre des Consuls à l'ordonnance de 1781 est rédigé de telle sorte que si le qualificatif de Français n'y est point exprimé, on peut dire qu'il y est sous-entendu clairement. D'autre part, les règlements ayant, très tardivement, spécifié

1) Expression employée fréquemment dans les documents conservés aux Affaires étrangères (XVIIIe siècle).

2) Bien entendu, cette discussion serait oiseuse s'il s'agissait de l'époque contemporaine, puisque nul doute ne saurait subsister en présence du principe que *tous* les fonctionnaires de la France *doivent* être Français, sans parler, au cas particulier, de l'usage constant et de textes spéciaux en vigueur.

d'une manière expresse que les chanceliers devraient être recrutés parmi nos nationaux[1], l'on trouve dans le silence sur la nationalité des consuls et l'explicité tardive des dispositions au sujet des chanceliers une preuve nouvelle que les premiers étaient toujours français, tandis que les seconds, ayant pu ne pas l'être, on avait reconnu le besoin d'édicter impérativement que, dans l'avenir, le recrutement aurait lieu, pour eux aussi, exclusivement parmi nos nationaux.

Cependant, si l'absence de textes pouvait laisser du vague dans la pensée de quelques-uns, tout doute disparaîtra en se reportant au passage transcrit plus haut de Valin. — Ce commentateur autorisé montre, on s'en souvient, qu'avant l'ordonnance de 1681, certaines mesures, quoique demeurées à l'état de projet, eurent pour résultat de faire choisir les consuls exclusivement *parmi les Français*. Une conviction nette se dégage enfin, sous ce rapport, de la lecture des almanachs royaux depuis 1717. On n'a, tout à l'heure, extrait que quelques noms de ces almanachs, mais les listes entières ne contiennent que des désinences d'allure française, sauf dans le cas de rares gérants ou d'officiers mal définis.

Pour en revenir aux textes, il serait trop long de résumer ici toutes les dispositions des trois monuments législatifs de 1681, de 1772 et de 1781, mais nous allons montrer, point de vue généralement négligé, combien l'organisation consulaire, *même en pays de chrétienté*, offrait un caractère démocratique. C'est l'ordonnance royale du 24 mai 1728 qui va nous fournir les éléments de cette preuve. Quoique rendue en principe, pour Cadix, elle est d'un esprit si général et si parfaitement d'accord avec celle de 1681, partiellement reproduite, que, de l'avis de Dalloz, elle fut étendue à d'autres établissements consulaires.

Il résulte clairement de cet acte souverain que, si le consul était le juge « privatif » et le chef de ses nationaux, ceux-ci, par une sorte de suffrage quasi-universel de la « nation françoise », nommaient deux députés annuels, qui formaient comme le con-

1) Ordonnance du 20 août 1833 (art. 18).

seil populaire permanent sans lequel le consul ne pouvait prendre aucune décision importante. Cette petite république avait son budget qu'elle administrait elle-même, affectant les sommes réglementairement perçues aux frais du culte public, à la rétribution de l'officier royal, sorte de président constitutionnel, à l'entretien des œuvres pies destinées au soulagement des pauvres, enfin au paiement des dettes de la colonie. Quant aux émoluments qui lui étaient dévolus sur le budget actif de la « nation », le consul n'avait d'autre pouvoir que celui de les faire rentrer par le ministère d'un percepteur à sa nomination. — Sans préjudice de réunions extraordinaires, si les circonstances le comportaient, il y avait tous les trois mois convocation de l'assemblée générale de la nation, et, chaque année, après la Saint-Louis (25 août), il était procédé, dans une de ces réunions plénières, à l'élection des deux députés qui sont ses véritables conseillers pour l'administration de la chose publique, le maintien des privilèges, ses assesseurs judiciaires, enfin ses *ad latus* obligés dans les cérémonies publiques, lesquelles avaient lieu avec une solennité extérieure, propre à frapper les étrangers. Par exemple, à Lisbonne, si notre mémoire n'est pas en défaut, les députés allaient prendre le consul en forme publique à son hôtel, le jour de Saint-Louis, montaient en carrosse avec lui et le conduisaient à l'église nationale où, revêtu de l'uniforme de gala « bleu de roy, doublé d'écarlate, avec broderies d'or[1] », il assistait à l'office sur un siège placé dans le chœur : bien entendu, ce rang n'appartenait au consul de la « nation » qu'en l'absence du « ministre du Roy[2] ».

Enfin, pour revenir à l'ordonnance de 1724, l'article 31 et dernier de cet acte si intéressant pose le principe de la juridiction absolue et exclusive du consul sur ses nationaux et interdit même, à peine de nullité, aux Français de recourir aux notaires du pays

1) Réglé définitivement par l'ordonnance du 9 décembre 1776 (art. 5), cet uniforme existait encore à la Révolution qui n'en changea guère que les boutons. Voir *Archives*, Consulats, t. II (nouvelle série), n° 51, du 11 frimaire an II.

2) Nous voudrions pouvoir reproduire ici le très curieux règlement de la *nation* à Lisbonne (mêmes *Archives des Affaires étrangères*, t. IV, n° 46 et t. V, n° 100), mais l'espace nous manque.

pour la passation des actes, le « chancellier » étant déclaré seul compétent.

On le voit, malgré l'interprétation donnée en 1833 à l'article 12 de l'ordonnance de 1681, nos consuls avaient droit de juridiction *même en pays de chrétienté*, et de nombreux documents, qui mériteraient de servir de base à une monographie spéciale, établissent surabondamment l'organisation presque partout du « corps de la nation » dans cet esprit de haute solidarité qui subsiste, aujourd'hui, seulement en Orient et en extrême Orient. — C'est, du reste, comme nous l'avons déjà annoncé, le lieu de revenir spécialement sur la question des attributions judiciaires.

Si l'on pouvait douter que ces attributions aient existé en fait, dans les pays d'Europe où nous avons entretenu des consuls, il suffirait de relever qu'elles furent contestées entre 1735 et 1737 en la personne du sieur Devant ou d'Evant, consul de la nation en Sicile. Dans son exequatur, furent introduites inopinément des restrictions sous ce rapport. — D'où mémoire, très circonstancié, protestation formelle et fort long échange de notes diplomatiques, suivant l'usage d'alors [1]. Évidemment, l'antique loi des Wisigoths sur les *telonarii* avait exercé de l'influence sur les tendances des princes espagnols, puisque, même en 1600, on l'a vu, les juristes castillans trouvaient cette *ley antigua* absolument fondée.

D'après divers textes de Van der Greef, de Grotius, de Puffendorf, de Binkershoek et de Savary, le sieur Devant ou d'Evant s'attache à établir que la juridiction du consul sur ses nationaux est de droit des gens et aurait été confirmée par l'Espagne dans tous les traités postérieurs à ceux des Pyrénées. — En 1605, le duc de Ferias, vice-roi de Sicile, interdisait aux juges locaux qui, un instant, avaient paru vouloir se montrer indiscrets, d'entraver l'exercice de la juridiction consulaire. Plus tard, le duc d'Ayala confirma nouvellement les privilèges juridictionnels français. — En 1681, le duc de San Esteban en usa de même. — Sous

1) *Archives des Affaires étrangères*, t. IV, n° 12, plaquette imprimée et plus tard longue correspondance de l'ambassadeur de France à Naples, M. de Puysieulx soit avec le secrétaire d'État, soit avec les autorités napolitaines.

Philippe V, ce privilège fut encore reconnu, et, le 16 mars 1720, l'empereur d'Allemagne le confirma par une pragmatique explicite. — Seul un sieur Molinier se disant, illicitement, consul de France, fut inquiété de ce chef en 1687, mais ce précédent est sans valeur, puisque l'officier était sans titre et que son remplaçant légal rentra en pleine possession de ses droits. — Ailleurs, on fait observer que si la juridiction anglaise a pu être légitimement attaquée, c'est que, loin d'être de véritables agents publics et exclusivement tels, les consuls britanniques étaient eux-mêmes négociants, pour la plupart.

Il nous faut pourtant l'avouer : après une controverse plus ou moins bienveillante entre les deux gouvernements, après l'échange de nombreux « ordinaires » et même « extraordinaires », après divers atermoiements diplomatiques, aboutissant à la création d'un régime de transition, celui des juges *conservateurs* des « droits de la nation », nommés, il est vrai, par les agents français, mais choisis parmi les hauts magistrats locaux, nos consuls durent, insensiblement, se désister de l'exercice de la juridiction contentieuse. Il n'y a pas, d'ailleurs, lieu d'être surpris de ce désistement, puisque le « Roy de France » ne concédait aucun pouvoir analogue aux consuls étrangers dans ses domaines [1], vraisemblablement, parce que ces agents étaient, en majeure partie, ses propres sujets et exerçaient le commerce [2]. Valin dit à ce propos [3] : « Les consuls en France sont *eux-mêmes* justiciables des affaires de juridiction du royaume *s'ils font le commerce*... et c'est une réserve que le Roy ne manque jamais de faire dans les lettres d'exequatur qu'il accorde aux consuls étrangers. »

Là est vraisemblablement l'explication de cette absence de réciprocité par suite de laquelle la France refusait les droits juridictionnels aux consuls étrangers et même les déclarait soumis personnellement à sa propre magistrature en tant que négociants,

1) *Archives*, Consulats, t. IV, n° 75. Lettre d'un M. Isnard, de Marseille, au ministre des Affaires étrangères, sans doute, du 13 janvier 1744.

2) Voir surtout les *Almanachs royaux :* presque tous les noms de consuls *étrangers* sont des noms *français*.

3) *Op. cit.*

alors que, pour les siens, elle revendiquait, entre autres, la prérogative de rendre la justice au dehors ; c'est que, depuis l'ordonnance de 1681 et chaque jour davantage, les consuls de France étaient devenus de véritables ministres publics, exclusivement consacrés à leurs fonctions, ne faisant aucun commerce, toujours et tous Français de nation et, dès lors, absolument libres de tout lien qui aurait pu les soumettre, fût-ce dans la plus faible mesure, au pouvoir des Puissances auprès desquelles ils étaient accrédités.

Toutefois, de ce qui précède, il ne faut pas induire que l'ancienne monarchie était imbue de l'idée peu équitable de tout obtenir, sans rien concéder, de son côté, par des actes réciproques. De nombreux traités réglèrent l'échange des consuls, et l'on voit qu'en 1717 et en vertu surtout d'accords internationaux (paix des Pyrénées, avec ses diverses extensions, convention particulière signée à Utrecht, le 11 avril 1713, pour le régime anglo-français[1], nous entretenions dix consuls en Espagne, quinze dans les États d'Italie, cinq en Portugal, vingt-quatre dans les échelles du Levant, et deux « dans le Nord », c'est-à-dire à Elseneur (Danemark) et à Bergen (Norvège), chiffres qui s'accrurent, lentement mais progressivement, par l'institution de postes à Moscou et à Dantzig en 1744, aux États-Unis en 1785. Seule, malgré la convention d'Utrecht, citée plus haut, l'Angleterre ne reçut point, à notre connaissance, de consuls de France, même dans le temps que nous étions en paix avec elle.

Et maintenant, pour montrer combien la France avait souci de dégager les principes et de faire dignement traiter ses agents qu'elle a toujours regardés comme officiers du *jus gentium*[2], il

1) On conserve dans les archives du Consulat général de Naples une curieuse pièce qui, précisément sur la question juridictionnelle traitée plus haut, cite, comme acte à l'appui : *Traité des Pyrénées* (1659) ; *Traité de commerce et de navigation espagnol-anglais* (Madrid, 1667, art. IX) et cédules antérieures accordées à la nation anglaise par Philippe IV (1645), sans compter une longue série d'autres titres bilatéraux ou unilatéraux non moins solennels. — Cette pièce n'a point de date, mais elle est évidemment contemporaine de la controverse qui nous a occupé, c'est-à-dire de 1735, ou à peu près.

2) Nombreux documents officiels conservés aux Archives des Affaires étrangères, etc.

nous suffira de rapporter quelques extraits de la convention consulaire franco-espagnole du 13 mars 1769[1].

Après avoir spécifié que les consuls respectifs seront admis sur la présentation du « diplôme chacun de leur souverain », cet acte, en l'art. 2, dégage formellement la distinction vitale entre *envoyés* et *non envoyés*. On y lit en effet (article 2) : « Les consuls *sujets* des princes qui les nomment jouissent des immunités personnelles.... Ils ne seront non plus sujets aux tributs et services personnels et il leur sera permis de porter l'épée et le bâton pour ornement extérieur de leur personne. »

Ainsi, tandis que les *exequatur* royaux français faisaient une distinction tranchée entre les consuls *missi* (exclusivement fonctionnaires, ou *envoyés*) et les *electi* (négociants-consuls et dès lors *non envoyés*), l'accord international franco-espagnol enchérissait sur cette distinction en parlant des consuls *sujets des princes qui les nomment*. Là se trouve en puissance toute l'économie du régime moderne, et c'est à la France qu'appartient l'honneur d'avoir, par son attitude si nette, posé les bases immuables de cette séparation nécessaire.

En outre, toujours soucieux de la dignité de ses représentants, elle revendique, pour eux, le port de l'épée, signe de noblesse alors, et celui du *bâton*. Or, en Espagne, on sait que, de toute ancienneté, comme aujourd'hui encore, le *baston de mando*, de matière plus ou moins luxueuse, avec ses glands plus ou moins ornés, constitue l'insigne du commandement civil ou militaire, et, sur le flanc des régiments, on voit des officiers marcher le sabre au fourreau, mais la canne *de mando* à la main, de même que les divers fonctionnaires, en habit civil, se font reconnaître du public grâce à cet insigne.

Vu l'abondance des documents, nous sommes contraint de ne pas même citer des actes pourtant très significatifs et nous passons de plain-pied à la période de la Révolution, qui, avec les deux premières années de l'Empire, marquera la fin de nos recherches.

1) Martens, *Traités*, t. I, p. 242.

Si le nouveau régime modifia, presque en entier, tous les rouages de l'ancienne administration, il ne changea rien à l'organisation consulaire en elle-même; toucha, relativement peu, aux personnes, vu les tendances du moment, et maintint même l'uniforme existant, sauf les changements nécessités par l'abolition de la royauté [1].

Mais, malgré ses fréquents rapports avec l'office des Affaires étrangères, le corps consulaire continuait de relever de la marine, ce que nous avions négligé de dire. Le gouvernement démocratique fit disparaître cette anomalie, et, le 14 février 1793 [2], la Convention rattacha le « bureau des Consulats » au ministère des Affaires étrangères. Le sort des consuls était désormais fixé, conformément à la nature des choses et à l'intérêt bien entendu des services complexes qu'ils sont appelés à rendre.

Ainsi, le régime à qui l'on reproche d'avoir parfois porté une main peu prudente sur nos vieilles institutions, n'innova point en ce qui concerne la carrière des consulats, mais, au contraire, on peut le dire, posa le couronnement d'un édifice qui avait coûté des siècles à édifier, pierre à pierre.

Cependant, le 12 frimaire, an VIII [3], les *Consuls de la République*, craignant une confusion qui ne les flattait guère, débaptisèrent nos consuls généraux, consuls et vice-consuls à l'étranger. Ils reçurent la qualité inexacte de « commissaires généraux, commissaires et sous-commissaires des relations commerciales de la République française ». Mais, le 22 mars 1806 [4], Napoléon devenu *empereur* rendit aux agents extérieurs leurs anciens titres. — Le rapprochement des dates montre clairement les motifs de la modification et du retour à l'appellation traditionnelle. — Napoléon ne s'occupa plus, du reste, des consuls ni en bien ni en mal. On a vu, au début de cette étude, qu'il ne pouvait pas en être autrement, puisque le conquérant était en guerre avec presque toute l'Europe.

1) Nous avons déjà cité (p. 558, note 1), la décision du 17 frimaire an III portant ces modifications. *Archives*, Consulats, II, seconde série, n° 51.
2) *Id.*, t. I, n° 1er.
3) *Id.*, t. VIII, n° 43.
4) *Id.*, n° 176 *bis*.

CONCLUSION

Comme nous l'avions annoncé, nous avons, selon nos moyens d'information, mené l'historique du corps consulaire depuis les temps antiques jusqu'au début du premier empire.

De ce qui précède, il se dégage que seuls, chez les anciens, les Grecs eurent des organes internationaux plus diplomatiques, sous certains rapports, que les nôtres, mais pourtant *non envoyés*.

Au moyen âge, les rois goths d'Espagne reconnurent aux *telonarii* une sorte de juridiction consulaire. Puis, jusqu'aux croisades, les relations de peuple à peuple semblent s'arrêter. Postérieurement, Amalfitains, Pisans, Catalans, Provençaux, Marseillais, Génois et Vénitiens obtiennent des privilèges et instituent des consuls, la plupart simples mandataires municipaux.

En 1250 et 1251, Saint Louis paraît être, d'entre les souverains, le premier qui, par acte *royal bilatéral*, réclame et obtient l'institution de consuls français avec protection exclusive sur les chrétiens de toute nation; d'où le nom générique de *Franghi*, donné à ceux-ci en pays musulman.

Seuls, les Florentins exigent formellement que leurs consuls soient eux-mêmes florentins; mais, avant 1485, on ne connaît point de consul institué par décision régalienne directe.

A cette date, Richard III d'Angleterre signe la première patente de cette nature, et encore la collation du grade n'a-t-elle pas lieu en faveur d'un sujet du prince commettant, puisque c'est Laurent Strozzi, Toscan, qui en bénéficie.

Puis, à partir du XVIe siècle, la France reste définitivement et presque seule en scène. Elle obtient les fameuses capitulations de 1528 et de 1535, qui réglementent les privilèges et immunités consulaires, revendique et établit le droit de protection du pavillon de France sur tous les autres dans les États du Grand-Seigneur et dans les régences barbaresques.

Plus tard, sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, soit par

des chartes intérieures dont elle poursuit, parfois, l'application unilatérale au dehors, du moins pendant nombre d'années, soit par des contrats internationaux réciproques, la monarchie affirme et dégage progressivement le caractère de plus en plus accentué de ses consuls, puisqu'elle leur interdit de faire aucun commerce, qu'ils doivent être sujets du prince les nommant, et qu'ils sont directement rétribués par l'État.

Enfin, chose bien digne de remarque, cette même monarchie constitue ses colonies au dehors sur les bases les plus démocratiques, et la Révolution française, en rattachant les consuls au ministère des Affaires étrangères, parachève l'œuvre sage et laborieuse des rois de France.

C'est pourquoi, grâce aux dispositions législatives françaises, successivement passées en revue, nous nous hasarderons, malgré le vieil adage, à risquer, comme synthèse dernière, une définition des consuls *envoyés*. Nous dirons donc, sauf rectification de la part des maîtres du droit international :

« Le consul *envoyé* est un ministre public[1] rangeant après les chargés d'affaires. Toutefois, cette qualité de consul-ministre public lui appartient seulement :

1° S'il est sujet de l'État qui le commissionne;

2° S'il est rétribué par cet État seul;

3° S'il ne fait aucun commerce de quelque nature que ce soit. »

Dans le cas où elle serait reconnue juste, comme elle nous paraît l'être au sens du droit moderne, peut-être cette définition nous permettra-t-elle d'aborder, dans une seconde étude, la série des faits pratiques et contemporains.

L. DE LAIGUE.

1) Nous avons vu, p. 589, que Tissot, si compétent en la matière, n'hésitait pas à parler du caractère de *ministres publics* des consuls *envoyés*.

DÉMÊLÉ

ENTRE LE STADHOUDER ET LE BARON DE BRETEUIL

Ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies

(1768)

Le manuscrit datant de la fin du siècle dernier, que nous publions plus loin, est le récit d'un démêlé entre le stadhouder des Provinces-Unies et l'Ambassadeur de France à propos d'une question de cérémonial. C'est une affaire de peu d'importance, mais l'étiquette a joué de tout temps un grand rôle dans l'histoire des relations diplomatiques.

L'ambassadeur, le baron de Breteuil, arriva à La Haye en 1768, remplaçant M. d'Havrincourt ; il fut remplacé à son tour par le marquis de Noailles en 1771. Le stadhouder est le prince Guillaume V d'Orange, né en 1748, mort en 1806. Il a été le dernier stadhouder, ayant été obligé de quitter la Hollande en 1795. Son épouse était Frédérique-Sophie-Vilhelmine, nièce de Frédéric le Grand et sœur du roi Frédéric-Guillaume II, née en 1751 mariée en 1767, morte en 1819. Sa sœur unique épousa le prince de Nassau-Weilburg.

De Larrey, dont on trouve le nom cité dans le manuscrit, était le secrétaire du stadhouder, et Mme Dankelman était dame d'honneur de la princesse. Elle avait été sa gouvernante à Berlin et l'avait suivie en Hollande après son mariage. Son influence à la cour stadhoudérienne était grande, même dans les affaires politiques.

La position des ambassadeurs de France à La Haye pendant le stadhoudérat de Guillaume V était fort difficile. Le stadhouder et le parti orangiste avaient pour patron l'Angleterre, tandis que le parti des Régens, qui faisait une opposition sourde au stadhouder, s'appuyait sur la France. L'ambassadeur de France ne pouvait se soustraire au rôle embarrassant de chef de parti politique.

Quant à la provenance du manuscrit, nous pouvons dire seulement, qu'il se trouvait parmi quelques pièces manuscrites du siècle dernier, ayant toutes relation aux affaires politiques de la République des Provinces-Unies.

Ni la date ni le nom de l'auteur ne sont indiqués sur le manuscrit. Il est évident cependant que c'est un Hollandais qui l'a écrit.

Je n'ai pas pu trouver des particularités sur ce démêlé dans les mémoires du temps, ni dans l'histoire de la République. Après tout il ne s'agit pas d'un événement historique.

Les archivistes, à La Haye, ont eu l'obligeance de faire des recherches pour trouver quelques détails sur les différends entre le stadhouder et l'ambassadeur français à La Haye. Ces recherches n'ont pas eu beaucoup de résultats. On a trouvé que le baron de Breteuil a été nommé ambassadeur auprès de leurs Hautes-Puissances en 1768 (août) et qu'il a été rappelé en 1770 (juin). Dans les archives du Roi on a encore trouvé quelques lettres du baron de Breteuil au duc de Choiseul (interceptées sans doute). Dans une de ces lettres (datée du 21 octobre 1768), on trouve le passage suivant : « M. et Mme la princesse stadhouder m'ont fait l'honneur de souper chez moi lundi dernier. Je ne saurais assez me louer des attentions que j'en éprouve. Ils sont d'un commerce très facile et je vois avec grand plaisir que je pourrai avoir l'honneur de vivre souvent avec eux tant chez eux que chez moi. Je ne négligerai certainement rien de tout ce qui pourra prouver à Leurs Altesses mon empressement et mon désir de leur plaire. »

La dernière de ces lettres est du 9 décembre 1768.

Voilà tout ce que nous avons pu découvrir jusqu'à présent. Peut-être trouvera-t-on dans les archives à Paris la suite de la correspondance du baron de Breteuil avec son gouvernement [1].

W. H. DE BEAUFORT.

1) Le baron de Breteuil avait hérité de la marquise de Louvois, Hollandaise de naissance, des biens considérables en Hollande, qui lui furent contestés par les cohéritiers hollandais. Les complications de ce procès le firent entrer en correspondance avec le baron Van der Capellen van de Poll, chef du parti anti-orangiste. Quelques lettres échangées entre ces deux hommes d'État en 1763 et 1764, pour se communiquer leurs idées sur les avantages qu'une étroite alliance entre la Hollande et la France offrirait pour les deux pays, ont été publiées par la Société historique à Utrecht (Brieven van en aan Jean Derck van der Capellen van de Poll, uitgegeven door M. W. H. de Beaufort).

M. le baron de Breteuil, ambassadeur de S. M. T. C., en arrivant à La Haye, temoigna qu'ayant appris que LL. AA. I. et R. M. le prince et Mme la princesse d'Orange avoient fait l'honneur l'hiver dernier à M. le chevallier Yorke, ambassadeur de S. M. Britannique, d'assister aux bals et soupers qu'il avoit donnés l'hiver dernier, voudroient bien lui faire le même honneur.

LL. AA. ont accepté l'offre de M. l'ambassadeur, mais on lui fait sentir en même temps que ce ne seroit qu'à condition qu'ils fussent invités dans les formes, sur le même pié que M. l'ambassadeur d'Angletterre l'avoit toujours observé, qui étoit venu chaque fois en personne quelques jours avant un souper ou bal pour inviter LL. AA.

Malgré cette insinuation et quoique M. de Breteuil étoit très bien instruit de tout ceci, et de la manière que M. le chevallier Yorke recevoit LL. AA. chez lui, il jugea cependant à propos de se conduire d'une manière toute différente, car étant à souper chez LL. AA. il les invita très cavalièrement pour le lendemain pour un souper; LL. AA. ne jugèrent pas à propos de faire naître un incident, et acceptèrent l'invitation. LL. AA. allèrent dans le même carosse ches M. l'ambassadeur qui les reçut à la descente du carosse, il présenta la main à Mme la princesse, et la mena dans la salle de compagnie lorsqu'on avoit servi, il lui donna la main pour la mener et se plaça à côté d'elle, et en partant il reconduit S. A. R. au carosse.

A l'occasion du second souper de l'ambassadeur, il invite LL. AA. après avoir soupé à la cour; cette invitation fut aussy acceptée pour le lendemain, LL. AA. allèrent ensemble chez l'ambassadeur de la même manière que la première fois, savoir dans le même carosse, mais en arrivant à l'hôtel de l'ambassadeur, ils furent tous surpris de ne trouver à la descente du carosse, que M. le marquis de Bombelles, gentilhomme d'ambassade, au lieu de l'ambassadeur qui ne reçut LL. AA. que dans l'antichambre de l'appartement; S. A. R. avoit donné la main à son chambellan pour se faire conduire jusque là, où l'ambassadeur lui offrit la main pour la mener dans la salle de compagnie.

Cette réception singulière ou plutôt ce changement de réception, causa d'abord beaucoup de surprise, mais les partisans et les amis de M. l'ambassadeur tâchèrent de l'excuser assurant que ce n'étoit que par hasard, et par la faute des domestiques de l'ambassadeur, qui l'avoient averti trop tard de l'arrivée de LL. AA.

Ce fut le vendredy 11 nov. que LL. AA. se trouvèrent à un souper chez M. l'ambassadeur d'Angleterre, où M. l'ambassadeur

de France se trouvoit aussi, celui-ci saisit l'occasion d'inviter LL. AA. pour lundi le 14 nov : suivant en y ajoutant qu'il les invitoit une fois pour toutes pour tous les lundis de cet hiver.

Comme pareille invitation paroissoit peu convenable, qu'elle ne cadroit pas non plus avec la conduite que M. l'ambassadeur d'Angleterre tenoit vis à vis de LL. AA., Elles ne trouvèrent pas à propos de s'engager finalement, LL. AA. prirent en même temps la résolution de ne point aller chez l'ambassadeur de France, à moins qu'il ne vînt en personne les inviter.

M. le colonel d'Aulbonne, aide de camp de S. A. S. le prince d'Orange, ayant eu l'occasion d'entretenir le lendemain samedi 12 nov : M. le marquis de Bombelles, gentilhomme d'ambassade de France, il prit cette occasion pour l'avertir que LL. AA. ne viendroient pas lundi au soir chez l'ambassadeur, a moins qu'elles ne fussent invitées dans les formes par son excellence, sur quoi M. l'ambassadeur est venu dimanche 13 nov. chez Mlle de Dankelman, et ensuite chez Mme la princesse pour l'inviter, et comme S. A. S. M. le prince n'étoit pas au logis, il pria S. A. R. de vouloir bien inviter M. le prince de sa part.

LL. AA. ayant accepté cette invitation, et s'étant rendu à l'hôtel de l'ambassadeur, de la même manière que les deux précédentes fois, ils furent reçu, par l'ambassadeur au haut de l'escalier, le chambellan de S. A. R. lui ayant donné la main à la descente du carosse, ne le céda pas à l'ambassadeur, mais il mena S. A. R. jusques dans la salle de compagnie, mais en partant après le souper M. l'ambassadeur mena S. A. R. jusqu'au carosse, comme il avoit fait la première et la seconde fois.

Cette conduite de M. l'ambasseur prouva clairement qu'il étoit déterminé à ne plus recevoir S. A. R. à la descente du carosse, comme il avoit fait la première fois, et comme M. l'ambassadeur d'Angleterre l'avoit toujours observé et l'observoit encore.

Ceci donna occasion à délibérer, s'il conviendroit pas que S. A. R. pour ne pas s'exposer à une déception si peu convenable s'excusât à l'avenir d'aller chez l'ambassadeur de France, à moins qu'il ne fût assuré, qu'il la recevroit de la manière comme il convient à sa naissance et à sa diguité, et sur le même pied, qu'elle étoit reçue chez M. l'ambassadeur d'Angleterre, chaque fois qu'elle lui faisoit l'honneur de venir chez lui.

Jeudy 17 nov. M. le colonel d'Aulbonne dîna chez M. l'ambassadeur de France, celui-ci le remerciat à cette occasion de l'avoir averti que LL. AA. ne seroient pas venues chez lui lundi dernier, s'il ne seroit pas venu lui-même les inviter : M. d'Aulbonne saisit

cette occasion, pour lui dire qu'il avoit encore une petite chose à remarquer, l'ambassadeur lui ayant témoigné désirer de savoir ce que c'étoit. M. d'Aulbonne lui demanda pourquoi Son excellence ne venoit pas chercher S. A. R. au carosse, comme faisoit l'ambassadeur d'Angletterre, et comme lui-même l'avoit fait la première fois, à quoi M. l'ambassadeur a répondu : oh ! pour cela je ne puis pas le faire, je l'ai fait une fois, mais je ne puis pas faire, et M. le colonel d'Aulbonne donna connaissance de ceci à Mlle de Dankelman encore le même soir.

Le lendemain vendredi 18 nov : S. A. le prince ordonna à M. de Larrey de tâcher de trouver une occasion naturelle pour entretenir l'ambassadeur de France là-dessus, comme de lui-même, et sans y compromettre LL. AA. qui devoient être censées ignorer tout ce qui s'étoit passé entre l'ambassadeur et le colonel d'Aulbonne, ce but étoit pour savoir positivement et légalement si l'ambassadeur avoit des ordres de sa cour, qui l'authorisoient à se conduire si singulièrement vis à vis de S. A. R. Il fut résolu en même tems qu'en attendant LL. AA. feroient semblant d'ignorer ce qui s'étoit passé entre l'ambassadeur et le colonel d'Aulbonne, et en cas que l'ambassadeur viendroit lui-même les inviter, que LL. AA. iroient lundi prochain 21 nov. à son bal, mais qu'elles refuseroient tout net, en cas que l'ambassadeur les invita encore dans un lieu tiers.

Le samedi et le dimanche 19 et 20, se passèrent sans que M. de Larrey put rencontrer l'occasion de pouvoir exécuter sa commission, et sans que l'ambassadeur étoit venu pour inviter LL. AA. à son bal, mais le lundi 21 nov. à deux heures et demi après midi, M. l'ambassadeur arriva à la cour et se rendit d'abord chez S. A. R. et puis chez M. le prince d'Orange pour témoigner ses inquiétudes d'avoir apris que LL. AA. ne viendroient pas chez lui le même soir pour assister à son bal, et les prier instamment de vouloir bien paroitre à ce bal, disant qu'on croiroit sans cela en ville, que LL. AA. étoient brouillées avec lui, et qu'il y avoit des gens qui cherchoient à jetter de l'huile dans le feu, que pour lui il ne cherchoit point de difficultés, qu'il désiroit, que si l'on exigeoit quelque chose de lui, que l'on le lui fît savoir, que s'il pouvoit le faire il s'y prêteroit d'abord avec beaucoup de plaisir, que s'il ne pourroit pas le faire, il le diroit naturellement, il a ajouté, mais qu'autant qu'il étoit accomodant, autant il seroit ferme où la gloire de son roi l'exigeoit, il a ensuite encore ajouté force compliments pour engager LL. AA. à venir chez lui le soir.

Sur quoi LL. AA. ont résolu de s'y rendre, où il a reçu S. A. R. dans la première antichambre à la porte.

Durant le bal, M. l'ambassadeur a parlé sur cette matière à Mlle de Dankelman à laquelle il a dit, qu'il ne feroit point de difficulté de recevoir Mme la princesse à la descente du carosse, pourvu que M. le prince n'y fût point, que sans cela S. A. R. pourroit prendre avec elle dans le carosse, qui elle jugeroit à propos. M. l'ambassadeur a répété à peu près la même chose à M. le conseiller privé de Larrey, pendant le bal, et l'a chargé de faire raport à M. le prince.

Le lendemain 22 nov. M. l'ambassadeur a fait une visite à Mlle de Dankelman, il lui a répété la même chose, qu'il lui avoit dit la veille, d'où il s'est rendu chez Mme la princesse, à laquelle il a osé faire la même déclaration, à quoi S. A. R. à répondu qu'elle n'irait pas sans le prince son époux.

Tout le monde impartial doit convenir que la conduite de M. l'ambassadeur de France dans cette occasion, soit qu'il aye ordre de sa cour, soit qu'il en agisse ainsi de son propre chef, a quelque chose de si revoltant en elle meme, que la suite naturelle en doit être que LL. AA. ne pourront plus mettre le pied à l'hôtel de M. l'ambassadeur de France, a moins qu'il ne change de conduite.

Ce seroit aussi manquer au caractère et aux bons procédés de M. l'ambassadeur d'Angleterre vis à vis de LL. AA. qui a tenu et tient encore une conduite tout a fait opposée, si LL. AA. après cette declaration choquante de M. l'ambassadeur de France, voudroient lui céder, soit en y allant séparément, soit en y allant ensemble, et renoncer par la a la reception que S. A. R. a droit de pretendre de M. l'ambassadeur de France.

Mais quoique LL. AA. n'iroient plus chez l'ambassadeur de France, qui par ses procedés s'est privé de l'honneur de les recevoir chez lui, il ne conviendroit pas de renoncer d'aller chez M. l'ambassadeur d'Angleterre, qui ne leur a jamais manqué et duquel ils sont sûrs qu'il ne changera rien à la conduite qu'il a tenue jusq'ici.

Après avoir écrit cet exposé on s'étoit flatté que M. l'ambassadeur de France n'auroit pas donné matière à la continuer ce qui s'est passé le mercredi 7 dec. entre l'ambassadeur et S. A. R. madame la princesse, et ensuite entre l'ambassadeur et S. A. S.Mr le Prince merite d'etre noté exactement, pour prevenir tout mésentendu.

Depuis la derniere conversation que M. l'ambassadeur a eu avec S. A. R. le mardi 22 nov. où il avoit declaré, tout net, qu'il ne pouvoit pas recevoir S. A. R. chez lui, à la descente du carosse aussi longtems qu'elle y seroit accompagnée par monseigneur le prince son époux, et que S. A. R. lui auroit dit qu'elle ne pourroit pas aller chez lui, sans y être accompagnée par S. A. S. le prince,

il ne s'est rien passé à ce sujet, jusqu'au mercredi 7 dec. L'ambassadeur étant parti le dimanche 27 nov. pour Amsterdam, d'où il n'est revenu a La Haye que le lundi 5 dec., c'étoit donc mercredi 7 dec. que M. l'ambassadeur de France demanda à parler à Madame la princesse et ayant été admis chez elle, il l'a invitée de venir chez lui lundi prochain 12 décembre au soir.

S. A. R. lui a témoigné qu'elle ne pourroit pas aller chez lui, sans y etre accompagnée du prince son époux, sans etre sûre d'etre reçue comme il convenoit à son rang, et de la meme manière qu'elle avait toujours été reçue par l'ambassadeur d'Angleterre.

Cette reponse de Madame la princesse a mis M. l'ambassadeur de tres mauvaise humeur, au point qu'il a parlé avec plus de vivacité vis à vis de S. A. R. qu'il ne convient ordinairement de parler vis à vis des dames. Il a surtout fortement appuyé sur la prétendue égalité entre lui et S. A. S. Mr le prince; il a taché de faire comprendre cette parfaite égalité selon lui, en disant qu'il étoit ambassadeur de France, représentant S. M. T. C., comme monseigneur le prince l'étoit de la part de la République. il a dit à madame la princesse entre autres choses encore, qu'il avait cru jusques ici, que monseigneur le prince étoit un jeune homme tres raisonnable mais qu'il ne savoit plus qu'en dire, qu'il avoit ordre de faire ce qu'il faisoit, que M. Yorke n'étoit pas une règle pour lui, qui faisoit ce qu'il vouloit, mais que lui M. Breteuil avoit les mains liées.

S. A. R. pendant le cours de la conversation ayant nommé le Roy de Prusse, vis à vis duquel elle était en quelque façon responsable de ses démarches, dans des cas pareils, M. de Breteuil a répliqué : *Bon le Roi de Prusse*, je le respecte, mais je *n'en dis rien.*

M. l'ambassadeur a quitté enfin madame la princesse avec beaucoup d'emportement.

En sortant de S. A. R. Mr l'ambassadeur s'est rendu chez monseigneur le prince, apres lui avoir parlé de son voyage d'Amsterdam, et de choses indifférentes, il a dit tout d'un coup, qu'il étoit bien fâché de ne plus voir madame la princesse chez lui, et qu'il croyait bien que S. A. S. n'y viendroit pas non plus, mais qu'il ne pouvoit pas céder, que ses instructions le lui défendoient ; il a ajouté : *M. Yorke peut faire bien des choses que je ne puis pas faire, par exemple il donne du Monseigneur* a V. A. et moi je ne puis précisement pas le faire; *mes instructions me le defendant.*

S. A. S. lui ayant témoigné sa surprise de ce qu'il venait de lui dire, parce que M. d'Havrincourt lui avait toujours donné de Monseigneur, sur quoi *M. l'ambassadeur* a répliqué : *M. d'Havrincourt est allé au de la de ses instructions, car les miennes sont precise-*

ment la copie des siennes, et si V. A. en doute je suis pret a les lui montrer. S. A. S. monseigneur le prince a répondu quil étoit obligé d'en croire un homme qui avoit une lettre de créance a l'Etat; l'ambassadeur a dit ensuite: Je vois *que ce parti anglois a enfin atteint son but, ils ont craint que si vous venez chez moi, que cela pourroit faire une espèce de liaison, et peut-être oter de l'esprit l'acharnement contre la France, qui a toujours été à la maison d'Orange, ils ont captivé un instant de vanité pour vous séduire.*

S. A. S. a repondu qu'une affaire de cette nature n'avait chez lui aucune influence sur le systeme politique, qu'elle allait son droit chemin, qu'elle ne cherchoit que le bien de cet État, qui devoit être selon lui un systeme pacifique.

Sur quoi l'ambassadeur a dit qu'il y avoit toujours moyen de faire envisager les choses sous deux faces, il a demandé au Prince, s'il croyoit de son intérêt de se lier avec l'ambassadeur d'Angleterre et de ne plus voir celui de France, que l'un et l'autre avoit un parti dans cette république, que tous les mécontens ne manqueroient pas de venir chez lui, qu'il en avertissoit le prince, afin qu'il fut persuadé que lui Breteuil ne vouloit point faire un parti contre lui. Il a ajouté qu'il étoit fâché que S. A. S. se laissoit mener par des gens qu'elle s'étoit donnés elle-même pour regent, que M. Yorke n'étoit pas une regle pour lui, qui étoit un ambassadeur de famille, et lui point.

S. A. S. le prince a repondu sur ceci, qu'il n'étoit ni Roi ni Souverain dans ces pays, ce qu'il n'y connaissoit point de ministre de famille, mais bien deux ambassadeurs aupres de leurs Hautes Puissances, l'un d'Angleterre et l'autre de France, qu'il devoit traiter également et qu'il pouvoit pretendre d'être traité par l'ambassadeur de France, comme il l'étoit par l'ambassadeur d'Angleterre, que madame la princesse ne pouvait aller chez M. l'ambassadeur de France a moins qu'il la recut de la meme façon que M. Yorke l'avoit toujours recue, que S. A. S. n'avoit rien prétendu, mais qu'elle croyoit, que si elle était avec madame la princesse dans le même carosse, que S. A. R. ne pouvoit rien perdre de son rang. L'ambassadeur a répliqué la dessus que, s'il venoit au carosse recevoir S. A. R. le prince y étant, il les recevroit en meme temps, ce qu'il ne pouvoit pas faire.

Monseigneur le prince lui a fait sentir qu'étant la nièce d'un Roi, elle pouvoit le prétendre, a quoi l'ambassadeur a répondu : Alors madame la princesse de Weilburg[1] étant petite-fille du Roi, devoit

1) La princesse de Nassau-Weilburg, sœur du stadhouder. Elle était petite fille de roi par sa mère, la princesse Anne, qui était fille du roi d'Angleterre George II.

donc le prétendre aussi. S. A. S. lui a fait sentir la grande différence qu'il y avoit entre une nièce du Roi, et qui étoit à la veille de se voir sœur du Roi, et une petite fille de Roi descendu par les femmes, et d'une autre famille, que si madame la princesse de Weilburg était petite fille de Roi, S. A. S. était aussy petit fils de Roi, que d'ailleurs l'une et l'autre étoient si éloignées du Trône pour pouvoir jamais y monter.

A quoi l'ambassadeur répliqua : *M. Yorke a été Ambassadeur de votre grand pere et a présent de votre cousin germain, mais je veux que le diable m'emporte* — en disant ceci il éleva la voix et claqua dans ses mains — *si vous éties mort, si l'ambassadeur d'Angleterre le feroit pour quelqu'un qui auroit votre place.*

Le prince ne jugea pas a propos de repliquer à ceci, et laissa tomber cette désagreable conversation L'ambassadeur a invité la dessus monseigneur le prince une fois pour toute a souper pendant cet hiver, ne fut-ce que pour un quart d'heure, une demie heure, ou comme S. A. S. le voudroit. Le prince a répondu qu'il verroit s'il pourroit peut-être venir cet hiver chez lui, mais que pour madame la princesse elle ne pouvoit plus y aller.

Alors l'ambassadeur a dit qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir plus avoir de liaison avec LL. AA. et d'etre obligé de s'en tenir à des visites d'etiquette, sur quoi le prince a répondu qu'il seroit toujours tres charmé de le voir et de lui parler en maison. L'ambassadeur a ajouté qu'il prioit S. A. S. de vouloir dire à tout le monde qu'elle étoit contente de lui, qu'il n'étoit point un homme difficultueux, mais qu'il avoit des ordres de faire ce qu'il faisoit.

S. A. lui a promis de dire a tout le monde que LL. AA. n'alloient plus chez l'ambassadeur de France, a cause que ses instructions lui defendoient de recevoir madame la princesse à la descente du carosse, si elle y étoit accompagnée par S. A. S. le prince.

Ceci est le precies exact de la conduite que l'ambassadeur de France a tenu jusqu'ici vis à vis LL. AA. et qui n'a pas besoin d'aucun commentaire.

ARRESTATION EN POLOGNE DE DEUX ENVOYÉS FRANÇAIS

(1702)

La *Revue d'histoire diplomatique*[1] a publié un mémoire du marquis de Bonac sur les affaires du Nord de 1700 à 1710.

M. de Bonac raconte[2] qu'il avait été arrêté en Samogitie par le Staroste (préfet) Oginski et que le marquis Du Héron, accrédité auprès du roi de Pologne Auguste, fut arrêté par ordre de ce roi et renvoyé en France.

J'ai en mains un volume de copies de la correspondance diplomatique du cardinal Radziejowski, archevêque de Gnesen et, comme tel, primat (*primas primusque princeps*) et, en temps d'interrègne, Interrey (*sic*) de Pologne. Les lettres que ce volume renferme, copiées de la main du secrétaire du cardinal, comprennent les années 1700 jusqu'à 1705. Il y a, outre les lettres du cardinal, des lettres de Charles XII de Suède, du pape Clément XI, du czar Pierre, du sultan Achmed, du Grand Vizir, du roi de Prusse, des marquis de Bonac et Du Héron, du comte Piper, du général Steinbock, du roi Louis XIV, des rois Auguste et Stanislas (Leszczynski) de Pologne et autres, en latin, polonais, français et italien. J'ai transcrit les lettres qui se rapportent à l'incident du marquis de Bonac, pensant qu'elles pourront intéresser les lecteurs de la *Revue,* complétant en quelque sorte le récit de M. de Bonac[3].

Baron Chlapowski.

1) Deuxième année, nº 4, p. 609 et suiv.
2) Troisième année, nº 3, p. 396.
3) M. le baron Chlapowski signale dans la suite de la lettre qu'il nous adresse, une erreur d'impression qui s'est glissée, à plusieurs reprises, dans les articles de notre savant confrère M. le professeur Luigi Olivi, où le nom latin *Posonium* (Presbourg) a été par inadvertance traduit par *Posen.*

(*Note de la Direction*).

Copie de la lettre de M. de Bonac au Roy de Pologne (Auguste)

Je me donne avec regret l'honneur d'écrire à Votre Majesté puisque je ne le fais que pour me plaindre de l'attentat qui a esté commis en ma personne par les trouppes de Votre Majesté qui sont sous le commendement de M. le starosta Oginski. Je passois par la Samogicie pour me rendre auprès de Sa Majesté le Roy de Suède, suivant les intentions du Roy mon maître et j'estois si persuadé que bien loing d'avoir quelque chose à craindre dans les Estats de Votre Majesté, j'y recevrois les honneurs et les assistances que les Roys et autres Princes font rendre réciproquement dans leurs Estats aux ministres de ceux avec lesquels Ils n'ont point de guerre déclarée ; que, sachant les troubles qui agitent la Lithuanie, et craignant de ne pouvoir pas passer avec sûreté sans une escorte, j'avois résolu d'en demander une de 50 hommes à M. le Starosta Oginski, et affin qu'elle n'eût rien à craindre des Suédois, j'avois pris pour la sûreté de cette escorte des passeports du Général major Stuart qui commande à Mitau, cependant comme je ne pus savoir dans ma routte où estoit l'armée de M. le Starosta, j'avançay toujours, jusqu'à ce que dimanche matin, estant parti d'un village qui n'est qu'à une lieue de Rowno où j'avois résolu de me reposer quelques jours, comme je passois dans un bois à une demi-lieue de cette ville dans un chemin creux et fort difficile pour les carosses, estant dans le mien avec deux de mes gens, j'entendis faire une décharge dans le bois et un moment après mon gentilhomme qui estoit à cheval venant m'avertir qu'il avoit entendu la même chose, je sortis de mon carosse avec un pistolet et mon épée à la main, et croyant que j'estois attaqué par des voleurs, j'ordonnay à mes gens qui prenoient ce qu'ils avoient d'armes, de sortir au plustot du bois, mais comme j'achevois, on fit une seconde descharge à la gauche. Mon valet de chambre qui estoit à mon costé reçut deux balles, dont l'une l'aiant blessé à la cuisse le fit tomber. On fit encore une ou deux descharges derrière et à costé dont un de mes chevaux fut blessé de deux balles, tout cela se fit sans dire un mot et sans que j'eusse vu personne jusqu'à ce qu'aiant avancé encore un peu, et estant sorti du bois, je vis à cinquante pas de là, dans un champs, une compagnie de cavalerie Polognoise formée et présentant les armes. Je jettois les miennes et m'estant avancé vers eux je leur demanday ce qu'ils me vouloient et d'où vient qu'ils m'attaquoient ainsy, ils ne voulurent pas s'expliquer la dessus, mais aiant désarmé mes domestiques dont ils blessèrent un à coup de sabre, ils firent rebrousser chemin à

mon equippage et m'aiant conduit au village d'ou je partois, ils me montrèrent un passeport de M. le Starosta Oginski où il leur estoit ordonné de me prendre partout où ils me trouverroient, et de me conduire dans son camp. Je fus fort surpris que M. le Starosta Oginski eût donné cet ordre et encore plus surpris de la manière dont il fut executé, que je puis dire estre sans exemple et sans excuse puisque ce party aiant passé pendant la nuit dans le village où je couchois, et m'aiant vu sortir le matin pouvoit bien compter que je n'estois ny en estat, ny en position de me deffendre surtout dans l'endroit affreux où ils m'ont attaqué et où il falloit nécessairement que je passasse.

C'est, Sire, de cet attentat et de ses suittes contraires au droit des gens et à toutes sortes d'humanité dont je demande justice à Votre Majesté, ne douttant point qu'Elle ne veuille faire voir en cette occasion et l'estime qu'Elle a pour le Roy mon maitre et que portant lui-même la couronne et possédant d'autres grands Estats elle ne souffrira point que la protection, que le droit des gens donne aux ministres publiqs des Roys et des Princes soit impunément violée par des trouppes qui ont l'honneur de recevoir ses ordres.

Je suis de Votre Majesté, etc., etc.

Novembre 1702.

Copie de la lettre de M. de Bonac à M. Du Héron.

Vous voirez, Monsieur, par la copie de la lettre que j'écris au Roy de Pologne et que je joins icy mot pour mot, l'avanture qui m'est arrivée, j'avois prévu bien des inconvéniens dans mon voyage mais il ne m'estoit jamais entré dans la teste qu'un party qu'estoit environ de 100 h. tant maitres que valets, prendroit le party de m'assasiner comme on a fait dans un bois, le plus affreux que vous puissiez vous imaginer; je croy que vous aurez vous-même bien de la peine à le croire quand vous saurez que toute ma trouppe consistoit, moy compté en seize personnes dont sept qui portent la livrée, n'avoient point d'épées, un conduisoit deux chevaux de main, trois autres mon carosse et mon chariot et les laquais qui estoient derrière mon carosse; mon secrétaire me lisoit dans le moment qu'on fit la première descharge et il est surprenant qu'aiant essuyé plus de cent coups en quatre ou cinq descharges, quatre balles aiant seulement porté, deux sur mon valet de chambre et deux sur un de mes chevaux, mon cuisinier qui le montoit fut blessé d'un coup de sabre; après cette belle action, on m'a conduit icy a creve cheval quoy qu'avec bienséance et on m'y retiendra apara-

ment jusqu'à ce qu'on sache les intentions du Roy de Pologne. Je suis persuadé qu'il désaprouvera fort une chose qui ne peut pas manquer de l'embarasser et qui ne donne pas une trop bonne opinion de ceux de son party. J'oubliois de vous dire qu'on ne m'a pas donné de meilleures raisons de ce qu'on a fait contre moy, que ce qu'on prétend que le Roy de Pologne a escript qu'il avoit intercepté une de vos lettres au comte Piper, où vous proposiez des choses qui leur estoient contraires et où vous parliez de M. le Pr nce de Conty. Depuis cecy écrit, ces Messieurs ont fait une visite très exacte de tous mes coffres et j'ay vu par la qu'ils croyoient que j'etais chargé d'argent, et poussant la chose plus loin, ils ont pris tous les papiers qu'ils ont trouvé dans ma cassette qu'il a fallu aussi leur ouvrir; comme il y a près de trois mois que j'estois sans lettres, il n'y ont trouvé que quelques chiffres, des papiers de famille et des comptes, qu'ils ont emporté fort soigneusement, vous jugerez par tout cela qu'il ne manque rien à l'indignité de cette avanture.

J'attenderay avec impatience d'apprendre de quelle manière le Roy de Pologne en recevra la nouvelle; cette lettre ne sera peut, être qu'un cachet volant, ces Messieurs disant qu'ils ne veulent pas s'en charger autrement.

Il n'y a rien que je ne veuille bien qu'ils voyent.

Je suis, Monsieur, avec tout le respect, etc., etc.

Novembre 1702.

Copie de la lettre de M. le marquis de Torcy à M. le Cardinal

Monseigneur,

Les lettres de Dantzig aportés par le dernier ordinaire m'apprennent que M. du Héron, envoyé extraordinaire du Roy mon maître, avoit esté arresté a Varsovie et conduit a Thorn par ordre du Roy de Pologne. On ne marque point si la République a part à cette violence ou si elle la désaprouve. Si elle cognoist touttes les suites d'une pareille injustice ou si par complaisance pour le Roy de Pologne elle oublie les droits des ministres étrangers respectés même chez les nations ennemyes. Le Roy n'est point en guerre contre la République de Pologne. Sa Majesté lui a toujours donné des marques d'une affection particulière, on arreste cependant en Pologne deux de ses ministres, M. de Bonac allant trouver le Roy de Suède, et M. du Héron à Varsovie, Votre Eminence est a la teste de la République, vous cognoissez ses véritables intérêts ; c'est à vous, Monseigneur, à juger si elle doit souffrir tranquillement qu'il ni ait plus de

liberté dans l'estendue de ses Estats pour les ministres du Roy, qu'ils y soient traittés comme ennemys, arresté prisonniers et qu'un caractère de tout temps valable cesse d'être respecté en Pologne, quand même les sentiments de la République seroient changés. Jusqu'à ce point il y auroient pour elle des raisons bien particulières de distinguer les ministres du Roy, mais il est inutile de faire des réflexions que Votre Eminence fera suffisament d'Elle-même, ainsi je lui demande seulement par ordre du Roy si la République a part aux violences exercées contre Messieurs du Héron et de Bonac et ce qu'elle a dessein de faire pour en procurer une juste réparation à Sa Majesté. J'attends sur ce sujet la réponse de Votre Eminence et Elle ne doit pas être surprise que le Roy fasse arrester les Polognois qui se trouverront dans son Royaume pour servir de guage de la sureté de ses envoyés. Je suis, Monseigneur, de Votre Eminence

De Torcy.

A Versailles, le 3e Décembre 1702.

Copie de la lettre de M. le Cardinal au Roy de Pologne

Sire,

De la copie que j'envoye a Votre Majesté de la lettre que je viens de recevoir de Monsieur de Torcy, elle comprendra facilement les sentiments de la Cour de France sur le fait de Monsieur le Marquis du Heron, envoyé extraordinaire de la même, tout autre que l'on s'estoit figuré des divers deputations des Palatinats et des lettres que je reçois continuellement de tous les costés par lesquels on me sollicite d'aller au devant de tout ce qui pouvoit engager la Republique dans quelque nouveau malheur, causé par ce nouveau incident. Votre Majesté voira clair le deplaisir de la même en se voyant exposée a de nouvelle agitations et ne me pouvant pas dispenser de répondre à la lettre mentionnée, je suis au désespoir, Sire, de me voir en obligation de separer en cette occasion le corps de la Republique de son Chef en desavouant une action si precipitée dans laquelle elle n'a aucune part, ne pouvant en aucune manière pousser jusque-là ma complaisance pour dissimuler et encore moins approuver une chose generallement blamée.

La pauvre Pologne doit-elle être le rendez-vous des querelles, la penitente des fautes et des péchés auxquels elle n'a aucune part. La triste expérience devroit faire cognoitre à Votre Majesté l'ignorance des movais guides, lesquels au lieu de mener Votre Majesté au temple de la gloire lui ont fait prendre le chemin tout contraire. Je ne veux pas étendre la dessus, mais je prie Dieu affin que la vraie

lumière laquelle mène aujourd'hui les Roys à la crèche du Seigneur Prince de la paix conduise doresnavent touttes les actions de Votre Majesté à la consolation de la patrie et de Celui qui est avec tout le zèle et vénération, Sire, etc., etc.

A Varsovie, ce 5e Janvier 1703.

Copie de la lettre de M. le Cardinal au Roy de France

Sire,

Les fâcheux accidents, l'un arrivé en Lithuanie à M. le marquis de Bonac, l'autre à Varsovie à M. le marquis du Héron, ministres de Votre Majesté, ont esté si sensibles à tous ceux qui aiment et travaillent au rétablissement du repos publique, que si la Republique se fut trouvée pour lors assemblée en Corps, elle en auroit montré sur le champ son déplaisir et auroit donné à Votre Majesté des marques eclatantes de la grande vénération qu'elle a pour Elle, de l'empressement qu'elle a de mériter son estime en cultivant cette harmonie, laquelle a esté de tout temps si religieusement observée entre ces deux couronnes. Les députations continuelles des Palatinats, les lettres des Senateurs et des plus qualifiés du Royaume en donnent la première preuve me sollicitant d'en porter au Roy de Pologne leurs chagrins et puis d'assurer Votre Majesté que tout ce qui s'est passé à l'égard de ses ministres ne peut-être que blamé et désavoué de la Republique. J'ay exécuté le premier, comme Votre Majesté le verra par la copie de la lettre que M. le marquis de Torcy lui présentera et par celle que je me donne l'honneur d'écrire à Votre Majesté. Je satisfais à l'autre point qui m'estoit imposé d'assurer Votre Majesté que la République n'aiant aucune part à cela cherchera tous les moyens de faire réparer tout ce qui peut avoir donné lieu au déplaisir de Votre Majesté à Laquelle joignant mes obligations particulières je suis avec un entier respect et vénération, Sire, etc. etc

Varsovie, ce 26 Janvier 1703.

Copie de la lettre de M. le Cardinal à M. de Torcy

Monsieur,

Je n'ai pas repondu sur le champ à la lettre de Votre Excellence du 3 décembre passé bien que la matière qu'elle contenoit estoit assez pressente, et par rapport à la Republique et par rapport aux nationalistes qui se trouvent en France. Sur la communication que j'aurois cru nécessaire de faire de la ditte lettre au Roy de

Pologne pour en pouvoir mieux informer Sa Majesté Très Chrétienne , m'a fait différer de quelques jours la reponse et comme après une assez longne attente je n'ai pas eu la fortune de la recevoir, je ne tarde plus a faire cognoistre à Sa Majesté Très Chrétienne que tout ce que le Roy de Pologne a pu attenter, tant contre M. le Marquis de Bonac en Lithuanie, comme aussy contre M. le Marquis du Heron à Varsovie, a tellement attéré la Republique qu'elle n'a pas manqué par divers députations des Palatins qui m'ont été adressées d'en témoigner son chagrin, son ressentiment, ne le pouvant faire autrement n'estant pas réunie en Corps. Deux si déréglées actions, suivies de si près l'une après l'autre, ne se peuvent excuser, et si la première pouvoit trouver quelque raison apparante elle est condamné par la seconde. Le malheur est que j'etois pour lors hors de Varsovie quand la disgrâce arriva à M. du Héron car si j'eusse été à la portée, le dessein auroit pu s'eventer.

La lettre que j'ai pris la liberté d'écrire au Roy de Pologne de laquelle j'envoie la copie à Votre Excellence, justifiera assez l'innocence de la Republique, le deplaisir de laquelle ne cessera pas jusqu'à ce qu'elle voit la satisfaction proportionnée à l'offense, a quoi je n'oublieray rien en temps et en lieu, pour faire cognoitre à Sa Majesté Très Chrétienne la haulte vénération que la Republique estudie de longtemps et l'empressement qu'elle a toujours temoigné de son amitié et supplie Votre Excellence d'en expliquer à Sa Majesté les vrays sentiments.

Je suis avec une estime distinguée, Monsieur, de Votre Excellence etc, etc.

A Varsovie, le 29 Janvier 1703.

Copie de la lettre de M. le Marquis de Torcy à M. le Cardinal

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'ecrire le 26 du mois dernier avec celle qu'elle m'a adressée pour le Roy, et la copie de la lettre de Votre Éminence au Roy de Pologne : elles ont touttes fait voir à Sa Majesté le zèle de Votre Éminence pour la gloire et pour le bien de la République et en même temps la parfaitte connoissance que vous avez du véritable intérêt qu'elle a de conserver l'affection particulière que le Roy a pour elle.

Je puis assurer Votre Éminence que Sa Majesté a toujours este persuadée que la plus saine partie de la Republique n'avoit point eu de part aux conseils violents que l'on a suivi dans ce qui s'est passé à l'égard de MM. de Bonac et du Héron. Ses sentiments ont

paru par le traittement que les Polognois arrestés par ses ordres ont reçu pendant leur détention et par la prompte liberté qu'Elle á bien voulu leur accorder immédiatement après le retour de M. du Héron. Sa Majesté a lieu de croire qu'aiant donné en cette occasion de nouvelles marques de son affection, la Republique qui les a reçus fera aussi tous ses efforts pour réparer le passé en faisant connoitre à tout le monde le juste déplaisir qu'Elle en a. Et comme M. de Bonac est chargé d'expliquer plus particulièrement à Votre Éminence les intentions de Sa Majesté, je la suppliray seulement de me permettre de l'assurer qu'on ne peut être avec plus de respect que je ne suis

Monseigneur, de Votre Eminence,

De Torcy.

A Marly le 22 janvier 1703.

Copie de la lettre du Roy de France à M. le Cardinal

Mon Cousin,

La lettre que vous m'avez écritte le 26 du mois dernier confirme ce que j'avois touiours pensé des sentiments de la République de Pologne à mon égard. Je ne pouvois croire qu'elle eut approuvé la violence commise contre le droit des gens à l'égard de mes envoyés et je vois avec plaisir le désaveu qu'elle en a fait, dont elle vous a chargé de m'assurer. Après ce que vous m'en écrivez, je ne doutte pas qu'elle n'emploie tous les moyens nécessaires pour réparer ce qui s'est passé sans sa participation et pour me faire voir le désir qu'elle a de conserver l'affection sincère et véritable que j'ay touiours eu pour elle. Comme je me raporte à ce que le sieur de Bonac vous dira plus particulièrement sur ce sujet, il ne me reste qu'à vous assurer de l'estime et de l'affection que j'ay pour vous. Sur ce, je prie Dieu qu'Il vous ayt, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Marly, le 22 février 1703.

Signé : Louis.

Plus bas : Colbert.

L'ENTREVUE DE SAVONE

EN 1507

L'entrevue qui eut lieu à Savone au mois de juin 1507 entre Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, et Louis XII, roi de France, est devenue célèbre dans les fastes de l'histoire diplomatique, parce qu'elle a marqué un progrès très considérable dans le règlement des rapports internationaux.

Lorsqu'en 1501-1502 l'archiduc Philippe le Beau avait traversé la France avec sa femme, Jeanne la Folle, il n'y avait pas eu assez de louanges pour célébrer, d'un côté, le courage de l'archiduc, de l'autre, la magnanimité du roi de France. Cependant, des liens d'amitié et d'intérêt unissaient l'archiduc et le roi, au point que la fille de Louis XII, la princesse Claude, venait d'être fiancée au fils de l'archiduc, le futur Charles-Quint. Avant de s'engager dans son voyage, l'archiduc avait consulté son conseil; l'affaire fit l'objet de longues délibérations : on avait pris bien des précautions ; l'archiduc accepta la prestation d'otages, et, au retour même, il en demanda.

En 1507, au contraire, le traité de Blois venait à peine de mettre fin à la guerre entre l'Espagne et la France, à une guerre particulièrement désagréable et amère. Les deux souverains ne pouvaient se rencontrer qu'en Italie, terrain spécial, où l'entrevue présentait des difficultés particulières. Louis XII venait de soumettre Gênes frémissante; la guerre continuait entre Pise et Florence. Venise, Rome s'agitaient. Maximilien voulait entraîner la diète germanique à la guerre. Le trouble était général. Aussi, l'on se demanda, jusqu'au dernier moment si, parmi tant d'incertitudes, l'entrevue serait possible[1]. Il faut tenir compte également des difficultés matérielles : Ferdinand arrivait par mer, il ne pouvait

1) *Diarii* de Sanuto, t. VII, au 18 juin.

continuer sa route que par là, détail qui n'ajoutait assurément pas à la sécurité de sa démarche.

Le chroniqueur Jean d'Auton s'est longuement étendu sur les détails de cette entrevue, dont il a surtout relevé l'appareil extérieur[1].

Le 27 juin 1507, Louis XII, au milieu de sa maison et de sa garde, alla attendre son hôte sur un môle de bois, couvert de drap rouge, élevé pour la circonstance. Dès que les galères d'Espagne, aux couleurs jaune et rouge, comme celles de France, entrèrent dans le port, la flotte française, toute pavoisée, et les forts de la ville saluèrent par une décharge générale d'artillerie, à laquelle répondit de même la flotte espagnole. Les salves recommencent, redoublent, au point que la *marine* se perd dans la fumée : trompettes et hautbois résonnent.

A partir de ce moment, chaque détail de la réception a son importance : car, sous l'apparence un peu futile de purs actes de courtoisie, il en ressort véritablement tout un droit nouveau. Louis XII entre dans la galère royale d'Aragon, Ferdinand ôte son bonnet et fléchit le genou jusqu'à terre. Louis XII fait de même, et les deux rois s'embrassent à plusieurs reprises. Le roi de France offre à son hôte les clefs de la ville ; celui-ci les reçoit *amiablement* et les rend avec des témoignages de respect. La reine d'Aragon, la jeune Germaine de Foix, nièce de Louis XII, que Ferdinand le Catholique avait épousée pour consoler son veuvage, fit, comme son mari, la révérence au roi. Louis XII l'embrassa et la prit par la main. On se mit en marche : tout le cortège monta sur des mules, chaque homme prenant en croupe une dame, selon l'usage ; Louis XII prit en croupe la reine d'Aragon. Ferdinand, bonnet bas, insista à plusieurs reprises pour laisser le mulet du roi de France passer le premier ; Louis XII, contrairement aux règles de l'étiquette, insista pour laisser passer celui de Ferdinand : il allégua la présence de la reine sur le sien, ajoutant avec son sourire *bonhomme* habituel, que, selon la coutume de France, les femmes n'ont pas le rang de leurs

1) On peut voir aussi Guichardin ; l'Histoire de Bayard ; Saint-Gelais, Brantôme, les *Mémoires* de Fleuranges.

maris : explication plus spirituelle que techniquement exacte. Si les femmes effectivement n'ont pas en France le rang de leurs maris, c'est-à-dire le rang des fonctions, s'il n'y a point de hiérarchie administrative entre femmes, c'est que la simple qualité de femme emporte la préséance : du reste, ce qui était vrai pour les fonctions ne l'était plus pour la qualité : les reines, en France, n'étaient pas sacrées, mais elles étaient couronnées.

Le cortège s'avança sans escorte ; Louis XII avait renvoyé en avant sa garde. Ferdinand ne logea pas à bord, comme il aurait dû le faire ; il reçut son installation au château. Viandes, vin, vaisselle, lit, serviteurs, il accepta tout du roi. Une partie de sa maison logeait près de lui au château ; le reste était dispersé dans la ville, chez des Français.

Ce jour-là même et le suivant, les deux rois eurent ensemble de grandes conférences. Le lendemain matin, ils se rendirent à une messe solennelle, chantée par le cardinal de Sainte-Praxède, légat du pape. Ils entrèrent ensemble dans l'église, se tenant par la main, et prirent place sur deux sièges pareils et égaux, recouverts de drap d'or. Sur la volonté formelle de Louis XII, le cardinal présenta d'abord au roi Ferdinand la *paix* à baiser : nouvelle infraction au cérémonial, celle-là plus remarquée qu'aucune autre, car elle atteignait presque le cérémonial si scrupuleux, si correct, de la cour de Rome. A Rome, les ambassadeurs de France passaient traditionnellement avant les ambassadeurs d'Espagne, et avaient toujours maintenu très vivement, violemment parfois, ce droit de priorité. Cette concession causa donc un certain scandale.

Par contre, Ferdinand acceptait la garde des Écossais du roi, qui fut organisée autour du château avec un certain apparat. En 1494, lorsque Charles VIII reçut à Vigevano l'hospitalité de son ami Ludovic Sforza, le roi fit installer ses propres gardes à toutes les portes, se fit remettre les clefs, se réserva le mot de passe. A Savone, aucune de ces précautions de la stricte étiquette : le roi d'Aragon est entouré par l'élite de l'armée française.

Pendant ce temps, on se demandait à Savone lequel des deux rois témoignait à l'autre le plus de confiance, et lequel aurait le

plus à perdre à une surprise ; si Ferdinand reposait sous la foi des traités, il fallait reconnaître aussi que sa suite et sa flotte auraient pu abuser de la confiance des Français pour tenter un coup de main.

Je n'entrerai pas dans le détail des soupers, ni des paroles de pure courtoisie échangées de part ou d'autre, des gracieusetés de Louis XII envers Gonsalve de Cordoue, ni de celles de Ferdinand envers Stuart d'Aubigny.

La police de la ville fut strictement faite, de manière à prévenir tout conflit entre les Français et les Espagnols, naguère encore si animés les uns contre les autres. Pendant la nuit, chaque propriétaire de maison dut placer une torche devant sa porte : un ordre du roi interdit aux Français aucune parole injurieuse, sous peine de la hart. Cimentée par des mesures si efficaces, l'amitié ne se démentit pas un instant ; aucun incident ne vint troubler les manifestations de l'amabilité la plus parfaite. Le soir du 1er juillet, Ferdinand, le bonnet à la main, remercia Louis XII et manifesta l'intention de partir le lendemain.

Le 2 juillet, Louis XII voulut accompagner ses hôtes jusqu'en mer : « Je vous ai trouvés sains, sur mer à l'aller, dit-il en riant, je vous rendrai dans le même état et au même lieu, si je puis. » Le départ eut donc lieu avec le même cérémonial que l'arrivée : Louis XII entra dans la galère royale.

On finit par les mêmes révérences et les mêmes embrassades qu'à l'arrivée. Le roi et la reine d'Aragon trouvèrent leur escadre abondamment pourvue de viande, de vin et de pain, par une attention délicate du roi.

Ainsi, Louis XII, par goût naturel et par politique, rompit, en cette circonstance, avec les antiques errements, pour donner à l'entrevue un cachet de cordialité intime, personnelle, presque privée. Il introduisit une étiquette nouvelle, en donnant le pas au souverain reçu sur le souverain qui recevait. Surtout, il posa ce grand principe que des souverains, même absolus, pouvaient à l'avenir mettre leur personne sous l'unique sauvegarde du droit et de la parole jurée, sans recourir à un système de garanties matérielles. C'est pourquoi cette entrevue mérite d'être signalée au point de vue de l'histoire doctrinaire et des principes.

Au point de vue pratique immédiat, quel fut le but et le résultat de l'entrevue de Savone? Ce point est demeuré fort obscur. On sait seulement que les deux rois traitèrent d'affaires graves, dans des conférences prolongées et fort secrètes. En rapprochant ces conférences des événements qui se déroulèrent un peu plus tard, et qui portent dans l'histoire le nom global de *Ligue de Cambrai*, on suppose que Louis XII et Ferdinand posèrent alors les premières bases de ces importants événements. C'est tout. Aucun historien contemporain n'a pu, à cet égard, pénétrer la vérité exacte. L'historiographe officiel de Louis XII, Jean d'Auton, déclare que, se trouvant près de la porte des conférences, il avait bonne envie d'écouter ce qui se passait : « toutesfois, ce fut pour moy un secret escript en lettres fermées... ». Ni Guichardin, ni Nardi, ni aucun autre écrivain n'en dit beaucoup plus. C'est ce que constate un savant professeur au collège de Savone, M. Giovanni Filippi, qui vient de consacrer à l'entrevue de 1507 un mémoire fort soigné et fort étudié [1], où il passe en revue les divers témoignages négatifs à ce sujet. M. Filippi a poussé loin ses investigations : mais ni les Archives de Milan, de Gênes, de Florence, ni celles de Savone, ne lui ont procuré à ce sujet aucun éclaircissement. Les correspondances vénitiennes recueillies par Sanuto sont muettes : les envoyés florentins eux-mêmes, si habiles à saisir le moindre bruit, virent leur curiosité déçue. M. Filippi a dépouillé leur correspondance, et voici en quelle phrase il peut la résumer : « Intendesi hanno capitolato insieme di nuovo, ma per ancora non eschano fuori i particolari. » On dit seulement que « Il Christianissimo ha usato ogni diligentia col Catolico di comporre le cose tra Sua Maestà et Vinitiani, et che per anchora non vi ha potuto trovare verso, perche ciaschuna delle parti sta in sul tirato e insu l'honorevole [2]. »

Seul, le cardinal de Sainte-Praxède, qui ne pouvait pas être dans beaucoup de secrets, car il représentait un gouvernement alors en termes assez froids avec l'Espagne, laissa échapper

1) *Il convegno in Savona tra Luigi XII e Ferdinando il cattolico*, Savona, tip. Bertolotto, 1890, in-8°.
2) P. 19.

quelques confidences. Il avoua aux ambassadeurs florentins qu'on était convenu de défendre le pape contre les prétentions excessives de l'Allemagne qui semblait tendre à l'assujettissement de la papauté. Le pape avait obtenu des sûretés pour Bologne; il demandait la remise entre ses mains de Jean Bentivoglio et de son fils Alexandre; s'il n'avait pu obtenir qu'on se chargeât de les arrêter pour son compte, il avait, du moins, obtenu carte blanche, et toute liberté d'agir lui-même à ses risques et périls[1].

Le secret fut donc bien gardé; et, sauf les confidences du légat du pape, tout récemment révélées par M. Filippi, rien ne transpira.

L'histoire enseigne qu'il faut se défier des secrets diplomatiques trop bien gardés; il est presque sans exemple qu'un secret qui n'a point été trahi recouvre quelque chose.

Par application de ce principe essentiel d'histoire diplomatique, nous nous dispenserons d'insister sur les graves déductions qu'ont tirées de l'entrevue de Savone les historiens anciens ou modernes, depuis Guichardin, qui en a analysé l'objet présumé avec son merveilleux génie politique, jusqu'à M. Paul Lacroix, toujours assez peu embarrassé de suppléer aux lacunes de l'histoire. Une autre circonstance nous permet aussi de les négliger, c'est que nous avons eu la bonne fortune de trouver dans les archives de Simancas le mot de l'énigme, le texte même du serment prêté par le roi de France. Il résulte de ce texte que les rois de France et d'Aragon échangèrent des serments rigoureux, qu'ils se jurèrent un secret inviolable, mais qu'ils ne décidèrent rien, rien surtout de ce que confiait le cardinal de Sainte-Praxède. Ils se bornèrent à stipuler le maintien du *statu quo* pendant six mois, pour prendre le temps de pourparlers entre la France, l'Aragon, l'Empire et Rome, à l'exclusion de tout autre État italien. Sous ce rapport, dans cette mesure si faible, on peut dire que la ligue de Cambrai naquit à Savone.

Louis XII quitta Savone le 3 juillet pour rentrer en France. Les deux souverains voulurent laisser à la ville un souvenir de leur passage.

1) P. 20.

Louis XII avait choisi Savone comme lieu de l'entrevue, avec l'intention évidente d'humilier Gênes, la vieille rivale. Avant de partir, le 2 juillet, Ferdinand signa une ordonnance par laquelle il proclamait l'autonomie de Savone (cette autonomie contestée par les Génois), séparait sa cause de celle des Génois et l'exemptait de toutes les mesures prises en Espagne depuis quelques années contre le commerce de Gênes, dont les comptoirs couvraient la péninsule ibérique[1]. Louis XII, le même jour, 2 juillet, signait une ordonnance très importante pour la ville, dont elle réglait les intérêts à l'égard de Gênes, et des dettes de Gênes[2]. Par une seconde ordonnance, Louis XII accorda aux Savonais, le privilège de naturalité en France[3]. Cette seconde ordonnance appellerait bien quelques commentaires; les personnes peu familiarisées avec le droit international de cette époque pourront s'étonner à première vue de voir accorder la naturalisation française à un pays déjà réuni à la France, comme domaine de la couronne. Ces commentaires nous éloigneraient trop de l'entrevue de Savone, et nous nous contenterons de faire remarquer l'importance d'un privilège qui exemptait le commerce savonais en France de tout droit de représailles, qui lui ouvrait le libre accès des tribunaux, et lui donnait le droit de posséder. Quelques années auparavant, les Savonais avaient obtenu à Florence le même privilège, dans un moment où Florence se trouvait, selon sa tradition, l'ennemie de Gênes. R. DE MAULDE.

Voici le texte de l'engagement de Savone :

Ludovicus, Dei gratia rex Francie, dux Mediolani et dominus comes etc.... universis et singulis presentium seriem inspecturis.

Quoniam videmus, et certo scimus expedire tranquilitati et quiete reipublice christiane et ut melius, securius et absque aliqua suspitione tractari et, Deo juvante, concludi possit fedus, concordia et amiticia, que saluti et augmento reipublice christiane predicte conducat, inter nos, et infrascriptos sanctissimum dominum nostrum papam et serenissimos reges Romanorum et Aragonum ac utriusque Sicilie : quod per nosi nterin nihil novi federis aut lige seu alterius cu-

1) Ordonnance publiée pour la première fois par M. Filippi, p. 31.
2) *Id.*, p. 36.
3) *Id.*, p. 38.

juscumque conventionis aut tractatus, tractetur, agitetur vel concludatur cum aliquo rege, principe, dominio aut potentatu christianorum.

Ideo, per presentes, nostra bona fide regia, et juramento super crucen Domini et quatuor sanctis Evangeliis per nos corporaliter prestito, promitimus vobis, sanctissimo domino nostro pape Julio et serenissimis regibus Maximiliano Romanorum regi, semper augusto, et Ferdinando Aragonum et utriusque Sicilie regi, quod non tractabimus, neque palam neque secrete, directe vel per indirectum, neque concordabimus, nec concludemus aliquam ligam, concordiam aut amititiam cum aliquo alio rege, principe, dominio aut potentatu christianorum per istos sex menses, proxime a die date presentium sequentes : infra quod temporis spacium, juramus etiam et promittimus nihil de facto aut quovis aliomodo temptare aut facere, nec fieri aut temptari facere, directe, vel per indirectum, vel quovis alio quesito colore, contra Sanctitatem vestram domini nostri pape, aut statum suum, neque contra Vos, serenissimos reges Romanorum et Aragonum aut quemlibet vestrum, neque contra statum aut regna et dominia vestra et cujuslibet vestrum : immo, dicto tempore durante, erunt omnia inter nos quieta, secura et tranquilla, ac si omnes, dicto tempore durante, essemus, artissimo federe conjuncti. Et, ut nulla possit oriri inter nos suspitio, promittimus et juramus, ut supra, quod, dicto tempore durante, neque per terram neque per mare aut per aquas dulces, directe vel indirecte, expediemus, mittemus, seu expediri vel mitti permittemus, aut mandabimus extra regna et dominia jurisdictioni nostre subjecta gentes aliquas armorum, tam terestres quam pedestres. Et quoniam convenit predicte tranquilitati ut ista maximo secreto custodiantur et conserventur, ideo promittimus, bona fide nostra regia, et juramus, ut supra, quod ista, dicto tempore durante, non communicabimus nec revelabimus, directe vel indirecte, alicui alii christianorum regi, principi, dominio aut potentatui, sed in dicto federis tractatu nos habebimus cum omni sinceritate et secreto, adeo ut absque impedimento ad optatum finem, Deo annuente, perduci queat. In cujus rei testimonium presentes fieri jussimus, manu nostra signatas, sigilloque nostro munitas. Datum in civitate Sahone, ultimo die mensis julii[1] anno a Nativitate Domini M°D°VII°.

LOYS

ROBERTET.

(Archivo general de Simancas, *Estado*, *Leg°* n° 1003, f° 42).

1) Erreur de transcription. Il faut lire *junii*.

LES

PASSAGES D'AMBASSADEURS

ET DE PRINCES A ORLÉANS

DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE

De tout temps, le cérémonial a joué dans la diplomatie un rôle important et légitime. Il est donc intéressant de rechercher comment on l'entendait autrefois et spécialement de quels égards il était d'usage d'entourer la personne des ambassadeurs.

Dès qu'un ambassadeur, régulièrement accrédité par une puissance amie, ou simplement neutre, mettait le pied, par exemple, sur le sol de la France, il avait droit partout, sur son passage, à une réception en rapport avec sa qualité. Discours, démarches des corps constitués, appropriations de logis, présents même, lui étaient dus. Mais ces honneurs variaient extrêmement, selon les circonstances : c'est-à-dire selon qu'on s'en rapportait simplement aux usages établis, ou selon que, pour des motifs de haute politique, la cour prenait soin de préparer une réception particulièrement brillante ou sympathique : selon aussi la personne de l'ambassadeur, ou la nature de la mission.

Ce côté curieux, pittoresque, du cérémonial n'a pas été étudié. Chargé de la conservation des archives d'une ville placée sur une grande route d'ambassades, de la ville d'Orléans, nous avouons que nous n'avions pas pensé nous-même à nous livrer à une investigation de ce genre, lorsque le savant directeur de notre *Revue*, M. de Maulde, nous engagea à vérifier si le dépôt des archives municipales d'Orléans ne fournirait pas matière à une première enquête sur le mode de réception des ambassadeurs dans les villes de leur passage : touché de cet avis, nous nous mîmes aussitôt à l'œuvre pour le suivre. En entrant dans cette

voie, nous avons fait une récolte imprévue de documents, que nous livrons à la *Revue*, non sans l'arrière-pensée que l'enquête commencée à Orléans pourra se poursuivre utilement dans les archives d'autres villes.

En dehors de l'intérêt du cérémonial, les détails relatifs aux passages des ambassadeurs ont l'avantage de fournir des dates fixes pour les négociations elles-mêmes.

Bien que les ordres reçus par la ville d'Orléans pour les réceptions d'ambassades paraissent, au premier abord, se ressembler tous singulièrement, la teneur en varie autant que la forme, et comporte bien des nuances qui n'échapperont pas au lecteur. Pour ce motif, nous avons cru devoir reproduire les pièces elles-mêmes. Nous les empruntons à la série AA des archives municipales.

Les lettres missives se rapportent à l'ambassade du marquis de Northampton (que la chancellerie de Henri II appelle *Noranthon*) en 1551. Cet ambassadeur d'Édouard VI avait reçu pour guide le seigneur de Mandosse, gentilhomme de la maison du roi. Les lettres donnent sur le cérémonial avec lequel il fut reçu des détails remarquables. On y verra avec quelle insistance Henri II le recommande à ses bourgeois d'Orléans.

D'autres lettres du même roi concernent la mission du comte de Lalaing, envoyé extraordinaire de Charles-Quint et de son fils le prince Don Philippe, alors roi d'Angleterre par son mariage avec Mary Tudor. En se reportant à l'histoire générale, on verra que cette ambassade n'empêcha pas la reprise des hostilités entre les deux couronnes. Le seigneur d'Estrées que le roi avait chargé d'escorter le comte de Lalaing est le père de Gabrielle d'Estrées, si connue par ses rapports avec Henri IV. Le passage du légat Barberini est signalé, dans la lettre du roi Louis XIII, du 2 mai 1625.

Enfin, nous appellons particulièrement l'attention des lecteurs de la *Revue* sur la relation du passage du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, le 17 septembre 1718. Il est inutile d'en faire ressortir l'allure digne, patriotique, qui fait le plus grand honneur aux Orléanais du XVIIIe siècle.

On trouvera ensuite, quelques notes sur l'entrée de Madame Louise-Élisabeth de France (1739), de la reine de Pologne (1733), de la reine d'Espagne (1725) et de l'Infante (1722).

Nous terminons par deux spécimens de l'éloquence municipale : un compliment aux ambassadeurs d'Hader-Aly (1788) et à ceux du sultan Tippoo-Saïb.

Jules Doinel.

---

9 mai 1551.

A noz chers et bien amez, les eschevyns, bourgeoys, manans et habitans de notre bonne ville d'Orléans.

De par le Roy,

Chers et bien amez, Nous avons choisy et ordonné le sieur de Mandosse, gentilhomme ordinaire de notre chambre, pour aller au devant, conduire et accompagner jusques-là où Nous serons, le marquis de Noranthon, que le roy d'Angleterre, notre tres-cher et tres-amé bon frère et cousin, a envoyé par devers Nous pour aucuns grands et importans affaires. Et pour autant que Nous désirons singulièrement que par les villes et lieux de notre royaulme, où il passera, il soit gracieusement recueilly et gratiffié par présens de bons vins et autres honestez du pays ; à ceste cause, Nous vous prions et néantmoings mandons, que passant ledict marquis et sadicte compagnie par votre ville, vous y faictes tel devoir qu'il ayt occasion de congnoistre que la bonne amytié qui est entre sondict maître et Nous, s'estend de mesme affection jusqu'à nos subgectz envers les siens et ce qui procedde de luy. Croyant sur ce,ce que vous fera sçavoir et entendre dudict sieur de Mandosse, comme vous feriez Nous mesmes. En quoy faisant, ferez chose qui Nous sera tres-agréable. Donné au Plessis-lez-Tours, le IXe jour de mai 1551.

Henry. de l'Aubespine.

11 mai 1551.

A noz tres-chers et bien amez les eschevins, bourgeois et habitans de notre bonne ville et cité d'Orléans.

De par le Roy,

Tres chers et bien amez, Nous avons donné charge à notre amé et féal conseiller et maistre d'hostel ordinaire, le sieur de Lezigny, présent porteur, vous faire entendre aucunes choses de notre part sur le passaige par notre bonne ville et cité d'Orléans, du marquis de Noranthon, venant devers Nous, de la part de notre tres-cher et tres-amé bon frère, le roy d'Angleterre. Dont Nous vous prions le croire tout ainsy que vous feriez Nous-mesmes. Donné au Plessis-lez-Tours, le xie jour de mai 1551.

HENRY. DE L'AUBESPINE.

(*AA. 18.*)

26 mai 1551.

A noz tres-chers et bien amez les eschevins, bourgeois, manans et habitans de notre bonne ville d'Orléans.

De par le Roy,

Tres-chers et bien amez, le roy d'Angleterre notre tres-cher et tres-amé bon frère et cousin a despeschépour venir devers Nous, le marquis de Noranthon et avecques luy ung nombre de seigneurs et gentilzhommes angloys, lesquelz Nous désirons bien faire accomoder en leur voyaige, de toutes choses qui le pourront facilliter. A ceste cause et affin qu'ilz puissent plus comodément venir d'Orléans là par où Nous serons, Nous vous pryons faire tenir prestz cinq ou six bons et assez grans batteaulx couvertz,

pour leur en ayder en leurdict voyaige, si tant est qu'ilz vueillent prandre la rivière [1]; et au demourant, ne faillir à leur faire présent de vin et de toutes les honnestetez, avecques la meilleure chère et bon traictement dont vous pourrez adviser. Croyant sur ce, ce que vous dira de notre part le sieur de Geez, l'un de noz valletz de chambre, présent porteur, tout ainsy que vous feriez Nous mesmes. En quoy faisant, Nous ferez service tres-agréable. Donné à Saulmur, le xxvie jour de may 1551.

HENRY. DE L'AUBESPINE.

(*AA. 18.*)

---

31 mai 1551.

A Messieurs, Messieurs les eschevins, bourgeois et habitanz de la ville d'Orléans.

Messieurs, vous verrez par la lettre du Roy, le désir que ledict seigneur a que Monsieur le marquis de Norenthon, principalle personne du roy d'Angleterre et son depputé, soit traicté et recueilly en son Royaulme, le mieulx et le plus honnorablement que faire ce pourra et comme vous avez acoustumé de faire à telz personnaiges. Et pour ce que vous l'entendrez plus amplement par le sieur de Geye, valet de chambre ordinaire dudict seigneur, présent pourteur, et que le Roy vous a envoyé depuis naguères, pour cest effect, je ne vous dirai aultre chose, me remettant du tout à luy qui le vous sçaura mieulx faire entendre que moy escripre. Et à Dieu, Messieurs, qui vous doinct bonne et longue vye. De Paris, ce derenier jour de may,

Votre bon et entier amy à jamays.

DE MANDOSSE.

(*AA. 22.*)

1) La Loire.

2 juin (1551).

A Messieurs, Messieurs les eschevyns, manans et habitans de la bonne ville de Orléans, à Orléans.

Messieurs, j'envoye ung des fourriers du Roy par delà pour commancer à dresser les logis de Monsieur le marquis et sa compagnye. Je vous prye luy dresser quelque maison bonne et honnorable hostellerye ou maison bourgeoise qui soit bonne pour recueillir ledict sieur marquis, et hostelleryes les meilleures et plus à propos pour sa dicte compaignye. Et pour ce que Monsieur l'évesque de Elly est desjà party pour s'achemyner devant et aujourdhuy par Monsieur Philipes Hobie, tous deux personnaiges grans et nommez en la commission dudict sieur marquis, je vous prye que eulx arrivez, vous les visitiez, leur présentiez vin. Vous asseurant, Messieurs, que telle est l'intention du Roy. Réservant touteffoys la pluspart de l'honneur pour l'arrivée dudict sieur marquis. Et adieu, Messieurs, qui vous donne tres-bonne et longue vye. De Paris, le IIe juing.

Je vous escripré cy après du jour qui me semblera estre son arrivée.

Votre bon frère et amy.

DE MANDOSSE.

(*AA. 22.*)

---

12 mars 1555 (1556).

A noz chairs et bien amez les prévost et eschevins de notre bonne ville d'Orléans.

De par le Roy,

Chers et bien amez, pour ce que estant le sieur de Lalain, chevallier de l'ordre de la Thoison d'Or, gouverneur et grand bailly de Hénault, dépesché de la part de l'Empereur et du roy

d'Angleterre, son filz, pour nous venir trouver, Nous désirons que à son passaige par nostre royaulme, il luy soit faict tout l'honneur, recueil et bon traictement qui a accoustumé estre faict à seigneurs de semblable qualité que luy, dépesché de si grand lieu que celluy dont il vient. A ceste cause, Nous vous mandons, commandons et expressément enjoignons que arrivant ledict seigneur de Lalain en votre ville, vous aïez à le recueillir honnorablement et à l'accommoder des meilleurs et plus aisez et honestes logeis que aurez en votre dicte ville et semblablement ceulx de sa suicte; et au demeurant luy faictes les présens de vins, dragées, confitures et aultres honnestetez accoustumées en semblables réceptions, de sorte qu'il ayt occasion de se louer du bon recueil et traictement qu'il aura receu de vous. Et Nous de vous en scavoir bon gré. Et ainsi que le sieur d'Estrée, chevalier de notre Ordre, maistre et cappitaine général de notre artillerye qui a charge de le recueillir à son arrivée en ce royaulme et de l'accompaigner la part que nous serons, le vous fera scavoir. Et n'y faictes faulte car tel est notre plaisir. Donné à Amboise, le XIIe jour de mars 1555.

HENRY. BOURDIN.

(*AA. 18.*)

26 mars 1555 (1556).

A Messieurs les prévost et eschevins de la ville d'Orléans.

Messieurs, je vous envoye la lectre que le Roy vous escript et par mesme moyen vous ay bien voulu advertir comme le sieur de Lalain, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, gouverneur et grand bailly de Hénault, sera dimenche prochain XXIX de ce moys, en notre ville d'Orléans. Parquoy, je vous prye de le loger aux logis les plus commodes que vous adviserez et tenir tout prest les confitures, ypocras et bons vins pour luy presenter ainsi que le Roy vous escript. Remectant à mon arrivée à vous faire

entendre (à mon arrivée) ce que le Roy m'a commandé de vous dire. Vous priant pour cest effect de me venir trouver en mon logis, audict Orléans, ledict jour. Espérant que vous ne ferez faulte je me recommanderey de bien bon cueur à vous priant Dieu vous donner sa grâce. De Monlhéry, ce jeudi xxviie mars 1556.

Le tout votre fidele amy,

d'Estrées.

(*AA. 18.*)

---

27 mars 1555 (1556).

A Messieurs les prévost et eschevins de la ville d'Orléans, à Orléans.

Messieurs, je pense estre seur que M. le conte de Lalain vouldra aller par eaue, depuis Orléans jusques à Amboyse. Je ne doubte poinct que vous ne faciez préparer des bateaulx pour sa personne et pour ses gentilzhommes, tappissez et couvertz, ainsi que le Roy entend que soyt bien traicté. Parquoy, je vous prye en faire acoustrer ung assez bon nombre. Qui sera la fin, après m'estre recommandé à voz bonnes grâces. Priant Dieu, Messieurs, vous donner la sienne. D'Estampes, ce xxviie mars 1555.

Le tout votre bon amy,

d'Estrées.

(*AA. 18.*)

29 mars 1555 (1556).

A Messieurs les prévost et eschevins de la ville d'Orléans.

Messieurs, j'ay reçeu votre lectre en dacte du xxviiie mars. Je vous advise que vous ferez grand plaisir à Monsieur le conte de Lalain, de luy faire acoustrer ung bon basteau pour sa personne, qui puisse porter jusques à xx ou xxii hommes, et

qu'il soit bien couvert, et quelque autre basteau qui ne sera point mestier de couvrir, pour porter son bagaige.

Il séjournera demain tout le jour pour le moyns en votre ville. Se sera lundy. Et y sera au coucher ce dimenche au seoir.

Je suis seur que en tout vous suyvrez la voulonté du Roy et prendrez peyne de luy faire tout le plaisir que vous pourrez. Je vous prye, recouvrez de vin vyel pour luy, car il n'en boyt poinct de nouveau. Qui sera la fin, après m'estre recommandé à voz bonnes grâces. Priant Dieu, Messieurs, vous donner la sienne. De Thoury ce xxixe mars 1555.

Le tout votre obéissant amy.

D'ESTRÉES.

(*AA. 18.*)

---

10 avril 1556.

A noz tres-chers et bien amez les eschevins, manans et habitans de notre ville d'Orléans.

De par le Roy

Tres-chers et bien amez, pour ce que nous désirons que s'en retournant le conte de Lalain devers l'Empereur et le roy d'Angleterre, il soit en la mesme faveur et bon recueil reçeu et recueilly par les villes de notre royaulme où il passera, qu'il a esté en venant par devers nous jusques icy ; à ceste cause, nous vous prions et néanmoins mandons que passant par votre ville, si vous n'avez rien faict au venir, vous luy faciez au retour, aussi bon ou meilleur traictement et le meilleur et plus gracieulx recueil que faire se pourra ; croyant sur ce ce que vous en mandera et faira sçavoir le sieur D'Estrée, chevallier de notre Ordre, maistre et cappitaine général de notre artillerye, auquel nous avons ordonné le conduire jusques sur notre frontière. Donné à Amboyse le xe jour d'avril 1556.

HENRY. DE L'AUBESPINE.

(*AA. 18.*)

11 avril 1556

A Messieurs les prévost et eschevins de la ville d'Orléans.

Messieurs, j'ai faict entendre au Roy l'honneste recueil que vous avez faict à M. le conte de Lalain. Ledict seigneur veult et entend que l'on ne luy face pire chère à son retour que à son arrivée; dont je vous ay bien voulu advertir. Et par mesme moyen, comme ledict seigneur conte de Lalain sera dimenche au soir au giste en votre ville d'Orléans. Qui sera l'endroit où je me recommanderey de bien bon cueur à voz bonnes grâces. Priant Dieu, Messieurs, vous donney la sienne.
De Bloys, ce sabmedy xie avril 1556.

Le tout votre fidelle et bon amy.

D'ESTRÉES.

(*AA. 18.*)

---

2 mai 1625.

A noz tres-chers et bien amez les maire et eschevins de notre ville d'Orléans,

De par le Roy,

Tres-chers et bien amez, Notre Sainct Père le Pape ayant pour affaires tres-importantes à la chrestienté, jugé nécessaire de Nous envoyer pour son légat *a latere* en ce royaume, notre cousin, le cardinal Barbarin, son nepveu, Nous désirons qu'il soit receu comme envoyé de Sa Saincteté, à laquelle et au Sainct-Siége Nous voullons rendre le mesme respect et affections que les Roys noz prédécesseurs ont faict en pareil cas. A ces causes, nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à vous préparer pour aller au devant de notre dit cousin le Légat, le recevoir au lieu et avecq les ordres et cérémonies accoutumez, luy rendant les honneurs qui sont deubz à notre dit Sainct Père et au Sainct-Siége, desquelz

il est, comme dict est, envoyé. Si, n'y faictes faulte. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le 11e jour de may 1625.

LOUIS. DE LOMÉNIE.

(*AA. 18.*)

Lettre du comte de Saint-Pol, gouverneur d'Orléans, pour l'entree du Légat (mai 1625).

Messieurs, j'é veu le sieur Dumas, vostre confrère, que vous m'avez envoyé. Il vous dira la résolution que j'ay prise touchant l'ordre que vous avez à tenir à l'arivée de Monsieur le Légat, quy est de faire sortir tous les capitaines pour tenir lieu, depuis son logis, une partie et l'autre hors de la ville. Pour le chevallier du guet, il sera dans la rue jusques soubz la porte de la ville et comme il a coustume d'estre quand le Roy arrive. Pour le poille il faut qu'il soit porté par quatre eschevins de la ville, lesquelz auront des robes, avecques les autres eschevins quy suiveront, semblables à celles que lesdicts eschevins portent à l'entrée du Roy. Pour ce qui est du logement et traittement, il sera faict par les officiers du Roy.

Votre affectionné à vous servir,

FRANÇOIS D'ORLÉANS

(*AA. 22, lettre aux échevins.*)

---

17 décembre 1718.

Passage de M. le prince de Cellamare, ambassadeur extraordinaire d'Espagne en France, à son retour de Paris, le 17 décembre 1718.

Le 15 décembre 1718, M. le maire reçut une lettre d'Étampes de M. de Liboy, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, par

laquelle il luy donne avis que M. le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne en France, arrivera à Orléans, le 17 du même mois, après midy, et qu'il doit y recevoir les honneurs accoutumez; mais qu'il faut observer de les rendre uniquement à son caractère et à la considération du roy d'Espagne; que le prince de Cellamare étant justement tombé dans la disgrâce du Roy, qu'il faut que les discours et les démonstrations soient mesurées sans blesser en aucune manière le ministre, sans parler du sujet et des suites de son retour. A laquelle lettre était jointe une coppie de l'ordre du Roy.

Le lendemain 16, M. de Liboy écrivit une seconde lettre de Toury à mondit sieur le maire, par laquelle il luy réitère de rendre à M. l'ambassadeur d'Espagne, les honneurs accoutumez et qu'il arrivera demain 17 après midy. Que s'il y avoit quelque difficulté, sur les termes du compliment ou autre, il pourra sur cela luy parler un moment en particulier, avant de se présenter.

Le 17 dudit mois, la compagnie assemblée à l'Hôtel de Ville, à trois heures après midy, étant informée de l'arrivée de mondit sieur l'ambassadeur et de mondit sieur de Liboy, pria M. Curault-d'Ourcelles, un de nous, accompagné de Pierre Rigault, capitaine de la Cinquanteine, de se transporter aux *Trois Empereurs*[1], où étoit descendu M. l'ambassadeur et de remontrer à mondit sieur de Liboy, qu'il étoit à Orléans, contre tous usages, de rendre aucuns honneurs à MM. les ambassadeurs, que nous en avons des exemples récens dans la personne de M. le duc d'Albe, auquel on ne rendit lors de son passage en cette ville, aucuns des honneurs accoutumez; que ledit ambassadeur étoit agréable au Roy et honoré de sa bienveillance; que M. le prince de Cellamare étoit renvoyé avec la disgrâce du Roy à présent régnant; que nous étions informé que le sujet de son retour étoit une conspiration honteuse et détestable contre l'État et le sage gouvernement d'un prince sous l'obéissance duquel nous sommes particulièrement et que nous ne pouvons nous exposer aux reproches de nos concitoyens attentifs à nos démarches, en

1) Hôtel actuel *du Loiret*, rue Bannier.

rendant des honneurs inusitez à un ministre qui s'en était rendu indigne; que nous avions tout lieu de croire qu'on a pensé à la Cour que nous étions dans l'usage de rendre les honneurs de la ville à MM. les ambassadeurs, mais que l'usage n'étant point tel, nous le prions de nous dispenser d'introduire une telle nouveauté en faveur de M. l'ambassadeur.

Mondit sieur de Liboy, représenta à mondit sieur d'Ourcelles l'ordre du Roy en original et dont il luy fit la lecture et luy dit qu'il avoit des ordres exprès, de faire rendre à cet ambassadeur les honneurs de la ville, dans toutes celles de son passage, deus à son caractère ; et que si nous persévérions dans la résolution de ne le pas faire, qu'il nous demandoit que nous luy donnassions un acte par lequel il paroîtroit qu'il nous en avoit requis et qui contiendroit les causes de notre refus, visé de M. l'Intendant. Mondit sieur d'Ourcelles revenu à la Chambre du Conseil, ayant fait ce rapport à la compagnie, elle jugea qu'il convenoit plutost de se rendre aux raisons de mondit sieur de Liboy, que de lui donner un acte tel qu'il le demandoit, qu'on pourroit regarder comme une espèce de désobéissance aux ordres du Roy, dont nous devons soigneusement éviter de nous rendre suspects, avec d'autant plus de raison que l'ordre du Roy contient celuy d'ajouter toute créance à ce que mondit sieur de Liboy nous diroit à ce sujet.

Et à l'instant la compagnie partit de l'Hôtel de Ville dans l'ordre et avec l'appareil ordinaire. Étant arrivé aux *Trois Empereurs*, elle fut introduite d'abbord dans l'appartement de mondit sieur de Liboy qui alla aussytost dans celui de M. l'Ambassadeur ; d'où étant retourné il nous dit que M. l'Ambassadeur demandoit à recevoir notre compliment assis, à quoy nous répondismes que nous n'étions dans l'usage de complimenter assis que les testes couronnées et que si M. l'Ambassadeur persévéroit dans cette prétention nous nous retirerions et que nous luy donnerions pour lors tout ensemble les causes de notre refus et de notre retraite. Mondit sieur de Liboy retourna vers M. l'Ambassadeur. Après quelque tems il revint et nous dist qu'il l'avoit déterminé à recevoir notre compliment debout et qu'il luy avoit dit qu'il le

prenoit sur luy. Mondit sieur de Liboy nous introduisit ensuite auprès de mondit sieur l'Ambassadeur estant debout. M. Lenormant, maire, portant la parole luy dist :

Monseigneur,

Nous nous présentons aujourd'huy devant vous, pour rendre les honneurs qui sont deus à cette éminente dignité dont Votre Excellence est revêtue par le choix d'un roy qui fait l'amour et les délices de toute votre nation et de la nostre. Recevez donc, Monseigneur, pour ce grand prince, avec nos vœux, les marques publiques que nous vous donnnons de notre dévouement entier et de notre tres-profonde vénération.

(*AA. 26.*)

---

3 septembre 1739.

D'un registre en parchemin sur lequel sont inscrits les événemens remarquables, étant aux archives de l'Hostel de ville d'Orléans a esté extrait ce qui suit.

1° Passage de Madame Louise-Élisabeth de France allant en Espagne.

Du 3 septembre 1739.

Pour recevoir Madame, deux compagnie de bourgeoisie furent postées hors la porte Bannier et formèrent une haye de chaque costé, depuis les premières maisons du faubourg jusqu'aux Chartreux.

La compagnie du Guet étoit hors la porte Bannier et formoit une haye de chaque costé.

La compagnie des cinquanteniers étoit immédiatement à la porte Bannier et formoit de même une haye de chaque costé.

Les huit autres compagnies de bourgeoisie étoient postées sur deux hayes après la cinquantaine jusqu'au Palais.

Ordre de la marche :

La marche étoit ouverte par la maréchaussée et après suivoient les carosses des officiers et dames de la suitte, ensuitte le carosse de Madame précédé et suivi des Gardes du Corps commandés par M. D'Escayeul, lieutenant.

Après l'arrivée de Madame, la bourgeoisie monta la garde. On posta des sentinelles à la porte du Palais, etc.

2° Passage de la reyne de Pologne.

Du 9 nov. 1733.

M. le Maire et Échevins se rendirent hors la porte des Tourelles. Les compagnies de bourgeoisie étoient postées en différens endroits. La cinquantaine et le guet étoient à leur poste ordinaire.

Après que la Reyne fût arrivée à l'Intendance où elle devoit loger, M. le Maire et échevins s'y rendirent pour faire les présens. La bourgeoisie monta la garde pendant la nuit.

3° Passage de la reyne d'Espagne en 1725.

Le corps de ville fut à la porte de la ville, sans faire de compliment, seulement la révérence. La bourgeoisie étoit en haye depuis la porte de la ville jusqu'au Palais.

4° Passage de l'Infante en 1722.

M. le Maire et eschevins étoient hors la porte des Tourelles avec la cinquantaine et le guet. M. le Maire fit le compliment à la portière du carosse. La bourgeoisie monta la garde.

(*AA. 26.*)

Discours du maire d'Orléans aux ambassadeurs d'Hader-Haly (1788).

Excellence,

L'amour que vous témoignés pour les arts montre l'étendue de votre génie. Ils ne furent jamais dédaignés des Grands. Ils les attachent encor davantage, lorsque ces arts sont la source féconde des travaux qui procurent au peuple la subsistance. Ils sont donc dignes d'intéresser des âmes généreuses et patriotes comme

les vostres. Vous étiez bien propre en cela à représenter un grand monarque, ami de son peuple et l'allié invincible d'un Roy qui en est le père.

(*AA. 26.*)

Ambassade de Tippo-Saïb (*1788*).

Discours du maire,

Illustres Seigneurs....

La gloire du grand Tippo-Saïb a pénétré jusqu'à nous. Nous connaissons ses exploits, ses victoires, ses rares talens et surtout sa fidélité à remplir les engagemens de l'alliance qui l'unit à la France; alliance qui n'est pas moins chère et sacrée à notre auguste monarque, qu'à l'immortel souverain avec lequel elle est contractée.

La naissance fait les Roys et les princes, mais le mérite seul fait les grands princes et les grands ministres; et c'est à ce titre, grands et magnifiques seigneurs, que notre patrie se fait une fête de recevoir Vos Excellences et de leur présenter par notre organes ses respectueux hommages.

(*AA. 26.*)

MÉMOIRES DE M. DE BONAC

(1715)

La mort de Louis XIV apportait dans la conduite des affaires extérieures de la France des changements considérables. Pour les accomplir, le duc d'Orléans crut devoir instituer comme pour toutes les autres branches de l'administration qui demandaient des réformes, un Conseil des affaires étrangères, dont il confia la présidence au maréchal d'Huxelles. Le maréchal avait conduit avec le cardinal de Polignac à Gertruydenberg les négociations qui aboutirent plus tard à la paix d'Utrecht. Le marquis de Bannac était revenu en France après avoir résidé pendant plus de dix ans dans les différentes Cours du Nord et il s'était montré partisan convaincu d'une alliance avec le Czar. Nommé en 1713, ambassadeur près la Porte ottomane, le marquis de Bannac se souciait peu de remplir les fonctions auxquelles il avait été appelé. Son goût et ses souvenirs le portaient à solliciter un poste élevé en Allemagne. Il fit connaître ses désirs au Régent et au maréchal d'Uxelles. Celui-ci l'invita à lui faire connaître ses vues sur la politique extérieure de la France. Le marquis de Bannac s'empressa d'aquiescer à cette demande et rédigea les mémoires dont nous offrons aujourd'hui le texte aux lecteurs de la *Revue d'histoire diplomatique*.

Ch. Schefer.

MÉMOIRES

Dressés depuis la mort du Roi sur les affaires étrangères dans le mois de septembre, octobre et novembre 1715.

La mort du Roi ayant été suivie d'un grand changement dans la méthode d'administrer les affaires de l'État, et la direction des Affaires étrangères ayant été confiée à M. le maréchal d'Huxelles, j'eus diverses conversations avec lui, tant par rapport aux affaires de son département qu'à l'état des ministres qui y étaient employés. Les choses que j'eus occasion de lui dire s'étant trouvées de son goût, il désira que je les misse par écrit en forme de mémoire. C'est ce qui me donna lieu de dresser les trois mémoires ci-joints.

Je donne dans le premier une idée générale des intérêts de la France par rapport aux pays étrangers, de la situation où ils se trouvent entre eux et de celle où nous sommes à leur égard.

Le second mémoire contient un plan de la méthode que l'on peut suivre dans les circonstances présentes pour traiter avec les puissances voisines ou éloignées.

Le troisième regarde les ministres que le Roi y emploie ou peut y employer. On y donne un projet de cette dépense et on fait voir que ces emplois ont été trop négligés et qu'il serait du service du Roi de pourvoir plus abondamment et plus exactement à la subsistance de ceux qui les remplissent et d'établir quelque espèce de récompense pour ceux qui y auront servi Sa Majesté à sa satisfaction.

Dans le temps que je dressais ces mémoires et que je les remettais à M. le maréchal d'Huxelles, il songea de lui-même qu'il pourrait être du bien du service que je fusse employé dans les affaires du Roi en Allemagne et que je renonçasse à l'ambassade de Constantinople, à laquelle j'étais destiné depuis deux ans. Il proposa, sans m'en parler, ce changement au Conseil de

Régence. Il y fut approuvé et je l'acceptai, mais je crus, en l'acceptant, devoir faire des demandes à Monseigneur le duc d'Orléans qui sont contenues dans le quatrième mémoire. J'eus l'honneur de le remettre à S. A. R.; mais depuis ce temps-là jusqu'à celui que j'écris ceci, il n'a été rien résolu, ni sur le nouvel emploi auquel je suis destiné, ni sur les demandes contenues en ce quatrième mémoire.

On s'est contenté de me demander un mémoire des points sur lesquels je croyais devoir être instruit avant mon départ, ce qui m'a engagé de dresser le cinquième mémoire qui vraisemblablement servira de fondement aux instructions qu'on doit me donner.

MÉMOIRE

Contenant quelques considérations sur les intérêts présents de la France, par rapport aux puissances étrangères.

La France, sous le règne du feu Roi, a été dans deux états bien différents, mais qui ont produit quasi le même effet, par rapport aux puissances étrangères. Le premier était un état de force et de grandeur qui causait de la jalousie aux plus puissants et inspirait de la terreur à tous, ce qui faisait que l'on traitait à la vérité avec le Roi, mais avec trop de timidité de la part des petits princes et trop de défiance de la part des grands, en sorte que, quelque dépense qu'on ait faite pendant son règne pour les négociations, et quelque habileté qu'on y ait employée, on n'en a tiré aucun avantage sensible.

L'inquiétude que cet état florissant de la France avait donnée à presque toute l'Europe aurait dû diminuer à mesure que les forces qui l'avaient causé s'affaiblissaient. Mais, soit que l'impression soit trop forte ou que l'adresse de nos ennemis l'emportât sur nous, nous avons vu que dans le même temps qu'ils disaient

que la France ne pouvait plus se soutenir que pendant une campagne, ils la représentaient d'un autre côté comme une puissance formidable, qu'on ne saurait jamais mettre assez bas.

D'ailleurs, nos ennemis, profitant de quelques variations que la nécessité des affaires avait, sans doute, obligé d'apporter dans l'exécution des engagements pris par la France avec les puissances du dehors, avaient affecté de la faire passer dans le public pour une puissance inconstante et trop ambitieuse, qui, donnant tout à sa fortune et à ses desseins, négligeait la bonne foi, et exigeait de ses alliés une fermeté dont elle n'était pas elle-même capable.

Cette opinion était si généralement répandue, qu'on rejetait sur la France seule les manquements auxquels elle se trouvait souvent forcée par ses alliés et qu'on ne faisait point d'attention que l'Empereur, l'Angleterre, la Hollande, le duc de Savoie suivaient, quasi en tout, la conduite qu'ils nous reprochaient. Mais, sans entrer dans aucune discussion là-dessus, on peut voir par ce qui vient d'être dit, les différents états où la France s'est trouvée pendant le règne du feu Roi, par rapport aux affaires du dehors. Sa mort, qui donne lieu à une nouvelle forme de gouvernement, doit être une occasion pour nous, de rétablir notre réputation chez les étrangers, en renonçant de bonne foi à l'affectation d'une supériorité qui nous a causé tant de maux, et évitant cependant de marquer une faiblesse qui, dans les derniers temps, a pensé exposer le royaume à sa perte totale, et nous attachant surtout à rétablir l'opinion de constance et de bonne foi que nous avons quasi entièrement perdue.

Pour établir cette conduite sur un fondement solide, il faut commencer par examiner l'état où nous sommes avec les puissances qui nous environnent, de même que celui de ces puissances entre elles, comparer leur situation présente, leurs projets, leurs engagements, avec les nôtres, et on verra, par cet examen, qu'il n'est pas impossible, malgré la difficulté des temps et des conjonctures, de maintenir la France dans une considération convenable à sa grandeur et à ses forces et qui soit également éloignée des deux extrémités opposées où elle est tombée dans le précédent règne.

Les traités de paix qu'on vient de conclure avec l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande sont encore en leur entier, et, quoiqu'on ne puisse pas douter que la maison d'Autriche n'eût désiré de tirer de plus grands avantages de la dernière guerre ; que la Hollande ne soit encore piquée de la manière dont la paix a été négociée et conclue, et que le nouveau gouvernement d'Angleterre ne revienne, s'il le peut, à ses anciennes idées, cependant, il ne faut pas croire que la paix ne soit pas assurée et qu'il ne fût difficile, et peut-être impossible à ces puissances de nous attaquer séparément ou de trouver des moyens de se réunir contre nous, comme elles l'ont fait ci-devant.

Il ne faut pas douter néanmoins que, pour tirer quelque avantage des embarras que les étrangers jugent qu'une minorité pourrait faire naître, il n'y ait quelqu'une de ces puissances qui s'applique à nous faire envisager une nouvelle ligue contre la France ou contre l'Espagne comme praticable, ou que même quelqu'une d'entre elles ne cherche à engager une querelle particulière dans l'espérance d'y attirer les autres. Mais, si on met dans les affaires intérieures du royaume le bon ordre que les sages établissements qu'on a faits donnent lieu d'espérer, et que l'on considère avec attention l'état où se trouvent actuellement les puissances voisines, la crainte d'une guerre générale ou particulière fera peu d'impression sur nous et ne nous portera pas dans ce commencement de règne, à faire aucune démarche faible qui influerait indubitablement sur la suite du gouvernement.

L'Empereur n'ayant pas reconnu le roi d'Espagne a un prétexte naturel de continuer ou par lui ou par ses alliés, une guerre où nous pourrions nous trouver engagés dans la suite, et dont le succès pourrait avoir de très dangereuses conséquences pour l'établissement présent, parce que, supposé que le roi d'Espagne ou par la supériorité de ses ennemis, ou par l'infidélité de ses sujets, vînt à être chassé de son royaume, il n'a d'autre retraite que la France où il ne saurait plus se retirer avec les princes ses enfants sans y porter des semences de division. Ainsi le principal soin du gouvernement sera, sans doute, de prévenir les suites de la guerre de l'Empereur contre le roi d'Espagne.

L'Empereur ne peut pas, à la vérité, la continuer ni la soutenir directement et de ses propres forces, car, quoiqu'il soit le maître de la Sardaigne et du royaume de Naples, il manque de vaisseaux pour les transporter et des troupes nécessaires à une grande entreprise, mais il en pourrait trouver assez dans le royaume de Naples, sans compter ceux que lui fourniraient les ports d'Italie, pour fomenter une sédition en Espagne, et l'entretenir si elle était commencée.

D'un autre côté, tant que la paix ne se sera pas affermie entre l'Espagne et le Portugal, qu'il y aura entre ces couronnes une apparence prochaine de rupture, il sera toujours à craindre que si les choses en reviennent à la guerre, l'Empereur ne tâche d'en profiter et quoique le Portugal paraisse peu redoutable à l'Espagne, cependant, ceux qui connaissent la manière de penser des Espagnols et l'état intérieur de leur royaume ne peuvent pas envisager les suites de cette guerre sans inquiétude et ne croient pas que la France la doive regarder avec indifférence. On est encore à temps d'empêcher par des offices réciproques qu'elle ne s'engage.

On n'ignore pas les vues que le roi de Sicile a eues sur cette monarchie d'Espagne, et qu'il y a eu des circonstances dans la négociation de la paix qui l'ont mis fort près de la possession de cette couronne. Cette idée est trop flatteuse pour n'être pas fortement imprimée dans l'esprit d'un prince ambitieux, et on peut être persuadé avec raison que sa principale attention est présentement tournée sur deux objets : le premier de profiter des troubles que la continuation de la guerre entre l'Espagne et l'Empereur ou une nouvelle guerre avec le Portugal pourraient exciter en Espagne, et l'autre de parvenir au même but en faisant tourner les yeux à Sa Majesté Catholique sur la succession de France et faisant revivre des propositions rejetées pendant la négociation de la paix qui pourraient contribuer beaucoup à l'exécution d'un semblable dessein.

On ne saurait donc prendre trop de précautions pour faire cesser la guerre entre l'Empereur et le roi d'Espagne, empêcher celle de Portugal et rendre les vues du roi de Sicile inutiles par

une attention particulière sur sa conduite et sur celle de ses ministres.

Le roi de Sicile est en possession depuis si longtemps de mettre tout en usage pour parvenir à ses desseins que quoi qu'ils ne soient pas naturels si l'Empereur conserve des vues sur l'Espagne, qu'il entre dans celles du roi de Sicile, quand ce ne serait que pour donner de l'inquiétude aux deux couronnes et de l'occupation à un prince dont le voisinage lui sera toujours dangereux.

Il y a deux partis formés dans la cour de Vienne à l'égard des affaires d'Espagne; celui des Allemands et celui des Espagnols réfugiés à cette cour. Le premier, qui est le plus fort, empêchera sans doute l'Empereur de s'engager dans des démarches infructueuses qui tomberaient à la charge de ses États héréditaires, mais l'autre s'opposera de son côté à la reconnaissance du roi d'Espagne et à la conclusion de la paix avec lui; en sorte que si nous sommes, par ces raisons, sans inquiétude sur ce que l'Empereur pourrait entreprendre contre le roi d'Espagne par lui-même, nous ne devons pas l'être sur les embarras qu'il pourra lui susciter au dedans, par le moyen des Espagnols mécontents, et au dehors par le Portugal et par la Sicile. Comme il est moins question en cela pour l'Empereur d'agir que de négocier, les autres affaires dans lesquelles il est engagé ne l'empêcheront pas de faire attention à celle-ci. La cour de Vienne paraît être principalement occupée de trois choses, la première de prévenir la guerre avec les Turcs et de s'y préparer; la seconde, d'apaiser les troubles du Nord, et la troisième de convenir avec les Hollandais du traité qu'on négocie depuis si longtemps pour la barrière des Hollandais dans la Flandre espagnole.

Ces objets sont si considérables et si essentiels à la cour de Vienne, qu'ils demandent son attention, et qu'on ne peut pas croire que, tandis qu'elle sera obligée d'employer tout ce qu'elle a de forces et d'argent pour se préparer à faire la guerre aux Turcs, elle puisse donner aucune juste inquiétude à la France.

La guerre du Nord n'exige pas peut-être une moindre attention de la part de la cour de Vienne que la guerre des Turcs; il

s'agit ou de souffrir que le roi de Suède soit entièrement chassé de l'Allemagne, ou de prendre des mesures pour l'y maintenir, malgré la mauvaise volonté et les efforts de ses ennemis. Si l'Empereur en croyait son ressentiment contre le roi de Suède et l'ancienne jalousie de la maison d'Autriche contre cette couronne, il pourrait voir avec plaisir qu'on le dépossédât entièrement de tous ses États d'Allemagne. Mais cet événement aurait de trop fâcheuses conséquences pour la cour de Vienne, parce que l'électeur de Brandebourg qui n'est déjà que trop grand pour elle dans l'Empire augmenterait sa puissance à un tel point qu'il pourrait non seulement lui tenir tête, mais même faire revivre l'ancien projet du roi Guillaume d'Angleterre pour l'élection alternative du roi des Romains protestant, ce qui ferait perdre à la maison d'Autriche les espérances que la grossesse de l'Impératrice commence à lui donner.

Ainsi, on peut être persuadé que l'Empereur donnera une application particulière à empêcher que le roi de Suède ne soit entièrement chassé d'Allemagne. La France y a le même intérêt que lui, et on pourrait regarder cette affaire bien ménagée comme un moyen de parvenir à une union particulière avec la cour de Vienne.

Pendant que les Hollandais verront ce prince attentif ou occupé de la guerre des Turcs et intéressé à ce qui se passera en Allemagne par rapport au roi de Suède, il ne faut pas croire qu'ils se pressent de donner aucune satisfaction à la cour de Vienne sur ce traité de la Barrière ; et, en effet, cette négociation est actuellement comme rompue. Tandis qu'elle sera en cet état, la cour de Vienne qui a fort cette affaire à cœur, peut craindre que les Hollandais ne s'unissent avec nous, pour la priver entièrement de la possession des Pays-Bas. En effet, il est indifférent à la France que la république de Hollande possède ces provinces par un traité ou par la force ouverte, puisque, de quelque manière que ce soit, elle en demeurera absolument la maîtresse. Cette affaire sera donc, jusqu'à son entière conclusion, une raison de ménagement de l'Empereur pour nous.

On ne parle pas des liaisons que la cour de Vienne peut avoir

conservées avec l'Angleterre, parce que on n'en est pas exactement informé, mais il paraît qu'elles ne peuvent être fondées que sur des idées que l'Empereur conserve encore sur la succession d'Espagne et sur les offices et les secours qu'elle en attend pour les affaires de la Barrière, mais on peut juger en général qu'on ne fera pas un grand fond à Vienne sur ces liaisons. Premièrement, parce qu'il n'est pas vraisemblable que l'Angleterre veuille se charger toute seule, comme il faudrait qu'elle le fît, d'une nouvelle entreprise pour l'Espagne, ni qu'elle voulût rompre avec les Hollandais sur l'affaire de la Barrière, mais aussi parce que l'agitation intérieure de ce royaume est telle, qu'après les changements que les alliés de cette couronne ont éprouvés de sa part dans des temps plus tranquilles, il y a lieu de croire qu'ils seront plus circonspects à fonder de nouvelles entreprises sur son secours, jusqu'à ce qu'on voie ce gouvernement entièrement affermi. Que si, nonobstant toutes ces considérations, la cour de Vienne songeait à donner des inquiétudes à la France ou à faire quelque entreprise sur elle, il ne serait pas difficile, en négociant avec les princes de l'Empire, de lui causer de tels embarras qu'on rendrait sa mauvaise volonté inutile.

Pour parler présentement des dispositions de l'Angleterre par rapport à la France, on ne peut pas douter qu'elles ne soient très mauvaises ; mais si on considère bien l'état où ce royaume se trouve, on jugera que toute sa mauvaise volonté ne nous peut être guère préjudiciable. Car, si d'un côté nous voyons que le Parlement est entièrement dévoué au gouvernement présent, nous savons de l'autre que le peuple, en général, lui est contraire. Dans la situation où sont les esprits de part et d'autre, on peut supposer avec quelque fondement que, si la crainte des violences, ou un mécontentement personnel, jetaient quelque grand du royaume dans le parti du prétendant, il ne serait pas impossible de voir en Angleterre une révolution générale. Mais, sans disposer que les choses en viennent là, il est sûr que, tandis que le royaume de la Grande-Bretagne demeurera dans l'agitation intérieure où il est actuellement, le gouvernement présent n'osera rien entreprendre de considérable au dehors sans alliés, et que

les Hollandais, qui sont les seuls utiles qu'ils peuvent avoir, sont trop sages et trop las de la dernière guerre pour s'engager légèrement avec les Anglais. D'ailleurs, le roi d'Angleterre a présentement un si grand intérêt à ce qui se passe dans le Nord, à cause de ses États d'Allemagne que, s'il peut tirer quelque usage des forces de la nation anglaise, ce sera pour en profiter de ce côté-là; et en effet, on voit qu'il a suivi cette politique, n'y ayant pas à douter que la flotte qu'il a envoyée dans la mer Baltique n'ait contribué autant que son argent à ce que le roi de Danemark vient de faire pour lui, par rapport au duché de Bremen. Il lui reste encore, pour mettre la dernière main à cette acquisition, de s'emparer de la ville de Bremen qui, jusqu'à présent, a conservé au milieu d'un pays soumis aux Suédois, une liberté qui lui a toujours été disputée. Le roi d'Angleterre n'a pas de voie plus sûre pour se maintenir dans la possession du duché de Bremen que de se rendre maître d'une ville qui en est la capitale, et qui, étant située sur le Wister, assez près de son embouchure dans la mer, rend la communication de ses États d'Allemagne avec l'Angleterre plus courte et plus libre. Tant que ce prince sera obligé de partager son attention entre les affaires de son royaume et l'agrandissement de sa puissance en Allemagne, il y a peu d'apparence qu'il prenne part à ce qui se passera en Allemagne, ni que, sous quelque prétexte que ce puisse être, il pousse les choses jusqu'à une rupture avec la France.

Il est d'ailleurs si éloigné du caractère et de la politique des Anglais de faire passer la mer à leurs troupes, quand ils craignent d'en avoir besoin dans leur île, qu'on a vu dans la précédente guerre que sur la première nouvelle de l'embarquement du roi Jacques d'Angleterre pour l'Écosse, ils retirèrent avec précipitation, de Flandre, toutes les troupes qu'ils y avaient. Si on juge sur ces principes des discours que les ministres d'Angleterre ont tenus et pourront tenir encore, on trouvera qu'ils sont plutôt fondés sur l'idée que les Anglais se sont formée de notre faiblesse que sur celle de leurs forces, et qu'il est important d'y répondre avec fermeté, sans se relâcher qu'à la dernière extrémité, ni prendre des engagements dans lesquels nous serions très fâchés

d'être entrés, s'il survenait, comme il est très possible, quelque révolution en Angleterre.

Les Hollandais sont tranquilles, à la vérité, dans l'intérieur de leur république, mais ils ne sont pas sans occasion d'inquiétude au dehors; les troubles du Nord leur en causent une très bien fondée. Ils reconnaissent qu'ils n'ont rien à gagner à l'abaissement du roi de Suède, et que si les choses étaient portées trop loin, ils pourraient y perdre, et s'ils ne se sont pas appliqués jusqu'à cette heure à pacifier les troubles du Nord avec plus de vivacité, ce n'est pas qu'ils n'en envisagent les conséquences. Mais, d'abord occupés d'un plus grand objet, ils ont négligé celui-là, et présentement qu'ils y pourraient travailler, ils sont retenus, parce qu'ils se trouvent trop faibles pour entreprendre la chose eux seuls, qu'ils ne voient aucun parti formé en Allemagne pour la Suède, et que ne pouvant être appuyés dans ce dessein que par la France ou par l'Empereur, ils prévoient qu'il sera également difficile d'unir ces deux puissances dans un même dessein, ou d'y réussir sans leur concours mutuel. Les Hollandais manquaient même, jusqu'à présent, de prétexte pour s'intéresser dans les affaires du Nord, parce qu'ils n'étaient pas garants, comme la France et l'Empereur, du traité d'Oliva, dont cette guerre est une infraction. Mais les entreprises du roi de Danemark sur le Holstein, et surtout la cession du duché de Bremen à la maison de Hanover, étant absolument contraire au traité d'Altona dont les Hollandais sont garants, ils ont non seulement un prétexte pour agir, mais même ils doivent le faire, et sont obligés de secourir de leurs forces une puissance qui est opprimée contre la foi d'un traité qu'ils ont négocié eux-mêmes et dont ils se sont rendus garants.

Rien ne marque mieux l'état de faiblesse où se trouve la Hollande, que l'inaction où elle demeure là-dessus; et tant qu'on verra cette république comme insensible à l'agrandissement du roi de Prusse et à la ruine du roi de Suède, on doit croire qu'elle n'a ni le désir ni la force de recommencer la guerre à la France, soit seule, soit avec les puissances qui pourraient songer à l'attaquer.

On a déjà dit les raisons qui faisaient juger qu'elle ne prendrait pas de pareils engagements avec l'Angleterre ; celles qui l'empêcheront d'en prendre avec l'Empereur sont encore plus fortes. L'Angleterre contribue, et de toutes ses forces et de son argent, aux guerres dans lesquelles elle engage ses alliés. L'Empereur, au contraire, doit être secouru ; d'ailleurs, il n'y a pas une parfaite intelligence entre la cour de Vienne et la république de Hollande, et, jusques à ce que le règlement de l'affaire de la Barrière soit conclu, on peut regarder leur union comme éloignée.

Dans ces circonstances, il ne serait pas impossible de trouver les moyens de s'unir plus étroitement avec la Hollande, et la chose est assez importante pour n'y rien négliger, car tandis que la France sera solidement assurée de l'amitié de cette république, elle pourra regarder avec indifférence et la mauvaise humeur de l'Angleterre et la jalousie de l'Empereur.

Entre les divers moyens que l'on pourrait mettre en usage pour parvenir à une plus étroite union avec la république de Hollande, voici ceux qui se présentent le plus naturellement :

Premièrement de l'aider et de se joindre à elle pour obtenir du roi d'Espagne ou de plus grands avantages pour le commerce de ses sujets, ou d'établir des règles plus convenables que celles qui sont en usage jusqu'à cette heure pour la levée des droits d'entrée sur les marchandises qu'on porte dans le royaume. Il est d'autant plus convenable de travailler à cela de concert avec les Hollandais, que nos négociants profiteront des avantages ou des facilités que nous leur procurerons, puisqu'il est convenu par les traités des Pyrénées et de Nimègue et de Ryswick que notre nation sera traitée en Espagne, par rapport au commerce, aussi favorablement qu'aucune autre nation.

Secondement, si nous sommes persuadés qu'il est indifférent à la France que les Hollandais possèdent les Pays-Bas espagnols avec un peu plus d'autorité et de revenu que l'Empereur veut leur accorder, et même qu'ils en soient entièrement les maîtres, nous pouvons leur témoigner une bonne volonté dans cette négociation qui ne contribuera pas peu à nous assurer de la leur et à nous lier plus particulièrement avec eux.

Troisièmement, l'affaire qui peut produire le plus naturellement cet effet est celle des troubles du Nord.

Les Hollandais ne disconviennent pas que l'expulsion des Suédois hors de l'Allemagne ne soit une chose contraire à leurs intérêts et s'ils n'ont fait que de faibles démarches jusqu'à cette heure pour prévenir cet accident, c'est parce qu'ils savent que le roi de Suède est mécontent d'eux et qu'ils sont eux-mêmes mécontents de ce prince à cause de l'enlèvement de leurs vaisseaux, qui vont dans la mer Baltique pour commercer avec les États de Suède dont le Czar est en possession. Mais ce qui les retient encore plus que ces considérations, c'est la connaissance qu'ils ont de leurs forces et de leurs finances qui ne leur permet pas de se déclarer ouvertement et seuls pour une puissance qui est attaquée par une ligue qui pourrait leur devenir formidable à eux-mêmes et qu'ils ne veulent pas s'attirer sur les bras. Mais à juger des véritables dispositions des Hollandais à cet égard, par les discours que leur ambassadeur a tenus, on peut être persuadé qu'ils attendent et même avec impatience que la France leur fasse quelque ouverture à ce sujet. Que, si elle est dans le dessein, je ne dis pas de secourir simplement le roi de Suède, mais de travailler à le maintenir, elle ne peut pas mettre un meilleur moyen en usage que celui d'engager une négociation à ce sujet avec les Hollandais, non seulement parce que les secours qu'elle peut lui fournir en particulier seront vraisemblablement perdus si elle n'intéresse d'autres puissances pour le roi de Suède, mais aussi parce que cette négociation conduit naturellement à une plus étroite intelligence avec les Hollandais.

(*A suivre.*)

COMPTES RENDUS

Nicéphore Phocas, un empereur byzantin au xe siècle, par M. G. Schlumberger. Paris, in-4°, 1890.

Au xe siècle, pendant la période la plus tourmentée et la plus sombre du moyen âge, alors qu'en Europe tout est lutte, confusion et ténèbres, une lumière brille à l'extrémité du continent; c'est Byzance, rayonnant à la fois du prestige de la civilisation conservée et de la force reconquise. Elle s'entrevoit au loin avec cette double auréole, resplendissante et grave, mystique et guerrière, conservant pour l'avenir le dépôt du passé et protégeant de son épée l'Europe qui la méconnaît. Cette énigmatique vision, M. Schlumberger a su la rapprocher à nos yeux : il nous permet d'en discerner les traits, d'en pénétrer le mystère; il nous la fait comprendre et toucher; elle devient sous sa plume une saisissante réalité. Après avoir, par des travaux d'une haute valeur d'érudition, établi son renom dans la science, M. Schlumberger s'est essayé aujourd'hui à une étude plus libre et plus générale; autour du personnage qui incarne le génie byzantin dans ce qu'il eut de plus relevé, l'empereur Nicéphore Phocas, il a évoqué tout un monde : il en a rendu les aspects moraux et physiques avec une sagace précision et, enluminant cette page d'histoire de descriptions composées avec goût et talent, a fait œuvre de penseur, d'écrivain et d'artiste. La parure magnifique du livre, la beauté et l'heureux choix des illustrations se marient à merveille avec la couleur du récit, et l'ensemble de l'ouvrage fait penser à ces reliques précieuses des siècles disparus, à ces joyaux d'un travail patient, rare et splendide, qui sont l'orgueil de nos musées.

L'espace et la compétence nous manquent également pour énumérer les renseignements nouveaux que fournit M. Schlumberger sur le règne de Nicéphore, sur la vie sociale, politique et intime des Byzantins : contentons-nous de dégager quelques traits qui s'accusent en relief dans l'ouvrage et dont l'histoire générale doit faire son profit. D'abord, sur la physionomie réelle de l'État grec au moyen âge, l'auteur confirme pleinement et accentue ce que M. Rambaud nous avait appris dans le beau livre consacré par lui à Constantin Porphyrogénète; les deux œuvres se complètent mutuellement; l'une semble la suite naturelle de l'autre, et, à la lumière de cette double enquête, Byzance achève de se montrer sous ses véritables traits. Ce n'est plus Rome attardée dans un monde nouveau, prolongeant à travers les siècles sa croissante décadence. Une civilisation originale s'est créée sur les rives du Bosphore, très distincte de celles qui l'ont précédée et suivie; par un phénomène peut-être unique, un peuple s'est transformé sans avoir été renouvelé par la révolution ou l'invasion :

il a dû sa métamorphose à une lente évolution sur lui-même, à l'assimilation graduelle d'éléments divers ; à Byzance, les influences romaines, grecques, chrétiennes et orientales se combinent étrangement, et l'alliage qui en résulte a son caractère, ses vertus et son éclat propres. C'est au xe siècle que la société byzantine se fixe et s'immobilise dans sa forme définitive ; elle atteint alors son plus haut degré de culture intellectuelle, toute sa force d'expansion et de rayonnement : en même temps, dans la seconde moitié du siècle, commence pour elle ce qu'on peut appeler l'âge héroïque. Jamais le péril matériel n'a été plus grand pour « la ville gardée de Dieu. » De toutes parts, l'empire est cerné d'ennemis : au sud, l'invasion arabe, qui n'a pas encore atteint toute sa développée, monte toujours et menace; au nord, des flots successifs de barbares, se poussant les uns les autres, descendent en tumulte de régions inconnues; chacune de ces vagues humaines ébranle plus profondément le vieil édifice impérial et en ronge les assises. Contre ces périls multipliés, Byzance retrouve une énergie guerrière qu'on ne lui connaissait plus, et la vie de ces Grecs qu'on nous a trop de fois dépeints comme efféminés, livrés à la volupté ou aux subtiles arguties de la controverse théologique, raffinant le plaisir des sens et les jeux de la pensée, n'est plus que prise d'armes, luttes et victoires.

Nicéphore Phocas apparaît alors comme la personnification de ces temps glorieux et troublés, comme le monarque idéal de Byzance rajeunie. Nicéphore n'est pas né dans la pourpre: fils d'une race de preux, habitué de bonne heure à la guerre et au commandement, intrépide, austère, dévot, sorte de moine-soldat, il doit tout à son épée et au Dieu des armées. En 962, un grand service rendu à l'empire le met hors de pair. La Crète est aux mains des Sarrasins ; devenue leur poste avancé, cette grande île barre l'entrée de l'Archipel, et les flottes de pirates qui s'échappent de ses ports, tiennent les villes grecques et la capitale dans un perpétuel émoi : en ressaisissant la Crète après une lutte épique, Nicéphore éloigne l'ennemi et débloque les mers byzantines. Des expéditions heureuses en Cilicie, en Syrie, portent sa gloire au suprême degré. A ce moment l'empereur Romain II vient de mourir; ses deux fils en bas âge, appelés conjointement à lui succéder, ne sont que fantômes de souverains, et instinctivement Byzance cherche un soutien. L'impératrice Théophano, cette Théodora du xe siècle, impudique et charmeresse, aime Nicéphore et l'attire; les soldats l'acclament *autocrator*, la capitale se soulève à son approche et lui ouvre ses portes ; marié à Théophano, l'heureux soldat prend place sur le trône comme tuteur et conseil des deux jeunes *basileis*. Bientôt ces pâles figures d'empereurs légitimes s'effacent dans la pénombre, l'usurpation se fait sans violence, et, insensiblement, l'empire passe au plus digne. Nicéphore ne démérite point d'une telle fortune, et les années de son règne se compteront par ses campagnes victorieuses. En 964, 965, 966, il est en Asie Mineure, occupé à combattre l'émir Hamdanide : en même temps, il organise la reprise de Chypre, une expédition en Sicile; en 967, nous le retrouvons sur le Balkan, en 968 sous les murs d'Antioche; il ne reparaît à Constantinople que pour étaler les dépouilles des vaincus, traîner à sa suite les rois captifs, les émirs chargés de chaînes, convier le peuple à d'imposantes solennités, présider au culte qui se rend à la dignité impériale et dont il est à la fois le dieu et le grand prêtre.

Combattre et représenter, telle est alors toute l'existence d'un *basileus*;

M. Schlumberger l'étudie curieusement sous cette double face. Dans le récit d'expéditions sans cesse renouvelées, il sait éviter la monotonie, varier les tableaux : après avoir décrit les marches pénibles de l'armée à travers le Taurus, les luttes ardentes au pied des forteresses sarrasines, il nous retient longuement dans le camp impérial, nous initie aux moindres détails de la vie du *basileus* en campagne, où tout est prévu, fixé à l'avance, avec un ordre sévère et magnifique. Le même esprit minutieux et compliqué, le même goût pour la réglementation à outrance dirige ces fonctions solennelles qui se répètent dans la capitale à la manière de rites immuables et sacrés, ces cérémonies de tout genre, fêtes religieuses et civiles, processions, jeux de l'Hippodrome, entrées triomphales, qui déploient dans un cadre merveilleux leur incessante et incomparable féerie.

Parmi ces scènes caractéristiques de la vie byzantine, aucune n'est plus instructive que la réception par Nicéphore d'un ambassadeur allemand. Ce chapitre de l'histoire diplomatique du xe siècle, écrit par l'auteur d'une plume alerte et spirituelle, en dit long sur les rapports entre Latins et Grecs, sur le dédain réciproque, sur l'irréconciliable rivalité qui existait déjà entre les deux races, et en même temps sur les intérêts communs qui les rapprochaient quelquefois. Les empires d'Occident et d'Orient, le domaine des Césars germaniques et celui du *Basileus* s'affleurent alors par leurs extrémités : l'Italie méridionale est le point de contact et de conflit. Othon Ier le Grand s'intitule, comme Nicéphore, empereur des Romains, et brûle de compléter son royaume transalpin en lui adjoignant ces provinces de Calabre et d'Apulie, où la Grèce a repris pied, refait une civilisation à son image et marqué fortement son empreinte. Toutefois, à l'heure même où il se prépare à envahir les *thèmes* d'Italie, Othon essaie de se les faire céder sans combat; pourquoi n'en point former la dot d'une princesse byzantine, qui serait unie à l'héritier présomptif du César occidental : Luitprand, évêque de Crémone, est envoyé négocier à Byzance ce mariage profitable. Nicéphore l'accueille fort mal et ne dissimule point, en même temps que son mépris pour l'empereur barbare, l'irritation que lui cause la conduite d'Othon en Italie. Toutefois, voulant gagner du temps et ajourner la rupture, il mêle quelques faveurs aux procédés outrageants dont il accable l'infortuné messager. Il le loge dans une ruine, l'y garde captif; durant les audiences, il l'apostrophe avec une fougue grossière et violente, mais le retient ensuite à dîner et dédommage l'évêque gastronome avec les miettes du festin impérial : seulement, il arrive que les officiers de la cour, exagérant les mauvais traitements du maître, excluent parfois Luitprand de la salle du banquet et l'envoient souper avec leurs gens : « On le fait manger à la cuisine, mais l'empereur le console en lui expédiant de sa main quelque délicatesse de sa table particulière. » Enfin, Nicéphore consent à accorder la main d'une Porphyrogénète, à condition que l'empereur allemand paiera cet honneur en renonçant à tous droits sur le royaume d'Italie. Othon n'a pas attendu cette réponse pour mettre en mouvement ses lourds bataillons; la guerre s'allume et, tant que dure le règne de Nicéphore, les deux empires se heurtent violemment dans le sud de la péninsule sans que l'un prenne sur l'autre un avantage décidé.

Les derniers chapitres de l'ouvrage présentent, si je puis dire, un intérêt d'actualité : c'est le récit des luttes entre Bulgares, Russes et Byzantins. Les

premiers ont créé entre le Danube et la mer Égée un vaste royaume, qui confine presque aux faubourgs de Constantinople; mais ce grand corps, démesurément étendu, s'affaisse bientôt et languit; c'est l'instant que choisit Nicéphore pour l'assaillir et recouvrer le domaine perdu : il veut qu'au Nord comme au Midi l'empire respire plus librement dans ses frontières élargies. Une campagne s'ouvre contre les Bulgares : cependant, avant de s'aventurer dans les défilés des Balkans, le monarque guerrier se transforme en politique rusé; au lieu d'aller loyalement à l'ennemi, il lui ménage une traîtreuse surprise. Il évoque du Nord la nation des Russes, innombrable et féroce, folle de guerre et de rapines, l'attire sur le Danube et lui donne procuration de détruire le royaume bulgare pour le compte de l'empire. Cette fois, la finesse hellénique s'est trouvée en défaut, et Byzance aura tout à craindre de la force redoutable qu'elle a mise en mouvement. Les Russes de Sviatoslaf se répandent en torrent sur la Bulgarie; puis, apercevant au delà de ce royaume dévasté une proie plus tentante, tournent vers elle un regard de convoitise et se promettent la conquête de Byzance; Nicéphore comprend tardivement qu'une Bulgarie indépendante est utile à la sécurité de Constantinople et peut former barrière contre le Nord. Reconnaissant sa faute, il consacre toute son activité à la réparer, se rapproche des Bulgares, s'institue leur défenseur et, les choisissant pour alliés, pour avant-garde, essaie, avec leur aide, de s'opposer aux Russes et de les écarter du Danube. Peut-être eût-il réalisé cette œuvre, si la vie ne lui eût manqué, s'il n'eût été à son tour frappé par derrière. Son autorité tutélaire, mais pesante et méticuleuse, avait suscité contre lui une véhémente opposition : à Constantinople, le peuple insconstant aspirait à changer de maître et Théophano à changer d'époux. Dans la nuit du 10 au 11 décembre 969, quelques conjurés, inspirés par l'impératrice, guidés par Tzimiscès, le meilleur lieutenant de Nicéphore, pénètrent dans le *cubiculum* impérial et assassinent le monarque sans défense, avec des raffinements inouïs de barbarie. Débarrassés du valeureux empereur, ses meurtriers rendent hommage à sa mémoire en profitant de ses exemples et en marchant sur ses traces; Tzimiscès va tout à la fois remplacer et continuer Phocas; c'est lui qui vaincra les Russes sur le Danube et les refoulera dans le Nord après une lutte de géants. M. Schlumberger nous laisse l'espoir qu'il nous fera assister au dénouement du drame dont il a retracé les premières péripéties : nous prenons acte de la promesse et acceptons le rendez-vous; l'historien de Nicéphore est tout désigné pour être celui de Tzimiscès et doit un pendant à l'œuvre la mieux conçue, la plus forte et la plus séduisante qui nous ait été donnée depuis longtemps sur l'empire de Byzance.

ALBERT VANDAL.

Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco, depuis le XVe siècle, recueillis et publiés par ordre de S. A. S. le prince Charles III, par GUSTAVE SAIGE. (Tome I, 1888; tome II, 1890; in-4°.)

Les deux gros volumes que nous annonçons sortent des presses de l'imprimerie princière de Monaco et méritent certainement une haute considération

pour leur exécution typographique, digne de servir de modèle à des établissements de plus grands États. Nous nous permettrons d'ajouter que leur principal titre, à nos yeux, est surtout d'ouvrir à l'histoire diplomatique une mine de documents vraiment magnifique, établie avec le plus grand soin. Ces deux volumes ne contiennent pas moins de 637 documents, intégralement reproduits, sauf quelques formules notariales. Il convient d'y ajouter deux tables analytiques de noms et de matières, et surtout deux préfaces substantielles de 279 et de 248 pages, intitulées, la première : *Les Grimaldi et Monaco pendant le* xv*e siècle*, la seconde : *Les Grimaldi et Monaco depuis le* xvi*e siècle*, formant, à elles deux, une vraie chronique des Grimaldi, de 1350 à 1540, et dans lesquelles M. Saige a exprimé, fort intelligemment, la substance, le suc de tous ses documents.

Selon son plan primitif, M. Saige devait simplement publier les documents des Archives de Monaco, relatifs à l'histoire de la principauté depuis le xv*e* siècle, en un volume; on voit combien le cadre s'est agrandi. La collection des archives passait pour complète : elle est très riche, en effet, pour la fin du xvii*e* siècle; mais pour l'époque dont il s'occupait d'abord, le savant archiviste ne tarda pas à constater de grandes lacunes; notamment, les pièces et correspondances diplomatiques du secrétariat d'Honoré II, une série de négociations secrètes avec l'Espagne avaient disparu. M. Saige a dû compléter lui-même ces lacunes, par des recherches dans les archives de Paris, d'Espagne, de Provence, du Saint-Siège, de Naples, de Gênes, de Savoie, de Milan, de Pise et de Mantoue. Cette vaste exploration lui a valu une moisson d'environ 2.000 pièces, parmi lesquelles il a trié celles qu'il livre à la publicité.

L'histoire de Monaco est, on le comprend, essentiellement diplomatique. Jamais les rois de France ou d'Angleterre, ni les empereurs d'Allemagne, n'ont dépensé autant de diplomatie que les seigneurs de Monaco. Les volumes que nous annonçons forment donc un monument de premier ordre de l'histoire diplomatique du moyen âge, spécialement pour l'histoire de la piraterie, des prises maritimes, et pour les diverses variétés de pouvoirs, de lettres de créance, de protocoles, usitées dans la diplomatie secondaire. En dehors, en effet, de la diplomatie classique des grandes puissances, sûre d'elle-même, fidèle à ses traditions toutes faites, il existait alors tout un réseau de diplomaties secondaires, surtout dans les parages de l'Italie et de l'Allemagne, qui ne marchaient pas sur un terrain assez sûr pour s'avancer d'un pas régulier et dont les formes affectent des modalités fort subtiles, fort variées, depuis l'ambassade réglementaire jusqu'à l'envoi d'un simple procureur, d'un agent officieux ou d'un agent secret. Les volumes de M. Saige contiennent, à côté de véritables instruments diplomatiques, des spécimens fort remarquables de ces divers degrés de la diplomatie.

Il est évident que l'histoire des deux siècles parcourus par M. Saige comprend un nombre considérable de faits d'histoire locale : il en ressort aussi des incidents fort importants : le chapitre v de l'Introduction du 1*er* volume, sur l'occupation de Monaco par Philippe-Marie Visconti, l'emprisonnement de Jean Grimaldi, dans la première moitié du xv*e* siècle et tous les traits de cette fort curieuse figure ; la vie de Lambert Grimaldi; l'inféodation de Menton et Roquebrune à la Savoie; la reconnaissance de l'indépendance de Monaco par Louis XII; les

cinq tentatives de vente de Monaco, à la France, sous Charles VII, en 1507, en 1527, à Gênes en 1528, en 1531, touchent fort l'histoire diplomatique générale. Nous ne pouvons, on le comprendra, essayer de résumer ici, même approximativement, les longues introductions de M. Saige; bornons-nous à constater la place capitale et majeure qu'elles tiennent dans son œuvre.

La table des pièces a été réservée pour la fin, et, dans les volumes parus, les documents ne figurent à la table qu'*in globo*, par règne. Il faut donc se rendre compte par soi-même de ceux qui offrent de l'intérêt pour l'histoire diplomatique; en fait, presque tous lui appartiennent.

Sans doute, à la rigueur, on pourrait se donner le facile plaisir de discuter le choix de quelques pièces : pourquoi, dirait-on, élever au rang de documents d'histoire de premier ordre, en les publiant *in extenso*, de simples lettres de sauvegarde, comme celles qui figurent sous les n^os^ CCCXV, et CCCXLVII etc., pièces de chancellerie, qui n'étaient même pas soumises à la signature royale et dont le texte a simplement la valeur d'une formule courante. Certes, ces documents ont leur intérêt; qui n'en a publié? Les reprocher à M. Saige, serait lui faire un délicat compliment; ce serait montrer combien son travail élève la critique et la rend difficile, puisqu'elle s'étonne de trouver des pièces qu'on peut s'attendre à rencontrer dans des publications de ce genre.

Quant à nous, nous comprenons parfaitement que M. Saige ait cru devoir les publier, et nous ne lui en ferons pas un reproche : ces pièces, sous une apparence un peu banale, n'en portent pas moins la trace sensible des événements et jouent un rôle important dans l'histoire. Une critique que nous serions plus porté à adresser à notre savant correspondant, serait de n'avoir pas toujours (à notre sens, du moins) très correctement qualifié ses pièces, au point de vue des règles de l'histoire diplomatique : de qualifier par exemple *lettres de sauvegarde* un simple mandement qui ne renferme pas la stipulation des « amis et bienveillants » : *alliance*, un pacte, synallagmatique, de soumission, ou d'adhérence, ou de location de forces : *consultation juridique*, un véritable jugement arbitral, fort curieux du reste : *relation*, un rapport...

M. Saige s'étend naturellement sur les actes qui, depuis la fin du XVe siècle, constatent ou établissent l'indépendance juridique de Monaco. Déjà, en 1498, les habitants de Monaco, Menton et Roquebrune obtiennent le privilège de commercer en France comme régnicoles, ce qui constate une certaine indépendance. Cependant des patentes de 1500, rendues par le roi de France comme comte de Provence et seigneur de Gênes, se bornent à confirmer les « franchises concédées » au seigneur de Monaco. A partir de ce moment se déroulent des incidents dramatiques dont M. Saige s'est fait l'historien fidèle : assassinat de Jean II Grimaldi par son frère Lucien qui lui succède, avènement de Lucien au milieu de difficultés de toute sorte, siège de Monaco par les Génois, arrestation du seigneur de Monaco par le roi de France, projet de mariage de Lucien Grimaldi avec Claude de Savoie, insurrection de Gênes contre la France, négociations monégasques avec Florence et avec l'Espagne, enfin patentes du roi Louis XII, du 20 février 1512, qui constatent l'indépendance de la seigneurie. Le texte des patentes de 1512 est remarquable à tous les titres : « Nous avons receu l'humble supplication de nostre amé et féal Lucian de Grimault, seigneur de Mourgues, contenant que sa dicte place et seigneurie de Mourgues, est tenue

de Dieu et de l'épée, sans et que jamais ledict suppliant ne ses predecesseurs auxquels elle a appartenu, de si grande antienneté qu'il n'est memoire du commencement ne du contraire, en recogneussent jamais a souverain, roy, ne prince, fors que a Dieu; toutesfois, ledict suppliant et tous ses predecesseurs subsecutivement ont tousjours esté en et soubz la protection de nous et de nos predecesseurs roys de France contes de Provence, amis de nos amis et ennemis de nos ennemis..... » Par ces motifs, le roi déclare conserver le seigneur de Monaco en « ses droit et prééminances », le prendre sous sa sauvegarde générale, l'accepter comme serviteur, pourvu que, dans un délai de quatre mois, Lucien Grimaldi envoie des lettres en bonne et due forme contenant son engagement pour lui et ses successeurs, d'être bon et loyal serviteur, ami des amis, ennemi des ennemis...

M. Saige fait au sujet de ce document, le plus important peut-être de son recueil, aussi bien au point de vue de l'histoire monégasque que de l'histoire diplomatique, des réflexions fort judicieuses. Il le qualifie très bien de charte de *protectorat*. On ne peut pas dire que Louis XII ait proclamé l'indépendance de la seigneurie de Monaco, car, s'il mentionne la prétention de Lucien Grimaldi (et de ses aïeux) de dépendre de Dieu seul, il ne se l'assimile pas, et se borne à maintenir, en termes très généraux, le *statu quo* juridique. Il révoque toutefois les actes de 1508, par lesquels Lucien Grimaldi avait dû se soumettre à la juridiction du chancelier : actes d'occasion, d'une nature même peu définie, qui cadraient assez bien avec la notion d'un protectorat. Les patentes de 1512 contiennent aussi une clause que M. Saige n'estime pas contraire à la notion d'indépendance : c'est celle d'après laquelle Lucien Grimaldi s'oblige à ne pas augmenter les conditions du péage de Monaco, en ce qui concerne les sujets du roi de France, sans avoir au préalable obtenu « l'acquiescement » du gouvernement royal. Sans doute, on pourrait discuter ce point : le premier exercice de la souveraineté consiste dans la libre disposition des tarifs intérieurs, et le péage, selon le droit international contemporain, n'était pas autre chose qu'un tarif intérieur, s'exerçant sur les routes ou dans les eaux du seigneur péager. Cela ressort de nombre de textes, surtout de textes provençaux. Les patentes de 1512 maintiennent de plus, en cette matière, la juridiction du chancelier.

Il faut observer, toutefois, que, dans la pensée des seigneurs de Monaco, ce droit de péage, indispensable pour équilibrer leur budget, avait un caractère international, et qu'il complétait, en quelque sorte, les pensions obtenues par eux de divers États, à diverses époques, pour protéger tel ou tel pavillon et, au besoin, attaquer tel ou tel autre. Ainsi ce péage n'avait pas, à Monaco, un caractère purement intérieur.

N'insistons pas, pour le moment, sur ces observations, ni sur les conséquences qui s'en dégagent. Observons seulement que les patentes de 1512 présentent un caractère délicat à interpréter, car il faut tenir compte à la fois des usages locaux et d'innovations de forme. Il y avait alors, dans le massif montagneux qui s'étend de Gênes à Turin et à Nice, bien des seigneuries, grandes ou petites, qui se déclaraient en principe indépendantes, aussi bien que dans le reste de l'Italie. Plusieurs d'entre elles dépendaient en fait de la France et y trouvaient leur intérêt : le calcul n'était pas mauvais. Le marquisat de Saluces se rattachait, par le lien classique de l'hommage, à la France, dont il faisait véritablement partie intégrante.

Le Montferrat avait sollicité et obtenu le protectorat nominal de la France. Le marquisat de Ceva, depuis le traité de Verceil en 1494, avait dû officiellement admettre un lien de mouvance directe du territoire français d'Asti. L'acte de 1512 inaugure à Monaco une situation mixte. Il n'y est pas question d'hommage, selon l'antique formule encore en vigueur à Gênes ; le lien réciproque du suzerain et du vassal est remplacé par des stipulations nouvelles, à peu près équivalentes, mais plus strictes. Le suzerain doit protection et défense à son vassal : Louis XII prend à perpétuité le seigneur et la place de Monaco sous sa protection et sauvegarde « comme un bon roi et prince doibt maintenir son serviteur envers et contre tous ». Le vassal doit s'engager envers le suzerain : le seigneur de Monaco reconnaîtra par écrit son obligation d'avoir pour amis les amis du roi, etc. En réalité, nous ne retrouvons là que l'ancien contrat d'hommage, rajeuni, déguisé, si l'on veut, sous une forme novatrice.

En poussant plus loin, d'après les indications même de M. Saige, la comparaison de la situation de Monaco avec celle de Saluces, nous pouvons signaler dans les deux cas les mêmes effets. Comme le marquis de Saluces, le seigneur de Monaco est pensionnaire du roi : sur la demande du marquis de Saluces, des garnisons françaises avaient longtemps occupé ses places, pour le défendre contre les empiétements des ducs de Savoie. Pareillement, M. Saige nous montre des mortes-paies à la solde de France dans la place de Monaco, sans qu'il soit besoin de stipulations particulières. Le marquis de Saluces, d'ailleurs, marié en France et personnellement Français très dévoué, voyait dans l'union à la France le salut de l'indépendance de sa maison. Cette politique fut déjouée, dans la suite, par des événements d'ordre majeur et surtout par l'extinction de la maison de Saluces. Lucien Grimaldi ne paraît pas avoir fait le même calcul : et cependant c'est à un acte pareil, aux patentes de 1512, que Monaco doit le maintien de son indépendance.

Par toutes ces questions que nous effleurons à peine, on voit l'importance de la publication ordonnée par S. A. S. le prince souverain de Monaco et quelle riche mine d'exploration elle ouvre à notre science.

R. M.

Papes et tzars (1547-1597) d'après des documents nouveaux. Paris, Retaux-Bray. 1890. 1 vol. in-8 de 514 pages.

Voltaire écrit au début de son *Siècle de Louis XIV* : « Il y avait déjà longtemps qu'on pouvait regarder l'Europe chrétienne, *à la Russie près*, comme une espèce de grande république. » Le livre du P. Pierling, tout à fait neuf par les documents, imprimés ou manuscrits, sur lesquels il s'appuie et par les faits qu'il révèle, nous prouve que dès le XVIe siècle, les tzars ont été mêlés, un peu malgré eux, à la politique européenne. En cette circonstance, leurs pacifiques antagonistes furent les papes, qui cherchaient à étendre, au nord comme dans les contrées lointaines de l'Orient, les frontières de la chrétienté latine bouleversées au cœur de l'Europe par la Réforme. De Paul III à Clément VIII, il n'est pas un d'eux qui n'ait cherché à nouer des relations avec les souverains de Moscou,

tant pour les armer contre les Turcs maîtres de Constantinople que pour les ramener à l'unité romaine.

Appuyé sur une foule de pièces recueillies un peu partout, particulièrement aux Archives Borghèse à Rome et aux Archives d'État à Venise, le P. Pierling a suivi les envoyés officieux, qui, au XVIe siècle, cheminèrent, souvent sans arriver à terme, du Vatican au Kremlin, et réciproquement. Le plus connu et le plus heureux a été le jésuite Possevino, diplomate éminent et controversiste habile, comme Laynez était théologien et François-Xavier missionnaire, *ad majorem Dei gloriam*. Possevino réussit à faire invoquer l'arbitrage pontifical par le tsar Ivan IV, à le faire accepter par le roi de Pologne Sigismond Bathory, et à décider entre eux en 1582, la trêve de Jam Zapolsky : succès en somme éphémère, car les papes continuèrent, dans leurs tentatives de rapprochement avec la Russie naissante, à se heurter à une double résistance, celle des Polonais et des Allemands, celle des tsars eux-mêmes. A Varsovie et à Vienne, on entendait mesurer et accaparer les relations possibles avec le souverain semi-oriental de Moscou; à Varsovie surtout, on estimait toute faveur qui lui viendrait de l'Occident comme un échec à la puissance polonaise. De leur côté, Ivan le Terrible et ses conseillers n'accueillaient qu'à contre-cœur les avances qui leur étaient faites; ils étaient flattés, dans leur amour-propre, de compter, si peu que ce fût, parmi les puissances européennes, mais comme les Césars byzantins, dont ils se disaient héritiers, ils n'entendaient recevoir aucune direction, subir aucune influence du dehors, soit politique, soit religieuse.

Telle est la conclusion qui se dégage des négociations multiples, la plupart avortées, fertiles toutefois en incidents curieux, dont le P. Pierling nous a livré le récit. Russe de naissance et de cœur, *romain* par profession, l'auteur demande à l'impartiale histoire des lumières qui pourront éclairer les émules du P. Possevino, si quelque jour l'idée d'une réconciliation entre Rome et Moscou, sur des bases acceptées ici et là, renaît et s'impose.

LEONCE PINGAUD.

CHRONIQUE

Société d'Histoire diplomatique. — La Société vient de faire des pertes sensibles en la personne de son correspondant, à Heidelberg, M. de Bulmerincq et de M. Jaroczinski.

M. Caratheodori-Effendi, ministre de Turquie à Bruxelles, a reçu l'ordre de l'Osmanié de 2e classe.

S. E. M. le comte Nigra a reçu la grand-croix de l'ordre de Saint-Étienne; S. E. M. Carlos Holguin a été élu vice-président de la République de Colombie; S. E. Djevad-Pacha a été appelé au gouvernement de Crète; M. Maurice Saincteiette a été nommé secrétaire de légation de 1re classe; M. le baron d'Itajuba a été chargé d'une mission spéciale par le gouvernement du Brésil.

M. Henri Dupuy de Lôme, ministre résident à Montevideo, a été rappelé au Ministère d'État : M. St. Antonopoulo est promu chef de section de 1re classe, M. D. Condouriotti chef de section de 2e classe et secrétaire à Pétersbourg.

M. Mavromatti, consul général de Grèce à Constantinople, se retire du service consulaire.

M. de Pina de Saint-Didier, ministre plénipotentiaire de 1re classe, a été nommé membre du comité consultatif des consulats.

M. R. Lavollée a obtenu une récompense de l'Académie des sciences morales et politiques pour son mémoire sur les œuvres de saint Jean-Chrysostome.

M. Dumaine a reçu l'ordre de la Couronne de 2e classe; M. Georges Bengesco, chargé d'affaires de la Roumanie, a été nommé officier de la Légion d'honneur.

MM. Carteron, consul de 1re classe, Danloux, consul de 2e classe, Outrey, consul de 2e classe, secrétaire-archiviste à l'ambassade de France à Constantinople, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. le comte Emm. de Ségur d'Aguesseau a été nommé lieutenant au 6e régiment de dragons, de France, et décoré de la Médaille du Tonkin, de l'ordre du Dragon d'Annam et de la croix d'officier de l'ordre du Cambodge.

S. G. Mgr Strossmayer a fêté le jubilé quarantenaire de son élévation; M. Leroy-Beaulieu a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg ;

M. de Fréville de Lorme a été nommé conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

M. Pallain va faire paraître incessamment un volume de correspondances de Talleyrand qui aura pour titre : *Le ministère de Talleyrand sous le Directoire.*

France. — Il nous reste à examiner les trois articles de M. le duc de Broglie, sur la fin du ministère du marquis d'Argenson, parus dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 mars, 1er avril et 1er mai).

M. le duc de Broglie nous fait d'abord un portrait de Mme de Pompadour et un tableau de la cour de Versailles vers le milieu du XVIIIe siècle.

Un changement survenu dans les habitudes privées du souverain sous une monarchie absolue se fait toujours sentir dans les affaires publiques. On sait que Mme de Pompadour prit une part importante à la révolution opérée dans le système de la politique extérieure, plus tard ; pour le moment, elle se contentait d'empêcher le roi de se rendre à l'armée où elle n'avait ni amis ni parents à protéger; elle fit encore sentir son influence dans la répartition des commandements; avant tout elle tenait à fortifier sa propre position, à se préparer des appuis contre les intrigues de palais. Ainsi, ne pouvant rien ni pour ni contre Maurice de Saxe, elle sut aider le choix du roi à tomber sur des têtes ardentes, désireuses de se distinguer par des coups d'éclat ; grande cause d'embarras pour Maurice, car il n'y avait plus que des sièges à faire dans les Pays-Bas. Les démêlés de Maurice de Saxe avec le prince de Conti finirent avec le départ de celui-ci ; l'armée ennemie ne sut pas profiter des dissensions qui s'étaient produites du côté des Français et dont la source remontait à la cour même. Mais le retour de Conti à la cour passa inaperçu : Philippe V venait de mourir subitement, et sa fille, la dauphine, mourait de ses couches presque en même temps.

D'Argenson avoue dans ses *mémoires* qu'il se sentit délivré par la mort du roi d'Espagne. Le nouveau roi sera un peu savoyard; C'est le moment de reparler du traité de Turin...

Vauréal paraît avoir le mieux défini le nouveau règne, en disant : c'est Marie qui succède à Élisabeth, plutôt que Ferdinand à Philippe. La reine, fille du roi de Portugal, pouvait être accessible aux intrigues de l'Angleterre. Sera-t-il encore possible de conclure la paix ?

La persévérance du nouveau roi dans l'alliance française demeurait à l'état de problème. A Vienne et à Londres, on était ravi du changement de règne.

Les gallispans venaient de perdre en Italie une bataille, conséquence de cette étrange instruction qui plaçait Maillebois, maréchal de France, sous les ordres de l'Infant. Depuis le commencement de la guerre, c'était la première victoire remportée par un général de Marie-Thérèse sur un général français. On allait évacuer l'Italie. La république de Gênes était sacrifiée à la rancune de Marie-Thérèse.

D'Argenson, lui, espérait toujours que Frédéric aiderait la France à se tirer d'affaire.

Louis XV tenait à remarier le Dauphin avant la fin de son deuil. Au point de vue diplomatique aussi bien que dans un intérêt de famille, le choix de l'infante Antonia, sœur de la princesse défunte, semblait indiqué. Un parti puissant (Ferdinand, la reine de France, le maréchal de Noailles, Vauréal) se prononça en faveur de cette combinaison. Mais Louis XV avait un scrupule. Il craignait d'enfreindre les préceptes de l'Église.

D'Argenson se tenait d'abord à l'écart; lorsque le roi se fut prononcé, il prit hardiment parti contre ceux qui pensaient au mariage espagnol, non pas par scrupule, mais en vue de marier le Dauphin à une fille du roi de Sardaigne et de reprendre son projet de libération et d'unification de l'Italie. Il fit écrire par Louis XV à Ferdinand pour refuser l'Infante, ensuite, — la démarche fut naïve — pour obtenir de Ferdinand, pour ainsi dire, le conseil de donner la préférence à la fille de Victor-Emmanuel.

Naturellement Ferdinand ne pouvait donner ce conseil; au surplus, les

troupes piémontaises passaient la frontière française, à la poursuite de l'armée franco-espagnole; il devenait impossible de demander au roi de Sardaigne la main de sa fille pour le dauphin de France.

Il ne restait plus qu'une princesse pouvant convenablement partager le trône de France. C'était la fille de l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste III. Pendant que d'Argenson discutait encore avec les agents de Charles-Emmanuel, Maurice de Saxe travaillait à mettre sa nièce sur le trône. Le comte de Loos, ministre de Saxe à Versailles, lui en avait le premier donné l'idée.

Le roi de Saxe, bien rassuré par Maurice sur les chances de réussite du projet, envoya l'autorisation d'agir *par les grands et les petits cabinets.*

Mme de Pompadour venait de faire donner à Conti une patente de généralissime, c'était une pilule amère pour Maurice; il fallait la dorer un peu ; c'est ce que la marquise ne manqua pas de faire en appuyant le projet de Maurice.

Restait toujours le parti espagnol. Maurice de Saxe gagna le maréchal de Noailles, non sans peine, et Mme de Pompadour convertit la reine qui avait gardé jusque là son *petit coin de stanislaïsme.*

Ce qui fit disparaître la dernière hésitation, ce fut la victoire de Raucour, remportée par Maurice sur le prince de Lorraine. L'effet moral de la bataille fut encore plus grand que le résultat matériel. Les alliés étaient démoralisés.

Douze jours après, l'ambassadeur de France à Dresde reçut l'ordre de faire la demande officielle de la princesse de Saxe.

D'Argenson était convaincu qu'il était l'auteur de l'idée réalisée; mais qu'en pensait Frédéric? Frédéric donna, suivant l'expression de Valori, *sa plus galante approbation*, dans plusieurs lettres dont l'emphase dissimule mal l'ironie.

D'Argenson conseille à la Saxe de se rapprocher de la Prusse et de garantir celle-ci contre des attaques russes ; Louis XV, de son côté, demandait à Auguste de faire en sorte que l'Empire ne se déclarât point contre la France, et de se lier avec la Prusse, *du moins en apparence.*

L'ambassadeur extraordinaire chargé d'aller à Dresde fut le duc de Richelieu à qui on adjoignit le fils de d'Argenson, le marquis de Paulmy.

D'Argenson, au comble de la joie, ne s'apercevait pas que les rangs de ses amis s'éclaircissaient, que le souverain se détachait peu à peu de lui et entretenait en dehors de lui une diplomatie officieuse. Vauréal, son ami personnel depuis longtemps, profitait du moindre prétexte pour rompre peu à peu l'ancienne affection qui les unissait. Sachant combien la chose serait sensible à d'Argenson, il lui disait le plus de mal possible de la cour de Savoie. Le général de La Mina, le chef de l'armée espagnole, abandonnait Maillebois sous prétexte que celui-ci continuait ses intrigues avec le roi de Sardaigne. A Madrid, Vauréal représentait Maillebois comme le principal auteur du refroidissement entre les cours de France et d'Espagne. Maillebois fut sacrifié.

L'abbé La Ville, premier commis aux Affaires étrangères, tenait également tête à d'Argenson pour les affaires pendantes avec les Provinces-Unies. D'Argenson résolut d'envoyer à La Haye un agent secret pour connaître plus à fond les intentions du parti de la paix en Hollande. Son choix s'arrêta sur le marquis de Puisieulx qui, au commencement, agit de manière à effacer les impressions données par de La Ville. Les envoyés des Provinces-Unies obtinrent du gouvernement britannique qu'une conférence fût ouverte dans une ville neutre.

D'Argenson reconnut trop tard que c'était une faute de mettre un Anglais derrière les négociateurs hollandais. M. le duc de Broglie pense que la vraie faute fut d'avoir permis aux envoyés d'un petit État de s'ériger en médiateurs de la paix européenne. Le roi d'Angleterre tenait à avoir un agent à lui, forcé de lui en référer pour les décisions prises, avant de les approuver.

Puisieulx, au contraire, avait toute liberté d'agir suivant les événements. L'auteur pense que Puisieulx restait surtout libre de faire accuser son ministre, d'Argenson, suivant les cas de raideur ou de faiblesse. Lord Sandwich, le délégué anglais demanda qu'on attendît la venue des représentants de l'Autriche et de la Sardaigne. Puisieulx se montra plein de dédain pour ses collègues ; d'Argenson proposa de les admettre à la conférence, mais comme conseils des agents anglais et hollandais. Finalemement la conférence se disloqua. Puisieulx avait maintenant les yeux tournés sur Versailles, où la prochaine chute de d'Argenson se dessinait de plus en plus.

L'idée fixe du ministre était, on le sait, de réconcilier Auguste avec Frédéric ; Auguste, au contraire, et son ministre Brühl ne pensaient qu'à une alliance avec l'Autriche et la Russie dans laquelle on essaierait de faire entrer la France.

Mais avant tout il fallait écarter l'obstacle principal, d'Argenson, qui avait déjà fait manquer la combinaison à la veille de la paix de Dresde.

D'Argenson voulait que le duc de Richelieu se montrât d'abord à Berlin, Brühl et Loos réussirent à empêcher le voyage par Berlin ; Frédéric du reste se récusa. Il préférait surveiller l'ambassadeur français à Dresde que de le recevoir à Berlin.

Mais ne pourrait-on faire servir cette mission d'apparat à entamer une négociation avec la cour de Vienne ?

Brühl ne vit qu'un homme en mesure de pousser le duc de Richelieu dans cette voie : Maurice de Saxe. Il lui écrivit à plusieurs reprises, et, à la fin, il dénonça ouvertement d'Argenson comme le seul obstacle à la conclusion de la paix. Maurice de Saxe n'était que trop tenté d'être de son avis : il parvint à ses fins avec le duc de Richelieu. On pensait à s'adresser à Louis XV pour obtenir l'autorisation d'engager l'affaire directement, mais le comte de Loos tenait à ménager d'Argenson. Maurice *tâta* le ministre, il n'obtint que des *platitudes*. Loos fut un peu plus heureux ; d'Argenson consent à ouvrir des négociations à Vienne, mais à des conditions impossibles à réaliser, comme de demander à Marie-Thérèse de garantir les conquêtes de la Prusse !

Néanmoins, le duc de Richelieu obtint un mandat général, dont on pût toujours élargir les termes. Le duc fut tout de suite sur le pied d'une confidence intime avec Brühl ; dès le 27 décembre (1746), un courrier adressé à Vienne, chargeait le ministre de Saxe d'entrer en pourparlers avec Marie-Thérèse au nom de la France. A Vienne, on voulut connaître le dernier mot de la France. Richelieu demanda des instructions. Brühl du reste en avait chargé Maurice de Saxe ; il lui rappelle son mot *sur le pétard* et le prie *le faire sauter*.

Marie-Thérèse était très disposée à parler d'accommodement ; mais quand elle connut les bases du cabinet français, elle s'écria : « Ce sont les projets de MM. d'Argenson » ; mieux valait à son avis continuer la guerre.

Brühl s'empressa de faire passer sous les yeux du roi de France cette espèce d'acte d'accusation : c'était la mèche pour allumer *le pétard*. Le duc de Riche-

lieu, l'ami de d'Argenson, lui, continua la négociation si menaçante pour son ministre, sans lui cacher, du reste, ses sentiments.

L'orage grossissait de jour en jour. Des desseins, heureusement imaginés après tout, comme la demande au roi de Portugal, que dominait l'Angleterre, d'offrir ses bons offices aux belligérants, étaient mal interprétés ; toute la responsabilité de l'échec était retombée sur lui. Ses propres agents au dehors, Vauréal en tête, devenaient ses pires adversaires.

D'Argenson venait d'envoyer auprès d'Auguste III comme ambassadeur ordinaire un protégé de Conti. Ayant appris depuis que le parti national de la Pologne faisait entendre à Conti qu'il avait des chances, s'il le voulait, de succéder à Auguste sur le trône de Pologne, et Conti prenant la chose au sérieux, d'Argenson recommande au nouvel ambassadeur français en Saxe de s'abstenir de tout ce qui pourrait donner ombrage à Auguste. Mais Conti voyant ses espérances ajournées résolut de se venger. Louis XV n'aimait pas prendre une résolution sans se couvrir de l'autorité de ses conseillers. Un mémoire remis par le maréchal de Noailles à Louis XV, porta le dernier coup au ministre qui, ouvrant enfin les yeux, essaya, mais en vain, sa dernière carte : l'amitié du roi de Prusse.

Que Frédéric permette à d'Argenson de faire figurer la France dans le traité avec la Suède, et d'Argenson serait sauvé ! Frédéric refuse impitoyablement. Il savait ce qui se tramait à Dresde et il considérait d'Argenson comme complice ou comme dupe. Ni dans un cas ni dans l'autre il n'y avait de raison pour prendre la défense d'un homme irrévocablement condamné et, par conséquent, inutile désormais.

Le 11 janvier 1747, d'Argenson était congédié.....

M. le duc de Broglie termine sa brillante étude par le portrait du marquis d'Argenson. « Une intelligence assez large pour saisir de grandes idées générales. » D'Argenson eut, des parties de l'homme d'État, les plus hautes ; les plus ordinaires (et non les moins nécessaires) lui faisaient défaut. La France, dit l'auteur, a le droit d'adresser deux reproches à d'Argenson : « Il ne s'est jamais défié de Frédéric et il n'a pas su se servir du maréchal de Saxe. »

Qu'ajouterons-nous en ce qui concerne cette étude, à tout ce que l'on sait des écrits de l'éminent auteur du « Secret du roi » ?

Il nous paraît que jamais M. le duc de Broglie n'a été aussi personnel et que nul sujet, plus que l'histoire du ministère de d'Argenson, n'exigeait autant de méthode dans le travail, de clarté dans l'exposition, une si grande légèreté de touche dans les détails. La pièce diplomatique qui se jouait en 1746, à Versailles, à Madrid, à Vienne, à Berlin, à Turin, à Dresde, offre une confusion et des complications extraordinaires, d'autant plus extraordinaires que les acteurs étaient quelques-uns des hommes de génie, presque tous des gens extrêmement spirituels. Ils s'appelaient : Frédéric II, Maurice de Saxe, d'Argenson, Vauréal, la marquise de Pompadour, Brühl. . .

M. le comte Vitzthum a eu le bonheur d'avoir entre les mains des mémoires inédits sur Catherine II, mémoires laissés par un témoin oculaire, d'une authencité parfaite et, ce qui vaut mieux, très intéressants. L'auteur en donne des extraits dans la *Revue des Deux-Mondes*. Nous ne nous arrêterons pas aux passages concernant la personne seule de Catherine II, l'auteur n'ayant rien

vu de nouveau dans ces mémoires sur le partage de la Pologne ; la paix de Bâle donne en revanche toutes les pièces formant les négociations pour le mariage de la petite-fille de Catherine II, la grande duchesse Alexandrine avec le roi de Suède Gustave IV.

Il y a là plusieurs lettres de Catherine II à Grimm. Il y a surtout des notes rédigées par Catherine II en personne, destinées au roi de Suède, qui refusa finalement le mariage parce que Catherine II ne voulut pas qu'une princesse de Russie changeât de religion.

L'auteur des mémoires est convaincu que l'échec subi par Catherine II dans cette affaire a hâté sa mort ; il nous donne une description saisissante de l'agonie de la grande Catherine et de l'avènement de son fils, Paul Ier.

Sous le titre : *Projet de mariage de Napoléon Ier avec la grande-duchesse Anne de Russie. Correspondance secrète et inédite de Champagny et de Caulaincourt*, M. Pierre Bertrand a publié dans le *Correspondant* de juin une série de documents, fort peu connus jusqu'ici dans leurs détails. On les croyait perdus ; Thiers l'avait affirmé. Ce qui est vrai, c'est que les lettres originales chiffrées, sauf deux, ne se retrouvent pas ; mais il en existe une copie, authentique, de la main de Champigny même ; authenticité qui ne fait pas de doute pour l'auteur.

Il s'agit du mariage de Napoléon qui a jeté son dévolu sur la grande-duchesse Anne, sœur d'Alexandre. Napoléon charge Caulaincourt de demander pour lui la main de la grande-duchesse. Il donne deux jours à Alexandre pour la réponse. Champagny recommande bien à Caulaincourt de *partir du principe, que ce sont des enfants qu'on veut*. Alexandre paraissait grand partisan de ce nouveau lien entre la France et la Russie, son ministre des Affaires étrangères, le comte Roumantzof, au contraire, pense que ce sera un *embarras politique plus qu'un avantage* ; l'impératrice, mère d'Alexandre et de la grande-duchesse, la croit trop jeune ; Caulaincourt, lui, suivant en cela la recommandation que lui a faite Champagny, essaie de prouver que la grande-duchesse ressemblera à sa mère « qui est encore maintenant, malgré ses cinquante ans, un moule à enfants ».

On éleva d'autres objections concernant la différence de religion, néanmoins on ne voulait pas donner de réponse décisive.

Entre temps l'Autriche avait offert la main de l'archiduchesse Louise à Napoléon. « La négociation, commencée le matin, s'est terminée le soir..., la décision de l'Empereur a été subite ; la prévoyance de la cour de Vienne a permis qu'elle pût être sur-le-champ exécutée. » Ce sont les propres termes de Champagny.

M. Pierre Bertrand pense que les deux souverains n'étaient peut-être pas bien sincères dans leurs négociations ; que, néanmoins, Napoléon se serait résigné à épouser la princesse russe si Alexandre avait consenti tout de suite à cette union ; enfin qu'en demandant un délai de deux ans pour sa sœur, Alexandre voulait lier Napoléon sans se lier lui-même ; ainsi il aurait eu le rôle le plus avantageux dans les négociations qui allaient forcément suivre.

M. Tatistcheff étudie dans la *Nouvelle Revue* Alexandre Ier et Napoléon d'après leur correspondance inédite. Après MM. Aug. Fournier, Vandal, etc. etc., M. Tatistcheff publie une série de documents, dont beaucoup sont inédits, sur les relations d'Alexandre Ier et Napoléon.

Paul étant mort, Napoléon envoya Duroc à Saint-Pétersbourg pour con-

naître les dispositions d'Alexandre, lesquelles étaient du reste meilleures que celles de l'entourage du jeune empereur.

Quinze jours après l'arrivée du nouvel ambassadeur russe Morkof à Paris, la paix était signée. A côté du traité, il y avait une convention secrète établissant une entente commune pour les principales questions. Combien Napoléon tenait à l'amitié d'Alexandre est prouvé par la concession qu'il fit, malgré sa résolution antérieure, au roi de Sardaigne, dépossédé du Piémont.

Dès la fin de 1802, un changement notable se fit à la cour de Russie. Après le prince Kourakine, si favorable à la France, vinrent le comte A. Woronzoff et le prince Czartoryski. Alexandre lui-même en voulait à Napoléon de s'être fait-nommer consul à vie.

La rupture devait se produire; l'exécution du duc d'Enghien en fournit l'occasion. Napoléon, la veille d'Austerlitz, faisait encore des propositions de paix à Alexandre, car il vivait dans cette illusion, indéracinable, qu'Alexandre était innocent de leurs querelles, que ses conseillers seuls en encouraient la responsabilité. Il fallut encore la bataille de Friedland pour décider Alexandre à accepter des propositions d'armistice et de paix.

Les négociateurs furent Talleyrand et les princes Kourakine et Lobanof de Rostof, surtout Napoléon et Alexandre eux-mêmes.

Le traité d'alliance de Tilsit a disparu depuis 1815 du quai d'Orsay, mais l'exemplaire russe existe et a été publié par le Dr A. Fournier. M. Tatistcheff pense que la raison de la démission de Talleyrand fût qu'il n'était pas porté de « cœur vers l'alliance russe ». Champagny le remplaça. L'arrivée de M. de Tolstoy à Paris troubla quelque peu la joie qu'éprouvait l'amitié de Napoléon pour la Russie... mais la *Revue d'Histoire diplomatique* a publié dans le courant de l'année un article sur cette période, auquel nous renvoyons nos lecteurs. Cette série de documents se termine avec l'entrevue d'Erfurt. L'auteur reprend la suite dans le n° du 1er septembre.

Dans le *Correspondant*, M. Thureau-Dangin continue ses études sur les dernières années de la monarchie de Juillet. Les affaires étrangères sont exposées dans le n° du 25 août.

En 1846 les difficultés les plus graves avaient pour siège l'Espagne et l'Orient. Dès 1843 « l'entente cordiale » entre la France et l'Angleterre commençait à se manifester à Madrid. Guizot avait recommandé au comte Bresson de ne pas opposer un parti français à un parti anglais, malgré les rapports assez tendus de l'ambassadeur français avec le ministre d'Angleterre.

La question la plus grave était le mariage d'Isabelle. Épousera-t-elle le comte de Trapani, frère du roi de Naples, un prince français, ou le prince de Saxe-Cobourg? Isabelle et sa mère ne voulaient pas du prince napolitain. Guizot convient avec le cabinet de Londres que le duc de Montpensier n'épouserait pas la sœur d'Isabelle avant que celle-ci ne fût mariée et n'eût un enfant; que l'Angleterre n'appuierait pas la candidature Cobourg.

Cependant l'agent anglais à Madrid travaillait presque ouvertement en faveur de cette candidature, mais lord Aberdeen, voulant tenir ses engagements, coupa court aux intrigues de son envoyé de Madrid, malgré l'opinion du prince Albert, a qui le mariage de son parent tenait à cœur.

Cet incident eut une influence décisive sur le dénouement de l'affaire des

mariages espagnols, car le gouvernement français resta plus disposé que jamais au soupçon.

En Orient il y avait la question du Liban, des Maronites et des Druses. En 1845, les Druses, appuyés par les Turcs, se livrèrent sur les Maronites aux plus atroces excès. Guizot proposa le rétablissement d'une administration unique et catholique; il obtint des améliorations à la situation des Maronites.

Un autre question fut celle de la Grèce. A Athènes, il avait fallu plusieurs années pour arriver à appliquer l'entente cordiale qui se fit sentir sous le ministère Mavrocordato, chef du parti anglais. Mais celui-ci étant tombé et remplacé par un cabinet du parti français et russe, les Anglais oublièrent leurs engagements. Le ministre de France fut forcé, malgré Guizot, de soutenir le cabinet Colettis.

L'entente cordiale se maintenait cependant, grâce aux rapports personnels entre Guizot et lord Aberdeen. Mais en juin 1846, le ministère Robert Peel fut mis en minorité. Palmerston rentrait au Foreign-Office. L'entente cordiale était finie. C'est ici que M. Thureau-Dangin s'arrête.

M. Lecoy de la Marche, dans la *Revue des Questions historiques*, essaie de nous montrer un coin, bien intéressant du reste, de l'histoire du moyen âge : le rôle véritable des prédicateurs de croisade. De leurs discours, qui eurent tant d'influence sur les croyants, il ne reste rien. Mais leur rôle ne s'arrêtait pas là. C'étaient de véritables agents de recrutement qui ne quittaient plus les enrôlés jusqu'en Terre-Sainte.

Dans la même *Revue*, M. J. Delaville Le Roulx, sous le titre de : *La suppression des Templiers*, examine l'histoire de cet ordre fameux, en tenant compte des travaux récents publiés sur le sujet tant en France qu'en Allemagne.

Vers la fin du XIIIe siècle, les Templiers étaient parvenus à une indépendance presque absolue, en France et ailleurs. Philippe le Bel avait pris ombrage de leur puissance et méditait leur perte. En 1307 il les dénonce au pape Clément V, il les dénonce également à l'opinion publique, et le jour où il eut celle-ci pour lui, il lui fut facile de forcer le consentement du pape à toutes les mesures qu'il lui plaisait de prendre contre les Templiers.

Philippe le Bel avait engagé les souverains voisins à imiter son exemple, que plusieurs d'entre eux ne furent que trop disposés à suivre. En Aragon, en Allemagne, les Templiers résistèrent les armes à la main. En Chypre, leur centre d'action, ils pouvaient se considérer comme sauvés, lorsque le meurtre d'Amaury de Tyr ramena sur le trône leur ennemi, Henri de Lusignan. A l'instigation du pape, une nouvelle enquête fut ouverte ; le maréchal de l'Ordre et ses compagnons furent noyés ou brûlés.

Clément V, ne pouvant condamner l'Ordre pour des raisons d'hérésie, le supprima et disposa de ses biens.

La question principale pour l'auteur a été de savoir si l'ordre était en définitive coupable ou non. M. Delaville Le Roulx estime que, dans l'état actuel, elle est insoluble, d'une façon générale. Quelques Templiers étaient coupables, l'Ordre ne l'était pas; mais ceux qui lui avaient envié sa puissance et ses richesses s'étaient engagés de telle sorte dans l'affaire qu'il ne purent plus reculer ; ainsi Philippe le Bel, qui avait porté le premier coup et qui vit pourtant échapper le butin qu'il avait guetté si longtemps.

Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1re-2e livraison de 1890), notre collaborateur, M. Perret, a inséré un article intitulé : *La paix du 9 janvier 1478 entre Louis XI et la République de Venise.* La bonne entente avec Venise avait été troublée par les pirateries de Colombo et Georges Le Grec, pirateries dont Venise n'avait pas seule à souffrir, mais dont elle demandait satisfaction. Il est remarquable que la proposition d'entrer dans la voie des représailles n'obtint pas la majorité au Sénat : par contre, la proposition d'empoisonner Colombo y passa sans difficulté, selon l'usage. Venise entama des négociations avec la France; mais comme elle en poursuivait, en même temps, avec la Bourgogne, les débuts ne furent pas heureux; c'est en 1478 seulement que les deux parties se réconcilièrent et se réconcilièrent pleinement. La paix subsista entre elles jusqu'en 1494. M. Perret met fort en relief l'intérêt de cette paix de 1478, à laquelle il attribue de grandes conséquences : Venise était une puissance commerciale, peu portée par tempérament aux aventures, qui n'aimait ni ne détestait la France, mais qui suivait de près ses rapports avec Gênes, avec Naples, avec Milan, avec Ferrare... Louis XI, non plus, n'avait aucun intérêt à une brouille, qui ne rentrait pas, d'ailleurs, dans ses vues. Chemin faisant, M. Perret nous présente sommairement un des négociateurs, Boffile de Juge, personnage fort connu ; l'histoire de son mariage, qui a été racontée, est une des plus pittoresques du temps et explique bien des faits de sa carrière. M. Perret annonce l'intention de lui consacrer une notice spéciale; c'est une bonne pensée, et, en entrant un peu plus dans son intimité qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, il trouvera un type d'aventurier fort curieux. La courte notice de M. Perret abonde en documents et fixe un point intéressant de l'histoire de la diplomatie vénitienne.

Nous trouvons dans la *Revue historique* (juillet) la fin de l'article de notre collaborateur, M. A. Baudrillart, sur les intrigues du duc d'Orléans en Espagne en 1708-1709.

Madame des Ursins prit en flagrant délit de correspondance suspecte Deslandes de Regnault que le duc d'Orléans avait laissé en qualité de secrétaire à Madrid.

On l'arrêta, et, sur ses indications, on enleva également, à peu de distance de l'armée française, un officier de la maison du duc, Flotte, sur lequel on trouva plusieurs papiers compromettants.

Il fut bientôt prouvé que le duc d'Orléans entretenait des intrigues en Espagne, pour prendre la place de Philippe V, *mais seulement au cas où celui-ci abandonnerait son royaume.*

C'est l'Anglais Stanhope qui, pour brouiller à plaisir les affaires déjà désespérées de la France et de l'Espagne, avait pris l'initiative de ce projet.

Il y eut quelques malentendus qui grossirent l'affaire plus qu'il ne convenait.

Ainsi, Louis XIV était résigné à voir Philippe V abandonner le trône d'Espagne; il avait dit à l'oreille du duc d'Orléans : Prenez vos précautions, c'est-à-dire *préparez vos protestations* (pour le cas où l'archiduc d'Autriche ferait son entrée en Espagne); il n'avait pas dit au duc d'Orléans, comme celui-ci feignait de le croire : *Créez-vous un parti en Espagne!*

Philippe V de son côté, considérait son abdication comme une chose absolument impossible; il était donc tenté de déclarer criminels tous les projets qui reposaient sur cette hypothèse.

Conclusion : le duc d'Orléans fut coupable; il ne fut pas criminel.

M. Baudrillart répond à une dernière question : Philippe V avait-il raison de soupçonner Louis XIV d'avoir trempé dans l'intrigue du duc d'Orléans, le nom du Roi ayant été employé pour autoriser l'intrigue?

Louis XIV pardonna sur le fond au duc d'Orléans, mais il lui tint rigueur. L'auteur pense que Louis XIV n'avait aucune part dans les intrigues de son neveu.

Nous avons signalé plus haut les documents, publiés par M. Bertrand dans le *Correspondant*, relatifs au second mariage de Napoléon Ier. M. Vandal avait un article tout prêt sur la même question depuis quelque temps déjà : il vient de paraître dans la *Revue historique* (1er septembre).

M. Bertrand paraît prendre plutôt le parti de Napoléon; M. Vandal, celui d'Alexandre. Mais il n'y a là qu'une nuance, car M. Bertrand a ajouté peu de chose aux textes qu'il reproduit; l'article de M. Vandal, au contraire, est l'histoire détaillée du second mariage de Napoléon, et ainsi, complète très heureusement les documents de M. Bertrand.

Ce que M. Vandal dit des documents, que *la lecture et la comparaison n'en suffisent pas toujours à donner cette seconde vue rétrospective qui permet de pénétrer le fond des âmes et d'y découvrir le mobile intime des actions*, peut paraître vraie, en règle générale. Pourtant, il sait mieux que personne que l'instinct de l'historien découvre bien des points qui échappent au commun des mortels. L'article de M. Vandal est un morceau de haute valeur littéraire, et nous pardonnerons volontiers à l'auteur de ne pas avoir osé se prononcer catégoriquement sur les mobiles secrets que voilaient « la finesse italienne » de Napoléon « et la duplicité byzantine » d'Alexandre.

Signalons dans la même revue (juillet) le premier article de M. de Mandrot sur Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, 1433-1477.

La *Revue du Monde latin* (juillet) nous apporte une étude très complète sur *la Savoie neutralisable* de M. le baron d'Avril. C'est l'histoire générale de la question plutôt que de l'histoire diplomatique. M. le baron d'Avril passe en revue la négociation de 1860, les circulaires, messages, mémoires, protestations suisses, la notification française, l'appel à l'Europe, les projets de conférence, laquelle resta en projets, la Suisse maintenant ses prétentions à une cession de territoire dont la France ne voulait pas entendre parler, et l'Europe se souciant peu d'une question qui n'était pas d'intérêt général.

Dans la même revue, M. Vandal publie un autre article sur les rapports de Napoléon et d'Alexandre Ier après la paix de Tilsit. C'est l'histoire de la mission de Savary et du début de la mission de Caulaincourt.

Ls traité de paix de Tilsit sera-t-il exécuté intégralement, en ce qui concernait la Prusse? Telle était la question. Napoléon avait tenu à Tilsit Alexandre sous le charme de son génie; il espérait que son ambassadeur aurait le même ascendant sur le Tsar et qu'il pourrait mettre à exécution, de concert avec la Russie, ses projets sur la Prusse et la Pologne.

Malheureusement pour Napoléon, Tolstoï envoyait de Paris des rapports alarmants et jetait la défiance dans l'esprit d'Alexandre; l'enthousiasme de celui-ci pour Napoléon se refroidit rapidement.

Nous ne pouvons passer sous silence les quelques pages que M. de La

Brière a consacrées dans la même revue à la mémoire du vicomte de Gontaut-Biron que Thiers alla chercher, en 1871, dans le Béarn, pour lui confier la lourde charge de représentant de la France à Berlin. M. de Gontaut-Biron resta sept ans à l'ambassade de Berlin ; cette période mouvementée de l'histoire internationale n'est pas assez éloignée de nous pour que nous ayons besoin de rappeler les négociations épineuses dont M. de Gontaut-Biron était chargé et qu'il mena à bonne fin.

Dans le numéro du mois d'août nous avons à signaler *le traité anglo-allemand* de M. Francis de Pressensé et la suite de la *Question hollandaise à la fin du siècle dernier*, de notre collaborateur M. de Barral. Vérac, l'envoyé français, était très disposé à intervenir dans la querelle des États généraux avec le stadhouder ; mais tel n'était pas l'avis de Vergennes qui calma le zèle du ministre français. L'auteur reproduit une partie des instructions de Vergennes. Les républicains hollandais, cependant, insistaient ; Vergennes dut se décider à adresser une déclaration aux États Généraux, mesure qui produisit une certaine irritation à Berlin et à Londres. Les deux cabinets prenaient parti pour le stadhouder. La princesse Wilhelmine, femme de celui-ci, essayait de prouver que l'intérêt des Pays-Bas était aussi l'intérêt du stadhouder... Elle se montrait plus conciliante que le cabinet de Berlin. C'est de là, du reste, que la question allait recevoir sa solution, plus tard, quand Frédéric-Guillaume sera monté sur le trône où régnait encore l'*ombre du grand Frédéric*.

Frédéric mourut le 17 août 1786. L'événement était prévu, à tel point que Vergennes avait décidé que *ce ne sera pas la peine* de le lui annoncer par un messager extraordinaire.

M. le comte A. de Bourmont a entrepris de réunir et de publier les documents relatifs au maréchal de Bourmont. Le volume actuellement paru est consacré à Juliette de Becdelièvre, comtesse de Bourmont (206 pièces, du 30 mai 1795 au 9 février 1809).

M. le vicomte de Grouchy a publié dernièrement des documents inédits sur Blaise Pascal (autres que ceux publiés par M. Marius Barroux), suivis de son testament.

M. Omont vient de publier dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (p. 270 et suiv.) l'inventaire sommaire des manuscrits de la collection Renaudot, à la Bibliothèque nationale de Paris. Renaudot prit une part active aux négociations de la seconde moitié du règne de Louis XIV, notamment aux affaires d'Angleterre, d'Espagne, de Rome et de Chine. La seconde partie de ses papiers renferme une grande quantité de documents relatifs à ces négociations.

Nous les signalons très particulièrement à l'attention des historiens de cette époque. Il y a là une mine riche et inexplorée de pièces et de renseignements propres à être mis en lumière.

Notons parmi les acquisitions nouvelles du British Museum, un recueil de lettres originales des ambassadeurs français en Angleterre, de 1537 à 1539, sur Henri VIII.

M. le comte de l'Épinois, cet homme charmant et accompli que la science historique vient de perdre, a fait paraître, bien peu de temps avant sa mort, les

Mémoires du duc des Cars, avec une introduction et des notes. Le texte des *Mémoires* a été établi par M. le duc des Cars, neveu de l'auteur. (Paris, Plon, 2 vol. in-8°, 1890.)

Jean-François des Cars, petit-fils du maréchal de Berwick, naquit le 13 novembre 1747, et mourut le 9 septembre 1822. Sa vie fut fort accidentée. Destiné à l'Église par sa famille, il quitta ses bénéfices pour s'engager dans la marine. De là, il passa au service de terre et obtint en peu d'années le brevet de colonel du régiment de dragons d'Artois. Il devint ensuite capitaine des gardes du comte d'Artois, le futur Charles X, avec lequel il prit part au siège de Gibraltar. En 1785, il accomplit un voyage d'instruction militaire à Berlin et Potsdam. Profondément dévoué au comte d'Artois, dont il partageait toutes les idées, M. des Cars tenait énergiquement à l'ancien ordre de choses. C'était un homme d'esprit et de grandes manières, aimant la fortune, extraordinairement actif, un peu ambitieux, si je ne me trompe, et tout à fait absolu dans ses idées. La partie de ses Mémoires antérieure au plein développement de la Révolution est fort amusante, remplie d'anecdotes et de souvenirs de toute sorte. Elle a été écrite d'après les papiers et les notes conservés par l'auteur; mais il ne faut pas y chercher la glorification de M. Necker, et encore moins celle de Lafayette.

Dans cette première partie de sa vie, M. des Cars se montra diplomate à Berlin. La manière dont il raconte qu'il fit payer les dettes du prince Henri de Prusse par Louis XVI est assez plaisante : dès ce moment, ajoute-t-il, le prince « me prodigua toutes les instructions militaires que je pus désirer. Son cabinet me fut absolument ouvert... » Frédéric II l'accueillit par un compliment original : « Pour ça, Monsieur, lui dit-il, c'est bien honnête à vous de venir une seconde fois chez des Vandales; vous avez d'autant plus de mérite que je sais que vous avez une jeune et jolie femme; il est vrai que, grâce aux découvertes du fameux abbé Spallanzani, il y a peut-être un peu moins de mérite, puisque, d'après lui, l'on peut envoyer des enfants par la poste. »

La seconde partie des *Mémoires* comprend le récit des actes de M. des Cars, de 1789 à la mort de Louis XVI. Les *Mémoires* n'ont pas été poussés plus loin; les éditeurs se sont bornés à les compléter par des notes biographiques et par deux intéressants chapitres de l'auteur sur les choses militaires.

Cette seconde partie présente un peu moins de solidité historique que la première, car M. des Cars, qui l'écrivit dans les derniers temps de sa vie, nous avertit, avec sa loyauté parfaite, qu'il avait dû brûler ses papiers et ses notes, qu'il écrit de mémoire. Sorti de France un des premiers, avec l'agrément du roi, M. des Cars se mit à parcourir les cours d'Allemagne avec des lettres de recommandation. On le prit pour un agent secret de la cour; lui-même avoue qu'il ne chercha pas à détromper l'opinion. Bien reçu partout, on pourrait peut-être lui reprocher une certaine tendance à prendre un peu trop au sérieux une mission qui n'existait pas; mais cette tendance est si respectable dans son origine, que, les événements aidant, on se l'explique assez bien. Au reste, M. des Cars avait été, un instant, nommé ministre à Berlin; aussi se détermina-t-il à porter ses réflexions sur les matières diplomatiques. Il admire fort le traité de Westphalie, base de tout le système, d'un système que Napoléon allait singulièrement modifier! Pour lui, le traité de Westphalie avait résolu le problème des *États-Unis d'Europe* :

« L'Europe formait *un corps entier*, subdivisé en plusieurs états de différentes forces... Tous les différents contrepoids avaient été posés dans une juste balance... Une puissance (en cas de guerre) retenait ou perdait quelques portions de provinces, quelques villages ; mais une guerre de destruction d'État était impossible et sans exemple depuis 1648. » Que le système de l'Europe en armes se trouve loin de celui-là !

Ces diverses visites de M. des Cars aux cours de Mayence, de Wurtemberg, de Passau ou à d'autres, sont, en vérité, fort amusantes. Celle de Passau, surtout. A Vienne, M. des Cars donne des détails très piquants, curieux, sur Joseph II et Léopold, sur leurs idées, sur l'état d'esprit en face des événements de France. L'opinion générale dans toutes les cours allemandes, y compris celle de Vienne, n'était pas très favorable à Louis XVI ni même à Marie-Antoinette, qu'on accusait de se laisser entraîner aux abîmes par faiblesse. Il ne semble pas non plus qu'on y ait bien clairement aperçu quelle portée sociale universelle devaient avoir les événements de France ; de quelques mots échappés à Joseph II, il semble que l'empereur imputait surtout au clergé le mouvement qui se dessinait. M. des Cars, dans sa passion, voyait sans doute plus juste. A Vienne, il joue en quelque sorte le rôle d'agent officieux de la cour. L'ambassadeur officiel, le marquis de Noailles, favorable à la Révolution, avait là une situation assez difficile et se tenait sur une grande réserve : il devina, sans peine, les visées de M. des Cars et ne fit rien pour les encourager, naturellement. M. des Cars s'en étonne, s'en irrite, en cela, comme toujours, serviteur passionné et loyal, plutôt que diplomate bien expérimenté. C'est un bien amusant chapitre des *Mémoires*, que celui où l'auteur crible la tenue de M. de Noailles ; bien amusante aussi sa rencontre avec M. de Ségur, qui, en communauté d'idées et de visées avec son collègue de Vienne, jugeait convenable de quitter momentanément l'ambassade de Pétersbourg, pour venir retrouver, à Paris, Lafayette et autres, amis du nouvel ordre de choses. M. des Cars insiste près de Léopold pour la création d'une caisse internationale, destinée à acheter les révolutionnaires de Paris, comme l'Empereur déclare qu'on a déjà acheté Mirabeau. Léopold se montrait plein d'amitié, mais un peu froid sur le chapitre des voies et moyens.

A partir de ce moment, M. des Cars suit des négociations extrêmement actives avec le comte d'Artois et M. de Calonne, négociations un peu bigarrées et un peu superficielles. M. de Polignac arrive à Vienne en prendre la suite, au nom du comte d'Artois ; M. des Cars lui cède galamment la place, et se rend en Suède. Bien reçu à la cour, il y trouve beaucoup de projets anti-révolutionnaires. Il s'y agite extrêmement. Il a vent du projet d'assassinat de Gustave III. Après ce crime, il se brouille avec Stackelberg, quitte la Suède et revient à Vienne. Là s'arrêtent ces curieux *Mémoires*.

Nous avons indiqué dans notre *Histoire de Louis XII* (tome I, p. 41 et suiv., *Introduction*) que, contrairement au dire de presque tous les historiens, le premier soin du duc Charles d'Orléans, devenu prisonnier de l'Angleterre à la bataille d'Azincourt, fut de travailler à la mise en liberté de son frère, le comte d'Angoulême. M. André Joubert, sous le titre de *Documents inédits sur la guerre de Cent ans* (Angers, 1890, in-8°, 11 pages), vient d'apporter une nouvelle contribution à cette question, en publiant quatre pièces relatives aux

négociations d'un échange projeté entre les princes d'Orléans et les prisonniers faits par les Français à la bataille de Baugé. Ces négociations poursuivies en avril et mai 1421 n'eurent pas de résultat, du moins de résultat immédiat, malgré l'intervention du roi-dauphin de France. Cependant parmi les prisonniers de Baugé, figurait Thomas de Beaufort, qualifié dans les actes (selon les usages du temps) « fils de la duchesse de Clarence » et, en réalité, fils naturel du feu duc de Clarence : On sait que de longues négociations se suivirent entre la duchesse de Clarence et les princes d'Orléans. Mais, en 1421, tout se borna à de vaines démarches, dont M. Joubert nous fournit le détail et le compte.

Allemagne. — L'*Historische Zeitschrift* dans son numéro 1, 65 nous apporte une contribution sur l'histoire du commerce maritime de la Prusse sous Frédéric le Grand et des relations qui existaient entre le chef de la Société de commerce maritime de la Prusse, fondée par Frédéric, et la Pologne.

Autriche-Pologne. — On sait qu'en 1886 notre correspondant de Cracovie, M. S. Smolka, organisa une mission scientifique à Rome pour des recherches sur l'histoire de Pologne. Depuis lors de nombreux matériaux ont été réunis et seront peu à peu publiés par l'Académie des sciences de Cracovie. En attendant, M. J. Karzeniowski, chargé de la classification, a élaboré un catalogue « Actorum et documentorum res gestas Poloniæ illustrantium quæ ex codicibus manu scriptis in tabulariis et bibliothecis italicis servatis Expeditionis romanæ cura 1886-1888 deprompta sunt », qui a paru il y a quelque mois. M. Karzeniowski a formé 40 volumes des documents. On comprend l'intérêt que cette collection présente pour les historiens de la Pologne. Ces documents concernent la période de 1480-1669, si nous nous en rapportons au *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie.*

Belgique. — La *Revue du droit international* (n° 2) nous apporte deux articles sur la question pleine d'actualité de l'esclavage. M. Geffcken a résumé en quelques pages les rapports de l'Église avec l'esclavage.

C'est l'Église, du temps qu'elle était persécutée, qui affranchit les esclaves; mais, arrivée à la domination, elle considérait le servage comme parfaitement légal, ainsi qu'il résulte des nombreuses citations extraites du droit canon par l'auteur. Même aux juifs il était permis d'avoir des esclaves païens. Grégoire XI en lançant l'interdit contre Florence, en 1371, somma tout le monde de réduire en esclavage les citoyens de cette république.

L'auteur croit que ce fut une généreuse illusion de Léon XIII d'écrire dans son encyclique du 5 mai 1888 que l'Église a tout fait pour aider à l'affranchissement des esclaves.

M. Ernest Nys, de son côté, continue « l'esclavage noir devant les jurisconsultes et les cours de justice ».

Au xviie siècle, dit l'auteur, l'esclavage américain avait porté une contagion malsaine en Europe. L'esclavage noir gagne la France au xviiie siècle. La déclaration de 1738 réglemente la question de propriété des esclaves envoyés des colonies en France.

En 1738 il y avait 4,000 nègres esclaves en France. En 1762, le duc de Penthièvre stigmatise les effets de l'édit de 1716, dont les formalités furent vite oubliées.

En Angleterre, les maîtres pouvaient forcer leurs esclaves, soi-disant devenus libres, à retourner aux colonies. Au milieu du XVIIIe siècle, le trafic des esclaves était aussi autorisé à Londres que dans les colonies.

En 1788 il se fonda à Paris une *société des amis des noirs* dont Brissot, Mirabeau, l'abbé Grégoire, le duc de la Rochefoucauld étaient membres. Elle parvint, après beaucoup d'efforts, à faire abolir par la Convention, en 1794, l'esclavage des nègres dans les colonies françaises, mais Bonaparte le rétablit en 1802; ce fut la cause de la révolte et de l'affranchissement de Saint-Domingue.

Dans le *numéro 3* de la même revue, M. Geffcken discute la *question des pêcheries de Terre-Neuve et sur les côtes des États-Unis et du Canada d'Amérique*, d'abord la question pendante entre la France et l'Angleterre, ensuite les difficultés non encore résolues entre l'Angleterre et les États-Unis en ce qui concerne la pêche sur les côtes du Canada et en Alaska.

Le tome VIII (2e partie) des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, a récemment paru. Ce nouveau volume renferme 228 documents : il comprend la fin du gouvernement de Requesens, le récit de sa mort, et les documents de la période du gouvernement provisoire du Conseil d'État, en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur nommé par Philippe II (26 octobre 1575-1er novembre 1576).

Élisabeth avait résolu d'intervenir dans la lutte des Pays-Bas. Deux ambassades partent de Londres en octobre 1575. L'une, dirigée par Robert Corbet, va réitérer à Bruxelles les offres de médiation anglaise; l'autre, confiée à John Hastings, va dissuader le prince d'Orange de recourir à l'appui de la France, comme on lui en prêtait l'intention.

Tous deux devaient s'informer exactement des forces des parties et de leurs ressources.

Corbet, reçu poliment à Bruxelles, n'y obtint aucun succès : Hastings trouva plus d'écho, et c'est autour de cette seconde négociation que se trouvent groupés, dans l'ouvrage que nous annonçons, des documents de première importance pour l'histoire des Pays-Bas. Le bruit court bientôt que la Hollande va se donner à l'Angleterre.

Champagney, envoyé à Londres par Requesens, tente des représentations. Ses dépêches nous rapportent tous ses entretiens avec la reine. Bientôt il gagne sa faveur, pendant qu'Élisabeth se brouille avec le prince d'Orange. Requesens se hâte, le 3 mars, de lui transmettre de nouveaux pouvoirs; le lendemain, il meurt subitement, et cette brusque disparition coupe court aux succès de sa politique.

Les négociations continuent d'une manière fort active; mais le Conseil d'État, divisé, n'a pas l'énergie et l'unité de vue nécessaires pour bien tenir le gouvernail dans des circonstances si difficiles; bientôt, des désordres intérieurs éclatent, l'armée se débande, les membres du Conseil d'État sont arrêtés. Les États Généraux, qui s'ouvrent sous ces fâcheux auspices, cherchent encore à négocier avec l'Angleterre; mais on commence à comprendre que les événements vont tourner au profit du *Taciturne*.

Telle est, en quelques mots, la trame de cet important volume. Ces indications sommaires suffisent à montrer quelle importante moisson la science va pouvoir faire dans ce nouveau recueil de dépêches, qui peignent au vif des personnages restés au premier rang de l'histoire du monde.

Signalons à l'attention une étude de M. Geffcken, dans la *Revue Internationale* (15 août), sous le titre : *La politique coloniale de la France.*

Après avoir fait l'historique des colonies françaises, l'auteur rend justice aux hommes de génie qui ont créé l'empire colonial français, tel qu'il existait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

M. Geffcken est très sévère pour la politique coloniale de la France au XIXe siècle; il en établit le bilan et en montre le déficit, déficit qu'on pourrait trouver chez toutes les Puissances coloniales; il n'y a pas si longtemps qu'un auteur anglais prouvait que l'Hindoustan coûtait plus à la Grande-Bretagne qu'il ne lui rapportait.

Chemin faisant, en parlant du Tonkin et de la guerre de Chine, l'auteur définit l'état de représailles dans le droit des gens.

Malgré le ton un peu amer de l'étude, elle mérite d'être lue avec attention car elle est pleine de vérités. L'auteur nous annonce une autre étude, celle des sources de puissance de l'empire colonial britannique.

R. M.

Espagne. — Dans notre dernière chronique, nous n'avons pas pu parler du mouvement historique, dû à l'initiative de l'Académie royale d'histoire de Madrid; nous avions cependant pris l'engagement d'informer nos lecteurs de la production historique en Espagne.

Les ouvrages dus à l'initiative individuelle, peu protégée en Espagne, sont relativement assez nombreux; quelques-uns, surtout les monographies, l'emportent en valeur et en importance sur les travaux collectifs; mais l'initiative individuelle n'est pas assez puissante pour entreprendre isolément des ouvrages de longue haleine, nécessitant le concours et la vie de plusieurs personnes; c'est le but des Académies d'histoire de remplir cette lacune.

L'Académie royale de Madrid a formé vers la fin de l'année passée deux entreprises que nous pouvons avec raison qualifier de vastes et que, pour un motif pareil, nous voudrions aussi pouvoir qualifier d'heureuses; nous parlons du concours national ouvert par l'Académie à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique et de la publication d'une nouvelle histoire générale très complète de l'Espagne, qui, comme le Dictionnaire de l'Académie de la langue, est le *dernier mot* des investigations historiques en ce qui concerne le passé de l'Espagne.

Vers la fin de 1889 le Bulletin de l'Académie publiait le programme intégral du concours dont l'objet est de célébrer dans un monument littéraire la date du quatrième centenaire et d'en perpétuer le souvenir.

Le premier ouvrage sera une étude en prose, faite dans un cadre historique, dans laquelle sera exposée, avec sa véritable importance, la grandeur de l'événement qu'on va célébrer. Le livre qui doit sortir de là doit être une brillante

œuvre d'art, non par la richesse et les grâces de la langue, mais par la méthode et la sobriété du style, dont la noblesse et l'harmonie doivent naître de la clarté de la période, de la rectitude du jugement et de la profondeur de la pensée.

Le jury qui décernera le prix comprendra deux membres de l'Académie royale d'histoire, et un membre de chacune des Académies royales espagnoles des sciences morales et politiques, des sciences exactes, physiques et naturelles, tous élus par les Académies mêmes. Fera en outre partie du jury le représentant à Madrid de la Puissance qui enverra au concours le travail d'un de ses sujets, ou toute autre personne désignée par cette Puissance.

Les ouvrages qui seront présentés au concours devront être convenablement reliés, écrits en caractères lisibles, sur du bon papier, sans nom d'auteur; ils devront être remis au secrétariat de l'Académie royale d'histoire avant le 1er janvier 1892. Il sera donné un prix de 30,000 pesetas et un accessit de 15,000.

L'auteur primé recevra en outre 500 exemplaires de l'édition de son ouvrage.

Sans doute, pour mettre en mouvement toutes les forces vives et profiter de tous les éléments, l'Académie royale d'histoire a entrepris d'écrire collectivement une histoire monumentale de l'Espagne qui laissera derrière elle celles de Mariana Musden et de Lafuente, les plus complètes et les plus vastes qui aient été écrites en Espagne. Une œuvre de ce genre ne peut plus aujourd'hui être exécutée entièrement par un seul individu; nous regarderions avec pitié et défiance celui qui l'entreprendrait. Ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire savent parfaitement que les monographies sont destinées à rectifier les erreurs des livres d'histoire encyclopédique sortis d'un seul moule, et de l'ancienne critique. Dans une Académie se réunissent des hommes d'aptitudes scientifiques diverses qui ont consacré leur vie entière à l'élucidation de points déterminés ou de certaines périodes de l'histoire. Un travail collectif fait par une corporation adonnée à l'étude de l'histoire produit donc une somme de monographies, écrites sous une direction unique et encadrées dans un plan général. Comme l'histoire de l'Espagne est si vaste et complexe, l'Académie, avant de l'entreprendre, s'est formée en sections distinctes.

L'histoire de l'Espagne embrasse des nationalités, races et pays divers. Pour conserver l'unité de l'œuvre, on a, dans le plan général, divisé les travaux en ibériques, romains, arabes et orientaux; d'autres sections portent sur le moyen âge, sur les Indes et l'Amérique, ou sur les histoires régionales.

L'histoire générale de l'Espagne, écrite par les membres de l'Académie royale est publiée sous la direction de Son Excellence M. Antonio Canovas del Castillo, président de l'Académie, en livraisons vendues 1 fr. chacune. A l'heure qu'il est, cinq livraisons ont paru, comprenant les époques et les matières suivantes :

Geologia y Protohistoria ibericas, par M. Juan Vilanova y Piera;

Primeros pobladores de España, par M. Francisco Fernandez y Gonzales.

España desde la invasion de los pueblos germanicos, hasta la ruina del poder visigotico, par MM. Aureliano Fernandez Guena et Eduardo de Hinojosa.

En même temps qu'elle élabore cette œuvre importante, l'Académie d'histoire

continue à mener de front quatre séries différentes de publications qui constituent autant de recueils, de documents et de travaux critiques sur l'histoire nationale. Ces publications sont les *Mémoires*, le *Mémorial historique espagnol*, la collection de documents inédits sur l'histoire des pays espagnols d'outremer, et les discours de réception des membres de l'Académie.

Nous donnerons sur chacune d'elles quelques indications bibliographiques, notre intention étant plutôt de noter que de critiquer ces travaux.

La publication des *Memorias de la Real Academia de la Historia* a été commencée en 1790 et, depuis lors, a été continuée presque sans interruption jusqu'à nos jours. C'est une collection qui montre l'activité de l'Académie et particulièrement de quelques-uns de ses membres; elle comprend plus de 200 volumes. En voici les séries les plus importantes :

I. *Codigos y opusculos legales del rey de Castillo*, par M. Alfonso el Sabio. Madrid, 1807 et 1837. Cinq volumes in-fol.

II. *Viaje literario a las iglesias de España*, par M. Jaime Villanueva. Madrid, 1803-1821. 22 vol. in-8. C'est une des œuvres qui honorent le plus l'érudition espagnole; inventaire précieux de toutes les richesses littéraires et historiques de nos temples, avant qu'ils aient subi les dévastations qui accompagnèrent la révolution.

III. *Corta de los antiguos reinos de Leon y Castilla*. Madrid, 1861-82. 4 vol. in fol. qui comprennent la vérification des faits dans les deux règnes de 1020 à 1539.

IV. *Continuacion de la España sagrada*. 1754-1879. 51 vol. in-4. C'est l'œuvre historique la plus étendue que nous possédions et qui a immortalisé le nom du P. Florez qui l'a commencée et l'a menée en grande partie jusqu'au bout.

V. *Historia general y natural de las Indias, islas y sierra firme del mar Oceano*, par M. Gonzalo de Oviedo. Madrid. 1851-55. 4 vol. in fol.

VI. *Las Quinquagenas (Cinquantièmes) de la nobleza de España*, par le même auteur. Madrid, 1880, 1 vol.

VII. *Coleccion de obras arcibigas de historia y geografia*. T. I. *Ajbar Machmua*. — Madrid, 1867, in-fol. C'est la collection la plus négligée et jusqu'à l'heure actuelle, la plus stérile, malgré que l'histoire arabe en Espagne est si curieuse, si riche en dates et en sources, et que l'Académie compte tant d'orientalistes distingués, comme MM. Gayangos et Codera. Il est vrai que ce dernier écrivain a à s'occuper de l'importante Bibliotheca arabico-hispanica, dont nous aurons à parler.

Dans les deux dernières années a paru le tome XI des *Memorias de la Real Academia de la historia* qui comprend trois monographies. La plus importante est la première, intitulée : *Historia de las vicisitudes y de la politica tradicional de España respecto de las posesiones situadas el Africa*, depuis la monarchie des Visigoths jusqu'en 1800, par M. Léon de Galindo y de Vera. M. Bienvenido Oliver l'a analysé dans un important article paru dans la *Revue des questions historiques* (avril 1890), auquel nous empruntons quelques dates pour la présente chronique. Dans le dernier chapitre, M. Galindo montre quelle a été la politique traditionnelle de l'Espagne en Afrique : propager la foi chrétienne

dans l'Afrique musulmane, politique contenue dans le noble testament d'Isabelle la Catholique; et empêcher les desseins ambitieux de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne d'aboutir.

La seconde monographie contient la description de la grande nécropole de Carmona (Andalousie) par M. Juan de Dios de la Rada y Delgado; la troisième et dernière en contient une autre de la nécropole de Cabrera, une de Mataro (Barcelone), découverte en 1881 par M. Juan Rubio de la Serua.

Dans la première nécropole on a rencontré 228 tombes, des vases avec des inscriptions, des peintures, des monnaies, des sculptures, etc.

Pour faire connaître les copies de documents gardés dans les dépôts et les archives des cathédrales, monastères, municipes, etc., l'Académie d'histoire a entrepris en 1851 la publication que nous avons indiquée plus haut, le *Memorial historico español*. En 14 ans, ont paru 19 volumes in-4, la plupart en 1865. Nous ignorons pour quel motif on a suspendu le *Memorial* avec le tome XIX. Jusqu'en 1888 on n'a pas pensé à le continuer. Dans le tome Ier de la seconde série, qui est le tome XX de la collection totale, on a entrepris l'impression du texte d'une chronique catalane sur la guerre de séparation de la Catalogne, au temps de Philippe IV.

Dans notre dernière chronique nous avons dit un mot de cette œuvre qui a, avec justice, éveillé l'attention de l'Académie. Mais comme depuis lors on s'est arrêté au tome Ier, nous devons attendre qu'elle soit terminée. L'Académie en est maintenant au tome XXI du *Memorial*, qui contient le travail historique de Miguel Parets du 23 juillet 1640 au 31 décembre de la même année.

M. Morel-Fatio, le critique si compétent en ce qui concerne l'histoire d'Espagne, a remarqué, dans un article publié dans la *Revue historique* (janvier), que, sans être de grande valeur, la chronique que Miguel Parets a écrite sans aucune prétention scientifique, a un résultat très grand grâce aux soins et à l'érudition de l'éditeur, M. C. Pujol. La partie la plus solide et la plus intéressante de l'œuvre se trouve dans les documents diplomatiques et les commentaires que l'habile académicien a publiés pour combler les lacunes et redresser les erreurs.

RUBIO Y LLUCH.

GRANDE-BRETAGNE. — Signalons un article d'histoire de France de Miss Kate Norgate, paru dans l'*English Historical Review*. C'est l'histoire d'Odo of Champagne, Count of Blois and « Tyrant of Burgundy », que l'auteur considère comme non dépourvue d'intérêt, parce qu'elle n'était pas sans exercer une influence sur les relations postérieures de la France avec l'Angleterre et avec tout l'ouest de l'Europe.

ITALIE. — Notons dans la *Revue Internationale*, l'article de M. E. Maurice : *L'Italie jugée par les Allemands*, d'après le Dr Fischer.

PAYS-BAS. — MM. Muller, professeur à l'Université de Leide, et Diegerick, conservateur-adjoint des archives de l'État à Gand, viennent de publier pour la Société historique d'Utrecht le tome II des *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-1583).

Suisse. — Il y a peu de mois, M. Henri Fazy a publié sur l'histoire genevoise un volume intéressant [1], bien que glorifiant avec excès et le régime radical créé par la révolution du 7 octobre 1846 et les mérites, contestables, du principal instigateur de cette révolution, James Fazy, oncle, il est vrai, de l'auteur.

L'ouvrage de M. H. Fazy, consacré à l'histoire particulière d'un très petit pays, touche cependant par plusieurs points à l'histoire générale, soit par l'étude des rapports qu'ont eus les citoyens de Genève avec leurs évêques, les papes et les princes de Savoie aux temps antérieurs à la Réforme, soit par l'examen des temps plus rapprochés, la longue série de troubles du XVIIIe siècle et les interventions étrangères, la révolution genevoise qui précéda et prépara en quelque sorte la grande Révolution française, l'annexion à la France et la restauration par les armées autrichiennes.

De la confirmation des franchises de Genève par l'évêque Adhémar (1387), jusqu'à la constitution, encore en vigueur, de 1847, des transformations successives ont modifié profondément les usages et coutumes genevois, et cela, bien souvent sous la pression de gouvernements étrangers ou d'autres cantons suisses.

La position de Genève est telle, du reste, que les événements qui eurent pour théâtre les contrées voisines, ont toujours retenti, d'une façon plus ou moins accentuée, dans cet État; le volume de M. H. Fazy fait bien ressortir le rôle, certainement considérable, que Genève a joué en Europe à toutes les époques, encore que l'on puisse lui reprocher de s'occuper trop exclusivement de la commune de Genève, au détriment du diocèse et du pays qui l'environne.

Un excellent recueil d'histoire locale, le *Musée neuchâtelois*, a donné en trois articles [2], un curieux exposé de démêlés de frontières qui eurent lieu de 1803 à 1813 entre la France et la principauté de Neuchâtel; bien qu'il s'agisse d'une petite commune et d'une étendue peu considérable de frontière, les débats furent assez aigres et donnent une idée des incidents continuels que fit naître la présence à Neuchâtel de nombreux émigrés d'abord, puis d'émissaires républicains qui reçurent dans les *Montagnes* un accueil désagréable pour les autorités françaises et le Directoire helvétique.

La Société d'Histoire de la Suisse romande a fait paraître récemment un volume de *Mélanges* [3] qui contient plusieurs documents relatifs à la possession du pays de Vaud par la maison de Savoie, sujet du reste inépuisable; les pièces publiées par M. Ernest Chavannes, ont trait à la châtellenie de Chillon, dont le châtelain portait en même temps le titre de bailli du Chablais.

Un mémoire de feu M. Henri Carrard sur le tombeau du chevalier Othon de Grandson, dans la cathédrale de Lausanne et un travail de feu M. J.-B.-S.

1) Henri Fazy, *Les Constitutions de la République de Genève, Étude historique*. Genève et Bâle, 1890, in-8.

2) Max Diacon, *Les bornes de la mairie de Lignières, démêlés de frontières entre la Principauté de Neufchâtel, la République et l'Empire français de* 1803 *a* 1813. Dans le *Musée neufchâtelois*, n^os de février, mai et avril 1890.

3) *Mémoires et documents*, publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande. La seconde série, t. II, Lausanne, 1890, in-8.

Galiffe sur le problème du diocèse de Nyon, travail aux conclusions peut-être un peu hasardées, complètent ce volume et ne sont point étrangers, non plus, à l'histoire diplomatique.

Nous parlerons plus longuement dans un prochain article, de trois importantes publications qui paraissent en Suisse en ce moment, et que nous tenons à signaler dès aujourdhui; ce sont les répertoires complets des sources historiques des villes et cantons de Berne, Zurich et Bâle.

Les *Fontes rerum bernensium* en sont déjà à leur cinquième volume; les deux autres recueils sont plus récents; la première livraison de celui de Zurich (*Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zurich*) date de 1888; le premier volume de celui de Bâle (*Urkundenbuch der Stadt Basel*), de cette année même. Ces répertoires contiennent des documents du plus haut intérêt pour l'histoire générale.

J. Mayor.

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Ministerio de relaciones exteriores. — *Boletin mensual* Informes consulares. Correspondencia diplomatica y actos oficiales. — *Juin.* — **Congreso internacional americano de Washington.** — Informe presentado por la Delegacion Argentina. — Decreto del P. E. aprobando su conducta. — Nombramiento en el Cuerpo consular de la Republica.

FRANCE

Documents diplomatiques. — **Affaires du Congo**, 1884-1887 (5 pièces : lettre de M. Strauch à M. J Ferry, lettre de M. J. Ferry à M. Strauch ; circulaire de M J. Ferry aux ambassadeurs ; lettre de M. Van Eetevelde à M. Bourée, et lettre de M. Bourée à M. Van Eetevelde).

GRANDE-BRETAGNE

Parliamentary. — **Australia**. Federation Conference. Correspondence. — **Berlin**. International Labour Conference. Further Correspondence. — **Cyprus**. Affairs and Finances. Further Correspondence. — **East India**. Kashmir, Papers relating to. — **France**. N° 1. Newfoundland Fisheries.

ITALIE

Atti Parlamentari. — *XVI legislatura, quarta sessione 1889-1890.* — Documenti diplomatici presentati al parlamento italiano dal presidente del consiglio, ministro ad interim degli affari esteri (Crispi). **Conferenza internazionale di Berlino per la protezione degli operai.** (76 pièces : corpondance avec les légations d'Italie à Berne, Bruxelles, Copenhague, Stockholm, La Haye, les ambassades à Berlin, Paris, Vienne, Londres ; communications des gouvernements de Berne, Berlin, des délégués italiens à la conférence ; plus 7 protocoles et annexes de la conférence.)

RUSSIE

Commission d'impression des Lettres patentes et Traités, instituée auprès des Archives principales de Moscou du ministère des Affaires étrangères[1].

1. **Recueil des Chartes et Traités** (1229-1696) 4 volumes et le commencement du 5e, in-folio, avec 41 facsimilés et reproduction de 263 sceaux et cachets. *Moscou et Saint-Pétersbourg*, 1813-1841.

4. **Investigations**[2] de Lehrberg sur l'ancienne histoire de Russie avec une carte de la Yougorie, trad. par D. Nazarow. *Saint-Pétersbourg*, 1819.

6. **Histoire de Léon, diacre de Kaloï**, et autres œuvres d'auteurs byzantins, trad. par D. Popow. *Saint-Pétersbourg*. 1820.

8. **Notice sur certains peuples de l'Asie centrale**, par Nazarow. *Saint-Pétersbourg*, 1821.

12. **Les Archives de la Russie Blanche de 1463 à 1768**, avec fac-similé et une préface de Grigorovitch. *Moscou*, 1824.

13. **Ioann, exarque de Bulgarie**, pub. par Kalaïdovitch, avec 16 planches gravées. *Moscou*, 1824. (Rareté bibliographique.)

1. Les numéros sont les numéros du catalogue officiel.

A l'exception des n° 20 et 22, tous ces ouvrages sont en vente à *Saint-Pétersbourg*, à la librairie de la cour *Rættger* (*Schmitzdorf*), perspective de Newski, n° 5, et à Moscou, aux *Archives* mêmes et chez le libraire *A. L. Vassiliew*, Strasnoï boulevard, maison de S. A. M. le prince Michel Gortchacow).

Ces éditions peuvent également être acquises, par l'entremise de M. de Chérémétew, correspondant des *Archives* à l'étranger (71, rue de la Faisanderie, Paris)

2. Les éditions suivantes qui figurent dans cette liste sous les n°s 2 à 14, ont été publiées aux frais du Chancelier Comte Roumiantzow, qui en a fait don à la Commission, pour renforcer ses ressources.

14. **Cyrille et Méthodius**, apôtres slaves, trad. par Pogodine. *Moscou*, 1825.

16. **La neutralité armée de 1780.** *Saint-Pétersbourg*, 1856.

17 **Lettres des Souverains de Russie du XVIIIe siècle**, 4 livraisons, avec 8 fac-similés. *Moscou*, 1861-1882. 65 c. par livraison.

20. **Reproduction photolithographique de l'Alphabet du professeur Keer en 137 langues.** *Moscou*, 1876. (Rareté bibliographique).

21. **L'Ambassade à Londres du gentilhomme Mikouline en 1600**, avec son portrait, par N. Tcharikow. *Saint-Pétersbourg*, 1876.

22. **Participation des Archives de Moscou au 3e Congrès international des Orientalistes**, par C. Stchoutchenkko. *Moscou*, 1876. (Rareté bibliographique.)

24. **Catalogue** (en langue allemande) **des éditions de la Commission d'impression des Lettres patentes et Traites.** *Saint-Pétersbourg*, 1877.

27. **Esquisse de l'activité de la Commission d'impression des Lettres patentes et Traités, depuis sa fondation par l'empereur Alexandre Ier en 1811 jusqu'à 1877**, suivie d'extraits des comptes rendus de l'administration des Archives principales de Moscou pour les années 1873-1877. *Moscou*, 1877.

29. **Origine des relations amicales entre la Russie et la Prusse** (Les géants russes au service prussien, 1711-1786), par M. Poutzilo. *Moscou*, 1878.

30. **Documents relatifs au règne de l'empereur Alexandre Ier avec la photogravure du monument projeté en son honneur à Moscou.** *Saint-Pétersbourg*, 1878.

31. **Le secrétaire d'État Gramotine** (1606-1638), par M. Poutzilo. *Saint-bourg*, 1878.

37. **Aperçu de la bibliothèque des Archives principales de Moscou du ministère des Affaires étrangères**, par J. Tokmakow. *Moscou*, 1879.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Cinquième législature.* Débats parlementaires. Session ordinaire de 1890. T. Ier : du 14 janvier au 29 mars 1890. In-4 à 3 col., 927 p. *Paris, imprim. des journaux off.*

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX. — N° 1. — **J. F. Bladé** : La Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert Ier. — **L.-G. Pélissier** : Catalogue annoté de quelques manuscrits de la bibliothèque Corsini (Rome).

ANNALES DE L'EST. — *Juillet.* — **Ch. Nerlinger** : Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace (suite).

ANNALES DU SÉNAT. — *Documents parlementaires.* — Session ordinaire de 1889. T. XIX : du 8 janvier au 15 juillet 1889. In-4 à 3 col., 599 p. — Session extraordinaire de 1889. T. XX : du 12 novembre au 23 décembre 1889. In-4 à 3 col., 99 p. — *Débats parlementaires.* — Session ordinaire de 1889. T. XXV : du 14 mai au 15 juillet 1889. In-4 à col., 739 p. *Paris, impr. des journaux off.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES. — *Janvier-Avril.* — **H. Moranvillé** : Les projets de Charles de Valois sur l'empire de Constantinople. — **L. Delisle** : Une fausse lettre de Charles VI. — **P.-M. Perret** : La paix du 9 janvier 1478 entre Louis XI et la République de Venise.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA CORRÈZE. — *Janvier-mars.* — **R. Fage** : La prise de Tulle et son occupation par l'armée du vicomte de Turenne (1585-1586).

BULLETIN D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU DIOCÈSE DE DIJON. — *Mai-juin.* — **L. Pingaud** : Voyages des curés de Plombières et de Vielverge dans l'Allemagne du Nord et en Suède pendant la Révolution (1794-1795).

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — *Mars.* — **Ch. Read** : Vauban, Fénélon et le duc de Chevreuse sur la tolérance et le rappel des Huguenots (1689-1710.) — *Avril et Juin.* — **A. Lefranc** : Ulric de Hutten à Paris (1517).

CABINET HISTORIQUE DE L'ARTOIS ET DE LA PICARDIE. — *Mars.* — **V. Advielle** : Lettre de Charles IX sur la Picardie.

COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Janvier-Février.* — **Cte de Mas-Latrie** : Note sur le voyage du dominicain Brochard l'Allemand dans l'hémisphère austral au XIVe siècle.

CORRESPONDANT. — 10 *mai.* — **L. Perey** : Un petit-neveu de Mazarin, Louis Mancini, duc de Nivernais. — 10 *juin.* — **Pierre Bertrand** : Projet de mariage de Napoléon Ier avec la grande-duchesse Anne de Russie, correspondance secrète et inédite de Champagny à Caulaincourt. — 25 *juin*, 10 *juillet et* 25 *août.* — **P. Thureau-Dangin** : Les dernières années de la monarchie de Juillet. — **P. de Witt** : Le voyage en France d'un démocrate américain. — 25 *juillet.* — La conférence de Bruxelles, 16 novembre 1889-2 juillet 1890. — 10 *août.* — **A. Villamus** : Abraham Lincoln, d'après les derniers documents. — 25 *août.* — **Vte de Meaux** : Le peuple catholique aux États-Unis. — **Félix Klein** : Les missions de l'Afrique équatoriale.

NOUVELLE REVUE. — 15 *mai*, 1er *et* 15 *juin*, 1er *septembre* — **Tatistcheff** : Alexandre Ier et Napoléon, d'après leur correspondance inédite. — Les alliances françaises et l'opinion publique en Suède. — **H. Berr** : Essais sur la science de l'histoire. — **P. Lehaut** : Les échos de l'Extrême-Orient ; l'alliance franco-russe. — **P. de Valori** : Don Carlos et la France.

RÉVOLUTION FRANÇAISE. — *Juin.* — **Aulard** : La diplomatie du premier comité de salut public.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Juillet.* — **L. Vignols** : Un projet français formé en 1716 pour enlever aux Hollandais

leur colonie du Cap et leur flotte des Indes.

Revue de linguistique. — *Janvier.* — **J. Vinson** : Les Français dans l'Inde et le journal d'Anandarangappoullé (1736-1761).

Revue des Deux-Mondes. — 1er *avril.* — **Duc de Broglie** : La fin du ministère d'Argenson. — **Paul Leroy-Beaulieu** : Le Japon et l'éveil d'un peuple oriental à la civilisation européenne. — **Cte Vitzthum** : Catherine II d'après des mémoires inédits. — 1er *mai.* — **Duc de Broglie** : La conférence de Bréda et la disgrâce du marquis d'Argenson. — **G. Valbert** : La correspondance diplomatique du comte Pozzo di Borgo et du comte de Nesselrode. — Souvenirs du baron de Barante (1801-1815). — 1er *juin.* — **G. Valbert** : Les Anglais en France pendant la Révolution. — **F. Brunetière.** Les romans de Mme de Staël, à l'occasion d'un livre récent. — *15 juin.* — L'empereur Guillaume Ier et le prince de Bismarck. — 1er *juillet.* — **G. Valbert** : Le roi Charles Albert d'après une biographie récente. — *15 juillet.* — **G. Hanotaux** : La France en 1614.

Revue du monde latin. — *Juillet.* — **A. d'Avril** : La Savoie neutralisable, négociation de 1860. — **A. Vandal** : Les derniers rapports de Napoléon Ier avec Alexandre Ier, après la paix de Tilsit. — **L. de Brière** : Le vicomte de Gontaut-Biron. — *Août.* — **F. de Pressensé** : Le traité anglo-allemand. — **Cte de Barral** : La question hollandaise à la fin du siècle dernier.

Revue historique. — *Juillet.* — **A. Baudrillart** : Les intrigues du duc d'Orléans en Espagne, 1708-1709 (fin). — **B. de Mandrot** ; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours (1433-1477). — *Septembre.* — **A. Vandal** : Négociations avec la Russie relatives au second mariage de Napoléon Ier. — **Ch. V. Langlois** : Les « Archives de l'histoire de France. » — **L. Batiffol** : Les archives de l'empire russe à Moscou, d'après M. J. Chimko. — **Desclozeaux** : L'ambassade de Sully en Angleterre en 1601 et les *Économies royales.* — **A. Morel-Fatio** : Don José Marchena et la propagande révolutionnaire en Espagne en 1792 et 1793.

Revue politique et littéraire. — 29 *mars.* — **N. Pierson** : Guillaume II et Frédéric II. — 5 *avril.* — **Alf. Berl** : La tentative d'un empereur et l'œuvre d'une république. — *12 avril.* — **Lévy-Bruhl** : L'Allemagne littéraire et Napoléon Ier. — **Alf. Rambaud** : Les origines de la diplomatie russe.

Antoine (Ch.). — Le droit international privé, ou principes pour résoudre les lois civiles, commerciales, judiciaires, pénales, des différents États, par Pasquale Fiore. Lois civiles. T. Ier. In-8, xxxii-599 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Auvray (L.). — Les Registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican, 1er fasc. Feuilles 1 à 16. Grand in-4, à 2 col., 128 p. *Paris, Thorin.*

Barante (C. de). — Souvenirs du baron de Barante, de l'Académie française (1782-1866), publiés par son petit-fils. I. In-8, vi-417 p. *Paris, C. Lévy.*

Barine (A.). — Princesses et grandes dames (Marie Mancini ; la reine Christine ; une princesse arabe ; la duchesse du Maine ; la margrave de Bayreuth). In-16, 359 p. *Paris, Hachette.*

Bertin (E.). — La Société du Consulat et de l'Empire. In-18, vi-351 p. *Paris, Hachette.*

Bikélas (D.). — Notice sur le marquis de Queux de Saint-Hilaire, suivie des discours prononcés à ses obsèques et d'autres hommages rendus à sa mémoire. In-8, 77 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Blaise (P.). — Le Congo : histoire, description, mœurs et coutumes. In-8, 240 p. *Paris, Lecène et Oudin.*

Boislile (A. de). — Mémoires de Saint-Simon. *Nouv. éd.* augmentée des additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau et de notes et appendices, T. VII. In-8, 693 p. *Paris, Hachette.*

Borel d'Hauterive et **Albert Révérend.** — Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, 1890 (46e année). In-18, 384 p. *Paris, Dentu.*

Clercq (J. de). — Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires, suivi du tarif des chancelleries et du texte des principales lois, ordonnances, circulaires et instructions ministérielles relatives aux consulats. Publié sous les auspices du ministère des Affaires étrangères par MM. A. de Clercq et C. de Vallat. T. Ier, In-8 xv-823 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Des Cars (Duc). — Mémoires du duc

Des Cars, colonel du régiment de Dragons-Artois, brigadier de cavalerie, premier maître d'hôtel du roi. Avec une introduction et des notes par le comte Henri de L'Épinois. 2 vol. in-8. T. Ier, XXIV-385 p. T. II, 439 p. *Paris, Plon.*

Digard (G.). **M. Faucon** et **A. Thomas.** — Les Registres de Boniface VIII. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican. In-4 à 2 col. 319 p. *Paris, Thorin.*

Du Bois de la Villerabel (A.). — Les procès de Jehanne la Pucelle. Manuscrit inédit légué par Benoît XIV à la Bibliothèque de l'Université de Bologne, et publié avec introduction. In-18; c-217 p. *Saint-Brieuc, Prud'homme.*

Ducis (Le chanoine). — Études historiques sur le Genevois, le Chablais, le Faucigny et sur les corps judiciaires relevant de différents princes dans ces contrées, communication faite au congrès de Rumilly (août 1888). In-8, 45 p. *Rumilly, Ducret.*

Duponchel (A.). — La colonisation africaine. État actuel de la question. In-8, VIII-56 p. *Paris, Camut.*

Ferry (J.). Le Tonkin et la Mère-Patrie; témoignages et documents. In-18, 410 p. *Paris, Victor Havard.*

Gaffarel (P.). — Le Sénégal et le Soudan français. Illustrations. In-8, 237 p. *Paris, Delagrave.*

Gontaut-Biron (T. de). — Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, baron de Salignac (1605 à 1610). Correspondance diplomatique et documents inédits. In-8, XIV 451 p. *Paris, Champion.*

Gundlach (W.). — Der Streit der Bisthümer Arles u. Vienne um den Primatus Galliarum. Ein philologisch-diplomatisch-histor. Beitrag. *Hannover, Hahn.*

Hurlbert (Wm. Hy). — France and the Republic. In-8, CXIV-516 p. *New-York, Longmans, Green.*

Jouvencel (P. de). — L'indépendance des Gaules et l'Allemagne. In-18, 141 p. *Paris, Lemerre.*

Jullian (C.). — Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, par Fustel de Coulanges. Les origines du système féodal. Le bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne. Revu et complété sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur. In-8, XVI-432 p. *Paris, Hachette.*

Kluger (F. H.). — La Gabonie et le Congo français, notice historique et géographique. In 8, 27 p. et carte. *Paris, Noblet.*

Lacombe (H. de). — Le vicomte Élie de Gontaut-Biron. In-8, 16 p. *Paris, de Soye et fils.*

Lacroix (L'abbé L.). — Richelieu à Luçon; sa jeunesse, son épiscopat. In-8, 304 p. *Paris, Letouzey et Ané.*

La Ferrière (H. de). — Henri IV : le roi; l'amoureux. In-18, IV-407 p. *Paris, C. Lévy.*

Lalot (J. A.). — Essai historique sur la conférence tenue à Fontainebleau entre Duplessis-Mornay et Duperron, le 4 mai 1600. In 8, XII-307 p. *Paris, Fischbacher.*

Levasseur (E.) — La France et ses colonies (géographie et statistique). *Nouv. éd.* T. II, in-8, 694 p. *Paris, Delagrave.*

Lubomirski (Le prince). — Histoire contemporaine. Transformation politique et sociale de l'Europe (1850-1878). T. II, in-8, 419 p. *Paris, C. Lévy.*

Luce (S.). — La France pendant la guerre de Cent ans. 2e éd. In-18, VI-402 p. *Paris, Hachette.*

Magny (L. de). — Archives de la noblesse. Nobiliaire universel de France. Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de l'Europe, 2e vol. (1890). In-4, 274 p. avec grav. *Paris, Chaix.*

Mahé de La Bourdonnais (Comte A.). — Mémoires historiques de B.-F. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de la Réunion, recueillis et publiés par son petit-fils. In-8, VIII-367 p. et portrait. *Paris, Imbert.*

Mahrenholtz (R.). — Jeanne Darc in Geschichte, Legende, Dichtung, auf Grund neuerer Forschg. hrsg. *Leipzig, Renger.*

Marin (P.). — L'équilibre européen à la fin du XIXe siècle; Français et Russes vis-à-vis la triple alliance, *2e éd.* In-18, 322 p. *Paris, Dentu.*

Mirabeau (Comtesse de). — Le prince de Talleyrand et la maison d'Orléans. Lettres du roi Louis-Philippe, de

Madame Adélaïde et du prince de Talleyrand. In-18, 296 p. *Paris, C. Lévy.*

Moranvillé (H.). — Les projets de Charles de Valois sur l'empire de Constantinople. In-8, 24 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Muel (L.). — Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans. Précis historique des révolutions, des crises ministerielles, présidentielles et gouvernementales et des changements de constitution de la France depuis 1789 jusqu'en 1890, suivi des listes chronologiques, par ministère, de tous les ministres et de tous les sous-secrétaires d'État de la France depuis cent ans. In-8, 557 p. *Paris, Mouillot.*

Nauroy (C.). — Les secrets des Bonaparte. In-18, 370 p. *Paris, Bouillon.*

Perey (L.). — Un petit-neveu de Mazarin. Louis-Jules-Henri-Barbon Mancini Mazarini, duc de Nivernais. In-8, VI-582, *Paris, C. Lévy.*

Perret (P.-M.). La paix du 9 janvier 1478 entre Louis XI et la République de Venise. In-8, 26 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Pouy (F.). — Mémoire du baron Hogguer, financier-diplomate, concernant la France et la Suède (1700 à 1767), notes et documents inédits. In-8, 43 p. *Amiens, Delattre-Lenoel.*

Pozzo di Borgo (C.). — Correspondance diplomatique du comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie en France, et du comte de Nesselrode, depuis la restauration des Bourbons jusqu'au congrès d'Aix-la-Chapelle (1814-1818). Introduction et notes. T. Ier. In-8, XLIV-516 p. et portrait, *Paris, C. Lévy.*

Prévost-Paradol. — Essai sur l'histoire universelle, 5e *éd.* 2 vol. in-18. T. Ier, VI-524 p.; t. II, VIII-532 p. *Paris, Hachette.*

Rambaud (Alfr.). — Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. VIII. Russie. T. Ier. Des origines jusqu'à 1748. In-8, LX-500. *Paris, F. Alcan.*

Ruble (A. de). — Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné. *Édition* publiée par la Société de l'histoire de France. T. IV (1573-1575). In-8, 398 p. *Paris, Laurens.*

Saint-Just (C.). — Les centenaires de Vaucluse. Esquisse historique de la révolution d'Avignon et du Comté-Venaissin et de leur réunion à la France. In-18, 163 p. *Paris, Garnier frères.*

Villèle (De). — Mémoires et correspondance du comte de Villèle. T. V et dernier. In-8, 508 p. *Paris, Perrin.*

Waddington (A.). — La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III. Hubert Languet et Gaspard de Schomberg. In-8, 37 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Wagener (Herm.). — Der Niedergang Napoleons III. In-8, III-198 p. *Berlin, Georges et Fiedler.*

Zeller (B.). — François Ier; Anne de Montmorency (1534-1547). Extraits des mémoires de Du Bellay, etc., 17 gravures. In-16, 192 p. *Paris, Hachette.*

Id. — La cour de François Ier. Son gouvernement. Extraits de Brantôme, des mémoires de Benvenuto Cellini, etc. In-16, 192 p. *Paris, Hachette.*

Id. — Henri II. L'occupation des Trois Évêchés (1547-1552). Extrat des mémoires de Vieilleville, des commentaires de François de Rabutin, etc. In-16, 192 p. *Paris, Hachette.*

Id. — Henri II et Charles-Quint. Siège de Metz, bataille de Renty (1552-1555). Extraits de Bertrand de Salignac, de Vielleville, de François de Rabutin, In-16, 192 p. *Paris, Hachette.*

ALLEMAGNE

BERICHTE DES FREIEN DEUTSCHEN HOCHSTIFTS ZU FRANKFURT A. M. — N° 2. **Schwemer**: Preussens Politik im Orient, 1854-1855.

GESCHICHTE DER EUROPÆISCHEN STAATEN. Gotha, F. A. Perthes. 51. *Lfg. 2. Abth.* — **M. Brosch** : Geschichte v. England. 6 *Bd.* — 52. *Lfg.* 1. — **W. Schirrmacher** : Geschichte v. Spanien.

HISTORISCHE ZEITSCHRIFT. 65, 1. — **H. von Friedberg** : Friedrich der Grosse u. der Process Goerne.

PREUSSISCHE JAHRBUECHER. — N° 3. **H. Delbrueck**: Der Anfang des Ministeriums Bismarck.

PUBLICATIONEN AUS DEN K. PREUSSISCHEN STAATSARCHIVEN. Veranlasst u. unn

terstützt durch die k. Archiv-Verwaltg. 42. *Bd.* — **J. Hansen**: Westfalen u. Rheinland im 15. Jahrh. 2. *Bd.* Die Münsterische Stiftsfehde. *Leipzig, Hirzel.*

UNTERSUCHUNGEN ZUR DEUTSCHEN STAATS-U. RECHTSGESCHICHTE, hrsg. v O. Gierke. 31. *Hft.* — **O. Koehne**: Der Ursprung der Stadtverfassung in Worms, Speier u. Mainz. Ein Beitrag zur Geschichte d. Städtewesens im Mittelalter.

ZEITSCHRIFT FÜR KATHOLISCHE THEOLOGIE. — *N°* 2. **S. Michael**: Der Papst Innocent IV und Oesterreich.

A. (B. von). — Fürst Bismarck's deutsche Politik seit Begründung d. Neuen Reiches. *Leipzig, Spamer.*

Andrea (Percy). — Ernest II. duke of Saxe Coburg Gotha. Vol. 3, 4, embracing period 1850-1870. Translat. from the German. In-8, 644 p. *London, Remington.*

Delbrück (H.) — Schulthess' europäischer Geschichtskalender. Neue Folge. 5. Jahrg. 1889. *München, Beck.*

*** — Denkwürdigkeiten aus dem Leben d. Fürsten Bismarck. Darstellung der gesamten polit. Wirksamkeit d. Fürsten Bismarck als Abgeordneter, Gesandter u. Minister. *Leipzig, Renger.*

Drapeyron (L.) et **J.-A. Ricaud.** — L'œuvre géographique du prince de Bismarck (1862-1890). Suivi de : Le rôle actuel et prochain de la grande République américaine dans le Nouveau-Monde. In-8, 20 p. *Paris, Delagrave.*

Fabri (Fr.). — Fünf Jahre deutscher Kolonialpolitik. Rück-und Ausblicke. In-8, xv-153 p. *Gotha, F. A. Perthes.*

Finke (H.). — Westfälisches Urkundenbuch. Fortsetzung v. Erhards Regesta historiae Westfaliae. 4. Bd. : Die Urkunden d. Bisth. Paderborn vom J. 1201-1300. 3. Abth. : Die Urkunden d. J. 1251-1300. 2. Hf., 4. *Münster*, (Regensberg).

Giesebrecht (W. v.) — Geschichte der deutschen Kaiserzeit. 3. Bd. 2. Thl. Gregor VII. u. Heinrich IV. Heinrich V. 5. Aufl. *Leipzig, Duncker et Humblot.*

Heidenhain (A.). — Die Unionspolitik Landgraf Philipps v. Hessen 1557-1562. *Halle, Niemeyer.*

Hesekiel (L.). — Augusta, Kaiserin-Königin. Ein Lebensbild. Aus ihrem Nachlasse hrsg. u. ergänzt v. W. Johnsen. *Leipzig, Böhme.*

*** — In neuer Zeit. Briefe e. alten Diplomaten an e. jungen Freund. IV. Sonnenschein. *Berlin, Wilhelmi.*

*** — Kaiser, Wilhelms I. politische Correspondenz *Berlin, Steinitz.*

Lindner (Th.). — Deutsche Geschichte unter den Habsburgern u. Luxemburgern [1273-1437]. 1. Bd. Von Rudolf v. Habsburg bis zu Ludwig dem Baiern. *Stuttgart, Cotta Nachf.*

Meyer v. Knonau (G.). — Jahrbücher d. deutschen Reiches unter Heinrich IV. u. Heinrich V. 1. Bd. : 1056-1069. *Leipzig, Duncker et Humblot.*

Mühlbrecht (O.). — Uebersicht der gesamten staats- u. rechtswissenschaftlichen Literatur d. J. 1889. 22. Jahrg. *Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht.*

Müller (W.). — Fürst Bismarck. 1815-1890. 3. Aufl. *Stuttgart, Krabb.*

Id. — Politische Geschichte der neuesten Zeit. 1816-1889. Mit besond. Berücksicht Deutschlands. 4. Aufl. *Stuttgart, Neff.*

Id. — Politische Geschichte der Gegenwart. XXIII. Das Jahr 1889. Nebst e. Chronik der Ereignisse d. J. 1889. *Berlin, Springer.*

Natzmer (G. E. v.). — Kaiser Wilhelm I., die Prinzess Elise Radziwill u. die Kaiserin Augusta. Mit Briefen du Prinzen Wilhelm. *Berlin, Paetel.*

Reuss (R.). — Fragments des anciennes chroniques d'Alsace. II. Strasbourg, Noiriel : Les collectanées de D. Specklin ; chronique strasbourgeoise du xvie siècle. Fragments.

Ring (V.). — Asiatische Handlungscompagnien Friedrichs d. Grossen. Ein Beitrag zur Geschichte d. preuss. Seehandels u. Aktienwesens. *C. Berlin, Heymann.*

Régnier (A.). — Histoire de la guerre de Trente ans, par Schiller. Traduction française. In-18, xviii-527 p. *Paris, Hachette.*

Schroeder-Poggelow. — Unsere Africapolitik in den letzten zwei Jahren. *Berlin, Walther u. Apolant.*

Sybel. — (H. v.). — Die Begründung d. Deutschen Reiches durch Wilhelm I. Vornehmlich nach den preuss. Staatsacten. 4. Bd. 2. Aufl. 5. (Schluss-) Bd. 3. Aufl. *München, Oldenbourg.*

Wa'den (B.). — Fürst Bismarck's gesammelte Werke. Briefe, Reden u. Aktenstücke. 4 Bde in 2 Thln. *Berlin, Fried.*

Warnecke (A.). — Leben u. Wirken d. Lazarus v. Schwendi. 1. Tl. Jugendzeit u. diplomat. Thätigkeit im Dienste Karls V. *Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht.*

Weissenborn (W.). — Sechs Jahre deutscher Colonialpolitik. Eine Ergänzung zu Dr. Fabri's Buch : Fünf Jahre deutscher Colonialpolitik. *Berlin, Deubner.*

Wenck (Wold.). — Deutschland vor 100 Jahren. II. Politische Meingn. u. Stimmgn. in der Revolutionszeit. Eintritt in das letzte Jahrzehnt d. vor. Jahrh. *Leipzig, Grunow.*

Zeller (J.). — Histoire d'Allemagne. Les empereurs du XIVe siècle. Habsbourg et Luxembourg. Principautés, seigneuries, villes, lignes, la sainte Vehme et la bulle d'or; — T. VI. in-8, 486 p. *Paris, Perrin.*

AUTRICHE-HONGRIE

Vivenot (A. V.) u. **H. V. Zeissberg.** — Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs während der französischen Revolutionskriege 1790-1801. 5. Bd. Quellen zur Geschichte der Politik Oesterreichs während der französischen Revolutionskriege (1793-1797). m. besond. Berücksicht. der Verhältnisse Oesterreichs zu Frankreich u. Preussen. 3. Bd. Der Baseler Frieden. — Die 3. Theilg. Polens. [Octbr. 1794 bis Septbr. 1795.] *Wien, Braumüller.*

Wertheimer (E). — Geschichte Oesterreichs u. Ungarns im ersten Jahrzehnt d. 19. Jahrh. Nach ungedr. Quellen. 2. Bd. Von Pressburg bis Schönbrunn. *Leipzig, Duncker u. Humblot.*

BELGIQUE

PRÉCIS HISTORIQUES. — *Mars.* — **J. Rübsam** : Un diplomate belge au XVIe siècle, J.-B. de Taxis.

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. *N° 2.* — **H. Geffcken** : L'Église et l'esclavage. — **E. Nys** : L'esclavage noir devant les jurisconsultes et les cours de justice. — *N° 3.* **Dr Geffcken** : Question des pêcheries de Terre-Neuve et sur les côtes des États-Unis d'Amérique et du Canada.

Chrétien (P.). — Essai sur le droit public de la Belgique. In-8, II-349 p. *Bruxelles, Société belge de librairie.*

Scarsez de Locqueneuille. — L'esclavage, ses promoteurs et ses adversaires. Notes et documents pour servir à l'histoire de l'esclavage dans ses rapports avec le catholicisme, le protestantisme et les principes de 89. In-12, 322 p. *Liège, L. Grandmont-Donders.*

Wauters (Alph.). — Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de Belgique. Tome VII (supplément des tomes IV-VI, tables). In-4, X-1655 p. *Bruxelles, Weissenbruch.*

CHILI

(*Par M. Rubio y Lluch*).

Medina (J. T.). Coleccion de documentos inéditos para la historia de Chile desde el viaje de Magallanes hasta la batalla de Maipo, 1518-1818. Tomos I-II. *Santiago de Chile. Imprenta Ercilla,* 1888. In-4.

Medina (J. T.). — Histórica relacion del reino de Chile y de las misiones y ministerios que ejercita en el la Compania de Jesus. *Santiago, imprenta Ercilla.* Tomo I, in-8.

COLOMBIE

(*Par M. Rubio y Lluch*).

Acosta de Samper (Soledad). — Historia universal abreviada desde la formacion del mundo hasta nuestros dias. *Bogota.* 1890.

Celedon (Rafael). — Colon; Suplantacion y reivindicacion, por el ptro D. Rafael Celedon, Curaçao (Antilla-Holandesa). *Tipografia él Cunas,* 1889. In-8.

Galindo (Anibal). — Las batallas decisivas de la libertad. *Paris, Garnier.* 1888. Un vol. de XIII-383 p.

Groot (José-Manuel). — Historia eclesiastica y civil de Nueva Granada. Segunda edicion. *Bogota. Casa edito-*

rial de M. Rivas. 1889, 2 vol. in-4.

Rivas Groot (José). — « Noticias historiales de las conquistas de Tierrasinne, en la Indias Occidentales » en la parte que se conserva inedita. Obra subvencionada por el Ministerio de Instruccione publica de Colombia. *Bogota.* 1890.

DANEMARK

Levetzow (F. von). — Aus den Erinnerungen eines Schleswig-Holsteinischen Offiziers. 1Lfg. 1Bd. Vorgeschichte der Erhebung der Herzogtümer Schleswig-Holstein gegen Dänemark u. der Krieg 1848 bis zum Waffenstillstande v. Malmoe. *Schleswig, Bergas.*

ESPAGNE

(*Par M. Rubio y Lluch*).

Academia de la historia. — Historia general de Espana, escrita por individuos de la Real Academia de la Hist. bajo la direccion del Exmo Sr. D. Antonio Canovas del Castillo, director de la misma Academia. — Cuaderno 1 à 5. — Cada cuaderno 1 fr. *Madrid.* — 1890.

Id — Coleccion de documentos ineditos relativos a descubrimiento, conquista y organiza cion de las antiguas posesiones de ultramar (2° serie publicada por la real Acad. de la Hist.). Tomo V *Madrid* 1890, *Tip. Senores de Rivadene y na.* In-4 cxxix — 359 p.

La Espana moderna. — (Revista iberoamericana) Ano II. — *Enero* de 1890. — **J. Gomez de Arteche:** El ano militar. *Febrero.* — **Juan Valera** : Portugal contemporaneo. — **Arturo Campion** : La sucesion de D. Fernando VII en Navarra. — **Canovas del Castillo** : La democracia en Europa y America. (Vid. num. siguientes.)

Espana moderna. — *Febrero.* — **J. Valera** : Portugal contemporaneo. — **A. Canovas del Castillo** : La democracia en Europa y America. — **A. Campion** : La sucesion de D. Ferdinando VII en Navarra; ensayo de derecho politico regional.

Espana moderna. — *Julio* 1890. — **Cesareo Fernandez Duro** : Holandeses en America, viaje de circumnavegacion de Oliverio van Noort y su derrota en America.

Espana moderna. — *Agosto* de 1890. — **Fernandez Duro** (Cesareo) : Holandeses en America. Expedicion del lamirante Cordis al Pacifico.

La Espana regional. — Ano V. *Abril* de 1890. — **J. Brunet y Bellet** : Errores de la historia nacional; Los Fenicios y su pretendida colonizacion y influencia en Espana (V. *Mago*).

Revista contemporanea. — 15 de *Febrero* 1890. — **D. José del Castilloy Soriano** : El conde de Toreno — 28 de *Febrero.* — **D. Eleuterio Delgado** : Rebeliones de Vircaya en el siglo XVII. — 15 de *Marzo.* — **D. Joaquin Sanchez Roca** : El poder real en el antiguo regimen (Vid num. siguientes).

Boletin de la Sociedad geografica de Madrid. — *Enero y Febrero* 1889 . — **D. Francisco de Coello** : La cuestion del rio Muni. — **Marcos Jimenez de la Espada** : Noticias viejas acerca del canal de Nicaragua.

Revista contemporanea. — 15 *de Junio.* **D. Francisco Villa Real** : Hernan Perez del Pulgar. (Vid. los dos num. siguientes).

Revista contemporanea. — 15 *Julio* 1889. — **Ricardo de Hinojosa** : Felipe II y el Conclave de 1559. — **Jimenez de la Espada** : Historia del nuevo reino de Granada.

Alvarez Martinez (Ursicino). — Historia general, civil y eclesiastica de la provincia de Zamora. Zamora. *Impr. de la Senora Bermeja,* 1889. In 4.

Anonimo. — Coleccion de libros espanoles raros o curiosos. Tres relaciones historicas. *Madrid.* 1889. In-8 de xii-402 p.

Anonimo. — Coleccion de documentos inditos para la historia de Espana. *Madrid,* 1889. Tomos : XCII, XCIII y XCIV.

Aulestia y Pijoan (Antoni). Historia de Catalunya. *Barcelona, Impr. La Renaixensa* 1889. Volum segon. Un vol. de 552 p. in-8.

Badia y Leblich (Domingo). — Viajes de Ali Bey el Albassi per Africa y Asia durant los anys 1803, 1804, 1805, 1806 y 1807. *Barcelona, Impr. La Renaixensa,* Xuclà, 13 baixos. Tres vol. en un de 24 × 16 cent. y 212,228 y 202 p.

Baudrillart (Alfred). — Philippe V et

la cour de France. 1700-1715. Paris, 1889. (*Revue d'histoire diplomatique*, supplément.)

Beazley (C. R.). — James the First of Aragon. The Lothian Essay, 1889. In-8, 98 p. *London, Simpkin.*

Botet y Siso (**Joaquin**). — Condado de Gerona. Los condes beneficiarios (Memoria hist. premiada por la Acad. Liter. de Gerona). *Gerona, Impr. de Paciano Torrez*, 1890. Un folleto de 80 p. (2 ptas).

Botet y Siso (**Joaquin**). — Una visita al castell de Cartella per J.-B. y de advocat, individuo corresponent de las reals academias de la Historia y de Bones Letras de Barcelona. *La Ilustracion Catalana* 1890. 46 p. in-8°

Bradley (**Enrique**). — Historia de los Godos, par E. B. Version espanola, con ampliaciones y notas, por D. Juan Ortega Rubio, catedratico de la Universidad de Valladolid. *Madrid, El Progreso Editorial*. 1890. In-4°, 479 p. 7 fr.

Branas (**Alfredo**). — El regionalismo. Estudio sociologico, historico y literario. *Barcelona, Molinas editor*, 1890. Un vol. de 362 p. in-8.

Brunet y Bellet (**Joseph**). — Erros historichs. n. Ni Arios, ni Indo Arios. — *Barcelona. Tip. La Academia*,. 1889. En 4 y 260 p (8 ptas).

Canovas del Castillo (**A.**). — Estudio de reinado de Felipe IV. Tomos I y II. (Coleccion de escritores castellanos). *Madrid*. 1888-1889. 2 vol.. in-8.

Canovas y Cobeno (**F.**). — Historia de la ciudad de Lorca. Cuadernos : 10 y 11 (p. 289 à 352). *Lorca. Impr. de El Noticiero* 1890.

Cappa (**Ricardo**). — Estudios criticos acerca de la dominacion espanola en America. Parte tercera. *Madrid* 1890. In-8, 401 p.

Carreras Candi (**Francisco**). — Los castells de Montserrat; assaig historich-critich, premiat en los Jochs Florals de 1890. *Barcelona*, 1890.

Coroleu (**Joseph**). — Documents historichs catalans del XIVe sigle. — Coleccio de cartas familiars corresponents als reguats de Pere del Punyalet y Johan I. *Barcelona, Impr. de La Renaixensa*, 1889. Un vol. en 4 y 151 p.

Codera (**Francisco**). — Bibliotheca arabico-hispana. Tomus VI. Complementum libri Assilah, (Dictionarium biographicum ab Aben Al Abbar scriptum). 2° vol. *Madrid*. 1889. In-4 de XIV-552 p.

Danvila y Collado (**Manuel**). — La expulsion de la moriscos espanoles. *Madrid*, 1889. In-4 de 352 p.

Delorme (**Emmanuel**). — La Cour d'Espagne à Saint-Sébastien. *Toulouse, Imprim. Tardieu*. 1889. In-8°.

Denk (**Otto**). — Die Grafen von Barcelona von Wifred I bis Ramon Berenguer IV. *München* 1888. 80 p. in-8°.

Desdevises du Dezert (**G.**). — Don Carlos d'Aragon, prince de Viane. Etudes sur l'Espagne du Nord au XVe siècle. *Paris, Armand Colin*, 1889. Un vol. de 23×14 cm. XVI-455 p.

Fernandez Duro (**Cesaro**). — Nebulosa de Colon; indicacion de algunos errores sobre el descubridor de América que se comprueban con documentos inéditos. Un vol. de 284 p. in-8. 3 ptas. (fr.). *Madrid, admon de la Ilustracion Espanola*. 1890.

Fuensanta (**Marquès de la**). — Coleccion de documentos ineditos para la historia de Espana, por el Marquès de la Fuensanta del Valle D. Josè Sancho Rayon y D. Mariano de Tabalduru Tomo XCVI. *Madrid. Impr. de Rafael Marco y Viñas*. 1890. In-4, 521 p. — Contienne : cartas de D. Pedro de Toledo y Osorio, marquès de Villafranca, al rey Felipe IV, de 1640 à 1647, relativos à la guerra de Cataluna.

Girbal (**Enrique-Claudio**). — Epistolario del cardinal Gerundense D. Fr. Benito de Sala y de Caramany, obispo de Barcelona (1707-1714). Publicado y anotado por D. E. C. G. Cronista de Gerona. Gerona, Tip. de Hospicio. 1889. Un vol. in-fol. VIII-484 p.

Hernandez Villaescura (**Modesto**). — Recaredo y la unidad catolica, estudio historico-critico. *Barcelona, Libr. de la Hormiga de Oro*. 1890. 4 ptas.

Hinojosa (**Ricardo de**). — Felipe II y el Conclave de 1559 segun los documentos originales muchos ineditos por R. de H. *Madrid. Tipografia de M. Ginci Hernandez*. 1889. Un vol. de 110 p. in-4.

Houghton (M. A.). — Les origines de la restauration des Bourbons en Espagne. Un vol de 404 p. in-4 menor. *Paris, Plon, Nourrit y C*, 1890.

Martinez y Herrero (Bartolomé). — Sobrarbe y Aragon. — Estudios historicos sobre la fundacion y progreso de estos reinos hasta que se agregó à los mismos el condado de Barcelona. Segunda edicion, Tomo Ier, *Zaragoza*. 1889. 408 p. in-4.

Mély (M. F. de). La table d'or de D. Pedro de Castilla. *Paris, Picard*, 1889.

Monsal vatje y Fossas (Francisco). — Besalis. Su historia, sus cones. su obispado y sus monumentos. *Olot. Impr. Bonet*. 1889.

Moret (J. de), S. J. — Anales del reino de Navarra. Tomo I. In-4, XVI-883 p. *Tolosa, Eusebio Lopez.*

Olivart (Marqués de). — Tratado y notas de derecho internacional publico. Indices. Repertorio. In-4, 216 p. *Madrid, M. Murillo.*

Prescott (Wm. H.). — Ferdinand and Isabella. In-12, 2 vols. *New-York, J.-B. Alden.*

Pujol y Camps (Celestino). — Secretas inteligencias entre Cataluna y Francio. — Nota preliminar al tomo II de la cronica escrita por Miguel Parets que publica la Real Academia de la Historia. *Madrid*. 1889. Un folleto de 20 p.

Rada y Delgado (Juan de Dios). — Historia de la Caldea por Zenaida A. Ragozin. *Madrid. Eloo Progres editorial*, 1889.

Reyer y Florentino (Isabelo). — Las islas Visayas en la época de la conquista. 2e edicion. *Manila*, 1889. *Impr. de Chofré y C*.

Rodriguez Villa (Antonio). — El Coronel Francisco Verdugo (1537-1595). Nuevos datos biograficos y relacion de la campana de Flandes de 1641, por Vincart. — Publicados con notas y ilustraciones por A. B. V. *Madrid*, 1890. In-8, 314 p. 3 fr.

San Roman y Maldonado (Teodoro). — Introduccion al estudio de la historia. *Guadalajara*. 1889. In-4, 93 p. 2 fr.

Sanchez de Roca (Joaquin). — Del gobierno en el regimen antiguo y el parlamentano. — Libro primero : La Realeza *Madrid*, 1890. In-8, 532 p. 5 fr.

Schwartz (Federico). — Historia critica de Espana por el Dr. F. S. profesor de la Universidad de Barcelona. Edud-Media. *Barcelona*. 1889.

Toda (Eduardo de). — Historia de antiguo Egipto por Jorge Rawlinson : version espanola. *Madrid. Progreso editorial*. 1889.

Torme y Liori (Alberto). — Miscellaneos historicos y politicos sobre la guerra de Cataluna desde el ano 1639. — Tomo I. Font-Rorada (*Espanaguera Barcelona*). 1889. (Publicado por D. Antonio M. de Font y de Boter). Un vol de 120 p. in-16.

Vilardaya y Canellas (Jacinto). — Historia de Berga y breves noticias de su comarca desde los tiempos primitivos hasta nuestros dias. *Barcelona*. 1890.

ÉTATS-UNIS

Bancroft (Hubert Howe). — History o the Pacific states of North America. Vol. XXVI. In-8, 836 p. *San-Francisco, the History C*.

Boynton (H.). — The World's Greatest Conflict : Review of France and America, 1788-1800, and History of America and Europe, 1800-1804. In-12, 325 p. *Boston.*

Brackett (Jeffrey R.). — Notes on the Progress of the Colored People of Maryland since the War. In-8, p. 96. *Baltimore, Pub. Agency of the Johns Hopkins University.*

Childs (Georges W.). — Recollections of General Grant, with an Account of the Presentation of the Portraits of Generals Grant, Sherman, and Sheridan at the U. S. Military Academy at West Point. In-24, 104 p. *Philadelphia, Collins Printing House.*

Davis (Mrs. Jefferson). — Jefferson Davis, Ex-President of the Confederate States A memoir by his Wife. Illust. In-8. *New-York.*

Field (David Dudley). — Some Reprehensible Practices of American Government. In-12, 35 p. *New-York, The Reform Club.*

*** — Georges Washington, his Boyhood and Manhood, 3e éd. In-8, 440 p. *London, Hodder and Stoughton.*

Guernsey (R. S.). — New York City

and Vicinity during the War of 1812-15. Vol. I. In-8, 480 p. *New-York, Chas, L. Woadward.*

Guinness (Mrs. H. Grattan). — The New World of Central Africa ; with a History of the First Christian Mission on the Congo. In-12, 535 p. *New-York, Fleming H. Revell.*

Hall (William Edward). — A Treatise on International Law. *3e éd.* In-8, XXVII-788 p. *New-York, Macmillan.*

Hunter (Robert). — Sketches of War History 1861-1865. Vol. III. In-8, IV-471 p. *Cincinnati, Robt. Clarke.*

Leonard (Henrietta) — The Study of History in Germany and France by Paul Fredericq. In-8, 118 p. *Baltimore, Pub. Agency of the Johns Hopkins University.*

Monfat (Le P. A.). — Les Samoa, ou Archipel des navigateurs, étude historique et religieuse. In-8, XV-414 p. *Lyon, Vitte.*

Pellew (Georges). — John Jay (American Statesmen Series). In-16, *Boston, Houghton, Mifflin.*

Thayer (Wm. M.) — From Farmhouse to White House; the Childhood Youth, Manhood, Public and Private Life of George Washington. In-12, 501 p. *Bost n, James H. Earle.*

GRANDE-BRETAGNE

GOVERNEMENT PUBLICATIONS. — *Calendar.* Calendar of State Papers, Domestic Series, of the Reign of Charles I., 1644-45. Preserved in Her Majesty's Public Record Office. Ed. by William Douglas Hamilton, F. S. A., of H. M. Public Record Office and the University of London. *Chronicles.* — **Henry Richards Luard :** Flores historiarum, vol 2. AD. 1057-1264.

EDINBURGH REVIEW. — *Janvier.* — The Conquest of Algeria. — Witzthum's London, Gastein and Sadowa. — Curzon's Russia in Central Asia. — Labour. — The English in Egypt. — *Février.* — Henri de Rohan and the Huguenot Wars. — Talleyrand and Napoléon I.

ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Juillet.* — **Miss Kate Norgate :** Odo of Champagne count of Blois and Tyrant of Burgundy.

QUARTERLY REVIEW. — *Janvier.* — Alexander of Russia and the Poles. — *Avril.* — The French in Italy and their Imperial Project.

Escott (T. H. S.). — England : Its People, Polity and Pursuits. Revised. In-8, 620 p. *London, Chapman and Hall.*

Froude (J. A.). — Thomas Carlyle. A. History of the First Forty Years of his Life, 1795-1835. New ed. 2 vol. In-8, 836 p. *London, Longmans.*

Kaye (John William). — History of the War in Afghanistan. 4th ed. 3 vol. In-8. *London, W. H. Allen.*

Russell (W. Clark). — Horatio Nelson and the Naval Supremacy of England (Heroes of the Nations). In-12, XIV-357 p. *New York, C. P. Putnam'sSons.*

Smith (G. Gregory). — Scottish History by Contemporary Writers : The Days of James IV., 1488-1513 ; Extracts from the Royal Letters of Polydore Vergil and Hall, Major, Boece, Myln, The State Papers, etc., etc., In-18, 210 p. *London, D. Nutt.*

Trotter (L. J.). — The History of India, from the Earliest Times to the Present Day. Revised ed. In-8. *London, S. P. C. K.*

Walpole (S.). — A History of England from the conclusion of the Great War in 1815. New and Revised ed. Vol. I. In-8, 442 p. *London, Longmans.*

CANADA

CANADA FRANÇAIS. — *Juillet.* — **A. Gérin-Lajoie :** Dix ans au Canada, de 1840 à 1850 (suite). — Documents inédits sur l'Acadie. *Cl.* Registres des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer. Paroisse de Bangor.

Feyrol (J.). — Les Français en Amérique (Canada, Acadie, Louisiane). In-8, 240 p. *Paris, Lecène et Oudin.*

Gresswell (Rev. William Parr). — History of the Dominion of Canada. Under the Auspices of the Royal Colonial Institute. In-8, XXXII-339 p. *London, Clarendon Press.*

GRÈCE

Sathas (C. N.). — Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge. Μνημεῖα ἑλληνικῆς ἱστορίας.) In-4, 293 p. T. IX. *Paris, Maisonneuve.*

ITALIE

(par le Dr Carlo Merkel)

Archivio Storico Lombardo. — *An. 1890, XVII, 2.* — **Ghinzoni** (P.) : Spedizione Sforzesca in Francia (1465-1466). — **A. Luzio e R. Renier** : Delle relazioni di Isabella d'Este Gonzaga con Ludovico e Beatrice Sforza. — **Beltrami** (L.) : Notizie sconosciute sulle città di Pavia e Milano al principio del XVI secolo.

Archivio della R. Società Romana di Storia Patria. — *An 1890, XVII, 1-2.* — **Zanelli** (A.) : Il conclave per l'elezione di Clemente XII. — **Manfroni** (C.) : Nuovi documenti intorno alla legazione del cardinale Aldobrandini in Francia (1600-1601) tratti dall' archivio segreto vaticano.

Giorniale Ligustico — *An. 1890, XVII, 7-8.* — **Vayra** (P.) : Epistola di A. Astesano a Carlo VII, re di Francia, di congratulazione per l'acquisto di Genova.

Nuova Antologia — *An. 1890, Fasc. 11.* — **Bonghi** (R.) : Un uomo di stato fortunato (Giulio Andrassy). — **Pozzolini** (G.) : L'Eritrea (studi sulla colonia Eritrea Italiana). — *Fasc. 12* — **Intra** (G. B.) : La infante Margherita di Savoia, duchessa di Mantova — *Fasc. 14.* — **Molmenti** (P. J.) : La regina Maria Antonietta secondo un suo recente biografo (De Nolhac).

Revue Internationale. — *15 juin.* — Csse **Tomassucci Klinckowstrom** : Une correspondance inédite d'Hedwige-Charlotte, reine de Suède (fin). — *15 juin, 15 juillet.* — **Un Italien** : M. Crispi, sa vie, son caractère, sa politique (suite). — *15 août.* — **E. Maurice** : L'Italie jugée par les Allemands.

Rivista Storica Italiana. — *An. 1890, VII, 2.* — **Manfroni** (C.) : Carlo Emanuele I ed il trattato di Lione. — **Malamani** (V.) : L'Austria e i Bonapartisti (1815-1848).

Amedeo, duca d'Aosta. — Storia della sua vita privata, politica e militare. In-4 400 p. *Roma, Perino.*

Battistella (A.). — Ritagli e scampoli : aneddoti et appunti storici documentati [chapitres intéressants : Il passaggio di re Enrico III di Francia per Rovigo : re Teodoro di Corsica]. In-8, 282 p. *Voghera, Gatti.*

Bosi (P.). — Il reggimento di cavalleria Nizza I (1690-1890) : cenni storici e documenti raccolti ed ordinati, con illustrazioni di S. De Albertis e G. Lolli. In-4, 302 p. *Milano, Hœpli.*

Bruni (Leone). — La successione di Toscana e la corte di Modena : Saggio d'uno studio storico. In-16, 38 p. *Firenze, Passeri.*

Buranello (Gius.). — Vita intima di Maria Cristina di Borbone, regina di Sardegna, dietro memorie inedite d'un cistercense d'Altacomba. In-8, 190 p. *Portogruaro, Castion.*

Caffaro. — Annali genovesi di Caffaro e dei suoi continuatori dal MXCIX al MCCXCIII. Nuova edizione a cura di Luigi Tommaso Belgrano. [Pubblicazioni dell' Istituto storico italiano]. I. — In-8, pp. LXXXIII-265. *Roma.*

Chierici (Lu.) — Commemorazione di S. A. R. Amedeo di Savoia, duca d'Aosta. In-8, 34 p. *Roma, Pallotta.*

Costi (Ermenegildo). — Storia d'Etiopia. In-16, 297 p. *Milano, Brigola.*

Cronache veneziane antichissime, pubblicate a cura di Monticolo (Giov.). Istituto storico italiano. I. In-8, pp. XXXIX-224 *Roma, Forzani.*

Cronache (antiche) veronesi. Società di storia patria veneziana). I, In-4 pp. XIV-253. *Venezia, Visentini.*

Dejob (C.). — Madame de Staël et l'Italie, avec une bibliographie de l'influence française en Italie de 1796 à 1814. In-18, 271 p. *Paris, Colin.*

Fano (Clelio). — I primi Borboni a Parma In-16, 199 p. *Parma, Ferrari e Pellegrini.*

Favini (Gae.) — Camillo Cavour e Giuseppe Mazzini : discorso. In-16, 39 p. *Treviglio, Messaggi.*

Fortuna (Oreste). — Martiri e patrioti del circondario di Frosinone. In-8, 112 p. *Frosinone, Stracca.*

Gautier (Ipp.). — L'anno 1789 : avvenimenti, costumi, idee, opere e caratteri. In-4, 1055 p *Milano, Sonzogno.*

Giolli (Teresa) — Quattro date storiche [Curtatone e Montanara ; Camillo Benso di Cavour ; Solferino e S. Martino ; La morte di Garibaldi e la festa dello Statuto]. In-8, 58 p. *Alessandria, Jacquemod.*

Giovagnoli (Raff.). — Amedeo di Sa-

voia : discorso commemorativo. In-16, 32 p. *Roma, Voghera.*

Guaitoli (Polic.). — Di Ciro Menotti ; della rivoluzione di Modena del 1831 ; discorso commemorativo.

Narjoux (F.). — Francesco Crispi ; l'homme public, l'homme privé. In-18, 335 p. et portrait. *Paris, Savine.*

Olivieri (Alb.). — Vita del principe Amedeo di Savoia, narrata al popolo italiano. In-19, pp. IV-139. *Casalmaggiore, Contini.*

Pietriboni (Ern.). — Commemorazione di Giuseppe Garibaldi. In-16, 38 p. *Venezia, Visentini.*

Pio (Oscar). — Vita di Amedeo di Savoia, duca d'Aosta, con documenti. In-16, 157 p. *Napoli, Anfossi.*

Pompilj (Guido.). — Per Amedeo di Savoia : discorso. In-8, 37 p. *Città di Castello, Lapi.*

Professione (Alf.). — Dalla battaglia di Pavia al sacco di Roma. I. In-8, 80 p. *Verona, Drucker e Tedeschi.*

Professione (Alf.). — Giulio Alberoni dal 1708 al 1714. In-8, 82 p. *Verona, Drucker.*

Sanuto (Marino). — *I Diari V. XXVII-XXVIII, fasc, 127-28, col. 729-838, 837-592.* In-4. *Venezia Visentini.*

Trovanelli (N.) — La decapitazione di Leonilda Montanari e di Angelo Targhini, su documenti inediti. In-8, 55 p. *Cesena, Biasini.*

Vicini (Gioac.) — La rivoluzione del 1831 nello stato romano : memorie storiche e documenti inediti. In-8, pp. XXIII-454. *Imola, Galeati.*

Zerbi (De Rocco). — Ottone di Bismarck : discorso. In-8, 40 p. *Parma, Battei.*

MEXIQUE

(*Par M. Rubio y Lluch*).

Noll (A. H.). — A short History of Mexico. In-12, 294 p. *Chicago, A. C. Mc Clurg et Co.*

Paz (Eduardo). — La intervencion norte americana en 1846. *Mexico.* 1889.

Rivera Cambas. — Historia de la Intervencion y del imperio. *Mexico.* — (En curso de publicacion.)

Vessberg (G. V.). — Om svenska riksdagen, dess sammansattning och verksamhets former 1772-1809. (La diète suédoise 1772-1809). In-8, Thèse, *Upsala*

Witeling (C.). — Sveriges forhallande till Siebenbürgen 1628-1648. (Les rapports entre la Suède et la Transylvanie 1628-1648). In-8, Thèse, *Lund.*

PARAGUAY

(*Par M. Rubio y Lluch*).

Bourgade la Dardye (Dr. E. de). — Le Paraguay. *Paris, E. Plon, Nourrit et Cie* 1889. In 8, 460 p.

PAYS-BAS

Barrett (Mary). — History of William the Silent. New ed. In-12, *Boston, D. Lotrop Co.*

PÉROU

(*Par M. Rubio y Lluch*).

Bulnes (Gonzalo). — Historia de la division libertadora del Peru. *Lima.* 1889.

Larrabure y Unanue (E.). — Cuestiones historicas. Polemica acerca de algunos sucesos relativos al descubrimiento de la América entre el L. Larrabure y el R. P. Cappa de la Compania de Jésus. *Lima, Torres Aguirre.* 1889. In-4e.

Prescott (Wm. H.). — History of the Conquest of Peru. In-12, 2 vol., *New-York, J. B. Alden.*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Roque-Saenz-Pena. (R.). — Conférenc- internationale américaine de Washington. Le Zollverein américain. Discours. In-8, 67 pages. *Sceaux, Charaire et fils.*

ROUMANIE

Zingeler (K. Th.). — Die Hohenzollern in Rumänien. Eine historisch polit. Abhandlg. *Bonn, Strauss.*

RUSSIE

Leger (L.). — Russes et Slaves, études politiques et littéraires ; (Les Slaves et la civilisation ; la formation de la nationalité russe ; les débuts de la

littérature russe : la femme et la société russe au XVIe siècle ; les premiers diplomates russes à l'étranger ; la Bulgarie inconnue ; le peuple serbe ; le poète du panslavisme). In-16, XIV-347 p. *Paris, Hachette.*

Morfill (W. R.). — The story of Russia. (Story of the Nations). In-12, XIX-394 p. *New-York., G. P. Putnam's Sons.*

Stuart-Merritt (C.). — La Russie dans le passé, présent, l'avenir. In-8, 31 p. *Lyon, Vitte.*

SAINT-SIÈGE

Dopffel (Dr. Herm.). — Kaisertum und Papstwechsel unter den Karolingern. In-8, VII-167 p. *Freiburg i/Br., Mohr.*

Druffel (A. v.). — Kaiser Karl V. u. die römische Curie 1544 — 1546. 4. Abth. Von der Eröffnung d. Trienter Concils bis zur Begegnung d. Kaisers m. dem hessischen Landgrafen in Speier. *München, Franz.*

Lamprecht (Karl). — Die römische Frage von Koenig Pippin bis auf Kaiser Ludwig den Frommen, in ihren urkundl. Kernpunkten erläutert. In-8, III-143 p. *Leipzig, A. Dürr.*

Valois (Noël). — Raymond Roger, vicomte de Turenne, et les papes d'Avignon (1386-1408). In-8, 64 p. *Paris, Picard.*

SUÈDE

(*par M. Th. Westrin*).

Andersson (A.). — Bibliotheca historica Sveo-Gothica af C. G. Warmholtz. *Register.* In-8, *Upsala* och *Leipzig.*

Arnheim (Fr.). — Aus Briefen der Kronprinzessin Ulrike von Schweden an die Mutter-Koenigin Sophie Dorothea 1745-1748. In-8, *Berlin.*

Bergh (Ed.). — Finlands statsrattsliga utveckling efter 1809. (Le développement du droit public de Finlande depuis 1809). *Helsingfors.*

Id. — Var styresle och vara landtdagar. (Notre gouvernement et nos diètes). Tom. II. In-8. *Helsingfors.*

Diplomatarium Norvegicum. — Tom XIII, s. *Christiania.*

Gregersen (N. J.). — Foredrag over Norges historie i 1814. (Conférence sur l'histoire de Norvège en 1814.) In-8. *Trondhiem.*

Groenwall (Fr.) — Thomas Kantzou und seine Pommersche Chronik. In-8, Thèse. *Stettin.*

Hausen (R.). — Registrum Ecclesiæ Aboensis etter Abo domkyrkas Svartbok. In-4. *Helsingfors*

Hoepken (A. J. Grefve von). — Skrifter samtade och i urval utgifna of C. Silfverstolpe. I. Minnesanteckningar Tal. Bref (Écrits choisis du comte de Hoepken, célèbre politicien, président de la chancellerie au XVIIIe siècle). In-8. *Stockholm,* 1890.

Karlsson (K. H.). — Den svenska konungens domsratt och formerna for dess utofuing under medeltiden I. 1470. In-8. Thèse, *Stockholm.* (La juridiction du roi de Suède et la manière de l'exercer pendant le moyen âge.)

Key-Aberg (K. V.). — De diplomatiska forbindelserna mellan Sverige och Storbritannien under Gustaf IV Adolfs krig emot Napoleon intill konventionen i Stralsund den 7 sept. 1807. (Les rapports diplomatiques entre la Suède et la Grande-Bretagne pendant la guerre de Gustave IV Adolphe contre Napoléon, jusqu'à la convention de Stralsund le 7 sept. 1807). In-8. *Thèse.*

Kjellén (R.). — Studier rorande ministeransvarigheten. I och II. (Études sur la responsabilité ministérielle.) In-8. Thèse. *Upsala.*

Lagerhjelm (G.). — Napoleon och Wellington pa Pyreneiska halfon aren 1808-1810. *Stockholm.*

Neovius (A.). — Ur Finlands historia-Publikationer ur de Alopœiska pap. pren. (Documents touchant l'histoire de Finlande, tirés des papiers Alopœiennes.) 1er livr. In-8. *Borga.*

Nordwal (J. E.). — Svensk ryska underhandlingar fore freden i Kardis (Négociations entre la Suède et la Russie avant la paix de Kardis, 1658-1661.) In-8. Thèse) *Upsala.*

Nystrom (J. F.). — Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifter och bref. Senare afdelningen 2e del. Hugo Grotii bref. (Écrits et lettres du chancelier A. Oxenstierna. Dernière partie. Tome II. Les lettres d'Hugo Grotius 1633-1639.) In-8. *Stockholm.*

Odhner (C. F.). — Meddelanden fran Svenska riksarkivet. (Compte rendu du chef des archives du royaume de Suède.) XIV. *Stockholm*. (Contient entre autres une classification faite par Th. Westrin, des documents gardés aux archives, concernant les relations diplomatiques entre la Suède et la Turquie, la Transylvanie, les duchés du Danube, les Tatares, Tripoli, Tunis, Alger, le Maroc et les Cosaques.)

Qvanten (E. von). — Konung Karl XVe unionsforslag. (Le projet d'union scandinave du roi Charles XV.) Dans « Ur degens kronika, » journal réd. par A. Ahnfelt. *Stockholm*.

Rydberg (O. S.). — Sverges traktater med frammande magter. (Traités de la Suède.) Tome V, 1 (1572-1609). *Stockholm*.

Schenstrom (F.). — Armfeltska karolinernas sista tag. (La dernière marche de l'armée du général d'Armfeldt 1718.) In-8, *Stockholm*.

Setterwall (K.). — Forteckning ofver Acta Suecica i « Calendars of State Papers ». Annexe à « Historisk tidskript » 1889.

Stavenow (L.). — Am formerna for uts kottsval under frihetsliden (Sur les formes des élections des comités parlementaires pendant « l'ère de la liberté », 1719-1772). — In-8, Thèse. *Upsala*.

Thorsander (G.). — Dansk-tyska kriget 1864. (La guerre de 1864 entre le Danemark et l'Allemagne.) *Stockholm*.

Thulin (G.). — Om konungens ekonomiska lagstiftning. (La législation économique du roi de Suède.) I. In-8. *Lund*.

Vessberg (G.-V.). — Am svenska riksdagen, dess sammansattning och verksamhets former 1772-1809 (La diète suédoise, 1772-1809). In-8. Thèse. *Upsala*.

Watson (P. B). — The Swedish Revolution under Gustavus Vasa. *Boston*.

Wibling (C.). — Sveriges forhallande till Siebenbürgen, 1628-1648 (Les rapports entre la Suède et la Transilvanie, 1628-1648). In-8. Thèse. *Lund*

SUISSE

Baseler Chroniken, hrsg. v. der histor. u. antiquar. Gesellschaft in Basel. 4. Bd. Bearb. v. A. Bernoulli. *Leipzig, Hirzel*.

Bibliothèque universelle et revue suisse. — *Mai*. **A. de Verdilhac** : Abraham Lincoln d'après de nouveaux documents. — **Ed. Secrétan** : Les régiments suisses et la Révolution française.

Escher (J.) u. **P. Schweitzer**. — Urkundenbuch der Stadt u. Landschaft Zürich. 1. Bd. 2 Haelfte. *Zürich, Hoehr*.

*** — Fontes rerum Bernensium. Bern's Geschichtsquellen. 5. Bd., umfassend die J. 1323-1331. 3. u. 4 (Schluss-) Lfg. *Bern, Schmid Francke*.

Strickler (J.). — Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803) im Anschluss an die Sammlung der ältern eid. Abschiede. 3 Bd. : Oktbr. 1798 — März 1799. *Basel, Geering*.

Wackernagel u **R. Thommen**. — Urkundenbuch der Stadt Basel. 1. Bd *Basel, Detloff*.

TURQUIE

Régla (P. de). — La Turquie officielle. Constantinople, son gouvernement, ses habitants, son présent et son avenir. In-8, xix-442 p. *Genève, Alioth*.

Strange (Guy Le). — Palestine under the Moslems. In-8, 604 p. *Boston, Hougton Mifflin*.

VENEZUELA

Blanco (G.). — Limites guyaneses entre Venezuela y la Gran Bretana. In-8, 11 p. *Paris, Pariset*.

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

TABLE DES MATIÈRES

POUR L'ANNÉE 1890

Arrestation en Pologne de deux envoyés français (1702), par M. le baron Chlapowski. IV, p. 575.

Arrivée (l') du baron de Barante a Saint-Pétersbourg (décembre 1835), par M. le baron C. de Barante. III, p. 368.

Compte rendu de M. O. Noel, trésorier de la Société d'histoire diplomatique a l'assemblée du 29 mai 1890. III, p. 350.

Consuls et diplomates, par M. Ed. Engelhardt. I, p. 28.

Correspondance d'un représenaant du duc de Modène a la cour de Madrid (1661-1667), par M. L. Olivi. II, p. 222.

Cour (la) de Russie en 1807-1808. — Notes sur la cour de Russie et Saint-Pétersbourg, écrites en décembre 1807 par le général Savary, par M. A. Vandal. III, p. 399.

Démêlé entre le stadhouder et le baron de Breteuil, ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies (1768), par M. W. H. de Beaufort. IV, p. 567.

Diplomatie de l'ancienne Russie, par M. Serge de Westman. II, p. 174.

Discours de M. le duc de Broglie, président de la Société d'histoire diplomatique, a l'assemblée générale du 29 mai 1890. III, p. 321.

Documents relatifs au partage de l'Orient négocié entre Napoléon et Alexandre Ier (janvier-juin 1808), par A. Vandal. III *bis*, p. 421.

Entrevue (l') de Savone en 1507, par M. R. de Maulde. IV, p. 583.

Institution (l') consulaire, son passé historique depuis l'antiquité grecque jusqu'au commencement du premier empire (1806), par M. L. de Laigue. IV, p. 534.

Instructions (les) données par Napoléon a M. de Caulaincourt après la paix de Tilsitt, par M. Albert Vandal. I, p. 54.

Lettres de M. de Talleyrand a Madame de Stael, communiquées par M. le duc de Broglie. I, p. 79 ; II, p. 209.

Liste des membres de la Société d'histoire diplomatique (janvier 1890), I, p. 1.

Mémoires dressés depuis la mort du roi sur les affaires étrangères dans le mois de septembre, octobre et novembre 1715, communiqués par M. Schefer. IV, p. 607.

Notes de voyage du comte Giandemaria, envoyé du duc de Parme a la cour de Louis XIV (1680) par M. le comte Greppi. III, p. 352.

Passages (les) d'ambassadeurs et de princes a Orléans, du XVIe au XVIIIe siècle, par M. J. Doinel. IV, p. 591.

Politique extérieure de Louis XIV au début de son gouvernement personnel (1661), par M. A. Chéruel. II, p. 161.

Préliminaires (les) de l'entrevue d'Erfurt (1808), par M. René Bittard des Portes. I, p. 94.

Première (la) ambassade vénitienne a Louis XIV (12 octobre 1461-mai 1462), par M. P.-M. Perret. III. p. 387.

Rapport de M. de Maulde, secrétaire général de la Société d'histoire diplomatique, a l'assemblée générale du 29 mai 1890. III, p. 327.

Roi de Portugal (le), par M. le baron J. d'Anethan, II, p. 259.

Traite (la) des noirs et les conventions internationales, par M. le baron d'Avril. IV, p. 509.

COMPTES RENDUS

Ambassadeur (un) d'autrefois. — Le prince-duc de Laval-Montmorency, par M. le comte de Couronnel (Comte Ed. Frémy). II, p. 281.

Conte (il) Umberto I e il re Ardoino, ricerche e documenti del barone Domenico Carutti (Fr. Funck-Brentano). II, p. 292.

Correspondance inédite du comte d'Avaux (Claude de Mesmes) avec son père Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy (1627-1642), publiée avec une introduction et des notes par M. A. Boppe (Pierre Bertrand). II, p. 279.

Correspondance politique d'Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549), par M. G. Lefèvre-Pontalis (E. Wyat Davies). II, p. 285.

Diplomatie (la) française en Pologne au XVIIe *siècle*, d'après les documents du ministère des Affaires étrangères, publiées par l'Académie de Cracovie (K. Walizewski). III *bis*, p. 471.

Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco, depuis le XVe *siècle*, recueillis et publiés par ordre de S. A. S. le prince Charles III, par M. G. Saige (R. de Maulde). IV, p. 623.

Documents recueillis de différentes archives, par B. (A. Geffroy). II, p. 296.

Français (les) au Canada et en Acadie, par M. Remy de Gourmont (Comte R. de Moustier). II, p. 283.

France (la) pendant la guerre de Cent ans. — Épisodes historiques et vie privée aux XIVe *et* XVe *siècles*, par M. Siméon Luce (R. de Maulde). II, p. 271.

Histoire de la Monarchie de Juillet, par M. Paul Thureau-Dangin (R. Lavollée). II, p. 274.

Histoire de la seconde République française, par M. P. de La Gorce (G. Baguenault de Puchesse). II, p. 275.

Jeanne-Élisabeth, princesse d'Anhalt-Zerbst, mère de Catherine II, par M. B. Bilbassow (R. de Maulde). II, p. 294.

Papes et tzars (1547-1597), d'après des documents nouveaux, par le P. Pierling (Léonce Pingaud). IV, p. 627.

Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), publiés sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par M. Jean Kaulek (Pierre Bertrand). II, p. 277.

Publications de l'Académie des sciences de Cracovie (K. Walizewski). II, p. 267.

Publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (R. de Maulde). II, p. 264.

Lehrbuch, des Voelkerrechts, par M. A. Rivier, (Ernest Lehr). II, p. 270.

Marie Stuart. L'œuvre puritaine, le procès, le supplice (1585-1587), par M. le baron Kervyn de Lettenhove (A. de Ruble). III *bis*, p. 484.

Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville. T. II. (Léonce Pingaud). III *bis*, p. 486.

Nicéphore Phocas, un empereur byzantin au Xe *siècle*, par M. G. Schlumberger (A. Vandal). IV, p. 620.

Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, publié d'ordre du ministre des Affaires étrangères, par M. F. de Martens (Th. Funck-Brentano). II, p. 293.

Réforme (la) et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie, par M. le vicomte de Meaux (Comte Ed. Frémy). II, p. 272.

Rikskansleren Axel Oxenstiernas Skrifter och Brefvexling. Écrits et correspondance du chancelier Axel Oxenstierna, publiés par l'Académie royale de Suède (A. Geffroy) II, p. 295.

Texte officiel de l'allocution adressée par les barons de Chypre au roi Henri II de Lusignan pour lui notifier sa déchéance, par M. le comte de Mas Latrie (A. d'Avril). II, p. 282.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

MM.
ANETHAN (Baron J. D'). P. 259.
AVRIL (Baron A. D'). — P. 509. — Comptes rendus, p. 282.
BAGUENAULT DE PUCHESSE (G.). — Comptes rendus, p. 275.
BARANTE (Baron C. de). — P. 368.
BEAUFORT (W. H. de). — P. 567.
BERTRAND (Pierre). — Comptes rendus, pp. 277, 279.
BROGLIE (Duc de). — PP. 79, 209, 321.
BITTARD DES PORTES (R.). — P. 94.
CHÉRUEL (A.). — P. 161.
CHLAPOWSKI (Baron). — P. 575.
CORDT (B.). — Bibliographie, p. 506.
DOINEL (Jules). — P. 591.
ENGELHARDT (Ed.). — P. 28.
FRÉMY (Comte E. d.). — Comptes rendus, pp. 272, 281.
FUNCK-BRENTANO (Fr.). — Comptes rendus, p. 292.
FUNCK-BRENTANO (Th.). — Comptes rendus, p. 293.
GEFFROY (A.). — Comptes rendus, pp. 295, 296.
GREPPI (Comte). — P. 352.
LAIGUE (L. de). — P. 534.
LAVOLLÉE (R.). Comptes rendus, p. 274.
LEHR (Ernest). — Comptes rendus, p. 270.
MAULDE (R. de). — PP. 327, 583. — Comptes rendus, p. 264, 271, 294, 623. — Chronique, pp. 145, 297, 487, 629.
MAYOR (J.). — Chronique, pp. 493, 644.
MERKEL (Dr C.). — Bibliographie, pp. 157, 159, 318, 503, 662.
MOUSTIER (Comte R. de). — Comptes rendus, p. 283.
NOEL (Oct.). — P. 350.
OLIVI (L.). — P. 222.
PERRET (P. M.). — P. 387.
PETIT. — Bibliographie, p. 156.
PINGAUD (Léonce). — Comptes rendus, pp. 486, 627.
RUBIO Y LLUCH. — Chronique, p. 645. — Bibliographie, pp. 657, 658, 663.
RUBLE (Baron A. de.). — Comptes rendus, p. 484.
SCHEFER (Charles). — P. 607.
SCHEFER (Christian). — Chronique, p. 149.
VANDAL (A.). PP. 54, 399, 421. — Comptes rendus, p. 620.
WALISZEWSKI (R.). — Comptes rendus, pp. 267, 471.
WESTMAN (Serge de). — P. 174.
WESTRIN (Th.). — Bibliographie, pp. 159, 654.
WYATT-DAVIES (E.). — Comptes rendus, p. 285.

Le gérant : E. LEROUX.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

JX
3
R48
1890

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY